This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Int 46.3

SEP 10 19

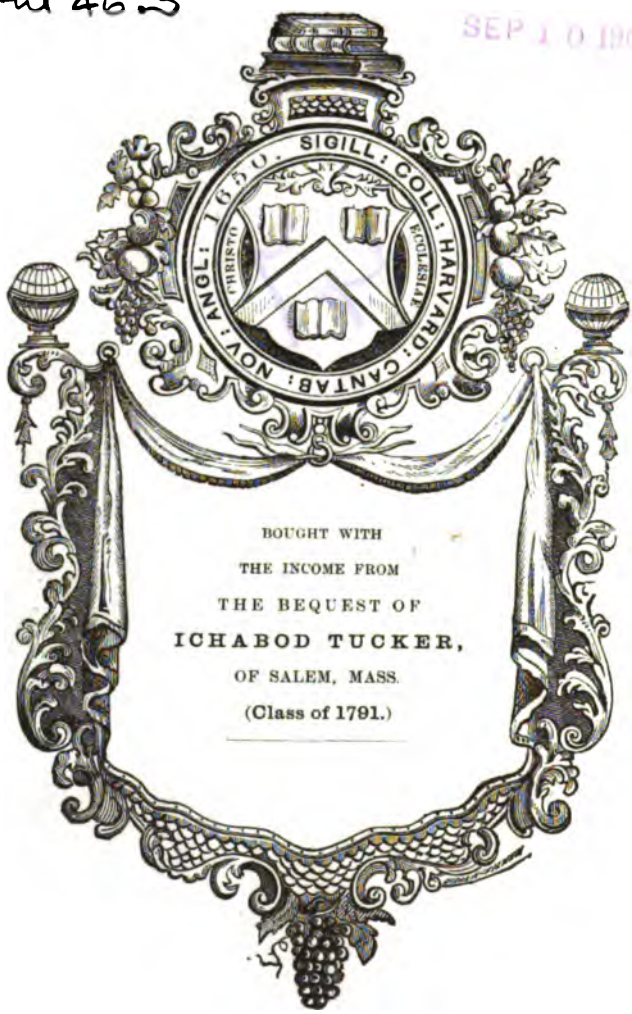

BOUGHT WITH
THE INCOME FROM
THE BEQUEST OF
ICHABOD TUCKER,
OF SALEM, MASS.
(Class of 1791.)

QUESTIONS
DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

REVUE DE POLITIQUE EXTÉRIEURE

PARAISSANT LE 1er ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

SEPTIÈME ANNÉE. — 1903

TOME XV (Janvier-Juin)

PARIS
RÉDACTION ET ADMINISTRATION
19, RUE BONAPARTE

1903

1040-47

~~IX 342~~

Int 46.3

Sucker pond

[illegible] Année N° 141 — 1er Janvier 1903

[illegible] COLLEGE [illegible]
JAN 21 [illegible]

QUESTIONS
Diplomatiques et Coloniales

REVUE DE POLITIQUE EXTÉRIEURE

PARAISSANT LE 1er ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

SOMMAIRE

		Pages
[illegible]-Germain ..... [illegible]teur d'Oran.	La question du Maroc	1
[illegible]ve de Vilers .... [illegible] de la Cochinchine.	La crise de l'argent en Indo-Chine	8
[illegible]	Le conflit anglo-germano-vénézuélien	18
[illegible] Basset, ... [illegible] l'École supérieure [illegible] lettres d'Alger.	Le XIIIe congrès international des orientalistes à Hambourg	25
[illegible] Pinon	Les missions catholiques françaises au XIXe siècle...	33
[illegible]net ..... [illegible] de la Réunion.	Madagascar. — Les territoires militaires	42

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

[illegible]seignements politiques	49
[illegible]seignements économiques	57
[illegible]minations officielles	60
[illegible]ographie — Livres et Revues	62

CARTES ET GRAVURES

[illegible]rte du Maroc .....
[illegible]rte du Vénézuéla .....

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

19, RUE BONAPARTE — PARIS, 6e

Abonnement annuel

France et Colonies, 15 francs; Etranger et Union postale, 20 francs.

La Livraison : *France* : 0,75; *Etranger* : 1 fr.

PRINCIPAUX COLLABORATEURS

Aspe-Fleurimont, cons. du com. extér. — **G.-K. Anton**, prof. à l'Univ. d'Iéna. — **D'Attanoux**, explorateur. — Baron **d'Avril**, anc. minist. plénipot. — Lieut. **A. Bacot**, Explorateur. — **R. Bailly**, capit. de réserve d'Etat-Major. — **W. Beaumont**, publiciste. — **Daniel Bellet**, publiciste. — **Henry Bidou** du *Journal des Débats*. — **G. Blondel**, prof. à l'Ecole des Hautes-Études commerc. — **Georges Bohler**, publiciste. — **A. Bonhoure**, gouverneur des Colonies. — **P. Bourdarie**, publiciste. — **H. Brenier**, directeur de la Mission lyonnaise en Chine. — **L. Brunet**, député de la Réunion. — **Jean Brunhes**, prof. à l'Université de Fribourg (Suisse). — Dr **Maurice Buret**. — **G. Capus**, docteur ès sciences. — Vte **Robert de Caix de Saint-Aymour** du *Journal des Débats*. — Mgr **Charmetant**, dir. des écoles d'Orient. — **De Contenson**, anc. attaché milit. en Chine. — **Jean de Cuers de Cogolin**, publiciste. — Dr **Le Danteo**, profes. agrégé à Bordeaux. — **Pierre Dassier**, publiciste. — **P. Decharme**, attaché au min. des Colonies. — **V. Demontès**, agrégé de l'Univ. — **H. Daurys**, publiciste. — **O. Depont**, du Service des aff. indig. de l'Algérie. — **E. Duboc**, anc. officier de marine. — **Marcel Dubois**, prof. à la Sorbonne. — **J.-L. Delonole**, M. des R. au Cons. d'Etat. — **Delunsmontaud**, anc. ministre. — **E. Doutté**, profes. à la chaire d'arabe d'Oran. — **A. Duchêne**, chef de bur. au Min. des Colonies. — **H. Dumolard**, anc. prof à l'Univ. de Tokyo. — Le contre-amiral **Th. Dupuis**. — **Léon Dyè**. — **Alcide Ebray**, publiciste. — **P. D'Espagnat**, explorateur. — **Eug. Etienne**, député, prés. du Groupe diplomatique et colonial. — **Far-East**, publiciste. — **A.-A. Fauvel**, anc. off. des douanes chinoises. — **Ed. Fazy**, agrégé de l'Université. — **G.-B.-M. Flamand**, explorat., prof. à l'Ecole des Sciences d'Alger. — **Fleury Ravarin**, député. — **F. Foureau**, explorateur. — **J.-H. Franklin**, de l'Agence Havas. — **J. Franconie**, publiciste. — **H. Froidevaux**, agr. d'hist. et de géogr. doct. ès lettres. — **C. Gabiat**, ancien député. — **E. Garnault**, de la Ch. de com. de la Rochelle. — **Ch. Garnier**, chargé de mission. — **C. Garreau**, sénateur d'Ille-et-Vilaine. — **E.-F. Gautier**, anc. dir. à Madagascar. — **Arthur Girault**, prof. à l'Univ. de Poitiers. — **Jules Gay**, agrégé de l'Université. — **Gervais Courtellemont**, explorateur. — **A.-J. Gouin**, ancien officier de marine. — **A. Grandidier**, membre de l'Institut. — **Alexandre Guasco**, publiciste. — **A. Guillot**, vérif. d. douanes de Modane. — **Camille Guy**, gouverneur des Colonies. — **Halot**, consul du Japon à Bruxelles. — **Halvdan Koht**, de l'Univ. de Christiania. — **G. Hanotaux**, de l'Académie française. — **H. Hauser**, doct. ès-lettres. — **G. Jacqueton**, publiciste. — **Louis Jadot**, publiciste. — **A. Jouannin**, du *Comité de l'Asie française*. — **L. Kryszanowski**, publiciste. — **Paul Labbé**, explorateur. — **J. de Lamare**, explorateur. — **A. Layec**, secr. de la *Société bretonne*. — **Le Filliatre**, administ. des colonies. — **Louis Leger**, membre de l'Institut. — **Ch. Lemire**, résident de France honoraire. — **Le Mire de Vilers**, anc. député, anc. ministre plénipot. — **Henri Lorin**, prof. à l'Univ. de Bordeaux. — **C. Madrolle**, explorateur. — **F. de Mahy**, député, anc. ministre. — **Jean de Marcillac**, enseigne de vaisseau. — **Paul Masson**, prof. à l'Univ. d'Aix-Marseille. — **G. Mandeville**, publiciste. — **Ch. Michel**, explorateur. — **Pierre Mille**, publiciste. — **R. Moreux**, profess. de l'Univ. — **Ned-Noll**, publiciste. — **Ch. Nouffard**, chef de serv. à l'Off. Colonial. — **Maurice Ordinaire**, anc. député. — † Le prince **Henri d'Orléans**. — Colonel **de la Panouse**, du *Comité de l'Asie française*. — **H. Pasquier**, publiciste. — **Edouard Payen**, du *Journal des Débats*. — **H. Pensa**, publiciste. — **H. de Peyerimhoff**, Direct. au gouvern. général de l'Algérie. — **Jean de la Peyre**, publiciste. — **Ed. Picard**, docteur en droit. — **U. Pila**, de la Ch. de com. de Lyon. — **Maurice Pouyanne**, juge suppléant à Alger. — Dr **L. Raynaud**, direct. du Service sanit. à Alger. — **E. Roux**, lieut. de vaisseau. — **J. Roux**, prof. à l'école de comm. de Limoges. — **André Siegfried**. — **A. Terrier**, du *Comité de l'Afrique française*. — **J. Thierry**, député. — Dr **Henry Thierry**. — **P. Thirion**, agr. d'histoire et de géogr. — Dr **Georges Treille**. — **C.-F. Usborne**, Indian Civil Service. — † Général **Venukoff**. — **P. Vuillot**, publiciste-géographe. — **M. Wahl**, inspect. hon. de l'Instr. publique. — **J. Xior**, à Tananarive. — **A. Zimmermann**, cons. imp. de Légat. à Berlin — **M. Zimmermann**, profes. d'hist. et de géogr. col. près la Ch. de com. de Lyon. — **X... Y... Z...**, etc.

APERÇU DE QUELQUES SOMMAIRES

Sommaire du n° 129

J. Franconie : Les Trusts américains : le Trust de l'Océan. — **René Moreux** : Le protectorat des missions catholiques du Levant. — **Aspe-Fleurimont** : Au Dahomey. *A propos d'une Conférence*.

Cartes et gravures : Les lignes de navigation du nord de l'Atlantique.

Sommaire du n° 130

Robert de Caix : La réorganisation du Chari. — **Gabriel Louis-Jaray** : Les nationalités en Autriche-Hongrie. — **Maurice Buret** : La santé des troupes alliées en Chine. — **R. C.** : Le raid du lieutenant Cottenest. — **Pierre Dassier** : Les intérêts français au Brésil.

Cartes et gravures : I. Cartes des nationalités en Autriche-Hongrie. — II. Itinéraire du raid Cottenest.

HARVARD COLLEGE LIBRARY
CAMBRIDGE, MASS.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LA QUESTION DU MAROC

La situation politique de l'empire chérifien mérite, en ce moment, toute notre attention.

Cette situation est, il est vrai, constamment troublée; le Maroc vivant dans un état d'équilibre anarchique particulier. Chacun sait que l'autorité du sultan ne s'étend que sur une partie de son empire, celle où le Maghzen, c'est-à-dire le gouvernement chérifien, perçoit les impôts régulièrement et qu'on appelle à cause de cela « Bled-maghzen »; quant à l'autre partie, le sultan n'y perçoit pas d'impôts réguliers, il y lève de temps en temps des contributions à main armée, et pour cela elle est appelée « Bled-siba », c'est-à-dire pays de l'insoumission. Ces deux pays sont d'étendue variable suivant l'autorité de chaque sultan et son influence religieuse, et ces variations constituent le caractère le plus apparent de l'instabilité du gouvernement marocain.

Mais cette instabilité ne va pas sans un certain équilibre qui dure habituellement sans autres variations que celles signalées plus haut, jusqu'au moment où des questions religieuses interviennent pour troubler la faible organisation chérifienne et la mettre immédiatement en péril; c'est ce qui vient de se produire.

Depuis le commencement de novembre, un Chérif, c'est-à-dire un descendant de Mahomet, a levé l'étendard de la révolte religieuse, dans une contrée qui a pour ville principale la petite cité de Taza, située sur la route d'Oran et Tlemcen à Fez, à une centaine de kilomètres à l'est de Fez (c'est à peu près la distance de Compiègne à Paris). Le prétendant a trouvé là le concours de la tribu Tamazirt des Riata.

Or, cette tribu et ses voisines étaient restées jusqu'à présent tranquilles grâce à l'influence de Mouley Ismaël, l'oncle du

sultan, le protecteur de la célèbre mosquée de Mouley Idris, aux privilèges séculaires. violés récemment par ordre du sultan, à l'occasion de l'assassinat d'un Anglais, dont le meurtrier y avait cherché asile. Malheureusement Mouley Ismaël est mort il y a six mois, et avant que le projet du sultan d'épouser une de ses filles et de rattacher ainsi cette puissante tribu à la cause du souverain régnant ait pu être réalisé.

Soutenu par le mécontentement de ces Berbères, le prétendant a chassé de la ville de Taza le caïd et les agents que le Maghzen y entretenait, d'ailleurs sans aucune espèce d'autorité réelle, et a proclamé la déchéance du sultan.

Aussitôt le Maghzen envoya une colonne expéditionnaire de 2.000 hommes, sous les ordres de Mouley El Kébir, frère du sultan, pour s'emparer de Mohammed El Rogui (c'est le nom de l'agitateur, que d'autres appellent Omar Zerhouni, et que l'on nomme aussi Bou Hamara parce qu'il est constamment monté sur une ânesse).

Le 4 novembre eut lieu la rencontre. Le combat dura six heures et le frère du sultan fut battu.

Le sultan quitta Fez ; il alla camper aussitôt à Ras-el-Mà, à deux heures de Fez, où il resta huit jours, n'osant pas aller plus loin, et attendant des nouvelles; mais la révolte paraissant s'étendre, il craignit que le soulèvement d'autres tribus berbères ne vînt couper sa route vers Rabat. Il se dirigea donc sur Mequinez, où il fit son entrée le 18, renvoyant à Fez Abd-el-Kérim Ben Sliman, son ministre des Affaires étrangères, pour surveiller les événements. Là, il chercha à recruter rapidement de nouvelles troupes pour les envoyer contre les Riata ; puis cédant aux objurgations de ses conseillers, il renonça à se rendre à Rabat et se remit en route pour Fez, où il rentra sans aucune solennité, au milieu de la froideur de la population.

Toute la mehalla du sultan, comprenant près de 10.000 hommes placés sous la direction du frère du ministre de la Guerre, le Menehbi, fut lancée vers Taza; c'est cette expédition, dirigée contre les Beni Ouaraïn et les Riata, qui vient de subir un nouveau désastre. Les troupes du sultan s'enfuirent en désordre vers Fez, abandonnant des canons, des fusils, des munitions, des bêtes de somme.

La bataille a eu lieu le 24 en un point appelé Bab-Hamma. Le lendemain Bou Hamara a campé sur l'Oued Innaouen, à El Hadjira, et son autorité s'étend actuellement au Sud du Riff, dans la région de Taza et jusqu'à Si Allal, à quelques kilomètres de Fez.

Présentement nous n'avons pas d'autres informations. Le

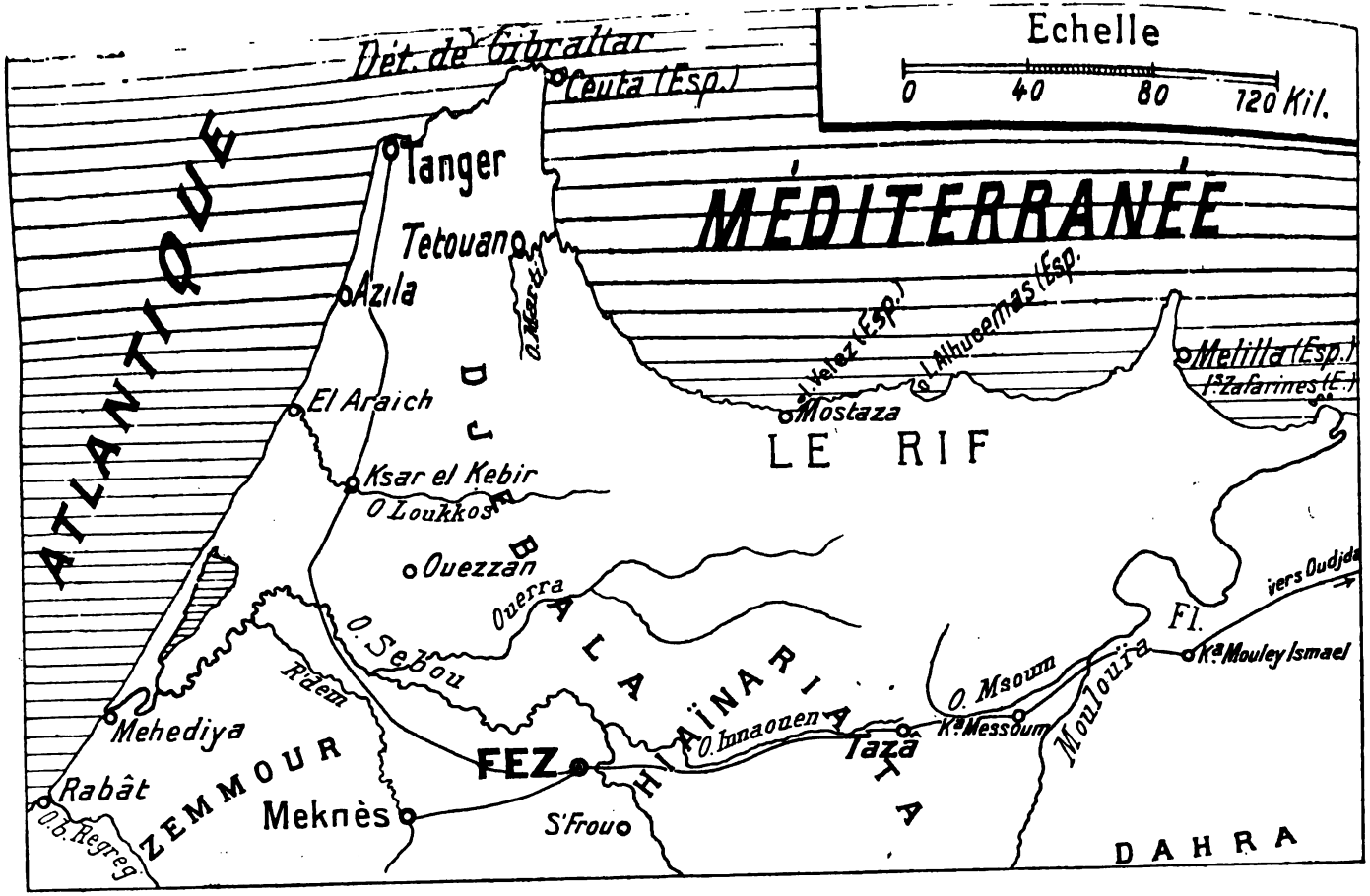
Echelle
0 40 80 120 Kil.
Dét. de Gibraltar
Ceuta (Esp.)
Tanger
Tetouan
Azila
O. Martil
MÉDITERRANÉE
ATLANTIQUE
El Araich
Ksar el Kebir
O. Loukkos
Ouezzan
Ouerra
O. Sebou
Rdem
Mehediya
Rabât
O. b. Regreg
ZEMMOUR
Meknès
FEZ
S'Frou
BALA
HAÏNARIA
O. Innaouen
Taza
O. Msoum
Ka Messoum
Moulouïa
Fl.
Ka Mouley Ismael
vers Oudjda
DAHRA
I. Velez (Esp.)
I. Alhucemas (Esp.)
Mostaza
LE RIF
Melilla (Esp.)
I. Zafarines (E.)

sultan est encore à Fez, mais beaucoup d'Européens en sont partis, et M. Harris, correspondant du *Times* et conseiller habituel du sultan avec sir Mac-Lean, cet ancien sous-officier anglais qui prétend commander l'armée marocaine, s'est enfui jusqu'à Tanger, à marches forcées, pour aller de la part du sultan demander secours à sir Arthur Nicholson, ministre d'Angleterre à Tanger.

En ce qui nous concerne, nous devons être particulièrement inquiets, car nous ne savons pas si parmi l'artillerie marocaine tombée entre les mains des insurgés ne se trouvent pas des instructeurs français.

La situation, comme nous le disions au commencement, est donc des plus graves.

Pour bien la comprendre, il est nécessaire de se rendre compte que dans la rivalité d'influences qui s'est établie entre la France et l'Angleterre, depuis la désastreuse convention de Madrid, l'Angleterre a poursuivi le jeu le plus téméraire et le plus dangereux pour la paix du monde. Ayant affaire depuis la mort de Ba Ahmed, l'ancien vizir, à un jeune sultan qui n'a reçu aucune éducation politique marocaine, très ami des nouveautés, et par suite très accessible aux impressions d'une suggestion prolongée, les agents anglais, ses conseillers, ont entrepris de le lancer dans une série de réformes aussi mal conçues que peu préparées, et qui devaient inévitablement amener les soulèvements qui viennent de se produire à Méquinez, à Fez, chez les Zemmour, et l'autre jour à Tetouan, jusqu'aux portes de Tanger, de manière à rendre l'appui de l'Angleterre indispensable et à produire des incidents capables de jeter le sultan entre ses bras.

Le soulèvement des tribus mécontentes de payer des impôts nouveaux, mal assis et de plus en plus lourds, l'irritation profonde du parti vieux-musulman qui voit avec peine l'introduction de méthodes étrangères et de fonctionnaires infidèles, sont aujourd'hui évidents; et ce qui fait la gravité de la situation, c'est que ce programme : multiplier les réformes, multiplier les emplois donnés aux Anglais, multiplier les impôts, produire une révolte générale et obtenir ainsi que le sultan et la cour chérifienne sortent de leur réserve prudente et se jettent dans les bras de l'Angleterre, semble à la veille de se réaliser en entier.

Avec une désinvolture extraordinaire, le correspondant du *Times* à Tanger, bien informé comme on le sait, et espérant peut-être forcer la main à son gouvernement, écrivait lui-même : « Les Marocains sont convaincus qu'en cas de néces-« sité l'Angleterre ne pourra refuser son assistance armée au

« sultan. Impossible de les détromper, parce qu'ils rejettent « l'entière responsabilité de la rébellion sur l'Angleterre qui « a répandu les idées européennes et introduit des chrétiens « à la Cour. »

Certes un pareil jeu est infiniment dangereux pour l'Angleterre et pourrait tourner à sa confusion.

Le gouvernement anglais paraît d'ailleurs l'avoir compris. Il semble que sur un mot d'ordre donné la presse anglaise soit devenue tout à coup beaucoup plus prudente, car les nouvelles marocaines s'y font rares ou insignifiantes. De plus, le *Foreign Office* a cru devoir marquer sa position dans une interview bien moderne donnée au correspondant du *Matin* à Londres. Si cette interview est exacte, le *Foreign Office* soutient (et il est naturel qu'il cherche à le faire croire) que le mouvement révolutionnaire est provoqué moins par les réformes que le sultan a inaugurées que par ses mœurs et sa conduite personnelle; que le gouvernement anglais désire aussi vivement que le gouvernement de la République le maintien du *statu quo* au Maroc; enfin qu'il est opposé à une politique d'intervention.

Le même jour, au Conseil des ministres espagnols, à propos des événements du Maroc, le ministre des Affaires étrangères fit connaître qu'il avait reçu la nouvelle de Berlin que l'Allemagne observerait une attitude analogue à celle de la France et de l'Angleterre. Il ajoutait que le gouvernement espagnol maintiendrait les mesures déjà adoptées et qu'il imiterait les puissances en vue du maintien du *statu quo*.

Cette prudence de l'Europe est à la fois significative et heureuse. Elle montre le parti que nous pourrions tirer de la situation actuelle.

On dirait que l'Europe hésite à assumer des responsabilités collectives, et que nous pourrions enfin reprendre au Maroc la situation qui nous est légitimement due.

Malheureusement notre politique marocaine, qui devrait être proportionnée au rôle que nous donne notre situation privilégiée d'unique voisine de l'empire chérifien, est compromise depuis 1880. Sous le gouvernement de M. de Freycinet, et par la faute de l'amiral Jaurès, la convention de Madrid plaça le régime de la propriété européenne au Maroc sous la protection de toutes les puissances contractantes, auxquelles on étendit le traitement de la nation la plus favorisée; du coup, la situation privilégiée à laquelle nous donnent droit, et notre ancienne politique, et les traités qui l'ont sanctionnée, et notre voisinage, a subi une atteinte profonde. Il est bien évident que cette concession

d'ordre particulier, ne peut et ne doit pas avoir de répercussion sur la politique générale actuelle ; mais il ne reste pas moins vrai qu'il y a là une difficulté, et que pour avoir au Maroc le rôle prépondérant seul digne de nous, il est nécessaire d'avoir une politique ferme qui y rétablisse et y remette sur le pied qui lui est dû l'influence de la France.

Malheureusement encore, si nous en devons croire certaines rumeurs, nous paraissons être engagés depuis quelque temps dans une politique de négociations méditerranéennes qui nous met dans une position assez difficile pour dénoncer les machinations anglaises, ou pour inspirer confiance au sultan actuel du Maroc, alors que la seule politique qui soit naturellement dévolue à la France dans ces régions, la seule qu'elle doive revendiquer hardiment, c'est d'être reconnue comme la garante indiquée de l'intégrité de l'empire chérifien.

Seulement il est bien entendu que cette intégrité, qui doit être admise par les puissances intéressées, doit être défendue et protégée par nous seuls; et que nous devons concevoir notre action comme distincte de l'action des autres nations, sous peine de s'exposer de nouveau, et avec de plus grands risques encore, aux périlleuses difficultés qui ont marqué l'action collective des puissances européennes en Chine.

Une politique d'entente, surtout avec l'Espagne, est évidemment nécessaire, mais toute politique d'entente qui conduirait soit à des conventions pouvant nous lier les mains, soit à une intervention collective vis-à-vis du sultan ou de l'agitateur doit être écartée. Toute action combinée avec l'Angleterre et l'Espagne, par exemple, ne pourrait longtemps rester limitée aux puissances contractantes, et aboutirait fatalement à l'internationalisation du Maroc.

Ce serait une humiliation pour la France, seule voisine immédiate du Maroc et destinée à être son unique protectrice. Ce serait peut-être un désastre.

Que notre flotte ne tarde pas davantage à suivre les vaisseaux étrangers le long des côtes de l'Atlantique, prête à débarquer s'il le faut; que la division d'Oran concentrée sur la route d'Oudjda dise à tous ceux qui voudraient pêcher en eau trouble notre volonté formelle, et s'il y a lieu, efficace, de laisser seul le sultan venir à bout de cette querelle intérieure, sans immixtion quelconque des puissances; et notre volonté non moins arrêtée, dans le cas d'un débarquement étranger au Maroc, de nous mettre immédiatement en route dans la direction de Fez.

Que cette ferme résolution de laisser le Maroc libre de ses

destinées reste l'affirmation décisive et le caractère spécial de la politique française : nous voulons dire la protection de l'intégrité politique et territoriale du Maroc par la France seule.

Certes notre situation politique n'était pas brillante au lendemain de la guerre de 1870, lorsque ces mêmes Riata, s'étant révoltés, infligèrent, en 1876, une grave défaite au sultan Mouley El Hassan; et cependant, malgré nos revers récents, le gouvernement français d'alors, sous le ministère Dufaure, n'hésita pas à entamer les négociations qui amenèrent successivement : la visite de l'empereur du Maroc à Oudjda, son entrevue avec le général Osmont, la revue qu'il passa de nos troupes, et la demande qu'il fit d'officiers français pour instruire l'artillerie de son armée, demande qui fut l'origine de notre mission militaire française, si brillante alors, aujourd'hui en si médiocre posture.

Ces résultats correspondaient à la situation exceptionnelle que nous devait donner le privilège du voisinage, ils y ajoutaient le privilège d'une mission militaire. On aurait dû les poursuivre jusqu'à l'affirmation de cette protection — nous ne disons pas protectorat — de l'empire chérifien que nous seuls pouvons exercer, puisque nous ne l'exercerions contre personne, tandis que l'étranger l'exercerait nécessairement contre nous.

Bien au contraire, nous avons laissé s'amoindrir les avantages que nous donnaient ces privilèges; souhaitons, puisque les mêmes circonstances se reproduisent, que M. Delcassé y trouve l'occasion d'effacer enfin les conséquences d'une politique funeste et de rétablir notre prépondérance politique au Maroc.

SAINT-GERMAIN,

Sénateur d'Oran.

LA CRISE DE L'ARGENT

EN INDO-CHINE

Monnaie vient de *monere*, aviser, parce que le coin du prince garantit la loyauté de l'instrument d'échange; elle n'a d'autre capacité libératoire que sa valeur intrinsèque, à moins que le gouvernement émetteur ne constitue des réserves représentant la différence entre la valeur fiduciaire et la valeur réelle ou que son crédit n'inspire une entière confiance. Dans ce cas, la monnaie devient un billet de banque métallique.

Dans la plupart des pays d'Extrême-Orient, il n'existe pas de monnaie d'État, sauf la sapèque en zinc ou en cuivre. Les marchandises s'échangent contre une autre marchandise, le lingot d'argent, barre ou piastre de commerce.

Pour les remises sur l'Europe, le lingot d'argent est échangé contre une autre marchandise, le lingot d'or, la livre sterling.

Aucune loi n'interdit au commerce de régler ses comptes en or. Cette transformation s'imposera d'elle-même le jour où la baisse de l'argent, due à la surproduction en rendra l'usage trop incommode; probablement elle serait déjà accomplie si le bimétallisme latin, hollandais et indien n'avait pas maintenu les cours. La piastre paraît destinée à jouer le même rôle que la sapèque.

***

Dans les contrées qui n'ont pas de remises à faire en Europe provenant d'emprunts contractés en or ou de salaires payés à des étrangers, et dont la balance commerciale se règle en faveur des exportations, la baisse du métal blanc, au rapport du métal jaune, ne présente pas de sérieux inconvénients, parce que l'élévation des salaires, des impôts, des denrées de consommation courante, évalués en argent, est moins rapide que l'accroissement du prix des marchandises exportées sur l'Europe ou entrant dans le marché mondial. Il semble même que dans son ensemble la richesse publique doive s'accroître.

Admettons une marchandise dont la valeur est de 4 piastres sur lesquelles 2 reviennent à la main-d'œuvre et 2 au pro-

priétaire du sol ainsi qu'aux intermédiaires. Si l'argent métal baisse de 50 %, le prix de vente s'élèvera à 6 piastres qui se répartiront au début de la manière suivante : main-d'œuvre 2 piastres 1/2, propriétaire du sol et intermédiaires 3 piastres 1/2; d'où bénéfice supplémentaire pour le propriétaire et les intermédiaires d'une piastre et demie. Quant à l'ouvrier, l'accroissement du salaire d'une demi-piastre le couvrira certainement de l'augmentation du prix de la vie matérielle.

La marge pour l'exportation étant plus forte, la marchandise pourra alors pénétrer sur des marchés qui jusque-là lui étaient fermés; comme conséquence la demande augmentera, la production s'accroîtra, les cultures se développeront.

Ainsi s'expliquent l'augmentation des affaires en Extrême-Orient et l'accroissement inouï de richesse qui se sont manifestés depuis vingt-cinq ans dans les colonies de Cochinchine et des détroits.

De ce fait, les banques émettant du papier fiduciaire ont réalisé des bénéfices, puisque leurs billets, livrés au taux de 5 fr. 35, 5 fr., 4 fr., 3 fr., 2 fr. 50 la piastre, sont, par suite de la baisse du métal blanc, remboursables en piastres à 2 fr.

Par contre, les banques libres risquent de voir chaque année leur capital amoindri, si elles consentent des prêts à longue échéance. Pour conjurer ce péril, leurs avances ne dépassent pas trois mois et elles n'escomptent que du papier court. De plus, un taux d'intérêt très élevé, 12 à 15 %, les couvre de cet aléa.

Quant aux budgets de ces États, ils ne sont pas atteints ; au contraire, le développement des cultures qui entraîne l'accroissement des droits de sortie, des impôts fonciers et personnels, le paiement en or des taxes douanières, l'augmentation de la consommation assurent une plus-value de recettes qui dépasse de beaucoup celle des dépenses, bien que le taux des impôts directs, si on les évalue en or, diminue chaque année.

Quelques personnes, il est vrai, supportent des pertes assez considérables :

1° Les indigènes qui ont la manie d'enfouir leurs capitaux dans des cachettes. En 1877, une piastre valait 5 fr. 35, aujourd'hui 2 fr., en moins 3 fr. 35. Sont-ils bien intéressants?

2° Les importateurs de marchandises européennes qui ne pourraient du jour au lendemain augmenter le prix de leurs cotonnades et de leurs autres articles sans arrêter la vente. Heureusement la facilité et la rapidité des communications avec les métropoles permettent d'éviter les gros approvision-

nements d'autrefois. Ajoutons que, pour se couvrir de ce risque, la plupart des négociants sont à la fois importateurs et exportateurs ; ce qu'ils perdent d'un côté, ils le gagnent de l'autre ;

3° Les Européens et indigènes ayant placé leurs capitaux dans des immeubles urbains ou industriels. Rarement l'élévation des loyers compense la diminution de la valeur de la piastre ;

4° De même les entrepreneurs de transports maritimes ou fluviaux dont les tarifs ne sauraient se modifier selon les variations du change ;

5° Les officiers ministériels, notaires, avocats, défenseurs, huissiers dont les honoraires sont fixés en piastres.

En résumé, il n'est pas téméraire de dire qu'avec l'élévation des changes dans les pays ne possédant pas de régime monétaire et les variations des cours gênant les transactions commerciales qui ont besoin de stabilité, la richesse publique ne souffre pas, qu'elle a plutôt tendance à s'accroître.

*
* *

Mais les colonies de domination européenne ne vivent pas dans un isolement complet ; les deux races se pénètrent, il en résulte de nouveaux besoins qui se traduisent par des paiements en or : entretien de troupes blanches et de fonctionnaires métropolitains, pensions de retraite payées en France, achat de matériel, construction de travaux publics exigeant des emprunts, etc., etc. D'où la nécessité, pour se rendre un compte exact de la situation, d'établir les profits et pertes. Si les premiers sont supérieurs aux seconds, la colonie, malgré des souffrances individuelles, continuera à prospérer ; dans le cas contraire, elle marchera à une faillite inévitable.

L'Inde britannique nous fournit à cet égard de très utiles indications. Avant 1873, les intérêts de la dette payables en Angleterre, provenant de la construction des voies ferrées, et non comprise la dette viagère très élevée, représentant les pensions des officiers et fonctionnaires admis à la retraite, s'élevaient à 142.657.000 roupies, au change de un schilling dix pences et demi ; en 1893, vingt ans après, ils étaient de 264.785.000 roupies au change de un schilling trois pences.

Obligé de remplir ses engagements envers ses créanciers métropolitains, et escomptant une amélioration des changes, le gouvernement indien épuisa successivement toutes les ressources de trésorerie, mais bientôt il fut obligé de reconnaître

son impuissance. Comme il n'était pas possible de prélever de nouvelles taxes sur les indigènes déjà surchargés d'impôts sans provoquer une insurrection, on adopta le bimétallisme et on rehaussa arbitrairement la valeur de la roupie. C'était un artifice financier dont la portée échappa aux natifs; leurs salaires et les impôts ne subirent pas de modification en roupies; mais les marchandises d'exportation, dont le prix se trouva ainsi surélevé, ne purent plus lutter avec les produits asiatiques d'autres provenances ; il en résulta un effondrement des cours qui amena une ruine générale. Depuis, la prospérité de l'Inde ne s'est pas relevée et chaque année plusieurs millions de cultivateurs meurent de la famine.

Par sa mauvaise administration, l'Angleterre a réduit ses sujets à la misère. Un peu plus tôt, un peu plus tard, elle en subira le juste châtiment.

Les Indes néerlandaises ne sont pas en meilleure posture. Par suite d'une exportation excessive des capitaux vers les Pays-Bas, les populations de l'intérieur de Java sont réduites à la misère et décimées par des disettes périodiques. En gens avisés, les Hollandais, reconnaissant la nécessité de réparer leurs fautes, préparent l'émission d'un emprunt de 4 à 500 millions contracté aux frais de la métropole dont le produit sera affecté aux travaux d'irrigation.

Chacun sait que la perte des Philippines est due aux vices et à l'incapacité de l'administration. Ruinés par les tributs exagérés payés à l'Espagne, les Tagals ont chassé leurs exploiteurs.

La réforme monétaire du Japon ne lui a pas fourni les ressources qu'exigeait le paiement en or du matériel militaire acheté en Europe. Après avoir affecté à ces dépenses l'indemnité de la guerre chinoise, il a fallu avoir recours à l'emprunt. Les finances de cet Etat comme celles du Siam inspirent peu de confiance.

Au Mexique, les résultats furent différents. Ce pays, grand producteur d'argent, semblait au premier abord devoir être le plus profondément atteint ; il n'en fut rien. Grâce à un gouvernement prudent et économe, les droits de douane payables en or dépassent l'intérêt de la dette extérieure et les frais d'acquisition de matériel fait à l'étranger. Largement protégées, l'industrie locale et l'agriculture se développent rapidement. Cette prospérité incontestable ne paraît ni factice ni passagère.

En Cochinchine, jusqu'à la constitution de l'unité indo-chinoise, d'une façon générale, abstraction faite de quelques inté-

rêts particuliers, nous n'eûmes pas à souffrir de la baisse de la piastre. Si nous devions payer en or les frais de souveraineté militaire, la solde du personnel européen, les subventions aux compagnies de navigation, l'opium, le matériel des travaux publics et des télégraphes, nous n'avions ni dettes ni emprunts; un développement sans précédent de la richesse publique, dû en partie à un bon régime de la propriété, nous assurait un accroissement d'impôts qui nous permettait de faire face à ces charges. En 1898, numéro du 1er juillet, j'écrivais dans cette Revue :

« La Cochinchine, qui a pu supporter l'abaissement du « change et la piastre de 5 fr. 35 à 2 fr. 50 et les épreuves « financières de 1888-1889-1890[1], traversera, sans que sa pros- « périté soit compromise, la crise inévitable que provoquera la « réforme monétaire de l'Inde, dont la conséquence ne paraît « pas devoir dépasser une perte au change de 0 fr. 50, rame- « nant ainsi le cours de la piastre à 2 fr. (le cours d'aujourd'hui), « mais aux conditions suivantes :

« 1° Que la colonie ne paiera que ses dépenses de souverai- « neté civile et militaire et que la métropole renoncera à exiger « un tribut de vassalité ;

« 2° Que le gouvernement général ne prélèvera pas sur le « budget des participations exagérées et injustifiées;

« 3° Que la colonie sera administrée avec sagesse, prudence « et modération ;

« 4° Que la sécurité ne sera pas compromise par des impôts « vexatoires frappés sur les indigènes. »

***

Ces conditions ne furent pas remplies.

Voulant exécuter de grands travaux publics en Annam et au Tonkin, sachant que la métropole ne consentirait pas à accorder des subventions nécessaires, le gouvernement général crut pouvoir trouver en Cochinchine des ressources suffisantes pour équilibrer le budget de l'Indo-Chine entière et prendre à la charge de la colonie les dépenses militaires indigènes s'élevant à plus de 12 millions. Afin de payer les emprunts destinés à l'exécution des chemins de fer, de nouveaux impôts furent frappés sur le sel, le tabac, l'arec, les bambous, le dross des

[1] Le contingent de la Cochinchine en 1888 fut fixé à 11.791.000 fr.

pipes d'opium, et perçus avec une rigueur qui mécontenta les contribuables.

Telles nous paraissent être les vues qui présidèrent à la constitution de l'unité indo-chinoise. Cette conception était fausse. Les différents Etats qui forment la colonie, Cochinchine, Cambodge, Annam, Tonkin, haut et bas Laos, ne sont pas arrivés au même degré de civilisation; leurs populations parlent des langues différentes, ne professent pas la même religion ; leur organisation sociale varie à l'infini et s'étend du collectivisme familial de la Chine à la féodalité et à la monarchie absolue. Il n'y a même pas communauté de race : Annamites, Cambodgiens, Laotiens, Muongs, Thas, sauvages, diffèrent essentiellement de caractère ethnique et sont par tradition ennemis les uns des autres. Centraliser l'administration dans de semblables conditions ne pouvait conduire qu'à la confusion.

Au point de vue budgétaire, les inconvénients furent encore plus graves. La Cochinchine, malgré sa prospérité proverbiale, avec ses 3 millions d'habitants et son petit territoire de 50.000 kilomètres carrés dont la moitié encore en friche, était impuissante à assurer en partie la défense des 17 autres millions d'habitants répandus sur 530.000 kilomètres carrés, à construire l'outillage économique, très coûteux dans ces vastes régions. Dès l'origine, l'unité indo-chinoise se trouve grevée d'une dette de 350 millions, sept fois son revenu ordinaire.

Les nouvelles taxes ayant été mises en recouvrement avant le versement des premiers termes de l'emprunt, l'argent abonda dans les caisses, on en usa largement: des subventions furent accordées avec une extrême libéralité aux établissements coloniaux de la métropole et de l'Extrême-Orient. Avait-on besoin d'argent pour une œuvre quelconque, on s'adressait à l'Indo-Chine dont les caisses étaient toujours ouvertes. On augmenta le personnel déjà trop nombreux; une exposition internationale très coûteuse fut décidée. Si l'achat du matériel des voies ferrées et l'expédition de Chine, les grands travaux exécutés sur tous les points du territoire, ont donné aux affaires une activité factice et temporaire, l'élévation exagérée du prix de la main-d'œuvre annamite entrave le développement des cultures et la balance commerciale de l'Indo-Chine se règle par un excédent des importations sur les exportations de 40 millions de francs, tandis qu'avant l'unité indo-chinoise la proportion était renversée.

La baisse de la piastre à 2 fr., annoncée en 1898, a précipité une crise financière que les moins clairvoyants prévoyaient.

Pour l'exercice 1901, le budget se balance à 23 millions de

piastres ; les trois quarts des dépenses sont payés en francs et les trois quarts des recettes en piastres ; de sorte que les variations du change agissent effectivement sur la moitié de la somme totale — 11.500.000 piastres — une baisse de 10 centimes cause un déficit de 1.150.000 fr.; de 40 centimes, la piastre à 2 fr., de 4.600.000 fr.

Dans trois ou quatre ans, lorsque les chemins de fer seront achevés, en admettant que les frais d'exploitation des nouvelles lignes soient couverts par les recettes du trafic, ce qui est peu probable, le paiement des annuités de la dette augmentera de 5 millions (13.340.000 fr. au lieu de 8.355.000 fr.). D'où un déficit certain de 9 millions et demi auquel s'ajoutent peut-être les pertes provenant d'une nouvelle baisse de la piastre, elle est aujourd'hui à 1 fr. 97. Les plus-values des impôts ne sauraient couvrir cet accroissement inévitable des charges. Il n'est donc pas contestable que l'Indo-Chine se trouvera prochainement dans une situation budgétaire aussi périlleuse que celle de l'Inde anglaise en 1893.

*
* *

A l'occasion de l'établissement de l'étalon d'or au Siam, M. François Deloncle a vu dans cette mesure une entreprise hostile envers la France et jeté le cri d'alarme. Ces craintes ne paraissent pas fondées. Que la cour de Bangkok conserve ou démonétise le tical, la situation métallique de l'Extrême-Orient ne sera pas sensiblement modifiée. Il semble plutôt que les financiers siamois ont voulu faire une spéculation d'une moralité contestable.

Tout d'abord l'échange devait se faire au taux de 17 ticaux par livre sterling. Sur la réclamation de la Banque de l'Indo-Chine et des banques anglaises, un second décret fixa le taux à 20 ticaux par livre. Mais alors les maisons chinoises protestèrent et menacèrent de suspendre leurs paiements. Le gouvernement royal se trouve dans le plus grand embarras. Il devra renoncer à son projet ou le modifier complètement. Nous apprenons que les banques anglaises ont renoncé à leurs protestations, le gouvernement siamois leur ayant promis de larges bénéfices dans plusieurs opérations financières, constitution d'une banque d'État, emprunt contracté à Londres, etc.

Les difficultés de nos voisins ne résolvent pas les nôtres, et l'introduction de l'étalon d'or, faite au pair, loyalement, ne créerait pas des ressources qui n'existent pas, ne comblerait pas

un déficit, hélas ! trop réel. Ce nouveau régime, du moins à ses débuts, ne ferait que troubler le marché et inquiéter les indigènes. Nous ne voyons pas le moyen de retenir le métal jaune dans un pays dont les importations dépassent les exportations de 30 ou 40 millions. Si la Chine conserve la piastre lingot, elle devrait à grands frais envoyer à Saïgon l'or nécessaire à l'achat du riz; en fin de compte, nous en supporterions les conséquences.

On a proposé de dresser le budget des dépenses en or et celui des recettes en piastres. Cet expédient ne ferait qu'augmenter le déficit. Au lieu d'avoir à payer, comme aujourd'hui, 41 millions en or, l'aléa de change porterait en plus sur 7 millions 1/2 de piastres, 15 millions de francs, de dépenses locales.

Dans le vain espoir de donner plus de stabilité aux recettes, quelques personnes préconisent la fixation de la valeur de la piastre en francs, au 1er janvier de chaque exercice. Elles n'ont certainement pas réfléchi aux conséquences d'une pareille disposition. Les importateurs profiteraient de la hausse qu'ils provoqueraient au besoin, pour payer les droits de douane (14 millions et demi de francs, 6 millions de piastres) : d'où une diminution des recettes. En ce qui touche les contributions directes, les assujettis attendraient la hausse, au-dessous du cours officiel pour verser l'impôt, signe de soumission aux lois du dominateur. D'autre part, les comptables, notables de villages ou percepteurs européens, seraient mêlés à des spéculations coupables et il faut prévoir que plusieurs succomberaient à la tentation. — Exemple : un comptable fait payer le 2 janvier au cours officiel, transforme la recette en or, puis, lorsque la piastre baisse, verse au Trésor et bénéficie de la différence des changes ; si la piastre monte, un déficit de caisse se produit.

Etablir le budget, recettes et dépenses, en francs serait adopter l'étalon d'or, sans prendre les dispositions transitoires indispensables. Déjà l'expérience a été tentée. En 1886, le cours de la piastre étant tombé à Saïgon de 4 fr. 80 à 3 fr. 75, le budget de la colonie fut dressé en francs, sous prétexte que la baisse de 5 fr. 35 à 3 fr. 75 constituait un dégrèvement réel en faveur des indigènes et qu'en raison du développement de la richesse publique, il était équitable de rétablir les rôles dans leur intégralité. L'erreur était manifeste, la piastre conserve en Asie une valeur libératoire, différente de sa traduction en or, pour la main-d'œuvre et les produits du cru. Sous peine de provoquer une insurrection, il fallut renoncer à ce système trop simpliste. Comment paierait-on le prix de marchandises, sel, opium, alcool, fixé en or avec des piastres à cours variable?

[illegible] une augmentation d'impôts à 20 %, ce serait livrer les consommateurs à la rapacité des débitants, entretenir un conflit permanent entre la population et les agents de la Régie. Cette [illegible] ingénieuse ne tient pas suffisamment compte de l'opinion publique indigène qui n'est pas à négliger, bien au contraire.

Dans le journal des chambres de commerce, M. Rueff expose [illegible] avec beaucoup de compétence et de lucidité, mais le système qu'il indique produirait de nouvelles complications. Pour arriver à l'étalon d'or dont l'adoption ne peut tarder, il paraît inutile et même dangereux de passer par l'étape du bimétallisme, en introduisant au cours forcé la pièce de cent sous dans la colonie. Plusieurs essais de ce genre furent tentés avant 1875, tous échouèrent. Les écus de 5 francs, grevés d'une assurance de 1,5 % à l'aller et au retour, n'étaient acceptés en Extrême-Orient qu'à leur valeur vénale, et drainés par les Chetty (banquiers indiens), étaient rapatriés en Europe où ils retrouvaient leur valeur fiduciaire. Les trésors français et cochinchinois ainsi que le commerce subirent de ce chef des pertes considérables.

En réalité, ces diverses mesures ne sont que des artifices fiscaux destinés à dissimuler le déficit du budget de l'Indo-Chine. Deux moyens permettront de le combler :

1° Augmenter les impôts dans la proportion nécessaire, ce serait dangereux. Les principaux objets de consommation locale ont déjà été lourdement frappés et les Annamites commencent à se fatiguer de l'accroissement continu des charges publiques. En outre, il ne faut pas se dissimuler que la dernière expédition de Chine n'a pas été favorable à l'influence européenne. Les Asiatiques ont constaté la mauvaise organisation des troupes alliées et la supériorité militaire incontestée des Japonais; aussi ces populations semblent-elles vouloir se ressaisir et échapper à la domination étrangère qui les exploite avec trop d'âpreté. Ajoutons que le traité siamois du 7 octobre n'est pas fait pour rétablir notre prestige près de nos sujets.

2° Réduire provisoirement, à partir de 1904, le contingent de l'Indo-Chine de 11.400 à 3 millions. Le Gouvernement et le Parlement, malgré les observations réitérées de la minorité de la Chambre, ont autorisé divers emprunts jusqu'à concurrence de 350 millions, charges évidemment au-dessus des ressources de la colonie ; il est donc juste que la métropole subisse en partie les conséquences de cette mauvaise administration dont l'entière responsabilité lui incombe.

Cette dernière disposition permettrait seule de conjurer le

péril qui menace l'Indo-Chine et risque de la conduire à la ruine.

***

Ce point acquis, faut-il établir, dans la colonie, l'étalon d'or dont les avantages sont incontestables et qui s'imposera d'ici quelques années ? Doit-on substituer le lingot de métal jaune au lingot de métal blanc, la livre sterling à la piastre ? La solution dépend en majeure partie des puissances voisines avec lesquelles nous entretenons nos principales relations commerciales. En l'état actuel de la question, beaucoup plus compliquée que ne le croient les économistes européens, une décision immédiate prise sous l'impression des difficultés pendantes nous ferait courir des aventures dont personne ne saurait prévoir les conséquences. Aussi, avant d'arrêter nos résolutions, serait-il prudent de provoquer une conférence internationale à laquelle seraient conviés les représentants des différents pays à métal blanc : Chine, Asie russe, Corée, Philippines, Hong-kong, Indo-Chine, Straits Settlements, Indes néerlandaises et Mexique.

Peut-être les délégués parviendraient-ils à s'entendre sur les mesures à prendre dans un intérêt commun; tout au moins nous serions éclairés sur les vues des différents gouvernements.

LE MYRE DE VILERS,

Ancien député de la Cochinchine.

LE CONFLIT ANGLO-GERMANO-VÉNÉZUÉLIEN

Le conflit anglo-germano-vénézuélien que l'on put craindre, un moment, de voir s'aggraver et s'étendre, à la suite des mesures coercitives plus ou moins brutales prises par les escadres alliées, allemande et anglaise, peut être considéré, dès à présent, comme virtuellement terminé, grâce au président Roosevelt qui a su déterminer les puissances intéressées à soumettre leurs différends à la Cour permanente d'arbitrage instituée par la conférence de la Haye. On ne peut que se réjouir d'enregistrer enfin ce recours à une juridiction pacifique créée si péniblement, en 1899, et dont l'Europe parut presque aussitôt ne tenir aucun compte ; mais n'est-ce pas un curieux et un édifiant spectacle de voir aujourd'hui les Etats-Unis obliger l'Angleterre et l'Allemagne d'admettre, pour la solution de leur querelle avec le Vénézuéla, la procédure de l'arbitrage qu'ils ont naguère si implacablement refusée à la malheureuse Espagne ?

Quant à la fameuse doctrine de Monroë, en vertu de laquelle les Etats-Unis se sont déclarés les protecteurs de l'indépendance et des territoires de toutes les autres républiques américaines, on a pu constater que les cabinets de Londres et de Berlin, sans la reconnaître en termes formels, ont dû faire préalablement, l'un et l'autre, des déclarations explicites de désintéressement territorial, ce qui équivaut pratiquement désormais à la reconnaissance de la doctrine par les puissances européennes.

Rappelons maintenant les causes apparentes et les premiers événements du conflit.

*
* *

L'Allemagne possède au Vénézuéla des intérêts considérables. Le nombre de ses nationaux y atteint presque le millier[1]. Son commerce en 1901, bien qu'en diminution sensible sur le chiffre de 1891, s'élevait encore à 21 millions de francs environ. Les trois quarts de l'exportation du café passent par les maisons allemandes de Maracaïbo et Puerto-Cabello. L'ensemble des firmes et plantations allemandes présente une valeur totale

[1] Population du Vénézuéla en 1898, 2.444.816 habitants, dont 25.000 créoles et 44.129 étrangers : 13.558 Espagnols, 11.081 Colombiens, 6.154 Anglais, 3.729 Hollandais, 3.179 Italiens, 2.545 Français, 962 Allemands, 232 Nord-Américains. — Commerce en 1898 : 74 millions, 5 aux exportations et 42,8 aux importations. — Budget 1901 : 37 millions. — Revenu des douanes en 1901 : 21 millions 300.000 fr.

de 100 millions de francs environ. L'entreprise la plus importante, mais la plus directement soumise aux répercussions des troubles et du mauvais état des finances de la République, est la *Compagnie allemande des chemins de fer du Vénézuéla*, fondée en 1888, au capital de 75 millions de francs, exploitant la ligne de 180 kilomètres qui réunit, depuis 1894, Caracas à Valencia par une série de 86 tunnels et de 182 viaducs et ponts métalliques ; elle jouit bien, en principe, d'une garantie nationale de 7 %, mais, depuis 1896, l'Etat, réduit aux abois par les insurrections, ne lui a versé que des sommes dérisoires et n'a même pu lui rembourser les frais de transport de troupes; les exercices de 1901 et 1902 ont été désastreux.

Les intérêts de l'Angleterre sont moins importants, bien que le nombre de ses nationaux dépasse 6.000. Le chemin de fer de La Guayra à Caracas (38 kilomètres), qui escalade hardiment les 1.000 mètres de différence d'altitude répartis sur une distance, à vol d'oiseau, de 10 kilomètres, entre la mer et la capitale, l'exploitation du port de La Guayra, appartiennent à des compagnies anglaises ; mais les maisons de commerce britanniques font moins d'affaires que les maisons allemandes. Le pavillon anglais détient cependant la première place dans le mouvement de la navigation.

La France occupe aussi une place très honorable dans l'exploitation économique du pays; le nombre de ses nationaux était de 2.545 en 1898; on aura une idée de l'importance de ses transactions et de ses intérêts en se rappelant que l'ensemble de ses créances, solennellement reconnues par traité, s'élève à 56 millions de francs.

L'Allemagne, comme d'ailleurs presque toutes les puissances européennes, était en conflit aigu et incessant avec le Vénézuéla depuis 1898. Au cours des insurrections qui se sont succédé depuis cette date, un certain nombre de négociants allemands avaient été sérieusement lésés. Tantôt le gouvernement vénézuélien omettait de solder les fournitures faites à ses troupes, tantôt de payer les réquisitions de toute sorte imposées en temps de guerre ou d'indemniser du pillage, tantôt enfin de rembourser les emprunts forcés levés sur les négociants étrangers comme sur les citoyens du pays. Une commission d'indemnités avait bien été créée, en janvier 1901, sur la demande expresse du cabinet de Berlin; mais elle avait rejeté la majorité des demandes en dommages et intérêts et prétendu régler les dettes reconnues, en papier sans valeur. L'Allemagne dut entreprendre elle-même l'examen et la liquidation des réclamations de ses ressortissants.

LE [illegible] malgré la victoire des troupes [illegible] loin d'être domptée et pour- [illegible] raison du président Castro, [illegible] sujets allemands, le refus de payer [illegible] fr. réclamée par l'Allemagne et [illegible] contractée par le gouvernement légal à [illegible] de chemin de fer, les destructions [illegible] sur la ligne par les insurgés, les diffi- [illegible] instant par les autorités à l'arrivée des [illegible] un rédoublement de contributions [illegible] maisons allemandes déjà éprouvées par l'arrêt [illegible] provoquèrent l'irascibilité assez naturelle [illegible]

[illegible] de son côté, avait de non moins grandes rai- [illegible] plaindre du président Castro ; le blocus de l'Orénoque [illegible] les canonnières gouvernementales nuisait considérablement à son commerce de la Trinité ; ses nationaux et ses navires étaient aussi malmenés que ceux de l'Allemagne. Ses créances restaient également impayées. Aux réclamations anglaises, le Vénézuéla riposta par une demande de satisfaction au sujet de la vente aux insurgés du vapeur écossais *Ban Righ* qui, sous le nom de *Libertador*, monté en guerre par un équipage indigène, ravitaillait à ce moment l'insurrection, en dépit de toutes les croisières.

Les deux grandes puissances se crurent atteintes dans leur dignité par les vivacités de langage d'un chef d'Etat, réduit aux abois par les difficultés extérieures et intérieures, et résolurent de mettre fin à une situation qui pouvait encore se traiter, avec un peu de patience, par de fermes remontrances ou une saisie de douanes. On connaît dès lors les événements.

Seize navires anglo-allemands, déplaçant au total 48.000 tonnes, montés par 4.500 marins, disposant de 315 pièces d'artillerie et mitrailleuses, de 30 tubes lance-torpilles, s'approchent des eaux vénézuéliennes.

Le 7 décembre, remise d'un ultimatum au président Castro par les ministres d'Allemagne et d'Angleterre à Caracas, présentation impérative de deux notes à payer de 13 et 20 millions, demande expresse de garanties immédiates, sans attendre le résultat des négociations engagées par la République vénézuélienne avec des financiers nord-américains pour le règlement définitif des questions en litige. Surviennent ensuite la saisie de navires vénézuéliens dans le port même de La Guayra ; l'attaque sommaire, par un croiseur allemand, sans déclara-

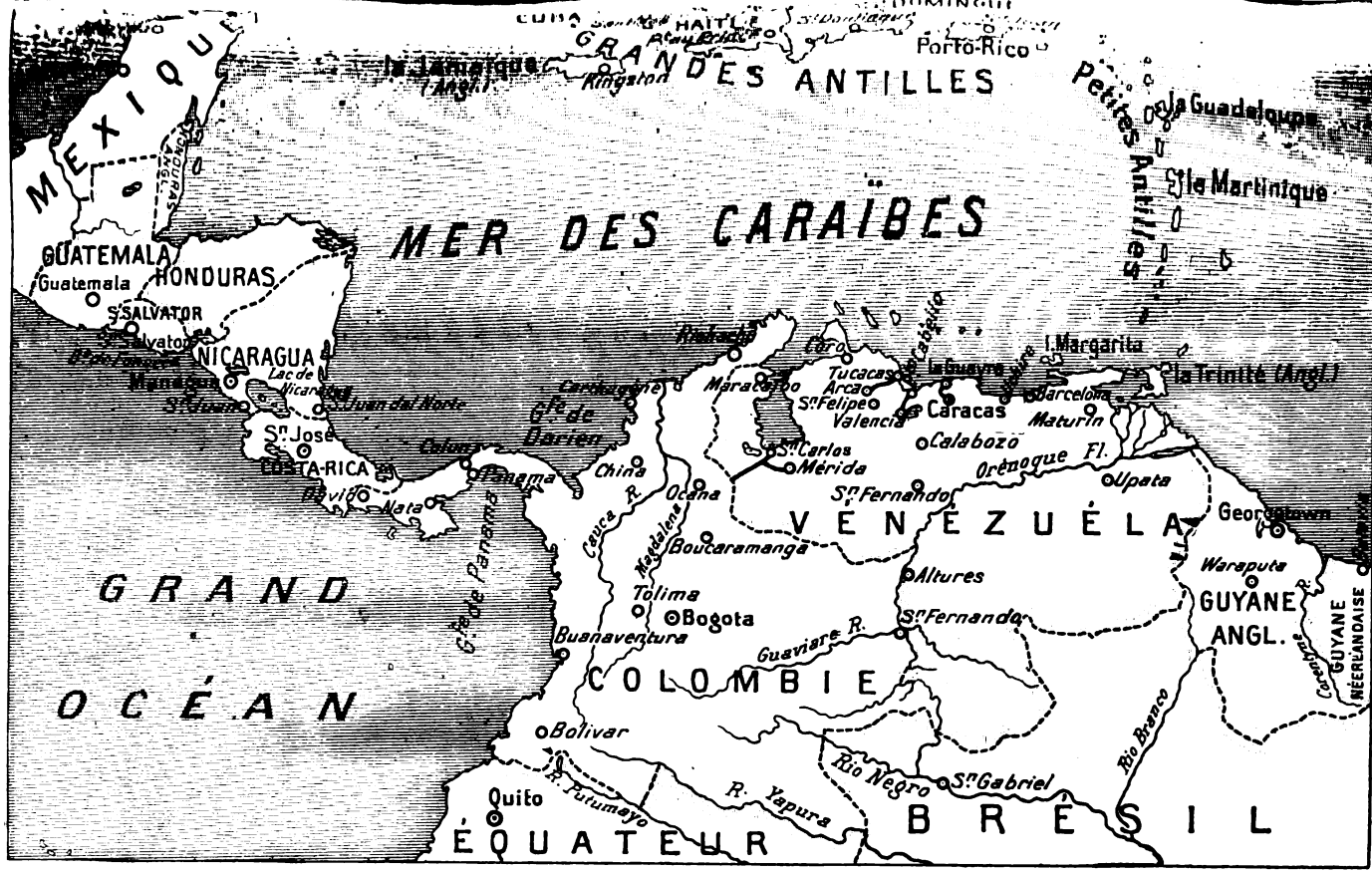
MER DES CARAÏBES
GRANDES ANTILLES
Petites Antilles
CUBA
HAITI
DOMINGUE
Port-au-Prince
Porto-Rico
la Jamaïque
Kingston
la Guadeloupe
Ste Martinique
MEXIQUE
GUATEMALA
Guatemala
HONDURAS
S. SALVATOR
S. Salvator
NICARAGUA
Managua
Lac de Nicaragua
St Juan
St Juan del Norte
St José
COSTA-RICA
Colon
Panama
Nata
Golfe de Darien
Golfe Panama
GRAND OCÉAN
Cartagène
Riohacha
Maracaïbo
Coro
Tucacas
Arcao
St Felipe
Valencia
la Guayra
Caracas
Barcelona
Maturin
I. Margarita
la Trinité (Angl.)
Calabozo
St Carlos
Mérida
St Fernando
Orénoque Fl.
Upata
VENEZUÉLA
Georgetown
Waraputa
GUYANE ANGL.
GUYANE HÉERLANDAISE
Corentyne R.
China
Ocana
Cauca R.
Madalena
Boucaramanga
Tolima
Bogota
Buanaventura
Altures
St Fernando
Guaviare R.
COLOMBIE
Bolivar
Quito
ÉQUATEUR
R. Putumayo
R. Yapura
Rio Negro
St Gabriel
Rio Branco
BRÉSIL

tion de guerre, de deux canonnières, vite désemparées et coulées à fond sous le prétexte extraordinaire qu'elles n'ont aucune valeur militaire. L'Angleterre, qui n'est généralement pas arrêtée par des scrupules de ce genre, n'hésite pas à déclarer officiellement qu'elle n'est pour rien dans cette exécution facile qui ne servit qu'à gagner des sympathies au Vénézuéla. La presse européenne, celle de Berlin exceptée, s'accorde avec les journaux américains pour blâmer une inutile brutalité ; le Vénézuéla y répond par la mise en liberté des sujets anglais et allemands incarcérés dans un premier mouvement de colère.

Puis, c'est la continuation de la saisie de la marine vénézuélienne ; c'est le bombardement du fort de Puerto-Cabello, toujours sans déclaration de guerre, après un simple ultimatum local accordant deux heures de délai pour désavouer la saisie d'un vapeur anglais par une bande d'énergumènes.

A la destruction et à la capture de bateaux, au bombardement pacifique, succède le blocus pacifique. Mais les Etats-Unis se fâchent, exigent une déclaration de guerre et le blocus effectif : l'amiral Dewey concentre son escadre, dite de manœuvre, composée de 8 cuirassés, 10 croiseurs et d'un nombre respectable de contre-torpilleurs et de torpilleurs. Après de longues hésitations, l'Angleterre, qui sort à peine des épreuves de la guerre sud-africaine et qui redoute les suites d'une aventure mal engagée, fait entendre raison à l'Allemagne et la décide enfin à déclarer la guerre formellement.

Entre temps, toutes les puissances créancières du Vénézuéla, craignant de ne plus trouver un bolivar en caisse après que les deux grandes nations se seront servies, présentent simultanément leur note à payer. L'Italie demande 2.800.000 francs, et désireuse de parler en grande puissance, envoie trois croiseurs appuyer fièrement ses revendications. Les Etats-Unis, eux-mêmes, par précaution, afin de se munir d'un motif matériel d'intervention, et au besoin d'une excuse utile, exhibent à leur tour une facture de 500.000 francs. La France se contente d'affirmer la priorité de ses droits.

L'Angleterre devient de plus en plus mécontente de figurer dans ce concert de porteurs de contraintes et cherche une excuse à cette compromission en déclarant, par l'organe de M. Balfour, qu'elle est surtout entrée en lice pour laver un affront fait à son pavillon.

Survient la demande d'arbitrage de M. Castro; la presse américaine appuie cette demande vigoureusement, dénonce les ambitions allemandes sur l'île Margarita et le Brésil méridional; elle manifeste habilement sa confiance dans l'amitié et

la bonne foi de la Grande-Bretagne et lui conseille d'arrêter son alliée dans la voie des mesures coercitives qui seraient de nature à faire sortir les Etats-Unis de leur neutralité.

Londres, Berlin et Rome, après avoir longuement réfléchi, acceptent le principe de l'arbitrage sous réserve des garanties d'exécution; puis, sur les instances de M. Roosevelt, consentent finalement à recourir à la Cour arbitrale permanente de la Haye.

Pendant tous ces pourparlers, le blocus effectif est étendu intégralement aux côtes vénézuéliennes et les croiseurs anglo-germano-italiens se livrent au passe-temps des captures inoffensives, mais essentiellement désagréables, des navires vénézuéliens transportant des marchandises pour le compte des neutres.

***

Que pouvait-il sortir de ce conflit? Assurément, rien de bon pour la paix du monde. Le mécontentement du commerce américain, plus particulièrement lésé par un blocus, dont on ne pouvait prévoir la durée, aurait fort bien pu créer de graves incidents et mettre aux prises les Etats-Unis avec les puissances intervenantes.

D'un autre côté, le président Roosevelt, reculant devant la responsabilité d'un arbitrage qui eût associé, au moins moralement, les Etats-Unis aux mesures exécutoires imposées au Vénézuéla par une sentence arbitrale facile à prévoir, devait forcément décliner pour lui-même les fonctions d'arbitre, en donnant pour raison le motif si habilement créé par la créance invoquée au dernier moment, qu'il ne pouvait être à la fois juge et partie.

Les arrière-pensées du concert anglo-germano-italien, ou plutôt de l'Allemagne, se trouvèrent ainsi déjouées.

Il était visible que Guillaume II, après avoir appelé l'Italie à la rescousse, maintenait l'Angleterre en ligne, malgré les invectives décochées par la presse anglaise à l'égard de l'*ennemie déclarée*, espérant que les négociations prochaines brouilleraient peut-être les cartes ou laisseraient des germes d'irritation capables de déterminer tôt ou tard avec la grande République quelque vive explication.

Cette redoutable éventualité paraît aujourd'hui conjurée [1], et tout fait prévoir que l'Allemagne saura comprendre que son

[1] Le *Daily Mail* résume à peu près l'impression générale dans ces lignes :

« Voilà donc terminé un des incidents les moins glorieux de ces dernières années. Ce qu'il y avait de juste dans nos réclamations a été obscurci par notre diplomatie inepte et irréfléchie. L'alliance avec l'Allemagne dans une affaire suspecte a réveillé la suspicion de la nation entière. »

alliée momentanée, entraînée par surprise à sa remorque, est actuellement décidée à se retirer d'une aventure dangereuse et impopulaire, et que, renonçant à ses prétentions rigoureuses à l'égard du faible Vénézuéla, Guillaume II ajournera *sine die* le règlement de comptes qu'il croyait pouvoir entamer avec la grande rivale économique du Nouveau-Monde.

Les Etats-Unis, un moment embarrassés par l'offre des alliés de recourir à leur arbitrage, ont trouvé, comme nous venons de le dire, le moyen de se dégager et de rendre en même temps service à la cause du droit et de la paix. Il semble que l'établissement d'une commission internationale de la dette vénézuélienne jusqu'à règlement complet des créances étrangères soit le meilleur moyen de concilier les intérêts des créanciers et les susceptibilités américaines.

On est heureux de constater que la France apparaît en excellente posture dans le différend actuel. Elle a su résoudre juridiquement et sans brutalité ses difficultés avec le Vénézuéla; les puissances ont reconnu spontanément un droit d'antériorité à ses créances. Quelle que soit l'issue du conflit, elle ne peut que recueillir d'heureux résultats de son attitude.

Les événements actuels doivent cependant lui servir de leçon et dessiller ses yeux au moment où certains idéologues, confiants dans le progrès des sentiments pacifiques et des idées de justice parmi les peuples, prédisent la fin des conflits brutaux. L'attentat consommé par l'Angleterre contre les paisibles républiques sud-africaines, les encouragements à la violence donnés jadis par Guillaume II à son corps expéditionnaire de Chine, les rigueurs excessives déployées à l'égard du Vénézuéla alors qu'il suffisait d'exercer une simple saisie de douanes, leur infligent un éclatant démenti. Il est manifeste que le droit des nations faibles ou naïvement débonnaires sera plus cyniquement violé qu'autrefois, et la guerre de demain aura un caractère aussi brutal que par le passé. En pareille matière, les illusions sont mortelles; nous devons plus que jamais nous pénétrer du principe que, pour être assuré de vivre en paix, il faut disposer d'un outil de guerre assez fort pour ôter à nos agresseurs éventuels, quels qu'ils soient, toute pensée et toute espérance de pouvoir un jour nous imposer leur domination.

***

LE

XIIIe CONGRÈS INTERNATIONAL DES ORIENTALISTES

A HAMBOURG

Dans sa session de Rome, en octobre 1899, le XIIe Congrès international des Orientalistes avait désigné Hambourg comme siège de la future session, en 1902. Ce qui avait déterminé ce choix, ce n'est pas la place que tient Hambourg dans l'histoire des études orientales. On ne trouve guère à signaler dans le passé, comme s'étant distingué dans ses recherches, que Hinckelmann, l'éditeur du Qorân, Bertheau, Baur. Quant aux orientalistes et aux voyageurs comme Barth dont cette ville est la patrie, ils y ont tenu moins de place que dans les endroits où ils enseignèrent et où ils passèrent leur vie [1]. Il n'y a pas aujourd'hui de ville d'université allemande qui ne soit plus qualifiée que Hambourg dans cet ordre d'études.

Mais une considération s'imposait; la situation particulière de ce port, la seconde ville commerciale de l'Europe, pour le commerce de l'Orient et les colonies allemandes [2]. Aussi une section coloniale (la IXe) avait été ajoutée aux huit autres : linguistique générale, Inde et Iran, Indes orientales et Océanie, Asie orientale et centrale; Sémitisme en général, Islam, Egyptologie et langues africaines, Action réciproque de l'Orient et de l'Occident. Chacune de ces sections était placée sous la présidence provisoire d'un savant allemand et il est aisé de prévoir que la IXe devait être la plus importante.

Il n'en fut pas ainsi : les futurs membres apprenaient bientôt que les points qui devaient y être traités touchaient de trop près à des questions controversées sur des matières politiques, économiques et religieuses. On ne reconnut d'ailleurs ces inconvénients éventuels que lorsque le gouvernement allemand eut

---

[1] La brochure de M. Behrmann, *Hamburg's Orientalisten*, Hambourg, 1902, in-8°, n'est qu'une liste de noms insignifiants pour la presque totalité : elle ne saurait faire illusion sur l'importance de Hambourg, comme centre d'orientalisme.

[2] On trouvera des renseignements sur Hambourg qui tend à devenir la tête de ligne de toute la navigation allemande et qui est déjà le principal port de l'hinterland allemand, dans l'excellent volume de M. de Rousiers, *Hambourg et l'Allemagne contemporaine* (Paris, 1902, in-18 jés.), qui a été, ici même, l'objet d'un compte rendu. Ce que le chapitre V a de trop sommaire sur l'histoire de la navigation peut être complété, en ce qui concerne le Levant, par l'élégante plaquette récemment publiée : *Hamburg's Rhederei und die Levante im IXten Jahrhundert*, Hambourg, 1902, in-8°.

décidé, pour le mois d'octobre, l'ouverture d'un congrès colonial qui priva celui de Hambourg de la section qui faisait sa principale raison d'être.

Conformément au règlement, un comité d'organisation se forma, composé de notabilités de Hambourg, parmi lesquelles on voyait figurer, outre les sénateurs et les principaux fonctionnaires, le ministre résident de Russie et le consul général d'Angleterre. Ce comité, assez nombreux, choisit dans son sein un comité central présidé par M. Mönckelberg, le premier bourgmestre. On doit reconnaître que le comité prit tout le soin possible pour s'acquitter de sa tâche d'organisation.

Elle ne fut cependant pas facilitée partout. S'inspirant des précédents du Xe Congrès (Genève, 1894), du XIe Congrès (Paris, 1897), du XIIe (Rome, 1899), le comité avait demandé que des avantages fussent accordés, sur les chemins de fer allemands, aux congressistes. Une lettre du ministre prussien des travaux publics (II, c. 3497), signée Von der Leyden, fit savoir au bourgmestre qu'il n'y avait pas de faveur à espérer, étant donnée la durée des billets ordinaires d'aller et retour [1]. Sans se laisser arrêter par cette fin de non-recevoir, le comité lança ses invitations, et de toutes parts on répondit à son appel. L'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Chine, la Confédération argentine, le Danemark, l'Égypte, l'Espagne, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Inde, l'Italie, le Japon, le Mexique, le Monténégro, la Norvège, le Paraguay, les Pays-Bas, la Perse, le Portugal, la Roumanie, la Serbie, le Siam, la Suède, la Turquie et les principaux savants de ces pays, ainsi que de l'Angleterre, de l'Écosse, des États-Unis et de la Suisse, se firent représenter. M. le gouverneur général Revoil m'avait délégué comme représentant de l'Algérie, avec mission de proposer Alger comme siège du futur congrès.

L'accueil fait par la ville de Hambourg fut des plus sympathiques. Je ne ferai pas la description des fêtes organisées par le Congrès et le gouvernement : il me suffit d'énumérer une réception du Sénat à l'Hôtel de Ville, une représentation de gala au théâtre de la ville, une excursion en bateau jusque dans la mer du Nord, une fête nautique à l'Alsterlust, enfin un banquet au Jardin zoologique. Toutes ces fêtes réussirent parfaitement.

La séance d'ouverture du Congrès, qui était également la première séance plénière, eut lieu le vendredi 5 septembre à l'heure tardive de dix heures et demie. M. Senior Behrmann fut acclamé

---

[1] Il est à remarquer que, dans cette lettre *officielle*, M. Mönckelberg était simplement qualifié de *Hochwohlgeboren*. Or le bourgmestre de Hambourg en fonctions a le rang de chef d'État et son titre officiel est *Seine Magnificenz*.

comme président du Congrès et M. le bourgmestre Mönckelberg président d'honneur. Le bureau fut élu sur la proposition du président; il comprenait deux vice-présidents (MM. Brinckmann de Hambourg et Kautsch de Halle) et trois secrétaires MM. Sieveking de Hambourg, Bertholet de Bâle, et Jackson de New-York). Un certain nombre de délégués vinrent apporter les salutations de leurs gouvernements et l'heure était très avancée quand on aborda la proposition de M. Naville, de Genève, tendant à supprimer la publication des Actes du Congrès et à les remplacer par un simple résumé.

Cette proposition, très grave, ne tend rien moins qu'à supprimer le Congrès comme réunion scientifique. Les arguments de M. Naville sont les suivants : les volumes en question, renfermant les Actes, ne paraissent que longtemps après le Congrès; ils sont disparates, renfermant des travaux sur les langues les plus diverses. Ce furent les raisons mises en avant. Il en existait une autre qu'on ne jugea pas à propos de produire : c'est l'accroissement des dépenses et la difficulté d'y faire face avec les seules souscriptions.

Mais ces difficultés sont toutes d'ordre intérieur et une simple réglementation peut aisément les faire disparaître. En ce qui concerne le retard de la publication, il n'y a qu'à décider que tout travail qui ne serait pas remis, *ne varietur*, dans le délai de trois mois après la clôture de la session, serait exclu. La commission de publication devrait se charger de corriger les épreuves et de donner le bon à tirer.

Quant au second argument, il ne tendrait rien moins qu'à supprimer les journaux des diverses sociétés asiatiques ou orientales, qu'il s'agisse de celles de Paris, de Londres, de Leipzig, de Florence, de New-Haven, etc. On voit en effet dans ces publications des articles sur l'Extrême-Orient voisiner avec des études berbères ; des mémoires d'égyptologie avec des travaux sur l'arabe ou le turk, etc. Ce contact est utile au contraire, surtout à une époque où l'on tend trop à se spécialiser et à ignorer ce qui se passe en dehors du domaine restreint où l'on s'est cantonné.

En ce qui concerne la question pécuniaire, qu'on n'a pas mise en avant et qui était la plus importante, on peut avoir recours, pour la régler, à divers moyens : soit une allocation supplémentaire du gouvernement du pays où se tient le Congrès ; soit une élévation de cotisation pour les membres qui veulent posséder les Actes; soit enfin pleins pouvoirs accordés à la commission de publication pour restreindre l'étendue des volumes dans la mesure du reliquat des fonds.

Les difficultés qu'on faisait valoir ne sont donc pas insurmontables; en revanche, le maintien du projet Naville fera rapidement baisser le niveau du Congrès. Il ne faut pas oublier que les congressistes peuvent se diviser en deux catégories : les orientalistes, qui viennent lire un mémoire et discuter une question, et les amateurs, séduits par les avantages matériels qui sont faits à cette occasion, la facilité du voyage et des excursions, les fêtes données, etc. Cette seconde catégorie se soucie peu d'avoir ou non les volumes des mémoires qu'elle écoule souvent, quand elle les retire, chez les bouquinistes. Aussi le nombre des adhérents de cette catégorie ne fera que s'accroître en raison directe des attractions dont le Congrès est l'occasion. Mais en sera-t-il de même en ce qui concerne l'élément sérieux? Il est bien évident — et le fait s'est déjà produit pour Hambourg à l'annonce, dans le troisième bulletin, de la proposition de M. Naville — que ceux des orientalistes qui ne pourront pas se rendre au Congrès s'abstiendront de souscrire pour ne retirer qu'un volume de résumés, souvent et forcément incomplets, ce qui ne les dispensera pas d'acheter les diverses revues où seront dispersés les mémoires qu'ils auraient trouvés réunis dans les Actes du Congrès.

Mais ces revues elles-mêmes ne seront-elles pas bientôt encombrées si, en dehors de leurs articles ordinaires, elles doivent encore publier les mémoires de leurs nationaux ? Et il ne faut pas oublier que plusieurs pays ne possèdent pas d'organes de ce genre. En outre, quel intérêt aurait l'auteur d'un mémoire à le soumettre à un Congrès, alors qu'il est obligé de le publier ailleurs ? Les congrès se réduiront donc à n'être qu'une petite parlotte entre deux douzaines d'orientalistes, et aussi une concurrence à l'*Agence Cook* en raison des facilités accordées aux touristes.

Ces considérations engagèrent les savants les plus autorisés, tels que MM. de Goeje, Nœldeke, Goldziher, Guidi, etc., à s'opposer à l'adoption de la proposition de M. Naville et à décider qu'elle serait renvoyée à une commission. Mais comment serait nommée cette commission ? Le bon sens indiquait qu'elle devait se composer de délégués élus à raison d'un par section : ce sont évidemment les congressistes, faisant acte de présence dans ces dernières, qui sont intéressés à la chose. Mais l'heure était avancée, les estomacs criaient famine, la confusion ne faisait que croître et ce fut au milieu d'un certain tumulte que M. Behrmann annonça, sans que l'assemblée fût appelée à voter, la constitution d'une commission unanimement favorable à la proposition Naville.

Conformément à l'usage, la présidence des sections fut réservée aux orientalistes étrangers. C'est ainsi que celle de l'Inde fut réservée à M. Rhys Davids, de Londres ; celle de l'Iran à M. Salemann, de Pétersbourg ; celle des rapports entre la Grèce et l'Orient à M. Cumont, de Bruxelles ; celle de l'Asie orientale à M. Thomsen, de Copenhague ; la section sémitique générale fut présidée par M. Buhl, de Copenhague ; la section mulsumane par M. de Goeje, de Leyde ; celle d'égyptologie par M. Naville, de Genève. La troisième section, Australasie et Océanie, ne réussit pas à se constituer. Enfin la présidence de la section des langues africaines me fut dévolue.

Il me suffira d'énumérer la liste des principaux mémoires lus dans chaque section : je ne saurais, bien entendu, reproduire le détail des discussions auxquelles quelques-uns d'entre eux donnèrent lieu, encore moins les analyser.

Section I. — Linguistique générale.

MEDIA (Scutari) : *Sur la prononciation des palatales dans les divers dialectes albanais.*

THURNEYSEN (Fribourg-en-Brisgau) : *Le futur périphrastique en ancien indien.*

JOHANNSON (Upsala) : *Une loi phonétique indo-germanique.*

Section II. — A. Inde.

WICKREMASINGHE (Oxford) : *Progrès des recherches archéologiques à Ceylan.*

FOUCHER (Paris) : *L'École française d'Extrême-Orient.*

STEIN (Rawalpindi) : *Voyage d'exploration archéologique dans le Turkestan chinois.*

BENDAL (Cambridge) : *Note sur l'histoire du canon pali dans le Nord de l'Inde.*

PEUNGOT (Francfort) : *Progrès du bouddhisme dans l'Inde et dans l'Ouest.*

KUHN (Munich) : *État des travaux relatifs à la rédaction d'un manuel aryo-indien.*

L. DE SCHROEDER (Vienne) : *Plan d'une édition critique du Mahabharata.*

PULLÉ (Bologne) : *Cartographie ancienne de l'Inde.*

STRAMARE (Genève) : *Le Yajamana, son rôle dans les sacrifices d'après les textes brahmaniques.*

Section II. — B. Iran.

JACKSON (New-York) : *Sur quelques questions relatives à l'ancienne histoire de la Perse.*

HEART (Paris) : *Résultats linguistiques de l'exploration de la Perse de M. de Morgan.*

CHALATIANZ (Moscou) : *La légende des héros arméniens.*

KIROTE (Graz) : *Le verbe sémitique en pehlwi.*

Section IV. — Asie centrale et orientale.

KUNOS (Budapest) : *Sur le rythme des langues turkes.*
BALINT (Klausenburg) : *Sur la question des Huns.*
MIKAMI (Tokyo) : *Sur l'Institut historiographique de l'Université orientale de Tokyo.*
DONNER (Helsingfors) : *Fouilles et inscriptions en ancien turk et en ouïgour dans le Turkestan.*
MURAKAMI (Tokyo) : *Relations du Japon et de l'Ouest.*

Section V. — Sémitique.

BUDDE (Marbourg) : *La suscription du livre de Jérémie.*
KLEIN (Stockholm) : *Sur le livre de Daniel.*
HALÉVY (Paris) : *Sur l'origine du syllabaire cunéiforme.*
GUTHE (Leipzig) : *Sur les travaux de la Société allemande de Palestine.*
KOTELMANN (Hambourg) : *Le sens des couleurs chez les anciens Hébreux.*
OPPERT (Paris) : *La traduction du grand cylindre de Gudea.*
OPPERT (Paris) : *Sur un carré magique babylonien.*
HOMMEL (Munich) : *Etymologie du nom de Moab.*
HALÉVY (Paris) : *Origine de l'alphabet sémitique.*

Section VI. — Islam.

MERX (Heidelberg) : *L'introduction de l'éthique d'Aristote dans la philosophie arabe.*
SOBERNHEIM (Berlin) : *Les inscriptions de Baalbeck.*
SEYBOLD (Tubingen) : *Un récit des Mille et Une Nuits.*
MONTET (Genève) : *Une mission scientifique au Maroc.*
Mme DE LEBEDEV (Saint-Pétersbourg) : *Sur les droits de la femme musulmane dans le mariage.*
HESS (Fribourg-en-Suisse) : *Chants des Bédouins de Qahtan*, avec reproduction par le phonographe.
GRÜNERT (Prague) : *L'étymologie chez les Arabes.*

Section VII. — A. Egyptologie.

LORET (Lyon) : *Horus le faucon.*
SCHMIDT (Copenhague) : *Les cercueils de momie datant de la XXIIe dynastie.*
LIEBLEIN (Christianua) : *Sur les noms d'Aménophis IV.*
CAPART (Bruxelles) : *Sur un nouveau papyrus du Livre des morts.*
BREASTEDT (Chicago) : *La bataille de Kadech.*
LORET (Paris) : *Les procédés d'éclairage chez les anciens Égyptiens.*
TH. REINACH (Paris) : *Sur la date de la colonie juive d'Alexandrie.*

Section VII. — B. Langues africaines.

R. BASSET (Alger) : *Rapport sur les études berbères et haoussa* de 1897 à 1902.
STUMME (Leipzig) : *De la métrique en berbère et en haoussa.*
BENECKE (Berlin) : *Principes d'une grammaire comparée des langues bantou.*

Section VIII. — Influence respective de l'Orient et de l'Occident.

LEHMANN (Charlottenbourg) : *L'immigration des Arméniens en rapport avec l'émigration des Thraces et des Iraniens.*

CHALATIANZ (Moscou) : *La version arménienne de la Chronique universelle d'Hippolyte.*

BRÉHIER (Clermont-Ferrand) : *Influence des Orientaux sur la civilisation occidentale au commencement du moyen âge.*

DEISSMANN (Heidelberg) : *L'hellénisation du monothéisme sémitique.*

ADLER (Londres) : *Les Juifs de l'Inde et le pape au* XVIe *siècle.*

KAROLIDÈS (Athènes) : *La prétendue ville des Byzantins dans la chronique du roi d'Assyrie Asar Haddon.*

Au cours des séances, des vœux furent émis par les diverses sections : le 10 septembre, ils furent soumis au vote de l'assemblée générale de clôture qui les adopta. Voici les principaux :

Section II. — *A.* — Vœu pour la publication du Mahavansa.

— Le XIIIe Congrès se permet d'exprimer au gouvernement français de l'Indo-Chine ses respectueux remerciements pour la part faite aux études orientales par la création de l'Ecole archéologique de l'Extrême-Orient et de lui adresser ses félicitations pour les résultats obtenus.

— Félicitations au vice-roi et au gouvernement de l'Inde britannique pour les encouragements donnés aux études orientales lors de la mission de M. Stein en Kachgarie.

— Vœu tendant à ce que le gouvernement de l'Inde vienne en aide à la publication du manuel indo-aryen de MM. Kuhn et Scherman.

— Vœu relatif à la publication des cartes de l'Inde recueillies par M. Pulle.

— Vœu relatif à la réorganisation de la Société des études gypsies.

Section IV. — Projet d'une association internationale pour l'exploration historique, archéologique, linguistique et ethnographique de l'Asie centrale et de l'Extrême-Orient par des Comités indépendants nationaux, groupés autour d'un Comité central résidant à Saint-Pétersbourg.

Section V. — Vœu tendant à ce que, dans les recherches faites pour les établissements de chemins de fer en Orient, le côté archéologique ne soit pas négligé.

Section VI. — La section musulmane se désiste en faveur de la commission nommée par l'Association internationale des Académies (Paris, 14 avril 1901) des pouvoirs qui lui avaient été confiés pour la publication de l'*Encyclopédie musulmane.*

La proposition de M. Naville, tendant à la suppression de la publication des Actes du Congrès, fut ensuite votée à une faible majorité, où ne dominaient pas les orientalistes de profession.

J'ai exposé plus haut les motifs qui faisaient regretter l'adoption de cette motion. Il appartiendra aux congrès futurs de revenir sur cette décision qui ne les engage en aucune façon.

Renchérissant sur cette mesure, M. Rhys Davids avait proposé six articles qui liaient les mains à tous les congrès futurs et leur enlevaient le droit de régler leur organisation intérieure. Devant les protestations unanimes de l'assemblée, dont M. Gaster se fit l'interprète, il dut déclarer que c'était simplement une indication qu'il avait prétendu donner. Quatre articles furent admis, sous le bénéfice de ces explications, et n'engagent nullement l'avenir, puisque les congrès futurs ont le droit de ne tenir aucun compte des opinions de M. Rhys Davids.

Enfin la deuxième question était la détermination du siège du XIVe congrès. J'étais officiellement chargé par le gouvernement général de l'Algérie de proposer Alger. Cette ville fut choisie par acclamation, la proposition du gouvernement japonais en faveur de Tokyo n'ayant obtenu aucune voix.

Le prochain Congrès aura donc lieu à Alger, aux vacances de Pâques 1905.

René Basset,

Correspondant de l'Institut,
Directeur de l'Ecole supérieure des lettres d'Alger,
Délégué du gouvernement de l'Algérie
au XIIIe Congrès international
des orientalistes.

LES MISSIONS CATHOLIQUES FRANÇAISES

AU XIXe SIÈCLE

L'essor prodigieux, au XIXe siècle, de certaines puissances industrielles et exportatrices, a été, chez nous, une source d'illusions dangereuses. L'on a trop souvent cru que l'influence d'un peuple se mesurait seulement aux chiffres de ses exportations et de ses importations, et au nombre d'hectares de ses domaines coloniaux. Une nation comme la nôtre, qui a un long passé et de glorieuses traditions, possède, par le monde, une clientèle; elle dispose de forces morales qui, pour n'être pas immédiatement appréciables en chiffres, n'en sont pas moins de très précieux éléments d'influence, d'autant plus précieux souvent qu'ils sont plus impondérables. Notre histoire, l'action de nos compatriotes nous ont donné et nous donnent encore, pourrait-on dire, des colonies morales, où, sans posséder le sol, la France possède les âmes. Il en est encore ainsi, dans une certaine mesure, dans cette Egypte, où la trace du génie français est partout imprimée, et où tant d'hommes, qui craignent de le dire tout haut, pensent tout bas à la France comme à la métropole naturelle des pays d'Orient. Que les missions catholiques françaises soient, pour la France, le moyen le plus efficace, parce qu'il est le plus vraiment désintéressé, de gagner ou de garder la confiance et l'amitié des peuples lointains, c'est ce qu'aucun des Français qui ont eu, à l'étranger, la responsabilité de nos intérêts nationaux ne méconnaît. A peine de rares politiciens de cabinet, ou quelques « intellectuels » au retour d'un trop rapide voyage, où ils n'ont voulu voir que ce qui était déjà, au départ, dans leur esprit, ont-ils parfois contesté cette vérité à laquelle tous nos hommes d'Etat, quelles que fussent leurs origines et leurs croyances, ont rendu un éclatant hommage.

Aussi est-ce véritablement, au point de vue national, auquel seul nous voulons nous placer ici, une œuvre excellente qu'est en train d'accomplir le R. P. Piolet en consacrant à toutes les missions catholiques françaises, dans le monde entier, et en faisant paraître sous sa direction, un ouvrage admirablement édité et illustré, dont M. Etienne Lamy a composé la Préface

et dont M. Brunetière doit écrire la conclusion[1]. Le P. Piolet, bien connu de tous les « coloniaux, » est lui-même un missionnaire; de longs séjours à Madagascar lui ont permis de consacrer à notre grande île africaine des volumes très appréciés; non content d'être un apôtre de la foi chrétienne, il s'est fait encore un apôtre de la foi coloniale dont il est l'un des plus ardents promoteurs dans l'opinion française. Arracher les Français à leurs divisions du dedans, retremper l'âme de la race dans les luttes et les salutaires efforts de la vie du dehors, refaire, par la colonisation, une France très forte et digne de son passé et de ses destinées, voilà la tâche à laquelle il a voué ses forces et sa vie. Son dernier ouvrage, *la France hors de France*[2], est un chaleureux et convaincant plaidoyer en faveur de l'émigration aux colonies et de la mise en valeur, par nous-mêmes, de notre superbe domaine d'outre-mer. Les *Missions catholiques françaises* tendent au même but : montrer les éléments de la vitalité française hors de France, étudier l'expansion de notre activité nationale dans l'une de ses plus imposantes manifestations, prouver, par l'exemple, aux Français, que leur race est encore capable de toutes les audaces et de toutes les initiatives.

Cinq volumes entiers ont paru; ils sont consacrés, le premier aux missions d'Orient, le second à celles d'Abyssinie, d'Inde et d'Indo-Chine, le troisième à celles de Chine et du Japon, le quatrième à celles de l'Océanie et de Madagascar, le cinquième à celles d'Afrique ; le dernier enfin parlera des missions d'Amérique. Les missionnaires de chaque province ont, en général, raconté eux-mêmes leur œuvre; il en résulte, peut-être, dans cet ouvrage, comme dans toutes les œuvres collectives, certaines inégalités, certaines disproportions; mais il en résulte aussi une grande variété de ton et une grande sûreté d'informations. Ces hommes simples, vivant au milieu de populations étrangères à notre civilisation et à nos mœurs, ont écrit simplement ; ils ont dit leurs efforts, leurs succès, leurs déboires et aussi leurs espoirs; ils ont énuméré les œuvres fondées, les églises élevées, donné les chiffres des convertis, dénombré leur petit troupeau. Le texte est appuyé de nombreuses et excellentes photographies prises sur place; non seulement elles rendent agréable et instructif le

[1] *Les Missions catholiques françaises au XIXe siècle*, publiées sous la direction du P. J.-B. Piolet, avec la collaboration de toutes les sociétés de missions. Illustrations d'après des documents originaux. L'ouvrage, qui paraît par livraisons, comprendra 6 volumes in-4°. Cinq sont déjà parus et le sixième est en cours de publication. Paris, Armand Colin et Cie, éditeurs.

[2] Paris, Alcan, 1 vol. in-8°.

seul fait de feuilleter ces beaux volumes, mais encore elles constituent d'admirables documents, à la fois précis et vivants. Le missionnaire et la sœur de charité y apparaissent dans leur tâche de chaque jour, moins occupés de réunir de nombreuses assemblées pour les prêcher que de prouver la supériorité de leur foi par l'excellence de leurs œuvres; nous les voyons recueillant les orphelins, instruisant les enfants, soignant les malades, les lépreux, nourrissant ceux qui ont faim, penchant leurs mains consolatrices sur les agonies délaissées. Grâce aux photographies, nous vivons vraiment de la vie des missionnaires et de celle de leurs néophytes; elles sont les témoins irrécusables qui, du fond de la Chine ou de la Mésopotamie, viennent témoigner de l'activité inlassable et du patient labeur de nos compatriotes [1].

La première impression qu'éprouve le lecteur, rien qu'à feuilleter ces pages élégantes, c'est qu'il est en présence d'une force, non pas précisément internationale, mais supranationale. L'on passe des vieilles races les plus anciennement civilisées, comme les Chinois ou les Annamites, aux peuplades les plus primitives; nous sommes, avec le premier volume, chez les Turcs, à Constantinople, en Egypte; nous sommes avec le cinquième parmi les noirs du Congo, avec le sixième parmi les peuplades les plus incultes de l'Amérique du Sud. Et nulle part on n'a l'intuition plus nette de cette vitalité et de cette puissance du catholicisme, qui pénètre chez tous les peuples sans exiger d'eux aucune abdication de leur indépendance nationale; et nulle part, non plus, l'on ne comprend mieux quel précieux avantage c'est, pour notre pays, qu'un si grand nombre de ses nationaux, hommes et femmes, fasse aimer, sous tant de climats divers, le nom de la France, comme celui de la puissance secourable, juste, mère des grands dévouements.

A mesure que l'on tourne les pages, le cadre et le décor changent : tantôt ce sont les glaces du Nord, les fourrures, les traîneaux, et tantôt l'Équateur avec ses forêts tropicales et ses immenses fleuves. Tantôt ce sont des Chinois, aux cheveux tombant en natte dans le dos, qui remplissent la nef de la chapelle et que la photogravure nous montre, et tantôt ce sont des noirs aux cheveux crépus, ou des Indous ; mais le missionnaire reste le même ; il enseigne la même doctrine, il pratique les mêmes œuvres, se faisant tout à tous, soignant les malades, secourant les misères ; seulement les moyens, les méthodes,

[1] Signalons aussi la valeur, au point de vue de la *géographie physique*, d'un bon nombre de ces photographies. Par exemple, pour ne prendre que le seul tome III, voyez p. 21, 34, 69, 165, 249, 279, 285, 293, 333, 339, 345, 429, etc.

les formes extérieures de l'apostolat et de la charité varient; nous avons sous les yeux un perpétuel travail d'*adaptation*, dont tous ceux qui s'occupent des questions coloniales pourront faire leur profit et tirer d'utiles leçons. C'est une preuve, sans cesse renouvelée sous nos yeux, de cette plasticité de l'Eglise catholique qui a su vivre au milieu des nations les plus diverses, depuis les Romains jusqu'à nos jours; c'est ce que M. Etienne Lamy a montré, dans sa belle préface consacrée à l'*Apostolat*.

Dans tout l'Orient musulman, depuis Constantinople jusqu'en Perse, les missionnaires ont un rôle particulier : ils ne cherchent pas à gagner les maîtres turcs, mais, pour ainsi dire, à ressusciter, en les ramenant dans l'unité catholique, les nationalités, chrétiennes depuis les temps les plus anciens, mais qu'un long isolement sous la férule musulmane a laissé s'endormir dans les vieilles hérésies orientales. Les ramener, les instruire, former un clergé catholique national, c'est la tâche des missionnaires en Orient, c'est celle que le pape Léon XIII a tout particulièrement encouragée. L'institution du séminaire des Pères Blancs, à Jérusalem, est un des multiples efforts qui tendent vers ce but : refaire une église catholique orientale. Rentrées dans l'Eglise romaine, les peuplades orientales cessent d'être des isolées; elles deviennent, par le fait même, des protégées de la France, qui a, en vertu des *Capitulations* et des traités, et par la volonté expressément formulée du Saint-Siège, le Protectorat exclusif des catholiques dans l'empire ottoman. La religion, en Orient, est le symbole et le rempart de la nationalité; les patriarches ont un rôle civil et politique autant qu'un rôle religieux; ils sont vraiment des conducteurs de peuples. De là les difficultés diplomatiques qui ne manquent guère de surgir à chaque élection : lors de l'expédition de Mitylène, l'une des concessions obtenues par la diplomatie française a été la reconnaissance par le Sultan du patriarche chaldéen catholique. Tous les gouvernements qui se sont succédé en France ont, jusqu'ici, rempli leur tâche protectrice et ils en ont recueilli les fruits. L'empereur Guillaume II a été étonné, pour ne pas dire plus, lors de son retentissant voyage en Terre-Sainte, du peu d'enthousiasme des populations pour le César germanique et du nombre des drapeaux français qui flottaient au vent sur les villes pavoisées. Quand il a séjourné à Beyrouth, les villages maronites de la montagne, sauvés en 1860 par nos troupes, se contraignirent, ces jours-là, à ne pas allumer de lumières pour que l'on ne pût pas prétendre qu'ils avaient illuminé (I, p. 32) ! Cet Orient catholique, qui est en même temps un Orient français, nous apparaît ici sous un

aspect, non pas nouveau, puisque, pour ne parler que des plus récents, d'excellents ouvrages, comme le beau livre de M. Etienne Lamy[1] ou l'attachant volume de M. Ludovic de Contenson[2] nous l'ont fait connaître et aimer, mais toujours intéressant, d'autant plus que les rivalités nationales vont toujours en s'accentuant dans cette Asie Mineure, cette Syrie et cette Babylonie qui sont la route terrestre de l'Inde. Les régions du Tigre et de l'Euphrate, presque inconnues il y a quelques années, et où les missions françaises, dirigées par des hommes de haute valeur, comme Mgr Altmayer, des Frères prêcheurs, archevêque de Babylone, s'efforcent de ramener à l'unité les indigènes nestoriens, prennent et prendront de plus en plus, si le chemin de fer de Bagdad se fait, une importance capitale. L'incident de Koweit est révélateur à cet égard; et ce ne sera pas, pour la France, un médiocre avantage, le jour venu, que d'avoir, dans ces régions longtemps inaccessibles, toute une clientèle que les missionnaires lui auront préparée.

Les efforts des missionnaires français en Orient, leurs établissements d'instruction, leurs séminaires, l'appui moral et l'aide pécuniaire que leur donne le gouvernement, sont des faits assez connus pour qu'il ne soit pas besoin d'y insister. L'hiver dernier, dans le *Bulletin du Comité de l'Asie française* de février, M. Jean Imbart de la Tour en résumait encore l'importance. Nous n'avons pas, en Orient, le plus fort chiffre d'exportations et d'importations[3]; mais nous y avons, depuis les temps de François Ier, de Henri IV, de Richelieu, dont il ne faut pas séparer le P. Joseph, l'un des plus ardents promoteurs des missions d'Orient, une longue tradition protectrice qui nous donne, malgré les âpres jalousies d'aujourd'hui, une somme d'influence que l'on peut nous envier, mais que l'on ne nous ravira que si nous le voulons bien.

A l'origine des missions françaises d'Éthiopie, c'est encore le nom du grand patriote que fut le P. Joseph qui apparaît; c'est lui qui envoya, pour ramener cette chrétienté séparée, deux capucins, qui furent pendus, à Gondar, avec la corde franciscaine. Les capucins ont, encore aujourd'hui, la mission du Harar, tandis que les Lazaristes ont celle de l'Ethiopie proprement dite. L'histoire n'oubliera pas, quand elle racontera la réouverture de la vieille Ethiopie à la civilisa-

---

[1] *La France du Levant*, par M. Etienne Lamy. Plon, éditeur, 1 vol. in-8°.

[2] *Chrétiens et musulmans*, voyages et études; avec une préface de M. Jules Lemaître. Plon, éditeur, 1901, 1 vol. in-12.

[3] *Voyez le livre de M. A. Martineau, Le commerce français dans le Levant. Paris, Guillaumin ; Lyon, Rey, 1 vol. in-8°.*

tion européenne et à la propagande catholique, les noms de Mgr de Jacobis, de Mgr Taurin, et celui de M. Coulbeaux, naguère supérieur de la mission des Lazaristes. En Abyssinie, comme en Orient, l'effort des missionnaires est moins de convertir des peuplades païennes que de ramener à la foi catholique les Ethiopiens qui ont embrassé, au VIIIe siècle, l'hérésie monophysite. Au moment où l'Abyssinie, longtemps isolée au milieu d'une mer de musulmans, rentre en contact avec l'Europe et semble en voie de devenir, dans l'Afrique partagée d'aujourd'hui, la seule puissance africaine indépendante, il n'est pas indifférent, pour l'avenir de nos rapports avec l'empire des *Négus*, que les grandes missions catholiques y soient dirigées par des religieux français. En tête du second volume des *Missions catholiques françaises*, nous trouvons 78 pages qui forment une étude d'un puissant intérêt sur la vie religieuse des Abyssins et des Gallas.

A Aden et aux Seychelles, à Ceylan, dans plusieurs provinces de la péninsule indoue, en Birmanie, au Siam, au Laos, dans la presqu'île de Malacca, dans l'Indo-Chine française, nous retrouvons encore les religieux et les religieuses de France. Signalons l'histoire, très peu connue, du schisme de Goa et du concordat de 1857 avec le Portugal ; et ne passons pas sans noter que, si les missionnaires protestants anglais sont, là comme partout, le plus grand des obstacles au succès des missions catholiques, le gouvernement anglais, du moins, accorde aux missionnaires, de quelque nationalité qu'ils soient, non seulement une complète tolérance, mais le plus efficace et le plus bienveillant des appuis. D'ailleurs, puisque nous en sommes sur ce sujet, constatons également que l'une des impressions qui se dégagent des volumes dont nous parlons est le mutuel appui que se prêtent, partout et toujours, sauf de rares exceptions, les missionnaires et les fonctionnaires français dans nos colonies et dans les pays étrangers. Mgr Pallu fut, au temps de Louis XIV, le premier ouvrier de l'influence française au Siam, et M. Doumer, lors de son voyage à Bangkok, se plaisait à adresser au supérieur du collège de l'Assomption des éloges bien mérités pour tous les services rendus à la langue et à l'influence française. Le nom de Mgr Pigneaux de Béhaine, au début de ce siècle, est inséparable de l'histoire de nos premières interventions en Indo-Chine ; et M. de Lanessan disait, il y a peu d'années, de Mgr Puginier qu'il était « l'homme qui connaissait le mieux le Tonkin [1] » ! Ainsi la France d'hier se relie à celle d'aujourd'hui par d'indissolubles liens.

[1] *La Colonisation française en Indo-Chine*, p. 22, Alcan, éditeur, in-12.

Le troisième volume du P. Piolet nous conduit en Chine et au Japon, vieilles terres de missions, où, depuis saint François-Xavier, tant d'efforts ont été faits, et où l'on compte actuellement environ 700.000 catholiques. Les Français (Lazaristes, Jésuites, Prêtres des Missions étrangères de Paris, etc.) y dirigent les plus florissantes missions, et l'on sait que le Protectorat des catholiques, dans l'empire chinois, appartient à la France qui l'a jusqu'ici toujours exercé avec vigilance et énergie. Le récit des tragiques événements de 1900, dû à la plume de Mgr Favier, est fait avec une émouvante simplicité dans ces pages poignantes. Le martyre de plusieurs religieux, l'odyssée mouvementée de plusieurs autres, la constance des chrétiens chinois, sont des morceaux d'un haut intérêt historique et dramatique. Ils sont, sans en avoir l'intention, la plus éclatante réponse aux calomnies que l'on a tenté de répandre à propos du rôle des missionnaires durant la dernière guerre.

Avec le tome IV nous pénétrons dans le domaine de l'Océanie. Ici encore, les missionnaires français tiennent la première place : c'est le champ que les Pères de Picpus et les Maristes ont travaillé avec succès ; ici encore l'influence française a marché de pair avec l'évangélisation. Dans ces îles lointaines, les missionnaires ont été, après les grands navigateurs du commencement du siècle, les vrais « découvreurs » ; et si nous n'avons pas su acquérir, dans le Pacifique, un plus vaste domaine, c'est faute d'avoir écouté les appels des religieux français ; c'est à eux, en tout cas, que nous devons cette Nouvelle-Calédonie, si riche en mines et si ostensiblement convoitée par les Australiens ; aux Marquises, à Tahiti, ce sont les missionnaires qui ont été les précurseurs du drapeau français, et, encore aujourd'hui, dans ces îles qui seront pour nous si précieuses après l'ouverture du canal de Panama, et que menacent de deux côtés les ambitions américaines et australiennes, les missions catholiques sont le meilleur soutien de l'influence française. Perdus au milieu de nombreuses populations indigènes, comme en Papouasie, ou isolés dans les îlots polynésiens, les missionnaires se sont livrés à des travaux d'ethnographie, dont ils nous donnent aujourd'hui un aperçu ; ils constatent l'inéluctable disparition de presque toutes ces races, au contact des Européens ; du moins est-il digne de leur charité de pencher leurs mains secourables vers ces agonies de peuples, de les retarder et de les embellir. L'Océanie est le pays de la lèpre et le courage des religieux et des religieuses n'a reculé ni devant l'horreur de la maladie, ni devant le danger de la contagion. A la léproserie de Molokaï, dans les îles Hawaï,

deux prêtres, cinq frères et six religieuses soignent un millier de lépreux; c'est là que mourut, en 1888, victime du terrible fléau, après avoir, seize années durant, vécu au milieu de son lamentable troupeau, le P. Damien, à qui la justice des Anglais a élevé un monument et à qui la Belgique, sa patrie, et tout le monde civilisé ont rendu hommage.

A la fin du même volume, le P. Piolet a lui-même consacré à Madagascar une très intéressante étude; il a retracé, en quelques pages précises, pleines de foi et de patriotique émotion, l'histoire des temps héroïques, de ces trente-cinq années de luttes où l'influence française, négligée par le gouvernement de Napoléon III et, dans ses premières années, par celui de la République, fut efficacement soutenue par des hommes comme Jean Laborde et par les missionnaires jésuites. Là, du moins, les efforts des missionnaires ne furent pas vains; Madagascar est française. Le P. Piolet consacre ses dernières pages à décrire l'organisation, les progrès, les travaux et les luttes des différentes missions qui se partagent la grande île [1].

Par l'ouvrier, on juge de la valeur de l'œuvre : presque tout le tome V est l'œuvre de Mgr Leroy, ancien vicaire apostolique du Congo français, supérieur des Pères du Saint-Esprit. Ethnographie de l'Afrique, croyances et coutumes des races noires, lutte contre les esclavagistes, pénétration européenne, nous trouvons sur tous ces sujets, qui intéressent au premier chef notre politique africaine, des renseignements souvent inédits, toujours recueillis sur place par les hommes qui ont le plus longtemps vécu « dans les ténèbres de l'Afrique ». Le témoignage du P. Comte, des Pères Blancs, sur la question si délicate de nos rapports avec les musulmans de l'Algérie-Tunisie, et principalement avec les Kabyles, est à joindre à l'enquête si intéressante faite ici sur l'avenir de l'Islam; les résultats enregistrés par les Pères Blancs, malgré tous les obstacles, sont de nature à faire réfléchir. La tragique histoire de l'établissement des missions sur le Tanganyika et de leur lutte contre les Arabes marchands d'esclaves, le récit, si mortifiant pour notre patriotisme, de l'établissement d'un centre d'influence française dans l'Ouganda, où notre politique ne sut pas profiter des succès de nos missionnaires et où les indigènes payèrent de leur sang le crime d'avoir appelé la France et arboré son drapeau, sont racontés par Mgr Leroy en des pages émouvantes.

Le P. Piolet, qui a mené à bien la lourde tâche de diriger et de

---

1 Signalons, dans ce volume, pour les géographes, à la page 223, la belle photographie d'un geyser de la Nouvelle-Zélande; et dans le tome V, les vues des pages 9 et 48 : le Sahara.

surveiller la publication de ces beaux volumes, voudra bien nous permettre, en terminant, d'exprimer quelques souhaits, dont quelques-uns pourraient être encore réalisés. L'un de ces vœux serait que l'ouvrage ne se terminât pas sans un chapitre, court et substantiel, sur le Protectorat français ; ce serait le complément naturel de l'œuvre. Autre souhait : de petites cartes, très simples, où auraient été marqués tous les noms cités, auraient été bien utiles et bien agréables au lecteur ; ne pourrait-on pas les insérer à la fin du sixième volume? Il y aura un *Index nominum et rerum ;* mais ne serait-il pas possible de faire une sorte de tableau résumant tous les documents statistiques réunis dans les six tomes, qui deviendraient ainsi un instrument de travail de premier ordre?

Mais le bien que nous pensons de ces beaux volumes nous rend peut-être trop ambitieux ; le P. Piolet nous pardonnera, en faveur de notre admiration sincère pour le durable et solide monument qu'il est en train d'élever à la gloire des missions et à la gloire de la France.

René Pinon.

MADAGASCAR

LES TERRITOIRES MILITAIRES

M. L. Brunet, député de la Réunion, vient de mettre la dernière main à une étude très remarquable et très complète sur Madagascar. Dans cette étude, M. L. Brunet, après avoir fait l'historique des événements qui ont déterminé la campagne de 1896 et de la campagne elle-même, examine successivement l'annexion, la colonisation et l'organisation de la grande île, puis en dégage les résultats actuels. Grâce à l'obligeance du député de la Réunion, nous pouvons donner aujourd'hui à nos lecteurs la primeur d'un des plus intéressants chapitres de cette œuvre, celui qui est consacré aux territoires militaires. En voici les passages essentiels. N. D. L. R.

Le jour où le drapeau de la France remplaça sur le palais de la reine l'étendard hova, tout le monde comprit que c'en était fait d'une fiction qui, depuis près d'un siècle, plaçait les nations européennes en face d'un « roi de Madagascar », fiction créée de toutes pièces par sir Robert Farquhar, quand son gouvernement l'avait obligé à se soumettre aux traités et à rendre Madagascar à la France.

Mais après la conquête il eût été imprudent d'installer immédiatement une administration purement civile. L'armée jouissait, parmi les populations malgaches, du prestige que lui donnait la victoire; elle était désignée pour façonner le pays à la nouvelle organisation que voulait établir la France, et les officiers étaient mieux placés que les fonctionnaires civils pour briser les résistances et assurer l'ordre.

Le général Gallieni organisa le pays en territoires militaires, subdivisés eux-mêmes en cercles et en secteurs; il poursuivit les rebelles, non seulement au moyen des troupes régulières, mais en utilisant toutes les ressources locales, en créant des milices, en armant les villages; enfin il occupa progressivement les provinces, déplaçant, au fur et à mesure de la pénétration, les postes de première ligne. Des blockhaus, aussi rapprochés que possible les uns des autres, assuraient la protection des alentours et permettaient, le cas échéant, la concentration de nos soldats sur un point menacé.

La circulaire du 12 octobre 1896 avait déterminé les attributions des officiers placés à la tête des cercles :

Le commandant du cercle exerce les fonctions de résident. Dans toute

l'étendue de son commandement, il est responsable de la tranquillité du cercle qui lui est confié.

Sa mission comprend deux parties bien distinctes : 1° avec ses postes avancés, gagner peu à peu du terrain en avant de manière à diminuer progressivement l'étendue des régions occupées par les insurgés ; 2° organiser en même temps les zones en arrière, en y rappelant les populations, en faisant reprendre les cultures et surtout en mettant les villages et les habitants à l'abri des nouvelles incursions des fahavalos.

Il est à remarquer que les officiers placés à la tête des cercles et des secteurs, sans oublier les responsabilités qui leur incombaient au point de vue de la défense, montrèrent une véritable émulation dans l'exercice de leurs attributions civiles.

Investis d'une grande autorité, pouvant agir en de certains cas d'après leur propre initiative, désireux de seconder l'œuvre de leur chef et s'inspirant de ses idées, ils se transformaient en instituteurs, en agriculteurs, voire en maîtres charpentiers, se donnant tout entiers à leur tâche et heureux de s'y donner. Les résultats obtenus furent considérables. On vit des villages, à l'aspect riant et prospère, se former et grandir presque du jour au lendemain. Le commandant du cercle faisait rebâtir les maisons, reconstituer les rizières, créer des potagers et des plantations d'arbres fruitiers, pour le compte des habitants du village, et par eux ; et par eux, aussi, était assurée en même temps la construction des routes et des travaux d'utilité générale.

Mais la révolte, apaisée sur un point, renaissait sur d'autres. Beaucoup de territoires, pacifiés en apparence, ne l'étaient pas complètement en réalité. Ne serait-il pas imprudent d'en remettre l'administration à des fonctionnaires civils ? Sur plusieurs points, on eut recours à un terme moyen : l'autorité fut déclarée civile, mais confiée à des officiers placés hors cadre.

« On prévoit donc de nouvelles opérations militaires, disait « un journal qui s'était élevé contre cet état de choses. Il y en « aura encore, il y en aura toujours. Les Malgaches n'ont qu'à « se bien tenir.

« Du reste, qu'ils se tiennent mal ou qu'ils se tiennent bien, « ils savent ce qui les attend : ils seront pacifiés quand même, « envers et contre tous, à jet continu, jusqu'à épuisement « d'humaine chaleur malgache.

« Quand les indigènes de Madagascar ne seront plus que cent, « on les pacifiera encore ; quand ils ne seront plus que dix, on « les pacifiera toujours ; quand il n'en restera plus qu'un, on le « pacifiera jusqu'à sa mort. »

Ces lignes sont empreintes de malveillance. Ce n'est pas la

France qui colonise ainsi, on le sait bien. Ce n'est pas la France qui extermine les indigènes et chasse les survivants qu'on livre à la famine et à la peste. Il faut chercher de pareils procédés ailleurs que chez nous.

Les instructions et les actes du gouverneur général de Madagascar protestent contre de semblables accusations.

Est-ce à dire que des abus n'aient pas existé?

Il y en a eu, nous n'hésitons pas à le reconnaître ; mais, à peine révélés, ils furent réprimés et châtiés par celui qui a la responsabilité du pouvoir.

Ces abus, a-t-on même cherché à les dissimuler? Au contraire, c'est le *Journal officiel* qui les a signalés.

Imaginez un vaste pays, en partie seulement pacifié, n'ayant ni administration ni traditions, ne possédant pas de voies de communication, sauvage presque. En quelques années il s'agit de l'assujettir à l'autorité et à la loi.

Faut-il s'étonner que l'homme qui avait accepté de résoudre un pareil problème, et qui l'a résolu, ait eu à se plaindre quelquefois de certains de ses collaborateurs, en petit nombre heureusement, qui, placés dans les postes éloignés, méconnurent les ordres de leur chef ou les violèrent?...

***

M. L. Brunet fait ici justice, avec documents à l'appui, des critiques que certains hommes politiques avaient cru pouvoir élever contre l'administration militaire à Madagascar. Il réduit à leurs réelles et infimes proportions les quelques actes d'arbitraire que l'on a pu constater et montre, par la longue suite des circulaires si formelles et si précises du général Gallieni, le souci constant du gouverneur de donner à notre colonie une administration sincère, bienveillante et toujours équitable. Il poursuit alors en ces termes :

On a signalé aussi les dépenses excessives... Au regard de ces dépenses, il serait intéressant de mettre les travaux effectués. Nous les avons énumérés d'autre part; nous ne pouvons y revenir, et d'ailleurs on les connaît assez. Un fait indéniable, il est vrai, c'est que les ressources actuelles de Madagascar ne sont pas suffisantes pour faire face aux dépenses que omportent l'administration de cette colonie et en même temps la création de tout son outillage économique.

Mais disons-le nettement, une œuvre considérable a été entreprise ; il faut faire en sorte qu'on aboutisse. L'avenir de Madagascar dépend du succès final de son chemin de fer et des embranchements...

***

L'auteur étudie ensuite la question de la main-d'œuvre. Il rappelle l'abolition de la corvée et les réformes apportées par le général Gallieni, aux conditions du travail. Il cite les diverses circulaires publiées à cet effet par le gouverneur et montre avec quelle prudence celui-ci a préparé et suivi l'application de ses décrets. Il arrive alors à l'exposé de la situation financière :

Le compte définitif du budget de Madagascar pour l'année 1900, arrêté au mois de septembre 1901, donnait :

En recettes	19.310.785 fr. 24
En dépenses	17.662.244 fr. 73
D'où un excédent de recettes de	2.248.540 fr. 59

Cet excédent devait porter la caisse de réserve à la somme de 5.076.211 fr. 16, supérieure au maximum réglementaire.

« Il est intéressant, dit le général Gallieni [1], de noter les « accroissements constants de recettes réalisés par le budget « local depuis l'occupation :

Exercice 1896	385.451 fr. 76
— 1897	1.598.689 fr. 58
— 1898	2.527.091 fr. 79
— 1899	909. 265 fr. 17
— 1900	2.248.540 fr. 51

« C'est grâce à ces ressources qu'il nous a été possible d'exé- « cuter certains grands travaux publics (tel que la route de « l'Ouest) que n'avaient pas prévus les lois d'emprunt, ou aux- « quels avaient été affectés des fonds insuffisants. »

Enfin l'on a pu constater, sur le premier semestre 1901, un excédent de recettes de 742.763 fr. 35; et le deuxième semestre s'est clos aussi par un excédent de recettes.

***

M. L. Brunet conclut alors en ces termes :

Telle est la situation, impartialement exposée. La période critique est-elle réellement passée, comme l'a dit et comme le croit le général Gallieni? Nous l'ignorons. La vérité est que les sommes prévues pour la construction du chemin de fer seront dépassées; mais nous avons confiance que la France n'abandonnera pas à ses seules ressources un pays qui, à peine annexé à notre territoire, fait preuve de tant de ressort et de tant d'énergie.

[1] Lettre au Secrétaire général. *Journal officiel* du 5 octobre 1901.

Madagascar a accompli en quelques années un effort qui, sous le rapport économique et à raison des travaux faits, la place au premier rang des colonies du monde entier. Il faut essayer de réaliser des économies sur les frais d'occupation et d'administration.

Madagascar est en grande partie pacifiée, excepté dans le Boueni, où la rébellion est à l'état endémique. On y circule avec plus de sécurité qu'au Tonkin ou dans nos colonies d'Afrique. Les indigènes ont appris à nous connaître; ils savent que nous ne leur voulons aucun mal, et qu'au contraire ils ont tout à craindre d'une révolte que suivrait la répression. Dans ces conditions, est-il nécessaire de continuer à entretenir un corps d'occupation aussi important? Nous avons là plus de 15.000 hommes pour une population de deux millions et demi d'indigènes. Nous sommes loin des 4.000 hommes dont parlait, en 1896, le ministre de la guerre Cavaignac.

Il semble que le moment soit venu de diminuer l'armée d'occupation et d'assurer ainsi à la colonie un disponible annuel de plusieurs millions.

Au fur et à mesure de la pacification, l'administration civile doit remplacer l'administration militaire. Ce principe a été proclamé souvent par le gouverneur général lui-même.

Les commandants de cercle sont investis d'un pouvoir illimité et sans contrôle immédiat. Pour quelques-uns d'entre eux, l'indigène est un serf; le colon gêne, c'est un intrus; mais il ne faut pas conclure de l'exception à la généralité et tenir pour règle courante et ordinaire ce qui est souvent la conséquence d'un aveuglement passager ou des caprices d'un cerveau morbide sur lequel influent en même temps et le climat, la fièvre, et les dangereux conseils de l'isolement...

La meilleure politique est encore d'être juste et bon pour les indigènes. Le Malgache a d'excellents instincts; il faut qu'il soit poussé à bout pour se soulever.

Dans sa circulaire du 18 septembre 1901, adressée à un certain nombre d'administrateurs militaires et de commandants de cercle, le gouverneur général s'exprimait ainsi :

Je vous ai souvent signalé, comme l'un des principes essentiels d'une bonne administration à Madagascar, la nécessité de toujours tenir compte de la diversité des races et des régions, de l'état social et des coutumes des différents groupes de populations.

L'application de cette règle est particulièrement importante pour le recrutement judicieux des fonctionnaires indigènes.

Nous devons en effet nous efforcer d'utiliser le plus et le mieux possible l'élement indigène, de façon à nous éviter les frais d'administration qu'en-

trainerait la multiplicité des agents européens, et intéresser plus directement les sujets malgaches à l'œuvre de progrès que nous poursuivons ici, en faisant appel à la collaboration soit de leurs chefs naturels, acquis à notre cause, soit de l'élite intellectuelle formée sous notre direction.

On le voit, le général Gallieni est resté fidèle à la politique de race, qu'il s'était promis de suivre au moment où il prenait le gouvernement général. Il va même, dans un arrêté du 24 septembre 1891, jusqu'à prévoir « les groupements susceptibles « d'une organisation en protectorat intérieur sous le contrôle « d'un fonctionnaire français résident ».

On ne peut contester les résultats de cette politique. Prenons l'exemple d'un territoire très rapproché de Tananarive, Mandjakandriana.

Ce cercle militaire avait été créé par arrêté du 24 mars 1900. Il était divisé en sept secteurs et deux sous-secteurs. Le 1er janvier 1901 une province civile, agrandie et composée de quatre districts, remplaça le cercle militaire : les prestations furent supprimées, faisant place à un impôt de capitation. Il nous serait bien difficile de faire ici un travail comparatif. Toutefois l'on ne saurait négliger des indications qui sont contenues dans les rapports de l'administrateur et reproduites par le *Journal officiel :*

Avec le deuxième trimestre une amélioration sensible se produisit ; nombre d'indigènes, qui avaient quitté le pays, rentrent chez eux. Aux huttes primitives, aux mottes de gazon succèdent les maisons en pisé, plus confortables. Les terrains depuis longtemps incultes sont défrichés ; les impôts rentrent avec facilité ; en un mot, tout laisse supposer que la confiance revient... Le nombre des naissances excède celui des décès de 998, bien que les premiers mois de 1901 aient été marqués par une très grande mortalité, due à une épidémie attribuée au paludisme...

Que les pouvoirs remis au général Gallieni, qui concentre entre ses mains l'autorité militaire et l'autorité civile, restent donc entiers : cela est nécessaire. Mais dans les provinces apaisées, au fur et à mesure de l'accoutumance des indigènes à l'autorité française, il est nécessaire aussi, on ne saurait trop insister sur ce point, que l'administration militaire remplace le régime militaire.

Ainsi se justifieront les déclarations faites par le gouverneur général aux indigènes, après la déposition et l'exil de Ranavalo : « Ces quelques mois qui viennent de s'écouler vous ont « montré ce que veulent dire ces mots : Madagascar colonie « française... La France vous considère maintenant comme ses « propres enfants. »

Ainsi s'affirmera l'enseignement patriotique donné par lui à ses collaborateurs militaires : « Toutes les mesures que nous « devons prendre pour remplir notre mission, politiques, mili- « taires, administratives, n'ont qu'un but : faciliter les entre- « prises à nos colons et à nos commerçants. »

Nous avons enregistré impartialement les protestations élevées contre des actes isolés, dont personne ne voudrait rendre responsable l'administration supérieure ; nous avons signalé les embarras financiers qui pourraient résulter de tant de grands travaux, entrepris simultanément ; mais lorsque l'histoire jugera, avec le recul des années, l'effort fait à Madagascar depuis la prise de possession, elle dégagera l'œuvre des circonstances qui l'ont entourée et parfois contrariée, elle négligera les faits contingents, et s'étonnera qu'en un temps si court, on ait pu doter ce vaste pays de tant d'œuvres utiles, en même temps que d'institutions qui ne se rencontrent pas toujours dans les États nés depuis longtemps à la civilisation et au progrès.

L. Brunet,

Député de la Réunion.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Le traité franco-siamois.* — Nous avons publié précédemment le texte de la convention signée le 7 octobre par M. Delcassé et le plénipotentiaire siamois Phya-Sri [1]; nous avons également donné le texte de la déclaration additionnelle du 7 décembre par laquelle le gouvernement siamois s'engage à ne pas élever de nouvelles fortifications dans les provinces de Battambang et de Siem-reap ainsi que dans la région de 25 kilomètres sur la rive droite de Mékong [2].

Nous reproduisons donc simplement aujourd'hui l'exposé des motifs du projet de loi, déposé à la Chambre le 6 décembre par M. Delcassé, et auquel les deux documents précités sont joints en annexes.

Voici cet exposé des motifs :

Messieurs,

Lorsque, le 3 octobre 1893, le gouvernement de la République signait avec le gouvernement siamois un traité et une convention destinés à clore les incidents qui avaient troublé les relations des deux pays, il comptait que ces accords rétabliraient les bons rapports entre la France et le Siam et ouvriraient, pour leur profit commun, une période de paix et de mutuelle amitié.

Les faits ne répondirent pas à cette légitime espérance.

Dès le lendemain de la conclusion du traité, nous étions obligés de protester contre la violation de stipulations que, d'autre part, le gouvernement siamois affirmait observer scrupuleusement.

Ces trop fréquentes contestations provenaient de ce que les deux gouvernements n'entendaient pas de même les clauses du traité de 1893.

Tandis que nous prétendions exiger du gouvernement siamois l'accomplissement de toutes les obligations qui, selon nous, découlaient naturellement du texte de nos accords, le gouvernement siamois s'appliquait à s'en dégager par une interprétation aussi restrictive que possible.

De là, d'incessantes discussions et des malentendus dont le plus grave portait sur l'exercice de notre droit de protection.

[1] *Quest. Dipl. et Col.*, 15 oct., t. XIV, p. 492.
[2] *Ibid.*, 15 déc., t. XIV, p. 761.

Nos agents au Siam, s'appuyant sur l'article 4 de la convention annexée au traité du 3 octobre, admettaient à la protection française toutes les personnes nées sur territoire devenu français, ou descendant d'anciens prisonniers de guerre transportés et détenus au Siam à la suite d'expéditions sur la rive gauche du Mékong dont le dernier traité nous reconnaissait la possession.

Ils soutenaient que le statut personnel des anciens habitants de la rive gauche ne pouvait être déterminé par le fait de leur détention en territoire étranger, et que des actes de contrainte ne sauraient avoir des effets juridiques.

Le gouvernement siamois, par contre, se considérait uniquement comme tenu à ne pas mettre obstacle au retour sur la rive gauche des anciens habitants de cette région et refusait de reconnaître la validité des patentes de protection délivrées par nos agents à ceux qui continuaient de résider sur le territoire du royaume.

Des points de vue aussi opposés n'étaient pas conciliables.

Aussi des négociations souvent reprises n'aboutirent-elles qu'à mieux marquer les divergences qui nous séparaient et l'impossibilité absolue de rétablir des relations normales tant que seraient maintenues dans leur rigueur les interprétations dont chaque gouvernement s'inspirait.

Bien plus, sous l'appréhension d'une intervention violente de notre part pour régler les questions qui nous divisaient, les Siamois, depuis 1893, s'appliquaient à nous tenir à l'écart de leur vie politique, économique, administrative.

Ils faisaient appel à des concours extérieurs pour réaliser les progrès qu'ils sentaient nécessaires, et ainsi, à la place de l'influence qu'aurait dû nous assurer notre situation de grande puissance limitrophe, grandissaient au Siam des influences étrangères dont les progrès ne pouvaient manquer de s'imposer à notre attention.

En se prolongeant, une pareille situation n'aurait bientôt plus laissé de place à aucun accommodement.

Le gouvernement siamois, se rendant compte du péril, a manifesté le vif désir d'y mettre fin et de reprendre des négociations auxquelles le gouvernement de la République a consenti à se prêter, convaincu qu'une solution pacifique sauvegarderait aussi bien nos intérêts et ménagerait mieux l'avenir.

En signalant l'accord du 7 octobre, le gouvernement a été guidé par une double préoccupation : renouer avec le Siam des rapports amicaux à la faveur desquels notre influence se développerait sans entraves : obtenir immédiatement pour l'Indo-Chine de nouveaux éléments de force et de prospérité et ajouter à ses garanties de sécurité dans l'avenir.

Et tout d'abord, nous avons tenu à régler la question des protégés. De précédentes négociations avaient clairement établi — et la lecture du *Livre jaune* n'a pu laisser de doutes sur ce point — que le gouvernement siamois ne se résignerait pas à ce que l'extension de la pratique des protections eût pour effet de soustraire à sa juridiction une partie considérable, peut-être la majorité, de la population résidant sur son territoire. Mais, d'autre part, nous ne pouvions ni ne voulions accepter un traitement moins favorable que celui qu'a consacré, au profit de l'Angleterre,

la convention du 29 novembre 1899. Nous avons donc réclamé et nous avons obtenu la reconnaissance de notre droit de protection sur toutes les personnes d'origine indo-chinoise et venues au Siam depuis notre établissement en Indo-Chine, ainsi que sur leurs enfants jusqu'à la troisième génération.

La revision de nos listes de protégés, admise par nous depuis plusieurs années, sera effectuée exclusivement par nos agents au Siam. Cette opération accomplie, communication des listes sera faite aux autorités siamoises, qui pourront alors présenter des observations au sujet des inscriptions à leur sens injustifiées.

Enfin, une clause spéciale nous reconnait — ce que le gouvernement siamois s'était jusqu'ici obstinément refusé à admettre — la protection des Chinois actuellement inscrits sur nos listes et, pour l'avenir, elle nous assure le bénéfice de toutes les facilités ou privilèges que le gouvernement siamois accorderait à n'importe quelle puissance pour la protection des Asiatiques nés en dehors de ses possessions.

Le maintien d'une garnison française à Chantaboun, localité que nous nous étions d'ailleurs engagés à évacuer le jour où le traité de 1893 serait exécuté, était également incompatible avec le rétablissement de relations amicales entre les deux pays; le gouvernement siamois considérait la présence de nos troupes dans cette ville comme une humiliation et comme une menace. Invoquant l'accord établi, il nous a demandé le rappel de nos troupes qu'il réclamait avec une insistance croissante depuis plusieurs années. On verra à quelles conditions nous y avons consenti.

Nous n'avons pas cru non plus devoir refuser au Siam l'abrogation de celle des dispositions des articles 3 et 4 du traité de 1893 qui, en créant le long du Mékong une zone où les troupes des deux pays ne pouvaient pénétrer, servait moins à garantir notre frontière qu'à permettre aux rebelles et aux malfaiteurs, de plus en plus nombreux, des deux rives du fleuve d'échapper à toute poursuite. Responsable de la sécurité de la rive droite du Mékong, le gouvernement siamois acquiert la faculté d'y entretenir des troupes régulières pour l'assurer. Mais, pas plus hier que demain, il ne pourra, ni dans le rayon de 25 kilomètres sur la rive droite, ni dans les provinces de Battambang et de Siem-Reap, élever de fortifications. Et seuls aussi, demain comme hier, nous aurons le droit de faire circuler des bâtiments armés tant sur le Mékong et ses affluents que sur les eaux du Grand Lac.

Devant cette double preuve de notre bonne volonté et de nos intentions pacifiques, le Siam ne pouvait désormais nous refuser les avantages qui nous paraissaient les plus propres à atteindre le deuxième résultat que nous poursuivions, c'est-à-dire fortifier l'Indo-Chine et assurer éventuellement un vaste champ d'expansion à notre industrie.

Le gouvernement siamois aurait voulu nous faire accepter, comme compensation de l'évacuation de Chantaboun, la partie du Luang-prabang située sur la rive droite du Mékong qui était restée sous sa suzeraineté. Nous n'avons pas cru devoir nous prêter à cette combinaison. La cession offerte était, en effet, plus apparente que réelle; elle eût simplement consacré une situation de fait déjà tout à notre profit, puisque le roi de Luang-prabang, notre protégé, administre et continuera d'administrer

librement cette partie de son royaume sous une suzeraineté qui lui laisse la plénitude de ses pouvoirs. Nous avons préféré régler certaines des contestations territoriales entre notre autre protégé, le souverain du Cambodge, et celui du Siam; c'est ainsi que les provinces de Melou-prey, de Tonle-repou et de Bassac, qui pénétraient comme un coin dans nos possessions et par où il était facile de menacer les territoires cambodgiens, y seront désormais incorporées.

En outre, sur la rive gauche du Grand Lac, la frontière est reportée à 25 kilomètres environ au delà du cours d'eau qui formait, depuis 1867, la limite des deux États, ajoutant ainsi de précieuses pêcheries à celles que nous avions le droit d'exploiter. Sans parler de la province laotienne de Bassac, nous restituons ainsi au Cambodge la plus grande partie des territoires qui lui avaient été enlevés avant 1867.

Le gouvernement de Bangkok, en s'engageant à n'envoyer et à n'entretenir que des troupes siamoises, commandées par des officiers siamois, dans la partie du bassin du Mékong qui lui appartient, nous a concédé une garantie d'un autre ordre qu'il suffit de signaler pour en faire apprécier toute l'importance.

Enfin, en stipulant que, dans ce même bassin du Mékong, le gouvernement siamois devra se mettre d'accord avec le gouvernement de la République pour tous les travaux : ports, canaux, chemins de fer, qu'il ne pourrait exécuter exclusivement avec un personnel et des capitaux siamois, nous nous sommes prémunis contre le développement d'influences rivales dans une région si proche de nos possessions.

Le gouvernement ne croit pas avoir à insister sur la valeur d'un accord, qui, sans sacrifices ni en hommes ni en argent, augmente considérablement l'étendue et la sécurité de nos possessions d'Indo-Chine, tout en rétablissant avec le pays voisin des relations confiantes qui commencent déjà à porter leurs fruits.

En effet, comme conséquence de la convention, et pour nous donner une preuve manifeste de ses sentiments d'amitié, le gouvernement siamois vient de nous notifier sa résolution :

1° D'instituer immédiatement au département sanitaire un service de travaux d'assainissement ayant à sa tête un ingénieur français et assuré par des ingénieurs également français.

L'ingénieur, chef de ce service, aura le titre de conseiller au département sanitaire;

2° De créer à Bangkok un institut bactériologique, dirigé exclusivement par des médecins français ;

3° D'engager sans délai un certain nombre de professeurs et d'instituteurs français pour l'enseignement de notre langue dans les collèges et écoles du Siam;

4° De réserver à des Français une vaste concession de forêts de teck dans la vallée du Mé-ing ;

5° Enfin d'allouer une subvention à la Compagnie française de navigation, qui assure deux fois par mois le service postal entre Bangkok et Saïgon.

Ces différentes décisions, prises quelques jours après la signature du traité, et que d'autres analogues doivent suivre au fur et à mesure que

l'occasion s'en présentera, montrent que le gouvernement siamois est sincèrement désireux de faire désormais aux Français, dans ses diverses administrations et dans les concessions qu'il pourrait avoir à accorder, la part qui revient justement aux nationaux d'une grande puissance voisine et amie.

A cet égard encore, la convention du 7 octobre n'a point manqué son but.

En conséquence, le gouvernement soumet à la Chambre un projet de loi dont voici l'article unique :

« Le président de la République est autorisé à ratifier et, s'il y a lieu, à faire exécuter la convention conclue le 7 octobre 1902 entre le gouvernement de la République française et celui de S. M. le roi de Siam.

« Une copie authentique de cet acte et de la déclaration additionnelle du 4 décembre 1902 sera annexée à la présente loi. »

NÉCROLOGIE. — *Mort de Mme Jonnart.* — Mme Jonnart, femme du député du Pas-de-Calais, ancien gouverneur général de l'Algérie, et fille de M. Aynard, député de Lyon, est morte le 22 décembre d'une crise d'éclampsie, après avoir donné le jour à une petite fille.

Nous nous associons bien vivement au deuil de M. Jonnart et nous prions l'ancien gouverneur de l'Algérie de croire à l'expression sincère de notre douloureuse sympathie.

Angleterre. — *Le « Livre bleu » sur les affaires d'Abyssinie.* — Un *Livre bleu* a été distribué, le 12 décembre, au Parlement britannique, qui contient deux traités signés l'un entre l'Angleterre et l'Abyssinie, l'autre entre l'Angleterre, l'Italie et l'Abyssinie.

Le traité avec l'Angleterre prévoit la démarcation suivante entre le Soudan et l'Abyssinie.

La frontière courra de Khor-Um-Hogar à Gallobat jusqu'au Nil Bleu aux rivières Baro, Pibor et Akobo, et de là à Melile, puis elle aboutira à l'intersection du 6e latitude Nord avec le 35e de longitude Est du méridien de Greenvich.

Ménélik s'engage à ne rien construire ni laisser construire à travers le Nil Bleu, les lacs Tsana et Tusobat qui empêcheraient leurs eaux de se déverser dans le Nil.

Ménélik permet à l'Angleterre de choisir dans le voisinage de Itang, sur les bords de la rivière Baro, un territoire ne dépassant pas 400 hectares et ne bordant pas la rivière, sur une étendue de plus de 2 kilomètres. Le territoire sera loué par Ménélik au gouvernement anglo-égyptien qui en aura l'administration, l'occupera comme station commerciale et ne pourra s'en servir ni pour un objet politique, ni pour un objet militaire.

Ménélik concède aux Anglais le droit de construire à travers le territoire abyssin un chemin de fer qui reliera le Soudan à l'Ouganda. Le tracé en sera choisi de concert entre l'Angleterre et Ménélik.

Le second traité porte modification de la frontière entre l'Abyssinie et l'Erythrée et entre l'Erythrée et le Soudan.

La frontière avec l'Erythrée commencera au confluent du Khor-Um-Hogar et de la Setit; elle suivra cette dernière rivière jusqu'à son confluent avec le Maieteb; elle suivra le Maieteb de façon à laisser à l'Erythrée le mont Ala-Tacura et rejoindra le Mareb à son confluent avec le Maiambessa.

La délimitation sera faite de manière à laisser à l'Erythrée la tribu Canama.

L'article 2 du traité dit que la frontière entre le Soudan et l'Erythrée, établie le 16 avril 1901, sera remplacée par une frontière partant de Sabderat et passant par Abu-Jamal pour aboutir au confluent du Khor-Um-Hogar et de la Setit.

Turquie. — *La situation en Macédoine.* — Depuis longtemps la Macédoine est un sujet permanent de graves préoccupations pour les différents cabinets européens : on redoute toujours que la situation déplorable de ce malheureux pays ne provoque des complications qui pourraient faire renaître la question si troublante des Balkans. Des événements tout récents viennent encore d'augmenter ces inquiétudes en les précisant. De nouveaux actes de brigandage et de révolte se sont produits qui ont déterminé des mesures de répression terribles de la part des autorités locales, et les dépêches ont signalé des faits si révoltants de véritable barbarie que toute l'Europe s'est émue.

Des tentatives très sérieuses ont été faites alors par les puissances le plus directement intéressées, la Russie et l'Autriche, afin d'obtenir du gouvernement ottoman les réformes les plus urgentes que réclame ce lamentable état de choses. La Porte a paru reconnaître le bien fondé des réclamations qui lui ont été adressées : elle a même manifesté l'intention d'étudier l'application d'une politique sincèrement réformatrice. Mais on ne sait que trop combien il y a loin en Turquie entre les intentions et les actes. Rien de décisif n'a été arrêté, et en attendant la discorde et l'anarchie continuent de régner en Macédoine. Les solutions diverses suggérées par les esprits inventifs des principaux nouvellistes de France et de l'étranger ne tirent guère à conséquence, et jusqu'à nouvel ordre, ne peuvent être pris au sérieux.

La question macédonienne reste donc le point noir de la situation européenne. Nous nous réservons d'ailleurs de lui consacrer dans une prochaine livraison une étude approfondie, désireux de mettre nos lecteurs à même de se former une opinion raisonnée sur l'un des plus graves problèmes de la politique internationale.

II. — AFRIQUE.

Algérie. — *La question touareg résolue.* — Le lieutenant Guillo-Lohan, des affaires indigènes, vient de rentrer à In-Salah après une tournée de police de près de trois mois, pendant laquelle il a parcouru, dans tous les sens, le pays des Touareg et particulièrement le Hoggar.

Cette brillante reconnaissance, organisée d'après les instructions du commandant Laperrine, pour faire suite aux très nombreuses opérations de police exécutées cette année dans le Sahara par le gouvernement de l'Algérie et dont la plus remarquable jusqu'ici avait été le raid du lieutenant Cottenest, est la dernière du programme que s'était tracé le gouvernement de l'Algérie, dans ces régions, pour l'année 1902.

Ainsi se trouve résolue, presque sans coup férir, la question touareg, qui avait paru si longtemps grosse de surprises.

III. — OCÉANIE.

Etablissements français d'Océanie. — *Les projets de réforme de M. Edouard Petit.* — Le gouverneur des Etablissements français de l'Océanie, M. Edouard Petit, à l'occasion de l'ouverture de la session ordinaire du Conseil général, le 10 novembre dernier, a prononcé un discours dans lequel il a insisté sur la nécessité de créer des taxes nouvelles par suite de l'application de la loi de finances de 1900. Les impôts proposés par l'Administration sont : un impôt sur la propriété bâtie ; un droit *ad valorem* de 4 % sur la vanille exportée ; enfin, un droit à la sortie sur le coprah de 10 francs par 1.000 kilogrammes. De ce même discours, nous détachons le passage suivant, sur une question qui n'intéresse pas d'ailleurs seulement cette colonie :

Nous avons, a dit M. Petit, partageant entièrement vos idées sur ce point, demandé au département la suppression d'emplois que nous croyons peu nécessaires ou trop coûteux, ces emplois étant donnés à des fonctionnaires coloniaux déjà fatigués venant de France et y retournant souvent très vite, après avoir vu quelles sont les difficultés de la vie matérielle en Océanie, grâce à des congés de convalescence justifiés d'ailleurs par leur état de santé.

Ces mouvements fréquents de personnel entraînent des frais de voyage énormes, de grosses dépenses de solde pour des séjours souvent très prolongés en France, charges vraiment disproportionnées avec les recettes

d'un budget comme le nôtre. On a également signalé les congés administratifs comme une source d'importantes dépenses, mais je dois à la vérité d'affirmer que ces congés n'ont été accordés sous mon administration qu'à six fonctionnaires et à leurs familles ayant accompli la période réglementaire de séjour dans la colonie et à des gendarmes plus nombreux, mais dont la plupart avaient résidé davantage en Océanie, dans des postes souvent difficiles.

Les congés de convalescence sont, au contraire, fréquents et partant plus onéreux pour la colonie que ceux des congés administratifs.

Les frais de transport du personnel nous accablent.

L'éloignement extrême de cette colonie, pour ainsi dire placée aux antipodes de la France, mérite d'appeler tout particulièrement la haute attention de M. le ministre des Colonies. C'est une des causes principales de nos préoccupations financières.

A cette situation unique doit, en toute justice, correspondre un régime spécial.

Nous établirons ce régime avec l'aide du département en simplifiant quelques rouages de notre administration locale. On a certes singulièrement exagéré en disant que cette administration comportait la présence d'une « nuée de fonctionnaires » venant de France, car ces fonctionnaires sont très rares en réalité, mais il est cependant possible de remplacer économiquement quelques-uns de ces derniers en confiant leur emploi à des enfants du pays, suffisamment instruits, connaissant la langue et les coutumes des indigènes, très aptes en conséquence à occuper des postes qui les mettent en rapports constants avec eux.

On jugera combien une réforme sur ce point est nécessaire quand on saura qu'une somme d'environ 100.000 francs de frais de voyage et de solde de congé pour les fonctionnaires et gendarmes partis en France, y séjournant ou en revenant, figure au budget de la colonie de 1902.

La prospérité commerciale de cette colonie s'accentue. Les statistiques accusent une augmentation de 1.255.432 francs pour l'année 1901 sur celle de 1900, mais ce n'est pas une raison pour ne pas faire des économies comme celle qui pourrait résulter d'une réforme des congés.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — ASIE.

Inde. — *La récolte du coton en* 1901-1902[1]. — D'après le rapport final du directeur général des statistiques du gouvernement de l'Inde, en date du 18 février 1902, la surface cultivée en coton pour la saison 1901-1902 s'élevait à 5.758.321 hectares contre 5.774.037 hectares en 1900-1901, soit une diminution de 2,4 % par rapport à 1900-1901, mais présentait une augmentation de 0,7 % comparée aux superficies ensemencées des cinq années précédentes.

Le rendement de la récolte est estimé à 356.825.925 kilogrammes contre 385.449.546 kilogrammes en 1900-1901 ; elle présente une diminution de 7,4 % par rapport à celle de l'année précédente et une diminution de 2,4 % comparée à celles des cinq dernières années.

Les provinces qui ont produit le plus de coton durant la saison 1901-1902 sont les suivantes :

Bombay	80.379.595	kilogrammes
Provinces du Nord-Ouest et Ouest	48.277.116	—
Berar	44.448.722	—
Inde centrale	40.741.190	—

C'est le Bengale et la Birmanie qui ont fourni les plus faibles récoltes, respectivement 3.649.550 kilogrammes et 2.378.250 kilogrammes.

II. — AFRIQUE.

Ile Maurice. — *Le commerce de Maurice avec la France*[2]. — Nous relevons dans le dernier Bulletin du comité commercial consultatif français de Port-Louis les indications suivantes, relatives aux transactions commerciales entre la France et l'ancienne île de France.

Depuis deux ans, les importations de France ont un peu augmenté, environ 650.000 roupies par an ; c'est bien peu, et l'on ne peut même pas dire que ce soit rigoureusement exact, car, parmi les marchandises venues de France, il doit y en avoir qui proviennent de Belgique, d'Allemagne et de Suisse, et les statistiques de la douane ne permettent pas de les distinguer.

Nous nous sommes souvent demandé pourquoi les importations

[1] *Bulletin économique de l'Indo-Chine.*
[2] *Journal des Chambres de commerce.*

de France à Maurice avaient diminué et pourquoi certains articles que la France nous fournissait jadis à peu près exclusivement ne nous viennent plus maintenant que de pays étrangers.

Peut-être cela vient-il de ce que l'on ne cherche pas assez en France à se conformer aux goûts et aux habitudes des marchés étrangers où la concurrence est libre ; ceci s'appliquerait surtout aux tissus ; on est installé en France pour fabriquer tel ou tel genre, et l'on n'en sort pas ; tandis que, dans les pays voisins, on se plie à toutes les préférences, et on fabrique tout ce qui est demandé.

Il y a d'autres articles pour lesquels la France s'est laissée supplanter ; cela ne viendrait-il pas de ce que l'on ne cherche pas assez à lutter contre la concurrence étrangère, que l'on ne s'y inquiète pas assez de ses progrès.

Le temps actuel est un temps de concurrence à outrance ; les peuples se disputent les marchés du monde. Dans cette lutte pour la vie, la France semble faiblir ; mais elle n'est pas la seule : l'Angleterre a aussi perdu une partie du terrain sur lequel elle a été si longtemps souveraine ; des concurrents nouvellement entrés dans l'arène, l'Allemagne et les États-Unis, ont rapidement grandi et gagnent de plus en plus du terrain ; ils profitent actuellement de ce que la guerre sud-africaine fait perdre à l'Angleterre.

Pourquoi donc ne ferait-on pas en France ce que fait l'Allemagne pour ouvrir des débouchés à son industrie ? L'Allemagne vise à exploiter tous les marchés et elle y réussit ; est-ce grâce à une meilleure fabrication ? En général, si ses produits ne coûtent pas chers, ils ne sont pas non plus bien bons ; mais elle cherche à imiter ce qui se fait, ce qui plaît ailleurs.

Surtout, ses commerçants n'attendent pas que l'on vienne à eux ; ils ont partout des représentants munis d'albums, d'échantillons, de catalogues qui sont distribués largement ; et ces représentants déploient beaucoup d'activité, sollicitent des ordres et offrent des facilités de paiement, des crédits, qui assurent souvent leur succès ; ces intermédiaires représentent soit des syndicats, soit des particuliers et, restant sur les lieux, ils acquièrent une connaissance parfaite des goûts, des habitudes du pays et de la sécurité que les clients peuvent offrir.

Nous soumettons ces observations et nous souhaitons qu'il soit fait quelque chose dans l'intérêt de l'industrie française et du commerce français.

III. — AMÉRIQUE.

États-Unis. — *Le commerce en* 1902. — L'Office fédéral de statistique des États-Unis a publié les chiffres relatifs au commerce international des États-Unis durant l'année fiscale qui a pris fin le

30 juin 1902. Ce commerce s'est élevé à 2.258.808.932 dollars, soit environ 11 milliards 300 millions de francs (non compris les métaux précieux). Ce total est supérieur à celui des années précédentes, — 1901 excepté, — où le commerce extérieur de la confédération n'avait pas été inférieur à 2.283.634.971 dollars.

Les exportations figurent dans les chiffres de 1902 pour 1.355.481.861 dollars contre 1.460.442.806 l'an dernier; et les importations pour 923.327.071 dollars contre 823.172.165. En sorte que la balance en faveur des États-Unis est de 452.154.790 dollars seulement, soit une diminution de 185 millions par comparaison à 1901 : c'est la principale caractéristique du commerce américain pendant cette année. La diminution des exportations doit être attribuée surtout à la médiocrité de la récolte des céréales; l'augmentation des importations s'explique à la fois par la nécessité où s'est trouvée l'industrie de se procurer des matières premières et par la prospérité générale qui pousse à l'acquisition d'objets de luxe, manufacturés au dehors.

Quant à la provenance des importations américaines, nous pouvons constater avec satisfaction que la France, très distancée par l'Angleterre et l'Allemagne, fait de constants efforts pour regagner le terrain perdu. C'est ce que montre le tableau suivant :

	1897	1902	
Angleterre	167.947.820	165.865.720	dollars.
Allemagne	111.210.613	101.999.089	—
France	67.530.234	82.886.276	—
Italie	19.007.352	30.557.332	—
Hollande	12.824.126	19.649.598	—
Suisse	13.849.782	17.790.243	—
Belgique	14.082.414	16.502.770	—
Autriche-Hongrie	8.157.328	10.154.031	—
Espagne	3.631.973	8.270.703	—
Russie	3.199.659	7.308.469	—

Au premier rang des acheteurs des États-Unis figurent :

Angleterre	548.595.117	dollars
Allemagne	175.148.010	—
France	71.512.984	—
Hollande	75.135.656	—
Belgique	46.128.102	—
Italie	31.388.135	—
Amérique anglaise	111.486.948	—
Mexique	39.872.670	—
Cuba	26.623.500	—
Chine	24.715.861	—

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur est accordé à M. : Pierangeli, *vice-consul* de Belgique à Bastia

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

INFANTERIE

Sahara. — M. le *lieut.* Bricoque est nommé adjoint au command. milit. supérieur des oasis sahariennes.

GÉNIE

Afrique Occidentale. — Sont désig. pour le service des travaux publics :

Au Sénégal, MM. le *chef de bat.* Belle et les *capit.* Friry et Gérard;

A la Côte d'Ivoire, M. le *capit.* Lefort et M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Borne.

Madagascar. — Sont désig. pour le service des travaux publics à Madagascar :

MM. le *capit.* Refroighey, le *lieut.* Vannière et les *offic. d'admin. de* 2e *cl.* Durand et Marest.

SERVICE DE SANTÉ

Maroc. — M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Jaffroy est désig. pour la mission militaire française au Maroc.

Troupes coloniales.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Indo-Chine. — M. le *gén. de brig.* Piel est nommé au command. de l'artillerie à Hanoï.

INFANTERIE

Afrique Occidentale. — M. le *chef de bataill.* Hubert est désig. pour servir à l'état-maj. partic.

Sont désig. pour servir au 1er sénégalais :

MM. le *chef de bataill.* Dessort, le *capit.* Dufour-Loriolle et le *sous-lieut.* Fournier.

Chine. — Les *sous-lieut.* dont les noms suivent sont désig. pour servir :

M. Hennon, au 17e rég.; M. Texier au 18e rég. et M. Bruyère au 16e rég.

Indo-Chine. — M. le *capit.* Frantz est désig. pour servir à l'état-major des troupes de l'Indo-Chine;

Sont désig. pour servir en Cochinchine :

MM. le *chef de bataill.* Grimaud; le *capit.* Monziols; les *lieut.* Desmoulins-Baron, Julien et Veillat; les *sous-lieut.* Grégoire, Gilquin, Chauffin et Fouques.

Sont désig. pour servir au Tonkin :

MM. le *chef de bataill.* Puypéroux ; les *capit.* Civet, Miolle, Irigaray, Gaillard et du Réau; les *lieut.* Pierre, Badin, Péri et Fagot ; les *sous-lieut.* Charbonnier, Bailly, Jourdy et Frech.

Madagascar. — Sont désig. pour servir à Madagascar :

MM. le *colonel* Belin, les *chefs de bataill.* Millot et Kuntz; les *capit.* Burguière, Diétrich, Galland, Disdier et Jottras;

MM. les *lieut.* Croll, Brusseaux et Cellier; les *sous-lieut.* Masson, Noël, Jeux, Tiret, Garron, Jadart, L'Herrou, Le Borgne et Pelud;

M. le *capit.* Paris de Bollardière est placé à l'état-maj. partic. du corps d'occupat.;

M. le *chef de bataill.* Toquenne est affecté au 3e sénégalais ; M. le *chef de bataill.* Lecomte au 2e malgaches ; M. le *capit.* Thal au 3e malgaches ; M. le *lieut.*

Unvois à la 10e comp. du 1er malgaches ; M. le *lieut.* Corcuff à la 12e comp. du 1er malgaches; M. le *lieut.* Maury au 1er malgaches.

Martinique. — M. le *capit.* Mareuge est placé à la 4e comp. du bataill. de la colonie.

Nouvelle-Calédonie. — M. le *lieut.* Bertrand est désig. pour servir au bataill. de la colonie.

ARTILLERIE

Indo-Chine. — M. le *capit.* Gélin est désig. pour servir à la brigade de réserve au Tonkin, comme adjoint au colonel command. l'artillerie.

Madagascar. — M. le *capit.* Peyrègne est désig. pour servir à l'état-maj. des troupes.

Sont désig. pour servir :

A la direct. d'artill. à Tananarive, M. le *capit.* Isabey; à la direct. à Majunga, M. le *capit.* Ostermann ; aux batt. à Diego-Suarez, MM. les *capit.* Joseph et Jacobi.

Officiers d'administration.

Indo-Chine. — Sont désig. pour servir :

Aux travaux du Mékong, MM. les *offic. d'admin. de* 2e *cl.* Igert et Mayot;

Au Tonkin, M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Choiselat.

Madagascar. — M. Gay, *offic. d'admin. de* 1re *cl.*, et Masson, *offic. d'admin. de* 2e *cl.*, sont désig. pour servir à Madagascar.

Martinique. — M. Baux, *offic. d'admin. de* 2e *cl.*, est désig. pour servir à la Martinique.

CORPS DU COMMISSARIAT

Indo-Chine. — M. le *commiss. de* 1re *cl.* Haffner est nommé commiss. de l'inscription maritime en Cochinchine.

SERVICE DE SANTÉ

Afrique Occidentale. — M. le *méd-maj. de* 2e *cl.* Conan est affecté au service de santé du chemin de fer de Kayes au Soudan;

M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Cochin est désig. pour servir en Afrique Occidentale.

Congo. — M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Ollivier est nommé chef du service de santé au Congo français.

Indo-Chine. — MM. Dumas, *méd.-maj. de* 1re *cl.*, Philippe et Vincent, *méd. aides-maj. de* 1re *cl.*, sont désig. pour servir en Indo-Chine.

Madagascar. — M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Boucher est désig. pour servir à Madagascar.

— M. le *méd. aide-maj.* Honorat est désig. pour servir à la Grande-Comore.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Mers d'Orient. — M. le *capit. de vaiss.* Poidelouë est nommé au command. du *Montcalm.*

M. le *capit. de frégate* Lallemand de Driésen est désig. pour embarq. comme second sur le *Montcalm.*

Sont désig. pour faire partie de l'état-major de M. le contre-amiral Le Do, à bord du *Montcalm* :

En qualité de chef d'état-maj., M. le *capit. de frégate* Jourden ;

En qualité d'aide de camp, M. le *lieut. de vaiss.* Abaquesné de Parfouru ;

En qualité de mécanicien de division, M. le *mécan. en chef* Pacaud ;

En qualité d'aumônier de division, M. l'*abbé* Manse ;

En qualité de commissaire de division, M. le *commis. ppal.* Flandrin;

En qualité de médecin de division, M. le *méd. en chef de* 2e *cl.* Léo.

Sont désig. pour embarq. sur le *Montcalm* :

MM. les *lieut. de vaiss.* Catiche-Junca et le *mécanic. ppal. de* 1re *cl.* Geay.

Cochinchine. — M. le *capit. de frégate* Testu de Balincourt est nommé au command. du *Styx* à Saïgon;

M. l'*enseig. de vaiss.* Le Mée est désig. pour embarq. sur le *Takou* à Saïgon;

Sénégal. — M. l'*enseig. de vaiss.* Payer est désig. pour embarq. sur l'*Ardent*, dans la station locale du Sénégal.

SERVICE DE SANTÉ

Tonkin. —M. le *méd. de 2e cl.* Brugère est désig. pour embarq. sur l'*Estoc*, station locale d'Annam et Tonkin.

CORPS DU COMMISSARIAT

Mers d'Orient. — M. le *commiss. de 1re cl.* Granier est désig. pour remplir les fonctions de commiss. de la force navale des mers d'Orient.

MINISTÈRE DES COLONIES

Par décret en date du 16 décembre 1902, ont été nommés à l'emploi d'administrateur adjoint de 3e classe des colonies :

M. Boveil (Auguste-Louis-Henri), adjoint de 1re classe des affaires civiles de Madagascar.

M. Roméas (Louis-Alexandre-Marie), adjoint de 1re classe des affaires civiles de Madagascar.

M. Dupuy (Joseph-Pierre), adjoint de 1re classe des affaires indigènes du Haut-Sénégal.

M. Corblin (Albert), chef de station de 1re classe du Congo français.

M. de Lesquen (Paul-Francois-Marie), chef de station de 1re classe du Congo francais.

M. Bonneveau (Jean), aide-chancelier de résidence à Mayotte.

M. Treillard (Joseph), adjoint de 1re classe des affaires indigènes de la Guinée.

M. Didelot (Pierre-Jean-Henri), adjoint de 1re classe des affaires civiles de Madagascar.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Rapport général sur l'organisation et le fonctionnement de l'Exposition des Colonies et pays de protectorat en 1900, par M. CHARLES-ROUX, ancien député. délégué des ministères des Affaires étrangères et des Colonies. — Imprimerie Nationale, 1902.

En un volume de près de 500 pages, M. Charles-Roux, après avoir rappelé les vicissitudes par lesquelles passa la préparation de l'exposition coloniale, décrit les services et les travaux d'installation; il y a là une reproduction de documents originaux qu'on ne saurait trouver nulle part ailleurs. Il convient, en outre, de signaler spécialement le chapitre IV, dans lequel le commissaire général retrace avec bonheur ce qu'ont été les marchandises et les produits présentés au public dans chaque pavillon. Le chapitre IV évoque en termes colorés ce que furent les fêtes coloniales organisées dans les jardins du Trocadéro et parfois au delà. Le chapitre VII donne le résumé des publications coloniales faites à l'occasion de l'exposition coloniale; le bilan se traduit par 32 volumes, dont plusieurs sont d'une valeur remarquable sans parler de l'*Introduction Générale*, due à la plume de M. J. Charles-Roux lui-même, et qui constitue une admirable synthèse de science coloniale. Enfin, nous apprenons que l'exposition coloniale a coûté en tout 5.768.840 francs, sur lesquels les colonies intéressées ont contribué pour 3.948.520 francs, ce qui a réduit à 1.820.320 francs la part de l'État qui est de la sorte restée inférieure de 50.000 francs, à la dotation spéciale votée par le Parlement : fait très rare qui méritait d'être signalé. En résumé, le travail de M. Charles-Roux clôt dignement la série des publications de la section coloniale; il fait à chacun sa part en

éloges et en regrets, et il expose dans une conclusion substantielle ce que l'exposition des Colonies aurait pu être, si... on lui avait donné assez de temps, de place et d'argent.

ASPE-FLEURIMONT.

Der portugiesische Kolonialbesitz und sein wirtschaftlicher Wert (*Le domaine colonial portugais et sa valeur économique*), par RUDOLF WAGNER. — *Deutsche Export-Revue*, nos 13 et 14, 1902.

Coup d'œil d'ensemble sur la valeur économique de territoires dont l'Angleterre et l'Allemagne ont déjà discuté la liquidation. Le gouvernement portugais ne possède pas les moyens financiers nécessaires pour obtenir un rendement suffisant de ses colonies. Dans l'Est-Africain portugais, il est obligé de confier à de grandes compagnies à charte le soin d'administrer le pays, de percevoir les impôts, d'exploiter les divers monopoles, d'exécuter les travaux publics. Le service de navigation sur la voie fluviale Schiré-Zambèze est assuré par une compagnie hambourgeoise; les steamers de la grande ligne interocéanique allemande de l'Afrique orientale ont touché au port de Chinde 59 fois en 1900. Le Sud-Ouest Africain portugais, dépourvu de grandes artères fluviales, doit être pourvu de chemins de fer de pénétration et de routes permettant d'exploiter facilement les richesses minérales et agricoles du pays; les capitaux allemands sont intéressés à diverses entreprises; la Compagnie franco-portugaise de Mossamédès possède une concession de 23 millions d'hectares. Les autres colonies portugaises sont insignifiantes : elles ne subsistent que grâce au voisinage des colonies anglaises; Goa et Daman, autrefois florissantes, sont aujourd'hui des villes mortes; Macao est ruiné par Hong-kong. « Quand l'heure de la liquidation aura sonné, conclut l'auteur, il faut espérer que le traité secret anglo-allemand procurera à l'Empire quelques territoires utilisables. » Le Zambèze, la Tigerbai et Macao à l'Allemagne, Timor et les Pays-Bas avec leurs colonies sous le protectorat allemand : quelle perspective pour le commerce allemand! *In cauda venenum.* — G. B.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

La France au dehors. Les missions catholiques françaises au XIXe siècle, publiées sous la direction du P. PIOLET avec la collaboration de toutes les sociétés de missions. — Illustrations d'après des documents originaux. — Tome IV. *Océanie, Madagascar.* Les 79e et 80e livraisons viennent de paraître. Paris, 1902, librairie A. Colin.

L'Irrigation dans la Péninsule ibérique et dans l'Afrique du Nord, par JEAN BRUNHES, professeur de géographie à l'Université de Fribourg. — Un vol. grand in-8° de 578 p. avec cartes et gravures. C. Naud, éditeur. Paris, 1902.

Cinq cartes d'Afrique, nouvelle édition 1903, par M. le général NIOX. Charles Delagrave, éditeur. Paris, 1903.

Géographie agricole de la France et du monde, par J. DU PLESSIS DE GRENÉDAN. Un vol. in-8° de 424 p. avec 118 figures et cartes dans le texte. Masson et Cie, éditeurs. Paris, 1903.

L'Épopée portugaise. — Histoire coloniale, par ALMADA NEGREIROS. Une broch. in-8° de 80 p. avec cartes. A. Challamel, éditeur. Paris, 1902.

L'Œuvre militaire de la Galissonière au Canada, par SYLVAIN GIRERD. Une broch. in-8° de 46 pages. Bibliothèque de la Revue Forézienne. Saint-Etienne, 1902.

Les Voix lorraines, par J.-M. LABORDE. Une broch. petit in-8° de 54 p. Henri Charles-Lavauzelle. Paris, 1902.

LES REVUES

REVUES FRANÇAISES

Armée et Marine (14 *déc.*). JEAN KYROS : Aux manœuvres allemandes en 1902. — SIC : La mission du Bourg de Bozas. — C. M. Vaisseau-école de la marine

italienne à Toulon. — Le mont Pelé. — (21 *déc.*). La question de la Méditerranée au point de vue allemand. — REYNAUD : Hambourg. — CAB : Lord Charles Beresford. — Le budget de la marine.

Bulletin du Comité de l'Afrique française (*déc.* 1902). La jonction des territoires du Chari et de Zinder. — VICTOR DEMONTÈS : Les Chambres d'agriculture de l'Algérie. — AUGUSTE TERRIER : Autour du lac Tchad.

Bulletin du Comité de l'Asie française (*déc.* 1902). Affaires de Siam. — Le traité franco-siamois. — E. P. : L'évacuation de Changhaï. — RENÉ MOREUX : La « China Association » de Changhaï et le traité anglo-chinois, — L. COQUET : La France et le commerce du Japon. — *** : L'insurrection au Seu-tchouan. — R. M. : Japonais et Russes en Corée. — Formose sous l'administration japonaise en 1901.

La France de demain (15 *dec.*). GABRIEL BONVALOT : Propos d'un Français. — H. LANGEVIN : Allemands et Français.

Journal des Chambres de commerce (10 *déc.*). JULES RUEFF : La question du métal argent.

La Quinzaine coloniale (5 *déc.*). J. CHAILLEY-BERT : La politique indigène dans les colonies. — Le traité franco-siamois. — Les frais de voyage et de congé du personnel colonial.

La Réforme économique (14 *déc.*). *** : Les ports francs. — CH. GEORGEOT : La colonisation et la main-d'œuvre. — JEAN BRUNHES : Progrès des cultures de coton et de canne à sucre en Egypte. — (21 *déc.*). P. S. : Le nouveau tarif douanier de l'Allemagne. — CH. GEORGEOT : Vers le Simplon.

La Revue (ancienne Revue des Revues) (15 *déc.*). VICTOR GARCIN : La Chine et l'Angleterre. — JEAN CHANTAVOINE : Les deux Allemagnes.

Revue commerciale de Bordeaux (12 *déc.*). P. CAMENA D'ALMEIDA : Les chemins de fer prussiens d'après un rapport consulaire anglais. — (19 *déc.*). HENRI LORIN : La question du Siam. — H. HANAPPIER : L'éruption volcanique du Guatémala.

Revue de Madagascar (10 *déc.*). Une date dans l'histoire économique de Madagascar. — HITAKO : La culture du riz et le trafic du futur chemin de fer.

Revue générale des Sciences (15 *déc.*). A. HAUSKY : Les travaux de l'expédition russo-suédoise pour la mesure d'un arc de méridien au Spitzberg.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues portugaises.

Revue Portugaise Coloniale et Maritime (20 *novembre*). OSCAR GODIN : Rapports entre la France et le Portugal de 1094 à 1602 (*fin*). — EDUARDO DA COSTA : Le district de Mozambique en 1898 (1er *article*). — SILVA TELLES : La transportation pénale et la colonisation (2e *article*).

Revues italiennes.

Rivista Moderna Politica e Letteraria (1er *novembre*). Sénateur PIERANTONI : Le colonel Alexandre Monti et la légion italienne dans la guerre de Hongrie (1848-1849).

La Rassegna Nazionale (16 *novembre* 1902). JOSEPH RAVENNA : L'âme slave. (Etude sympathique à l'épanouissement de la Russie à notre époque, où il est insisté sur le conservatisme de l'aristocratie russe, sur l'attachement du peuple au tsar, et conclu que nul bouleversement ne menace l'empire.)

L'Esplorazione Commerciale (15 *novembre*). M. CIVITA : Quelques impressions touchant les exportateurs italiens (critique de l'inertie italienne en face de l'habileté allemande et française à envahir le marché américain).

Rivista Geografica Italiana (*novembre* 1902). ANTONIO LOPERFIDO : Notes sur la triangulation de l'Erythrée. — OLINTO MARINELLI : Un traité de cartographie. — G. D. : Le XXIe Congrès géologique italien.

La Rassegna Internazionale (*novembre* 1902). ROBERT PISCICELLI-TAEGGI : La poste électrique. — FRANÇOIS SYLOS SERSALE : Le Mad Mullah, le faux prophète des Somalis.

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

Sommaire du n° 131

E. Fallot : Malte et Bizerte : L'Angleterre dans la Méditerranée. — **Paul Labbé** : Les progrès la colonisation en Sibérie. — **Rising-Sun** : La politique intérieure du Japon. — **J. Franconie** : Le congrès international de navigation de Dusseldorf.

Cartes et **gravures** : I. La mer Méditerranée (*Malte et Bizerte*). — II. L'île de Malte. — III. Le port de la Valette. — IV. Le port de Bizerte.

Sommaire du n° 132

Henri **Freidevaux** : Les Colonies à l'Exposition d'Anvers. — **J. Franconie** : Le trust de l'acier. — **Xieng-La** : La défense maritime des Colonies. — **Gabriel Louis-Jaray** : Les nationalités en Autriche-Hongrie.

Cartes et Gravures : I. Carte d'ensemble des Colonies françaises et anglaises. — II. Carte des Antilles.

Sommaire du n° 133

Maurice **Buret** : La Peste. — **Paul Labbé** : La Transbaïkalie et la colonisation russe. — **Xieng-La** : La défense maritime des colonies (*suite*).

Cartes et **gravures** : I. Les Foyers actuels de la Peste. — II. Itinéraires maritimes et terrestres de la Peste. — III. Les Postes sanitaires de la mer Rouge. — IV. Les Colonies d'Océanie. — V. L'Indo-Chine.

Sommaire du n° 134

*** : L'œuvre française en Afrique occidentale. — **E. Peyralbe** : Le percement du Simplon. — **Xieng-La** : La défense maritime des Colonies (*suite et fin*). — **J.-H. F.** : Bizerte, *d'après une étude de M. René Pinon.*

Cartes et **gravures** : I. Carte des voies de communications entre l'Angleterre, la France, l'Italie et le Levant. — II. Madagascar, Maurice et la Réunion. — III. Méditerranée Occidentale. — IV. Afrique Occidentale.

Sommaire du n° 135

Robert **de Caix** : Affaires du Siam. — **J. Denais-Darnays** : Fédéralisme et socialisme en Australasie. — **Henri Loria** : Impressions sur l'Espagne d'aujourd'hui.

Cartes et gravures : I La presqu'île de Malacca. — II. Carte de l'Australasie.

Sommaire du n° 136

*** : Le traité franco-siamois. — **René Henry** : Le rapprochement franco-italien. — **Auguste Terrier** : La délimitation de Zinder.

Cartes et **Gravures** : I. Carte du Siam. — II. La nouvelle frontière franco-siamoise. — III. Afrique occidentale française, 3e territoire militaire.

Sommaire du n° 137

Henri **Pensa** : L'avenir de la Tunisie. L'industrie européenne et l'industrie indigène. — *** : L'œuvre française en Afrique Occidentale. — **Henri Bohler** : Les coulisses du pangermanisme autrichien. — **René Moreux** : Le premier congrès colonial allemand.

Cartes et gravures : Carte de l'Afrique Occidentale.

Sommaire du n° 138

*** : Le livre jaune et les affaires de Siam. — **E. Peyralbe** : France et Simplon. — **Paul Labbé** : La région du fleuve Amour.

Cartes et **gravures** : I. Graphique comparatif des projets Frasne-Vallorbe et de la Fauge. — II. Carte des voies d'accès au Simplon.

Sommaire du n° 139

Notre enquête : A propos des affaires de Siam : Opinions de MM. Godin, le Comte d'Aunay, Berthelot, Le Myre de Vilers, Denys Cochin, Flourens, Senart, et du journal *Le Temps*. — **Maurice Buret** : Les villes de santé dans nos Colonies. — **Georges Bohler** : La lutte tchèque-allemande.

Cartes et gravures : Répartition des nationalités en Autriche-Hongrie.

Sommaire du n° 140

Notre enquête : A propos des affaires de Siam ; opinions de MM. François Deloncle, le baron d'Estournelles, de Constant, Gerville-Réache, H. Cordier, Marcel Monnier, Charles Lemire. — *** : L'œuvre française en Afrique occidentale. — **Paul Labbé** : La région du fleuve Amour, la province Maritime.

Cartes et **gravures** : I. Les nouvelles délimitations des colonies de l'Afrique occidentale. — II. La région du fleuve amour.

PRIMES A NOS ABONNÉS

L'administration de la Revue se charge, à titre gracieux, de tous les achats et expéditions de livres, cartes géographiques, aux prix de Paris, pour ses abonnés de province, des colonies et de l'étranger : s'adresser directement à l'administrateur de la Revue, 19, rue BONAPARTE, Paris, VIe.

DENTIFRICES

ÉLIXIR, POUDRE et PÂTE
des RR. PP.

BÉNÉDICTINS

de l'Abbaye de **SOULAC**

A. SEGUIN, BORDEAUX

MEMBRE DU JURY, HORS CONCOURS
Exposition Universelle Paris 1900

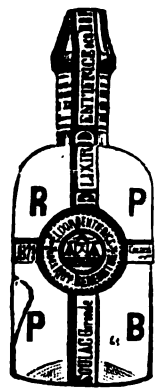

MODÈLE du FLACON

MIGRAINES

NÉVRALGIES — GRIPPE
DÉPRESSION — SURMENAGE
COLIQUES PÉRIODIQUES

CÉRÉBRINE
(Coca-Théine-Analgésique Pausodun)

Une seule dose (une cuillerée) *prise à n'importe quel moment d'un accès de Migraine ou de Névralgie le fait disparaître en moins de 10 à 15 minutes.*

SE TROUVE DANS TOUTES LES PHARMACIES
et Pharmacie du Printemps, 114, Rue de Provence, Paris.
Eug. FOURNIER (*Pausodun*), 21, Rue de St-Pétersbourg, Paris.
Prix du Flac. à Paris, 5f; Ire gare franco, 5f60; à domicile, 5f85.

VALEURS CANADIENNES

CHEMINS de FER, EMPRUNTS d'ÉTAT
4 % *Sécurité absolue. Plus-Value certaine*
TITRES AU PORTEUR
à 8 % **Correspondance Ma**
S'adresser à la
1, Rue du Quatre-Septemb
PARIS (2e Arr.).
ACHAT et VENTE de TITR
PAIEMENT de COUPONS — RENSEIGNEMENT

CONSTIPATION

Guérison certaine **EN 10 JOURS** PAR L'EMPLOI de la DÉLICIEUSE **POUDRE LAXATIVE R**
Une cuillerée à café dans un demi-verre d'eau le
couchant. — Le Flacon pour une cure, 2 fr 50
GUINET, Pharmacien, 1, Rue Michel-le-Comte

Vin Désiles

Cordial Régénérateur

Il tonifie les poumons, régularise les battements du cœur, active le travail de la digestion. L'homme débilité y puise la force, la vigueur et la santé. L'homme qui dépense beaucoup d l'entretient par l'usage régulier de ce cordial, efficace dans tous les cas, éminemment dis fortifiant et agréable au goût comme une liqueur de table.

DÉPÔT CENTRAL : 80, Rue Réaumur, Paris, ET TOUTES PHARMACIES.

M. L. DEBROAS, 10, rue Nouvelle, Paris (IXe), est seul chargé de la p commerciale, industrielle et financière des *Questions Diplomatiques et Col*

PARIS — IMPRIMERIE E. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17

Année N° 142 — 15 Janvier 1903

QUESTIONS Diplomatiques et Coloniales

REVUE DE POLITIQUE EXTÉRIEURE

PARAISSANT LE 1er ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

SOMMAIRE

		Pages
...	Notre expansion coloniale et les partis politiques...	65
...ne Henry	La question de la Macédoine	82
...	La question du Maroc	105
...re Enquête	A propos des affaires de Siam. — Opinions de M. G. Chastenet, d'un collaborateur d'Extrême-Orient, de M. Robert de Caix (*Journal des Débats*). — Protestation de l'Association des écrivains militaires, maritimes et coloniaux ; *Président*, M. H. Houssaye.	108

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

...eignements politiques	116
...eignements économiques	122
...minations officielles	125
...bliographie — Livres et Revues	127

CARTES ET GRAVURES

Péninsule des Balkans : indications orographiques	84
La Turquie d'Europe	87 et 88
La Péninsule des Balkans d'après le traité de San-Stefano	91

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

19, RUE BONAPARTE — PARIS, 6e

Abonnement annuel

France et Colonies, 15 francs ; Etranger et Union postale, 20 francs.

La Livraison : *France* : 0,75 ; *Etranger* : 1 fr.

PRINCIPAUX COLLABORATEURS

Aspe-Fleurimont, cons. du com. extér. — **G.-K. Anton**, prof. à l'Univ. d'Iéna. — **D'Attanoux**, explorateur. — Baron **d'Avril**, anc. minist. plénipot. — Lieut. **A. Bacot**, Explorateur. — **R. Bailly**, capit. de réserve d'Etat-Major. — **W. Beaumont**, publiciste. — **Daniel Bellet**, publiciste. — **Henry Bidou** du *Journal des Débats*. — **G. Blondel**, prof. à l'Ecole des Hautes-Études commerc. — **Georges Bohler**, publiciste. — **A. Bonhoure**, gouverneur des Colonies. — **P. Bourdarie**, publiciste. — **H. Brenier**, directeur de la Mission lyonnaise en Chine. — **L. Brunet**, député de la Réunion. — **Jean Brunhes**, prof. à l'Université de Fribourg (Suisse). — Dr **Maurice Buret**. — **G. Capus**, docteur ès sciences. — Vte **Robert de Caix de Saint-Aymour** du *Journal des Débats*. — Mgr **Charmetant**, dir. des écoles d'Orient. — **De Contenson**, anc. attaché milit. en Chine. — **Jean de Cuers de Cogolin**, publiciste. — Dr **Le Dantec**, profes. agrégé à Bordeaux. — **Pierre Dassier**, publiciste. — **P. Decharme**, attaché au min. des Colonies. — **V. Demontès**, agrégé de l'Univ. — **H. Daurys**, publiciste. — **O. Depont**, du Service des aff. indig. de l'Algérie. — **E. Duboc**, anc. officier de marine. — **Marcel Dubois**, prof. à la Sorbonne. — **J.-L. Deloncle**, M. des R. au Cons. d'Etat. — **Deluns-Montaud**, anc. ministre. — **E. Doutté**, profes. à la chaire d'arabe d'Oran. — **A. Duchêne**, chef de bur. au Min. des Colonies. — **H. Dumolard**, anc. prof à l'Univ. de Tokyo. — Le contre-amiral **Th. Dupuis**. — **Léon Dyé**. — **Alcide Ebray**, publiciste. — **P. D'Espagnat**, explorateur. — **Eug. Etienne**, député, prés. du Groupe diplomatique et colonial. — **Far-East**, publiciste. — **A.-A. Fauvel**, anc. off. des douanes chinoises. — **Ed. Fazy**, agrégé de l'Université. — **G.-B.-M. Flamand**, explorat., prof. à l'Ecole des Sciences d'Alger. — **Fleury Ravarin**, député. — **F. Foureau**, explorateur. — **J.-H. Franklin**, de l'Agence Havas. — **J. Franconie**, publiciste. — **H. Froidevaux**, agr. d'hist. et de géogr. doct. ès lettres. — **C. Gabiat**, ancien député. — **E. Garnault**, de la Ch. de com. de la Rochelle. — **Ch. Garnier**, chargé de mission. — **C. Garreau**, sénateur d'Ille-et-Vilaine. — **E.-F. Gautier**, anc. dir. à Madagascar. — **Arthur Girault**, prof. à l'Univ. de Poitiers. — **Jules Gay**, agrégé de l'Université. — **Gervais Courtellemont**, explorateur. — **A.-J. Gouin**, ancien officier de marine. — **A. Grandidier**, membre de l'Institut. — **Alexandre Guasco**, publiciste. — **A. Guillot**, vérif. d. douanes de Modane. — **Camille Guy**, gouverneur des Colonies. — **Halot**, consul du Japon à Bruxelles. — **Halvdan Koht**, de l'Univ. de Christiania. — **G. Hanotaux**, de l'Académie française. — **H. Hauser**, doct. ès-lettres. — **G. Jacqueton**, publiciste. — **Louis Jadot**, publiciste. — **A. Jouannin**, du *Comité de l'Asie française*. — **L. Kryszanowski**, publiciste. — **Paul Labbé**, explorateur. — **J. de Lamare**, explorateur. — **A. Layec**, secr. de la *Société bretonne*. — **Le Filliatre**, administ. des colonies. — **Louis Leger**, membre de l'Institut. — **Ch. Lemire**, résident de France honoraire. — **Le Mire de Vilers**, anc. député, anc. ministre plénipot. — **Henri Lorin**, prof. à l'Univ. de Bordeaux. — **C. Madrolle**, explorateur. — **F. de Mahy**, député, anc. ministre. — **Jean de Marcillac**, enseigne de vaisseau. — **Paul Masson**, prof. à l'Univ. d'Aix-Marseille. — **G. Mandeville**, publiciste. — **Ch. Michel**, explorateur. — **Pierre Mille**, publiciste. — **R. Moreux**, profess. de l'Univ. — **Ned-Noll**, publiciste. — **Ch. Noufflard**, chef de serv. à l'Off. Colonial. — **Maurice Ordinaire**, anc. député. — † Le prince **Henri d'Orléans**. — Colonel **de la Panouse**, du *Comité de l'Asie française*. — **H. Pasquier**, publiciste. — **Edouard Payen**, du *Journal des Débats*. — **H. Pensa**, publiciste. — **H. de Peyerimhoff**, Direct. au gouvern. général de l'Algérie. — **Jean de la Peyre**, publiciste. — **Ed. Picard**, docteur en droit. — **U. Pila**, de la Ch. de com. de Lyon. — **Maurice Pouyanne**, juge suppléant à Alger. — Dr **L. Raynaud**, direct. du Service sanit. à Alger. — **E. Roux**, lieut. de vaisseau. — **J. Roux**, prof. à l'école de comm. de Limoges. — **André Siegfried**. — **A. Terrier**, du *Comité de l'Afrique française*. — **J. Thierry**, député. — Dr **Henry Thierry**. — **P. Thirion**, agr. d'histoire et de géogr. — Dr **Georges Treille**. — **C.-F. Usborne**, Indian Civil Service. — † Général **Venukoff**. — **P. Vuillot**, publiciste-géographe. — **M. Wahl**, inspect. hon. de l'Instr. publique. — **J. Xior**, à Tananarive. — **A. Zimmermann**, cons. imp. de Légat. à Berlin — **M. Zimmermann**, profes. d'hist. et de géogr. col. près la Ch. de com. de Lyon. — **X... Y... Z...**, etc.

APERÇU DE QUELQUES SOMMAIRES

Sommaire du n° 130

Robert de Caix : La réorganisation du Chari. — **Gabriel Louis-Jaray** : Les nationalités en Autriche-Hongrie. — **Maurice Buret** : La santé des troupes alliées en Chine. — **R. C.** : Le raid du lieutenant Cottenest. — **Pierre Dassier** : Les intérêts français au Brésil. **Cartes et gravures** : I. Cartes des nationalités en Autriche-Hongrie. — II. Itinéraire du raid Cottenest

Sommaire du n° 131

E. Fallot : Malte et Bizerte : L'Angleterre dans la Méditerranée. — **Paul Labbé** : Les progrès la colonisation en Sibérie. — **Rising-Sun** : La politique intérieure du Japon. — **J. Franconie** : Le congrès international de navigation de Dusseldorf. **Cartes et gravures** : I. La mer Méditerranée (*Malte et Bizerte*). — II. L'île de Malte. — III. Le port de la Valette. — IV. Le port de Bizerte.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

HARVARD COLLEGE LIBRARY CAMBRIDGE, MASS.

NOTRE EXPANSION COLONIALE

ET LES PARTIS POLITIQUES

La discussion prochaine, devant le Parlement, de la convention franco-siamoise du 7 octobre dernier; les protestations énergiques qu'elle a soulevées, les critiques précises et autorisées qu'elle a suscitées; la vive émotion qu'elle a excitée, en France, dans les milieux compétents; l'indignation unanime qu'elle a provoquée dans nos colonies d'Extrême-Orient; enfin, les dispositions présumées ou annoncées des différents groupes parlementaires; tout cet ensemble de circonstances nous a paru rendre tout à fait opportune une revue — même très rapide et sommaire — de la conduite des partis touchant notre politique étrangère et notre expansion coloniale depuis 1870.

Ne sont-elles pas, en effet, une invitation à rappeler les leçons du passé, ces déclarations publiques qui nous font prévoir la rencontre paradoxale, dans un même vote d'où peut dépendre l'avenir de notre grande colonie indo-chinoise, des noms de M. Denys Cochin et de M. Jaurès? N'est-ce pas ainsi qu'il y a vingt ans, les voix de M. Clemenceau et de ses amis se sont unies, dans des votes désastreux pour notre puissance extérieure, à ceux des députés de la droite monarchiste? De tels rapprochements, quelles que soient les raisons qu'invoquent les partis pour les justifier ou les excuser, méritent d'être soulignés.

***

Deux traditions contradictoires, et selon les circonstances du moment, tour à tour dominantes, ont, depuis trente ans, inspiré la politique extérieure du parti républicain en France : l'une, celle du sentimentalisme humanitaire, héritée des philosophes du XVIIIe siècle, des utopistes et des idéalistes de 1848, l'autre, tout empirique, née de la pratique des affaires et de la cons-

cience des responsabilités[1]; de même, il est facile de relever la trace, dans les conceptions de ces partis divers qui constituent l'opinion dite conservatrice, de deux traditions concurrentes : tradition du patriotisme instinctif, héréditaire qui se traduit par le culte passionné du drapeau, et en cas de péril national, comme en 1870, par l'éclosion des plus généreux dévouements; tradition doctrinaire faite de l'attachement au libéralisme politique de 1789 et de Louis-Philippe et au libéralisme économique de Napoléon III.

C'est ce conflit de deux traditions qui a produit dans notre vie politique, et dans chacun des deux partis, ces contradictions étranges, ces incohérences, en apparence inexplicables, qui ont été si nuisibles aux grands intérêts nationaux.

Après 1870, les forces conservatrices étaient, à peu près sans exception, des forces monarchistes : bonapartistes et royalistes; mais divisées sur la question dynastique, et par suite, paralysées, elles se trouvaient en général d'accord sur les grandes lignes de la politique extérieure et de la politique économique. Les souvenirs du règne de Louis-Philippe et du gouvernement de Napoléon III s'unissaient et se mêlaient dans l'esprit des conservateurs pour y implanter quelques idées maîtresses qui sont restées, et qui, en dépit du temps et des événements, restent encore dans une certaine mesure, les principes directeurs du « conservatisme » français.

De Louis-Philippe et de Guizot les conservateurs avaient recueilli l'idée de « l'entente cordiale » avec l'Angleterre, qui empêchait la France, sous peine d'être, à chaque instant, acculée à des affaires Pritchard, d'orienter sa politique vers une expansion coloniale sérieuse et suivie. Napoléon III leur avait légué, lui aussi, l'exemple d'une entente non moins « cordiale » avec l'Angleterre, et le principe, érigé en dogme par Michel Chevalier et ses disciples, du libre échange et du laisser-faire économique. A l'esprit chimérique de l'Empereur, il paraissait inutile d'acquérir des colonies; puisque tous les marchés allaient s'ouvrir, à quoi bon faire des dépenses pour occuper des territoires? Quant à s'assurer des marchés privilégiés, le libéralisme économique ne pouvait ni le vouloir ni le concevoir. Si la Nouvelle-Calédonie fut acquise, ce ne fut guère qu'avec l'intention d'y faire des expériences pénitentiaires; et la Cochinchine ne fut définitivement annexée que grâce à la persévérance des amiraux, malgré la diplomatie impériale qui, chaque fois qu'elle le put, ne manqua pas

[1] Voyez sur ce point le beau livre de M. Georges Goyau : *L'idée de patrie et l'humanitarisme. Essai d'histoire française.* Paris, Perrin, 1902, in-16.

d'entraver l'œuvre des marins. Le traité de 1867, avec le Siam, dont nous portons encore les lourdes conséquences et qui reconnaissait au roi de Bangkok les deux provinces de Battambang et de Siem-reap qu'il avait acquises, contre tout droit et toute justice, d'un prétendant usurpateur, en est un triste exemple.

Les dix années qui suivirent la guerre, employées à la reconstitution intérieure de la France, à la mise en défense des frontières et dominées par les luttes politiques qui aboutiront à la fondation de la République, ne permirent pas l'essor colonial. Les hommes politiques de l'école du duc de Broglie et de M. de Gontaut-Biron, naturellement absorbés par le très légitime et très urgent souci de rendre à la France ses forces militaires et sa place de grande puissance, et de réparer les désastres de 1870, admirent comme un axiome que « la France est une puissance *exclusivement* continentale et européenne[1] » et conçurent toute tentative d'agrandissement hors du continent comme un affaiblissement, comme une dérivation des forces nationales loin de leur vrai et unique but : l'Alsace-Lorraine[2]

Un moment vint où les circonstances extérieures firent que cette politique, qui, dans les dix premières années de la reconstitution nationale, avait été une nécessité salutaire, se trouva insuffisante; mais ceux qui l'avaient pratiquée comme une nécessité temporaire continuèrent à la prôner comme un principe immuable, à l'enseigner comme une doctrine hors de laquelle il ne pouvait y avoir, pour la France, que ruine et déchéance.

Ce n'est point ici le lieu de discuter la question — qui en sera toujours une — de savoir si la France, uniquement préoccupée du cruel démembrement des provinces de l'Est, inattentive à tout ce qui se passait dans le reste du monde, et par là même, s'abandonnant plus complètement aux dissensions de la politique intérieure, aurait eu plus de chances de rentrer en possession de ces provinces perdues et aurait aujourd'hui une situation plus forte, une puissance mieux assise, une plus grande prospérité économique. Pour notre part, nous ne le croyons pas. Nous pensons au contraire que le mouvement général de la vie politique et économique dans le monde imposait à la France d'avoir une politique coloniale. La naissance des *impérialismes*, c'est-à-dire la constitution de grands empires économiques, tendant à se suffire à eux-mêmes et à

---

[1] Duc de Broglie : Discours au Sénat, 11 décembre 1884.

[2] Cf. le comte de Chaudordy : « Je n'ai jamais cessé d'être contraire à ces projets « (d'expansion coloniale) qui ne tendent à rien moins qu'à abaisser l'influence conti- « nentale de la France. Or je considère que tout son avenir est sur le continent. Elle « ne doit pas un seul instant détourner ses regards de l'Alsace et de la Lorraine. » *Considérations sur la politique extérieure et coloniale de la France*, p. xi. Plon, 1897.

accaparer à leur profit de nouveaux marchés, la conquête des continents jusqu'alors inexplorés qui en a été la conséquence, créaient pour la France le devoir, si elle voulait garder sa place parmi les nations puissantes et son rang parmi les peuples riches, de prendre sa part d'un « partage du monde » qui, une fois achevé, sera sans lendemain. « Est-ce que vous ne « sentez pas, s'écriait Gambetta lui-même, qui cependant « n'était pas un partisan de l'expansion hors d'Europe et de « la Méditerranée, que les peuples étouffent dans ce vieux con- « tinent[1] ? » Il comprenait qu'à l'heure historique où arrivait le monde « pour assurer non pas sa grandeur, non pas sa « gloire, non pas sa puissance, mais sa sûreté et son pain du « lendemain, la France a une politique plus efficace à suivre « que de regarder couler l'histoire sans s'y mêler[2] ». Et il traçait lui-même la juste frontière de cette « politique de conser- « vation coloniale[3] » : « Il faut étendre notre domaine colonial « partout où il est manifeste qu'étendre est le seul moyen de « conserver[4] », formule excellente, essentiellement élastique et qui n'a pas cessé, même aujourd'hui, de trouver son application.

La contre-partie nécessaire de l'adoption d'une politique d'expansion coloniale, était la pratique d'une politique douanière défensive, l'abandon des maximes sacro-saintes du libéralisme économique. Protection et colonies sont les deux aspects d'une même évolution économique, qui allait directement à l'encontre des principes qui avaient été appliqués sous Louis-Philippe et sous Napoléon III[5]. Mais si quelques-uns des théoriciens politiques des anciens partis, des orléanistes surtout, étaient attachés aux doctrines héritées des monarchies disparues, chez la plupart des conservateurs, l'opposition à l'expansion coloniale

---

[1] Discours à la Chambre, 1er décembre 1881.

[2] Cité par Reinach : *Le ministère Gambetta*, p. 413, Paris, Charpentier, 1884, in-8°.

[3] Nous empruntons cette expression très juste au beau livre de MM. Marcel Dubois et Auguste Terrier : *Un siècle d'expansion coloniale*, p. 377, Paris, Challamel, 1902, in-8°.

[4] Reinach, *ibid.*, p. 413.

[5] C'était là la conception de J. Ferry. Il considérait les colonies comme le complément économique de la mère patrie et comme un débouché privilégié ouvert à ses produits. « Le système protecteur, a-t il écrit, est une machine à vapeur sans « soupape de sûreté, s'il n'a pas pour corrélatif et pour auxiliaire une saine et « sérieuse politique coloniale..... La consommation européenne est saturée : il faut « faire surgir des autres parties du globe de nouvelles couches de consommateurs, « sous peine de mettre la société moderne en faillite et de préparer, pour l'aurore « du xxe siècle, une liquidation sociale par voie de cataclysme dont on ne saurait « calculer les conséquences. » (Préface de : *Le Tonkin et la mère patrie.* (1890) Cf. Discours au Sénat, en réponse au duc de Broglie (11 décembre 1884), et discours à la Chambre, du 28 juillet 1885.

était plutôt le résultat de l'ignorance où la plupart d'entre eux étaient alors de tout ce qui dépassait les bornes de l'Europe; l'Asie, l'Afrique apparaissaient encore comme des pays mystérieux, impénétrables, d'où les marins, les aventuriers rapportaient les « épices. » Une bonne partie du pays, d'ailleurs, partageait ces ignorances et ces illusions. Toute la diplomatie, presque sans exception, élevée dans les traditions des anciennes chancelleries et peu instruite de la géographie extra-européenne, manifestait, par une mauvaise volonté chagrine, son ennui d'être obligée de s'occuper de ces vagues pays, peuplés de sauvages, qu'elle distinguait mal les uns des autres. La résistance au mouvement colonial n'empêcha pas les conservateurs de voter les tarifs protecteurs, favorables à notre agriculture; ils n'aperçurent pas le lien qui unissait l'expansion coloniale et l'adoption des nouveaux droits de douane. En outre, une politique intérieure, que nous n'avons pas à apprécier ici, en portant la lutte des partis sur le terrain religieux, fermait les yeux même aux plus éclairés des conservateurs sur les desseins extérieurs de Gambetta et de Ferry; ils n'y voyaient que prétextes à une opposition violente, systématique, pour laquelle tout moyen semblait bon [1]. En sorte que l'on pourrait dire que, d'une part, la politique « anticléricale » de Gambetta et de J. Ferry empêcha peut-être les conservateurs patriotes de rendre justice à leurs efforts à l'extérieur, et que, d'autre part, les comités républicains de province, souverains maîtres des élections, n'acceptèrent, à contre-cœur, la politique et les expéditions coloniales qu'en raison même de la politique « anticléricale » suivie à l'intérieur.

Si nos entreprises coloniales, depuis 1881, furent souvent mal conduites, échouèrent parfois ou ne réussirent qu'imparfaitement, une lourde part de responsabilité incombe aux partis d'extrême gauche et de droite, confondus dans une même opposition. L'histoire d'hier est celle que l'on oublie le plus volontiers; peut-être n'est-il pas inopportun de rappeler quelques traits de cette histoire d'hier, dont les chapitres s'appellent la Tunisie, l'Egypte, le Tonkin.

*
* *

La Tunisie et l'Egypte, pays méditerranéens, touchent de près à la politique traditionnelle de la France et impliquent sa puis-

[1] Nous ne voulons pas dire ici, bien entendu, que ceux qui employaient ces moyens eussent conscience d'être nuisibles à la patrie : mais c'était, finalement, le résultat de leur opposition. (Voir plus bas ce que nous disons de la Tunisie et du Tonkin.)

sance sur la grande Mer intérieure : l'opposition de droite n'osa guère prétendre, directement et sans ambages, que la France devait s'abstenir d'y jouer son rôle, comme elle le soutint plus tard pour le Tonkin; mais, sous couleur de critiquer l'opportunité de l'intervention, les voies et moyens employés, elle se déchaîna contre les ministères qui eurent le courage de défendre nos intérêts dans des circonstances critiques.

La Chambre, le 23 mai 1881, par 430 voix, le Sénat, le 27, à l'unanimité, ratifièrent le traité de Kassar-Saïd, signé le 12 mai par le Bey et le général Bréart; mais déjà, à cette occasion, dans les deux assemblées, des réserves significatives furent formulées par les porte-paroles de la droite et de l'extrême-gauche; l'on vit des royalistes, des bonapartistes, soudain saisis d'étranges scrupules constitutionnels, se demander, au moment d'approuver l'acte à jamais mémorable qui plaçait la Tunisie sous le Protectorat de la France, si le gouvernement avait le droit de s'engager, comme il l'avait fait, sans l'assentiment du Parlement. Au Sénat, M. de Gontaut-Biron, dont les éminents servicesaugmentaient l'autorité, se fit l'interprète modéré de ces pudeurs alarmées[1]. A la Chambre, M. J. Delafosse, député bonapartiste, fut plus net, et si l'on ose dire, plus radical : il railla l'expédition de Kroumirie, constata que l'on avait fait la guerre sans la faire, et corsa ces médiocres chicanes en déplorant que l'on eût mécontenté la Porte et même que l'on n'eût pas associé, à la solution des affaires de Tunis, l'Italie et l'Angleterre! Il se rencontrait ainsi avec M. Clémenceau, qui préludait à l'opposition acharnée qu'il allait faire à Gambetta et à Ferry en déplorant le refroidissement « des amitiés cimentées sur le champ de bataille », manière habile de regretter que l'on eût contrarié l'Italie pour assurer Tunis à la France! M. Cunéo d'Ornano, avec sa franchise habituelle, exposait nettement les principes économiques et coloniaux de la plupart des membres de la droite lorsqu'il disait, dans la même séance : « Faut-il « aller jusqu'à déployer tout cet appareil officiel pour obtenir « que le bey de Tunis concède plutôt à nos nationaux qu'à de « loyaux concurrents telles exploitations ou tels monopoles? « Non. *J'estime qu'on doit tolérer la libre concurrence des « nationaux de tous les pays...* Chacun doit avoir sa place au « soleil! »

Au vote, il ne se trouva qu'un opposant; mais une grande partie de la droite et de l'extrême-gauche s'abstinrent.

Aux élections qui suivirent (21 août 1881), les conservateurs,

[1] Cf. D'ESTOURNELLES DE CONSTANT : *La politique française en Tunisie.* Plon, in-8°, p. 184.

pour la première fois, se servirent de la question coloniale pour attaquer le gouvernement républicain. L'insurrection, en Tunisie et dans le Sud oranais, était dans sa période aiguë, et les candidats de droite se plaignaient, dans leurs professions de foi, des dépenses occasionnées par l'expédition, et critiquaient la conduite des opérations militaires. Dans les réunions publiques, il était de règle de plaisanter les Kroumirs, qui, à Paris, sur les boulevards, sur les scènes des petits théâtres et dans les salons, étaient devenus à la mode. Mais la Tunisie était populaire, autant que, quatre ans plus tard, le Tonkin sera impopulaire; les républicains triomphèrent aux élections, en même temps que nos soldats domptaient l'insurrection.

A la rentrée des Chambres, après que le « grand ministère » Gambetta eut remplacé le cabinet Ferry-Barthélemy Saint-Hilaire, un débat passionné s'engagea sur la question tunisienne. Le système du Protectorat, dont aujourd'hui tous les partis reconnaissent le succès complet en Tunisie, fut attaqué avec la plus grande véhémence. Au Sénat, le duc de Broglie mena l'attaque contre le ministère[1]. A la Chambre, M. Delafosse reprit ses critiques du mois de mai, avec plus de virulence encore : « Le traité conclu avec le Bey, disait-il, est une faute « aussi grande, une témérité aussi dangereuse que l'expédition « elle-même; il est inexécutable; et s'il était exécutable, il ne « faudrait pas l'exécuter[2]. » Admirable matière à méditer sur les inconvénients qu'il y a, pour les hommes politiques, à prophétiser! L'on entendit, dans la même séance, M. Camille Pelletan exposer ses principes : « Le Protectorat, dit-il, établit un « équilibre absolument instable qui doit verser du côté de « l'annexion, et *la République n'a pas besoin de conquêtes.* » Un manifeste signé des députés de l'extrême-gauche, parmi lesquels MM. Clémenceau, de Lanessan, Pelletan, Henry Maret, Clovis Hugues, etc., attaquait violemment, à propos de la Tunisie, la politique « opportuniste[3] ». Ainsi, à droite comme à gauche, avec plus ou moins de violence, mais avec la même décision, l'opposition combattait ce qu'elle aurait dû considérer, avec la France tout entière, comme la politique vraiment nationale.

*
* *

Nous ne saurions ici suivre, dans leur complexité, la série de négociations diplomatiques et de débats parlementaires dont la lamentable conclusion fut la France éliminée de l'Egypte, la

[1] Discours du 10 décembre 1881.
[2] Discours du 1er décembre 1881.
[3] Joseph Reinach, ouvrage cité, p. 434.

vallée du Nil devenue anglaise. Mais il faut dire que la responsabilité de M. de Freycinet fut partagée, dans une forte proportion, par M. Clémenceau et ses amis, et par la droite monarchiste.

C'est au début de l'année 1882, pendant l'éphémère durée du « grand ministère », que les agissements d'Arabi pacha mirent la question égyptienne à l'ordre du jour de la politique européenne. Dans les premiers jours de janvier, une note, inspirée, au dire des journaux anglais, par Gambetta à lord Granville, fut rédigée d'un commun accord par les deux gouvernements ; ils se déclaraient *unis* pour faire face au péril qui menaçait le gouvernement du khédive; mais, quelques jours après, le 26 janvier, Gambetta quittait le pouvoir et M. de Freycinet prenait le portefeuille des affaires étrangères. Il en résulta un changement immédiat dans l'attitude de la diplomatie anglaise. Le 23 février, M. J. Delafosse demanda au ministre, dans une interpellation, quels étaient ses projets. Pour l'orateur de la droite, il n'y avait pas de question d'Egypte : « Si on veut « examiner, disait-il, les événements tels qu'ils se sont pré- « sentés, on reconnaîtra qu'à l'heure actuelle, il n'y a pas à « proprement parler de question égyptienne. Il y a eu une note « malencontreuse, un appel prématuré aux puissances; mais « toute l'agitation diplomatique qui s'est produite autour de cet « incident est absolument factice. » Dans sa réponse, M. de Freycinet se borna à demander « le maintien de la situation « prépondérante de la France et de l'Angleterre ». Le 1er juin, les gouvernements français et anglais invitèrent les autres cabinets européens à se faire représenter à une conférence réunie à Constantinople ; seule la Porte résista. Nouvelle intervention de M. Delafosse, qui attaqua l'Angleterre et se prononça pour une politique d'entente avec la Turquie. M. de Freycinet, pour toute réponse, déclara qu'il ne se lancerait pas « dans une « politique d'aventures » et que, de tous les moyens, il en était un qu'il excluait, c'était « une intervention militaire en Egypte. » Cette politique de tergiversation et d'atermoiements amenèrent Gambetta à la tribune pour répliquer au ministre des Affaires étrangères : « Vous venez, s'écria-t-il, de livrer à l'Eu- « rope le secret de vos faiblesses. Il suffira de vous intimider « pour vous faire consentir. »

L'on ne voulait rien faire sans l'Europe; et pendant qu'on interpellait dans les parlements, qu'on négociait dans les chancelleries, nos nationaux étaient massacrés à Alexandrie; chaque jour d'inaction compromettait davantage nos intérêts. M. de Freycinet se décida, le 18 juillet, à demander aux Chambres de timides crédits, formellement destinés à remettre en

état notre flotte; c'est ce que vint souligner à la tribune, M. Clémenceau, afin qu'il n'y eût pas d'équivoque possible; à cette seule condition il vota les crédits. La droite, méfiante, doutant que les crédits fussent réellement destinés à la marine, vint faire, à cette heure grave, le procès du régime. L'un de ses chefs expliqua ainsi son vote : « En faisant l'expédition de « Tunisie, dit-il, vous avez mécontenté l'Angleterre et l'Italie « *sans avantages pour la France*... Qu'êtes-vous allé faire en « Egypte?... Vous avez été assister impassibles au massacre de « vos compatriotes et à l'humiliation du drapeau de la France. « Le crédit qui vous est demandé n'est pas un crédit maritime... « S'il s'agissait d'un crédit maritime, je n'hésiterais pas à le « voter. » Le crédit fut voté, malgré 64 opposants, presque tous de droite. La discussion vint au Sénat le 25 juillet; par 205 voix contre 5 et 80 abstentions, presque toutes de droite, le projet de loi fut adopté; on entendit, ce jour-là, le duc de Broglie exposer une fois de plus l'opinion de son parti sur la politique extérieure et coloniale; s'adressant à la majorité, il s'écriait : « Cette fois « encore, je le sais d'avance, vous n'écouterez pas nos avis, vous « voterez les crédits, et la même majorité bienveillante qui a « suivi le gouvernement à travers les montagnes des Kroumirs « et qui a trouvé bon qu'on la menât à Tunis sans la consulter, « va monter encore, je n'en doute pas, sur le navire qu'on vous « demande, par le projet de loi présent, de faire sortir du « port... Eh bien! laissez-nous sur la rive, et si nous ne joi- « gnons pas nos votes aux vôtres, nos vœux vous suivront, « comme ils suivront partout le drapeau national. »

Lorsque enfin, le 29 juillet, le gouvernement se décida à demander aux Chambres l'autorisation d'envoyer des troupes pour garder le canal de Suez, la confusion des idées et le trouble des esprits étaient au comble; par 416 voix contre 75, les crédits furent refusés, après un discours violent et incisif de M. Clémenceau. Gambetta lui-même avait voté contre, pensant peut-être obliger le gouvernenaent à une intervention plus complète et plus énergique, ou persuadé que le moment d'agir était passé.

L'Egypte était perdue pour nous. L'extrême gauche et la droite, par leurs critiques impitoyables, avaient favorisé l'inaction du ministre responsable; dans toute cette affaire qui touchait si directement les intérêts français dans la Méditerranée, les partis d'opposition n'avaient jamais voulu voir qu'une Europe qu'ils croyaient menaçante, qu'une Angleterre dont il fallait, avant tout, ménager les susceptibles appétits[1].

[1] C'est contre ce manque d'indépendance de la politique française que Gambetta

***

La conquête du Tonkin n'avait pas, aux yeux des adversaires de la politique coloniale, l'excuse de toucher à la politique méditerranéenne, partant européenne ; elle était bien vraiment une opération coloniale et l'expérience n'avait pas encore appris alors que la séparation entre « la politique » et « la politique coloniale » n'existe que dans les cartons des bureaux ministériels. La France, pour la première fois, en allant au Tonkin, dans l'intention hautement proclamée de s'assurer des voies de pénétration vers la Chine méridionale, se lançait résolument dans la politique coloniale. Aussi les débats, dans les Chambres, cessèrent-ils d'avoir l'apparence de discussions « à côté »; l'opposition attaqua directement et sans réticences, la conception même de la politique coloniale. Dans son magistral discours du 11 décembre 1884, au Sénat, le duc de Broglie définissait nettement des principes qui étaient ceux de toute l'opposition conservatrice.

« Un grand développement colonial est un luxe et un sur-
« croît de puissance pour une nation qui déborde de force et de
« prospérité. Pour une nation momentanément affaiblie, c'est
« une charge qui la grève, qu'elle ne peut porter longtemps, et
« qui, avant de lui échapper, peut avoir amené la ruine tout à
« la fois de la colonie et de la métropole... Je ne crois pas que
« la politique coloniale poursuivie avec l'étendue, avec l'éclat
« qu'on lui donne aujourd'hui..., la politique coloniale ambi-
« tieuse et conquérante, soit à aucun degré une compensation
« des malheurs que nous avons éprouvés en Europe. Je m'esti-
« merais heureux de pouvoir espérer qu'elle n'en amènera
« pas, à un jour critique, l'aggravation et le complément[1]. »

Avec l'éminent académicien, le débat s'élevait jusqu'aux principes ; dans l'atmosphère plus enfiévrée de la Chambre, les passions se donnaient plus libre cours et les discussions étaient plus violentes, mais les arguments, développés avec moins d'ampleur, étaient au fond les mêmes. M. Clémenceau, au nom des radicaux, M. Delafosse, M. P. de Cassagnac, tous deux députés bonapartistes, ne cessaient de revenir sur le danger des expéditions coloniales, réclamaient l'évacuation du Tonkin en établissant le facile bilan de ce qu'il coûtait et de ce qu'il rapportait ; quant à l'avenir, que Jules Ferry invoquait avec con-

---

protestait (18 juillet 1882) : « Quant à l'étranger, disait-il, on en parle beaucoup et « dans des sens trop divers pour la détermination des calculs de la politique qui doit « le mieux servir les intérêts de la France. »

[1] Comparez, dans le comte DE CHAUDORDY, *loc. cit.*, des idées et des expressions analogues. Voyez notamment, pp. 14-15.

fiance, ils s'obstinaient à n'y voir que périls, dépenses et illusions. Au milieu de ces discussions orageuses, Mgr Freppel, applaudi par la gauche et le centre, froidement accueilli par la droite, était presque seul à proclamer que, sans en demander davantage, dès lors que le drapeau était engagé, il votait les crédits pour le Tonkin[1]. Le vaillant évêque, Alsacien et patriote, reconnaissait, dans la politique coloniale, les traditions de la vieille France; au grand scandale des députés qui siégeaient de son côté, « c'est vous, républicains, s'écriait-il, qui « êtes appelés à reprendre l'œuvre de Richelieu, de Colbert et « de la Restauration. » Les discussions de la Chambre ne restaient pas, d'ailleurs, sur le terrain des principes ; elles dégénéraient en mêlées où l'injure paraissait le meilleur des arguments, elles inspiraient les polémiques furibondes des journaux, elles se résumaient, pour la masse du public, dans cette épithète de « Tonkinois » que les feuilles de droite et d'extrême-gauche jetaient, comme une suprême flétrissure, à la face de Jules Ferry. La politique coloniale, la conquête du Tonkin, où luttaient si héroïquement nos soldats et nos marins, devenait la grande arme des tournois parlementaires et des batailles électorales. Aux élections de 1885, le Tonkin servit de « plate-forme » à l'opposition de droite ; elle lui dut, en partie, le succès relatif qui fit entrer, au premier tour de scrutin, 200 conservateurs à la Chambre. Quelques succès de plus, et sans doute, le Tonkin eût été abandonné, à moins que, comme cela s'est vu, l'opposition, changeant d'attitude une fois au pouvoir, n'eût adopté précisément la politique qu'elle venait de combattre.

Pour quelques hommes éclairés, les questions coloniales étaient, en elles-mêmes, importantes et capitales, mais, pour la plupart des membres d'une opposition implacable et décidée à une obstruction systématique, elles n'étaient, dans les luttes passionnées de la politique intérieure, qu'un instrument, qu'un moyen ; en sorte que les partis d'opposition, qui se réclamaient de la vieille France et qui prétendaient la continuer perdaient de vue, dans l'ardeur de la lutte, le souci de ses intérêts internationaux. Passionnés pour la gloire française, et ayant, presque tous, des frères ou des parents dans l'armée ou la marine, les députés conservateurs se donnaient l'air de dédaigner, parce que trop lointains, les succès de nos armes aux colonies; la fausseté de leur attitude politique les obligeait, si l'on peut dire, à bouder contre leur propre cœur. La France les voyait avec surprise confondre leurs bulletins avec ceux de Clémenceau, de Pelletan, de Laisant et de toute l'extrême-gauche, pour chasser du pou-

[1] Voyez notamment *Discours* : 7e série, p. 188, et 8e série, p. 148.

voir les hommes qui — l'instinct populaire ne s'y trompait pas — rendaient peu à peu à la France sa place dans le monde.

Et cependant, qu'il était joyeux, ce réveil de la vieille France, au bruit du canon de la Tunisie et de l'Indo-Chine. Dernièrement, un « colonial » convaincu et pratiquant, M. Ballande, député progressiste de Bordeaux, le rappelait dans un magistral article de la *République nouvelle* [1] :

« Il faut avoir couru le monde au moment où, en Indo-Chine « et en Tunisie, le canon français, pour la première fois depuis « la grande guerre, faisait entendre sa voix, pour comprendre « à quel point ce réveil si prompt et si énergique, a irrité la « jalousie de nos ennemis, et pour mesurer l'importance natio- « nale de cette reconquête de notre influence dans le monde.

« Ah ! le ministère d'alors n'avait ni les éloges du *Times*, ni « ceux du *New-York Herald!* »

L'opinion publique française a été indulgente, bien que l'événement leur ait donné tort, à ceux qui, avec le duc de Broglie, combattirent, au nom de préoccupations patriotiques, la politique coloniale; mais elle est sévère à juste titre pour ceux qui, sceptiques sur les principes, ont subordonné nos grands intérêts coloniaux à d'immorales coalitions parlementaires.

***

Le temps a marché; en dépit des oppositions intérieures, plus redoutables que les résistances extérieures, notre empire colonial s'est reconstitué et il s'organise. Le succès, comme l'avait prédit J. Ferry répondant aux faciles critiques de la droite monarchiste ou de l'extrême gauche humanitariste, a justifié l'effort. L'orientation coloniale de notre politique extérieure, non seulement n'a pas affaibli la France, mais lui a rendu dans le monde sa place légitime.

Est-ce à dire que notre politique coloniale ne prête pas à des critiques justifiées et qu'il faille défendre toutes ses pratiques et toutes ses méthodes, on pourrait presque dire plutôt son absence de méthode. Non, sans doute; mais il faut aussi faire la part des circonstances, et en premier lieu, des résistances que les ministres, décidés à agrandir notre empire colonial, trouvaient dans une opinion publique mal préparée aux affaires lointaines et surexcitée contre les hommes qui en avaient pris la responsabilité. Les pires pratiques de nos campagnes coloniales, et particulièrement ce « système des petits paquets » qui nous a coûté si cher en hommes et en argent, n'ont-elles pas été précisément le résultat naturel des « nécessités parle-

[1] Numéro du 28 décembre 1902.

mentaires » et de l'acharnement des oppositions ? Reculer le plus longtemps possible l'échéance fatale des expéditions militaires, au risque d'en rendre les conditions plus pénibles, plus coûteuses, et le succès moins assuré et moins complet; se laisser acculer à des impasses pour paraître avoir la main forcée par les événements, dissimuler, sous des euphémismes appropriés, l'emploi nécessaire de l'armée, ce sont là jeux de ministres parlementaires, c'est la répercussion naturelle, sur la conduite des affaires extérieures, d'un régime faussé par les empiètements du pouvoir législatif. Dans de pareilles conditions, il faudrait à un ministre une énergie peu commune, pour ne pas mériter le terrible jugement de l'amiral Courbet et n'être pas l'un des « polichinelles » dont les parlementaires tiennent les ficelles; et encore un tel ministre, qui voudrait affranchir de la mesquine tyrannie des couloirs la gestion des grandes affaires du pays, comme tenta de le faire Gambetta, serait-il bien vite jeté bas par la masse irresponsable d'une assemblée qui, par nature, se défie des supériorités et les redoute comme un péril.

***

Vers le même temps où la politique coloniale entrait définitivement dans notre politique nationale et commençait à n'être plus guère ouvertement contestée dans son principe, une évolution de même nature s'accomplissait dans la politique intérieure, et modifiait sensiblement l'attitude et les procédés d'une grande partie de l'opposition de droite. Le nombre des députés monarchistes diminua dans le Parlement; les rangs des républicains modérés s'accrurent de nombreuses recrues, surtout parmi les hommes jeunes, moins attachés à des doctrines politiques que décidés à faire passer avant tout les grands intérêts de la patrie. Dès lors, l'opposition à la politique d'expansion coloniale vint surtout de l'extrême-gauche, dominée par les collectivistes et les révolutionnaires; dans les questions touchant à la politique extérieure du pays, l'on cessa de voir ces alliances monstrueuses qui avaient uni l'opposition de droite à l'opposition de gauche aux dépens de l'intérêt national. Six années de paix intérieure, de 1892 à 1898 environ, nous donnèrent six années fécondes pour notre expansion coloniale, où la politique française brilla d'un vif éclat, conclut l'alliance russe, conquit Madagascar et régla, par le monde, à notre avantage, bon nombre de questions importantes; de cette période, notre empire colonial sortit à peu près achevé, en bonne voie d'organisation administrative et de mise en valeur économique.

On sait assez quelles crises violentes de notre vie politique

rallumèrent dans le public et dans le Parlement, des passions qui paraissaient éteintes ; il en résulta une désorganisation, un déclassement des anciens partis et une modification grave de leur attitude vis-à-vis de l'expansion coloniale. L'avènement au pouvoir d'hommes qui, en 1881, avaient signé une protestation contre l'établissement du Protectorat en Tunisie, qui avaient refusé les crédits pour le Tonkin et Madagascar, qui avaient enfin, avec le concours des droites monarchistes, jeté bas les ministères Gambetta et Ferry et vilipendé leurs chefs, causa, parmi les hommes d'Etat fidèles aux maximes politiques des créateurs de notre empire colonial, et jusque dans le grand public, formé et converti par eux à l'idée de l'expansion au dehors, une profonde et légitime inquiétude.

Les grandes crises de ces dernières années ont ainsi provoqué la réapparition de théories que l'on croyait mortes et de passions qui semblaient éteintes. Un débordement d'humanitarisme, d'antimilitarisme, tel que nous n'en avions jamais connu depuis 1868 et 1869, a envahi notre littérature, nos assemblées et une partie de l'opinion ; en même temps, dans l'opposition de droite les partis monarchistes reprirent courage; on vit reparaître l'opposition systématique qu'avaient connue les assemblées d'il y a vingt ans.

Serions-nous à la veille de voir renaître, à droite, une opposition hostile à l'expansion coloniale, comme nous l'avons vue refleurir à gauche? C'est ce que les incidents très caractéristiques qui ont déjà marqué la discussion engagée au sujet du Siam, depuis le traité du 7 octobre, permettent de se demander. Sans doute, presque personne, aujourd'hui, n'ose plus se déclarer foncièrement hostile à la politique coloniale; personne ne songe, espérons le, à proposer l'abandon de nos colonies ; mais, plus ou moins déguisés, les vieux arguments, les prétextes peu sincères reparaissent. A gauche, l'on déclare — le ministre actuel des Colonies lui-même — que notre domaine colonial est assez vaste, qu'il ne nous reste qu'à l'organiser, à le mettre en valeur, qu'il faut se garder d'y envoyer nos officiers pour y gagner des galons et des croix. Nous connaissons l'argument et la thèse ; c'est avec elle que l'on a masqué les pires reculades, les plus funestes méprises de notre politique. A droite, l'on va critiquant notre système colonial; l'on réclame l'abaissement des droits de douane; l'on ressuscite les arguments un peu rouillés de M. de Broglie, de M. Delafosse ou de M. Cunéo d'Ornano ; l'on reparle des « colonies de fonctionnaires » et l'on déclare que l'affaire de Siam — comme jadis celle d'Egypte — est sans importance. Bref, une campagne étrange se dessine, où M. Jaurès et M. Denys

Cochin travaillent, chacun dans sa sphère, mais avec une ardeur égale, à faire ratifier un traité désastreux.

Les hommes et les idées ne se transforment que très lentement et vingt années n'y suffisent pas; les sophismes doctrinaires d'antan réapparaissent encore sous la plume ou dans les discours des hommes qui se croient eux-mêmes les plus sympathiques à l'expansion coloniale. Les politiciens, et d'ailleurs tous les hommes, sont sujets à ces contradictions ; l'éducation, le milieu, l'atmosphère ramènent, pour ainsi dire fatalement, sur certaines lèvres, certains mots. C'est ainsi qu'il arrive, encore aujourd'hui, que le discours d'un orateur conservateur évoque, comme un écho lointain, le souvenir de Guizot, et qu'il serait facile d'y retrouver ce patriotisme sincère, mais un peu étroit, et à l'endroit des choses coloniales, ce scepticisme découragé et cette nuance de sympathie pour une politique anglophile, qui se comprenaient mieux dans les dissertations de M. de Broglie.

M. Denys Cochin est un « colonial », de même que M. Delcassé pense rester fidèle aux grandes traditions de la politique nationale, et que M. de Chaudordy, en dénonçant « le vieil et « détestable esprit colonial », en indiquant comme but à notre action extérieure « le rapprochement de la France et de l'An- « gleterre, » croyait s'inspirer des intérêts majeurs du pays. Comment donc advient-il que telle harangue du ministre, tel discours du chef éminent de la droite royaliste, ou tel passage des écrits du diplomate, rendent le même son et semblent trahir une commune origine? Si l'on était encore au XVIIIe siècle on en voudrait trouver la cause dans quelque influence de salon; ne serait-ce pas, plutôt, que certains principes généraux, communs à des hommes d'opinions très éloignées, à d'autres égards, finissent par engendrer fatalement des accords surprenants sur des questions où l'on s'attendait à les trouver en contradiction.

***

Le traité franco-siamois du 7 octobre dernier a eu cette fortune, qu'il méritait, de passionner l'opinion; mais il a eu aussi cette disgrâce de renouveler les divisions anciennes et les coalitions que l'on croyait mortes. L'influence d'un ministre, la reviviscence des vieilles opinions et des passions mal éteintes, ont divisé les « coloniaux » eux-mêmes. L'on voit, comme autrefois, l'extrême-droite et l'extrême-gauche se tendre la main; mais, cette fois, elles marchent d'accord avec un ministre pour combattre cette réunion de patriotes et d'hommes de bonne volonté que l'on appelle le parti colonial. Certes, les combinai-

sons qui s'ébauchent sont faites pour surprendre : un ministre des Affaires étrangères qui signe un traité que tous les hommes compétents déclarent néfaste et qui est salué — symptôme significatif — par les journaux étrangers avec une joie visible et des compliments hypocrites; une extrême-gauche collectiviste, antimilitariste et anticoloniale qui va peut-être se trouver d'accord avec une extrême-droite monarchiste pour applaudir à ce traité, pendant que tous les anciens amis et les disciples de Gambetta et de Ferry, depuis M. Etienne, jusqu'au prince d'Arenberg et à M. Doumer, s'efforcent d'en empêcher la ratification! Voilà, n'est-il pas vrai, d'étranges rapprochements qu'il était bon de mettre en lumière, et qui dénotent le désarroi des esprits et le prodigieux détraquement de toute notre machine politique.

Ce sont jeux parlementaires, dira-t-on. Oui, mais de ces jeux parlementaires, c'est finalement le pays qui souffre. Un ministre tombé se remplace, mais la vallée du Mékong, quand nous l'aurons perdue, un ministre ne pourra pas nous la rendre, non plus que celle du Nil ou du Bas-Niger. M. Jaurès et ses amis sont logiques avec eux-mêmes quand ils combattent toute expansion coloniale; socialistes et internationalistes avant d'être patriotes, peu leur chaut du Mékong et des provinces cambodgiennes. Que M. Denys Cochin et le petit nombre d'amis qui le suivent y prennent garde, qu'ils redoutent les jugements du pays; même en un temps où la France n'avait pas encore pris goût aux affaires coloniales et ne s'intéressait guère à ses possessions d'outre-mer, elle a été sévère pour ceux qui nous ont fait perdre l'Egypte et qui ont été les adversaires de l'expédition tunisienne. Si la droite veut être vraiment une opposition sérieuse et utile, elle ne doit plus se mettre en travers de l'opinion publique, quand il s'agit de notre expansion coloniale; elle ferait bien de s'affranchir enfin, dans ces questions, des calculs et des influences de l'esprit de parti, et de considérer, avant tout, les intérêts permanents de la patrie.

D'un autre côté, l'histoire se demandera si l'erreur capitale de Gambetta et de Ferry n'a pas été précisément de placer toute une catégorie de Français dans l'angoissante alternative ou de paraître déserter leurs principes religieux, en soutenant des ministres qui s'en étaient déclarés les adversaires implacables, ou de risquer, en combattant, de parti pris, ces mêmes hommes d'Etat, de méconnaître les grands intérêts nationaux.

Dans la situation actuelle, rien de semblable n'apparaît. Nous savons, car il faut tout dire, que l'on voudrait faire croire à ceux qui regardent une rupture entre la France et le Saint-Siège comme le prélude de longs déchirements et d'une dé-

chéance de notre pays au regard de l'étranger, que M. Delcassé seul est en mesure d'opposer, à la violence des passions sectaires, l'intrépide fermeté d'un ministre décidé à ne pas sacrifier aux haines ou aux utopies de ses coreligionnaires politiques les grands intérêts extérieurs dont il a la charge. Mais est-il démontré que le successeur, quel qu'il soit, de M. Delcassé se ferait fatalement l'instrument docile des passions dont on redoute l'explosion? Est-il pareillement démontré que M. Delcassé lui-même n'hésiterait pas à descendre du pouvoir plutôt que de permettre que l'on touche au Concordat et à l'ambassade du Vatican? Il est permis au moins de poser la question.

En un pareil procès, il convient d'élever le débat plus haut que les questions de personnes, si importantes qu'elles soient. A supposer que M. Delcassé puisse être vraiment le champion que l'on espère trouver en lui, pense-t-on que ce serait une chose digne et profitable de paraître attacher le sort de la politique traditionnelle de la France à la ratification de traités et de conventions diplomatiques, certainement contraires à l'intérêt national? On commettrait ainsi une grave erreur, une lourde méprise.

Nous voulons espérer, au contraire, quelque spécieuses que soient les raisons que l'on fait valoir, quelle que soit la différence des temps et des circonstances, nous voulons espérer qu'à droite comme à gauche, on se gardera de renouveler les fautes du passé, à l'occasion de cette convention franco-siamoise du 7 octobre, qui met en question l'avenir de notre grande colonie de l'Indo-Chine et de l'influence française dans tout l'Extrême-Orient.

★★★

LA QUESTION DE LA MACÉDOINE

Le grand public commence enfin à se douter que la question arménienne n'est pas la seule posée dans l'Empire ottoman, et que les hommes qui luttent en Macédoine sont moins des « bandits » que des révolutionnaires.

L'idée communément répandue, d'après laquelle toute difficulté en Orient peut, si l'on n'y met pas bon ordre, troubler la paix européenne, donne, de prime abord, à la question macédonienne une importance toute spéciale.

De plus, se posant quelques mois après que les Boers ont déposé les armes, elle pourrait bien fixer tout ce qu'a de faculté sentimentale la trop égoïste Europe.

Par le fait même qu'elles répondent à une préoccupation latente, les nouvelles de cette Turquie d'Europe, géographiquement si proche, et pourtant d'ordinaire si isolée et si peu connue, nous arrivent enfin plus complètes, plus nettes et plus significatives.

Le *Temps* publie des renseignements intéressants. Le *Novoié Vrémia*, tenu au courant par le Russe bien connu à Paris qui signe Vogine, suit la crise avec un soin méticuleux. Le correspondant du *Sviet*, M. Povolni, vient de faire une conférence à Paris entre deux voyages dans les Balkans. M. Michaïlowsky, président du « haut comité macédo-andrinopolitain », quitte la France après un assez long séjour, avec l'espoir que des députés des partis les plus différents interpelleront, dès la rentrée, sur la politique suivie en Orient. Il va à Londres où des membres de la Chambre des communes — parmi lesquels le fils de celui qui flétrit autrefois les « atrocités bulgares » — suspectent déjà le rapport optimiste et anti-bulgare de sir Alfred Billioti, consul anglais à Salonique. Si la presse triplicienne se montre — et pour cause — plus réservée, quelques journaux et quelques agences, surtout en Autriche, s'efforcent de dire toute la vérité, notamment l'*Information* de Vienne, et la *Politik* et les *Narodni Listy* de Prague.

Je me propose de rechercher quelles sont les causes du mouvement révolutionnaire macédonien, quel en est le but, quelles peuvent vraisemblablement en être les conséquences, non seulement balkaniques, mais aussi européennes.

Mais je me déclare incapable d'exposer la situation de la Macédoine sans indiquer les lointaines origines historiques des difficultés présentes et sans montrer le lien qui existe encore entre la Turquie d'Europe d'aujourd'hui et les autres régions jadis occupées par les Turcs. Le lecteur pressé sautera peut-être cette première partie, forcément un peu aride : je doute que son étude y gagne en clarté.

I

LA PÉNINSULE DES BALKANS

La péninsule sud-orientale de l'Europe paraît appelée par sa configuration et sa situation à jouer dans le monde moderne un rôle de premier ordre.

La plus grande artère européenne, le Danube, gagne la mer à travers sa plaine septentrionale. Ses côtes déchiquetées sont baignées par trois mers. Située au nord du bassin oriental de la Méditerranée, elle possède les ports européens les plus proches du canal de Suez. Elle peut commander l'Adriatique à sa sortie et fermer la mer Noire.

Dans la région privilégiée de Constantinople, elle possède à la fois un détroit et presque un isthme entre l'Europe et cette Asie occidentale qui, après une longue torpeur, paraît à la veille de s'éveiller : « Un avantage presque unique sur la « terre, écrit Elisée Reclus, est celui que donnent à la péninsule « de Thrace la proximité et le parallélisme des rivages de deux « continents. Deux axes se croisent en cette région de l'ancien « monde, celui des masses continentales et celui des mers intérieures. »

Et pourtant, la péninsule des Balkans ne s'anime que lentement : ses multiples nationalités ont été trop longtemps opprimées par le Turc, qui les domine encore en partie.

***

La péninsule semble faite pour défendre, aux temps de danger, les nationalités qui s'y établissent, et leur permettre, aux époques plus calmes, de se développer dans l'abondance.

Ses hautes chaînes sont comme d'inexpugnables repaires. A l'Ouest, les Alpes se prolongent le long de l'Adriatique; les massifs se succèdent à travers l'Albanie et, sous le nom de chaîne du Pinde, la jonction se fait avec le système grec. Au Nord-Est, les Balkans proprement dits, prolongement transdanubien des Carpathes, vont finir perpendiculairement à la mer Noire. Entre les Alpes et les Balkans s'étale le haut

plateau de Mœsie, centre orographique de la péninsule, appuyé à l'Est au mont Vitoch qui le lie aux Balkans, et dominé à l'Ouest par le Char Dagh qui rejoint les monts d'Albanie. Entre l'Archipel et les Balkans, auxquels le rattache le mont Rilo, s'étend le massif indépendant du Rhodope, avec, à l'Ouest, la montagne de Périm.

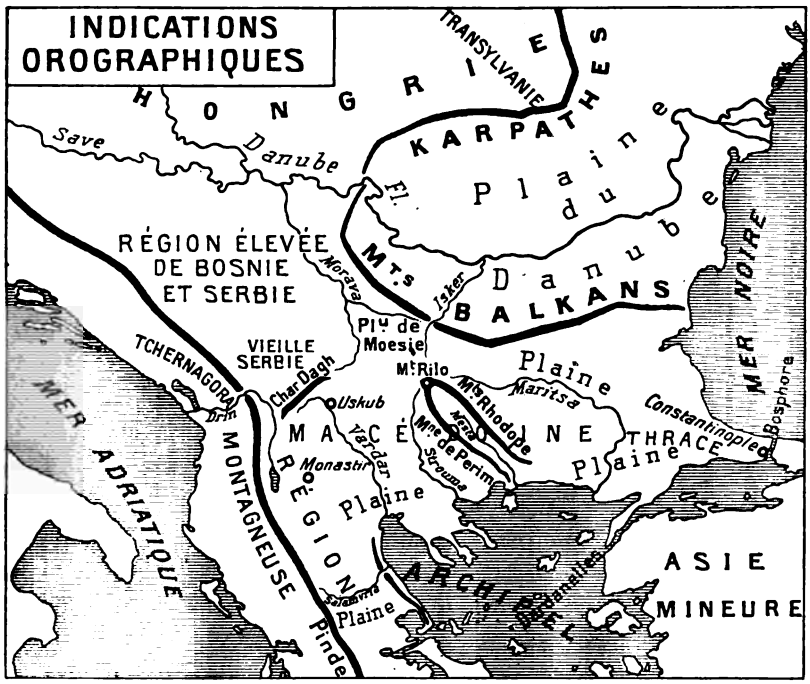

Dans ces montagnes et dans les plateaux qui en descendent, s'élèvent des citadelles naturelles. Les petits cirques de la Tchernagora (Monténégro), — Niegoush, Cettigné, — où la plaine est au fond de l'entonnoir de roches calcaires abruptes, soutinrent plus de sièges que ces arènes fortifiées d'Arles, auxquelles elles ressemblent. Ailleurs ce sont de hautes plaines fermées, comme celle de Vieille-Serbie, comme celle d'Uskub entre le Char Dagh et le Kara Dagh, comme celle de Monastir encastrée dans le vaste plateau qui s'étale à l'Orient des monts d'Albanie. Au sud d'Uskub, c'est « le chapelet de plaines closes « ceinturées de collines que les montagnes aiguës surplom- « bent[1] ».

Au Nord de la péninsule, s'étend, — à l'Est du plateau serbo-

[1] Victor Bérard. *En Macédoine*, p. 147.

bosniaque, — la vaste plaine danubienne. Au Sud, se creusent vers l'Archipel la vallée de la Maritza avec ses deux plaines supérieure et inférieure, la vallée du Vardar avec sa plaine macédonienne, et la vallée du Salamvrias (Pénée) avec la plaine de Thessalie.

Or, cette péninsule, où une nation ne peut guère périr une fois qu'elle s'y est fixée, a été, à travers les siècles, le réceptacle de races nombreuses. Des empires s'y sont succédé ou combattus, — tous encore vivants, chacun dans le souvenir d'une partie de la population, qui rêve de le restaurer.

***

La Grèce antique fut concentrée au Sud. Mais des Doriens arrêtés en route sont probablement les ancêtres des Albanais d'aujourd'hui. Des colonies grecques essaimèrent dans les îles et sur les côtes du Nord-Est. Les Macédoniens répandirent la civilisation hellénique.

L'Empire romain laissa ces colonies de Koutzo-Valaques, — frères des Roumains de la rive gauche du Danube, — qui vinrent s'établir dans la chaîne du Pinde et dans quelques autres massifs, quand les légions évacuèrent la Transylvanie.

L'Empire d'Orient, « création artificielle gouvernant vingt « nationalités différentes[1] », se maintint par l'hellénisme et par la religion orthodoxe, dont les Byzantins s'efforçaient déjà[2] de faire une religion grecque.

Mais, dans la période trouble des grandes migrations barbares, la péninsule, située la première — bien qu'un peu à gauche — sur la grande route des peuplades en marche, n'avait pas été épargnée. La plupart des invasions y tourbillonnèrent et se dissipèrent comme une tourmente. Deux peuples se fixèrent définitivement, les Jougo-Slaves, puis les Bulgares.

Appelés par Héraclius, les Jougo-Slaves colonisèrent probablement, au début, depuis la Save jusqu'en Thrace. Ceux du Nord-Ouest s'appelaient, et s'appellent encore, Croates, et ceux du Sud-Est, Serbes.

Les Grecs avaient refoulé ces Slaves un peu vers le Nord-Ouest, quand les Bulgares païens — de race touranienne ou ouralo-altaïque — s'établirent en conquérants, surtout dans la région qui s'étend au Nord et au Sud des Balkans proprement dits. Ils y trouvèrent une population slave peu dense que les Grecs n'avaient pu ni complètement refouler, ni sérieusement

---

[1] A. Rambaud.

[2] A. Rambaud : « Le baptême orthodoxe conférait le droit de cité ». — Comparer avec la conversion à l'Islam dans l'Empire ottoman.

helléniser. On prétend qu'il existe aujourd'hui certaines régions bulgares où les habitants des villes sont petits et bruns et parlent une langue corrompue, tandis que les paysans d'alentour sont grands et blonds et parlent une belle langue slave : les Bulgares se seraient dès l'origine groupés dans des villes. Ce qui semble le plus certain, c'est que les Bulgares, de civilisation primitive et bientôt évangélisés par Cyrille et Méthode, se sont fondus dans la population slave, comme les Francs parmi les Gallo-Romains. D'où le peuple bulgare actuel, peu différent du peuple serbe et séparé de lui, moins par une question de race, que par le souvenir des empires aux frontières variables qui les ont successivement groupés.

C'est contre l'empire côtier des Grecs que se sont élevés ces empires slaves de la montagne.

D'abord, le premier empire bulgare : le tsar Siméon (892-927) règne de la frontière hongroise jusqu'à Constantinople. Au début du XIe siècle, le tsar Samuel règne sur l'Albanie et la Macédoine actuelles. La capitale et la métropole religieuse sont à Okhrida. Son empire est détruit par les Grecs en 1018.

Ensuite, l'empire appelé vlaquo-bulgare, dont les tsars étaient soit des Slaves, soit des Koumans venus d'au delà du Danube, soit plus probablement des Valaques. Tirnovo, dans la Bulgarie actuelle, était sa métropole et sa capitale. Son grand empereur fut le tsar Johannitsa le Romaïoctone, qui lutta pour la possession de la Thrace contre l'empereur latin Baudoin, et le vainquit à la bataille d'Andrinople (1205). Jamais cet empire ne domina les pays serbes qui avaient commencé à s'organiser dès le XIIe siècle, sous la dynastie des Némanyas, anciens *joupans*, — ou chefs de clans — de Rascie [1].

En 1346, Stéphane Douchan le Grand, dont la métropole est à Petsch ou Ipek, en Vieille-Serbie, se fit sacrer, à Uskub, tsar serbe. Il fut l'allié des Bulgares. Maître de tous les pays serbes et de la Macédoine, il menaça Constantinople.

Le Turc mit fin à cette lutte entre Slaves et Grecs pour l'hégémonie des Balkans. La Macédoine, devenue indépendante, fut conquise, après la bataille de la Maritza (1371). Les Serbes, unis aux Bosniaques qui ont eu jusqu'alors une histoire à peu près indépendante, furent écrasés au Champ du Merle (Kossovo Poljé, 1389). La Bulgarie fut occupée. La chrétienté, qui intervint, fut défaite à Nicopolis (1396). La ville de Constantinople, déjà dépouillée de son empire, succomba en 1453.

Les Ottomans régnèrent en maîtres sur toute la péninsule pendant de longs siècles.

---

[1] Sandjak de Novibazar actuel. Novibazar s'appelait Rascia.

*
* *

Sous le gouvernement des sultans, les rivalités nationales, sans but immédiat et pratique, s'apaisent. Les Grecs tendent à monopoliser les aspirations chrétiennes : ils sont civilisés depuis plus longtemps que les Slaves; leur patriarche de Constantinople devient vraiment le chef du monde orthodoxe balkanique, quand — après l'église autocéphale de Tirnovo, détruite par les Turcs dès 1393, — disparaissent, en 1766, les deux églises d'Ochrida et d'Ipek.

Mais, au XIXe siècle, les nationalités ressuscitent dans la péninsule comme dans le reste de l'Europe. Leurs efforts héroïques, tantôt encouragés, tantôt étouffés par les grandes puissances, n'ont jusqu'ici pu aboutir qu'à l'affranchissement partiel de la péninsule.

Au Nord et au Sud, les noyaux des principales nationalités se sont constitués en Etats.

La Grèce actuelle est libérée dès 1829 [1]. Mais elle regarde vers les îles et les côtes d'Asie, vers la Crète déjà autonome, vers l'Epire, vers la région hellénique située au Nord de sa frontière thessalienne, vers la Chalcidique, vers Constantinople.

Le royaume actuel de Roumanie n'a jamais été complètement soumis aux Ottomans. Pleinement indépendant (1877-1878), il ne regarde pas du côté des Balkans : les Koutzo-Valaques sont trop peu nombreux et trop éloignés; la « Romania irredente » est ailleurs.

Le Nord-Ouest de la péninsule est en grande partie occupé par deux Etats serbes : le Monténégro, que ne put jamais submerger le flot islamique, et la Serbie, dont l'indépendance fut reconnue au traité de Berlin après plus de soixante-dix ans de luttes. Mais les Serbes sont la nation la plus morcelée par les frontières politiques. Bon nombre d'entre eux habitent cette partie de la Hongrie méridionale désignée sous le nom de Banat; d'autres, dans le royaume de Croatie et dans la province de Dalmatie. Nous en retrouverons dans ce qui reste de la Turquie d'Europe. Bon nombre ont même affaire, à la fois, au Sultan et au Habsbourg : ils forment, — les uns chrétiens, les autres musulmans — environ les deux tiers de la population de Bosnie et d'Herzégovine, juridiquement toujours turques, mais occupées par les Austro-Hongrois en vertu du traité de Berlin; ils peuplent ce sandjak de Novibazar qui, à la fois fossé entre

[1] Sauf les îles Ioniennes, cédées par l'Angleterre en 1864, et la Thessalie, annexée en 1881.

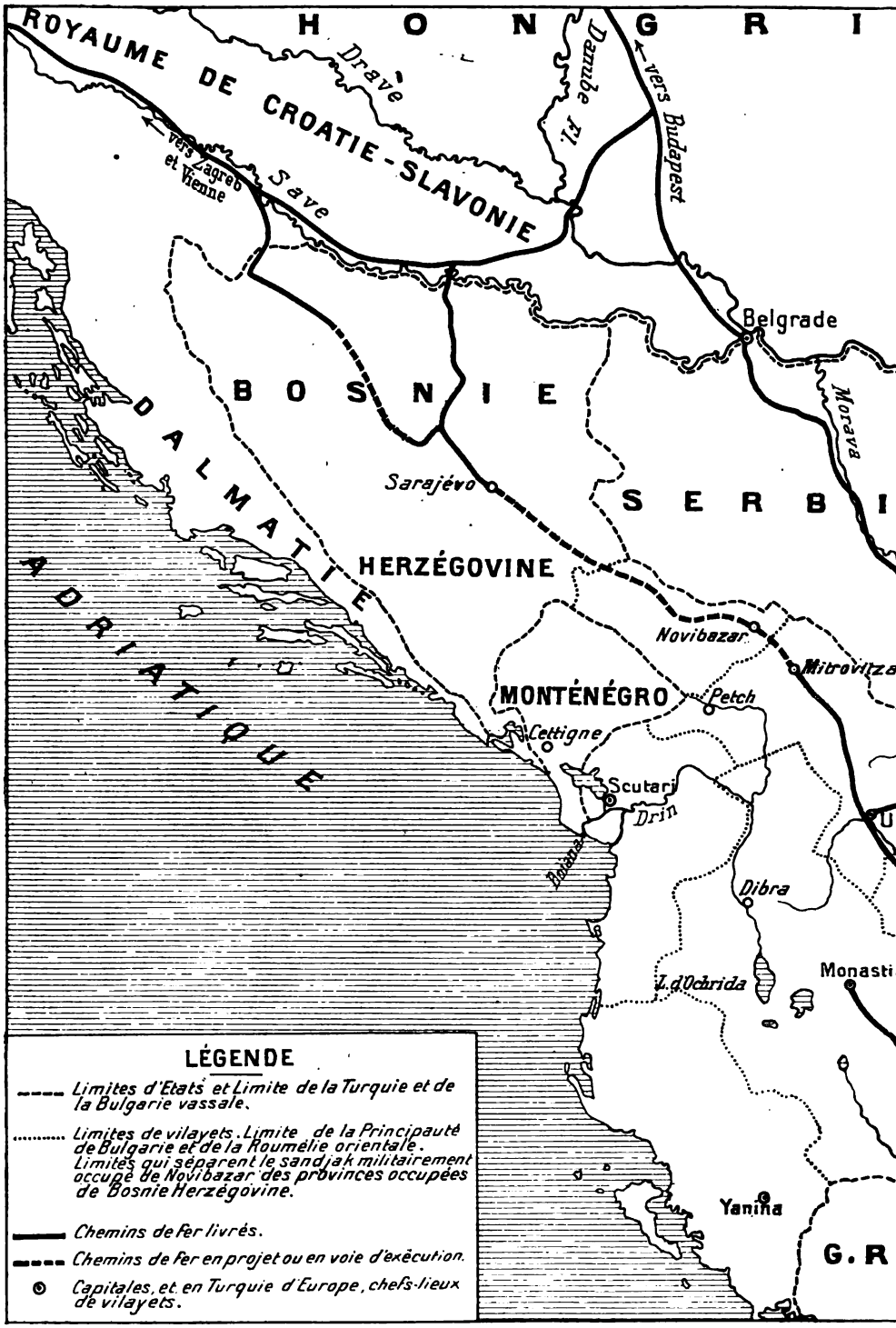
ROYAUME DE CROATIE-SLAVONIE
H O N G R I
Drave
Danube Fl.
vers Budapest
vers Zagreb et Vienne
Save
Belgrade
Morava
B O S N I E
DALMATIE
Sarajévo
S E R B I
HERZÉGOVINE
ADRIATIQUE
Novibazar
Mitrovitza
MONTÉNÉGRO
Petch
Cettigne
Scutari
Drin
Bojana
Dibra
L. d'Ochrida
Monastir
Yanina
G. R
LÉGENDE
Limites d'Etats et Limite de la Turquie et de la Bulgarie vassale.
Limites de vilayets. Limite de la Principauté de Bulgarie et de la Roumélie orientale. Limites qui séparent le sandjak militairement occupé de Novibazar des provinces occupées de Bosnie Herzégovine.
Chemins de fer livrés.
Chemins de fer en projet ou en voie d'exécution.
Capitales, et en Turquie d'Europe, chefs-lieux de vilayets.

TRANSYLVANIE
RUSSIE
ROUMANIE
Bucarest
Fl. Danube
PRINCIPAUTÉ DE BULGARIE
Tirnovo
Isker
ROUMÉLIE ORIENTALE
Philippopoli
Maritza
Andrinople
Strouma
Melnik
Mesta
Constantinople
Rivers Bandar
Sérès
Kavala
Orfano
Saionique
Chalcidique
ASIE MINEURE
ARCHIPEL
MER NOIRE

les deux Etats serbes et couloir par où l'Autriche-Hongrie s'avance vers le Sud, est administré par les Turcs et occupé par des garnisons austro-hongroises. L'attention des Serbes, se portant successivement sur les régions où la nation est le plus menacée ou a le plus de chance d'agir avec succès, ne peut donc pas se concentrer sur les frères de Turquie : c'est là pour eux une cause de faiblesse.

A la différence des Serbes et des Grecs, les Bulgares peuvent s'occuper exclusivement de ce qui se passe en Turquie. Ils ont même l'immense avantage, au point de vue macédonien, de n'être pas tout à fait affranchis : leurs entreprises ne sont pas des menées étrangères. Le traité de San-Stefano avait créé du Danube à la mer une grande Bulgarie indépendante avec, pour débouchés, Kavala et la rive gauche de Vardar. Le traité de Berlin découpa en trois tronçons cet Etat nouveau que venaient d'esquisser les diplomates russes : toute la Macédoine et la côte de l'archipel furent laissées à la Turquie; la principauté de Bulgarie, vaguement vassale de Constantinople, fut limitée au versant Nord des Balkans et à la haute vallée de la Strouma ; au Sud des Balkans proprement dits, la Roumélie Orientale fut organisée par une conférence européenne en province autonome de l'empire turc. En 1885, la Roumélie proclama son union avec la principauté. Les deux tronçons ainsi soudés s'occupent du troisième, dans les limites, toutefois, que j'aurai à indiquer.

*
* *

Entre la Bulgarie, la Serbie, les provinces d'occupation austro-hongroise et le Monténégro, au Nord, et la Grèce, au Sud, subsiste donc encore une Turquie d'Europe.

Elle comprend :

1° A l'Ouest, les deux vilayets de Scutari et de Yanina, où les Albanais sont en énorme majorité ;

2° A l'Est, Constantinople et le vilayet d'Andrinople, où dominent les musulmans et les Grecs ;

3° Entre ces deux groupes extrêmes, les trois vilayets de Salonique, de Monastir et de Kossovo (chef-lieu Uskub), qui correspondent assez exactement à la Macédoine et, tout au Nord, à la Vieille-Serbie. Ils sont en majorité Slaves.

Le traité de San-Stefano, — d'ailleurs trop bulgarophile et panslaviste, — affranchissait du joug turc toute la Macédoine slave [1].

[1] Les Turcs conservaient, outre la province d'Andrinople et leurs provinces orientales, les pays grecs du Sud-Ouest et la Chalcidique avec Salonique : les Slaves, et spécialement les Bulgares, préoccupaient alors, seuls, les Russes. — Voir la carte ci-contre.

L'Europe réunie en congrès à Berlin préféra rendre la Macédoine aux Turcs. Elle le fit en sauvant la face : par le fameux article 23, des réformes furent imposées à la Turquie par les puissances :

« Des règlements analogues (au règlement de la Crète), « adaptés aux besoins locaux, seront également introduits dans « les autres parties de la Turquie d'Europe, pour lesquelles une

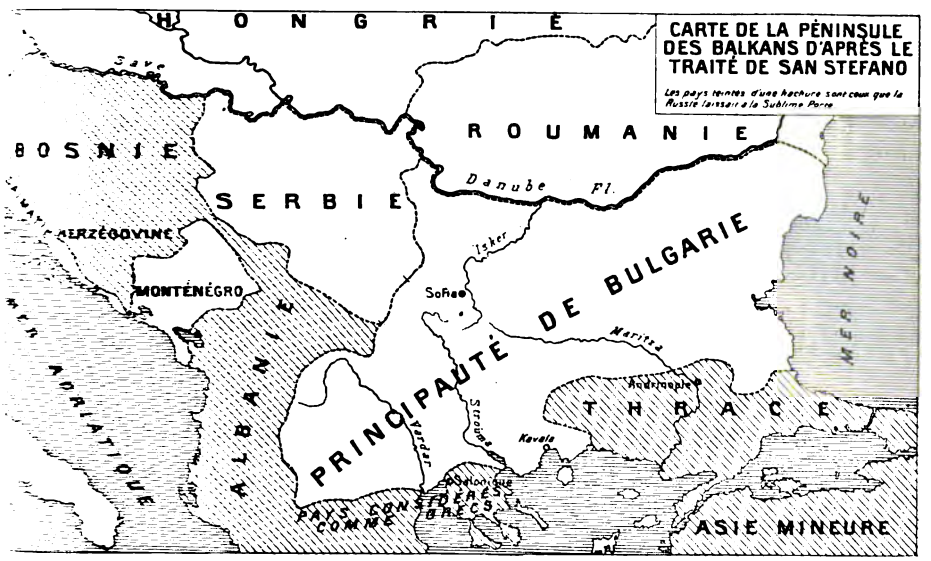

« organisation particulière n'a pas été prévue par le présent « traité. La Sublime Porte chargera des commissions spéciales, « au sein desquelles l'élément indigène sera largement repré- « senté, d'élaborer les détails de ces nouveaux règlements pour « chaque province. Les projets d'organisation résultant de ces « travaux seront soumis à l'examen de la Sublime Porte, qui, « avant de promulguer les actes destinés à les mettre en vigueur, « prendra l'avis de la commission européenne instituée pour la « Roumélie Orientale. »

Les commissions spéciales furent plus ou moins sérieusement convoquées par la Sublime Porte. En 1880, la conférence de Constantinople discuta longuement et donna son avis à la Porte [1]. Et ce fut tout.

L'Europe, une fois qu'elle eut replacé la Macédoine sous le

[1] On trouvera les procès-verbaux de la Conférence de Constantinople dans le Livre bleu anglais : *Turkey*, n° 15, 1880, *Correspondence respecting the new law for the European provinces of Turkey*, 2 volumes. C-2703 et C-2703-1.

joug turc, ne tint pas les promesses faites à Berlin et solennellement consignées dans l'article 23.

L'Europe est la vraie responsable de l'état révolutionnaire actuel de la Macédoine.

II

LE RÉGIME HAMIDIEN

Les Turcs auraient pu, au moment de la conquête, anéantir tous ceux qui repoussaient l'assimilation, c'est-à-dire, au point de vue islamique, la conversion. Leur invasion n'eût probablement pas beaucoup plus ému la chrétienté. Ce système barbare a réussi aux Prussiens entre l'Elbe et les pays polonais. Les Anglais l'ont plus d'une fois pratiqué : « Les Français, disait « l'un d'eux, ne savent pas coloniser : ils ne se débarrassent pas « des populations indigènes. »

Sans doute, c'est une circonstance atténuante pour les Turcs de n'avoir ni massacré, ni converti de force leurs sujets. Ils n'ont cependant acquis sur eux, par cette mansuétude d'autrefois, ni le droit absolu du maître sur l'esclave, ni même le droit de les entraîner dans leur ruine. Or, l'Etat turc est une « théocratie à deux étages », et pour passer de l'étage inférieur à l'étage supérieur, il n'existe qu'un moyen : la conversion. En haut, sont les musulmans, quelles que soient leur race et leur nationalité d'origine. Toutes les fonctions publiques leur sont réservées. Ils peuvent aspirer à tous les emplois. Ils sont seuls soldats. La cité n'existe que pour eux. En bas, sont les chrétiens, — les sujets ou *raïas*, que l'Etat musulman ne connaît guère que pour leur faire payer la captation (*kharadj*). Ils ne seraient que des troupeaux mal exploités, si on ne tolérait pas les communautés qu'ils forment en se groupant autour de leurs évêques et de leurs métropolites, et si leurs municipalités, ou plus exactement leurs paroisses ou diocèses, ne leur permettaient pas d'avoir, sous la cité musulmane, une existence collective, embryon de vie nationale.

Toutes les réformes libérales que l'Etat ottoman a acceptées ou annoncées au cours du XIXe siècle n'ont été que des réformes de façade ou de vaines promesses faites à l'Europe. La tentative la plus loyalement énergique, celle du sultan Mahmoud, s'est heurtée à une Turquie déjà trop cristallisée pour être modifiée. Le Hatti shérif du 3 novembre 1839, qui garantissait aux sujets ottomans de toutes religions leur vie et leur fortune, et le Hatti humayoun si profondément révolutionnaire de

février 1856, qui proclamait la liberté et l'égalité de tous les sujets de l'Empire et leur admission dans l'armée et à toutes les fonctions, ne furent que des déclarations platoniques. La Constitution de décembre 1876 créait un Sénat, une Chambre, un Ministère responsable; elle établissait la liberté de la presse, la liberté de réunion, l'inamovibilité de la magistrature et l'instruction primaire obligatoire : elle ne fut jamais mise en vigueur; mais elle permit à la Turquie de répondre à l'Europe, qui lui proposait certaines réformes, que ces réformes étaient contraires à la Constitution!

Les quelques réformes réalisées n'ont aucune portée pratique. Les conseillers chrétiens sont nommés par le vali parmi les gens dont il est sûr; ils sont traités comme le méritent des non-musulmans; ils ne savent d'ailleurs pas le turc, et ne peuvent pas se tenir au courant. Les adjoints chrétiens aux valis, institués en 1896, quand l'opinion européenne s'émut des troubles arméniens, servent les valis comme employés subalternes et obséquieux, ou roulent leurs cigarettes.

L'immuable machine turque continue à marcher, sans subir d'autres changements sérieux que ceux qui marquent de temps à autre son détraquement, d'année en année plus lamentable.

Le *raïa*, — impatient quand il voit, au delà des nouvelles frontières, ceux qui étaient il y a quelques années ses compagnons de servitude former des États indépendants, — sent peser sur lui de plus en plus lourdement les rouages faussés ou hors d'usage de l'Etat turc hostile.

Un vali répondait au colonel Yankof, — Bulgare-Macédonien, aujourd'hui membre du comité Michaïlowsky, — qui lui avait demandé pourquoi les Turcs ne consentaient pas à faire dans l'Empire une place meilleure aux Jougo-Slaves : « Parce « que, laborieux comme vous êtes, vous nous devanceriez, et « l'Empire ottoman s'écroulerait. » L'exemple de ce qui se passe, depuis l'occupation autrichienne, en Bosnie, où les grands propriétaires musulmans[1] marchent à la ruine et où les sortes de métayers chrétiens qui cultivent le pays commencent à acquérir la terre, est bien fait pour montrer que ce vali n'avait pas tort. Mais il aurait dû aussi donner une deuxième raison : l'Islam est devenu immuable ; il est hostile à tout progrès : « En Asie Mineure, me disait M. Michaïlowsky, « les derviches s'opposent à la construction des chemins de fer, « qui, prétendent-ils, bouleversent l'ordre divin. »

Le vali, qui me reçut en 1899 à Scutari d'Albanie, venait

---

[1] Bien que Slaves et de la même race que les paysans chrétiens.

d'avoir à lutter contre toute la garnison révoltée et était enquêté par de hauts fonctionnaires venus de Constantinople : il avait voulu faire exécuter de grands travaux publics, et notamment canaliser et assainir la rivière qui porte à la mer les eaux du lac de Scutari à travers des marécages où l'on prend la terrible fièvre de la Boïana. De même, le cours inférieur du Vardar, de la Strouma, restent fermés, inutiles.

Quelques chemins de fer ont bien été construits : — ligne de Constantinople à Belgrade par Andrinople ; lignes de Constantinople à Salonique, de Salonique à Mitrovitza, et, avec bifurcation près d'Uskub, à Belgrade ; ligne de Constantinople à Monastir. Mais les conditions auxquelles les concessions ont été faites annulent d'avance une bonne partie des avantages que le pays pourrait tirer de ces chemins de fer : la garantie d'intérêts, notamment, fonctionne de telle façon que les compagnies peuvent restreindre le trafic sans être atteintes dans leurs revenus. La ligne de Constantinople à Salonique, qui s'éloigne de la mer pour une raison stratégique facile à comprendre, aurait besoin d'être rattachée à la côte par quelque embranchement, vers Kavala ou Orfano; mais la compagnie s'est engagée à ne pas construire cet embranchement sans exécuter en même temps vers le Nord un travail correspondant, d'intérêt stratégique et non commercial. Les petits ports de l'Archipel restent ainsi sans communication avec l'intérieur.

Plus encore que les embranchements, les routes manquent aux chemins de fer, et d'une façon plus générale, à la Turquie d'Europe. Un impôt spécial a été créé pour la voirie; mais il se perd dans les budgets en déficit. Quand quelques rares tronçons de routes sont construits par des valis réformateurs, ils ne peuvent l'être que par la corvée obligatoire, — autre fléau.

Des fonds ont été réunis pour créer des institutions de crédit rural. Or, dans les rares vilayets ou sandjaks[1] où ces institutions ont fonctionné, on a fait souscrire par les paysans, qui ne savent pas le turc, seule langue officielle, des obligations telles, que la ruine s'en est suivie à l'échéance. Personne n'a plus recours à ces prêts qui, eux, soutiennent bien l'emprunteur « comme la corde le pendu ».

Tous ceux qui font une enquête en Turquie d'Europe, et surtout en Macédoine, constatent que ces régions devraient être parmi les plus riches du monde, et par la faute des Turcs, sont, au contraire, parmi les plus misérables. Je choisis, entre bien

---

[1] Subdivision du vilayet.

d'autres, un passage de M. Victor Bérard[1], sur la plaine macédonienne de la basse vallée du Vardar :

« ...Et pourtant, ce pays... semblait disposé par la nature « pour être un paradis pour l'humanité... La plaine pour le « blé, la colline en terrasses pour les vergers et les vignes, la « montagne pour les forêts et les troupeaux, le fleuve pour « l'irrigation, les sources pour l'arrosage, et la mer toute « proche pour l'échange des produits ; il semble que l'homme « n'aurait eu qu'à se laisser vivre. en surveillant le travail de « la terre et des eaux. L'esprit se reporte involontairement aux « vallées de Toscane... D'Uskub à Salonique, pendant soixante « lieues, pas une forêt à l'horizon, pas un verger, pas un arbre, « sinon quelques cyprès autour des mosquées de Kuprulu, et « quelques platanes tordus et boueux dans les cailloux du « fleuve. Pas de verdure. Pas de culture. De loin en loin, « quelques pans de chaumes moissonnés, et la brousse des « chardons et des joncs [2]. »

Et, comme des Anglais qui viennent de chasser au marais, montent dans le train avec leurs rabatteurs :

« Une chasse aux canards, aux sarcelles, au gibier d'eau, « voilà, sous la latitude de Naples, au bord de l'Archipel, sur « l'une des grandes routes du monde, tout ce que le Turc a su « faire de la plus fertile des plaines, et voilà pourquoi le con- « cert européen travaille à maintenir l'intégrité de l'Empire « ottoman. »

De même, M. Georges Gaulis[3] :

« La plaine de Koumanovo est aux trois quarts livrée aux « herbes ou aux roseaux ; ses céréales réputées ne poussent « qu'en des oasis, autour des centres habités. La plaine d'Uskub « n'offre pas un coup d'œil plus riant. La culture du pavot « s'est développée autour de la ville ; les champs de blé pour- « rissent au delà, mais à trois kilomètres il n'y a plus rien, si « ce n'est par taches... En pleine sève cette splendide contrée « meurt tuée par... l'anarchie. »

La situation des propriétaires et des paysans est intolérable.

Le spéculateur qui afferme la dîme la fixe arbitrairement et sans appel, et la perçoit sans contrôle. Il faut, jusqu'à ce qu'il passe, laisser la moisson dans le champ. Si le dîmier tarde, la moisson pourrit ou s'égrène, sous les yeux du paysan impuis-

---

[1] Victor Bérard. *En Macédoine.*
[2] *Ibid.*, p. 150.
[3] *Bulgarie et Macédoine* (*Revue de Paris*, 1er nov. 1902, p. 87).

sant, qui doit encore s'estimer bien heureux quand le dîmier n'exige pas en argent ce qu'il dit lui être dû.

Les autres impôts étaient jadis demandés à la municipalité, qui les répartissait librement entre ses membres, les percevait et en était seule responsable. Aujourd'hui, c'est l'individu qui doit l'impôt. Le gendarme turc s'installe au village, y exigeant « bon souper, bon gîte... » ; il reçoit l'argent sans donner de reçu, et perçoit souvent deux fois. Telle est une des seules sérieuses réformes à l'européenne qui ait été vraiment réalisée : une réforme à rebours.

Le village est encore bien heureux si quelque taxateur irrégulier ne prélève pas aussi sa part après, ou, de préférence, avant le gendarme du Sultan.

Dans la Vieille-Serbie, l'Albanais vient, à la Saint-Georges (23 avril), fixer la contribution qu'il réclamera au Slave à la Saint-Michel (29 septembre), sous peine, bien entendu, de pillage, d'incendie et de meurtre. Cela se passe avec des formes : une sorte de taille de bois, semblable à celle de nos boulangers, le *tchetel*, sert de feuille d'impôt [1].

Ailleurs, ce sont des bandits qui enlèvent quelque paysan ou négociant. Ils font connaître aux siens la date à laquelle il sera exécuté au cas où une rançon qu'ils indiquent n'aurait pas été payée. Si les chrétiens avaient le droit de se montrer les armes à la main, les bandits de ce genre auraient vite disparu. Le gouvernement turc le sait : en 1890, Halil Rifaat pacha, vali de Monastir, fit distribuer douze fusils par village : l'ordre régna vite dans toute la région ; mais le vali fut envoyé en Asie Mineure. Depuis, en 1900, son successeur a recommandé aux intéressés de payer bien régulièrement les rançons pour ne pas irriter les brigands [2]. C'est ainsi que certain roi de France payait les Northmans pour ne pas s'attirer d'affaires.

Le fonctionnaire opère d'ailleurs parallèlement aux brigands : le *bakchich* fait concurrence à la rançon. En effet, les fonctionnaires touchent rarement, de-ci, de-là, un mois de traitement. Vivre sur le pays est le seul moyen de subsister que leur procure le gouvernement turc. Ils ont pour cela des procédés devenus classiques. Par exemple, une fausse affiche révolutionnaire apposée dans un village permet d'arrêter les notables et de ne les relâcher que contre argent comptant. C'est bien la rançon, avec la franchise et un certain courage en moins.

---

[1] V. Bérard. *En Macédoine*, p. 115.

[2] Wedar. *Le mouvement révolutionnaire macédonien. — L'Humanité nouvelle*, p. 6.

Les mouchards foisonnent. L'espionnage fait partie du régime.

La justice ne présente aucune garantie. Sous le voile des principes dont on fait montre, à l'usage de l'Europe, les juges sont nommés par le vali parmi les hommes d'affaires de sa clientèle. Les faux témoins musulmans sont devenus une institution. Les prisons sont abjectes. La question n'est pas aussi abolie qu'on s'efforce de le faire croire.

Ni la propriété, ni l'honneur, ni la vie des *raïas* ne sont garantis contre la fantaisie et la convoitise des fonctionnaires du Grand Turc et de leurs amis. C'est en étudiant la Turquie qu'on peut vraimeut comprendre la vieille maxime romaine : *Jus privatum sub tutela juris publici latet*[1].

Dans un pareil milieu, les résistances, les vengeances et les décisions désespérées sont fatales. Celui-ci a à venger sa femme ou sa fille ; celui-là, sentant sa vie en danger, et traqué, s'est enfui ; cet autre a eu son champ confisqué ; cet autre était à bout : il a pris son fusil et gagné la montagne[2]. Les *outlaws* se retrouvent. Ils forment des bandes, — comme jadis plus au Nord, en pays dalmate par exemple, les *haïdouks*. Les cadres de la révolution nationale sont ainsi créés par l'Empire ottoman lui-même.

Et il y a plus que tout ce que je viens d'esquisser.

Il est aujourd'hui établi que les événements arméniens avaient été organisés à l'avance et que le signal en a été donné de Constantinople. Le massacre devient un dogme du panislamisme et un des moyens de règne d'Abdul-Hamid. Le Turc regrette de ne pas avoir pris jadis, en s'installant, la précaution de faire maison nette et cherche à réparer ce qu'il regarde aujourd'hui comme une faute. Or, dès 1898, le général Saadéddin pacha, qui, d'après l'enquête anglaise, a organisé les massacres de Crète, fut envoyé en Macédoine. Selon M. Wédar[3], il eut pour mission : « 1° de fonder dans chaque « ville des comités musulmans ; 2° de leur distribuer des « armes ; 3° d'organiser le silence forcé hors de la Macédoine, « de façon que la nouvelle des massacres soit connue très

[1] Depuis le mois d'avril 1902, un journal — *le Mouvement macédonien*, 206, boulevard Raspail — a été fondé à Paris pour dénoncer les « atrocités macédoniennes. »

[2] Quelques mois avant sa mort, M. Pierre d'Espagnat a écrit un « roman macédonien » intitulé : *Avant le massacre* (Fasquelle, 1902). Il a eu le tort d'y mettre en scène des Bulgares loquaces comme des Grecs et tout imprégnés des souvenirs de l'antique Hellas : le Bulgare est taciturne ; il supporte toutes les persécutions en silence jusqu'au jour où, brusquement, il fonce silencieusement sur l'adversaire. Mais M. d'Espagnat a bien montré la progression des souffrances et de l'indignation, toute la genèse de la révolution.

[3] *Op. cit.*, p. 6.

« tard en Europe ». Ce qui est certain, c'est que des comités musulmans, officiellement encouragés, sont aujourd'hui constitués dans toute la Macédoine. Depuis le printemps dernier, toute la population musulmane est armée. De fréquents conciliabules ont lieu dans les mosquées. Les têtes se montent. On parle, tantôt de reconquérir les territoires perdus, et tantôt de courir sus à la population chrétienne de l'intérieur[1].

La crainte du massacre plane sur la population chrétienne, l'exaspère, et peut la pousser à bout.

Sous le régime d'Abdul-Hamid, l'Etat ottoman, incapable d'être cet Etat rudimentaire qu'est l'Etat-gendarme, est sûrement l'Etat-brigand. Il se prépare peut-être, une fois de plus, à être l'Etat-massacreur.

Le régime hamidien est la cause du mouvement révolutionnaire macédonien.

Comment pareil régime peut-il durer?

III

POURQUOI LA TURQUIE PEUT SE MAINTENIR EN EUROPE?

Le Turc se maintient en Europe parce qu'il est militairement très fort et appuyé par des amis puissants; parce que ses sujets chrétiens d'hier et d'aujourd'hui sont affaiblis par leurs prétentions contradictoires; parce que les grandes puissances directement intéressées à la solution du problème balkanique se jalousent, et craignant de troubler la paix, prolongent le *statu quo*.

*
* *

Autant l'Etat ottoman s'est montré incapable de transformations constitutionnelles, administratives et juridiques, autant il a su se créer une armée puissante, à la fois fanatique et adaptée aux besoins de la guerre moderne. Dès 1826, le sultan Mahmoud supprimait à coups de canon les vieux corps indisciplinés des janissaires et des spahis. De Moltke présidait à l'organisation de l'armée nouvelle. Depuis, la mission allemande de 1882, avec von der Goltz, a dirigé son rajeunissement. A mesure que s'avancent vers Bagdad, à travers le plateau d'Asie Mineure, les rails allemands du chemin de fer qui

[1] M. Anatole Leroy-Beaulieu écrit dans l'*Européen* du 1er novembre 1902 : « En « Europe comme en Asie, le Sultan s'efforce de rétablir l'ordre par la terreur. Le « pillage, le viol, le massacre sont ses instruments habituels de gouvernement dans « les vallées du Vardar et de la Struma aussi bien que sur les rives du lac de Van « ou sur les bords escarpés du haut Euphrate. Les chrétiens de Macédoine, les « Slaves surtout, se voient, à leur tour, menacés d'anéantissement. »

doit, à travers toute la Turquie d'Asie, unir le Bosphore au golfe Persique, les corps d'Asie deviennent rapidement mobilisables sur l'Europe. Les chances de succès d'une révolution chrétienne diminuent.

L'Empire allemand veut ranger de son côté cette force nouvelle qu'il a contribué à développer; certains de ses sujets rêvent pour lui d'une Asie occidentale transformée en Inde germanique. Il lie partie avec l'Empire ottoman, qui participe de la force de son nouvel ami et devient intangible.

En même temps la finance internationale se prononce pour le Turc, débiteur à qui elle a beaucoup prêté, et qu'elle ne veut point voir disparaître.

***

En second lieu, parmi les sujets du Sultan en Turquie d'Europe, les Turcs sont tout dévoués au Padischah. Les autres musulmans, — Albanais, *Mohadjirs* ou musulmans émigrés des provinces perdues, *Pomaks* ou Bulgares convertis à l'Islam, — ne souffrent guère du régime ottoman : ses défauts sont compensés, pour eux, par les privilèges qu'il leur accorde.

Les Valaques, trop peu nombreux pour pouvoir penser à constituer un Etat indépendant, craignent l'intolérance nationale de l'Etat nouveau qui les engloberait.

Les Juifs ne souffrent guère du régime que parce qu'il n'est pas favorable aux affaires. Ils savent s'entendre avec le Turc.

Les Grecs, vaincus en 1897, ne veulent pas de sitôt courir une aventure nouvelle; mais ils tiennent à sauvegarder l'avenir. Ils voient dans les revendications des autres chrétiens une atteinte portée à la *Grande Idée*, au rêve de reconstitution de l'Empire d'Orient : tout effort fait pour morceler la côte qui va de la frontière grecque actuelle à Constantinople est, à leurs yeux, sacrilège. Ils aimeraient mieux soutenir les Turcs que laisser triompher les Slaves.

Les Slaves ainsi isolés sont divisés entre eux : Serbes contre Bulgares. Sauf la Vieille-Serbie, sur laquelle les Bulgares n'ont jamais élevé de prétentions, et la partie orientale du vilayet de Salonique, que les Serbes ne revendiquent pas, tout est litigieux entre les deux nationalités.

Il est, en effet, malaisé de les distinguer les uns des autres. Je les ai montrés peu différents par la race et divisés surtout par des souvenirs historiques incertains. La langue n'est point un critérium : les dialectes mixtes dominent. La religion n'est pas un signe probant. Sans doute, les Bulgares ont obtenu en 1871 la création d'une église autocéphale, — l'exarquat, —

tandis que les Serbes de Macédoine continuent de relever du patriarche grec de Constantinople. Mais l'exarquat, de création récente, n'a pas, sur certains points, rallié tous ceux qui sont susceptibles de se croire Bulgares. Dans bien des régions, au contraire, sa propagande a fait des progrès anormaux : elle a été favorisée par le fait que l'évêque du patriarche est grec, et par là même antipathique aux Slaves. On ne peut même pas s'en rapporter à l'option personnelle de chacun : les mêmes familles, les mêmes villages, oscillent de l'une à l'autre église, de l'une à l'autre nationalité. Ces Slaves macédoniens sont en grande partie des « androgynes ». L'Etat slave qui les tiendra un jour les fixera sans doute, mais ils sont encore malléables. D'où, la bataille acharnée qui se livre depuis peu pour leur possession.

Autrefois, quand les Turcs étaient maîtres de toute la péninsule, l'influence serbe pouvait seule rivaliser quelque peu avec l'influence grecque. Les Serbes, plus cultivés que les Bulgares, avaient des écoles. Elles ont été peu à peu fermées au cours du XIXe siècle, quand les Serbes apparurent aux Turcs comme des révoltés. Les dernières furent supprimées pendant la dernière guerre serbo-turque (1876).

Quand l'exarquat fut créé avec l'appui des Russes, l'influence bulgare grandit. Mais, longtemps, les Serbes, occupés ailleurs, n'en furent pas jaloux : des livres furent imprimés à Belgrade pour la propagande bulgare. Le traité de San-Stefano marqua l'apogée de la poussée bulgare.

Il fut suivi d'une période d'accalmie pendant laquelle le roi Milan régna en Serbie et le royaume de Bulgarie ne se préoccupa que de la Roumélie Orientale.

Ce n'est guère qu'en 1886, après la défaite du royaume de Serbie par la principauté de Bulgarie agrandie de la Roumélie Orientale, que commence la lutte serbo-bulgare en Macédoine.

La Serbie constate que l'Autriche-Hongrie prolonge sans terme son occupation de la Bosnie. Elle vient de voir échouer ses revendications sur la région de Vidin [1]. Elle se tourne vers le Sud. Salonique lui apparaît comme le débouché nécessaire. N'ayant pas, à la différence de la Bulgarie, d'église nationale en Macédoine, elle ne peut y avoir d'écoles confessionnelles. Mais il existe dans l'Empire ottoman un autre type d'écoles : les écoles du ministère de l'Instruction publique. Elle obtient l'autorisation de fonder des écoles de ce type, d'abord en Vieille-Serbie, au lendemain du premier voyage du roi Alexandre à

[1] C'est pour revendiquer la région de Vidin que la Serbie fit la guerre de 1885 contre la Bulgarie.

Saint-Pétersbourg, puis dans toute la Macédoine, après la guerre turco-grecque [1]. Sa propagande n'est pas politique. Elle n'a qu'un caractère national et scolaire. Elle veut éveiller et grouper les Serbes, sous le régime turc, afin de rattraper, avant tout démembrement, le terrain qu'elle prétend avoir perdu. Elle s'appuie volontiers sur les Ottomans et cherche à s'entendre avec le patriarche grec. D'autre part, la Russie trouve irrégulier que l'exarque bulgare continue à séjourner à Constantinople et à exercer son action en Macédoine depuis qu'est créé un Etat bulgare aux frontières duquel il devrait limiter son activité. Elle craint en même temps, et à juste titre, qu'une trop grande Bulgarie cesse définitivement de faire partie de sa clientèle. La Russie soutient donc les Serbes, qui sont des orthodoxes sans reproches et qui limitent l'influence bulgare. Consuls russes et consuls serbes collaborent souvent. C'est grâce à la Russie que le patriarche a nommé un Serbe, Mgr Firmilian, évêque d'Uskub en remplacement d'un Grec, face à l'évêque bulgare de l'exarque. La Serbie accepterait dans l'avenir un partage de la Macédoine ou de la Bulgarie, et dès maintenant, l'établissement de sphères d'influences.

Les Bulgares, au contraire, revendiquent toute la Macédoine, et pour en préparer l'annexion, demandent, comme mesure transitoire, la création d'une grande province macédonienne jouissant de droits étendus. L'autonomie politique les préoccupe avant tout. Les Macédoniens qui luttent pour l'idée bulgare ont été alternativement soutenus, de Bulgarie, par les ministères russophobes, qui avaient les mains libres et voulaient se faire pardonner leur politique triplicienne, et retenus par les ministères russophiles.

On verra bientôt dans quel sens se sont modifiées les idées des Macédoniens bulgares et comment on peut entrevoir un certain rapprochement serbo-bulgare en Macédoine.

Mais il reste établi que les rivalités entre *raïas* et les prétentions contradictoires des petits Etats affranchis de la péninsule permettent aux Turcs d'être les plus forts tant que l'Europe sera, elle aussi, divisée par la question balkanique.

*
* *

La France, préoccupée surtout par la question d'Egypte, soutient immuablement la théorie, érigée en principe, de l'intégrité de l'Empire ottoman. Ses véritables intérêts dans l'Em-

[1] Récompense de la neutralité serbe, comme des *bérats* furent la récompense de la neutralité bulgare

pire immédiat du Sultan sont en Syrie. L'entreprise hasardeuse et antirusse qu'on cherche à lui faire couvrir en l'engageant financièrement dans l'entreprise de Bagdad n'a, pour elle, que des liens indirects avec les questions d'en deçà du Bosphore. En Turquie d'Europe, si des nationaux français ont d'importants capitaux engagés, notamment dans des entreprises de chemins de fer et de quais, la France n'a pas de grands intérêts nationaux : le protectorat de la tribu albanaise des Mirdites ne nous absorbe pas beaucoup. Pour ne pas avoir d'affaires, nous diminuons progressivement le nombre des protégés indigènes inscrits sur les registres de nos consulats. — La France ne figure pas parmi les grands lutteurs engagés pour leur compte dans la crise balkanique.

L'Angleterre, autrefois si passionnée par tous les problèmes balkaniques, semble aujourd'hui distraite par l'Afrique et par l'Asie. Le point de frottement entre la Russie et elle s'est déplacé : il faut aujourd'hui le chercher dans les mers chinoises. Il sera probablement demain sur les côtes persanes. Une flotte anglaise a beau continuer à séjourner une partie de l'année à Salonique, et le ministère anglais actuel a beau chercher maladroitement à poser la question des Détroits, l'écrivain qui se cache sous le nom de Calchas me paraît exposer très exactement la politique anglaise de demain : « La grande expansion de la « Russie dans l'Asie centrale et dans le bassin de l'Amour ne « commença qu'immédiatement après la guerre de Crimée et « fut le résultat direct de l'effort que nous fîmes pour lui barrer « la route ailleurs. Après Sébastopol et après le Congrès de Ber- « lin, la Russie aurait été bien au-dessous de sa tâche si elle « n'avait pas tendu toutes ses forces vers l'Asie [1]. » Conclusion : laisser la Russie libre d'agir dans les Balkans, c'est un peu se débarrasser d'elle en Asie. Et ailleurs : « Là où il n'y a que « lutte pour l'agrandissement de l'Allemand ou du Slave aux « dépens l'un de l'autre, les intérêts anglais dans l'avenir poli- « tique des Balkans ou de l'Asie Mineure ne valent pas les os « d'un grenadier anglais [2]. »

Comme le laisse entendre Calchas, la lutte me paraît circonscrite entre trois grandes puissances : l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et la Russie. — L'Italie a bien des prétentions sur la région côtière de l'Albanie. Mais, là, elle ne heurte que l'Autriche-Hongrie, et l'Allemand, allié commun des deux intéressés, saura bien, tant que durera la Triple Alliance, les mettre d'accord.

---

[1] *Fortnightly Review*, oct. 1900 : *Why not a treaty with Russia?*
[2] *Ibid.*, juill. 1901 : *Russia and her problems.*

L'Empire allemand, — nous l'avons vu, — est doublement intéressé aux questions balkaniques : d'une part, il est l'ami de l'Empire ottoman ; d'autre part, son chemin de fer de Bagdad et les projets qui s'y rattachent sont la continuation du *Drang nach Osten* européen, qui rejoint l'Asie à travers la péninsule.

L'Autriche-Hongrie, associée à l'Allemagne pour la création et l'exploitation du *Drang* primitif de l'Europe centrale, a, dans les Balkans, des intérêts distincts de ceux de son associée. Elle cherche à s'assurer deux débouchés maritimes vers la Méditerranée, par la domination de la côte sud-orientale de l'Adriatique et par l'ouverture sur l'Archipel du débouché de Salonique. Ses habiles menées en Albanie tendent à lui frayer la première voie. Le chemin de fer qu'elle prolonge actuellement de Sarajevo vers Novibazar rejoindra un jour Mitrovitza et le chemin de fer qui en descend déjà vers Salonique : ce sera l'instrument de la seconde percée. La voie, jusqu'à la mer, coupe la Macédoine en deux. D'où, des tentatives possibles d'annexion du côté d'Uskub, et, en tout cas, une raison pour rester en Bosnie et pour empêcher de se rapprocher les deux Etats serbes qui, en arrivant à se toucher, barreraient la route autrichienne future. D'où aussi une politique consistant à attirer dans sa sphère d'influence les petits Etats balkaniques, afin de s'en faire comme des « marches » contre la Russie. L'Autriche-Hongrie sent, en effet, que cette politique austro-balkanique inquiète la Russie, et craint en même temps que cette dernière ne soit animée du même esprit qu'en 1878.

Toutefois, quand la Russie fut absorbée en Asie, les deux adversaires, l'un occupé ailleurs et l'autre rassuré, s'entendirent, sans résoudre aucune des difficultés pendantes entre eux, pour ne pas continuer la lutte : ils traitèrent, en 1897, sur la base du *statu quo* dans la péninsule balkanique.

Les Macédoniens considérèrent la signature de ce pacte comme un désastre : ils y virent une garantie de l'intégrité et de l'immuabilité de l'Empire ottoman.

Les Bulgares macédoniens achevèrent d'être exaspérés quand ils virent les ministres russophiles de la principauté de Bulgarie se résigner à la politique austro-russe et tenir le raisonnement suivant : « Ce ne sont ni les Macédoniens, ni les Bulgares « de la principauté, ni les Serbes du royaume qui résoudront la « question macédonienne. Ce sont les grandes puissances : elles « décideront sans tenir compte des protestations des intéressés. « L'important est donc de se développer, de devenir prospères « et forts, et de gagner ainsi la confiance des grandes puis-

« sances. Alors, mais alors seulement, au jour du partage, la « Bulgarie aura la part à laquelle elle a droit. Peu importent les « progrès de l'exarquat. L'Etat bulgare arrivera toujours à assi- « miler les populations qui lui seront confiées. L'exarquat au « contraire a été établi à Nisch et dans la Dobroudja. Or, Nisch « est serbe et la Dobroudja est roumaine. En tout cas, nous ne « voulons plus entendre parler de l'agitation en Macédoine. Elle « nous fait un tort considérable. Elle nous discrédite auprès « des puissances. »

Alors, les Bulgares macédoniens, pressés d'agir, prirent une grave résolution. « Nous venons de nous séparer, me disait « M. Michaïlowsky, de nos amis les Slaves du centre et les Slaves « du Nord (il aurait pu ajouter : et du gouvernement bulgare). « Ils nous disent d'attendre. La patrie est aux abois. La na- « tion serait peut-être anéantie, quand nos amis se décideraient « à agir. »

L'Europe, pour s'assurer la paix, préfère paralyser et masquer une cause de trouble et d'anarchie, plutôt que de la faire courageusement disparaître. Se rendant compte qu'ils ne peuvent rien sans l'Europe, les Bulgares macédoniens prétendent lui poser ce dilemme : ou la liberté en Macédoine, ou des troubles qu'on n'arrivera pas à limiter aux Balkans.

René Henry.

LA QUESTION DU MAROC

Les événements du Maroc suivent un cours capricieux et parfois surprenant, mais tel que le prévoyaient tous ceux qui sont quelque peu au courant de l'anarchie dans laquelle s'enlise le pouvoir chérifien sous la poussée anglaise; cette incohérence des faits ne peut déconcerter que ceux qui s'attendent à trouver dans la succession des événements, au Maroc comme ailleurs, un enchaînement logique et régulier.

Nous avons appris successivement que la mission française, commandée par le colonel Saint-Julien et conduite par le premier secrétaire de la Légation de France avait quitté Tanger pour se rendre à Fez, mais avait dû s'arrêter à El-Ksar.

Cet arrêt, explicable tant que nous supposions le départ de Fez des Européens et du baronnet Mac Lean, chef de la mission anglaise, ne l'est plus guère depuis que nous savons que sir Mac Lean n'a pas quitté le sultan ; les hypothèses les plus diverses circulent à ce sujet.

Il est aussi difficile de comprendre pourquoi les dépêches annonçant que l'artillerie du sultan a été capturée par Bou-Hamara ne disent rien du sort des instructeurs français; le silence que l'on garde sur leur compte laisse supposer que cette artillerie leur avait été retirée, mais nous ne savons ni pourquoi, ni dans quelles circonstances cette marque de défaveur a pu se produire.

Nous avons appris que les troubles se sont étendus jusqu'aux portes de Tanger, forçant les habitants d'un village à chercher refuge chez M. Harris, le correspondant du *Times*.

On nous informe également que la surexcitation des Zemmour augmente, que la route de Fez à Rabat est coupée par le soulèvement des tribus, et cela paraît infirmer les renseignements d'après lesquels les principaux contingents du sultan auraient été levés dans cette tribu insurgée la veille. D'ailleurs, on donne des nouvelles fâcheuses touchant le peu de solidité de ces contingents qui sont rassemblés à Fez au nombre de 15 à 20.000 hommes.

Vers l'Est et dans le voisinage de la frontière algérienne, les dépêches indiquent que Bou-Hamara entretient des intelligences avec Bou-Amama, notre vieil adversaire, dont l'influence grandit ainsi ; on assure également qu'aux portes d'Oudjda, comme aux portes de Figuig, l'agitateur envoie des émissaires destinés à recueillir l'adhésion des tribus.

On annonce enfin que Mouley Mohammed le Borgne, frère du sultan, enfermé à Mequinez, et que ce dernier avait dû précipitamment mettre en liberté afin de créer une diversion en paraissant utiliser les services de celui que la révolte acclamait comme le sultan de demain, a été mis de nouveau en prison à Fez. De récentes dépêches annoncent, au contraire, qu'il est mis à la tête de l'une des colonnes qui marchent contre le prétendant.

En résumé, et tout en faisant la part des fausses nouvelles, qui nous viennent surtout de Madrid en ce moment, il semble que la totalité du Bled-Siba, depuis le jour où Bou-Hamara a envoyé des émissaires jusqu'au Sous, au Tafilet et au Rif, est en état de révolte au moins latente, et trouve dans les événements actuels un motif de cohésion bien inattendu pour tous ceux qui connaissent l'état divisé et anarchique de ces régions.

Il semble en revanche que la partie du Maroc qui constitue le Bled-Maghzen se divise, et que le sultan a eu une certaine peine à mettre en mouvement ses provinces habituellement fidèles.

Si l'on s'arrêtait à ces aspects généraux de la situation : union des différents éléments berbères, Riffains, Beraber et Chleuh, qui constituent presque l'intégralité du Bled-Siba, en face de la désunion du pays Maghzen, Berbères soumis ou arabisés et Cheurfa, on serait tenté d'en conclure que la ruine du sultan est inévitable, et que le succès de Bou-Hamara est certain.

Il est difficile de le faire. Cette cohésion politique des uns n'entraîne pas nécessairement la cohésion des efforts militaires des contingents envoyés par les tribus, et d'autre part, la désunion du Maghzen ne rend pas inévitables la défaite des troupes du sultan et l'occupation de Fez.

La prise de Fez est une opération difficile pour des tribus mal armées ; d'ailleurs les ressources en argent ne manquent pas au sultan pour acheter les consciences. Nous apprendrions, un de ces jours, ou sa mort ou celle de son frère, que la situation politique serait seulement modifiée suivant l'impression que le sultan ou son successeur auront gardée des sentiments et de l'attitude de certaines puissances, durant la crise.

Notre conduite doit être déterminée par cette seule considération. Ainsi que nous l'avons toujours pensé, notre politique au Maroc doit être d'éviter tout ce qui peut favoriser

l'action des puissances étrangères dans ce pays, ou leur union concertée à son sujet; et réciproquement, de prouver en toutes circonstances au sultan que nous sommes les protecteurs naturels de son indépendance et de sa puissance.

Nous reproduisons, à ce sujet, une note publiée par l'agence *Paris-Nouvelles*, et qui vise une entente anglo-espagnole éventuelle :

« Le journal *El Pais* prétend que la Grande-Bretagne désire « une entente complète avec l'Espagne concernant les affaires « du Maroc ; les négociations seraient commencées.

« L'Angleterre propose un accord stipulant que les garnisons « d'Algésiras, Tarifa, Ceuta et Melilla seront renforcées, et au « dernier moment, une escadre combinée des deux puissances « serait envoyée à Tanger.

« Le vice-amiral Camaro recevra des instructions concernant « les vaisseaux espagnols disponibles. »

Cette information, comme on pouvait s'y attendre, a été immédiatement démentie par les agences officieuses de Madrid. Est-ce une raison suffisante pour croire qu'il n'y avait aucune réalité dans cette information? N'est-on pas en droit de la considérer comme une sorte de ballon d'essai? Quoi qu'il en soit, il y a là un ordre d'éventualités qui doit être surveillé très attentivement par notre gouvernement, car si quelque semblable accord venait à se produire, il y aurait lieu d'aviser sans retard : la situation comporterait alors, de notre part, des décisions immédiates.

X.

NOTRE ENQUÊTE

SUR

LES AFFAIRES DE SIAM

OPINIONS

DE M. G. CHASTENET, D'UN COLLABORATEUR D'EXTRÊME-ORIENT, DE M. ROBERT DE CAIX (*Journal des Débats*). — PROTESTATION DES ÉCRIVAINS MILITAIRES, MARITIMES ET COLONIAUX.

Comme on l'a vu, notre enquête sur le traité du 7 octobre nous a valu de nombreuses adhésions à la politique que nous avons toujours préconisée en cette occasion. Nous reproduisons aujourd'hui deux nouvelles lettres auxquelles nous croyons devoir joindre la correspondance si intéressante également que M. Robert de Caix vient d'adresser au *Journal des Débats*. Enfin nous sommes heureux de pouvoir ajouter à ces divers documents l'énergique protestation rédigée par le comité de l'Association des journalistes militaires, maritimes et coloniaux et destinée par lui aux membres du Parlement.

Il nous semble qu'ainsi se trouve définitivement établie la démonstration que nous nous étions proposé de faire dès le lendemain de la signature du traité, c'est-à-dire que la convention est mauvaise, inutile, dangereuse même et que sa ratification par le Parlement serait une lourde faute.

N. D. L. R.

LETTRE DE M. G. CHASTENET

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Vous me demandez mon opinion au sujet du traité du 7 octobre 1902.

J'ai trop de confiance dans la compétence et l'habileté de notre ministre des Affaires étrangères pour ne pas craindre, en prenant dès à présent position, de risquer un jugement téméraire.

Sans doute, à examiner ce traité comme un marché ordinaire, et pour ainsi dire dans sa matérialité et ses résultats immédiats, la balance des abandonnements réciproques paraît peu à notre avantage.

Au seul point de vue territorial, c'est au plus si l'on peut prétendre que les provinces de Bassac et de Mélou-prey, insa-

lubres et peu fertiles, compensent nos droits sur Angkor et Battambang.

Nous renonçons en outre aux positions stratégiques d'où, constamment en éveil sur les menées perfides et sourdement agressives de la cour de Bangkok, nous pouvions du moins peser sur elle par la menace d'une action toujours prête; nous acceptons la suppression de la zone neutre établie par la convention de 1893 sur la rive droite du Mékong; nous admettons une définition restrictive de notre droit de protection sur les sujets chinois, cambodgiens et annamites; nous consentons enfin à évacuer Chantaboun.

Toutes ces concessions ne se peuvent apparemment expliquer que par les sentiments les plus conciliants et dans le sens d'une politique d'entente et d'amitié.

Il semble bien, en effet, qu'une telle politique ne pouvait être sincèrement inaugurée tant que dureraient les rapports créés entre les deux pays par le traité de 1893. Le Siam y voyait une humiliation et une menace permanentes.

Il s'en vengeait, à la manière des faibles, en s'efforçant de nous susciter des rivaux, en proscrivant les Français de son administration et en livrant son armée et sa flotte à des officiers anglais ou japonais. Ne fallait-il pas en finir et substituer à une situation aussi fausse et aussi irritante un nouvel état de choses, dans lequel notre influence se relèverait et se développerait en un concours réciproque de bonnes volontés ?

Mais d'autre part, n'est-ce pas un leurre de désarmer et de renoncer à l'avantage du terrain, pour tenter d'arriver à une entente loyale avec un peuple, ou plutôt avec un souverain, qui nous a donné tant de preuves d'hostilité et de mauvaise foi ?

Entre les deux méthodes, l'une de contrainte, l'autre de persuasion, grande est la difficulté de choisir.

Le texte du traité qu'il a soumis au Parlement montre dans quel sens a penché l'honorable M. Delcassé.

Il nous fournira ses raisons, et on doit espérer qu'il nous apportera quelque chose de plus que ce que le texte du traité paraît nous donner.

Mais est-il bien sûr, ou seulement probable, que le ministre nous fera connaître toutes ses raisons?

Souvent en effet la diplomatie a des raisons que la raison ne doit pas livrer aux commentaires, et l'opinion ignorante des difficultés ne se prononce presque toujours que d'après les résultats.

Du moins, éclairées par leur patriotisme, nos Chambres françaises ont montré qu'elles avaient le juste sentiment des conditions

dans lesquelles doit s'exercer l'action diplomatique d'un pays.

Alors que, dans d'autres circonstances, elles s'étaient montrées plus ombrageuses et plus susceptibles, elles ont, au contraire, accordé à tous les ministres qui se sont succédé au quai d'Orsay un large crédit presque sans contrôle.

Mais ce qui fait l'autorité d'un ministre, fait aussi sa responsabilité.

G. Chastenet,
Député de la Gironde.

LETTRE D'UN COLLABORATEUR D'EXTRÊME-ORIENT

Monsieur le Directeur,

Comme la presque unanimité de ceux dont vous avez déjà recueilli les avis, mon opinion très nette est que le nouveau traité n'a rien d'avantageux pour nous ; et quand je le compare à celui de 1893, il prend à mes yeux l'aspect d'une véritable reculade. Mais j'estime qu'il n'y a pas lieu de m'étendre sur ce point, car je ne pourrais que répéter à vos lecteurs les raisons déjà énumérées et très probantes qui justifient cette manière de voir.

Plus que les clauses elles-mêmes de la nouvelle convention, ce qui me frappe et ce qui me choque, c'est la nécessité où nous nous trouvons de recommencer si fréquemment avec le Siam — le dernier *Livre jaune* en fait foi — des négociations qui ont pour but de modifier les traités qu'il a signés avec nous et qu'il déclare ne pouvoir exécuter.

On fonde grand espoir, pour transformer un état de choses que notre gouvernement avoue peu favorable à nos intérêts, sur la bonne volonté dont nous ferions preuve si le Parlement ratifiait la convention du 7 octobre dernier. Il me semble cependant que, dans la période qui s'est écoulée depuis la signature du traité d'octobre 1893, si nous avons péché par quelque point, ce ne peut être par manque de bonne volonté. Je ne vois aucune raison pour que cette attitude ait dans l'avenir de meilleurs effets que par le passé. J'en vois d'autant moins que nos heureux rivaux dans la vallée de la Ménam ont basé leurs succès sur une manière de faire très différente de la nôtre : pour avoir mis la main, d'une façon plus ou moins dissimulée, sur un état vassal du Siam, ils ne paraissent pas être plus mal vus à Bangkok et tout au contraire y sont aussi respectés que par le passé.

Le public français peut trouver étrange, au premier abord, que le Siam se jette ainsi dans les bras de l'Angleterre qui peu

à peu domine son administration, accapare ses services publics, et le dépouille de ses états. Si l'on y réfléchit, cette conduite semble logique, ou, du moins, l'on comprend qu'entre deux maux le Siam ait choisi celui qu'il estimait le moins grave.

Pris comme dans un étau entre les possessions coloniales de deux grandes puissances rivales, sa finesse asiatique ne lui a pas caché qu'il était incapable de résister simultanément aux entreprises de ses voisins. Mais l'un d'eux lui ayant offert de le soutenir contre l'autre, il n'a pas tardé à accepter cet appui, quelque onéreux qu'il dût être, car je ne crois pas qu'il se fît grande illusion à ce sujet.

L'Angleterre en effet proclame hautement qu'elle est prête à soutenir, matériellement au besoin, les petits Etats qui s'adressent à elle, tandis que le renom de la France est à cet égard moins grand, en Extrême-Orient comme en d'autres régions du globe : les discours de nos gouvernants ne laissent-ils pas à penser que nous désirons la paix à tout prix? A diverses reprises le Siam a pu constater que nous hésitions à heurter l'hostilité britannique. Dès lors ses hésitations cessèrent et son parti fut pris. Il devint délibérément notre ennemi, et je suis convaincu que toutes les manifestations de notre bonne volonté, quelque grande que soit celle-ci, ne changeront rien à cet état de choses : au contraire.

Ma conclusion est très nette : *Quels que soient nos traités avec cette petite puissance asiatique*, notre situation au Siam ne pourra qu'empirer tant que nous ne modifierons pas du tout au tout notre attitude et notre politique à son égard.

UN COLLABORATEUR D'EXTRÊME-ORIENT.

CORRESPONDANCE DE M. ROBERT DE CAIX

au *Journal des Débats.*

Bangkok, le 4 décembre.

Tout un faisceau d'intérêts étrangers se concentre à Bangkok, c'est-à-dire que les nouvelles y affluent : à peine est-on débarqué que l'on apprend des faits intéressants, bien avant de pouvoir prétendre tenter de faire un tableau d'ensemble de cette prodigieuse fourmilière. On se préoccupe assez ici, surtout dans certains milieux commerciaux allemands et danois directement intéressés, de la politique active menée par les Anglais dans le Malacca siamois. Tout ce qu'on a publié il y a quelques semaines sur l'action britannique à Kélantan et à Trenganou était vrai et même fort en deçà de la vérité, malgré tous les démentis apaisants qui ont été publiés à Londres.

Il est parfaitement exact que le drapeau siamois a été amené à Kélantan

et remplacé par celui du sultan local, vassal cependant de Bangkok. Quelque temps après, le gouverneur de Singapour venait à bord d'une canonnière sanctionner par sa présence ce changement. Il l'accentuait même en plaçant auprès du sultan un fonctionnaire britannique qui devait prendre le rôle envahissant d'une sorte de maire du palais joué jusque-là par un résident siamois. Quant aux fameux Sikhs, signalés par le télégramme *Havas* qui attira tant l'attention, ils se trouvent bien à Kélantan et à Trenganou : la seule inexactitude des dépêches aurait été la modération de leurs statistiques. Ces soldats anglo-indiens ne seraient pas, en effet, au nombre de trois cents, comme on l'avait dit, mais bien de près du double. Il est vrai qu'ils sont venus discrètement, par petits paquets, former ce total respectable et qu'ils sont non pas au service anglais, mais à celui des petits sultans malais dont ils forment la garde. Mais ce sont des soldats anglo-indiens, commandés par des officiers anglais de la *retired list*.

Tels sont les faits accomplis : si les Anglais ont trouvé un terrain favorable dans les sultanats malais où on préférait l'ordre britannique au désordre ruineux et arbitraire des Siamois, la situation n'en est pas moins fort intéressante et instructive pour les autres voisins du Siam. A Bangkok, on a, il est vrai, commencé par se plaindre doucement, par demander à l'Angleterre de revenir sur les mesures prises par le gouverneur de Singapour. Les Anglais ont immédiatement fait comprendre à leurs amis qu'il valait beaucoup mieux ne pas insister. Ils auraient même avisé le gouvernement siamois qu'ils ne répondaient pas des conséquences que pourrait avoir l'envoi de navires siamois portant des soldats aux plages des petits sultanats malais. Bangkok se l'est tenu pour dit, et à l'heure actuelle, poursuit amicalement des négociations dont l'issue serait la consécration de la mainmise britannique sur Kélantan et Trenganou.

Voici, en effet, quelles seraient les bases d'un arrangement dont on annonce la conclusion comme imminente. La suzeraineté siamoise sur Kélantan et Trenganou serait reconnue, mais des conseillers anglais auraient la haute main sur les finances et l'administration des deux sultans qui conserveraient du reste leur garde de soldats anglo-indiens. Un des conseillers britanniques déjà désigné serait M. Duff, le directeur du syndicat qui a déjà la haute main sur toute la matière exploitable des petits sultanats malais. Les Anglais s'arrangeraient même de manière à assurer un traitement de faveur aux marchandises importées *via* Singapour, au détriment de celles qui transitent au Malacca siamois en passant par le centre de distribution que tend à devenir Bangkok. Les marchands de Singapour se plaignent de ce que les articles venant de Bangkok entrent en franchise à Kélantan et à Trenganou. Ils voudraient qu'ils acquittassent un droit de 3 % *ad valorem* comme les produits qui arrivent de Singapour. Les négociateurs britanniques soutiennent leur point de vue. En vain le Siam fait observer qu'on prétend en réalité lui imposer des douanes intérieures, que les articles étrangers importés à Trenganou et à Kelantan *viâ* Bangkok ont déjà payé le droit de douane à leur entrée sur le territoire siamois. Exiger un nouveau payement à leur entrée au Malacca serait les taxer de 6 % alors que les marchandises venant de Singapour ne payeront que 3 %. Il faudra donc mettre dans un grand état d'infériorité le commerce de Bangkok ou instituer tout un système difficile, encombrant,

de passe-debout ou de ristournes. Cependant, rien n'y fait, et devant la volonté arrêtée des négociateurs britanniques, le Siam devrait s'incliner et se soumettre, dans le prochain arrangement, à la prétention de Singapour.

Peut-être les Anglais ne se sentent-ils pas une sollicitude extrême pour un centre de distribution où tend à dominer le commerce allemand, comme le prouve un premier coup d'œil sur les navires rencontrés par le voyageur qui remonte jusqu'à la capitale les eaux surpeuplées de la Ménam. Nous n'avons pas à résoudre ce problème et notre pays n'a guère à se préoccuper du traitement, même commercial, que le gouvernement anglais fera subir au Malacca siamois. *Nos* intérêts économiques y sont nuls : peut-être le seraient-ils moins si le gouvernement siamois n'avait systématiquement refusé, là comme ailleurs, les concessions que demandaient nos nationaux ; mais, ici, nous avons à nous soucier du fait incontestable bien plus que de ses causes. D'autre part, depuis la déclaration anglo-française du 15 janvier 1896, nous n'avons plus à nous préoccuper du respect ou de la violation de la souveraineté siamoise dans les sultanats malais vassaux de Bangkok. L'action britannique à Kélantan et à Trenganou nous intéresse surtout comme une indication et comme un exemple. Elle prouve que, patiemment, la mainmise des Anglais sur le Malacca siamois, réservé à leur influence par la Déclaration de 1896, s'étend et que Singapour marche sans trêve à la rencontre de la Birmanie britannique. Mais ce qui se fait chez les petits sultans malais peut se faire chez les principicules laotiens de la rive droite du Mékong. Les griefs des populations sont les mêmes, la supériorité de la puissance européenne voisine n'est pas moins grande. Les mêmes mesures peuvent être prises pour exercer l'influence nécessaire sans porter une atteinte plus grave aux droits du gouvernement de Bangkok. Si ce dernier voit d'un œil amical certaine action au Sud-Ouest de ses domaines, il ne saurait être plus malveillant pour une action identique qui s'exercerait au Nord-Est, ou bien alors c'est une duperie que de rechercher avec zèle son amitié. Un usage discret, mais sensible de la force a beaucoup contribué, en dehors même du travail d'absorption que poursuit l'Angleterre sur toute la jeune aristocratie siamoise de plus en plus anglicisée, à affermir les excellents sentiments du Siam à son égard. Les derniers événements sont une nouvelle preuve de l'excellence de sa méthode. Partout un peu d'autorité influe heureusement sur les sentiments : les grands pédagogues l'ont toujours su et cette vérité est plus vraie encore lorsqu'elle s'applique aux races très souples qui habitent sous le ciel dissolvant de cette Asie tropicale.

ROBERT DE CAIX.

PROTESTATION DE L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES ÉCRIVAINS ET PUBLICISTES MILITAIRES MARITIMES ET COLONIAUX.

Après avoir examiné à fond les diverses clauses du projet de traité du 7 octobre 1902 avec le gouvernement siamois, le Comité de l'Association a émis à *l'unanimité* l'avis suivant :

Le traité soumis à la ratification du Parlement fait perdre à la France un territoire de 61.300 kilomètres carrés ; les

12.500 kilomètres carrés qu'il semble rendre à notre domination appartenaient déjà au roi de Cambodge, notre protégé : contre des avantages illusoires nous abandonnons une partie du royaume de Luang-prabang, la zone neutre de la rive droite du Mékong, la zone neutre de Battambang et Angkor, Chantaboun, nos casernes, nos forts, tous les bénéfices d'une occupation de neuf années, 15 millions de francs dépensés pour cette occupation.

Si le traité du 7 octobre dernier devenait définitif, nous perdrions notre droit exclusif de navigation sur le Mékong qui. ouvert aux Siamois, ne tarderait pas, à la suite de concessions inévitables, à devenir une voie d'eau internationale, ce à quoi le gouvernement français s'est toujours énergiquement opposé depuis le jour de l'occupation de Saïgon.

Dans un avenir désormais rapproché, lorsque les Siamois auront construit le chemin de fer de Battambang à Bangkok, tout le commerce des riz et du poisson serait détourné de sa voie naturelle par Saïgon pour être dirigé sur la vallée de Ménam. Ce serait un préjudice énorme causé au commerce cochinchinois.

Battambang deviendrait un centre de contrebande pour l'introduction des cotonnades anglaises se substituant aux cotonnades françaises ; il deviendrait impossible d'empêcher la fraude sur cette marchandise d'un prix considérable.

Cela est si vrai, qu'en 1882, six mois après l'établissement de la régie en Basse-Cochinchine, nous fûmes obligés de demander au roi du Cambodge la constitution d'une zone neutre, pour nous permettre de suivre les contrebandiers.

Aujourd'hui, le Cambodge, au point de vue fiscal, est entré sous l'administration coloniale ; les mêmes faits sur sa frontière siamoise se produiraient, avec la différence que le roi Norodom était notre vassal, tandis que le roi du Siam est indépendant.

Au point de vue militaire, il y aurait un véritable péril à permettre aux Siamois de s'établir sur les bords du Grand Lac ; c'est de là, en effet, qu'en cas de guerre, partirait une expédition qui prendrait à revers toutes nos défenses.

En ce qui touche notre influence dans les pays d'Orient, nous nous placerions dans la plus fâcheuse posture. Après avoir accordé notre protection aux Laotiens, aux Cambodgiens ainsi qu'aux Chinois immatriculés dans nos consulats, nous abandonnerions ces Asiatiques à toutes les représailles du gouvernement siamois, qui les punirait d'avoir eu foi en la France, en les ruinant et les accablant de mauvais traitements.

En conséquence, le Comité de l'Association des écrivains et publicistes militaires maritimes et coloniaux sans distinction de parti ou d'opinions politiques estime que le projet de traité conclu le 7 octobre dernier avec le gouvernement siamois est *contraire aux intérêts et à la dignité de la France* et de nature à lui faire perdre son prestige vis-à-vis de nos sujets indo-chinois et de nos protégés asiatiques ; qu'en réponse aux mauvais procédés dont la cour de Bangkok n'a cessé d'abreuver nos agents, ledit traité concède au Siam des avantages de toute nature que ce pays aurait à peine obtenus après une campagne victorieuse.

Le Comité émet le vœu que ce traité ne soit pas ratifié par le Parlement.

Il décide que sa délibération relative au traité franco-siamois sera envoyée individuellement à tous les membres du Sénat et de la Chambre des députés.

Pour le Comité :

Le président,

HENRY HOUSSAYE.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Nos forces navales de l'Extrême-Orient et de l'Atlantique.* — Au mois d'avril dernier, M. de Lanessan réorganisait nos forces navales des mers d'Extrême-Orient et de l'océan Atlantique. C'était une conception nouvelle de la répartition de nos escadres.

Dans les mers de Chine, il réunissait, sous l'autorité d'un même commandant en chef, l'escadre d'Extrême-Orient et les divisions navales du Pacifique et de l'océan Indien, dans le but de former une importante force navale de douze croiseurs répartis en deux divisions, dont une volante, l'autre restant dans les mers de Chine. En même temps, il créait une division cuirassée de réserve à Saïgon et établissait des défenses locales au moyen de petites canonnières. Dans l'Atlantique, la division navale de l'Atlantique et la division de Terre-Neuve et d'Islande étaient réunies à l'escadre du Nord qui prenait le nom de « force navale de l'Atlantique ». Le but de cette réorganisation était de restreindre l'éparpillement des unités de combat et d'en former des forces présentant une valeur militaire.

La conception nouvelle était-elle bonne? On ne pouvait le voir, expose le *Temps* dans un article très étudié, qu'à l'expérience, et son application n'a duré que six mois, et l'essai n'en a pas été fait avec toute l'impartialité possible, soit en raison des circonstances imprévues, soit en raison des vues différentes du successeur de M. de Lanessan sur l'utilisation des forces navales. Le 30 décembre, en effet, a paru au *Journal officiel* un décret qui rapporte purement et simplement les mesures prises il y a quelques mois.

Les motifs de ce décret sont exposés dans un rapport dont les raisons ne sont pas convaincantes. On y déclare que nos bâtiments dans ces mers lointaines pourraient constituer difficilement en cas de guerre de véritables forces de combat et que chacun d'eux, isolé, ne pourrait affronter la lutte que dans des cas exceptionnels; on n'en a jamais disconvenu et c'est pour cela que l'organisation supprimée aujourd'hui voulait les grouper et en former un faisceau solide.

La subordination des chefs des divisions au commandant en chef

de l'escadre est indiquée dans le rapport comme difficile à réaliser en raison de l'éloignement. Mais croit-on que les opérations d'un navire dans l'océan Pacifique seront mieux dirigées de Paris que de Saïgon? Cependant le rapport, pour démontrer le bien-fondé de cette opinion, dit que lorsque la catastrophe de la Martinique eut amené le renforcement de la division stationnée aux Antilles, c'est du centre du gouvernement et non du commandant en chef de la force navale de l'Atlantique qu'est partie la direction. L'exemple ne vaut pas dans la circonstance, car les opérations que faisaient les croiseurs naviguant aux Antilles n'avaient aucun rapport avec des opérations de guerre. Si, il y a six mois, on a jugé utile la réunion de forces navales indépendantes à des escadres, c'est en vue des circonstances d'un conflit armé où une direction unique est essentiellement désirable et non pour faire remplir aux croiseurs un rôle de navire-hôpital, dans des événements où leur valeur militaire n'avait rien à voir.

Les raisons exposées par le rapport ne semblent donc pas suffisantes pour amener la dislocation de forces dont une trop courte expérience n'a pas permis de reconnaître la valeur ou les inconvénients.

Le décret dans sa concision fait table rase de la tentative; le rapport nous apprend cependant qu'on laissera survivre la division cuirassée de réserve de Saïgon.

Espagne. — *Mort de M. Sagasta.* — La mort subite de M. Sagasta, le 4 janvier, au lendemain du jour où il venait d'abandonner le pouvoir, a causé une vive émotion en Espagne et dans toute l'Europe. Certes son rôle était fini, et bien que restant le chef nominal du parti des libéraux, M. Sagasta n'apparaissait plus comme devant avoir une influence active sur les destinées de son pays. Mais on ne saurait non plus oublier les services signalés qu'il a rendus à la monarchie espagnole et pour contre-coup la place si importante qu'il détient dans notre histoire contemporaine.

Turquie. — *La question des Dardanelles.* — La question d'Orient vient de se réveiller d'une façon assez inattendue. Le 6 janvier, l'ambassade anglaise de Constantinople a remis à la Porte une protestation contre l'autorisation donnée récemment à quatre contre-torpilleurs russes de traverser les Dardanelles pour gagner la mer Noire. Le gouvernement britannique, disait la note diplomatique de l'ambassadeur, considère que ce fait constitue une violation des traités internationaux aux termes desquels le détroit est fermé aux navires de guerre de tous les pays; il prend acte de l'autorisation accordée aux bâtiments de guerre russes; il la considère comme constituant un précédent pour le jour où l'Angleterre croirait devoir présenter une demande analogue.

Or, il convient de faire remarquer que le fait dont se plaint la Grande-Bretagne remonte au 22 septembre dernier; le *Foreign Office* a pris le temps de la réflexion; en outre, il importe de faire remarquer que la Russie n'a été autorisée à faire passer ses torpilleurs qu'après des négociations assez laborieuses et en prenant l'engagement de les désarmer, de sorte que la Porte pût les traiter comme des navires de commerce.

Pourquoi, à Londres, montre-t-on aujourd'hui pareille émotion? Le *Daily Graphic* s'en explique d'une façon qui semble très précise.

Si les navires de guerre russes, battant pavillon commercial, peuvent sortir de la mer Noire, et après s'être ravitaillés à Toulon, rejoindre l'escadre française de la Méditerranée, on se trouve, dit-il, en présence d'une situation pleine de dangers pour l'Europe et surtout pour l'Angleterre. Nous sommes heureux d'apprendre que lord Lansdowne ait protesté contre ce fait, et nous espérons qu'il recherchera l'occasion prochaine d'établir les droits de l'Angleterre à un privilège accordé par le Sultan aux navires de guerre du Tsar.

Cette explication cependant, pour ingénieuse qu'elle soit, ne doit pas être prise trop à la lettre. Ce n'est pas un péril méditerranéen que redoute l'Angleterre. Ses préoccupations sont d'un ordre très différent et la campagne de presse, qui a suivi l'annonce de la protestation anglaise, les a clairement fait ressortir.

Ce qui inquiète l'Angleterre, c'est l'influence de jour en jour plus considérable de la Russie à Constantinople. Avec l'assentiment secret de l'Allemagne, qui y trouve d'ailleurs elle-même son avantage, le gouvernement du Tsar est, en effet, en train d'imposer à la Porte une sorte de protectorat moral contre lequel la Porte n'a pas les moyens effectifs de se défendre. Trop longtemps absorbée par ses propres anxiétés, l'Angleterre a dû laisser faire la Russie. Mais aujourd'hui, libre de toute entrave, elle sort de son indifférence forcée, pour venir à la rescousse de la Porte qui, probablement, n'en est pas fâchée.

Ce qui montre bien que l'action de l'Angleterre vise l'Allemagne tout autant que la Russie, c'est que les journaux anglais, sans attendre les commentaires allemands, ont immédiatement pris à partie le gouvernement allemand.

Nous savons très bien, écrivait le *Times* dès le 6 janvier, que nous ne devons pas compter sur le concours de l'Allemagne.

Jamais l'Allemagne n'a employé pour des objets d'intérêt général pour l'Europe l'influence qu'elle a acquise auprès de la Porte. Jamais elle ne fera rien qui porte atteinte à ses bonnes relations avec son « voisin d'Orient », pour prêter assistance à l'Angleterre. Dans tous nos différends avec la Russie, nous pouvons bien compter avoir l'Allemagne contre nous.

Le *Standard*, de son côté, à la même date, n'était pas moins acerbe pour l'Allemagne ; il allait même jusqu'à la menace :

Depuis quelque temps, écrivait-il, en effet, l'Allemagne affiche à l'égard du Sultan une affection qui n'est pas complètement désintéressée, puisqu'elle a déjà procuré aux Allemands de profitables concessions. L'Allemagne désire également rester en bons termes avec la Russie, aujourd'hui surtout que des arrangements commerciaux entre les deux pays vont devoir être renouvelés. Les ministres de Guillaume II cependant feront bien de réfléchir que toutes les clauses de traités internationaux sont obligatoires pour les puissances signataires. Le gouvernement allemand a signé le traité de 1871, qui a expressément maintenu le principe de la clôture des détroits. S'il s'avise de dire aujourd'hui qu'il ne veut plus se préoccuper des Dardanelles, nous pourrons, de notre côté, imiter cette politique d'abstention sur d'autres sujets qui lui tiennent de très près.

Il est juste de reconnaître que les journaux allemands se sont empressés de payer les journaux anglais de retour. Le *Nouvelliste de Hambourg* écrivait en effet à la date du 9 janvier :

La presse anglaise mène grand bruit à propos de ce qu'elle appelle une grave violation des traités qui ferment les Dardanelles et le Bosphore aux bâtiments de guerre de toutes les nations. Elle insiste sur ce point que si des bâtiments de guerre russes peuvent, en arborant le pavillon de commerce, quitter, sans être inquiétés, la mer Noire pour ensuite, après un nouvel armement, se joindre à l'escadre française de la Méditerranée, il en résulte une situation dangereuse pour l'Europe, et en particulier, pour l'Angleterre. Aussi, les journaux anglais expriment-ils l'espoir que lord Lansdowne saisira la première occasion qui s'offrira à lui pour faire prévaloir les droits de l'Angleterre contre le privilège que le Sultan a eu la faiblesse d'accorder aux bâtiments de guerre du Tsar. Nous doutons fort qu'une pareille démarche, de la part de l'Angleterre, doive être couronnée de succès. La Turquie est trop aux mains de la Russie pour pouvoir se soustraire à la volonté de cette puissance et l'on sait que l'influence anglaise est devenue très faible à Constantinople. Soit dit en passant, le *Times* insinue que l'Allemagne prendrait ici parti pour la Russie.

C'est, en effet, notre espoir, car nous n'éprouvons aucune velléité de donner notre concours à une politique dont le résultat le plus clair serait de nous faire les champions de l'Angleterre contre la Russie et de nous exposer en même temps à être attaqués par la France.

On lisait d'autre part dans la *Gazette de Voss*, ce même 9 janvier :

Il est incontestable que, dans le cas particulier, il y a eu violation flagrante des traités et que l'Angleterre est fondée à protester. Mais la question des Dardanelles n'a plus aujourd'hui, même pour l'Angleterre l'importance qu'elle avait autrefois. La situation maritime de l'Angleterre en Orient est aujourd'hui considérablement renforcée, par ce motif que l'Angleterre est maîtresse de l'Égypte et de Chypre. Quoi qu'il en soit, les protestations ne peuvent avoir aucune chance de succès tant qu'elles se rédui-

sent à la forme de notes diplomatiques. Or, il n'est guère probable que l'Angleterre recourra à d'autres moyens pour procéder contre l'empire du Tsar. On peut donc s'attendre à voir le conflit actuel sur la question des Dardanelles s'évanouir bientôt en fumée, ce qui permettra une fois de plus à la Russie d'en arriver à ses fins.

On le voit, l'attitude de l'Allemagne est bien celle que l'on pouvait prévoir et l'Angleterre, dans cette affaire des Dardanelles, a contre elle l'action combinée des Russes et des Allemands. Réussira-t-elle, malgré la sympathie de la Porte pour son initiative, cela est bien douteux. En attendant, elle cherche à gagner par quelques habiles paroles la neutralité bienveillante de l'Autriche. C'est ainsi que le *Times* vient de publier, dans cet esprit, une communication significative de son correspondant viennois :

L'attitude prise par la presse austro-hongroise, en ce qui concerne l'attitude de l'Angleterre dans la question des Dardanelles, accuse un certain embarras, écrit le représentant du *Times*. Il ne faut pas oublier que la protestation anglaise se dirige contre la Russie, puissance avec laquelle l'Autriche maintient, depuis 1897, un accord relatif aux Balkans, lequel se trouverait d'ailleurs fortifié, et peut-être élargi, à la suite de la visite que le comte Lamsdorff vient de faire à Vienne.

C'est à la suite de cette visite que l'Autriche-Hongrie et la Russie se proposent de faire de nouvelles démarches à Constantinople, afin d'améliorer la situation en Macédoine. Il n'y aurait donc rien d'étonnant à ce que le gouvernement austro-hongrois s'abstînt de s'associer à la protestation anglaise, d'autant plus que cette protestation est considérée comme ayant pour le moment un caractère théorique, tandis que la question macédonienne a une importance pratique et immédiate.

Les organes les plus influents de la presse s'abstiennent, il est vrai, de mettre en avant d'une façon brutale ces considérations; cependant, elles se lisent, pour ainsi dire, entre les lignes d'un article, *d'ailleurs amical* pour l'Angleterre, que consacre aujourd'hui à la question des Dardanelles la *Neue Freie Presse*.

On voit combien différent est le ton du *Times* quand il parle de l'Autriche ou quand il parle de l'Allemagne. Quoi qu'il en soit, il est certain que la démarche de l'Angleterre est l'indication d'un réveil de la question d'Orient. C'est là une considération qui mérite d'appeler notre plus grande attention.

II. — ASIE.

Cochinchine. — *Le dernier recensement de la population.* — Le recensement du 27 décembre 1901 a accusé une différence en plus de près de 500.000 âmes sur les évaluations antérieures. Dans les deux municipalités constituées de Saigon et Cholon, laissées libres du choix des voies et moyens qui leur paraîtraient les meilleurs, on a commis l'er-

reur, d'ailleurs très excusable, de suivre une méthode, excellente pour l'intérieur, mais insuffisante pour de fortes agglomérations urbaines. Par suite, les chiffres donnés par le dénombrement de ces deux villes sont restés, surtout pour Cholon, fort au-dessous de la réalité. Sans ce léger mécompte, il est probable qu'on aurait atteint et même dépassé le chiffre rond de 3 millions d'habitants. Comme les documents et les estimations les plus dignes de foi ne permettent pas d'évaluer la population de la Cochinchine, au moment de l'occupation française, à plus de 1.500.000 âmes, il en résulte que cette population a doublé en quarante ans, et ce taux d'accroissement, très considérable si on le compare à celui des divers pays d'Europe, s'explique aisément. Pour l'Annamite, en effet, la Cochinchine est encore, à bien des égards, une terre vierge, un pays de colonisation et de peuplement, puisque le quart à peine de sa surface est mis actuellement en valeur. En tout cas, ces chiffres sont grandement satisfaisants.

III. — AFRIQUE.

Maroc. — *La situation au Maroc.* — Les dernières nouvelles du Maroc sont assez contradictoires et il n'est pas très facile de se former une opinion sur ce qui passe. On a d'ailleurs lu plus haut les quelques pages que nous consacrons à cette question.

Alors que sa situation semblait fort critique, le sultan, par une manœuvre assez habile, avait réussi à raffermir notablement son autorité. Il fit venir auprès de lui son frère Mouley Mohammed qui, depuis son avènement, était maintenu en captivité et dont le nom servait de porte-drapeau à la rébellion. Il le promena à ses côtés et rallia ainsi à sa cause un certain nombre d'indécis. D'autre part, Bou Hamara, à cause des fêtes religieuses du Ramadan, restait dans l'inaction et on en profitait dans l'entourage du sultan, pour le représenter comme découragé et prêt à battre en retraite. Puis de nouvelles informations sont venues nous apprendre que le mouvement insurrectionnel continuait, au contraire, ses progrès. Les dépêches anglaises ont raconté aussi que l'influence anglaise perdait du terrain à la cour du sultan, tandis que l'influence française y devenait prépondérante. En somme, on ne sait rien de certain et nous ne pouvons que déplorer la pauvreté, l'insuffisance des renseignements qui nous sont donnés et qui se succèdent avec une rapidité et une incohérence invraisemblables. On ne reçoit guère de nouvelles du Maroc que par la voie anglaise, et cette source d'informations nous est trop justement suspecte pour que nous ne réclamions pas avec insistance quelques renseignements officiels que notre gouvernement doit avoir le moyen de se procurer directement.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — AMÉRIQUE.

Guyane. — *Le commerce de la colonie en* 1901. — Le mouvement général du commerce de la Guyane en 1901 est représentée par les chiffres suivants :

	1901	1900	Différ. en faveur de 1901
Importations.....	12.224.340	9.762.044	+ 2.462.296
Exportations.....	8.775.638	6.583.513	2.192.125
	20.999.978	16.345.557	4.654.421

IMPORTATIONS

La valeur des importations de toute nature et de toute provenance effectuées pendant l'année 1901 s'est élevée à 12.224.340 francs. Dans ce chiffre, les marchandises nationales figurent pour 8.782.776 francs, dont 8.424.750 francs de France et 358.026 francs des colonies françaises, et celles d'origine étrangère y sont comprises pour 3.441.564 francs, se décomposant comme suit : 207.410 francs des entrepôts de France et des colonies ; 980.627 francs de l'étranger par navires français et 2.253.527 francs par navires étrangers.

Pendant l'année de 1900, la valeur totale des importations avait été de 9.762.044 francs, soit une différence de 2.462.296 francs, en faveur de l'année courante dont 1.715.309 francs pour les marchandises françaises et 746.987 francs pour les marchandises étrangères.

Cette augmentation provient de l'accroissement des transactions commerciales résultant des récentes découvertes de mines d'or à Inini, en même temps que de l'introduction d'une quantité plus considérable de marchandises pour les services publics.

EXPORTATIONS

La valeur des exportations a atteint pendant 1901 le chiffre de 8.775.638 francs. Les denrées et les autres produits du cru entrent dans ce chiffre pour 8.404.513 francs dont 8.173.593 francs pour la France, 600 francs pour les colonies françaises et 330.320 francs pour l'étranger. Le commerce de la réexportation y figure pour 371.125 francs.

Pendant la période correspondante de 1900, l'ensemble du commerce d'exportation s'était élevé à 6.583.513 francs, d'où pour 1901 une augmentation de 2.192.125 francs portant sur l'or, la gomme de balata, les roches phosphatées et les marchandises d'importation.

— *Le mouvement de la navigation pendant l'année* 1901. — Le mouvement de la navigation présente à l'entrée 243 navires montés par 3.291 hommes et jaugeant 47.505 tonneaux, et, à la sortie, 231 navires du port de 46.036 tonneaux et équipés de 3.173 hommes.

L'année 1900 accusait, à l'entrée, 187 navires jaugeant 43.100 tonneaux et équipés de 2.852 hommes, et, à la sortie, 170 navires de 40.371 tonneaux et 2.640 hommes, soit pour l'année 1901, à l'entrée, en plus, 56 navires de 5.405 tonneaux et 439 hommes, et, à la sortie, en plus 61 navires de 5.665 tonneaux et 533 hommes.

II. — OCÉANIE.

Australie. — Nouvelles-Galles du Sud[1]. — *Conditions de l'importation des eaux-de-vie françaises et autres durant l'année* 1901. — Le nouveau tarif douanier de l'Australie est en vigueur depuis le 8 octobre 1901. Avant cette date, chacune des colonies avait son tarif spécial; le nouveau régime unifie les conditions douanières de toute l'Australie, ce qui modifie sensiblement la situation des Nouvelles-Galles du Sud au point de vue des droits sur les alcools et vins importés. Jusqu'ici le droit sur l'alcool de consommation avait été de 14 sh. par gallon (4 litres 54) proof (56°) avec réduction proportionnelle à la force, jusqu'à 16 sh. 5 d. p. ou 47°; en dessous de la limite de 47° le droit n'était plus abaissé.

Sous le nouveau tarif, les alcools en fûts ou en bouteilles paient sur la base de 14 sh. par gallon pour proof (56°) ou au-dessous, et proportionnellement au degré pour la force au-dessus de proof. Il s'ensuit que les cognacs en bouteilles, qui sont habituellement expédiés de France à 47/48°, et qui avaient payé jusqu'ici 23 sh. 8 d. de droits par caisse de 2 gallons, sont taxés à 28 sh., soit une différence en plus de 4 sh. 4 d.

Dans ces conditions, il devient avantageux d'importer l'alcool en fût à 56°.

Ce procédé présente de nombreux inconvénients et la situation reste défavorable pour les bonnes marques. Il y a lieu de redouter pour l'Australie une affluence d'eaux-de-vie inférieures en bien plus grande quantité que précédemment.

Le nouveau régime douanier a encore, d'une autre façon, porté préjudice aux intérêts de nos maisons de Cognac ; jusqu'alors, les eaux-de-vie fabriquées avec les vins d'Australie avaient payé en N. S. W. le même droit que les eaux-de-vie importées; actuellement, le droit d'accise est réduit à 11 sh. par gallon au lieu de 14 sh.

Malgré l'infériorité incontestable des brandies australiens, la con-

[1] D'après le *Bulletin de la Chambre de commerce française de Sydney.*

sommation de cet article a pris un grand développement et le privilège qui lui est accordé n'en peut qu'augmenter la vente.

Voici quelle a été, pour 1901, la quantité des brandies importés en N. S. W., soit d'Europe, soit des autres colonies australiennes.

Le total des importations de brandy pour 1901 est[1] :

1° *En fûts.*

71 barriques (d'environ	56 gallons).....	4.176	gallons.
3.053 qr. casks —	28 —	57.484	—
431 octaves —	17 —	7.327	—
	Total.....	68.987	gallons.

Le tout paraît être de provenance française à l'exception de 1.857 gallons qui viennent de Victoria.

2° *En caisses.*

12.765 caisses Victorian Brandy, 25.530 gallons. 42.765 caisses que l'on peut considérer comme venant de France, 85.530 gallons.

Nous arrivons donc à un total d'importations d'eau-de-vie de 180.047 gallons, dont 27.387 de fabrication australienne et 152.660 qui sont à peu près exclusivement de provenance française.

Le rhum jouit d'une grande faveur pendant les mois d'hiver et la consommation divise cet article en deux classes :

1° Les rhums en fût, de qualité commune et à très haut degré. Il en a été importé, en 1901, 4.149 fûts, soit environ 16.596 gallons.

2° Les rhums en caisses, dont la plus grande partie est d'exportation française et sont d'un prix beaucoup plus élevé; il en a été importé en 1901 : 3.447 caisses, soit 6.894 gallons.

En terminant, nous donnons les chiffres de l'importation en N. S. W. des whiskies, genièvres et schnapps durant 1901, le tout provenant d'Europe, mais principalement du Royaume-Uni, de l'Allemagne et des Pays-Bas.

Whiskies.....	638 hogsheads (environ)	3.828	gallons.
—	6.668 quater casks —	186.704	—
—	2.200 octaves —	37.400	—
—	174.427 caisses —	348.854	—
	Total.....	576.786	gallons.
Genièvres.....	30.853 caisses	61.706	gallons.
Schnapps.....	45.653 —	91.306	—
Gins.....	15.063 —	30.126	—
Total.....	.....	183.238	gallons.

Soit un total général de 950.312 gallons d'alcools divers pour une population de 1.250.000 âmes.

[1] L'indication de la provenance ne peut être garantie comme rigoureusement exacte.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur est accordé à M. James Lewis, *vice-consul* de S. M. Britannique à Grenoble ;

M. Robert Johnson, *vice-consul* d'Angleterre à Amiens.

MINISTÈRE DES FINANCES

M. de Colomb (E. J. A.) est nommé trésorier payeur du Tonkin.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

INFANTERIE

Indo-Chine. — M. le *capit.* Greil, détaché au gouvern. général, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

CAVALERIE

M. le *chef d'escad.* breveté de la Villestreux est désig. pour occuper le poste d'attaché milit. à l'ambassade de France en Suisse.

Afrique Occidentale. — M. le *capit.* Costet, command. le 2e escad. de spahis sénégalais, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Congo. — M. le *lieut.* Avon, détaché au Chari, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

ARTILLERIE

Indo-Chine. — M. le *capit.* Reübel, en service en Indo-Chine, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

GÉNIE

Afrique Occidentale. — M. l'*offic. d'admin.* Ramus, en service au Soudan, est nomme chevalier de la Légion d'honneur.

Madagascar. — MM. les *capit.* Defrance, Sabatier et l'*offic. d'admin.* Parfait, en service à Madagascar, sont nommés chevalier de la Légion d'honneur.

GENDARMERIE

Madagascar. — M. Clavel, *lieut.-trésorier* à la comp. de Madagascar, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Nouvelle-Calédonie. — M. Rentz, *lieut.* à la comp. de la colonie, est nommé chevalier de la Legion d'honneur.

Réunion. — M. Tupin, *lieut.-trésorier* à la comp. de la Réunion, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Troupes coloniales.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Afrique Occidentale. — M. le *général de brig.* Houry, command. sup. des troupes de l'Afrique Occidentale, est promu au grade de commandeur dans la Legion d'honneur.

Indo-Chine. — M. le *commiss. ppal. de 1re cl.* Mathis, chef des services administ. de l'Indo-Chine, est nommé commiss. général.

INFANTERIE

Afrique Occidentale. — MM. les *capit.* Noton, du 1er sénégalais ; Fabiani et Pasquier, du 2e sénégalais, sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur.

Indo-Chine. — M. le *capit.* Feist est désig. pour servir en qualité d'offic. d'ordonn. près M. le général de Beylié en Cochinchine.

M. le *capit.* Ibos, de l'état-maj. partic. au Tonkin, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

MM. les *capit.* Garde et Gérente, du 4e tonkinois, sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur.

Madagascar. — MM. les *capit.* Boutonnet, Dudouis, Labat, Milhau, en service à Madagascar; Vacher et Bachot, du 2e malgaches, sont promus chevaliers de la Légion d'honneur.

Nouvelle-Calédonie. — M. le *capit.* Reboul, en service au bataill. de la colonie, est promu chevalier de la Légion d'honneur.

ARTILLERIE

Afrique Occidentale. — M. le *capit.* Nisse, de la direction d'artill. du Sénégal, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Indo-Chine. — M. le *chef d'escad.* Barbier, de la direct. d'artill., et M. le *capit.* Chérier, du rég. de la Cochinchine, sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur.

M. le *capit.* Petiot, en service au Tonkin, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Madagascar. — M. le *capit.* Maubay, attaché aux batt. de la colonie, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Réunion. — M. le *lieut.-col.* Sordoillet, command. sup. des troupes de la Réunion, est nommé offic. de la Légion d'honneur.

Officiers d'administration.

Afrique Occidentale. — M. l'*offic. d'admin.* Sensevin, de la direct. d'artill. du Sénégal, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Indo-Chine. — M. Dusséré, *offic. d'admin.* à la direct. d'artill. du Tonkin, est promu chevalier de la Légion d'honneur.

Martinique. — M. Martin, *offic. d'admin.* à la direct. d'artill. de la Martinique, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Nouvelle-Calédonie. — M. Dumas, *offic. d'admin.* à la direct. d'artill. de la Nouvelle-Calédonie, est promu chevalier de la Légion d'honneur.

SERVICE DE SANTÉ

Afrique Occidentale. — MM. les *méd. aides-maj. de 1re cl.* Duperron et Durand sont désig. pour servir en Afrique Occidentale.

Guadeloupe. — MM. le *méd.-maj. de 2e cl.* Sarrat et le *méd. aide-maj. de 1re cl.* Levet sont désig. pour servir à la Guadeloupe.

Inde. — M. le *méd. aide-maj.* Maratray est désig. pour servir dans l'Inde française.

Indo-Chine. — Sont désig. pour servir en Indo-Chine:

MM. le *méd. ppal de 2e cl.* Laurent, le *méd.-maj. de 2e cl.* Lafaurie et les *méd. aides-maj. de 1re cl.* Girard, Léger, Bernoud, Meslin, Hermant, Sarrailhé, Gensollen et Sallet.

Indo-Chine. — MM. le *méd.-maj. de 1re cl.* Guérin et le *méd.-maj. de 2e cl.* Bouysson, en service au Tonkin, sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur.

Sont désig. pour servir à la brigade de réserve de Chine au Tonkin :

MM. le *méd.-maj. de 2e cl.* Nielsen, Mathis et Rey; les *méd. aides-maj. de 1re cl.* Margerie, Brachet, Martin et Guichoux; le *pharm. aide-maj. de 1re cl.* Boissière.

M. le *pharm.-maj. de 1re cl.* Loste est désig. pour l'hôpital de Haïphong.

M. le *méd. ppal de 2e cl.* Brou-Duclaud est nommé directeur par intérim du service de santé de la Cochinchine.

M. le *pharm.-maj. de 1re cl.* Pluchon est désig. pour l'hôpital de Saïgon.

Madagascar. — M. le *méd.-maj. de 2e cl.* Neiret est désig. pour servir à l'institut Pasteur de Tananarive.

Sont désig. pour servir à Madagascar :

MM. les *méd. aides-maj.* Brisemuer, Lévier, Hœlewyn, Esserteau, Eberlé, Franceschetti et Poux.

Nouvelle-Calédonie. — M. le *méd. maj. de 2e cl.* Audibert est désig. pour servir à la léproserie des îles Belep.

CORPS DU COMMISSARIAT

Afrique Occidentale. — M. Brochard, commiss. en Afrique Occidentale, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Atlantique. — M. le *lieut. de vaiss.* Talon est désig. pour embarq. sur le *Troude.*

Cochinchine. — M. l'*enseig. de vaiss.* Henry est désig. pour embarq. sur le *Takou* à Saïgon.

Mers d'Orient. — M. le *lieut. de vaiss.* Latron est désig. pour embarq. sur le *Montcalm.*

MM. les *enseig. de vaiss.* Le Mée, Millot, Litré, Pertus et l'*aspir. de 1re cl.* Thibaudier sont désig. pour faire partie de la mission hydrographique à bord du *Bengali.*

M. le *mécanic. inspect.* Perruisse est désig. pour les fonctions de mécanicien de l'escadre d'Extrême-Orient.

CORPS DU COMMISSARIAT

Extrême-Orient. — M. le *commiss. en chef de 1re cl.* Mauceron est nommé commiss. de l'escadre d'Extrême-Orient.

M. le *commis. de 2e cl.* Fourgous est désig. pour embarq. sur la *Surprise.*

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Bonhoure (Louis-Alphonse), gouverneur de 3e cl. des colonies, gouvern. de la Côte française des Somalis, a été nommé gouvern. de 2e cl. des colonies.

M. de Bréchade (Gabriel) a été nommé, pour une période de deux années, membre suppléant du conseil privé de la Nouvelle-Calédonie.

M. Vérignon est nommé directeur de l'administration pénitentiaire à la Guyane.

M. Bravard est nommé directeur de l'administration pénitentiaire à la Nouvelle-Calédonie.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

La Mendiante turque, par M. Maurice Trubert, premier secrétaire d'ambassade. Un vol. in-16. — H. Oudin, éditeur, Paris, 1902.

L'ouvrage que nous signalons ne rentre peut-être pas d'une façon absolue dans la catégorie de ceux dont nous avons le devoir de nous occuper. Mais, outre que le nom et la qualité de son auteur lui donnent en quelque sorte droit de cité chez nous, il faut bien reconnaître qu'en dépit de son caractère surtout littéraire, ce volume contient d'intéressants souvenirs sur les pays peu connus que M. Trubert a eu occasion de visiter au cours de sa carrière : Dalmatie, Monténégro, Albanie, Floride, Louisiane et Canada. C'est à ce titre que nous le recommandons à nos lecteurs.

Cinq cartes d'Afrique, nouvelle édition 1903, par M. le général Niox, en un fascicule. — Librairie Ch. Delagrave, Paris, 1903.

Il n'existe, au moment précis où le roi de Portugal et l'empereur d'Allemagne se rencontrent avec le roi d'Angleterre pour délibérer sur leurs intérêts en Afrique, aucune carte détaillée d'un prix accessible au public, qui donne *l'état rigoureusement exact des connaissances géographiques sur le continent noir.* Par des tracés établis hâtivement, le public a pu suivre l'œuvre de la mission Foureau-Lamy, par exemple, les efforts d'autres explorateurs au cœur de la terre mystérieuse qu'arrosa le sang de tant de martyrs.

Mais rien de définitif et d'exact n'existait encore.

Cette passionnante étude est désormais possible, grâce aux deux superbes cartes en couleur de l'*Afrique Centrale* :

A. — Sénégal et Niger.

B. — Congo et Nil, pour l'exécution desquelles le général Niox et ses

distingués dessinateurs ont su réunir ces deux qualités, si rarement unies : l'exactitude et l'abondance des renseignements et la grande clarté.

C. — La carte d'ensemble, qui bénéficie des dernières explorations, en ce qu'elle rectifie plusieurs erreurs graves de géographie physique, permet de saisir, d'un coup d'œil, la situation respective des Etats européens sur le continent africain et résume toutes les questions politiques et diplomatiques en suspens.

D. — La Région Saharienne Française contient les tracés détaillés des étapes de la mission Foureau-Lamy. Elle montre avec une saisissante netteté toutes les routes de caravanes, toutes les voies utilisables pour porter l'influence française de la Méditerranée vers le lac Tchad.

E. — Enfin la grande carte d'Algérie et Tunisie était impatiemment attendue des gens soucieux de voir enfin consignées avec précision les modifications innombrables qui se sont produites dans le nombre et l'importance des centres habités de notre France du Nord-Africain. L'ensemble de cette publication, qui doit être incorporée au grand Atlas de géographie du général Niox, fait honneur aux traditions géographiques et cartographiques de la librairie Ch. Delagrave.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

La France au dehors. Les missions catholiques françaises au XIXe siècle, publiées sous la direction du P. Piolet avec la collaboration de toutes les sociétés de missions. — Illustrations d'après des documents originaux. — Tome VI et dernier. *Missions d'Amérique*. Les 81e, 82e et 83e livraisons viennent de paraître. Paris, 1903, librairie A. Colin.

Les Armoiries de la République sud-africaine (*Transvaal*). Une broch. in-8° de 39 pages, par Joseph Joubert. Paris, 1903. A. Challamel, éditeur.

La Protection industrielle en Orient, par César Bonnet. Une broch. in-8° de 15 pages. Paris, 1903. L. Larose, éditeur.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Les Annales coloniales (1er *janv.*). Marcel Dubois : Contre le trust de l'Océan. — Marcel Ruedel : Au Congrès colonial de 1903. — Pierre Dassier : La crise du café à Java.

Armée et Marine (28 *déc.*). Les événements du Vénézuéla. — Alchamp : Les massacres de l'Oued-Zarga. — G. Presseq-Rolland : Le traité franco-siamois. — Ce qu'on pense en Angleterre de notre conception navale. — (4 *janv.*). Jacques du Taurat : L'armée chinoise du Nord. — Les affaires du Vénézuéla. — Verseau : En traversant l'Atlantique. — (11 *janv.*). Capitaine H. de Malleray : Impressions d'un officier français en Espagne. — Le service de santé dans l'armée allemande.

Journal des Chambres de commerce (10 *janv.*). Henri Blanchevillle : Début de l'industrie en Turquie. — Jules Rueff : La question du métal-argent.

Revue commerciale de Bordeaux (2 *janv.*). Henri Lorin : Au Conseil général du Sénégal. — (9 *janv.*). J.-Ch. de Tourmond : Le Congrès pan-américain. — A. Imbert : Les tabacs d'Algérie.

Revue Française (*janv.*). G. Vasco : L'Afrique Occidentale, son essor. — G. Demange : La colonne de Kong. — Léon Paquier : Macédoniens et Albanais.

Revue politique et parlementaire (10 *janv.*). L. Boudenoot : L'armée en 1903. — René Millet : Nos frontières dans l'Afrique du Nord. Tripolitaine, Maroc.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues belges.

Mouvement géographique (11 *janv.*). L. Maskens : Le Soudan anglo-égyptien. L'utilisation de la crue du Nil.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

Sommaire du n° 132

Henri Froidevaux : Les Colonies à l'Exposition d'Anvers. — **J. Franconie** : Le trust de l'acier. — **Xieng-La** : La défense maritime des Colonies. — **Gabriel Louis-Jaray** : Les nationalités en Autriche-Hongrie.

Cartes et Gravures : I. Carte d'ensemble des Colonies françaises et anglaises. — II. Carte des Antilles.

Sommaire du n° 133

Maurice Buret : La Peste. — **Paul Labbé** : La Transbaïkalie et la colonisation russe. — **Xieng-La** : La défense maritime des colonies (*suite*).

Cartes et gravures : I. Les Foyers actuels de la Peste. — II. Itinéraires maritimes et terrestres de la Peste. — III. Les Postes sanitaires de la mer Rouge. — IV. Les Colonies d'Océanie. — V. L'Indo-Chine.

Sommaire du n° 134

*** : L'œuvre française en Afrique occidentale. — **E. Peyralbe** : Le percement du Simplon. — **Xieng-La** : La défense maritime des Colonies (*suite et fin*). — **J.-H. F.** : Bizerte, *d'après une étude de M. René Pinon.*

Cartes et gravures : I. Carte des voies de communications entre l'Angleterre, la France, l'Italie et le Levant. — II. Madagascar, Maurice et la Réunion. — III. Méditerranée Occidentale. — IV. Afrique Occidentale.

Sommaire du n° 135

Robert de Caix : Affaires du Siam. — **J. Denais-Darnays** : Fédéralisme et socialisme en Australasie. — **Henri Loria** : Impressions sur l'Espagne d'aujourd'hui.

Cartes et gravures : I La presqu'île de Malacca. — II. Carte de l'Australasie.

Sommaire du n° 136

*** : Le traité franco-siamois. — **René Henry** : Le rapprochement franco-italien. — **Auguste Terrier** : La délimitation de Zinder.

Cartes et Gravures : I. Carte du Siam. — II. La nouvelle frontière franco-siamoise. — III. Afrique occidentale française, 3e territoire militaire.

Sommaire du n° 137

Henri Pensa : L'avenir de la Tunisie. L'industrie européenne et l'industrie indigène — *** : L'œuvre française en Afrique Occidentale. — **Henri Bohler** : Les coulisses du pangermanisme autrichien. — **René Moreux** : Le premier congrès colonial allemand.

Cartes et gravures : Carte de l'Afrique Occidentale.

Sommaire du n° 138

*** : Le livre jaune et les affaires de Siam. — **E. Peyralbe** : France et Simplon. — **Paul Labbé** : La région du fleuve Amour.

Cartes et gravures : I. Graphique comparatif des projets Frasne-Vallorbe et de la Faucille. — II. Carte des voies d'accès au Simplon.

Sommaire du n° 139

Notre enquête : A propos des affaires de Siam : Opinions de MM. Godin, le Comte d'Aunay, Berthelot, Le Myre de Vilers, Denys Cochin, Flourens, Senart. et du journal *Le Temps*. — **Maurice Buret** : Les villes de santé dans nos Colonies. — **Georges Bohler** : La lutte tchèque-allemande.

Cartes et gravures : Répartition des nationalités en Autriche-Hongrie.

Sommaire du n° 140

Notre enquête : A propos des affaires de Siam ; opinions de MM. François Deloncle, le baron d'Estournelles, de Constant, Gerville-Réache, H. Cordier, Marcel Monnier, Charles Lemire. — *** : L'œuvre française en Afrique occidentale. — **Paul Labbé** : La région du fleuve Amour, la province Maritime.

Cartes et gravures : I. Les nouvelles délimitations des colonies de l'Afrique occidentale. — II. La région du fleuve amour.

Sommaire du n° 141

Saint-Germain, sénateur d'Oran : La question du Maroc. — **Le Myre de Vilers**, ancien député de la Cochinchine : La crise de l'argent en Indo-Chine. — *** : Le conflit anglo-germano-vénézuélien. — **René Basset**, directeur de l'École supérieure des Lettres d'Alger : Le XIIIe congrès international des orientalistes à Hambourg. — **René Pinon** : Les missions catholiques françaises au XIXe siècle. — **L. Brunet**, député de la Réunion : Madagascar. — Les territoires militaires.

Cartes et gravures : Carte du Maroc. — Carte du Vénézuéla.

PRIMES A NOS ABONNÉS

L'administration de la Revue se charge, à titre gracieux, de tous les achats et expéditions de livres, cartes géographiques, aux prix de Paris, pour ses abonnés de province, des colonies et de l'étranger : s'adresser directement à l'administrateur de la Revue, 19, rue BONAPARTE, Paris, VIe.

DENTIFRICES

ÉLIXIR, POUDRE et PÂTE
des RR. PP.

BÉNÉDICTINS

de l'Abbaye de SOULAC

A. SÉGUIN, BORDEAUX

MEMBRE DU JURY, HORS CONCOURS

Exposition Universelle Paris 1900

MODÈLE du FLACON

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL : **160** MILLIONS

Siège social : **54 et 56, rue de Provence.**

Succursale A, 134, rue Réaumur (place de la Bourse) à Paris.

Dépôts de fonds à intérêts en compte ou à échéance fixe (taux des dépôts de 3 à 5 ans : **3 1/2 0/0** net d'impôt et de timbre); — **Ordres de Bourse** (France et Etranger); — **Souscriptions sans frais ; — Vente aux guichets de valeurs livrées immédiatement** (Obl. de Ch. de fer, Obl. et Bons à lots, etc.) ; — **Escompte et encaissement de Coupons ; — Mise en règle de titres ; — Avances sur titres ; — Escompte et Enc ment d'effets de commerce ; — Garde de Titr Garantie contre le remboursement au pair risques de non-vérification des tirages ; — T ports de fonds** (France et Etranger) ; — **Bill crédit circulaires ; — Lettres de crédit ; — R gnements ; — Assurances ; — Services de c pondant**, etc.

LOCATION DE COFFRES-FORT

(Compartiments depuis 5 fr. par mois ; tarif décroissant en pr de la durée et de la dimension)

62 bureaux à Paris et dans la Banlieue, 305 agences vince, 1 agence à Londres, correspondants sur tou places de France et de l'Etranger.

CONSTIPATION

Guérison certaine EN 10 JOURS PAR L'EMPLOI de la DÉLICIEUSE **POUDRE LAXATIVE ROC**
Une cuillerée à café dans un demi-verre d'eau le soi couchant. — Le Flacon pour une cure. 2 fr. 50 fra
GUINET, Pharmacien, 1, Rue Michel-le-Comte,

Vin Désiles

Cordial Régénérateur

Il tonifie les poumons, régularise les battements du cœur, active le travail de la digestion.
L'homme débilité y puise la force, la vigueur et la santé. L'homme qui dépense beaucoup d'act entretient par l'usage régulier de ce cordial, efficace dans tous les cas, éminemment digest fortifiant et agréable au goût comme une liqueur de table.

DÉPÔT CENTRAL : 8, Rue Réaumur, Paris, ET TOUTES PHARMACIES.

M. L. DEBROAS, 10, rue Nouvelle, Paris (IXe), est seul chargé de la publi commerciale, industrielle et financière des *Questions Diplomatiques et Colonia*

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ RUE CASSETTE. 17

1er Année N° 143 — 1er Février 1903

QUESTIONS Diplomatiques et Coloniales

REVUE DE POLITIQUE EXTÉRIEURE

PARAISSANT LE 1er ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

SOMMAIRE

		Pages
Auguste Terrier	La délimitation de l'Ethiopie	129
René Henry	La question de Macédoine	143
Alexandre Guasco	Le paludisme et l'initiative privée en Corse	157
A. Denais-Darnays	Fédéralisme et socialisme en Australasie	167
René Moreux	Le traité franco-siamois et l'opinion allemande	184

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

Renseignements politiques 188
Renseignements économiques 199
Nominations officielles 202
Bibliographie — Livres et Revues 207

CARTES ET GRAVURES

Frontière entre le Soudan Anglo-Egyptien et l'Ethiopie 132
Délimitation de l'Afrique Orientale 133

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
19, RUE BONAPARTE — PARIS, 6e
Abonnement annuel
France et Colonies, 15 francs; Etranger et Union postale, 20 francs.
La Livraison : *France* : 0,75; *Etranger* : 1 fr.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE

DE PARIS

Capital : 150 millions de francs

ENTIÈREMENT VERSÉS

SIÈGE SOCIAL : 14, rue Bergère

SUCCURSALE : 2, Place de l'Opéra, Paris

Président du Conseil d'administration :
M. Émile MERCET, O. ✻.

Directeur général administrateur ; M. Alexis ROSTAND, O. ✻.

OPÉRATIONS DU COMPTOIR :

Bons à échéance fixe, Escompte et Recouvrements, Comptes de Chèques, Lettres de Crédit, Ordres de Bourse, Avances sur Titres, Chèques, Traites, Envois de fonds en Province et à l'Etranger, Garde de Titres, Prêts hypothécaires maritimes, Garantie contre les risques de remboursement au pair, Paiements de Coupons, etc.

AGENCES

BUREAUX DE QUARTIER DANS PARIS

A. 147, boul[d] St-Germain ;
B. 108, rue de Rivoli ;
C. 23, boul[d] Diderot.
D. 11, rue Rambuteau ;
E. 16, rue de Turbigo ;
F. 21, pl de la République ;
G. 24, rue de Flandre ;
H. 2, rue du 4-Septembre ;
I. 84, boul[d] Magenta ;
K. 92, b[d] Richard-Lenoir ;
L. 86, rue de Clichy ;
M. 87, avenue Kléber ;
N. 35, avenue Mac-Mahon ;
O. 71, b[d] Montparnasse ;
P. 27, f[g] Saint-Antoine ;
R. 53, b[d] Saint-Michel ;
S. 2, rue Pascal ;
T. 1, avenue de Villiers ;
U. 49, av. Champs-Elysées ;
V. 83, avenue d'Orléans ;
X. 69, rue du Commerce ;
Y. 124, f[g] Saint Honoré.
Z. 89, B[d] Haussmann.

BUREAUX DE BANLIEUE

Asnières : 8, rue de Paris - *Charenton* : 50, rue de Paris, *Enghien* : 47, Grande-Rue. *Levallois-Perret* : 3, place République. *Neuilly-sur-Seine* : 92, avenue de Neuilly.

AGENCES EN PROVINCE

Abbeville, Agen, Aix-en-Provence, Alais, Amiens, Angoulême, Arles, Avignon, Bagnères-de-Luchon, Bagnols-sur-Cèze, Beaucaire, Beaune, Belfort, Bergerac, Béziers, Bordeaux, La Bourboule, Caen, Calais, Cannes, Carcassonne, Castres Cavaillon, Cette, Chagny, Chalon-sur-Saône, Châteaurenard, Clermont-Ferrand, Cognac, Condé-sur-Noireau, Dax, Deauville-Trouville, Dieppe, Dijon, Dunkerque, Elbeuf, Epinal, Firminy, Flers, Gray, Le Havre, Hazebrouck, Issoire, Jarnac, La Ferté-Macé, Lésignan, Libourne, Lille, Limoges, Lyon, Manosque, Le Mans, Marseille, Mazamet, Mont-de-Marsan, Le Mont-Dore, Montpellier, Nancy, Nantes, Narbonne, Nice, Nimes, Orange, Orléans, Périgueux, Perpignan, Reims, Remiremont, Roanne, Roubaix, Rouen, Royat, Saint-Chamond, Saint-Dié, Saint-Etienne, Salon, Toulouse, Tourcoing, Vichy, Villefranche-sur-Saône, Villeneuve-sur-Lot, Vire.

AGENCES DANS LES COLONIES ET PAYS DE PROTECTORAT

Tunis, Sfax, Sousse, Gabès, Majunga, Tamatave, Tananarive, Diégo-Suarez, Mananjary.

AGENCES A L'ÉTRANGER

Londres, Liverpool, Manchester, Bombay, Calcutta, San-Francisco, New-Orléans, Melbourne, Sydney, Tanger.

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Le Comptoir tient un service de coffres-forts à la disposition du public, 14, *rue Bergère*, 2, *place de l'Opéra*, 147, b[d] *Saint Germain*, et dans les principales Agences.

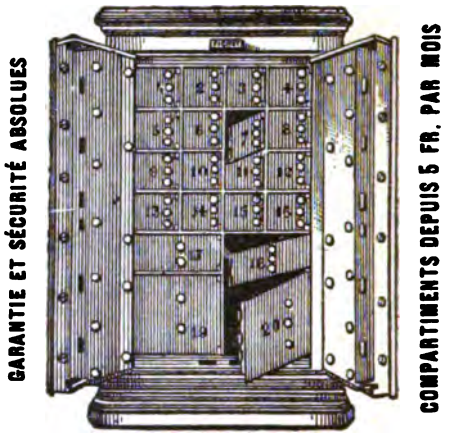

Une clef spéciale unique est remise à chaque locataire. — La combinaison est faite et changée à son gré par le locataire. — Le locataire peut seul ouvrir son coffre.

BONS A ÉCHÉANCE FIXE

Intérêts payés sur les sommes déposées :

De 6 mois jusqu'à 1 an. 1 1/2 %
De 1 an jusqu'à 18 mois. 2 %
De 18 mois jusqu'à 2 ans. 2 1/2 %
A 2 ans et au delà..... 3 %

Les Bons, délivrés par le COMPTOIR NATIONAL aux taux d'intérêts ci-dessus, sont à ordre ou au porteur, au choix du Déposant. Les intérêts sont représentés par des *Bons d'intérêts* également à ordre ou au porteur, payables semestriellement ou annuellement, suivant les convenances du Déposant. Les *Bons de capital et d'intérêts* peuvent être endossés et sont par conséquent négociables.

VILLES D'EAUX, STATIONS BALNÉAIRES

Le COMPTOIR NATIONAL a des agences dans les principales *Villes d'eaux* : Nice, Cannes, Vichy, Dieppe, Trouville-Deauville, Dax, Royat, Le Havre, La Bourboule, Le Mont-Dore, Bagnères-de-Luchon, etc. ; ces agences traitent toutes les opérations, comme le siège social et les autres agences, de sorte que les Etrangers, les Touristes, les Baigneurs peuvent continuer à s'occuper d'affaires pendant leur villégiature.

LETTRES DE CRÉDIT POUR VOYAGES

Le COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE délivre des *Lettres de Crédit* circulaires payables dans le monde entier auprès de ses agences et correspondants ; ces Lettres de Crédit sont accompagnées d'un carnet d'identité et d'indications et offrent aux voyageurs les plus grandes commodités, en même temps qu'une sécurité incontestable.

Salons des Accrédités, Branch office, 2, place de l'Opéra

Special department for travellers and letters of credit Luggages stored. Letters of credit cashed and delivered throughout the world. — Exchange office.

THE COMPTOIR NATIONAL receives and sends on parcels addressed to them in the name of their clients or bearers of credit.

HARVARD COLLEGE LIBRARY
FEB
CAMBRIDGE, MASS.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LA DÉLIMITATION DE L'ÉTHIOPIE

Rien n'est plus incertain et changeant que la cartographie africaine. Les explorateurs ne sont pas les seuls qui la modifient : les diplomates aussi remanient chaque année frontières et sphères d'influence. Regardez les diverses cartes d'Afrique orientale publiées en ces dernières années : il n'en est pas deux qui donnent à l'Ethiopie les mêmes limites. Toutes vont être obligées de les corriger une fois encore, car les traités conclus le 15 mai dernier à Addis-Ababa entre la Grande-Bretagne, l'Italie et l'Ethiopie, et qui ont été récemment communiqués au Parlement britannique et à la Chambre des députés italienne, établissent une répartition nouvelle des territoires de ces trois puissances.

Il était difficile, jusqu'à ce jour, de ne pas s'égarer dans l'enchevêtrement des actes diplomatiques qui avaient tenté de délimiter l'Afrique orientale. On peut cependant en rappeler en quelques mots l'histoire, qui fera mieux comprendre la portée des nouveaux actes.

Le premier partage d'ensemble de l'Afrique orientale fut opéré en 1891 par l'Angleterre et l'Italie. L'Italie, engagée à fond dans la politique crispinienne, projetait alors de mettre la main sur l'Ethiopie tout entière et de joindre ses possessions de la côte de l'Erythrée à celles du Benadir : le roi d'Italie trouverait la dignité impériale à Axoum. L'Angleterre, désireuse de s'assurer, dans l'Est du Soudan égyptien, l'appui des « solides alliés » auxquels elle allait confier la garde de Kassala, accepta de reconnaître et de proclamer les ambitions abyssines et deux traités répartirent entre l'Angleterre, qui n'était pas maîtresse du Soudan égyptien, et l'Italie, qui arrivait à peine au plateau

abyssin, les territoires compris entre le Nil, la mer Rouge et l'océan Indien. Le 24 mars 1891, M. di Rudini et lord Dufferin signaient à Rome un traité réglant la frontière entre « les « sphères d'influence respectivement réservées à la Grande- « Bretagne et à l'Italie », de l'Océan jusqu'au Nil Bleu : cette frontière suivait le cours du Djouba (Juba) de la mer jusqu'au 6e degré latitude Nord, ce parallèle jusqu'à son intersection avec le 35e degré Est Greenwich, et ce 35e jusqu'au Nil Bleu. Le 15 avril de la même année, second traité réglant la frontière entre la mer Rouge et le Nil Bleu : partant de Ras-Kasar, elle allait vers le Sud-Ouest, par Sabderat et l'Atbara, jusqu'au 35e degré Est Greenwich qu'elle suivait jusqu'au Nil Bleu. Les parts étaient ainsi nettement définies à l'Ouest.

La question de l'Est fut réglée de même par une convention anglo-italienne du 5 mai 1894 qui donnait au Somaliland un arrière-pays s'étendant jusqu'au 8e degré latitude Nord. L'Angleterre, non seulement attribuait à l'Italie et s'offrait à elle-même des territoires sur lesquels elle ne possédait aucun droit, mais aussi violait le traité qu'elle avait elle-même conclu le 8 février 1888 avec la France pour garantir l'intégrité du Harrar, en traçant la limite entre le Somaliland et nos établissements d'Obock.

Et cependant, dès le 10 avril 1891, Menelik avait adressé aux puissances européennes une circulaire protestant contre les tentatives d'absorption de l'Angleterre et de l'Italie et définissant les frontières de son empire : elles atteignent, disait-il, la ville de Tomat au confluent de l'Atbara et du Setit, et de ce point de Tomat vont jusqu'à Karkog sur le Nil Bleu, puis au Nil Blanc, au Sobat, au lac Rodolphe, etc. Du côté du Somaliland, la circulaire réclamait également un certain nombre de tribus englobées dans la sphère anglaise, les Habroual, les Gadaboursi. « En indiquant aujourd'hui, concluait Menelik, les limites « actuelles de mon empire, je tâcherai, si le bon Dieu veut bien « m'accorder la vie et la force, de rétablir les anciennes fron- « tières de l'Ethiopie jusqu'à Khartoum et jusqu'au lac Nyanza « avec tous les pays galla. Je n'ai point l'intention d'être spec- « tateur indifférent, si des puissances lointaines se présentent « avec l'idée de se partager l'Afrique, l'Ethiopie ayant été pen- « dant plus de quatorze siècles une île des chrétiens au milieu « de la mer des païens. Comme le Tout-Puissant a protégé « l'Ethiopie jusqu'à ce jour, j'ai la confiance qu'Il la protégera « et l'agrandira aussi dans l'avenir. Mais je suis certain qu'Il ne « partagera jamais l'Ethiopie entre d'autres puissances. »

Cette conviction religieuse s'appuyait aussi sur une force que ne soupçonnait pas l'Europe, ni surtout l'Italie, poussée par

une politique mégalomane à l'assaut de l'empire du négus. La dénonciation du traité d'Ucciali, le 12 février 1893, allait précipiter les événements. L'invasion et l'annexion du Tigré par les Italiens rapprocha de Menelik le ras Mangascha, et le général Baratieri prit en janvier 1895 l'offensive contre lui. Les Italiens s'enthousiasmaient aux nouvelles de victoire que leur envoyait la marche triomphale de Baratieri : celui-ci battait Mangascha à Coatit, à Sénafé, enlevait Adigrat et entrait en vainqueur à Adoua, la capitale historique du Tigré, et à Axoum, la ville sainte de l'Ethiopie. Mais Menelik réunissait pendant ce temps toute l'Ethiopie sous ses ordres, et en décembre 1895, il annonçait son entrée en lutte par le coup de tonnerre du massacre de la colonne Toselli à Amba-Alaghi. Les troupes inexpérimentées, envoyées d'Italie en toute hâte, n'empêchèrent point la catastrophe finale : Axoum et Adoua furent réoccupées par Menelik, Makallé dut capituler, et le 1er mars 1896, Baratieri était complètement écrasé à Abba-Garima, près d'Adoua.

Cette campagne sauvait l'indépendance éthiopienne et la politique crispinienne en fut irrémédiablement atteinte. Le major Nerazzini fut envoyé auprès du négus pour négocier la paix et le 26 octobre 1896 le traité d'Adoua mettait fin aux hostilités, en annulant le traité d'Ucciali et en proclamant l'indépendance absolue et sans réserve de l'empire éthiopien.

Le major Nerazzini et Menelik avaient tenté de régler aussi la question de la frontière entre l'Erythrée et l'Ethiopie, mais ils n'avaient pu se mettre d'accord, et le traité d'Adoua avait décidé qu'il serait procédé dans le délai d'un an à l'établissement des frontières définitives : en attendant, on adoptait comme frontière provisoire le cours des rivières Mareb, Belessa et Mouna.

Mais ce n'était pas avec l'Italie seule que l'Ethiopie était appelée à régler ses frontières. Les conventions anglo-italiennes des 24 mars et 15 avril 1891, et du 5 mai 1894, tombaient, victimes, elles aussi, de la victoire d'Adoua, et Menelik devait s'entendre avec ses deux autres voisines, la France et l'Angleterre.

Avec la France la question fut vite réglée. Au cours de cette mission de 1897, qui fut l'origine des relations nouvelles entre la France et l'Ethiopie, notre envoyé, M. Lagarde, obtint non seulement la ratification de la convention conclue le 9 mars 1894, entre le négus et MM. Ilg et Chefneux, pour la construction d'un chemin de fer de Djibouti à Harrar, mais aussi la signature d'une convention, du 20 mars 1897, demeurée secrète en son texte, mais dont on sait qu'elle donne à la

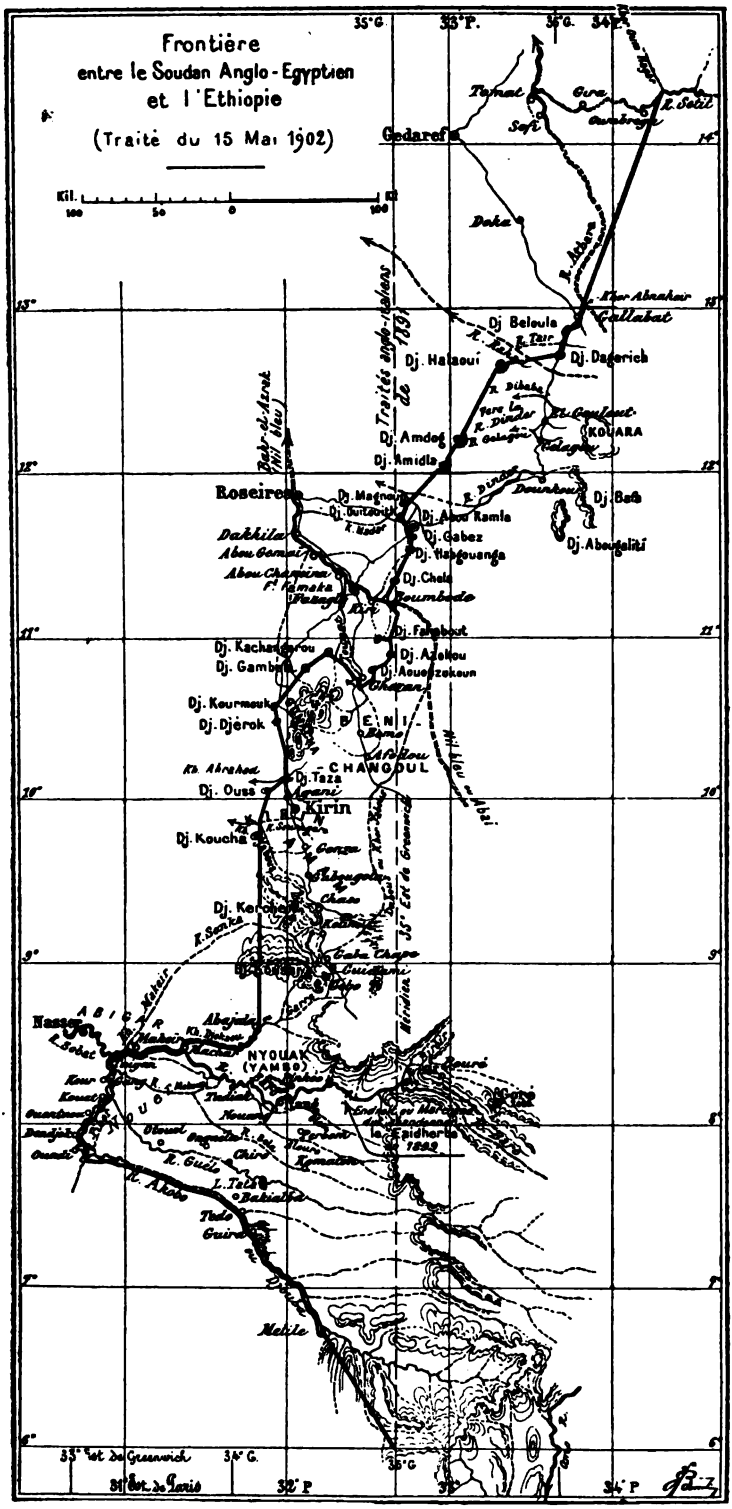

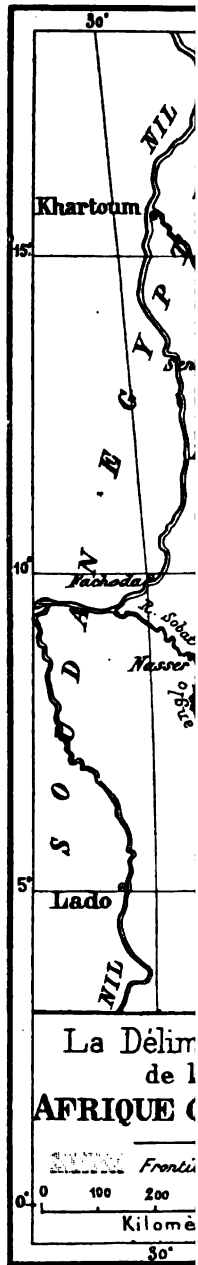

Bulletin du Comité

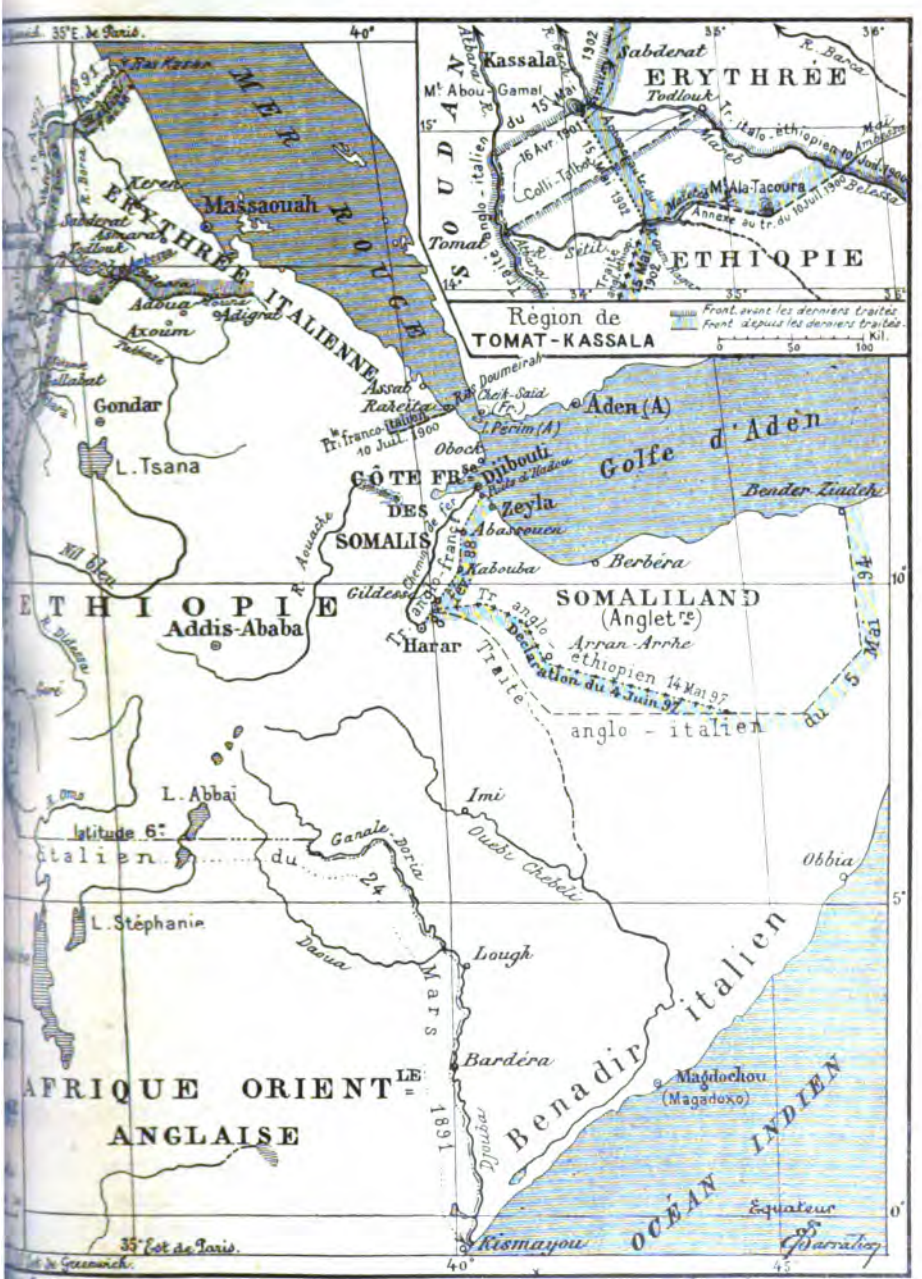
Région de
TOMAT-KASSALA
Front avant les derniers traités
Front depuis les derniers traités
Kil.
0
50
100
Kassala
Mt Abou-Gamal
du 15 Mai
16 Avr. 1901
Colli-Talbot
Sabderat
ERYTHRÉE
Todlouk
Italo-éthiopien
Mt Ala-Tacourg
Annexe au tr. du 16 Juil. 1902
Belesa
Tomat
Sétit
ETHIOPIE
MER ROUGE
Massaouah
ERYTHRÉE ITALIENNE
Keren
Adigrat
Axoüm
Adowa
Gondar
L. Tsana
Assab
Rahéita
Doumeirah
Cheik-Saïd (Fr.)
Aden (A)
Golfe d'Aden
Obock
Djibouti
CÔTE FRse DES SOMALIS
Zeyla
Abasseuen
Kabouba
Berbéra
Bender-Ziadeh
Gildessa
Chemin de fer franco-anglo-éthiopien
Tr. franco-éthiopien 10 Juil. 1900
Tr. anglo-éthiopien 14 Mai 97
Déclaration du 4 Juin 97
Traité anglo-italien du 5 Mai 94
SOMALILAND (Anglet.re)
Arran-Arrhe
ETHIOPIE
Addis-Ababa
Harar
Nil bleu
L. Abbaï
latitude 6°
italien du 24
Ganale-Doria
Imi
Ouebi Chébeli
Obbia
L. Stéphanie
Daoua
Lough
Mars
Bardéra
Benadir italien
Magdochou (Magadoxo)
AFRIQUE ORIENTLE ANGLAISE
Djouba
OCÉAN INDIEN
Equateur
Kismayou
35° Est de Paris
Reproduction interdite

France une bande de terrain d'une centaine de kilomètres au droit de la côte du golfe d'Obock-Djibouti. D'après les renseignements donnés dans un ouvrage récent : *Djibouti, mer Rouge, Abyssinie*, par MM. Angoulvant et Vignéras, la ligne frontière est constituée par une ligne idéale partant de Djabela sur la frontière franco-anglaise de 1888, passant à Gobad et de là remontant par Daimouhi et Adghena-Marei, puis gagnant Doumeirah par Essaga, en côtoyant Raheïta. « Mais il était « bien entendu, ajoutent ces auteurs, qu'aucune puissance « étrangère ne pouvait se prévaloir de cet arrangement — « convention privée avec l'Ethiopie — pour intervenir, sous « quelque forme ou sous quelque prétexte que ce fût, dans les « régions situées au delà de la zone placée sous l'autorité « directe de la France. Nous gardions ainsi dans ces régions — « et c'était un des avantages de la convention du 20 mars 1897 « — sans dépenses d'occupation et d'administration, une « influence prépondérante exclusive de toute autre interven- « tion étrangère ; et l'Ethiopie ne pouvait trouver, dans la pos- « session que nous lui en reconnaissions, que le gage tangible « de la loyauté d'une politique ayant pour objectif le maintien « de l'intégrité de l'empire. » Toute question de frontière était ainsi réglée entre la France et l'Ethiopie ; le règlement devait être plus tard non moins facile entre la France et l'Italie qui se mirent d'accord, par des protocoles du 24 janvier 1900 et du 10 juillet 1901, pour déterminer la ligne du ras Doumeirah vers l'intérieur, laquelle a laissé à l'Erythrée le sultanat de Raheïta.

En même temps que nous réglions avec Menelik notre frontière et les autres questions confiées à la diplomatie de M. Lagarde, l'Angleterre s'entendait, elle aussi, avec le négus pour la délimitation du Somaliland. La frontière arrêtée par le traité anglo-italien du 5 mai 1894 était abandonnée, et par des actes signés par M. Rennell Rodd, l'un avec Menelik le 14 mai 1897, l'autre avec le ras Makonnen le 4 juin de la même année, une nouvelle ligne était tracée entre le Somaliland et l'Ethiopie, de façon à laisser à celle-ci les tribus des Habroual et des Gadaboursi. Des premiers pourparlers avaient été échangés à ce moment pour la délimitation à l'Ouest, entre le Soudan égyptien et l'Ethiopie : ils n'aboutirent pas.

D'autre part, le major Nerazzini avait conclu, en cette même année 1897, la convention de délimitation prévue au traité d'Adoua. Le texte de cet acte n'a pas été publié. Mais les propositions que Menelik avait fait agréer par l'officier italien sont connues : partant de Tomat au confluent du Setit-Tacazzé et de

l'Atbara, la frontière allait en ligne droite au Nord-Est au point de Todluc sur le Gasc-Mareb; suivait le Mareb jusqu'au confluent de l'Ambessa ; mais, de là, au lieu de continuer le long du Mareb-Belessa-Mouna, choisi provisoirement par le traité d'Adoua, elle se dirigeait au Nord-Est, de façon à laisser à l'Ethiopie les districts du Seraé, de l'Oculé-Kusaï et du Scimenzana. Dès que le parti africaniste italien connut les bases de cette convention, il protesta avec véhémence, faisant remarquer qu'elle renonçait à des districts occupés depuis longtemps par l'Erythrée et à des positions stratégiques importantes telles que Adi-Ugri et Adi-Caié. Il demandait qu'on revînt à la ligne Mareb-Belessa-Mouna du traité d'Adoua.

C'est en présence de cette situation confuse que se trouvèrent en 1899 les nouveaux ministres d'Angleterre et d'Italie, le colonel Harrington et le capitaine Ciccodicola. Leur qualité d'officiers ajoutant sans doute à leur prestige de diplomates, ils surent prendre peu à peu une situation morale considérable auprès du négus. Dès l'année 1900, le capitaine italien obtenait du souverain l'abandon de la convention Nerazzini et le 10 juillet il signait à Addis-Ababa une convention qui reconnaissait comme frontière la ligne Tomat-Todluc-Mareb-Belessa-Mouna : il était toutefois entendu que le gouvernement italien ne pourrait jamais céder le territoire au Nord de cette ligne, abandonné par Menelik.

Les bases de l'entente entre l'Ethiopie et l'Italie ainsi jetées, l'Angleterre rentra en scène. Elle procéda d'abord, de concert avec l'Italie, à une description des limites du district de Tomat par où l'Erythrée occidentale s'appuyait au cours de l'Atbara convention Colli-Talbot, 16 avril 1901). Puis ce fut la grave question de la frontière occidentale générale de l'Ethiopie, qu'elle posa à Menelik par l'entremise du colonel Harrington assisté du capitaine Ciccodicola.

Ce fut de la part du colonel Harrington une remarquable habileté diplomatique que de dissiper ainsi les soupçons et les inquiétudes, qu'avaient fait naître dans l'esprit du négus les visées anglaises sur son pays. Au lendemain de Fachoda, l'armée de Kitchener paraissait prête à se lancer à l'assaut du plateau éthiopien et les postes avancés du négus s'attendaient à l'attaque. La guerre du Transvaal détourna sur une autre partie de l'Afrique les disponibilités militaires de la Grande-Bretagne. On pouvait croire, il semblait, il y a deux ans, que la tentative contre l'Ethiopie n'était que partie remise : l'Angleterre ajournait, disait-on, le règlement de la frontière pour se réserver des motifs d'intervention et peut-être des sujets de

conflits. Mais guérie pour quelques années du désir de tout effort militaire, elle a préféré la manière douce à la manière forte que les attaques de certains publicistes et de certains auteurs anglais contre Menelik faisaient prévoir, et c'est par la diplomatie qu'elle a cherché à s'introduire auprès de Menelik.

Le 15 mai 1902, le colonel Harrington signait à Addis-Ababa, avec le négus, un traité qui déterminait la frontière occidentale et dont voici le texte :

ARTICLE PREMIER. — La frontière entre le Soudan et l'Éthiopie, telle qu'elle résulte de l'accord entre les deux gouvernements, sera : la ligne marquée en rouge sur la carte annexée au présent traité en double exemplaire, et qui, partant du Khor Um Hagar, passe par Gallabat, rejoint le Nil Bleu, la rivière Baro, suit le cours du Pibor et de l'Akobo, ce dernier jusqu'à Melile, et de ce point gagne l'intersection du 6e degré de latitude Nord avec le 35e degré de longitude Est de Greenwich.

ART. 2. — La frontière, définie à l'article précédent, sera déterminée et marquée sur le terrain par une commission de délimitation dont les membres seront nommés par les deux hautes parties contractantes, qui se chargent en outre de faire connaître à leurs sujets respectifs le tracé de la frontière tel qu'il résultera de la délimitation.

ART. 3. — S. M. l'empereur Menelik II, roi des rois d'Éthiopie, s'engage envers le gouvernement de S. M. Britannique à ne pas construire ni permettre de construire sur le Nil Bleu, le lac Tsana ou le Sobat, d'ouvrage quelconque pouvant gêner la marche de leur cours vers le Nil, à moins d'entente avec le gouvernement de S. M. Britannique et le gouvernement du Soudan.

ART. 4. — S. M. l'empereur Menelik, roi des rois d'Éthiopie, s'engage à laisser le gouvernement de S. M. britannique et le gouvernement du Soudan choisir, dans le voisinage d'Itang, sur la rivière Baro, un territoire d'un seul tenant, dont la longueur, en bordure de la rivière, ne pourra excéder 2.000 mètres et dont la superficie n'excédera pas 400 hectares : ce territoire sera cédé à bail au gouvernement du Soudan pour être administré et occupé en qualité de station commerciale, aussi longtemps que le Soudan sera sous le gouvernement anglo-égyptien. Il est entendu entre les deux hautes parties contractantes que le territoire ainsi cédé à bail ne pourra servir à aucun objet politique et militaire.

ART. 5. — S. M. l'empereur Menelik, roi des rois d'Éthiopie, concède au gouvernement de S. M. Britannique et au gouvernement du Soudan le droit de construire, à travers le territoire abyssin, un chemin de fer reliant le Soudan à l'Ouganda.

Le tracé de ce chemin de fer sera déterminé par accord mutuel entre les deux hautes parties contractantes.

Le présent traité entrera en vigueur dès que sa ratification par S. M. Britannique aura été notifiée à l'empereur d'Éthiopie.

En foi de quoi, S. M. Menelik II, roi des rois d'Éthiopie, en son nom, et le lieutenant-colonel John Lane Harrington, au nom de S. M. le roi Edouard VII, souverain du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande et de l'empire britannique au delà des mers, empereur des Indes, ont signé le présent traité, en double original, écrit en anglais et en amharique, identiquement, les deux textes étant officiels, et y ont apposé leurs sceaux.

Fait à Addis-Ababa, ce 15 mai 1902.

L. S. JOHN LANE HARRINGTON,
lieutenant-colonel.
Sceau de S. M. l'empereur Menelik II.

Le même jour, Menelik signait encore avec le colonel Harrington et le capitaine Ciccodicola une note annexe au traité ci-dessus et au traité italo-éthiopien du 10 juillet 1900 et délimitant la frontière respective du Soudan égyptien, de l'Erythrée et de l'Ethiopie. Le district de Tomat était rendu au Soudan ; l'Italie obtenait en échange le territoire compris entre le Mareb et le Setit-Maieteb. Cette note annexe est ainsi conçue :

S. M. l'empereur d'Ethiopie, Menelik II, le major Ciccodicola, ministre d'Italie en Ethiopie, et le lieutenant-colonel Harrington, agent de S. M. Britannique en Ethiopie, ont arrêté ce qui suit :

ARTICLE PREMIER. — La frontière conventionnelle entre l'Ethiopie et l'Erythrée, précédemment déterminée par la ligne Tomat-Todluc, est modifiée de la manière suivante :

La nouvelle frontière part du confluent du Khor Um Hagar avec le Setit, suit le cours de cette rivière jusqu'à sa jonction avec le Maieteb, suit le cours du Maieteb de façon à laisser à l'Erythrée le mont Ala Tacura et rejoint le Mareb à son confluent avec le Mai Ambessa.

La ligne qui va du confluent du Setit et du Maieteb au confluent du Mareb et du Mai Ambessa sera déterminée par des délégués italiens et éthiopiens de façon à laisser à l'Erythrée la tribu des Canama.

ART. 2. — La frontière entre le Soudan et l'Erythrée, au lieu d'être celle qui a été délimitée par les délégués anglais et italiens en exécution de la convention du 16 avril 1901, sera déterminée par une ligne menée de Salderat au confluent du Khor Um Hagar avec le Setit et passant par Abu Jamal.

Le présent arrangement entrera en vigueur aussitôt que la ratification par les gouvernements britannique et italien aura été notifiée à l'empereur d'Ethiopie.

En foi de quoi, S. M. l'empereur d'Ethiopie, Menelik II, en son nom et en nom de ses successeurs; le major Ciccodicola, au nom de S. M. Victor-Emmanuel III, roi d'Italie, et de ses successeurs; et le lieutenant-colonel Harrington, au nom de S. M. Edouard VII, roi, etc., etc., et de ses successeurs, ont signé la présente note en triple exemplaire, écrit en italien,

en anglais et en amharique, chaque texte étant officiel, et y ont apposé leurs sceaux.

Fait à Addis-Ababa, ce 15 mai 1902.

L. S. JOHN LANE HARRINGTON,
lieutenant-colonel.
L. S. Major FEDERICO CICCODICOLA.
Sceau de S. M. l'empereur Menelik II.

La carte ci-jointe fait apprécier, avec plus de clarté que notre exposé, le tracé de la ligne nouvelle qui séparera définitivement l'Ethiopie et le Soudan égyptien. Tout d'abord, l'Italie reçoit une extension de territoire au Sud du Mareb en compensation de sa renonciation au district de Tomat et en rémunération de l'occupation de Kassala pendant la reconquête du Soudan égyptien. Puis la frontière va par Métamma-Gallabat, où périt en 1889 le négus Jean, après sa victoire sur les Derviches, jusqu'au Nil Bleu qu'elle coupe en amont du poste anglais Famaka, laisse à l'Ethiopie les territoires aurifères des Beni-Chongoul, accède à la rivière Sobat, l'affluent de droite du Nil par où revint de Fachoda la mission Marchand et qui est formé du Baro et du Pibor (Djouba). Longeant vers le Sud la rive droite du Pibor, puis vers le Sud-Ouest la rivière Akobo (Djouba) jusqu'à Melile, la délimitation aboutit à l'intersection du 6e degré latitude Nord avec le 35e degré Est Greenwich. Au delà, la frontière, entre l'Ethiopie et l'Ouganda d'une part et entre l'Ethiopie et le Benadir italien, d'autre part, reste à déterminer : c'est, avec la région comprise entre la Mouna et notre colonie de Djibouti parallèlement à la côte d'Assab, la seule partie de l'Afrique orientale qui ne soit pas encore délimitée.

Le lieutenant de vaisseau A.-H. Dyé, qui commandait la flottille de la mission Marchand, a fait ressortir, dans une communication au Comité de l'Afrique française l'intérêt de la nouvelle frontière pour l'Ethiopie :

L'accès des Abyssins au Sobat, superbe voie fluviale navigable en toute saison, constitue un point très important. Il a été rendu possible par les expéditions du dedjaz Thessama, rayonnant de Goré vers les basses vallées du Baro et de la rivière Pibor. A noter aussi que les noirs de cette région paient aux Abyssins un tribut en ivoire et en civette. Sans doute les négociateurs anglais ont jugé que le Soudan nilotique était suffisamment pourvu d'immensités marécageuses, et ils n'ont pas réclamé avec trop d'âpreté les quelques 3.600 milles carrés de marais attribués ainsi à l'Ethiopie, entre les rivières Baro, Pibor et Akobo. Ce sont de tels territoires qui faisaient dire à un commandant anglais remontant en 1898 le Sobat de concert avec les officiers de la mission Marchand : « Si tous ces roseaux et ces herbes, qui s'étendent jusqu'à l'horizon comme un océan,

pouvaient être mis en vente, nous aurions fait au Soudan une riche acquisition d'une valeur incalculable! »

Au point de vue stratégique, ces marais constituent plutôt une barrière, une cuirasse pour le Soudan égyptien; ainsi, on se rappelle qu'ils arrêtèrent, en 1897, la marche de la mission de Bonchamps, qui comptait atteindre le Nil et montrer la route aux Abyssins. Lorsque l'armée éthiopienne du dedjaz Thessama vint, en juin 1898, séjourner quelques heures au confluent du Sobat et du Nil Blanc, on sait qu'elle se détermina à contourner les marais par le Sud, en franchissant la rivière Akobo. Dans cette belle marche au Sud du Sobat et jusqu'au Nil, le dedjaz Thessama fut soutenu par l'indomptable énergie de l'adjudant français Faivre, détaché auprès de lui par le ministre de France en Ethiopie.

Les expéditions de Thessama, puis le retour de la mission Marchand par le Sobat et le Baro, où fut abandonnée la flottille française du Nil à la garde d'un chef abyssin, attirèrent l'attention du négus Menelik sur l'importance de la rivière Baro comme débouché des provinces occidentales de son empire. Le crochet de la ligne frontière jusqu'à la naissance du Sobat montre la répercussion de cet ensemble de faits sur le résultat des négociations.

L'importance de l'accès donné à l'Ethiopie sur le Sobat a surpris ceux qui se rappelaient l'intransigeance qui poussait certains Anglais, il y a trois ans à peine, à refuser d'admettre une avancée de l'Ethiopie dans le bassin du Nil. Il faut chercher les raisons de cette concession dans les stipulations du traité du 15 mai, qui ne se refèrent point à la délimitation et qui sont peut-être cependant les plus dignes de remarque : nous voulons parler des articles 3, 4 et 5. L'Angleterre a dû payer sur le Sobat les avantages qu'elle obtenait ici. A-t-elle fait un mauvais marché ? Qu'on en juge.

L'article 3 promet que l'Ethiopie n'établira, sur le Nil Bleu, le lac Tsana ou le Sobat, aucun ouvrage qui puisse gêner la marche de leur cours vers le Nil. Le *Times* du 15 décembre en a montré ainsi la portée :

Pour apprécier l'importance réelle de cette stipulation, il faut se reporter aux plus récentes conclusions auxquelles les spécialistes sont arrivés, relativement à l'utilisation des eaux du haut Nil ; et notamment à ce rapport de sir William Garstin que le gouvernement a déposé au Parlement l'année dernière et qui est probablement l'un des documents les plus intéressants qu'ait jamais signés un technicien. Après une enquête approfondie sur place, sir William Garstin a été amené à conclure que nul endroit ne se prête mieux à l'établissement d'un grand réservoir que le lac Tsana, la seule nappe d'eau profonde et de grande dimension qui se rencontre dans la partie septentrionale du plateau abyssin, origine du Nil Bleu, qui est une route commerciale très importante et dont les eaux sont incomparablement plus fertilisantes que celles du Nil Blanc: le lac Tsana jouera peut-être un jour, dans le système d'irrigation de l'Egypte, un rôle aussi important que

les ouvrages grandioses d'Assouan et d'Assiout. Aussi, la garantie qui nous est donnée par le traité pour la préservation du lac et de la rivière présente-t-elle une importance capitale. En outre, cette concession est d'un bon augure pour le succès des démarches que l'on pourrait, à l'occasion, être amené à faire auprès de Menelik afin d'obtenir son consentement à l'utilisation de ces masses d'eau par le moyen de telles installations que nos ingénieurs pourraient projeter.

Cette dernière phrase est, croyons-nous, l'aveu bien clair que l'Angleterre ne renonce pas à étendre son action en Ethiopie. Le traité du 15 mai tend à placer entre les mains anglaises les travaux publics, barrages, canalisations, qui pourraient être faits dans les territoire du négus : il ne le dit pas, mais le *Times* le lui fait dire, et avec lui tous les autres journaux.

L'article 4 cède à bail à l'Angleterre une enclave éthiopienne dans le voisinage de Itang sur le Baro. Elle ne pourra servir, dit le traité, à aucun objet politique et militaire et le *Times*, de son côté, nous assure que « l'administration britannique pourra « utiliser cette clause pour prendre sa part du commerce im- « portant, — commerce d'ivoire principalement, — qui se fait « dans cette région. » Mais n'est-ce pas déjà un objet politique — et peut-être militaire aussi, — que poursuit le futur chemin de fer du Cap au Caire, dont l'article 5 autorise le passage éventuel sur territoire éthiopien et qui passera nécessairement près d'Itang ? Empruntons encore cette intéressante citation à la communication du lieutenant de vaisseau Dyé :

La phrase relative au droit de construction du chemin de fer est à dessein très vague. Le rebord occidental du plateau éthiopien, entre le Nil Bleu et le lac Rodolphe, est encore trop peu connu pour que le tracé de la voie ferrée puisse être ébauché. Un fait, dès à présent acquis, c'est qu'il semble inutile de tenter la construction du chemin de fer, en amont de Khartoum, le long du magnifique chenal navigable constitué par le Nil Blanc. Dans toute cette partie de la plaine nilotique, le sous-sol est tellement marécageux, que les frais de construction de l'infrastructure ne répondraient en rien au rendement du transit qu'il est permis d'espérer. D'autre part, pour conserver entièrement à la grande ligne du Cap au Caire son caractère impérial et stratégique, il est probable que l'on ne se hasardera pas à escalader le plateau éthiopien, même si les ingénieurs réussissaient à faire circuler le rail à travers ce chaos de pics et de ravins, de vallées et d'arêtes montagneuses. Il est donc très probable que le grand transafricain anglais remontera la vallée du Nil Bleu jusqu'aux environs de Roseiras, puis suivra vers le Sud, vers l'Ouganda, la lisière Ouest des plateaux éthiopiens au pied de la brusque ascension des montagnes. La voie ferrée couperait ainsi la rivière Baro juste dans les environs d'Itang, point où l'article 4 du traité prévoit l'octroi à l'Angleterre d'une concession territoriale. Sur les rives de la rivière Baro, Itang est située dans la zone de

transition entre les marécages nilotiques et les premiers contreforts rocheux qui se dressent à quelques kilomètres dans le Nord-Ouest. Ce sera le port amont des vapeurs anglais qui viendront, avant la construction du chemin de fer, écouler par la voie du Sobat une partie des produits du plateau éthiopien, dont le rebord occidental est d'une merveilleuse fertilité. Les vapeurs de rivière pourront y remonter à l'époque des eaux hautes et moyennes. En outre, dès que la réalisation totale du transafricain sera résolue, le port d'Itang, à l'extrémité du Sobat et du Baro navigables, pourra servir de chantier initial pour les travaux de la voie ferrée vers le Nord et vers le Sud; il jouerait alors le même rôle que les ports fluviaux des grands fleuves sibériens pour la construction du transasiatique russe.

Cette œuvre grandiose du chemin de fer du Cap au Caire importait autrement aux Anglais que la possession de quelques kilomètres carrés de terre en plus ou en moins.

Les maîtres des steppes et des marécages de l'immense vallée du Nil se souciaient peu d'agrandir encore les vastes espaces couverts d'herbes improductives. Ils ont eu la sagesse d'accorder à l'Ethiopie l'accès au Sobat, préférant la réalisation des grands travaux de caractère impérial que l'on vient d'exposer à la possession des marais d'entre Baro et Djouba.

Les Français, amis fidèles et désintéressés de l'Ethiopie, se réjouissent certes du règlement des difficultés de frontières à l'Ouest et de l'accès qui lui est ouvert au Nil. Mais il leur paraît que la concession d'Itang, le droit de passage du chemin de fer et l'article relatif à la circulation des eaux du Nil Bleu et du Tsana offrent de réels dangers. Ils nous sembleraient moins graves si nous ne savions que, depuis la paix du Transvaal, la politique britannique a repris, à Addis-Ababa comme ailleurs, toute son activité. N'en a-t-on pas eu, il y a quelques jours, une preuve décisive : le concours donné par l'Ethiopie aux opérations engagées dans le Sud du Somaliland contre le mahdi de l'Ogaden? Le ras Makonnen va diriger les troupes qui doivent permettre aux Anglais de se défaire de ce redoutable adversaire. L'Italie elle-même, fort bien servie par les talents du capitaine Ciccodicola, reprend auprès du négus une place chaque jour plus importante.

Nous voudrions pouvoir dire que notre situation s'améliore également. Malheureusement les moyens mis en œuvre à Addis-Ababa sont insuffisants : on n'a même pas encore constitué auprès de notre ministre la petite escorte d'officiers qui lui permettrait de tenir le rang et de jouer le rôle du représentant de la puissance maîtresse de Djibouti et maîtresse du chemin de fer.

Et pourtant l'occasion s'offre à nous. Menelik va parcourir en personne dans quelques jours la ligne du chemin de fer français

de Djibouti à Addis-Harrar qu'on a inaugurée le 25 décembre dernier, et le gouvernement français a décidé qu'une force navale serait envoyée pour saluer le souverain. L'inauguration impériale se passera-t-elle en discours, en fêtes, en banquets et en coups de canon? Ne profiterons-nous pas de l'influence, de la situation privilégiée que nous donne le chemin de fer, pour renforcer notre représentation à Addis-Ababa et pour accentuer notre action en face de rivaux agissants, tout au moins pour faire décider le prolongement de notre voie ferrée jusqu'à l'Aouache?

Ici comme sur plusieurs points où s'exerce notre expansion coloniale, nous pouvons réclamer l'appui de la Russie qui serait d'autant plus efficace en Ethiopie que cette puissance y jouit d'une influence religieuse incontestée. Cet appui, des rivalités personnelles nous avaient empêchés d'en user jusqu'à ce jour. Or le titulaire de l'agence russe en Ethiopie vient d'être changé, et tout fait croire que M. Lichine, le nouveau ministre de la puissance alliée, prêtera à notre représentant le concours loyal et constant que le colonel Harrington a toujours trouvé auprès du capitaine Ciccodicola.

Saurons-nous en profiter? Le moment est venu, et, puisque Menelik a pu se convaincre que nous étions pour lui des collaborateurs dévoués et désintéressés, n'acceptera-t-il point, n'attendra-t-il pas, quand il sera en terre française, à Djibouti, que nous lui demandions de rendre cette collaboration plus intime, plus confiante, plus fréquente aussi?

AUGUSTE TERRIER.

P. S. — Cet article était écrit quand est parvenue la nouvelle que l'inauguration du chemin de fer de Djibouti à Addis-Harrar par Menelik était ajournée.

« L'empereur Menelik, disent les nouvelles de Djibouti, fidèle observa-
« teur du carême, et craignant d'autre part d'avoir à remonter à Addis-
« Ababa en saison des pluies, a fait savoir à MM. Ilg et Chefneux que le
« carême d'une part, et la saison des pluies de l'autre, l'obligeant à brûler
« des étapes et à ne pas s'arrêter plus d'un jour à Djibouti, il valait mieux
« ajourner le voyage à la fin de la saison des pluies, c'est-à-dire à l'automne
« prochain, de manière à séjourner au moins une quinzaine de jours à
« Harrar, une huitaine à Djibouti et sur la ligne. »

Et pourtant, notre Conseil des ministres avait déjà arrêté sa participation aux fêtes du 17 février : le cuirassé *Iéna* et le croiseur *Linois* étaient désignés pour aller saluer le Négus à Djibouti. Faut-il voir dans cet ajournement une conséquence des intrigues des légations étrangères à Addis-Ababa, comme l'a dit une dépêche du *Temps?* En tout cas, ce déplorable contretemps est un argument nouveau en faveur de la nécessité de renforcer notre action diplomatique en Ethiopie : venant après la publication du traité anglo-éthiopien, il signifie que nous ne devons plus nous complaire dans le mystère qui nous a caché jusqu'à ce jour la portée réelle de notre influence en Ethiopie. — A. T.

LA QUESTION DE MACÉDOINE

Dans un premier article [1], j'ai posé la question de Macédoine — « qui n'est ni plus ni moins que notre vieille connaissance, la question d'Orient » — et j'ai recherché les causes pour lesquelles, après tant d'années de troubles chroniques et isolés, on a ébauché l'automne dernier, et on nous annonce pour le printemps, une révolution.

Aujourd'hui, je voudrais préciser le but du soulèvement, esquisser l'organisation des comités, et indiquer les conséquences probables — non seulement balkaniques, mais européennes — des faits actuels.

I

LA TACTIQUE MACÉDONIENNE

Des Bulgares macédoniens veulent faire une Macédoine autonome — et au besoin indépendante — sans plus se préoccuper de la principauté de Bulgarie que des autres petits Etats de la péninsule.

La scission entre eux et la principauté a des causes multiples.

Environ 200.000 Bulgares de Macédoine vivent hors de Turquie, au moins pendant la plus grande partie de l'année : toute une partie de Sofia est macédonienne. La plupart sont des journaliers agricoles ou des ouvriers, qui retournent passer l'hiver en Turquie. Mais beaucoup, et non les moins agités, appartiennent à ce prolétariat intellectuel qui, une fois sorti des écoles bulgares de Macédoine et de la principauté, ne sait comment gagner sa vie. Une petite partie a été casée par l'Etat bulgare dans l'armée, dans l'Université, dans les lycées. Les autres font de la politique. Peu à peu, un grand nombre de ceux-là, trouvant que leur influence n'est pas en proportion de leur valeur, se sont aigris. Ils ont rendu la Bulgarie responsable de leur trop piètre existence. Si jamais la Macédoine s'affranchit, ils veulent qu'elle soit à eux, sans qu'ils aient à partager avec les « frères » du Nord.

---

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.*, 15 janvier, t. XV, p. 82.

En 1896, le prince Ferdinand a voulu, comme gage de réconciliation avec la Russie, exiger que l'exarque vînt résider à Sofia et mît fin au schisme. L'exarque menaça alors d'entrer en relations avec Rome[1]. Toute une partie du clergé macédonien, menacé dans son existence même, n'a pas encore pardonné au prince.

Vers la même époque, pour des raisons financières, l'Etat bulgare n'a pas pu garder la haute main sur la propagande macédonienne, dont se sont emparés les comités, c'est-à-dire les Macédoniens. D'où, une accélération du mouvement.

Enfin, la politique de modération et de prudence sagement imposée à l'Etat bulgare par la Russie, ennemie des coups de tête, a fait déborder le vase[2].

Il n'y a, d'ailleurs, pas simplement opposition d'une idée nationale macédonienne à l'idée nationale bulgare. L'idée socialiste et internationaliste a fait son apparition en plein Orient. De jeunes Macédoniens, revenant des Universités françaises et suisses, ont apporté et propagé les nouveaux dogmes subversifs de l'Occident. On s'est surtout inspiré des révolutionnaires russes : Dobroloubof, Tchiernichevski. Si on parle d'une Macédoine futur centre de la fédération des Balkans, on y met comme condition que les Balkans se soient préalablement débarrassés de leurs dynasties, et jusqu'à un certain point, de leurs églises.

La supériorité que peut s'arroger ce nouveau parti, c'est qu'il élimine, par son principe même, les causes nationales de division. Plus de Bulgares, de Serbes, de Grecs et de musulmans, ennemis les uns des autres : rien que des Macédoniens.

Sans doute, la réalisation d'un pareil accord ne peut être entrevue que dans un avenir incertain. Mais, dès maintenant, le parti bulgare de la Macédoine autonome, tout en mettant la division parmi les Bulgares, même en Macédoine, a jeté un pont entre une partie des Bulgares et une partie des Serbes. L'idée d'une Bulgarie autonome est moins faite pour effrayer les Serbes du moment où l'autonomie n'a plus pour but de préparer l'annexion à la principauté. D'autre part, beaucoup de Serbes sont las de la politique turcophile. Elle est stérile. Elle rend les Slaves macédoniens de plus en plus réfractaires à la propagande serbe. La politique modeste des réformes nationales et scolaires apparaît insuffisante en présence des menaces de massacres dont les Albanais — Kurdes d'Europe — donnent déjà un avant-goût aux paysans de Vieille-Serbie. Les réformes politiques, l'autonomie,

---

[1] Victor Bérard. *En Macédoine*, p. 245 et suivantes.

[2] Par animosité contre la Russie, plus d'un des membres du comité Sarafof souhaite l'occupation austro-hongroise.

apparaissent comme indispensables. Des Serbes en viennent donc à adopter l'article essentiel du programme bulgare.

Cet été, à Belgrade, « la Société des habitants de Vieille-Serbie et de Macédoine », sorte de comité serbe turcophile, a été empêchée de tenir une assemblée par des professeurs et des étudiants de Belgrade, qui, une fois vainqueurs, ont proclamé la nécessité de la politique autonomiste.

Ainsi tend à l'emporter en Macédoine une politique révolutionnaire d'hommes d'action exaspérés. Ils reprennent pour le compte de la Macédoine la parole que dut prononcer en Italie le roi Charles-Albert : « ... *fara da se.* » L'Italie ne s'est pas faite ainsi, mais l'Italie — et avec elle, l'Europe — a été profondément agitée par des procédés identiques. La Macédoine entre dans la période, non des Cavour, — Cavour est peut-être à Sofia, — mais des Mazzini et des Garibaldi.

*
* *

Ce sont bien des *carbonari* et des chefs de partisans qui entrent en scène avec les « comités » et les « bandes ».

Il paraît qu'il existe, en Macédoine, des comités exclusivement macédoniens, sans lien avec le dehors, longtemps rudimentaires, nettement socialistes et partisans de l'action révolutionnaire. Boris Sarafof s'occupe actuellement de les organiser. Mais les comités qui ont jusqu'ici fait parler d'eux sont nés dans la principauté et y ont actuellement leur centre.

Ces comités locaux, constitués dans chaque ville de la principauté, surtout par les Macédoniens immigrés, se sont fédérés, vers 1890, en un « haut comité macédo-andrinopolitain [1] ».

En 1895, une première incursion fut faite en Turquie par Boris Sarafof, alors tout jeune homme. Il occupa pendant un jour la petite ville de Melnik. Le haut comité semble ne pas être responsable de cette expédition. Les Macédoniens, qui n'étaient nullement préparés à le soutenir, le désavouèrent. L'État bulgare sévit.

De 1895 à 1899, le haut comité et ses filiales fonctionnèrent comme un vaste bureau de bienfaisance pour réfugiés. Il prit pour base de ses revendications l'article 23 du traité de Berlin et en appela aux Puissances. Mais, peu à peu, les hommes d'Etat qui en faisaient partie disparurent, et le pouvoir passa aux agitateurs. Boris Sarafof fut nommé président en 1899.

---

[1] Les comités prétendent étendre leur action au vilayet d'Andrinople, — bien qu'il n'y existe qu'une minorité bulgare, — à cause des prétentions de l'exarque sur plusieurs diocèses.

C'est l'époque où fut émis l'emprunt patriotique[1]; où des sommes furent extorquées par la violence à de riches Bulgares; où furent assassinés, — par des indépendants trop zélés, dit-on, — des curateurs d'écoles macédoniennes serbes[2]; où le Macédonien-Bulgare Soyan Dimitroff assassina en Roumanie l'instituteur Michaliénu, Macédonien-Valaque, qui, dans son journal *Peninsula balkanica*, avait dénoncé des Macédoniens-Bulgares, dont deux furent condamnés à Monastir.

On se souvient des incidents diplomatiques qui suivirent. Sarafof fut, sur les sommations de la Roumanie, arrêté, jugé et acquitté dans la principauté. Pendant le procès, il avait démissionné, et un congrès extraordinaire élut président M. Michaïlowsky, à qui, six mois après, fut adjoint comme vice-président le colonel Tzontchef. Les modérés semblaient l'emporter : Michaïlowsky avait reçu le mandat de suivre une politique à la fois plus énergique que celle de 1895 à 1899, et plus correcte que celle de Sarafof. Mais les trois quarts des sociétés de Bulgarie, se prononçant pour Sarafof, abandonnèrent le haut comité ainsi transformé. Elles élurent président l'ingénieur Stanichef.

Sarafof reste en marge. Il s'occupe de l'action sans assumer à nouveau les responsabilités quasi officielles.

Michaïlowsky a présidé à l'insurrection de cet automne. Il était probablement débordé par les impatients. Il désirait se montrer en Macédoine où l'influence de Sarafof est prépondérante. Il voulait aussi attirer l'attention de l'Europe avant d'entreprendre sa tournée d'hiver en Occident. Des bandes d'émigrés macédoniens passèrent en Macédoine et tentèrent de déterminer un soulèvement général. On se battit surtout dans la montagne de Périm et dans le vilayet de Monastir, où le colonel Jankof, qui en est originaire, avait été peu auparavant, pendant un séjour en congé régulier, acclamé par ses compatriotes enthousiasmés[3]. Les résultats ne furent pas brillants. On ne réunit guère que 3.000 hommes. Les bandes hostiles de Sarafof, qui n'avait pas donné le signal et ne voulait pas laisser discréditer la révolution, barrèrent sur plusieurs points la route aux bandes de Michaïlowsky et ne les laissèrent guère opérer que là où existait une préparation à peu près

---

[1] Le comité émit des titres et les capitalistes gros et petits durent souscrire bon gré mal gré.

[2] Ces écoles ne peuvent pas s'ouvrir, ou subsister, sans un garant, ou *curateur* : en assassinant quelques curateurs et terrorisant les autres, on espérait amener la fermeture des écoles.

[3] Pour la géographie des centres insurrectionnels, voir Gaulis, *Bulgarie et Macédoine* (*Revue de Paris*, 1er nov. 1902, p. 95 et suiv.).

suffisante. La Turquie s'en prit à la principauté de Bulgarie. La Bulgarie, tout en échelonnant des troupes sur sa frontière, répondit à peu près comme le ministre Bratiano à l'Angleterre, lors de la révolution balkanique qui précéda la guerre turco-russe : « Ce sont des sujets turcs qui rentrent chez eux ; je n'y « puis rien. »

Aujourd'hui, tout est calme. Les insurgés se sont en grande partie réfugiés dans la principauté. La neige et le froid rendent impraticables le Rhodope, la montagne de Périm et les sommets qui dominent Monastir. Mais que se passera-t-il au printemps ?

Entre Michaïlowsky et Sarafof il ne semble guère y avoir, en fait, qu'une querelle de coteries. — Michaïlowsky déclare qu'il y a en Macédoine des nationalités distinctes, mais qu'elles doivent s'effacer devant le danger commun : quelle différence pratique avec l'internationalisme de Sarafof? — Michaïlowsky est bien convaincu que la Macédoine ne peut réussir qu'avec l'aide des puissances, et il a tenté, en Angleterre et en France, de soulever l'opinion pour faire pression sur les gouvernements : « Ce ne sont pas les Canaris et les Botzaris, dit-il, qui ont affranchi la Grèce ; c'est l'Europe, et je lui fais appel. » Mais il affirme que, si l'Europe est sourde, la Macédoine ne peut plus attendre, et il annonce, comme Sarafof, la révolution pour les premiers beaux jours.

Si la révolution éclate, que se passera-t-il en Macédoine ?

Puisqu'il y aura vraisemblablement marche parallèle du comité Sarafof, du comité Michaïlowsky et des comités exclusivement macédoniens[1], les bandes, — cadres toujours prêts du soulèvement, — recevront toutes leur mot d'ordre. Tout paysan qui, sans probablement savoir de quel groupement il lui vient, a été armé d'un fusil par quelque agent mystérieux, devra exécuter sa consigne, qui est le plus souvent de rejoindre une bande.

Mais combien y a-t-il en Macédoine de fusils entre les mains des chrétiens? M. Gaulis parle de 125.000 Martini et Mauser vendus, en 1897, avec 50 millions de cartouches, par la principauté à un groupe bulgare, et de toute la « pacotille patriotique » de l' « Ethniki Hetairia ». — comité grec de la

[1] Ces lignes étaient écrites quand a été connue la nouvelle d'une entrevue entre MM. Michaïlowsky et Sarafof. « La fusion des deux fractions du parti macédonien... peut être considérée comme faite en principe, en vue de l'insurrection en Macédoine au printemps prochain, suivant les uns en avril, suivant les autres en fin février déjà ; mais cette fusion ne sera un fait accompli qu'après la réunion très prochaine d'un grand congrès macédonien à Sofia ». *Le Temps*, 23 janvier 1903. — Il est nécessaire d'ajouter que MM. Michaïlowsky et Sarafof ont d'autres fois déjà, et en vain, tenté de se réconcilier.

guerre de 1897, — achetée à bureau ouvert par Sarafof, à Athènes[1]. Combien de ces armes sont entrées en Macédoine ? Un Français qui connaît bien la péninsule m'a affirmé que les Bulgares de Turquie disposent au maximum de 20.000 fusils. Question capitale, à laquelle les seuls initiés pourraient actuellement répondre.

Dès le début, les insurgés auront à lutter, — sans parler des formidables réserves d'Asie, — contre une armée régulière de 80.000 hommes. Des bandes de *bachibouzouks* — volontaires musulmans — se formeront en quelques jours, s'élèveront vite à une vingtaine de mille hommes et tomberont sur les villages chrétiens, privés de leurs défenseurs. Ce sera le recommencement de ces « atrocités bulgares » de 1876, où, d'après un rapport anglais, 65 villages furent détruits et 15.000 personnes massacrées ; d'après le consul américain, 100 villages et plus de 30.000 personnes.

Au fond, et bien que cela soit atroce, c'est peut-être plutôt sur ces hécatombes que sur la résistance des bandes dans la montagne — trop connue des gendarmes turcs et des musulmans albanais — que comptent les chefs révolutionnaires : « Nous périrons pour attirer l'attention sur nous », dit Michaïlowsky, qui sait bien que la partie est hasardeuse et répète souvent : « Nous tentons de transporter une montagne avec « une cuiller. »

Emouvoir l'Europe par des massacres inouïs ; déterminer une telle agitation dans la péninsule que les petits Etats se trouvent engagés dans la lutte sans que leurs gouvernements puissent penser à résister ; acculer l'Europe à une guerre générale en envenimant la question d'Orient : c'est bien là toute la tactique macédonienne des comités.

Deux puissances semblent avoir pris d'avance en main les intérêts de l'Europe, — et peut-être aussi ceux de la Macédoine.

II

L'ENTENTE AUSTRO-RUSSE

Moralement, et jusqu'à un certain point, juridiquement, c'est l'Europe qui devrait, pour couper le mal à la racine, mettre fin au régime hamidien en Macédoine.

En effet, toutes les grandes puissances ont signé le traité de Berlin. Elles ont négligé d'imposer l'exécution de l'article 23. Elles n'en ont pourtant pas seulement le droit. Elles en ont

[1] GAULIS, *op. cit.*, p. 92.

contracté le devoir le jour où elles ont rétabli la domination turque sur les pays slaves.

Un grand congrès, suite de celui de Berlin, devrait se réunir, reprendre la tâche de la conférence de Constantinople et la mener à bout [1].

La difficulté n'est pas de trouver les réformes possibles. On n'a que l'embarras du choix entre les projets antérieurs, — notamment ceux de 1876 pour une grande Bulgarie et ceux de 1880 pour la Turquie d'Europe actuelle. Les précédents récents et les modèles encore existants abondent dans les pays voisins : — Serbie, depuis l'établissement de l'autonomie jusqu'à l'évacuation de la citadelle de Belgrade par les troupes turques ; Liban, depuis l'intervention française ; Crète, formellement désignée par l'article 23 ; Roumélie Orientale, de 1880 à 1885, si ce qui suivit ne devait pas rendre plus prudent ; Egypte, notamment pour les tribunaux.

On entrevoit aisément les grands principes à adopter : — dans les vilayets actuels, ou dans des circonscriptions plus grandes et mieux adaptées à la carte ethnographique, des gouverneurs chrétiens seraient nommés avec le concours de l'Europe. Les garnisons turques n'auraient plus qu'un rôle exclusivement militaire ; une milice locale serait chargée de la police ; les musulmans n'auraient pas plus que les chrétiens le droit de port d'armes. Des tribunaux impartiaux seraient organisés. On renoncerait complètement au régime occidental et individualiste : on développerait, sans partialité, les différentes communautés religieuses et nationales, — en trouvant une combinaison nouvelle pour les Serbes actuellement sans église nationale ; — (par cette méthode seulement, on arrivera à faire vivre en paix les divers groupements enchevêtrés et à dégager la vraie physionomie du pays). Pendant une période transitoire, l'Europe interviendrait plus énergiquement, et présiderait à l'établissement du régime nouveau : en 1876, il fut déjà question d'envoyer temporairement en pays bulgare une gendarmerie mixte européenne, dont le contingent avait, je crois, été fixé à 3.000 hommes [2].

---

[1] D'autres sujets aussi pourraient et devraient être traités : la situation de l'Arménie est toujours des plus précaires ; la situation de fait de la Roumélie Orientale devrait être consacrée ; le dernier mot n'a pas été dit sur la Crète, etc.

[2] Voici, d'après une note de presse, quelles sont les réformes qu'a proposées, dans sa conférence de décembre 1902, M. Povolni, correspondant du *Sviet* :

« Partant de ce fait que, d'une part, aucune réforme n'est possible en Macédoine « avec le maintien du régime des pachas turcs, et que, de l'autre, l'abolition de la « domination du Sultan dans cette province provoquerait aussitôt les convoitises de « divers Etats, le conférencier propose un terme moyen : réserver à la Turquie une « position strictement indispensable pour le maintien de sa souveraineté, par l'en-

D'ailleurs, toute réforme sérieuse en Turquie d'Europe serait bonne, — comme toute issue ouverte dans une chaudière à trop haute pression permet de prévenir une explosion.

Mais ce qui est difficile, c'est de vouloir assez énergiquement des réformes pour les imposer au Sultan.

Les représentations isolément et successivement faites à Constantinople par différentes ambassades n'ont eu pour résultat que d'amener la Sublime Porte à jouer une nouvelle comédie à l'usage de l'Europe. Le Sultan a signé en décembre un iradé impérial qui, prétend-il, réorganise la Turquie d'Europe. Parmi une série de phrases alambiquées et hypocrites et de recommandations faites aux gouverneurs à très haute voix, afin que les puissances entendent, on ne découvre qu'une innovation : des commissions et des fonctionnaires nouveaux seront nommés par le Sultan. Ils compliqueront encore la machine turque ; ils aideront à arrêter entre les provinces et Yldiz Kiosk les plaintes des raïas[1].

Une pareille façon d'agir n'a provoqué aucune protestation collective. L'Europe a paru se rendormir.

« tretien des garnisons dans les principaux centres et conférer le reste (administra-
« tion intérieure, affaires économiques, etc.) aux populations de ce pays, qui, pour
« se garantir contre les exactions possibles de la soldatesque turque, organiseraient
« une police et une milice indigènes. Un arrangement pareil a subsisté en Serbie
« pendant plus de cinquante ans sans avoir donné lieu à des conflits, car le Turc,
« une fois qu'il se sait dessaisi de la surveillance et de la domination sur les indi-
« gènes, se désintéresse de leurs affaires et se confine dans son milieu musulman.
« Afin d'éviter des collisions entre les diverses nationalités de la Macédoine, le futur
« statut (qui devrait être étendu sur la Vieille-Serbie où la situation est encore plus
« critique, et sur l'Albanie où des fermentations de troubles se font sentir) stipule-
« rait l'égalité absolue des langues et nationalités et le règlement de la question
« agraire par l'abolition du système féodal turc. Comme les populations de la Ma-
« cédoine sont dès à présent dans un état d'animosité les unes contre les autres et
« que, copiant les procédés de leurs maîtres, elles liquident leurs querelles par des
« moyens violents, il est nécessaire de faire précéder l'introduction de ces réformes
« par une occupation européenne provisoire qui habituerait la Macédoine à un
« régime d'ordre et de légalité. Toutefois, afin d'empêcher que cette occupation
« puisse être exploitée par certaines puissances qui ont des visées annexionnistes sur
« la Macédoine, il faudrait faire la répartition des rayons d'occupation de façon à
« ne pas les exposer à une tentation de ce genre. M. Povolni, après une étude ap-
« profondie de la situation, propose la répartition suivante : Vieille-Serbie et san-
« djak de Dibra, où sévit le problème serbo-albanais, à la France, la plus désinté-
« ressée de toutes les puissances ; les sandjaks de Skopié (Uskub) et de Bitolia
« (Monastir), agités par le problème serbo-bulgare, à la Russie ; le vilayet de Scu-
« tari et le sandjak d'Elbassan (convoitises austro-italiennes), à l'Angleterre ; le vilayet
« de Yanina (problème gréco-albanais), à l'Allemagne ; les sandjaks de Gueuridjé,
« Serfidjé et Salonique (conflit gréco-serbo-bulgaro-valaque), à l'Italie ; les sandjaks
« de Sérès et Drama (conflit gréco-bulgare), à l'Autriche-Hongrie. »

[1] On trouvera le texte de cet iradé dans la *Revue d'Orient et de Hongrie* du 10 décembre 1902. La récente nomination du président du comité turc des réformes comme grand vizir ne peut avoir aucune importance, si, comme je le crois, les réformes étudiées par ce comité sont sans portée. — Pour les questions qui se posent à propos des plus récents projets de réforme, voir le *Mouvement macédonien*, journal des mieux documentés, dont le rédacteur en chef est M. Radeff.

Mais la Russie s'est mise à l'œuvre, — avec l'Autriche-Hongrie.

*
* *

Quelque patiente, et en apparence effacée, qu'ait été, depuis la guerre turque, l'action russe dans les Balkans, la Russie ne pouvait, en aucun cas, se désintéresser des événements actuels.

Si l'Asie l'a absorbée, elle n'a pas pour cela oublié les frères slaves et orthodoxes des Balkans au point de ne pas s'inquiéter quand ils sont en péril. D'autre part, la paix européenne est la condition nécessaire de l'expansion russe en Asie, et un danger de guerre générale ne peut pas menacer en Europe sans que le Tsar, qui prit l'initiative de la conférence de La Haye, ne s'en émeuve.

Il y a plus : la Russie, obéissant à la loi d'oscillation d'Occident en Orient et d'Orient en Occident qui semble devoir désormais la régir, s'intéresse chaque jour un peu plus aux affaires d'Europe.

Son évolution en Asie, elle-même, la ramène vers l'Ouest. Sans doute, en Extrême-Orient, les affaires de Chine et l'alliance anglo-japonaise la préoccupent toujours. Mais le Transsibérien est achevé ; Port-Arthur est relié à Moscou ; le chemin de fer de Mandchourie est occupé militairement. Dans cette zone, un but est atteint : la mer libre du Pacifique. Au contraire, l'expansion russe vers l'autre mer libre asiatique — l'océan Indien — désormais décidée, mais à peine ébauchée, est compromise. Or, ce n'est pas surtout l'Angleterre qui, — inquiète pour l'Inde et jalouse de la Perse, — menace. Le chemin de fer allemand de Bagdad enlève une partie de son utilité au futur chemin de fer russe à travers la Perse. Economiquement et militairement, il menace la Russie[1]. L'Allemand devient pour l'Empire des Tsars un adversaire asiatique. Mais le chemin de fer de Bagdad n'est que le cours inférieur du *Drang nach Osten* européen. Pour avoir prise sur l'Allemand en Asie, la méthode la plus sûre est d'agir en Europe.

En même temps, ces « Sociétés de bienfaisance » russes, qui, en 1878, avec les Axakof et les Katkof, ont forcé la main au Tsar et lancé l'armée russe dans les Balkans, se reconstituent et s'agitent à Saint-Pétersbourg et à Moscou.

L'armée russe, qui s'adapte rapidement à son rôle mondial,

---

[1] Quand sera refait par les colons allemands le gigantesque « grenier à blé » du Tigre et de l'Euphrate, les blés russes seront concurrencés. Nous avons vu que le chemin de fer de Bagdad rendra mobilisable l'armée turque d'Asie : la Russie pense à sa frontière caucasienne. — Voir : *L'influence de l'expansion asiatique sur les politiques russe et allemande* (*Rev. bleue*, 24 mai 1902).

nouveau, sera bientôt fragmentée en armées indépendantes les unes des autres : elle pourra faire face à la fois à tous les ennemis possibles. Pendant les événements de Chine, il fallut, pour agir en Mandchourie, drainer les régiments d'Europe. Aujourd'hui l'armée d'Extrême-Orient peut, avec ses réserves sibériennes, se suffire à elle-même. L'armée du Caucase est depuis longtemps autonome. L'armée du Turkestan, qui encadrerait les éléments de l'Asie centrale, est en pleine organisation. L'armée russe d'Europe aura bientôt ses coudées franches. La Russie, toujours pacifique, peut enfin parler plus haut en Europe et y jouer le rôle qui lui revient.

Dès le début d'octobre, elle se montre aux fêtes de Chipka. Le général Kouropatkine, ministre de la guerre, l'y représente officiellement. Des membres des Sociétés de bienfaisance y sont délégués. Les troupes bulgares osent pour la première fois manœuvrer au Sud des Balkans, en Roumélie Orientale. En même temps, les Russes donnent de fermes conseils de prudence que, deux mois et demi après, répète en termes impératifs l'officiel *Messager de l'Empire*[1] : la Russie n'oublie pas les Slaves des Balkans, mais elle veut agir à son heure, dans le silence et la paix, et d'accord avec la seule Autriche-Hongrie.

Peu après, le comte Lamsdorf, ce bénédictin qui déteste les déplacements et la vie mondaine, a quitté le doux Livadia, où il était auprès du Tsar. Il est allé, par le rude hiver oriental, à Belgrade, à Sofia et à Vienne. Le voilà rentré en Russie.

Qu'a t-il été dit dans ces entrevues rapides entre le ministre de Nicolas II et les souverains et ministres de Serbie, de Bulgarie, et surtout d'Autriche-Hongrie? Des résolutions ont-elles été prises, et quelles résolutions ?

Je ne prétends pas faire de révélations : au moment où j'écris, rien de ce qui s'est passé n'a été divulgué. On ne peut que faire des hypothèses et chercher à découvrir la plus vraisemblable.

*
* *

A supposer que la Russie et l'Autriche-Hongrie aient adopté, ou soient sur le point d'adopter, un plan d'action commune, est-il possible qu'elles se soient seulement engagées l'une à l'égard de l'autre à limiter le foyer d'incendie ?

Elles s'arrangeraient de façon à retenir, quoi qu'il arrive, la Bulgarie et la Serbie. Elles feraient savoir aux Macédoniens qu'ils n'ont à compter sur aucune aide. Si les comités donnaient, quand même, le signal de la révolution, elles assisteraient,

[1] Voir le passage essentiel de cette note dans le *Temps* du 15 décembre 1902.

impassibles, au massacre. On verrait, en pleine Europe, se reproduire les événements d'Arménie. Si la Bulgarie ou même la Serbie leur échappaient, elles se contenteraient de rétablir, comme après la guerre turco-grecque de 1897, les frontières actuelles. Une politique aussi férocement étroite est, en l'espèce, invraisemblable[1].

Plaçons-nous exclusivement au point de vue le plus strictement utilitaire. La cause du mal est trop évidente pour que les deux puissances intéressées ne l'aient pas aperçue. Pourquoi se contenteraient-elles d'avoir recours à des remèdes empiriques qui, employés isolément, sont par trop insuffisants? Il est évident que l'Autriche-Hongrie et la Russie limiteront la liberté d'action des petits Etats balkaniques. Il est certain qu'elles ne veulent pas — la Russie surtout — entendre parler des comités révolutionnaires macédoniens. Mais elles savent que les réformes, en Macédoine et en Vieille-Serbie, sont la condition d'une détente : elles aimeront mieux prévenir l'incendie qu'avoir à le limiter pendant un temps indéterminé.

J'ai le ferme espoir qu'avec ou sans le concours postérieur des autres puissances, elles présenteront au Sultan un programme de réformes : unies et résolues, elles disposent, pour les faire aboutir, d'une force d'intimidation suffisante.

Mais se contenteront-elles de régler dans les Balkans les affaires du Sultan et de ses sujets? Dans l'imbroglio balkanique, tous les problèmes sont solidaires. Aucun ne sera vraiment résolu tant que les autres continueront à se poser. L'Autriche-Hongrie et la Russie ne cherchent-elles pas à mettre fin à leur propre rivalité, à transformer en une paix véritable la trêve de 1897? La question présente un double intérêt : la paix dans les Balkans — et peut-être aussi l'existence de la Triple Alliance — dépend de la réponse qui lui sera donnée.

Si la Russie a encore des visées sur un territoire de l'Empire turc, c'est en Asie, du côté de l'Arménie, qu'elle regarde. Là aussi elle a dû reculer en 1878 : elle a perdu à Berlin la grande route d'Erzeroum en Perse et les sources de l'Euphrate que lui cédait le traité de San-Stefano. Des hautes montagnes arméniennes, elle dominerait le chemin de Bagdad et l'entreprise allemande. Elle aurait, en avant du Caucase, une formidable citadelle. Les Arméniens, traqués par les Kurdes et les soldats de l'Islam, sont mûrs pour une annexion. Dans cette région, l'Autriche-Hongrie n'a aucun intérêt.

Dans les Balkans, au contraire, la Russie n'apparaît plus

[1] Elle serait, d'ailleurs, contraire à la note du *Messager de l'Empire* qui parle formellement de réformes.

comme un envahisseur menaçant. Sans doute, elle tient à conserver et à développer son influence à Sofia et à Belgrade. Mais elle sait maintenant que la Bulgarie surtout ne se résignera jamais au rôle d'Etat feudataire. Sa principale préoccupation est que, en dehors des petits Etats affranchis, le Slave des Balkans, — doublement Slave à ses yeux, parce qu'il est orthodoxe, — ne soit pas annexé par une grande puissance. Son différend avec l'Autriche-Hongrie est singulièrement simplifié.

Du côté de l'Albanie et de la côte Adriatique, aucune considération essentielle ne l'empêche de donner carte blanche à l'Autriche-Hongrie. A la différence de l'Allemagne, elle n'a pas à se préoccuper du conflit austro-italien : il ne peut que lui profiter. Tout ce qu'elle aurait à exiger, c'est que le Monténégro ne soit pas enclavé [1].

Au contraire, sur le chemin de Salonique, il y a des Slaves orthodoxes. La Russie ne peut donc pas consentir à une occupation austro-hongroise de la Vieille-Serbie et de la Macédoine occidentale. Mais l'Autriche-Hongrie ne pourrait penser à cette occupation que pour s'assurer Salonique et la voie libre jusqu'à la mer. Or, la Russie ne doit pas beaucoup plus se préoccuper de Salonique, ville judéo-internationale, que lorsqu'elle la laissait à la Turquie par le traité de San-Stefano. Reste le chemin de fer, en partie construit et en partie projeté, de Vienne et de Budapest à Salonique par Sarajevo. Ne peut-on pas le rendre distinct des territoires slaves qu'il traverse? Le Danube, enserré dans son cours inférieur entre la Roumanie et la Bulgarie, n'en est pas moins, de par les traités, une voie internationale largement ouverte à l'Autriche-Hongrie : il lui assure pleinement son débouché nécessaire vers la mer Noire. Quelle différence entre une voie fluviale et une voie ferrée? C'est une solution analogue à la solution danubienne qui peut mettre fin à l'ultime difficulté austro-russe dans les Balkans.

Alors le pacte austro-russe de 1897, jusqu'ici atermoiement heureux, mais précaire et négatif, deviendrait une entente harmonieuse.

Le Habsbourg ne serait plus tenu à cette obligation de chercher à Berlin un allié contre le Russe, que Bismarck lui imposa tacitement par le don d'intérêts balkaniques non encore délimités et précisés.

Je n'ai pas l'intention de montrer ici que cette obligation fut une des principales raisons d'être de la Triple Alliance. Je l'ai

[1] Bien qu'il possède les ports de Dulcigno et d'Antivari, le traite de Berlin, le frappant d'une servitude au profit de l'Autriche, ne lui laisse pas la mer libre. — Voir sur cette question, comme sur toutes celles relatives à l'application du traité de Berlin, MAX CHOUBLIER : *la Question d'Orient depuis le traité de Berlin* (Rousseau), p. 53 et suiv.

fait dans un récent article[1]; j'ai cherché à y établir que le Habsbourg tendra de plus en plus à reprendre sa pleine liberté d'action. J'ajouterai seulement quelques remarques à propos des faits récents qui nous occupent.

Le comte Lamsdorf, après avoir parlé à Vienne de la question macédonienne, a « peut-être estimé, dit le *Temps*, qu'il ne fal-
« lait pas perdre cette occasion de traiter avec son collègue du
« Ballplatz d'autres questions internationales et d'examiner si
« l'entente austro-russe dans les Balkans ne comporte pas, à
« titre de conséquence, un rapprochement plus général, surtout
« en présence du relâchement des liens de la Triple Alliance et
« du caractère offensif, même à l'égard de ses alliés, de la poli-
« tique économique et douanière de l'Allemagne ».

En tout cas, l'archiduc François-Ferdinand — qui commence décidément à prendre une part active au gouvernement — semble, bien qu'il n'aime pas les démonstrations, s'être plus que jamais mis en avant pendant le séjour à Vienne du comte Lamsdorf. Or, il est intéressant de noter que le premier acte important de l'archiduc héritier d'Autriche-Hongrie — sa visite au Tsar — est suivi d'une indication concordante.

Enfin, dans la crise actuelle, l'Autriche-Hongrie est loin d'emboîter, comme trop souvent, le pas à l'Allemagne. Elle ne se laisse pas arrêter par l'idée que les intérêts balkaniques de son allié pourraient devenir opposés aux siens. Elle négocie avec la Russie, tandis que ses alliés de la Triple Alliance[2] se taisent. Le conflit austro-russe s'apaise dans les Balkans. Qui sait si nous ne verrons pas, sur un théâtre encore plus vaste, l'Allemagne engager une lutte économique et diplomatique contre la Russie et l'Autriche-Hongrie réconciliées?

Ces conséquences indirectes, incertaine saussi[3], des affaires de Macédoine seraient pour la France d'une importance capitale.

Nous ne devons pas regarder du côté de la Macédoine seulement parce que la paix européenne pourrait y être menacée[4].

---

[1] *Le Rapprochement franco-italien* (*Quest. Dipl. et Col.*, 15 octobre 1902).

[2] Je ne crois pas que le voyage du Kronprinz à Saint-Pétersbourg ait atténué la portée de ces faits.

[3] Depuis que cet article a été composé, M. Gabriel Hanotaux a écrit : « Le comte Lamsdorf s'est déplacé lui-même. On ne sait pas grand'chose de ce qui s'est fait au cours de son voyage circulaire. Mais il est probable que, si les hommes d'État se recherchent et se rencontrent, ce n'est pas pour se dire des choses désagréables. A cette besogne, les diplomates ordinairement accrédités suffisent. Il faut donc supposer qu'on a remis sur pied, *et peut-être complété*, l'arrangement de 1897 entre la Russie et l'Autriche. Tout porte à croire que rien ne passera dans les Balkans, qui n'ait été prévu et réglé entre les deux puissants voisins. Ils ont pris leurs précautions pour échapper aux influences adverses qui les portent à se heurter. »

[4] Edouard Hervé « adopte la cause des Slaves du Sud et des Slaves du centre, ces peuples pleins de sève et d'avenir, tournés vers la France et trop négligés par elle. Il attire constamment nos regards sur cette presqu'île des Balkans, où toutes les espérances et tous les regrets semblent s'être donné rendez-vous pour s'y livrer

Ou les puissances directement intéressées vont se contenter de faire à l'édifice turco-européen vermoulu quelques réparations de crépissage, qui cacheront peut-être les lézardes, mais ne retarderont que de quelques années ou de quelques mois la reconstruction devenue indispensable. Ou elles iront jusqu'au fond des choses, et la France — tout en sauvegardant par ailleurs ses intérêts plus immédiats — pourra voir changer bientôt à son avantage le groupement général des puissances.

Les opprimés courageux passionnent toujours le public français, quand ils arrivent à lui faire connaître leur existence et leurs efforts. Mais parfois nous arrivons à nous reprendre en songeant que nous avons des devoirs plus étroits à l'égard d'opprimés qui ne sont pas des étrangers. Or, quand il s'agit des Slaves des Balkans, nous pouvons écarter ce légitime scrupule : leur cause est, par un certain côté, solidaire de la cause d'une France qui doit être européennement forte. C'est la plus complète adhésion que je puisse donner à leurs revendications : il nous faut les soutenir de toute notre puissance et en toute occasion.

Depuis quelques années, trop de différends ont existé entre la France et la Russie. Lors des massacres d'Arménie, notre initiative a été paralysée par la politique réaliste et personnelle de la Russie. En Orient, les vieux droits que la France tient des capitulations et de la tradition sont froissés par un protectorat orthodoxe naissant. Alors que notre alliée refusait de prendre part à la conférence sucrière de Bruxelles, nous sommes entrés en rapport avec l'Angleterre et les puissances tripliciennes, et nous avons traité avec elles. Nous blesserons la Russie « à la « prunelle de l'œil », si nous aidons l'Allemagne à pousser plus avant l'entreprise de Bagdad. — Au contraire, en Macédoine, les intérêts et l'idéal des deux puissances amies me paraissent parfaitement concorder. Nous n'aurons pas, prochainement, à ménager notre appui aux projets de réformes élaborés par la Russie d'entente avec l'Autriche-Hongrie.

René Henry.

---

de suprêmes combats, sur cette Macédoine surtout, où déjà plus d'une fois s'est joué le sort de l'Europe orientale, où le monde romain a établi sa prééminence sur le monde grec, où les légions de l'Occident, conduites par Antoine et par Octave, ont eu raison des partisans de Brutus et de Cassius, ce champ clos où viendront se heurter tôt ou tard les ambitions sociales que suscitent les crises de l'Orient. Diplomates, s'écrie-t-il, regardez du côté de Pydna et de Philippes. Militaires, étudiez le bassin de l'Axius. Le jour où s'ouvrira l'héritage de l'empire d'Orient, c'est là qu'il se réglera ». — Paul Deschanel, Discours de réception à l'Académie française.

LE PALUDISME

ET L'INITIATIVE PRIVÉE EN CORSE

En exposant, dans les *Questions*[1], les doléances de la Corse, nous avons insisté sur la nécessité d'assainir le littoral de l'île. Tous les gouvernements ont compris cette nécessité, mais ils en sont trop souvent restés aux intentions. Nous avons dit que, dès le lendemain de l'annexion, la France avait commencé d'utiles travaux et qu'elle les avait continués dans des conditions diverses; que des résultats avaient été obtenus, mais qu'il restait encore beaucoup à faire. La plaine orientale, notamment, si belle en hiver et au printemps, devient, quand arrive l'été, une région désolée; on la fuit et ceux qui s'y aventurent, ou que leur condition condamne à y séjourner, sont exposés à devenir les victimes de la fièvre paludéenne. Chacun sait qu'il est, notamment, très dangereux de sortir avant le lever du soleil ou après son coucher et que, pour avoir quelque chance d'échapper au fléau, il faut avoir bien soin, durant la nuit, de garder la maison. Le mal n'est même pas localisé d'une façon absolue, et il arrive quelquefois que ses effets se font sentir à une certaine distance, et à des altitudes où il semble que l'on ne devrait pas le redouter.

Dans un pays qui, à tort ou à raison, passe pour tout attendre des pouvoirs publics, l'initiative privée vient de donner un exemple de nature à produire les meilleurs effets. Il est bon, dès lors, de faire connaître ce qui a été fait. Les quelques pages qui vont suivre n'ont pas seulement un intérêt documentaire, elles sont écrites avec la pensée qu'elles pourront faire quelque bien. Montrer ce qui a été déjà obtenu, quand on vient de commencer, c'est encourager à poursuivre, et c'est indiquer ce que l'on est en droit d'attendre d'un labeur persévérant; c'est aussi donner à d'autres la pensée de tenter les mêmes efforts. Ce qui a été réalisé en Corse peut être imité dans la métropole ou les colonies partout où l'on a à lutter contre le paludisme.

Certes, ce n'est pas d'aujourd'hui que les Corses ou leurs amis ont cherché la solution du problème, si intéressant pour eux à résoudre, de l'assainissement de l'île. De nombreuses études ont paru indiquant divers moyens, quelques-unes examinant la question dans tous ses détails et d'une façon très sérieuse. Il y a quelques années, M. Bourgougnon, ingénieur à Bastia, adressa

[1] A. Guasco : Les doléances de la Corse (*Quest. Dipl. et Col.*, t. XIII, p. 15).

au Conseil général un travail des plus consciencieux : en 1861, M. Limperani en avait mis un sous les yeux des membres du Conseil d'hygiène et de salubrité publique de l'arrondissement de Bastia. En 1869, M. Regulus Carlotti fit paraître une notice — *Du mauvais air en Corse* — dans laquelle il recherchait les causes du paludisme, son action et les moyens de le faire disparaître. Il n'y a pas longtemps, en 1899, M. Pierre Sorba, conducteur des ponts et chaussées, a publié une brochure sur les *Travaux d'assainissement en Corse*, qui renferme d'utiles aperçus. M. le Dr Pitti-Ferrandi a écrit, en 1901, une thèse sur *Le paludisme et les régions palustres de la Corse*. Nous mentionnons en passant, car nous n'avons pas la prétention de donner une bibliographie complète; nous retenons simplement ceci que s'il y eut des rapports officiels, il y eut aussi des études privées. Les découvertes récentes ont fait passer, dans le monde de ceux qui pensent, de la théorie à la pratique, de la recherche de ce qui est à faire à la mise en œuvre de ce qui est possible pour tous. « Aide-toi, le ciel t'aidera, » dit un proverbe bien souvent répété. Le Gouvernement, ce ciel de la terre pour tant de gens qui ont les yeux braqués sur lui, a de nombreuses et lourdes préoccupations; il a de gros soucis d'argent, il est fort loin; il lui est difficile de tout entreprendre en même temps. Qu'il agisse de son côté, nous n'y contredirons pas; mais agissons aussi du nôtre, nous y trouverons le double avantage de le forcer à nous aider — car on sourit à ceux qui ont quelque entregent, — et de nous protéger, en attendant que, par les grands moyens, l'Etat nous débarrasse complètement et définitivement de l'ennemi. Ainsi pensèrent probablement les fondateurs de la Ligue corse contre le paludisme. Tant que la théorie miasmatique fut tenue pour vraie, il y avait peu à attendre d'une action privée : quelque bonne volonté que l'on eût de se défendre, il était difficile de ne pas respirer. Aujourd'hui, l'adversaire étant démasqué, il est permis de compter sur la victoire.

***

On sait[1] que l'agent le plus actif de la propagation des fièvres paludéennes est un moustique qui, par sa piqûre, inocule à l'homme l'hématozoaire du paludisme. Les expériences faites en France, en Angleterre, en Italie, ont paru concluantes. Il a été démontré, d'autre part, que l'évolution du parasite de la fièvre, chez l'homme, était enrayée par la quinine, et que, de plus, ce dernier produit était utilement employé comme

[1] Voir Dr Le Dantec : Le paludisme (*Quest. Dipl. et Col.*, t. XII, p. 333).

moyen préventif. Il s'agissait donc de se protéger contre la piqûre des moustiques pour se garantir soi-même, et par voie de conséquence, arrêter la contagion portée de l'un à l'autre par l'*anophèle*. Il fallait aussi se préoccuper de rendre cette piqûre inoffensive au cas où elle aurait lieu.

Puisqu'il s'agit de moustiques, suffisait-il d'user des préservatifs employés de tout temps par les habitants des pays chauds victimes des agressions nocturnes de tous ces petits bandits ailés qui, en sonnant du cor, s'abattent sur eux avec un redoutable acharnement? Nous lisions dernièrement, dans un petit volume in-12 sur l'histoire naturelle des Antilles, publié en 1667 par un M. de Rochefort, ce passage qui retint notre attention. « Pour s'exempter de ces deux sortes de bêtes (Mous-« tiques et Maringouins), on a coutume de placer la maison en « un lieu un peu haut élevé, de lui donner air de tous côtés et de « coupper tous les arbres qui empeschent le vent d'Orient qui « souffle presque ordinairement en ces îles (Antilles), et qui « chasse au loin ces malins et importuns ennemis. Ceux aussi « qui ont des logis bien fermez et des lits bien clos, n'en sont « point incommodez. — Mais, si l'on en est travaillé, on n'a qu'à « fumer du tabac en la chambre, ou de faire un feu qui rende « beaucoup de fumée, car par ces moyens on met en fuite ces « petits perturbateurs du repos des hommes. »

On ne connaissait pas, à cette époque, les *fidibus antimoustiques*, mais on usait d'un procédé analogue à celui dont on se sert aujourd'hui. L'expérience est ancienne, et les illusions le sont aussi. Les boîtes renfermant les *fidibus* sont recouvertes d'étiquettes alléchantes. Quand vous lisez sur elles *sonni tranquilli*, vous vous bercez de cet espoir que vous allez béatement jouir d'un paisible sommeil. Vous brûlez avec confiance votre petit cône aromatique qui enfume la pièce où vous vous enfermez, au point d'en rendre l'air à peu près irrespirable. Hélas! vous engourdissez le moustique, vous ne le tuez point; et aux heures si douces des premières lueurs du jour, alors qu'il fait si bon dormir, vous êtes réveillé par un bourdonnement trop connu, ou par une piqûre trop cuisante. Les poudres de pyrèthre et de chrysanthème, les fumées et les odeurs sont insuffisantes pour éloigner l'ennemi; on ne peut donc en user contre l'anophèle. Il fallait trouver des moyens radicaux. Ces moyens ont été déjà exposés à cette place, avec autorité. Les anciens portaient casques et cuirasses pour se garantir des coups de lance et d'épée; on a pensé que l'on pouvait cuirasser les maisons et affronter soi-même l'adversaire, la visière baissée. On a garni portes et fenêtres de toiles métalliques; on

a inventé des capuchons en forme de sacs garnis de la même toile, afin de défendre le visage.

Si l'on doit se mettre à l'abri des insectes vivants, il est un moyen plus sûr encore d'avoir raison d'eux, c'est d'empêcher leur reproduction, en allant les combattre où ils se multiplient, c'est-à-dire dans l'eau des mares et des étangs où ils déposent leurs œufs. Des expériences faites en divers pays ont très bien réussi. A Cuba, les Américains ayant observé que la propagation de la fièvre jaune était due à un moustique, le *stegomya*, n'ont pas hésité à user de ce procédé. On a remarqué qu'il suffisait d'une légère couche de pétrole, sur la surface de l'eau, pour supprimer les larves, M. Laveran évalue à une quantité, variant de 10 à 15 centimètres, le pétrole exigé pour couvrir un mètre carré de surface, et il considère qu'il convient, pendant les chaleurs, de répéter l'expérience environ tous les quinze jours. Le peuplement des étangs avec de petits poissons est également conseillé, de même que la suppression des bouquets d'arbres entourant les maisons.

Pour propager l'habitude de telles précautions et la rendre générale, il ne suffit pas de faire des communications aux Sociétés savantes, aux Académies, et de rédiger des mémoires si intéressants soient-ils. Il faut évidemment commencer par le rapport du savant qui pose les principes et indique la ligne à suivre; mais une théorie ne peut, à elle seule, réveiller l'initiative individuelle. Quelques-uns feront bien le nécessaire pour se garantir eux-mêmes; mais faute d'une action d'ensemble, la protection sera si limitée qu'elle ne paraîtra point appréciable. Livré à soi-même, on ne sait pas, on ne peut pas, on est emprunté, on se heurte à des dépenses que l'on est incapable de faire. La quinine, par exemple, médicament curatif et préventif, dans l'espèce, coûte fort cher, et une population pauvre, livrée à elle-même, ne peut s'en procurer qu'une quantité insuffisante.

***

M. Laveran avait émis le désir, devant l'Académie de médecine, de voir se créer une société pour l'assainissement de la Corse. Ce désir a été réalisé.

Au printemps de l'année 1902 s'est formée, à Bastia, une Ligue, la première de ce genre, pour lutter contre le paludisme. L'honneur de cette création revient à M. le Dr Félix Battesti, de Bastia, praticien distingué qui connaît et aime son pays et qui s'est fait un devoir de lutter avec suite contre le fléau dont tant de générations ont souffert. M. Battesti est le président effectif de la Ligue dont M. Laveran a la présidence

d'honneur. M. le Dr Pitti-Ferrandi en est le secrétaire, et M. le Dr Thiers, le trésorier. Un comité d'organisation a été constitué avec diverses personnalités locales pouvant, par leur situation ou leurs études, lui prêter un concours utile.

Nous ne pouvons mieux faire, pour donner une idée du programme de la Ligue, que de le reproduire par extraits, tel qu'il a paru dans les journaux du pays.

« La Ligue corse contre le paludisme se propose : d'abord de « diffuser et de vulgariser le plus largement possible, à travers « tout le département, surtout dans les régions insalubres, les « moyens les plus simples, les plus pratiques et les plus sûrs « d'éviter le paludisme et de le combattre tel qu'il découle des « découvertes scientifiques les plus récentes et les mieux « établies.....

« De faciliter... la mise en pratique de ces moyens : 1° en « procurant aux membres adhérents de la Ligue, à l'aide d'une « très faible cotisation annuelle, la quinine.....; 2° en demandant aux différentes administrations de l'État, ponts et « chaussées, douanes et postes, de faire usage, dans les endroits malsains de toiles métalliques pour garantir leurs « employés contre les piqûres des moustiques, ces installations « devant, en outre, servir d'exemples et de modèles aux particuliers qui désireront y avoir recours ; 3° en se mettant à la « disposition de tous ceux qui auront besoin de conseils ou de « renseignements touchant la question du paludisme.

« Enfin la Ligue se propose de pétitionner auprès du Gouvernement, avec l'appui de toute la représentation insulaire « (sénateurs, députés, conseillers généraux et d'arrondissements) pour essayer de hâter l'application de l'assainissement « qui ne doit pas être perdu de vue, car il constitue le remède « radical contre le fléau. »

La Ligue comprend des membres donateurs dont les libéralités peuvent être variables, et des membres adhérents dont la cotisation est de 1 franc par an, et par personne. Moyennant ce très faible versement, on reçoit une carte qui, remise à l'un des pharmaciens dont le nom est inscrit à son verso, permet de recevoir un flacon de sulfate de quinine, de 30 grammes et absolument pur, au prix très réduit de 3 fr. 50. Une petite cuiller de bois, délivrée en même temps que le flacon, permet de doser le médicament d'une façon appropriée aux divers cas. De plus, la carte, valable pour une année, est accompagnée d'une notice expliquant le mode d'emploi de la quinine comme moyen préventif et curatif. Il y a eu entente entre les pharmaciens de la Corse pour pouvoir arriver à donner la quinine avec un bénéfice

restreint, et la Ligue est décidée à s'imposer d'importants sacrifices pour les dédommager dans la mesure du possible.

Au 6 avril dernier, la Ligue avait reçu l'adhésion de 17 pharmaciens de l'île dont 8 de l'arrondissement de Bastia, 1 de celui de Calvi, 7 de celui d'Ajaccio, et 2 de l'arrondissement de Corte. Aujourd'hui tous les pharmaciens de l'île, sauf, croyons-nous, une ou deux exceptions, ont adhéré.

***

Aussitôt formée, la Ligue s'est mise à l'œuvre et a fait, auprès des diverses administrations, les démarches nécessaires. Voici les résultats obtenus depuis quelques mois, résultats qui ont pu être constatés par M. le Dr Laveran dans le voyage qu'il a fait en Corse au mois de septembre dernier [1].

La Compagnie des chemins de fer départementaux, dont les lignes traversent les contrées les plus malsaines, a mis la quinine à la disposition gratuite de ses employés en aussi grande quantité qu'ils le désirent; mais si, à ce point de vue, la Compagnie seconde largement le mouvement qui s'est produit, on ne peut en dire autant, jusqu'à présent, en ce qui concerne l'installation des toiles métalliques dans les maisonnettes de la voie où elles sont presque partout nécessaires. La dépense serait relativement peu élevée, d'autant plus que l'on trouverait une compensation dans l'amélioration de la santé des employés. Le service médical et pharmaceutique coûte, en effet, à la Compagnie 20.000 francs environ; or, les trois quarts des maladies à soigner, sur la ligne du chemin de fer, proviennent du paludisme. Les enfants scrofuleux, lymphatiques, de constitution débile, issus, pour la plupart, de parents cachectiques, réclament un traitement long et suivi, et consomment une grande quantité d'huile de foie de morue. De plus, depuis la dernière grève, si nos renseignements sont exacts, chaque employé malade a droit à quinze jours de solde entière, — tandis qu'un auxiliaire reçoit, de son côté, des appointements pendant cette période — et à cinq mois et demi de demi-solde. Les preuves de la contamination par l'anophèle étant considérées aujourd'hui comme évidentes, et déterminant les mesures à prendre pour organiser la lutte contre la maladie, qui ne voit l'intérêt de la Compagnie des chemins de fer départementaux à l'emploi des toiles métalliques? MM. Laveran et Félix Battesti ont pu, sans rien craindre, coucher, les fenêtres ouvertes, à Casa-

[1] M. le Dr Laveran a présenté à l'Académie de médecine un Rapport sur son voyage en Corse au mois de septembre dernier. Nous renvoyons nos lecteurs à ce Rapport; ils y trouveront des renseignements très utiles, notamment sur la multiplicité des anophèles dans l'île et sur leurs lieux d'élection.

bianda, l'un des points les plus malsains de la côte orientale, pendant que, tout autour d'eux, on était contraint, sous peine de grave dommage, de fermer soigneusement chaque ouverture avant la tombée de la nuit.

La Compagnie des chemins de fer départementaux paraît cependant comprendre l'intérêt qui s'attache, pour elle, à protéger son personnel par tous les procédés qu'indique la science, aidée de l'expérience. Dans un compte-rendu présenté à la Ligue Corse contre le paludisme, dans la séance du 21 décembre 1902, M. le Dr F. Battesti a fait observer que, sur l'initiative du directeur de la Compagnie en Corse, M. Fontaine, dont il loue, avec raison, la vive sollicitude et dont nous connaissons la ferme et intelligente activité, une maisonnette cantonnière a été garnie à titre d'essai et que, dès l'été prochain, dix maisonnettes seront protégées.

Grâce à l'adaptation des masques et des toiles métalliques d'une part, à la distribution de sels de quinine d'autre part, les Compagnies italiennes des chemins de fer ont diminué, dans de très importantes proportions, le nombre des malades sur leurs diverses lignes. Un correspondant du *Temps* a donné, pour l'année 1901, des chiffres significatifs qu'il est intéressant de reproduire. Sur la ligne Rome-Pise et un parcours de 300 kilomètres comprenant, pour le personnel des gares, 1.906 individus, 1.592 furent complètement protégés. Nous ne pouvons mieux faire d'ailleurs que de citer le journal lui-même : « Entre récidivistes et primitifs, la moyenne, pour les premiers, a été de « 23 %, et de 36 % pour les seconds, alors que précédemment « cette moyenne était respectivement de 60 et 80 % de « sujets malades.

« Sur les lignes Rome-Sulmona, Rome-Orte (60 kilomètres) « et dans le rayonnement de Foggia (178 kilomètres), sur un « total de 1.600 individus complètement protégés et 406 incomplètement, des premiers, 478 ont été atteints, dont 446 récidivistes et 32 primitifs, soit 29 % ; des seconds, 82 sont tombés « malades, dont 32 récidivistes et 50 primitifs, soit une moyenne « de 20 %.

« Dans la Sicile occidentale, les protégés ont donné une « moyenne de fiévreux de 9 % et les non protégés une de 60 %.

« En Sardaigne, sur 60 individus protégés, aucun malade.

« Dans le Latium, sur 810 paysans protégés la proportion « des fiévreux est descendue à 13 %, alors que cette proportion « a été de 35 pour les non protégés.

« En Lombardie, en Vénétie et en Émilie, sur 217 personnes, « 18 malades, soit 8,5 % contre 56 % dans le chiffre des non « protégés.

« Dans certaines localités de l'*Agro Romano*, où la popula-
« tion des malades était ordinairement de 25 à 30 %, aucun cas
« de fièvre ne s'est produit parmi les 293 personnes sou-
« mises aux expériences... »

La Croix-Rouge italienne a fait, dans l'*Agro Romano*, en 1901, une campagne antimalarique des plus instructives. Elle a reconnu, notamment, l'efficacité des défenses mécaniques. Aucun membre de son personnel mis en action, ne fut atteint d'infection paludéenne. Sur la via Cassia, elle a fait appliquer les défenses mécaniques, avec toiles métalliques, à la caserne du poste de gendarmerie. Tandis que, dans les années précédentes, et dans la première période de l'année 1901, les carabiniers qui résidaient dans ce poste étaient souvent atteints de fièvre, ils en furent, depuis l'application des défenses, absolument indemnes. Ceux de nos lecteurs qui désireraient avoir, sur cette campagne, des renseignements très détaillés, pourraient se référer au rapport adressé par le Dr Paul Postempski au président de l'Association de la Croix-Rouge italienne.

Dans l'excursion qu'il a faite en Corse au mois de septembre dernier, pour explorer certaines régions malariques, le président d'honneur de la Ligue a rencontré l'*anophèle* dans de très larges proportions. Habituellement, sur 100 moustiques, on trouve 2 *anophèles;* il en a reconnu 100 sur 100 dans les gares et toutes les localités de la côte orientale. A Lumio, village près de Calvi, et dans la vallée de Casaluna, entre Ponte-Leccia et Gavignano où l'on prétendait qu'il n'y a pas de moustiques bien qu'il y eût des fièvres, MM. Laveran et Battesti ont rencontré ces insectes et leurs larves en abondance.

***

Aussitôt après la fondation de la Ligue, son président se mit en devoir d'entrer en relations avec les chefs des diverses administrations dont les agents sont susceptibles de vivre dans des régions malariques. L'honorable docteur reçut le meilleur accueil. MM. Brunet, conseiller d'État et directeur général des Douanes, Philippe, directeur de l'hydraulique agricole au ministère de l'Agriculture, Bonafous, ingénieur en chef des ponts et chaussées, Chanal, vice-recteur à Ajaccio, ont secondé les efforts de la Ligue de la façon la plus louable.

Les Douanes, sur les indications qui leur ont été fournies, font distribuer la quinine, sous forme de comprimés, dosés à 0.05 centigrammes, à tous les agents établis sur les lieux contaminés. Afin d'avoir l'assurance que le médicament est absorbé, les chefs de l'administration le font prendre, en leur

présence, par leurs subalternes. Dans chaque poste est affichée une instruction de la Ligue relative à l'emploi de la quinine à titre préventif et curatif. Les Douanes ont aussi fait installer des toiles métalliques à leur caserne de Porto-Vecchio, la plus malsaine de la côte, et ont l'intention d'agir de même pour leurs autres casernes; celles de Tizzano, de Roccapina, de Portopollo seront, très probablement, protégées, de la même manière, cette année.

L'administration des ponts et chaussées n'a pas hésité à faire établir des toiles métalliques dans les maisonnettes de ses cantonniers situées au sein de régions malsaines, telles que celles d'Aleria, des environs de Calvi, de Porto-Vecchio. Le travail n'est pas encore entièrement terminé, mais il le sera très vraisemblablement dans le courant de cette année. Le phare d'Alistro, au Nord d'Aleria, est complètement garni de toiles métalliques. L'administration compte ne pas s'arrêter en si bonne voie et a, dit-on, l'intention de protéger toutes les habitations de ses agents que l'*anophèle* pourrait menacer.

Le domaine de Casabianda, dépendant du ministère de l'agriculture, a dépensé 3.000 francs de toiles métalliques en 1902, et l'on compte persévérer dans cette voie. C'est M. Rafini, ingénieur des ponts et chaussées, qui, ayant Casabianda sous sa direction, a donné le plan, fort bien compris, des toiles dont il s'agit et veillé à leur pose comme il l'a fait d'ailleurs à Alistro.

Certaines vallées, pour être assainies, celles par exemple du Tavignano, du Golo, de Casaluna, n'exigeraient que des sommes insignifiantes. Il suffit, en effet, d'une simple flaque d'eau pour rendre malsaine toute une localité; or ces vallées en renferment plusieurs. Le plus vulgaire cantonnier, ayant des instructions détaillées, suffirait pour rendre, à cet égard, de très appréciables services; les médecins de la Croix-Rouge italienne ont observé qu'il suffit, dans l'*Agro Romano*, pour infester une localité, des mares produites par l'eau que laissent échapper les abreuvoirs où les bestiaux vont se désaltérer. Les *anophèles* se multiplient dans ces mares.

M. Battesti a publié une notice qui, grâce à l'obligeante entremise du vice-recteur de la Corse, a été insérée *in extenso* dans le *Bulletin de l'Enseignement primaire* du département. Cette notice a été remise à tous les employés du chemin de fer de la Corse, à ceux des ponts et chaussées; elle a été aussi envoyée au desservant, au maire et à l'instituteur de presque tous les villages.

La Ligue fait paraître, dans le même Bulletin, une étude

complète avec figures, destinée aux instituteurs, sur la nouvelle étiologie de la fièvre : son but est de leur procurer des notions suffisantes pour leur permettre de les répandre autour d'eux par des causeries et des conférences. M. Battesti comptait l'an dernier, remettre un vœu de la Ligue au conseil général, relativement à ces conférences, pour que le ministre donne au vice-recteur de la Corse des instructions à ce sujet.

Le 7 décembre dernier, une conférence a été faite à Bastia, à laquelle assistaient plusieurs membres de l'enseignement primaire laïque de cette ville. La Ligue a, de plus, obtenu un concours empressé des inspecteurs primaires des arrondissements de Corte, Sartene et Calvi. Enfin, elle a obtenu, de 40 écoles, l'exposition, dans leurs salles, de photographies d'*anophèles* considérablement agrandies, pour habituer les enfants à distinguer le moustique dangereux de son frère inoffensif. La Ligue espère que, peu à peu, toutes les écoles de la Corse recevront des reproductions photographiques semblables et en orneront leurs murs.

Par ce qui précède, on vient de voir avec quel entrain la campagne est conduite, quel bien on peut attendre de ce mouvement provoqué par l'initiative privée. Certes, l'intervention de l'Etat est nécessaire, car il est seul en mesure d'entreprendre les grands travaux d'assainissement, le desséchement des marais, l'endiguement des rivières, la construction des canaux permettant de mettre les eaux stagnantes en communication régulière et facile avec la mer ; mais comme nous venons de le montrer, il y avait autre chose à entreprendre, et la Ligue l'a fait.

ALEXANDRE GUASCO.

FÉDÉRALISME ET SOCIALISME

EN AUSTRALASIE[1]

La démocratie australasienne a triomphé en politique; nul obstacle ne s'oppose à ce qu'elle dirige à son gré les forces considérables dont la Fédération dispose. Quelle va être son orientation? Malgré certains articles de la Constitution, les questions extérieures ne pourront, de longtemps du moins, absorber l'activité du Parlement intercolonial. Restent les problèmes économiques et sociaux, et la Fédération peut les aborder au même titre que chacune des colonies. Cet ordre de sujets sera, certainement, le plus souvent examiné dès que les difficultés pratiques soulevées par la nouvelle organisation politique auront été résolues. Il est déjà familier aux hommes politiques de l'Australasie. Des conditions mêmes dans lesquelles l'occupation du continent et des îles s'est effectuée, il est en effet résulté un état social si mal équilibré que les pouvoirs publics ont dû constamment s'appliquer à y porter remède. Malgré la résistance qu'ils ont opposée, les privilégiés étaient trop peu nombreux pour empêcher l'Etat de se préoccuper surtout du sort de la masse. Depuis longtemps la démocratie australienne a obtenu, soit par la loi, soit par voie administrative, une condition exceptionnellement favorable. Est-ce à dire que, dans ce milieu neuf, l'on puisse constater l'avènement d'un ordre social inconnu au vieux monde? Les chefs socialistes l'affirment volontiers, afin de donner quelque crédit à leurs conceptions utopiques. Mais la réalité des choses les contredit : les Australasiens ne se sont point mis en peine d'imaginer et d'appliquer systématiquement un corps de doctrines; ils n'ont constitué, politiquement, un parti ouvrier distinct que pendant un laps de temps assez court. Leur effort a consisté surtout à rechercher, par des mesures prises dans l'intérêt du plus grand nombre, selon les nécessités du moment, comment il serait possible d'assurer à la presque totalité des habitants une condition de vie meilleure que par le passé; c'est dans cet esprit pratique que les ministères de toutes nuances ont contribué aux progrès réalisés.

[1] Voir les *Questions Diplomatiques et Coloniales* du 1er octobre 1902.

I

Entre tous les pays occupés par les Européens, il n'en est aucun qui présente avec les colonies d'Australasie une suffisante analogie pour servir de terme de comparaison. Tant par le climat et la nature du sol que par le mode d'appropriation, le continent australien, la Tasmanie, et même jusqu'à un certain point la Nouvelle-Zélande, ont une très particulière originalité. Sur les 800 millions d'hectares qu'abrite le drapeau britannique, un dixième à peine se prête à la colonisation, telle qu'elle est pratiquée généralement dans des contrées où l'élément indigène n'existe pas, et plus des deux tiers du continent sont à peu près inutilisables. Tout l'hinterland est en effet constitué par des plateaux granitiques, recouverts d'ondulations sablonneuses ou d'argiles marécageuses; la pluie y est rare et la végétation arborescente presque nulle. Si les côtes, la région montagneuse du Sud-Est et les bassins du Murray et du Cooper's Creek offrent un sol plus favorable, avec de grandes plaines herbeuses et des forêts d'eucalyptus géants, l'irrégularité des pluies et la chaleur extrême rendent fort difficile, surtout pour des Européens, l'exploitation agricole du pays. La Tasmanie et la Nouvelle-Zélande sont dans une condition meilleure, avec un climat plus régulier et plus tempéré. Mais les premiers colons, qui prirent pied sur le continent, n'ont pas clairement vu tout d'abord quelles modifications il eût convenu d'apporter dans leur manière d'approprier la terre des îles : toute l'histoire sociale de l'Australasie porte la marque des erreurs commises, au début, dans l'occupation du sol et dans le choix des procédés d'exploitation.

Lorsque, après deux siècles d'incertitude et de dédain pour une terre qu'ils jugeaient ingrate et désolée, les Anglais envoyèrent des convicts dans la Nouvelle-Galles du Sud, nul n'avait songé qu'un établissement colonial pût être créé, et, par conséquent, aucune réglementation n'avait été préparée. Officiers, fonctionnaires, immigrants libres, accaparèrent telle quantité de terres qui leur convint : la Tasmanie et le territoire actuel de Victoria furent ainsi occupés, après la Nouvelle-Galles du Sud, sans que le gouvernement intervînt, sinon par des mesures tardives et inefficaces, pour empêcher la constitution de domaines immenses que les propriétaires ne pourraient mettre en valeur. Les méthodes adoptées pour l'attribution des terres en Australie Occidentale et en Australie Méridionale ne donnèrent pas de meilleurs résultats : dans la première de ces

deux colonies, des concessions de terres étaient faites gratuitement à tous les immigrants qui, pour la plupart inaptes à la culture, s'empressaient de revendre leur part aux grands propriétaires; dans la seconde, la terre était vendue aux enchères et les plus riches l'accaparaient. En Nouvelle-Zélande, les deux systèmes furent employés tour à tour et le résultat fut identique. La loi agraire impériale de 1842, qui ordonnait la vente aux enchères et fixait la mise à prix à 1 livre l'acre, demeura inefficace. Il manquait toujours la disposition législative la plus nécessaire, celle qui eût limité la surface pouvant être acquise par une même personne. Lorsque Gipps, gouverneur de la Nouvelle-Galles du Sud en 1837, imagina d'interdire l'occupation du centre du continent, il était trop tard : les squatters avaient poussé leurs troupeaux dans les territoires fertiles des Darling Downs et pris possession du pays. Dans toute l'Australie, avant que fût terminée la première moitié du XIXe siècle, un régime de grande propriété était fondé, qui n'a pas cessé depuis lors d'aller en s'exagérant. Ainsi bannis de la presque totalité des campagnes, la plupart des immigrants se sont établis sur les territoires, de dimensions restreintes, qui, dès l'abord, avaient été réservés pour la fondation des villes. Et les villes ont, par suite, pris une extraordinaire extension : tandis que d'immenses régions sont à peu près désertes — l'Australie Septentrionale n'est peuplée que de 1.500 blancs et de 3.500 Chinois — Melbourne, au dernier recensement, comptait 469.880 habitants, Sydney 432.625, Adélaïde 148.644, soit environ 35 à 40 % de la population totale de Victoria, de la Nouvelle-Galles et de l'Australie Méridionale. Le rapport de la population urbaine à celle des campagnes est à peu près la même dans le Queensland, qui renferme les trois villes de Brisbane (118.000 h.), Rockhampton et Townsville; il est plus élevé encore en Nouvelle-Zélande.

Cette répartition, étrange à première vue, de 4 millions et demi d'hommes, qui disposent de 800 millions d'hectares, est en conformité parfaite avec l'organisation économique : une abondante main-d'œuvre n'est pas nécessaire si ce n'est dans les centres industriels, car l'agriculture est peu développée et les conditions offertes à l'élevage sont si heureuses que le personnel qui s'y applique peut être fort restreint. Les conditions physiques, et surtout la rareté et l'irrégularité des pluies, ont amené les colons à ne donner à l'agriculture qu'une extension modeste, proportionnée presque exactement aux besoins locaux. Dans les régions où l'on s'est efforcé, comme ont fait les Queenslandais, d'établir des puits artésiens et des canaux

d'irrigation, les céréales sont produites à si grands frais que l'exportation en est à peu près impossible. D'ailleurs, les premiers immigrants ignoraient tout de l'agriculture. Parmi les 443 personnes libres et les 1.163 convicts qui accompagnaient le premier gouverneur, en 1788, celui-ci « ne trouva, parmi ses subordonnés, qu'un très petit nombre de charpentiers, artisans indispensables des pays neufs, et un seul homme (son domestique) ayant quelques notions de jardinage. Personne, autour de lui, ne connaissait rien à l'agriculture [1] ». Seule entre toutes les colonies, dès le milieu du siècle, la Tasmanie réalisait d'importants progrès grâce à l'afflux d'un certain nombre de fermiers expérimentés qu'elle attira de Grande-Bretagne vers 1855 pour remplacer les premiers colons partis à la recherche de l'or. Le climat plus régulier et plus humide rendait le succès possible; le succès est venu et l'île n'a pas connu les crises sociales des colonies voisines : l'exploitation de l'or dans le district de Macquarie aura pour conséquence de faire sortir « l'île somnolente » de sa torpeur. Les grands propriétaires qui avaient, dès l'origine, accaparé le sol, l'utilisèrent seulement pour l'élevage des moutons et des bêtes à cornes. La richesse des prairies naturelles, la douceur du climat qui rend inutile la construction d'étables, l'absence de tout animal de proie étaient autant de conditions favorables. Aussi les moutons, en 1891, étaient-ils 125 millions, dont la moitié en Nouvelle-Galles; sur les 12 millions de bêtes à cornes, le Queensland en possédait 6.200.000; et à ces chiffres il faut encore ajouter 180.000 chevaux. En trente ans, les bêtes à cornes avaient triplé, les chevaux quadruplé, les moutons sextuplé [2]. La laine, les peaux, et grâce à l'emploi des procédés frigorifiques, l'exportation de la viande de boucherie et l'industrie laitière assurent aux squatters des profits considérables, dont ils ne font que médiocrement bénéficier la corporation des tondeurs de moutons qui constituent proprement le prolétariat rural. Quant au prolétariat urbain, s'il est employé, pour une part, dans les industries dérivées de l'élevage et dans les sucreries, il a bien d'autres rôles encore. Il est occupé dans les mines de houille [3] qui entourent Sydney de tous côtés sur une distance de 100 milles, ou bien dans les mines de cuivre de Kapunda et de Burra-Burra qui ont rapporté 100 millions, en trente ans; surtout il se consacre à l'extraction de l'or, dont la valeur exportée en 1899

---

[1] L. Vigouroux. *L'Évolution sociale en Australasie*, p. 22.

[2] Avec un bond maximum de 5.615.000 à 61.830.000 en Nouvelle-Galles.

[3] Dites de Newcastle, découvertes en 1810. Elles ont produit 5 millions de tonnes en 1900.

n'a pas été inférieure à 6.246.731 livres sterling. De plus, toutes les industries possibles ont été créées, car l'Australasien a mis son patriotisme à n'importer aucun objet manufacturé; le luxe des constructions est très grand, au point même que Sydney et Melbourne sont — quant à la valeur de leurs édifices — les deuxième et troisième villes de l'empire britannique; les services publics, la voirie, la marine marchande absorbent le surplus de la main-d'œuvre disponible. Faut-il quelques chiffres pour fixer exactement l'importance relative des différentes sources de la richesse australasienne? Nous constatons qu'en 1891 [1] :

La production pastorale a une valeur de	48.409.050 liv. st.,	soit 41,2 %
La production minière —	13.450.690 —	soit 11,7 %
La production agricole —	21.998.000 —	soit 18,7 %
La production industrielle —	33.747.000 —	soit 28,4 %

Et dans ce pays où tout le monde travaille, — puisque les personnes qui ont des moyens d'existence indépendants ne forment que 15 % de la population en Victoria, 9 % en Nouvelle-Galles, 5 % en Australie Méridionale et Nouvelle-Zélande, 1 ½ % en Queensland, — un dixième seulement de la population est appliquée à l'agriculture (416.319 personnes en 1881).

La rareté de la main-d'œuvre, il convient de le constater, est pour beaucoup aussi dans cet état de choses. Les indigènes sont à peine 200.000, dans l'Ouest et le Nord du continent, après avoir d'ailleurs prouvé qu'ils étaient tout juste capables de passer de la vie nomade à la vie pastorale. Les Maoris, qui en Nouvelle-Zélande ont survécu aux guerres d'extermination du milieu du siècle (environ 40.000), sont plus intelligents; ils ont adopté la civilisation européenne et ont usé de leurs droits civiques pour envoyer quatre des leurs au parlement de Wellington; mais l'élevage est encore le seul mode qu'ils emploient pour participer à la productivité générale. Les blancs ne sont devenus nombreux que par l'afflux des chercheurs d'or, généralement inaptes à la vie agricole, et peu enclins à l'accepter sous un ciel brûlant. Entre ceux qui, après quelque temps, ont abandonné les mines, les uns, plus aventureux, ont été embauchés pour la garde des troupeaux, les autres ont reflué vers les villes pour y reprendre le métier d'autrefois, avec la perspective de toucher les hauts salaires que la prospérité publique permettait d'affecter aux producteurs. Lors-

[1] Chiffres extraits de tableaux très complets et variés, dressés d'après les statistiques officielles, par M. Vigouroux, *loc. cit.*, p. 183.

que des crises économiques ont éclaté en 1874, 1885, 1891, la main-d'œuvre urbaine fut surabondante et l'ouvrier australien devint turbulent et inquiet; il se prit à redouter pardessus tout l'absence de travail industriel; il exigea que des mesures fussent prises pour lui en procurer et surtout pour écarter la concurrence que les Chinois, sobres et patients, pouvaient lui faire dans les métiers les plus humbles comme dans les plus savants[1]. Par jalousie, il ferma à peu près le continent à l'immigration asiatique et supprima ainsi une main-d'œuvre abondante et peu coûteuse, dont l'emploi serait bien utile pour que les exportations australasiennes puissent augmenter. On n'eut pas une telle prévoyance : la question des *sans-travail* appelait l'attention; c'était elle qu'on voulait résoudre d'abord, avec d'autant plus de raison d'ailleurs que l'effervescence du monde ouvrier était grande, et que son agitation ne laissait pas d'inquiéter les hommes politiques et les classes aisées.

II

Dans un pays où la classe moyenne n'existait pas, les salariés avaient rapidement pris conscience de la force que leur donnerait l'avantage du nombre au regard du petit groupe des privilégiés, du moment qu'ils sauraient s'organiser. D'ailleurs les riches mêmes leur avaient donné l'exemple, lorsqu'ils constituèrent une association pour résister à la loi agraire impériale de 1842 et obtenir les trois *F* : tenure du sol *fixe*, fermage *fixe* et vente libre (*free*) de leurs droits. Dès 1840, les groupements ouvriers songèrent à réclamer la réduction de la journée de travail.

Comme toujours, ainsi que le remarque M. Vigouroux, les typographes et les ouvriers du bâtiment prirent la tête du mouvement syndical. En 1844, les maçons de Dunedin obtenaient la journée de huit heures; la même réglementation était introduite à Sydney en 1855 et à Melbourne en 1859, sans avoir rencontré une grande résistance parce que, d'une part, la morte-saison est inconnue dans ce climat chaud, et que, d'autre part, les ouvriers avaient spontanément proposé une réduction de un shilling sur leur salaire quotidien. Quinze ans plus tard, presque tous les corps de métiers avaient obtenu que la durée du travail fût limitée à quarante-huit heures par semaine avec le repos dominical complet. Comme cette réforme ne laissait pas de susciter pratiquement quelques difficultés, les ouvriers se

[1] En 1838, les tondeurs de moutons du Queensland avaient fait une pétition contre les Chinois.

groupèrent pour la défense de leurs intérêts. En 1871 apparaît le Conseil des métiers et du travail de la Nouvelle-Galles; un peu plus tard, le Comité du *Trades hall* de Melbourne devient le porte-parole de tous les ouvriers de la ville; une association nationale des mineurs, diverses unions ouvrières, des syndicats de marins sont créés, et un premier congrès ouvrier se réunit à Sydney en 1879. La solidarité de tous les syndicats permit aux marins d'obtenir que les Chinois ne fussent plus employés sur les bâtiments marchands. Sept ans après, une des associations ouvrières les plus puissantes, l'Union amalgamée des tondeurs de moutons, exigea de même façon la proscription de la main-d'œuvre asiatique ou polynésienne. A cette époque d'ailleurs, à la suite du congrès ouvrier de Melbourne, les syndicats ont accompli de très grands progrès, ils sont officiellement reconnus, et bien qu'ils ne renferment qu'une partie des salariés, ils sont admis à parler en leur nom. Les employeurs de Victoria qui, inquiets de l'organisation ouvrière, viennent de former entre eux une Union, acceptent de discuter avec le comité du *Trades hall* et de fixer, d'accord avec lui, les conditions auxquelles les débardeurs de Melbourne, alors en grève, reprendraient le travail.

Dans cette occurrence, les employeurs avaient constaté la force et la solidarité des corporations ouvrières; ils l'éprouvèrent à nouveau quand les Unions de métiers d'Australasie souscrivirent 4.000 livres sterling pour les déchargeurs de Londres, après que ceux-ci, en 1889, eurent décidé de cesser le travail. Ils voyaient les groupements se multiplier et une seule année suffire à quelques meneurs pour obtenir 15.000 adhésions à la Fédération Queenslandaise du travail. Ils ne pouvaient se méprendre sur les ambitions des syndicats, dont le plus turbulent et le plus difficile à réduire — l'Union amalgamée des tondeurs de moutons — prétendait exiger l'exclusion des non-syndiqués. Prudemment, les chefs d'industrie, armateurs, éleveurs, s'étaient groupés dans chaque Etat, s'étaient mis en relations par l'intermédiaire du syndicat des armateurs et avaient pris leurs mesures pour soutenir le conflit qu'avec raison ils prévoyaient imminent.

Au début de 1890, la crise éclata à la suite du refus des squatters des Darling Downs d'accepter les prétentions de l'Union amalgamée des tondeurs. Ceux-ci voulurent empêcher l'exportation de la laine tondue par les non-syndiqués, et ils obtinrent l'appui de tous les syndicats ouvriers, jusques et y compris celui des officiers de la marine marchande. Le 12 juillet, W. G. Spence, président de l'Union amalgamée, lançait un

appel demandant à toutes les Unions australasiennes « de créer « autour du continent un cordon d'*unionisme* assez fort pour « empêcher l'expédition d'une seule balle de laine tondue par les « non-syndiqués ». Un mois plus tard, les officiers de marine étaient en grève et le commerce maritime était paralysé dans tous les ports de l'Australasie et de la Nouvelle-Zélande. Tous les syndiqués cessaient le travail, — ce qui avait pour résultat de diminuer rapidement les ressources des comités des Trades Halls et de permettre aux employeurs de remplacer les syndiqués, considérés comme démissionnaires, par des sans-travail alors fort nombreux. Très disciplinés, les employeurs tinrent à Sydney, du 8 au 12 septembre, une conférence intercoloniale au cours de laquelle ils décidèrent de s'organiser dans toute l'Australasie et d'assurer le respect de la liberté du travail. Maîtres des gouvernements, ils faisaient, à ce moment même, réprimer vigoureusement les désordres auxquels s'étaient livrés quelques grévistes. Du 5 au 14 novembre, les marins et ouvriers durent partout reprendre le travail[1]. Seuls, les tondeurs résistèrent encore pendant sept mois, jusqu'au 15 juin 1891. Ils essayèrent même d'user de violence, et pour intimider les squatters, ils tentèrent de faire dérailler les trains qui portaient des non-syndiqués; mais les troupes du Queensland les continrent facilement, et dans la convention qu'ils signèrent en se soumettant, ils durent reconnaître la liberté du travail, sans obtenir d'autre concession que la journée de huit heures.

L'organisation syndicale, si parfaite qu'elle eût été du côté des salaires, était en somme apparue impuissante à briser la résistance patronale. Elle sortait affaiblie, diminuée de la lutte soutenue qui n'avait profité qu'aux employeurs. Elle essaya vainement, en 1892, de provoquer un nouveau mouvement pour protester contre la réduction des salaires qui, presque partout, furent diminués d'un quart. L'abondance de la main-d'œuvre, privée d'emploi et toujours prête à se substituer aux syndiqués en grève, explique l'échec essuyé. Mais les chefs du parti voulurent assigner à leur insuccès une autre cause; ils déclarèrent n'avoir été accablés que par la loi, parce que la loi était faite par les capitalistes dans leur intérêt. Donc la loi devait être modifiée et l'action politique s'imposait, à la place de l'action syndicale inefficace. Quelques habiles l'avaient dit d'ailleurs au congrès ouvrier néo-zélandais de 1885 et à celui qui fut tenu en 1886 à Adélaïde. L'heure paraissait excellente

[1] Voir l'histoire détaillée de cette grève dans VIGOUROUX, *loc. cit.*, pp. 196-206.

pour jeter dans la lutte des partis politiques les gros bataillons, bien disciplinés, du prolétariat : presque partout les conservateurs et les libéraux étaient égaux en forces, et la réalité du pouvoir devait appartenir à qui les départagerait. Nombreuses étaient les circonscriptions où les électeurs ouvriers étaient assurés de la majorité ; et sans qu'ils eussent jusqu'alors songé à porter sur le terrain politique la lutte des classes, ils avaient prouvé leur puissance en envoyant, dès 1880, le mineur Duncan Melville représenter à Sydney les mineurs de Newcastle, et en faisant pénétrer un travailleur manuel dans chacun des parlements de Victoria, Nouvelle-Galles et Queensland, en 1888. A partir de 1890, ce qui n'avait été qu'un accident devint une tactique, et le parti ouvrier organisé présenta des candidats de classe, qui souvent se dénommèrent socialistes, sans avoir d'autre programme que la ferme volonté de défendre les intérêts de leurs commettants et de faire voter des lois sociales. Nul marxiste ne rêvait d'une société nouvelle, s'édifiant sur les ruines de celle où nous vivons.

Grâce à une étroite entente avec les libéraux-radicaux, six ouvriers furent élus en Nouvelle-Zélande ; l'année suivante 1891), les candidats du *Labour party* obtenaient 103.787 suffrages et 35 élus sur les 125 membres que compte le parlement néo-gallois. Les scrutins de 1893 leur assurèrent 11 sièges sur 95 en Victoria [1], 15 sur 72 au Queensland, 11 sur 54 en Australie Méridionale. Ce fut à peu près l'apogée de leurs triomphes électoraux, sauf au Queensland où leur nombre s'éleva de 15 à 20 en 1896, à l'heure même où ils reperdaient 20 sièges sur les 35 qu'ils avaient enlevés à Sydney. Dans les assemblées délibérantes, les députés ouvriers ne jouèrent pas le rôle auquel ils semblaient destinés par le nombre de leurs commettants; ils furent bien vite réduits à n'être qu'un rouage de la machine parlementaire, un appoint auquel conservateurs et libéraux faisaient appel tour à tour, soit pour renverser, soit pour défendre un ministère. C'est tout au plus si le *Labour party* obtenait, de temps à autre, quelque réforme, comme prix de son concours. Les chefs se laissèrent gagner par des avantages personnels, se plurent à concevoir des ambitions et obtinrent parfois des portefeuilles — en Nouvelle-Galles, en Victoria, en Australie Méridionale — dans des cabinets libéraux, mais à l'expresse condition de ne point appliquer au pouvoir les réformes bruyamment réclamées dans l'opposition. Le gouverneur du Queensland se plut bien à constituer un

[1] Grâce à la grande crise économique qui avait réduit un ouvrier sur neuf au chômage complet : Victoria comptait alors 50.000 sans-travail.

cabinet purement ouvrier; mais ce cabinet n'eut qu'une existence éphémère : il fut renversé le jour même où son chef donna lecture de la déclaration ministérielle. En Nouvelle-Zélande, où les leaders du parti ouvrier sont plus puissants que partout ailleurs, les ministères qu'ils constituent et soutiennent font simplement de la politique radicale-socialiste.

En réalité, l'action parlementaire du *Labour party* australasien est essentiellement opportuniste; elle s'inspire des circonstances pour réclamer ou abandonner ses revendications, et pratique habituellement la politique de bascule. Aucun corps de doctrines, aucun idéal dogmatique n'oblige le parti à une attitude invariable. Seuls, les chefs de la Fédération australienne du Travail, établie dans le Queensland, ont demandé que « la réorganisation de la société fût immédiatement com-« mencée sur cette base (nationalisation et administration par « l'Etat de tous les moyens de production et d'échange), et pour-« suivie jusqu'à la réalisation absolue de la justice sociale ». Cette formule, donnée en 1890, n'a pas été comprise ni adoptée par les membres du VIe Congrès ouvrier intercolonial, tenu à Ballarat, l'année suivante, pour arrêter le programme du parti ouvrier. Ce programme comprend deux chapitres : l'un qui touche à la politique générale, l'autre qui concerne spécialement les intérêts des ouvriers. Ni dans le premier ni dans le second, une réorganisation complète de la société n'est réclamée comme nécessaire ni même envisagée comme profitable. En matière politique, le Congrès a demandé l'extension du suffrage universel par la suppression du cens, la décentralisation administrative, le développement de l'enseignement laïque par la gratuité et l'obligation, la création d'un système national d'irrigation, et l'établissement d'un impôt sur la *plus-value foncière*, déduction faite des améliorations effectuées par l'occupant. Pour les classes laborieuses, le programme comporte les articles suivants [1] : journée légale de travail dans toutes les occupations : huit heures au maximum; — inspection périodique de toutes les chaudières et machines par des inspecteurs sortis de la classe ouvrière; — privilège donné à l'ouvrier pour son salaire sur le produit de son travail; — interdiction du marchandage dans tous les travaux effectués pour le compte du gouvernement; — suppression de la loi relative aux engagements de maître à serviteur [2]; — amendement des lois relatives à la responsabilité des employeurs, à l'apprentissage et aux syndicats professionnels; — lois spé-

[1] Nous le donnons d'après l'ouvrage de M. Vigouroux, p. 281, note.
[2] Nous en parlerons plus loin.

ciales intéressant les mineurs et les marins; — création d'un ministère du travail dont le chef responsable aurait le droit de convoquer les représentants des organisations patronales et ouvrières pour adopter des mesures de conciliation en cas de conflits industriels; — exécution dans l'intérieur de chaqne colonie de tous les travaux effectués pour le compte de son gouvernement, dans la mesure du possible; — suppression absolue de tous les subsides accordés par les gouvernements coloniaux à l'immigration; — apposition d'une marque spéciale sur tous les meubles fabriqués par les Chinois; — vote de toutes les mesures « susceptibles d'assurer au salarié une rémunération convenable et équitable pour son travail » ; — extension des attributions de l'Etat comme employeur.

Il y a, certes, un certain nombre de ces revendications que l'on peut discuter; plusieurs mènent au socialisme d'Etat, d'autres dénotent un singulier égoïsme. Mais l'ensemble n'est pas, à tout prendre, aussi redoutable pour l'ordre social actuel que les déclarations électorales des socialistes du Vieux-Monde. En Australasie, l'Etat s'est, par le fait des circonstances, trouvé entraîné à intervenir plus activement dans les problèmes économiques : tantôt il légifère, tantôt il se fait le protecteur bienveillant des classes laborieuses. Les revendications du *Labour party* n'ont aucun caractère révolutionnaire; elles ne sont que la conséquence du régime social adopté, dans son esprit général, par tous les partis politiques et par toutes les classes de la société.

III

La grande extension du rôle de l'État est chose naturelle dans un pays où aucun contrepoids n'existe à son omnipotence, dans une société égalitaire qui ne comprend ni aristocratie ni groupements anciens et agissants. Même dans les plus grandes villes, la vie municipale est minime; les élections municipales ont lieu au suffrage restreint basé sur le montant des impositions, et les magistrats communaux, ne représentant que la fraction la moins nombreuse de la population, manqueraient d'un point d'appui dans l'opinion pour résister à la très grande centralisation. Ils n'y songent pas d'ailleurs et n'ont même pas suivi les municipalités anglaises ou américaines dans le mouvement qui les a entraînées à exploiter elles-mêmes les services publics. Les eaux, la voirie, l'hygiène sont fréquemment confiées à des particuliers; les travaux, même les plus impor-

tants, sont mis en adjudication, et la ville se borne à insérer dans le cahier des charges des clauses garantissant un salaire minimum et la journée de huit heures aux ouvriers de l'entreprise. Melbourne seule exploite directement des carrières et des abattoirs.

L'Etat ne se contente pas d'un rôle aussi effacé. Obligé, au début des colonies, à assurer la vie matérielle de tous, il ne s'en est jamais désintéressé, et sachant par expérience quels abus le plus fort ou le plus riche pouvait commettre, il a gardé l'habitude d'intervenir dans tous les rapports auxquels peut donner lieu le contrat de travail. Parfois, comme a fait l'État néo-zélandais, il est devenu le plus grand propriétaire foncier de la colonie et le plus grand entrepreneur ; il possède les voies ferrées, une banque nationale qui consent des avances d'argent à un taux inférieur à celui des banques privées, une assurance d'Etat sur la vie, une caisse de retraites pour la vieillesse; il songe même à devenir seul dispensateur de la fortune et à jouer un rôle quasi providentiel. C'est le socialisme d'Etat, dont M. Reeves, aujourd'hui agent général de la Nouvelle-Zélande à Londres, après avoir été ministre du travail, salue l'avènement comme le triomphe de la démocratie [1]. Mais la Nouvelle-Zélande n'est pas suivie par les autres colonies, où la nécessité seule a déterminé l'intervention en des matières généralement réservées à l'initiative privée.

En revanche, les gouvernements australasiens ignorent les monopoles de tabacs ou d'allumettes, les fabriques de tapis ou de porcelaines. Très soucieux d'assister les malheureux, ils n'ont pas jugé nécessaire d'inventer l'assistance publique. C'est à des sociétés particulières [2] qu'ils confient, en les subventionnant, le soin d'entretenir les orphelinats, asiles et hospices pour aliénés, vieillards, malades, jeunes détenus. Ils encouragent les mutualités en leur donnant la personnalité civile complète et en les exonérant du timbre. S'ils assument la charge de l'enseignement primaire, laïque, gratuit et obligatoire pour la majorité des enfants, ils admettent la concurrence et abandonnent à la bonne volonté des particuliers l'enseignement secondaire et supérieur. Ils n'ont pas souci d'instaurer une religion officielle, mais sont d'accord avec le peuple tout entier pour protéger les divers cultes et prêter même assistance à certaines œuvres confessionnelles. Au contraire du rêve despotique des apôtres du collectivisme, ils laissent à tous les citoyens une très grande somme de

[1] Cf. METIN, *loc. cit.*, p. 229.
[2] Notamment à l'Armée du Salut.

liberté morale et religieuse, tout en cherchant à combattre par des règlements sévères l'alcoolisme et la prostitution.

C'est surtout dans le domaine économique que les interventions de l'Etat sont fréquentes, et envahissantes jusqu'à l'excès : on dirait que les Australasiens ont besoin d'être maintenus en une sorte de curatelle, et de même que la Nouvelle-Zélande a institué en 1872 un service pour gérer les biens des mineurs et des incapables, de même toutes les colonies, depuis leur fondation, se sont montrées soucieuses de guider l'individu dans le chemin de la fortune. De grands sacrifices ont été consentis pour la création d'un enseignement technique, industriel et agricole, et de bureaux d'informations ouverts au public. Partout, il existe des offices nationaux de placement : celui de Sydney a 42 succursales et a effectué 82.000 placements, de 1891 à 1898 ; celui de Nouvelle-Zélande en a fait 24.000 pendant la même période. Pour donner du pain aux sans-travail [1], non seulement il est accordé des concessions presque gratuites de terres sous le nom de « baux à perpétuité », mais encore tous les gouvernements consentent à leurs locataires des avances de fonds pour la mise en valeur de leurs domaines. Plusieurs systèmes de colonies agricoles [2], de villages coopératifs ou même communistes — ainsi qu'il a été fait dans la vallée du Murray, — ont été employés par les divers Etats pour assurer aux sans-travail une situation aisée de petits propriétaires.

Un ouvrier en chômage n'a-t-il pas de goût pour l'agriculture? L'État ne se désintéresse pas de lui : parfois, comme a fait la Nouvelle-Galles, il accorde des permis de chemins de fer et une somme d'argent (à titre de prêt) à 5 ou 6.000 prospecteurs de terrains aurifères ; le plus souvent il accueille les malheureux dans une entreprise quelconque de travaux publics. Une période d'affaissement économique, succédant à un *boom* exagéré, est un fait qui s'est plusieurs fois renouvelé en Australasie, et naturellement le nombre des sans-travail était considérable. C'est pour les occuper surtout que l'Etat s'est fait entrepreneur, multipliant les constructions somptueuses [3], établissant des chemins de fer — à raison de 825 milles par an, de 1882 à 1891 — dans des contrées à peine habitées, plantant jusque dans les déserts des poteaux télégraphiques, multipliant les

[1] « Il est du devoir du gouvernement de donner du travail à qui n'en a pas », disait en 1886 John Ballance, ministre des Terres en Nouvelle-Zélande. Cf. VIGOUROUX, p. 224, et METIN, p. 450.

[2] Cf. de longs et intéressants détails dans les ouvrages déjà cités de VIGOUROUX et de METIN. Ces tentatives ont presque partout échoué.

[3] VIGOUROUX, *loc. cit.*, p. 173, donne comme exemple le palais du Parlement de Melbourne, encore inachevé, pour lequel il a été dépensé 25 millions de francs.

routes ou faisant creuser des puits[1]. La Nouvelle-Galles, en 1891, n'employait pas moins de 45.000 personnes ; de 1892 à 1898, Victoria dépensa 281.965 livres sterling en travaux publics pour occuper les sans-travail ; en Nouvelle-Zélande, c'est plus de la moitié des bras disponibles que l'État emploie. Là, comme en Victoria, les ouvriers sont constitués en groupes coopératifs pour l'exécution d'un travail donné : c'est le *Buttygang-system*. S'il faut citer des chiffres, nous rappellerons que, avant le 1er janvier 1897, il avait été dépensé par l'Australasie 131.787.359 livres pour les chemins de fer et les tramways, 20.790.183 pour les eaux; 3.837.414 pour les télégraphes et les téléphones ; 56.628.050 pour divers autres travaux publics[2]. C'est, en somme, la presque totalité des emprunts contractés par les États, — soit 246 millions de livres sterling, environ 6 milliards 150 millions de francs, à la fin de l'année 1900.

Les ouvriers victimes du chômage ne sont pas seuls à bénéficier de la protection de l'État; ceux qui travaillent sont également favorisés : pour eux, l'Australie méridionale a les « Homestead blocks », la Nouvelle-Zélande a les « Workmen's homes », destinés les uns et les autres à assurer aux salariés un domicile confortable, entouré d'un petit jardin. Surtout, les Etats ont tous, à l'exception de la Nouvelle-Galles, adopté un régime douanier tout favorable, par l'élévation des tarifs, au développement de la production intérieure. La Nouvelle-Zélande, depuis l'avènement du cabinet radical-socialiste Seddon, a des taxes absolument prohibitives pour certains articles manufacturés. Le protectionnisme, destiné à garantir des salaires élevés aux agents de production, va jusqu'à écarter de l'Australasie toute immigration — c'est-à-dire la concurrence de la main-d'œuvre, — surtout lorsque l'immigration est chinoise ou polynésienne. Pour développer la richesse publique, les Etats font rechercher les améliorations possibles dans la fabrication industrielle, introduisent des animaux reproducteurs, entretiennent à Londres des agents généraux qui ont mission de vulgariser les produits de leur pays d'origine. Victoria, qui a des établissements frigorifiques modèles, donne, comme le Queensland, des primes à la culture de la betterave sucrière, et organise l'exportation du beurre et du fromage[3]. L'Australie Méridionale se charge d'exporter en Europe les lapins qui, jadis, étaient le fléau de la colonie, et les vins pour lesquels elle mène grande réclame sans parvenir à les vendre à un prix rémunérateur.

---

[1] 839 puits ont été creusés en 1899 par les soins du Queensland.
[2] Cf. Vigouroux, *loc. cit.*, p. 181.
[3] Cf. Metin, *loc. cit.*, p. 233.

IV

Ces initiatives généreuses de l'Etat, cette tutelle si hardiment prévoyante, sont parfois poussées un peu loin, et les gouvernements australasiens font assez souvent sentir à leurs sujets quels abus peuvent compenser les bienfaits d'une extrême réglementation. Les deux ministères « des Terres » et « du Travail », qui existent dans toutes les colonies, ont préparé et fait adopter une législation agraire et une législation industrielle dont beaucoup d'articles sont fort discutés et blâmés avec énergie par les grands propriétaires et par les manufacturiers les plus notables : le souci de plaire au nombre a peut-être fait omettre parfois quelques règles de justice.

Il est certain que l'occupation du sol en Australie et en Nouvelle-Zélande n'eut pas lieu avec la méthode et la prévoyance nécessaire. Les squatters avaient pris possession de territoires immenses, sans se soucier en rien de les mettre en valeur. Lorsque la loi agraire impériale de 1842 vint fixer les droits du gouvernement, il était trop tard : la grande propriété était partout le régime dominant; elle s'étendit davantage encore pendant les périodes de spéculation, alors que les transactions sur la terre furent le plus nombreuses; toutes les bonnes terres se trouvèrent aliénées dès 1870. A cette date, la Nouvelle-Zélande se préoccupa la première d'entraver la spéculation et de faire coloniser par l'Etat; en 1884, les projets formés furent repris, et l'Australie Méridionale prit part au mouvement; en 1892, tous les Etats, sauf la Tasmanie, étaient gagnés à la cause de la réforme agraire mais sans s'accorder sur les moyens de la réaliser. Le but à atteindre était celui-ci : entraver le développement de la grande propriété, et même, s'il est possible, provoquer son morcellement. Une limite maxima a été posée à l'acquisition, voire à la location des terres publiques; l'impôt progressif sur la fortune foncière et sur les revenus, établi en Victoria dès 1877, a été adopté par l'Australie Méridionale et par la Nouvelle-Zélande; ces deux dernières colonies y ont ajouté une lourde taxe sur la plus-value foncière et ont frappé d'un impôt de 20 % les propriétaires habitant hors du pays [1].

Mais le procédé de morcellement le plus efficace est le rachat par le gouvernement des domaines les plus considérables. Une loi de 1891 (*Land for settlements Act*) a autorisé l'Etat néo-zélandais à dépenser jusqu'à 50.000 livres par an pour cet objet; le cré-

[1] Cf. Vigouroux, *loc. cit.*, p. 213, et Metin, *loc. cit.*, p. 34.

dit a été porté à 500.000 livres en 1897. Le Queensland et l'Australie Occidentale consacrent 100.000 livres annuellement au même but; Victoria et l'Australie Méridionale sont également entrées dans cette voie. Dès 1894, la Nouvelle-Zélande allait plus loin, en instituant l'expropriation pour cause d'utilité publique [1], mesure extrême que le Parlement d'Adélaïde a seul imitée. Les terres mises par un procédé quelconque à la disposition de l'Etat sont divisées en lots de faible importance et concédées à des colons agricoles, non point en pleine propriété, mais en location pour 999 ans: c'est le « bail à perpétuité ». Les résultats n'ont pas été mauvais parce que les cultivateurs réservent leurs forces pour l'exploitation : la surface cultivée augmente deux fois plus vite que la population. Mais toute l'entreprise est marquée au coin du socialisme le plus net : c'est la nationalisation du sol qui se poursuit activement. Il est vrai que, même en Nouvelle-Zélande, la grande propriété couvre encore les trois quarts de la colonie: 3.500 propriétaires possèdent 11 millions d'hectares, répartis en lots variant de 400 à 40.000 hectares.

***

Les grandes agglomérations d'hommes qui se sont formées dans les principales villes de l'Australasie ont, dès longtemps, pesé sur les gouvernements coloniaux pour obtenir une législation favorable aux travailleurs de l'usine, dont M. Coghlan, statisticien officiel de la Nouvelle-Galles, évaluait le nombre à 247.159 en 1898 [2]. C'est dans l'association que les ouvriers pensèrent trouver la force nécessaire pour lutter contre les employeurs; ils multiplièrent donc les syndicats, en les maintenant d'ailleurs strictement sur le terrain professionnel; ils se groupèrent dans les *Trades Councils* (conseils des Métiers) et dans les *Trades Halls* (Bourses du travail), sans réussir à englober la majorité des travailleurs.

Les Etats les plus avancés au point de vue social ont tenté de rendre le syndicat obligatoire : telle la Nouvelle-Zélande, avec la loi de 1894 sur la conciliation et l'arbitrage obligatoires; tels encore la Nouvelle-Zélande et aussi le Queensland et l'Australie Occidentale avec leurs lois d'hygiène et de protection physique de la femme et de l'enfant, et leur institution des *Special Boards*, véritables « conseils de travail », destinés à régler les condi-

---

[1] Cf. Coghlan. *The Revue severn of Australia*, 1897-98, p. 345-7.

[2] Le propriétaire exproprié reçoit une indemnité raisonnable. La loi, d'après M. Metin, p. 37, a été déjà appliquée à 77 domaines, ce qui a entraîné pour l'Etat une dépense de près de 35 millions de francs.

tions de l'apprentissage et à fixer un minimum de salaire professionnel. On a même été plus loin, et la Nouvelle-Zélande a posé la question des retraites ouvrières; son exemple entraîne aujourd'hui la Fédération australienne dans un mouvement presque unanime.

*
* *

Mais pour socialistes que paraissent être ces lois, du moins en leurs tendances, elles n'ont rien qui doive nous engager, nous Européens, à conclure qu'aux antipodes, les théories socialistes ont fait victorieusement leurs preuves ; en cette circonstance, comme en la plupart des autres, le sens pratique des Australasiens a seul déterminé l'adoption de cette législation; car si elle est extrêmement favorable aux ouvriers, elle est en même temps harmonisée avec l'organisation sociale actuelle. Sauf en Nouvelle-Zélande, nous pouvons donc dire qu'en Australasie il n'y a point d'esprit vraiment socialiste, non plus qu'il n'y a de mesures légales inspirées par la prétention de renouveler le Vieux-Monde. Dans la société très démocratique des colonies australasiennes, le grand rôle réservé naturellement à la main-d'œuvre devait lui assurer une place importante parmi les préoccupations gouvernementales et des avantages très spéciaux chez une nation dont elle constitue la presque totalité et dont elle fait la prospérité. L'organisation des forces ouvrières et leur immixtion dans la vie politique ont accéléré le mouvement, mais le mouvement existait auparavant qui entraîne tous les Etats à faire les plus louables efforts en vue de supprimer la misère et même, pour les ouvriers laborieux, le prolétariat. De grands progrès ont été effectués : nulle part le travailleur n'a une condition aussi favorisée. En revanche, la dette est énorme dans toutes les colonies et pèse lourdement sur leur essor, de même que les avantages consentis à la production entravent le commerce. Il serait peu prudent de vouloir tout imiter et tout copier de la jeune Australasie.

JOSEPH DENAIS-DARNAYS.

LE TRAITÉ FRANCO-SIAMOIS

ET L'OPINION ALLEMANDE

La presse allemande vient d'opérer, à l'égard du traité franco-siamois, un brusque et complet changement d'attitude qui nous semble avoir passé beaucoup trop inaperçu et sur lequel nous croyons nécessaire d'insister un peu aujourd'hui.

On se souvient sans doute de la prodigalité d'informations dont usèrent les différentes agences au lendemain de la signature du protocole de Paris. Pendant plusieurs jours, nos journaux furent encombrés des commentaires de la presse étrangère. A en croire ces habiles découpures, le doute n'était pas permis : nous venions de remporter un éclatant succès diplomatique. La presse allemande faisait chorus avec un ensemble inquiétant. La *Gazette de Francfort*, un des plus grands journaux d'Allemagne — et peut-être le plus important et le mieux documenté en matière de commerce et de finances, écrivait gravement qu'il fallait se demander si l'heure du partage du Siam n'avait pas sonné. Cela dépassait véritablement la mesure. Toutes les revues spéciales de Berlin étaient manifestement dans le même état d'esprit.

Pendant ce temps, l'opinion française s'était émue et s'était ressaisie. Presque tous ceux qui connaissaient les questions d'Extrême-Orient jugeaient d'une façon identique le nouveau traité, c'est-à-dire qu'ils le trouvaient désastreux. L'étude impartiale de l'importante enquête que nous avons publiée ici même [1] ne peut laisser aucun doute à cet égard.

C'est à ce moment précis que se produisit un changement total dans les appréciations de la presse allemande. Le thème général des nouveaux articles consacrés au traité franco-siamois fut le même dans tous les journaux : « Les Français, disait-« on, protestent contre leur succès diplomatique; nous ne « comprenons plus! »

Sur ce *leitmotiv*, les longues dissertations s'étendaient avec prolixité. On prenait une peine infinie à nous convaincre que

[1] Voir Notre enquête a propos des affaires de Siam (*Quest. Dipl. et Col.*, 1er et 15 décembre 1902, 15 janvier 1903).

nous avions tort de n'être pas contents. Tant de sollicitude ne saurait nous toucher. Nous sommes seuls juges de nos affaires; seuls nous prétendons veiller à nos intérêts nationaux, et nous entendons demeurer seuls maîtres de nos résolutions.

Nous avions d'autant plus le droit d'être défiants que certaines phrases maladroites démontraient clairement qu'on éprouvait un certain dépit de notre attitude. Un article paru dans l'*Export* mit tout au point. Cette importante revue commerciale allemande reproduisit, en le renforçant de ses commentaires approbatifs, un article d'un journal quotidien dont la teneur était en substance la suivante : « Le grand commerce « allemand ne peut se désintéresser de la question siamoise. « Nos intérêts économiques sont trop considérables à Bangkok « pour que nous puissions nous taire. Depuis quelques années, « nous avons fait au Siam des progrès considérables. Or, les « Français sont des coloniaux protectionnistes; il serait donc « infiniment regrettable qu'une partie du royaume siamois « tombât entre les mains de la République; ce serait une partie « du marché mondial qui nous échapperait. La comparaison de « la part de notre pavillon dans le mouvement du port de « Bangkok et dans celui du port de Saïgon ne nous permet « pas d'en douter un seul instant. ».

Il nous est impossible de nier que les progrès de l'Allemagne au Siam sont considérables. M. Robert de Caix le signalait encore dans une correspondance reproduite dans notre Revue[1], et nous le démontrerons nous-même, de façon péremptoire, dans cette brève étude, en extrayant simplement d'un rapport du consul d'Allemagne à Bangkok les quelques chiffres suivants :

Mouvement des vapeurs à Bangkok en 1901.

	ENTRÉE		SORTIE	
	NOMBRE DES NAVIRES	TONNAGE	NOMBRE DES NAVIRES	TONNAGE
Total du mouvement.....	576	542.808	564	522.849
Part de l'Allemagne seule.....	272	291.156	262	274.066
Part des autres puissances.....	304	251.652	302	248.783

Ainsi donc, à Bangkok, plus de la moitié du mouvement

[1] *Quest. Dipl. et Col.*, 15 janvier 1903, p. 113.

maritime se fait sous pavillon allemand. On comprend, dans ces conditions, que l'Allemagne ait le souci de garder cet avantage et même, plutôt, de l'augmenter.

Or, les négociants de Hambourg craignent, paraît-il, qu'une augmentation de l'influence française, au détriment de l'influence britannique, ne vienne arrêter l'essor du commerce germanique tandis qu'ils semblent envisager, avec la plus grande philosophie, avec une certaine bienveillance même, les progrès de l'influence anglaise.

Ce qui est intéressant et ce qui est grave aussi, c'est que cette théorie qu'il y a avantage à favoriser l'Angleterre au détriment de la France, là où l'Allemagne a des intérêts économiques à défendre, semble, malgré toutes les apparences, être une des directrices de la diplomatie de Berlin. Il ne faut pas prendre trop au sérieux les querelles qui surgissent assez fréquemment entre l'Allemagne et l'Angleterre et que, périodiquement, détaillent avec une certaine acrimonie les différents correspondants du *Times*[1] en Extrême-Orient. L'Allemagne ne se sent liée que par son intérêt. Il est certain qu'elle cherchera toujours à obtenir des avantages, même aux dépens de l'Angleterre ; mais il n'en reste pas moins avéré que l'article de l'*Export* reflète très exactement l'opinion des classes dirigeantes de l'Empire. Une fois le dilemme posé irrévocablement : faut-il favoriser l'Angleterre ou la France ? l'indécision cesse à notre détriment.

Nous devons d'autant plus méditer ce *fait* qu'un diplomate allemand des plus distingués, M. de Brandt, écrivait dernièrement, dans ses Souvenirs[2], la page suivante que nous livrons, dans sa traduction littérale, aux réflexions de ceux que préoccupe l'avenir de notre politique extérieure[3] :

« Le but final de la politique française dans les provinces du « Sud et du Sud-Ouest de la Chine, comme dans la péninsule « indo-chinoise, est l'exploitation de ses conquêtes présentes ou « futures par les seuls commerçants et industriels français, à « l'exclusion aussi complète que possible de toute concurrence « étrangère. Les nouvelles conquêtes coloniales de la France « sont en grande partie perdues pour le monde, et elles le « seraient tout à fait, si la République se sentait capable « d'écarter complètement la concurrence étrangère. Cette puis- « sance forme contraste, à ce point de vue, avec l'Angleterre

[1] Cf., par ex., le *Times* du 2 janvier 1903.

[2] *Trente-trois ans en Extrême-Orient*, par M. Von Brandt, ancien ambassadeur impérial, chez Wigand, à Leipzig, 1901. 3 volumes.

[3] Von Brandt, *op. cit.*, t. III, p. 199.

« qui (quoi qu'on pense des motifs de sa politique) ne s'est « jamais réservé de privilèges exclusifs et a, pendant les « soixante ou soixante-dix dernières années, pratiqué la poli- « tique de la porte ouverte à l'égard de la concurrence étrangère. « *C'est pourquoi, pendant mon séjour en Chine, j'ai pu dire « que la politique française coloniale devait être regardée « comme hostile et qu'elle était beaucoup plus dangereuse « pour le développement des intérêts allemands que l'attitude « de l'Angleterre.* L'histoire des relations de la Chine avec les « puissances étrangères depuis 1893 n'a pu que me confirmer « dans mon opinion[1]. »

Tout ce que nous venons de dire des dispositions de la diplomatie et du grand commerce allemands à l'égard soit du traité de Paris de 1902, soit de la politique française en général, nous montre assez ce qu'il faut penser du trouble affecté et de la feinte consternation de la presse allemande au mois d'octobre et de son dépit naïvement sincère d'aujourd'hui.

On brûle du désir, croyons-nous, de corriger la *Carte politique d'Extrême-Orient* éditée chez MM. Klasing et Bielefeld, où toute la région siamoise d'influence française était déjà indiquée comme faisant partie de notre Indo-Chine. Mais il y a loin heureusement, — nos rivaux trop pressés qui savent le français ne devraient pas l'ignorer, — entre la coupe et les lèvres!

René Moreux.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *La convention franco-siamoise.* — La campagne énergique, menée dès le premier jour, contre le traité du 7 octobre, par tous les esprits les plus clairvoyants et les plus compétents du monde colonial, vient d'obtenir un premier résultat. Le ministre des Affaires étrangères a dû renoncer à demander au Parlement la discussion immédiate de sa convention. Peut-être, prévoyant l'échec final auquel il s'exposait, cherche t-il quelque moyen qui pourrait lui permettre de donner une apparente satisfaction aux critiques les plus embarrassantes. Peut-être espère-t-il, en gagnant du temps, obtenir un vote distrait de la lassitude du Parlement. Quoi qu'il en soit, une dépêche *Havas* de Bangkok nous a appris que le délai de la ratification du traité, primitivement fixé au 7 février, était reporté au 30 mars. Le gouvernement aurait, dit-on, préféré une date plus éloignée encore et avait demandé, à ce que l'on assure, un nouveau délai de six mois. L'information officielle nous prouve que cette demande n'a pu recevoir satisfaction.

— *La discussion du budget à la Chambre; le rapport de M. Bienvenu-Martin et le rapport de M. Dubief.* — La discussion du budget se précipite à la Chambre avec une extrême rapidité : les discussions générales sont supprimées ou singulièrement rétrécies et les chapitres se votent successivement pour ainsi dire sans débat. C'est dans ces conditions notamment qu'a été adopté le budget des colonies, sur le rapport de M. Bienvenu-Martin; mais si nous ne pouvons rien signaler d'une discussion qui n'a pas eu lieu, nous devons cependant dire quelques mots du consciencieux travail de M. Bienvenu-Martin. Nous voudrions surtout parler du chapitre que le rapporteur a consacré aux dépenses militaires des colonies, et pour cela nous ne pouvons mieux faire que citer :

Les dépenses militaires, écrit M. Bienvenu-Martin, forment presque les cinq sixièmes du budget colonial.

Les crédits demandés pour cette catégorie de dépenses au projet de

budget s'élèvent à 93.720.415 francs en diminution de 2.411.546 francs sur les crédits de même nature alloués pour 1902. Il est vrai que les prévisions du chapitre relatif à la défense des colonies ont été réduites de 2 millions; c'est une dépense non supprimée, mais simplement ajournée. L'économie réelle par rapport à 1902 ne serait alors que de 411.546 francs. Mais le gouvernement a été dans l'obligation d'inscrire au budget de 1903 les frais d'entretien des troupes stationnées au Congo auxquels il est pourvu pour 1902 au moyen de crédits supplémentaires, soit 950.000 francs de plus à la charge du prochain budget. Si on tient compte de cette dépense nouvelle, on constate que les diminutions effectives s'élèvent à près d'un million et demi. Le gouvernement s'est donc efforcé d'alléger le fardeau des dépenses militaires. La Commission a d'autant plus le devoir de le constater qu'en opérant quelques-unes de ces réductions M. le Ministre des colonies a donné satisfaction à des desiderata formulés par la précédente Commission du budget.

De son côté, la Commission, après avoir examiné avec attention les divers crédits qui vous étaient demandés, leur a fait subir de nouvelles réductions qui s'élèvent à 670.521 francs, de telle sorte que l'ensemble des dépenses militaires pour 1903 soit fixé à 93.050.894 francs.

Ces diminutions ne sont, pour la plupart, que des économies de détail résultant d'un examen plus serré des prévisions et des besoins. Elles laissent intacte la question de l'organisation défensive de nos colonies. Cette question est capitale; nous croyons qu'il est urgent de la résoudre, mais il n'appartenait pas à votre Commission de vous apporter une solution.

M. le Ministre des Colonies a récemment institué un comité consultatif de la défense des colonies; il convient d'attendre le résultat de ses délibérations. Ce comité, créé par le décret du 29 juillet 1902, ne limitera évidemment pas sa mission d'études aux points d'appui de la flotte; il aura à rechercher d'une manière générale quelles sont les colonies qui peuvent être défendues et qui méritent de l'être, quels sont les éléments nécessaires à leur défense, quelles sont les garnisons qui peuvent être supprimées ou réduites, celles qu'il importerait de renforcer, le cas échéant; il donnera son avis sur l'importance, la composition et la répartition des effectifs; en un mot, il dira dans une vue d'ensemble ce que comporte l'organisation rationnelle de la défense.

Il serait chimérique de vouloir doter à la fois toutes nos colonies de moyens suffisants pour résister victorieusement à une agression. Une pareille conception ne pourrait être réalisée qu'au prix de sacrifices incalculables, qui dépasseraient de beaucoup les forces contributives de la métropole et qui de plus seraient pour certaines de nos possessions hors de proportion avec l'intérêt qui s'attache à leur conservation.

Une sorte de classement est donc à opérer entre nos diverses colonies. Tant que cette étude préliminaire n'aura pas été faite, il ne sera possible d'apporter aux chapitres des dépenses militaires que des modifications secondaires.

Ce n'est pas une raison cependant de négliger des réformes plus modestes ..

Et après avoir énuméré un certain nombre de ces réformes de détail, telles que la question des vivres, celle des accessoires de la solde, etc., M. Bienvenu-Martin conclut :

Les charges que les dépenses militaires imposent au budget métropolitain peuvent et doivent être allégées par la contribution des colonies. Cette contribution est juste, puisque la présence d'un corps d'occupation ou d'une garnison est à la fois une garantie de sécurité et un élément de prospérité. La loi de finances du 13 avril 1900 en a d'ailleurs consacré le principe, puisqu'elle porte dans son article 33, dernier paragraphe, que « des contingents peuvent être imposés à chaque colonie jusqu'à concur- « rence du montant des dépenses militaires qui y sont effectuées ».

Quatre colonies supportent actuellement une contribution : l'Indo-Chine, la Guinée française, la Côte d'Ivoire et le Dahomey.

Le contingent fourni par l'Indo-Chine a été progressivement élevé : il est prévu pour 1903 au chiffre de 12.365.470 francs, soit près des deux cinquièmes de la dépense totale qui s'élève en chiffres ronds à 32.300.000 fr. Dans ce dernier chiffre n'entre pas, d'ailleurs, la part réservée à l'Indo-Chine dans le crédit de 8 millions inscrit au chapitre 54 pour la défense des colonies.

Chacune des trois autres colonies fournit un contingent de 10.000 fr.

Nous ne concluons pour le moment à aucune augmentation de ces diverses contributions.

Mais il est des colonies qui coûtent cher à la métropole et qui pourraient, ce nous semble, participer dans une mesure progressive aux dépenses militaires qu'elles occasionnent; il s'agit de certaines colonies de l'Afrique Occidentale et de Madagascar.

Les dépenses militaires de l'Afrique Occidentale, déduction faite des bataillons stationnés à la Côte d'Ivoire et en Guinée, atteignent environ 13 millions; celles de Madagascar dépassent 26 millions et dans ces chiffres ne sont pas compris les travaux en cours d'exécution à Dakar et à Diégo-Suarez. La situation financière du Sénégal et des territoires de la Sénégambie et du Niger n'est pas mauvaise. Elle pourrait aisément supporter une contribution qui serait modérée au début. Il en est de même de Madagascar où les recettes du budget local suivent une marche ascendante.

Nous estimons que, sinon en 1903, du moins à partir de 1904, cette contribution devra être versée.

La réduction des charges militaires doit être, suivant nous, une des préoccupations constantes de l'Administration coloniale. Si nous la réclamons avec tant d'insistance, c'est d'abord pour adoucir le fardeau qui pèse de ce chef sur les contribuables métropolitains; c'est aussi pour une autre raison. On reconnait qu'il est actuellement impossible de leur demander de nouveaux sacrifices pour notre empire colonial. Et cependant il a d'autres besoins que celui de la sécurité. Sa mise en valeur est à peine commencée; elle exigera des efforts persévérants et beaucoup d'argent, ne serait-ce que pour établir les moyens de communication nécessaires, tels que routes et chemins de fer, créer ou améliorer les ports. Si l'on sollicitait pour les travaux de cette nature le concours financier de la métropole, on ne manquerait pas de répondre que les charges de celle-ci ne peuvent

être augmentées et de dire qu'il n'y a plus de place dans le budget colonial pour des dépenses nouvelles, fussent-elles productives. La force de l'objection serait singulièrement atténuée si de larges économies étaient pratiquées dans les chapitres militaires.

Le rapport de M. Dubief sur le budget des Affaires étrangères est loin, malheureusement, de présenter la même valeur que celui de M. Bienvenu-Martin. Dans l'importante mission qu'il lui avait été confiée, M. Dubief a vu surtout l'occasion de faire un peu de publicité à ses idées personnelles — très exclusivement personnelles par bonheur — sur notre politique extérieure. Sans se préoccuper autrement de l'opinion raisonnée de la Commission du budget, dont il se trouvait pourtant en l'occasion le porte-parole, l'honorable rapporteur prétend trancher de sa haute autorité toutes les plus graves questions et les plus délicates. A propos, par exemple, de notre ambassade auprès du Vatican, M. Dubief, qui n'a pas reçu de la Commission mandat d'en proposer la suppression, la propose cependant parce qu'il y a, dit-il, antithèse entre la foi et la science. De même, et pour les mêmes raisons d'une clairvoyance nationale si élevée, il propose de diminuer de 50.000 francs le crédit afférent aux missions.

Nous avons assez souvent déjà exposé notre sentiment à ce sujet pour que nous n'ayons pas besoin d'y revenir, surtout devant des arguments aussi peu sérieux. Les idées de M. Dubief ne triompheront pas encore cette année; il ne saurait, malgré tout, se faire beaucoup d'illusion sur ce point. Néanmoins nous ne pouvons nous empêcher, au moins pour le principe, de protester contre les regrettables tendances d'un esprit que l'on souhaiterait voir plus impartial et plus préoccupé des véritables intérêts de notre politique étrangère.

Allemagne. — *Les déclarations de M. de Bülow.* — La discussion du budget au Reichstag a fourni à M. de Bülow l'occasion de faire quelques importantes déclarations. A propos du conflit vénézuélien, le chancelier allemand s'est borné à rester dans le vague et à énoncer un certain nombre de généralités sur l'accord des puissances cointervenantes et sur la justice de leur cause; mais sur d'autres points de la politique extérieure de l'Empire, il s'est montré plus formel. C'est ainsi qu'au sujet des relations de l'Empire avec la France, M. de Bulow s'est exprimé en ces termes :

Je suis, moi aussi, pénétré de cette idée que des relations paisibles et amicales entre l'Allemagne et la France répondent également à la prospérité des deux pays, et que même il existe un certain nombre de questions au sujet desquelles ces deux nations peuvent marcher de pair à leur avantage réciproque.

Je m'efforcerai également, pour ma propre part, d'entretenir à l'avenir les

meilleures relations avec cette nation voisine avec laquelle nous avons croisé le fer dans un temps qui est passé, mais dont nous avons aussi peu méconnu les brillantes qualités que les services qu'elle a rendus au progrès de la civilisation, et son importance comme un des plus puissants pionniers de la civilisation humaine.

Quant aux relations avec l'Angleterre, l'union et la concorde s'imposent plus que jamais :

Je me réjouis de pouvoir dire, continue M. de Bülow, que dans les relations, aussi bien entre les monarques qu'entre les cabinets de Berlin et de Londres, aucun changement n'est survenu, et que ces relations conservent le caractère amical qu'elles ont depuis longtemps. J'espère qu'avec le temps, l'opinion publique, en Allemagne et en Angleterre, se laissera guider par la même pensée.

Quoique chacune des deux puissances puisse, à elle seule, mener à bien ses propres affaires dans les questions mondiales, de telle sorte que l'une n'ait pas besoin de recourir à l'autre, tout en étant cependant amenée par de nombreux et puissants intérêts à être vis-à-vis de l'autre en relations pacifiques et amicales, il y a pourtant des questions, comme par exemple actuellement celle du Venezuela, où l'une et l'autre peuvent, sans danger, ni pour elles-mêmes, ni pour les autres relations, ni pour la paix du monde, marcher sur la même ligne.

Enfin, sur une intervention de M. Bebel, le chancelier a été amené à préciser son opinion relativement aux relations entretenues par l'Allemagne à l'étranger :

M. Bebel, dit-il, a déclaré qu'il existait à sa connaissance un article écrit par un officier de marine en inactivité, d'après lequel la flotte allemande devrait devenir assez forte pour triompher de la flotte anglaise. Je réponds qu'il s'agit là, cela va sans dire, d'une peinture fantaisiste comme il s'en trouve aussi dans la littérature d'autres pays.

On ne peut tenir aucune source autorisée pour responsable de semblables articles, et aucun homme sensé, en Allemagne, ne le prend au sérieux.

Vous pouvez voir à quel point il s'agit, ici, d'images fantaisistes par ce seul fait que notre flotte, après même la complète exécution des plans de constructions maritimes, n'occupera que le quatrième ou le cinquième rang parmi les flottes du monde.

En construisant nos navires, nous ne poursuivons aucun but agressif, mais seulement la défense des côtes allemandes, la représentation des intérêts allemands sur la mer et la protection de nos nationaux à l'étranger.

M. Bebel a dit ensuite que l'expression : « Notre avenir est sur la mer, » contenait une idée agressive contre d'autres puissances. Nous n'y pensons aucunement, cela va sans dire, et l'expression de l'empereur n'a certes pas dû signifier que nous voulions repousser des mers l'une quelconque des puissances étrangères. Mais nous avons un droit aussi valable que tout autre peuple de voguer sur les mers. La Hanse a eu ce droit il y a déjà des siècles, et le nouvel empire allemand le possède aussi.

Le comte de Bülow a terminé ainsi son discours :

M. Schadler a, au commencement des débats sur le budget, dit, entre autres choses, que dans le monde il existait pour nous plus de haine que d'amour. Je trouve que cette généralité est fausse. Je crois que, dans le domaine politique, nous avons des amis sur qui nous pouvons compter. Je crois que le monde ne s'est pas fermé aux rayons du génie du peuple allemand.

Si j'ai parlé, il n'y a pas longtemps, de poètes qui ne nous sont pas favorables — ici le comte de Bülow fait allusion à M. Rudyard Kipling — je me souviendrai avec plaisir, aujourd'hui, qu'il y a quelques jours un autre poète, mi-belge, mi-français, celui-là, favorable à l'Allemagne, — M. Maeterlink — a appelé, ici, à Berlin même, le peuple allemand : « la conscience morale du monde », et cela non sans raison.

Mais même s'il existait contre nous tant de haine et tant d'aversion, je suis d'avis qu'en politique la haine et l'envie — et la haine provient ordinairement de l'envie, — sont encore plus douces que la pitié. Gardons notre poudre sèche. Ne nous querellons pas trop entre nous et personne ne nous offensera.

Ne pourrait-on un peu méditer dans notre France sur ces paroles du chancelier allemand? La leçon qu'il donnait ainsi au Reichstag ne serait pas inutile pour nos parlementaires du Palais-Bourbon et du Luxembourg.

Espagne. — *L'installation de M. Cambon à Madrid.* — M. Cambon, notre nouvel ambassadeur à Madrid, a présenté le 15 janvier ses lettres de créance au roi Alphonse XIII et a prononcé à cette occasion le discours suivant :

Sire,

J'ai l'honneur de déposer entre les mains de Votre Majesté les lettres qui m'accréditent en qualité d'ambassadeur de la République française.

Quelles qu'aient été les vicissitudes de leur histoire, l'Espagne et la France eurent toujours de réciproques sympathies, nées moins du voisinage que de la communauté d'idées et de sentiments. Leur civilisation tire son origine des mêmes sources, leurs aspirations tendent au même idéal : grandeur morale et liberté. Les pages de leurs glorieuses annales sont illustrées également par le courage et la générosité de ceux qui les écrivirent.

La nation française a suivi ainsi, avec un profond et attentif intérêt, le commencement du règne de Votre Majesté, sous l'égide tutélaire de votre Auguste Mère. La France entière fait des vœux pour le bonheur de Votre Majesté et la prospérité de l'Espagne.

Je suis l'interprète de M. le Président de la République et de son gouvernement, en apportant à Votre Majesté l'expression de confiance de voir se resserrer davantage les liens d'amitié qui existent entre les deux pays.

C'est pour moi un grand honneur d'avoir été élu pour collaborer à une œuvre si noble, et j'ose espérer que la bienveillance de Votre Majesté et de son gouvernement facilitera cette tâche.

Le roi a répondu en ces termes :

Monsieur l'ambassadeur,

Il me plaît de recevoir les lettres qui vous accréditent à ma cour comme ambassadeur de la République française.

L'Espagne et la France étant unies par les liens d'une vieille amitié, rien ne m'est plus agréable que l'assurance que vous apportez de l'attentif intérêt avec lequel la République a suivi les commencements de mon règne.

Les vœux que vous m'exprimez soit pour ma prospérité, soit pour celle de mon peuple, correspondent à ceux non moins sincères que je fais pour le bonheur de la nation française et de l'illustre homme d'État qui la dirige.

Avant ce moment, Monsieur l'ambassadeur, vous aviez montré par votre conduite l'affection que vous portiez à l'Espagne.

Dans des circonstances critiques, alors que vous étiez comme aujourd'hui investi de la représentation officielle de la France, vous avez obtenu des titres à notre considération et à notre amitié.

La collaboration que vous nous offrez si noblement obtiendra l'appui décidé de mon gouvernement, et dans l'accomplissement de la tâche confiée à votre zèle et à votre intelligence par M. le Président de la République, chaque jour rendra encore plus cordiaux les rapports qui existent si heureusement entre les deux peuples.

II. — AFRIQUE.

Maroc. — *La situation.* — Il est toujours aussi difficile de savoir d'une manière précise ce qui se passe au Maroc. Les dépêches nous arrivent nombreuses chaque jour et de toutes les sources ; mais que nous les recevions directement ou qu'elles nous parviennent par Londres ou par Madrid, les nouvelles sont toujours confuses, souvent contradictoires, rarement confirmées par des faits certains. Le prétendant Bou Hamara semble bien, cependant, avoir repris l'offensive. On est de nouveau assez inquiet à Fez, car on nous signale un redoublement d'activité dans les préparatifs de défense du sultan, qui ne paraît pas d'ailleurs avoir grande confiance dans la solidité de ses troupes. Il compterait plutôt, d'après des informations récentes, sur certains concours amicaux, celui notamment des chérifs d'Ouazzan, protégés de la France et très influents parmi les tribus berbères favorables au prétendant. Les chérifs d'Ouazzan, en effet, sur les sollicitations du sultan, seraient partis pour Fez et l'on estime que leur intervention pourrait contribuer puissamment à tirer le Maghzen de sa position critique. On dit aussi que l'oncle d'Abd-el-Aziz, Mouley Arafa, va se rendre à Oudjda pour tenter de réconcilier les tribus qui se battent dans cette région et empêcher, de ce côté, tout mouvement de révolte.

D'autre part, on a appris que la Banque de Paris et des Pays-Bas venait de consentir un prêt de 7 millions et demi au sultan, qui se trouve très à court d'argent. L'importance politique de ce prêt n'est pas douteuse ; et bien que l'on tienne encore secrètes les conditions auxquelles il aurait été fait, on est en droit de supposer que la cause française en tirerait avantage. On ne s'y est pas trompé en Angleterre, et les journaux anglais en ont déjà exprimé leur inquiétude et leur ennui. Ils ont même cherché à atténuer l'effet produit par cette nouvelle en insinuant qu'une banque anglaise avait été également pressentie pour avancer, elle aussi, 7 millions et demi au sultan. Mais rien n'est venu confirmer cette dernière information, qui semble bien tendancieuse.

Enfin une dépêche du 29 janvier a annoncé l'arrivée à Fez de la mission militaire française, dont l'action peut avoir une sérieuse influence sur la marche ultérieure des événements.

Afrique Occidentale française. — *Le secrétariat général du gouvernement général. Un emprunt de 65 millions.* — Aux termes d'un arrêté du 26 décembre, il est créé au gouvernement général de l'Afrique Occidentale française un secrétariat général du gouvernement général. L'organisation et les attributions de ce secrétariat général sont fixées par le même arrêté.

Le personnel du secrétariat général du gouvernement général sera recruté soit dans le personnel des administrateurs et des affaires indigènes de l'Afrique Occidentale française, soit parmi les fonctionnaires et employés des autres services. Ce personnel est placé hors cadres et conserve dans cette position les droits à l'avancement.

Le *Journal officiel du Sénégal et dépendances* du 27 décembre 1902 a publié un arrêté dont voici le texte :

ARTICLE PREMIER. — Il y a lieu pour le gouvernement de l'Afrique Occidentale française de contracter un emprunt de la somme de 65 millions de francs, remboursable dans un délai de cinquante années, avec la garantie expresse du gouvernement de la République française, pour permettre l'exécution des travaux d'utilité publique et d'intérêt général suivants et le remboursement anticipé des emprunts ci-après :

1. — Travaux d'assainissement..... Fr.	5.450.000
2. — Travaux d'aménagement des ports.....	12.600.000
3. — Travaux d'ouverture des voies de pénétration :	
a) Etude du chemin de fer reliant Kayes à la ligne de Dakar-Saint-Louis.....	500.000
b) Amélioration des fleuves Sénégal et Niger.....	5.000.000
c) Chemin de fer de la Guinée.....	17.000 000
d) Chemin de fer et port de la Côte d'Ivoire.....	10.000.000
A reporter.....	50.550.000

Report.....	50.550.000
4. — Capital restant à rembourser sur les emprunts de 8 millions et de 4 millions contractés par la colonie de la Guinée en 1899 et 1901 pour la construction de son chemin de fer (y compris les indemnités dues pour remboursement anticipé).....	11.648.053
5. — Capital restant à rembourser sur l'emprunt de 5 millions contracté en 1892 par la colonie du Sénégal (y compris l'indemnité pour remboursement anticipé).....	2.654.662
A valoir et divers.....	147.285
Total égal..... Fr.	65.000 000

ART.2. — Les colonies de l'Afrique Occidentale française, intéressées dans l'emprunt projeté, devront inscrire aux dépenses obligatoires de leurs budgets respectifs et au fur et à mesure de la réalisation des portions de l'emprunt en ce qui les concerne, les sommes nécessaires pour faire face à leurs intérêts et à leur amortissement. Ces sommes seront versées à titre de contribution spéciale au budget du gouvernement général chargé de pourvoir aux charges globales de l'emprunt.

Madagascar. — *La population en* 1902. — D'après un tableau communiqué par le gouvernement général de Madagascar, la population indigène de l'île s'élèverait à 2.501.691 indigènes et la population européenne (y compris les assimilés non militaires) à 8.906, dont 2.175 dans la province de Tamatave, 1.655 dans le territoire de Diégo-Suarez, 1.213 dans la province de Majunga, 906 à Tananarive-ville, etc...

Les Européens ou assimilés exercent à Madagascar des professions ort variées. On compte parmi eux 1.662 négociants et employés de commerce, 606 agriculteurs et éleveurs, 117 menuisiers, charpentiers et charrons, 88 ferblantiers, forgerons, serruriers et mécaniciens. Parmi les autres professions nous relevons, 13 médecins civils, 10 pharmaciens, 20 avocats, 7 journalistes, 4 photographes, 27 tailleurs, couturières et modistes, etc.

Une correspondance arrivée de Madagascar par le *Melbourne* annonce que le général Gallieni vient de prendre plusieurs arrêtés qui marquent une nouvelle étape dans le développement et l'organisation progressifs de la colonie.

Les trois cercles militaires de Tulear, Mandritsara et de la Grande-Terre sont transformés en provinces et ont été placés, à la date du 15 décembre, sous l'administration civile.

Le fait que cette mesure a pu être prise montre qu'on est certain désormais de la sécurité et de l'esprit des indigènes dans ces régions où la pénétration et l'occupation avaient présenté de sérieuses difficultés.

La colonisation militaire notamment continue à donner de bons

résultats. Il est intéressant de signaler en particulier qu'elle a réussi presque partout sur le plateau central, grâce à la recommandation, suivie d'effet, qui a été faite aux soldats-colons d'éviter de se lancer dans de trop grandes entreprises, ou de tenter des expériences culturales que la composition assez pauvre du sol des régions centrales rendrait des plus aléatoires. On compte actuellement 56 soldats-colons, presque tous sur le plateau central.

III. — AMÉRIQUE.

États-Unis. — *Le traité pour le canal de Panama.* — Un traité vient d'être conclu, à Washington, entre la Colombie et les États-Unis, touchant les conditions dans lesquelles les États-Unis obtiendront l'autorisation d'achever le canal de Panama. Ce traité, qui est très long contient notamment les clauses suivantes :

Les territoires situés dans la zone du canal seront neutres. Les États-Unis garantiront la neutralité de ces territoires et la souveraineté de la Colombie sur eux.

Une commission américano-colombienne sera créée pour élaborer le règlement de police et d'hygiène, et les faire appliquer.

Les États-Unis répudient toute intention de porter atteinte en quoi que ce soit à la souveraineté de la Colombie ou d'augmenter leur territoire aux dépens de la Colombie ou d'autres républiques de l'Amérique centrale ou de l'Amérique du Sud. Ils désirent au contraire accroître la puissance de ces républiques, faire naître, développer et maintenir leur prospérité et leur indépendance.

La Colombie s'engage à ne céder ni louer à bail, à aucune puissance, aucun des territoires situés dans certaines limites définies, pour y établir une station de charbon ou pour tout autre objet qui pourrait compromettre la construction, la protection, la sécurité et le libre usage du canal.

Les États-Unis aideront matériellement la Colombie pour empêcher toute occupation desdits territoires.

Panama et Colon sont déclarés ports francs pour les navires et les marchandises devant passer par le canal.

Le canal sera ouvert à la navigation dans les quatorze années qui suivront l'échange des ratifications de la convention.

Nous ne pouvons, pour notre part, que nous féliciter de la conclusion de cette entente entre la Colombie et les États-Unis, puisqu'elle était indispensable pour la reprise et l'achèvement de l'œuvre française commencée par M. de Lesseps.

Vénézuéla. — *Le conflit avec les puissances.* — Les événements ont pris, un moment, au Vénézuéla, une singulière tournure du fait de

l'attitude assez déconcertante de l'Allemagne. Puisqu'on était tombé d'accord pour régler à l'amiable le différend survenu entre le président Castro et les puissances, il semblait que la période militaire du conflit eût dû prendre fin. M. Bowen, le ministre des Etats-Unis chargé des intérêts du Vénézuéla, était parti pour Washington, où il allait prendre part à la conférence diplomatique des représentants des puissances co-intervenantes, laquelle devait préparer le recours au Tribunal de La Haye, sinon même régler directement toutes les questions en litige. Dans ces conditions, on était allé jusqu'à suggérer, surtout aux Etats-Unis, que le blocus des côtes du Vénézuéla n'avait plus aucune raison d'être. Sans pousser les choses si loin, on pouvait du moins estimer que, le blocus continuant, il ne pouvait plus être question d'actes de guerre.

Or, des actes de guerre se sont produits, aussi graves qu'inexplicables. Sans qu'on sache encore trop pourquoi, la canonnière allemande *Panther* a voulu forcer l'entrée du lac de Maracaïbo et a engagé un duel d'artillerie avec le fort de San-Carlos, qui commande la passe. Après avoir perdu deux hommes et eu quelques blessés, elle a dû se retirer devant le feu des Vénézuéliens. Mais le reste de l'escadre allemande est venu à la rescousse, et un combat plus sérieux encore que le précédent s'est engagé, qui s'est terminé par la prise du fort et sa destruction.

Toutefois, pendant ce temps, les négociations se poursuivaient régulièrement à Washington et M. Bowen se montre toujours très optimiste quant à l'heureux résultat de ses conférences avec les représentants des puissances alliées.

Il serait certainement très désirable de voir enfin terminé un conflit qui n'a que trop duré pour les intérêts généraux de l'Amérique et de l'Europe. Il restera à déterminer et à expliquer la part de responsabilité de chacun et notamment à dégager quel a été le véritable mobile de l'Allemagne en cette affaire. C'est une étude que nous nous proposons d'ailleurs de faire incessamment.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — ASIE.

Indo-Chine. — *Le commerce et la navigation.* — Le ministère des Colonies vient de recevoir du gouverneur général de l'Indo-Chine un rapport présentant le mouvement du commerce et de la navigation de cette colonie pendant le premier semestre 1902.

Le commerce extérieur s'est élevé, pour ce semestre, à 202.195.785 francs, chiffre supérieur de 40.303.962 francs à celui de la période correspondante de l'année 1901.

Cette très forte plus-value se répartit entre les importations et les exportations.

A l'importation, le mouvement avec la France donne la presque totalité de l'augmentation constatée. Il est dû principalement à l'énorme quantité de fers, rails, etc., nécessités par la construction des chemins de fer.

A l'exportation, la plus-value est provoquée par les sorties des riz à destination des divers pays de l'Extrême-Orient. Il résulte surtout de ce fait que l'exportation a été régulière cette année.

Le mouvement de la navigation présente, au total, une différence en faveur de 1902 de 105 navires et de 111.243 tonneaux.

Dans ce mouvement, l'Allemagne occupe toujours le premier rang, tant par le nombre de ses navires que par leur tonnage total; la France vient en seconde ligne, suivie de l'Angleterre et de la Norvège. Ces quatre puissances fournissent d'ailleurs le mouvement presque entier de la navigation.

II. — AFRIQUE.

Madagascar. — *La situation économique.* — Le général Gallieni vient de faire publier sur la situation économique de Madagascar en 1901 un document tout à fait remarquable où toutes les questions relatives non seulement au commerce, mais encore à l'industrie, à l'agriculture et à la colonisation sont passées en revue. L'Union coloniale française a eu l'heureuse idée de demander, à propos de cet ouvrage, une conférence à M. Clément Delhorbe, secrétaire général du comité de Madagascar. Aussi, hier soir, les convives que réunissait le dîner mensuel de cette Société ont-ils eu sur Madagascar les renseignements les plus intéressants.

M. Delhorbe, qui a, à diverses reprises, voyagé dans la grande île,

et qui, de par ses fonctions au Comité de Madagascar en suit la vie pas à pas, a fait un tableau très pittoresque et cependant très précis des progrès réalisés depuis 1896. A cette époque, le commerce de Madagascar n'atteignait que 17 millions et demi. Il a été, en 1901, de 55 millions. Cette progression est belle, elle l'est plus encore si l'on songe que de 1896 à 1898, premières années du gouvernement du général Gallieni, il a fallu réprimer l'insurrection et ne se préoccuper que bien peu du développement économique.

Aujourd'hui, tout est changé et la sécurité qui règne dans l'île permet de travailler sans distraction aucune à la mise en valeur. Les résultats déjà obtenus sont tels que, dans aucune autre colonie dans le monde, on n'en peut trouver d'analogues réalisés en si peu de temps. Madagascar a construit des routes, balisé ses ports, ouvert le canal des pangalanes, inauguré le premier tronçon de son chemin de fer, établi des lignes télégraphiques, fait de Diégo-Suarez une place forte de premier ordre, recruté des commerçants, des colons, même installé un théâtre. Il ne faut que continuer dans la voie si largement tracée si on veut faire de Madagascar ce qu'elle doit être, une grande colonie prospère.

La conférence de M. Delhorbe a été très applaudie. Plusieurs des points que l'orateur avait touchés ont provoqué de la part de quelques auditeurs des observations non moins intéressantes d'où on a pu conclure que, si à Madagascar les impôts, et le gouverneur en est lui-même convaincu, auront besoin d'être remaniés non pas quant à leur chiffre global, mais quant à leur répartition, l'avenir commercial pouvait être attendu brillant par suite des besoins énormes de bétail qu'a l'Afrique du Sud et que Madagascar peut très facilement satisfaire.

III. — AMÉRIQUE.

Canada. — *Le commerce extérieur.* — Un état préliminaire des résultats du commerce extérieur du Canada du 1er juillet 1901 au 30 juin 1902 qui vient d'être publié, donne les chiffres suivants :

D'abord un tableau comparatif des exportations et importations des cinq dernières années :

Années	Exportations	Importations
1902.....	$ 211.725.763	$ 202.791.575
1901.....	196.487.632	181.237.988
1900.....	191.894.723	180.804.316
1899.....	158.896.905	154.051.593
1898...	164.152.683	130.098.006

Ainsi on peut dire que le commerce du Canada a augmenté, en chiffres ronds, de $ 120.250.000 en cinq ans, dont $47.500.000 pour les exportations et $ 72.750.000 pour les importations.

Le commerce spécial, en ce qui concerne les exportations, ne comprenant que les produits canadiens, donne la progression suivante :

1902.....	$ 196.105.240
1901.....	177.431.386
1900.....	168.972.306
1899.....	137.360.792
1898.....	144.548.662

L'augmentation des exportations en commerce spécial est donc de $ 57.500.000, en cinq ans de plus de 33 % : et cette proportion dépasse probablement tout ce qui s'est vu jusqu'ici dans l'histoire des nations. Si la population n'a pas augmenté autant qu'on l'espérait, on ne peut pas dire du moins que les Canadiens aient manqué d'entreprise ni d'initiative commerciale.

L'augmentation se trouve d'ailleurs porter principalement sur la production industrielle et agricole, comme on peut le voir en comparant les chiffres 1901 et 1902 :

	1901	1902
Minéraux.....	$ 39.982.573	$ 34.947.574
Pêcheries.....	10.720.352	14.059.070
Produits forestiers....	30.005.857	32.119.429
Animaux et produits..	55.499.527	59.245.433
Produits agricoles....	24.977.662	37.238.165
Produits industriels...	16.012.502	18.462.970
Divers.....	44.642	32.599

Le rendement de droits de douane a suivi une progression à peu près égale :

1902.....	$ 32.423.862
1901.....	29.106 980
1900.....	28.889.110
1899.....	25.734.229
1898.....	22.157.788

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Sont promus dans la Légion d'honneur :

Au grade de commandeur :

M. Rouvier, *minist. plénip. de 1re cl.*, à Lisbonne.

Au grade d'officier :

MM. le comte de Turenne d'Aynac, *minist. plénipot.*; le marquis d'Héricourt, *consul général* à Leipzig, et de Roccá Serra, *conseiller khédivial* au Caire.

Au grade de chevalier :

MM. Deluns-Montaud, *minist. plénip.*; Bernard, *consul* à Cagliari; Collomb, *consul* à Trébizonde; Giamarchi, *consul* à Ostende; de la Bordère, *consul* à l'ambassade de Madrid; de Valicourt, *consul* à Valence; Bertrand, *consul* à Benghazi; Salin, *chef de bureau*; Petitpas La Vasselais, *chef* du service télégr. au Ministère; Béon, *secrét.* de la Ch. de comm. française de Bruxelles; Wagner, *rédacteur en chef* de l'office télég. central du *Temps* à Vienne; Fourrière, *direct.* de la Comp. franç. de l'A. O. à Liverpool; le Dr Robert, *méd.* de la Société franç. de bienfaisance de Madrid; le Dr Rouvier, *profess.* à la Faculté de méd. de Beyrouth : M. Blanc, *industriel* à Turin.

L'exequatur a été accordé à :

M. José Teixidor y Jugo, *consul* d'Espagne à Toulouse;
M. Rafael Osorio, *consul* de Colombie à Saint-Nazaire;
M. German Bülle, *consul* du Mexique à Lyon;
M. Rufino de la Serna, *consul* de la république Argentine au Havre;
M. Pablo Brandela, *vice-consul* de la république Argentine à Pau;
M. E. Tournut, *vice-consul* des Pays-Bas à Arzew (Algérie);
M. Arthur Valabrègue, *agent consulaire* d'Italie à Montpellier.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

GÉNIE

Afrique Occidentale. — M. le *capit.* Mathy est désig. pour servir au Sénégal.

GENDARMERIE

Guyane. — M. le *capit.* Beck est désig. pour servir à Cayenne.

SERVICE VÉTÉRINAIRE

Indo-Chine. — M. Berque, *vétér. en 1er*, est désig. pour servir aux batt. de la brig. de réserve de Chine au Tonkin.

SERVICE DE LA TRÉSORERIE

Chine. — M. Mitre, *payeur partic. de 2e cl.* au corps d'occupat., est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Afrique Occidentale. — Sont nommés :

Command. du 1er territ. milit. à Tombouctou, M. le *lieut.-col.* Dagneaud;
Command. du cercle de Kong, M. le *chef de bat.* Siere;
Adjoint au command. du 2e territ. milit., M. le *capit.* Haillot;
Adjoint au command. du 3e territ. milit., M. le *capit.* Sourisseau;
Command. du cercle de Dori, M. le *capit.* Stauber;
Command. du cercle de Yatenga, M. le *capit.* Noiré;
Command. du cercle de Mossi à Ouagadougou, M. le *capit.* Pinchon;
Command. du cercle de Zinder, M. le *capit.* Buck;
Command. du secteur de Bandama (Côte d'Ivoire), M. le *capit.* Talpomba;
Command. de la région de Lobi (Guinée), M. le *capit.* Bouchez;

Command. de la 1re compag. des gardes-frontières du Sahel à Nioro, M. le *capit.* Sogny; de la 2e compag. à Sokolo, M. le *capit.* Raynal;

Command. de la comp. des gardes-frontières de Kong à Dabakala (Côte d'Ivoire), M. le *capit.* Conrad;

MM. les *capit.* Morisson et Desportes sont placés à l'état-maj. des troupes de l'A. O.

Sont affectés :

MM. les *capit.* Simonot au 1er sénégalais à Kaédi et Bruyère au bataill. de la Côte d'Ivoire;

M. le *lieut.* Bock est affecté à l'état-major des troupes de l'A. O. et M. le *lieut.* Feuillu est détaché auprès du gouv. général;

M. le *lieut.* Chambert est nommé offic. de renseig. du 1er territ. milit. à Tombouctou;

M. le *lieut.* Aymès est nommé offic. de renseig. du 2e territ. milit. à Bobo-Dioulasso;

M. le *lieut.* Poincelet est mis à la disposit. du command. du 1er territ. milit.;

M. le *lieut.* Cabanes est mis à la disposit. du command. du 3e territ. milit.;

M. le *lieut.* Collin est mis à la disposit. du command. du Baoulé (Côte d'Ivoire);

M. le *lieut.* Pierre est mis à la disposit. du command. de Kong;

M. le *lieut.* Masse est mis à la disposit. du command. du cercle de Macina;

M. le *lieut.* Verlaque est nommé command. du cercle de Gourounsi à Leo;

M. le *lieut.* Langlumé est nommé adjoint au command. du cercle de Yatenga à Léo;

M. le *lieut.* Barreau est nommé adjoint au command. du cercle de Bobo-Dioulasso;

M. le *lieut.* Marc est nommé adjoint au command. du cercle de Lobi;

M. le *lieut.* Goudalma est nommé command. du cercle de Koury;

M. le *lieut.* Quillichini est nommé command. du cercle de Djerma;

M. le *lieut.* Bertrand est nommé command. du cercle de Zinder;

M. le *lieut.* Schiffer est nommé command. du cercle de Kong (Côte d'Ivoire);

M. le *lieut.* Carpentier est nommé adj. au command. du cercle de Baoulé-Nord (Côte d'Ivoire);

M. le *lieut.* Guignard est nommé administ. de Grand-Lahou (Côte d'Ivoire);

M. le *lieut.* Castaing est placé à la 1re compag. des gardes-frontières du Sahel à Goumbou;

M. le *lieut.* Venet est placé à la 1re compag. des gardes-frontières du Sahel à Sokolo;

M. le *lieut.* Gateau est placé à la compag. des gardes-frontières du Sahel de Macina;

M. le *lieut.* Fourcade est placé à la compag. des gardes-frontières du Sahel de Mossi à Tengodogo;

M. le *sous-lieut.* Philippe est placé à la compag. des gardes-frontières de Kong (Côte d'Ivoire);

M. le *lieut.* Ferrière est détaché à la flottille du Niger;

M. le *lieut.* Etienne est nommé trésorier du 14e colonial;

M. le *lieut.* Eymard est nommé offic. d'habill. du 14e colonial;

M. le *lieut.* Blaive est nommé porte-drapeau du 1er sénégalais;

MM. les *lieut.* Bosch et de Moustié; les *sous-lieut.* Duhamel et Raymond sont affectés au 1er sénégalais;

MM. les *lieut.* Marin, Roussel, Bonnet et Perrin sont affectés au 2e sénégalais;

MM. les *lieut.* Gâté, Maille et Blanchard, sont affectés au bataill. de Zinder;

M. le *lieut.-colonel* Destenave est promu chevalier de la Légion d'honneur.

Congo. — M. le *capit.* Probst est nommé adj.-maj. du rég. indigène du Congo;

Guyane. — M. le *capit.* Chabalier est désig. pour servir à la Guyane,

Indo-Chine. — Sont affectés :

MM. le *colonel* Dumont, au 3e tonk.; les *chefs de bat.* Baudouin, au 5e tonk., et Gary, au 18e colonial; les *capit.* Cibaud, à l'état-maj. partic. et Noguès, à l'état-maj. de la brig. de réserve de Chine au Tonkin; les *lieut.* Lucas, au 2e tonk.; Carassou, au 9e colonial, et Dubois au 1er tonk.;

M. le *lieut.* Giraud est désig. pour servir en Cochinchine;

M. le *lieut.* Albrecht est affecté à la comp. de tirailleurs cambodgiens.

M. le *lieut.-col.* Brenot est nommé command. de la défense du cap Saint-Jacques.

M. le *capit.* Fouquet est nommé adjudant-major au rég. de tiraill. annamites.

Sont désignés pour servir :

MM. le *capit.* Billès au 1er tonkinois : le *capit.* Sanceau au 3e tonk. ; le *capit* Dupuis à l'état-maj. à Bac-Ninh; le *capit.* Philippe, et le *capit.* Peltier au 4e tonk. ; le *capit.* Jarty au 2e tonk. ; le *capit.* Godefroy et le *lieut.* Butault au 9e colonial; le *lieut.* Masson au 1er tonk. ; le *lieut.* Lenoir au 9e colonial, comme adjoint au trésorier; le *lieut.* Demante au 4e tonk. ; le *lieut.* Noël au 2e tonk.

Sont affectés :

Au 4e tonkin. : MM. le *chef de bataillon* Tipveau; les *lieut.* Caurette et Mercier;

Au 2e tonkinois : M. le *lieut.* Jourdy;

A l'état-maj. partic. : M. le *lieut.* Thierry.

M. le *lieut.-col.* Diguet est nommé command. du 2e territ. milit.

M. le *lieut.-col.* Louvel est nommé command. des troupes à Quang-tchéou-wan.

MM. les *lieut.* Theurey et Robert sont affectés au 11e colonial en Cochinchine; MM. les *lieut.* Pochelu et Bernard sont placés au rég. de tiraill. annamites.

Madagascar. — Sont désig. pour servir :

Au 1er malgaches : MM. le *capit.* Milhau, les *lieut.* Simon, Bornand et Talin d'Eyzac;

Au 2e malgaches : MM. le *chef de batail.* Robard; le *capit.* Chérel; les *lieut.* Lebaud, Brand et Guénot;

Au 3e sénégalais : MM. les *capit.* Quinque et Corre, les *lieut.* Bloin, Durlot et Brégand;

Au bataill. de Diégo-Suarez : MM. le *lieut.* Eliasgowiez de Geysz et le *sous-lieut.* Rouyez;

Au 13e colonial : MM. les *capit.* Vézet, Labat et Rey, les *lieut.* Delfaud, Jalat et Leriche;

Au 15e colonial : MM. les *lieut.* Ribes et Brun.

M. le *capit.* de Rostang est désig. pour servir à Madagascar.

Sont désignés pour servir :

Au 3e sénégalais : MM. le *capit.* Tralboux, les *lieut.* Contet, Musotte, Millasseau et Lenhard;

Au 15e colonial : MM. le *capit.* Boutonnet, les *lieut.* Guillot et Ganet.

M. le *lieut.* Charnoz est affecté au bataill. de Diégo-Suarez.

ARTILLERIE

Afrique Occidentale. — M. le *chef d'escadron* Bernardy est nommé command. sup. des troupes d'artillerie au Soudan.

M. le *capit.* Esmenjaud est affecté à la Compagnie de conduct. au Soudan.

M. le *capit.* Gillet est désig. pour la 1re batt. *bis* à Dakar.

M. le *capit.* Ducatillon est désig. pour servir à la Côte d'Ivoire.

M. le *capit.* Thiéry est désig. pour servir à la Côte d'Ivoire.

MM. le *capit.* Heyd et le *sous-lieut.* Tisseyre sont désig. pour servir au Sénégal.

Indo-Chine. — M. le *colonel* Richard est désig. pour servir au Tonkin.

M. le *capit.* Constant est désig. pour servir à la brigade de réserve de Chine au Tonkin.

M. le *capit.* Schultz est désig. pour servir à la 4e batt. du groupe de réserve au Tonkin.

M. le *lieut.* Rodallec est désig. pour servir au Tonkin.

Sont désignés pour servir :

A la direct. du Tonkin à Hanoï, M. le *chef d'escad.* Ramade;

Au rég. du Tonkin (4e gr.) à Hanoï, M. le *chef d'escad.* Barbier;

Au rég. de Cochinchine au cap Saint-Jacques, M. le *chef d'escad.* Delestre;

A la 4e batt. du gr. de rés. de Chine à Son-tay, M. le *capit.* Bianchi;

A la direct. du Tonkin à Haïphong, M. le *capit.* Prado;

A la direct. du Tonkin à Hanoï, MM. les *capit.* Petiot et Couarde;

A la 15e batt. à Quang-tchéou-wan, M. le *capit.* Salvat;

A la 12e batt. au cap Saint-Jacques, M. le *capit.* Pocard du Cosquer de Kerviller;

A la 2e batt. du gr. de rés. de Chine à Dapcau, M. le *capit.* Camp;

A la direct. du Tonkin (chefferie de Cao-bang), M. le *capit.* Schultz;

A la 4e batt. à Lang-son, M. le *capit.* Petitdent;
A la 18e batt. à Hanoï, M. le *capit.* Giraud;
A la 8e batt. à Hongay, M. le *capit.* Hiestand;
A la suite du rég. à Hanoï, M. le *capit.* Queffélec;
A la 3e batt. du gr. de rés. de Chine à Sontay, M. le *capit.* Poutignat;
A la 7e batt. à Hanoï, M. le *capit.* Terrial;
A la 18e batt. à Hanoï, M. le *capit.* Morlière;
A la 5e batt. à Lao-kay. M. le *capit.* Colas;
A la 7e batt. à Haiphong, M. le *capit.* Bourgoin (A.L.).
A la 16e batt. à Hanoï, M. le *capit.* Le Roy d'Etiolles;
A la 4e batt. (dét. à la chefferie de Hué), M. le *capit.* Bourrienne;
A la suite du rég. du Tonkin, M. le *capit.* Souriau;
A la 6e batt. à Saïgon, M. le *capit.* Guerrini;
A la 9e batterie (dét. à la direct. de Cochinchine au cap Saint-Jacques), M. le *capit.* Midol;
A la suite du rég. à Viétri, M. le *capit.* Boulanger;
A la 1re batt. du gr. de rés. de Chine à Sontay, M. le *lieut.* Civette:
A la 4e batt. du gr. de rés. de Chine à Sontay, M. le *lieut.* Derepas;
A la 5e comp. d'ouvriers à Hanoï, M. le *lieut.* Madec;
A la 3e batt. à Saïgon, MM. les *sous-lieut.* Cauvin et Claquin;
A la 4e batt. du gr. de rés. de Chine à Sontay, M. le *sous-lieut.* Jacquier;
A la 3e batt. du gr. de rés. de Chine à Sontay, M. le *sous-lieut.* Candelot;
A la 8e batt. à Moncay, M. le *sous-lieut.* Diraison.

Madagascar. — M. le *lieut.-col.* Fourcade est nommé direct. de l'artill. à Diégo-Suarez.

MM. les *capit.* Sarrien, Mérier et le *lieut.* Folliet sont désig. pour servir à Madagascar.

Sont désig. pour servir :

A la 5e batt. *bis* à Tananarive, M. le *capit.* Bourrat; au détach. de la 5e comp. d'ouvriers, MM. le *capit.* Dalbavie et le *lieut.* Gauthé; à la 5e batt., M. le *capit.* Robert;
A la direct. de Tananarive, M. le *capit.* de Vignes de Puylaroques;
A la 2e batt. montée, M. le *capit.* Joseph;
A la suite des batt., M. le *capit.* Dumont;
A l'état-major, M. le *capit.* Lemoine;
A la suite des batt., M. le *capit.* Chéruy;
A la 7e batt. à pied, M. le *capit.* Prévot;
A la suite des batt., MM. les *lieut.* Garnier, Rouanet et Beulaygue;
A la 7e batt. à pied, M. le *lieut.* Lapeyre.

Martinique. — MM. les *capit.* Bizard et Aulard et le *sous-lieut.* Verlaque sont désig. pour servir à la Martinique.

M. le *capit.* François est affecté à la 2e batt.

Nouvelle-Calédonie. — M. le *chef d'escadron* Bonnardot est désig. pour servir en Nouvelle-Calédonie.

Réunion. — M. le *capit.* Girard est désig. pour servir à la Réunion.

M. le *capit.* Lemoine est adjoint au command. sup. des troupes.

Officiers d'administration.

Indo-Chine. — M. Pleyber, *offic. d'admin. de* 2e *cl.*, est désig. pour servir au Tonkin.

M. le *chef armurier* Baine est désig. pour servir aux batt. de la brigade de réserve de Chine au Tonkin.

SERVICE DE SANTÉ

Afrique Occidentale. — M. le *méd. aide-maj.* Duperron est adjoint à la mission d'études du ch. de fer de la Côte d'Ivoire.

Indo-Chine. — M. le *méd. ppal de* 1re *cl.* Debrieu est nommé direct. du service de santé de l'Indo-Chine.

M. le *méd. ppal de* 1re *cl.* Hénaff est nommé chef du service médical de la Cochinchine.

M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Poumayrac est désig. pour servir à la brig. de réserve de Chine au Tonkin.

MM. les *méd. aides-maj. de* 1re *cl.* Carayon, Bourragué, Koun et Mouzels sont désig. pour servir en Indo-Chine.

CORPS DU COMMISSARIAT

Guadeloupe. — M. le *commiss. de* 2e *cl.* Bousquet est désign. pour servir à la Guadeloupe.

Guyane. — M. le *commiss. de* 2e *cl.* Toussaint est désig. pour servir à la Guyane.

Indo-Chine. — M. le *commiss. ppal de* 3e *cl.* Julliot de la Morandière est désig. pour le service administ. de Haïphong.

M. le *commiss. de* 1re *cl.* Faulon est affecté au service admin. du 4e territ. milit. à Laokay;

M. le *commiss. de* 1re *cl.* Motais est désig. pour le service admin. de l'Annam, à Hué.

Sont désignés pour servir en Indo-Chine :

MM. les *commiss. de* 1re *cl.* Varangot et Véron.

Océanie. — M. le *commiss. de* 2e *cl.* Sossotte est désign. pour servir à Tahiti.

Réunion. — M. le *commiss. de* 2e *cl.* Chabaud est désig. pour servir à la Réunion.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Levant. — M. l'*enseign. de vaiss.* Lemaresquier est désig. pour embarquer sur le *Condor*, à Constantinople.

Mers d'Orient. — M. le *lieut. de vaiss.* Deman est nommé au com. de l'*Estoc*.

M. le *lieut. de vaiss.* Rigal est désig. pour embarq. sur le *Montcalm*.

M. l'*enseig. de vaiss.* Josset est désig. pour embarq. sur la *Comète*.

M. l'*aspirant de* 1re *cl.* Olive est désig. pour l'Extrême-Orient.

Océan Indien. — M. le *capit. de vaiss.* Forestier est nommé au command. de la division navale de l'océan Indien et de l'*Infernet*.

SERVICE DE SANTÉ

Mers d'Orient. — M. le *méd. de* 2e *cl.* Prigent est désig. pour embarq. sur la *Surprise*.

MINISTÈRE DES COLONIES

Par décret en date du 13 janvier 1903, ont été promus et nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

Au grade d'officier.

M. Bloch, directeur au ministère des Colonies.

Au grade de chevalier.

M. Gabelle, chef du cabinet du ministre des Colonies;
M. Chambeurlant, sous-chef de bureau à l'adm. cent. du minis. des Colonies;
M. Samary (Paul), gouvern. de 1re cl. des colonies;
M. Pailhès, conseiller à la cour d'appel de l'Indo-Chine;
M. Chapelynck, procur. gén. chef du serv. judic. du Sénégal;
M. De Lalande-Calan, admin. de 1re cl. des serv. civils de l'Indo-Chine;
M. Vergnes, admin. en chef de 2e cl. des colon. à Madagascar;
M. Thomann, administ. adj. de 2e cl. des colon. à la Côte d'Ivoire;
M. Galvan, chef de bureau de 1re cl. des secrét. gén. des colonies;
M. Naudot, chef du serv. de l'enregistr. et des domaines à la Guyane;
M. Huet, insp. de 1re cl. de la garde civile indig. de Madagascar;
M. Depincé, ancien résident de 1re cl. en Annam et au Tonkin;
M. Cazeau (Louis), ingénieur à Hanoï;
M. Cornet (Ernest), industriel à Pondichéry;
M. Besson (Léon), commerçant à Madagascar;
M. Trouillet (Jean-Paul), publiciste;
M. Cousin, membre du conseil sup. des colonies;
M. Pietri (Nicolas), commis de direction des postes;

M. Boby de la Chapelle, recev. partic. des finances, est nommé directeur de la banque de la Réunion ;

MM. Poroi (Adolphe), entrepreneur de travaux publics, et Vincent (Gustave), notaire, sont nommés conseillers privés titulaires du conseil privé des établissements français de l'Océanie, pour une période de deux années ; et MM. Martin (Louis), négociant, Merlhes (Henri), propriétaire, conseillers privés suppléants du même conseil pendant la même période ;

M. Drollet (Edouard), négoc. présid. de la ch. de commerce de Papeete, est nommé, pour une période de deux années, délégué au conseil privé des établissements français de l'Océanie, pour la représentation des intérêts des îles Gambier, Tubuai et Rapa ;

M. Rognon (Charles-Amédée), secrét. général du gouvern. de la Guadeloupe, a été nommé secrét. gén. de 1re cl. des colonies ;

M. Rey (Victor-François-Frédéric) est nommé secrétaire général du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

La colonisation française *avec des observations spéciales sur l'Afrique occidentale*, par L. ASPE-FLEURIMONT. Paris, Giard et Brière, 1902, gr. in-8°, 48 p. (extrait de la *Revue internationale de sociologie*).

Cette brochure est, sous des apparences modestes, un bon résumé de notre œuvre coloniale et des conditions où elle s'accomplit. L'auteur, conseiller du commerce extérieur, a professé l'an dernier à Caen un cours libre sur la colonisation, et c'est en quelque sorte la somme de son enseignement qu'il livre aujourd'hui au public.

Après avoir établi par l'évolution des conditions économiques générales la nécessité où s'est trouvée la France d'entreprendre l'œuvre colonisatrice, il indique comme indispensable de compléter l'action politique, aujourd'hui terminée à peu près, par une mise en valeur rapide des territoires occupés. On tiendra compte naturellement de leurs caractères divers : colonies de peuplement, d'exploitation, de commerce, mixtes, mais toujours l'on tendra à la *colonisation*.

Au point de vue économique, la première question est celle du *travail* : les commerçants ne font pas travailler au sens propre du mot, et, surtout en Afrique, il nous faut recruter une main-d'œuvre abondante, stable et peu coûteuse. Or nous n'en avons pu créer ; la corvée, le contrat individuel libre, l'émigration, voire l'émigration forcée, ne peuvent suffire. Peut-être serait-il bon de généraliser le système imaginé par M. Doumer (arrêté du 26 août 1899) à l'égard de la main-d'œuvre libre tonkinoise : création de livrets de travail et application de pénalités à l'ouvrier indigène qui n'aurait pas tenu ses engagements.

L'auteur établit ses conclusions générales : dans tout notre empire extra-européen, et surtout en Afrique, il nous faut trouver une main-d'œuvre abondante, des capitaux importants, un bon régime terrien. Nous ajoutons que l'Etat devrait apporter son concours à l'initiative privée, sans jamais viser à confisquer celle-ci.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

La France au dehors. Les missions catholiques françaises au XIXe siècle, publiées sous la direction du P. PIOLET, avec la collaboration de toutes les sociétés de missions. — Illustrations d'après des documents originaux. — Tome VI et dernier.

Missions d'Amérique. La 84e livraison vient de paraître. Paris, 1903, librairie A. Colin.

Théories de la colonisation au XIXe siècle et rôle de l'État dans le développement des colonies, par CHARLES et RAYMOND PETY DE THOZÉE. Un vol. in-4° de 850 pages. Ouvrage couronné par l'Académie royale de Belgique. Hayez, éditeur. Bruxelles, 1902.

Le Centenaire de Victor Hugo. Mémoires de la délégation de la ville de Prague, rédigés par EMMANUEL DE CENKOV. Un vol. in-4°. Prague, 1902.

Recherche d'une solution de la question indigène en Algérie, par PAUL AZAN. Une broch. in-8° de 88 pages. Augustin Challamel, éditeur. Paris, 1903.

La question du Maroc, par JEAN HESS. Un vol. in-18 de 458 pages. Dujarric et Cie, éditeurs. Paris, 1903.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Annales des sciences politiques (15 *janv.*). Z. : Les puissances maritimes en Extrême-Orient. — L. RENAULT : Un premier litige devant la cour d'arbitrage de la Haye. — P. DE ROUSIERS : Le congrès de la houille blanche.

Annales coloniales (15 *janv.* et 1er *fév.*). Enquête sur le Maroc : Que devons-nous faire ?

Bulletin du Comité de l'Afrique française (*janv.*). La situation nouvelle au Maroc. — A.-H. DYÉ : La délimitation de l'Ethiopie. — VICTOR DEMONTÈS : Les oasis sahariennes. — ROBERT DE CAIX : Un livre anglais sur l'Ethiopie.

Bulletin du Comité de l'Asie Française (*janv.*). ROBERT DE CAIX : La politique franco-siamoise et le traité du 7 octobre 1902. — Affaires de Siam. — JEAN IMBART DE LA TOUR : Autour de l'Arabie. — ED. PAYEN : Le problème monétaire en Indo-Chine.

Bulletin de la Société de géographie de Marseille (3e *trim.* 1902). PAUL CAFFAREL : Marseille capitale coloniale de la France. — ERNEST FALLOT : le Commerce et l'Industrie à Malte.

Journal des Chambres de commerce (25 *janv.*). HENRI BLANCHEVILLE : Le commerce français et les rapports consulaires. — JULES RUEFF : La question du métal-argent.

Le Mémorial diplomatique (11 et 18 *janv.*). B. S. : La question macédonienne.

La Quinzaine coloniale (25 *janv.*). J. CHAILLEY-BERT : Le budget des colonies pour 1903.

La Réforme économique (18 *janv.*). CH. GEORGEOT : L'importation des machines étrangères. — P. VERGNE : Les États-Unis et la culture du coton. — (25 *janv.*). D. AUBRY : La loi douanière allemande.

Revue commerciale de Bordeaux (16 *janv.*). HENRI LORIN : Navigation fluviale et reboisement. — (23 *janv.*). LOUIS LAFFITTE : Le commerce maritime. — A. IMBERT : La production et le commerce des figues en Algérie.

Revue d'histoire diplomatique. C.-B. FAVRE : Politique et diplomatie de Jacques Cœur. — P. COQUELLE : La Négociation de 1806 entre la France et l'Angleterre. — ED. TROPLONG : Relations diplomatiques de la France et de la Russie au commencement du XIXe siècle.

Revue générale des sciences (15 *janv.*). J. MACHAT : La Géographie physique du Maroc.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues belges.

Bulletin de la Société d'études coloniales (*janv.*). OCTAVE COLLET : Le tabac à Sumatra.

Belgique coloniale (18 *janv.*). R. V. : La situation au Maroc.

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

APERÇU DE QUELQUES SOMMAIRES

Sommaire du n° 134

*** : L'œuvre française en Afrique occidentale. — **E. Peyralbe** : Le percement du Simplon. — **Xieng-La** : La défense maritime des Colonies (*suite et fin*). — **J.-H. F.** : Bizerte, *d'après une étude de M. René Pinon.*

Cartes et gravures : I. Carte des voies de communications entre l'Angleterre, la France, l'Italie et le Levant. — II. Madagascar, Maurice et la Réunion. — III. Méditerranée Occidentale. — IV. Afrique Occidentale.

Sommaire du n° 135

Robert de Caix : Affaires du Siam. — **J. Denais-Darnays** : Fédéralisme et socialisme en Australasie. — **Henri Loria** : Impressions sur l'Espagne d'aujourd'hui.

Cartes et gravures : I La presqu'île de Malacca. — II. Carte de l'Australasie.

Sommaire du n° 136

*** : Le traité franco-siamois. — **René Henry** : Le rapprochement franco-italien. — **Auguste Terrier** : La délimitation de Zinder.

Cartes et Gravures : I. Carte du Siam. — II. La nouvelle frontière franco-siamoise. — III. Afrique occidentale française, 3e territoire militaire.

Sommaire du n° 137

Henri Pensa : L'avenir de la Tunisie. L'industrie européenne et l'industrie indigène. — *** : L'œuvre française en Afrique Occidentale. — **Henri Bohler** : Les coulisses du pangermanisme autrichien. — **René Moreux** : Le premier congrès colonial allemand.

Cartes et gravures : Carte de l'Afrique Occidentale.

Sommaire du n° 138

*** : Le livre jaune et les affaires de Siam. — **E. Peyralbe** : France et Simplon. — **Paul Labbé** : La région du fleuve Amour.

Cartes et gravures : I. Graphique comparatif des projets Frasne-Vallorbe et de la Faucille. — II. Carte des voies d'accès au Simplon.

Sommaire du n° 139

Notre enquête : A propos des affaires de Siam : Opinions de MM. Godin, le Comte d'Aunay, Berthelot, Le Myre de Vilers, Denys Cochin, Flourens, Senart, et du journal *Le Temps*. — **Maurice Buret** : Les villes de santé dans nos Colonies. — **Georges Bohler** : La lutte tchèque-allemande.

Cartes et gravures : Répartition des nationalités en Autriche-Hongrie.

Sommaire du n° 140

Notre enquête : A propos des affaires de Siam ; opinions de MM. François Deloncle, le baron d'Estournelles, de Constant, Gerville-Réache, H. Cordier, Marcel Monnier, Charles Lemire. — *** : L'œuvre française en Afrique occidentale. — **Paul Labbé** : La région du fleuve Amour, la province Maritime.

Cartes et gravures : I. Les nouvelles délimitations des colonies de l'Afrique occidentale. — II. La région du fleuve amour.

Sommaire du n° 141

Saint-Germain, sénateur d'Oran : La question du Maroc. — **Le Myre de Vilers**, ancien député de la Cochinchine : La crise de l'argent en Indo-Chine. — *** : Le conflit anglo-germano-vénézuélien. — **René Basset**, directeur de l'École supérieure des Lettres d'Alger : Le XIIIe congrès international des orientalistes à Hambourg. — **René Pinon** : Les missions catholiques françaises au XIXe siècle. — **L. Brunet**, député de la Réunion : Madagascar. — Les territoires militaires.

Cartes et gravures : Carte du Maroc. — Carte du Vénézuéla.

Sommaire du n° 142

*** : Notre expansion coloniale et les partis politiques. — **René Henry** : La question de la Macédoine. — **X.** : La question du Maroc. — **Notre Enquête** : A propos des affaires de Siam ; opinions de M. G. Chastenet, d'un collaborateur d'Extrême-Orient, de M. Robert de Caix (*Journal des Débats*) ; protestation de l'Association des écrivains militaires, maritimes et coloniaux, *Président*, M. H. Houssaye.

Cartes et gravures : I. Péninsule des Balkans : indications orographiques. — II. La Turquie d'Europe. — III La Péninsule des Balkans d'après le traité de San-Stefano.

PRIMES A NOS ABONNÉS

L'administration de la Revue se charge, à titre gracieux, de tous les achats et expéditions de livres, cartes géographiques, aux prix de Paris, pour ses abonnés de province, des colonies et de l'étranger : s'adresser directement à l'administrateur de la Revue, 19, rue BONAPARTE, Paris, VIe.

DENTIFRICES

ÉLIXIR, POUDRE et PÂTE
des RR. PP.

BÉNÉDICTINS

de l'Abbaye de SOULAC

A. SÉGUIN, BORDEAUX

MEMBRE DU JURY, HORS CONCOURS

Exposition Universelle Paris 1900

MODÈLE du FLACON

OLIVER

MACHINE à ÉCRITURE VISIBLE

DERNIER MODÈLE
AMÉRICAIN
—
SYSTÈME MODERNE
PERFECTIONNÉ

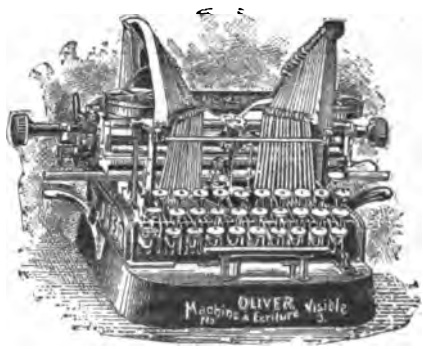

LA PLUS SIMPLE
500 PIÈCES

Catalogue franco s. demande

2, rue Laffitte, 2
PARIS

CONSTIPATION

Guérison certaine EN 10 JOURS PAR L'EMPLOI de la DÉLICIEUSE POUDRE LAXATIVE ROCHER
Une cuillerée à café dans un demi-verre d'eau le soir en se couchant. — Le Flacon pour une cure. 2 fr. 50 franco.
GUINET, Pharmacien, 1, Rue Michel-le-Comte, PARIS.

Vin Désiles

Cordial Régénérateur

Il tonifie les poumons, régularise les battements du cœur, active le travail de la digestion. L'homme débilité y puise la force, la vigueur et la santé. L'homme qui dépense beaucoup d'activité, entretient par l'usage régulier de ce cordial, efficace dans tous les cas, éminemment digestif et fortifiant et agréable au goût comme une liqueur de table.

7e Année N° 144 15 Février 1903

QUESTIONS
Diplomatiques et Coloniales

REVUE DE POLITIQUE EXTÉRIEURE

PARAISSANT LE 1er ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

SOMMAIRE

Pages

E. Fallot ..... Le commerce du Sahara 209
Georges Bohler ..... La question du Vénézuéla 226
Gonzalès Figueiras... Une première occupation allemande au Vénézuéla (XVIe siècle) 240
Maxiel Louis-Jaray.. La presse politique en Bohême, Moravie et Silésie. 245

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

Renseignements politiques 259
Renseignements économiques 265
Nominations officielles 268
Bibliographie — Livres et Revues 271

CARTES ET GRAVURES

Carte du Sahara ..... 212 et 213

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
19, RUE BONAPARTE — PARIS, 6e
Abonnement annuel
France et Colonies, 15 francs; Etranger et Union postale, 20 francs.
Livraison : *France* : 0,75; *Etranger* : 1 fr.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE

DE PARIS

Capital : 150 millions de francs

ENTIÈREMENT VERSÉS

SIÈGE SOCIAL : 14, rue Bergère

SUCCURSALE : 2, Place de l'Opéra, Paris

Président du Conseil d'administration :
M. Émile MERCET, O. ✻.

Directeur général administrateur : M. Alexis ROSTAND, O. ✻.

OPÉRATIONS DU COMPTOIR :

Bons à échéance fixe, Escompte et Recouvrements, Comptes de Chèques, Lettres de Crédit, Ordres de Bourse, Avances sur Titres, Chèques, Traites, Envois de fonds en Province et à l'Étranger, Garde de Titres, Prêts hypothécaires maritimes, Garantie contre les risques de remboursement au pair, Paiements de Coupons, etc.

AGENCES

BUREAUX DE QUARTIER DANS PARIS

A. 147, boul^d St-Germain ;
B. 108, rue de Rivoli ;
C. 23, boul^d Diderot.
D. 11, rue Rambuteau ;
E. 16, rue de Turbigo ;
F. 21, pl. de la République ;
G. 24, rue de Flandre ;
H. 2, rue du 4-Septembre ;
I. 84, boul^d Magenta ;
K. 92, b^d Richard-Lenoir ;
L. 86, rue de Clichy ;
M. 87, avenue Kléber ;
N. 35, avenue Mac-Mahon ;
O. 71, b^d Montparnasse ;
P. 27, f^g Saint-Antoine ;
R. 53, b^d Saint-Michel ;
S. 2, rue Pascal ;
T. 1, avenue de Villiers ;
U. 49, av. Champs-Elysées ;
V. 83, avenue d'Orléans ;
X. 69, rue du Commerce ;
Y. 124, f^g Saint Honoré.
Z. 89, B^d Haussmann.

BUREAUX DE BANLIEUE

Asnières : 8, rue de Paris - *Charenton* : 50, rue de Paris, *Enghien* : 47, Grande-Rue. *Levallois-Perret* : 3, place République. *Neuilly-sur-Seine* : 92, avenue de Neuilly.

AGENCES EN PROVINCE

Abbeville, Agen, Aix-en-Provence, Alais, Amiens, Angoulême, Arles, Avignon, Bagnères-de-Luchon, Bagnols-sur-Cèze, Beaucaire, Beaune, Belfort, Bergerac, Béziers, Bordeaux, La Bourboule, Caen, Calais, Cannes, Carcassonne, Castres Cavaillon, Cette, Chagny, Chalon-sur-Saône, Châteaurenard, Clermont-Ferrand, Cognac, Condé-sur-Noireau, Dax, Deauville-Trouville, Dieppe, Dijon, Dunkerque, Elbeuf, Epinal, Firminy, Flers, Gray, Le Havre, Hazebrouck, Issoire, Jarnac, La Ferté-Macé, Lésignan, Libourne, Lille, Limoges, Lyon, Manosque, Le Mans, Marseille, Mazamet, Mont-de-Marsan, Le Mont-Dore, Montpellier, Nancy, Nantes, Narbonne, Nice, Nîmes, Orange, Orléans, Périgueux, Perpignan, Reims, Remiremont, Roanne, Roubaix, Rouen, Royat, Saint-Chamond, Saint-Dié, Saint-Etienne, Salon, Toulouse, Tourcoing, Vichy, Villefranche-sur-Saône, Villeneuve-sur-Lot, Vire.

AGENCES DANS LES COLONIES ET PAYS DE PROTECTORAT

Tunis, Sfax, Sousse, Gabès, Majunga, Tamatave, Tananarive, Diégo-Suarez, Mananjary.

AGENCES A L'ÉTRANGER

Londres, Liverpool, Manchester, Bombay, Calcutta, San-Francisco, New-Orléans, Melbourne, Sydney, Tanger.

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Le Comptoir tient un service de coffres-forts à la disposition du public, 14, *rue Bergère*, 2, *place de l'Opéra*, 147, *b^d Saint Germain*, et dans les principales Agences.

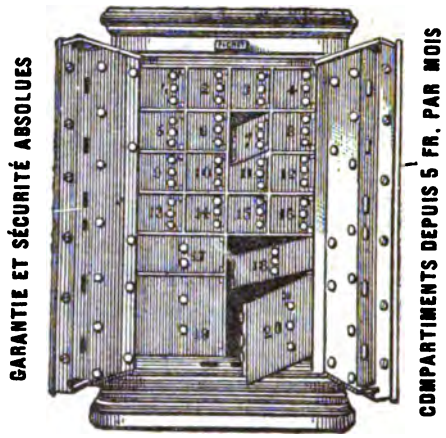

Une clef spéciale unique est remise à chaque locataire. — La combinaison est faite et changée à son gré par le locataire. — Le locataire peut seul ouvrir son coffre.

BONS A ÉCHÉANCE FIXE

Intérêts payés sur les sommes déposées :

De 6 mois jusqu'à 1 an. 1 1/2%	De 18 mois jusqu'à 2 ans. 2 1/2%
De 1 an jusqu'à 18 mois. 2 %	A 2 ans et au delà..... 3%

Les Bons, délivrés par le COMPTOIR NATIONAL aux taux d'intérêts ci-dessus, sont à ordre ou au porteur, au choix du Déposant. Les intérêts sont représentés par des *Bons d'intérêts* également à ordre ou au porteur, payables semestriellement ou annuellement, suivant les convenances du Déposant. Les *Bons de capital et d'intérêts* peuvent être endossés et sont par conséquent négociables.

VILLES D'EAUX, STATIONS BALNÉAIRES

Le COMPTOIR NATIONAL a des agences dans les principales *Villes d'eaux* : Nice, Cannes, Vichy, Dieppe, Trouville-Deauville, Dax, Royat, Le Havre, La Bourboule, Le Mont-Dore, Bagnères-de-Luchon, etc. ; ces agences traitent toutes les opérations, comme le siège social et les autres agences, de sorte que les Etrangers, les Touristes, les Baigneurs peuvent continuer à s'occuper d'affaires pendant leur villégiature.

LETTRES DE CRÉDIT POUR VOYAGES

Le COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE délivre des *Lettres de Crédit* circulaires payables dans le monde entier auprès de ses agences et correspondants ; ces Lettres de Crédit sont accompagnées d'un carnet d'identité et d'indications et offrent aux voyageurs les plus grandes commodités, en même temps qu'une sécurité incontestable.

Salons des Accrédités, Branch office, 2, place de l'Opéra

Special department for travellers and letters of credit Luggages stored. Letters of credit cashed and delivered throughout the world. — Exchange office.

THE COMPTOIR NATIONAL receives and sends on parcels addressed to them in the name of their clients or bearers of credit.

QUESTIONS
DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LE COMMERCE DU SAHARA

Depuis l'antiquité la plus reculée, les nations de l'Asie ou de l'Europe ont entretenu des relations commerciales avec la partie du continent africain à climat tropical, que l'on connaît sous le nom de Soudan. Le plus ancien des historiens, Hérodote, qui vivait au ve siècle avant notre ère, a conservé le récit du voyage effectué dans ces régions par cinq jeunes gens de la peuplade des Nasamons, qui nomadisait entre la Grande-Syrte et l'oasis d'Aoudjila. En véritables précurseurs des explorateurs modernes, ces jeunes gens, poussés par l'amour des découvertes, s'enfoncèrent dans le Sahara, dans la direction du Sud-Ouest. « Ils franchirent un vaste espace sablonneux, et après bien des « jours de marche, ils aperçurent dans une plaine des arbres « venus naturellement[1]. » Le pays était habité par des nègres qu'ils prirent pour des enchanteurs. Faits prisonniers, ils traversèrent une région de marécages et arrivèrent dans une ville, bâtie auprès d'un grand fleuve, habité par de nombreux crocodiles, qui coulait de l'Ouest à l'Est, et qu'Hérodote prit pour la branche supérieure du Nil. On se trouve évidemment en présence du récit d'un voyage au Soudan et aux rives du Niger[2].

Les relations avec le pays des nègres ont continué sans interruption à travers les siècles. Leur point de départ unique

[1] *Histoires d'Hérodote*, II, 32.

[2] Un savant commentateur de ce texte, M. Vivien de Saint-Martin, prétend que les Nasamons visitèrent l'oasis d'Ouargla. La direction suivie par les voyageurs, la description du pays visité, la mention d'un fleuve analogue au Nil, l'observation relative à l'existence d'arbres « venus naturellement », ce qui n'est pas le cas du palmier, tout proteste contre cette interprétation. L'impression rapportée par les Nasamons d'une contrée où tout était nouveau pour eux et leur paraissait merveilleux, qui les portait à se demander s'ils n'avaient pas rêvé, s'ils n'avaient pas été les jouets de puissants enchanteurs, est très naturelle chez les premiers explorateurs du Soudan. Elle ne s'expliquerait pas si les Nasamons avaient visité Ouargla, où ils n'auraient rien trouvé qui différât sensiblement de ce qu'ils voyaient chaque année à Aoudjila Un voyageur contemporain, M. Emile Baillaud, a écrit récemment : « Le Niger sera pour moi une de ces contrées d'où l'on revient comme d'un rêve. » (*Sur les routes du Soudan*, p. 89.) N'est-ce pas la même idée, exprimée à vingt-cinq siècles d'intervalle, sous la forme propre à chacune des deux époques ?

a été jusqu'à une époque assez récente l'Afrique méditerranéenne, la Berbérie, où les peuples civilisés d'Asie et d'Europe se sont établis de très bonne heure, parce qu'ils y ont trouvé un climat et un sol presque identiques à ceux de leur pays d'origine. De là ils dominaient les routes qui gagnent le Soudan à travers le Sahara, cet immense désert interposé comme une barrière ininterrompue qui se dresse entre les plateaux de la Berbérie et les vastes plaines et les larges vallées du Soudan. Depuis l'antiquité, l'Afrique Mineure a servi de base d'opérations aux transactions commerciales entretenues avec le Soudan. C'est par l'intermédiaire des caravaniers que l'on a obtenu les premiers renseignements sur ce pays des noirs, si longtemps mystérieux et qui vient seulement de livrer ses derniers secrets.

Ce commerce transsaharien, dont on a souvent exagéré l'importance, a été cependant assez considérable pour faire la fortune d'Ouargla, qui fut une grande ville au XIVe siècle de notre ère, et celle de Djerba jusqu'au milieu du XIXe siècle, et pour amener de nos jours la prospérité de Tripoli. Depuis une trentaine d'années il a subi une décroissance presque continue sous l'influence de trois causes différentes : le manque de sécurité des routes qu'il devait parcourir ; les révolutions successives et les guerres dévastatrices dont le Soudan a été le théâtre ; enfin l'ouverture de courants commerciaux concurrents dirigés vers la côte occidentale depuis que des comptoirs européens s'y sont établis et que leur zone d'action s'est étendue progressivement vers l'intérieur du continent. De ces trois causes de décadence, la seconde disparaît par suite de la pacification du Soudan ; la première est appelée à s'atténuer de plus en plus à mesure que la France remplira mieux dans le Sahara la mission de police dont elle a accepté la charge par les arrangements internationaux qu'elle a signés ; la troisième au contraire est permanente et prendra chaque jour plus de force. Plus la colonisation européenne s'affermira dans le Soudan, plus elle développera les moyens de transport et les voies de communication, et plus les ports de la côte occidentale verront leur trafic s'accroître. Est-ce à dire que la totalité des produits du Soudan prendront cette voie nouvelle, et que l'antique commerce des caravanes disparaîtra complètement devant les progrès de la colonisation européenne au Soudan ? Cette opinion rencontre depuis quelques années de nombreux partisans. Elle ne semble pas cependant pleinement justifiée. En effet, chacun des ports qui seront aménagés sur la côte occidentale deviendra évidemment le centre d'une zone d'attraction pour les produits à exporter et de distri-

bution pour les produits à importer. Mais l'étendue de cette zone ne sera pas illimitée ; elle sera déterminée par des conditions de topographie locale et aussi par des conditions économiques, telles que le coût des transports comparé à la valeur des marchandises. Certaines régions éloignées de la mer, et par conséquent voisines du désert, auront probablement toujours avantage à utiliser les voies septentrionales. Il serait d'ailleurs bien étrange que le résultat de l'établissement de la civilisation européenne, à la fois dans les pays situés au Nord et dans ceux situés au Sud du Sahara, fût de mettre fin aux relations entre ces pays qui, malgré des difficultés énormes, avaient toujours existé auparavant. S'il en était ainsi, la colonisation de l'Afrique aurait pour conséquence de rendre infranchissable la barrière désertique qui coupe le continent en deux parties, et de plonger dans une mort définitive et irrémédiable toute une région du globe. Cette victoire admirable de l'homme sur la nature indomptée, que des sauvages, réduits à leurs seules forces, ont su remporter pendant des siècles en traversant le Sahara, la civilisation y mettrait un terme en la rendant inutile ! Une telle supposition est inadmissible.

Certainement l'avenir du commerce saharien est limité ; il est peu de chose si on le met en parallèle avec les perspectives infinies qui s'ouvrent devant celui de la côte occidentale. Mais il ne disparaîtra pas. La colonisation, qui apporte avec elle le progrès partout où elle s'installe, ne peut pas tarir la seule source de vie qui existe dans la plus grande partie de ces contrées déshéritées : le commerce de transit.

Il serait même regrettable de voir se produire cette éventualité que quelques-uns envisagent avec sérénité. Dans une région aussi pauvre que le Sahara, où la culture n'est possible que sur les espaces restreints que couvrent les oasis, le commerce de transit — avec l'industrie des transports et l'élevage des bêtes de charge qui en découlent — est le seul moyen d'existence honnête que puissent connaître les populations. Si nous voulons, comme nous en avons accepté la tâche difficile, y faire régner une sécurité au moins relative et mettre fin au brigandage, nous avons un intérêt politique de premier ordre à favoriser le maintien de courants commerciaux réguliers entre le Soudan et l'Algérie-Tunisie. La question du commerce saharien mérite l'attention de tous ceux qui s'intéressent à l'avenir de notre empire africain. Pour la traiter utilement, il est nécessaire de ne pas se laisser égarer par les mirages nés dans l'imagination de certains voyageurs enthousiastes, mais de réduire les choses à leurs proportions exactes et de se placer sur le ter-

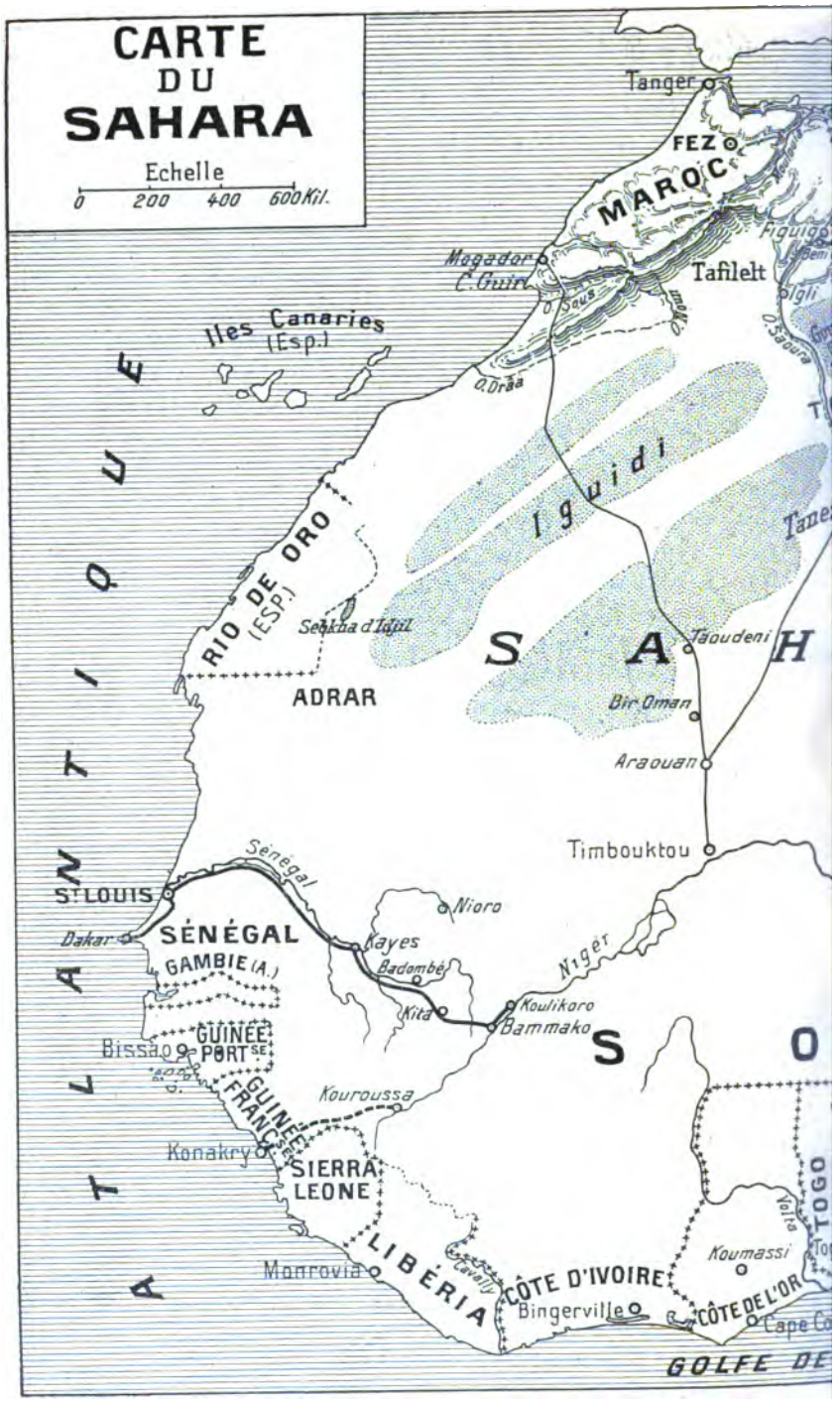
CARTE
DU
SAHARA
Echelle
0 200 400 600 Kil.
Tanger
FEZ
MAROC
Figuig
Tafilelt
Mogador
C. Guir
O. Saus
Iles Canaries
(Esp.)
O. Drâa
O. Saoura
Iguidi
RIO DE ORO
(ESP.)
Sekkha d'Idjil
S A H
Taoudeni
ADRAR
Bir Oman
Araouan
Timbouktou
Sénégal
St LOUIS
Dakar
SÉNÉGAL
Niorо
Kayes
Badombé
Niger
GAMBIE (A.)
Kita
Koulikoro
Bammako
GUINÉE
Bissao
PORT SE
GUINÉE FRANÇ.
Kouroussa
Konakry
SIERRA LEONE
LIBÉRIA
Monrovia
Cavally
CÔTE D'IVOIRE
Bingerville
Koumassi
Volta
TOGO
CÔTE DE L'OR
Cape Co
GOLFE DE
ATLANTIQUE

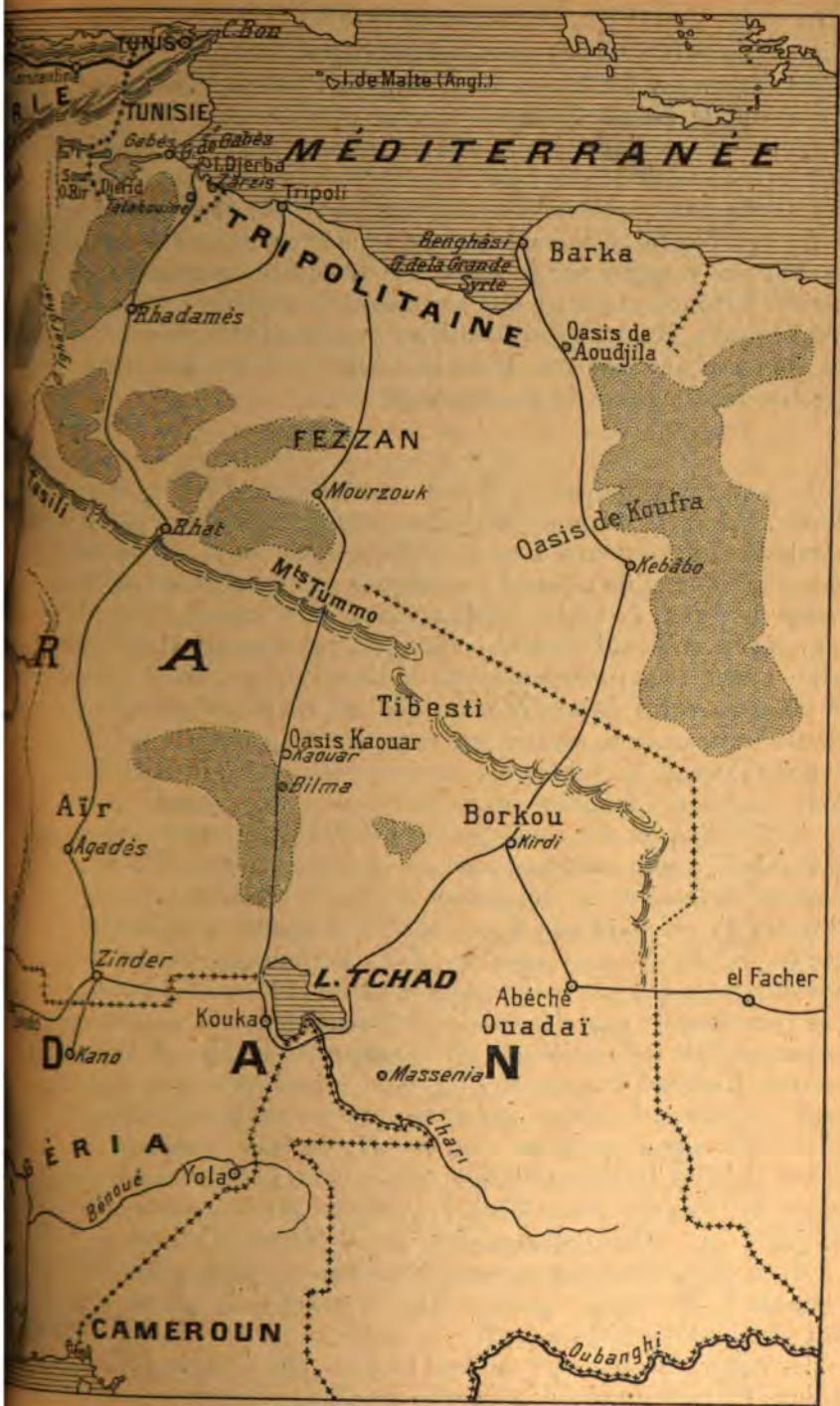
TUNISIE
MÉDITERRANÉE
Tripoli
TRIPOLITAINE
Barka
Oasis de Aoudjila
FEZZAN
Mourzouk
Oasis de Koufra
Kebâbo
Rhat
Rhadamès
Tibesti
Oasis Kaouar
Bilma
Aïr
Agadès
Borkou
Kirdi
Zinder
L. TCHAD
Koukao
Abéché
Ouadaï
el Facher
Kano
Massenia
Chari
Yola
Benoué
CAMEROUN
Oubanghi

rain solide de la réalité, le seul qui convienne aux commerçants et aux hommes d'affaires. C'est dans cet esprit que j'ai eu l'occasion de l'étudier dans l'extrême Sud de la Tunisie, au cours de deux missions successives que m'avait confiées le Gouvernement du Protectorat. L'enquête à laquelle je me suis livré, dans cette partie reculée et rarement visitée de nos possessions, m'a conduit à la conviction que, si le commerce français ne doit pas compter sur le Sahara pour édifier de grandes et rapides fortunes, il aurait tort cependant de négliger complètement ce pays, et que, s'il sait utiliser avec prudence et sagacité les éléments qui sont à sa disposition, il y trouvera une rémunération avantageuse de ses capitaux.

*
* *

On a souvent comparé le Sahara à une mer. Cette comparaison, qui était devenue classique, vérification faite par de nombreux explorateurs, s'est trouvée inexacte au point de vue topographique. Elle ne peut s'appliquer qu'aux régions recouvertes de dunes de sable, éveillant assez exactement l'idée de vagues furieuses subitement solidifiées, qui n'occupent qu'une faible partie de la superficie totale du Grand Désert. Mais si l'on se place au point de vue économique, on est frappé de voir la vieille comparaison revêtir un caractère frappant de vérité. Comme l'Océan, le Sahara est un immense espace inutilisable pour l'industrie humaine, que l'on traverse sans y séjourner, au milieu duquel les seuls points habitables et exploitables, disséminés comme des îles, sont les oasis. Les pays qui l'environnent au Nord et au Sud jouent le rôle de véritables rivages, et les villes où aboutissent les caravanes après la pénible traversée du désert sont appelées, dans le langage imagé des Arabes, des ports. Les oasis, seuls lieux de culture et d'habitation permanente, sont des escales de ravitaillement; quand les caravanes les ont quittées, elles sont abandonnées à elles-mêmes, livrées à leurs seules forces et à leurs ressources propres, exactement comme un navire en pleine mer. Elles ne peuvent compter, pour ne pas mourir de faim, que sur les vivres qu'elles transportent avec elles; elles doivent même se munir de l'eau nécessaire à leur subsistance pendant un nombre de jours qui atteint quelquefois dix à douze. Comme aux époques où la sécurité des mers n'était pas assurée, elles sont obligées de se protéger par une force armée capable de résister aux attaques des pirates.

Ces rapprochements permettent de se rendre compte des conditions exceptionnelles dans lesquelles s'exerce le commerce du

Sahara. Elles amènent à établir une distinction nécessaire entre les transactions qui ont pour objet l'approvisionnement des escales, sorte de commerce local, et celles qui poursuivent les échanges entre les deux rives de l'océan saharien, véritable commerce de transit.

Les oasis, qui sont pour les caravanes de simples échelles, sont les seuls points cultivés du Sahara. Elles sont habitées par une population sédentaire et agricole relativement dense, qui, par suite des conditions climatériques et agronomiques du pays, ne peut produire qu'une partie des denrées qu'elle consomme, et ne sait pas fabriquer les objets manufacturés qu'elle emploie. Ces cultivateurs des oasis, attachés au sol par les travaux incessants que nécessite son exploitation, ont donc été naturellement conduits à échanger la datte qu'ils produisent en abondance, et qui occupe une des premières places dans l'alimentation de tous les indigènes de l'Afrique du Nord, contre les grains, la viande de boucherie, la laine, et les mille produits de l'industrie humaine que leur apportent chaque année, au moment de la récolte, les nomades de la lisière du Sahara. Les habitants du littoral de l'océan désertique, éleveurs et commerçants, intermédiaires forcés entre les cultivateurs des oasis et ceux du Tell méditerranéen, vivent sous la tente et se déplacent par tribus entières, avec leurs familles et leurs troupeaux, campant l'hiver dans le voisinage des forêts de palmiers, où l'humidité relative permet à leur bétail de trouver un peu de nourriture, pendant qu'ils s'approvisionnent de dattes, et remontant l'été sur les plateaux du Nord, où ils trouveront encore des pâturages et où ils se procureront les céréales et les autres marchandises dont ils ont besoin pour la campagne prochaine. Tel est le tableau que présente le mouvement de la vie économique dans le Sahara septentrional, où se trouvent tous les grands groupements d'oasis : Sous et Oued-Noun, Tafilet et Touig, Gourara, Touat et Tidikelt, Mzab et Ouargla, Zibâne et Oued-Rir, Sour et Djerid, Nefzaoua, Gabès, Djerba[1] et Zouis, Fezzâne tripolitain. C'est dans la partie de l'immense Sahara qui dépend de notre Algérie que le mouvement des échanges locaux a été le mieux étudié. On a recueilli quelques chiffres qui permettent d'apprécier l'importance des transactions effectuées par les tribus du Sud oranais, Hamyane, Trafi, Oued Sidi Cheikh, etc., dans leur déplacement annuel vers le Gourara et le Touat. Le général Colonieu estimait à 17.000 chameaux et à environ 4.000 hommes et 1.400 femmes et enfants

[1] Bien que Djerba soit une île, son rôle économique est celui d'une véritable oasis.

le nombre des bêtes et des gens qui avaient fait le voyage en 1860[1]. Une statistique dressée par les bureaux arabes et citée par M. Schirmer[2], d'après le journal *le Temps*, établit que « 3.411 hommes et 14.194 chameaux sont allés d'Algérie au « Touat en 1886-1887 : ils y ont importé pour 427.000 francs « de denrées alimentaires et de laine, et en ont rapporté des « dattes pour 976.000 francs. Il est des années où les échanges « sont encore plus considérables. » Ce commerce représentait donc une somme de 1.500.000 francs à 2 millions avant l'occupation des oasis par les troupes françaises. Mais les troubles qui ont accompagné la conquête, pendant les années 1900 et 1901, ont momentanément interrompu les transactions. Elles n'ont repris que dans l'hiver de 1901-1902. Pendant cette campagne, 2.344 personnes, dont 1.851 hommes, 358 femmes et 135 enfants, ont fait le voyage du Gourara ; 7.752 chameaux ont été employés aux transports. La valeur des produits importés dans les oasis a été de 243.804 francs et celle des produits exportés de 401.715 francs[3]. Le total n'est que de 650.000 fr. ; il est inférieur de plus de moitié à celui qui avait été constaté antérieurement. Cette diminution est la conséquence de la misère que deux années de troubles ont répandue dans les oasis; le retour de la paix et de la tranquillité y mettra un terme.

Sur la lisière méridionale du Sahara, le commerce revêt une physionomie différente. Dans cette partie du désert qui est la plus rude, on ne trouve pas les grandes palmeraies du Nord. Aussi la datte n'est-elle plus le principal objet des transactions. Elle est remplacée par un autre produit naturel, le sel, qui ne se trouve nulle part au Soudan, et qui s'y vend à des prix très élevés, 1 franc le kilogramme sur certains points. Deux gisements de ce condiment précieux sont exploités au Sahara : celui de Taoudeni dans la partie occidentale du désert, et celui de Bilma dans la partie centrale. Il est exploité en plaques semblables à de grandes dalles, pesant de 25 à 45 kilogrammes. Le sel extrait du premier est amené par les Berabich à Tombouctou, qui joue sur le rivage méridional du Sahara et pour la grande vallée du Niger le rôle de port. Il y arrivait autrefois, a-t-on assuré à M. Dubois, de 50 à 60.000 chameaux par an. Pendant l'année qui a suivi notre occupation, ce nombre est tombé à 14.000[4]. Mais ces chiffres ne s'appliquent pas unique-

---

[1] *Bulletin de la Société de Géographie*, 1892, p. 57.
[2] *Le Sahara*, p. 344.
[3] *Bulletin de la Société de Géographie d'Alger*, 2e trimestre 1902, p. 244 et suiv.
[4] *Tombouctou la Mystérieuse*, par Félix Dubois, p. 290.

ment au commerce du sel. Le Soudan central s'approvisionne de sel à Bilma, dans l'oasis de Kaouar, à peu près à moitié route entre le Fezzâne et le Tchad. Il est transporté sur les grands marchés de cette région (Zinder, Sokoto, Kano, autrefois Kouka) par les Touareg Kel-Oui de l'Aïr ou par les Tibbous du Tibesti. On sait que ce produit donne lieu à des transactions considérables, mais on ne possède aucun chiffre permettant d'en apprécier l'importance [1].

Très différent est le commerce de transit à travers le Sahara, qui se propose d'effectuer des échanges entre l'Afrique du Nord méditerranéenne et les contrées du Soudan, comme on en fait ailleurs entre l'Europe et l'Amérique. C'est par cette unique voie que, jusqu'à une époque très récente, le bassin supérieur du Niger, les pays haoussa du Soudan central et les Etats des rives du Tchad ont été approvisionnés en produits européens, tels que cotonnades, soieries, étoffes de drap, chaussures et coiffures arabes, coutellerie, mercerie, parfumerie, verroterie, bimbeloterie, bougies, savon, thé et sucre. Ce n'est que depuis une vingtaine d'années que ces divers produits commencent à arriver également au Soudan par la côte occidentale. En paiement de ces marchandises, les pays noirs ont pendant longtemps surtout donné des esclaves qui alimentaient non seulement le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, la Tripolitaine et l'Egypte, mais aussi l'Asie Mineure et la Turquie. Depuis que les marchés du Nord se sont successivement fermés à ce commerce barbare, et depuis que la conquête du Soudan en supprimant la traite empêche même l'exportation clandestine des esclaves, les caravanes qui apportent les produits européens ne trouvent plus en échange que de la poudre d'or, de l'ivoire, des plumes d'autruche, de la cire et des cuirs. Cette pénurie de marchandises à exporter du Soudan est probablement l'une des principales causes de la diminution qui s'observe dans l'importance du commerce transsaharien. Mais on peut prévoir qu'il n'y a là qu'une circonstance passagère, car à mesure que le Soudan pacifié sera l'objet d'une exploitation économique plus rationnelle et mieux entendue, de nouveaux produits viendront certainement prendre la place de l'esclave dans les mercuriales du pays. Ce phénomène s'est déjà manifesté dans les régions voisines de la côte occidentale.

Le commerce transsaharien n'est pas fait, comme celui des oasis septentrionales, par des populations entières qui se déplacent suivant les saisons avec leurs familles et leurs troupeaux.

[1] Il faut mentionner également la Sebkha d'Ijil, au nord de l'Adrar, dont le sel pénètre au Soudan par les deux importants marchés de Nioro et de Banamba.

Il est entre les mains de grands négociants, véritables armateurs, qui ne quittent pas les ports sahariens, et qui, au lieu d'affréter des navires, louent ou achètent des chameaux de charge pour transporter leurs marchandises à travers le désert. Telle est par exemple la maison Arbib, de Tripoli, qui a une succursale à Manchester pour l'achat des cotonnades qu'elle expédie au Soudan. Ces négociants sont obligés de disposer d'importants capitaux, car les opérations engagées sont toujours à longue échéance : une caravane reste en moyenne dix-huit mois, et parfois plusieurs années, avant de revenir à son point de départ. Les agents d'exécution sont d'abord le chef de caravane et les chameliers qui sont les employés ou les associés du négociant, propriétaire des marchandises. Mais pour effectuer une traversée aussi dangereuse que celle du grand désert, il faut avoir recours à des guides capables d'indiquer les routes et les points d'eau, qui varient avec les années, et à des hommes armés en état de protéger hommes et marchandises contre les attaques des pillards. Ce métier est fait par les nomades sahariens, pour la plupart touareg, dont c'est la seule industrie. Lorsque le salaire qu'ils retirent de la conduite des caravanes est insuffisant pour les faire vivre, leurs exigences à l'égard des voyageurs à leur merci n'ont plus de limites et ils finissent par n'avoir plus d'autre ressource que le vol. Chacune des grandes routes du Sahara est ainsi placée sous la domination d'un groupe de tribus qui exploite les droits de passage sur toute l'étendue de son territoire, et qui souvent se livre à des razzia (incursions de pillage) sur les territoires des autres tribus.

Les routes par lesquelles on peut franchir le grand désert d'un bord à l'autre sont en nombre restreint ; la nature elle-même les a pour ainsi dire tracées en accumulant partout ailleurs des obstacles sous les pas des voyageurs : absence de l'eau nécessaire à la vie des hommes et des bêtes, absence du fourrage nécessaire à l'alimentation des animaux, dunes de sables mouvants, montagnes arides et escarpées, plateaux pierreux dépourvus de toute végétation qu'on appelle « hamada », et que redoutent particulièrement les pieds des chameaux, etc. C'est en recherchant les points d'eau les plus rapprochés les uns des autres, en évitant le plus possible les dunes et les hamada, que les caravanes arrivent à accomplir ce pénible voyage. Le nombre des routes dont il est presque impossible de s'écarter, pour faire la traversée du Sahara se réduit à cinq. La plus occidentale a son point d'aboutissement sur l'Atlantique, à Mogador. Mais en réalité les caravanes ne se forment qu'au Sud de l'Atlas, dans

l'oasis de Tendouf. Le voyage dure cinquante-cinq jours. Il faut traverser plusieurs régions de dunes, entre autres celles d'Iguidi. L'explorateur Lenz, qui a fait ce voyage, est resté à deux reprises sept jours sans rencontrer d'eau [1]. C'est à Tombouctou qu'est le point d'arrivée au Soudan. Cette ville, placée sur la lisière du Sahara, à la partie septentrionale du grand coude du Niger, est le lieu d'échange des produits du Soudan occidental et de ceux qui viennent du Nord par le désert. M. Félix Dubois évaluait, en 1896, à 20 millions l'importance du commerce de cette ville [2]. Mais dans ce total, dont on ne connaît pas le détail, les échanges locaux, le sel en particulier, occupent de beaucoup la première place. Il est probable que la part du commerce transsaharien est fort peu élevée. L'évaluation plus récente de M. Bailloud [3] ne dépasse pas 4 millions, non compris le riz qui fait l'objet de transactions importantes. Dans ce chiffre le commerce du Sahara *ne compte que pour* 125.000 *francs*. D'après un rapport de M. Lacoste, consul de France à Mogador [4], la grande caravane de Tombouctou arrivée à Tendouf en 1887, avant l'établissement des postes français sur le Niger, apportait pour un million de marchandises, dont environ 100.000 francs d'esclaves, autant d'ivoire et 450.000 francs de plumes d'autruche. De Tombouctou part une autre route plus orientale, qui gagne en quarante-cinq jours [5] les oasis du Touat à travers le Tanezrouft, l'une des parties les plus déshéritées du Sahara, où, d'après des renseignements indigènes, on reste de sept à huit jours sans eau. Du Touat elle atteignait l'Algérie, soit à Ouargla par la vallée de l'Oued-Miya, soit à Tlemcen par la vallée de l'Oued-Saoura et Figuig. Cette route était suivie par les pèlerins de la Mecque. Au point de vue commercial, elle était entre les mains des Mozabites qui ont employé leurs bénéfices à créer les jardins du Mzab, dans une des parties plus sauvages du Sahara. Depuis que la France a mis fin en Algérie au commerce des esclaves, les quelques marchandises arrivées à In-Salah par cette voie gagnaient Fez par le Tafilet, et plus rarement Tripoli par Rhadamès. L'occupation du Touat a achevé de tarir — momentanément, il faut espérer — tout trafic avec le Soudan. Les trois dernières routes transsahariennes mettent en relations le Soudan central et la région du Tchad avec le littoral de la Méditerranée dans la partie

[1] Entre Bir Tarmanan et Taoudeni et entre Bir Ounan et Araouan. *Tombouctou*, II, p. 48 et suiv.
[2] *Tombouctou la Mystérieuse*, p. 305.
[3] *Sur les routes du Soudan*, p. 122.
[4] Cité par Schirmer, *Le Sahara*, p. 359.
[5] D'après un itinéraire recueilli par Largeau. *Le Sahara, premier voyage d'exploration*, p. 364.

où cette mer, pénétrant profondément dans le continent, découpe les golfes de Gabès et de la Syrte. C'est du fond de ces baies, qui réduisent dans des proportions très sensibles la distance à parcourir, qu'est toujours parti le courant commercial le plus actif à destination du Soudan. Pendant des siècles l'île de Djerba, admirablement située dans la partie la plus méridionale du golfe de Gabès et habitée par une race de marchands incomparables, a été le principal débouché du Soudan sur la Méditerranée et le port des échanges entre le Maghreb et l'Orient. Cette île au climat merveilleux, dont les Romains avaient déjà fait une sorte de ville d'hiver, devint, lorsque la civilisation arabe eut pris possession de l'Afrique du Nord, l'une des plus importantes places commerciales du bassin méditerranéen. La vie fastueuse que menaient les négociants djerbiens dans les palais entourés de jardins magnifiques, dont il reste aujourd'hui quelques échantillons bien déchus des magnificences du passé, est demeurée dans les souvenirs des indigènes au même degré que les splendeurs légendaires de la Tombouctou d'autrefois. Les caravanes traversaient l'étroit bras de mer qui sépare Djerba du continent; sous l'escorte des Ourghamma, elles gagnaient Rhadamès, d'où les Touareg Azdjeur les conduisaient par Rhat jusqu'au puits d'Asiou; de là, la protection des Kel-Oui leur permettait de traverser l'Aïr et les suivait jusqu'à Zinder, à l'entrée du Soudan. D'après tous les renseignements que l'on possède, cette route est la meilleure des routes transsahariennes. Les caravanes parties d'In-Salah allaient parfois la rejoindre en longeant la base méridionale du Hoggar[1]. L'itinéraire que j'en ai dressé[2] permet de constater qu'elle évite les sables sur presque tout son parcours, que l'eau y est relativement abondante, puisqu'on en trouve en des endroits connus tous les trois ou quatre jours au maximum, et que le fourrage qui alimente les bêtes de somme s'y rencontre en plus grande quantité que sur les autres. Aussi les indigènes disent-ils que la route du golfe de Gabès au Soudan est la route des chevaux, tandis que les autres sont des routes de chameaux. Le voyageur allemand Barth, qui l'a parcourue en partie, a recueilli une tradition d'après laquelle un troupeau de bœufs aurait pu la suivre et arriver heureusement à destination. Lorsqu'en 1846 l'esclavage fut aboli en Tunisie, une crise terrible éclata dans le commerce saharien; la ruine de Djerba en fut la conséquence. Les

[1] C'est du moins ce que l'on peut inférer du récit que nous ont conservé le général Daumas et de M. de Chancel : *Le grand désert, itinéraire d'une caravane.*

[2] Etude sur le développement économique de l'extrême Sud tunisien, par E. Fallot. Tunis, 1899 (Extrait du *Bulletin de la direction de l'Agriculture t du Commerce de Tunisie*).

Ourghamma, qui ne pouvaient plus vivre du tribut qu'ils tiraient des rares caravanes circulant encore, se mirent à les piller, ce qui les amena à éviter leur territoire. Le manque de sécurité dans le Sud tunisien éloigna ce qui restait du courant commercial.

Les négociants de Rhadamès, devenus les maîtres du commerce, dirigèrent leurs caravanes sur la route de Tripoli, où elles comptaient sur la protection des garnisons turques, et où les esclaves pouvaient encore circuler librement. C'est ainsi que Djerba a cessé d'être une place commerciale et que Tripoli, beaucoup moins bien situé, et qui n'était auparavant qu'un point sans importance, hérita de sa prospérité vers la fin du siècle dernier et devint la principale métropole du commerce transsaharien. Cette ville est également la tête de ligne d'une autre voie commerciale, placée sous la protection des Tibbous, qui passe par le groupe des oasis de Fezzâne et par celle de Kaouar, et aboutit après trois mois de marche à la pointe septentrionale du Tchad. Plusieurs voyageurs européens l'ont parcourue; le dernier en date, notre compatriote le colonel Monteil, a résumé en ces termes son impression : « La route du « Bournou à Mourzouk, dit-il[1], est incontestablement la plus « dure de toutes celles du Sahara. Non pas que les points d'eau « soient très distants, mais à cause des dangers qu'elle présente « et du peu de fourrages qu'on y rencontre. Les Touareg et les « Ouled Sliman du Kanem tombent fréquemment sur les cara- « vanes, et les Toubbous, pour les éviter, ne prennent aucun « repos. La marche de nuit ne serait pas possible dans toute la « région entre le Tchad et Kawar, si la route n'était exactement « dans la direction du Nord du monde. Il n'y a en effet aucune « trace de sentier, seulement quelques repères fixes de distance « en distance, mais la polaire est la meilleure des directrices. « Quand, au lieu d'aller dans le Nord, les caravanes se rendent « dans le Sud, fréquemment elles s'égarent. » Tripoli, ayant pour son commerce avec le Soudan le choix entre deux routes, utilise l'une ou l'autre selon le degré de sécurité que les événements politiques du moment y font régner. Il s'est créé dans cette ville un véritable marché, au sens où nous l'entendons en Europe, où les Sahariens s'approvisionnent à leur gré de tous les produits dont ils ont besoin, et où ils trouvent du crédit. La période la plus brillante de ses affaires a été de 1872 à 1881. Plus tard les exploits de Rabah et les événements qui ont amené la chute de ce marchand d'esclaves ont complètement interrompu les relations pendant plusieurs années; elles ont à

[1] *De Saint-Louis à Tripoli par le Tchad*, p. 392.

peine repris depuis sa mort dans une très faible mesure. Les rapports des consuls européens fournissent périodiquement sur l'importance des transactions des renseignements qui, pour n'avoir pas la valeur de véritables statistiques, permettent d'en suivre approximativement les fluctuations. En 1889, on évaluait à 8 millions 1/2 le mouvement commercial entre Tripoli et le Soudan. En 1895, il tombait à 7 millions dont 2 millions 1/2 représentant l'importation des produits européens. En 1896, l'importation n'était plus que de 240.000 francs et l'exportation de 3.300.000 francs. En 1897, le total était réduit à 3.590.000 francs, dont 1.290.000 à l'importation et 2.300.000 à l'exportation; cette année, 2.827 chameaux étaient partis pour le Soudan[1]. Depuis 1898, les routes du Tchad étant fermées par les événements du Soudan, le commerce s'est rejeté sur la route la plus occidentale qui part de Benghazi sur la Méditerranée, et par les oasis d'Aoudjila et de Koufra, gagne le Ouadaï. C'est peut-être l'antique route des Nasamons. Elle n'a été parcourue par aucun voyageur européen et nous est à peu près entièrement inconnue. On sait par un rapport du consul d'Angleterre à Benghazi qu'en 1896-1897 il est parti par cette voie 17 caravanes dont une comptait 550 et une autre 340 chameaux. Elles ont importé pour 700.000 francs de marchandises diverses et ont rapporté pour 425.000 francs de plumes d'autruche et pour 187.500 francs d'ivoire. En 1898, le commerce soudanais de la Tripolitaine, presque entièrement effectué avec le Ouadaï, était évalué à 5 millions de francs.

*
* *

Telle est l'organisation du commerce dans le Sahara. Ainsi qu'on a pu le constater, la France n'y a jamais pris aucune part; car si Paris reçoit pour les travailler la presque totalité des plumes d'autruche exportées du Soudan, c'est par le moyen d'intermédiaires étrangers. L'établissement de nos postes dans le Sud algérien, qui aurait dû, par la sécurité qu'ils apportaient, attirer les caravanes, a eu au contraire pour effet, à cause de la suppression de la vente des esclaves, de les rejeter à l'Ouest et à l'Est de notre territoire sur le Maroc et la Tripolitaine. Mais des événements récents ont fait disparaître cette cause de la préférence donnée aux marchés de nos voisins : établis maintenant sur le littoral méridional de l'océan saharien, nous interdisons également le départ des esclaves. Les

[1] *Moniteur officiel du commerce*, t. XXX, p. 56. Tous ces chiffres empruntés aux rapports consulaires français ne concordent pas avec ceux qu'ont fournis les rapports anglais.

caravaniers, qui ne transportent plus désormais que de la marchandise licite, peuvent choisir le marché vers lequel ils se dirigeront, et leur choix ne sera plus déterminé que par les facilités et le degré de sécurité de la route à parcourir et par les avantages qu'on saura leur offrir au point d'arrivée. Il semble donc que la transformation que notre établissement au Soudan va faire subir au commerce transsaharien fournit à la France une occasion excellente de s'emparer de ce commerce. Il lui suffira, pour atteindre ce but, de s'outiller convenablement. Jusqu'à présent les rares tentatives faites par nos compatriotes pour prendre part au commerce du Sahara ont toutes échoué, parce qu'ils ont méconnu les conditions réelles de ce commerce et qu'ils ont voulu agir uniquement par eux-mêmes en se substituant aux intermédiaires indigènes. C'est pour cela que, dans toutes nos tentatives dans le désert, nous avons trouvé devant nous aussi bien les chefs des tribus nomades que les notables commerçants des oasis. Se sentant menacés par l'arrivée des Français dans le monopole commercial qui est leur unique moyen d'existence, ils ont entrepris une lutte désespérée, appelant le fanatisme religieux au secours de leurs intérêts matériels, et ils n'ont reculé pour se défendre ni devant la trahison ni devant l'assassinat. Force est bien de reconnaître que leur conduite a été logique. Mais le jour où ils auront compris que nous ne voulons pas être pour eux de redoutables concurrents, que nous désirons au contraire encourager, faciliter et développer leurs opérations en nous y associant, leur hostilité tombera. Or cette conduite est pour nous la seule intelligente, la seule qui puisse nous permettre d'arriver à un résultat, dans un pays comme le Sahara, où l'Européen ne peut rien faire sans le concours de l'élément indigène.

Le seul moyen raisonnable pour un Français d'y faire des affaires consiste à aller s'établir avec de l'argent et des marchandises dans l'un des ports du désert, sous la protection de nos soldats. Prétendre en sortir pour s'avancer hors du territoire soumis et pacifié serait commettre la folie d'exposer sa vie sans aucun profit pour son entreprise. Mais ce qui lui est interdit à lui-même, il peut sans imprudence le faire faire par des indigènes dont il aura éprouvé la solvabilité. En procédant comme on procède depuis des siècles à la côte occidentale, où les comptoirs de Saint-Louis font des avances de marchandises à des traitants noirs qui vont les vendre tout le long du Sénégal et jusqu'au Soudan, on obtiendra des résultats aussi satisfaisants. Si l'on sait choisir les Arabes avec lesquels on se liera d'intérêts, on n'aura pas plus de mécomptes qu'avec les noirs.

Les négociants de Tripoli ne procèdent pas différemment. En considérant le chiffre élevé des bénéfices que laisse le commerce saharien, malgré les nombreux aléas qui le grèvent, on verra que des capitaux français trouveraient une large rémunération à coopérer avec les négociants indigènes. Deux comptes d'opérations, publiés dans les Rapports de la mission Mircher à Rhadamès, font ressortir des bénéfices de 32 et de 43 %. Le consul général d'Angleterre à Tripoli évalue ces mêmes bénéfices à 50 % [1]. Tout récemment les indigènes qui sont allés commercer au Gourara pendant l'hiver 1901-1902 ont réalisé un bénéfice net, très exactement calculé, qui est un peu supérieur à 60 % [2]. En janvier 1896, Gaston Méry, venu à Tombouctou avec une pacotille de 50.000 francs, avait pu l'écouler au bout d'un mois avec 200 % de bénéfice [3]. Voici enfin un dernier exemple, cité par le consul d'Angleterre à Benghazi [4] : un commerçant, parti pour le Ouadaï avec 5.000 piastres de marchandises, en a rapporté pour 30.000 piastres, ayant ainsi sextuplé son capital en quelques mois.

La France est établie sur les deux rives du Sahara; elle domine l'Algérie-Tunisie et le Soudan; elle a actuellement aux quatre angles du rectangle saharien des postes, dont certains ont été et qui tous peuvent devenir les grands ports du commerce désertique : Béni-Ounif, près de Figuig, terminus du chemin de fer oranais, et Tombouctou, sur le Niger à l'Occident; Zinder, la porte d'entrée du Soudan central, et Tatahouine, dans l'extrême Sud tunisien, à l'Orient. Chacun de ces points réunit les conditions nécessaires pour en faire un marché important, où les transactions locales seront, avec l'aide des indigènes, le point de départ d'un commerce lointain, que rendront possibles les dispositions libérales adoptées par la douane en Algérie et en Tunisie. J'ai visité Tatahouine [5] et j'en ai rapporté l'impression très nette que l'ouverture en cet endroit d'un entrepôt bien approvisionné de marchandises européennes, en même temps qu'il alimenterait une population de 25 à 30.000 habitants, qui ne trouvent aucune ressource à 150 kilomètres à la ronde, aurait bientôt attiré les caravanes du dehors. Les né-

[1] Report on the Trade and Economic State of the Vilayet of Tripoli during the past forty years. June 13, 1902 (*Diplomatic and Consular Reports*. Miscellaneous series, n° 578).

[2] *Bulletin de la Société de Géographie d'Alger*, 2e trimestre 1902, p. 250.

[3] Baillaud. *Sur les routes du Soudan*, p. 130.

[4] Trade of Benghazi for year 1897 (*Diplomatic and Consular Reports*. Tripoli, Annual series, n° 2153).

[5] C'est un poste militaire français à 136 kilomètres au Sud de Gabès; il est doté d'un bureau de poste et de télégraphe; il s'y tient un marché où viennent parfois de petites caravanes de Rhadamès et de l'oasis voisine de Sinaoun.

gociants de Rhadamès y envoient quelquefois acheter du blé et de l'huile, mais n'y trouvent rien d'autre. Ils ne demanderaient pas mieux que de profiter de la sécurité qui règne maintenant sur toute la route pour venir y prendre les produits qu'ils envoient à Rhat et au Soudan, s'ils devaient y trouver ce qu'ils trouvent à Tripoli. Quelques-uns possèdent des immeubles à Tunis, ce qui montre qu'on pourrait traiter avec eux sans trop de risques. Plusieurs négociants de Djerba, qui ont des intérêts à Tunis, à Tripoli et même à Constantinople, ne demanderaient pas mieux que de reprendre les opérations commerciales avec le Soudan, s'ils trouvaient un appui dans des capitaux français. Une maison de commerce qui voudrait faire preuve d'initiative intelligente en ouvrant un comptoir à Tatahouine, aurait l'occasion, tout en servant ses intérêts financiers, d'entreprendre une œuvre utile et véritablement patriotique. Non seulement elle pourrait s'assurer le concours de commerçants expérimentés de Djerba et de Rhadamès, mais encore elle pourrait sans difficultés entrer en relations, de l'autre côté du désert, avec le grand négociant targui de Zinder, Mâllem Yaro, qui envoie ses caravanes jusqu'à Tripoli. Ce personnage a accueilli nos troupes avec un tel empressement et leur a rendu de tels services que nos officiers lui ont proposé de l'investir de l'autorité politique à la place du sultan rebelle. Il a refusé, préférant se consacrer à ses affaires commerciales.

Lorsque la France se sera décidée à créer un poste dans l'Aïr, ce poste communiquera sans peine, par des raids analogues à celui que le lieutenant Cottenest vient d'accomplir d'In-Salah autour du Hoggar, avec les postes que nous entretenons dans le Sud tunisien, où un maghzen solidement organisé ne demande que l'autorisation de faire au loin la police. Ce jour-là les caravanes circuleront en toute sécurité entre la Tunisie et le Soudan et l'antique route de Djerba au Tchad sera rouverte au commerce.

E. Fallot,

Ancien chef du service du commerce et de l'immigration à Tunis.

LA QUESTION DU VÉNÉZUÉLA

Notre revue a déjà examiné, dans le numéro du 1er janvier, les causes *apparentes* et les premiers événements du conflit vénézuélien. Il semblait alors que l'acceptation, par les puissances intervenantes et le président Castro, de recourir à la Cour d'arbitrage de La Haye pour régler leurs différends, devait avoir pour conséquence, dans l'intérêt même des créanciers, la levée immédiate du blocus des côtes vénézuéliennes et le rétablissement des relations normales. Il n'en a rien été.

Au moment même où M. Bowen, ministre des Etats-Unis à Caracas et représentant conventionnel des intérêts du Vénézuéla, se rendait à Washington pour discuter, avec les représentants des nations alliées, les préliminaires de la procédure amiable de l'arbitrage et régler, peut-être, leurs réclamations ainsi que celles des nations non intervenantes, sans aller jusqu'à La Haye, les croiseurs allemands, impatients de faire leurs preuves autrement que sur des canonnières désemparées et sans défenseurs, ouvraient le feu sur le fort vénézuélien de San-Carlos, commandant l'entrée de la lagune de Maracaïbo.

Grâce à la modération du gouvernement des Etats-Unis, qui feignit d'ignorer officiellement cet incident intempestif considéré à tort ou à raison, par la presse européenne et américaine, comme une tentative préméditée d'embrouiller les cartes quand même, M. Bowen a pu commencer et mener relativement à bonne fin des négociations séparées avec chacune des puissances intéressées. Ce n'a pas été sans peine et il est intéressant de retracer en quelques lignes les difficultés des pourparlers.

On apprit tout d'abord, dès la première conférence, que le Vénézuéla, reconnaissant, en principe, les dettes contractées, offrait en garantie les 30 % des revenus douaniers de La Guayra et de Puerto Cabello (3.125.000 francs environ)[1], mais demandait, par contre, que toutes les puissances créancières, y compris celles qui n'avaient pas encore tiré l'épée ou fait parler le

[1] Voici quelques détails économiques sur le Vénézuéla, empruntés à la presse allemande : Dette au 1er janvier 1901, 245.230.406 francs. — Budget 1901-1902, 37.000.000 francs. — Recettes douanières en 1901, 24.267.678 francs. — Commerce en 1898, 74 millions. — Etablissements de crédit : Banque du Vénézuéla, au capital de 12 millions dont 3/4 payés, administre les finances de l'Etat ; a distribué un dividende annuel de 12 % dans les douze derniers exercices ; — Banque de commerce de Caracas, au capital de 6 millions (dont 3/4 payés) ; dividende annuel de 8 % depuis 1890 ; — Banque de Maracaïbo, au capital de 1.250.000 francs ; dividende annuel de 7,72 % en 1900.

Culture du café : 170.000 hectares donnant 859.000 sacs de 46 kilos ; 80 % des

canon, fussent mises sur le même pied que l'Allemagne, l'Angleterre et l'Italie, au point de vue du paiement des créances. La France, ayant réglé définitivement ses différends financiers avec le Vénézuéla bien avant le conflit, et possédant des droits antérieurs incontestables, n'entrait pas en ligne de compte et se faisait confirmer purement et simplement par le président Castro la priorité de ses droits et octroyer, comme garantie spéciale, 13 % des revenus douaniers.

Les ambassadeurs des trois puissances co-intervenantes, ne voulant pas admettre l'égalité de traitement, suspendirent aussitôt toute discussion et demandèrent des instructions à leurs gouvernements respectifs. Ceux-ci, croyant comprendre que la garantie de 13 % reconnue à la France réduisait à 17 % celle qui était réservée aux autres créanciers, approuvèrent formellement leurs représentants. L'émotion, d'abord très vive, ne tarda pas à se dissiper devant la déclaration de M. Bowen que la garantie française était absolument indépendante des 30 % accordés, sans restriction, à l'ensemble des autres puissances.

Le concert anglo-germano-italien reprit les négociations, mais, ne voulant pas cependant en être pour ses frais d'intervention armée, demanda à percevoir exclusivement les 30 % pendant un an et jusqu'à concurrence d'une certaine somme à déterminer, après quoi toutes les puissances créancières participeraient à la garantie proportionnellement à leurs droits. M. Bowen, comprenant qu'il ne s'agissait, en l'espèce, que d'une question d'amour-propre et de prestige en somme concevable, admit l'éventualité d'un traitement privilégié pendant un mois seulement, mais à condition que le blocus fût immédiatement levé. Les co-intervenants exigèrent alors qu'il leur fût attribué complètement les 2/3 des 30 %, ou bien la jouissance exclusive de la totalité pendant six mois. Le diplomate américain, estimant que cette contre-proposition était contraire aux principes du droit international, demanda que la question du traitement privilégié fût soumise à la Cour d'arbitrage de La Haye. Au même moment, le Vénézuéla, désireux de faire preuve de bonne volonté, se déclara prêt à payer immédiatement une somme de 137.500 fr. à chacune des trois puissances pour faire face aux réclamations les plus pressantes.

---

plantations sont grevés d'hypothèques 12 %. Exportation annuelle : 650.000 sacs. Etablissements industriels peu importants : tanneries, fabriques de cigarettes, de chocolat, brasseries. — Richesses minérales considérables : or, cuivre, fer, asphalte, charbon et pétrole ; deux Compagnies de mines d'or ayant donné en 1900 un total de 3.500 onces ; mines de cuivre d'Aroa de 111.336 hectares ayant fourni, de 1878 à 1891, 72.267.060 tonnes ; trois sociétés d'exploitation d'asphalte. L'île Magarita possède des mines de marbre, de sel et des pêcheries de perles. Réseau ferré : 827 kilomètres, capital total 192.300.000 francs.

Les trois gouvernements, renouvelant leur tactique du début, essayèrent encore d'engager officiellement la responsabilité des Etats-Unis, en demandant au président Roosevelt de trancher la question du traitement séparé. Le président déclina cet honneur et répondit habilement qu'il se croyait obligé de rester en dehors de la controverse pour les mêmes raisons émises au début du conflit. Les ambassadeurs durent se rejeter, bien qu'à contre-cœur, sur M. Bowen, et il fut enfin décidé, le 9 février, que la question serait portée à La Haye et le blocus levé dès la signature des protocoles préparatoires établis séparément par chaque puissance. A l'heure actuelle, la discussion continue et la signature tant désirée n'est pas encore donnée.

En attendant ce premier règlement, les puissances ont examiné la procédure qu'il conviendrait d'observer dans la marche des négociations ultérieures. Voici ce qu'elles auraient adopté provisoirement :

Les réclamations de chaque puissance seraient soumises à une commission distincte composée d'un représentant de cette puissance et du représentant du Vénézuéla ; en cas de désaccord, le roi d'Espagne, ou le président Loubet, serait chargé de désigner un arbitre, probablement le ministre d'Espagne ou de France au Vénézuéla. Dans le cas où l'accord se ferait définitivement, si le Vénézuéla ne s'acquittait pas promptement et intégralement envers l'une quelconque des puissances, le gouvernement belge serait chargé de l'administration des douanes dans des conditions identiques à celles où ce gouvernement administre les douanes persanes.

On voit, par ce qui précède, que l'Allemagne et l'Angleterre — nous ne parlons pas de l'Italie qui se montre avec raison bonne fille — ont usé et abusé très longtemps de la patience américaine en prolongeant à plaisir, sur le terrain brûlant de Washington, des négociations qui pouvaient se dérouler aussi bien, sinon mieux, dans les salons pacifiques de la Cour d'arbitrage de La Haye. L'opinion publique américaine a émis à ce sujet de graves soupçons sur les intentions secrètes des deux principaux alliés et a clairement parlé de provocation manifeste. Il est intéressant de rechercher si Guillaume II et Edouard VII ont réellement nourri le dessein de provoquer les Etats-Unis en exécutant une reconnaissance d'avant-garde contre la doctrine de Monroe, et dans ce cas, quelles ont été leurs raisons déterminantes.

*
* *

L'intervention anglo-allemande au Vénézuéla, a-t-on dit non sans quelque raison, n'est que le prélude d'une attaque lon-

guement préméditée contre le « péril américain », bien plus immédiat que le « péril jaune ».

« La République des Etats-Unis, écrivait naguère M. E. Le-
« vasseur, peut être comparée à une pieuvre gigantesque,
« étendant ses bras et ses ventouses sur l'Amérique du Sud,
« sur le Japon et la Chine, sur l'Afrique et l'Europe. »

« Les tentacules de cette pieuvre, déclarait M. Edm. Théry [1],
« complétant l'image du célèbre économiste, ce sont les
« trusts, qui ont exalté l'impérialisme, provoqué la guerre
« contre l'Espagne et qui, après avoir transformé le régime
« économique américain, en accaparant les principales produc-
« tions des Etats-Unis, vont essayer de transformer en mono-
« poles internationaux, au profit des milliardaires américains,
« les principales industries de l'univers. »

Il est évident que la vieille Europe tout entière, épuisée par plus de trente années d'armements colossaux, paralysée par les rivalités de ses empires, obligée d'aller chercher au delà des mers la majeure partie des matières premières nécessaires à son industrie, est menacée dans ses œuvres-vives économiques par cette jeune et robuste Amérique dont les charges militaires et navales ne sont devenues réellement lourdes que depuis l'exercice 1900-1901 et qui, non seulement possède sur son propre territoire tout le blé, le bétail, le fer, le charbon exigés par l'alimentation de sa population et de ses usines, mais peut encore conjurer ou provoquer à sa guise une disette européenne et faire, sur tous les points du globe, une vive concurrence aux produits fabriqués du Vieux Monde. Mais il est non moins évident que les deux premières victimes désignées de la concurrence américaine sont l'Angleterre et l'Allemagne.

Ces deux nations industrielles, en quête de débouchés économiques de plus en plus rares, se heurtent partout au bloc de fonte ou d'acier yankee; elles ne peuvent se passer que très difficilement des arrivages des Etats-Unis.

La France, qui se nourrit sur elle-même, dont l'industrie de luxe est indétrônable et dont la production métallurgique, modeste mais très soignée, trouve un écoulement tout naturel dans ses armements, ses grands travaux publics et l'outillage de son immense domaine colonial, est bien moins compromise que ses deux voisines, surtout si elle se décide enfin à adopter une politique économique rationnelle.

Le tableau suivant montre la supériorité incontestable des Etats-Unis sur ses deux aînées économiques :

---

[1] Edm. Théry. — *Histoire économique* 1890-1900 (1902).

Part proportionnelle dans la production mondiale du charbon, de la fonte et de l'acier, et la consommation du cuivre en 1900.

	Charbon	Fonte	Acier	Cuivre consommé
Etats-Unis.	30.62 %	34.41 %	37.73 %	34.02 %
Allemagne.	19.59	20.80	22.98	24.12
Angleterre.	29.83	22.09	10.88	19.18
France	4.35	6.63	5.69	8.66

Alors que la balance du commerce extérieur des Etats-Unis, au cours de la période 1899-1901, accuse un excédent d'exportations annuel de 2 milliards 8 millions de francs, le commerce anglais a supporté en 1900 un excès d'importations de 4 milliards 4 millions en aggravation de 93 % sur l'exercice 1890; celui de l'Allemagne a également subi, la même année, un excès d'importations de 1 milliard 5 millions.

A dix ans d'intervalle (1890-1900), les exportations annuelles des Etats-Unis vers l'Angleterre ont *augmenté de* 48 %, passant de 2.342 millions de francs à 3.469; les exportations anglaises vers les Etats-Unis ont subi par contre une *diminution de* 38 %, tombant de 802 à 494 millions de francs; le tribut commercial annuel payé par l'Angleterre à l'Union est passé de 1.540 millions, en 1890, à 2.975 en 1900.

En 1890, les Etats-Unis envoyaient en Allemagne pour 497 millions de marchandises; en 1900, ils en ont expédié pour 1.302 millions — soit une augmentation de 162 % — dont 485 de céréales; en 1901, les exportations allemandes aux Etats-Unis n'ont atteint que 498 millions, soit un recul de 5 % sur le chiffre de 1890, 520 millions[1]. Dans la décade 1890-1900, la balance du commerce annuel germano-nord-américain est passé d'un solde positif de 37 millions de francs en faveur de l'Allemagne à un tribut moyen de 820 millions payé à l'Union[2].

Ces chiffres montrent déjà avec éloquence combien l'Angleterre et l'Allemagne sont menacées par les progrès gigantesques d'une rivale dont les hauts fourneaux produiront en 1905,

[1] Elles se sont relevées, en 1902, de 75 millions de francs environ.

[2] Résultats connus de l'exercice commercial 1902 en millions de francs :

	Importations		Exportations	
	1901	1902	1901	1902
Allemagne.....	6.776	6.915	5.539	6.085
Angleterre.....	13.330	13.506	7.151	7.243
	1900-1901	1901-1902	1900-1901	1901-1902
Etats-Unis.....	4.115	4.514	7.438	6.910

Voir : Les intérêts de l'Allemagne en Amérique (A. Brisse. *Revue de Géographie* janvier 1903).

de l'aveu même du *Times*, deux fois plus de fonte que ceux de la Grande-Bretagne [1].

*
* *

La concurrence économique nord-américaine n'est pas seulement redoutable en Europe même; elle menace encore le commerce des puissances occidentales en Extrême-Orient et dans toute l'Amérique du Sud. Décidés aujourd'hui, du moins en apparence, à entr'ouvrir leur immense marché intérieur aux matières premières et aux articles fabriqués étrangers, les Etats-Unis espèrent compenser cette tolérance en submergeant de leurs produits tous les marchés du monde, la Chine, le Japon, les républiques latino-américaines. La conquête des Philippines leur a déjà permis de coopérer plus facilement à l'exploitation économique de l'Extrême-Orient où leurs marchandises, transitant par le Pacifique, se font dès aujourd'hui préférer aux articles similaires allemands, anglais et japonais [2]; l'ouverture du canal de Panama, probablement réalisée dans une dizaine d'années, et la *trustification* progressive des grandes entreprises de navigation, mettront encore à leur disposition les moyens d'écouler rapidement et à bon compte, à travers le Pacifique et le long des côtes occidentales de l'Amérique du Sud, la surproduction industrielle de leurs districts orientaux. En attendant 1910 ou 1915, ils ne perdront aucune occasion de répondre aux sentiments hostiles et peut-être aux barrières ultra-protectionnistes de leurs rivaux européens, par un redoublement d'amitié et de flatterie intéressées à l'égard de la Chine et de déclarations protectrices envers les républiques sud-américaines plus ou moins menacées ouvertement par les ambitions anglo-allemandes [3]. La complaisance exceptionnelle

---

[1] En 1902, la production de fonte des Etats-Unis est estimée à 17 millions 1/2 de tonnes, celle de l'acier à 15 millions de tonnes, respectivement en augmentation de 2 millions et 1 million sur 1901. *En* 1871, *les Etats-Unis ne produisaient que* 1.700.000 *tonnes de fonte et* 73.000 t. *d'acier.*

[2] Les Etats-Unis livrent actuellement au Japon des locomotives au prix de 50.000 francs, alors que l'Angleterre demande, au minimum, 75.000 francs. Pour le viaduc de Gokteik en Birmanie, l'entreprise américaine demandait 15 livres sterling par tonne de métal et un délai de construction d'une année; l'entreprise anglaise offrait la tonne à 26 liv. st. 10 sh. et demandait trois années pour la construction. En 1901, les Etats-Unis ont exporté en Asie pour 245 millions de francs de marchandises, soit une *augmentation* de 180 % *en dix ans.* San-Francisco est aujourd'hui le point de départ de six lignes régulières, dont une japonaise, vers la Chine et le Japon. « Il faut que les Etats-Unis aient la flotte marchande la plus considérable qui ait jamais navigué sur l'Océan et que la richesse et l'énergie américaine, en possession d'Hawaï et du canal du Panama, *transfèrent* la souveraineté du Pacifique à l'étendard étoilé ». (Discours du secrétaire du Trésor, avril 1902.)

[3] Citons à ce sujet une des clauses du traité passé en janvier 1903 avec la Colombie pour la construction du canal de Panama. « *Les Etats-Unis répudient toute* « *intention de porter atteinte en quoi que ce soit à la souveraineté de la Colombie*

témoignée en faveur de la cour de Pékin, désireuse d'effectuer en argent, et non en or, le versement de l'indemnité chinoise[1], l'attitude menaçante observée dans le conflit vénézuélien actuel vis-à-vis des puissances intervenantes, sont significatives. Condescendance et protection n'ont d'autre but que d'attirer la clientèle au détriment des maisons anglaises et allemandes.

L'Angleterre, grâce à son immense empire colonial, pourra lutter encore longtemps contre la grande République, s'approvisionner dans l'Inde et l'Afrique anglaise, et y écouler ses articles successivement refoulés des marchés sud-américains par l'invasion yankee. Mais il n'en sera pas de même de l'Allemagne qui fait actuellement deux milliards de francs d'affaires avec l'Extrême-Orient et l'Amérique centrale et méridionale, et dont les médiocres territoires de protectorat n'absorbent jusqu'ici qu'une très infime partie de son commerce extérieur et ne lui fournissent qu'une quantité insignifiante de denrées coloniales; cette puissance peut se trouver gravement atteinte au point de vue économique, si les Etats-Unis se donnent la peine d'accaparer les matières premières qu'elle puise librement jusqu'à présent dans toutes les régions du Nouveau Monde.

*
* *

N'est-on pas en droit d'affirmer, après ces constatations, que l'Angleterre et l'Allemagne seront incapables d'arrêter ou même de retarder la violente poussée de sève américaine et de conjurer la ruine ou la triste médiocrité suspendue sur leur tête, si elles se maintiennent sur le terrain des moyens de lutte légaux et pacifiques? N'est-il pas évident, en se mettant à leur place, qu'elles n'ont aucun intérêt à gaspiller leur temps et leurs forces dans une guerre de tarifs qui n'aura aucune issue décisive et tournera fatalement à leur confusion? Ne saute-t-il pas aux yeux qu'elles ne peuvent conjurer le danger américain qu'en essayant de renverser d'un commun effort et sans scrupules un colosse encore facilement vulnérable? Une guerre brutalement entreprise sous un futile prétexte, comme celui du *Maine*, par exemple, qui a provoqué la guerre hispano-américaine; une exécution à main armée, par surprise, me-

« *ou d'autres républiques de l'Amérique centrale ou de l'Amérique du Sud. Ils* « *désirent au contraire accroître la puissance de ces républiques, faire naître,* « *développer et maintenir leur prospérité et leur indépendance.* » Voir le texte du traité dans les *Quest. Dipl. et Col.*, 1er février 1903, p. 197. — Cette déclaration peut être sincère à l'heure actuelle; mais nous avouons franchement que le désintéressement américain nous apparaît aussi trompeur que celui de l'Angleterre, prolongeant l'occupation de l'Egypte pour la seule gloire platonique d'y ramener la prospérité.

[1] Les Etats-Unis ont été les seuls à accepter le paiement en argent; toutes les autres puissances intervenantes s'y sont énergiquement refusées.

sure radicale qui, à vrai dire, n'est pas de nature à effrayer les deux nations, ne trancherait-elle pas nettement la situation ?

Les escadres anglo-allemandes, suivies de près par un convoi de 250.000 hommes d'élite et un armement monstre, ne permettraient-elles pas aux puissances alliées d'anéantir rapidement la marine naissante de la République des Etats-Unis, de ruiner son commerce, de brûler ses chantiers de construction, d'incendier ses villes, ses cités de l'acier, de s'emparer de ses colonies, de mettre la main sur l'isthme si convoité, de partager à l'amiable les meilleures régions de l'Amérique méridionale, et de frapper enfin sur les vaincus une contribution de guerre capable d'ajourner *sine die* leur relèvement? On peut être certain que Guillaume II a déjà songé aux détails de cette lutte gigantesque et qu'il en a fait élaborer le plan par son état-major.

Mais les deux rivaux européens, alliés malgré eux, ont perdu trop de temps à se consulter, à se quereller et à se duper réciproquement par des accords secrets sur la liquidation des puissances faibles. La guerre hispano-américaine leur offrait jadis l'occasion unique de masquer leurs véritables mobiles sous une apparence généreuse et chevaleresque : ils l'ont laissé échapper. Une simple démonstration navale aurait suffi pour sauver l'Espagne et retarder par suite l'évolution américaine : ils n'osèrent la tenter.

Peut-être que Guillaume II eût été plus entreprenant et plus docile aux suggestions anglaises dévoilées aujourd'hui, s'il avait pressenti l'importance des tributs commerciaux qu'il allait être forcé de payer les années suivantes aux Etats-Unis victorieux. Mais l'empereur, alors en mauvais termes avec l'Angleterre qu'il considérait comme sa rivale économique la plus immédiate et la plus dangereuse, manqua de clairvoyance. Incertain de la direction des sympathies de la France, craignant d'être mystifié par son allié éventuel et de favoriser l'industrie anglaise au détriment de l'industrie allemande qui commençait à prendre son essor, il recula devant l'aventure.

L'Allemagne n'a donc qu'à s'en prendre à elle-même si les Etats-Unis ont pu mettre si facilement la main sur un domaine colonial qu'elle convoitait depuis longtemps, et conquérir non seulement le droit de cité dans le monde entier, mais la force nécessaire pour faire prendre désormais au sérieux la doctrine de Monroe.

***

Il y a quelque temps la question du canal de Panama aurait pu encore constituer un *casus belli* avec les Etats-Unis. A l'étonnement général, l'Angleterre, et l'Allemagne avec elle,

renonça à tout droit de contrôle sur la future artère interocéanique (traité Hay-Pauncefote).

Plus tard, l'opposition faite par les Etats-Unis aux desseins ambitieux de l'Allemagne en Chine faillit faire perdre patience à Guillaume II : celui-ci s'empressa de liquider l'entreprise internationale qu'il avait organisée beaucoup plus pour provoquer le démembrement du colosse céleste que pour défendre les intérêts de la civilisation ; il annonça, à qui voulut l'entendre, que le péril jaune était momentanément conjuré et qu'il fallait préparer aussitôt la guerre contre le péril américain.

Enfin, la violente campagne de presse américaine, entreprise contre l'Allemagne à l'occasion des sondages prolongés du croiseur impérial *Vineta* dans les parages immédiats de l'île Margarita et des bruits d'achat de cette île par les négociants allemands du Vénézuéla, fit redouter une rupture. Contrairement à toute attente, l'Allemagne déclara officiellement qu'elle ne songeait nullement à acquérir une station navale ou un simple dépôt de charbon dans le golfe du Mexique.

Pourquoi cette attitude pacifique au lieu des foudres annoncées quelques mois auparavant?

Revenu de son premier emballement, Guillaume II avait compris tous les aléas d'une action où l'Angleterre pouvait le laisser isolé à la moindre difficulté, ou même se retourner contre lui au règlement de compte. La Grande-Bretagne n'était d'ailleurs pas en état de lui prêter un concours efficace : l'affaire sud-africaine n'était pas encore terminée ; le gouvernement anglais, préoccupé des progrès des Russes en Mandchourie, précipitait les pourparlers de l'alliance anglo-japonaise; les succès de l'Allemagne dans l'affaire du chemin de fer de Bagdad, coïncidant avec un redoublement d'influence russe en Perse, attiraient également son attention sur le golfe Persique. Il fallait donc gagner du temps, attendre la capitulation des Boers et se concilier la bonne volonté du cabinet britannique. En prévision d'un insuccès à Londres, on amuserait le tapis en Amérique, on chercherait à se réconcilier en apparence avec les Anglo-Saxons de Washington.

Dès lors changement à vue, pirouette complète. La mission du prince Henri fut une surprise pour le monde entier.

L'Angleterre elle-même, si rapidement au courant de ce qui se trame dans les cours étrangères, fut stupéfaite, et craignant de voir se conclure un accord à son détriment, s'efforça de provoquer une réception plutôt fraîche au frère de Guillaume II, porteur du rameau d'olivier : on sait que ses révélations sensationnelles manquèrent leur effet et n'eurent pour résultat

que de soulever une certaine tension entre Londres et Berlin.

L'évolution subite du Kaiser paraissait naturelle. Ses desseins maritimes étaient loin d'être accomplis[1]; ses intérêts commerciaux dans le Nouveau Monde, ses lignes de navigation sud-américaines représentant ensemble un capital de 6 milliards de francs, — les 60 % des capitaux allemands d'outre-mer, — étaient encore insuffisamment protégés. Il y avait ensuite la question du renouvellement des traités de commerce. Enfin, l'Allemagne ne pouvait oublier que les Etats-Unis et les Républiques latino-américaines étaient ses mères nourricières; son commerce avec l'Amérique se chiffrait en 1901 par 2.775 millions de francs (presque le 1/4 de son commerce extérieur) dont 1.825 pour l'Amérique du Nord; les céréales, les denrées coloniales, les matières premières qu'elle en retirait, représentaient plus d'un milliard. L'éventualité d'un conflit prochain avec l'Amérique du Nord étant provisoirement ajournée, il était de bonne politique de retirer tous les avantages possibles de l'expectative.

Le frère de Guillaume II alla donc en Amérique, sans y être invité, pour donner l'accolade forcée aux frères anglo-saxons, rappeler lourdement aux Etats-Unis la part prépondérante revenant aux émigrés allemands dans le rapide développement,

---

[1] En 1907, la flotte allemande comprendra : 1° 37 cuirassés, dont 24 modernes, construits après 1890; 2° 14 grands croiseurs dont 11 postérieurs à 1892; 3° 38 petits croiseurs dont la moitié modernes.

A l'heure actuelle, elle peut faire partir dans un délai de *huit jours*, vers les côtes d'Amérique :

18 vaisseaux de ligne	8 cuirassés d'escadre modernes (toujours prêts). 6 cuirassés garde-côtes (1/2 prêts). 4 cuirassés lancés en 1884 (actuellement en remaniement, mais pouvant être rapidement mobilisés).
	3 grands croiseurs (prêts).
	6 petits croiseurs (*id.*).
	50 torpilleurs de haute mer (*id.*).

Son avant-garde, actuellement dans les eaux vénézuéliennes, comprend 1 gros croiseur, 3 petits croiseurs, 1 canonnière.

Son escadre d'Extrême-Orient, forte de 3 grands croiseurs, 5 petits croiseurs, 4 canonnières et 2 torpilleurs de haute mer, peut se concentrer en un clin d'œil devant Manille ou filer, sur Hawaï et sur San-Francisco. 12 croiseurs auxiliaires peuvent renforcer rapidement ces escadres.

Le ravitaillement peut être partout assuré par un convoi de cargo-boats chargé de houille.

Enfin il est possible d'embarquer en huit jours, à bord des grands paquebots immédiatement disponibles, un corps expéditionnaire de 50.000 hommes d'élite.

Les Etats-Unis peuvent mettre sur pied, *en 15 jours*, dans l'Atlantique Nord, 16 vaisseaux de ligne, 8 croiseurs cuirassés, 16 croiseurs, une dizaine de canonnières, 12 contre-torpilleurs et 18 torpilleurs d'escadre, sans compter les unités de protection immédiate des côtes.

Les cercles maritimes admettent qu'un bateau allemand vaut deux bateaux américains en raison de la supériorité d'instruction, d'armement et de l'homogénéité du personnel de la marine allemande.

la prospérité et la culture intellectuelle de la République et ranimer le *Deutschtum* chez les 10 millions de citoyens américains de sang allemand plus ou moins dilué : le choc joyeux d'une bouteille de champagne du Rhin, lancée par la main délicate de Mlle Alice Roosevelt contre les flancs du yacht *Meteor*, remplaça le fracas des bombardements. Le *Bund national des Allemands* des Etats-Unis éleva des arcs de triomphe au prince qui, malgré son tact habituel, ne put éviter de commettre une lourde faute, sous l'influence de la chaleur communicative des banquets, en lançant à tout citoyen américain portant un nom à consonnance germanique cette apostrophe : *Souviens-toi que tu es Allemand.*

L'ambassadeur extraordinaire, mal informé et secondé par l'ambassadeur ordinaire, M. de Holleben, revint bredouille : les Etats-Unis, embrassés malgré eux, ne s'étaient pas déridés et n'avaient même pas fait allusion à ce petit dépôt de charbon rêvé par l'Allemagne en vue des côtes du Vénézuéla.

***

Guillaume II, feld-maréchal des armées allemande et anglaise, grand amiral de la flotte allemande, joint aux qualités militaires qu'on lui reconnaît officiellement, dans son empire, le don des manœuvres rapides et déconcertantes.

L'annonce de l'envoi à Washington de la statue de Frédéric le Grand, pour faire le pendant de celles de Rochambeau et de Lafayette, n'ayant pas produit plus d'effet sur l'âme yankee que l'offre du rameau d'olivier, le Kaiser exécuta son mouvement d'arme favori et changea son fusil d'épaule. La guerre sud-africaine était terminée, l'alliance anglo-japonaise signée : le neveu combla l'oncle de prévenances, refusa de recevoir les généraux boers, accabla l'armée anglaise d'éloges, convia lord Roberts et le marquis de Lansdowne aux manœuvres impériales pour leur montrer la *Buren Taktik*, et multiplia ses séductions sur les ministres anglais. L'état-major allemand sortit de ses cartons le fameux plan de campagne traité jadis en cas concret sur la carte du *Kriegspiel* mondial. On se remit à causer de l'imminence du péril américain et des moyens d'y faire face.

Les insurrections de Haïti, de Colombie et du Vénézuéla battaient alors leur plein. Le président Castro, persuadé que l'Angleterre et l'Allemagne encourageaient les insurgés, se montrait particulièrement désagréable à l'égard des nationaux anglais et allemands : les intérêts des deux nations allaient être gravement compromis si l'on n'y mettait ordre. Le croiseur allemand *Vineta* fut rejoint par trois navires de guerre : deux bâtiments,

écoles de cadets, en voyage d'instruction dans l'Amérique du Sud, reçurent l'ordre de rallier sans se hâter les eaux vénézuéliennes. La division Scheder se mit bientôt en branle-bas de châtiment. Une escadre anglaise se disloqua habilement entre les différentes Antilles, prêtes à se concentrer à la moindre alerte. Les Etats-Unis ne pouvant ou négligeant « de rétablir l'ordre dans leur rue », les navires anglo-allemands allaient s'en charger. Peut-être qu'une répression trop vigoureuse, une saisie de territoire, soulèverait l'opinion publique américaine et provoquerait un conflit irrémédiable.

Après la première application de la méthode allemande, faite aux dépens de la malheureuse canonnière haïtienne *Crête-à-Pierrot*, l'Angleterre se laissa convaincre de renforcer l'escadre de la Méditerranée ; en même temps l'escadre allemande de la Baltique cachait son activité sous le masque des évolutions et manœuvres annuelles. Nous savons aujourd'hui que les Etats-Unis, méfiants à juste titre, mobilisèrent et concentrèrent en même temps une flotte de 8 cuirassés, 10 croiseurs et un nombre considérable de torpilleurs et contre-torpilleurs, dans la mer des Caraïbes, sous le commandement de l'amiral Dewey, dont la prophétie est bien connue : « *La première grande guerre des Etats-Unis se fera contre l'Allemagne.* »

***

Après quatre mois de négociations avec l'Angleterre et de coquetteries empressées à l'égard du *Foreign Office*, Guillaume II se décida à aller chasser à Sandrigham. Il se plaignit d'abord amèrement à son oncle des attaques incessantes de la presse anglaise contre l'Allemagne, puis, entre deux tirés, détermina Edouard VII, peu soucieux de se lancer dans la politique personnelle, à ne plus tolérer les insolences du président Castro, les insultes au pavillon et aux nationaux britanniques, et à exiger enfin, à l'aide d'une action commune anglo-allemande, le paiement des fameuses créances sans cesse ajourné. On allait enfin citer, à cette occasion, pour la première fois, cette fameuse doctrine non écrite de Monroe que l'on n'avait pas encore violée et dont il importait de préciser la portée. Guillaume II écarta a priori la solution de l'arbitrage préalable, employée peu de mois auparavant avec succès par la France pour la reconnaissance d'une créance double de celles de l'Angleterre et de l'Allemagne réunies. On connaît la suite.

Quel sera le résultat final de l'engagement d'épée déjà dessiné ?

L'insistance avec laquelle l'Allemagne a essayé d'embrouiller

UNE PREMIÈRE

OCCUPATION ALLEMANDE AU VÉNÉZUÉLA

XVIe SIÈCLE (1528-1546)

Les querelles de l'Allemagne avec le Vénézuéla soulèvent une question historique dont on ne s'est guère occupé en France. Mais la presse berlinoise n'a pas manqué de rappeler avec orgueil que le Vénézuéla avait été, au XVIe siècle, occupé et administré par des Allemands et l'un des principaux organes d'outre-Rhin l'a dénommé « la plus ancienne des colonies allemandes[1] ».

Il est bien vrai que l'empereur Charles-Quint, se trouvant à court d'argent, avait en 1528 affermé sa colonie du Vénézuéla aux riches banquiers d'alors, les Welser d'Augsbourg. Par un traité en date du 27 mars de cette année, il autorisait ces derniers, en échange des fonds qu'ils lui remirent, à exploiter et à administrer le pays à leur guise. Les Welser, qui songeaient moins à coloniser qu'à se procurer de l'or, envoyèrent, comme premier gouverneur au Vénézuéla, Ambroise Alfinger, à qui ils adjoignirent comme lieutenant Bartolomé Sailer. Ceux-ci arrivèrent à Coro[2] au commencement de l'année 1529, avec quatre cents hommes et quatre-vingts cavaliers. Ils ne tardèrent pas à s'enfoncer dans l'intérieur des terres à la recherche des mines, et poussant leurs incursions jusqu'à Sainte-Marthe, ils laissèrent dans tous les pays qu'ils traversaient des traces sanglantes de leur passage. Faisant bon marché de la vie des indigènes, ils les mettaient à mort par bandes et le désespoir força les Indiens à prendre les armes. Alfinger fut battu en différentes rencontres et reçut plusieurs blessures. La moitié des Allemands succomba sous les flèches des naturels; presque tous les autres moururent d'épuisement et de fatigue, torturés par la soif insatiable de l'or. En peu de temps, les Allemands furent réduits à un très petit nombre d'hommes.

Cependant Alfinger, ainsi que son lieutenant et les compa-

---

[1] *Berliner Tageblatt*, 14 décembre 1902.

[2] Coro (Etat Falcon), première capitale du Vénézuéla et ville épiscopale jusqu'en 1606, époque à laquelle on transféra le siège du gouvernement à Caracas.

gnons qui lui restaient, s'était laissé persuader que bien loin, dans l'intérieur du pays, se trouvait une maison toute d'or. Ils s'engagèrent en une expédition aventureuse dans les montagnes de la Nouvelle-Grenade (septembre 1530), et faisant porter aux Indiens, deux à deux, des charges que les mulets auraient trouvées trop pesantes, ils s'enfoncèrent toujours plus avant. Les malheureux, épuisés de fatigue, s'arrêtaient-ils; Alfinger leur faisait couper la tête pour les séparer et ne pas arrêter la marche [1]. La maison d'or ne parut point et Alfinger dut revenir sur ses pas. Mais il ne devait point rentrer à Coro; attiré dans une embuscade par les Indiens, il périt assassiné.

La malheureuse ambition du premier gouverneur allemand devait continuer à hanter ses successeurs et à exercer sur leur administration les plus fâcheuses conséquences. Pendant plus de quinze ans, les délégués des Welser rêvèrent des palais d'or, des grands royaumes féeriques, où l'or se trouvait partout, dans les eaux des fleuves, comme dans les flancs des montagnes, et sans cesse à la recherche du pays fortuné de l'*El Dorado*, ils épuisèrent leurs forces et leurs ressources dans des expéditions funestes et sans cesse renouvelées [2].

Le premier successeur d'Alfinger fut Johann que l'on appelait *El Aleman*. Nous ne savons rien de son administration, sinon qu'il fit un peu oublier aux Espagnols les cruautés de son prédécesseur et qu'il mourut avant d'avoir eu le temps de s'engager dans aucune expédition.

Les Welser choisirent pour lui succéder George Hohermuth, originaire de Spire, et que les Espagnols désignèrent pour cette raison sous le nom de George de Spira. Il arriva au Vénézuéla, accompagné d'un jeune lieutenant, Philippe de Hutten, et d'hommes passionnés pour les aventures. Hohermuth était un homme probe et honnête, un général consommé, et avec cela, disent les historiens espagnols, un bon chrétien, aimé des soldats et de la population. Il avait toutes les qualités nécessaires pour devenir un excellent gouverneur. Malheureusement, la malédiction qui semblait s'attacher à tous les représentants des Welser s'appesantit sur lui; la fièvre de l'or le tortura, au point qu'il en devint véritablement fou furieux, et l'insensé (*el demente*), comme l'appelle Herrera, ne voulut pas goûter un instant de repos avant d'avoir pénétré dans l'El Dorado. A peine

[1] Documents inédits communiqués par l'historien vénézuélien Aristides Rojas.

[2] Cf. Antonio de Herrera : *Decades*, 4 vol., Madrid, 1601; — Gonzalo Oviedo : *La Historia de las Indias* (1547); — Lopez de Gomara : *Historia de las Indias* (Anvers, 1554); — Pierre, martyr d'Anghiera : *Decades Oceanicæ* (Colon, 1518); — Vincent et Humbert : *Le Venezuela* (Plon et Nourrit. Bibliothèque illustrée des voyages).

arrivé à Coro, il nomma un vice-gouverneur, Federmann, pour le remplacer dans ses fonctions administratives, et s'engagea dans une aventureuse expédition. Pendant trois ans il courut les montagnes, souffrant, lui et sa troupe, de tous les genres de misères; ils revinrent à Coro, sans avoir trouvé d'or, à bout de forces et dans le dénûment le plus absolu.

Durant l'absence de George de Spira, Federmann avait été nommé gouverneur. Soldat de grand talent, homme d'un caractère ferme et énergique, c'était un successeur digne d'Hohermuth; mais il eut hâte de suivre les traces de ce dernier et s'engagea dans les montagnes de la Nouvelle-Grenade en une expédition qu'il nous a décrite lui-même dans l'histoire de ses aventures qui parut en 1555, après sa mort.

Federmann ne revenant pas, on le considéra comme cessant ses fonctions, et l'évêque de Coro, Bastidas, fut chargé par l'*Audiencia* de Saint-Domingue de prendre en mains le gouvernement du Vénézuéla. Mais, sur ces entrefaites, George de Spira revint de son expédition, et de par les droits des Welser, se trouva rétabli en sa charge de gouverneur. Ce ne devait pas être pour longtemps, et il méditait déjà une seconde expédition lorsqu'il mourut dans l'hiver de 1540.

L'évêque Bastidas fit alors nommer gouverneur le jeune lieutenant d'Hohermuth, Philippe de Hutten. D'un caractère romanesque et aventureux, généreux et confiant, mais en même temps faible et timide, il ne devait être qu'un instrument entre les mains de Bastidas. L'astucieux Espagnol, en effet, ne l'avait fait élever à la dignité de gouverneur que pour mieux diriger lui-même les affaires du Vénézuéla, et il lui imposa, pour ainsi dire, la condition d'organiser une expédition dans l'intérieur du pays. Les Welser confirmèrent Philippe dans ses fonctions, et ils lui donnèrent même comme lieutenant un membre de leur famille, Bartolomé Welser, pour l'accompagner à la recherche de ces Amazones qui occupaient, disait-on, bien loin, sur les confins d'un fleuve immense (le Marañon), un pays vaste et fertile qui renfermait dans son sein de l'or en abondance. Philippe, qui n'avait jamais ambitionnné que la gloire, se voyait, comme malgré lui, entraîné à la recherche du métal fascinant; aussi quitta-t-il Coro avec des pressentiments sinistres qui, hélas! ne devaient que trop tôt se réaliser.

En effet, tandis que Hutten et Bartolomé erraient à travers les forêts et que les soldats se querellaient avec les employés et les habitants de Coro, un aventurier espagnol, Juan de Carvajal, qui avait suivi les expéditions des Allemands, usurpa le itre de gouverneur, triomphant par la ruse et l'audace de la

confiance et de la timidité de Hutten. Il l'invita à dîner à Tocuyo[1] et l'obligea à conclure avec lui un traité par lequel il reconnaissait la légitimité de ses prétentions. Mais Carvajal ne se contenta pas de ce résultat, et dans la Semaine Sainte de 1546 il surprit, vers minuit, Philippe de Hutten et Bartolomé Welser, et les assassina traîtreusement ainsi que deux nobles Espagnols.

L'indignation que causa la perfidie de l'usurpateur fut universelle: Espagnols et Allemands furent unanimes pour réclamer le châtiment de Carvajal. Don Juan Pérez, homme juste et courageux, fut délégué par Charles-Quint dans les fonctions de justicier. Il fit arrêter Carvajal et condamna le traître à être pendu.

Philippe et Bartolomé étaient morts en braves, « méritant, disent les chroniqueurs, des lauriers et des palmes ». Cette catastrophe causa aux Welser d'Augsbourg une profonde douleur; ils commencèrent à détourner leurs regards du Vénézuéla. Les vingt années d'aventures aussi funestes qu'audacieuses de leurs délégués ne leur avaient procuré que mécomptes et déceptions de toutes sortes. Frappés à la fin dans leurs plus chères affections par la mort d'un des leurs, ils revêtirent le noir crêpe de deuil, et bientôt après ils abandonnèrent tous leurs droits sur le Vénézuéla, qui retomba sous l'administration directe de Charles-Quint.

Telle est dans ses grandes lignes l'histoire de la domination allemande au Vénézuéla de 1528 à 1546. Les Welser n'ont en somme été que les fermiers de Charles-Quint; le bail résilié, tous les droits ont cessé et les Allemands d'aujourd'hui ne peuvent guère s'appuyer sur les titres acquis par leurs ancêtres pour justifier une occupation du Vénézuéla. En revanche, ils trouveraient peut-être dans cette histoire quelques-unes des raisons du peu de sympathie dont jouit actuellement au Vénézuéla l'élément allemand. C'est précisément ce peu de sympathie qui explique l'insuccès de la révolution et le recul momentané subi par le général Matos. Le président Castro, en effet, est moins aimé que redouté par ses compatriotes, et la fin de sa dictature, qui n'a cessé d'être troublée par la guerre civile, serait sans doute accueillie par un immense soupir de soulagement. Mais la révolution est encouragée secrètement par les Allemands, et

[1] Tocuyo, ville de l'Etat Lara, située par 9° 35' latitude Nord, 72° 40' longitude Ouest, sur la rive droite de la rivière de ce nom, dans une vallée qui s'incline un peu vers l'Ouest. Productions : café, quinquina, peaux de biques et de bœufs, blé, canne à sucre, fruits. — Dans les environs, mines d'antimoine, de bismuth, de cuivre, de fer, d'argent et de plomb. — Fondée par Carvajal le 7 décembre 1545.

bien que l'on s'accorde à représenter Matos comme un esprit aimable et une grande intelligence, on sait qu'il est l'homme des Allemands et on l'accuse de recevoir d'eux des secours et des munitions. Il a d'ailleurs été élevé en Allemagne, et on lui donne au Vénézuéla le même surnom qu'autrefois au successeur d'Alfinger; on l'appelle Matos « el Aleman ». Cependant le Vénézuélien est aussi peu rancunier qu'ami du changement. Au XVIe siècle, malgré le mauvais souvenir qu'avait laissé Alfinger, on accueillit avec joie, à Coro, Hohermuth et Hutten, et aujourd'hui, si les Allemands consentaient à régler pacifiquement leurs différends, le bombardement du fort San-Carlos serait bien vite oublié. Il ne serait pas impossible alors que, grâce à un revirement d'opinion en faveur des Allemands, le général Matos regagnât l'affection de bon nombre de ses concitoyens, et nul ne peut prévoir ce qui arriverait.

GONZALÈS FIGUEIRAS.

LA PRESSE POLITIQUE

EN BOHÊME, MORAVIE ET SILÉSIE [1]

Dans la lutte politico-nationale entre Tchèques et Allemands, la presse est non pas le seul, non pas même toujours le principal, mais un des plus importants moyens d'action. Tout à la fois cause et effet par rapport à l'opinion publique, le journal est souvent autant, parfois plus que le suffrage, surtout en Autriche, un des signes extérieurs de l'état d'esprit d'une nation, en même temps que de son développement cultural.

C'est à ce point de vue que nous voudrions ici esquisser la situation présente de la presse dans ce qui fut jadis le royaume de Bohême, et ce qui est aujourd'hui le principal champ de combat entre Tchèques et Allemands, dans les trois pays de la couronne (*Kronland* selon l'expression allemande): Bohême, Moravie et Silésie.

On ne trouvera donc pas ici un catalogue de tout ce qui peut paraître comme journal quotidien dans cette partie de l'empire, mais seulement les organes les plus importants quant à leur nombre de lecteurs, leurs inspirateurs ou les tendances nouvelles qu'ils révèlent. Toutes les fois que nous le pourrons, nous indiquerons le chiffre de leur tirage : quoique nous ayons puisé ces renseignements à des sources très autorisées, ils sont d'un ordre trop délicat pour que nous puissions les donner autrement que sous réserve : ils suffiront cependant, je crois, pour indiquer la diffusion des feuilles que nous nommerons.

Pas plus que nous ne voulons faire un catalogue, nous ne pouvons faire ici une étude des partis : à l'heure actuelle surtout, cela demanderait une série d'articles pour indiquer avec nuance et précision les caractéristiques de chacun d'entre eux. Nous nous contenterons en ce moment de marquer d'une note rapide, et forcément superficielle, la couleur politique ou la tendance des divers journaux.

Je crois pourtant qu'on aura une idée suffisamment complète de la presse de Bohême, Moravie et Silésie, quand on aura esquissé l'aspect en quelque sorte extérieur d'un journal, les partis auxquels se rattachent les plus importantes feuilles et l'influence que celles-ci peuvent avoir sur la population.

---

[1] V. *Quest. Dipl. et Col.*, 15 juillet et 15 août 1902.

I

L'ASPECT DU JOURNAL

Sauf la différence de langue et le nombre de pages, tous les journaux, tchèques comme allemands, ont le même aspect : comme en beaucoup d'autres choses, les Tchèques ont été si imprégnés de civilisation allemande pendant les deux derniers siècles, que leurs mœurs, leurs coutumes et leurs journaux ne diffèrent point de ceux de leurs adversaires; leur format est celui des feuilles d'Allemagne, à peu près de grandeur moitié moindre que celui de nos journaux français; les organes importants ont 8, 12, 16, jusqu'à 24 pages; les plus petits, de 4 à 8; beaucoup publient des suppléments hebdomadaires ou plus fréquents; certains, des suppléments illustrés, mais assez rarement. Comme en Allemagne, l'annonce y est très développée : on peut dire qu'elle remplit la moitié du journal, même quand il y a 16, 20 ou 24 pages : quoique bon marché, l'annonce et la réclame, auxquelles on a recours plus fréquemment qu'en France, sont une facilité pour l'extension des journaux. La plupart des feuilles n'ont qu'une édition par jour (quelques-unes même, de moindre importance, tous les deux jours) ; à Prague, quelques grands organes ont une édition principale (*Hauptblatt* en allemand) le matin et une édition réduite à 4 pages le soir (*Abendblatt*) pour les nouvelles de la journée.

Les journaux écrivent naturellement surtout sur la politique intérieure, dont là-bas tout le monde s'occupe beaucoup plus qu'en France, et ils sont certainement l'une des causes de la difficulté à résoudre la moindre question divisant les deux nationalités. Aussi, sauf quelques exceptions, rejettent-ils au second plan les questions économiques et sociales, si importantes pour l'Autriche à l'heure présente, et les articles littéraires. Généralement c'est sous une rubrique spéciale qu'ils réunissent les nouvelles économiques courantes : les journaux allemands l'intitulent souvent : *National-Œkonom*. Quant à la littérature, en dehors du feuilleton, qu'il est souvent difficile d'y faire rentrer, elle n'est guère représentée que par quelques contes, des critiques, des comptes rendus et des « au jour le jour » relatant les petits événements du monde artistique et littéraire; toutefois certaines feuilles tendent à publier de temps à autre des suppléments où se rencontrent : nouvelles, causerie, vers. J'en ai un entre les mains intitulé « la Poésie moderne française », où l'on a traduit en vers tchèques des pièces de nos plus contemporains versificateurs : Verhaeren,

Tailhade, Verlaine, Kahn, H. de Régnier, Tristan Corbière, comte Robert de Montesquiou-Fezensac, etc... Je n'ai jamais autant regretté de ne pouvoir lire le tchèque que devant cette traduction, en vers je vous prie, de quelques-uns des vers notoires des *Hortensias bleus*.

Mais les journaux s'occupent presque autant de politique extérieure que de politique intérieure, ce qui nous change des habitudes françaises : le monde tchèque tout entier et l'Allemagne qui enserre leur pays les intéressent plus que tout autre État. Cependant ils s'intéressent presque autant aux choses françaises : chaque jour un grand nombre de dépêches les renseignent sur elles. Parfois même, les journaux tchèques s'en occupent plus qu'il ne faudrait et l'on y a pu lire de longs articles virulents pour ou contre les questions intérieures qui nous divisent. Même ceux qui en France partagent leurs idées se sentiraient choqués, s'ils les pouvaient lire, des expressions que de regrettables excès de plume laissent passer dans des journaux qui prêchent l'entente franco-tchèque. Qu'entre nous la polémique entraîne à jeter à ses adversaires des épithètes comme « bandits cosmopolites » ou « vendus à Rome, Genève ou Berlin », cela est de maigre importance; mais quand on les rencontre dans un journal étranger, employées comme avec conviction, celui-là même ou ceux-là qui les auraient involontairement, je l'espère, inspirées de France, ne pourraient qu'éprouver un serrement de cœur en les voyant appliquer à toute une catégorie de ses concitoyens. Dans l'intérêt même de la cause qu'ils défendent, ceux qui se proclament nos amis en Bohême, devraient sentir le déplorable effet que de tels articles produisent en France, et surtout produiraient, s'ils y étaient connus, chez les gens raisonnables de tous les partis : leurs adversaires ne pourraient leur jouer plus méchant tour que de traduire et publier chez nous de tels passages. Cela nous paraîtrait à tous aussi déplacé qu'à eux si nous nous mêlions inconsidérément de prendre violemment parti entre les diverses fractions politiques tchèques, d'injurier les uns pour soutenir les autres : cela ne serait certes pas utile à ceux qu'on soutiendrait et nous manquerions de la réserve qu'entre nations différentes on se doit garder. Les meilleurs amis des Tchèques en France souhaitent qu'ils ne compromettent pas leur propre cause par des manifestations qui partent, je le veux bien, d'un naturel sincère et croyant tout ce qu'on écrit chez nous à la légère, mais qui manquent vraiment trop d'une retenue indispensable.

Au reste, la France est encore mal connue en Bohême : les

journaux publient nombre de dépêches, articles ou traductions concernant les choses françaises, mais pas un, à ma connaissance, n'a de correspondant à Paris, pas un ne publie des articles venant de France, faits par un Tchèque connaissant bien notre pays, ou par un Français, dont on traduirait la prose : il y a eu seulement quelques articles donnés il y a assez longtemps à un ou deux journaux de Prague par quelques personnes après leur passage en Bohême, par M. P. Dareste, entre autres, je crois, mais ces collaborations n'ont pas continué. Les journaux et le peuple tchèques ne connaissent donc la France que par quelques-uns des leurs (en très petit nombre) qui y ont séjourné et ont su nous apprécier, et par un grand nombre d'autres qui ne nous aperçoivent qu'à travers des réputations de romans, des spectacles « bien parisiens », ou des dires de Français intéressés, dont ils s'exagèrent l'influence politique et qui, reçus à Prague et contraints, j'imagine, par les circonstances, ont « bluffé », si l'on me permet l'expression. Les journaux, désireux de multiplier les relations franco-tchèques, feraient, je crois, une réforme utile en publiant quelques correspondances françaises bien informées et d'esprit pondéré.

*
* *

Pour mieux fixer l'aspect d'un journal de ce pays, je voudrais, à titre de spécimen, décrire brièvement un numéro pris au hasard. Voici, par exemple, un exemplaire de la *Politik* : c'est un journal fondé il y a quarante et un ans à Prague, dirigé depuis cinq ans par un publiciste distingué et prudent, M. Bretter. Cet organe est d'opinion vieux-tchèque, mais il est surtout l'interprète des Tchèques devant l'opinion austro-hongroise et européenne : c'est en effet le seul quotidien de sentiment tchèque, mais écrit en allemand ; il tire de là sa grande importance, quoique son tirage n'oscille qu'aux environs de 10.000 numéros ; il la tire aussi de ce fait qu'il est intimement uni au plus répandu journal de Bohême, dont nous reparlerons plus loin, les *Narodni Politika*.

Le numéro que j'ai sous les yeux a 24 pages du format ordinaire des journaux allemands : en première page, un article sur les projets de chemin de fer et un feuilleton traduit de Sienkiewicz ; puis une page sur la politiqne générale intérieure, une autre sur la politique extérieure et un second feuilleton ; sous le titre de *Tageschronik*, 7 colonnes (la page est de 3 colonnes) sur une multitude de faits où se coudoient entrefilets politiques, comptes rendus de réunions, nou-

velles locales, avec des réclames pour finir ; puis encore des chroniques, c'est-à-dire un assemblage de petites nouvelles, ce que nous appelons en France des « échos », une sur le sport, une sur les associations ou sur la littérature et l'art, une sur le Palais de Justice, et cette douzaine de colonnes d'au jour le jour se termine par les « petites nouvelles » qui sont intitulées *Mosaik*. Avec quatre colonnes de nouvelles télégraphiques (*Drahtnachrichten*) de l'intérieur et de l'étranger, se termine la partie politique du journal. Les quatre pages suivantes sont un véritable journal économique et financier : une chronique sur le marché des sucres, si importants pour la Bohême, des échos et comptes rendus de toute sorte, groupés sous le nom de *National-Œkonom* et pour terminer les cours et nouvelles de la Bourse des valeurs et des marchandises. Cet ensemble remplit les douze premières pages du journal : les douze suivantes sont le domaine exclusif de l'annonce et de la réclame.

Tel est, sauf différences de langue, d'étendue, et sauf quelques changements de minime importance, le schéma d'un journal tchèque ou allemand de Bohême : on voit, sans que j'insiste, les qualités qu'il possède et les défauts qui nous choqueraient, du moins selon nos coutumes françaises.

II

LES JOURNAUX ET LES PARTIS

Pris dans leur ensemble et sauf exceptions particulières, les journaux tchèques, comme les journaux allemands de Bohême, Moravie et Silésie, forment comme trois couches successives : les plus anciens sont plutôt vieux-tchèques ; ensuite des organes se sont fondés ou sont devenus jeunes-tchèques ; enfin les nouveaux partis, radicaux, socialistes-nationalistes et même agraires, ont voulu à leur tour posséder leurs quotidiens.

Les Vieux-Tchèques, le parti dominant avant les « Ponctations » de 1890, détiennent à Prague, outre le journal la *Politik* dont nous venons de parler, son frère tchèque les *Narodni Politika* (la Politique nationale). C'est, sans contredit, le plus important organe de tout le Nord de l'Autriche et il laisse assez loin derrière lui tous ses concurrents tchèques ou allemands : son tirage ne se monte pas à moins de 60 à 100.000 exemplaires et il va, dit-on parfois, jusqu'à 120 et 150.000. C'est donc un organe de toute première importance, dans les mêmes mains que la *Politik* et avec une administration jumelle. Malgré leur défaite politique, les Vieux-Tchèques ont su lui garder sa valeur et le maintenir dans leur pouvoir. A

Prague, les Vieux-Tchèques ont encore un autre organe, *Hlas Naroda* (la Voix nationale). Son directeur, le Dr Bastyr, ancien conseiller municipal de la ville, a cherché à lui donner une originalité; il met au premier plan les questions sociales et économiques et le principal collaborateur qui les traite est le Dr Albin Braf, professeur à l'Université tchèque et l'un des remarquables esprits de la Bohême contemporaine; il publie des suppléments littéraires où l'on peut voir la signature d'Emmanuel de Cenkov, poète délicat et traducteur de romans de Victor Hugo; il fait l'essai d'un supplément illustré quotidien; ses efforts n'ont encore qu'à moitié réussi, car le tirage du journal est d'environ 6.000.

Les autres organes plus ou moins vieux-tchèques sont de beaucoup moindre importance : c'est, à Pilsen, le *Pézenské Listy* (Gazette de Pilsen) qui ne se sépare en rien, comme du reste presque tous les organes vieux-tchèques, des journaux jeunes-tchèques, si ce n'est par l'inspiration intime, certaines tendances, la manière et un peu la classe sociale à laquelle ils s'adressent et surtout dont ils émanent. Il tire de 1.500 à 3.000. A côté de lui, un organe de très minime importance, l'*Écho*, le successeur de la *Pilsner Reform*, est à Pilsen ce que la *Politik* est à Prague : l'organe vieux-tchèque écrit en allemand, ici surtout, à l'usage de cette ancienne génération qui disparaît de Tchèques élevés à l'allemande, ne connaissant guère que l'allemand et en tout cas très mal le tchèque, mais devenu Tchèques de cœur depuis le grand réveil national. C'est la génération qui a aujourd'hui de 60 à 70 ans et dont un grand nombre parlent encore allemand avec leurs enfants; ceux-ci ont aujourd'hui de 30 à 50 ans et parlent les deux langues, l'allemande et la tchèque; leurs enfants ou leurs petits-enfants, la génération qu'on élève aujourd'hui, par une étrange erreur, fruit d'un nationalisme exagéré, n'apprend plus ou apprend mal l'allemand. Quels que soient à d'autres points de vue les effets de cette situation qui va naître, si on n'y porte remède, le résultat, à notre égard, sera la disparition ou l'affaiblissement des journaux tchèques écrits en allemand [1].

En Bohême, les Vieux-Tchèques ont quelques autres petits organes, par exemple à Budweis, *Budivoj*, qui n'a que deux éditions par semaine et qui peut tirer de 1.000 à 1.500 exemplaires au plus; en Moravie, à Brunn, ils en possèdent un quotidien, *Moravskà Orlice*, qui tire de 3 à 4.000.

Sur l'aile droite des Vieux-Tchèques, le parti catholique ultra-

[1] Au moment où je corrige les épreuves de cet article, on m'annonce que l'*Echo* vient de disparaître à son tour.

montain, appelé souvent « clérical », uni à ce qu'on pourrait appeler le parti conservateur, a quelques organes : en Bohême, où il est jusqu'à présent de faible importance, il ne possède qu'un quotidien, le *Katolické Listy* (Gazette catholique), qui paraît à Prague : il est dirigé par M. Vanecek, inspiré par l'archevêché, et imprime 2 à 3.000 numéros. En Moravie et en Silésie, le parti a une bien plus grande influence : en Moravie surtout, où il est représenté à Brunn par le *Hlas* (la Voix) (tirage de 6 à 7.000) et à Olmutz par le *Nasinec*, qui a trois éditions par semaine à 3.000. En Silésie, le *Opavsky Tydennik*, qui paraît à Troppau deux fois par semaine (2.000 numéros), est un organe conservateur.

Les Jeunes-Tchèques sont le parti dominant depuis 1891 et jusqu'en ces derniers temps presque le seul représenté dans les assemblées électives : leur organe officiel, en quelque sorte, est le *Narodni Listy* (Gazette nationale). Fondé à Prague par Gregr, ce vétéran des luttes nationales avec le baron Rieger qui lui survit, il est aujourd'hui dirigé par son fils, M. Prokop Gregr, homme encore jeune et de savoir, mais qui n'a pas ou ne veut pas avoir sur ses collaborateurs l'autorité suffisante pour imprimer au journal une direction uniforme; chaque rédacteur agit un peu à sa guise et il arrive parfois que le journal est en désaccord avec le club des députés jeunes-tchèques. Malgré cela, c'est certainement un des plus importants organes de la presse de Bohême : c'est un de ceux qui s'occupent le plus des choses de France, surtout par la plume de M. Vaclav Hladik, par ailleurs dramaturge original et directeur de la revue littéraire *Lumir*. Si son tirage est moindre que celui des *Narodni Politika* (les évaluations varient de 20 à 40.000), la situation politique lui donne une importance plus grande, comme porte-parole de parti politique.

Les Jeunes-Tchèques ont une quantité d'autres organes, quelques-uns importants par leur diffusion ou leurs inspirateurs : c'est en Bohême, à Pilsen, le *Plzensky Obzor* (Revue de Pilsen), qui tire à 1.200, à Kuttenberg le *Podvysocké Listy*, journal hebdomadaire (600 numéros), mais organe du député au Reichsrath, Dr Pacak, un des directeurs du mouvement jeune-tchèque, à Benesov le *Hlasy od Blanika*, journal bimensuel (600 numéros), que dirige le député Engel, ancien président du club jeune-tchèque, homme avisé et habile, qui, malheureusement pour son parti, se retire de la politique et exerce aujourd'hui la médecine à Karlsbad. C'est enfin en Moravie, à Brunn, le *Lidové Noviny*, organe du député Stransky, chef des Jeunes-Tchèques moraves (8 à 10.000 numéros).

A côté de ces partis déjà anciens se sont formés depuis quelques années de nouvelles fractions politiques, les agraires, les radicaux et les socialistes nationalistes : les premiers, généralement alliés des Vieux-Tchèques, n'ont, à ma connaissance, qu'un journal, *Obrana Zemedelcu*, à Prague; les radicaux possèdent un organe à Prague, le *Radikalni Listy* (Gazette radicale), dont le rédacteur en chef est le Dr Baxa, député à la Diète (deux éditions par semaine à 2.000 ou 3.000 exemplaires), un autre en Moravie, à Olmutz, le *Pozor*, dont trois éditions de 1.500 numéros paraissent chaque semaine. Cette presse naissante, se développant à la gauche des Jeunes-Tchèques et parfois luttant contre eux avec assez de vivacité, trouve encore des nationalistes qui les dépassent dans la personne des socialistes nationalistes : ceux-ci sont soutenus par la *Ceskà Demokracie* (Démocratie tchèque), qui paraît à Prague trois fois par semaine sous la direction du jeune député Klofac (4.000 numéros), et par le *Nasé Snaby* (Nos Souhaits) de Pilsen (tirage de 1.000).

C'est en quelque sorte hors cadres que l'on doit placer l'organe du parti universitaire et populaire, dit « réaliste », le *Cas* (le Temps) : dirigé par le Dr Herben, sa politique est celle de l'esprit éminent qui exerce une influence si profonde sur la Bohême contemporaine, sur ses adversaires eux-mêmes sans qu'ils s'en doutent, le Dr Masaryk, professeur à l'Université tchèque de Prague. Ce n'est pas surtout à leur journal, qui ne tire pas à plus de 8.000, ce n'est pas non plus à leur parti politique que les « réalistes » doivent leur importance, c'est uniquement à la qualité de leur état-major universitaire et surtout à la haute valeur de leur chef, dont nous étudierons peut-être un jour les idées, toutes différentes de celles des autres partis tchèques.

***

Les trois séries de journaux allemands, qui font comme pendant aux trois séries de journaux tchèques, sont les organes libéraux-progressistes, les plus anciens, ensuite les populistes, enfin la floraison des petites feuilles pangermanistes.

Les plus importants et les plus anciens de ces journaux sont généralement libéraux, soutenant le *Deutsche Fortschrittspartei* : c'est à Prague, le *Prager Tagblatt* (15 à 20.000), dirigé par M. Henri Tewelès, toujours absolument loyaliste, et la *Bohémia* (15.000) dont le rédacteur en chef est M. Willomitzer. Ce dernier journal parut un certain temps avoir quelques tendances ou, si l'on veut, quelques faiblesses pangermanistes; aujourd'hui il donnerait plutôt la main aux Allemands

chrétiens-sociaux dans le genre Lueger. A Pilsen, le *Pilsener Tagblatt* suit la même politique. A Reichenberg, un organe important est de la même nuance, le *Reichenberger Zeitung* (15.000); mais dans la région allemande du Nord et de l'Est de la Bohême, ils n'ont que deux autres petits organes : à Eger l'*Egerer Zeitung* (3.000 exemplaires), trois éditions par semaine) qui encore évolue vers le pangermanisme, et à Téplitz le *Teplitz Schœnauer Anzeiger* qui paraît trois fois par semaine et tire à 4.000. Par contre, en Moravie et en Silésie, ce sont encore eux qui ont le plus de journaux : à Brunn le *Mæhrisch Schlessischer Correspondent*, à Olmutz le *Mæhrisches Tagblatt*, à Iglau le *Mæhrischer Grenzbote*, à Troppau enfin le *Deutsche Wehr* (plutôt chrétien social et antisémite), mais aucun n'a acquis une grande diffusion.

Le parti populiste nationaliste, dénommé *Deutsche Volkspartei* et le parti radical-national ou pangermaniste, *Alldeutsch*, d'un développement assez récent[1], ne possèdent encore aucun organe important : ils se sont développés non pas dans quelques milieux allemands du centre de la Bohême, mais sur la bordure Nord et Est, plus influencée par le voisinage de l'Allemagne et où la population, surtout la population bourgeoise suit plus volontiers leur mouvement, facilement secouée par la crainte d'une oppression slave ; aussi est-ce là tout le long de cette frontière, dans la suite des riches petites villes industrielles qui la jalonnent, que l'on se trouve en présence d'une floraison de feuilles à maigre tirage, pour la propagande locale. Les populistes, par exemple, sont soutenus par le *Deutsche Volkszeitung* à Reichenberg, la *Deutsches Volksblatt* à Komotau, les *Saager Nachrichten* à Saaz, le *Nordbœmische Volkszeitung* à Tetschen, la *Wochenblatt* à Leitmeritz, la *Gablonzer Tagblatt* à Gablonz, etc. Les pangermanistes ont à leur dévotion : à Eger les *Egerer Nachrichten*, à Brux la *Volkszeitung*, à Saaz le *Saager Zeitung*, à Trautenau le *Trautenauer Zeitung*, à Asch le *Ascher Zeitung*, à Brunn, en Moravie, la *Deutsches Blatt*, etc. Toutes ces feuilles ont un tirage limité qui ne dépasse pas 5.000, généralement entre 1.000 et 3.000 ; la plupart ne paraissent que deux ou trois fois par semaine : ce sont en somme de véritables feuilles locales et de combat, réparties dans toutes ces cités de 10 à 20.000 âmes échelonnées le long de la frontière.

*
* *

C'est en dehors de cette répartition en deux groupes qu'il

[1] Pour en connaître la curieuse histoire en Autriche même, V. Georges Böhler : Les coulisses du pangermanisme autrichien (*Quest. Dipl. et Col.*; 1er nov. 1902).

faut placer les journaux socialistes internationaux et les journaux gouvernementaux quasi officiels.

Les premiers sont écrits en tchèque, s'adressent aux ouvriers, dont la grande majorité dans l'ensemble et une grande partie dans les régions allemandes sont tchèques, et défendent devant eux la pure doctrine marxiste : étrangers à toute idée de droit d'Etat bohémien, ils ne demandent que le respect de leur langue et gardent les meilleurs rapports avec les socialistes internationalistes de langue allemande. Leurs principaux organes sont, à Prague, le *Pravo Lidu* (Droit du Peuple), dirigé par le député au Reischrath Němec et qui vend de 8 à 12.000 numéros, et à Pilsen, le plus grand centre industriel tchèque après Prague et la seconde ville de Bohême, la *Nova Doba* (Nouvelle Époque) qui tire à 1.500. Mais il y a encore dans la monarchie austro-hongroise d'autres organes sociaux-démocrates de langue tchèque. C'est à Vienne qu'ils sont nés, à Vienne où la classe ouvrière tchèque est si développée qu'elle compte peut-être de 200 à 300.000 individus : c'est là que s'est fondé le *Délnické Listy* (Gazette des Ouvriers), quotidien tchèque socialiste, qui depuis a trouvé dans la capitale un imitateur.

Si les socialistes internationaux, par leur langue, se rattachent plutôt aux Tchèques, les journaux gouvernementaux, écrits les uns en tchèque, les autres en allemand, sont, comme toute l'armature de la monarchie, plutôt allemands, mais naturellement très réservés et se donnant souvent l'apparence de l'impartialité. Cette presse gouvernementale n'est pas ce que nous entendons en France par presse officieuse, des journaux amis de gouvernement, où celui-ci fait paraître à l'occasion les nouvelles qu'il juge utiles; c'est une presse tout à fait dans la main du gouvernement et qui tient le milieu entre le journal officieux et la feuille officielle. Dans chaque capitale de pays de la Couronne, il y a au moins un de ces organes : à Prague, le *Prazské Noviny* (Journal de Prague) en tchèque et le *Prager Zeitung* en allemand, tous deux dirigés par M. Hübscher et qui peuvent tirer à 2.000; à Troppau, la capitale de la Silésie, le *Troppauer Zeitung*. C'est en Moravie, à Brunn, la capitale, que cette presse est surtout développée : le sentiment national y est plus tiède qu'en Bohême, le Morave est plus mou de tempérament, plus dirigeable, et Brunn ne compte pas moins de trois journaux gouvernementaux, deux en allemand, le *Morgen Post* et le *Brunner Zeitung*, et un en tchèque, le *Moravské Noviny* (Journal morave), qui se vend à plus de 20.000 exemplaires, c'est-à-dire plus qu'aucun autre journal de Moravie.

En résumé, la presse tchèque en Bohême est surtout con-

centrée à Prague, où sont tous les principaux organes, et à Pilsen, et ce sont les Vieux-Tchèques et les Jeunes-Tchèques qui se partagent la grande majorité des lecteurs; en Moravie, Brunn et Olmutz groupent les journaux surtout catholiques ou cléricaux et jeunes-tchèques; en Silésie, la presse tchèque est surtout catholique et antisémite; quant aux organes allemands, les progressistes libéraux, encore les plus importants, dominent dans le centre de la Bohême (à Prague et à Pilsen) et en Moravie et laissent la série des petites villes du Nord et de l'Est de la Bohême être le domaine réservé des petites feuilles allemandes populistes et pangermanistes.

III

LES JOURNAUX ET LEUR INFLUENCE

On ne peut pas dire que les journaux sont extrêmement répandus, mais leur diffusion est cependant relativement développée : on peut évaluer (d'une façon extrêmement approximative qu'aux 3.700.000 Tchèques de Bohême (d'après le recensement de 1890), la presse tchèque fournit 170 à 200.000 numéros quotidiennement (sauf quelques feuilles qui ne paraissent que deux ou trois fois la semaine), aux 1.600.000 de Moravie de 50 à 60.000, aux 140.000 de Silésie de 4 à 8.000; quant aux Allemands, les 2.200.000 de Bohême lisent 80 à 100.000 exemplaires, les 700.000 de Moravie de 25 à 40.000, les 290.000 de Silésie de 10 à 15.000. Ces chiffres, dans leur précision indéterminée, semblent indiquer une plus grande diffusion relative des journaux tchèques; mais nous ne parlons ici que de la presse locale et une grande partie de l'élément allemand, de condition sociale généralement plus élevée, lit les journaux allemands de Vienne ou d'Allemagne, ce que ne font pas ou extrêmement peu les Tchèques; puis le grand centre tchèque de Prague est favorisé, car ses journaux se lisent dans tout le pays à la façon de ceux d'une capitale, sans qu'on se prive pour cela du petit journal local.

Ces chiffres n'indiquent pas évidemment, de même qu'en tout pays, le nombre de lecteurs; mais en Bohême surtout — car les associations, sortes de cercles, y sont extrêmement développées dans toutes les classes de la société — les *deutsches Haus* ou *Casino* allemands et les *Beseda* tchèques ont leur salle de lecture où les journaux passent de main en main.

On peut donc parler d'une sérieuse influence des journaux en Bohême; mais elle n'est pas exclusive, peut-être même pas

prédominante. Deux faits semblent le prouver : les journaux vieux-tchèques ont un nombre sensiblement plus élevé de lecteurs que tous autres journaux de même langue et cependant, si leur influence occulte subsiste encore, ils ne sont point les maîtres de l'opinion ; en sens inverse, les journaux agraires-politiques n'existent presque pas et cependant un mouvement très vif s'est fait sentir en faveur des hommes de ce parti, amenant aux dernières élections vingt et un députés agraires à la Diète. Ces deux faits s'expliquent en partie par bien des causes politiques, que nous ne pouvons indiquer en ce moment, mais aussi, je crois, par cette circonstance, qu'à la campagne surtout le journal n'a pas encore atteint l'électeur, ou trop rarement, pour se rendre maître de son esprit.

Cette dernière hypothèse ne doit pas cependant se produire très fréquemment, car les journaux, comme en Allemagne, se vendent très peu au numéro et presque exclusivement par abonnement : les principaux organes reviennent à environ 0 fr. 10 le numéro, les petites feuilles 0 fr. 05.

L'influence de la presse quotidienne est limitée d'autre part de deux manières. Le journal écrit en tchèque n'a absolument aucune influence sur la population allemande, qui ne comprend pas la langue et ne cherche pas, sauf exception, à s'enquérir des choses de l'autre nationalité. Le même phénomène se produit en sens inverse pour le journal écrit en tchèque : si les Tchèques connaissent l'allemand, ce qui n'est pas du reste vrai ni pour le peuple, ni pour les générations nouvelles qui ne l'apprennent plus ou qu'à peine, leur conscience nationale est trop développée pour en subir la moindre influence, politique j'entends. Ce ne sont donc que des élites qui lisent les journaux de l'autre nationalité, et il y a entre elles deux, comme dans la politique, une cloison, qui n'est peut-être, comme disait jadis le ministre tchèque Kaizl qu'une muraille de papier, « papierwand », mais qui agit actuellement, en notre matière surtout, grâce à la différence de langue, comme une cloison étanche.

L'autre limite est l'existence, surtout chez les Tchèques, d'une immense floraison de journaux autres que la presse politique quotidienne, feuilles de corps de métier, revues, périodiques, illustrés, journaux humoristiques, etc... [1] : la Bohême,

[1] Un obligeant correspondant m'adresse un catalogue de ce qui paraît comme journaux ou périodiques tchèques, à l'heure présente : j'y compte environ 360 organes à Prague, 240 dans le reste de la Bohême, 45 à Brunn, 80 en Moravie, 5 en Silésie autrichienne, 8 à Vienne, et en dehors de l'empire austro-hongrois, 68 dans les Etats-Unis de l'Amérique du Nord (signe d'une émigration considérable), 2 en Allemagne (1 en Silésie prussienne et 1 à Berlin) et 1 en France : le *Slosansky Yestnik*, qui paraît à Paris, soit un total d'à peu près 300 feuilles !

dans laquelle les Tchèques semblent trop à l'étroit pour leur jeune ambition, fourmille d' « écrivassiers » comme de politiciens, qui tous se sentent nés pour de grandes renommées, et les feuilles pullulent, rattachées souvent à tel ou tel parti politique. Voici, par exemple, le *Kuryr*, journal illustré quotidien vieux-tchèque de Prague, la *Ceska Revue* (Revue tchèque), revue jeune-tchèque, l'*Aletheia*, revue catholique, *Rozhledy*, l'organe de la jeune école de critique littéraire, *Osvêta*, *Lumir*, une revue littéraire, et les revues du parti réaliste, autrefois *Atheneum*, aujourd'hui *Nase Doba* (Notre époque), que dirige le professeur Masaryk, revue critique et philosophique, et *Obzor Narodohospodàrasky* (Revue d'économie politique), revue économique, dont le rédacteur en chef est le Dr Josef Gruber, professeur à l'Université tchèque, un des esprits les plus avertis sur les choses économiques. J'en cite quelques-unes et j'en omets cent autres, mais c'est un devoir, pour nous autres Français, de ne pas passer sous silence, en parlant de revues, l'œuvre de M. Charles Hipman : je dis l'œuvre, car ce n'est certes pas par esprit de lucre que M. Hipman a voulu créer à Prague une revue en langue française, écrite par des Tchèques et à laquelle ont collaboré quelques Français. Cette revue, *la Nation tchèque*, de format in-8° et d'une centaine de pages, n'a eu à ma connaissance que deux numéros, un qui a paru en 1895 chez Vilimek et un en 1896 chez Stolar ; mais elle a pris une autre forme, celle d'une œuvre continue, intitulée *Les Tchèques au XIXe siècle* (éditée à *La Nation tchèque*, Prague), rédigée sous la direction de M. Hipman, et paraissant depuis trois ans par fascicule : c'est du reste, par les illustrations, autant une œuvre d'art qu'un monument élevé à la gloire du peuple tchèque. Ainsi nous trouvons au Nord de l'Autriche une revue française, comme, à l'extrême Sud, nous avons vu paraître un journal écrit en français, qui subsiste toujours, et qui au reste n'est pas comparable : *la Pensée slave* de Trieste[1].

*
* *

L'influence réelle que la presse tchèque exerce chez elle, elle prétend l'étendre même à l'étranger, et cela d'une façon assez ingénieuse. Les Tchèques ont créé à Prague une sorte de « bureau tchèque » qui se compose de trois personnes, connaissant bien le français, mêlées au mouvement politique et au journalisme : elles rédigent la « Correspondance tchèque », c'est-à-dire que, quand un événement important de quelque nature

[1] V. *Quest. Dipl. et Col.*, 15 août 1902, notre article sur les nationalités en Autriche-Hongrie : « Slovènes et Italiens. »

qu'il soit se produit dans le pays, elles écrivent sur lui une courte note qu'on expédie gratuitement comme dépêche à une douzaine de journaux de Paris, qui l'insèrent assez souvent. On saisit nettement la volonté d'influer sur l'opinion étrangère par l'intermédiaire des grands organes. Au reste la Correspondance est encore en quelque sorte inorganisée : elle n'a ni unité ni direction; chacun écrit au petit bonheur. Il lui faudrait quelque organisation et joindre un service de lettres à celui des dépêches, si elle voulait se développer. Mais l'institution est originale et mérite d'être signalée.

***

Il pourrait être intéressant de discerner non plus l'influence que la presse exerce, mais celle qui s'exerce sur elle, soit directement par les courants de l'opinion publique, soit d'une façon occulte, par exemple par l'aristocratie sur plus d'un journal, ou par l'élément israélite surtout sur les journaux allemands; mais cela nous entraînerait trop loin.

Quelles que soient les inspirations qui les guident, journaux tchèques et journaux allemands doivent se rappeler qu'ils ont une grande œuvre à accomplir, celle de l'éducation de leur peuple; des esprits, là-bas, le sentent et laissent entendre qu'on se perd un peu dans les luttes stériles sur des questions de mince portée, au plus grand avantage de la haute aristocratie et de la classe des politiques de profession; des gens commencent à se lasser de ces combats qui ne mènent à aucun résultat et arrivent, tout en restant bon Tchèque ou bon Allemand, à se désintéresser quelque peu de ces batailles futiles. De part et d'autre un grand effort doit être fait, sinon pour donner le spectacle d'un baiser de Lamourette, du moins pour reprendre la tradition des grandes pensées, tout à la fois conservatrices des grands idéals et conciliatrices dans les petites choses : il faudrait pour cela beaucoup de grands dévouements et de grands hommes, continuateurs des Palacky, des Gregr et des Rieger, et c'est peut-être hélas! ce qui manque trop à la Bohême contemporaine et à sa presse.

GABRIEL LOUIS-JARAY.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Le budget des affaires étrangères à la Chambre des députés.* — La discussion du budget des affaires étrangères fournit généralement à la Chambre l'occasion de passer en revue les principales questions soulevées par l'application de notre politique extérieure. Ce débat n'a pas eu lieu cette année, le gouvernement et la commission ayant demandé à la Chambre — qui s'est rangée à leur avis — de procéder sans retard au vote du budget de manière à éviter les inconvénients d'un nouveau douzième provisoire. La discussion des articles a donné lieu cependant à quelques incidents, sur lesquels nous croyons utile d'insister un peu aujourd'hui.

M. Marcel Sembat a d'abord réclamé la suppression de l'ambassade du Vatican. C'est là une démonstration, toute platonique, que le parti socialiste se croit obligée de faire chaque année, et qui chaque année a le même succès. Le débat a d'ailleurs été très court cette fois et la Chambre a repoussé la demande de M. Sembat par 323 voix contre 215. Nous n'aurions même pas parlé de cet intermède si peu intéressant si nous n'avions eu la surprise de trouver parmi les partisans de la motion Sembat le nom de M. Doumer. Il est profondément regrettable, et nous le déplorons vivement, qu'un homme de gouvernement aussi distingué, un colonial aussi éclairé que M. Doumer se laisse, en pareille circonstance, entraîner à prêter son nom et son autorité à une manifestation puérile et ridicule d'intransigeance sectaire.

Après M. Sembat, M. Dejeante est venu faire sa manifestation coutumière en réclamant la suppression du crédit relatif aux écoles et établissements religieux en Orient et Extrême-Orient. En quelques mots, le ministre des Affaires étrangères a combattu cet amendement de tradition, et ses paroles ont été chaleureusement applaudies par le centre, la droite, et une grande partie de la gauche.

M. Sembat est alors arrivé à la rescousse et a appuyé l'amendement de M. Dejeante en faisant à son tour le procès des missionnaires d'Orient et d'Extrême-Orient. Puis M. Dubief, oubliant étrangement son rôle de rapporteur, a surenchéri encore en rééditant tous les lieux communs débités quotidiennement à ce sujet par une certaine presse, dont les préoccupations ne vont guère au delà des étroites limites de l'horizon électoral.

M. Denys Cochin a répondu à l'un et à l'autre par un éloquent plaidoyer en faveur de l'œuvre française des Missions; mais pas plus que nous n'avons relevé les attaques nous ne croyons nécessaire d'insister sur la défense. La cause est depuis longtemps entendue par tous les esprits vraiment soucieux de notre avenir national. Nous relèverons seulement, dans le discours de M. Denys Cochin, un point particulier qui nous semble mériter une plus grande attention.

M. Dubief avait signalé, comme étant de nature à fortifier son argumentation contre les Missions, l'encyclique du patriarche d'Arménie, Joachim III, par laquelle le patriarche fait défense expresse et absolue au peuple orthodoxe de fréquenter les écoles confessionnelles étrangères. M. Denys Cochin s'est exprimé à son tour, à ce sujet, de la façon suivante :

M. Denys Cochin. — M. le rapporteur, dit Dubief, vient de prononcer des paroles fort graves. Le patriarche orthodoxe aurait interdit aux enfants qui sont sous sa juridiction, à tous ceux sur lesquels il peut avoir de l'influence, d'aller dans les écoles des autres confessions.

Je réponds d'abord à M. le rapporteur que je me permets de croire que, les écoles fussent-elles laïques, le patriarche orthodoxe aurait donné les mêmes instructions; seulement je m'émeus de ces instructions et je me demande ce qu'elles signifient. Je parle ici, non du protectorat d'Extrême-Orient qui, comme vous l'avez dit très bien, repose sur des traditions et non sur des actes positifs, mais de ce protectorat du Levant qui repose sur des traités. Si jamais nous devons y renoncer — ce qu'à Dieu ne plaise — il devrait être échangé contre autre chose. Nous ne pouvons renoncer à des droits écrits sans compensation. Je parle donc de ces droits que nous exerçons en vertu de traités dans le Levant.

Je m'adresse, en même temps qu'à M. le rapporteur, à M. le ministre; je m'inquiète de voir que ce protectorat est depuis quelque temps fort battu en brèche; que parmi les puissances celles qui peut-être devraient avoir le soin le plus jaloux de ne pas marcher sur nos plates-bandes, de ne pas trop s'occuper de propager leur influence là où nous avons l'intention de maintenir la nôtre, n'évitent pas toujours avec un soin assez scrupuleux de nous porter ombrage.

Je n'ai pas besoin de me livrer à des logogriphes ni de vous donner à deviner des rébus. Je suis partisan et ami résolu de l'alliance russe; mais j'ai dit autrefois, et je rappelle mes paroles, que l'amitié de la France avait ses charges : lorsque deux amis sont liés, chacun doit prendre les convenances de l'autre; il n'est pas juste qu'un seul porte les charges, agréables sans doute, mais quelquefois lourdes de l'amitié. (*Très bien! très bien!*)

Nous avons un protectorat en Syrie — et ici je demande à mes collègues de l'extrême gauche de me faire grâce et de ne pas m'arrêter quand je dirai que ce protectorat est surtout catholique, et que si l'on parle surtout français dans ce pays, c'est à cause des écoles catholiques qui y existent. Les choses étant ainsi, nous devons nous inquiéter de voir s'élever contre nous, contre le protectorat des Latins un protectorat des Grecs qui s'affirme de jour en jour davantage. Depuis cinq ou six ans, depuis le

temps des grandes discussions au sujet de l'Arménie, la politique de nos voisins et alliés a bien changé : cette politique, autrefois si dure pour les dissidents et les Grecs du temps du prince Lobanof, aujourd'hui plus humaine, et — je m'en félicite — plus courtoise, tendrait-elle à établir contre le protectorat des Latins, que nous revendiquons, un protectorat des Grecs orthodoxes ou non, que d'autres exerceraient, et qui gagnerait peu à peu sur le nôtre?

Voilà les questions sur lesquelles mon attention a été appelée par les paroles de M. le rapporteur lorsqu'il a parlé du mauvais procédé du patriarche orthodoxe.

Je ne vois pas dans l'acte de ce patriarche une mesure cléricale catholique, d'autant plus qu'il n'est pas catholique, mais je suis tenté d'y voir un acte spécialement anti-français et dirigé contre le protectorat latin que nous exerçons. (*Applaudissements.*)

A un point de vue tout à fait différent de celui que signalait M. le rapporteur, mais qui ne peut échapper à sa compétence en matière d'affaires étrangères, je signale avec lui le fait à M. le ministre des affaires étrangères et je lui demande si très fermement, dans les conversations qu'il aura, il ne défendra pas les droits de l'influence que nous tenons de notre protectorat latin contre lequel je ne voudrais pas voir élever un protectorat orthodoxe. (*Applaudissements.*)

Le ministre des Affaires étrangères ne pouvait point ne pas répondre à M. Denys Cochin. Il l'a fait en quelques mots brefs, trop brefs, car l'on remarquera que sa réponse manque de précision et reste à côté de la question. Nous aurions voulu quelque déclaration plus concluante et plus pratique. Voici la réponse de M. Delcassé :

M. le ministre des Affaires étrangères. — La Chambre me permettra de rectifier tout d'abord une affirmation de notre honorable collègue M. Denys Cochin. M. Denys Cochin, s'emparant de la circulaire du patriarche arménien visée par l'honorable M. Dubief, est venu se plaindre que la question de la Russie contrariât la nôtre.

Or, la circulaire du patriarche arménien, pour ceux qui sont bien informés, — et la Chambre voudra bien croire que je suis bien informé, — est la preuve la plus éclatante de la concurrence victorieuse et du plein succès de nos écoles en Orient.

Cette concurrence n'est nullement gênée par l'action de la Russie. Et je ne peux que regretter très haut que, s'armant de nouvelles qu'on ne prend pas assez soin de contrôler, d'articles de journaux dont on ne recherche pas assez l'inspiration, et prenant pour des faits acquis des affirmations gratuites, on représente la Russie comme ayant en Orient, en Syrie, une attitude peu favorable aux intérêts français. (*Très bien! très bien!*)

La vérité, et je remercie M. Cochin de m'avoir donné l'occasion de l'affirmer ici, c'est que l'attitude de la Russie en Orient est celle d'une alliée loyale et sincère et qui, malgré des intérêts particuliers nullement négligeables, ne perd jamais de vue les intérêts supérieurs qui nous ont unis.

Lisez à cet égard le *Livre jaune* relatif à la démonstration de Mitylène, il ne laissera de doutes qu'à ceux qui veulent douter quand même.

Je comprends à merveille qu'à l'étranger on s'ingénie à créer des nuages entre deux grandes nations qui ont manifesté dans ces derniers temps, à plusieurs reprises et avec éclat, à quel point, pour leur commun avantage, elles se sentent solidaires; ces efforts sont condamnés à rester vains, mais je ne parviens pas à découvrir les raisons qui font tenir un langage de nature à entretenir au dehors l'illusion qu'ils pourraient bien ne pas l'être toujours. (*Applaudissements.*)

Finalement, cette longue discussion a abouti, naturellement, au rejet de l'amendement de M. Dejeante. Le crédit pour les écoles et établissements religieux d'Orient et d'Extrême-Orient a été intégralement voté; toutefois la Chambre a cru devoir adopter par 340 voix contre 88 la motion suivante de M. Michel :

La Chambre invite le Gouvernement à accorder une part de plus en plus grande aux établissements laïques sur le crédit affecté aux écoles d'Orient et à mettre les instituteurs laïques au moins sur le même pied que les congréganistes.

Le reste du budget des affaires étrangères a été voté sans discussion.

— *Le « Livre jaune » sur les affaires de Macédoine.* — Le ministre des Affaires étrangères a fait distribuer au Parlement, le 29 janvier, un *Livre jaune* sur les affaires de Macédoine. Ce recueil, copieux et instructif, montre d'abord la gravité de la situation en Macédoine depuis un an; les pièces publiées à cet égard sont tristement éloquentes et précises. Il montre aussi l'acuité prochaine et finale du conflit si des mesures promptes et décisives ne sont pas prises. C'est d'ailleurs ce que nous n'avons cessé nous-mêmes de répéter.

Nécrologie. — *Mort de M. du Bourg de Bozas.* — Une dépêche datée d'Accra (Guinée anglaise) nous a apporté la triste nouvelle de la mort de l'explorateur du Bourg de Bozas, survenue le 2 février, à la Côte d'Ivoire, à la suite d'un accès de fièvre pernicieuse.

Le vicomte du Bourg de Bozas, dont nous suivions les travaux avec une vive sympathie, avait quitté Djibouti le 2 avril 1901. Il était arrivé sur les rives du Nil, à hauteur du troisième parallèle Nord, près de Némoulé, vers le 15 septembre 1902.

De ce point, M. du Bourg de Bozas se dirigea vers Brazzaville. On ne croit pas qu'il ait pu arriver à Accra. Sa dernière lettre, datée des bords du Nil, 14 octobre, annonçait qu'il comptait gagner l'Atlantique par les voies les plus rapides en passant par Semio, poste français sur l'Oubangui. Il est vraisemblable que le jeune explorateur — il n'avait que trente-deux ans — est mort dans cette région, avant d'atteindre le but extrême de son voyage, mais après en avoir accompli la partie la plus difficile et celle qui, au point de vue scientifique, avait le plus grand intérêt.

II. — ASIE.

Chine. — *L'évacuation de Changhaï.* — L'*Echo de Chine*, arrivé à Marseille par le dernier courrier, donne les détails suivants sur le départ de Changhaï des troupes françaises de la garnison, sous les ordres du lieutenant-colonel Diguet :

Le départ s'effectua dans la matinée du 26 décembre. M. Ratard, consul général, M. Kammerer, consul suppléant, tous les membres du consulat, ainsi que les Français de Changhaï, étaient présents. Les troupes défilèrent en portant les armes et pénétrèrent sur la concession internationale. De l'autre côté du pont, qui sépare les deux concessions, le colonel allemand, comte de Schlippenbach, et ses officiers, se plaçant près du lieutenant-colonel Diguet et du commandant Lambert, se joignirent aux troupes. La musique allemande, prenant la tête, fit entendre plusieurs airs populaires allemands, alternant avec les clairons du bataillon.

Une fois le pont de Hongéou franchi, le comte de Schlippenbach et ses officiers prirent congé après avoir souhaité bon voyage.

Une réception eut lieu à bord de l'*Amiral-Exelmans* par les officiers français. Le colonel Desino et son aide de camp, les officiers allemands, le capitaine anglais Rose, de la prévôté internationale, y assistaient, ainsi que le commandant Sennès, du *Pascal*.

Le départ eut lieu aux accents de la *Marseillaise*, jouée par la musique municipale.

III. — AFRIQUE.

Maroc. — *La situation.* — Nous disions, il y a quinze jours, que le sultan consacrait tous ses efforts à se gagner les concours intéressés des tribus douteuses ou même rebelles, espérant venir à bout du prétendant par la trahison. Ce système semble lui avoir assez bien réussi. Le 29 janvier, en effet, les troupes impériales, commandées par le ministre de la guerre en personne, surprirent l'armée du prétendant et lui infligèrent une sanglante défaite. Les rebelles, après une résistance acharnée, durent abandonner leur camp avec leurs bagages et leurs munitions ; les canons, perdus le 23 décembre, furent repris, et le prétendant lui-même ne dut son salut qu'à la fuite. Le bruit courut au premier moment qu'il avait été fait prisonnier sur le champ de bataille. Cela n'était pas exact ; il est certain que Bou-Hamara a pu échapper à la poursuite des cavaliers de Eh-Mehedi-el-Menebhi ; et actuellement on ne sait encore exactement ce qu'il est devenu. Les dernières lettres de Fez assurent qu'il a été trahi et capturé par les Beni-Ouara, et que ceux-ci ont été attaqués à leur tour par d'autres tribus voisines qui, ayant coopéré virtuellement à la défaite du prétendant, le 29, ne veulent pas laisser aux

Beni-Ouara seuls le mérite de cette capture. Une autre version, plus accréditée dans les milieux diplomatiques de Tanger, prétend que Bou-Hamara s'est réfugié chez les Riak qui lui seraient encore fidèles.

Quoi qu'il en soit, la cause du prétendant vient de subir un échec qui pourrait bien être définitif. Le sultan a retrouvé à peu près son prestige et son autorité. Le danger d'une crise immédiate se trouve écarté pour le moment, et cela est fort heureux, à tous les points de vue; car nous ne semblions guère en mesure de pouvoir faire triompher nos intérêts essentiels si les circonstances avaient exigé, comme on a pu le craindre un instant, notre intervention immédiate et formelle.

Afrique Occidentale française. — *La mission Rougier-Belle.* — Le gouverneur général de l'Afrique Occidentale française a constitué une mission pour faire les études d'une voie ferrée entre Thiès et Kayes.

La mission sera formée en deux groupes.

Le premier, avec le colonel Rougier, marchera sur Kayes en faisant une reconnaissance rapide du terrain; à l'arrivée de ce groupe à Kayes, le colonel Rougier reprendra la direction du chemin de fer, le commandant Belle remplacera le colonel Rougier comme chef de mission et le capitaine Friry partira à la rencontre du deuxième groupe en faisant toutes les opérations de détail sur le terrain.

Le deuxième groupe, sous la direction du commandant Belle, commencera les opérations de détail sur le terrain à Thiès et les poursuivra jusqu'à la rencontre du capitaine Friry. Après la jonction, tout le personnel montera à Kayes pour la rédaction du projet.

Niger. — *La navigabilité du Niger.* — Une dépêche du Dahomey nous annonce qne la flottille du Niger, remontant le fleuve, sous le commandement du capitaine Fourneau, est arrivé saine et sauve, et sans avoir éprouvé aucun accident, le 10 janvier dernier, à Karimama dans la région de Say, où elle a transporté quatre-vingt-dix-huit tonnes de marchandises.

C'est la quatrième fois qu'une flottille française franchit les rapides réputés infranchissables de Bouzza. Après les premières montées, accomplies par le commandant Toutée et par le capitaine Lenfant, on a discuté avec passion la question de savoir si le Niger pouvait devenir une voie de communication pratique. Nos officiers laissent discuter et font comme le philosophe qui prouvait le mouvement en marchant : ils prouvent la navigabilité du Niger en y naviguant.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

Italie. — *Le commerce italo-allemand.* — La statistique des importations et exportations de l'Allemagne à l'égard de l'Italie donne, pour le premier semestre de l'année 1902, les résultats suivants :

Importations allemandes.....	196.614.857	quintaux.
— —	2.840.160.000	marks.
Exportations destinées à l'Allemagne.	157.891.312	quintaux.
— — —	2.286.725.000	marks.

Soit, par comparaison avec le premier semestre des années 1900 et 1901 :

Importations avec 1901.....	— 11.070.115	quintaux.
— —	+ 88.173.000	marks.
— avec 1900.....	— 5.889.103	quintaux.
— —	— 152.092.000	marks.
Exportations avec 1901.....	+ 7.402.620	quintaux.
— —	+ 150.705.000	marks.
— avec 1900.....	— 779.292	quintaux.
— —	— 39.752.000	marks.

Parmi les objets sur lesquels il y a de notables diminutions à l'exportation, notons les vins, les poissons frais, les figues sèches, la cire, les asphaltes.

Sont au contraire en augmentation : les huiles d'olives, les fruits de table, les tissus de soie, les laines naturelles, les marbres, les pierres précieuses, les chapeaux de paille (866.683 chapeaux en 1902 contre 307.692 en 1900).

A l'importation, nous constatons les progrès de l'Allemagne en ce qui concerne les cotonnades, les fers et fontes, les bières, les machines industrielles, les locomotives et locomobiles, les charbons.

Il y a régression pour les machines électriques.

— *Le commerce des soies en* 1900 *et* 1901. — Le montant total (en milliers de lires) de l'importation en 1901 a été de 189.202 contre 162.293 en 1900 : celui de l'exportation a été de 508.657 en 1901, alors qu'en 1900 il avait été de 450.841.

Les principaux pays ayant pris part à ce trafic sont :

1° *A l'importation en Italie.*

	1900	1901
	milliers de lires.	
France	54.143	56.643
Allemagne	13.116	16.410
Angleterre	1.642	1.126
Autriche-Hongrie	16.141	15.436
Suisse	13.487	15.385
Turquie	7.640	7.164
Indes anglaises	1.048	1.574
Chine	45.770	67.982
Japon	8.818	7.289

2° *A l'exportation de l'Italie.*

Sur France	61.185	85.782
— Allemagne	129.685	141.865
— Angleterre	29.582	29.345
— Autriche-Hongrie	20.785	18.890
— Espagne	481	342
— Suisse	129.556	133.496
— Turquie	5.292	9.347
— Egypte	7.413	8.788
— Tunisie	1.113	975
— Etats-Unis	50.413	65.024
— République Argentine	5.152	2.174

Au point de vue des quantités, le commerce spécial de l'Italie dans cette branche peut se résumer comme suit, par catégories :

	UNITÉS	1900		1901	
		IMPORTATION	EXPORTATION	IMPORTATION	EXPORTATION
Cocons	Quint.	27.197	1.973	34.542	2.665
Soie moulinée grège (simple et moulinée ou torse)	»	19.330	67.426	23.349	79.787
Déchets de soie grèges	»	13.036	23.107	17.260	23.771
Déchets de soie ouvrés	»	481	10.061	398	11.050
Tissus de soie (compris la bonneterie, rubans, galons, dentelles et tulles)	kg.	191.349	959.783	199.119	1.100.607
Articles confectionnés (compris la passementerie et boutons)	»	74.872	51.785	102.783	72.661

Si l'on se reportait aux tableaux concernant les années précédentes, il serait facile de se rendre compte du développement tou-

jours croissant des exportations italiennes de tissus soyeux et d'articles confectionnés.

II. — AFRIQUE.

Côte d'Ivoire. — *Le mouvement minier; la situation financière et économique.* — Le mouvement minier s'accentue chaque jour. En 1901, peu de permis de recherches avaient été demandés. Les prospecteurs se bornaient d'ailleurs, en général, à n'explorer les terrains aurifères qu'à la surface. Mais à la suite des résultats obtenus pendant cette campagne et en présence des échantillons recueillis, un grand mouvement s'est dessiné dès la fin de 1901. Aussi, au cours de l'année 1902, l'administration a-t-elle dû accorder plus de 800 permis de recherches ou d'exploration.

Une centaine d'ingénieurs ou de prospecteurs réputés ont entrepris des études, notamment dans les régions du Sanwi, de l'Indémié et du Bondoukou.

La situation financière de la Côte d'Ivoire est excellente. Au mois de juin 1902, le gouvernement local a pu, en effet, malgré les dépenses entraînées par les travaux entrepris à Bingerville, verser une somme importante à la caisse de réserve de la colonie dont le montant atteint aujourd'hui le chiffre de 400.000 francs.

On peut, dès à présent, prévoir que les recettes de l'exercice 1902 dépasseront les prévisions budgétaires d'au moins 350.000 francs. Ce résultat est dû surtout à la création de l'impôt de capitation, qui n'existait pas antérieurement à 1901 et dont le recouvrement s'opère assez facilement.

Le nombre des factoreries augmente depuis que la création, à Grand-Bassam, du warf, où l'on peut facilement débarquer 200 tonnes par jour, a fait disparaître les difficultés de toutes sortes qui existaient autrefois, à cause de la *barre* pour l'embarquement et le débarquement des marchandises.

Le nouveau chef-lieu de la Côte d'Ivoire, Bingerville, s'étend chaque jour. Il est maintenant doté d'un nombre de maisons suffisant pour loger tous les services. Au cours de 1902, on y a construit une briquetterie qui peut débiter 40.000 tuiles ou briques chaque mois, et d'importants ateliers à bois et à fer, mus à la vapeur, qui sont en mesure d'effectuer la plupart des réparations aux pièces de machine que l'on était autrefois obligé de renvoyer en Europe. Quant à la main-d'œuvre, on la trouve facilement. Dans la plupart des villages situés dans le rayon de Bingerville, de nombreux indigènes demandent eux-mêmes à être employés comme hommes de peine.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à :

M. Maurice Peron, *vice-consul* d'Uruguay, à Boulogne-sur-Mer ;
M. A. Naud, *agent consulaire* d'Angleterre, aux Sables-d'Olonne ;
M. A. G. Buchanan-Bax, *vice-consul* de Sa Majesté Britannique, à Fécamp ;
M. Henry-Joseph Meagher, *consul* de Sa Majesté Britannique, à Fort-de-France ;
M. Pompeyo Diaz y Cossio, *consul* d'Espagne, à Cette ;
M. J.-B. Beverini, *vice-consul* d'Italie, à Bône (Algérie) ;
M. Paul-Apollinaire Burdese, *vice-consul* d'Italie, à Toulon ;
M. William F. Doty, *consul* des Etats-Unis d'Amérique, à Tahiti ;
M. le Dr Augustin Uribe, *consul* de la république de Colombie, au Havre ;

M. Viengué, *secrét. d'ambass. de* 2e *cl.*, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

SERVICE VÉTÉRINAIRE

Indo-Chine. — M. le *vétér. en* 2e Moussillac est désig. pour servir au Tonkin.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Afrique Occidentale. — M. le *chef de bat.* Tandart est désig. pour serv. au rég. indigène du Congo.

Ont été désignés pour servir :

Au 1er sénégalais : MM. les *capit.* Vargoz (comme capit.-major), Léonard et Chabalier.

Au 2e sénégalais : M. le *capit.* Laurens ; MM. les *lieut.* Citerne, Vix et le *sous-lieut.* Dumont.

Indo-Chine. — Les officiers ci-après sont désig. pour servir au Tonkin :

M. le *colonel* Ytasse, au 4e tonkinois ;
M. le *chef de bat.* Lagarrue, au bat. des tiraill. chinois ;
M. le *chef de bat.* Thoreux, au 9e rég. ;
M. le *capit.* de Tavernier, à la 3e comp. du 9e rég. ;
M. le *capit.* Guille, à la 1re comp. du 1er tonk. ;
M. le *capit.* Aupetit-Durand, à la 14e comp. du 2e tonk. ;
M. le *capit.* Dez, à la 1re comp. du 4e tonk. ;
M. le *lieut.* Icart, à la suite du 9e rég. ;
M. le *sous-lieut.* Chaperot, à la 13e comp. du 10e rég. ;
M. le *lieut.* Beneyton, à la 2e comp. du 1er tonk. ;
M. le *lieut.* Reydellet, à la 7e comp. du 1er tonk. ;
M. le *lieut.* Rondet, à la suite du 2e tonk. ;
M. le *sous-lieut.* Ferrand, à la suite du 2e tonk. ;
M. le *lieut.* Castaing, à la 14e comp. du 2e tonk. ;
M. le *sous-lieut.* Kermorvant, à la suite du 3e tonk. ;
M. le *lieut.* Cocquebert de Touly, à la 6e comp. du 4e tonk. ;

MM. les *capit.* Savin, de l'Orza de Montorzo-Reichemberg, Marseille, Jénot, Pagès et Bénezech ;

MM. les *lieut.* Verna, Mayade, Malandain, Gérard et Gœtz ;

MM. les *sous-lieut.* Wergand, Lantheaume et Devaux ;

M. le *lieut.* Madaule est nommé offic. d'ordonn. du colonel Beaujeux, command. la brig. de réserve au Tonkin.

Sont affectés :

MM. le *capit.* Michelangeli, à la 4e comp., et le *capit.* Thiéry, à la 11e comp. du 1er tonkinois ;

M. le *capit.* Lauzanne, à la 1re comp. du 2e tonk. ;

M. le *capit.* Gennesseau, comme adj.-maj. au 3e tonk. ;

M. le *capit.* Habert, à la 3e comp. du 3e tonk.;
M. le *capit.* Raulin, à la 6e comp. du 4e tonk.;
M. le *capit.* Robin, à la 8e comp. du 9e colonial;
M. le *lieut.* Abadie, à la 14e comp. du 2e tonk.;
M. le *lieut.* Guyon, à la 8e comp. du 4e tonk.;
M. le *lieut.* Caillette, à la 1re comp. du 18e colonial;
M. le *lieut.* Baffoy, à la 2e comp. du 18e colonial;
M. le *capit.* Chapelle, comme major au 5e tonk.;
M. le *capit.* Gérôme, comme trésorier, et le *lieut.* Blandin, comme offic. d'approvis., au 18e colonial;
M. le *capit.* Peigné, à la 5e comp. du 5e tonk.;
M. le *capit.* Collot, à la 5e comp. du 18e colonial;
M. le *capit.* Dumestre, à la 8e comp. du rég. de tiraill. annamites;
M. le *capit.* Sigonney, à la 12e comp. du 18e colonial.
Sont désig. pour servir en Cochinchine :
M. le *chef de bat.* Bullier; M. le *capit.* Cailleau et MM. les *lieut.* Boissy, Morel, Chaumont et Mathieu.
Sont affectés :
M. le *capit.* Cuttier, à la 9e comp. du 11e rég.;
M. le *capit.* Evrard, à la suite du rég. de tiraill. annamites;
M. le *sous-lieut.* Moreau, à la 3e comp. du 11e rég.;
M. le *colonel* Gouttenègre, au 2e tonk. et commandant du 1er territ. milit.;
M. le *lieut.-col.* Mondon, au 3e tonk. et commandant du 3e territ. milit.
M. le *capit.* Hos est placé à l'état-major des troupes de l'Indo-Chine (service géographique):
M. le *lieut.* Hugon, de l'état-major partic., est nommé chancelier du cercle de Bac-Quang;
M. le *lieut.* Billotte est placé à l'état-major comme officier d'ordonnance du général Coronnat.

Madagascar. — Ont été désignés pour servir à Madagascar :
M. le *chef de bat.* Ernst;
MM. les *capit.* Vanwætermeulen et Bertrandon;
MM. les *lieut.* Pichon, Barbassat, Thiry, Guerrier, Boinet, Jouannetaud et Albert;
MM. les *sous-lieut.* Crozes, Lefrançois, Clerc, Hinzelin, Fons et Roux.
Sont affectés :
M. le *chef de bat.* Rotti, au 3e sénégalais;
M. le *capit.* Claustre, au 15e rég. comme adj.-major;
M. le *capit.* Posth, au 2e malgaches comme adj.-major;
M. le *capit.* Minary, à la 6e comp. du 3e sénégalais;
M. le *sous-lieut.* Gilles, à la 4e comp. du 1er malgaches;
M. le *sous-lieut.* Nivet, à la 12e comp. du 1er malgaches;
M. le *sous-lieut.* Robert, à la 6e comp. du 2e malgaches;
M. le *sous-lieut.* Riou, à la 3e comp. du 15e rég.;
M. le *sous-lieut.* Le Goupil, à la 7e comp. du 15e rég.;
M. le *lieut.* Gillet passe à l'état-major partic. et est nommé substitut au conseil de guerre de Diégo-Suarez.

ARTILLERIE

Officiers d'administration.

Afrique Occidentale. — M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Chauvenet est désig. pour servir aux travaux du chemin de fer du Dahomey;
M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Olivier est désig. pour servir aux travaux du chemin de fer de Kayes au Niger.

SERVICE DE SANTÉ

Afrique Occidentale. — M. le *méd. ppal de* 2e *cl.* Merveilleux est désig. pour servir en Afrique Occidentale.
Les *méd.-maj. de* 1re *cl.* dont les noms suivent sont affectés :
A l'hôpital de Kati, M. de Biran;
A l'hôpital de Kayes, M. Le Moine;
M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Dor est désig. pour servir à Tombouctou.

Les *méd. aides-maj. de* 1re *cl.* dont les noms suivent sont affectés :
A Dori, M. Charezieux;
A Bandiagara, M. Donnet;
Au chemin de fer du Niger, M. Grosfillez;
A Kati, MM. Léger et Guillemet;
A Dakar, M. Ayraud;
A la mission des travaux du chemin de fer au Dahomey, M. Prouvost.
Sont désig. pour servir en Afrique Occidentale :
MM. les *méd. aides-maj. de* 1re *cl.* Mongie et Thézé.

Indo-Chine. — Sont affectés :
Au 4e tonk. à Bac-Ninh, M. le *méd.-maj. de* 1re *cl.* Sévère ;
A la légation de Hué, M. le *méd.-maj. de* 1re *cl.* Vivien.
Au 11e colonial au cap Saint-Jacques, M. Dubruel, *méd. maj. de* 2e *cl.*;
Aux batt. d'artill. au cap Saint-Jacques, M. Patriarche, *méd.-maj. de* 2e *cl.*;
A l'hôpital de Saïgon, M. Revault, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*;
A l'hôpital de Quang-Yen, M. Pluchon, *pharm.-maj. de* 1re *cl.*;
M. le *méd.-maj. de* 1re *cl.* Thomas est nommé chef du service de santé de la brig. de réserve au Tonkin;
M. le *méd.-maj. de* 1re *cl.* Bousquet est désig. pour le 18e colonial;
M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Guilloteau est détaché à la comp. des chemins de fer de Hankéou à Pékin ;
M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Huot est affecté au 18e colonial ;
M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Moursou est attaché à l'état-maj. de l'artill. de la brig. de réserve à Sontay.
Sont désig. pour servir en Indo-Chine :
MM. les *méd.-maj. de* 2e *cl.* Pujol, Houillon et Reboul ;
MM. les *méd. aides-maj. de* 1re *cl.* Barot, Ledoux, Tardif, Geniès et Mercier.

Guadeloupe. — M. Lamy, *méd. maj. de* 2e *cl.*, est désig. pour servir à la Guadeloupe.

Madagascar. — Sont désig. pour servir à Madagascar :
MM. les *méd. aides-maj. de* 1re *cl.* Martin, Grillat, Navarre, Lasserre et Lescure.

Nouvelle-Calédonie. — Sont désig. pour servir en Nouvelle-Calédonie :
MM. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Foutrein, les *méd. aides-maj.* Le Roy et Le Bouvier, et le *pharm. aide-maj. de* 1re *cl.* Bonnot.

CORPS DU COMMISSARIAT

Afrique Occidentale. — M. le *commiss. de* 2e *cl.* Briolay est affecté au service des approvisionnements à Saint-Louis.

Guyane. — M. le *commiss. de* 1re *cl.* Longueteau est nommé chef des services administ. à la Guyane.

Madagascar. — Sont désig. pour servir à Madagascar :
MM. le *commiss. ppal de* 3e *cl.* Cartier; les *commiss. de* 1re *cl.* Ride, Théodore et Martin; les *commiss. de* 2e *cl.* Sossotte, Bousquet et Chabaud.

Martinique. — M. le *commiss. de* 1re *cl.* Douenel est désig. pour servir à la Martinique comme commiss. de l'inscription maritime.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Cochinchine. — M. le *lieut. de vaiss.* Douillet est nommé au command. d'un torpilleur de la défense mobile de Saïgon.

Congo. — M. l'*enseig. de vaiss.* de Parseval est désig. pour embarq. sur l'*Alcyon*.

Mers d'Orient. — M. le *capit. de vaisseau* Bonifay est nommé au command. du *Montcalm*.
M. l'*enseig. de vaiss.* Vincent est désig. pour embarq. sur le *Montcalm*.

Océan Indien. — M. le *capit. de frégate* Rochas est nommé au command. de la *Nièvre* à Madagascar.

Océan Indien. — M. le *lieut. de vaiss.* Allemann est désig. pour embarq. sur l'*Infernet* en qualité d'adjudant de division.

M. le *mécanic. ppal de* 1re *cl.* Trotobas est désig. pour embarq. sur l'*Infernet* en qualité de mécanic. de division.

Pacifique. — M. le *capit. de vaiss.* Adigard est nommé au command. de la division navale du Pacifique et du *Protet.*

Terre-Neuve. — M. le *capit. de vaisseau* de Faubournet de Montferrand est nommé au command. de la divis. navale de Terre-Neuve et du *Lavoisier.*

SERVICE DE SANTÉ

Océan Indien. — M. le *méd. de* 1re *cl.* Souls est désig. pour embarq. sur l'*Infernet* en qualité de médecin de division.

CORPS DU COMMISSARIAT

Océan Indien. — M. le *commiss. de* 1re *cl.* Deligny est désig. pour embarq. sur l'*Infernet* en qualité de commissaire de division.

Cochinchine. — M. Mao, *commis ppal de* 3e *cl.*, est désig. pour servir à l'arsenal de Saïgon.

MINISTÈRE DES COLONIES

Par décret en date du 26 janvier 1903, ont été nommés :

Président de la Cour d'appel de la Réunion, M. Gamin du Tremblay;

Président du tribunal de première instance de Saint-Denis (Réunion), M. Thonon;

Substitut du procureur général de la Réunion, M. Dessaignes;

Substitut du procureur général de la Guadeloupe, M. Michaux.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Géographie agricole de la France et du monde, par J. DU PLESSIS DE GRÉNÉDAN. 1 vol. in-8° de 424 p. Paris, 1903, Masson et Cie, éditeurs.

Ce précis de géographie agricole est consacré à l'étude de la production agricole dans les diverses parties du globe et à l'utilisation industrielle et commerciale des différents produits du sol. La France, son empire colonial et le monde forment les trois parties, dont chacune comprend tout ensemble un chapitre de géographie agricole générale et une statistique critique de chaque culture en particulier. La dernière partie est complétée par un tableau sommaire des institutions agricoles des principales nations comparées à la France. De nombreux graphiques et cartes complètent cet ouvrage que recommandent à première vue le nom de son auteur, l'intérêt du sujet, et son utilité pratique.

Les Armoiries de la République sud-africaine (Transvaal), par JOSEPH JOUBERT. Une brochure in-8° de 39 pages. Paris, 1903, Augustin Challamel, éditeur.

Cette brochure est intéressante au double point de vue héraldique et historique. L'auteur y décrit en détail les curieux et pittoresques attributs des écussons du Transvaal et de l'État libre d'Orange, et il en profite pour rappeler les origines des Boers, les traits saillants de leur histoire, leurs mœurs caractéristiques et en particulier leurs dramatiques *treks* ou émigrations. L'écrivain a su, tout en faisant une œuvre surtout instructive, l'entremêler d'épisodes émouvants, qui mettent bien en relief les admirables vertus de ce peuple héroïque, au sang franco-hollandais, et dont l'intrépidité a fait l'admiration de l'univers.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

La France au dehors. Les missions catholiques françaises au XIXe siècle, publiées sous la direction du P. PIOLET, avec la collaboration de toutes les sociétés de missions. — Illustrations d'après des documents originaux. — Tome VI et dernier. *Missions d'Amérique.* Les 85e et 86e livraisons viennent de paraître. Paris, 1903, librairie A. Colin.

Le Japon politique, économique et social, par HENRY DUMOLARD, ancien professeur de droit français à l'Université de Tokyo. Un vol. in-18 jésus. Armand Colin, éditeur. Paris, 1903.

Histoire contemporaine : La chute de l'Empire. Le gouvernement de la Défense nationale. L'Assemblée nationale, par SAMUEL DENIS. Tome IV. Un vol. in-8° de 670 pages. Plon-Nourrit et Cie. Paris, 1903.

La question de la Vieille-Serbie, par PAUL ORLOVITCH. Une broch. de 50 pages. Hachette et Cie, éditeurs. Paris, 1903.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Armée et Marine (15 *fév.*). Dr J.-A. BUSSIÈRE : L'école de médecine de Pondichéry. — Le recrutement des officiers. — Télégraphie militaire allemande. — Le colonel Lynch. — GEORGES TOUDOUZE : Les causes réelles de la famine bretonne. — La baie Ponty.

Revue commerciale de Bordeaux (30 *janv.*). J.-CH. TOURMOND : M. Roosevelt et les trusts. — GEORGE JOHNSTON : L'Etat et la marine marchande en Allemagne. — (6 *fév.*). HENRI LORIN : La culture du coton dans l'Afrique Occidentale.

Revue des Deux Mondes (1er *fév.*). RENÉ PINON : La Tripolitaine.

Revue franco-musulmane (*janv.*). P. CARCASSONNE : Choses du Maroc.

Revue générale des sciences (30 *janv.*). AUGUSTIN BERNARD : Les productions naturelles, l'agriculture, l'industrie et le commerce au Maroc.

Revue de Madagascar (10 *janv.*). LEPREUX : Aperçu sur l'état de la colonisation militaire à Madagascar.

Revue politique et parlementaire (10 *fév.*). CHARLES DUPUY : Le service de deux ans et les dispenses. — AURÉLIEN VALADE : L'œuvre du Japon à Formose. — A.-A. FAUVEL : L'enseignement français en Orient et en Chine.

Revue des troupes coloniales (*janv.*). Capit. GADOFFRE : Vallée du Yang-tsé : les troupes chinoises et leurs instructeurs.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues italiennes.

L'Esplorazione Commerciale (31 *décembre* 1902). PIPPO VIZONI : La *Stella Polare* dans les mers arctiques. — Commissaire civil MARTINI : Rapport sur la colonie de l'Erythrée. — G. GRIFFINI : Traités relatifs aux frontières entre le Soudan, l'Ethiopie et l'Erythrée. — (15 *janvier* 1903). P. PAOLO MANNA : Les Ghekhu, voyage en Birmanie orientale.

Rassegna Internazionale (*janvier* 1903). SILVIO GHELLI : Vers l'Orient (notes sur le problème Adriatique, où sont avouées les grandes inquiétudes inspirées par l'Autriche, et proclamés les souhaits les plus vifs pour le développement des voies de communication avec la France et la Suisse).

Rivista Geografica Italiana (*décembre* 1902) : L'expédition scientifique anglaise de l'Ouganda et une lettre du Dr Aldo Castellani.

Rassegna Nazionale (1er *janv.* 1903). ROBERTI : Le mariage de Louis XV. — EUGÈNE OBERTI : Le barrage du Nil en aval d'Assouan. — (16 *janv.* 1903). MARIO FORESI : Quelques détails sur la vie de Napoléon à l'île d'Elbe.

Rivista Moderna (1er *janv.* 1903). *** Un programme italien en Orient (A propos du voyage du comte de Lamsdorff aux cours balkaniques, l'auteur pense que les progrès du slavisme ne sauraient pourtant arracher à l'Italie la domination des deux rives de l'Adriatique). — R. CAP. PERINI : Le mouvement colonial au XIXe siècle (continue dans le numéro du 16 *janvier* 1903).

L'Italia Coloniale (*janvier* 1903). ANTOINE MONZILLI : Le renouvellement des traités de commerce (ému de la dénonciation par l'Autriche du traité de 1901, l'auteur montre que les résultats ont cependant été plus avantageux pour l'Autriche-Hongrie). — A propos du Vénézuéla (bref tableau de sa situation géographique, économique et politique). — BELCREDI : Au Maroc (expose la compétition actuelle, insiste sur les difficultés qui empêchent toute ingérence européenne).

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

APERÇU DE QUELQUES SOMMAIRES

Sommaire du n° 135

Robert de Caix : Affaires du Siam. — **J. Denais-Darnays** : Fédéralisme et socialisme en Australasie. — **Henri Lorin** : Impressions sur l'Espagne d'aujourd'hui.
Cartes et **gravures** : I La presqu'île de Malacca. — II. Carte de l'Australasie.

Sommaire du n° 136

*** : Le traité franco-siamois. — **René Henry** : Le rapprochement franco-italien. — **Auguste Terrier** : La délimitation de Zinder.
Cartes et **Gravures** : I. Carte du Siam. — II. La nouvelle frontière franco-siamoise, — III. Afrique occidentale française, 3e territoire militaire.

Sommaire du n° 137

Henri Pensa : L'avenir de la Tunisie. L'industrie européenne et l'industrie indigène. — *** : L'œuvre française en Afrique Occidentale. — **Henri Bohler** : Les coulisses du pangermanisme autrichien. — **René Moreux** : Le premier congrès colonial allemand.
Cartes et gravures : Carte de l'Afrique Occidentale.

Sommaire du n° 138

*** : Le livre jaune et les affaires de Siam. — **E. Peyralbe** : Franco et Simplon. — **Paul Labbé** : La région du fleuve Amour.
Cartes et **gravures** : I. Graphique comparatif des projets Frasne-Vallorbe et de la Faucille. — II. Carte des voies d'accès au Simplon.

Sommaire du n° 139

Notre enquête : A propos des affaires de Siam : Opinions de MM. Godin, le Comte d'Asnay, Berthelot, Le Myre de Vilers, Denys Cochin, Flourens, Senart, et du journal *le Temps*. — **Maurice Buret** : Les villes de santé dans nos Colonies. — **Georges Bohler** : La lutte tchèque-allemande.
Cartes et gravures : Répartition des nationalités en Autriche-Hongrie.

Sommaire du n° 140

Notre enquête : A propos des affaires de Siam : opinions de MM. François Deloncle, le Comte d'Estournelles, de Constant, Gerville-Réache, H. Cordier, Marcel Monnier, Charles Lemire. — *** : L'œuvre française en Afrique occidentale. — **Paul Labbé** : La région du fleuve Amour, la province Maritime.
Cartes et **gravures** : I. Les nouvelles délimitations des colonies de l'Afrique occidentale. — II La région du fleuve amour.

Sommaire du n° 141

Paul-Germain, sénateur d'Oran : La question du Maroc. — **Le Myre de Vilers**, ancien gouverneur de la Cochinchine : La crise de l'argent en Indo-Chine. — *** : Le conflit franco-germano-vénézuélien. — **René Basset**, directeur de l'École supérieure des Lettres d'Alger : Le XIIIe congrès international des orientalistes à Hambourg. — **René Pinon** : Missions catholiques françaises au XIXe siècle. — **L. Brunet**, député de la Réunion : Madagascar. — **Les territoires militaires.**
Cartes et gravures : Carte du Maroc. — Carte du Vénézuéla.

Sommaire du n° 142

Notre expansion coloniale et les partis politiques. — **René Henry** : La question de la Macédoine. — **X.** : La question du Maroc. — **Notre Enquête** : A propos des affaires de Siam : opinions de M. G. Chastenet, d'un collaborateur d'Extrême-Orient, de M. Robert de Caix (*Journal des Débats*) ; protestation de l'Association des écrivains militaires, navals et coloniaux, *Président*, M. H. Houssaye.
Cartes et **gravures** : I. Péninsule des Balkans : indications orographiques. — II. La Turquie d'Europe. — III La Péninsule des Balkans d'après le traité de San-Stefano.

Sommaire du n 143

Auguste Terrier : La délimitation de l'Ethiopie. — **René Henry** : La question de Macédoine. — — **Alexandre Guasco** : Le paludisme et l'initiative privée en Corse. — **Denais-Darnays** : Fédéralisme et socialisme en Australasie. — **René Moreux** : Le traité franco-siamois et l'opinion allemande.
Cartes et **gravures** : I. Frontière entre le Soudan Anglo-Egyptien et l'Ethiopie. — II. Délimitation de l'Afrique Orientale.

PRIMES A NOS ABONNÉS

L'administration de la Revue se charge, à titre gracieux, de tous achats et expéditions de livres, cartes géographiques, aux prix de Paris, pour ses abonnés de province, des colonies et de l'étranger : s'adresser directement à l'administrateur de la Revue, 19, rue BONAPARTE, Paris, VIe.

DENTIFRICES

ÉLIXIR, POUDRE et PÂTE
des RR. PP.

BÉNÉDICTINS

de l'Abbaye de SOULAC

A. SEGUIN, BORDEAUX

MEMBRE DU JURY, HORS CONCOURS

Exposition Universelle Paris 1900

MODÈLE du FLACON

OLIVER

MACHINE à ÉCRITURE VISIBL

DERNIER MODÈLE
AMÉRICAIN
—ou—
SYSTÈME MODERNE
PERFECTIONNÉ

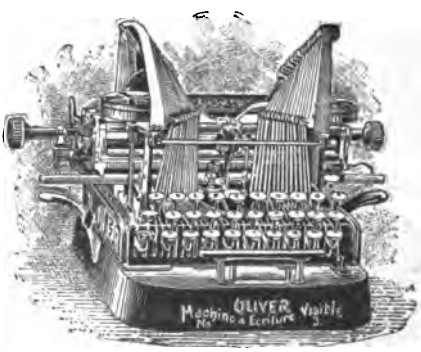

LA PLUS SIMP
500 PIÈCES
Catalogue franco s. de
2, rue Laffitte,
PARIS

CONSTIPATION

Guérison certaine EN 10 JOURS PAR L'EMPLOI de la DÉLICIEUSE POUDRE LAXATIVE R
Une cuillerée à café dans un demi-verre d'eau l
couchant. — Le Flacon pour une cure, 2 fr. 50
GUINET, Pharmacien, 1, Rue Michel-le-Com

Vin Désiles

Cordial Régénérateur

Il tonifie les poumons, régularise les battements du cœur, active le travail de la digestion.
L'homme débilité y puise la force, la vigueur et la santé. L'homme qui dépense beaucoup d
l'entretient par l'usage régulier de ce cordial, efficace dans tous les cas, éminemment di
fortifiant et agréable au goût comme une liqueur de table.

7e Année N° 145 — 1er Mars 1903

HARVARD COLLEGE LIBRARY CAMBRIDGE

QUESTIONS Diplomatiques et Coloniales

REVUE DE POLITIQUE EXTÉRIEURE

PARAISSANT LE 1er ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

SOMMAIRE

		Pages
Henri Bohler	Le chemin de fer de Bagdad.— Les intérêts français et allemands en Turquie	273
Alexandre Guasco	Les Boxeurs et les troubles du Se-tchouan	296
Jean-Fleurimont	Le projet d'emprunt du gouvernement général de l'Afrique occidentale française	305
E. Peyralbe	Le Congrès national des travaux publics	311

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

Renseignements politiques	317
Renseignements économiques	328
Nominations officielles	332
Bibliographie — Livres et Revues	334

CARTES ET GRAVURES

Le chemin de fer de Bagdad	287
La ville de Tcheng-tou-fou	299

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

19, RUE BONAPARTE — PARIS, 6e

Abonnement annuel

France et Colonies, 15 francs; Etranger et Union postale, 20 francs.

La Livraison : *France* : 0,75; *Etranger* : 1 fr.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE

DE PARIS

Capital : 150 millions de francs

ENTIÈREMENT VERSÉS

SIÈGE SOCIAL : 14, rue Bergère

SUCCURSALE : 2, Place de l'Opéra, Paris

Président du Conseil d'administration :
M. Émile MERCET, O. ✻.

Directeur général administrateur : M. Alexis ROSTAND, O. ✻.

OPÉRATIONS DU COMPTOIR :

Bons à échéance fixe, Escompte et Recouvrements, Comptes de Chèques, Lettres de Crédit, Ordres de Bourse, Avances sur Titres, Chèques, Traites, Envois de fonds en Province et à l'Etranger, Garde de Titres, Prêts hypothécaires maritimes, Garantie contre les risques de remboursement au pair, Paiements de Coupons, etc.

AGENCES

BUREAUX DE QUARTIER DANS PARIS

A. 147, boul^d St-Germain ;
B. 108, rue de Rivoli ;
C. 23, boul^d Diderot.
D. 11, rue Rambuteau ;
E. 16, rue de Turbigo ;
F. 21, pl de la République ;
G. 24, rue de Flandre ;
H. 2, rue du 4-Septembre ;
I. 84, boul^d Magenta ;
K. 92, b^d Richard-Lenoir ;
L. 86, rue de Clichy ;
M. 87, avenue Kléber ;
N. 35, avenue Mac-Mahon ;
O 71, b^d Montparnasse ;
P. 27, f^g Saint-Antoine ;
R. 53, b^d Saint-Michel ;
S. 2, rue Pascal ;
T. 1, avenue de Villiers ;
U. 49, av. Champs-Elysées ;
V. 85, avenue d'Orléans ;
X. 69, rue du Commerce ;
Y. 124, f^g Saint Honoré.
Z. 89, B^d Haussmann.

BUREAUX DE BANLIEUE

Asnières : 8, rue de Paris - *Charenton* : 50, rue de Paris, *Enghien* : 47, Grande-Rue. *Levallois-Perret* : 3, place République. *Neuilly-sur-Seine* : 92, avenue de Neuilly.

AGENCES EN PROVINCE

Abbeville, Agen, Aix-en-Provence, Alais, Amiens, Angoulême, Arles, Avignon, Bagnères-de-Luchon, Bagnols-sur-Cèze, Beaucaire, Beaune, Belfort, Bergerac, Béziers, Bordeaux, La Bourboule, Caen, Calais, Cannes, Carcassonne, Castres Cavaillon, Cette, Chagny, Chalon-sur-Saône, Châteaurenard, Clermont-Ferrand, Cognac, Condé-sur-Noireau, Dax, Deauville-Trouville, Dieppe, Dijon, Dunkerque, Elbeuf, Epinal, Firminy, Flers, Gray, Le Havre, Hazebrouck, Issoire, Jarnac, La Ferté-Macé, Lésignan, Libourne, Lille, Limoges, Lyon, Manosque, Le Mans, Marseille, Mazamet, Mont-de-Marsan, Le Mont-Dore, Montpellier, Nancy, Nantes, Narbonne, Nice, Nîmes, Orange, Orléans, Perigueux, Perpignan, Reims, Remiremont, Roanne, Roubaix, Rouen, Royat, Saint-Chamond, Saint-Dié, Saint-Etienne, Salon, Toulouse, Tourcoing, Vichy, Villefranche-sur-Saône, Villeneuve-sur-Lot, Vire.

AGENCES DANS LES COLONIES ET PAYS DE PROTECTORAT

Tunis, Sfax, Sousse, Gabès, Majunga, Tamatave, Tananarive, Diégo-Suarez, Mananjary.

AGENCES A L'ÉTRANGER

Londres, Liverpool, Manchester, Bombay, Calcutta, San-Francisco, New-Orléans, Melbourne, Sydney, Tanger.

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Le Comptoir tient un service de coffres-forts à la disposition du public, 14, *rue Bergère*, 2, *place de l'Opéra*, 147, b^d *Saint Germain*, et dans les principales Agences.

Une clef spéciale unique est remise à chaque locataire. — La combinaison est faite et changée à son gré par le locataire. — Le locataire peut seul ouvrir son coffre.

BONS A ÉCHÉANCE FIXE

Intérêts payés sur les sommes déposées :

De 6 mois jusqu'à 1 an. 1 1/2 %
De 1 an jusqu'à 18 mois. 2 %
De 18 mois jusqu'à 2 ans. 2 1/2 %
A 2 ans et au delà..... 3 %

Les Bons, délivrés par le COMPTOIR NATIONAL aux taux d'intérêts ci-dessus, sont à ordre ou au porteur, au choix du Déposant. Les intérêts sont représentés par des *Bons d'intérêts* également à ordre ou au porteur, payables semestriellement ou annuellement, suivant les convenances du Déposant. Les *Bons de capital et d'intérêts* peuvent être endossés et sont par conséquent négociables.

VILLES D'EAUX, STATIONS BALNÉAIRES

Le COMPTOIR NATIONAL a des agences dans les principales *Villes d'eaux* : Nice, Cannes, Vichy, Dieppe, Trouville-Deauville, Dax, Royat, Le Havre, La Bourboule, Le Mont-Dore, Bagnères-de-Luchon, etc. ; ces agences traitent toutes les opérations, comme le siège social et les autres agences, de sorte que les Etrangers, les Touristes, les Baigneurs peuvent continuer à s'occuper d'affaires pendant leur villegiature.

LETTRES DE CRÉDIT POUR VOYAGES

Le COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE délivre des *Lettres de Crédit* circulaires payables dans le monde entier auprès de ses agences et correspondants ; ces Lettres de Crédit sont accompagnées d'un carnet d'identité et d'indications et offrent aux voyageurs les plus grandes commodités, en même temps qu'une sécurité incontestable.

Salons des Accrédités, Branch office, 2, place de l'Opéra

Special department for travellers and letters of credit Luggages stored. Letters of credit cashed and delivered throughout the world. — Exchange office.

THE COMPTOIR NATIONAL receives and sends on parcels addressed to them in the name of their clients or bearers of credit.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LE CHEMIN DE FER DE BAGDAD

LES INTÉRÊTS FRANÇAIS ET ALLEMANDS EN TURQUIE

D'après les dernières informations, l'Allemagne, ou plutôt le syndicat franco-allemand du chemin de fer de Bagdad, est sur le point d'obtenir du gouvernement ottoman les garanties nécessaires pour entreprendre la construction de la première section, Konia-Eregli, du futur *Petit Transasiatique* (Bosphore — golfe Persique), déjà amorcé par la ligne allemande Haïdar-Pacha-Ismidt-Eskichéir-Konia (749 kilomètres). On se rappelle que la concession de cette grandiose entreprise fut accordée en principe à Guillaume II, lors du dernier voyage de ce souverain en Palestine et à Constantinople (novembre 1898), et confirmée solennellement par un iradé en date du 18 février 1902. Le devis en est connu aujourd'hui et se monte à 600 millions de francs : de l'avis même des Allemands les plus chauvins, il ne peut être réalisé sans la coopération des capitaux français. Aussi est-il intéressant, à la veille du premier appel de fonds sur le marché de Paris, d'analyser la valeur de l'œuvre que nous allons entreprendre de concert avec l'Allemagne, de peser ses avantages et ses inconvénients, d'envisager les intérêts qu'elle va favoriser ou contrarier, de discuter l'opportunité de respecter ceux-ci ou ceux-là, de savoir, en un mot, si nous allons travailler encore une fois pour le roi de Prusse, au détriment de l'influence française en Extrême-Orient.

Il est indispensable d'exposer, au préalable, les résultats de la politique allemande dans un pays où l'Allemagne était encore presque ignorée il y a moins d'un tiers de siècle et qu'elle prétend transformer aujourd'hui en satellite docile de sa *Weltpolitik* et exploiter surtout à son profit exclusif.

*
* *

Le temps n'est plus, en effet, où le prince de Bismarck jugeait inutile de prendre connaissance du courrier de Constantinople.

La guerre russo-turque de 1877-1878 a ramené l'attention de l'Empire allemand vers le Bosphore et l'Asie Mineure, et depuis cette époque, le courrier d'Orient a été si bien pris au sérieux que Sir Ashmead Bartlett a pu déclarer, en 1900, que « les Allemands étaient en train d'absorber la Turquie. » Constantinople n'est même aujourd'hui que la première étape du *Drang nach dem nahen und fernen Osten*, qui aboutit déjà à Kiao-tchéou, et dont les points intermédiaires sont marqués, pour l'avenir, à Bagdad, aux Indes néerlandaises et peut-être aux Philippines.

Depuis 1882, date de l'envoi en Turquie de la mission militaire von der Goltz, chargée de continuer la réorganisation de l'armée turque déjà commencée par une mission française entre la guerre de Crimée et la guerre russo-turque, l'Allemagne est devenue *persona gratissima* auprès de la Sublime Porte et a su en obtenir les concessions et les commandes les plus rémunératrices. Son ambassade a été merveilleusement secondée par la haute finance, la « Deutsche Bank » en particulier; aussi le commerce du Zollverein avec la Turquie (Europe et Asie) s'élève aujourd'hui à 85 millions de francs et les intérêts financiers allemands engagés en Turquie, à 1.025 millions, dont 500 au titre de la Dette, 245 dans les chemins de fer et 280 dans les banques, entreprises industrielles et sociétés diverses. Mais tout cela n'est qu'un hors-d'œuvre, une mise en appétit : le but de la politique de Guillaume II est de conquérir le premier rang dans l'exploitation économique du Levant; en d'autres termes, de déposséder la France de la situation morale et commerciale acquise depuis des siècles, d'y tenir en échec l'Angleterre et d'en détourner la poussée russe en la faisant dériver complaisamment sur la Perse, l'Afghanistan et l'Extrême-Orient.

*
* *

Constantinople est le quartier général de l'influence allemande en Turquie : l'ambassadeur Marshall von Bieberstein y est le plus écouté et le mieux accueilli des représentants étrangers. Le Sultan se sent en confiance auprès de lui : il apparaît au contraire gêné et mortifié devant les autres diplomates qui ne négligent aucune occasion de lui adresser des remontrances parfaitement justifiées, mais particulièrement blessantes pour son amour-propre de despote absolu. A l'inverse des autres nations qui donnent des ordres impératifs et adressent des sommations menaçantes à l'Etat moribond, l'Allemagne affecte de ne pas connaître d'*Homme malade* et manifeste hypocritement son étonnement lorsqu'on parle d'une façon aussi irrespec-

tueuse d'un Empire sur lequel plane l'aigle protecteur de la Germania et l'amitié d'un Hohenzollern. Depuis son voyage de 1898 et sa visite au tombeau de Saladin, Guillaume II est l'homme le plus populaire à Constantinople : son portrait figure dans tous les cafés. Le second de ses fils, le prince Adalbert, le futur grand-amiral allemand, partage sa popularité depuis la visite qu'il fit au Sultan en 1901, au cours de la croisière d'Orient du bâtiment-école *Charlotte*. L'escale des cadets allemands à la Corne d'Or fait désormais partie du programme de navigation; en novembre 1902, les officiers et les aspirants du *Stein*, autre bâtiment-école, ont été admis en effet au Selamlik et présentés au Sultan qui leur a prodigué des décorations et les a retenus, dans son palais d'Yildiz Kiosk, à un banquet-concert présidé par ses cinq jeunes fils.

Le prestige de Guillaume II rejaillit également sur les nationaux allemands, qui sont particulièrement respectés et estimés dans la capitale. Solidement rattachés à la mère patrie par la Société *Teutonia* (250 membres), groupés en *Vereine* ouvriers, en chorales, en sociétés de gymnastique, en clubs variés, patronnés directement par leur ambassadeur, accueillis et renseignés indistinctement avec la même obligeance par leurs agents consulaires, ces émigrés font généralement de bonnes affaires et ne tiennent nullement à quitter un pays qui leur est si favorable. Ils peuvent recevoir des soins excellents dans un hôpital allemand desservi par des diaconesses.

La *Bürgerschule* de Péra, fondée en 1868, compte 600 élèves dont la moitié d'origine allemande; le gouvernement impérial lui alloue une subvention annuelle de 37.500 francs et fournit le personnel enseignant. Outre ce lycée, il existe en Turquie d'Europe cinq écoles allemandes plus modestes, mais d'un caractère plus pratique, les *Eisenbahnschulen* (écoles des chemins de fer), fondées et administrées par la Compagnie des chemins de fer orientaux à Jédikulé (quartier S.-O. de Stamboul), Salonique, Andrinople, Uskub et Philippopoli : 400 enfants y reçoivent une excellente instruction primaire. Deux écoles analogues ont été créées en Turquie d'Asie, à Haïdar-Pacha et à Eskichéir, par les soins de la Compagnie allemande des Chemins de fer ottomans d'Anatolie. Un iradé impérial, rendu en juin 1902, a reconnu d'utilité publique et exempté de l'impôt foncier et même des droits de douane les diverses écoles précitées ainsi que les établissements allemands de bienfaisance fondés en Anatolie, en Palestine et en Syrie[1].

[1] Le nombre des églises, écoles, hospices, orphelinats et cimetières allemands en Turquie d'Asie et Turquie d'Europe s'élève à 53.

*
* *

On trouve des Allemands dans toutes les branches de l'administration centrale ottomane, où ils occupent des situations très élevées : douanes, postes et télégraphes, finances, travaux publics, mines, forêts, domaines, marine et guerre. Canons, fusils, munitions, torpilles et torpilleurs sont en majeure partie de fabrication allemande. Krupp a bien fourni, dans les dix dernières années, pour cent millions de francs de matériel; les canons modernes, qui hérissent le Bosphore et les Dardanelles, sortent de ses usines; il a reçu récemment encore une commande importante de canons de campagne à tir rapide destinés aux corps d'armée de Turquie d'Europe. En janvier 1903, le ministère de la Guerre ottoman a commandé 200.000 Mauser à des manufactures d'armes allemandes et leur a versé un premier acompte de 700.000 francs.

La marine turque possède un amiral allemand, mais ce dernier n'a pu secouer l'inertie ottomane ni réaliser le moindre progrès; les navires de guerre turcs n'ont aucune valeur, et faute de charbon, sont plus en détresse qu'en réserve dans les différents ports. Il n'existe aucun stock de combustible; les machines sont dans un piteux état. Les chantiers *Germania*, à Kiel, construisent en ce moment deux croiseurs-torpilleurs pour le compte du Sultan et remanient ce fameux cuirassé *Assar-i-Tewfik*, qui, d'abord envoyé aux chantiers génois *Ansaldo*, est resté ensuite en souffrance à Kiel pendant les trois années qu'ont duré les pourparlers du contrat de réparation.

L'armée turque a reçu plus facilement l'empreinte allemande; son organisation actuelle est l'œuvre de von der Goltz. Les quelques officiers prussiens encore détachés au ministère de la Guerre n'ont pas cependant l'influence qu'on leur a parfois attribuée; ils ne sont en réalité que les représentants attitrés des maisons allemandes d'armement et d'équipement. L'arsenal de Top-Hané comprend un nombre notable d'instructeurs et d'ouvriers d'art allemands. Un grand nombre d'officiers turcs sont détachés dans des corps de troupe prussiens.

*
* *

Une des causes de la faveur, dont jouissent les Allemands en Turquie, est le rôle important qu'ils ont su se réserver dans la constitution du réseau ferré européen et asiatique. En Turquie d'Europe, ils ont construit et exploitent la ligne Salonique-Monastir (219 kilomètres); ils ont en outre une part prépondérante dans la direction des chemins de fer orientaux. En Asie Mineure, leur réseau d'Anatolie (1.033 kilomètres) représente un capital actions et obligations de 200 millions de francs

environ. La gare terminus des chemins de fer orientaux se trouve à Stamboul, à trente minutes en bateau de Haïdar-Pacha, port concédé à l'Allemagne en novembre 1901 et tête de ligne du premier tronçon du futur chemin de fer de Bagdad. Il n'existe qu'une solution de continuité dans la ligne de communication allemande : ce sont les quais du port de Constantinople, encore aux mains de la Compagnie française dirigée par M. Granet. La Deutsche Bank, dont le capital social sera prochainement porté de 187.500.000 à 225 millions et dont les réserves atteignent 63 millions, ne tardera pas à fournir au Sultan les 41 millions nécessaires pour racheter les quais en question et à prendre sur eux une première hypothèque équivalant à une véritable acquisition [1]. « Après que les quais auront été achetés « par les Allemands, écrivait la *Deutsche Zeitung* en no- « vembre 1902, nous pourrons établir des tarifs qui mettront fin « à toute concurrence non allemande ; nous grouperons tous les « chemins de fer et les quais (Constantinople et Haïdar-Pacha) « en un grand trust allemand placé sous le contrôle de la « Deutsche Bank. Les chemins de fer ne transporteront que « des marchandises allemandes. Par ce moyen, la Turquie « deviendra une province allemande. » Il ne faut pas prendre évidemment ces lignes au pied de la lettre ; mais elles n'en sont pas moins les indices d'une campagne qu'il est intéressant de connaître et de faire échouer, le cas échéant [2].

[1] On se rappelle que le gouvernement ottoman, à l'instigation de la Deutsche Bank, institua, en octobre 1899, une commission chargée d'étudier la question du rachat par l'État, autrement dit par la haute finance allemande, et que cette commission avait obtenu du Sultan la suspension, pendant la durée de ses travaux, des droits de quai perçus par la Compagnie. A la suite de la démonstration navale de Mitylène, la Compagnie recouvra l'exercice de ses droits et obtint, comme remboursement de l'arriéré de deux années, la perception de la taxe sur les fruits entrant à Constantinople. La somme de rachat fut finalement fixée à 41 millions de francs, valeur des quais et terrains en bordure payables dans un an, avec un dédit de 575.000 francs, ou la permission à la Société de jouir de ses prérogatives, dans le cas où le paiement ne pourrait être effectué dans le délai déterminé. Ce délai étant arrivé à expiration le 25 août 1902, la Société des quais a fait protêt par acte notarié contre les ministres ottomans des Affaires étrangères, des Finances et des Travaux publics pour le non-paiement du dédit et l'empêchement pour la Société de jouir de ses droits. Aucune solution n'est encore intervenue, mais il est probable que la Deutsche Bank fournira au Sultan les fonds nécessaires. La question a été d'ailleurs traitée lors du dernier voyage à Constantinople (nov. 1902) de M. H. Gwinner, directeur général de cette banque, qui a été reçu en audience particulière par le Sultan et a reçu le grand cordon de l'Osmanié. M. Gwinner aurait décidé d'établir une succursale de la Deutsche Bank à Constantinople pour faire une concurrence plus active à la Banque Ottomane.

[2] La *Deutsche Zeitung* écrivait *en décembre* 1899 : « Le gouvernement n'a pas actuellement l'argent nécessaire au rachat et *ne saurait se charger lui-même de l'administration des quais.* Il devrait donc se trouver quelqu'un qui fournît les fonds et se chargeât de l'exploitation. Ce serait la Compagnie des chemins de fer orientaux ou d'Anatolie. Comme la Deutsche Bank est derrière l'une et l'autre, ce serait *la Banque allemande elle-même.* Par conséquent, si les quais devenaient

*
* *

L'influence allemande n'est pas seulement localisée à Constantinople et en Anatolie : elle s'exerce encore et s'affirme de plus en plus en Syrie et en Palestine[1]. Elle est certes loin d'être comparable à celle de la France, jusqu'ici prépondérante; mais on ne peut méconnaître qu'elle a fait de grands progrès depuis le pèlerinage intéressé de Guillaume II au Saint-Sépulcre. Les merveilleux résultats de la colonisation des *Templiers allemands* contribuent d'ailleurs à la développer. Ces protestants wurtembergeois, fixés en Palestine depuis 1868, sont au nombre de 1.800, répartis en cinq colonies : Jaffa, Sarona, Rephaïm, Haïffa et Jérusalem. Leurs vignobles et leurs exploitations agricoles, d'une valeur totale de 10 millions de francs, sont de véritables fermes-modèles. Ils ont renoncé à la nationalité allemande pour former un petit peuple autonome, ayant une administration, un budget, des écoles, des temples et un hôpital particuliers[2]; mais les flatteries de Guillaume II, les progrès économiques et les succès militaires de l'Empire allemand ont réveillé leurs sentiments germaniques. Ils condescendent déjà à recourir aux consuls allemands pour les démarches à faire auprès des autorités turques : ils ne tarderont pas à revenir franchement dans le giron du *Deutschtum*.

Outre les Templiers, il existe encore en Palestine et en Syrie un millier d'Allemands, dont 500 à Beyrout et à Smyrne. Leurs transactions avec la mère patrie et les sujets ottomans sont parti-

possession allemande, ne fût-ce qu'à bail, tous les transports et les communications seraient aux mains des Allemands depuis la frontière orientale rouméliote jusqu'au golfe Persique. *Les conséquences économiques et politiques de ce fait seraient incalculables.* » Le rapprochement entre les lignes de 1899 et de 1902 est suggestif. Il prouve que le rachat des quais par l'Allemagne est prémédité depuis longtemps et que, s'il n'a pas été tenté plus tôt, c'est à cause de la dépression profonde du marché berlinois à la suite des krachs retentissants de la Leipziger et de la Dresdner Bank. Aujourd'hui la Deutsche Bank se trouve en excellente situation pour tenter l'opération; ses réserves s'élèvent à 63 millions de francs dont 12.500.000 prêtés récemment à la Porte comme avances sur le produit de la conversion des pêcheries.

[1] Relire à ce sujet le très intéressant article de M. René Moreux : *Le protectorat des missions catholiques du Levant* (*Quest. Dipl. et Col.*, 1er juillet 1902).

[2] En 1850, le pasteur Christophe Hoffmann, voulant entreprendre la réforme morale du luthérianisme, annonça une seconde descente du Sauveur sur la terre, en Palestine, et fonda une nouvelle religion, basée sur les lois morales posées par le Christ, et sur le travail manuel exécuté dans la simplicité de la nature et aussi près que possible du Temple de Jérusalem. En 1867, ses principaux disciples, qui avaient déjà fondé des colonies agricoles dans le Würtemberg, crurent le moment propice d'aller s'établir aux Lieux-Saints; les « Templiers », nom pris par la secte, renonçant à la nationalité allemande, devaient y vivre désormais sans lois, selon l'Evangile, l'équité et leur conscience. Ce furent d'admirables colons qui eurent à supporter les plus rudes épreuves pour transformer en terrains cultivés les solitudes malsaines d'Haïffa, de Rephaïm, de Jaffa et de Sarona. Leurs doctrines se sont modifiées depuis : les uns ont tourné au pur déisme; les autres se sont rapprochés sensiblement du luthérianisme; la plupart d'entre eux ont apporté un peu plus d'esprit pratique dans leur vie et pensé au temporel plus sérieusement qu'autrefois.

culièrement facilitées par la *Société allemande d'Orient et de Palestine* dont l'organe financier, la *Banque allemande de Palestine*, créée en mai 1899 au capital de 562.500 francs, faisait déjà en 1902 pour 54 millions de francs d'affaires. Une autre Société, *Gesellschaft zur Forderung der deutschen Ansiedlungen in Palestina* (Société pour le développement des colonies spontanées allemandes en Palestine), fondée en 1900 au capital de 161.000 francs, seconde l'établissement des colons dans le pays en leur faisant l'avance du premier capital.

L'influence allemande s'appuie encore sur l'active propagande des Missions catholiques et protestantes allemandes[1], de l'Association catholique de Terre-Sainte, en particulier, dont l'activité, secondée par un budget annuel de 250.000 francs, devient de plus en plus inquiétante. S'appuyant sur le caractère religieux mixte de son Empire, Guillaume II ne désespère pas d'obtenir un jour le protectorat des chrétiens, dont la France semble malheureusement se désintéresser : le discours qu'il a prononcé à Aix-la-Chapelle en juin 1902[2] — dans lequel il se posait en champion de l'idée religieuse, plaçait son empire, sa maison et lui-même sous la protection de Dieu, et citait avec « orgueil et joie » le brevet de piété que Léon XIII venait de décerner au peuple allemand et à l'armée allemande — est la preuve manifeste qu'il espère profiter du premier conflit grave qui viendrait à

[1] Etablissements allemands, religieux et de bienfaisance, en Palestine et Syrie : *Jérusalem* : asile de vieillards des sœurs de la Miséricorde; hôpital et dispensaire israélite allemand; hospice catholique avec chapelle et école de filles, hôpital de diaconesses; asile *Jesus-Hilfe*; hospice de l'ordre Saint-Jean de Jérusalem; orphelinat de filles à Talithe-Koumi; orphelinat juif allemand; orphelinat syrien et colonies agricoles de Bir-Salem; église et école communale évangéliques; terrain de la Dormition; — *Jaffa* : école évangélique; — *Taghba* : hospice catholique du lac Tibériade; — *Mont Carmel* : sanatorium; — *Haïffa* : école évangélique; hospice catholique de sœurs de la Miséricorde; — *Bethléem* : église, école et orphelinat évangéliques; — *Bets Dschala* : église et école évangélique; — *Hébron* : école évangélique; — *Bets Sabur* : école évangélique; — *Beyrout* : orphelinat et école de filles de l'Association des diaconesses de la Westphalie rhénane; hôpital de l'ordre de Saint-Jean; maison d'été des diaconesses. Les Templiers allemands possèdent des écoles particulières, également reconnues d'utilité publique : deux à Jérusalem, deux à Haïffa, deux à Sarona, une à Jaffa. Les écoles protestantes allemandes sont assistées par l'*Union évangélique de Jérusalem*. Jérusalem compte à l'heure actuelle quatre communautés allemandes catholiques : sœurs de Saint-Charles, Lazaristes, Bénédictins, Franciscains de la Custodie.

[2] « Il ne faut pas oublier que la base première de l'Empire est la simplicité et la « crainte de Dieu. Je compte que tous, ecclésiastique ou laïques, vous m'aiderez à main- « tenir la religion dans le peuple, afin de conserver à la race germanique la saine vigueur « qu'elle possède. Cela concerne d'une façon égale les deux religions. C'est avec orgueil « et joie que je vous fais savoir que le Pape a déclaré au baron de Loë, mon repré- « sentant lors du jubilé, qu'il avait toujours eu une haute idée de la piété du peuple « allemand, et en particulier de l'armée allemande. Le baron de Loë a été chargé de « me dire que l'Empire allemand était le pays de l'Europe où régnaient encore les « bonnes mœurs, l'ordre, la discipline, le respect de l'autorité et de l'Eglise, et où « tout catholique pouvait pratiquer librement sa religion, et que le Pape en remerciait

surgir entre le Vatican et le gouvernement de la République. Il est puissamment secondé dans ses desseins par l'Ordre des Bénédictins allemands, gardien du terrain de la *Dormition de la Sainte-Vierge*, que lui remit gracieusement le Sultan en 1898 et qu'il rétrocéda aussitôt à l'Association catholique allemande de Terre-Sainte pour y faire élever une église monumentale[1]. On vient d'ailleurs d'annoncer[2] qu'à l'occasion de sa prochaine visite au Pape et au roi d'Italie, il s'arrêtera à Cassin, l'abbaye mère des Bénédictins, dont l'abbé, le P. Krug, est un Allemand; et qu'il visitera la basilique bénédictine de Saint-Paul de Rome, également administrée par un abbé allemand.

Est-ce par pure coïncidence que Guillaume II, à la veille de partir pour Rome, a cru devoir affirmer sa foi et venger la Bible et l'Evangile attaqués par le professeur allemand Delitzsch? La proclamation du *Credo* impérial n'a-t-elle pas plutôt pour but de se ménager de nouvelles sympathies auprès de Léon XIII?

***

Examinons maintenant par quels résultats pratiques se traduit l'influence allemande en Turquie, et d'une façon générale, avec le Levant.

Si nous ouvrons le *Handbuch* (1903) de la *Deutsche Levante-Linie*, nous constatons que depuis 1889, date de l'inauguration de la Compagnie allemande, jusqu'à la fin de 1901, les exportations et importations de Hambourg à destination ou provenant du Levant se sont accrues dans les proportions suivantes :

	TURQUIE D'EUROPE	TURQUIE D'ASIE	PORTS RUSSES DE LA MER NOIRE	ROUMANIE	GRÈCE	ÉGYPTE, ALGER ET LE RESTE DE L'AFRIQUE DU NORD
Exportations.	891 %	1.556 %	621 %	95 %	307 %	1.094 %
Importations.	424 %	159 %	44 %	22 %	101 %	2.162 %

« l'empereur d'Allemagne. Cela m'autorise à exprimer l'opinion que nos deux grandes « religions doivent s'efforcer, l'une à côté de l'autre, de maintenir et de fortifier la « crainte de Dieu et le respect du culte. Que nous soyons des hommes modernes, que « nous agissions sur un terrain ou sur un autre, peu importe; quiconque ne base « pas sa vie sur la religion est perdu. C'est pourquoi je jure de mettre tout l'Empire, « l'armée, moi-même et ma maison sous les auspices de la Croix et sous la protec- « tion de Celui qui a dit : « Le ciel et la terre passeront, mais mes paroles ne passe- « ront pas. » (*Discours de Guillaume II à Aix-la-Chapelle, juin* 1902.)

[1] Les Bénédictins français ont obtenu la concession d'un séminaire syrien sur le Mont des Oliviers dominant le terrain de la Dormition. Ils veulent ainsi manifester contre l'intrusion des Bénédictins allemands.

[2] *Temps*, 23 février 1903.

Si nous consultons maintenant la dernière publication du Bureau statistique de Hambourg, *Commerce et navigation de Hambourg en* 1901, nous remarquons qu'au cours des dix dernières années le commerce total de ce port avec le Levant est passé de 87 à 197 millions de francs, en augmentation de 126 %.

Enfin, si nous compulsons le *Statistiches Jahrbuch* de 1902, pour avoir une idée du commerce total du Zollverein avec le Levant, nous arrivons aux résultats suivants en millions de francs :

	TURQUIE d'Europe	TURQUIE d'Afrique	TURQUIE d'Asie	ÉGYPTE	GRÈCE	BULGARIE	ROUMANIE	PORTS[1] RUSSES DE LA MER NOIRE
1892								
Exportations.		35		16,875	5,5	2,5	51,625	55
Importations.		49,125		10	4,75	7	49,25	2
Total...		84,125		26,875	10,25	9,5	100,875	57
1901								
Exportations.	8,625	0	29	40,025	11,50	2,5	59,75	80
		37,625						
Importations.	31,25	0,375	15,25	20,625	8,125	7,375	42,50	15
		46,875						
Total...		84,500		60,625	18,625	9,875	102,25	95

Total général des importations et exportations en 1892..... 288,125
Total général des importations et exportations en 1901..... 370,875[2]
Soit une augmentation de 28,40 %.

D'après la source précitée, le commerce de l'Allemagne avec l'Empire ottoman n'atteignait, en 1880, que 8.500.000 francs : il a donc décuplé en vingt ans. Il n'occupe encore que le quatrième rang après l'Angleterre, la France et l'Autriche. Au cours de la période 1892-1901, la moyenne annuelle des marchandises allemandes importées s'est élevée à 44 millions, soit les 15 % environ du total des importations ottomanes : les armes, avons-nous dit, figurent dans ce chiffre pour une large part.

***

A l'inverse des autres puissances qui cherchent à monopo-

[1] Commerce de Hambourg seulement. Les données manquent sur le commerce des autres ports allemands.

[2] Commerce avec la Serbie : 15.375 en 1892 et 18.375 en 1901.

liser la fourniture d'une seule marchandise, l'Allemagne répartit son exportation en Turquie sur le plus grand nombre d'articles possible. La vigilance de son attaché commercial à l'ambassade de Constantinople et de ses agents consulaires, l'activité de ses commis voyageurs, la profusion de ses catalogues sensationnels, le soin apporté dans les livraisons, ses emballages criards, le souci de se plier aux exigences des acheteurs en ce qui concerne la couleur, la forme et les dimensions des articles, enfin les grandes facilités de paiement accordées aux clients, lui permettent de répandre partout les produits les plus divers, la camelote à bon marché comme l'article soigné. L'exportation de ses draps a presque doublé dans les six dernières années; celle de ses fers, aciers et machines a déjà détrôné la fourniture anglaise de même nature; ses horribles savons, sa parfumerie vulgaire ont presque le pas aujourd'hui sur les fins articles de toilette français; son exportation de droguerie pourvoit à la moitié de la consommation totale de l'Empire ottoman; les 70 % de la cérésine, employée pour la fabrication des cierges, proviennent des usines chimiques allemandes. Il ne faut pas s'exagérer toutefois les dangers de la concurrence allemande; celle-ci ne sera réellement redoutable que lorsqu'elle sera secondée par des représentants attitrés permanents et des maisons de commission aussi bien outillées que les maisons françaises, ce qui n'est pas le cas actuellement; mais pour cela, il faut des capitaux, et la haute finance de Berlin, rendue circonspecte par les krachs retentissants de 1901, ne se laissera pas tenter encore par des entreprises extérieures aléatoires, pas plus d'ailleurs qu'elle ne s'est laissé séduire par les territoires de protectorat impériaux qui végètent plus que médiocrement.

Le commerce de l'Allemagne avec la Mésopotamie est encore insignifiant, 500.000 fr. environ : aussi la navigation allemande a-t-elle jugé inutile, du moins jusqu'à présent, de créer un service régulier entre Hambourg et le golfe Persique[1]. Le chemin de fer de Bagdad changera probablement les conditions dans quelques années et il est probable que notre exportation sucrière[2] en Mésopotamie et dans l'Irâk sera alors gravement

---

[1] Les marchandises allemandes à destination de Bagdad partent généralement de Trieste ou de Gênes, et les produits arabes destinés à Hambourg ou Berlin sont d'abord débarqués à Trieste. — La Russie a créé, en 1901, une ligne Odessa-golfe Persique.

[2] Le marché du sucre à Bagdad est actuellement aux mains de deux grandes raffineries de Marseille. « Les habitants, déclare le consul allemand, sont habitués aux « pains français et n'en changeront pas. *Le sucre allemand ne pourra entrer en con-* « *currence que si les pains sont semblables en qualité et en forme à ceux de Marseille.* »

compromise. L'exploitation économique de ces régions se prépare activement dans les milieux coloniaux de Berlin et de Hambourg : le Comité de la *Kolonial Gesellschaft* vient à cet effet d'envoyer sur les lieux une mission scientifique et commerciale dans le but d'étudier l'utilisation des forces hydrauliques du Tigre et de l'Euphrate, le rétablissement de l'ancien système d'irrigation et la création d'une grande industrie cotonnière. Des projets de grandes exploitations de sériciculture, d'élevage de chèvres d'Angora, etc., sont également étudiés en Anatolie. Mais, répétons-le, pour créer toutes ces entreprises, il faut des capitaux, et les rares capitaux allemands disponibles sont trop timorés pour se risquer au loin sans garantie absolue de succès.

En Syrie, le commerce allemand, malgré tous les efforts du consul impérial de Beyrout, ne peut entrer jusqu'ici en concurrence sérieuse avec le commerce français.

L'importation des produits turcs en Allemagne s'est accrue de 233 % dans les vingt dernières années ; mais elle est encore très faible comparée à celles des autres puissances. L'Angleterre achète en effet à la Turquie quinze fois plus que l'Allemagne, la France dix fois plus, l'Autriche-Hongrie trois fois plus. Elle comprend des céréales, des fruits variés (dattes, figues, citrons, oranges, etc.), des confitures, de la pâte d'abricot, de la noix de galle, de la réglisse, des œufs, de l'huile d'olive, de l'asphalte, de la laine, du coton, du tabac, des tapis, des éponges, du chrome, un peu de soie, etc. Le port de Haïffa, dont les progrès sont surtout dus aux colonies de Templiers, expédie des crus variés sur Hambourg [1].

***

Le développement commercial de l'Allemagne en Turquie, et d'une façon générale dans le Levant, est dû au concours de plus en plus actif de la Compagnie de navigation hambourgeoise *Deutsche-Levante Linie*. Cette Compagnie, non subventionnée, commença son service en 1889 avec 4 vapeurs : elle en possède aujourd'hui 27. Elle fait une vive concurrence au Lloyd autrichien de Trieste; ses tarifs sont très bas, la manutention des colis irréprochable ; aussi de nombreuses maisons autrichiennes préfèrent-elles expédier leurs marchandises du Levant par Hambourg au lieu de les diriger par Trieste. Son capital social est de 7 millions et demi de francs; ses recettes, en 1901,

[1] Les vins rouges produits par les vignobles des Templiers sont : l'*Affenthaler*, le *Hoffnung der Kreuzfahrer* (Espérance des Croisés); les vins blancs portent les noms de *Sarona Gold* (or de Sarona), *Perle de Jéricho*. Le bon vin de Sarona, rendu à Stuttgard, revient à 125 francs l'hectolitre.

ont atteint 12 millions et demi. Le plan de navigation actuel comporte 12 lignes directes partant de Hambourg, 6 de Anvers, et une alternativement de Rotterdam et de Newcastle avec escale à Alger, Messine, Malte, Alexandrie, le Pirée, Smyrne, Haïdar-Pacha, Derindjé, Constantinople, Dedeagatch, Bourgas, Varna, Kustendjé, Galatz, Braïla, Odessa, Nikolaïev, Novorossik, Batoum, Samsoun, Trébizonde, Mariopol, Taganrog. Un service régulier de Palestine et de Syrie, avec escale à Beyrout, Jaffa, Haïffa et Akka, a été inauguré en octobre 1898. En outre, une nouvelle ligne a été organisée de concert avec la grande Compagnie allemande *Hamburg-Amerika* pour relier directement les ports américains avec le Levant. Enfin un service de touristes pour l'Orient fonctionne chaque année à partir du mois de mars.

Le gouvernement bulgare s'était engagé en 1900, pour une durée de cinq années, à payer à la Compagnie une subvention annuelle de 112.500 francs en vue de l'établissement d'une communication directe entre les ports bulgares et les ports européens occidentaux pour l'exportation des céréales; mais le traité n'avait pas été approuvé par le Sobranié. Sur intervention de M. Danew, président du Conseil, la subvention a été votée pour 1902 par 81 voix contre 49 [1].

Pour en finir avec les intérêts de l'Allemagne en Turquie et dans le Levant, ajoutons que les Allemands possèdent à peu près les deux tiers de la Dette roumaine [2] et une notable partie de la Dette hellénique contractée avant la guerre gréco-turque.

***

Il résulte de ce qui précède que l'Allemagne a tiré les plus grands profits de ses intrigues auprès de la Sublime Porte et de ses démonstrations d'amitié intéressée à l'égard du Sultan. Il ne faut pas oublier toutefois que la France occupe encore le premier rang en Turquie au point de vue économique et moral. En dépit de notre inertie coupable, de nos fautes continuelles, nos intérêts y sont très supérieurs à ceux de n'importe quelle autre nation et se chiffrent par 2 milliards 1/2 de francs ainsi décomposés : 60 % de la Dette, soit 1.764 millions; che-

[1] La première arrivée à Varna du paquebot rapide *Therapia*, au mois d'octobre 1902, a eu lieu en grande cérémonie. Un banquet fut offert au prince Ferdinand de Bulgarie, à bord de ce bâtiment, par le directeur de la Compagnie, le consul général Kothe. De cordiaux télégrammes furent échangés entre le prince et Guillaume II. La Bulgarie essaie vainement depuis quatre années de faire accréditer un représentant diplomatique à Berlin : l'échange de télégrammes et la future conclusion d'un traité de commerce rendront l'Allemagne plus accommodante à l'avenir.

[2] La Dette roumaine s'élève à 1.500.000.000 francs; la France en possède un tiers.

mins de fer, 366 millions; banques, 176 millions; entreprises industrielles, 162 millions; propriétés foncières, 62 millions, dont 54 au titre de la Turquie d'Asie. La Banque ottomane est française. Notre commerce dépasse 150 millions de francs, soit presque le double du commerce allemand. Sur les 4.505 kilomètres de voies ferrées existant actuellement en Turquie d'Asie et d'Europe, 1.365 — dont 510 en Europe (ligne de Salonique-Constantinople) — ont été construits par les Français, 1.252 par les Allemands, 1.264 par les Autrichiens, 515 par les Anglais. Sur les 55.242.510 francs produits par l'exploitation des différentes Compagnies — recettes brutes et garanties — la France a perçu 20.485.445 francs, soit un peu plus des 37 % de l'ensemble. En Turquie d'Asie, nous possédons, en totalité ou en majeure partie, 1.165 kilomètres de voies ferrées représentant un peu plus de 200 millions de francs [1]. Les quais de Salonique, Constantinople, Smyrne et Beyrout, et les phares des détroits ont été construits et sont encore exploités par nous.

Beyrout est une véritable ville française : les Jésuites français y possèdent une Université et une Faculté de médecine. Le commerce de Smyrne, 190 millions de francs, est presque tout entier entre les mains de 45 maisons françaises représentant un capital de 22.506.000 francs. Enfin, sur les 3.000 religieux et religieuses qui vivent en Orient, 2.500 sont français : ils desservent 5.000 écoles, dont 300 vraiment dignes de ce nom avec 90.000 élèves (chiffre indiqué par M. Delcassé), et secourent 100.000 malades ou indigents [2].

Les intérêts des deux partenaires du syndicat franco-allemand du chemin de fer de Bagdad étant ainsi esquissés, examinons l'œuvre commune qu'ils vont entreprendre.

***

Le futur chemin de fer de Bagdad [3], concédé définitivement à l'Allemagne, en février 1902, pour une durée de quatre-vingt-

---

[1] Chemin de fer Smyrne-Cassaba et prolongements : 521 kil. 722 à 1m44; — chemin de fer Mersine-Adana (syndicat franco-belge), 67 kilomètres à 1m44; — chemin de fer Moudania-Brousse (syndicat franco-belge), 41 kilomètres à 1 mètre; — chemin de fer de Jaffa à Jérusalem, 86 kil. 659 à 1 mètre; — chemin de fer Beyrout-Damas-Mzérib-Hamah, 450 kilomètres, dont 192 à 1m44.

[2] Les 17 millions de catholiques allemands (Alsaciens-Lorrains exceptés) envoient, au delà des mers, 1.100 religieux et 500 religieuses environ ; les Français fournissent sept fois plus de missionnaires et dix-sept fois plus de religieuses avec un budget (16 millions) huit fois plus considérable que le budget allemand.

[3] Par suite d'un accident matériel, nous ne pouvons donner aujourd'hui la carte d'ensemble que nous avons fait spécialement dresser pour accompagner cet article. Nous la publierons ultérieurement.

En attendant, le croquis ci-joint (page 287) permettra de se rendre compte des grandes lignes du projet de Bagdad.

dix-neuf ans, est déjà amorcé vers l'Est, avons-nous dit, par la branche méridionale des chemins de fer d'Anatolie Haïdar-Pacha — Eskichéir-Konia (749 kilomètres). Il se développera sur une longueur approximative de 2.200 kilomètres et sera construit à voie normale. La longueur totale sera donc de 3.000 mètres environ, soit la moitié de celle du Transsibérien ou les deux tiers du Transcanadien.

Les travaux seront exécutés pour une seule voie, mais les expropriations faites en vue de l'établissement d'une deuxième. La ligne devra être établie assez solidement pour permettre la circulation de trains à grande vitesse (75 kilomètres à l'heure parcourant la distance Constantinople-Bagdad en cinquante-cinq heures : la Compagnie d'Anatolie s'engage à cet effet, moyennant une subvention annuelle de 350.000 francs pendant trente ans, à mettre la ligne Haïdar-Pacha-Konia en état de supporter la circulation des trains rapides (remplacement du kilomètre de rails pesant 126 tonnes par un nouveau matériel du poids de 176 tonnes). Des express internationaux circuleront également entre Haïdar-Pacha et Alep, à une vitesse minimum de 45 kilomètres à l'heure, portée à 60 kilomètres au bout de dix ans. La ligne entière, à partir de Konia, sera divisée, pour la construction, en sections de 200 kilomètres et les travaux commencés dans un délai de vingt et un mois après la remise du firman de concession et achevés dans leur totalité dans un délai de *huit ans*.

Le tracé définitivement adopté part de Konia, passe à Caraman, Eregli, franchit le Taurus un peu au Nord des Portes de Cilicie, touche à Adana, reliée par voie ferrée à Mersine sur le golfe d'Alexandrette, à Kazanili, Kilis, Tell-Habesch, coupe l'Euphrate en ce point, continue sur Mossoul par Harran, Ras el Aïn et Nisibin, longe la rive droite du Tigre par Tekrit et Sadidjé et arrive à Bagdad; au delà de cette ville, il recoupe l'Euphrate à Mousseyib, passe à Kerbela, à Nedjef, descend la rive droite du fleuve par Zobéir et Basra (Bassorah) et aboutit enfin à Fao, sur le Chatt-el-Arab, du moins provisoirement. Les chemins de fer français de Syrie, ligne Rayak-Hamah-Alep, se raccorderont par la section Alep-Tell-Habesch à la grande artère. Divers embranchements sont prévus : sur Marasch, centre cotonnier de la vallée du Djihan; de Tell-Habesch sur Biredjik; de Hauran sur Ourfa; de Nisibin sur Mardin; de Sadidjé sur Hit (Euphrate) et Khanekin (frontière de Perse).

Des gares militaires et des quais d'embarquement seront établis pour une somme de 4 millions de francs; les militaires voyageront à quart de place. Des ports seront aménagés

à Haïdar-Pacha, Bagdad, Bassorah, et sur un point du golfe Persique qui n'est pas encore désigné, Koueït ou Kadhima. Le port de Haïdar-Pacha, concédé en septembre 1901 à la Compagnie des chemins de fer d'Anatolie, au lendemain du départ

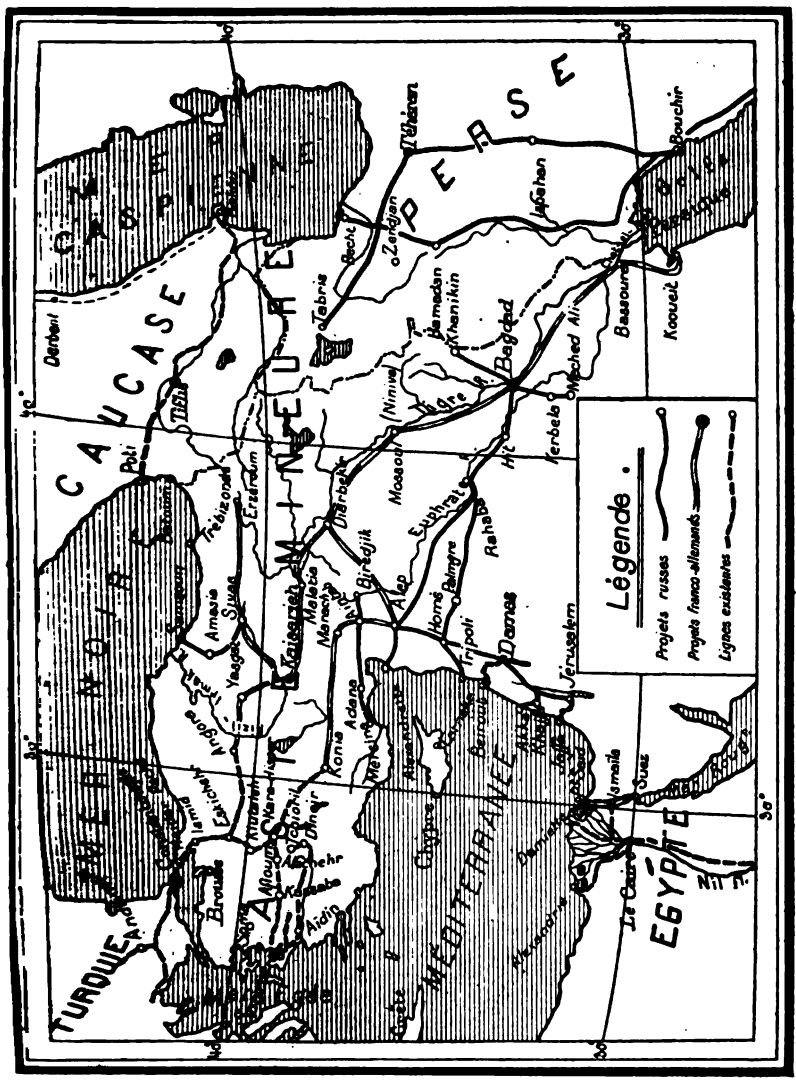

sensationnel de notre ambassadeur, est en construction et sera probablement terminé au printemps de 1903 [1].

[1] La convention de la concession du port, des quais, docks et entrepôts de Haïdar-Pacha, accordée à la Société des chemins de fer d'Anatolie, prévoyant le cas

Les concessionnaires de la ligne auront le droit d'exploiter les mines situées dans un rayon de 10 kilomètres de part et d'autre de la voie.

*
* *

Le réseau jouira, aux termes de la première convention, d'une garantie kilométrique composée d'une annuité de 12.000 francs et d'une somme forfaitaire de 4.500 francs pour couvrir les frais d'exploitation. Si les recettes kilométriques brutes dépassent 4.500 francs, mais sans excéder 10.000 francs, le surplus reviendra entièrement au gouvernement. Dans le cas où ces mêmes recettes dépasseraient 10.000 francs, l'excédent au delà de ce dernier chiffre serait partagé entre le gouvernement et le concessionnaire, à raison de 60 % en faveur du premier et de 40 °/₀ en faveur du second.

Les affectations spéciales à déterminer d'un commun accord entre le gouvernement et la Compagnie, en vue d'assurer le service des garanties précitées, ne sont pas encore définitivement arrêtées. On ne peut, en effet, faire état du revenu des dîmes et de la taxe sur les moutons des sandjaks traversés, puisque l'indemnité russe est déjà gagée sur ces ressources. Il avait été question de relever les droits de douane et d'affecter l'augmentation de recettes ainsi réalisée au service des nouvelles garanties : mais on a écarté cet expédient qui n'aurait pas été accepté par toutes les puissances. D'après les dernières informations, un nouvel accord aurait été signé dans les premiers jours de février 1903 pour l'exécution immédiate des travaux de la section Konia-Eregli : la garantie de construction serait abaissée à 11.000 francs et la garantie d'exploitation maintenue à 4.500 francs; la première gagée sur un emprunt gouvernemental émis à 4 %, remboursable en quatre-vingt-dix-neuf ans,

---

d'une Société anonyme ottomane pour l'exploitation de ce port, la Société d'Anatolie, après avoir exécuté la majeure partie des travaux, a procédé à sa constitution sous la raison : *Société du Port de Haïdar-Pacha, tête du chemin de fer d'Anatolie.* Le capital est de 8 millions de francs, dont 60 % versé. Le conseil se compose de M. Schrader, membre du Reichstag, *président;* de M. Gwinner, directeur de la Deutsche Bank, *vice-président*; de MM. Steindhal, directeur adjoint de la Deutsche Bank, de MM. Zander et Huguenin, directeurs du chemin de fer d'Anatolie, *administrateurs.* La Société est autorisée à émettre 12 millions d'obligations 5 % ; 8 millions seront émis prochainement et absorbés probablement par la Deutsche Bank.

La baie de Haïdar-Pacha est à 4 kilomètres de la Corne d'Or : elle mesure 800 mètres du Nord au Sud et 600 mètres de l'Est à l'Ouest; sa profondeur atteint 6 à 7 mètres, à 50 mètres du rivage. Le bassin aura une superficie de 8 hectares draguée à 8 mètres et circonscrite par de puissants brise-lames de 35 mètres de largeur à la base et composés de blocs de 10 tonnes. Le port sera accessible à toute heure du jour et de la nuit. En attendant qu'il soit livré à l'exploitation, la *Deutsche-Levante Linie* fait escale à Derindjé, petit port situé dans la baie d'Ismidt.

et la seconde, pour le cas particulier de la section Konia-Eregli, sur l'excédent disponible de la garantie déjà consentie à la Compagnie des chemins de fer d'Anatolie. Il serait fait prochainement un emprunt partiel de 54 millions et les concessionnaires recevraient 269.000 francs en obligations pour chacun des premiers 200 kilomètres de la ligne construite et exploitée. Mais tout ceci n'est pas encore confirmé officiellement

*
* *

Les frais d'établissement de la ligne entière sont évalués à 600 millions de francs. D'après un contrat intervenu entre la Compagnie allemande des chemins de fer d'Anatolie et la Compagnie française Smyrne-Cassaba et prolongements, il a été décidé que le capital nécessaire serait fourni à raison de 40 °/₀ par l'Allemagne, 40 °/₀ par la France, 20 °/₀ par les puissances possédant des intérêts financiers en Turquie.

Le marché allemand ne semble pas disposé jusqu'ici à fournir les 40 °/₀ qui lui reviennent : il n'a pas grande confiance dans la réussite de l'entreprise. Les actionnaires de la Compagnie d'Anatolie ont même clairement spécifié, à l'assemblée du 24 juin 1902, qu'ils entendaient rester en dehors de la nouvelle compagnie et refuser toute coopération qui pourrait tourner à leur détriment. L'Allemagne a cherché aussitôt à se concilier les bonnes grâces de la Russie en lui offrant ses 40 °/₀. Mais M. de Witte a très mal pris ce qui pouvait être interprété comme une plaisanterie : le *Messager financier russe* a décliné l'offre dans une note sensationnelle, visiblement officieuse, en faisant ressortir les profonds aléas d'une affaire qui peut provoquer, en cas de réussite, une concurrence dangereuse pour l'Empire, et en conseillant aux sujets russes de réserver leurs capitaux à des entreprises nationales d'un intérêt plus immédiat.

Le marché français se fait également tirer l'oreille, non sans raison. On a absolument besoin de lui, c'est notoire : on compte qu'il fera les premiers frais en fournissant ses 40 °/₀ immédiatement et d'un seul coup. Il faut espérer que nos financiers se montreront plus pratiques que d'habitude et regarderont plus haut qu'une simple spéculation de Bourse. Qu'ils se rappellent les discussions du dernier Congrès colonial allemand au sujet du chemin de fer de Bagdad [1], les fanfaronnades du Dr Hasse [2]

[1] Relire, à ce sujet, l'article de M. René Moreux : *Le premier Congrès colonial allemand* (*Quest. Dip. et Col.*, 1er novembre 1902, page 560).

[2] C'est à bon droit que nous pouvons désigner sous ce titre : *Die deutsche Bagdad Bahn*, la concession qui nous a été octroyée récemment par le Sultan, bien qu'un groupe de financiers français doive y participer pour 40 %. La Deutsche Bank est à la

et de l'ingénieur Schneider[1] et qu'ils sachent exiger, dans les pourparlers actuellement en cours pour fixer la part à réserver dans l'entreprise au matériel et au personnel français, qu'à un boulon allemand doit correspondre un boulon français.

La perspective du raccord à la future grande ligne des chemins de fer syriens ne doit pas nous suffire. Notre influence à Mossoul et à Bagdad est jusqu'ici prépondérante, celle de l'Allemagne presque nulle : ce serait faire un marché de dupes, comme cela nous arrive malheureusement trop souvent, en fournissant à nos concurrents, bénévolement et sans compensations sérieuses, les moyens de grandir à nos dépens.

*
* *

Ceci posé, examinons si nous ferons une bonne affaire en engageant 240 millions, probablement davantage, dans le chemin de fer de Bagdad. Il semble tout d'abord que le placement ne peut pas être mauvais, puisque l'Etat ottoman accorde déjà une garantie de 4 °/₀ et que c'est le Conseil d'administration de la Dette publique qui en effectuera le paiement. Pouvons-nous compter sur un rendement supérieur, en d'autres termes sur une plus-value de nos futures actions ? C'est bien douteux.

Le mouvement de marchandises sera probablement très limité et se réduira à l'enlèvement des produits locaux et au transport des importations étrangères arrivant par Haïdar-Pacha ou le golfe Persique à destination de l'Anatolie, de la Mésopotamie et de l'Irâk, importations relativement peu considérables, qui s'élèvent péniblement aujourd'hui à 60 millions de francs pour les deux dernières régions[2]. Le fret européen extrême-asiatique suivra toujours la voie maritime en raison de son bon marché.

La source de recettes la meilleure et la plus sûre sera la circulation de la majeure partie des 250.000 voyageurs qui tra-

---

tête de l'affaire... L'idée de ce chemin de fer a été conçue par l'intelligence allemande; des Allemands ont fait les études préliminaires; des Allemands ont écarté tous les obstacles qui en empêchaient l'exécution. *Notre industrie seule doit en profiter.* (*Alldeutsche Blatter*, 17 novembre 1899.)

[1] L'entreprise est et doit rester une œuvre allemande, réalisée avec un matériel et un personnel allemands... La locomotive allemande sera l'éducatrice la plus efficace de l'Orient : en entendant ses grondements, l'Arabe ne dira plus : *Alla Francia* mais : *Min Alemannia.* (*Die Deutsche Bagdad Bahn*, 1900.)

[2] Le vilayet de Mossoul, qui compte 3 millions d'habitants, reçoit par caravanes 12 millions de marchandises et exporte plus de 6 millions de céréales et de fruits.

La population des deux vilayets de Basrâ et de Bagdad, comporterait 6 millions d'habitants au maximum ; leur commerce total est de 100 millions, les 12 % environ du commerce ottoman extérieur.

En 1901, les exportations turques à destination de la Perse, transportées à dos de chameau, représentaient 2.500 chargements de wagon.

versent chaque année le canal de Suez et qui préféreront, à l'avenir, le trajet terrestre Europe centrale — Haïdar-Pacha — golfe Persique, permettant de voyager plus vite, de réduire les fatigues d'un grand parcours maritime et d'éviter la traversée si pénible de la mer Rouge : le trajet Londres-Bombay ne demandera plus que onze jours, au maximum, au lieu de quinze. Le transport de 250 à 300.000 pèlerins musulmans aux tombeaux sacrés de Nedjef, Kadmeïn et Kerbela, par l'embranchement Kanekin-Sadidjé, et de ceux qui se rendront à la Mecque par Tell-Habesch-Alep et Damas ne sera pas, par contre, aussi rémunérateur qu'on le pense : les trains de pèlerins musulmans équivalent en effet à un déraillement au point de vue de la conservation du matériel, et puis il n'est pas démontré que les Arabes consentent à monter dans un wagon chrétien, ou à faire une forte dépense, pour aller accomplir leurs dévotions.

On parle avec beaucoup d'enthousiasme de la renaissance agricole des régions traversées par la future ligne et l'on cite complaisamment les rendements merveilleux de l'antiquité. MM. Rohrbach et Sprenger prétendaient naguère que la Mésopotamie septentrionale et le Sawâd [1] (terre noire de Babylonie) pouvaient donner par an 10 millions de tonnes de blé. D'autres voyageurs entrevoyaient la possibilité de fonder une industrie cotonnière capable d'approvisionner les filatures allemandes, et peut-être européennes, et de porter un coup mortel au coton américain. D'autres annonçaient que les bassins de pétrole et de naphte d'Erbil, de Kerkouk et de Hit, encore inexploités, feraient une concurrence victorieuse aux produits de Batoum. D'autres enfin admettaient la possibilité d'une colonisation allemande en masse dans le bassin du Tigre et de l'Euphrate.

Des économistes plus sérieux, Fitzner, Wagner, Düring Pacha, Von der Goltz, ont jeté une douche d'eau froide sur ces imaginations surexcitées et montré qu'avant de songer à une exploitation, à une colonisation quelconque, il fallait tout d'abord rétablir en partie le réseau de canaux d'irrigation, existant au temps des Califes mais entièrement comblés aujourd'hui [2], dessécher d'immenses marécages, reboiser des montagnes, modifier le climat, refaire en un mot une création. A la suite de leurs observations sensées, l'Association coloniale allemande s'est décidée à envoyer une expédition économique chargée de fournir des renseignements précis sur les conditions actuelles

[1] La superficie de ce Sawâd, appréciée par Sprenger à 24 millions d'hectares, a été successivement réduite à 12 millions, à 6, puis finalement à 2 1/2.

[2] Il faudrait dépenser deux milliards pour reconstituer ce réseau dans son intégrité.

du pays et d'étudier les moyens de chasser le désert : il faut attendre les comptes rendus de cette expédition pour se prononcer.

D'après le rapport de 1901 du consul d'Autriche-Hongrie à Bagdad, on ne cultive à l'heure actuelle que les 5 % de la surface autrefois cultivée. Les deux vilayets de Bagdad et de Bassorah ne donnent annuellement que 60 à 65 millions de francs de riz, de blé et d'orge et 80 ou 120.000 tonnes de dattes. Il n'existe que 30.000 bœufs ou vaches pour les travaux de l'agriculture. Les domaines du Sultan, situés à proximité du tracé du chemin de fer, occupent le meilleur quart de la surface cultivée [1] : il ne reste donc pas grand'chose pour la grande colonisation. Celle-ci est d'ailleurs jugée impraticable par tous ceux qui connaissent l'administration ottomane [2].

Il résulte de ce qui précède que la rénovation économique de l'Asie Mineure apparaît dans le domaine des faits réalisables mais encore très lointains, et que le gouvernement ottoman assume pour de longues années une très lourde charge en s'engageant à payer 30 à 35 millions de garantie annuelle à la future ligne. En vain fera-t-on remarquer que, de 1890 à 1900, les revenus de la dîme des vilayets de Kutahia, Ertogrul, Ismidt et Angora, traversés par les chemins de fer d'Anatolie, se sont accrus respectivement de 47, 66, 87 et 109 % ; les conditions ne sont plus les mêmes en Mésopotamie et en Babylonie où le désert est la règle et la main-d'œuvre presque nulle. Il faudra au moins cinquante années pour obtenir de pareils résultats.

La renaissance industrielle sera peut-être plus facile à provoquer que la renaissance agricole. Les forces naturelles sont abondantes et faciles à capter ; les richesses minières paraissent facilement exploitables. Mais pour utiliser ces ressources, il faut des capitaux considérables que la haute finance allemande n'osera peut-être pas risquer. Ces capitaux, nous pourrons les fournir en partie, après une étude approfondie des entreprises à créer ; mais de même que nous devons exiger des avantages sérieux pour notre industrie en compensation de notre concours financier dans l'œuvre du chemin de fer, il faudra obtenir dans les futures entreprises industrielles du Tigre et de l'Euphrate

[1] Ces domaines sont exempts d'impôts : les autres grandes propriétés sont grevées d'une taxe qui atteint généralement les 22 % du revenu.

[2] La petite colonisation serait une très mauvaise affaire (Hermann, inspecteur des exploitations agricoles des chemins de fer d'Anatolie, administrateur d'une partie des domaines du Sultan). — La colonisation est irréalisable au point de vue politique (Paul Lindenberg). — La colonisation grande ou petite n'est qu'un vain mot (Düring Pacha). — La colonisation est impossible pour le moment (Von der Goltz).

des concessions proportionnelles à l'importance de notre coopération. Ce sera le seul moyen de ne pas apparaître diminués dans une région où notre prestige est jusqu'ici prépondérant et où notre abstention serait interprétée comme une déchéance dans l'Orient tout entier.

*
* *

L'opportunité de favoriser l'œuvre franco-allemande en Asie Mineure étant admise — et cela, contre des garanties sérieuses et intangibles — il reste à examiner s'il est bien politique de lier partie avec l'Allemagne dans une affaire qui contrarie vivement la Russie et qui est loin d'être vue d'un très bon œil en Angleterre, à en juger d'après les récents incidents de Koueït.

La presse de Saint-Pétersbourg prétend avec insistance que nous avons tort de seconder une entreprise qui va léser considérablement les intérêts économiques de la Russie, porter le plus grand préjudice à son commerce de céréales et créer une concurrence désastreuse à la future ligne ferrée Erivan-Djoulfa-Hamadan-Bender-Bouchéir. A quoi bon l'alliance franco-russe si nous contrarions les intérêts russes?

Nous sommes particulièrement heureux de nous expliquer à ce sujet. L'alliance franco-russe ne doit pas signifier servilité complète de la France à l'égard de la Russie, annihilation de toute volonté, concours perpétuel de notre épargne. Après avoir fourni à notre alliée près de sept milliards de francs, nous nous sommes engagés à fond en Extrême-Orient pour servir sa politique, alors que nous avons été abandonnés à nous-mêmes dans l'affaire de Fachoda : nous avons bien le droit maintenant de penser un peu à nous, tout en respectant scrupuleusement et même avec cordialité les clauses du contrat d'alliance [1].

La Russie ne nous a-t-elle d'ailleurs pas montré que les intérêts passent avant tout lorsqu'il s'agit de défendre ou de développer son influence chez les autres. Comment qualifier son action en Syrie et en Palestine au moment où l'Allemagne et

[1] Les Russes ne pourraient certes raisonnablement nous demander de renoncer à toutes les entreprises qui ne leur seraient pas particulièrement agréables; notre alliance avec eux porte sur des points précis qui ne sauraient être affectés par une collaboration financière au chemin de fer d'Asie Mineure. La Russie elle-même ne s'est jamais gênée pour faire ses propres affaires, même lorsqu'elles ne sont pas directement en harmonie avec les nôtres... Les susceptibilités de la Russie seront d'autant moins graves à l'égard du chemin de fer de Bagdad que la part de la direction française y sera plus étendue et plus assurée. Nous avons donc toutes les raisons de faire preuve dans la circonstance d'exigences avec lesquelles notre facilité de prêteurs inlassables et de rentiers sans aucune prétention à l'activité n'était peut-être pas assez habituée de compter ceux qui sont toujours prêts à s'adresser à notre bas de laine. (*Bulletin du Comité de l'Asie française*, février 1902.)

l'Italie battent en brèche le protectorat français? Il serait pénible d'insister sur ce point.

Nous reconnaissons volontiers que le chemin de fer de Bagdad permettra à la Turquie, dans une dizaine d'années, de rassembler plus rapidement des forces considérables vers Erzeroum et d'accélérer le transport de ses troupes d'un bout à l'autre de l'Empire. Mais le colosse russe n'est-il et ne sera-t-il pas toujours assez fort dans le Caucase et la mer Noire pour ne pas s'alarmer outre mesure de cette éventualité? Il serait d'ailleurs puéril de s'exagérer la portée militaire du futur chemin de fer : son utilisation permettra de gagner quinze jours à peine dans la concentration à Erzeroum du 6e corps (Badgad) et du 5e (Damas). On ne saurait considérer cette avance comme un danger sérieux.

Le dommage économique paraît mieux fondé, mais il ne résiste pas davantage à l'analyse. Ce ne sera guère que dans un quart de siècle, au plus tôt, que l'on pourra faire revivre une partie des greniers d'abondance de Babylonie. D'ici là, la Russie aura suffisamment développé son réseau ferré pour répartir plus uniformément sur son immense territoire les blés qui pourrissent actuellement sur place, faute de moyens de communications, alors que, quelques centaines de kilomètres plus loin, des milliers de paysans meurent littéralement de faim; dans vingt-cinq ans, elle aura à nourrir 35 ou 40 millions de bouches de plus.

Reste la concurrence faite au chemin de fer Tiflis-Tabriz-Bender-Bouchéir. Malgré toute notre bonne volonté, nous n'apercevons pas de concurrence possible. Notre alliée n'a jamais eu la sincère prétention d'accaparer à son profit les voyageurs et les marchandises de l'Europe occidentale et centrale à destination des Indes. Le Transpersan russe (1.300 kilomètres) ne nous semble pas présenter un caractère de grande communication internationale : il nous apparaît plutôt comme une ligne d'intérêt local, à portée politique, au profit exclusif de la Russie, comme un moyen de déboucher en mer libre, si l'Angleterre ne lui barre pas toutefois le chemin en prolongeant sur Mohamerah, par Kerman, son amorce significative Quetta-Nouschki.

Nos alliés ne peuvent donc persévérer raisonnablement dans les griefs qu'ils ont articulés contre nous. Il est naturel qu'ils regrettent leur chemin de fer projeté Tripoli-Bagdad [1], mais nous n'avons aucune raison de nous associer à leurs regrets.

Nous ne devons pas nous préoccuper non plus du méconten-

[1] Tripoli, en Syrie.

tement de l'Angleterre. Cette puissance est arrivée trop tard pour réaliser, *sans garantie*, le tracé Alexandrette-Bassorah, indiqué en 1837 par le colonel anglais Chesnay: on ne peut être partout à la fois, en Egypte, en Afrique Australe, en Asie Mineure. Le cabinet britannique n'a pas renoncé, il est vrai, à son projet de communication du Cap aux Indes par le Caire, la Mecque, les oasis de Nedjed, Koueït, Mohamerah, Kerman, Nouschki, Quetta, mais il devra marquer longtemps le pas à Yildiz Kiosk, avant d'obtenir l'autorisation de passage qui lui a été déjà nettement refusée. Le Sultan, conscient des visées anglaises sur l'Yémen, ne tient nullement à favoriser une puissance qui s'est constamment enrichie à ses dépens et qui l'a mis récemment en posture ultra-humiliante à Koueït; le chemin de fer impérial qu'il fait construire de Damas à la Mecque peut être considéré, provisoirement du moins, comme un barrage que ne franchira pas le rail anglais. Il sera de bonne politique de faciliter la construction de ce barrage en fournissant, moyennant garantie, les capitaux que les mosquées sont impuissantes à extirper des fidèles musulmans et les ingénieurs que le génie ottoman ne réussit pas à improviser.

En résumé, nous avons intérêt à marcher avec l'Allemagne dans l'affaire de Bagdad. Il est extrêmement regrettable que nous ne puissions marcher seuls; mais puisqu'il en est autrement, il faut tirer le meilleur parti des circonstances. Nos protégés et nos clients de Mossoul et de Bagdad ne comprendraient d'ailleurs pas notre abstention. Mais avant de donner notre concours, il est sage d'exiger pour le présent et l'avenir des avantages en rapport avec l'importance de notre coopération financière et une part sérieuse dans l'exploitation économique de la Mésopotamie et de la Babylonie régénérées par la locomotive [1].

HENRI BOHLER.

---

[1] Consulter, pour plus de détails, les nombreux articles publiés dans la Revue *Asien* (organe de la Société asiatique allemande) par MM. ROHRBACH, WAGNER, FITZNER, DÄRING-PACHA, VON DER GOLTZ, etc. — MAX V. OPPENHEIM : *Von Mittelmeer zum Persischer Golf durch den Hauran, die Syrische Wüste und Mesopotamien* (Berlin, 1899, 1900). — P. LINDENBERG : *Auf deutschen Pfaden im Orient* (1902). — *Deutsche Unternehmungen in Palästina* (*Deutsche Kolonial Zeitung*, 9 janv. 1902). — SCHWOB : *Le Danger allemand* (1897). — *Les Allemands à Constantinople* (*Revue de Paris*, 1898). — Dr KRAUSS : *Deutsch-Türkische Handelsbeziehungen* (1902). — *Bulletin du Comité de l'Asie française.*

LES BOXEURS

ET LES TROUBLES DU SE-TCHOUAN

On s'est beaucoup occupé des troubles suscités par les Boxeurs dans la Chine septentrionale ; on a moins parlé de ceux qui ont sévi dans les provinces reculées, parce que les intérêts matériels et moraux engagés dans les événements paraissaient moins grands et l'étaient en réalité. Quelques lettres publiées, ici et là, dans la presse quotidienne ou dans des Revues spéciales, quelques dépêches envoyées en Europe ont, néanmoins, fait entrevoir que le mal n'était pas localisé, que l'agitation se révélait, ailleurs que dans le Nord, par d'inquiétantes explosions. Tong-fou-siang est loin d'être le seul ennemi des Occidentaux, et partout la haine de l'étranger, latente parce qu'on le craint encore, se manifeste, sur plusieurs points, par des expéditions à main armée. Le Se-tchouan, la province la plus vaste de la Chine, est aussi une des plus menacées par les hordes de bandits et par les menées des sociétés secrètes.

***

Limitée par le Kan-sou et le Chen-si au Nord, par le Hou-pe à l'Est, par le Kouy-tcheou et le Yun-nan au Sud, par le Thibet à l'Ouest, le Se-tchouan (les Quatre Fleuves) est une immense région comptant aujourd'hui, dit-on, 60 millions d'âmes. Ce chiffre est, peut-être, exagéré; mais en l'abaissant à 55 millions on est, probablement, dans la vérité. La grande majorité se compose de Chinois. Il y a un certain nombre de Man-tze, ou barbares, et de Lolos que l'on dit être les descendants de la population primitive..

Le Se-tchouan, qui possède des montagnes dont les hauts sommets sont couverts de neiges éternelles, de profondes vallées, des plaines magnifiques, est arrosé par une multitude de cours d'eau. Il est traversé par le célèbre Yan-tse-kiang qui, dans son parcours à travers la province, reçoit le nom de Fleuve aux Sables d'or, Kin-cha-Kiang. Le Se-tchouan produit en abondance des plantes médicinales, textiles et tinctoriales, du thé, du sucre, du riz, beaucoup de fruits semblables à ceux d'Europe. Il renferme, dans son sol, du fer, de l'argent, de l'étain, de la

houille et du pétrole ; dans ses forêts se multiplient les animaux sauvages, la panthère, l'ours noir, le loup, le sanglier, le chevreuil, le daim et aussi le hiang-tchang ou civette à musc.

Au point de vue administratif, le Se-tchouan, gouverné par un vice-roi, comprenait, en 1890, 20 préfectures et 143 sous-préfectures. Le vice-roi réside à Tcheng-tou-fou, grande ville ayant plus de 600.000 âmes, ancienne capitale des rois de Tchou, qui montre aux étrangers de vieux temples, d'anciens palais, des ponts antiques, des monuments, en un mot, dignes d'être admirés. Au point de vue religieux, il y a aujourd'hui au Se-tchouan de 25 à 30.000 musulmans, 3.500 protestants et 74.123 catholiques. Les autres habitants suivent la doctrine de Confucius, les pratiques du bouddhisme ou de la religion de Lao-tseu, s'adonnent au culte des ancêtres et des génies de toute sorte bienfaisants ou malfaisants. L'Eglise catholique a divisé le Se-tchouan en 3 vicariats apostoliques, l'Occidental, l'Oriental et le Méridional ; elle y a 3 évêques, 125 missionnaires européens, 82 prêtres indigènes, 3 frères, 571 religieuses indigènes et 6 européennes, 600 écoles fréquentées par 10.682 élèves, 216 œuvres de charité et d'assistance et 2 collèges. L'Europe, et d'une façon générale les pays chrétiens, sont surtout représentés au Se-tchouan par les missionnaires.

***

La province du Se-tchouan a été souvent bouleversée, dans le cours du XIXe siècle, par le brigandage dont les mandarins ont été, fréquemment aussi, les complices avérés ou cachés. Plusieurs missionnaires ont payé leur apostolat de leur vie. Nous pourrions écrire une longue histoire des malheurs du Se-tchouan en écrivant seulement celle du dernier siècle. La guerre civile, pour ne pas remonter plus haut, qui bouleversa l'Empire, se fit sentir, dans ce pays, de déplorable façon. La ville de Tchong-Kin, grande cité de plusieurs centaines de mille âmes, important marché, fut le théâtre d'abominables tueries quand elle fut prise par les insurgés. « Au moment où ils (les insurgés) allaient prendre d'assaut la ville dont j'ai parlé, écrivait le 5 septembre 1856 Mgr Perocheau, vicaire apostolique du Se-tchouan, les impériaux ont promptement déposé leurs uniformes et endossé des habits ordinaires. Les rebelles entrés dans la ville et ne voyant point de costumes officiels ont deviné la fraude. Aussitôt ils ont massacré tous les hommes de la ville depuis 18 ans jusqu'à 60, pour ne pas manquer un seul soldat ni un seul prétorien. » Ce n'était qu'un commencement ; en 1861, M. Delamare, missionnaire apostolique, estimait à plus de

cent mille le nombre des victimes que la guerre civile avait faites. « Depuis cette époque (1859), disait-il dans une lettre datée de Tcheng-tou-fou, des bandes de scélérats ont surgi en diverses localités, et ont porté successivement, dans presque toute la province le pillage, l'incendie, les brutalités de tout genre, le carnage et la mort. La terreur et la désolation sont générales. Les autorités civiles et militaires sont impuissantes à apaiser cette rébellion, par suite de l'incurie ou de la connivence de certains chefs de l'armée. » Nous faisons grâce à nos lecteurs des affaires de détail.

Il y eut des troubles en 1865. C'est dans ces troubles, suscités par un parti puissant, composé surtout de lettrés et appuyé par le mandarin du lieu, que M. Eyraud faillit perdre la vie à Yeou-yang et que plusieurs de ses fidèles furent tués; que son successeur, M. Mabileau, après avoir subi les plus grossières injures, fut jeté, le 29 août, dans la rivière qui coule au bas de la ville, et achevé au cours de la nuit qui suivit. Le corps du pauvre prêtre, quand il fut reconnu, portait, suivant le procès-verbal officiel, la trace de 82 blessures dont chacune était mortelle. Après cette mort, la persécution continua, et au 15 janvier 1866, M. Perny comptait de onze à douze cents familles errantes dans le Se-tchouan oriental.

Dans la même ville de Yeou-yang, chef-lieu d'un vaste district habité par des peuples aborigènes soumis aux Chinois, des brigands armés attaquèrent le 2 janvier 1869, sous l'œil paterne des mandarins, l'enceinte murée entourant l'église ainsi que les autres établissements de la paroisse, firent sauter la porte, entrèrent et massacrèrent M. Rigaud, deux séminaristes indigènes et une cinquantaine de chrétiens. Ces bandits promenèrent ensuite le fer et le feu partout autour d'eux. Les désastres de Yeou-yang furent dus à la connivence, avec les rebelles, des mandarins et de leur entourage.

Le 1er juillet 1886, une foule ameutée démolit et pilla les établissements des protestants, anglais et américains, de Tchong-kin; il en fut de même du consulat anglais et de trois grandes maisons de riches chrétiens. Les émeutiers attaquèrent ensuite la mission catholique qu'ils saccagèrent. Le soulèvement avait été causé par l'imprudence des missionnaires protestants qui, ayant amené leurs femmes et leurs enfants avec eux, les avaient installés dans une grande pagode située à 16 kilomètres de la cité, et qui s'étaient établis aussi sur des points regardés par le peuple comme des lieux de bonheur pour la cité. Les pillages et l'incendie se propagèrent vite au dehors.

En 1890, la station catholique de Long-choui-tchen fut

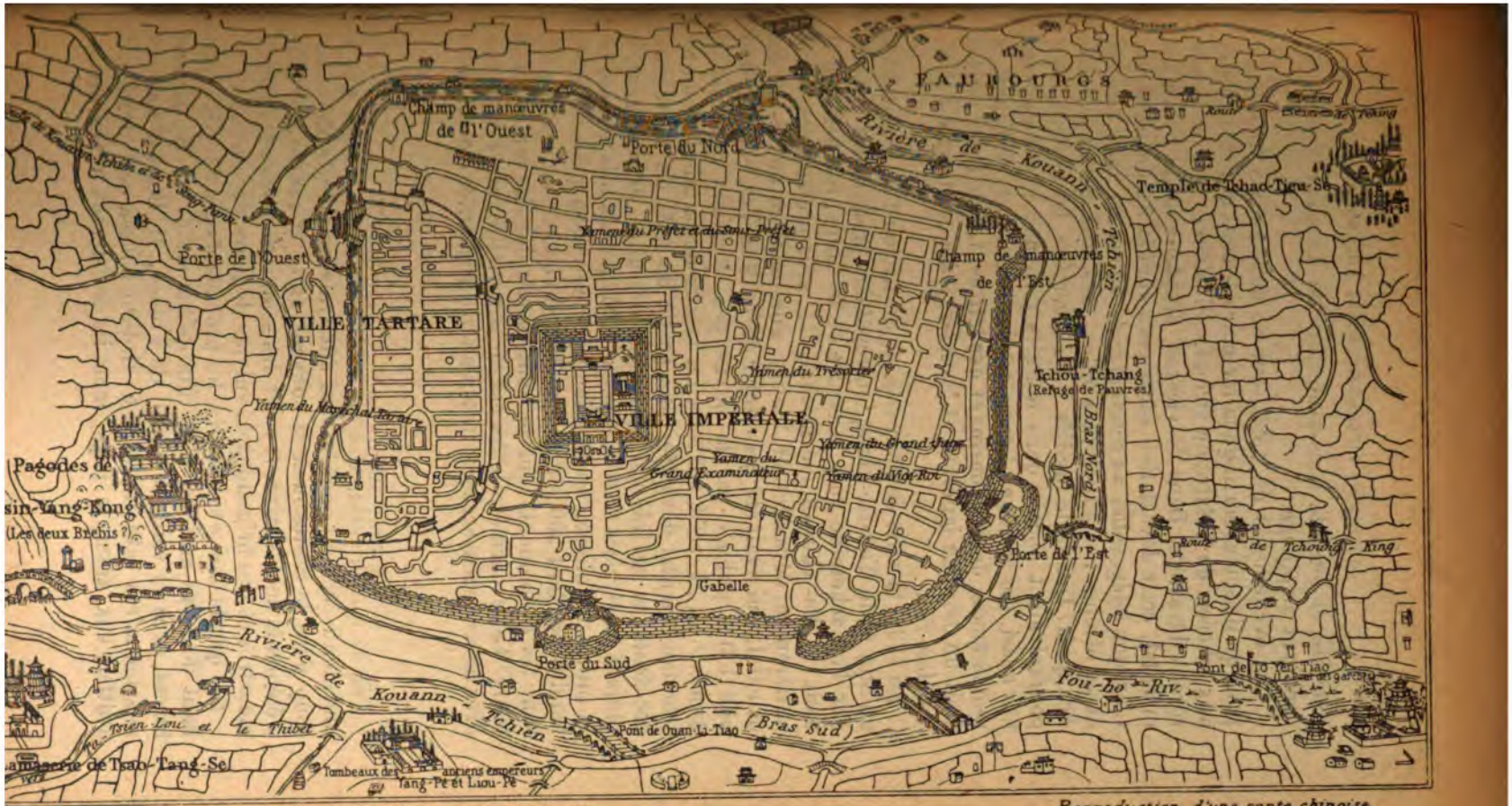

Églises ou Établissements français des "Missions étrangères"

Reproduction d'une carte chinoise

Cliché communiqué par M. Marcel Monnier (extrait de son ouvrage *l'Empire du Milieu*, Paris, Plon et Nourrit).

détruite, et toute la sous-préfecture de Ta-tsiou livrée à l'incendie et au pillage.

Les événements de 1898 sont de date encore trop récente pour qu'ils soient sortis de la mémoire de ceux qui sont attentifs aux choses de l'Extrême-Orient. Plusieurs sous-préfectures furent dévastées. Dans le vicariat apostolique du Se-tchouan oriental, cette dévastation commença vers la fin de septembre. L'évêque télégraphia au séminaire de la rue du Bac, à la date du 24 octobre : « Catholiques pillés, tués, aux cris de *Mort aux Français!* Dix mille fugitifs. » En décembre, les destructions se poursuivaient encore dans toute la province et il y eut, cette fois aussi, des victimes. Les brigands étaient forts de l'appui, au moins tacite, des mandarins et des lettrés. Le chef des rebelles était un homme ignorant et grossier, jadis condamné à mort, Yu-Man-Tzé.

En 1898, la ville de Souy-fou, au Se-tcheou-fou, au confluent du Min et du Yan-tse-kiang, entrepôt des produits du Yun-nan que l'on achemine vers le centre de la Chine, fut assiégée, et dans le Se-tchouan méridional, 11 sous-préfectures furent entièrement dévastées. M. Fleury, missionnaire au Se-tchouan oriental, qui avait été prisonnier de Yu-Man-Tzé, écrivait dans une lettre publiée par la Revue des *Missions catholiques*, numéro du 11 août 1899 : « La moitié de la mission du Se-tchouan oriental dévastée, une partie de celle du Se-tchouan occidental et méridional également détruite, 30 chrétiens, la plupart martyrisés sous mes yeux, 1.000 païens mis à mort par la milice régulière, un missionnaire européen prisonnier des bandits pendant 200 jours, 2 prêtres indigènes massacrés, tels sont les événements qui se sont passés depuis ma dernière lettre. Cette dernière lettre est un peu vieille, mais vous voudrez bien m'excuser, car le missionnaire prisonnier c'était moi. »

*
* *

Par ce qui précède, il était tout naturel de penser que la tourmente éclatant dans le Nord dût avoir un inévitable contre-coup dans le Se-tchouan si souvent agité et renfermant tant d'éléments de désordre. Il y eut des semaines marquées par des meurtres et des brigandages, suivies de jours de répit.

Dès que le ciel s'assombrit, les protestants partirent, et pendant de longs mois les seuls Européens restés au Se-tchouan furent, avec le vaillant consul de France, M. Bons d'Anty, les missionnaires catholiques. Le vice-roi poussa ces derniers à quitter, eux aussi, le pays, mais ils résistèrent à ses avis, et

force lui fut de les protéger, et au besoin d'assurer leur sécurité en faisant garder leurs demeures par des soldats.

Il était à craindre que la cour en fuite ne fût poursuivie par les alliés et ne se réfugiât au Se-tchouan; de nouvelles calamités l'eussent accompagnée; sa présence eût été le signal de malheurs de toute sorte pour les Européens et leurs amis. L'Empereur s'étant arrêté à Si-ngan-fou, on en fut quitte pour la peur.

S'étendant vers l'Ouest comme ils l'avaient fait à l'Est, gagnant du terrain de proche en proche, étant favorisés, d'autre part, par l'état d'esprit des mandarins inférieurs et des lettrés que nous avons vus si souvent hostiles aux Occidentaux, par la facilité de recruter ces bandes armées qui, à tant de reprises, terrorisèrent la population paisible de la province, les Boxeurs pénétrèrent dans le Se-tchouan.

A la date du 3 août 1902, Mgr Dunand, vicaire apostolique du Se-tchouan occidental, écrivait aux *Missions catholiques* que « depuis longtemps les Boxers se préparaient, se recrutant partout, s'exerçant au maniement des armes, et surtout se livrant aux pratiques mystérieuses des initiations en vertu desquelles ils sont constitués invulnérables.... fanatisés au point de ne plus craindre la mort ». M. de Guébriant, qui accompagna Mgr Favier, lors de son dernier voyage en France, considère que les pratiques de sorcellerie, caractéristique de la secte des Boxers, ont été importées au Se-tchouan par des gens du Chan-si et qu'un grand nombre de mandarins ajoutent foi à ces pratiques.

Le sang commença, le 12 mai, à couler à Ngan-gô, et l'on compta 11 morts avec 10 blessés à Yuen-yan-fou. Les réguliers eurent vite raison de ce commencement de guerre civile. Les Boxeurs s'étaient mis en campagne avec trop de hâte. Mieux préparés à la fin du mois de juin dernier, ils attaquèrent diverses localités; à Tse-yang-hien, à Jen-cheou, à Pen-chan, ils purent piller, brûler, tuer tout à leur aise, et s'acheminèrent vers la capitale. Au nombre de plusieurs milliers, sous la conduite d'un fils du grand juge de la province, ils entrèrent à Sou-kia-ouan, une des vieilles chrétientés de la contrée, livrèrent aux flammes l'église, le presbytère et les maisons des chrétiens; quant à ceux-ci, ils étaient impitoyablement massacrés dès qu'ils étaient reconnus, écorchés, coupés en morceaux comme le prêtre chinois Pierre Houang. La fureur de ces fanatiques s'exerçait sur tout ce qu'ils rencontraient; les propriétés et les personnes des riches païens ne furent pas épargnées.

Au commencement du mois d'août, les chrétiens affolés et les

païens honnêtes, tous les gens paisibles qui se trouvaient dans la sphère d'action des Boxeurs, fuyaient de tous côtés, ceux des campagnes refluant vers les villes fortifiées, et ceux des villes se réfugiant dans les campagnes.

Toutes les chrétientés non entourées de murs furent détruites dans les environs de la capitale, et 2.000 victimes rougirent le sol de leur sang. Le 15 août 1902, 30.000 Boxeurs étaient campés tout autour de Tcheng-tou-fou, et l'attaque de la grande cité fut fixée au 16 septembre ou, en style chinois, au 15 de la huitième lune : ce jour-là, d'après le plan des sociétés secrètes, les étrangers devaient être expulsés et les chrétiens exterminés.

L'*Echo de Chine*, dans son numéro du 29 octobre 1902, a donné le récit exact, mais incomplet, croyons-nous, de la tentative des Boxeurs contre la capitale, au mois de septembre. Après avoir dit que le foyer du mouvement est à Tcheng-tou même, il ajoute : « La ville est enfermée dans un cercle de flammes qui dévorent les faubourgs et les environs, jusqu'aux limites du plateau. Oui, depuis près de deux mois, on pille, on brûle et on tue sous les murs mêmes de la capitale. Le 15 et le 16 du présent mois, les bandits, enhardis par l'impunité, ont eu l'audace de pénétrer dans l'intérieur de l'enceinte, et nous avons assisté à l'invraisemblable spectacle d'une immense cité bondée de mandarins et de personnages officiels à en craquer, défendue par une garnison d'au moins quatre mille soldats bien équipés et armés, terrorisée par une centaine de chenapans et de fous qui n'avaient, pour tout fourniment, que de mauvais couteaux, des mousquets à mèche [1], etc. »

Dès l'aube du 15, sous une pluie torrentielle, les opérations des Boxeurs commencèrent par l'envoi d'une centaine des leurs dans la ville. Ces bandits, probablement « sous l'influence de breuvages qui leur ôtaient l'usage de leurs facultés en doublant leur fureur fanatique des transports d'une ivresse spéciale », couraient dans les rues de la ville en cherchant à soulever la population, aux cris de : « A mort les Occidentaux ! A mort les chrétiens ! » Ils frappaient de droite et de gauche les gens qu'ils rencontraient, pour la plupart villageois se rendant au marché, ouvriers allant au travail, petits boutiquiers occupés à leur devanture. De nombreuses victimes furent ainsi immolées; bientôt la panique fut générale, et toutes les maisons se fer-

[1] Le numéro de décembre 1902 du *Bulletin du Comité de l'Asie Française* renferme une lettre fort intéressante d'un témoin qui raconte les événements des 15 et 16 septembre. L'auteur de cette lettre rend hommage au calme et au sang-froid du représentant de la France, M. Bons d'Anty, dont la seule présence a été « la sauvegarde des étrangers et des chrétiens qui vivent dans Tcheng-tou-fou. »

mèrent. Ces hommes étaient conduits par une Kouan-in vivante, c'est-à-dire par une femme représentant la déesse Kouan-in, qui est, un peu, pour les Chinois ce que Vénus était pour les Romains. Les provocations des bandits restèrent sans écho; ils ne connaissaient pas assez bien la topographie de la ville; les Chinois ont horreur de la pluie; et les chefs des Boxeurs qui s'étaient présentés chez le vice-roi pour demander l'autorisation de massacrer les étrangers et de piller leurs habitations avaient été éconduits.

Après plusieurs heures, les mandarins, qui jusque-là s'étaient montrés impassibles, se décidèrent à mettre le holà! Des patrouilles furent envoyées à la rencontre de cette avant-garde et bientôt, des deux côtés, il y eut des morts et des blessés. La Kouan-in resta parmi les morts. Le coup était manqué. M. Bons d'Anty, accompagné du lieutenant Marquis, officier de la mission Hourst, et du docteur Erdinger, était à la capitale pour y rassurer les Européens et leur prêter le secours de son influence.

Dans la soirée du 16 septembre, les Boxeurs, campés dans un hameau des environs, ayant appris que la pluie avait fait crouler un pan des murs de l'enceinte, voulurent se précipiter par la brèche dans la ville, mais ils furent repoussés.

Le 17 eut lieu une autre alerte; mais ce ne fut qu'une alerte, et petit à petit l'ordre parut se rétablir. Le 25, un nouveau préfet, Tsen, fit son entrée dans la ville aux applaudissements de tous les honnêtes gens.

La situation ne laisse pas que de continuer à être critique au Se-tchouan, comme elle l'est, d'ailleurs, dans beaucoup d'autres régions de la Chine. On ne brise pas facilement, avec d'antiques habitudes, de vieux préjugés et de tenaces rancunes; on ne menace pas, non plus, de bouleverser des intérêts sans effrayer quelque peu ceux qui sont en possession. Toute révolution, lente ou rapide, s'accompagne de luttes. La Chine, d'autre part, renferme des énergies qui trouvent à se donner carrière pour le mal, sous le couvert de prétextes facilement intelligibles à des populations déjà prévenues.

Il est fréquemment question de prêtres catholiques, quand on relève les noms des victimes après les troubles; c'est que les missionnaires ne craignent pas d'entrer et de s'établir dans les profondeurs du pays, et qu'ils restent à leurs postes, quels que soient les événements. Ce sont des Occidentaux, des « diables étrangers » que l'on a sous la main; ils pâtissent pour ceux que que l'on ne peut atteindre. Il est question des chrétiens, parce que ceux-ci sont considérés comme les amis des Européens et

tout prêts, dès lors, à leur ouvrir les portes de la Chine, en acceptant des nouveautés et une civilisation qui répugnent à des doctrines, à des idées acceptées depuis de longs siècles dans les terres du Fils du Ciel. Sur les longues bannières aux couleurs rouge et blanche des brigands qui ravagèrent certains districts du Hou-pé, à la fin de 1898, on lisait ces mots : « Au service de l'Empereur! Destruction de tout ce qui vient d'Europe! »

Que l'on ne s'y trompe pas, l'ennemi n'est ni le prêtre ni le chrétien, c'est l'Occidental et celui qui l'accueille. Il n'est pas nécessaire de se livrer à de longues recherches pour en fournir de nombreux exemples ; bornons-nous à rappeler le siège des Légations et les événements, qui, la même année, s'accomplirent au Yunnan à l'autre extrémité de l'Empire. Tsen-Ta-Jen, gouverneur du Yunnan, en 1883, répondit un jour à Li-Hong-Tchang qui l'invitait à rendre visite au consul anglais : « Excellence, si vous voulez ma tête, prenez-la ; mais aller visiter un Européen, jamais! » Tous n'ont pas la même intransigeance et trouvent que la vie a du bon ; mais beaucoup, sachant fort bien dissimuler, pensent, au fond, comme Tsen-Ta-Jen.

Le vice-roi actuel du Se-tchouan est un homme jeune encore, rigide, courtois vis-à-vis des Européens, et qui se montre poli envers les missionnaires ; il est, dit-on, peu accessible aux conseils, et, partant, il serait malaisé d'obtenir de lui ce qu'il ne croirait pas devoir accorder spontanément.

Aux dernières nouvelles, les chrétiens dispersés rentraient chez eux, mais c'était pour y mourir de dénuement, et le pays était encore infesté de bandits. Mgr Dunand, peu de jours auparavant, s'était vu dans la nécessité, pour se rendre aux établissements de la Mission situées à deux journées de marche de Tcheng-tou-fou, d'être escorté par une escouade de soldats bien armés. Il appartient à la France de faire valoir les droits qu'elle tient des traités, d'appuyer les réclamations légitimes pour leur permettre d'aboutir dans le sens le plus préjudiciable au maintien du bon ordre, et d'empêcher, par voie de conséquence, des gens paisibles dont le seul crime est d'avoir l'esprit ouvert à la civilisation occidentale, de périr jusqu'au dernier de misère et de faim.

ALEXANDRE GUASCO.

LE PROJET D'EMPRUNT

DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

Récemment les *Questions Diplomatiques et Coloniales* ont publié une série d'études sur l'*Œuvre française en Afrique occidentale*[1]. La réorganisation, due aux décrets des 1er et 15 octobre 1902, y était examinée ainsi que les travaux publics destinés à constituer l'outillage économique de ces vastes possessions qui, jusqu'ici, ont été bien mal partagées à cet égard. Mais tout cela coûte fort cher et notre collaborateur se demandait, avec raison, à l'aide de quelles ressources l'on y pourvoirait. Le dernier courrier de Dakar nous renseigne à cet égard. A la date du 20 décembre 1902, le gouverneur général, M. Roume, a pris deux arrêtés importants : l'un relatif à un emprunt de 65 millions qui devra être contracté « avec la « garantie expresse du gouvernement de la République fran- « çaise », par conséquent avec l'autorisation des Chambres, l'autre rendant exécutoires les budgets locaux de nos cinq colonies ouest-africaines, lesquelles, à titre de *dépenses obligatoires*, sont tenues de contribuer, dans une proportion déterminée, aux charges nouvelles que va assumer le gouvernement général de l'Afrique Occidentale.

Examinons si cet emprunt de 65 millions se justifie dans ses divers éléments et si la garantie de l'Etat s'impose.

Nos colonies africaines ne progresseront réellement que si le séjour y devient moins dangereux et si les moyens de pénétration s'y perfectionnent. On conçoit donc fort bien que le premier souci du gouverneur général ait été d'assainir les villes de Saint-Louis, Rufisque et Dakar si souvent désolées par la fièvre jaune et les autres maladies tropicales. Nous craignons, seulement, que la dépense de 5.450.000 francs, prévue à cet effet, ne soit trop faible. C'est le chapitre sur lequel il faut le moins lésiner ; toute dépense, utilement faite à cet égard, si élevée soit-elle, est de l'argent gagné pour l'avenir tant en économies de précieuses existences humaines qu'en afflux de capitaux privés, dorénavant plus certains que la mort rapide et traîtresse ne les viendra pas dévorer.

---

1 *Quest. Dipl. et Col.*, 1er nov. 1902, 15 déc. 1902.

Le second chapitre de dépenses prévues monte au joli chiffre global — et sans détails — de 12.600.000 francs *pour travaux d'aménagement des ports.* Voilà certes un intitulé un peu bref, surtout s'il est permis d'émettre le soupçon que les ports des trois villes — déjà nommées — Dakar, Rufisque et Saint-Louis seront seuls à en profiter, celui de la Côte d'Ivoire figurant à part au point de vue de la dépense. On nous dit qu'il faut doter Dakar d'un port de commerce, vraiment digne de ce nom, à côté du port militaire en construction; mais pourquoi? Est-ce à cause de la richesse des régions voisines? Nullement. Le sol n'accepte que la culture des arachides et l'on sait que celles-ci s'exportent surtout par le port de Rufisque. La vérité est que l'on veut faire de Dakar le grand port de commerce du Sénégal et de l'hinterland soudanais; c'est dans ce but que le projet de M. Roume inscrit une somme de 500.000 francs pour les études préliminaires d'un chemin de fer devant relier la voie de Kayes au Niger à la ligne de Dakar à Saint-Louis, avec le concours vraisemblable, puisqu'il découle de conventions antérieures, de la Compagnie d'exploitation de ladite ligne de Dakar à Saint-Louis. Du jour où la nouvelle voie de pénétration, que l'on va étudier, sera construite, la ville de Saint-Louis, d'accès déjà si pénible à cause de la barre du fleuve Sénégal, sera mortellement atteinte au point de vue économique; tout le transit avec Kayes et le Soudan lui échappera; elle ne conservera que le modeste bénéfice de la gomme avec les escales du cours inférieur du fleuve. Nous ne voyons pas d'utilité à dépenser de l'argent, sauf pour les services et les travaux d'hygiène, pour une station aussi compromise.

Il faut renoncer au système des petits paquets que l'on donne aux uns et aux autres pour leur faire plaisir, mais qui ne servent à rien. Si la France n'avait pas éparpillé ses millions dans dix ou douze ports, elle aurait pu doter Marseille, Bordeaux, Le Havre et Dunkerque des aménagements qui leur manquent et dont le défaut les met dans un si grand état d'infériorité à l'égard des ports étrangers. Ne recommençons pas en Afrique la faute commise chez nous et profitons des leçons de l'expérience. Nous espérons donc que, sur ce chapitre B (*Travaux d'aménagement des ports :* 12.600.000 fr.), le Parlement se livrera à des investigations minutieuses pour écarter la partie de la dépense qui ne serait pas absolument utile et productive.

Notre époque a prononcé la *faillite des fleuves* en tant que moyens de pénétration efficaces. Il est même probable que, au début, chez nous, du mouvement d'expansion coloniale qui remonte à vingt-cinq années, on serait parti avec moins

d'entrain, on aurait hésité davantage à engager l'argent, le sang et le bon renom de notre pays, si l'on avait prévu les centaines et les centaines de millions qui devaient être nécessaires pour la pénétration économique de nos nouvelles possessions lointaines. Quoi qu'il en soit, le vin étant tiré, il faut le boire, mais au meilleur compte utile possible. Cela nous amène à rechercher si les cinq millions, que demande le gouverneur général pour l'amélioration des fleuves Sénégal et Niger, constituent, ou non, une dépense pratique.

Commençons par le Sénégal. Depuis un temps immémorial, la gomme descend le cours de ce fleuve pour être embarquée à Saint-Louis à destination de l'Europe. La conquête du Soudan a donné une certaine activité à la batellerie pour les transports d'hommes, de vivres et de matériaux — les vapeurs de faible tonnage et à fond presque plat ne pouvant remonter jusqu'à Kayes, sans rompre charge, que pendant quatre mois de l'année, à cause de la baisse régulière des eaux après la fin des pluies d'hivernage. Aujourd'hui l'ère de ces gros transports est close et il serait regrettable de dépenser plusieurs millions pour faciliter au commerce local ses transactions avec le Soudan, alors que, depuis longtemps, il se contente de l'état de choses actuel, alors aussi qu'on met à l'étude une voie ferrée qui reliera directement Kayes à Dakar, ce qui limitera l'usage du fleuve aux besoins très restreints de ses rives habitées par les tribus maures. Les deux choses s'excluent donc et le Parlement devra choisir entre elles; nous ne doutons pas qu'il opte pour reporter sur la future ligne projetée la sollicitude financière que l'unique commerce local de Saint-Louis lui demande de répandre sur ce moyen de transport sans aucun avenir que va devenir le fleuve Sénégal[1]. A moins que, à peu de frais, l'on puisse toute l'année faire aller les navires jusqu'au-dessous de Bakel, auquel cas il serait plus simple et moins coûteux de faire descendre jusque-là le chemin de fer de Kayes.

Pour le Niger, la situation diffère quelque peu, bien que nous ne puissions pas nous défendre de l'impression que c'est un peu tard. Il y a une grande œuvre économique à entreprendre pour utiliser le bief du Niger compris entre Tombouctou et Bammako, et aussi celui qui est en amont de ce dernier point. Mais, faute de voies ferrées qui desservent actuellement ces deux fractions d'une artère qui offrira plus tard des avantages incontestables au commerce et à la colonisation, l'on peut craindre que la

[1] Voir dans le *Bulletin du Comité de l'Afrique française*, numéro de janvier 1903, p. 18, les conclusions du rapport du lieutenant Mazerat au gouverneur du Sénégal, touchant les travaux à faire en vue d'améliorer la navigation de ce fleuve.

préoccupation d'améliorer une partie du cours du Niger ne soit bien hâtive. Qu'on se livre à des études aussi complètes que possible, rien de mieux; mais il semble qu'il soit préférable d'attendre, pour réaliser les projets qui en découleront, l'heure où la locomotive sifflera sur les rives du « Fleuve des Griots ». Le transport du matériel fluvial sera alors facile et rapide, tandis que, à l'heure actuelle, il serait pénible, sinon impossible, et en tout cas, fort onéreux.

Les remarques, qui précèdent nous conduisent toutes à cette conclusion que l'effort principal doit porter sur la mise en œuvre du moyen, moderne par excellence, de pénétration des pays neufs, quand ils sont mal outillés en *chemins qui marchent*, suivant le mot de Pascal, autrement dit en fleuves et rivières facilement navigables en toutes saisons. Ce moyen moderne de pénétration économique, c'est le chemin de fer. La Guinée a commencé le sien au moyen de ses seules ressources; les dépenses de construction, qui avaient, jusqu'ici, dépassé de beaucoup les prévisions du capitaine Salesses, semblent être entrées en pleine voie de décroissance. Cependant cette jeune colonie, naguère si florissante, succomberait sous le fardeau des charges que, de ce chef, elle a assumées, si l'on ne venait pas à son aide. D'ici quelques mois, son emprunt de 12 millions aura été absorbé et la voie ne sera pas livrée à l'exploitation au delà de Kindia, à 150 kilomètres de Conakry. A l'origine, on escomptait les plus-values croissantes des recettes de la colonie; mais depuis lors, la crise annoncée par des gens clairvoyants a éclaté. L'année 1901 accuse une diminution d'un tiers (16 millions au lieu de 24 millions en 1900) dans le mouvement commercial. Le budget local, grâce à la progression constante dans les rendements de l'impôt de capitation, supporte assez bien les conséquences de cette situation fâcheuse; mais la prudence exige impérieusement qu'on n'aille pas plus loin en fait de dépenses. Cependant, si l'on ne devait pas pousser plus loin, jusqu'au Niger même, la voie ferrée commencée, l'on peut dire que les 12 millions déjà empruntés auraient été employés en pure perte. Une ligne qui n'aboutit nulle part est un instrument coûteux et inutile. Dans le projet d'emprunt de 65 millions, qui va être soumis au Parlement, la continuation des travaux de construction du chemin de fer de la Guinée est comprise pour 17 millions. C'est fort bien; mais jusqu'où ira-t-on avec cette somme? A peine jusqu'à la moitié de la distance qui sépare le Niger supérieur de la côte. Or nous ne pensons pas qu'on se fasse beaucoup d'illusion sur la nature et l'importance du trafic que produira le Fouta-Djallon; ce n'est pas

l'exportation du bétail qui pourra jamais suffire à faire vivre ce chemin de fer. Le commerce côtier ira-t-il s'établir à Timbo? C'est douteux; cela lui coûterait fort cher sans rien lui rapporter, au contraire, attendu que les caravanes lui vendraient le caoutchouc à un prix aussi élevé à Timbo qu'à Conakry, et n'accepteraient pas de payer les marchandises européennes à des taux moins avantageux que ceux actuellement pratiqués à la côte. Est-ce à dire, dans ces conditions, qu'il faut abandonner l'entreprise? Non pas; mais, puisqu'on l'a commencée, il faut la terminer le plus rapidement possible, en lui affectant franchement de suite les 35 millions indispensables pour la conduire à bonne fin. Pour tout dire, nous voudrions que, en dehors des travaux d'assainissement qui s'imposent absolument, tout l'effort financier du gouvernement général portât sur l'achèvement du chemin de fer de Conakry au Niger; nous ne serons à même de mettre en valeur les immenses territoires de la boucle qu'à ce moment-là, et il est prudent de ne pas laisser drainer nos richesses agricoles par l'Angleterre qui poursuit, dans le silence, sa ligne de Sierra-Leone vers les confins septentrionaux du Libéria, au Sud de nos territoires soudanaïs.

Nous dirons peu de choses de la somme de 10 millions, que le gouverneur général propose d'affecter au port et à une partie des travaux du chemin de fer de la Côte d'Ivoire. On ne s'est encore arrêté à aucun projet définitif, malgré la multiplicité — peut-être à cause de cela même — des propositions, purement spéculatives sur les mines d'or pour la plupart, qui sont soumises au pavillon de Flore. Le pays est riche en produits forestiers et s'il est relativement peu développé, faute de faciles communications à travers la forêt impénétrable, c'est bien à lui que peut s'appliquer le mot fameux du colonel Thys : « En « Europe, le chemin de fer est la résultante d'un mouvement « commercial; aux colonies, il le précède et le suscite. »

Notons enfin que le projet d'emprunt de M. Roume ne prévoit aucune affectation pour la continuation du chemin de fer du Dahomey; cela implique, sans doute, l'intention de laisser la colonie faire face, comme actuellement, à une partie de la dépense, le reste étant assumé par la Compagnie concessionnaire.

Nous en aurions fini avec les observations fort courtes, que nous a suggérées ce projet d'emprunt, si ce projet ne comportait, sous les numéros 4 et 5, deux articles dont l'intitulé surprend au premier abord. Puisque la Guinée avait contracté, sur sa seule signature, un emprunt de 12 millions de la Caisse des dépôts et consignations, ou de la Caisse des retraites pour la vieillesse — c'est presque tout un — avec

remboursement graduel et moyennant un intérêt annuel de 4 fr. 10 %, croyons-nous; puisque le Sénégal avait, de son côté, obtenu une avance de 5 millions dans des conditions à peu près identiques — sauf une légère différence en moins dans le taux de l'intérêt, fixé, pour lui, à 3 fr. 80 % — on est réellement fondé à se demander pourquoi le gouverneur général, au lieu de limiter l'emprunt, qu'il projette, à 50 millions de francs, ainsi qu'on lui en avait récemment, dans la presse, prêté l'intention, le majore de 15 millions afin de permettre à la Guinée et au Sénégal de rembourser, par anticipation et moyennant indemnité, celles de nos Caisses publiques que nous avons nommées? L'emprunt de 65 millions dont il s'agit sera-t-il fait à 3 fr. 20 ou à 3 fr. 50 %? Peut-être, si le Parlement — ce qui n'est pas sûr — accorde la garantie de l'Etat. En ce cas, ce serait un avantage pour la Guinée et pour le Sénégal, dont la charge des intérêts annuels serait diminuée proportionnellement. C'est là, sans nul doute, le motif de la majoration de 15 millions à laquelle s'est décidé M. Roume, lequel — il faut l'en féliciter hautement — désireux de voir, par lui-même les deux colonies (Côte d'Ivoire et Dahomey) de son gouvernement qu'il ne connaissait pas, vient de partir pour les visiter, malgré leur triste et proverbiale insalubrité, tout au moins sur le bord des lagunes.

Toutefois, la question de savoir à quel taux l'emprunt sera émis reste entière; sans la garantie de l'Etat, ce taux sera nécessairement élevé, 5 % peut-être, s'il est couvert; avec la signature de la France, on peut espérer du 3 fr. 20 % au maximum. En ce cas, puisqu'il est indispensable de doter notre Afrique Occidentale de l'outillage qui lui manque, l'on ne peut que se borner à souhaiter que le Parlement rejette les chapitres de dépenses qui ne sont pas strictement indispensables et en reporte le montant intégral sur ceux dont le but direct est la mise en valeur de régions immenses si fermées encore à notre action économique.

ASPE-FLEURIMONT,

Conseiller du Commerce extérieur.

LE

CONGRÈS NATIONAL DES TRAVAUX PUBLICS

Le deuxième Congrès national des travaux publics français s'est tenu à Paris, du 9 au 13 février, dans l'hôtel de la Société des Ingénieurs civils de France. Il comptait environ 300 participants, parmi lesquels figuraient de nombreuses notabilités de l'industrie et du commerce.

Les questions portées, à l'ordre du jour du Congrès, avaient été réparties entre cinq sections spéciales :

1re Section : Ports maritimes et fluviaux. Président : M. Reymond;
2e — Voies navigables. Président : M. Doniol;
3e — Outillage économique des ports et voies navigables. Président : M. Dumont;
4e Chemins de fer et tramways. Président : M. Prévet;
5e Utilisation industrielle et agricole des eaux, alimentation des villes, travaux d'assainissement et d'hygiène publique. Président : M. Garnier.

Les étroites limites de ce compte rendu nous interdisent de mettre sous les yeux de nos lecteurs toutes les très intéressantes discussions auxquelles ont donné lieu les questions soumises à l'examen du Congrès. Nous nous bornerons à mentionner, parmi les vœux très nombreux votés par le Congrès, les plus importants et les plus caractéristiques, en nous arrêtant cependant un peu plus longuement sur les questions qui, par leur portée internationale, rentrent davantage dans le cadre de la Revue.

Sur le programme de la 1re section, comprenant les travaux à exécuter dans les grands ports français, un rapport très complet de M. Jean Hersent avait été distribué aux membres du Congrès. Après avoir étudié et discuté les projets des commissions parlementaires des grands travaux, le rapport concluait :

« Il importe que les ports maritimes ne cessent d'attirer « l'attention de notre gouvernement; il faut qu'ils prennent « rang parmi l'une des plus puissantes forces de la nation.

« Tous les efforts matériels et financiers doivent converger à « l'amélioration de quelques-uns de nos grands ports indispen- « sables au développement de notre commerce et de la navi- « gation.

« Si nos finances publiques ne permettent pas de remplir un « programme réclamé par les circonstances, que les pouvoirs

« publics s'adressent à l'initiative privée qui sera certainement « disposée à l'aider de son concours.

« Des exemples nombreux le prouvent suffisamment par les « capitaux français engagés à l'étranger dans des sociétés con- « cessionnaires de travaux publics. »

S'inspirant de ces conclusions, le Congrès, après avoir émis un vœu en faveur de la création de *zones franches* en nombre limité, dans des ports convenablement choisis, a adopté un *vœu général sur les ports* ainsi conçu :

« Le Congrès émet le vœu que les pouvoirs publics avisent « aux mesures les plus propres à hâter l'exécution des travaux « déjà étudiés et pour lesquels les concours financiers sont « assurés.

« Le Congrès estime en outre qu'il y a lieu, pour les besoins « de l'avenir et pour chacun des ports suivants : Dunkerque — « Le Havre et la Basse-Seine — Nantes et la Basse-Loire — Bor- « deaux et la Gironde — Cette — Marseille et les jonctions au « Rhône, d'établir un programme d'ensemble des travaux futurs « en tenant compte des progrès des constructions navales et de « la concurrence transocéanique, afin que les plus grands « paquebots puissent entrer et transborder à toute heure, le « long des quais, en eau profonde.

« Il serait rationnel que ce programme soit élaboré par des « commissions mixtes composées également de représentants « de l'Administration et de représentants de l'activité commer- « ciale, industrielle et maritime des régions.

« Le Congrès estime qu'il ne lui appartient pas de fixer un « ordre de priorité entre les différents ports, la solution dépen- « dant des voies et moyens à créer pour chaque région. »

Enfin des vœux spéciaux ont été émis en faveur des ports du Havre, de Nantes, de Bordeaux et de Marseille. Les travaux demandés pour le port du Havre étant considérables, le Congrès propose « qu'en vue de soulager les finances publiques, il soit « fait appel à l'initiative privée pour la réalisation de ce pro- « gramme ».

Parmi les vœux votés sur la proposition de la 2e section (voies navigables, rapporteur M. Mallet), et de la 3e section (outillage économique des ports, rapporteur M. Marsaux), signalons ceux où le Congrès recommande aux pouvoirs publics et à la commission sénatoriale actuellement saisie du projet Baudin les canaux du Nord et du Nord-Est, la Loire navigable, le canal de la Loire au Rhône, le canal de Marseille au Rhône, le canal latéral au Rhône, ainsi qu'un vœu concernant l'aménagement des ports fluviaux, dont nous citerons le passage suivant :

« Le Congrès émet le vœu que l'infrastructure des ports soit « exécutée à l'aide des mêmes ressources que les voies navi- « gables elles-mêmes.

« La superstructure et l'outillage seront concédés soit à des « particuliers, soit à des collectivités, telles que des Chambres « de commerce isolées ou groupées ensemble avec des contrats « extrêmement souples, permettant de parer aux nécessités du « commerce, au fur et à mesure de ses transformations.

« Toutefois, dans le cas d'insuffisance budgétaire, le Congrès « est d'avis que l'Etat pourrait avoir recours, pour la construction « comme pour l'outillage et l'exploitation des ports, à des con- « cessionnaires qui supporteraient tout ou partie des dépenses « de premier établissement et les récupéreraient par les pro- « duits de l'exploitation. »

Des questions inscrites au programme de la 4° section (chemins de fer et tramways, rapporteur M. Gallotti), trois ont particulièrement attiré notre attention : les voies d'accès au Simplon, les projets de M. le commandant Pech pour la défense des intérêts français et notamment du port de Marseille contre l'action du Saint-Gothard et du Simplon ; les projets de raccordement des voies ferrées françaises aux voies italiennes entre Marseille et la Haute-Italie.

La première question a provoqué une ample et brillante discussion dans la section d'abord, puis dans la séance plénière du 11 février. Le projet dit *de la Faucille* (Lons-le-Saunier Genève), en faveur duquel M. H. Haguet avait présenté un court et substantiel mémoire annexé au rapport de M. Gallotti, a été vivement combattu par les représentants des Chambres de commerce de Lyon, de l'Ardèche, de Valence, ainsi que par M. Mallet, de la Chambre de commerce de Paris, et par M. le commandant Pech, au nom des intérêts de Marseille et des départements de la vallée du Rhône. Inquiets à juste titre des dommages dont ces intérêts sont menacés par le percement du Simplon[1], les Marseillais et les riverains du Rhône voient naturellement d'un œil peu favorable les projets destinés à faciliter les communications entre le reste de la France et le Simplon. La ligne de la Faucille, étant la mieux appropriée à cet objet, leur paraît dangereuse entre toutes, d'autant plus que la dépense relativement élevée qu'elle exigerait pourrait retarder l'exécution des projets sur lesquels ils comptent pour sauvegarder leurs intérêts, tels que le *canal de Marseille au Rhône* et le *canal latéral au Rhône*.

---

[1] Voy. à ce sujet *Quest. Dipl. et Col.*, 15 nov. 1902, p. 390.

C'est d'une préoccupation analogue que nous semble s'inspirer l'opposition faite par Lyon au chemin de fer de la Faucille. Bien que possédant déjà une voie d'accès vers la Haute-Italie, la ligne du Mont-Cenis, les Lyonnais en veulent une vers le Simplon et dans ce but ils demandent la rectification et le doublement de la *ligne Bellegarde-Saint-Gingolf*, concurremment avec l'exécution du tronçon *Frasnes-Vallorbe*.

Pour le commandant Pech, la ligne de la Faucille serait nuisible à l'intérêt national parce qu'elle attirerait vers Gênes tout le trafic de la région du Jura et parce qu'elle aboutirait à Genève, en territoire étranger. Pour mettre Marseille en état de lutter victorieusement contre Gênes, pour le trajet avec la Suisse, M. Pech propose une ligue de Lyon à Soleure par Bourg, Pontarlier, Chaux-de-Fonds; comme voie d'accès au Simplon, il est partisan de la ligne Saint-Amour-Bellegarde-Saint-Gingolf, complétée par la construction d'un tronçon direct de Chagny à Nuits-sous-Ravières, qui réduirait de 30 kilomètres le trajet de Paris vers la Suisse et l'Italie.

La cause de la ligne de la Faucille a été éloquemment défendue par M. Prévet, président de la 4e section, d'abord devant la section, puis en séance plénière. Nous ne reproduirons pas ici tous les arguments qu'il a fait valoir en faveur de ce projet dont les lecteurs des *Questions* connaissent les sérieux avantages. Nous nous contenterons de puiser dans son intéressant exposé quelques faits de nature à préciser l'état actuel de la question.

Nos lecteurs savent que la principale (on pourrait même dire la seule) objection qui soit faite au projet de la Faucille repose sur la dépense élevée que nécessiterait sa réalisation. Cette dépense avait été évaluée, d'une façon très approximative, à 130 millions par la Compagnie P.-L.-M. Or il résulte des études qui se poursuivent en ce moment sur le terrain même et au Simplon sous la direction de M. l'Ingénieur en chef Barrant, études prescrites en novembre dernier par le ministre des Travaux publics, que le coût des travaux de la ligne projetée de Lons-le-Saunier à Genève serait certainement inférieur à 100 millions et ne dépasserait probablement pas la somme de 90 millions.

D'autre part, la France est dès maintenant assurée de trouver en Suisse un concours financier important pour la construction de la ligne de la Faucille. Le Président du Conseil d'Etat du canton de Genève vient en effet d'adresser, en date du 4 février, au Conseil fédéral une lettre par laquelle il le prie de vouloir bien informer officiellement le gouvernement français « que le

« gouvernement du canton de Genève est décidé à s'intéresser « d'une façon effective, se portant fort pour une participation « de vingt millions, à l'entreprise de la ligne d'accès au Simplon « par la Faucille, et se déclare prêt à étudier telle combinaison « financière propre à assurer ou à hâter l'exécution d'un projet « dont la réalisation est d'un intérêt capital pour la Suisse tout « entière ».

L'exécution du tronçon de 17 kilomètres Frasnes-Vallorbe devant coûter à la France au minimum 20 millions, il s'ensuit que l'écart entre les deux projets ne serait plus que de 40 à 50 millions. C'est encore une forte dépense sans doute, mais à ce prix la France serait mise en possession d'une voie d'accès vers le Simplon qui lui permettrait de lutter victorieusement contre la concurrence du Gothard.

Le Congrès l'a bien compris et dans sa séance plénière du 11 février, convaincu par la chaude et lumineuse éloquence de M. Ch. Prévet, il a adopté, à l'unanimité moins 12 voix, le vœu suivant :

« Le Congrès, considérant la prochaine ouverture du Simplon, « prenant acte à la fois des offres de concours faites par le « Conseil d'Etat de la république et canton de Genève et des « déclarations du Conseil fédéral aux Chambres de la Confédé- « ration suisse,

« Emet le vœu : que le gouvernement français prenne les « mesures nécessaires pour hâter la construction de la ligne de « Lons-le Saunier à Genève. »

La 4e section était saisie par *la Société pour la défense du Commerce de Marseille* de divers projets ayant pour but de mettre les ports français de la Méditerranée en relations directes avec Turin et la Haute-Italie. Après une discussion forcément un peu sommaire, vu l'absence de données techniques et financières précises, le Congrès a émis les vœux suivants.

1° : « Que la construction de la ligne établissant des relations « directes entre Nice et Turin soit réalisée dans le plus bref délai.

2° : « Le Congrès considérant l'intérêt que présenterait l'éta- « blissement d'une ligne de Sisteron à Turin par Gap, « Mont-Dauphin et Torre Pellice, émet le vœu que les études en « soient poursuivies avec la plus grande activité. »

La 5e section a eu principalement à étudier la question de la *houille blanche* (utilisation des forces hydro-électriques) sur laquelle avaient été déposés de nombreux documents, entre autres un remarquable mémoire de M. le comte d'Agout. Les discussions ont porté surtout sur le régime légal qu'il convient d'appliquer aux entreprises hydro-électriques.

Le Congrès a été unanime à reconnaître la nécessité d'une loi sur les distributions d'énergie; mais en ce qui concerne les cours d'eau non navigables qui ne sont pas du domaine public, il a émis le vœu « que l'industrie hydraulique sur ces cours « d'eau demeure, comme actuellement, libre de toute entrave « et que des mesures législatives soient prises pour assurer aux « exploitants des usines hydrauliques d'utilité publique le « maximum de liberté compatible avec le bon fonctionnement « des entreprises d'utilité publique qu'elles alimentent ».

La 5e section a fait également adopter par le Congrès un vœu, renouvelé du Congrès de 1900, tendant à ce que le projet d'adduction des eaux françaises du lac Léman à Paris soit immédiatement mis à l'étude.

Telles sont les principales questions que le deuxième Congrès national des travaux publics a eu à étudier et à résoudre. Comme nos lecteurs ont pu le remarquer, notamment à propos des travaux à exécuter dans les ports et de la « houille blanche », les congressistes se sont montrés nettement partisans de l'initiative privée. Avant de se séparer, ils ont tenu à affirmer de nouveau cette tendance par le vœu suivant :

VŒU GÉNÉRAL

« Dans le but d'imprimer une activité désirable et soutenue à « l'exécution des grands travaux reconnus indispensables, qui « ne doivent pas souffrir des insuffisances budgétaires,

« Le Congrès émet l'avis que l'Etat pourrait, dans certains « cas, concéder la construction et l'exploitation de ports mari- « times et fluviaux, ainsi que de canaux, à des villes, com- « munes, départements, chambres de commerce ou fédérations « de villes, communes, départements, chambres de commerce, « syndicats ou corporations.

« A cet effet, invite les pouvoirs publics à examiner cette « question, afin de lui donner une solution pratique. »

Tous ceux qui, comme nous, pensent que l'avenir de notre pays est dans le progrès de l'initiative privée féliciteront le Congrès national des travaux publics d'avoir émis ce vœu qui, s'il se réalisait, ouvrirait la voie à l'œuvre de la décentralisation tout au moins sur le terrain économique.

E. Peyralbe.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Le traité franco-siamois.* — Le ministre des Affaires étrangères vient de prendre, à propos de la convention franco-siamoise du 7 octobre, une importante décision. Il a avisé la commission des affaires extérieures, chargée par la Chambre d'examiner le traité, que de nouvelles négociations étaient engagées, sur de nouvelles bases, avec le gouvernement de Bangkok. M. Eug. Etienne, président de la commission, a aussitôt donné acte à M. Delcassé de sa communication et l'a informé que la commission suspendait, en conséquence, son examen *sine die.* Voici d'ailleurs le texte de ces deux lettres :

Lettre de M. Delcassé.

Paris, 24 février.

Monsieur le Président,

M. le ministre des Colonies vient de me communiquer, en me le recommandant, un projet de M. le gouverneur général de l'Indo-Chine, projet dont l'exécution exigerait des négociations préalables avec le gouvernement siamois.

J'ai écrit à M. Doumergue pour le prier de vouloir bien me fournir sur ce projet certaines précisions qui me permettront de prendre une résolution.

Dans ces conditions, je vous serai obligé de demander à la commission d'attendre, pour me convoquer, que je sois en mesure de lui apporter des renseignements définitifs.

Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

DELCASSÉ.

Lettre de M. Eug. Etienne.

Paris, 25 février.

Monsieur le Ministre,

Par lettre du 24 courant, vous me faites l'honneur de m'informer que M. le ministre des Colonies vient de vous communiquer, en vous le recommandant, un projet de M. le gouverneur général de l'Indo-Chine, projet dont l'exécution exigerait des négociations préalables avec le gouvernement siamois.

Vous ajoutez que vous avez écrit à M. Doumergue pour le prier de vou-

loir bien vous fournir sur ce projet certaines précisions qui vous permettront de prendre une résolution.

Dans ces conditions, vous me priez de demander à la commission d'attendre pour vous convoquer que vous soyez en mesure de lui apporter des renseignements définitifs.

Je dois vous faire connaître, monsieur le ministre, que la commission était prête à vous entendre sur le projet de traité dont elle avait été saisie, et aussi à déposer ses conclusions et son rapport sur le bureau de la Chambre.

Mais, déférant à votre désir, elle ajourne ses travaux jusqu'au moment où vous voudrez bien lui faire connaître qu'elle pourra utilement les reprendre.

Agréez, etc.

Le président de la commission des affaires extérieures et coloniales,
ÉTIENNE.

Nous ne pouvons, naturellement, que nous féliciter d'un ajournement qui semble bien préparer le retrait définitif de cette déplorable convention du 7 octobre. Nous attendons cependant d'être mieux fixés sur les intentions ultérieures du ministre des Affaires étrangères pour apprécier justement sa décision.

Belgique. — *Un nouveau bassin houiller.* — On nous écrit de Bruxelles :

La question à l'ordre du jour en Belgique est en ce moment la découverte et le mode d'exploitation de tout un nouveau bassin houiller dans le Nord du pays.

Jusqu'à présent nous possédions deux grands bassins : celui de la province de Liège et celui de la province de Hainaut; nous en aurons donc bientôt un troisième : celui de la province de Limbourg.

Nous devons ajouter cependant que l'existence de ce nouveau bassin avait été certifiée en 1877 déjà par MM. Cornet et Lambert, qui prétendaient alors qu'il y avait une prolongation du bassin houiller hollandais vers le Limbourg belge; on avait même procédé, à ce moment, à un sondage intéressant à Lanaeken; mais, malgré les travaux de René Malherbe, malgré les objurgations de Van den Burck, l'État était resté sourd à ces appels.

Heureusement quelques personnalités, se fiant aux raisonnements de ces savants, continuèrent les recherches pour vérifier l'existence de ce gisement houiller, et grâce à leur ténacité et... à leurs capitaux, ils peuvent enfin affirmer la découverte d'un bassin présentant une composition, une étendue et une richesse remarquables.

Mais il ne suffisait pas de découvrir les gisements miniers, il fallait encore trouver le moyen d'exploiter les richesses. Les nombreuses propositions émises se réduisent en somme à trois principes :

1° L'idée collectiviste : exploitation par l'État ;

2° L'État resterait propriétaire des gisements et affermerait le droit d'exploitation ;

3° L'État se réserverait une partie du nouveau bassin houiller afin de l'exploiter pour ses besoins personnels.

L'idée collectiviste nous paraît contraire à l'intérêt général. En effet, l'État est mauvais industriel, parce que l'État c'est l'administration, et qui dit administration, dit bureaucratie et hiérarchisme.

Certes, comme le disait récemment l'*Indépendance belge*, nos ingénieurs des chemins de fer et des ponts et chaussées sont des hommes capables, tout disposés à marcher de l'avant, à appliquer les progrès et à prendre à cœur les intérêts qui leur sont confiés ; mais, englobés dans l'administration, ils sont ligotés, paralysés, momifiés ; ils ne peuvent faire montre d'initiative et ils en arrivent à se soucier fort peu du rendement de leur travail.

« Ces messieurs, nous en sommes convaincus, ne pourront prendre « en mauvaise part ce raisonnement, dont ils seront, au contraire, les « premiers à reconnaître la justesse et le bien fondé, et avec nous, « ils diront que confier à l'État l'établissement des nombreux sièges « d'exploitation nécessaires dans la Campine, c'est s'exposer, à coup « sûr, à la lenteur excessive des procédés administratifs et à l'exploi- « tation la plus coûteuse et la plus onéreuse. »

Nos bâtiments d'administration ne sont-ils pas ceux qui coûtent le plus cher et demandent le plus de temps ? N'est-ce pas un scandale que de voir, par exemple, entamer la construction du canal du Centre — qui devait permettre la jonction de nos bassins houillers du Sud-Est du pays, — en 1878 pour ne la terminer qu'en 1908... peut-être ? Dépense de plusieurs millions et trente ans pour une œuvre utile dont le rapport eût été immédiat. Est-ce qu'une société privée aurait demandé un tel laps de temps et autant de millions ?

Or, il est incontestable que les travaux à établir dans le Limbourg sont des plus considérables et des plus urgents. Examinons d'abord la question de savoir combien de sièges d'exploitation seraient nécessaires pour les 40.000 hectares d'étendue que présente le nouveau bassin.

Les gisements actuellement exploités nous fournissent les indications suivantes : le bassin du Hainaut pour une étendue de 63.534 hectares comprend 228 sièges d'exploitation, celui de la province de Liège pour une étendue de 23.882 en comprend 90 et le petit bassin de la province de Namur 22 pour 4.122, soit en tout 340 sièges d'exploitation dont 265 en activité pour 91.538 hectares, c'est-à-dire un siège par 350 hectares environ. Si nous appliquons cette même proportion pour le nouveau bassin, nous arrivons au chiffre de 110 sièges pour exploiter l'étendue du gisement connue actuellement.

D'autre part, si nous nous servons du même procédé comparatif pour établir le prix de chacun des sièges d'exploitation, nous voyons que ce prix s'élèvera à 7 millions environ par siège.

Il faudrait donc, dans le système collectiviste, confier à l'État exploitant un capital énorme, tout en retardant pendant des années et des années l'utilisation de notre nouvelle richesse minière.

La conclusion, c'est qu'au point de vue économique de la productivité, c'est-à-dire au point de vue de l'intérêt général, il serait blâmable de confier à l'État le monopole d'exploitation de notre nouveau bassin houiller.

La seconde proposition consiste à laisser l'État propriétaire, mais non exploitant. L'État creuserait les puits, construirait les bâtiments, mais devrait ensuite remettre l'exploitation de ces installations, par des concessions limitées à trente ans maximum, à l'industrie privée qui extrairait le charbon à de meilleures conditions que ne le ferait l'État.

Ce système présente, de l'avis d'un grand industriel du Hainaut, les mêmes inconvénients que l'exploitation par l'État; si l'État n'a pas les capacités industrielles d'un exploitant, comment pourrait-il posséder le moyen de faire intelligemment et économiquement la mise à fruit. Le prix de revient de l'installation serait grevé de charges telles que le capital engagé ne pourrait, dans bien des cas, être que peu ou pas rémunéré. Ces charges se répercuteraient pendant toute l'existence des mines et celles-ci, au lieu de devenir une source de richesses et de revenus pour le pays, pourraient n'être qu'une cause de déficit permanent.

En ce qui concerne l'exploitation par affermage à temps, — procédé employé en Angleterre et en Russie — le même industriel déclare que le fermier, quelle que soit la réglementation à laquelle il est soumis, gaspille la concession qui lui est confiée : il exploite les meilleures veines; il évite, au grand détriment de la propriété, d'y faire les travaux préparatoires qui doivent assurer la continuité de l'exploitation, etc. Dès que le bail est fini, il abandonne le charbonnage, n'y laissant que des couches peu fructueuses à exploiter, des travaux mal entretenus et des installations ruinées. Alors le propriétaire ne pourrait que difficilement remettre la mine à bail et bien souvent elle resterait inactive pendant une longue période de temps.

Dans l'état de choses actuel, la troisième proposition nous paraît la meilleure; l'État se réserverait une partie du gisement suffisante pour assurer les besoins en cas de nécessité et se mettrait de cette façon à l'abri des trusts et des grèves. En tout cas, elle n'annihilerait pas, comme les deux premières, les efforts de l'initiative privée et ne remettrait pas entre les mains des administrations de l'État,

mauvais industriel, une entreprise qui doit avoir une grande influence sur le développement de notre expansion industrielle. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de revenir ultérieurement sur cette importante question. — EMILE PELS.

Turquie. — *La question de Macédoine.* — Les ambassadeurs d'Autriche-Hongrie et de Russie, le baron Calice et M. Zinoview, ont présenté, le 21 février, à la Porte un projet de réformes pour les vilayets de Monastir, Salonique et Kossovo, en l'accompagnant de mémorandums identiques de leurs gouvernements respectifs.

Voici le texte de ce document :

Les gouvernements d'Autriche-Hongrie et de Russie, animés du désir sincère de voir écartées les causes de troubles qui se produisent depuis quelque temps dans les vilayets de Salonique, de Kossovo et de Monastir, sont persuadés que ce but ne saurait être atteint que par l'application de réformes tendant à améliorer les conditions des populations desdits vilayets.

Ainsi qu'il résulte des communications adressées récemment par la Porte aux ambassadeurs résidant à Constantinople, le gouvernement ottoman a reconnu lui-même la nécessité d'aviser aux moyens de renforcer l'action des lois et de réprimer les abus.

En prenant acte de ces bonnes dispositions, les gouvernements d'Autriche-Hongrie et de Russie ont cru cependant que, dans l'intérêt du maintien de la tranquillité et de l'ordre dans les contrées susmentionnées, il serait de la plus haute importance de compléter les règlements nouvellement arrêtés, et dans cet ordre d'idées, ils sont tombés d'accord sur la nécessité de recommander au gouvernement ottoman l'application de certaines dispositions qui peuvent se résumer ainsi :

Pour assurer le succès de la mission confiée à l'inspecteur général, celui-ci sera maintenu à son poste pour une période de plusieurs années déterminée d'avance, et il ne sera pas révoqué avant l'expiration de cette période sans que les puissances soient préalablement consultées. A ce sujet, il aura la faculté de se servir, si le maintien de l'ordre public le rend nécessaire, des troupes ottomanes, sans avoir chaque fois recours au gouvernement central.

Les valis seront tenus de se conformer strictement à ses instructions.

Pour la réorganisation de la police et de la gendarmerie, le gouvernement ottoman se servira du concours de spécialistes étrangers.

La gendarmerie sera composée de chrétiens et de musulmans dans une proportion analogue à celle des populations des localités en question.

Les gardes champêtres seront chrétiens là où la majorité de la population est chrétienne, vu les vexations et les excès dont la population chrétienne n'a eu que trop souvent à souffrir de la part de certains malfaiteurs arnautes et vu que les crimes et les délits commis par ces derniers restent dans la plupart des cas impunis. Le gouvernement ottoman avisera sans retard aux moyens de mettre fin à cet état de choses.

Les nombreuses arrestations opérées à la suite des derniers troubles dans les trois vilayets ayant excité les esprits, le gouvernement ottoman, pour accélérer le retour à la situation normale, accordera une amnistie à tous les accusés ou condamnés pour faits politiques, ainsi qu'aux émigrés.

Pour assurer le fonctionnement régulier des institutions locales, le budget des revenus et dépenses sera dressé dans chaque vilayet et les perceptions provinciales contrôlées par la Banque ottomane seront destinées en premier lieu aux besoins de l'administration locale.

Le paiement des services civil et militaire, y compris le mode de perception des dîmes, sera modifié et l'affermage en gros sera aboli.

En même temps le *Messager du Gouvernement*, de Saint-Pétersbourg, publiait le communiqué suivant :

Observant sans relâche la vie politique des peuples de même religion que la Russie, le gouvernement impérial n'a pas cessé d'être renseigné à temps par ses agents concernant le véritable état des choses et d'attirer l'attention la plus sérieuse de la Porte sur la nécessité urgente d'une amélioration de la situation des chrétiens des vilayets de Salonique, Kossovo et Monastir.

L'ambassadeur de Russie à Constantinople, mandé à Yalta au mois d'octobre 1902, a été chargé de l'élaboration d'un projet concernant les réformes les plus importantes et il a reçu en même temps des instructions en vertu desquelles il a fait remarquer au Sultan qu'il était absolument nécessaire qu'il fît mettre le plus tôt possible ces réformes à exécution, afin de supprimer radicalement les causes du mécontentement de ses sujets.

Une communication dans le même sens a été remise aussi à Turkhan pacha, ambassadeur de Turquie, qui a fait une visite à l'empereur de Russie à Livadia. Le gouvernement turc s'est déclaré prêt à suivre les conseils amicaux qui lui étaient donnés ; mais l'iradé relatif aux réformes publié en novembre 1902 ne contenait pas des garanties suffisantes touchant l'amélioration de la situation des chrétiens et n'a pas eu, par conséquent, pour effet, de calmer complètement les esprits.

Malgré les conseils donnés aux États des Balkans, les comités révolutionnaires, formés pour exciter les populations contre la Porte, ont continué leur agitation. En raison de cette situation extrêmement inquiétante, l'empereur de Russie a chargé le ministre des Affaires étrangères de se rendre au commencement du mois de décembre à Belgrade et à Sofia et d'y faire en son nom une communication ayant la teneur suivante :

Les efforts de la Russie tendent, comme par le passé, à engager la Porte à faire le plus tôt possible des réformes dans les trois vilayets européens. Il est donc indispensable que les États slaves aient de leur côté recours aux mesures qu'ils pourront prendre pour maintenir la tranquillité dans les Balkans et s'opposent aux projets révolutionnaires. Ce n'est qu'en agissant ainsi qu'ils pourront compter sur la Russie.

Le roi de Serbie et le prince de Bulgarie se sont empressés d'assurer au comte Lamsdorf que leurs gouvernements s'efforceraient de réprimer à

l'avenir toute agitation et attendraient les résultats de l'action de la Russie en faveur des chrétiens. Ces promesses ayant été remplies, le gouvernement impérial a exprimé son entière approbation au gouvernement bulgare au sujet des mesures prises dans les derniers temps.

Le comte Lamsdorf s'est rendu de Belgrade à Vienne, où des pourparlers spéciaux ont eu lieu entre les deux ministres des Affaires étrangères, conformément à l'entente conclue en 1897. Ces pourparlers ont abouti à la fixation des bases fondamentales des réformes projetées pour les trois vilayets.

Au commencement de janvier, le programme des réformes a été communiqué aux ambassadeurs de Russie et d'Autriche-Hongrie, à Constantinople, qui ont été chargés d'élaborer un projet plus détaillé, après avoir examiné les conditions locales.

Ce projet a été adopté par les deux gouvernements et communiqué confidentiellement le 17 février aux puissances signataires des traités qui ont été priées d'appuyer la Russie et l'Autriche-Hongrie si elles approuvaient le projet. La France, l'Italie, l'Allemagne et l'Angleterre ont déclaré qu'elles étaient entièrement disposées à agir dans ce sens et les ambassadeurs de Russie et d'Autriche-Hongrie ont été alors chargés de présenter le projet de réformes au Sultan.

Le communiqué expose ensuite d'une façon résumée les propositions relatives aux réformes et contient en outre les passages suivants :

Les mesures qui pourront être développées largement dans l'avenir sont considérées comme suffisantes pour assurer une amélioration importante de la situation des chrétiens. En outre, on organisera dans quelques régions, sous la direction des ambassadeurs, un soigneux contrôle qui sera exercé par les consuls au sujet de l'application des réformes.

En notifiant les résultats obtenus aux représentants de la Russie dans la presqu'île des Balkans, le gouvernement impérial a jugé nécessaire, pour renseigner le mieux possible les peuples slaves, de rappeler de nouveau à ses représentants les principes qui le guident dans cette circonstance.

Les États des Balkans qui jouissent d'une existence indépendante, grâce aux sacrifices de la Russie, peuvent compter de la façon la plus certaine sur la sollicitude la plus constante du gouvernement impérial, en ce qui concerne leurs besoins réels, et sur la puissante protection que la Russie donne aux intérêts moraux et matériels des chrétiens; mais ils ne doivent pas oublier que la Russie ne sacrifierait pas une goutte du sang de ses fils, ni la plus petite partie de l'héritage du peuple russe, si les États slaves, agissant contrairement aux sages conseils qui leur ont été donnés à temps, prenaient la résolution d'obtenir par des moyens violents et révolutionnaires une modification de l'ordre de choses existant dans la presqu'île des Balkans.

On s'attendait généralement à ce que la Porte opposât à ce projet de réforme sa force traditionnelle d'inertie et tous les moyens dilatoires qui lui sont accoutumés. Il n'en a rien été. Le Sultan semble avoir voulu, cette fois, faire preuve de prévenance rare envers l'Eu-

rope, car il a répondu sans délai et dans un sens satisfaisant à l'initiative austro-russe. Le 22 février, en effet, le lendemain même de la communication du baron Calice et de M. Zinoview, le ministre ottoman des Affaires étrangères, Tewfik pacha, remit personnellement aux ambassadeurs de Russie et d'Autriche-Hongrie une note identique déclarant que la Porte accepte les propositions concernant les réformes pour la Macédoine. Il est dit dans la note que ces propositions complètent les résolutions que le gouvernement turc a déjà prises lui-même et a commencé d'exécuter.

La note porte en outre que le gouvernement turc accepte les propositions qui lui sont faites dans un esprit amical et a déjà donné l'ordre de les mettre à exécution.

Cette apparente bonne volonté, ainsi spontanément témoignée par la Porte, et la préoccupation manifeste de la Russie et de l'Autriche-Hongrie de maintenir rigoureusement le *statu quo* dans les Balkans, réussiront-elles à écarter définitivement la crise qui apparaissait imminente, on peut et on doit l'espérer, bien que la situation reste encore bien menaçante. Les gouvernements des puissances les plus directement intéressées semblent tous d'accord pour garantir énergiquement la paix. Les déclarations officielles et les actes mêmes des cabinets de Rome, d'Athènes, de Sofia et de Belgrade ne peuvent laisser aucun doute à ce sujet. Le gouvernement bulgare a dissous les comités macédoniens de la principauté et fait arrêter les principaux de leurs membres. Le gouvernement grec a ordonné des mesures de surveillance très rigoureuses, surtout à Volo, pour empêcher que les agitateurs macédoniens ne passent la frontière gréco-turque, et un certain nombre d'arrestations ont même été opérées. Le gouvernement serbe s'est montré non moins énergique, et à la Chambre italienne, M. Baccelli, sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères, aussi bien que l'amiral Morin, chargé de l'intérim des Affaires étrangères en remplacement de M. Prinetti, se sont très nettement prononcés pour une politique de paix et le maintien du *statu quo* territorial.

Néanmoins on continue à être très inquiet et les craintes d'un conflit armé restent toujours très vives.

II. — AFRIQUE.

Algérie. — *Dans l'Extrême-Sud.* — Suivant des nouvelles reçues d'Aïn-Sefra, cent indigènes de la tribu des Amour, se rendant à Beni-Abbas, ont été attaqués le 19 février par cent dissidents de la tribu française des Doui-Menia, au moment où ils procédaient au chargement de leurs chameaux à Assi-el-Begri.

Quatre indigènes de la tribu des Amour furent tués, six autres furent blessés. Cent cinquante chameaux et une partie des approvisionnements leur ont été enlevés. Le poste de El-Morra s'est mis à la poursuite des pillards.

La tribu des Doui-Menia est sous le protectorat français depuis l'accord conclu à Oran en 1870; elle est sujette française depuis deux ans.

D'autre part, des correspondances du Gourara arrivées ces jours-ci à Alger annoncent que les grandes caravanes annuelles remontent vers le Nord, notamment vers le cercle de Géryville. Les indigènes venus au Gourara et au Touat s'en retournent enchantés de la sécurité qu'ils ont maintenant. La facilité et la bienveillance qu'ils ont partout rencontrées les ont rendus très heureux.

On espère, dans les oasis, que les transactions se feront de plus en plus nombreuses et que les bénéfices réalisés engageront les Hanyas, qui nous ont délaissés cette année, à revenir l'an prochain faire leurs échanges et leurs achats.

L'organisation définitive des territoires du Sud est attendue dans les oasis avec impatience.

Maroc. — *La situation.* — Les nouvelles de Tanger sont toujours aussi abondantes, mais malgré leur prolixité elles ne nous apprennent rien de précis.

La colonne commandée par El-Menebhi se trouve encore à dix heures de marche de Fez. Le 14, cette colonne, aidée de fractions de la tribu des Hiaïna soumises au Makhzen, a attaqué d'autres parties de la même tribu favorables au prétendant. A la suite de ce combat, on a envoyé à Fez 37 têtes coupées et 93 prisonniers. La colonne s'est, en outre, emparée de nombreux troupeaux de bétail et de beaucoup de grains. Les pertes subies par les troupes chérifiennes dans cet engagement sont assez importantes. Aucune rencontre n'a encore eu lieu depuis le 29 janvier avec les forces proprement dites du prétendant. Celui-ci était campé le 14 dans le territoire des Sen Habja.

En somme, la situation actuelle semble devoir se prolonger sans s'aggraver; car si le Makhzen, peu populaire et en butte à des embarras financiers qui le paralysent, demeure à peu près impuissant contre les révoltés, Bou-Hamâra, bien que soutenu par les sympathies platoniques de toutes les populations des villes et des campagnes, ne peut compter, de son côté, que sur quelques tribus indisciplinées et incapables d'un effort prolongé.

Nigéria. — *Prise de Kano.* — Les Anglais se sont emparés de la ville de Kano, le 3 février, et l'émir a pris la fuite.

Une note communiquée aux journaux anglais donne les détails suivants relatifs à la situation actuelle des Anglais à Kano.

On ne sait encore rien de précis en ce qui concerne les opérations militaires qui suivront immédiatement, selon toute probabilité, l'occupation de Kano. On estime cependant, dans les cercles bien informés, que l'occupation de Kano n'implique nullement la fin des opérations actuelles.

On n'a pas encore d'informations relativement à l'envoi par le colonel Morland d'une colonne à la poursuite de l'émir; mais, en tout cas, celui-ci ayant un mois d'avance dans sa fuite, il n'est pas vraisemblable qu'il soit pris. Il est possible qu'il songe à se réfugier dans la sphère française, plutôt que dans le Sokoto, vers lequel il sait sans doute que les prochains mouvements anglais seront dirigés.

Le voyage de la commission anglo-française pour la délimitation de la frontière continue par le Niger vers le Sokoto. Les officiers commissaires des deux pays se sont joints et devaient commencer leurs travaux vers les premiers jours de janvier en se dirigeant vers Say.

Il n'est pas probable que les opérations de Kano aient retardé la marche de la commission qui possède une escorte assez forte pour ne pas craindre une attaque.

Kano est, comme on sait, une des plus grandes villes de l'Afrique centrale. Elle se trouve à peu près à moitié chemin entre le Niger et le Tchad. Elle a été reconnue à l'Angleterre par le traité franco-anglais de 1898. Les Anglais avaient essayé de l'occuper pacifiquement en 1899 et en 1900, mais n'avaient pu y réussir.

Ethiopie. — *Les progrès de l'influence italienne en Ethiopie.* — Le dernier courrier de l'Ethiopie nous apporte la nouvelle de nouveaux succès obtenus, à Addis-Ababa, par la diplomatie italienne.

On n'a pas oublié qu'il y a quelque temps l'empereur Menelik informait, par lettre autographe, la Sublime Porte qu'à l'avenir la protection des sujets éthiopiens à Jérusalem serait confiée au consul italien. L'aboune Matheos vient de rentrer à Addis-Ababa, après avoir accompli un pèlerinage aux ruines du temple de Salomon et le journal *Djibouti* constate, à ce propos, que le prélat éthiopien n'a pas eu recours seulement aux bons offices du consul italien de Jérusalem, mais qu'il s'est adressé aussi à celui de Jaffa; de plus, il a averti de son retour par l'intermédiaire du consulat italien d'Aden. On voit ce que devient le protectorat des chrétiens exercé, naguère, par la France; on voit aussi que l'Italie utilise l'article 17 du traité d'Ucciali, stipulant que le roi d'Ethiopie « a la faculté de se servir « des agents du gouvernement italien pour ses relations avec les

« puissances étrangères ». L'Italie obtient, d'ailleurs, des avantages fort appréciables sur d'autres terrains; le journal *Djibouti* nous apprend que la ligne téléphonique entre Addis-Ababa et Adis-Alem a été installée sous la direction du lieutenant Bardi, avec un matériel venu de Rome, que les employés de la ligne sont italiens et que les bureaux italiens d'Addis-Ababa doivent être reliés à la ligne télégraphique du Tigré, qui vient de Massaouah et d'Asmara.

L'influence de Montecitorio est en hausse à la cour de Menelik, aussi bien que celle du Foreign Office; nos rivaux et nos concurrents gagnent tout le terrain que nous perdons!

IV. — AMÉRIQUE.

Vénézuéla. — *La situation.* — La signature des protocoles comportait, comme conséquence, la levée du blocus et la reddition des navires vénézuéliens capturés. Ces deux conditions ont été exécutées, bien qu'avec assez de mauvaise grâce de la part de l'Allemagne.

Quoi qu'il en soit, les relations diplomatiques sont régulièrement rétablies entre l'Angleterre, l'Italie, l'Allemagne et le Vénézuéla et la négociation des protocoles avec les puissances non intervenantes se poursuit actuellement.

M. Bowen a déjà conféré avec les représentants de France, d'Espagne et de Belgique et discuté les projets des protocoles, qui avant d'être signés devront être nécessairement communiqués aux gouvernements respectifs de ces puissances.

En attendant, M. Bowen va procéder dès maintenant, avec les représentants des puissances coopérantes, à l'élaboration du second groupe de protocoles visant la procédure à suivre pour porter devant la Cour de La Haye la question du traitement privilégié. M. Bowen, désirant retourner le plus tôt possible à Caracas, soumettra la convention à la signature des puissances coopérantes. Les autres nations n'ont donc qu'à se presser si elles désirent un règlement.

Un arrangement vient d'intervenir entre M. Lopez Baralt, ministre des Affaires étrangères du Vénézuéla, et M. Quiévreux, consul de France, prorogeant de six mois le délai pour la ratification de la convention commerciale conclue entre la France et le Vénézuéla en 1902.

La ratification et la mise en vigueur de cette convention, qui accorde aux cafés vénézuéliens le tarif minimum, sont subordonnées à l'exécution par le Vénézuéla des engagements pris dans le protocole du 19 février 1902 pour le règlemeut des réclamations françaises. Le nouveau délai permettra au Venézuéla de se mettre en règle, sur ce point, avec la France comme avec les autres puissances réclamantes.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

Italie. — *La marine marchande en* 1901 [1]. — Nous empruntons les renseignements suivants au rapport annuel du directeur général de la marine marchande italienne :

Au 31 décembre 1901, le nombre des navires inscrits s'élevait à 5.337 voiliers de 575.207 tonneaux nets et 471 vapeurs représentant 424.711 tonneaux. Comparativement au 31 décembre 1900, il y a eu une diminution de 174 voiliers, mais une augmentation dans le tonnage de 7.043 tonneaux. Les vapeurs ont augmenté de 25 pour 47.867 tonneaux nets. De 220 nouveaux voiliers inscrits en 1901, 46 de 36.473 tonneaux ont été achetés à l'étranger. Des vapeurs, 23 (42.076 tonneaux nets) ont été construits en Italie, 28 (24.820 tonneaux) achetés à l'étranger.

Parmi les voiliers, 4.489 jaugeaient de 1 à 100 tonneaux; 473 de 101 à 500; 375, plus de 500 tonneaux. Des 471 vapeurs inscrits, 67 étaient en bois, 404 en fer et acier avec un tonnage total de 671.398 tonneaux bruts et 424.711 nets, et la force motrice de 90.674 chevaux nominaux et 405.528 indiqués.

139 vapeurs jaugeaient de 1 à 100 tonneaux : 84 de 101 à 600; 52 de 601 à 1.000; 88 de 1.001 à 1.600; 48 de 1.601 à 2.000; 60 plus de 2.000 tonneaux.

Le mouvement maritime italien de 1901 comporte à l'entrée 112.757 navires, jaugeant ensemble 32.540.360 tonneaux et ayant débarqué 12.316.529 tonnes de marchandises : sur ces chiffres, la navigation internationale figure avec 26.569 navires, 20.101.350 tonneaux et 9.822.739 tonnes de marchandises; celle d'escale avec 1.210 navires 900.228 tonneaux et 577.237 tonnes; celle de cabotage avec 71.538 navires, 10.360.614 tonneaux et 1.916.553 tonnes de marchandises. — 12.118 navires ont fait relâche (1.162.499 tonneaux).

La grande pêche a été faite par 1.322 bateaux, jaugeant 15.669 tonneaux.

A la sortie, on note 112.780 navires, jaugeant 32.496.105 tonneaux et ayant embarqué 4.881.115 tonnes de marchandises. La navigation internationale figure avec 26.699 navires, 20.173.215 tonneaux, 2.571.551 tonnes de marchandises; celle d'escale avec 1.536 navires, 1.310.454 tonneaux et 415.723 tonnes; celle de cabotage avec 71.105 navires, 9.834.268 tonneaux et 1.893.841 tonnes de marchandises.

[1] *Bulletin de la Chambre de commerce française de Milan* (janvier 1903).

Portugal. — *Le commerce du Portugal avec ses colonies.* — D'après la statistique officielle, le commerce d'importation et exportation entre la métropole et le Mozambique fut de :

	contos reis
1898.....	1.009.000.000
1899.....	1.245.800.000
1900.....	1.813.500.000
1901.....	1.152.100.000

Entre l'Inde portugaise et la métropole, les chiffres sont de :

1890.....	123.700.000
1893.....	103.000.000
1898.....	56.800.000
1899.....	30.000.000
1900.....	34.500.000
1901.....	37.800.000

Russie. — *Commerce avec la France.* — Les échanges commerciaux entre la France et la Russie ont atteint les chiffres suivants :

	1900	1901
Trafic général.....	88.723	88.055
Exportations russes en France.....	57.450	61.203
Importations françaises en Russie.....	31.273	86.852
Excédent des exportations russes.....	26.117	34.331

Ces chiffres (qui sont exprimés en millions de roubles) sont loin de ceux de l'Allemagne et de l'Angleterre.

L'excédent des exportations russes sur les importations françaises, qui avait diminué en 1900, a progressé de nouveau en 1901.

Les exportations russes à destination de la France comprennent : les denrées alimentaires (presque exclusivement des céréales) ; les matières premières et demi-ouvrées ; les animaux, les objets fabriqués.

Si l'on compare les chiffres de l'importation française en Russie pour les deux dernières années, on s'aperçoit que la réduction porte principalement sur les caoutchoucs, gommes et résines, dont l'importation avait été exceptionnellement forte en 1900. Les vins en fût ont également subi une sensible diminution, insuffisamment compensée par l'augmentation des vins en bouteilles. Les eaux-de-vie ont peu varié. Légers progrès sur les laines et soieries ; notable recul sur la soie grège. Les machines et les produits métallurgiques sont plutôt en diminution. De même pour les huiles végétales et les couleurs. Les autres articles sont à peu près stationnaires. Quant aux articles divers, comprenant surtout les conserves alimentaires, la parfumerie, la quincaillerie, confections, etc., ils accusent une très modeste amélioration.

II. — ASIE.

Chine. — *Le commerce maritime de Hong-kong en* 1901. — Le tonnage à l'entrée et à la sortie s'est élevé à 19.325.384 tonneaux, soit 880.250 tonneaux de plus qu'en 1900.

Il est à remarquer que 165.128 tonneaux, compris dans cette augmentation, résultent du fait que le tonnage des chaloupes de mer faisant du trafic entre la colonie et les ports voisins a été compris dans le chiffre total, alors que les années précédentes il avait été compté à part.

Le nombre des arrivées s'élève à 45.349 navires déplaçant 9.681.203 tonneaux et celui des départs à 45.171 navires jaugeant 9.644.181 tonneaux.

Le mouvement de la navigation anglaise a été le suivant en tonnes :

	Entrées	Sorties	Total
Navigation maritime.....	2.917.780	2.897.200	5.814.980
— fluviale.....	1.697.242	1.701.417	3.398.659
	4.615.022	4.598.617	9.213.639

et celui de la navigation étrangère :

	Entrées	Sorties	Total
Navigation maritime.....	2.637.552	2.609.902	5.247.454
— fluviale.....	48.545	49.503	98.048
	2.686.097	2.659.405	5.345.502

Les chaloupes à vapeur qui font du trafic entre Hong-kong et les ports voisins donnent à l'entrée 82.564 tonneaux et à la sortie le même chiffre.

Voici le mouvement concernant les jonques :

	Entrées	Sorties	Total
Commerce extérieur.....	1.631.272	1.634.896	3.266.168
— local.....	666.248	668.699	1.334.947
	2.297.520	2.303.595	4.601.115

Il ressort de ces chiffres que le mouvement maritime anglais représente 30,1 % ; le mouvement fluvial anglais, 17,2 % ; le mouvement maritime étranger, 27,5 % ; le mouvement fluvial étranger, 0,5 % ; le mouvement des chaloupes à vapeur, 0,9 % ; le mouvement des jonques, pour le commerce extérieur, 16,9 % ; et pour le commerce local, 6,9 %.

Le nombre exact de navires de construction européenne (en excep-

tant les vapeurs fluviaux et les chaloupes à vapeur), qui sont entrés dans le port de Hong-kong en 1901, a été seulement de 682 dont 337 anglais et 345 étrangers. On voit par là que ces 682 navires ont donné 3.570 entrées ; ils représentent un déplacement de 5.555.332 tonneaux.

Il ressort du rapport concernant le commerce maritime en 1901 que, bien qu'il y ait une diminution très sensible dans le nombre de navires naviguant sous pavillon anglais (cette diminution est due surtout au retrait de quelques vapeurs fluviaux), il existe cependant une augmentation de 58.441 tonneaux en faveur du tonnage anglais.

III. — AMÉRIQUE.

Saint-Pierre-et-Miquelon. — *Le commerce général.* — L'Office colonial vient de recevoir les statistiques du commerce de Saint-Pierre-et-Miquelon pendant l'année 1901. Nous extrayons de ces documents les renseignements qui suivent :

	1901	1900	Diff. 1901
IMPORTATIONS			
De France	4.368.848	4.292.265	+ 76.583
Colonies françaises	70.154	89.204	— 19.050
De l'étranger	5.390.773	4.944.568	+ 440.215
Totaux	9.829.775	9.326.037	+ 503.738
EXPORTATIONS			
En France	9.152.295	10.576.405	— 1.424.110
Aux Colonies françaises	1.156.058	1.621.611	— 465.553
A l'étranger	1.444 427	1.269.437	+ 174.990
Totaux	11.752.780	13.467.453	— 1.714.673
RÉCAPITULATION			
Importation	9.829.775	9.326.037	+ 503.738
Exportation	11.752.780	13.467.453	— 1.714.673
Totaux	21.582.555	22.793.490	— 1.210.935
En France	13.521.143	14.868.760	— 1.347.527
Aux Colonies françaises	1.226.212	1.710.815	— 484.603
A l'étranger	6.835.200	6.214.005	+ 621.195
Totaux	21.582.555	22.793.490	— 1.210.935

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exquatur a été accordé à :
M. Julien Botto, *consul* de Turquie à Nice;
M. de Oertzen, *consul général* d'Allemagne au Havre;
M. Luis Villar y Peralta, *consul* d'Espagne à Perpignan.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

GÉNIE

Afrique Occidentale. — M. le *capit.* Jolivet est désig. pour le service des construct. milit. au Sénégal.

SERVICE DE SANTÉ

Sud-Algérien. — Les *méd. aides-maj.* dont les noms suivent sont désig. :
M. Villa pour la comp. des oasis sahariennes du Tidikelt; M. May pour la comp. des oasis sahariennes du Gourara; M. Taillade pour la comp. des oasis sahariennes du Touat.

SERVICE VÉTÉRINAIRE

Madagascar. — MM. les *vétér. en* 2e Dufour, Dorat et Dasté sont placés h. c. pour serv. à Madagascar.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Afrique Occidentale. — M. le *lieut.* Lebègue est affecté à la 4e comp. du 1er sénégalais;
M. le *lieut.* Bock est détaché auprès du lieut.-gouverneur du Sénégal;
M. le *capit.* Lauqué est affecté au 1er sénégalais :
M. le *lieut.* Rémond est affecté à la comp. de discip. du Sénégal;
M. le *capit.* Pérignon est affecté au bataill. de tiraill. sénégalais de Zinder.
Indo-Chine. — M. le *lieut.* Potet est désig. pour servir au rég. de tiraill. annamites.
Madagascar. — M. le *lieut.* Delettre est désig. pour servir à Madagascar.

ARTILLERIE

Afrique Occidentale. — Sont affectés :
Aux travaux militaires : M. le *capit. en* 2e Periquet;
A la sous-direct. de Saint-Louis : M. le *lieut.* Quérillac.
Indo-Chine. — Sont nommés :
Sous-directeur d'artillerie à Saïgon : M. le *chef d'escad.* Dupont;
Command. du groupe des batteries de réserve de Chine : M. le *chef d'escad.* Pitault;
A la 3e batt. à Saïgon : M. le *capit.* Pocard du Cosquer de Kerviller;
Command. la comp. du train des équipages à Lang-son : M. le *capit.* Morlière;
A la 18e batt. à Haïphong : M. le *capit.* Bourgoin;
A la 12e batt. au cap Saint-Jacques : M. le *capit. en* 2e Pol;
Au détach. de la 6e comp. d'ouvriers à Saïgon : M. le *capit.* Midol;
A la 5e batt. de Lao-kay : M. le *lieut.* Gamas;
A la 7e batt. à Lao-kay : M. le *sous-lieut.* Landriau.

CORPS DU COMMISSARIAT

Afrique Occidentale. — M. Boy, *agent comptable de* 2e *cl.*, est désig. pour servir à l'hôpital de Kayes.
Indo-Chine. — M. Bigault de Fouchères, *agent comptable de* 2e *cl.*, est désig. pour servir au Tonkin.

SERVICE DE SANTÉ

Afrique Occidentale. — M. le *méd.-maj. de 2e cl.* Houillon est nommé adjoint du med. inspect. des services sanit. de l'A. O. F.

M. le *méd. aide-maj. de 1re cl.* Fontgrous est désig. pour servir en Afrique Occidentale.

Congo. — M. le *méd. aide-maj. de 1re cl.* de Goyon est désig. pour servir h. c. au Congo.

Guadeloupe. — M. le *méd. aide-maj. de 1re cl.* Thélème est désig. pour servir à la Guadeloupe.

Indo-Chine. — MM. les *méd. aides-maj. de 1re cl.* Arathon, Deunff, Fistié et Andrieux sont désig. pour servir en Indo-Chine.

Madagascar. — MM. les *méd. aides-maj. de 1re cl.* Cavasse et Masse sont désig. pour servir à Madagascar.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Atlantique. — Sont désig. pour embarq. sur le *Tage :*

MM. les *lieut. de vaiss.* de Pina et Jourdain et le *mécanic. ppal de 2e cl.* Dupuy.

Cochinchine. — M. le *lieut. de vaiss.* Merveilleux du Vignaux est nommé au command. du *Bengali;*

M. le *lieut. de vaiss.* Ratyé est nommé au command. du *Vauban.*

Madagascar. — M. le *capit. de frégate* Buchard est nommé au command. du *Pourvoyeur* et de la marine à Diégo-Suarez.

Sont désig. pour embarq. sur la *Nièvre* (mission hydrographique de Madagascar) :

MM. le *lieut. de vaiss.* Dumoulin, les *enseig. de vaiss.* Sagon, Vivielle, Boutroux et les *aspirants de 1re cl.* Denantes et de Carpentier.

Mers d'Orient. — M. le *capit. de vaiss.* Poideloue est nommé au command. du *Châteaurenault.*

Pacifique. — M. le *capit. de frégate* Prat est désig. pour embarq. comme second sur le *Protet.*

Sont désig. pour embarq. sur le *Protet* :

En qualité d'adjudant de divis., M. le *lieut. de vaiss.* Daveluy; en qualité de mecanic. de div., M. le *mécanic. ppal de 1re cl.* Thévenot.

M. le *mécanic. ppal de 2e cl.* Duboux est désig. pour embarq. sur le *Protet.*

Terre-Neuve. — Sont désig. pour embarq. sur le *Lavoisier* à Toulon :

MM. le *capit. de frégate* Banon comme offic. en second; le *lieut. de vaiss.* de Marguerye comme adjudant de divis.; le *lieut. de vaiss.* de Crousnilhon; les *enseig. de vaiss.* Lacloche, Gilard et Decoux; le *mécanic. ppal de 1re cl.* Pons comme mecanic. de division, et le *mécanic. ppal de 2e cl.* Valet.

CORPS DU COMMISSARIAT

Cochinchine. — M. le *commiss. de 3e cl.* Boubennes est désig. pour servir à Saigon.

Pacifique — M. le *commiss. de 1re cl.* Ducorps est désig. pour embarq. sur le *Protet* en qualité de commiss. de division.

Terre-Neuve. — M. le *commiss. de 1re cl.* de Marquiessac est désig. pour embarq. sur le *Lavoisier* en qualité de commiss. de division.

SERVICE DE SANTÉ

Crète. — M. le *méd. de 1re cl.* Meslet est désig. pour embarq. sur le *Condor.*

Indo-Chine. — M. le *méd. de 2e cl.* Michel est désig. pour embarq. sur le *Bengali* (mission hydrographique de l'Indo-Chine).

Levant. — M. le *méd. de 1re cl.* Ruban est désig. pour embarq. sur le *Vautour* à Constantinople.

Pacifique. — M. le *méd. de 1re cl.* Michel est désig. pour embarq. sur le *Protet* en qualité de méd. de division.

Terre-Neuve. — M. le *méd. de 1re cl.* Glérant est désig. pour embarq. sur le *Lavoisier* en qualité de méd. de division.

MINISTÈRE DES COLONIES

Par décret en date du 19 février 1903, ont été nommés :

Président du conseil d'appel de Saint-Pierre et Miquelon, M. Vigne;

Conseiller à la cour d'appel de l'Inde, M. Gaigneron de Marolles.

Par décret en date du 17 février 1903, M. Gamin (Louis-Adrien) a été nommé notaire à la résidence de Saint-Denis (Réunion).

Par décret en date du 12 février 1903, M. Poulin (Jean-Adrien-Gaston a été nommé administrat. de 3e cl. des services civils de l'Indo-Chine.

Sont nommés dans le personnel des administrateurs coloniaux :

A l'emploi d'administrateur en chef de 2e classe.

M. Estèbe (Frédéric),

A l'emploi d'administrateur de 1re classe.

MM. Aubert (François-Brunot); Hinault (Homère-Charles); Pobéguin (Charles-Henri).

A l'emploi d'administrateur de 2e classe.

MM. Brousseau (Georges); Gerbinis (Louis-Martial); Bénévent (Charles-Marie ; Vienne (Georges-Emile) ; Bobichon (François-Henri).

A l'emploi d'administrateur de 3e classe.

MM. Bruel (Gilbert-Georges) ; Fournier (René-Victor-Edward-Maurice) ; Bonnel de Mézières (Albert-Louis-Marie-Joseph.

A l'emploi d'administrateur adjoint de 1re classe.

MM. Rouhaud (Antoine-Jean) ; Delafosse (Ernest-François) ; Thomann (Georges); Talvas (Georges-Eugène) ; Pujol (Auguste-Joseph) ; Bastard (Eugène-Joseph) ; Mambaye Hamadou (Fara Biram-Lô) ; Bernard (Antoine-Victor) ; de Roll-Montpellier (Paul-Auguste) ; Micheau (Jean-Marie) ; Lamblin (Auguste).

A l'emploi d'administrateur adjoint de 2e classe.

MM. Chaffaud (Edouard) ; Alglave (Marcel-Emile) ; Bonnassiès (Gabriel-Lucien) ; Maire (Jean-Marie) ; Demarsy (Eugène) ; Leniez (Pierre-Charles) ; Ravon (Célestin) ; Cochard (Georges-Joseph) ; Tellier (Théophile-Antoine) ; Silvie (Armand-Justin) ; Deltel (Gaston-Alfred) ; Cadier (Edmond-Emilien).

A l'emploi d'administrateur adjoint de 3e classe.

MM. Marchand (Charles-Rémy) ; Charles (Victor-Antoine) ; Teyssandier (Antoine), adjoints des affaires civiles de Madagascar.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

L'Œuvre militaire de La Galissonnière au Canada, par SYLVAIN GIRERD. 1 broch. in-8° de 46 p. Saint-Etienne, 1902.

C'est aux deux années pendant lesquelles Michel de La Galissonnière exerça les fonctions de gouverneur général à la Nouvelle-France que M. Girerd a consacré une étude dont la brièveté n'exclut pas l'intérêt. Une première partie, bien documentée, est consacrée à fixer la situation du Canada en 1747 par rapport aux colonies anglaises : limites incertaines, succession de coups de main de la part des Anglais, insuffisance des moyens de défense (500 soldats réguliers seulement!).

La Galissonnière, chargé de l'intérim du gouvernement pendant la captivité du marquis de la Jonquière, que les Anglais avaient pris, était âgé de 54 ans et n'avait que de médiocres états de services — exception faite du combat soutenu par lui en 1744 sur la frégate *la Gloire* en vue du cap Saint-Vincent. — Très instruit, il ne passait pas pour un homme d'action. M. Girerd montre excellemment comment il donna un absolu démenti à sa réputation. Aussitôt débarqué, il étudia le Canada et se convainquit de la nécessité d'en faire, comme nous dirions aujourd'hui, une colonie de peuplement et non une colonie d'exploitation, et il réclama

des colons, fussent-ils mendiants ou de mauvaise vie. Mais, vu les circonstances, il dut se consacrer surtout à l'œuvre militaire : une forte garnison à Québec, un camp volant pour empêcher les débarquements et des brûlots contre les escadres anglaises, tel est son programme de défense; il le compléta par des forts sur l'Ohio ; il quitta le Canada en 1749.

La France et les autres nations latines en Afrique, par E. Rouard de Card. 1 vol. in-8° br. de 182 p. Paris, Pedone, 1903.

Le savant auteur de cet ouvrage, professeur à la Faculté de Droit de Toulouse, s'est, avec un rare bonheur, appliqué à mettre en lumière les difficultés que nous ont suscitées depuis vingt ans, en Afrique, les nations latines — Italie, Portugal, Espagne — dont il semble qu'elles avaient intérêt à s'entendre avec nous plutôt qu'avec l'Angleterre et l'Allemagne. Les Italiens en Tunisie, en Egypte et dans le Harrar, où ils se sont entendus avec l'Angleterre, les Portugais au Congo, au Dahomey, à Ziguinchor et à Massabi, les Espagnols dans le golfe de Guinée, sur le littoral saharien ou dans les affaires marocaines, ont, à diverses reprises, manifesté à notre égard des dispositions peu amicales.

M. Rouard du Card raconte sommairement les faits, les apprécie — non sans sévérité parfois pour notre diplomatie — et commente brièvement les conventions intervenues entre les parties. Le texte complet de ces actes diplomatiques et plusieurs cartes ajoutent encore à l'intérêt de l'ouvrage.

L'Epopée portugaise, par Almada Negreiros. In-8°. Paris, Challamel.

La brochure de M. Almada Negreiros est un intéressant précis d'histoire coloniale : elle s'ouvre par un résumé chronologique des découvertes, conquêtes et explorations des navigateurs et explorateurs portugais, le tout indiqué d'une manière précise, mais un peu sommaire. La seconde partie intitulée : « Les colonies actuelles du Portugal », est un bon tableau géographique et économique de cet empire encore immense, aujourd'hui divisé en huit gouvernements civils et militaires, et couvrant 2.200.000 kilomètres carrés, soit 22 fois la surface de la mère patrie. Plusieurs cartes éclairent cette partie de l'ouvrage où abondent les statistiques intéressantes sur l'activité économique des colonies. Les chiffres justifient d'ailleurs l'auteur de louer, comme il fait, l'énergie des Portugais : depuis 1890, en effet, le commerce colonial a doublé pour la Guinée, le Cap-Vert et l'Angola, il a triplé pour San-Thomé et le Mozambique.

La Belgique morale et politique (1830-1900), par M. Maurice Wilmotte, avec une préface de M. Emile Faguet, de l'Académie française. — Paris, A. Colin,

Sous une forme élégante, humoristique parfois, M. Wilmotte trace, à grands traits, l'histoire de son pays, depuis qu'il est devenu autonome. Ce libéral intelligent, après un tribut naturel payé au souvenir des anciens chefs de son parti, les Rogier, Frère-Orban et Bara, a mis convenablement en lumière les œuvres du parti catholique et ses réformes démocratiques. Pourquoi, après cette impartiale constatation, M. Wilmotte forme-t-il le rêve de la restauration du *passé libéral* au moyen de l'*avenir socialiste*? C'est ce qui ne s'explique point, car lui-même ne manque pas de railler, à maintes reprises, les utopies collectivistes. A lire, en entier, le chapitre consacré à l'Etat Indépendant du Congo et au roi Léopold II, dont il trace un portrait fort curieux : roi constitutionnel, diplomate avisé, esprit entreprenant, à longue portée, et remarquablement entendu en affaires.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

La France au dehors. Les missions catholiques françaises au XIXe siècle, publiées sous la direction du P. Piolet, avec la collaboration de toutes les sociétés de missions. — Illustrations d'après des documents originaux. — Tome VI et dernier. *Missions d'Amérique*. Les 87e et 88e livraisons viennent de paraître. Paris, 1903, librairie A. Colin.

L'Almanach illustré du Marsouin, annuaire des Troupes Coloniales pour 1903, par Ned Noll. Un vol. in-8° de 186 pages, avec cartes et gravures. H. Charles-Lavauzelle, éditeur. Paris, 1903.

L'Inde d'aujourd'hui, étude sociale, par Albert Métin. Un vol. in-18 jésus de 304 pages. Armand Colin, éditeur. Paris, 1903.

Essai sur l'évolution de la civilisation indienne, par le marquis de la Mazelière. Deux vol. in-16 avec gravures. Plon-Nourrit et Cie, éditeurs. Paris, 1903.

Compagnies et Sociétés coloniales allemandes, par Pierre Decharme. Un vol. in-8° de 307 pages. Masson et Cie, éditeurs. Paris, 1903.

L'Année coloniale, publiée sous la direction de Ch. Mourey et Louis Brunel (troisième année). Un vol. in-8° de 328 pages. Société de l'Annuaire colonial. Paris, 1902.

Le commandant Lamy, d'après sa correspondance et ses souvenirs de campagne (1858-1900), par le commandant Reibell. Un vol. in-8° de 576 pages avec un portrait et 11 cartes. Hachette et Cie, éditeurs. Paris, 1903.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Armée et Marine (22 *févr.*). La question macédonienne. — Sic : Mort du vicomte du Bourg de Bozas. — Le canon américain de 16 pouces. — Bou-Tellis : Les insurgés de Margueritte. — H. C. : Mission du *D'Assas*. — Cab : Réforme du recrutement et de l'instruction des officiers de marine en Angleterre.

Annales Coloniales (15 *févr.*). Henri Jumelle : Sur une filasse appelée « Ramie indigène » à Madagascar. — Léon Paquier : Le Yün-Nan.

Bulletin du Comité de l'Afrique française (*févr.*). Les événements du Maroc. — Nos intérêts en Ethiopie. — Victor Demontès : La colonisation officielle et le peuplement français en 1902. — La délimitation de Zinder.

Bulletin du Comité de l'Asie française (*févr.*). Le traité avec le Siam. — Le budget des affaires étrangères à la Chambre des députés. — Henry Bidou : La question mandchourienne. — J. F. : La question monétaire en Extrême-Orient.

La France de demain (15 *févr.*). Arthur Maillet : L'Abyssinie.

La Quinzaine (16 *févr.*). Charles de Vitis : Le Vénézuéla.

La Réforme économique (15 *févr.*). J. Domergue : La nouvelle législation sucrière de l'Autriche-Hongrie. — D'Aubry : Le nouveau tarif autrichien. — (22 *févr.*). J. Desmets : Les crises commerciales en France et le moyen de les prévenir.

Revue Bleue (14 *févr.*) Jacques Bardoux : L'opinion britannique et les projets d'alliances continentales.

Revue Coloniale (*sept.-oct.*). M. Vigoureux : La Nouvelle-Calédonie. — Capit. Roche : Délimitation entre le Congo français et la Guinée espagnole.

Revue commerciale de Bordeaux (13 *févr.*). P. Camena d'Almeida : Aperçu sur la géographie économique de l'Angleterre. — Albert Poncin : La question marocaine. — (20 *févr.*). Alfred Imbert : La production et la consommation du liège en Algérie.

Revue des Deux Mondes (15 *févr.*). Comte Henry de Castries : Le Maroc d'autrefois : les corsaires de Salé.

Revue Générale des sciences (15 *févr.*). Augustin Bernard : Le commerce au Maroc.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues belges.

Le Mouvement géographique (22 *févr.*). La jurisprudence de l'Etat Indépendant du Congo. — Le Nil entre le lac Albert et Dufile.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

APERÇU DE QUELQUES SOMMAIRES

Sommaire du n° 136

*** : Le traité franco-siamois. — **René Henry** : Le rapprochement franco-italien. — **Auguste Terrier** : La délimitation de Zinder.
Cartes et Gravures : I. Carte du Siam — II. La nouvelle frontière franco-siamoise. — III. Afrique occidentale française, 3e territoire militaire.

Sommaire du n° 137

Henri Pensa : L'avenir de la Tunisie. L'industrie européenne et l'industrie indigène — *** : L'œuvre française en Afrique Occidentale. — **Henri Bohler** : Les coulisses du pangermanisme autrichien. — **René Moreux** : Le premier congrès colonial allemand.
Cartes et gravures : Carte de l'Afrique Occidentale.

Sommaire du n° 138

*** : Le livre jaune et les affaires de Siam. — **E. Peyralbe** : France et Simplon. — **Paul Labbé** : La région du fleuve Amour.
Cartes et gravures : I. Graphique comparatif des projets Frasne-Vallorbe et de la Faucille. — II. Carte des voies d'accès au Simplon.

Sommaire du n° 139

Notre enquête : A propos des affaires de Siam : Opinions de MM. Godin, le Comte d'**Aunay**, **Berthelot**, **Le Myre de Vilers**, **Denys Cochin**, **Flourens**, **Senart**, et du journal *Le Temps*. — **Maurice Buret** : Les villes de santé dans nos Colonies. — **Georges Bohler** : La lutte tchèque-allemande.
Cartes et gravures : Répartition des nationalités en Autriche-Hongrie.

Sommaire du n° 140

Notre enquête : A propos des affaires de Siam ; opinions de MM. François Deloncle, le baron d'Estournelles, de Constant, Gerville-Réache, H. Cordier, Marcel Monnier, Charles Lemire. — *** : L'œuvre française en Afrique occidentale. — **Paul Labbé** : La région du fleuve Amour, la province Maritime.
Cartes et gravures : I. Les nouvelles délimitations des colonies de l'Afrique occidentale. — II. La région du fleuve amour.

Sommaire du n° 141

Saint-Germain, sénateur d'Oran : La question du Maroc. — **Le Myre de Vilers**, ancien député de la Cochinchine : La crise de l'argent en Indo-Chine. — *** : Le conflit anglo-germano-vénézuélien. — **René Basset**, directeur de l'École supérieure des Lettres d'Alger : Le XIIIe congrès international des orientalistes à Hambourg. — **René Pinon** : Les missions catholiques françaises au XIXe siècle. — **L. Brunet**, député de la Réunion : Madagascar. — Les territoires militaires.
Cartes et gravures : Carte du Maroc. — Carte du Vénézuéla.

Sommaire du n° 142

*** : Notre expansion coloniale et les partis politiques. — **René Henry** : La question de la Macédoine. — **X.** : La question du Maroc. — **Notre Enquête** : A propos des affaires de Siam ; opinions de M. G. Chastenet, d'un collaborateur d'Extrême-Orient de M. Robert le Caix (*Journal des Débats*) ; protestation de l'Association des écrivains militaires, maritimes et coloniaux, *Président*, M. H. Houssaye.
Cartes et gravures : I. Péninsule des Balkans : indications orographiques. — II. La Turquie d'Europe. — III La Péninsule des Balkans d'après le traité de San-Stefano.

Sommaire du n 143

Auguste Terrier : La délimitation de l'Ethiopie. — **René Henry** : La question de Macédoine. — — **Alexandre Guasco** : Le paludisme et l'initiative privée en Corse. — **J. Dennis-Darnays** : Fédéralisme et socialisme en Australasie. — **René Moreux** : Le traité franco-siamois et l'opinion allemande.
Cartes et gravures : I. Frontière entre le Soudan Anglo-Egyptien et l'Ethiopie. — II. Délimitation de l'Afrique Orientale.

Sommaire du n° 144

L. Fallot : Le commerce du Sahara. — **Georges Bohler** : La question du Vénézuéla. — **Gonzalès Figueiras** : Une première occupation allemande au Vénézuéla (XVIe siècle). — **Gabriel Louis-Jaray** : La presse politique en Bohême, Moravie et Silésie.
Cartes et gravures : Carte du Sahara

PRIMES A NOS ABONNÉS

L'administration de la Revue se charge, à titre gracieux, de tous les achats et expéditions de livres, cartes géographiques, aux prix de Paris, pour ses abonnés de province, des colonies et de l'étranger : s'adresser directement à l'administrateur de la Revue, 19, rue BONAPARTE, Paris, VIe.

DENTIFRICES

ÉLIXIR, POUDRE et PÂTE
des RR. PP.

BÉNÉDICTINS

de l'Abbaye de **SOULAC**

A. SEGUIN, BORDEAUX

MEMBRE DU JURY, HORS CONCOURS
Exposition Universelle Paris 1900

MODÈLE du FLACON

OLIVER

MACHINE à ÉCRITURE VISIBLE

DERNIER MODÈLE
AMÉRICAIN
—ou—
SYSTÈME MODERNE
PERFECTIONNÉ

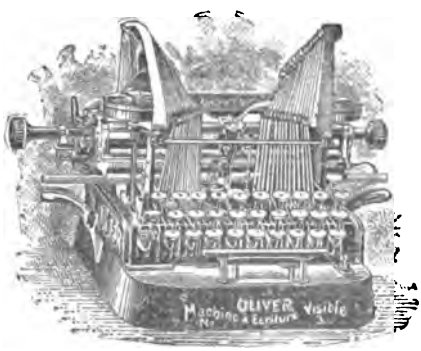

LA PLUS SIMPLE
500 PIÈCES

Catalogue franco s. demar

2, rue Laffitte. 2
PARIS

CONSTIPATION

Guérison certaine EN 10 JOURS PAR L'EMPLOI de la DÉLICIEUSE **POUDRE LAXATIVE ROC**
Une cuillerée à café dans un demi-verre d'eau le so
couchant. — Le Flacon pour une cure, 2 fr. 50 fra
GUINET, Pharmacien, 1, Rue Michel-le-Comte, P

Vin Néziles

Co

Il tonifie
L'homm
l'entretie
fortifian

régu
la

a digestion.
beaucoup d'acti
ment digesti

7me Année N° 146 15 Mars 1903

HARVARD COLLEGE LIBRARY CAMBRIDGE, MASS.

QUESTIONS Diplomatiques et Coloniales

REVUE DE POLITIQUE EXTÉRIEURE

PARAISSANT LE 1er ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

SOMMAIRE

Casimir Pralon..... Les affaires macédoniennes.....
***..... La question du Congo.....
J. Xior..... Situation économique de la Côte d'Ivoire.....
Maurice Buret..... Quatre plaies coloniales.....
Henri Hantich..... La Bohême en deuil.....

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

Renseignements politiques.....
Renseignements économiques.....
Nominations officielles.....
Bibliographie — Livres et Revues.....

CARTES ET GRAVURES

La Côte d'Ivoire..... 35

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
19, RUE BONAPARTE — PARIS, 6e
Abonnement annuel
France et Colonies, 15 francs; Etranger et Union postale, 20 francs.
La Livraison : *France* : 0,75; *Etranger* : 1 fr

DENTIFRICES

ÉLIXIR, POUDRE et PÂTE
des RR. PP.

BÉNÉDICTINS

de l'Abbaye de SOULAC

A. SEGUIN, BORDEAUX

MEMBRE DU JURY, HORS CONCOURS

Exposition Universelle Paris 1900

MODÈLE du FLACON

OLIVER

MACHINE à ÉCRITURE VISIBL

DERNIER MODÈLE
AMÉRICAIN

SYSTÈME MODERNE
PERFECTIONNÉ

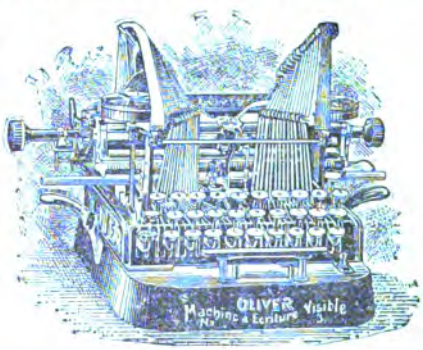

LA PLUS SIMP
500 PIÈCES

Catalogue franco s. de

2, rue Laffitte
PARIS

CONSTIPATION

Guérison certaine EN 10 JOURS PAR L'EMPLOI de la DÉLICIEUSE **POUDRE LAXATIVE R**
Une cuillerée à café dans un demi-verre d'eau
coucher. — Le Flacon pour une cure, 2 fr. 50
GUINET, Pharmacien, 1, Rue Michel-le-Com

Vin Désiles

Cordial Régénérateur

Il tonifie les poumons, régularise les battements du cœur, active le travail de la digestion. L'homme débilité y puise la **force**, la **vigueur** et la **santé**. L'homme qui dépense beaucoup d'entretient par l'usage régulier de ce cordial, efficace dans tous les cas, éminemment dis **fortifiant** et agréable au goût comme une liqueur de table.

7e Année N° 146 15 Mars 1903

HARVARD COLLEGE
APR 1 19
CAMBRIDGE, MA.

QUESTIONS Diplomatiques et Coloniales

REVUE DE POLITIQUE EXTÉRIEURE

PARAISSANT LE 1er ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

SOMMAIRE

		Pages
Casmir Pralon	Les affaires macédoniennes	337
...	La question du Congo	346
J. Xior	Situation économique de la Côte d'Ivoire	354
Maurice Buret	Quatre plaies coloniales	363
Henri Hantich	La Bohême en deuil	374

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

Renseignements politiques	376
Renseignements économiques	392
Nominations officielles	395
Bibliographie — Livres et Revues	399

CARTES ET GRAVURES

La Côte d'Ivoire	357

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

19, RUE BONAPARTE — PARIS, 6e

Abonnement annuel

France et Colonies, 15 francs; Etranger et Union postale, 20 francs.

La Livraison : *France* : 0,75; *Etranger* : 1 fr

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE

DE PARIS

Capital : 150 millions de francs

ENTIÈREMENT VERSÉS

SIÈGE SOCIAL : 14, rue Bergère

SUCCURSALE : 2, Place de l'Opéra, Paris

Président du Conseil d'administration :
M. Émile MERCET, O. ✻.

Directeur général administrateur ; M. Alexis ROSTAND, O. ✻.

OPÉRATIONS DU COMPTOIR :

Bons à échéance fixe, Escompte et Recouvrements, Comptes de Chèques, Lettres de Crédit, Ordres de Bourse, Avances sur Titres, Chèques, Traites, Envois de fonds en Province et à l'Etranger, Garde de Titres, Prêts hypothécaires maritimes, Garantie contre les risques de remboursement au pair, Paiements de Coupons, etc.

AGENCES

BUREAUX DE QUARTIER DANS PARIS

A. 147, boul^d St-Germain ;
B. 108, rue de Rivoli ;
C. 23, boul^d Diderot.
D. 11, rue Rambuteau ;
E. 16, rue de Turbigo ;
F. 21, pl. de la République ;
G. 24, rue de Flandre ;
H. 2, rue du 4-Septembre ;
I. 84, boul^d Magenta ;
K. 92, b^d Richard-Lenoir ;
L. 86, rue de Clichy ;
M. 87, avenue Kléber ;
N. 35, avenue Mac-Mahon ;
O. 71, b^d Montparnasse ;
P. 27, f^g Saint-Antoine ;
R. 53, b^d Saint-Michel ;
S. 2, rue Pascal ;
T. 1, avenue de Villiers ;
U. 49, av. Champs-Elysées ;
V. 85, avenue d'Orléans ;
X. 69, rue du Commerce ;
Y. 124, f^g Saint Honoré.
Z. 89, B^d Haussmann.

BUREAUX DE BANLIEUE

Asnières : 8, rue de Paris - *Charenton* : 50, rue de Paris, *Enghien* : 47, Grande-Rue. *Levallois-Perret* : 3, place République. *Neuilly-sur-Seine* : 92, avenue de Neuilly.

AGENCES EN PROVINCE

Abbeville, Agen, Aix-en-Provence, Alais, Amiens, Angoulême, Arles, Avignon, Bagnères-de-Luchon, Bagnols-sur-Cèze, Beaucaire, Beaune, Belfort, Bergerac, Béziers, Bordeaux, La Bourboule, Caen, Calais, Cannes, Carcassonne, Castres Cavaillon, Cette, Chagny, Chalon-sur-Saône, Châteaurenard, Clermont-Ferrand, Cognac, Condé-sur-Noireau, Dax, Deauville-Trouville, Dieppe, Dijon, Dunkerque, Elbeuf, Epinal, Firminy, Flers, Gray, Le Havre, Hazebrouck, Issoire, Jarnac, La Ferté-Macé, Lésignan, Libourne, Lille, Limoges, Lyon, Manosque, Le Mans, Marseille, Mazamet, Mont-de-Marsan, Le Mont-Dore, Montpellier, Nancy, Nantes, Narbonne, Nice, Nimes, Orange, Orléans, Perigueux, Perpignan, Reims, Remiremont, Roanne, Roubaix, Rouen, Royat, Saint-Chamond, Saint-Dié, Saint-Etienne, Salon, Toulouse, Tourcoing, Vichy, Villefranche-sur-Saône, Villeneuve-sur-Lot, Vire.

AGENCES DANS LES COLONIES ET PAYS DE PROTECTORAT

Tunis, Sfax, Sousse, Gabès, Majunga, Tamatave, Tananarive, Diégo-Suarez, Mananjary.

AGENCES A L'ÉTRANGER

Londres, Liverpool, Manchester, Bombay, Calcutta, San-Francisco, New-Orléans, Melbourne, Sydney, Tanger.

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Le Comptoir tient un service de coffres-forts à la disposition du public, 14, *rue Bergère*, 2, *place de l'Opéra*, 147, *Saint Germain*, et dans les principales Agences.

Une clef spéciale unique est remise à chaque locataire. — La combinaison est faite et changée à son gré par le locataire. — Le locataire peut seul ouvrir son coffre.

BONS A ÉCHÉANCE FIXE

Intérêts payés sur les sommes déposées :

De 6 mois jusqu'à 1 an. 1 1/2 %
De 1 an jusqu'à 18 mois. 2 %
De 18 mois jusqu'à 2 ans. 2 f
A 2 ans et au delà.....

Les Bons, délivrés par le COMPTOIR NATIONAL aux tau térêts ci-dessus, sont à ordre ou au porteur, au c Déposant. Les intérêts sont représentés par des *Bo rêts* également à ordre ou au porteur, payables s lement ou annuellement, suivant les convenances sant. Les *Bons de capital et d'intérêts* peuver dossés et sont par conséquent négociables.

VILLES D'EAUX, STATIONS BALN

Le COMPTOIR NATIONAL a des agences de icipales *Villes d'eaux* : Nice, Cannes, Vichy, rouville- Deauville, Dax, Royat, Le Havre, La Le Mont- Dore, Bagnères-de-Luchon, etc. ; ces itent tou- tes les opérations, comme le siège les autres agences, de sorte que les Etrangers tes, les Bai- gneurs peuvent continuer à s'occ ires pendant leur villégiature.

LETTRES DE CRÉDIT

Le COMPTOIR NATIONAL D'Esc *Crédit* circulaires payables ses agences et correspon accompagnées d'un carnet aux voyageurs les plu temps qu'une sécurité i e.

JYAGES

vre des *Lettres de* nde entier auprès de Lettres de Crédit sont t d'indications et offrent commodités, en même

Salons des Accrédités, Branch office, 2, place de l'Opéra

Special department for travellers and letters of credit Lugga- ges stored. Letters of credit cashed and delivered throughout the world. — Exchange office.

THE COMPTOIR NATIONAL receives and sends on parsels addressed to them in the name of their clients or bearers of credit.

QUESTIONS
DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LES AFFAIRES MACÉDONIENNES

Les lecteurs des *Questions* connaissent déjà les données du problème macédonien : elles ont été clairement présentées par M. René Henry dans les numéros du 15 janvier et du 1er février. Nous nous proposons aujourd'hui plus particulièrement d'examiner quelle peut être, en cette affaire, la politique la plus propre à sauvegarder à la fois les intérêts des populations macédoniennes et la paix de l'Europe, et de montrer, à la lumière des Livres jaunes récemment publiés par notre ministère des Affaires étrangères et des événements survenus dans les dernières semaines, ce qui a été fait dans la voie ainsi définie.

Théoriquement, le problème macédonien comporte quatre solutions : séparation d'avec la Turquie et annexion en bloc à l'un des Etats chrétiens des Balkans; — démembrement et rattachement des diverses fractions aux Etats balkaniques correspondants; — autonomie; — maintien sous la domination ottomane, mais introduction dans le régime politique de réformes qui rendent cette domination supportable aux populations chrétiennes.

Solutions théoriques, avons-nous dit; car, pour quiconque est au courant de la situation politique dans les Balkans, la première apparaît immédiatement comme inacceptable. Si l'Europe, au lieu d'assumer la charge de faire, un peu malgré eux, le bonheur des peuples balkaniques, leur laissait les coudées franches et assistait, impassible, aux luttes des nationalités adverses, il est probable que tôt ou tard l'une d'elles, la nationalité bulgare, réussirait à imposer sa domination aux autres et à gouverner un jour tout le Nord de la péninsule, en absorbant successivement la Macédoine, la Thrace, la Serbie, et même, dans un avenir plus éloigné, l'Albanie et le Monténégro. Entre tous le peuple bulgare paraît posséder la vitalité nécessaire pour jouer dans les Balkans le rôle rempli jadis en Allemagne par le peuple prussien, et agglomérer, bon gré mal gré, en une

nation cohérente et ordonnée le chaos des races et des peuples qui s'enchevêtrent, se coudoient pêle-mêle et se disputent parmi le dédale des montagnes et des vallées, autour du plateau de Mœsie. Et avec la vitalité, les Bulgares semblent bien avoir la froide énergie dénuée de scrupules, la persévérance calculatrice, l'instinct politique d'organisation indispensables à cette rude tâche de constructeurs de nations.

Mais cette conquête de la péninsule par les Bulgares supposerait une succession effroyable de guerres, auprès desquelles pâliraient les campagnes de la Prusse du XVIIe au XIXe siècle et qui nous ramèneraient en plein moyen-âge, aux pires jours des luttes intestines entre les petits Etats italiens. Ce n'est que par le fer et par le feu que les Bulgares pourraient assujettir des races dont ils sont exécrés, et c'est pour éviter les atrocités d'une pareille conquête que l'Europe, s'interposant, s'efforce de créer pacifiquement dans les Balkans un état d'équilibre politique acceptable pour tous, et partant durable.

Devenue ainsi l'arbitre des destinées des peuples balkaniques, l'Europe peut-elle enlever la Macédoine à la Turquie pour l'annexer en totalité à la Bulgarie? Evidemment non. En admettant même que la Turquie se résignât ou fût, sans trop de peine, contrainte à subir pareille amputation, c'est en Macédoine même que l'annexion rencontrerait d'irréconciliables adversaires : Serbes, Grecs, Albanais, Turcs, Koutzo-Valaques — qui, juxtaposés aux Bulgares, peuplent les vilayets de Kossovo, Monastir, Salonique — refuseraient d'accepter la suprématie de ceux-ci. Ce serait, contre les Bulgares, les mêmes révoltes que contre les Turcs, d'où nécessité de répressions, forcément sanglantes dans un pays où la vie humaine pèse peu, de la part d'un peuple jeune, fruste, mal façonné à l'exercice de l'autorité. Ainsi l'Europe manquerait entièrement son but; au lieu de guérir le mal, elle ne ferait que le déplacer.

Si le rattachement en bloc de la Macédoine à la Bulgarie est inadmissible, ne peut-on pas concevoir le morcellement de cette province entre les différents Etats existants?

C'est une solution séduisante; c'est celle que, dès 1878, les Russes avaient esquissée à San-Stefano en rattachant à la Bulgarie la plus grande partie des vilayets de Salonique et de Monastir et une partie de celui d'Uskub. L'annulation par le Congrès de Berlin de ces clauses du traité de San-Stefano fut une grande faute, et pour les chrétiens de Macédoine, un grand malheur. A cette époque, au lendemain de Plewna, sous l'impression des défaites turques, les populations musulmanes établies sur les territoires annexés à la Bulgarie se fussent

aisément résignées à ce changement de maître ; l'animosité entre Serbes et Bulgares, aiguisée depuis par vingt-cinq années de compétitions stériles et par les souvenirs de la campagne de 1885, eût moins qu'aujourd'hui rendu pénible, pour les Serbes des mêmes territoires, la suprématie bulgare ; enfin, séparés par la Grande Bulgarie du reste de la Turquie, les vilayets d'Albanie, l'Epire, la Vieille-Serbie, la Chalcidique, s'en fussent certainement détachés peu à peu. En déchirant le traité de San-Stefano, le Congrès de Berlin a retardé de vingt-cinq années — et peut-être davantage — l'émancipation des chrétiens de Macédoine, le règlement de la question d'Orient. La situation politique en Turquie d'Europe est aujourd'hui aussi compliquée qu'en 1878 ; les difficultés d'une solution pratique se sont même accrues, parce qu'au lieu d'avoir affaire à une Turquie humiliée, affaiblie, l'Europe se trouve en présence d'un Empire fortifié par vingt-cinq ans de résistance, par ses victoires de 1897 sur la Grèce, par l'impunité des massacres d'Arménie, et de populations qu'a exacerbées et surexcitées les unes contre les autres une longue période de querelles violentes et souvent sanglantes.

Quoi qu'il en soit, pour réparer l'erreur ou la faute du Congrès de Berlin, l'Europe peut-elle aujourd'hui reprendre, en les complétant et perfectionnant, les clauses du traité de San-Stefano, et, laissant à la Turquie une partie du vilayet d'Andrinople, donner à la Bulgarie la vallée de la Strouma, à la Grèce Salonique et la vallée de la Vistritza, à la Serbie la Vieille-Serbie ? Nous ne le croyons pas. Si, par l'incapacité du gouvernement ottoman à instituer dans ses possessions un régime acceptable pour les populations chrétiennes, l'Europe se voit obligée de démembrer la Turquie d'Europe, nous croyons que seule la constitution de la Macédoine en un Etat autonome, placé au début sous le contrôle et la tutelle des grandes puissances, peut satisfaire les intérêts des diverses nationalités établies dans cette région et assurer pour l'avenir la paix dans les Balkans.

Races, nationalités, religions s'entremêlent en Turquie d'Europe d'une manière si confuse qu'on ne sait comment s'y reconnaître : on dirait d'une ruche sur laquelle se seraient abattus cinq ou six essaims ennemis, et dont chaque alvéole servirait de champ clos aux combats des abeilles rivales.

La répartition que nous avons indiquée plus haut, la plus généralement acceptée, la seule géographiquement possible, n'englobe qu'une fraction de la Turquie d'Europe : encore s'en faut-il de beaucoup qu'elle puisse s'effectuer sans contestations.

Dans le vilayet d'Andrinople, les Bulgares du Rhodope pourraient être rattachés à la Bulgarie; les Grecs de la côte, qui actuellement ne souffrent pas trop sous l'autorité ottomane, continueraient sans doute à s'en accommoder. Mais comment les Grecs de Sérès prendraient-ils leur annexion à la Bulgarie; que diraient les Bulgares, les Serbes, les Koutzo-Valaques de Salonique et de Serfidjé de leur rattachement à la Grèce; les Albanais de Prizrend, de leur rattachement à la Serbie?

Admettons cependant que ces populations acceptent le nouvel ordre de choses et sourient à leurs nouveaux maîtres. Il resterait encore à régler le sort d'une grande partie des vilayets de Kossovo et de Monastir. Ici vraiment on n'aperçoit pas de solution satisfaisante : à qui donner Uskub et Monastir, où Serbes, Bulgares, Koutzo-Valaques, à peu près égaux en nombre et animés d'une égale aversion les uns contre les autres, refuseront sans aucun doute d'accepter paisiblèment la suprématie d'une nationalité sur les deux voisines? A quelque parti qu'on se range, ne sera-t-on pas obligé de favoriser une race au détriment des autres, et par suite de recourir à la force pour imposer aux sacrifiés le statut adopté?

Partager la Macédoine en fractions qui, suivant leur situation géographique, seront rattachées à tel ou tel Etat chrétien des Balkans, ce n'est pas résoudre le problème macédonien, c'est seulement le déplacer; ce n'est pas instituer dans la péninsule un état d'équilibre durable, c'est au contraire multiplier les causes de discorde. Sans doute Grecs annexés à la Bulgarie, Bulgares annexés à la Serbie, et ainsi de suite, souffriraient moins que sous le régime turc actuel; leur vie, leurs propriétés seraient respectées; n'ayant plus à redouter massacres et pillages, sous la domination d'une nationalité chrétienne, ils respireraient tout d'abord à l'aise. Mais ils ne tarderaient pas à s'apercevoir de la nullité de leur action politique : encore inexpérimentés, méfiants, jaloux de leur autorité, les peuples balkaniques auraient forcément la main lourde pour les races subordonnées : celles-ci se plaindraient, et leurs clameurs iraient éveiller un écho au cœur des Etats voisins de même race. Les Grecs de Bulgarie se tourneraient vers la Grèce; les Serbes, les Bulgares de Grèce en appelleraient respectivement à leurs frères de Serbie, de Bulgarie. Et ainsi toute la péninsule retentirait de récriminations qui, à la première occasion, dégénéreraient en cris de guerre. En partageant la Macédoine entre la Bulgarie, la Serbie, la Grèce, on améliorerait peut-être momentanément la situation des populations chrétiennes, mais on préparerait sûrement pour l'avenir de graves conflits

où tous les Etats de la péninsule seraient engagés et qui, bien probablement, ne se résoudraient que par les armes, en sorte que, pour sauver quelques centaines de raïas, on s'exposerait à provoquer quelque jour une explosion générale où périraient des milliers d'hommes.

Nous indiquerons tout à l'heure pourquoi l'Europe, tout en imposant au Sultan les réformes qu'exige la situation misérable des populations chrétiennes, doit s'efforcer de maintenir en Turquie d'Europe le *statu quo* territorial; mais dès maintenant nous n'hésitons pas à affirmer que si, par l'obstination du gouvernement ottoman à persister dans ses procédés barbares de domination, l'Europe se voit contrainte à lui arracher ses provinces chrétiennes, la constitution avec ces provinces d'un nouvel Etat autonome pourra seule donner satisfaction à tous les intérêts et assurer dans les Balkans un état d'équilibre durable

Puisque le mélange des races en Macédoine est tel qu'on ne peut concevoir aucun fractionnement territorial logique, puisque le rattachement de telle ou telle division à l'un des Etats existants amènerait forcément l'oppression, par la race dominante, d'une partie des populations annexées, il faudrait renoncer à débrouiller cette confusion inextricable et se résoudre à en tirer parti, telle quelle. Bien plus, il faudrait travailler à l'accroître, à la rendre plus intime encore, si intime que la confusion se mue en fusion.

Au lieu d'entretenir l'antagonisme par la séparation des races et des religions, au lieu de continuer à opposer le Serbe au Bulgare, le Bulgare au Grec, le chrétien au musulman, amener progressivement toutes ces populations à vivre en bonne harmonie; en leur donnant des droits égaux, faire naître et grandir en elles la conscience d'une valeur égale; en leur créant des intérêts communs les amener à se sentir solidaires les unes des autres, telle devrait être la tâche de l'Europe. Certes nous ne la tenons pas pour aisée : substituer l'ordre à l'anarchie, la fraternité à la haine, n'est chose ni facile ni rapide. Tutrice du jeune Etat qu'elle aurait créé, l'Europe aurait à le tenir en lisières pendant de longues années; pour guider ses premiers pas, elle devrait non seulement lui imposer une forme de gouvernement déterminée, mais même mettre à sa tête des hommes de son choix. C'est seulement lorsque, avec le temps, les inimitiés de races et de religions se seraient apaisées, que la Macédoine autonome pourrait progressivement être admise à la liberté politique, puis, émancipée du contrôle de l'Europe, se gouverner elle-même.

On verrait alors cette Macédoine autonome devenir le lien

commun entre les différents Etats balkaniques. Possédant dans son sein des représentants de toutes les races et de toutes les religions, n'étant par suite suspecte à aucune, mais sympathique à toutes, elle servirait d'intermédiaire entre les nationalités adverses, les rapprocherait et aiderait à résoudre leurs différends. Et qui sait si quelque jour elle ne deviendrait pas le noyau d'une vaste confédération, où fraterniseraient Bulgares, Serbes, Grecs, Monténégrins, voire même peut-être Albanais et Turcs, et qui, s'étendant de la Save et du Danube à la mer, engloberait toute la péninsule?

La Macédoine autonome! certes c'est un rêve admirable et que l'Europe, excédée par la mauvaise foi, l'inertie, la maladresse inepte et brutale du gouvernement ottoman, pourrait à bon droit être tentée de réaliser de suite. Pour qu'elle résiste à la tentation, il faut de solides raisons et nous allons voir qu'elle en a des plus sérieuses.

Nous avons indiqué d'un mot les difficultés d'ordre intérieur que la constitution de la Macédoine en Etat autonome rencontrerait dans la situation anarchique du pays lui-même. La question économique ne serait pas non plus sans donner quelque embarras. Contrée naturellement fertile, la Macédoine est actuellement dans une misère profonde. Sans doute les abus du régime turc en sont la principale cause, et quelques années d'une administration honnête et intelligente suffiraient pour ramener la prospérité. Il n'en est pas moins vrai que l'Etat macédonien naîtrait à la vie avec un crédit nul, qu'il posséderait par contre une dette, assez lourde même, ayant forcément hérité d'une part proportionnelle de celle de la Turquie, qu'il aurait à faire face à des dépenses considérables pour assurer tous ses services publics, et que l'Europe devrait se préoccuper de lui servir tout à la fois de banquier et de conseil judiciaire.

Une autre grave difficulté, venant celle-ci de l'extérieur, menacerait l'Etat naissant. Jusqu'ici nous n'avons envisagé que la Macédoine, laissant en dehors de nos considérations l'Albanie. Il n'est cependant pas possible d'émanciper la première sans se préoccuper de la seconde. Dans la Turquie d'Europe démembrée, une fois la Macédoine constituée en Etat autonome, que deviendrait cette région d'âpres montagnes, peuplée de tribus aux mœurs farouches, accoutumées à tous les désordres, impatientes de toute loi? Rattacher l'Albanie à la Macédoine, impossible : ce serait fixer au flanc de l'édifice en construction un baril de poudre toujours prêt à faire explosion ; ce serait compliquer à plaisir, sinon rendre tout à fait impossible, la pacification de la Macédoine, son avènement à la vie

civilisée et à la liberté politique. Confier le soin de maîtriser, d'éduquer et de coloniser l'Albanie à l'une des puissances européennes? Certes les compétiteurs, Autriche, Italie, ne se feraient pas prier; mais ce serait du coup déchaîner dans les Balkans toutes les convoitises européennes, et compromettre toute l'œuvre en voie d'élaboration. L'Europe unie peut espérer résoudre pacifiquement la question balkanique, mais l'union suppose le désintéressement de tous : du jour où l'une des puissances pourra, de la solution adoptée, tirer un bénéfice particulier, c'en sera fait du concert de toutes. Chacune voudra à son tour faire prévaloir ses intérêts, obtenir une compensation, et nous en reviendrons aux pires jours où, par égoïsme individuel et par méfiance réciproque, les puissances laissaient massacrer Arméniens et Crétois. Si l'on veut libérer la péninsule balkanique du régime turc, il faut résolument en fermer la porte à toutes les ambitions particulières des grandes puissances.

L'Albanie devrait donc ou demeurer possession ottomane ou constituer de son côté une principauté indépendante. Dans la pratique, cette alternative ne se poserait pas longtemps, une Albanie ottomane, mais coupée du reste de l'Empire par une Macédoine autonome, ne devant pas tarder à s'émanciper complètement et à s'ériger en Etat indépendant.

De toute façon, turque ou autonome, l'Albanie devrait être étroitement surveillée par l'Europe, pour être maintenue hors d'état de nuire au développement normal des Etats voisins. Accoutumés par la coupable tolérance des Turcs à vivre aux dépens des raïas, à descendre dans les plaines de la Vieille-Serbie, dans la vallée du Vardar pour y ramasser leur butin, les Albanais se feraient difficilement au nouvel ordre de choses. Quelques leçons sévères seraient probablement nécessaires pour leur apprendre à le respecter et les contenir derrière leurs frontières. Ces leçons, ce n'est pas la Macédoine qui pourrait les leur donner; sa police n'y suffirait pas, absorbée qu'elle serait d'ailleurs par le soin de maintenir la paix intérieure. Ici encore l'Europe serait amenée à étendre son rôle de tutrice et à faire protéger, par un corps de troupes spécial, probablement une gendarmerie internationale, les frontières de l'Etat pupille. Ainsi contenue dans ses limites et livrée à elle-même, que deviendrait l'Albanie ? Nul ne peut le dire. Probablement, après bien des luttes intérieures de tribu à tribu, elle finirait par se pacifier et s'organiser. Mais il y faudrait de longues années, pendant lesquelles l'Europe serait constamment tenue en souci de ce côté.

Etat intérieur de la Macédoine, question albanaise, on ne saurait nier que l'Europe se trouverait en présence de difficultés considérables le jour où elle déciderait la constitution de la Macédoine en un Etat indépendant. Elle saura pourtant les résoudre si elle s'y voit contrainte par la mauvaise volonté du Sultan.

Mais nous arrivons à la question capitale : Comment l'Europe pourrait-elle procéder à la libération de la Macédoine? Pense-t-on que la Turquie se résignerait placidement à la perte de la plus grande partie de ses provinces européennes? Assurément non. S'il existe dans l'Empire ottoman une institution solide, sérieusement organisée, c'est l'armée. Seule, au milieu de la désagrégation générale de cet édifice vermoulu, elle fait honorable figure. Hier encore elle triomphait sur les champs de bataille de Thessalie, et si la médiocrité de son adversaire de 1897 ne lui a pas permis de donner toute sa mesure, les souvenirs de Plewna sont là pour nous rappeler de quoi le soldat turc est capable. Le Sultan n'a pas entretenu et développé son armée depuis vingt-cinq ans, à grands frais, sous la direction d'officiers allemands largement rémunérés, pour se laisser sans résistance dépouiller aujourd'hui du quart ou du cinquième de ses Etats. Il faudrait les lui arracher. Et qui chargerait-on de cette besogne? Une armée internationale? Non; un corps expéditionnaire international sans cohésion peut suffire contre des bandes de Boxeurs, ou sur un théâtre d'opérations restreint tel que la Crète; à l'armée ottomane il faudrait opposer un adversaire sérieux, obéissant à une direction unique, agissant avec méthode. Ce serait donc l'armée d'une, ou tout au plus les armées alliées de deux des grandes puissances européennes; en l'espèce, ce ne pourrait être que l'armée russe, ou les armées russe et autrichienne.

Nous arrivons ainsi à cette étrange anomalie : sous prétexte de s'opposer à l'oppression et au massacre de chrétiens par les Turcs, la Russie ou l'Autriche, ou toutes deux réunies, enverraient leurs soldats se faire tuer par ces mêmes Turcs. Est-il vraisemblable d'ailleurs qu'une fois ces derniers mis à la raison, leurs vainqueurs ne demandent pas un légitime dédommagement de leurs sacrifices? Ce serait trop de générosité : la Russie exigerait sans doute des compensations en Arménie; l'Autriche, en Albanie. Mais alors interviendraient l'Allemagne et l'Italie, la première hostile à l'extension de la Russie en Asie Mineure, la deuxième à la prise de possession par l'Autriche du littoral de la mer Ionienne; peut-être aussi l'Angleterre, jalouse des progrès des Russes vers la Perse et trop heureuse de pêcher en

eau trouble. Le conflit se généraliserait, si même il ne s'était envenimé dès le début, l'Allemagne prenant parti pour son fidèle client, la Turquie.

Du moment où, pour régler la question d'Orient, on a recours à la force, nul ne sait où les choses s'arrêteront, nul ne sait s'il ne se produira pas une conflagration générale, où, bon gré mal gré, seraient entraînées toutes les puissances, même celles qui, comme la France, auraient été à l'origine les plus désintéressées dans le litige. On comprend donc que la diplomatie européenne recule devant un démembrement de la Turquie d'Europe, puisque d'une part la condition première d'un démembrement serait une guerre très sérieuse par elle-même, susceptible en outre de déchaîner l'incendie dans toute l'Europe, et puisque, d'autre part, l'œuvre d'organisation des Etats émancipés, conséquence du démembrement, apparaît comme remplie de difficultés inextricables et d'une large part d'aléa.

Il faut bien le dire, de toutes les solutions propres à assurer la paix et le bien-être aux populations macédoniennes, la plus simple est encore l'amélioration, par les soins du gouvernement ottoman lui-même, du régime administratif actuel, de manière à en faire disparaître les abus, sans déterminer un bouleversement politique général dont nul ne saurait prévoir avec certitude les conséquences. Dans l'état d'animosité où les diverses nationalités se trouvent à l'égard les unes des autres, si étrange que cela puisse paraître, beaucoup préfèrent rester sous la domination ottomane, pourvu que celle-ci ne se fasse pas trop lourdement sentir, plutôt que de s'exposer à être subordonnées à une autre nationalité chrétienne. Jamais l'axiome de Machiavel : « Diviser pour régner », ne trouva d'application plus probante qu'ici où cette jalousie réciproque des populations chrétiennes constitue le plus solide appui du régime turc. Grecs et Serbes de Macédoine aiment mieux obéir au Sultan qu'à un maître bulgare, et inversement, pour peu que le Sultan garantisse leur vie et leurs propriétés. Le tout est donc de savoir si le gouvernement ottoman, après avoir pendant tant d'années donné l'exemple de tous les abus, toléré constamment les exactions et les dilapidations, est capable de réagir et d'introduire dans l'administration turque ordre et probité. On peut, on doit se demander si Abd-ul-Hamid aura la volonté de réaliser ces réformes que l'état de la Macédoine réclame de toute nécessité, et si, avec la volonté, il en aura le pouvoir.

CASIMIR PRALON.

LA QUESTION DU CONGO

AGITATION ANGLO-ALLEMANDE

Un concert de plaintes irritées s'élève depuis quelque temps dans les milieux commerciaux anglais et allemands contre le Congo français et le Congo belge. Il y a environ un an, M. Aspe-Fleurimont a examiné et discuté ici même [1], dans de clairvoyants articles, les doléances et les revendications de la Chambre de commerce de Liverpool et de la maison *Holt et Cie* : il a conclu avec raison à leur *irrecevabilité*. Mais la *Holtite* aiguë de janvier et février 1902 réapparaît aujourd'hui sous une forme intermittente plus violente et plus dangereuse : Hambourg ressent à son tour les atteintes du mal de Liverpool, et cela, au lendemain même de la croisière des escadres anglaise et allemande sur les côtes du Vénézuéla. Voilà les premiers résultats d'un rapprochement contre nature !

Anglais et Allemands dénoncent tour à tour les méfaits des tribunaux et des commerçants congolais et demandent des réparations, pour un passé définitivement jugé, sur un ton qui n'a rien de diplomatique. Il est même à craindre que les récriminations portées au Parlement anglais ne donnent lieu à des paroles peu amicales à l'égard de la France et de la Belgique.

Bien qu'il ne faille pas prendre au tragique les manifestations de cette nouvelle crise, il est utile de les faire connaître à l'opinion publique.

***

M. Aspe-Fleurimont, conseiller du commerce extérieur, écrivait, le 15 février 1902 :

Les négociants anglais, alléguant que les sociétés concessionnaires françaises du Congo [2] émettent la prétention de les empêcher de continuer leur ancien commerce, entretiennent en Angleterre une agitation dont le but est de mettre en cause l'Acte de Berlin de 1885 dont le régime des concessions, que la France a établi en 1899 pour mettre en valeur ses possessions congolaises, constituerait (c'est du moins leur avis)

---

[1] Relire dans les *Questions*, pour saisir exactement l'incident actuel, les articles suivants : La Crise du Congo français, par Henri Lorin (1er déc. 1900); — Le Congo français et la colonisation, par M. Paul Bourdarie (15 fév. 1901); — La Belgique et l'Etat du Congo, par Émile Pels (1er mars 1901); — Le Congo français : Une expérience coloniale, par Aspe-Fleurimont (15 nov. 1901); — L'Angleterre et le Congo : Concessionnaires français; négociants britanniques (15 février 1902).

[2] Rappelons que le régime des concessions a été organisé par les décrets de mars 1899 signés par M. Guillain, ministre des Colonies d'alors. Il existe 45 sociétés concessionnaires.

une violation flagrante et permanente. La presse anglaise continue à donner avec ensemble; dix chambres de commerce de la Grande-Bretagne ont sollicité le gouvernement d'Édouard VII d'intervenir auprès du nôtre; on veut agiter les chancelleries.

..... Nous avons la conviction que notre ministre des Affaires étrangères et notre département des Colonies sauront remettre les choses au point, si la chambre de commerce de Liverpool obtenait, par hasard, que le gouvernement d'Édouard VII s'occupât de ses doléances sans fondement.

..... Il y a chose jugée; le débat est clos et l'on devrait n'en plus parler.

Les clameurs britanniques s'étaient peu à peu calmées dans le courant de l'année, lorsque le premier Congrès colonial allemand[1] du 10 octobre 1902 vint les ranimer sournoisement.

Voici en effet quelles furent les déclarations émises par le consul Ernest Vohsen, à la troisième section du Congrès, sur l'Acte international du Congo et la liberté de commerce et de parcours qu'il garantit :

1. — L'Allemagne possède de grands intérêts économiques sur la côte occidentale de l'Afrique, dans la région des lacs de l'Est africain et dans la région du Niger-Bénoué, intérêts qui ont été particulièrement affirmés récemment dans cette dernière contrée par l'envoi d'une mission économique et l'établissement de deux stations du gouvernement à Garoua et à Dikoa (bassin du Tchad).

2. — D'accord avec la Société internationale d'exploration africaine et tenant compte des représentations formulées par les Chambres de commerce de Hambourg, Brême, Mannheim, etc., le gouvernement allemand, qui avait déjà favorisé la création de la Société africaine allemande en 1877, provoqua en 1884 la réunion à Berlin d'une conférence internationale d'où sortit l'Acte du Congo. Les articles 1 et 5 spécifiaient la liberté de commerce dans le bassin du Congo et de la navigation sur le Niger et fixaient une zone de libre commerce à l'intérieur de laquelle le commerce de toutes les nations signataires devait être débarrassé de toute entrave susceptible d'arrêter ou de borner même son développement.

3. — Les stipulations de ces articles sont restées *lettre morte* et ont été récemment violées par la France, dans le Congo français, au détriment des intérêts allemands; les clauses concernant la sécurité de la navigation et du transit commercial sur le Congo et le Niger-Bénoué n'ont jamais été exécutées. La commission internationale prévue aux articles 18 et 24 de l'Acte pour étudier la régularisation des deux fleuves n'a pas été encore réunie.

4. — Dès le 1er juillet 1889, tous les terrains non occupés par les indigènes dans la zone de libre commerce de l'État du Congo furent déclarés propriétés d'État; en 1892, la récolte de caoutchouc fut grevée de si lourds impôts que cet article fut virtuellement soustrait au libre commerce. Or

[1] Voir le compte rendu général de ce Congrès, par M. René Moreux, *Quest. Dipl. et Col.*, déc. 1902.

la condition préalable de la liberté de commerce est le maintien du droit pour les indigènes de disposer entièrement des produits du sol et de la chasse, ainsi que cela se passait dans toutes les colonies anglaises et françaises de l'Ouest africain avant la signature de l'Acte du Congo et s'y passe encore aujourd'hui, à l'exception toutefois de l'État du Congo et du Congo français spécialement visés par l'article 1er de l'accord international.

5. — Au Congo français, le pays situé à l'intérieur de la zone de libre commerce a été presque totalement réparti entre plusieurs sociétés concessionnaires qui, par analogie avec les compagnies de même nature de l'État du Congo, sont investies du droit exclusif d'exploitation des territoires concédés. Il en résulte que les factoreries établies à la côte sont coupées complètement de l'intérieur, atteintes dans leurs œuvres vives et dans l'impossibilité absolue de créer de nouvelles entreprises commerciales.

6. — Par le traité anglo-allemand de 1893, l'Allemagne a fait étendre aux bassins du Niger et de la Bénoué les clauses de liberté de commerce et de parcours contenues dans l'Acte de Berlin. Mais il a été fait jusqu'ici bien peu de chose pour améliorer la navigation entre la côte et le territoire allemand : établissement de dépôts de charbon et de bois le long du fleuve et de son affluent, d'entrepôts douaniers, sondage, balisage du fleuve, etc.

7. — *Après avoir pris l'initiative, en 1884, de relever, après entente internationale, la situation matérielle et morale des indigènes de l'Afrique centrale, de poser solennellement le principe de solidarité et d'égalité de toutes les nations intéressées, d'assurer la liberté du commerce sans restriction, l'Allemagne, constatant que toutes les clauses de l'Acte du Congo sont restées inexécutées, doit provoquer une nouvelle conférence des puissances signataires pour redresser les infractions commises et en éviter le retour.*

Remarquons, en passant, que l'Angleterre est quelque peu sermonnée dans la déclaration 6; mais elle ne s'en est nullement émue.

Le Congrès colonial allemand consacra les propositions du consul Vohsen en adoptant solennellement, en séance plénière, le vœu suivant :

Le Congrès colonial allemand de 1902 est d'avis que les conditions actuelles du régime du commerce et de la navigation, ainsi que du droit indigène dans le territoire du Niger et le bassin du Congo, ne sont pas en concordance, dans leurs points essentiels, avec les stipulations de l'Acte du Congo. Il considère comme une nécessité expresse l'ouverture de négociations entre les puissances signataires à l'effet d'en garantir l'exécution.

Liverpool tressaillit d'aise à la lecture de ce compte rendu et se mit aussitôt en relations avec Hambourg pour poser la question de la revision de l'Acte de Berlin au commencement de 1903. Les pourparlers furent engagés dans le plus grand secret.

Le 11 février 1903, le correspondant du *Temps* à Londres télégraphia ce qui suit :

La question du commerce anglais au Congo français sera portée devant l'assemblée de l'Association des Chambres de commerce qui aura lieu à Londres au commencement de mars.

Les Chambres de commerce de Liverpool et de Birmingham ont déjà envoyé des résolutions demandant que des mesures soient prises pour protéger le commerce britannique dans le bassin du Congo.

Celle de la Chambre de commerce de Liverpool dit que les principes et les agissements introduits au Congo français, dans l'État libre du Congo et dans les autres parties du bassin du Congo, sont en opposition directe avec le traité de Berlin, et demande que toutes les puissances signataires de cette convention se réunissent pour examiner les réformes à apporter.

Le 26 du même mois, la *Deutsche Kolonial Zeitung*, dont les attaches officielles sont bien connues, publiait le factum suivant :

Après vingt années d'activité dans le Congo français, la Compagnie John Holt et Cie, de Liverpool, a été condamnée à 30.000 francs de dommages et intérêts pour avoir établi des comptoirs sur la rivière Ngoumié, dans la zone de concession accordée à M. Gazengel ; le jugement spécifiait que les comptoirs devaient disparaître dans un délai de deux mois. La Compagnie paya l'amende, donna l'ordre à ses comptoirs d'évacuer leurs emplacements, mais ne se trouva pas en mesure d'exécuter l'évacuation dans le délai déterminé. M. Gazengel obtint alors par jugement une somme de 25.000 francs à titre de nouveaux dommages et intérêts. La Compagnie anglaise fit vainement valoir qu'en 1883 le gouvernement français lui avait abandonné le terrain occupé, avec l'autorisation expresse de faire du commerce avec les indigènes. D'autres concessionnaires français, encouragés par les succès de Gazengel, adressèrent des plaintes en dommages contre deux autres maisons anglaises.

Ces incidents furent examinés à la Chambre de commerce de Liverpool, et le 19 novembre 1902, M. Mac Arthur, de la Chambre des communes, demanda au sous-secrétaire d'État des Affaires étrangères des éclaircissements sur les entraves apportées à la liberté du commerce dans le Congo français au préjudice des maisons anglaises ; lord Cranborne répondit que *des négociations avaient été ouvertes à ce sujet avec le gouvernement français et des propositions fermes présentées au quai d'Orsay.* La Chambre de commerce ne se tint pas pour satisfaite. Il fut établi que les concessionnaires qui s'étaient montrés les plus acharnés contre les sujets britanniques étaient Belges et non Français. La Chambre décida alors d'attirer sur ce fait l'attention des chefs des maisons de commerce françaises de l'*Ouest africain* et de reporter de nouveau la question au Parlement.

Nous avions prévu que les indigènes seraient fortement lésés par le système des monopoles. Les maisons anglaises et allemandes achetaient les produits du pays à des taux raisonnables ; les concessionnaires fixèrent

les prix à leur gré et il s'ensuivit des révoltes. C'est ainsi que les indigènes se sont encore soulevés contre les employés de la Société du Haut-Ogoué, ont massacré le personnel noir de ses comptoirs et pillé les magasins. L'administration de la colonie ne pouvant, en raison de la marche fâcheuse des affaires, retirer des ressources suffisantes des concessionnaires, essaie maintenant d'en obtenir aux dépens des indigènes et veut leur extorquer un impôt sur les huttes. Ce procédé occasionne de fréquentes révoltes : un capitaine fut tué dans l'une des dernières. Une expédition répressive eut lieu, mais les troupes furent battues et durent rétrograder.

Tournons-nous maintenant vers l'État du Congo, le premier coupable. M. E.-D. Morel, qui bataille habilement en Angleterre pour la liberté du commerce au Congo. a publié récemment dans *Affairs of West Africa* (London, Heinemann) le texte du procès-verbal de l'arrestation d'un commerçant autrichien, M. Rabinek :

« Le soussigné Saroléa Louis, sous-lieutenant de la force publique, commandant de la colonne volante du lac Tanganika, a procédé à l'arrestation du dénommé Rabinek en raison d'un ordre d'amener rendu le 17 décembre 1900 par le tribunal d'Albertville. Le dénommé se trouvait à bord du navire anglais *Scotia*, à l'ancre dans le port de Mpueto. »

Le 27 octobre, lord Cranborne, questionné par le député Sir Charles Wilkes, répondit qu'il n'était pas prouvé que l'arrestation ait eu lieu à bord. *La preuve est aujourd'hui connue.*

L'attitude de l'Allemagne vis-à-vis des maisons étrangères qui font du commerce dans les territoires de protectorat *a été toujours jugée très correcte* dans les cercles commerciaux de l'Angleterre. Dans un discours remarquable prononcé en novembre dernier à l'ouverture de la session d'hiver de l'*African Society* de Londres, lord Avebury critiqua avec raison les entraves à la liberté du commerce reconnue par traité. Mais il commit une erreur en prétendant que l'Angleterre était seule à la respecter, et s'attira la réplique suivante de M. Swanzy : « Dans la colonie allemande où je fais des affaires, nous sommes traités sur le même pied que les Allemands; les fonctionnaires impériaux se sont toujours montrés très amicaux à notre égard. Je sais qu'il en est ainsi au Cameroun. Je pourrais prier le secrétaire de la Chambre de commerce de Liverpool, M. Helm mon ami, d'appuyer mes assertions, car *il n'est pas juste de laisser subsister un sentiment hostile à l'égard de l'Allemagne. Nous serons toujours bien traités par elle. J'avoue qu'on ne peut pas en dire autant de la France. Nous sommes fort malmenés au Congo.*

La crise d'*Holtite* se produisit bientôt après. Le 3 mars 1903, M. Holt, président de la section africaine de la Chambre de commerce de Liverpool, répéta encore une fois à l'Association des Chambres de commerce anglaises que la France ne s'était pas conformée à ses obligations au Congo. Un autre orateur demanda l'envoi d'une délégation au Foreign Office. Le président ayant fait remarquer que des négociations étaient déjà ouvertes entre l'Angleterre et la France au sujet des faits incriminés, M. Holt se tourna alors contre la Belgique et dénonca

la conduite hypocrite de l'Etat Libre *devenu un véritable enfer, une insulte à l'humanité*. Sur sa proposition, l'Association émit le vœu que l'Angleterre s'entendît avec les autres grandes puissances signataires de l'Acte de Berlin, pour étudier les modifications qu'il convenait d'y apporter.

Le soir même de cette séance, la section africaine de la Chambre de commerce de Liverpool donna un grand banquet où il fut naturellement question des concessions du Congo français. Les membres du Foreign Office, sir Charles Dilke et quelques-uns de ses collègues de la Chambre des communes, l'ambassade allemande et un grand nombre de représentants allemands de l'Association ouest-africaine et de la Compagnie de navigation allemande Woermann de l'Ouest africain y assistaient.

Le président, M. John Holt, après avoir porté des toasts à Edouard VII et Guillaume II, souhaita la bienvenue aux Allemands, venus tout exprès de Hambourg, et revint sur son thème du matin. Les concessions françaises, dit-il, sont très arbitraires. Il importe de faire toutes les démarches possibles pour obtenir de la France des indemnités et la liberté du commerce dans son territoire.

Le député M. Mac Arthur, qui, ainsi que nous l'avons vu, dénonça l'incident Holt à la Chambre des communes le 19 novembre 1902, déclara à son tour que toutes les nationalités devaient avoir place dans l'Ouest africain et que, les grands monopoles établis dans le Congo français et l'Etat Libre étant contraires aux stipulations de l'Acte de Berlin, il porterait de nouveau la question, avant quinze jours, à la Chambre des communes.

Après le blâme formel infligé aux Français et aux Belges, il convenait de faire l'éloge des Allemands, de vanter leur respect des traités et du droit international, de célébrer leur tolérance à l'égard du commerce anglais dans ces fameux territoires de protectorat qui, nés en 1884, sont encore loin de sortir de cette crise de croissance déplorée naguère par le Congrès colonial. Ce fut naturellement à M. John Holt que revint l'honneur de faire rougir de plaisir les Hambourgeois et Brêmois, si empressés à soutenir les intérêts anglais. Un citoyen de Brême, particulièrement ému, énonça l'espoir qu'Allemands et Anglais marcheraient toujours la main dans la main dans l'Ouest africain... comme au Vénézuéla.

M. Cookson, de Liverpool, apprit alors à l'assemblée que c'était grâce à M. Holt et à lui que les Français avaient pu pénétrer au Congo : ceux-ci devaient donc reconnaître les droits

antérieurs des Anglais ou leur accorder des indemnités; leur conduite était vraiment extraordinaire pour un gouvernement civilisé [1].

L'explorateur Harry Johnston clôtura enfin la discussion en constatant que partout, excepté dans ses possessions du Congo, la France a ouvert ses territoires au commerce international.

Il suffira aux Anglais, déclara-t-il, d'exposer clairement leurs arguments pour obtenir de la France d'être traités avec justice. Les maisons Holt et Cookson ayant précédé les maisons françaises au Congo, elles ont de justes sujets de plainte.

Il faudrait que la France limitât ou annulât certaines concessions dans ces régions. Nous ne pouvons que souhaiter que l'État Libre du Congo et le Congo français suivent l'exemple de l'Angleterre, qui ouvre aux Belges et aux Français les vastes territoires de la Compagnie du Niger. Il faut que la France ouvre ses territoires au commerce international.

***

Telles sont les dernières manifestations anglo-allemandes contre notre colonie congolaise, manifestations que M. Eug. Etienne qualifiait spirituellement comme il suit :

Leurs doléances rappellent celles de certains chasseurs qui trouvent intolérable que le propriétaire fasse, un beau jour, garder ses territoires où ils avaient pris l'habitude de tirer en toute liberté le poil et la plume. Chez nous, ces chasseurs se contentent d'être de mauvaise humeur; ils ne font pas de procès au propriétaire.

Nous espérons qu'elles n'auront nullement intimidé le quai d'Orsay, déjà saisi de la question par le Foreign Office, et que notre ministre des Affaires étrangères saura remettre les choses au point et clore définitivement l'incident par un énergique : « En voilà assez! »

Il faut que l'on sache une fois pour toutes, à Liverpool comme à Hambourg, que notre pays a perdu assez de ses enfants et dépensé assez de millions sur la terre congolaise pour avoir le

---

[1] « Les administrateurs coloniaux français connaissent mes titres de propriété. Les concessionnaires français ont attaqué nos comptoirs; ils ont frappé nos gens; nos droits sont clairement établis, et si l'on veut nous évincer, il faut nous donner des indemnités; mais nous sommes parfaitement disposés à rester. »

L'orateur proposa ensuite la réunion d'une conférence ou d'une cour arbitrale qui reconnaîtrait les droits des commerçants anglais.

« Le ministre français des Colonies s'est gravement trompé. Les Anglais désirent vivement le voir sortir de son embarras. Les concessionnaires français ne savent pas faire du commerce, ce n'est pas le cas des Anglais; c'est la colonie française qui en souffrira. Le gouvernement français ne peut pas ne pas reconnaître la justice de nos réclamations. En toute honnêteté, ce sont les négociants de Liverpool qui doivent être considérés comme les pionniers du Congo. »

droit de l'administrer et de l'exploiter à sa guise en respectant toutefois, comme c'est son habitude, les intérêts supérieurs de la civilisation. Nous n'avons pas versé notre sang pour favoriser, au détriment de nos colons, les traitants anglais et allemands.

Il faut proclamer bien haut qu'une demande d'arbitrage pour une affaire jugée en toute équité selon nos lois nationales serait considérée comme une démarche antiamicale.

Nous espérons donc que les paroles si sages et si judicieuses, prononcées le 4 mars par M. Paul Cambon à l'Association des Chambres de commerce du Royaume-Uni[1], produiront une salutaire impression sur les cerveaux surexcités des négociants de Liverpool et que M. Mac Arthur essaiera vainement de créer un nouvel incident à la Chambre des communes.

Quant à l'Allemagne, nous ne voyons pas quelle raison sérieuse pourrait l'engager à prendre en cette affaire une attitude malveillante et agressive à l'égard de la France : à différentes reprises, au contraire, on a pu constater que les deux puissances pouvaient pratiquer, pour leur avantage mutuel, une politique d'équitable entente sur le terrain des questions coloniales.

***

[1] « Il est parfaitement vrai que je considère comme mon premier devoir de travailler au développement des bonnes relations entre nos deux pays.

« Ce n'est pas seulement l'intérêt de l'Angleterre et de la France d'être en bons termes et de se prêter le concours de leurs finances, de leur commerce et de leur industrie. C'est l'intérêt du monde entier, et ce serait vouloir porter atteinte à l'idée même de progrès que de chercher à éloigner l'une de l'autre ces deux grandes nations qui se sont associées si souvent pour faire prévaloir dans le monde les principes de justice et de liberté.

« Vous représentez ce qu'il y a de plus vivant, et, je puis dire, de plus exigeant, dans les intérêts de la Grande-Bretagne, et vous savez mieux que personne quel trouble profond jetterait dans les affaires du globe une mésintelligence entre les deux nations. De moins en moins, les peuples se laissent guider par des questions d'amour-propre et par des ambitions dynastiques. De moins en moins, nous les voyons disposés à courir les aventures. Ils savent ce qu'ils risquent d'y perdre, sans voir clairement ce qu'ils peuvent y gagner.

« Ils se sentent nécessaires les uns aux autres, et ils ont une tendance chaque jour plus marquée à s'unir dans leurs grandes entreprises.

« Entre la France et l'Angleterre, j'ai beau chercher, je ne vois vraiment aucune question essentielle pouvant les diviser, et je vois au contraire des intérêts considérables pouvant et devant les unir. Nos échanges s'élèvent à deux milliards. Notre commerce et nos industries ne se font pas concurrence, puisque nos produits ne sont pas les mêmes, et nos marchés financiers seraient fort embarrassés de se passer l'un de l'autre. Ce sont là des vérités que personne n'ignore dans le monde des affaires, et qu'on ne saurait trop opposer à certains égarements de l'opinion publique. Nous avons besoin les uns des autres. Nous n'avons aucun motif sérieux de dissentiments, et nous devons toujours chercher à concilier nos intérêts, et nous inspirer de ces sentiments de mutuel respect qui sont seuls dignes de deux grandes nations. »

SITUATION ÉCONOMIQUE DE LA COTE D'IVOIRE

Nos possessions de la côte occidentale d'Afrique sont généralement peu connues; mais parmi elles la Côte d'Ivoire paraît presque mystérieuse, malgré les récits des Binger, des Monnier, des d'Ollone. Aussi, nos commerçants et nos colons hésitent-ils à pénétrer ce coin de terre et à y tenter des exploitations qui pourraient être très productives. Puissent les quelques renseignements qui suivent, et que nous avons vérifiés sur place, montrer que notre jeune colonie est digne d'attirer les capitaux français et que son avenir est plein de promesses!

C'est vers 1842 qu'eurent lieu les premières tentatives d'occupation de la basse Côte d'Ivoire alors dénommée « établissements français de la Côte d'Or » : par des traités passés avec les indigènes, la France s'engageait à payer une redevance aux chefs du pays qui, en échange, nous cédaient des terrains sur la côte et promettaient de protéger nos nationaux.

Un peu plus tard des postes militaires furent créés à Asssinie et Grand-Bassam et Faidherbe construisit le poste de Dabou, qui sert aujourd'hui de résidence à l'administrateur. A la suite de la campagne anticoloniale qui précéda la guerre de 1870, les postes furent évacués, mais le gouvernement maintint à Assinie un agent officiel, M. Verdier, dont les efforts nous conservèrent la suprématie dans ces régions. Plus récemment, des agents de Verdier et des explorateurs officiels signèrent quelques traités avec des chefs indigènes; ces traités n'avaient d'autre but que la reconnaissance de notre pavillon et notre possession fut en réalité délimitée par des conventions conclues avec les puissances dont les zones d'influence avoisinent les nôtres. Les conventions anglo-françaises du 10 août 1889, du 26 juin 1891, du 14 juin 1898 et celle du 8 décembre 1892 entre la France et le Libéria déterminèrent les frontières de la Côte d'Ivoire.

Notre nouvel établissement reçut en 1889 une première organisation qui ressemblait beaucoup à un protectorat; ceux qui l'avaient conçue n'avaient oublié qu'une chose, c'est qu'un protectorat exige un état protecteur et un état protégé: or il manquait le second de ces facteurs. Il n'y avait pas à la Côte d'Ivoire d'état organisé comme à Madagascar, au Cambodge, en Tunisie ou à Tahiti; chaque tribu vit encore indépendante de sa voisine et il n'y avait aucun pouvoir central indigène. Les vices de notre première organisation furent vite constatés, car on la modifia en 1891; malheureusement la nouvelle concep-

tion ne fut pas plus heureuse. Tous nos établissements du golfe du Bénin furent réunis pour former le gouvernement de la Guinée française qui ne dura que quelques mois, et la Côte d'Ivoire fut enfin constituée en colonie indépendante le 10 mars 1893. Les décrets du 17 octobre 1899 et du 1er octobre 1902, qui la placent sous l'autorité du gouverneur de l'Afrique occidentale, laissent subsister son autonomie administrative et financière : le premier de ces décrets lui a ajouté les riches régions soudanaises d'Odjenné, de Kong et de Touba.

La Côte d'Ivoire est administrée actuellement par un lieutenant-gouverneur résidant à Bingerville; ce haut fonctionnaire est assisté d'un secrétaire général et de tous les chefs de service habituels d'une colonie (finances, douanes, justice, travaux publics, service de santé, etc.). Le pays est divisé en régions ou cercles militaires dirigés par des fonctionnaires et des officiers et dans lesquels l'administration est particulièrement difficile, les indigènes ne formant pas de groupements et n'ayant pas de chefs reconnus. La vallée de la Comoë, le Baoulé et la région de Kong sont effectivement occupés par nos troupes, à la suite de pénibles efforts et de très douloureuses pertes; mais partout ailleurs notre autorité est méconnue.

Au point de vue géographique, on dénomme Côte d'Ivoire la région comprise entre les 5e et 10e degrés de longitude Nord et les 3e et 10e degrés de latitude Ouest (méridien de Paris). Le relief du sol va s'élevant progressivement de la mer au plateau soudanais ; des observations déjà faites [1], il résulte que les soulèvements montagneux sont d'une façon générale parallèles à la mer; les premiers seuils rocheux se retrouvent en effet sur le Cavally, la Sasandra, le Bandama et la Comoë à une distance de 20 à 70 kilomètres au plus de leur embouchure.

Tout le long du rivage s'étend un chapelet de lagunes séparées de la mer par une bande de sable qui atteint souvent 1.200 mètres de largeur : ces lagunes reçoivent les cours d'eau venant de l'intérieur et communiquent avec la mer par leurs embouchures; cette communication n'a lieu qu'aux hautes eaux et les difficultés de la barre, jointes à la faible profondeur des embouchures, empêchent toute communication par bateau de la mer dans les lagunes, et inversement. Le long de la bande de sable qui sépare les lagunes de la mer sont semés de petits villages de pêcheurs qui font aussi un peu d'élevage; chaque village a son parc à bœufs, son étable et beaucoup de volailles.

Après les lagunes, on trouve quelques savanes, puis l'immense forêt qui s'étend jusqu'à près de 400 kilomètres dans

[1] La plus récente est de l'administrateur Thomann dans la Sasandra (avril 1902).

l'intérieur formant une large bande boisée, dans laquelle les seuls espaces découverts sont ceux qui entourent les villages; les indigènes cultivent dans ces éclaircies le manioc, le maïs et la banane. La forêt a tous les caractères de la végétation tropicale, elle est très dense; les rares pistes qui permettent de la traverser épousent les formes du terrain et sont encombrées de lianes, de racines, de troncs d'arbres qui rendent la circulation très lente. L'an dernier, nos troupes ont ouvert de Tiassalé, point terminus de la navigation fluviale sur le Bandama, à Singrobo, au débouché de la forêt, une percée de 16 mètres de large, qui rend la forêt plus facile de la mer vers le Soudan.

On trouve dans cette zone des milliers de singes, quelques panthères, et surtout des fourmis et des serpents, ces derniers souvent venimeux. Il est indispensable, quand on se déplace dans cette région, d'avoir du sérum antivenimeux dans sa pharmacie de voyage. On trouve aussi beaucoup de gibier à plumes, des volailles domestiques, quelques chiens et des chats. L'épaisseur de la forêt, l'humidité persistante qu'elle entretient est un obstacle absolu à l'élevage : aussi ne voit-on ni chevaux, ni mulets, ni bœufs. L'expédition Monteil a perdu tous les équidés qu'elle avait amenés d'Europe; depuis, deux nouvelles tentatives d'acclimatement de chevaux et de mulets ont échoué. Peut-être plus tard, en transformant des hauteurs boisées en savanes où pénètrera un peu le soleil, pourra-t-on faire vivre quelques équidés, mais pour le moment il ne faut pas y songer.

Plus au Nord, la forêt s'éclaircit pour faire place à la savane, coupée de loin en loin par des ruisseaux dont le cours est marqué par une forte bande de végétation : chacun de ces cours d'eau, presque à sec une partie de l'année, devient torrentueux à la saison des pluies. Nous sommes là dans la zone de transition entre la forêt dense et la région soudanaise : les villages deviennent de plus en plus nombreux au fur et à mesure que l'on s'avance dans l'intérieur; ils sont dissimulés dans des bouquets de bois et l'on passe auprès d'eux sans s'en douter. Beaucoup ne sont du reste que des campements provisoires placés auprès des terrains de cultures (*lougans*) que les indigènes changent tous les ans et où ils cultivent le mil, le maïs, le manioc, les pois du Cap, etc.. La zone que nous venons de dépeindre couvre le cours moyen de tous les fleuves; elle est connue et exploitée dans la Comoë depuis quelques années; le Baoulé qui en fait partie est occupé depuis trois ans.

La troisième zone de la colonie appartient au climat soudanais, comme végétation et comme régime météréologique; le terrain est très mamelonné et couvert de savanes; elle com-

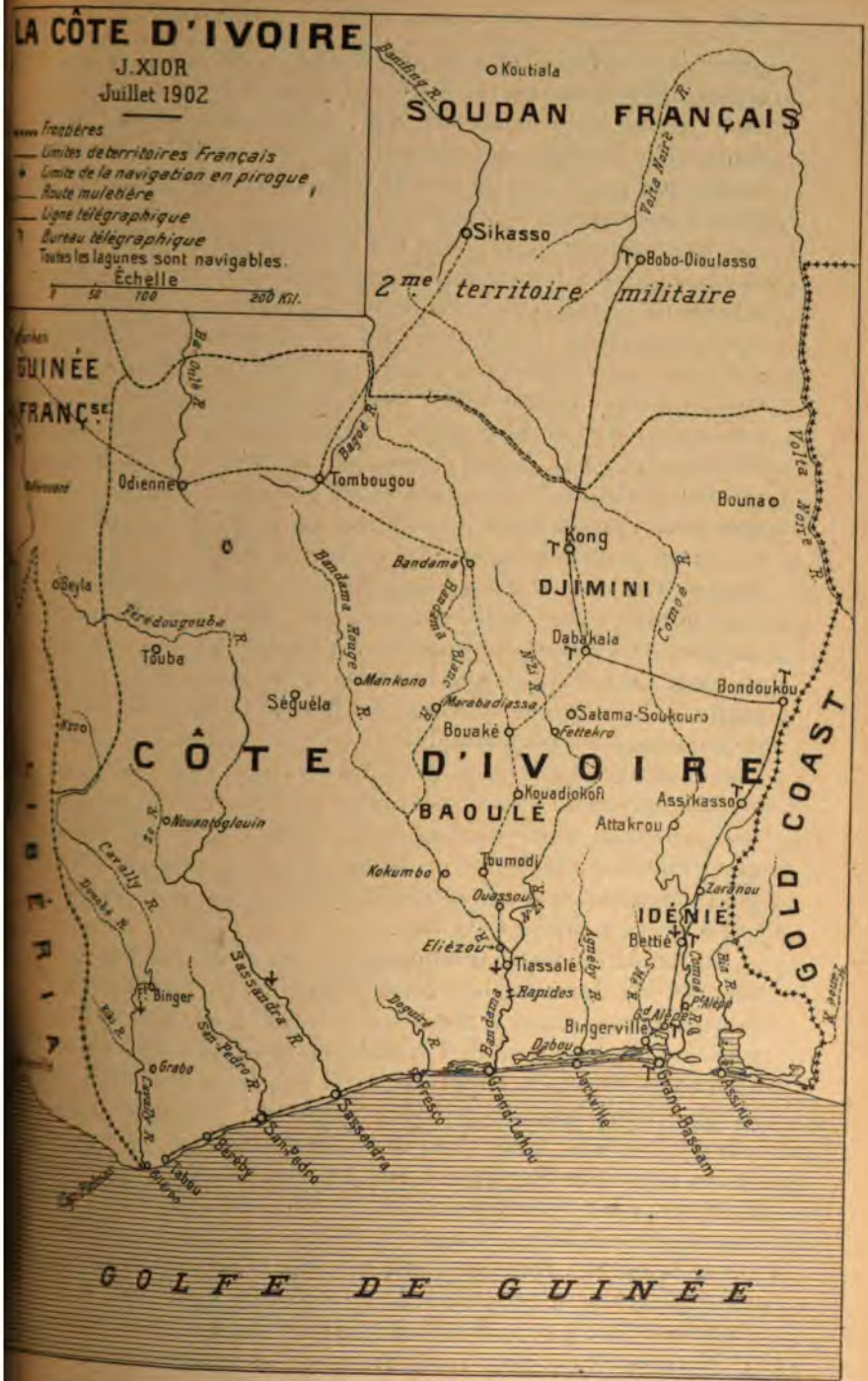
LA CÔTE D'IVOIRE
J. XIOR
Juillet 1902
Frontières
Limites de territoires Français
Limite de la navigation en pirogue
Route muletière
Ligne télégraphique
Bureau télégraphique
Toutes les lagunes sont navigables.
Échelle
0 50 100 200 Kil.
SOUDAN FRANÇAIS
Koutiala
Sikasso
Bobo-Dioulasso
2me territoire militaire
GUINÉE FRANÇSE
Odienne
Tombougou
Bouna
Kong
DJIMINI
Bandama
Beyla
Touba
Séguéla
Mankono
Dabakala
Bondoukou
Marabadiassa
Satama-Soukoura
Bouaké
Fettekro
CÔTE D'IVOIRE
BAOULÉ
Kouadiokofi
Assikasso
Attakrou
Nouvantoglouin
Toumodi
Kokumbo
Ouassou
Zaranou
IDÉNIÉ
Bettié
Eliézou
Tiassalé
Rapides
Binger
Bingerville
Dabou
Grabo
Sassandra
San-Pedro
Berebi
Tabou
Fresco
Grand-Lahou
Grand-Bassam
Assinie
GOLFE DE GUINÉE
GOLD COAST
LIBERIA

prend les cercles d'Odjenné, de Touba et de Kong; ce sont des régions riches où l'on récolte le coton, l'indigo et le caoutchouc; on y trouve aussi beaucoup d'or. L'industrie existe grâce au coton et à l'indigo qui permettent la confection des pagnes blancs et rouges que portent si fréquemment les indigènes; on y fait aussi un peu d'élevage.

L'hydrographie de la Côte d'Ivoire est simple; on trouve perpendiculairement à la mer les quatre grands bassins à peu près parallèles du Cavally, de la Sasandra, du Bandama et de la Comoë.

La première de ces vallées qui ait été parcourue est celle de la Comoë pour laquelle il y a un véritable engouement au point de vue minier; cette vallée ne représente qu'une très faible partie de notre établissement. Si les bassins du Bandama, de la Sasandra et du Cavally sont moins connus au point de vue minier, ils le sont cependant assez pour que l'on puisse dire que leurs productions forestières et végétales peuvent être mises en parallèle avec les richesses problématiques de la Comoë. On a donc grand tort dans les milieux officiels de ne considérer notre établissement que par l'optique d'anciens explorateurs qui en sont encore à l'époque où l'on ne connaissait à la Côte d'Ivoire que la vallée de la Comoë et la région des lagunes. Les régions de Kong, du Baoulé et de la Sasandra sont de beaucoup les plus peuplées et les plus riches, c'est elles qu'il faut désigner à l'attention des futurs colons : vouloir le nier, c'est reculer encore de plusieurs années l'éclosion d'un pays qu'une politique trop vieille de douze ans s'obstine à retarder. Espérons que l'intervention active de M. Roume dans cette partie de son gouvernement général modifiera l'esprit par trop stationnaire qui a prévalu jusqu'à ce jour.

Au point de vue climatologique, on peut partager la Côte d'Ivoire en deux régions bien distinctes. La région forestière, dont la température varie entre 18° et 38° et où la saison des pluies dure de fin mars à novembre avec une petite interruption en juillet et en août : le climat est, dans cette partie, assez pénible pour les Européens à cause de l'humidité; c'est le climat tropical, mais il faut reconnaître qu'il n'y a pas de décès parmi les Européens qui ne font pas d'excès, de travail ou autre. En n'allant pas au soleil, en usant de la quinine et en se nourrissant bien, on a des chances de ne pas être malade.

La deuxième zone comprend la région soudanaise, beaucoup plus saine que la première; la saison sèche y dure neuf mois de l'année et il n'y a pas de paludisme; les Européens y vivent bien.

Population. — Main-d'œuvre. — Le recensement de 1901 a constaté la présence de 1.902.395 indigènes dans les cercles

ou régions où notre autorité est effective [1], soit environ un quart de la colonie; les régions les plus peuplées sont celles de Kong et du Baoulé qui ont une moyenne de 12 habitants par kilomètre carré.

Les principaux centres de la colonie sont, sur le bord de la mer : Grand-Bassam, Assinie, Jacqueville, Grand-Lahou, Fresco, Sasandra, San-Pedro, Béréby, Tabou et Cavally. Les villages côtiers nombreux comprennent une quarantaine de cases en bois, abritant chacune une famille de quatre à cinq personnes.

Dans l'intérieur, en dehors des grands centres comme Tiassalé, Toumodi, Bonaké, Odjenné, Kong, Bondoukou, Satama, Sokouro, etc., qui ont de 1.000 à 5.000 habitants, les villages sont formés de groupements de 10 à 50 cases environ. La suppression de l'esclavage a permis de créer dans la haute côte des villages dits de liberté où chaque famille a sa case; mais généralement un village est formé d'un certain nombre d'enclos circulaires d'une centaine de mètres de diamètre : adossés au mur d'enceinte de ces enclos sont de petites cases qui servent de logements aux esclaves ou aux ouvriers du maître ou du patron, suivant la façon dont on le dénomme, qui est seul propriétaire de l'ensemble. Le nombre des enclos de ce genre diminue de plus en plus et tend à disparaître.

La libération des esclaves a eu pour effet de rendre le recrutement de la main-d'œuvre difficile et son prix assez élevé ; en principe, à la Côte d'Ivoire, l'homme ne travaille qu'aux cultures ou à sa case dans le pays qu'il habite; le reste du temps, il chasse ou se repose et c'est la femme qui travaille; aussi est-il très difficile de trouver parmi les autochtones des ouvriers. Les ouvriers d'art n'existent pas et il faut aller chercher au Sénégal ceux dont on a besoin. Le prix de la main-d'œuvre diffère beaucoup suivant les régions : il ne dépasse pas 2 fr. 50 pour les ouvriers et 1 fr. pour les manœuvres dans la haute Côte; dans la basse Côte, les ouvriers d'art qui viennent de l'extérieur se paient jusqu'à 4 fr. par jour, les manœuvres 1 fr.

Le long de la côte de Béréby, entre le Cavally et la Sasandra, on trouve quelques peuplades de travailleurs que l'on dénomme Kroumen; les Kroumen font un métier analogue à celui des Saints-Mariens de Madagascar : c'est parmi eux que les paquebots recrutent leurs manœuvres et ce recrutement n'est pas l'une des moindres originalités du voyage. Les villages de cette région portent tous la dénomination générale de Béréby. Il y a Grand-Béréby, Moyen-Béréby, Petit-Béréby, etc. A hauteur

[1] On a d'ailleurs reconnu que ce recensement n'était pas absolument exact, les indigènes ayant dissimulé leur nombre réel pour payer moins d'impôts de capitation.

du premier d'entre eux, les navires venant d'Europe stoppent et font des appels à l'aide de leur sirène et de leur sifflet jusqu'à ce que l'on voie sur la plage un certain nombre de nègres courir à leur pirogue, les mettre à la mer malgré la barre qui les rejette maintes fois sur la plage et venir grimper à bord à l'aide de cordages au milieu de cris de toute sorte ; une partie d'entre eux retourne ensuite à terre dans les pirogues qui, bousculés par la houle, chavirent, sont remises d'aplomb, pour recommencer à chavirer un peu plus loin et ainsi jusqu'à la plage. Cela ne gêne en rien les Kroumen qui nagent comme des poissons et semblent prendre un véritable plaisir à ces bains forcés. Pendant ce temps, quelques-uns de ceux qui sont montés à bord se font reconnaître par le maître d'équipage et s'engagent pour un voyage (aller et retour) jusqu'à Matadi, soit vingt-cinq jours environ d'absence. D'autres discutent le prix de leur passage jusqu'à Grand-Lahou, Grand-Bassam ou Porto-Novo où ils vont remplacer un certain nombre de leurs camarades travaillant pour des administrations publiques ou des maisons de commerce. C'est la conséquence de contrats collectifs passés par les villages avec des engagistes : l'administration française, qui a un représentant à Béréby, facilite beaucoup le recrutement de ces travailleurs qui constituent une main-d'œuvre appréciable. Leur salaire varie de 1 franc à 1 fr. 50 par jour ; mais ils sont nourris, ce qui majore leur paie journalière d'environ 50 centimes. Ces travailleurs sont utilisés tout le long de la côte et dans les basses vallées de la Comoë et du Bandama, mais ils ne vont pas volontiers loin dans l'intérieur : ils sont très recherchés par les colons et les commerçants de la côte. Jusqu'en 1901, les navires étrangers, en particulier les anglais, recrutaient à leur passage de nombreux Kroumen sous le prétexte de les employer à bord, puis les débarquaient dans une de leurs colonies où, bon gré, mal gré, ils étaient obligés de travailler pour vivre et gagner le pécule nécessaire pour leur voyage de retour. Le gouvernement, saisi de plaintes par les indigènes, vient de réglementer ces engagements et a imposé une taxe de 100 francs par chaque Krouman embarqué sur un bateau étranger.

Le portage est assuré, dans toute la colonie, par une race spéciale qui vient du Soudan, la race dioula : le dioula est l'intermédiaire entre le vendeur européen et l'acheteur indigène ; il se rend à la côte à petites journées, y achète une pacotille qu'il transporte ensuite très loin dans l'intérieur, en utilisant d'abord des pirogues dans la partie navigable des cours d'eau, puis, moyennant une faible redevance, les femmes des

villages qu'il traverse, ou même des captives. Notre répulsion pour l'emploi des femmes au portage, répulsion très humaine et que l'on ne peut qu'encourager, nous a valu de graves difficultés. La révolte du Baoulé provient en partie de là.

Habitués à voir travailler et porter les femmes alors qu'ils ne faisaient rien eux-mêmes, les hommes ont été profondément vexés de ce que nous les obligions à participer au transport du ravitaillement des troupes, d'où un mécontentement général qui s'est traduit par un soulèvement. Heureusement, au fur et à mesure de notre installation, les besoins ont diminué et le calme est en partie revenu le long de la ligne d'étapes.

Système d'échanges. — Les monnaies françaises ont cours légal et sont d'un emploi usuel sur la côte. Dans l'intérieur, il n'en est pas de même, la monnaie de billon est totalement inconnue ; l'an dernier, des indigènes m'ont refusé des pièces de 5 et de 10 centimes sur la route de Tiassalé au Soudan qui est très fréquentée par les caravanes commerciales et par nos troupes. Les pièces d'argent étant seules acceptées dans tout le pays que nous occupons, la plus petite monnaie est en fait la pièce de 50 centimes. La monnaie du pays qui tend à disparaître est la manille, sorte de bracelet en cuivre dont le cercle a 2 à 3 centimètres de diamètre, dont la valeur nominale est de 20 centimes et qui pèse de 140 à 150 grammes ; on voit par là combien cette monnaie est encombrante et lourde. Les habitants du Baoulé les recherchent beaucoup pour les couper en morceaux qui leur servent de balles pour la guerre.

Dans l'intérieur, le système d'échange est la traite : la poudre d'or, le caoutchouc, les vivres de toute sorte sont troqués par l'indigène contre des étoffes, du sel, du savon, des allumettes, etc.

Colonisation. — La population européenne comprend 378 représentants, dont 142 militaires et 136 fonctionnaires ou colons. La colonisation n'existe pour ainsi dire pas, à peine trouve-t-on une dizaine d'exploitations agricoles créées par des Européens, portant sur la culture du café, du cacao, du caoutchouc, du tabac et de la vanille : la plus ancienne et la plus prospère est la plantation de café d'Elima, créée par M. Verdier, qui comprend près de 150.000 plants et sur laquelle on trouve une usine pour la préparation des cafés.

Sur le Cavally, une société française exploite une concession de 1.500 hectares ; la Société coloniale française de la Guinée possède à Dabou une plantation de caoutchouc, de cacao, de tabac et de vanille ; la mission catholique possède en ce point une plantation de cacao et de café de 200 hectares ; la maison

Fraissinet exploite aussi plusieurs concessions près de la mer. Il n'y a pas de petite colonisation agricole; les concessions territoriales de faible étendue sont des parcelles de terrain demandées pour la construction de maisons d'habitation ou de magasins. La zone boisée, qui s'étend sur plus de 200 kilomètres dans l'intérieur, est d'ailleurs un gros obstacle à la colonisation; cependant la législation locale a été conçue dans un esprit libéral, elle n'impose dans l'intérieur qu'une redevance variant de 5 à 50 centimes par hectare et par an pour les cultures riches et de 5 à 25 centimes pour les terrains d'élevage; les droits sont doubles dans la région côtière. Jusqu'à présent, d'ailleurs, toutes les exploitations coloniales ont été dégrevées de ces droits à titre gracieux.

Au-dessus de 10.000 hectares, les concessions sont données par le ministre, qui a examiné la possibilité d'en octroyer: nous ne croyons pas nécessaire de revenir ici sur les difficultés que soulève l'octroi des grandes concessions en Afrique, au moment où les Anglais après des essais pénibles sont obligés de substituer l'action gouvernementale à celle des compagnies d'exploitation. Nous pouvons affirmer en tout cas que ce système aurait ici de grandes chances d'insuccès, le caractère des indigènes, fétichistes sauvages, sans aucune organisation politique, ne se prêtant nullement à la colonisation par des compagnies concessionnaires.

Une grande concession, antérieure à la législation actuelle, a cependant été accordée il y a plusieurs années : c'est celle de M. Verdier qui, comme patriote et comme colon, a rendu de grands services à la France. A la suite de difficultés malencontreuses, cette concession lui fut illégalement retirée : après examen de l'affaire, le conseil d'État donna raison à M. Verdier et condamna l'Etat à lui rendre ses terrains et à lui payer une indemnité de 1.500.000 francs. La grosse faute administrative et l'injustice flagrante, que le conseil d'Etat a ainsi réparées, pèsent lourdement sur la colonie dont le budget est grevé d'une annuité de 125.000 francs à payer à la Compagnie française de Kong, qui a succédé à M. Verdier. Cette Compagnie a créé quelques comptoirs dans l'intérieur et un embryon d'organisation commerciale : elle a une chaloupe qui remorque des chalands de 10 à 40 tonnes entre Grand-Lahou et Tiassalé.

J. Xior.

QUATRE PLAIES COLONIALES

Les petites causes ont souvent de grands effets. Sait-on pourquoi l'élevage du bétail et des chevaux, industrie si prospère autrefois dans l'Amérique du Sud, est à la veille de cesser? Sait-on pourquoi l'île Maurice ne possède plus de troupeaux? Connaît-on les raisons de l'effroyable consommation en chevaux faite pendant la guerre sud-africaine par l'armée anglaise? Enfin, savons-nous pourquoi, dans certains districts de l'Inde, les chevaux n'ont jamais pu s'acclimater? Les admirables prairies américaines sont cependant toujours aussi verdoyantes; on pourrait en dire autant des vallées de Maurice; les raids de French n'expliquent pas la mort de plus de 200.000 chevaux; enfin les stations hindoues, fatales à certains animaux, sont souvent les plus belles et les plus fréquentées par les Européens.

Sait-on enfin pourquoi l'Afrique est restée si longtemps le continent mystérieux?

A cause d'un insecte et d'un infiniment petit qu'on ne peut voir qu'au microscope et qui mesure dans ses plus grandes dimensions quelques millièmes de millimètre, une vingtaine, tout au plus.

L'insecte s'appelle *tsé-tsé* en Afrique, *burra-dhang* dans l'Inde, *mouche du Paraguay* en Amérique; quant à l'infiniment petit, il est représenté par un de ces organismes élémentaires que les biologistes classent au dernier échelon de l'échelle des êtres vivants et il a été baptisé du nom un peu barbare de *trypanosome*.

Comment la mouche tsé-tsé et le trypanosome arrivent-ils à produire de semblables effets? Il n'y a pas longtemps que nous sommes fixés sur ce point intéressant de la médecine exotique, mais l'intérêt qui s'attache à la question touche de trop près l'industrie et le commerce des colonies pour qu'on ne s'attarde pas quelques instants à son étude.

Il existe dans la zone intertropicale quatre maladies qui portent des noms différents suivant les contrées, s'appellent *nagana* en Afrique, *surra* dans l'Inde, *mal de cadeiras* dans l'Amérique du Sud, *dourine* en Algérie, et sont dues au trypa-

nosome comme le paludisme de l'homme est dû à l'hématozoaire.

Passons donc en revue dans une esquisse aussi rapide et aussi nette que possible chacun de ces fléaux que Livingstone considérait comme l'obstacle le plus grand à la pénétration des Européens dans les contrées inexplorées de l'Afrique.

*
* *

Le *nagana* était connu depuis fort longtemps dans la plus grande partie du continent africain lorsque le médecin anglais Bruce étudia d'une manière complète la maladie à Ubombo, au Zoulouland, en 1896. Les explorateurs l'avaient signalée partout où ils avaient rencontré la mouche tsé-tsé. Le Sud et le Sud-Est de l'Afrique semblent plus particulièrement éprouvés par le nagana. Le Dr Scloss au Congo belge, l'Allemand Koch dans l'Afrique orientale allemande, Stordy dans l'Afrique orientale anglaise, ont tour à tour confirmé les recherches de Bruce. En 1857, Livingstone avait observé la maladie sur les rives du Zambèze. Un médecin français, le Dr Morel, l'a récemment rencontrée sur le Chari et ses affluents. Nous reviendrons sur les constatations de ce dernier observateur. L'Anglais Brumpt, en mission au Somaliland en 1900, vit tous les chameaux, ânes et mulets de la caravane succomber, et dut interrompre son voyage. Bien avant lui, en 1867, un vétérinaire anglais, Hallen, s'était trouvé aux prises avec les mêmes difficultés pendant l'expédition d'Abyssinie. Enfin, on se rappelle encore les envois considérables de chevaux faits par l'Angleterre dans l'Afrique du Sud, pour remplacer les victimes du nagana bien plus que celles de la guerre.

Les animaux que le mal peut terrasser sont nombreux, et parmi eux, il convient de citer le cheval, la mule, l'âne, le bœuf, le chien, le chat et beaucoup d'autres dont l'énumération serait trop longue. La maladie dure de quelques jours à quelques semaines et exceptionnellement plusieurs mois. Le cheval, l'âne et le chien meurent fatalement, mais quelques représentants de la race bovine sont susceptibles de guérison. Les ânes de Massaï, les moutons, les chèvres et les porcs résisteraient bien, en général, à l'invasion du nagana. D'après Livingstone et Foà, les animaux sauvages jouiraient d'une immunité particulière, mais M. Laveran, qui a particulièrement étudié le nagana et son parasite, estime que les animaux sauvages n'ont qu'une tolérance plus grande pour le trypanosome, car la tsé-tsé puise très souvent en eux le germe de la maladie pour le transporter ensuite sur des individus sains.

Tandis que la plupart des animaux domestiques qui peuvent être utilisés aux colonies sont exposés à mourir du nagana, l'homme paraît être réfractaire aux atteintes du mal. Foà rapporte avoir été piqué un grand nombre de fois par la mouche tsé-tsé sans dommage sérieux. Cependant divers médecins ont signalé cinq cas où le trypanosome a été trouvé dans le sang d'hommes atteints de fièvre et d'anémie. Ces observations sont encore trop peu nombreuses pour qu'il soit possible d'admettre l'infection de l'homme par la maladie.

Les principaux symptômes sont les suivants : de la fièvre, un amaigrissement lent et progressif, de l'enflure des membres et de l'abdomen, parfois du larmoiement qui aboutit à l'inflammation des yeux et à la cécité. L'animal perd peu à peu l'appétit, devient inerte et paresseux ; sa force musculaire diminue et il finit par s'éteindre doucement, sans souffrance apparente.

La mouche *tsé-tsé*, nous le savons déjà, doit être incriminée dans la production du nagana. Elle appartient à la famille des Glossines et est cataloguée en histoire naturelle sous le nom de *Glossina morsitans*. On pensait autrefois qu'elle était venimeuse et que son venin était la cause de tout le mal. Il n'en est rien pour l'excellente raison que cet insecte ne possède pas de glandes à venin. Le mécanisme de l'infection a été bien élucidé par Bruce, c'est le suivant : la mouche tsé-tsé va sucer le sang des animaux « naganés », puis se pose sur des animaux sains et inocule à ceux-ci les trypanosomes qu'elle a recueillis sur ceux-là et qui sont restés adhérents à sa trompe minuscule et acérée. Elle joue dans la propagation du nagana un rôle absolument comparable, en somme, à celui que remplit le moustique dans la propagation du paludisme.

La mouche tsé-tsé est un peu plus grande que la mouche domestique. Sa tête brune est pourvue d'une trompe et de deux antennes ; les ailes ovales et très allongées s'imbriquent complètement au repos. Le thorax est gris roux et zébré de quatre bandes noires. L'abdomen est à six segments et de couleur jaunâtre. Une bande longitudinale claire ponctue le dos de l'insecte lorsqu'il est à jeun. Mais il prend une teinte générale rosée, puis rouge, lorsqu'il s'est gorgé de sang.

L'habitat de prédilection de la tsé-tsé est une sensitive, le *Mimosa polyacantha*, qui pousse au bord des cours d'eau, et qu'évitent avec soin les pagayeurs nègres. L'ombre humide des marais et des arroyos et les broussailles servent aussi de refuge à cette mouche. Il suffit de s'éloigner des endroits frais pour l'éviter. C'est pourquoi les Fellahs, peuples pasteurs du Chari, emmènent leurs troupeaux loin des rivières, pendant la saison

des pluies; ils ne laissent près des cours d'eau que le bétail destiné à l'alimentation et prennent soin de le tenir enfermé pendant le jour dans des cases sombres et enfumées; ils attendent la nuit pour le conduire à l'abreuvoir ou au pâturage, car la tsé-tsé ne sort de sa retraite que le jour. Son vol est très léger, silencieux et extrêmement rapide lorsqu'elle est à jeun, mais il s'alourdit considérablement lorsqu'elle est gorgée de sang. On ne sent pas son contact et très peu sa piqûre; son repas dure trente secondes environ. Elle reste dangereuse pendant les quarante-huit heures qui suivent la piqûre d'un animal nagané. Passé ce délai, la mouche n'est qu'exceptionnellement infectante. En un mot, la tsé-tsé est l'intermédiaire nécessaire et indispensable à la transmission du germe; des animaux malades ne donneront jamais le nagana à des animaux sains vivant avec eux si la tsé-tsé n'intervient pas.

Je ne décrirai pas le *trypanosome* qui est représenté par une masse de protoplasma vivant, pourvue d'un long cil qui lui sert d'organe de locomotion. Je me contenterai de dire qu'après sa pénétration dans l'organisme de l'animal sain, il est rapidement entraîné par la circulation, se fixe et s'attache aux globules du sang qu'il dépouille de leur hémoglobine, se multiplie avec une rapidité incroyable et finit par anémier l'individu qui l'héberge.

L'examen du sang des animaux malades ne permet pas d'y décéler le parasite dans tous les cas. On ne trouve ce dernier que lorsqu'il s'est multiplié en très grande abondance. C'est pourquoi les inoculations sur des animaux témoins doivent toujours corroborer l'examen direct du sang des animaux malades, et dans ces conditions, il arrive souvent que l'inoculation soit couronnée de succès, alors que l'examen microscopique du sang infectant n'a pas permis d'y découvrir le trypanosome.

Le Dr Morel, que j'ai cité plus haut, a rapporté qu'il était à peu près impossible de conserver le bétail au Chari, c'est-à-dire entre les 5e et 15e degrés de latitude Nord et les 10e et 18e degrés de longitude, pendant toute la saison des pluies. Les indigènes de l'Oubangui et du Gribingui attribuent les épizooties à une mouche (*nyana kété*, petite bête) sans pouvoir préciser cependant son mode d'action. Cet insecte n'est autre que la tsé-tsé. Dans certains districts du Chari, les indigènes l'appellent encore *boadjani* pour la différencier de la mouche ordinaire : *teubann*. A Fort-Lamy, situé à 80 kilomètres du lac Tchad le Dr Morel eut l'occasion d'observer une épidémie de nagana qui atteignit les chevaux d'un peloton de spahis envoyé de

Goulféi à Massa-Kouri dans le Dagana, et qui séjourna sur la rive droite du Chari en face de Goulféi. En moins d'un mois sept chevaux sur vingt-trois tombèrent malades. Quelque temps après, le Dr Morel partit en colonne et ne revint à Fort-Lamy qu'à la saison sèche. Tous les chevaux qui avaient été piqués étaient morts. Plus tard, à Fort-Crampel, le même observateur vit encore des chevaux atteints de nagana et constata dans la région la présence de la mouche tsé-tsé. Nous trouvons donc dans ces faits l'explication des épizooties annuelles qui sévissent dans la région du Chari et rendent absolument impossible ou vouée à l'insuccès toute expédition dirigée dans cette contrée pendant la saison des pluies.

On a tout essayé dans le traitement de cette terrible maladie, sans grand succès. Tout récemment, M. le Dr Laveran a démontré que le nagana offre cette double particularité : d'abord, de ne pouvoir être transmis à l'homme; ensuite, d'être guéri ou du moins très efficacement combattu par le sérum extrait du sang humain.

C'est en vain que M. Laveran a essayé d'immuniser les bovidés avec un sérum différent de celui qui circule dans nos veines : aucun autre, pas même celui du singe, ne guérit les animaux atteints de nagana, ni ne protège les sujets sains exposés à la contamination. Le sérum humain a donc des propriétés microbicides très particulières, qu'on ne retrouve pas dans celui d'un grand nombre d'autres animaux.

La méthode des inoculations a été employée pour immuniser les sujets atteints de cette maladie, mais une seule opération de ce genre est insuffisante pour amener la guérison. En effet, au bout d'un laps de temps variable, les trypanosomes reparaissent; mais le nagana s'atténue au fur et à mesure que les inoculations se multiplient.

Pour le moment, du moins, il est impossible d'instituer en grand un semblable traitement destiné à des animaux de forte taille, comme les bovidés, en raison même de la difficulté à peu près insurmontable de se procurer les quantités de sérum nécessaires aux inoculations. Le spectacle de gens se faisant saigner pour guérir les bêtes ne saurait être goûté que par les plus fervents adeptes de la protection des animaux, et encore à la condition qu'eux-mêmes ne soient pas destinés à la saignée.

M. Laveran pense qu'on pourrait obtenir de bons résultats en inoculant certains animaux et en utilisant ensuite leur sérum pour immuniser les autres contre la contagion.

***

Le *surra* est une autre épizootie qui présente certains traits de ressemblance avec le nagana. Griffith Evans découvrit le parasite — encore un trypanosome — en 1880, dans le Penjab. J.-H. Steel le retrouva en Birmanie en 1885. Depuis lors, le vétérinaire anglais Lingard a signalé le surra au Penjab, à Bombay, dans le Rajputana, en somme dans le Nord de l'Inde. Le Deccan serait indemne et le fléau serait inconnu dans les possessions françaises. On a observé la maladie en Chine (province de Shan), en Perse, au Tonkin (1888), à Nha-trang (1901) sur les chevaux de l'Institut Pasteur, à Java, à Sumatra et à l'île Maurice (1902).

Pour beaucoup d'auteurs, le surra serait identique au nagana. On constate en effet une ressemblance presque complète des deux parasites; de plus, les victimes sont encore représentées par les bêtes de somme ou les bovidés; enfin, la marche de la maladie offre une grande similitude de part et d'autre. Les différences minimes qu'on a pu signaler semblent résulter d'une erreur d'observation.

Comme la tsé-tsé n'existe pas dans l'Inde, elle est remplacée par une mouche indigène communément appelée *burra-dhang*, et qui n'est autre qu'un des nombreux représentants de la famille des Tabanides. C'est un taon (*Tabanus tropicus* ou *Tabanus lineola*) qui se charge de transporter le trypanosome du surra des animaux malades aux animaux sains.

La relation de deux épidémies récentes de surra observées dans les Indes hollandaises, à Pasœrœan, en 1901-1902, et dans l'île Maurice il y a quelques mois (février à septembre 1902), sera infiniment plus instructive que la description clinique la mieux faite.

A Pasœrœan [1], la maladie affecta une allure tantôt sévère, tantôt bénigne. Les cas graves s'annonçaient par une éruption pustuleuse avec production de croûtes et de petits abcès superficiels, sur diverses parties du corps, notamment au cou, au ventre, entre les pattes du devant, mais plus particulièrement aux pattes de derrière. Les naseaux étaient secs; les yeux rouges, enfoncés et larmoyants. La fièvre était élevée et les animaux succombaient parfois au bout de deux heures ou dans les vingt-quatre heures qui suivaient l'apparition de la maladie.

Dans les cas de moindre gravité, on constatait les symptômes précédents, sécheresse des naseaux, yeux larmoyants et rouges,

[1] Nous devons les détails suivants à M. le Dr Vincent, médecin inspecteur des troupes coloniales.

très atténués. L'immense majorité des animaux atteints de surra succombait au bout de trois à quatre semaines ; un certain nombre se rétablit, mais très lentement. Chez un bœuf, on observa une véritable sueur de sang, on voyait perler des gouttelettes rutilantes à la surface de la peau, sans aucune trace de piqûre. Chez quelques-uns, on constata des hémorragies par les naseaux, par les oreilles, ou un jetage verdâtre abondant.

Au début de l'épizootie, on inocula du sang d'un buffle malade d'abord à des marmottes, puis à un lapin. Dans le sang du lapin, on trouva des trypanosomes, ce qui démontrait que la maladie était bien le surra.

Aussitôt, des mesures de protection furent prises. Par décret du résident de Pasœrœan, daté du 24 août 1900, le sous-district de Kasembon fut déclaré infecté. Les étables furent l'objet d'une visite sérieuse et les animaux malades isolés. Il fut, en outre, ordonné de séparer autant que possible les animaux dans les prairies et d'allumer de grands feux, afin de chasser les insectes et les mouches et de mettre les animaux à l'abri des piqûres.

Ces mesures, prises dès la constatation du surra, ne tardèrent pas à amener la prompte disparition de la maladie à Pasœrœan, puisque le dernier cas eut lieu le 30 août. Le bilan de cette petite épizootie se résume ainsi : 30 cas, dont 23 décès sur 397 animaux.

L'année suivante, on apprit dans la deuxième quinzaine de mai que des bœufs avaient été subitement atteints de fièvre et de faiblesse générale et étaient morts en quelques heures. L'examen des animaux qui avaient succombé révéla les mêmes signes que ceux que l'on avait observés en 1900, et on admit immédiatement qu'on se trouvait en présence de nouveaux cas de surra.

Cette opinion ne tarda pas à être confirmée d'une façon très nette : dans les derniers jours de mai 1901, un cheval appartenant à un employé d'une sucrerie tomba malade, présentant les mêmes symptômes que les bœufs. L'examen du sang de ce cheval permit de reconnaître le parasite du surra.

Du 1er au 14 juin, sept autopsies furent pratiquées qui, toutes, démontrèrent les mêmes lésions anatomiques ; mais l'examen microscopique du sang de ces animaux ne révéla pas la présence du trypanosome, et des inoculations de ce sang à des lapins ne donnèrent que des résultats négatifs.

Mais le 18 juin, un bœuf de charrue, pris dès la veille de forte fièvre, fut examiné : il était couché, sans qu'il fût possible de le faire lever. Les symptômes assez graves qu'il présentait ne

tardèrent pas à s'atténuer et l'animal se rétablit au bout de peu de temps. Mais l'examen du sang de ce bœuf, fait par MM. Schat et W.-J. Esser, démontra la présence d'une grande quantité de trypanosomes chez cet animal.

Aussitôt que ce résultat fut connu de l'administration, les mesures que nous allons indiquer furent immédiatement ordonnées. Dès le 19 juin, on déclara le district de Pasœrœan contaminé et les mesures les plus sévères furent édictées : on prescrivit l'isolement des animaux malades, le maintien de cet isolement pendant trente jours pour ceux qui avaient guéri, une propreté rigoureuse des étables, le lavage des animaux avec de l'eau alcaline et une série d'autres mesures assez sévères qui furent accueillies très froidement par les habitants.

L'épidémie, qui avait débuté en mai, atteignit son maximum d'intensité en juillet, commença ensuite à décroître et s'éteignit complètement en octobre. L'administration déclara officiellement, à la date du 11 octobre, que toutes les mesures qui avaient été prises étaient rapportées et que l'épidémie de surra pouvait être considérée comme terminée.

On déclara en outre que, sur 71 animaux atteints d'une façon grave, 66 avaient succombé, et que si les pertes n'avaient pas été sérieuses, on le devait : 1° à la vigilance de l'administration qui avait au début annoncé au public qu'une malade grave sévissait parmi les bœufs; 2° aux premières mesures que l'on avait prises, alors qu'on ignorait encore la nature de la maladie; 3° aux mesures plus rigoureuses prescrites ensuite.

On observa d'une façon constante que les bœufs dits « Madœreesche » étaient moins disposés à contracter le surra que les bœufs javanais purs et que, s'ils étaient atteints de la maladie, ils résistaient beaucoup plus que ces derniers.

Ce fait a été constaté par M. Mulder à la fabrique Kentjonk, où la mortalité fut considérable parmi les bœufs javanais, tandis qu'elle fut très rare parmi les bœufs dits « Madœreesche » qui, malgré leur nombre, n'ont présenté en général que des atteintes légères de la maladie.

En ce qui concerne le mode de contagion et de propagation de la maladie, on avait remarqué, au mois de juillet, dans les étables et tout autour des animaux malades, une abondance extrême de mouches. On pensa que ces insectes devaient servir à la propagation de la maladie ; on en recueillit sur des bœufs malades et on constata, nettement, chez ces mouches, la présence des trypanosomes.

On prit aussi des mouches sur le cou d'un bœuf atteint de surra et présentant à ce niveau des plaies ulcérées et saignantes ;

l'examen de ces mouches démontra la présence des parasites qui furent également trouvés sur toutes les mouches prises dans les étables ou dans leur voisinage immédiat.

Afin d'être bien fixé sur le rôle que jouaient ces insectes dans la transmission et la propagation du surra, on inocula à un lapin quelques gouttes du liquide provenant des organes des mouches recueillies : le lapin présenta tous les caractères du surra et succomba au bout de quatre semaines.

Une autre expérience non moins concluante fut faite. Dans une prairie où il n'y avait pas eu d'animaux malades, on trouva un grand nombre de mouches et leur examen permit de constater l'absence de trypanosomes.

On amena dans cette prairie un cheval atteint du surra, dont le sang contenait le parasite ; des mouches se posèrent aussitôt en grand nombre sur lui ; on en prit immédiatement quelques-unes dont l'examen ne révéla pas la présence de l'hématozoaire. D'autres mouches restées quinze secondes ou une demi-minute sur le corps de l'animal renfermaient un petit nombre de parasites. D'autres, restées plus longtemps, avaient sucé une telle quantité de sang qu'elles avaient pris une coloration rougeâtre ; ces insectes examinés au microscope contenaient un grand nombre de trypanosomes.

L'épidémie de l'île Maurice eut comme point de départ l'importation dans l'île d'un chargement de bœufs atteints de surra et venus de l'Inde. Un certain nombre de ces animaux avait succombé pendant la traversée ; le navire qui les portait fut mis en quarantaine, mais des morts nouvelles s'étant produites à bord et la cause de ces décès restant ignorée, on donna au navire la libre pratique et la cargaison de bœufs malades fut mise à terre. Une épidémie se déclara bientôt avec une intensité incroyable, attaquant tous les troupeaux et menaçant de ruiner le commerce si florissant de l'élevage. Le Dr Lesur a donné des détails sur cette épidémie : « La mouche tsé-tsé est inconnue à Maurice, » dit-il, mais nous avons de grandes quantités de mouches » piquantes qui tourmentent les animaux au travail. Rien de » plus ordinaire que de voir, chez des animaux à robe claire ou » blanche, le poil taché de sang par la piqûre de ces insectes qui » se posent, par véritables essaims, sur les animaux de trait. » D'après ce que nous voyons à Maurice, il ne me semble pas » douteux que le surra ne soit propagé par les espèces banales » de mouches piquantes, comme par la tsé-tsé. »

Dans cette épidémie tous les chevaux piqués succombèrent, tandis que 20 à 25 % des bovidés malades périrent.

***

Je ne ferai qu'esquisser le *mal de cadeiras* (maladie de la croupe) et la *dourine*, celle-ci étant déjà connue et décrite depuis longtemps, celui-là offrant une analogie presque complète avec le surra et le nagana.

Le *mal de cadeiras* existe au Paraguay, en Bolivie, dans la République Argentine (province de Santa-Fé) et au Brésil (district de Matto-Grosso). Le trypanosome incriminé dans la production de la maladie est voisin de ceux du surra et du nagana. La mouche considérée comme le vecteur du germe est une stomyxès (*Stomyxes calcitrans*); c'est du moins l'opinion de M. Elmassian, directeur de l'institut bactériologique de l'Assomption, capitale du Paraguay. Les chevaux, les chiens, les moutons, les chats, les singes, les rats et les souris peuvent être atteints par la maladie dont les symptômes ressemblent beaucoup à ceux du nagana. Les bovidés seraient réfractaires.

Le nom de la maladie tient à une particularité symptomatique : à la fin de la maladie survient une paralysie du train postérieur qui donne à l'animal une démarche déhanchée caractéristique, d'où l'appellation de « mal de la « croupe ».

La *dourine*, qui a existé en France, en Allemagne, en Suisse, et qui a partiellement disparu de l'Europe à cause de certaines mesures radicales (abatage ou castration des étalons contaminés), existe encore en Navarre, en Hongrie, en Turquie, au Maroc, en Algérie, en Tunisie, dans toute l'Asie Mineure et en Perse. Elle a été tout récemment importée aux Etats-Unis (Illinois).

Elle atteint exclusivement les équidés reproducteurs et reconnaît pour cause un trypanosome qui offre quelques points de ressemblance avec les trois autres. Mais, ici, l'intervention d'un insecte est inutile dans la propagation de la maladie qui se communique du mâle à la femelle au moment de l'accouplement. Comme dans le mal de cadeiras, la phase terminale est caractérisée par la paralysie du train postérieur.

Si la dourine se rapproche du nagana, du surra et du mal de cadeiras par quelques symptômes communs aux quatre maladies et par la présence du trypanosome dans le sang des animaux dourinés, elle s'en différencie nettement par son mode de propagation qui est tout à fait spécial.

Il convient donc d'adopter les conclusions de M. Laveran[1] qui

---

[1] Conclusion d'une étude sur la répartition géographique des maladies à trypanosomes. *Janus*, IIIe livre, 15 mars 1902 (MM. A. Laveran et F. Mesnil).

sont les suivantes : « Le surra, le nagana et le mal de cadeiras « sont des maladies évidemment très voisines, mais qu'il n'est « pas encore possible de réunir sous un même nom ; quant à « la dourine, il semble bien qu'elle constitue une espèce à « part. »

Cette étude, quelque brève qu'elle soit, nous familiarise avec un point intéressant de la pathologie exotique dont l'importance n'échappera à personne. On cherche souvent bien loin la cause de certains échecs. Si nous étions bien habitués à cette idée que notre Europe est un pays totalement différent des autres continents, nous ne serions pas tentés de vouloir attribuer à ces échecs des causes en quelque sorte « européennes », mais nous chercherions plutôt le secret de nos insuccès dans la colonie qui en est le théâtre. Notre ignorance n'accuserait pas l'insuffisance alimentaire pour expliquer la mort de centaines de mulets (expédition de Madagascar) ; on n'incriminerait ni la fatigue, ni l'eau, ni la mauvaise qualité de l'herbe du veldt comme les Anglais l'ont fait au Transvaal pour expliquer la mortalité de leurs chevaux et comme nous l'avons fait nous-mêmes au Tonkin ; nos voisins ne s'étonneraient pas de ne pouvoir quitter la côte du Somaliland sans courir à un échec pour lequel les soldats du Mullah ne feront rien, mais que la tsé-tsé amènera fatalement ; les éleveurs de Maurice ou de la République Argentine ne s'obstineraient pas à lutter contre le minuscule ennemi qui terrasse et anéantit leurs troupeaux, ils iraient à la recherche de prairies nouvelles ou de vallées que la tsé-tsé ne connaît pas.

L'étude de ces questions est fertile en enseignements de toute sorte. L'industrie, le commerce et la défense des colonies sont intéressés d'une manière directe à bien la connaître et à se familiariser avec les règles d'hygiène qui en découlent. Malheureusement, les querelles de nos politiciens ont le don de nous intéresser infiniment plus que « ces misérables questions vétérinaires » qui, parce qu'elles sont méconnues, nous coûtent une vingtaine de millions de francs chaque année — ce qu'il faut pour créer dix sanatoria de tuberculeux ou dix villes de santé pour nos admirables soldats, aux colonies.

MAURICE BURET.

LA BOHÊME EN DEUIL

Une grande et noble figure, un des principaux héros de la Renaissance tchèque, qui portait allègrement sur ses robustes épaules soixante ans d'histoire de la Bohême, vient de disparaître de la scène politique où il a rempli un rôle très actif jusqu'au seuil de la vieillesse : le Dr Rieger n'est plus[1].

Tous ceux qui ont eu le bonheur de l'approcher, que ce fût lorsqu'il était encore le chef écouté de la nation, ou bien lorsqu'il dut, pour un temps, céder le pas à des patriotes plus jeunes et plus fougueux que lui, tous étaient frappés du charme qui émanait de ses qualités à la fois viriles et affables; on en trouvait le reflet dans sa parole vibrante, dans son franc et brillant regard et dans l'exquise distinction de ses manières.

Il aimait beaucoup la France; il fit en 1849-1850 un séjour de plusieurs mois à Paris et entretenait depuis lors des relations suivies avec nombre d'hommes politiques et de littérateurs. Il manifesta encore dernièrement ses vives sympathies pour la France en venant à l'âge de quatre-vingt-deux ans à Paris pour voir l'Exposition de 1900.

Ses amis français lui ayant offert à cette occasion une fête intime, il ne se fit pas prier pour prendre la parole et charma les assistants par l'étonnante vivacité de son esprit, par l'extraordinaire facilité et l'élégance de son élocution en français.

Véritable organisateur de la nation dont il était issu, il prit, pendant soixante ans, une part si active à tout ce qui s'est fait d'important dans la vie politique, littéraire, artistique et économique de la Bohême, qu'écrire sa biographie c'est résumer l'histoire de la nation tchèque depuis sa renaissance politique.

Pour se rendre compte de ce qu'il fut en réalité pour son pays et de ce que les Tchèques lui doivent, il suffit de se rappeler le degré primitif d'éducation politique et l'état de faiblesse générale où se trouvait la Bohême avant 1848.

Ressuscité comme par miracle, le peuple tchèque se relevait peu à peu de son long engourdissement; il prenait conscience de son individualité nationale et annonçait son réveil par quelques

[1] Né à Semily, près de Turnov, Rieger étudia le droit, et s'étant signalé par sa collaboration à plusieurs revues tchèques, il devint vite chef de la jeunesse universitaire de Prague. Membre du Comité national, il eut un rôle très en vue dans la révolution de 1848. Nommé au cours de cette mémorable année député au Parlement de Vienne, il resta depuis lors sur la brèche jusqu'en 1891, défendant avec talent et beaucoup de vigueur la cause de la nation tchèque. Appelé ensuite à la Chambre Haute, il prit même, sous le ministère Kœrber, plusieurs fois part aux débats de cette assemblée. Le nom de Rieger est attaché aussi à une grande œuvre littéraire, l'*Encyclopédie tchèque*, dont la publication fut commencée sous sa direction, en 1859.

essais littéraires, poétiques, historiques et philologiques, dont le nombre et l'importance allaient croissant surtout depuis 1830.

Cette première étape purement littéraire franchie, la liste des héroïques évocateurs du peuple tchèque, où brillaient déjà les noms des Dobrovsky, des Safarik, des Iungmann et des Palacky, qui reconstitua de toutes pièces l'histoire de la Bohême, s'augmenta d'une troupe d'hommes d'action, de légistes et d'orateurs politiques que réunit autour de lui le jeune et ardent Rieger.

Ce fut lui qui, secondé par ses fidèles amis, pétrit alors cette masse inerte qu'était avant 1848 le peuple tchèque, sous le rapport politique, qui groupa et disciplina les forces agissantes, enflamma les foules, organisa l'action, fixant sagement les étapes à franchir, et contribua ainsi, dans une large mesure, à élever ce peuple, naguère inconscient et asservi, au rang d'une nation fière du rôle que la Providence lui a assigné dans l'histoire des nations civilisées.

La tâche qu'avaient assumée les apôtres de la seconde génération de la renaissance tchèque était des plus difficiles; les succès devaient être lents, laborieux et peu éclatants, parce qu'il fallait que les représentants de la nation sortissent du cadre étroit de la Bohême pour aller défendre les intérêts et les droits imprescriptibles de leur pays dans le Parlement central, où les intérêts particuliers des pays soumis aux Habsbourg sont subordonnés à l'intérêt général de la monarchie.

A Vienne, le programme des Tchèques était double : il fallait pourvoir d'abord aux besoins matériels et intellectuels de la nation, et préparer ensuite la réalisation du programme idéal, qui, fondé sur le passé, doit assurer dans l'avenir l'autonomie de la Bohême.

Dans un moment d'extrême impatience, le peuple, jugeant trop lents les procédés et la marche du parti national qui avait Rieger à sa tête, trouvant les progrès réalisés peu en rapport avec l'effort dépensé, se détourna pour un temps de son ancien chef.

Le grand patriote, vieilli au service de sa nation, ne garda point rancune de cette inconstance de la faveur populaire, et heureusement, il vécut assez longtemps pour voir le peuple revenir de son égarement momentané, et reconnaître les services de son ancien chef. En fermant les yeux, le vénéré patriarche de la nation tchèque put emporter dans l'éternité la conviction que l'œuvre à laquelle il avait consacré toute sa vie et un labeur ininterrompu ne périra pas, et que les arrière-petits-fils de la génération actuelle répéteront son nom avec piété et reconnaissance.

HENRI HANTICH,
Professeur à l'Académie commerciale de Prague.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Le débat sur la politique extérieure.* — On se rappelle qu'il n'y avait pas eu de discussion générale, à la Chambre, sur le budget des Affaires extérieures. Ce débat a eu lieu les 11 et 12 mars courant. On avait, en effet, groupé toutes ensemble les diverses interpellations déposées depuis la rentrée du Parlement; le ministre a répondu dans un même discours à tous les interpellateurs, et la Chambre a approuvé ses déclarations par 403 voix contre 131.

Engagé dans ces conditions, le débat ne pouvait, en effet, avoir d'autre sanction. En réunissant ainsi toutes les différentes questions qu'a pu soulever, dans ces derniers temps, notre politique étrangère, et en généralisant la discussion, au point de la transformer en une sorte de jugement global et rétrospectif du ministère de M. Delcassé, il était certain que la Chambre se mettait dans l'obligation absolue d'approuver en bloc un ensemble de faits qu'elle avait tous approuvés en détail, puisque, depuis cinq années, le Parlement a constamment maintenu sa confiance au ministre. Il est aussi non moins évident qu'une telle méthode était profondément regrettable puisqu'elle permettait en quelque sorte d'esquiver les plus importantes questions sur lesquelles on aurait voulu justement obtenir des explications précises et positives.

Sept orateurs ont successivement exposé leurs griefs et formulé leurs desiderata : MM. Millevoye, G. Berry, Charles Benoist, de Pressensé, Raiberti, Sembat, F. Deloncle; ils ont parlé un peu de tout, et plus spécialement de l'alliance russe, du Vénézuéla, des troubles de Macédoine, de la question siamoise, de nos intérêts à Mascate, du Maroc, de la cour arbitrale de La Haye et du désarmement.

M. Delcassé a pris ensuite la parole et voici le résumé de ses déclarations :

M. Delcassé. — Je répondrai brièvement, mais avec précision, aux différentes questions qui m'ont été posées.

M. Deloncle m'invite à me mettre en travers des projets de l'Angleterre sur Mascate, et il considère que ces projets ne sont pas douteux, puisque les journaux les ont annoncés.

La France et l'Angleterre, si elles ont à Mascate égalité de charges, ont

aussi égalité de droits. Je ne l'ai pas oublié. L'Angleterre a toutefois consenti à modifier ses dépôts de charbon, pour nous donner satisfaction.

J'ai tenu la main à ce que le traité de 1862 soit exécuté et la Chambre peut être assurée que je continuerai.

En ce qui concerne le Maroc, M. Delafosse a exprimé la crainte que les troubles n'amènent des interventions contraires à nos intérêts. Prévoyant les événements actuels, nous avons prévenu le gouvernement marocain, nous l'avons averti.

De l'état des choses au Maroc dépend, dans une large mesure, le développement de nos colonies algériennes. La protection de ces graves intérêts, qui ne regardent que nous, s'accorde avec ceux qui nous sont communs avec les autres puissances.

Il est un point qui doit être hors de contestation, c'est qu'aucun changement ne peut être fait sur la côté méditerranéenne du Maroc, qui soit de nature à affecter, d'une façon quelconque, la liberté nécessaire du détroit de Gibraltar.

A quoi eût servi une démonstration navale? A rien, sinon, peut-être, à exciter le fanatisme des populations de l'intérieur et à mettre en péril ceux que nous avions mission de protéger.

Comment devons-nous envisager les événements de l'intérieur? L'indépendance du Maroc est une garantie essentielle de l'intégrité de l'Algérie, et toute atteinte à sa complète indépendance serait une atteinte à notre colonie.

Au point de vue économique, c'est la France et l'Algérie qui occupent le premier rang dans les échanges du Maroc avec l'étranger.

Quand les soulèvements se sont produits, nous avons pris nos précautions le long de la frontière. Je crois que les troubles s'apaisent. En tout cas, notre position est très nette et notre vigilance sera toujours en éveil.

M. d'Estournelles et M. Jaurès m'ont reproché de ne pas faire plus souvent appel à la cour d'arbitrage de La Haye, et ils m'ont, notamment, adressé des reproches à propos du conflit vénézuélien. Notre abstention a été motivée par ce fait que la demande d'arbitrage s'imposait d'elle-même à l'attention des puissances intéressées.

Nous avions réglé nos difficultés avec le Vénézuéla en février 1902, mais il en était subsisté d'autres. Je puis annoncer, aujourd'hui, qu'un protocole intervenu entre notre ambassadeur et le représentant du Vénézuéla à Washington accueille nos réclamations et stipule que nous serons remboursés sur les 33 % de recettes douanières accordées aux puissances.

On voit donc qu'étant réclamants, nous ne pouvions pas être médiateurs, et pour le règlement de nos intérêts, nous n'avions pas à avoir recours à la cour de La Haye.

Tous les conflits ne peuvent, d'ailleurs, pas être soumis à la conférence de La Haye. Quand nous sommes allés à La Haye, il ne s'agissait nullement du désarmement, il s'agissait de limiter les armements.

Pas plus que MM. Jaurès et d'Estournelles, je ne suis fermé à l'amour de l'humanité, mais je songe d'abord à la France, qui est aussi dans l'humanité, et qui est, à mes yeux, la portion de beaucoup la plus chère de l'humanité. (*Applaudissements.*)

Et, à propos du désarmement, je dis que je ne sais pas si les peuples consentiront jamais à n'avoir plus en eux-mêmes les garanties de leur propre sécurité.

Moi, qui ai trouvé dans notre diplomatie un appui sûr de la paix; moi, qui vois une armée chaque jour plus forte, je dis qu'il n'appartient pas à la France de prendre une pareille initiative.

Dans tous les cas, ce n'est pas moi qui la prendrai. (*Vifs applaudissements.*)

Cela n'implique nullement notre renoncement aux idées généreuses. M. Charles Benoist nous a dit que nous faisions de la politique bourgeoise.

M. Charles Benoist. — C'est une question que je vous posais.

M. Delcassé. — Il m'a semblé que M. Charles Benoist se félicitait de notre rapprochement commercial et politique avec l'Italie, mais il l'a fait en termes tels que je me demandais si je n'y étais pas resté considérablement étranger.

Il a critiqué notre politique en Afrique, et cependant le drapeau de la France s'est considérablement agrandi sur la carte d'Afrique.

M. Charles Benoist. — Sur la carte.

M. Delcassé. — A-t-il oublié toutes les annexions que nous devons à notre seule diplomatie ou les a-t-il passées volontairement sous silence? M. Charles Benoist n'a pas parlé de la Macédoine, mais notre éminent collègue M. de Pressensé en a parlé.

Il nous a dit, avec une émotion qu'il n'était pas le seul à partager, les souffrances de la Macédoine et de l'Arménie : est-ce que la France aurait manqué à ses traditions?

N'a-t-elle pas montré, depuis cinq ans, tout l'intérêt qu'elle portait aux Arméniens? N'a-t-elle pas exercé une surveillance qui a empêché le retour des massacres?

C'est la même politique que nous suivons en Macédoine, où les esprits sont dans un état d'irritation extrême.

Je sais qu'il y a des difficultés sans nombre, qu'il faut compter avec les aspirations des populations diverses de la Macédoine. Mais ce n'est qu'avec les autres puissances que nous pourrons arrêter ceux qui spéculent sur le désespoir des Macédoniens.

Ce qui exaspère surtout les populations macédoniennes, très attachées au sol et aux produits du sol, c'est de se voir pillées et dépouillées par les gendarmes, qui se livrent à ces excès parce qu'ils ne sont pas payés.

L'Autriche et la Russie veulent énergiquement le maintien du *statu quo* dans les Balkans, mais elles ont été d'accord avec les grandes puissances pour reconnaître qu'il était urgent d'appliquer en Macédoine un remède pour empêcher l'explosion de la misère exaspérée.

C'est ainsi qu'on a été amené à proposer les réformes : réforme financière, réforme de gendarmerie, réformes simples mais indispensables.

Pour leur exécution, il fallait un gouverneur à pouvoirs étendus, qui ne fût pas exposé à se voir contrarié, chaque matin, par des ordres venus du Sultan.

Le paysan se calmera ainsi peu à peu et les puissances pourront alors rechercher ce qu'il conviendra de faire par la suite.

La Porte a accepté, intégralement, sans modification, le programme qu'on lui a soumis. Nous sommes convaincus que, stimulée par l'active surveillance des puissances, la Porte mettra autant de sincérité à les appliquer qu'elle a mis d'empressement à les accueillir. Elle y a intérêt.

Il ne faut pas se disimuler qu'il y a là une situation sérieuse que, seuls, les efforts communs des puissances pourront faire disparaître.

L'équilibre européen que nos prédécesseurs se sont toujours attachés à maintenir, maintenu également par nous avec méthode et fermeté, doit être consolidé.

Nous nous sommes appliqués à faire disparaître des antagonismes factices et à opérer des rapprochements difficiles. Nous y avons réussi.

Vis-à-vis de l'Italie, l'entente s'est parachevée à la satisfaction des deux pays. Quelques esprits chagrins peuvent la critiquer, les faits n'en subsistent pas moins et l'accord est solidement établi.

En cultivant l'alliance qui doit rester la pierre angulaire de notre politique en Europe, nous maintiendrons notre indépendance et nous consoliderons notre empire colonial.

Comme on le voit, le discours de M. Delcassé a été surtout un très habile plaidoyer en faveur de sa politique générale, et il a eu soin d'esquiver toutes les questions délicates auxquelles il lui eût, sans doute, été difficile de répondre avec précision.

M. Ribot, qui a pris la parole après le ministre, a fait en quelque sorte la critique de ce plaidoyer; mais étant donné l'étendue du sujet à traiter, le nombre et la diversité des questions soulevées, il n'a pu malheureusement donner, sur tous les points, à cette critique toute la netteté désirable. Son discours n'en a pas moins été très intéressant et très remarquable.

M. Ribot a d'abord exposé ce que doit être notre politique générale, notamment au point de vue de l'alliance russe :

M. Ribot. — Notre politique doit être une politique de paix, mais une politique fière, une politique qui ne soit jamais une politique d'effacement.

Elle doit, en second lieu, garder la base solide qui lui a été donnée par l'alliance avec un grand pays. Sur ce point, nous sommes aussi d'accord, non seulement avec M. le ministre des Affaires étrangères, mais aussi avec nos honorables collègues de l'extrême-gauche, car M. Jaurès a bien voulu me dire — et j'ai pris acte de ses paroles — qu'il considère à cette heure l'alliance russe comme nécessaire à la politique française. L'alliance franco-russe est, en effet, une garantie d'équilibre en Europe, et elle peut avoir une action décisive dans certaines éventualités.

M. le ministre des Affaires étrangères vient de dire qu'elle s'est précisée, fortifiée. Personne ne s'en réjouit plus que moi; seulement cette alliance, — et nous sommes bien d'accord assurément — cette alliance doit être pratiquée dans l'esprit même où elle a été faite, et personne ne veut, ni M. le ministre des Affaires étrangères, ni moi, qu'elle soit étendue avec sa force obligatoire à tous les problèmes qui peuvent surgir et à toutes les hypothèses diplomatiques.

Non ! ce qui fait la force, ce qui fera la durée de cette alliance, c'est précisément que nous avons gardé le droit à une indépendance égale dans toutes les questions qui n'ont pas été prévues.

Certes, M. le ministre des Affaires étrangères a absolument raison. Quand deux pays sont liés comme la France et la Russie, ils doivent, dans toutes les questions, même dans celles qui sont étrangères aux traités ou aux conventions intervenus, se mettre d'accord; cela est une force pour la politique commune qu'ils pratiquent, mais il faut que cela résulte de conversations où chacun garde sa liberté, sa dignité, son indépendance, nul ne pouvant être engagé dans une action politique dont il n'aurait pas déterminé librement le but et mesuré l'étendue.

M. Jaurès. — Vous blâmez alors la convention de Corée?

M. Ribot. — Je ne blâme rien.

M. Jaurès. — Je vous demande pardon; il faut préciser.

M. Ribot. — Je n'ai rien à préciser; je sais que M. le ministre des Affaires étrangères est d'accord avec moi sur ce point.

M. Jaurès. — Mais non, puisqu'il l'a signée!

M. Édouard Vaillant. — Il a mis la France au service de la Russie.

M. le ministre des Affaires étrangères. — Il n'y a pas de convention!

M. Ribot. — Il s'est expliqué dans des termes qui répondent, je crois, au sentiment général de la Chambre et du pays.

J'ai donc le droit de dire que l'alliance franco-russe reste une des bases les plus solides de notre politique, et sur ce point encore je ne pense pas rencontrer de contradiction.

Cette alliance, d'ailleurs, ne nous a constitués à l'état d'hostilité avec aucun des pays d'Europe. Cela n'a pas été dans son intention et cela n'a pas été, très heureusement, dans ses effets. Et quand je jette un regard sur l'état actuel de l'Europe et que je le compare à ce qu'il a été à d'autres époques, à l'époque même où cette alliance a été conclue, je me réjouis très sincèrement de l'amélioration de nos relations avec certaines puissances.

Parlant alors de la question de Macédoine, M. Ribot a déclaré approuver pleinement la politique suivie par M. Delcassé en cette occasion et exposée dans les *Livres jaunes*. Puis, arrivant à la question du Siam, dont, au contraire, le ministre s'était soigneusement abstenu de parler, il s'est s'exprimé ainsi :

M. Ribot. — Si, dans cette question d'Orient, où nous avons des intérêts communs avec l'Europe, M. le ministre des Affaires étrangères a suivi la ligne qui lui est indiquée, j'aurai peut-être pour ma part quelques réserves à faire sur d'autres points de la politique où nous avons des intérêts qui nous sont plus exclusivement propres, moins communs avec l'ensemble de l'Europe.

Je ne veux pas, vous le comprenez, engager à cette heure un débat complet; le temps ni mes forces n'y suffiraient; mais si je vous disais, sans entrer dans une discussion qui aura son heure, peut-être un peu tardive,

si je vous disais qu'au Siam, par exemple, notre diplomatie n'a pas eu toujours l'allure de confiance en elle-même qu'il aurait fallu, et que peut-être nous nous sommes ménagé ainsi à nous-mêmes quelques difficultés dont nous avons aujourd'hui de la peine à sortir, vous me contredirez assurément, — mais, au fond, je crois que vous n'auriez pas tout à fait raison.

Le tort de notre diplomatie, voyez-vous, ç'a été de ne pas sentir assez la force et les avantages qu'elle pouvait et qu'elle devait tirer du traité de 1896 avec l'Angleterre.

Oui, avant cette date, notre diplomatie au Siam était un peu incertaine; on en faisait un reproche au ministre des Affaires étrangères et on avait tort, car, à cette époque, nous n'avions pas déterminé avec l'Angleterre les sphères d'influence, et les conflits avec le Siam pouvaient, à un moment donné, prendre un caractère plus large et plus dangereux. Mais, depuis 1896, l'Angleterre s'est fixé à elle-même sa zone d'influence — et elle ne met pas une réserve excessive, vous en conviendrez, quand il s'agit d'user des libertés qu'elle s'est ménagée ; elle ne verrait pas, certainement, d'un mauvais œil que nous-mêmes, dans notre région, c'est-à-dire dans la vallée du Mékong, nous usions un peu de la situation privilégiée qui nous a été reconnue.

Il ne s'agit pas de porter là l'esprit de conquête, non ! Je ne crois pas qu'il soit de l'intérêt de la France d'annexer toujours à ses possessions de nouvelles zones, de nouveaux territoires et d'y envoyer des fonctionnaires; ce n'est pas du tout ma pensée. Ce qui est essentiel, c'est que, dans cette zone du bassin du Mékong, nous ne laissions s'établir aucune influence qui pourrait contrarier la nôtre.

M. Etienne. — Toute la question est là.

M. Ribot. — Toute la question est là, en effet.

C'est que nous fassions comprendre au Siam, de manière qu'il ne puisse pas s'y tromper, que nous voulons que notre influence dans cette région, au point de vue économique et au point de vue politique, soit une influence prépondérante.

Si vous faites comprendre cela au Siam — et je crains que toute la politique faite depuis 1896 n'ait pas été dirigée tout à fait dans ce but; c'est peut-être ce qui rend difficile la communication des correspondances qu'on demande — si vous le faites comprendre au Siam, tout le reste sera peu de chose ; toutes les difficultés s'évanouiront d'elles-mêmes ; vous ferez le traité que vous voudrez, peut-être même n'en ferez-vous pas du tout — et c'est peut-être au fond ce qui vaudrait le mieux.

Enfin M. Ribot a donné en ces termes son sentiment sur le Maroc :

M. Ribot. — Reste la question du Maroc. Ici, j'ai approuvé les paroles de M. le ministre. Cependant je ne trouve pas la situation très favorable, elle peut devenir dangereuse. Il y a Tanger. Jamais l'Europe ne souffrira que l'Angleterre, qui occupe déjà Gibraltar, occupe Tanger.

Je m'inquiète de ce que le Maroc pourra trouver dans l'emprunt français un précédent pour en conclure d'autres avec d'autres nations. Bientôt

on parlera de gages, de nomination de commissaires, ce qui mène vite à une sorte de consortium.

Il y a là quelque chose qui m'inquiète un peu.

Il faudrait fortifier notre action au Maroc; elle y est insuffisante, car elle ne répond pas à notre situation en Algérie. Nous ne devons pas oublier que nous sommes une puissance musulmane et que tout ce qui se passe au Maroc a son contre-coup en Algérie.

Je ne doute pas que M. le ministre des Affaires étrangères ne fasse tout son possible pour développer notre influence. Mais il a tort de laisser courir certaines idées, certains bruits au sujet d'un partage éventuel du Maroc...

De partage du Maroc, il n'y en a pas de possible; il faut le dire hautement à la tribune.

Je n'en donnerai qu'une raison. Si on l'abordait, il y a une question que vous ne pourriez pas résoudre, celle de Fez, ville religieuse, située sur le passage de l'Algérie à l'Atlantique et qui constitue une porte sur l'Algérie.

Le débat s'est arrêté là, M. Delcassé ayant préféré ne pas répondre à M. Ribot, et l'on est passé au vote. Comme nous le disions en commençant, les résultats de ce brillant tournoi oratoire auront donc été purement négatifs, et nous devons le regretter d'autant plus qu'il est certain maintenant que la Chambre, épuisée par un zèle de deux journées, n'abordera plus de quelque temps l'examen de notre politique étrangère. Combien est plus profitable le système parlementaire anglais qui, par des questions presque quotidiennes, oblige le gouvernement à tenir le Parlement au courant des moindres détails de son action extérieure et à collaborer en quelque sorte journellement avec lui !

Deux nouveaux Livres jaunes. — Le ministère des Affaires étrangères vient de publier deux *Livres jaunes*, l'un sur l'évacuation de Changhaï (1900-1903), l'autre sur les affaires de Macédoine (janvier-février 1903).

Le premier contient le texte des communications échangées entre le consul général de France à Changhaï, le ministre des Affaires étrangères et les représentants des gouvernements intéressés par l'occupation simultanée, en 1900, de la concession internationale, et le retrait simultané des troupes étrangères en 1902-1903. Une des pièces les plus importantes du recueil est la dépêche suivante adressé par M. Delcassé aux représentants de la France à Saint-Pétersbourg, Londres, Vienne, Rome, Washington, Tokyo et Berlin :

Paris, le 3 octobre 1902.

Au mois de juillet dernier, le gouvernement chinois s'est adressé au gouvernement britannique, qui, le premier, avait débarqué des troupes à Changhaï à la suite des événements de 1900, pour lui demander et le prier de demander à la France, à l'Allemagne et au Japon l'évacuation de cette ville par les troupes étrangères qui y sont encore stationnées. La proposition anglaise, tendant à ce que ces troupes soient retirées simultanément

le 1er novembre prochain, est soumis à l'examen des gouvernements intéressés. Il paraît utile de rappeler, pour votre information, les faits qui ont motivé l'occupation de Changhaï par des contingents étrangers.

Au mois de juin 1900, alors que l'insurrection des Boxeurs menaçait la sécurité de tous les étrangers dans le Nord de la Chine et que les puissances étaient privées de toute communication avec le gouvernement impérial, les vice-rois de Ou-tchang et de Nan-king, dans la pensée d'éviter à leur pays l'aggravation d'un conflit international, dont les conséquences leur paraissaient redoutables, s'étaient portés garants du maintien de l'ordre dans la région soumise à leur influence. De son côté, le corps consulaire à Changhaï avait promis à ces hauts mandarins que les gouvernements alliés s'abstiendraient d'intervenir dans les provinces centrales et méridionales, tant que la tranquillité n'y serait pas troublée.

Au mois de juillet, l'Angleterre, jugeant que ses intérêts à Changhaï n'étaient pas suffisamment garantis par les promesses des mandarins, résolut de coopérer aux mesures de police dont le vice-roi de Nan-king avait assumé la charge. Le 27 juillet, l'amiral Seymour se rendait auprès de lui afin d'obtenir que les forts de Woosung fussent momentanément cédés au gouvernement britannique pour y établir un campement de troupes anglaises et, sur le refus du vice-roi, proposait le débarquement immédiat de 3.000 hommes en vue de la défense de la concession internationale à Changhaï. Lieou-Kouen-Yi n'opposa pas d'objection à ce dernier projet.

C'est alors que le corps consulaire, réuni en assemblée et avisé de la mobilisation d'une partie de la garnison de Hong-kong qui se tenait prête à partir au premier appel, décida l'envoi d'un télégramme identique à chacun des gouvernements intéressés pour demander qu'une force combinée de 10.000 hommes fût envoyée à Changhaï, toute action isolée ne pouvant que nuire aux intérêts généraux en cause.

Au reçu du télégramme de M. de Bezaure, le gouvernement de la République estima que, si des troupes étrangères étaient débarquées, nous nous trouverions dans la nécessité de suivre l'exemple qui nous était ainsi donné, et décida qu'en ce cas un bataillon d'infanterie ainsi qu'une batterie d'artillerie seraient sans retard détachés à Changhaï pour la défense de notre concession. Toutefois, afin de prévenir tout malentendu, M. de Bezaure fut invité à marquer au vice-roi Lieou-Kouen-Yi que notre décision était inspirée par le ferme désir de maintenir l'intégrité du territoire chinois, tout en coopérant avec les troupes indigènes pour la sauvegarde de nos intérêts.

Ainsi, tandis que les troupes britanniques entraient à Changhaï, un détachement de marins de nos croiseurs y débarquait de son côté, et il y était remplacé quelque temps après par un contingent venu d'Indo-Chine.

Deux autres puissances ne tardèrent pas à prendre des dispositions analogues. Le 3 septembre, le consul d'Allemagne notifiait à ses collègues l'intention de son gouvernement de faire débarquer un détachement de 450 hommes, qui arriva le 6 à Changhaï, et, de son côté, le Japon envoya 600 hommes trois jours après.

L'année suivante, le rétablissement de l'ordre dans le Tche-li et le retrait graduel des troupes internationales qui avaient opéré dans cette

province ne marquèrent pas, ainsi que l'aurait désiré le vice-roi, le terme de l'occupation de Changhaï.

Cependant, le 14 septembre de la même année, le corps consulaire, saisi par le consul des États-Unis d'une démarche de Lieou-Kouen-Yi tendant à obtenir l'évacuation, décida que la question serait soumise à l'examen des gouvernements intéressés.

Le lendemain, l'Angleterre retirait 750 hommes, ce qui ramenait son contingent à 957 hommes. A ce moment, le contingent allemand, qui avait été renforcé depuis le mois de septembre 1900, s'élevait à 1.200 hommes; le contingent japonais était réduit à 200 hommes. Quant au contingent français, il comprenait, comme au début de l'occupation, 750 hommes.

C'est le 1er août 1902 que le cabinet de Saint-James s'est fait officiellement, auprès des cabinets de Paris, de Berlin et de Tokyo, l'interprète du désir du vice-roi, de voir cesser enfin l'occupation de Changhaï.

Je vous ai fait connaître que le gouvernement de la République ne voit aucune objection à cette mesure, à la condition qu'elle soit concertée et simultanée, et qu'elle comprenne tous les contingents étrangers. Il demeure entendu, d'autre part, que, si une puissance quelconque est amenée dans l'avenir à débarquer des troupes à Changhaï, nous nous réservons d'y renvoyer telle force que nous jugerons à propos.

Actuellement, le gouvernement britannique, qui a déclaré que ses intentions étaient entièrement conformes aux nôtres, suggère de fixer l'évacuation simultanée au 1er novembre prochain.

J'ai prié nos représentants auprès des gouvernements allemand et japonais de s'enquérir si ceux-ci seraient disposés à accepter cette date.

Le second *Livre jaune*, sur les affaires de Macédoine, est un fascicule de 16 pages seulement, qui contient quelques-uns des documents diplomatiques échangés entre le ministre des Affaires étrangères et nos ambassadeurs à Saint-Pétersbourg et à Constantinople ainsi qu'entre M. Delcassé et certains de nos ministres et consuls en Turquie, en Grèce et en Bulgarie, dans la période allant du 23 janvier au 25 février.

La plupart de ces dépêches, qui ont trait à l'état des esprits en Bulgarie et dans les vilayets macédoniens, ainsi qu'aux dispositions du gouvernement bulgare, n'ajoutent rien à ce que l'on sait déjà.

Le document le plus intéressant est celui par lequel notre ministre à Athènes, M. d'Ormesson, fait part à M. Delçassé de l'impression produite en Grèce par la publication du précédent *Livre jaune*.

Voici le texte de cette dépêche de M. d'Ormesson :

Athènes, 11 février 1903.

Je viens d'avoir aujourd'hui avec le ministre des Affaires étrangères une conversation au cours de laquelle il m'a soumis, en termes très mesurés d'ailleurs, les doléances du gouvernement grec au sujet de notre *Livre jaune*.

M. Skousès a constaté avec inquiétude qu'il n'est fait mention, dans le document publié, que des populations bulgares de Macédoine et aucune-

ment de l'élément grec qui semble oublié; il redoute que celui-ci ne soit sacrifié aux Slaves plus remuants.

J'ai répondu, à titre tout personnel, que je ne comprenais pas ces inquiétudes, ne voyant rien dans le *Livre jaune* de nature à les justifier : qu'il ne s'agissait pas de modifier le *statu quo* territorial, ou d'organiser un régime nouveau au bénéfice d'une race et au détriment des autres; que l'élément hellénique, étant, au dire de mon interlocuteur, le plus nombreux, devra bénéficier des réformes dans une mesure encore plus large que les autres; que je ne pensais pas que les Grecs puissent s'inscrire en faux contre les abus dénoncés; que s'il n'était pas question dans le *Livre jaune* des populations grecques de la Macédoine, c'était sans doute parce que celui-ci visait surtout une action à exercer à Constantinople ou à Sofia, mais que la France ne les oublierait pas et leur savait gré de leur attitude pacifique; que des articles comme ceux de certains journaux grecs étaient injustes et maladroits et que j'espérais, dans l'intérêt de la Grèce, que l'opinion, mieux renseignée, se calmerait et attendrait pour connaître les intentions de l'Europe qui certainement ne sauraient être préjudiciables à l'élément hellénique, l'Europe en ayant souci comme des autres éléments chrétiens.

D'ORMESSON.

Notre ministre des Affaires étrangères a répondu au comte d'Ormesson :

Paris, le 12 février 1903.

Vous avez été bien inspiré en répondant à M. Skousès, et j'approuve entièrement votre langage. Nous ne demandons de privilège pour personne en Macédoine, mais une condition tolérable pour tous, à quelque race qu'ils appartiennent.

DELCASSÉ.

A ce propos, M. Delcassé a fait part aux ambassadeurs de la République française à Constantinople, Saint-Pétersbourg, Londres, Berlin, Rome, aux ministres de France à Athènes, Sofia, Belgrade et Bucarest, de sa réponse au gouvernement d'Athènes :

Paris, 16 février 1903.

Le ministre de Grèce a donné communication à mon département de deux télégrammes de son gouvernement qui se plaint de l'agitation causée par les comités bulgares en Macédoine. Le gouvernement hellénique, qui prétend d'ailleurs que les Grecs sont plus nombreux que les Bulgares en Macédoine, demande des réformes dans l'ordre administratif et exprime le désir que les grandes puissances fassent des représentations à Sofia.

Il a été répondu à M. Delyanni que nous n'épargnions les conseils de modération ni à Sofia ni à Constantinople, et que nos efforts tendaient à ce que les chrétiens, entre lesquels nous ne voulons faire aucune distinction, jouissent d'une adminisration plus régulière de façon que leur sort étant plus supportable, ils ne soient pas tentés de se révolter.

Quelques jours avant cette démarche de M. Delyanni, notre représentant à Athènes m'avait fait savoir que le gouvernement hellénique s'était

plaint de ce que le gouvernement de la République n'eût pas, dans notre récent *Livre jaune* sur la Macédoine, marqué assez d'intérêt à l'élément grec de la région macédonienne. M. d'Ormesson a répondu au ministre des Affaires étrangères, en conformité avec mes vues, que nous ne demandons de privilèges pour personne en Macédoine, mais une condition tolérable pour tous.

Je crois utile de vous faire part de ces indications à titre d'information.

DELCASSÉ.

Voici, d'autre part, le communiqué adressé par l'intermédiaire de l'agent diplomatique de Bulgarie à Paris à M. Delcassé :

Paris, le 15 février 1903.

D'ordre du ministre des Affaires étrangères, je suis chargé d'avoir l'honneur de remettre à Votre Excellence la communication suivante :

« Le Conseil des ministres, dans sa dernière séance, a pris la décision « de dissoudre définitivement les comités macédoniens existant en Bul- « garie. En prenant cette mesure, le gouvernement se rend parfaitement « compte des difficultés contre lesquelles il aura à lutter pour la mettre « en exécution.

« Considérant que l'existence de ces comités a été largement tolérée, « que leur activité, par suite du but patriotique qu'ils poursuivent, leur a « gagné la sympathie entière de toutes les classes de la société, le gouver- « nement princier, avec leur dissolution, non seulement va s'attirer l'hosti- « lité de ces comités, mais encore il risque de perdre sa popularité dans le « pays. Cependant, malgré ces considérations d'un caractère si sérieux, le « gouvernement princier n'a pas hésité à donner aux grandes puissances « une nouvelle preuve de sa loyauté, comptant sur les grandes puissances « pour, en échange, lui faciliter sa tâche par l'application la plus rapide « des réformes projetées. »

En portant ce qui précède à la connaissance de Votre Excellence, je dois encore ajouter, d'après mes instructions, que le gouvernement princier estime qu'il est de toute nécessité et de toute urgence d'introduire sans retard en Macédoine des réformes efficaces, seules capables de pacifier les esprits des deux côtés de la frontière et de rendre aux malheureuses populations de la Macédoine la confiance en un avenir meilleur, susceptible de leur garantir d'une manière sûre et permanente et leur sécurité personnelle, et leur vie, et leurs biens.

ZOLOTOWITZ.

Enfin, la dernière dépêche du *Livre jaune* est celle par laquelle M. Constans, notre ambassadeur à Constantinople, informe M. Delcassé de l'acceptation par le Sultan du plan de réformes austro-russe, et fait part au ministre de ses impressions à la suite de ses derniers entretiens avec le grand vizir, Ferid pacha, et le ministre des Affaires étrangères, Tewfik pacha.

Péra, le 25 février 1903.

Je me suis rendu hier auprès du grand vizir et du ministre des Affaires étrangères pour renouveler les recommandations que je leur avais faites

en vue de l'acceptation et de l'application du programme contenu dans la note remise conjointement, le 21 février, par les ambassades de Russie et d'Autriche-Hongrie à S. A. Férid pacha. J'ai reçu de mes deux interlocuteurs l'assurance que le gouvernement impérial avait accepté, sans aucune restriction ni modification, le projet de réformes proposé.

La rapidité avec laquelle cette adhésion a été donnée n'a pas manqué de surprendre ici les personnes qui ne savaient pas que, depuis quelques jours, le Sultan avait compris le danger auquel il s'exposerait en opposant un refus aux demandes concertées par les gouvernements russe et autrichien et acceptées par les puissances.

Le Sultan paraît décidé à donner suite aux réformes annoncées et qui, loin d'être en contradiction avec celles déjà édictées par lui, les complètent et les améliorent, et je vais, en communiquant à nos agents dans les vilayets de Salonique, Monastir et Kossovo la substance du projet de réformes, les inviter à me rendre compte de son application.

Grâce à leur surveillance et à celle des agents des autres puissances, placés dans les principaux centres de Macédoine, il sera aisé de s'assurer de la façon dont les autorités locales mettent à exécution le plan de réformes accepté par le gouvernement ottoman.

Turquie. — *La question macédonienne.* — La situation ne semble guère s'améliorer en Macédoine. Chaque mouvement de bandes augmente l'inquiétude de la Porte sur l'avenir et par suite fait douter de l'efficacité des réformes dont l'application demande forcément du temps. Les pourparlers entre le gouvernement turc et les ambassadeurs de Russie et d'Autriche continuent cependant d'une façon suivie et quelques premières satisfactions ont été données aux puissances. Un millier de personnes ont été amnistiées, dont cent Bulgares et le reste Macédoniens. On annonce qu'on va entamer prochainement la réforme financière. D'autre part, la réorganisation de la gendarmerie et des gardes champêtres semble commencée. Il est même intéressant de remarquer, à ce propos, que l'Allemagne a trouvé là une nouvelle occasion d'affirmer son influence auprès de la Porte. C'est, en effet, à trois officiers allemands qu'a été confiée cette réorganisation de la gendarmerie : les généraux Ruedgisch et Auler pacha et le major Fitzau. L'empereur Guillaume II ne perd pas son temps.

Les ambassadeurs de France et d'Italie ont exprimé au Sultan la satisfaction de leurs gouvernements au sujet de l'adoption du plan de réformes et l'espoir de sa sincère exécution. Cette démarche a été enregistrée avec satisfaction par la presse austro-russe.

Par contre, les journaux russes continuent à commenter sévèrement l'attitude de l'Angleterre. C'est ainsi que les *Novosti* donnent à entendre que l'or anglais est un facteur actif de la propagande macédonienne révolutionnaire dans les Balkans.

On ne peut douter, disent les *Novosti*, que tout dernièrement, comme

en 1876, il y a eu, derrière la source visible, une autre source, de laquelle les agitateurs des Balkans tiraient toute leur force. Sans ce soutien secret, la propagande révolutionnaire macédonienne, après l'échec qu'elle reçut à l'automne dernier, eût cessé. Il est à peine nécessaire de nommer le milieu étranger, milieu malfaisant, le seul possible, qui fournit ces ressources matérielles.

L'organe panslaviste *Sviet*, qui s'occupe avec assiduité des affaires de la péninsule balkanique, déclare sans ambage n'accorder aucun crédit à la Porte, en ce qui touche les intentions loyales qu'elle profère; la célérité avec laquelle le plan de réformes austro-hongrois a été accepté à Yildiz-Kiosk lui semble « plus que suspecte ». Faisant allusion au communiqué russe, le journal panslaviste déclare que la patrie slave a le devoir de rester le guide et le protecteur de sa parente méridionale. Si cela devient nécessaire, elle sera prête encore à sacrifier son sang et son argent pour la rédemption et le salut de cette alliée.

Le projet de réformes, ajoute le *Sviet*, omet plusieurs points essentiels. Par exemple, aucune mention particulière n'est faite de la constitution des tribunaux macédoniens sur l'impartialité desquels, tels qu'ils sont actuellement formés, on ne peut avoir absolument aucune confiance, qu'il s'agisse d'affaires politiques, civiles ou criminelles. Les réformes à apporter dans l'administration générale de la province sont seulement esquissées à grands traits, vaguement : le projet reste susceptible d'être amélioré et développé. Mais il faudrait, pour traiter avec le rusé monarque d'Yildiz Kiosk et le conseil non moins rusé de Stamboul, avoir fixé tout d'abord, et jusque dans le détail, les points importants.

Il est intéressant, à ce sujet, de rapprocher de ces commentaires russes les déclarations suivantes du correspondant viennois du *Standard*. Ce dernier écrit, à la date du 9 mars :

Si l'on demande ici aux gens influents ce qu'ils pensent de ce fait que l'Angleterre s'est réservé entière liberté d'action au sujet des réformes en Turquie, au lieu d'accepter purement et simplement ce que la Russie et l'Autriche jugeaient opportun de proposer, ils n'hésitent pas à répondre que, puisque la Russie doit choisir pour le théâtre de son action entre l'Orient et l'Extrême-Orient, il est naturellement plus conforme aux intérêts de l'Angleterre qu'elle soit engagée en Europe plutôt qu'en Asie et que, par suite, une guerre en Orient, telle qu'elle pourrait résulter d'un conflit entre la Bulgarie et la Turquie, serait plus agréable à la politique anglaise que l'activité des Russes du côté de la Chine, de la Perse ou de l'Afghanistan, puisque cette activité reviendrait à une agression de la part de la Russie.

Tout ceci, ajoute le correspondant, peut paraître assez sensé et raisonnable, si l'on ne considère que la rivalité permanente qui existe entre l'Angleterre et la Russie; mais on laisse alors hors de cause des considérations d'un ordre encore plus élevé que celles qu'impose cette rivalité.

C'est un signe caractéristique de la faiblesse qui résulte pour la monarchie austro-hongroise des discussions intérieures, que l'on soit obligé de rappeler aux Autrichiens et aux Hongrois ces considérations supérieures auxquelles ils devraient être les premiers à songer. Est-il absolument nécessaire, et peut-il être dans les intérêts de l'Autriche-Hongrie que la Russie soit autorisée à jouer le rôle de protecteur en Orient, un rôle qui, à un moment donné, pourrait se transformer en celui d'arbitre? Est-il bon que non seulement aux petits États des Balkans, mais à la Turquie elle-même, on enseigne chaque jour que c'est la Russie, et la Russie seule, qui a à donner des ordres et que c'est à sa seule volonté qu'on doit obéir?

II. — AFRIQUE.

Algérie. — *Le voyage de M. Revoil à Paris.* — M. Revoil, gouverneur général de l'Algérie, arrivé le 15 mars à Marseille, est attendu à Paris, où l'appelle le règlement d'un certain nombre d'affaires algériennes. Le gouverneur sera prochainement reçu à l'Elysée par le Président de la République, avec qui il conférera de son voyage prochain en Algérie.

Maroc. — *La situation.* — La situation ne s'est pas sensiblement modifiée au Maroc. Quelques engagements ont eu lieu entre les troupes de El Menehebi et les rebelles, tantôt favorables, tantôt malheureuses pour le Makhzen. On continue à parler de la capture imminente du prétendant qui serait, dit-on, prisonnier de la tribu des Thouls. Mais d'autres nouvelles contradictoires circulent aussi. Des émissaires des Kabyles des environs de Melilla auraient assuré avoir visité le campement de Bou-Hamara et avoir constaté que celui-ci dispose encore de beaucoup de partisans.

Le *Libéral* de Madrid publie, à ce sujet, les réflexions suivantes qu'il est à propos de noter :

A plusieurs reprises, nous avons dit que l'état actuel d'anarchie ne cessera au Maroc que par l'intervention d'agents extérieurs.

Actuellement une période de fièvre aiguë et de crise est inévitable. La Pâque musulmane commence le 10 mars; à cette occasion, des milliers d'hommes dominés par le fanatisme religieux vont camper autour de Fez; tout l'Islam occidental y sera réuni, chacun voulant déposer au sépulcre de Muley Dris ses offrandes et dire ses prières. Si, dans ces jours d'excitation religieuse, Bou-Hamara parvient, lui qui représente l'intransigeance traditionnelle de la religion musulmane, à s'approcher de Fez, il est très probable que les légions d'exaltés lui ouvriraient les portes et le recevraient en triomphe. Une fois cette occasion passée, si Bou-Hamara la laisse échapper, il est à peu près sûr qu'aucune autre ne se présentera plus pour lui. Mais, de toute façon, de grands troubles sont imminents.

Les troubles, limités d'abord aux environs de Tesa, s'étendent rapidement

vers les possessions espagnoles. Les nouvelles d'assassinat de sujets espagnols circulent avec insistance. Les négociants cherchent un refuge dans les possessions algériennes, l'incendie de la révolte s'étend et l'Espagne sera peut-être bientôt assiégée dans ses possessions africaines. Des mesures défensives sont indispensables.

Congo français. — *Le retour de M. Grodet.* — M. Grodet, commissaire général du gouvernement au Congo français, rentre en France, appelé à Paris par le ministre des Colonies, qui désire avoir des renseignements très précis sur notre colonie. Pendant l'absence de M. Grodet, l'intérim du gouvernement est confié à M. Gentil.

Ajoutons que M. Henri Bobichon, administrateur des colonies, vient d'être désigné par M. Doumergue pour seconder M. Gentil dans l'œuvre qui lui a été confiée au Congo. Il s'embarquera à Bordeaux le 16 à destination de Libreville.

Afrique occidentale. — *Le voyage de M. Roume.* — M. Roume, gouverneur général de l'Afrique occidentale, est en train de visiter le Dahomey. Une dépêche nous apprend qu'il est arrivé le 5 mars, dans la matinée, à Kotonou. Pendant que le gouverneur général se rend compte par lui-même des besoins des pays qui constituent son vaste gouvernement, M. Camille Guy, qui lui a succédé à la tête du gouvernement du Sénégal, comme lieutenant-gouverneur, a visité la Casamance et est allé jusqu'à Bathurst, dans la Gambie anglaise, où le gouverneur lui a fait une réception très chaleureuse.

Abyssinie. — *Le retour de M. Lagarde.* — Démenti à plusieurs reprises et de la façon la plus formelle, le retour en France de M. Lagarde, notre ministre auprès de l'empereur Ménélik, est aujourd'hui chose officielle. Nous ne voulons pas encore juger, sur des apparences que les événements sembleraient cependant nous donner le droit d'apprécier comme des réalités, l'action politique et diplomatique de M. Lagarde. Nous nous réservons de le faire définitivement lorsqu'il aura pu présenter sa défense. Pour le moment nous nous bornerons à enregistrer avec satisfaction le choix, qui paraît arrêté, de son successeur. Le gouvernement, assure-t-on, a décidé d'envoyer en Abyssinie le colonel Toutée. Il est certain que nous avons tout avantage à être représenté auprès du Négus par un officier supérieur plutôt que par un fonctionnaire civil, étant donné que l'Angleterre et l'Italie entretiennent déjà dans le pays d'importantes missions militaires. D'autre part, le brillant passé du colonel Toutée, la haute situation qu'il occupe à l'École supérieure de guerre témoignent hautement en sa faveur.

III. — AMÉRIQUE.

États-Unis. — *Une croisière sensationnelle.* — On parle depuis quelque temps d'une croisière qu'une escadre imposante des États-Unis, sous le commandement de l'amiral Barker, entreprendrait en mai prochain, jusque dans les eaux portugaises; on lui a même attribué la portée d'une démonstration navale, à l'appui de la doctrine de Monroe.

Suivant le *World*, le département de la marine de Washington ne se proposerait rien moins que d'établir le blocus de Lisbonne, blocus plus que pacifique, tout amical, puisque le programme comporterait le gracieux assentiment du gouvernement du roi Carlos, et des fêtes données à la noblesse et à la marine portugaises à bord de l'escadre.

Tous les vaisseaux américains seraient groupés à l'entrée du Tage, où ils resteraient assez longtemps pour démontrer qu'ils peuvent traverser l'Atlantique en emportant assez de charbon pour leur permettre de prendre l'offensive sur une grande échelle et dans un rayon d'action étendu.

Le Portugal aurait été choisi pour cette démonstration parce que les États-Unis n'entrevoient aucune probabilité d'hostilités futures avec lui. Du reste, les assurances de Washington iraient au-devant de toutes les susceptibilités portugaises.

L'escadre comprendrait le *Kearsage*, l'*Illinois*, l'*Indiana*, le *Maine*, l'*Iowa* et le *Massachusetts*, et peut-être le cuirassé *Texas* et les croiseurs *San-Francisco* et *Albany*, outre les navires charbonniers.

A la hauteur des Açores, les navires de combat referaient du charbon et s'approvisionneraient de manière à atteindre le Portugal prêts à l'action. La croisière serait conduite comme une opération de guerre réelle. Des croiseurs éclaireraient la route et les cuirassés protégeraient les navires de charbon et d'approvisionnements.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

Allemagne. — *Progrès de la navigation en Chine.* — Les statistiques officielles montrent quel essor la flotte marchande d'Allemagne a pris dans l'Empire du Milieu.

L'effort des compagnies maritimes allemandes a été considérable, surtout dans la vallée du Yang-tsé. Les résultats obtenus ont été particulièrement remarquables. En 1899, l'Allemagne était au quatrième rang des nations naviguant sur le fleuve Bleu ; en 1900, elle était déjà au troisième ; en 1901, elle était au deuxième. Au reste, les chiffres que nous donnons se passent de commentaires.

Part des différentes puissances dans la navigation du Yang-tsé.

NATIONS	1898		1899		1900		1901	
	Millions de tonnes	Pourcentage	Millions de tonnes	Pourcentage	Millions de tonnes	Pourcentage	Millions de tonnes	Pourcentage
Angleterre.....	12.28	61.5	13.45	59	14.30	55	15.73	51.2
Allemagne.....	0.60	3	0.57	2.5	2.62	10.1	5.36	17.5
Chine.....	5.32	26.6	6.29	27.5	5.90	22.7	5.26	17.1
Japon.....	0.98	5	1.58	6.9	2.27	8.7	3.07	10
Amérique.....	0.17	0.9	0.23	1	0.28	1.1	0.50	1.6
Russie.....	0.12	0.6	0.20	0.9	0.15	0.6	0.19	0.6
Autres puissances....	0.51	2.4	0.51	2.2	0.48	1.8	0.58	2
TOTAUX.....	19.98	100	22.83	100	26.0	100	30.69	100

Le pourcentage de l'Angleterre a donc constamment diminué depuis quatre ans, bien que son tonnage sur le Yang-tsé ait crû d'une façon continue.

Comme l'indique le tableau ci-après, l'augmentation enregistrée par l'Allemagne a été, par contre, absolument étonnante. Seuls, le Japon et l'Amérique ont vu leurs tonnages se développer en proportion avec l'accroissement total de la navigation sur le Yang-tsé. La Russie se place honorablement au quatrième rang, dans cette augmentation relative, avec 60 %. L'Angleterre n'arrive qu'au cinquième rang.

Augmentation du tonnage de chaque puissance sur le Yang-tsé, de 1898 à 1901.

NATIONS	AUGMENTATION EN MILLIONS DE TONNES	AUGMENTATION %
Allemagne	4.76	793 %
Angleterre	3.45	28
Japon	2.09	204
Amérique	0.33	200
Russie	0.07	60
Autres puissances	0.07	14
Chine	0.06	—1

L'effort obstiné de l'Allemagne ne s'est pas localisé à la seule vallée du fleuve Bleu. La statistique suivante, qui donne la part de chaque puissance dans la navigation des ports à traité du nord de la Chine, prouve que le pavillon des marchands de Hambourg flotte également victorieusement dans la mer Jaune et dans le golfe du Petchili.

Part des différentes puissances dans la navigation des ports à traité du Nord de la Chine.

NATIONS	1898		1901	
	MILLIONS DE TONNES	POURCENTAGE	MILLIONS DE TONNES	POURCENTAGE
Angleterre	2.06	45.5	2.94	47.2
Japon	0.48	10.6	1.60	25 7
Allemagne	0.33	7.3	1.04	16.7
Russie	0.06	1.3	0.21	3.3
Amérique	0.02	0.4	0.20	3.2
Norvège	0.17	3.8	0 08	1.3
Chine	1.39	30.7	0 06	1.
Autres pays	0.02	0.4	0.10	1.6
TOTAUX	4.53	100	6.23	100

Tandis que le pourcentage de l'Angleterre ne croissait que de 1,7 %, celui de l'Allemagne croissait de 9,4 % et celui du Japon de 15,1 %.

Ainsi que nous le disions plus haut, tout commentaire ne pourrait qu'affaiblir la portée de ces chiffres.

Italie. — Du *Bulletin du Ministère des Affaires étrangères* d'Italie, un fascicule a été consacré à l'Algérie où résident, d'après le recensement de 1901, 38.791 Italiens. Nous y trouvons, sur les rapports commerciaux de notre grande colonie et de l'Italie, d'intéressants renseignements. L'Italie ne vient d'ailleurs qu'au septième rang,

après l'Angleterre, le Maroc, l'Espagne, la Belgique, l'Allemagne, la Tunisie, et avec un total de 2.520.000 francs à l'importation et 3.809.000 francs à l'exportation.

Les principales denrées importées par l'Italie sont : la soie brute, le soufre, les pommes de terre, les légumes secs, les filets pour la pêche, les vêtements, les fromages, la papeterie... A l'exportation destinée à l'Italie, nous relevons : les phosphates (1.453.000 francs), les poissons secs ou salés, le tabac, les peaux, le crin végétal, le sucre, le minerai de plomb, les vins, les laines.

Le *Bulletin* déplore que les articles italiens soient insuffisamment connus.

II. — AMÉRIQUE.

Cuba. — *Importations françaises.* — Notre chiffre d'affaires à Cuba est d'environ 20 millions par an.

D'après un rapport du consul de France à la Havane, nous faisons deux fois plus d'affaires en coton qu'en soieries. Sur 13 millions de francs de mousseline importés en 1901, nous en plaçons pour 812.000 francs, chiffre dérisoire, considérant que sur certains marchés notre article Tarare, de Lyon, de Calais, vient au premier rang. Notre bonneterie, nos confections sont un peu mieux partagées. D'autre part, les industriels sont en instance auprès du Congrès cubain pour l'admission en franchise de machines propres à la fabrication locale du tissu de coton.

Nos tissus de soie jouissent d'une sorte de monopole : nous avons plus de la moitié, près des deux tiers des affaires.

Les produits chimiques représentent pour nous, après les tissus, la plus grosse somme de transaction : 2 millions et demi de francs sur une demande de près de 13 millions. Nous fournissons à peine le huitième des étoffes; nous tenons, dans cette branche, presque le quart des affaires : produits pharmaceutiques et parfumerie sont les causes de notre succès, car nous en avons presque le monopole.

La demande de métaux étrangers est de près de 25 millions : nous fournissons seulement le dixième de ce chiffre. Notre papeterie subvient au huitième seulement des demandes locales; encore sont-ce nos cartonnages et nos imprimés qui occupent la place d'honneur dans cette série d'articles. Nous imprimons des calendriers, des réclames-chromos, des étiquettes pour marques de cigare : de là un courant d'affaires. Notre papier à lettre, notre papier à copier, notre papier à cigarette pourraient trouver une plus large clientèle.

Nos denrées alimentaires ne sont presque pas connues à Cuba. Sur un chiffre d'importation de 32.890.105 francs en 1901, nous n'avons importé que 419.627 francs.

Notre industrie des cuirs est également presque nulle ici.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exquatur a été accordé à :
M. Robert Delarue-Lebon, *vice-consul* de Danemark à Dieppe.

MINISTÈRE DU COMMERCE

Sont nommés conseillers du commerce extérieur de la France :
MM.
Artaud (Adrien), de la maison J.-B. et A. Artaud frères, président de la société pour la défense du commerce de Marseille;
Aboucaya (Léon), de la maison Aboucaya frères, fabric. de cuirs vernis à Paris;
Barrère (René-Henri), éditeur géographe à Paris;
Battier (Ch.), secrétaire de la chambre de commerce française de Montévidéo;
Bandoin (Paul-Pierre-Jacques), ingénieur métallurgiste à Paris;
Bernard Passerieu, chargé de mission à Madagascar;
Bernheim (Gustave-Eugène-Lucien), de la maison Gustave Bernheim et Cie, fabricant de tissus à Paris;
Bosc (Jean-Jacques), propriétaire d'une maison de tannerie à Nîmes (Gard);
Bernus (H.), président de la chambre de commerce de la Basse-Terre (Guadeloupe);
Bloch (Armand-Aron), fabricant de ferrures, boulonnerie, fonderie, etc., à Paris;
Bogaert, négociant à Hué, président de la chambre mixte d'agriculture et de commerce de l'Annam;
Blondet (Romain), négociant-commissionnaire, administrateur de la Banque de la Martinique à Fort-de-France;
Brault (Alfred), industriel céramiste, à Choisy-le-Roy (Seine);
Caillet (Henri-Jules), ingénieur (matériel monorail Caillet) à Paris;
Cassoute (Paul), négociant-exportateur à Marseille;
Charton (Claude-Joseph), négociant-exportateur de vins, vice-président du syndicat des vins et spiritueux de l'arrondissement de Beaune;
Chauvris (Camille-Eugène), de la maison Chollet neveu et Cie (cuirs et peaux) à Paris;
Daudy, négociant à Grand-Bassam (Côte d'Ivoire);
Derobert, de la maison Derobert et Fravd, à Faifou (province de Quang-Nam, Annam);
Debraine (Eugène-Ernest), administ. des magasins du Petit Saint-Thomas à Paris;
Desplanques (Henri-Jules) représentant de fabriques françaises à Paris;
Dreyfus (Paul-Louis), dit Dreyfus Bing, commissaire-exportateur à Paris;
Ducarin (Désiré), manufacturier à Comines (Nord);
Dutruc (Jules), fabricant de liqueurs à Saint-Marcellin (Isère);
Fauqueux (Arthur), chargé du service de la correspondance à l'agence du Crédit lyonnais à Odessa (Russie);
Faure (Emmannel), de la maison Faure et Soustre (exportation de grains et farines) à Bordeaux;
Ferme (Gabriel), négociant-commissionnaire à Paris;
Fevre (Désiré-Pierre-Alexandre), exportateur de primeurs à Alger;
Fontaine (Lucien-Joseph), de la maison Fontaine frères et Vaillant, fabricant de serrurerie décorative à Paris;
Fried, fabricant de perles, 13, rue du Caire à Paris;
Friedmann (Georges), de la maison Levy et Friedmann, commissionnaire en marchandises à Paris;
Fumouze (Jean-Victor), de la maison Fumouze frères, fabricant de produits chimiques à Paris;
Galland (Alexandre-Jean-Baptiste), distillateur à Saint-Denis (Seine);
Gaveau (Louis-Etienne), de la maison Gaveau, fabricant de pianos à Paris;

Gente (Gabriel), gérant de la maison Cauderlier (exportations de lins), à Riga (Russie);

Grosieux, négociant à Phang-kang (Annam);

Hamet (Hippolyte-Etienne), entrepreneur de serrurerie, administrateur des hauts fournaux de la Sambre à Paris;

Hanriat (Adélin-François), épicier en gros à Paris;

Heftler (Victor-Raphaël), ingénieur à Cleveland-Ohio (États-Unis);

Heim, délégué de la Guyane au comité consultatif de l'agriculture et du commerce des colonies à Paris;

Houlet (Eugène-Victor), fabricant de bronzes d'art à Paris;

Jacquet (Ferdinand-Barthélemy), de la maison Waker et Jacquet, commission-exportation (tissus et modes) à Paris;

Jeangirard (Georges-Louis), négociant commissionnaire à Paris, maison à Bombay;

Julien (Louis), négociant à Cette (Hérault);

Lambert (Emile-Auguste-Alexandre), de la maison Desmazures et Lambert, fabricant de produits chimiques à Paris;

Lapadu (L.-E.), négociant à Batavia;

Lavenir (Jean-Alexandre-Joseph), docteur ès sciences, directeur commercial de la fabrique de produits pharmaceutiques P. Astier à Paris;

Lattès (Lucien), de la maison Sichel et Lattès, banquier à Paris;

Lavy (Aimé), secrétaire du conseil de la compagnie de navigation « Est-Asiatique » à Paris;

Levy (Henri-Hénoch), fabricant de confections à Paris;

Levy (Raphaël), de la maison Levy Hermanos, commiss.-export. à Paris (comptoir aux Philippines;

Lewin (Simon), négociant au Cap (Afrique du Sud);

L'Huissier (Henry), négociant à Buenos-Ayres;

Lob (Sylvain), chef de la succursale à Munich de la maison Ulmo, de Lyon (soieries-lainages);

Lulling, fabricant exportateur de vins de Champagne à Reims;

Mathieu (Félix), direct. de la comp. bordelaise de produits chimiques à Bordeaux;

Meillassoux (Gabriel-Félix), administrateur de la sucrerie-raffinerie de Ripicini (Roumanie), juge au tribunal de commerce de Roubaix (Nord);

Mele (Jean-de-Dieu), négociant-distillateur à Alger;

Mengeot (Jean-Marie-Nicolas), vice-président de la Soc. de géog. comm. de Bordeaux;

Michel (Charles), explorateur, chef d'une importante exploitation vinicole à Paris;

Morisson (Louis-Alexandre), courtier en marchandises à Paris;

Moulot, imprimeur, export. de matériel d'impr. à Marseille;

Meyer (Lucien), construct.-mécan. à Paris;

Neton (Albéric), chargé de mission en Indo-Chine;

Origet (Maurice), courtier en marchandises à Paris;

Olivari (Antoine), manufacturier à Nice;

Perin, armateur à Paimpol;

Perrin (Antonin), de la maison Goiffon, Perrin, Dunand et Ricot, présid. du synd. de l'ind. des cuirs et peaux à Lyon;

Pupin (Henri-Ernest), courtier en marchandises à Paris;

Ramelot (Antoine-Eugène), présid. du synd. général du commerce et de l'industrie du Havre, membre de la ch. du comm. du Havre;

Ravat (Joseph-Marius), directeur commercial de la maison Doyen et Cie de Reims;

Renier (Léon-Prosper), gérant de la société générale des annonces à Paris,

Richy (Lazare-Haïm), commissionnaire-exportateur à Paris;

Rivolier (Alexis), présid. de la chambre syndicale des fabricants d'armes de Saint-Etienne;

Rondet (Maurice-François), de la maison Rondet, Schon et Cie, constructeur de matériel pour les chemins de fer à Paris;

Rueff (Jules), libraire-éditeur à Paris;

Salomon (René), de la maison Salomon, exportateur de raisins de table à Thomery (Seine-et-Marne);

Saudray (Henri-Emile-Jean-Marie), commiss. en marchand., présid. de la ch. synd. des agents représent. pour l'exportation à Paris;

Schneegans, de la maison Denis frères, secrétaire de la chambre de commerce de Saigon;
Schueg (Henri), négociant à Santiago de Cuba;
Siegfried fils (Jules), de la maison Huilard, Siegfried et Cie à Suresnes;
Stochman (Oscar), fabricant de bustes et mannequins à Paris;
Tissier (Marcel-Louis), négociant en vins à Saint-Amour (Jura);
Tellière (Ange), négociant en huiles et savons à Paris;
Trouillet, membre du conseil supérieur des colonies;
Vert (Baptiste), négociant en eaux-de-vie à Jarnac (Charente);
Waller (Jules), de la maison Waller frères, commission pour l'exportation et l'importation des céréales, farines, sucres, huiles et alcools à Paris;
Weill (Daniel-Félix), commissionnaire en machines industrielles à Paris.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Afrique Occidentale. — MM. le *lieut.* Loison et le *sous-lieut.* Dufour sont désig. pour servir au 1er sénégalais;
MM. le *chef de bataill.* Tandart et le *lieut.* Albin sont désig. pour servir au 2e sénégalais.

Congo. — Ont été désignés pour entrer dans la composition du rég. indigène du Congo, et ont reçu l'affectation ci-après, savoir :
Lieut.-col. command. : M. Crave, command. sup. des troupes au Congo.
Chefs de bataill. :
1er bataill., M. Largeau; 2e bataill. M. Rouvel.
Capit. adjud.-maj. :
1er bataill., M. Grosdemange; 2e bataill., M. Génin;
1re comp. : M. le *capit.* d'Adhémar; MM. les *lieut.* Faure et Guex;
2e comp. : M. le *capit.* Colonna de Leca; MM. les *lieut.* Boisot et Gauckler;
3e comp. : M. le *capit.* Brochot; MM. les *lieut.* Hardellet et Brulé;
4e comp. : M. le *capit.* Fouque; MM. les *lieut.* Favard et Poupard;
5e comp. : M. le *capit.* de Gommery; MM. les *lieut.* Charreau et Denisart;
6e comp. : M. le *capit.* Reymond; MM. les *lieut.* Martin (J.-J.) et Courrier;
7e comp. : M. le *capit.* Arnould; MM. les *lieut.* Simond et Sockeel;
Suite : M. le *capit.* Noton; M. le *lieut.* Delaunay; MM. les *sous-lieut.* Clément et Bureau.

Indo-Chine. — Sont désig. pour servir au Tonkin :
MM. les *capit.* Dubois de Saligny, Darnault, de Marquessac, Changeux et Billecocq; les *lieut.* Castaing, Desmoulin-Baron, Thébault, Marabail et Ollivon; les *sous-lieut.* Magnin, Chenaud, Peignot et Mathis.
MM. le *capit.* Régnier et le *lieut.* Wendt sont désig. pour servir au 5e tonkinois.
MM. les *sous-lieut.* Richard et Delaissey sont désig. pour servir au 18e rég.

Madagascar. — Ont été désig. pour servir à Madagascar :
MM. les *chefs de bat.* Bethouard, Mauger et Leblanc; MM. les *capit.* Wanaertermeulen et Bertrandon; MM. les *lieut.* Barbassat, Thiry, Boinet, Jouannetaud, Delettre et Alibert; MM. les *sous-lieut.* Hinzelin, Fons, Roux, Crozes, Lefrancois et Clerc.
Sont affectés :
M. le *capit.* Calendini à la 3e comp. du batail. de Diégo-Suarez;
M. le *capit.* Maupin à la 16e comp. du 3e sénégalais;
M. le *capit.* Dussaulx à la 12e comp. et M. le *lieut.* Ardant du Picq à la 10e comp. du 2e malgaches;
M. le *lieut.* Morvan à la 5e comp. du 13e colonial;
M. le *lieut.* Bachellez à la 2e comp. du 1er malgaches;
M. le *capit.* Dudouis est affecté au 2e malgaches.

ARTILLERIE

Afrique Occidentale. — M. le *lieut. col.* Romey est nommé direct. d'artill. à Dakar.

Indo-Chine. — M. le *capit.* Denain est désig. pour servir au Tonkin.

Madagascar. — Sont désig. pour servir au détach. d'ouvriers à Tananarive :
MM. le *capit.* Blanc et le *lieut.* Beulaygue;
M. le *capit.* Jacquin est désig. pour servir au détach. d'ouvriers de Diégo-Suarez.

SERVICE DE SANTÉ

Afrique Occidentale. — M. le *méd. ppal.* de 2e cl. Simon est désig. pour servir à Dakar.

Les *méd.-maj. de* 1re *cl.*, dont les noms suivent sont désignés pour servir :

Au 1er sénégalais, M. Carrière; à Saint-Louis, MM. Brossier et Layet; au 14e d'infant. col. à Dakar, M. Leclerc.

M le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Bonnescuelle de Lespinois est désig. pour servir au bataill. de la Côte d'Ivoire.

Les *méd. aides-maj. de* 1re *cl.* dont les noms suivent sont désig. pour servir :

A Bandiagara, M. Quesseveur; au service général à Saint-Louis, M. Marmey; à Ouagadougou, M. Vallet; au chemin de fer de la Côte d'Ivoire, M. Rousseau; au service général, M. Peyrot; à Gao, M. Le Goaon; à Koury, M. Ouzilleau; à Thiès, M. Penaud; à Dakar, M. Pistre; au 3e territ. milit., M. Heckenroth; à Kouhicoro, M. Bouiliez; à Goumbou, M. Cachin, au 1er sénégalais, M. Duperron.

M. le *pharm. aide-maj. de* 1re *cl.* Bouyer est désig. pour servir à Dakar.

M. le *pharm.-maj. de* 2e *cl.* Guilloteau est désig. pour servir en Afrique Occidentale.

Guyane. — M. Nédélec, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* est placé hors cadres à la Guyane.

Indo-Chine. — Sont désig. pour servir en Indo-Chine :

MM. le *méd.-maj. de* 1re *cl.* Recoules et le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Rouffiandis.

M. le *méd. aide-maj. de* 1re cl. Paucot est affecté à l'ambulance de That-kné, au Tonkin.

M. le *méd. aides-maj. de* 1re *cl.* Sibiril est affecté au 10e colonial à Hué.

Sont désignés pour servir à Saïgon :

MM. les *méd.-maj. de* 2e *cl.* Hagen et Cognacq.

Océanie. — M. le *pharm. aide-maj. de* 1re cl. Taupin est désig. pour servir à Tahiti.

Madagascar. — M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Mauras est désig. pour servir au 1er malgaches;

M. le *méd. aide-maj. de* 1er *cl.* Le Corre est désig. pour servir à l'hôpital de Diégo-Suarez.

CORPS DU COMMISSARIAT

Afrique Occidentale. — Les *commiss. de* 1re *cl.* dont les noms suivent sont nommés sous-ordonnateurs :

A Tombouctou, M. Marin; à Bobo-Dioulasso, M. Gérardin.

Les *commiss. de* 2e *cl.* dont les noms suivent sont nommés :

Au service des approvisionnements à Saint-Louis, M, Dunand-Henry; à Kati, M. Lasne-Desvareilles; M. Briolay est mis à la disposit. du gouverneur général.

Nouvelle-Calédonie. — M. le *commiss. de* 3e *cl.* Lièvre est nommé chef des services administ de la Colonie.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Atlantique. — MM. le *lieut. de vaiss.* Leloup et l'*enseig. de vaiss.* Roman sont désig. pour embarquer sur le *Tage* à Fort-de-France.

Mers d'Orient. — M. l'*enseig. de vaiss.* Delort est désig. pour embarq. sur la *Décidée*.

M. l'*enseig. de vaiss.* Roy est désign. pour embarq. sur la *Surprise*.

Océan Indien. — M. le *lieut. de vaiss.* Gaillard est désig. pour les fonctions d'adjudant de la division.

Sont désig. pour embarq. sur la *Nièvre* (Mission hydrog. à Madagascar) :

M. l'*enseig. de vaiss.* Dukers (X.-J.-M.).

MM. les *aspirants de* 1re *cl.* Carbonnier (H.-M.-L.); Bain de la Coquerie (F.-F.-C.); Cigli (H.-F.-C.-C.).

Pacifique. — MM. les *aspirants de* 1re *cl.* Guirand, Le Douget, Blin et Pascal sont désig. pour embarq. sur la *Durance* à Nouméa :

MINISTÈRE DES COLONIES

Par décret en date du 17 février 1903, M. Laurans, procureur de la République à Douai (Nord), a été nommé substitut du procureur général de l'Indo-Chine.

Par arrêté du ministre des colonies en date du 28 février 1903, M. le capitaine de frégate Favereau, chef de la 2e section de l'état-major général au ministère de la marine, a été nommé membre du comité consultatif de défense des colonies.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Les Lazaristes à Madagascar au XVIIe siècle, — par HENRI FROIDEVAUX. 1 vol. in-12. Paris, Ch. Poussielgue, éditeur.

Ce livre se rattache à l'intéressant mouvement qui porte un assez grand nombre de bons esprits vers les recherches historiques ayant pour objet nos anciennes et nos nouvelles colonies. A côté des études spécialement politiques économiques, ou sociologiques, les études d'histoire coloniale ont également une utilité pratique, car elles apportent, elles aussi, leur contingent d'enseignements profitables et de leçons opportunes.

Peut-on nier, par exemple, que certaines tentatives de colonisation, faites sans prévoyance, sans esprit de suite ni méthode, que les dissensions résultant des contradictions et des entraves que l'intérêt mercantile, que l'esprit cupide des traitants opposèrent souvent aux conseils de la prudence et de l'humanité, comme à l'action civilisatrice des missions à l'égard des populations indigènes, expliquent trop bien, en pareil cas, les insuccès et les revers enregistrés par nos annales, en dépit des trésors d'héroïsme, de ténacité et d'abnégation qu'ont dépensés sur ces terres lointaines nos soldats, nos colons et nos missionnaires.

C'est précisément une page de cette histoire, — page à la fois intéressante et douloureuse, qui se déroule au Sud-Est de Madagascar, autour de Fort-Dauphin, — que M. Froidevaux nous a retracée; il l'a fait avec son talent accoutumé que connaissent bien nos lecteurs, avec l'érudition loyale, curieuse et précise, qu'il met en œuvre d'une façon aisée et toujours claire, et qui est la marque précieuse de tous ses travaux. — J. H.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

La France au dehors. Les missions catholiques françaises au XIXe siècle, publiées sous la direction du P. PIOLET, avec la collaboration de toutes les sociétés de missions. — Illustrations d'après des documents originaux. — Tome VI et dernier. *Missions d'Amérique*. Les 89e et 90e livraisons viennent de paraître. Paris, 1903, librairie A. Colin.

Voyages au Maroc (1899-1901), par le marquis DE SEGONZAC. Un vol. in-8° jésus de 400 pages avec 178 photographies et une carte en couleur, hors texte. A. Colin, éditeur. Paris, 1903.

Aménagement des eaux à Java, par le capitaine F. BERNARD, de l'artillerie coloniale. Un vol. in-4° de 80 pages avec 75 figures dans le texte et 16 planches hors texte. Ch. Béranger, éditeur. Paris, 1903.

L'Alcool et son histoire en Russie, par LOUIS SKARZYNSKI. Un vol. in-8° de 188 pages. Arthur Rousseau, éditeur. Paris, 1902.

Le Pérou, par AUGUSTE PLANE. Un vol. in-16 de 350 pages, avec 23 gravures hors texte et 2 cartes. Plon-Nourrit et Cie, éditeurs. Paris, 1903.

Germains et Slaves (Origines et croyances), par ANDRÉ LEFÈVRE. Un vol. in-18 de 320 pages avec 15 figures dans le texte et un atlas de 32 cartes. Schleicher frères et Cie, éditeurs. Paris, 1903.

La Bohême d'aujourd'hui, par HENRI HANTICH, professeur à l'Ecole commerciale franco-tchèque de Prague. Une brochure de 40 pages (extrait de la *Revue hebdomadaire*). Paris, 1902.

Le Port de la Rochelle. Notice descriptive publiée par les soins de la Chambre de commerce de la Rochelle, 1903.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Armée et Marine (1er *mars*). Les affaires du Vénézuéla. — J. de Montrut : Le lieutenant Contat. — Manœuvres d'automne en 1903. — (8 *mars*). Les fêtes navales de Villefranche. — Les jeunes soldats aux colonies. — Peagoa : La défense et les garnisons des Pyrénées. — Verseau : La défense des côtes. — Georges Toudouze : La décision des Conseils supérieurs de la Guerre et de la Marine.

Annales coloniales (1er *mars*). Paul Ravaisse : Le Maroc : Que devons-nous faire? — Henri Chevalier : Le désastre des Tuamotou. Interview de M. J. Chessé.

Bulletin de la Société de géographie commerciale de Paris (nos 10, 11, 12 de 1902). G. Borelli : Le Dahomey, ses progrès, son chemin de fer, son rôle dans notre empire africain. — De Roquefeuil : De Tamatave à Tananarive, avec deux cartes, etc., etc.

Bulletin de la Société de géographie d'Oran (*oct.-déc.* 1902). Camille Fidel : Les intérêts économiques de la France au Maroc. — Dr Romary : Notice sur la montagne de sel du Djebel-Amour.

Revue Bleue (28 *fév.*). L. Delpon de Vissec : Les conflits futurs entre l'Allemagne et les Etats-Unis. — (14 *mars*). Edmond Plauchut : L'esclavage dans le Nord de la Nigritie.

Revue commerciale de Bordeaux (6 *mars*). Henri Lorin : La France et le Siam.

Revue des Deux Mondes (1er *mars*). René Pinon : Les événements du Maroc.

Revue générale des Sciences (28 *fév.*). Edm. Doutté : Les Marocains et la Société marocaine.

Revue de Madagascar (10 *fév.*). Henri Froidevaux : Les Lazaristes à Madagascar. — (10 *mars*). Moriceau : Quelles entreprises peut-on tenter à Madagascar?

Revue politique et parlementaire (10 *mars*). Charles Michel : Affaires d'Ethiopie : Les intérêts français et le traité anglo-éthiopien du 15 mai 1902.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues italiennes.

Bulletin de la Société géographique italienne (*déc.* 1902). Angelo Marini : La vallée de Gherghèr (en Erythrée). — Francesco Paolo Garofalo : Contribution à la géographie historique de l'Afrique (entre la Mauritanie Tingitane et l'Egypte).

La Rassegna Nazionale (1er *fév.* 1903). La question religieuse aux Philippines (envisage successivement la question des écoles, les rapports de l'Eglise et de l'Etat, le problème de la mainmorte, les négociations avec le Vatican). — (16 *fév.*). Barthélemy Mitrovic : Le Monténégro dans l'histoire de la littérature serbo-croate.

L'Italia Coloniale (*févr.*). Lamberto Vannutelli : L'industrie minière dans le Sud-Africain. — Gregory d'Arbela : La Palestine d'aujourd'hui et de demain (aujourd'hui l'agriculture est dans l'enfance, l'industrie n'existe pas, et la Turquie, par sa domination égoïste, constitue le pire obstacle au progrès; demain, c'est la mise en valeur du pays par l'Allemagne, l'Angleterre, l'Italie). — F. Canella : Les richesses minérales de l'Abyssinie.

Rivista Moderna (1er *fév.*). R. Cap. Perini : Le mouvement colonial au XIXe siècle, III. — Giulio Fradeletto : Sur une ligne de l'Adriatique aux Indes orientales (nécessité pour l'Italie qui a fait, en 1900, 65 millions d'échanges avec l'Inde anglaise, de créer une ligne commerciale directe). — B. de Luca : Interviews sur les Balkans (conversations avec MM. Vouitch, Stourdza, Daneff).

L'Esplorazione Commerciale (16 *janv.*). Giulio Fradeletto : De Venise aux Indes orientales. — (1er *fév.*). Sur la côte des Somalis.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

APERÇU DE QUELQUES SOMMAIRES

Sommaire du n° 137

Henri Pensa : L'avenir de la Tunisie. L'industrie européenne et l'industrie indigène — *** : L'œuvre française en Afrique Occidentale. — **Henri Bohler** : Les coulisses du pangermanisme autrichien. — **René Moreux** : Le premier congrès colonial allemand.
Cartes et gravures : Carte de l'Afrique Occidentale.

Sommaire du n° 138

*** : Le livre jaune et les affaires de Siam. — **E. Peyralbe** : France et Simplon. — **Paul Labbé** : La région du fleuve Amour.
Cartes et gravures : I. Graphique comparatif des projets Frasne-Vallorbe et de la Faucille. — II. Carte des voies d'accès au Simplon.

Sommaire du n° 139

Notre enquête : A propos des affaires de Siam : Opinions de MM. Godin, le Comte d'Aunay, Berthelot, Le Myre de Vilers, Denys Cochin, Flourens, Senart. et du journal *Le Temps*. — **Maurice Buret** : Les villes de santé dans nos Colonies. — **Georges Bohler** : La lutte tchèque-allemande.
Cartes et gravures : Répartition des nationalités en Autriche-Hongrie.

Sommaire du n° 140

Notre enquête : A propos des affaires de Siam ; opinions de MM. François Deloncle, le baron d'Estournelles, de Constant, Gerville-Réache, H. Cordier, Marcel Monnier, Charles Lemire. — *** : L'œuvre française en Afrique occidentale. — **Paul Labbé** : La région du fleuve Amour, la province Maritime.
Cartes et gravures : I. Les nouvelles délimitations des colonies de l'Afrique occidentale. — II. La région du fleuve amour.

Sommaire du n° 141

Saint-Germain, sénateur d'Oran : La question du Maroc. — **Le Myre de Vilers**, ancien député de la Cochinchine : La crise de l'argent en Indo-Chine. — *** : Le conflit anglo-germano-vénézuélien. — **René Basset**, directeur de l'École supérieure des Lettres d'Alger : Le XIIIe congrès international des orientalistes à Hambourg. — **René Pinon** : Les missions catholiques françaises au XIXe siècle. — **L. Brunet**, député de la Réunion : Madagascar. — Les territoires militaires.
Cartes et gravures : Carte du Maroc. — Carte du Vénézuéla.

Sommaire du n° 142

*** : Notre expansion coloniale et les partis politiques. — **René Henry** : La question de la Macédoine. — **X.** : La question du Maroc. — **Notre Enquête** : A propos des affaires de Siam ; opinions de M. G. Chastenet, d'un collaborateur d'Extrême-Orient. de M. Robert de Caix (*Journal des Débats*) ; protestation de l'Association des écrivains militaires, maritimes et coloniaux, *Président*, M. H. Houssaye.
Cartes et gravures : I. Péninsule des Balkans : indications orographiques. — II. La Turquie d'Europe. — III La Péninsule des Balkans d'après le traité de San-Stefano.

Sommaire du n 143

Auguste Terrier : La délimitation de l'Ethiopie. — **René Henry** : La question de Macédoine. — — **Alexandre Guasco** : Le paludisme et l'initiative privée en Corse. — **J. Denais-Darnays** : Fédéralisme et socialisme en Australasie. — **René Moreux** : Le traité franco-siamois et l'opinion allemande.
Cartes et gravures : I. Frontière entre le Soudan Anglo-Egyptien et l'Ethiopie. — II. Délimitation de l'Afrique Orientale.

Sommaire du n° 144

E. Fallot : Le commerce du Sahara. — **Georges Bohler** : La question du Vénézuéla. — **Gonzalès Figueiras** : Une première occupation allemande au Vénézuéla (XVIe siècle). — **Gabriel Louis-Jaray** : La presse politique en Bohême, Moravie et Silésie.
Cartes et gravures : Carte du Sahara.

Sommaire du n° 145

Henri Bohler : Le chemin de fer de Bagdad : Les intérêts français et allemands en Turquie. — **Alexandre Guasco** : Les Boxeurs et les trouble du Se-tchouan. — **Aspe-Fleurimont** : Le projet d'emprunt du gouvernement général de l'Afrique occidentale française. — **E. Peyralbe** : Le Congrès national des travaux publics.
Cartes et Gravures : I. Le chemin de fer de Bagdad. — II. La ville de Tcheng-tou-fou.

PRIMES A NOS ABONNÉS

L'administration de la Revue se charge, à titre gracieux, de tous les achats et expéditions de livres, cartes géographiques, aux prix de Paris, pour ses abonnés de province, des colonies et de l'étranger : s'adresser directement à l'administrateur de la Revue, 19, rue BONAPARTE, Paris, VIe.

DENTIFRICES

ÉLIXIR, POUDRE et PÂTE
des RR. PP.

BÉNÉDICTINS

de l'Abbaye de SOULAC

A. SÉGUIN, BORDEAUX

MEMBRE DU JURY, HORS CONCOURS

Exposition Universelle Paris 1900

MODÈLE du FLACON

OLIVER

MACHINE à ÉCRITURE VISIBL

DERNIER MODÈLE
AMÉRICAIN

SYSTÈME MODERNE
PERFECTIONNÉ

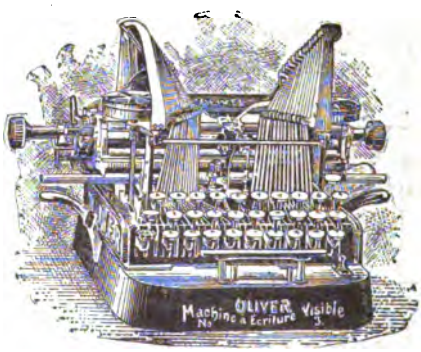

LA PLUS SIMPL
500 PIÈCES

Catalogue franco s dem

2, rue Laffitte, 2
PARIS

CONSTIPATION

Guérison certaine EN 10 JOURS PAR L'EMPLOI de la DÉLICIEUSE POUDRE LAXATIVE RO
. Une cuillerée à café dans un demi-verre d'eau le s
couchant. — Le Flacon pour une cure, 2 fr. 50 fr
GUINET, Pharmacien, 1, Rue Michel-le-Comte,

Vin Désiles

Cordial Régénérateur

Il tonifie les poumons, régularise les battements du cœur, active le travail de la digestion.
L'homme débilité y puise la force, la vigueur et la santé. L'homme qui dépense beaucoup d'a
l'entretient par l'usage régulier de ce cordial, efficace dans tous les cas, éminemment diges
fortifiant et agréable au goût comme une liqueur de table.

DÉPÔT CENTRAL : 80, Rue Réaumur, Paris, ET TOUTES PHARMACIES.

M. L. DEBROAS, 10, rue Nouvelle, Paris (IXe), est seul chargé de la pub
mmerciale, industrielle et financière des *Questions Diplomatiques et Colo*

7e Année N° 147 — 1er Avril 1903

QUESTIONS
Diplomatiques et Coloniales

REVUE DE POLITIQUE EXTÉRIEURE

PARAISSANT LE 1er ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

SOMMAIRE

		Pages
Gabriel Louis-Jaray..	Les finances d'Etat en Allemagne	401
Le Breton	La question de Terre-Neuve.- Saint-Pierre et Miquelon	411
Espe-Fleurimont	La question du coton	429
Xior	Situation économique de la Côte d'Ivoire	433

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

Renseignements politiques	449
Renseignements économiques	457
Nominations officielles	460
Bibliographie — Livres et Revues	462

CARTES ET GRAVURES

Le Saint-Pierre et les Miquelon	415

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

19, RUE BONAPARTE — PARIS, 6e

Abonnement annuel

France et Colonies, 15 francs; Etranger et Union postale, 20 francs.

La Livraison : *France* : 0,75; *Etranger* : 1 fr

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE
DE PARIS

Capital : 150 millions de francs

ENTIÈREMENT VERSÉS

SIÈGE SOCIAL : 14, rue Bergère

SUCCURSALE : 2, Place de l'Opéra, Paris

Président du Conseil d'administration :
M. Émile MERCET, O. ✻.

Directeur général administrateur ; M. Alexis ROSTAND, O. ✻.

OPÉRATIONS DU COMPTOIR :

Bons à échéance fixe, Escompte et Recouvrements, Comptes de Chèques, Lettres de Crédit, Ordres de Bourse, Avances sur Titres, Chèques, Traites, Envois de fonds en Province et à l'Etranger, Garde de Titres, Prêts hypothécaires maritimes, Garantie contre les risques de remboursement au pair, Paiements de Coupons, etc.

AGENCES

BUREAUX DE QUARTIER DANS PARIS

A. 147, boul^d St-Germain ;
B. 108, rue de Rivoli ;
C. 23, boul^d Diderot.
D. 11, rue Rambuteau ;
E. 16, rue de Turbigo ;
F. 21, pl de la République ;
G. 24, rue de Flandre ;
H. 2, rue du 4-Septembre ;
I. 84, boul^d Magenta ;
K. 92, b^d Richard-Lenoir ;
L. 86, rue de Clichy ;
M. 87, avenue Kléber ;
N. 35, avenue Mac-Mahon ;
O 71, b^d Montparnasse ;
P. 27, f^g Saint-Antoine ;
R. 53, b^d Saint-Michel ;
S. 2, rue Pascal ;
T. 1, avenue de Villiers ;
U. 49, av. Champs-Elysées ;
V. 85, avenue d'Orléans ;
X. 69, rue du Commerce ;
Y. 124, f^g Saint Honoré.
Z. 89, B^d Haussmann.

BUREAUX DE BANLIEUE

Asnières : 8, rue de Paris - *Charenton* : 50, rue de Paris, *Enghien* : 47, Grande-Rue. *Levallois-Perret* : 3, place République. *Neuilly-sur-Seine* : 92, avenue de Neuilly.

AGENCES EN PROVINCE

Abbeville, Agen, Aix-en-Provence, Alais, Amiens, Angoulême, Arles, Avignon, Bagnères-de-Luchon, Bagnols-sur-Cèze, Beaucaire, Beaune, Belfort, Bergerac, Béziers, Bordeaux, La Bourboule, Caen, Calais, Cannes, Carcassonne, Castres Cavaillon, Cette, Chagny, Chalon-sur-Saône, Châteaurenard, Clermont-Ferrand, Cognac, Condé-sur-Noireau, Dax, Deauville-Trouville, Dieppe, Dijon, Dunkerque, Elbeuf, Epinal, Firminy, Flers, Gray, Le Havre, Hazebrouck, Issoire, Jarnac, La Ferté-Macé, Lésignan, Libourne, Lille, Limoges, Lyon, Manosque, Le Mans, Marseille, Mazamet, Mont-de-Marsan, Le Mont-Dore, Montpellier, Nancy, Nantes, Narbonne, Nice, Nîmes, Orange, Orléans, Périgueux, Perpignan, Reims, Remiremont, Roanne, Roubaix, Rouen, Royat, Saint-Chamond, Saint-Dié, Saint-Etienne, Salon, Toulouse, Tourcoing, Vichy, Villefranche-sur-Saône, Villeneuve-sur-Lot, Vire.

AGENCES DANS LES COLONIES ET PAYS DE PROTECTORAT

Tunis, Sfax, Sousse, Gabès, Majunga, Tamatave, Tananarive, Diégo-Suarez, Mananjary.

AGENCES A L'ÉTRANGER

Londres, Liverpool, Manchester, Bombay, Calcutta, San-Francisco, New-Orléans, Melbourne, Sydney, Tanger.

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Le Comptoir tient un service de coffres-forts à la disposition du public, 14, *rue Bergère*, 2, *place de l'Opéra*, 157, *Saint Germain*, et dans les principales Agences.

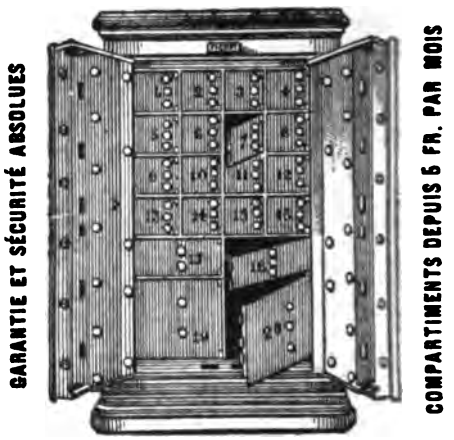

Une clef spéciale unique est remise à chaque locataire. — La combinaison est faite et changée à son gré par le locataire. — Le locataire peut seul ouvrir son coffre.

BONS A ÉCHÉANCE FIXE

Intérêts payés sur les sommes déposées :

De 6 mois jusqu'à 1 an. 1 1/2 %
De 1 an jusqu'à 18 mois. 2 %
De 18 mois jusqu'à 2 ans. 2 1
A 2 ans et au delà..... 3 %

Les Bons, délivrés par le COMPTOIR NATIONAL aux taux d'intérêts ci-dessus, sont à ordre ou au porteur, au choix du Déposant. Les intérêts sont représentés par des *Bons d'intérêts* également à ordre ou au porteur, payables semestriellement ou annuellement, suivant les convenances du Déposant. Les *Bons de capital et d'intérêts* peuvent être endossés et sont par conséquent négociables.

VILLES D'EAUX, STATIONS BALNÉAIRES

Le COMPTOIR NATIONAL a des agences dans les principales *Villes d'eaux* : Nice, Cannes, Vichy, Dieppe, Trouville-Deauville, Dax, Royat, Le Havre, La Bourboule, Le Mont-Dore, Bagnères-de-Luchon, etc. ; ces agences traitent toutes les opérations, comme le siège social et les autres agences, de sorte que les Etrangers, les Touristes, les Baigneurs peuvent continuer à s'occuper d'affaires pendant leur villégiature.

LETTRES DE CRÉDIT POUR VOYAGES

Le COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE délivre des *Lettres de Crédit* circulaires payables dans le monde entier auprès de ses agences et correspondants ; ces Lettres de Crédit sont accompagnées d'un carnet d'identité et d'indications et offrent aux voyageurs les plus grandes commodités, en même temps qu'une sécurité incontestable.

Salons des Accrédités, Branch office, 2, place de l'Opéra

Special department for travellers and letters of credit. Luggages stored. Letters of credit cashed and delivered throughout the world. — Exchange office.

THE COMPTOIR NATIONAL receives and sends on parcels addressed to them in the name of their clients or bearers of credit.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LES FINANCES D'ÉTAT EN ALLEMAGNE

Pour qui examine les récentes statistiques des finances d'Etat en Allemagne, quelques impressions très nettes se dégagent de cette lecture : le mouvement d'extension, puis de dépression économique a fait sentir très vivement son influence, principalement sur le budget impérial; mais, résultat inattendu, la crise a relevé le crédit des Etats de très sensible manière et certains fonds, par suite de circonstances extérieures et des bas cours cotés aux temps de grande prospérité, tendent à devenir des fonds internationaux, ce qu'ils n'étaient pas jusqu'à ce jour.

D'autre part cette crise, quelle que soit son acuité au point de vue économique général, ne peut affecter bien profondément les finances d'Etat allemandes, car les budgets ont des réserves dans les facultés d'emprunt qu'ils conservent : la dette est faible par rapport à la nôtre; la plus grande partie a été contractée pour l'acquisition d'un domaine industriel, qui en est la contre-partie fructueuse et la politique de l'amortissement fonctionne avec continuité.

Quelques commentaires et quelques chiffres montreront la réalité de ces observations et les conclusions qu'on en peut tirer[1].

*
* *

Les finances publiques ne pouvaient pas ne pas se ressentir de la crise économique qui a sévi en Allemagne en 1901, a causé de si lourdes pertes et qui pèse encore sur l'industrie et le commerce; les impôts indirects ont été surtout affectés, comme il est naturel : sans doute, leur total n'a pas diminué,

[1] *Tous les chiffres cités le sont en marks;* on sait que 1 mark = 1 fr. 25. Je rappelle que le budget allemand part du 1er avril et non du 1er janvier, comme en France : il chevauche donc sur deux années.

mais leur progression, jusqu'alors constante, s'est arrêtée[1] : or, en Allemagne comme en France, les dépenses augmentent continuellement, et il faut que les recettes présentent la même progression, pour que le budget soit en équilibre : si, comme c'est le cas pour l'Empire en 1902, les évaluations d'un certain nombre d'impôts indirects présentent une diminution de 65 millions par rapport à la somme que l'augmentation normale aurait dû procurer, il n'est point étonnant que le déficit s'ensuive.

Dès 1900, le budget impérial s'est réglé, pour la première fois depuis un grand nombre d'années, par un déficit de 2 millions; et en même temps les impôts perçus par l'Empire et répartis entre les Etats confédérés présentaient une moins-value de 6 millions et demi. Cette dernière considération a autant d'importance pour le budget impérial que pour celui des Etats, voici comment : il y a une sorte de compte courant entre l'Empire et les Etats; l'Empire perçoit les impôts indirects et il répartit, après un prélèvement de 130 millions, les contributions provenant des tabacs, de l'alcool, du timbre et des douanes entre les Etats, au prorata de la population. En regard de cette dette de l'Empire, les Etats sont débiteurs des « contributions matriculaires » : on appelle ainsi les sommes que versent les Etats pour subvenir aux dépenses impériales dans la mesure où ces dépenses ne sont pas couvertes par des recettes propres. Mais, en fait, depuis assez longtemps, ces deux dettes s'équilibraient à peu près, et chaque Etat avait pris l'habitude de régler son budget propre, comme s'il était absolument autonome, sans aucune dette vis-à-vis de l'Empire. Quel bouleversement dans ces budgets, si, par suite de la diminution des recettes, on leur réclame d'importantes contributions!

Or l'affaissement général des ressources se marque encore plus en 1901-1902. Le déficit est d'environ 44 millions dans le budget impérial et 18 millions pour les impôts à répartir, soit en tout 62 millions que supporte en définitive le budget d'empire : il est dû à un recul considérable de toutes les recettes provenant de trafics, qu'il s'agisse de postes et télégraphes, de chemins de fer ou de valeurs mobilières.

On était dès lors obligé d'envisager sérieusement les réalités

[1] Les impôts de douane, du timbre, sur le sucre, le sel, les alcools, les brasseries, ont produit : en 1895-1896, 733 millions; en 1900, 896 millions, soit une augmentation annuelle moyenne de 32 millions. Or, en 1901-1902, le rendement est de 909 millions; pour 1902-1903 l'évaluation est de 910 millions : avec la progression antérieure, elle aurait été de 960 millions. Les impôts sur les postes et télégraphes, imprimerie impériale, chemin de fer rendaient : en 1895, 75 millions; en 1899, 107 millions. En 1900 et 1901, à la suite de la réforme postale et de la crise économique, ils tombent à 81 et 78 millions. En 1902, on évalue leur rendement à 115 millions 5. Si l'ancienne plus-value s'était maintenue, ils rendraient 130 millions 5.

pour l'établissement du budget de 1902-1903. Il était impossible de l'asseoir sur des évaluations exagérées comme l'année précédente; et de même qu'en France, après les déficits voilés dans les budgets gouvernementaux de 1901 et de 1902, il fallut arriver au déficit avoué de 1903, de même en Allemagne, après les moins-values non présumées de 1900 et 1901, on dut en 1902-1903 montrer dès l'élaboration du budget la réalité des choses. Le budget se présentait de la façon suivante : les dépenses ordinaires s'élevaient à 2 milliards 151 millions, soit à 13 millions de plus que les évaluations de l'année précédente[1]; quant aux recettes, les évaluations sincères étaient inférieures de 18 millions 6 pour les impôts impériaux, de 26 millions 7 pour les impôts à répartir, aux évaluations de l'année précédente. On se trouvait ainsi en présence d'un déficit de 58 millions 900.000 marks.

Pour le combler il y avait trois méthodes : faire appel aux contributions matriculaires des Etats, créer de nouveaux impôts d'empire ou emprunter.

Le premier procédé est le procédé normal : les versements des Etats doivent combler les déficits du budget d'empire. Mais la situation financière des Etats permet-elle pareil procédé? La Prusse, pour maintenir l'équilibre de son budget, doit, selon son ministre des finances, aller jusqu'à l'extrême économie et abandonner l'espoir des anciens excédents[2]; la Bavière maintient juste l'équilibre de son budget[3]; le Wurtemberg laisse aperce-

---

[1] Quelques-unes de ces augmentations de dépenses sont intéressantes. La loi du 31 mai 1901 augmente le taux des pensions payées aux anciens combattants de 1870 et des guerres antérieures : le crédit total est de 31 millions, soit 16 millions de plus qu'en 1901. L'Allemagne voudrait-elle avoir elle aussi ses « dettes de la guerre de sécession », qui augmentent à mesure que le temps passe? Le budget des Affaires étrangères et Colonies augmente de 2.360.000 marks; grâce à cette augmentation l'Allemagne pourra poursuivre l'extension méthodique de ses postes consulaires : en 1902, ce sont 2 consulats créés en Chine (à Itchang et à Nankin) et 1 au Nicaragua (à Managua); grâce à elle aussi le gouvernement pourra subventionner l'office de renseignements pour l'émigration que la Société coloniale s'offre à organiser moyennant une subvention.

[2] Le budget de 1902-1903 prévoit 2.614 millions de recettes (diminution de 34 millions sur le précédent exercice), 2.467 millions de dépenses ordinaires (augmentation de 35 millions) et 146 millions de dépenses extraordinaires (70 millions de diminution). Sur les 34 millions de moins-values en recettes, 32 sont dus à une présomption de diminution du produit net sur les chemins de fer : ce produit s'est élevé à 515 millions en 1897-1898, 520 en 1898-1899, 515 en 1899-1900, 516 en 1900-1901, 499 en 1901-1902. Il a été évalué à 533 (chiffre exagéré) pour 1902-1003 et à 485 en 1903-1904. Le projet de budget pour 1903-1904 montre que *la situation empire :* les recettes ont diminué de 11 millions; les dépenses ordinaires augmentent de 48 millions 9, les extraordinaires de 11 millions; d'où un déficit de 72 millions que l'on couvrira par un emprunt.

[3] Le budget de 1902 1903 se monte à 464 millions. Les chemins de fer, qui fournissent une grosse part des recettes, voient le produit net baisser depuis 1897: en 1897, 53 millions; en 1898, 48 millions; en 1899, 49 millions; en 1900, 46.

voir quelques excédents grâce à une caisse de réserve qu'il s'est ménagée[1]; la Saxe voit ses dépenses augmenter considérablement et ses recettes rester stationnaires : aussi doit-elle augmenter ses impôts sur le revenu et le capital[2]; le grand-duché de Hesse n'est pas dans une meilleure situation. Les petits Etats, comme ceux de Thuringe, ne peuvent faire face à de nouvelles dépenses; leur sort est encore plus misérable, car leurs ressources sont moins élastiques; sans impôts indirects, sans chemins de fer, ils tirent leurs principaux bénéfices de l'impôt sur le revenu. Or, M. de Thielmann, dans le discours qu'il prononçait au Reichstag, pour soutenir son projet de budget, rappelait que, selon les calculs faits pour les Etats de Thuringe, demander 24 millions de contributions matriculaires nouvelles, c'était faire augmenter de 15 °/₀ le montant de l'impôt sur le revenu dans ces Etats, et de 25 °/₀ si l'on voulait détaxer les basses classes. Demander la totalité du déficit, soit 59 millions, c'était augmenter cet impôt de 57 °/₀!

Il était impossible de bouleverser à ce point les finances des Etats de la monarchie : établir un nouvel impôt, c'était trop tard pour y songer; on venait, d'autre part, d'augmenter l'impôt des loteries et du timbre; puis il était possible d'espérer que la crise serait passagère et que la prospérité budgétaire d'antan renaîtrait. Pour toutes ces raisons, le ministre se décida à indiquer, seulement pour l'avenir, des impôts nouveaux, et il cita en première ligne la bière et le tabac, car il faudrait des impôts productifs. Pour l'instant, l'emprunt sera le remède provisoire : on ne demandera que 24 millions comme contributions aux Etats et l'Empire empruntera 35 millions.

En réalité, il emprunte plus que cela : il emprunte non seulement cette somme, non seulement 143 millions de dépenses extraordinaires, considérées en Allemagne comme rentrant normalement dans ce cadre, mais encore 20 millions pour des

---

[1] Le budget du Wurtemberg de 1900 1901 est arrêté par un excédent de 1 million 9 (dépenses : 84 millions; recettes : 86); mais sans compter 14 millions 5 pour constructions et chemins de fer, pris à des excédents antérieurs. Le budget de 1902 espère un excédent de 3 millions (dépenses : 86; recettes : 89), mais en prévoyant un emprunt de 28 millions pour les chemins de fer et une dépense de 8 millions 7 sur la caisse des excédents. Le produit net des chemins de fer baisse depuis 1898 : 19 millions en 1898, 17,4 en 1899, 16,7 en 1900.

[2] La très grosse augmentation du budget saxon ressortira de ce tableau (chiffres en millions de marks) :

Années.	Recettes.	Dépenses.	Excédents.	Recettes des ch. de fer.
1898-1899 (résultats).....	252,5	249	3,4	54,1
1899-1900 —	261,4	255,5	5,8	32,2
1900-1901 —	273,6	269	4,6	33
1902-1903 (évaluations)...	333	333		

dépenses d'établissement de postes et télégraphes, que, jusqu'à présent, on avait compris dans le budget ordinaire. C'est donc en réalité 55 millions que l'Empire doit emprunter pour « boucler » son budget de 1902-1903.

Ainsi, pour les deux années 1901 et 1902-03, le déficit se monte à 117 millions de marks, soit 146 millions de francs. C'est encore assez éloigné des 318 millions de déficit du budget français pour 1901 et 1902. Mais, si nous avons le triste honneur de précéder l'Allemagne dans cette voie, c'est bien, semble-t-il, un même mouvement de dépression économique, dû à des causes peut-être diverses, qui emporte les deux nations vers une crise budgétaire. Et ce mouvement paraît se prolonger plus qu'on ne pensait. Le projet de budget pour 1903-1904 se présente dans des conditions très défavorables : les recettes sont présumées rendre 23 millions de moins, les dépenses augmenter de 24 millions et il faut joindre à cela les insuffisances de l'exercice précédent se montant à 48 millions. Cela fait un déficit de 95 millions, qu'il faut encore couvrir par l'emprunt, en même temps que les dépenses du budget extraordinaire (122 millions de dépenses normales et 22 millions pour les postes et télégraphes). Ainsi l'empire n'a pu se résoudre ni à créer de nouveaux impôts, ni à augmenter les contributions matriculaires, et il se fait autoriser à emprunter encore 219 millions sur 239 millions de ressources extraordinaires nécessaires : La crise continue ; toutefois elle sera peut-être moins profonde pour l'Allemagne que pour nous et elle aura même eu chez nos voisins un heureux effet.

*
* *

Cette crise a, en effet, contribué à améliorer le crédit de l'Allemagne, j'entends à faire gagner plusieurs points à sa Rente et à lui permettre d'emprunter à meilleur compte.

Le 3 % impérial et le 3 % prussien avaient atteint le pair en 1895, mais la période de grande prospérité industrielle les fit rétrograder jusqu'à un minimum atteint en septembre 1900 ; à la fin même de cette période, le 3 % impérial cotait 84,60 et rendait 3,54 %, le 3 1/2 % impérial cotait 92,75 et rendait 3,77 %. La faiblesse de ces cours s'explique par une double cause : la tendance du capitaliste et même de l'épargne allemande, le caractère exclusivement national de ces fonds. L'Allemand, comme l'Anglais du reste, n'a pas le même souci que nous de l'épargne et du capital à transmettre à sa famille et, voyant les bénéfices industriels considérables faits entre 1895 et 1900, il croyait qu'il y avait mieux à faire qu'à placer son argent à 3 1/2, même 3 3/4 %. Aussi vit-on les capitaux se porter

sur les valeurs à rendement variable; et, comme la demande en était abondante, les dividendes montaient à 10 et 15 %; si l'on songeait aux valeurs à revenu fixe, on cherchait quelque rente exotique qui pût rétribuer largement son propriétaire. Le résultat de cette situation fut de limiter le marché des rentes d'Etat à quelques riches particuliers et à certains établissements financiers ou sociétés, comme les sociétés d'assurances, obligés de placer leurs fonds en valeurs de tout repos. Cette situation était si réelle que les ventes à terme, pourtant autorisées pour les rentes, n'existaient pour ainsi dire pas.

Le marché était d'autant plus limité qu'il était exclusivement national. Les étrangers ne remployaient pas leurs disponibilités en fonds allemands. Soit que l'habitude n'en fût pas prise, car ces rentes ne datent pas de fort longtemps, soit que le marché n'en fût pas assez large, soit pour tout autre motif, les valeurs d'Etat n'étaient pas un fonds international.

Ce dédain des capitalistes étrangers et des capitalistes allemands explique les bas cours que nous signalons.

Mais cette baisse même, d'une part, la crise économique, de l'autre, firent affluer les demandes. Les hauts rendements de ces fonds d'Etat finirent par attirer l'attention des étrangers. Quand ils cotaient le pair, ils n'étaient pas intéressants: on pouvait avoir un revenu analogue ailleurs, avec des titres à marché large et auxquels on était habitué; mais pouvoir placer son argent en valeurs excellentes rendant 3 1/2 et 3 3/4 n'est pas chose si aisée à trouver qu'elle ne dût frapper les esprits. Aussi le capital étranger entra-t-il en scène, et cela, semble-t-il, surtout à partir de septembre 1900 : à cette date, l'Allemagne, qui ne pouvait trouver chez elle des prêteurs, à prix modérés, s'adressa aux Etats-Unis et y émit pour 80 millions de bons du Trésor 4 %, remboursables en quatre ans. Le capital américain était « amorcé » en quelque sorte : il vendit et rapatria, après un notable bénéfice, ces bons du Trésor qui montèrent à 102 fr. 50 (alors que l'émission avait été faite au pair) et remploya ses disponibilités en consolidés prussiens ou impériaux. Le mouvement s'accentua tout naturellement: l'attention était éveillée, le bénéfice notable. Hollandais, Belges et Français, autant qu'Américains, souscrivirent aux récents emprunts et achetèrent des titres sur le marché; et ainsi les fonds allemands, surtout le 3 % impérial et le 3 % prussien, tendent aujourd'hui à devenir un grand fonds international, au même titre que les fonds anglais ou français.

Cette cause ne fut pas la seule agissante : la débâcle récente, qui a emporté plusieurs sociétés et atteint nombre d'industries,

mit la prudence au cœur des capitalistes et de l'épargne allemande; et, de même qu'en France, après l'engouement pour les valeurs à dividende variable, on les abandonna pour se porter vers les valeurs à rendement fixe et assuré, de même en Allemagne, l'optimisme de jadis reçut un tel coup que les capitalistes achetèrent des fonds de tout repos, à intérêt constant.

Les rentes furent les premières à profiter de ce changement de dispositions : le 3 °/₀, qui était à 84,50 en septembre 1900, monta pendant tout le courant de 1901 ; les deux emprunts de janvier 1902, emprunt impérial de 115 millions, emprunt prussien de 185 millions purent être pris ferme par un consortium au taux de 89 fr. 20; le public répondit à l'appel des banquiers et porta en février 1902 le 3 °/₀ à 93,25, gagnant deux points et demi en un mois. Quant au 3 ½ impérial, qui restait à 92,75 en septembre 1900, il marquait 102,50 en février 1902. Cette hausse ne fut pas une simple affaire de spéculation, car elle se maintient, et un an après, les mêmes cours sont cotés à la Bourse de Berlin. Il est même à croire que la hausse n'a pas dit son dernier mot et que les 3 °/₀ rejoindront le pair qu'ils n'ont pas vu depuis 1894. Car la différence reste encore grande entre le taux de capitalisation de ces rentes et celles des principaux pays étrangers : quand on céda au consortium de banquiers les deux emprunts allemands à 89,20 en 1902, le 2 °/₀ des Etats-Unis marquait 108 ½ les consolidés anglais 2¾, et 2½ à partir d'avril 1903, se tenant à 92 ¼, la rente française à 100,50, la rente fédérale suisse à 100, la rente belge 3 °/₀ à 99,50, la rente hollandaise à 95,50 [1].

Si, donc, la dépression économique a relevé le taux des rentes allemandes, elle ne l'a pas encore fait, semble-t-il, de manière à correspondre au crédit réel de l'Allemagne. Diverses circonstances financières empêcheront sans doute ces fonds d'égaler les autres fonds [2], mais on peut croire que la hausse n'a pas dit son dernier mot.

---

[1] La Bavière a emprunté, en janvier 1902, 86 millions de 3 1/2 : un consortium de banquiers s'en est chargé et l'a offert au public à 99,85 En février 1902, Hambourg a emprunté 55 millions en 3 % qu'un consortium a placé au taux de 90,50.

[2] Une des causes de l'affaissement du crédit d'Etat paraît être la répétition constante des emprunts : chaque année plusieurs États de l'Empire empruntent; dans les deux premiers mois de 1902, il y eut 4 emprunts : 1 d'Empire, 1 de Prusse, 1 de Bavière, 1 de Hambourg et on en prévoit d'autres. La dette impériale, qui était de 456 millions en 1887, monte à 1.740 en 1893, à 2.378 en 1900, à 2.810 millions en mars 1902. C'est la politique des petits emprunts qui est suivie, contrairement à ce qui se passe en France, et qui est dû au fédéralisme d'une part, à la nécessité de ne pas charger la dette flottante (certaines difficultés de trésorerie sont nées des avances nécessitées par les assurances ouvrières), et au particularisme qui refuse d'autoriser un emprunt plus considérable que celui exactement nécessaire pour l'année : on n'a fait exception à ceci que pour le programme naval de Hohenlohe qui permet un emprunt de 800 millions utilisable par tranche d'ici 1917.

*
* *

La crise financière qui atteint les budgets allemands apparaît aux yeux de l'observateur comme infiniment moins périlleuse que celle dont souffrent d'autres pays. C'est que ces budgets ont une sorte de réserve négative dans la faculté d'emprunt très large qu'ils conservent : le tableau suivant mettra en relief cette constatation.

ÉTATS	DETTES PUBLIQUES, CONTRE-PARTIE DOMANIALE ET AMORTISSEMENTS DANS LES BUDGETS ALLEMANDS EN MARS 1902 (MILLIONS DE MARKS)						
	Montant de la dette	Évaluation de la valeur en capital des chemins de fer	Arrérages de la dette	Amortissement prévu pour 1902-1903	REVENU NET DU DOMAINE (b)		
					Chemins de fer	Autres domaines	
Empire.....	2.810	Rev. capit. à 4 % 1.625	93.9	..... (a)	65	.....	
Prusse.....	6.730	Capit. d'établis. 7.985	235.5	40,3	530		83.6
Bavière.....	1.699	Rev. capit. à 4 % 1.245	52.1	2,4 (c)	46,6		24.4
Saxe.....	930	Capit. d'établis. 9 2	29.9	9,2	33,9	p. les seul. forêts	8.6
Wurtemberg	509	— 613	18.2	2,9 (d)	1,67	Id.	9.9
Bade.....	411	— 548	14.6	5,9	18	Id.	5
Hesse.....	315	....	9,6	0,6	11 (e)	Id.	2
Hambourg..	477	....	17,4	..... (f)	.....	Id.	21,8
Autres États	300	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	14.181						

(a) L'amortissement a dû être supprimé; il était de 9 millions 5 en 1899-1900.
(b) Nous ne déduisons naturellement pas de ce revenu net les charges financières correspondantes au capital d'établissement, qui a été payé par l'emprunt ou les budgets ordinaires. Les chiffres cités pour l'Empire et la Prusse sont les évaluations du budget de 1902-1903, les autres les réalisations du budget de 1900-1901.
(c) L'amortissement atteignait 11 millions 5 en moyenne avant la crise.
(d) Sauf une somme de 11 millions, la dette wurtembergeoise est une dette amortissable entièrement amortie d'ici 1950.
(e) Cette somme est versée par la Prusse qui exploite les chemins de fer de Hesse.
(f) Pour l'emprunt de février 1902, l'amortissement commence en 1905 et atteint un minimum de ¼ % par an du montant de l'emprunt.

Que l'on veuille bien songer à notre situation en France, avec une population d'un tiers plus faible, et supportant une dette d'État de 30 milliards environ! La dette de l'Allemagne n'est que d'un peu plus de 14 milliards de marks, soit environ 18 milliards de francs. Mais ce n'est pas tout : dans des budgets qui sont des budgets de crise, on a réussi à maintenir un amortissement de 62 millions de marks environ! La politique de l'amortissement est poursuivie avec une continuité remarquable. Il n'est pas besoin de créer un amortissement automatique et forcé, comme pour l'amortissable français. On l'a fait cepen-

dant, dans quelques Etats : en Wurtemberg, à Hambourg; mais ailleurs, on amortit des rentes consolidées.

Enfin, cette dette de 18 milliards de francs est elle-même en grande partie purement apparente, car elle a une contre-partie magnifique : elle a été employée à des achats producteurs de bénéfice, qui normalement doivent venir en déduction des charges de la dette. En France, on a calculé[1] que 12 milliards, soit 40 °/₀ de notre dette, avaient servi aux guerres, 6 milliards ¹/₄, soit 20 °/₀, à de grands travaux publics, 10 milliards, soit 30 °/₀, à combler des budgets, 1 milliard, soit 3 °/₀, à des indemnités politiques. Sans doute, nombre de ces emplois ont été utiles au pays, ont augmenté la richesse nationale ; mais combien peu d'entre eux sont actuellement productifs de revenus immédiats déchargeant d'autant le poids de la dette ! Dans les budgets d'État allemands, au contraire, la caractéristique est l'énorme rendement de ce qu'on appelle le domaine, c'est-à-dire les chemins de fer, — pour le rachat ou la construction desquelles on a dépensé la majeure partie de la dette, — les forêts, les industries, etc... Il suffit d'examiner le tableau ci-dessus pour être frappé de ce phénomène. Le budget impérial est encore le moins favorisé et cependant les chemins de fer impériaux (d'Alsace-Lorraine) compensent plus de la moitié des charges d'emprunt. En Prusse, les chemins de fer rapportent le double de ce que coûte la dette, sans parler du reste du domaine : forêts, mines, hauts fourneaux, salines, etc., qui s'étend chaque jour et auquel on rêve d'ajouter quelques mines en vue de la consommation de houille, pour affranchir l'Etat des exigences du Syndicat des charbonnages. En Bavière, les chemins de fer suffisent presque aux charges de la dette et la différence est largement comblée par les revenus d'un domaine important en forêts (21 millions), mines, brasserie, vignoble, bains et banque. La situation est la même en Wurtemberg, qui possède, outre ses chemins de fer, un service de navigation sur le lac de Constance, des forêts, des mines, des hauts-fourneaux, des salines et un établissement thermal.

La Saxe, le grand-duché de Bade et le grand-duché de Hesse ont dans leurs bénéfices de chemins de fer de quoi payer les arrérages de leur dette et plus encore, et leurs forêts ajoutent au total.

Hambourg, lui-même, s'il ne possède ni chemins de fer, ni forêts, trouve dans les bénéfices de son service des eaux, de ses usines à gaz, de ses locations d'immeubles, etc., de quoi payer les charges de ses emprunts et garder un reliquat.

[1] D'après un travail inédit de M. Jules Grenard, rédacteur à l'administration des monnaies.

En somme, pour résumer cette situation, il faut se souvenir que si l'ensemble des Etats allemands a une dette de 14 milliards de marks, si cette dette cause une charge annuelle en arrérages d'environ 483 millions, les chemins de fer d'Etat à eux seuls, sans parler du reste du domaine et des industries d'Etat, rapportent environ 719 millions.

Il ne s'agit point ici de la question de l'exploitation des chemins de fer par l'Etat[1], il s'agit seulement de la constatation suivante : la majeure partie de la dette est une dette apparente, que balance une valeur achetée, productive de revenus

***

Cette esquisse des finances d'Etat en Allemagne montre suffisamment, je crois, leurs solides réserves, pour nous permettre de conclure en leur faveur : la crise qu'elles subissent n'est sans doute que superficielle et transitoire. S'ils ne font pas à l'emprunt des appels trop répétés ou trop considérables, s'ils continuent cette admirable politique d'amortissement, les Etats allemands sont assurés d'avoir pour longtemps ce qui permet la bonne politique, je veux dire d'excellentes finances.

Il ne faut pas, au reste, leur en faire un trop grand honneur et vouloir opposer la solidité teutonne à la fragilité française : ils n'ont pas, comme nous, à payer les charges d'un vieux passé historique ; leur empire a vingt-trois ans ; ils n'ont pas, comme nous, à régler la « douloureuse » d'une grande politique suivie depuis des siècles : leurs Etats, sauf la Prusse, ne la font, par l'intermédiaire de l'Empire, que depuis 1870 ; ils n'ont pas connu, au même degré que nous, le malheur des indemnités effroyables se joignant aux défaites, et quel beau fonds de roulement et d'amortissement que notre cadeau de 5 milliards ! Disons donc seulement qu'ils sont servis par les circonstances : celles-ci les firent à la fois vainqueurs et tard venus, sans la lourde charge des vieilles politiques, des gloires et des défaites dont le lourd poids pèse sur nos finances nationales.

GABRIEL LOUIS-JARAY.

---

[1] Ce que nous disons ne préjuge en rien cette question ; il s'agirait de savoir si l'Etat n'aurait pas fait encore une meilleure affaire, si cela avait été possible, en ne contractant pas cette dette et en accordant des concessions à de grandes compagnies, qui auraient payé des redevances appropriées (telle l'exploitation du gaz à Paris) : il s'agirait aussi de savoir si un système, bon en Allemagne, l'est aussi en France.

LA QUESTION DE TERRE-NEUVE

SAINT-PIERRE ET MIQUELON

Comme suite au très intéressant article de M. Henri Lorin[1] sur la question de Terre-Neuve, il n'est peut-être pas inutile de mettre sous les yeux des lecteurs non seulement une description sommaire des îles Saint-Pierre et Miquelon, mais aussi un exposé de leur trafic afin de bien faire ressortir leur importance capitale au point de vue commercial français.

Point n'est besoin de résumer à nouveau le côté historique de la question; de nombreux écrivains, dans des brochures ou des ouvrages, dans cette revue même, ont exposé, mieux que nous le pourrions faire, nos droits imprescriptibles, reconnus de la manière la plus précise par les jurisconsultes anglais dans des documents officiels aujourd'hui déniés sans vergogne.

La mise au point de la situation des deux plaideurs, en revanche, importe toujours. Pour le moment, nous resterons sur notre territoire propre, mince débris de nos belles colonies perdues du Nord-Amérique. Nous montrerons la valeur commerciale de notre petite France transatlantique afin d'empêcher que cette valeur soit trop dépréciée par le gouvernement de Londres, si jamais l'heure arrive d'une transaction amiable et de bonne foi.

*
* *

Tout le monde a vu sur la carte les petits îlots perdus de Saint-Pierre et Miquelon, à peine détachés de la côte Sud de Terre-Neuve. On a même à leur égard une opinion tirée de la lecture de quelques récits de voyageurs qui ont peut-être poussé trop au tragique la première impression de leur visite. Cette impression peut se résumer ainsi : petits rochers continuellement battus par la tempête, perpétuellement noyés dans une brume intense, rendus inaccessibles par une ceinture d'écueils, incapables de produire quoi que ce soit. De chacun de ces qualificatifs désobligeants, quelque chose est à retenir malheureusement; leur exagération seule est de trop.

En revanche, sur ces rochers qui semblent dénués de toutes les faveurs naturelles, il se traite pour vingt-cinq millions d'affaires par an. Il est dès lors peut-être bon d'éclairer l'opinion

[1] *Quest. Dipl. et Col.*, t. XIII, p. 641-653.

aussi exactement que possible afin de la mettre en mesure d'apprécier sainement les offres qui pourraient venir de Londres et d'appuyer de tout son pouvoir les efforts que ne peut pas ne pas faire notre gouvernement pour régler définitivement les difficultés pendantes depuis de si longues années.

*
* *

Notre colonie se compose des deux îles, Saint-Pierre et Miquelon, séparées l'une de l'autre par un canal de 5 à 6 kilomètres de largeur.

Miquelon elle-même est double et formée de deux îlots aux formes massives, tous deux situés sur un même méridien. L'îlot Nord, Grande Miquelon ou Miquelon tout simplement, est d'une superficie d'un peu plus 11.400 hectares. L'îlot Sud, nommé Petite Miquelon ou Langlade, a 9.000 et quelques hectares. Une bande de sables de 10 kilomètres de long et de 4 à 500 mètres de large relie ces deux îlots. Cet isthme était, à la fin du XVIIIe siècle, percé d'un chenal accessible aux embarcations. Aujourd'hui, il n'en est plus de même; l'on peut aller à pied sec de Langlade à Miquelon.

Dans sa partie Nord, à son point de jonction avec Miquelon, cet isthme s'épanouit pour abriter derrière ses dunes un grand bassin dit le « Barrachois de Miquelon » qui, dans l'Est, communique constamment avec la mer par un chenal très court pouvant, en certaines circonstances de marées, donner passage à des bâtiments de très faible tirant d'eau.

Le goulet franchi, le navire trouve, parfaitement abritée, une étendue d'eau de 3 kilomètres de long sur 2 de large, offrant partout des fonds de 3 à 5 mètres. Ce beau lac intérieur est le seul point qu'il serait possible de transformer en un port très convenable, mais démuni d'un avant-port abrité, d'une rade. Ce très gros désavantage a seul empêché de faire les petits travaux indispensables et peu coûteux que nécessiterait l'approfondissement du goulet. Le besoin ne s'en fait pas sentir vivement. Cependant si Miquelon sortait de l'abandon dans lequel nous l'avons laissée, si un transit venait à s'établir entre nos îles, le creusement du goulet du Barrachois s'imposerait pour permettre la circulation des bâtiments qui ne pourraient en toute sécurité effectuer que dans le lac leurs opérations de chargement et de déchargement.

Les assises de l'île sont formées de porphyres pétro-siliceux violets ou rougeâtres qui donnent aux falaises de chauds coloris lorsque la pluie vient en raviver les teintes. Ces roches sortent d'une pièce de la mer et n'offrent aucune découpure, aucune

anfractuosité autorisant le navigateur à avoir seulement l'espoir d'un abri complet. La côte est toute en hautes falaises rébarbatives, du haut desquelles tombent des rafales violentes dont doivent se défendre les voiliers qui approchent trop près la côte.

Cette particularité, commune d'ailleurs à tous les rivages abrupts et élevés, puis la présence de l'isthme de sable dont nous avons parlé ci-dessus, et qu'il est très malaisé de reconnaître la nuit ou par brume, ont été la cause de bien des naufrages. De là est venue la dénomination populaire de « Cimetière des goélettes » donnée à ces rivages peu hospitaliers qui ont servi de tombeaux à deux cent deux navires perdus de 1816 à 1901. Maintenant deux grands phares, un sur chacune des îles Miquelon, avertissent le navigateur de l'approche de la terre ferme.

Certes, l'aspect extérieur n'a rien de séduisant et le marin qui cherche avant tout la sécurité pour les planches qui le portent s'éloigne de cette côte. Telle est la véritable cause de l'abandon dans lequel est restée Miquelon qui ne possède encore aujourd'hui qu'un demi-millier d'habitants. Nous allons voir cependant qu'une ère de prospérité semble devoir s'ouvrir pour ce petit coin de la terre française.

L'île de Saint-Pierre est de beaucoup la plus petite de nos deux îles puisqu'elle ne couvre que 2.600 hectares. Bien que la nature du sol et du sous-sol de Saint-Pierre soit identique à la nature de la substructure de Miquelon, la formation géologique de ces deux îles paraît différente. Miquelon paraît sortie d'une première et unique poussée du sein des flots; après quoi le calme a régné. Saint-Pierre au contraire semble avoir été formée par une série de petites convulsions sismiques, élevant un cap ici, découpant une baie là, poussant un rocher isolé au loin en pleine mer ou des îles plus près pour fermer la rade. Si ce n'est dans le Nord-Ouest, face à Miquelon, les côtes sont moins abruptes. De petites anses offrent durant l'été des abris aux nombreuses embarcations de pêche qui exploitent les eaux territoriales; les rafales sont moins dures. La rade ouverte au Nord-Est, face à Terre-Neuve, est fermée au Nord-Ouest par la côte même de l'île qui se termine au cap de l'Aigle, majestueux éperon de pierre rouge; à l'Est, par l'île aux Chiens, long rocher de 1.500 mètres de long et de 200 mètres de large sur lequel habite une population de 650 âmes; au Sud-Ouest, par la côte de l'île qui dans une sinuosité abrite le Barrachois; enfin au Sud-Est s'ouvre une petite passe.

Cette passe laisse entrer les grosses mers d'hiver jusque dans

le port; et l'on a dû s'en défendre en construisant un brise-lames en pierres sèches. Seul et unique travail que la nature a laissé à faire aux hommes : ceux-ci, trop à l'étroit, ont eu, il est vrai, à creuser un chenal de 200 mètres; et, plus tard, par suite du développement de l'armement, ils se sont trouvés (et se trouveront encore) dans l'obligation d'approfondir le Barrachois pour augmenter la surface d'ancrage.

Mais en dehors de ces travaux de très minime importance d'ailleurs et qui ne devinrent nécessaires qu'à la suite du progrès considérable de l'armement local, le navigateur n'a rien eu à faire pour posséder, en la rade de Saint-Pierre, un abri excellent et d'accès aisé pour son bâtiment.

Cette rade, comme nous l'avons dit, se continue par le Barrachois où trouvent place les 210 goélettes saint-pierraises. Mais le Barrachois est prolongé lui-même par un étang envasé, soumis à la marée; quelques travaux de dragage suffiraient à le transformer en bassin à flot. L'utilité ne s'en fait pas sentir pour l'instant.

Ce qui manque à Miquelon, nous le trouvons donc ici, et cela explique la formation de la ville de Saint-Pierre sur ce véritable rocher moins grand dans son ensemble que le Paris de la rive gauche.

Bref le marin a trouvé là, après sa longue traversée de l'Atlantique, un port où se reposer... Cela fut suffisant pour que cette île ne pût pas ne pas être choisie comme centre de pêche par les nombreux voiliers basques, normands et bretons qui fréquentent ces parages depuis avant Christophe Colomb. Car c'est une chose avérée aujourd'hui que le célèbre Génois fut devancé par nos hardis compatriotes sur le continent qui, par un juste retour des choses d'ici-bas, ne porte pas son nom malgré toute la gloire qui lui revient. Jean Cousin, maître patron de Dieppe, découvrit l'Amazone en 1488, quatre ans avant que Christophe Colomb découvrit le San-Salvador. Le second de Cousin s'appelait Pinçon. Il aurait été banni à son retour en France et se serait réfugié à Gênes, où il aurait retrouvé Colomb qui l'a emmené.

Les îles Saint-Pierre et Miquelon, situées sur la latitude de la vallée de la Loire (47°), sont dotées d'un climat froid. La ligne hisotherme + 5° qui les traverse passe aux îles Fœroé par 62° de latitude. Cette différence considérable entre la température moyenne de notre colonie et celle du centre de la France est due à la non-influence du courant du Gulf Stream qui laisse loin dans le Nord nos malheureux rochers et continue sa route pour adoucir le climat de notre douce France.

L'été n'est jamais chaud; les ardeurs du soleil sont tempé-

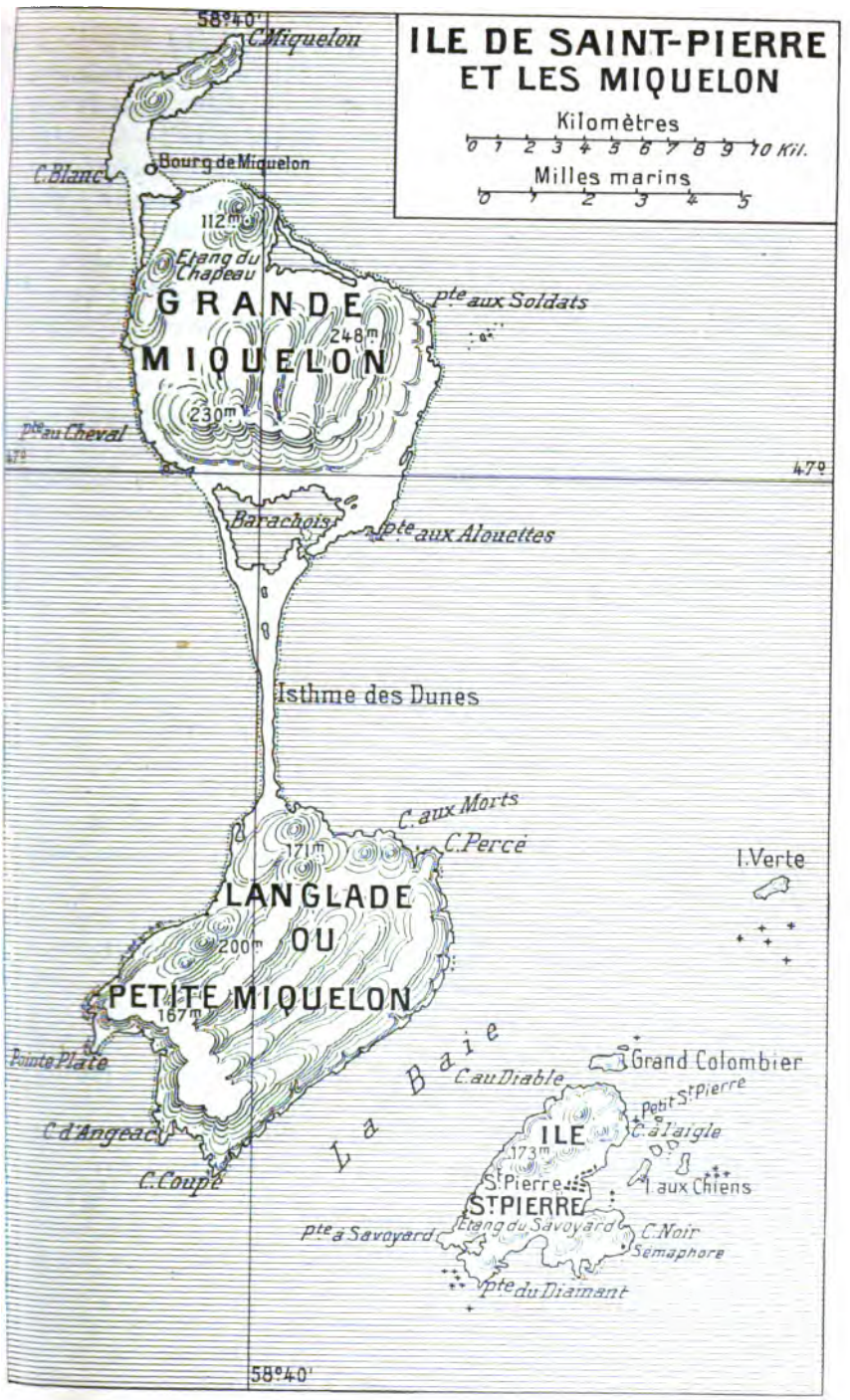
ILE DE SAINT-PIERRE
ET LES MIQUELON
Kilomètres
0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 Kil.
Milles marins
0 1 2 3 4 5
58°40'
C. Miquelon
C. Blanc
Bourg de Miquelon
112m
Etang du Chapeau
GRANDE
MIQUELON
248m
230m
pte aux Soldats
pte au Cheval
47°
Barachois
pte aux Alouettes
Isthme des Dunes
C. aux Morts
C. Percé
171m
LANGLADE
OU
PETITE MIQUELON
200m
167m
Pointe Plate
C. d'Angeac
C. Coupé
La Baie
C. au Diable
Grand Colombier
Petit St Pierre
C. à l'aigle
ILE
173m
St Pierre
St PIERRE
I. aux Chiens
pte à Savoyard
Etang du Savoyard
C. Noir
Sémaphore
pte du Diamant
I. Verte
58°40'

rées par des brumes fréquentes. L'hiver est long et froid; le thermomètre descend parfois jusque — 18° et atteint fréquemment chaque hiver — 10° et — 12°. Cependant les gens du pays disent que depuis quelques années le climat se radoucit. Ils en donnent pour preuve que la rade autrefois était souvent assez solidement prise par les glaces, pour que des traîneaux à chevaux puissent librement circuler entre Saint-Pierre et l'île aux Chiens. La chose ne s'est pas vue depuis de longues années.

De fin novembre à fin mars la neige couvre tout le pays et ici comme partout elle est un bienfait pour la terre qu'elle protège des rigueurs du froid.

Au cœur de l'hiver, lorsque souffle le vent sec de Nord-Ouest, la neige se soulève en tourbillons de poussière impalpable, elle s'introduit à travers fenêtres et portes les mieux closes et sous le nom de « poudrin » devient l'ennemi des habitants emprisonnés chez eux. Ces tempêtes peu fréquentes sont toujours suivies d'un temps sec et calme qui permet aux Saint-Pierrais de se livrer aux plaisirs du patinage, de la chasse aux canards, éders, oies sauvages qui abondent sur les étangs glacés et sur les rivages.

Les vents de Sud-Est amènent une élévation de température, mais aussi la pluie et la brume. C'est en juin et juillet que la brume est la plus fréquente au grand dam de nos pêcheurs.

En résumé, le climat est froid, mais parfaitement sain.

Sur ce sol rocailleux, sur ces collines de 150 à 200 mètres d'altitude, sous ce climat inclément que peut produire la terre? D'abord en existe-t-il? Malheureusement, non sur Saint-Pierre, mais quelque peu sur Miquelon.

Le rocher de Saint-Pierre est recouvert d'une couche de tourbe dont l'imperméabilité retient l'eau de pluie, ce qui est cause de l'existence de nombreux étangs. Sur cette tourbe pousse une mousse très épaisse, des lichens et un peu d'herbe que paissent quelques bestiaux : vaches laitières, moutons et bœufs qui attendent l'abattoir. Puis sur les collines, entre les rochers, rampe un arbrisseau rabougri, aux branches tordues, de la famille du pin. Parfois, dans les endroits abrités du vent, au fond des ravins cet arbrisseau atteint 1 mètre à 1^{m}50 de hauteur et voilà toute la flore de Saint-Pierre. Durant l'hiver, le pays est couvert de neige et parfois de glace; l'on marche alors indifféremment sur les étangs glacés ou sur la brousse comme sur les prairies et les routes gelées.

Miquelon, mieux partagée que Saint-Pierre, mais lui ressemblant étrangement avec ses collines rocheuses de 250 mètres d'altitude et ses nombreux étangs, a suffisamment de terre

pour permettre la création de véritables établissements agricoles spécialisés à l'élève du bétail, des animaux de basse-cour, ainsi qu'à la production de certains légumes. Rien de sérieux n'a été fait jusqu'à présent dans cet ordre d'idées. L'île est restée en friche. Des centaines d'hectares, uniquement à l'état nature, sont un habitat superbe pour les perdrix blanches et les lapins qui peuplent presque seuls ce pays. Ils y ont pullulé. Mais maintenant les Saint-Pierrais font à ces animaux une chasse qui ne cesse pas que d'être destructive. L'administration a bien établi l'obligation du permis de chasse de 10 francs; elle fixe bien une date d'ouverture et de fermeture de la chasse. Mais trois gendarmes sont les seuls représentants de l'autorité et ne peuvent empêcher la destruction du gibier. A Saint-Pierre comme en France ce n'est pas le fusil qui détruit le gibier, mais le braconnier au printemps. Certes les lièvres, perdreaux, lapins constituent une richesse qu'il est bon de protéger, mais le possesseur d'une terre qui ne retire que ce produit ne sait pas exploiter son bien et c'est le cas des nombreux concessionnaires qui se sont présentés pour recevoir gratuitement des mains de l'administration des surfaces de terrain considérables qu'il leur suffisait d'enclore — et de quelle manière rudimentaire! — pour en devenir légitimes propriétaires.

De nombreux ruisseaux, peuplés de truites, sillonnent tout le pays. Ils permettraient l'irrigation aisée de vastes prairies. Des bois étendus et de la brousse assurent dès maintenant un chauffage économique et les matériaux nécessaires pour la construction de maisons et hangars.

Tout le sol est couvert d'une végétation rare et très serrée. Des mousses, des lichens, des petites plantes aux feuilles dures et aussi de l'herbe forment au sol peu profond un tapis épais et moelleux dans lequel le pied enfonce. Le sommet des collines est dénudé et de place en place la roche apparaît enlevant tout espoir d'un labour profond. Quelques très rares bestiaux trouvent là une très ample nourriture que l'on regrette de ne pas voir utiliser. Un simple labour qui mettrait à nu les racines des mauvaises herbes, quelques journées de soleil pour dessécher et le feu pour transformer en cendres ces masses herbacées, et l'on engraisserait la terre; on la rendrait capable de faire fructifier les graines qu'on lui confierait : pommes de terre, choux, prairies... Les minimes exploitations agricoles des pêcheurs et habitants perdus, isolés, dans tous les trous de la côte sont une preuve flagrante de la possibilité d'exploitation agricole de nos îles. Dès que les premiers rayons du soleil de printemps ont découvert la terre de son manteau de neige pro-

tecteur, la végétation se développe avec une vitesse inconnue dans des pays plus tempérés. La puissance de la végétation est si grande dans ces terres vierges que plusieurs récoltes de fourrage sont possibles malgré la brièveté des beaux jours. Cela donne à penser que les ressources naturelles ne manquent pas totalement. « C'est le fond qui manque le moins ».

Un membre du hardi petit peuple qui fut des premiers à fréquenter ces parages, M. L. de Bayonne, avec un esprit d'initiative qu'on ne saurait trop louer, va tenter de faire sortir de terre les richesses qu'elle recèle et rendre la population de Saint-Pierre indépendante, en partie seulement, de la colonie du Canada en ce qui touche sa subsistance.

Aujourd'hui les fruits, les légumes, la viande, le pain... tout vient de Sydney (Cap-Breton), de Halifax ou de Boston. Saint-Pierre n'a pas huit jours à vivre sur elle-même. Cette situation déplorable à tous égards est en voie de changer et l'on peut espérer que dès 1904 les jardins potagers et les troupeaux seront suffisants sur Miquelon pour assurer le ravitaillement de la population saint-pierraise en gros légumes et viandes tout au moins. Quant au blé, il n'y a guère lieu d'y songer, pour le moment comme pour l'avenir; les farines américaines sont à si bon compte et si près! Mais qu'est-ce qu'un agriculteur en face des 20.000 hectares disponibles sur la Grande et la Petite Miquelon ! Ici comme partout, il faut quelques capitaux, des bras et une énergique initiative.

Pendant quelque temps on espéra trouver dans le sous-sol une compensation à la pauvreté de la surface. L'espoir de rencontrer un affleurement de la colossale couche de charbon qui forme le terrain même de l'île du Cap-Breton s'était fait jour... Mais des fouilles, des recherches, des analyses poursuivies aussi bien sur place qu'à l'Ecole des mines ne dévoilèrent aucune mine de quoi que ce soit. On crut un moment avoir trouvé de l'or. De rares parcelles d'un beau jaune brillaient dans le caillou... ce n'était que du cuivre. On cite quelques pauvres minières de terre de Sienne, d'ardoise, de fer, mais si peu riches qu'on ne les exploite pas.

Tristes pays, dira-t-on! Eh oui !! La nature, qui a si libéralement fait les choses pour certaines îles, a réellement bien mal présidé à la naissance de nos pauvres îlots vêtus de neige, battus par la tempête l'hiver, enveloppés de brume l'été. Mais la terre n'est pas tout.

Si la nature n'a pas donné à ces pays terre-neuviens le merveilleux décor des îles fortunées des Antilles et de l'Océanie, elle a doté les eaux environnantes d'une richesse telle qu'elle peut

être comparée aux plus riches mines du monde : d'or, de diamant, d'argent, de charbon ou de fer. Richesse telle que des milliers d'hommes vivent de son exploitation depuis deux cents ans. Cette richesse, c'est la morue, dont la capture, la préparation, le transport assurent rien qu'en France le travail d'une quinzaine de mille hommes et l'existenee de quatre-vingt mille personnes peut-être.

La mer est une mine qui peut être rendue inépuisable, si son exploitation est intelligemment réglementée. Avantage précieux sur toute autre mine. Déjà des règlements internationaux sont intervenus pour empêcher la destruction du phoque dans les mers de Behring et du Labrador. Peut-être sous peu cet exemple devra-t-il être suivi si l'on ne veut pas voir la morue disparaître de la côte de Terre-Neuve aussi bien que des bancs. A l'heure actuelle, la morue se fait rare sur la côte Est de Terre-Neuve et diminue de grosseur sur les bancs au grand détriment de tous : Français, Anglais, Américains. La situation ne peut qu'empirer, car la chasse qui est donnée à ce très précieux poisson est plus impitoyable que jamais. Le nombre des navires augmente chaque année si les moyens ne se perfectionnent guère.

L'inépuisement des fonds de pêche devra-t-il être obtenu par le repeuplement artificiel, ou par une restriction dans la destruction, ou par les deux moyens réunis? Nous ne saurions le dire. La question sort d'ailleurs de notre compétence. Mais il nous paraît à peu près certain que d'ici une époque qui peut ne pas être très éloignée, une réglementation devra voir le jour.

Quoi qu'il en soit, l'exploitation de la mer a attiré des Français depuis plus de deux siècles, les attire toujours; nous allons voir ce qu'ils ont fait, comment ils opèrent.

*
* *

LA VILLE DE SAINT-PIERRE

Le centre commercial de la pêche est la ville de Saint-Pierre, construite, ainsi que nous l'avons dit, au fond d'une baie spacieuse et parfaitement abritée.

Venant du Sud, le voyageur aperçoit tout d'abord des écueils, des roches et les collines dénudées de l'île surmontées par le grand phare de Galantry. Puis peu à peu les lignes, les détails se précisent et une annexe de Saint-Pierre apparaît : un faubourg isolé en mer, un groupe de maisons sur la crête de l'île aux Chiens dominé par le clocher blanc d'une petite église blanche.

Cinq cents habitants vivent là, dans des maisons de planches peintes en gris clair qui s'alignent sur deux rangs pendant près d'un kilomètre. Ces maisons espacées les unes des autres laissent voir entre elles, pour ainsi dire en transparence, l'Océan qui, comme fond, tire impeccablement sa grande ligne d'horizon immuable. Et cela n'est pas banal que ce bourg bâti dans la mer, à peine surélevé de quelques mètres au-dessus des hautes eaux et si proches de la grève, devant, derrière, que les maisons reçoivent toujours des embruns de quelque côté que vienne la tempête.

En France, une île est comparable, en plus petit : c'est l'île de Sein, dont les habitants vous disent froidement : « Tôt ou tard la « mer viendra nous chercher dans notre lit. » Et de fait la mer a déjà enlevé des parties de l'île, des maisons ; à ce point que certains ont songé à l'évacuation d'office de l'île de Sein. « D'office », certainement, car les hommes qui habitent ces îlots perdus dans les flots aiment la mer par-dessus tout. Ils l'aiment dans sa fureur comme dans ses calmes ; ils ne peuvent se rassasier du spectacle toujours changeant qu'elle offre aux spectateurs, qui simplement se donnent la peine d'ouvrir les yeux à la succession ininterrompue de décors toujours variés, produits par le passage d'un nuage, d'une nuée dans le ciel, d'une ride sur la mer. Ils l'aiment cette mer qui demain sera leur tombeau, plus que le paysan n'aime sa terre ; et ils l'aiment, d'autant plus qu'elle résiste à leurs efforts pour lui arracher ses richesses.

Peu à peu le navire se rapproche et va donner dans la passe du Sud-Est balisée, éclairée par deux feux de port. Alors s'étale devant vos yeux le panorama de la rade et de la ville.

La rade remplie de voiliers : goélettes locales, bricks et trois-mats métropolitains, au milieu desquels circulent de nombreuses embarcations.

La ville, qui s'étend à droite en un long faubourg, le long de la route du Cap à l'Aigle, étage ses maisons sur les pentes de la montagne, les aligne serrées sur les quais du Barrachois, enfin égrène les dernières jusque sur les pentes du cap Noir et de Galantry. La colline du Calvaire qui domine la ville est dominée elle-même par la Montagne, nom quelque peu prétentieux donné par les Saint-Pierrais aux accumulations de pierres, aux éboulis de roches qui ne dépassent pas 200 mètres d'altitude et forment tout le terrain de l'île.

La population sédentaire est de plus de 5.000 habitants dont 900 Anglais ; mais, en été, cette population est augmentée d'un milliers d'âmes et plusieurs mille autres, vivant en mer, en dépendent en fait.

Les habitations, toutes bâties en bois du Canada, sont bien comprises, bien défendues contre le froid de par leur système de construction. Celles des armateurs, des négociants, la plupart autrement dit, sont chauffées d'une manière parfaite, grâce à un système américain de circulation de vapeur fournie par le fourneau de la cuisine placé au rez-de-chaussée ou dans le sous-sol. L'eau chaude est économiquement distribuée à la salle de bains, aux cabinets de toilette.

Les rues se coupent à angle droit; elles sont bien alignées, empierrées et d'un aspect non coquet, mais propre. La ville est éclairée à l'électricité, et le téléphone relie toutes les principales maisons de commerce. Bref, l'aisance est apparente et bien des petites villes de France, de plus de 5.000 habitants, n'offrent pas les commodités de cette bourgade perdue au milieu de l'Océan.

Deux câbles télégraphiques la relient à Brest. L'un appartenant à une Compagnie anglaise, l'autre à une Compagnie française. Par celui-ci arrivent journellement les nouvelles de France. Jusqu'à cette année, tout le personnel de notre câble, sauf un seul employé arrivé depuis deux ans, était anglais. La chose menaçait de durer encore longtemps, lorsque le directeur vint à commettre un vol. L'administration de Paris s'est vue alors dans l'obligation de s'en séparer et l'a remplacé par un Français. Inutile de qualifier la triste situation dans laquelle se trouvait la France.

En sus de ces relations directes télégraphiques avec la mère-patrie, Saint-Pierre communique bi-hebdomadairement avec Sydney (Cap-Breton) par un vapeur français. Cela est incontestablement peu et il serait fort à désirer qu'un service postal régulier fonctionnât chaque semaine pour apporter, au moins pendant six à huit mois de l'année, les courriers déposés à New-York par la malle du Havre.

En sus un service côtier pourrait être fait entre notre colonie et Plaisance, sur la côte Sud de Terre-Neuve, pour profiter, grâce au chemin de fer qui relie cette côte Sud à la capitale, des vapeurs qui passent fréquemment à Saint-Jean. En cela il ne faut pas être trop exigeant, car le trafic commercial de cette ligne ne couvrirait pas les frais. Mais le minimum à exiger serait un service hebdomadaire avec l'Amérique, Boston, Halifax ou Sydney. L'occasion d'ailleurs s'en présente, puisque le traité postal passé entre le gouvernement et la Société concessionnaire vient d'arriver à expiration. Réellement cela ne semble pas demander beaucoup qu'à sept jours de France, en ligne directe on reçoive ses correspondances chaque huitaine.

En général, les ressources de la ville sont assez restreintes. On trouve l'indispensable et rien de plus. Les boutiques sont médiocrement pourvues. Notre colonie est entièrement tributaire de l'Amérique pour son alimentation.

Une manufacture transforme la farine américaine en biscuit de mer; une autre fabrique des vêtements imperméables à l'usage des pêcheurs; une troisième fournit de la peinture pour la carène des navires. A ces trois petites usines il faut joindre un grand chantier de réparations de navires en bois; deux bers ou cales de halage pour les caréner; un fondeur, forgeron, mécanicien et l'on aura fait le tour de l'industrie locale. Je passe sous silence, bien entendu, toutes les petites professions industrielles indispensables à toute agglomération telles que maîtres-maçons, serruriers, tonneliers. La matière première provient entièrement de l'extérieur.

Le bois faisant défaut, nos armateurs achètent leurs goélettes en Amérique, où elles sont fort bien construites et à très bon marché; ils se contentent de les réparer l'hiver. La francisation de ces navires étrangers ne coûte que 0 fr. 09 par tonneau de jauge, mais l'acte coûte 10 francs : ce prix minime ne peut mettre obstacle à l'armement local qui se développe, il explique la non-présence d'un chantier de construction dans un port d'armement actif.

La ville est fort bien alimentée en eau. Celle-ci provient des nombreux étangs que l'on rencontre partout dans la Montagne et dont quelques-uns ont été captés par l'administration locale et entourés d'une barrière pour empêcher que l'eau n'en fût souillée par les habitants ou les animaux.

Ce qui étonne le plus l'arrivant, peut-être, c'est l'absence totale d'arbres. On cite, et l'on va voir comme une curiosité, sur la route de Gueydon, le jardin d'un grand armateur qui a réussi, en vingt-cinq ans de séjour, à faire pousser une demi-douzaine d'arbres autour de sa maison. Ils ont maintenant 6 à 7 mètres de haut et semblent trouver suffisante la terre qu'à force de patience et de travail l'on a confectionnée à leur intention. Par-ci par-là on trouve un jardinet de quelques mètres, produisant des légumes dont la culture sert de distraction à l'armateur ou au pêcheur.

Pour sortir de la ville, plusieurs routes carrossables se présentent à nous :

Dans le Nord, la route de Gueydon ou route du Cap à l'Aigle, qui, accrochée aux flancs de la Montagne, domine toute la rade. Elle est abritée des vents du Nord, court entre les habitations de riches armateurs et borde de nombreuses graves.

Ces graves que nous rencontrerons partout ne sont autre chose que des surfaces de terrain, plan ou très en pente, peu importe d'ailleurs, recouvert de gros galets sur lesquels la morue est mise à sécher. Chaque gros armateur a ses graves situées aux environs immédiats de son habitation ou de ses magasins.

La route de Gueydon se termine au bel éperon qui ferme la rade dans le Nord, à la belle falaise rouge du Cap à l'Aigle.

Dans le Sud-Ouest, une large route traverse l'île et mène à l'étang du Savoyard. Cette route est dite, dans sa première moitié, route de l'*Iphigénie*, puis elle prend le nom de route de la *Cléopâtre*, du nom des navires dont les commandants furent gouverneurs de l'île et que montaient les marins qui firent les terrassements. Au sommet de sa course, la route s'élargit en un rond-point au milieu duquel se dresse une modeste pyramide destinée à rappeler la mémoire des hommes qui s'employèrent à développer les colonies économiquement et sans bruit.

Une autre voie a été tracée par les matelots de la *Canadienne* et porte le nom de leur navire. Elle contourne la rade, file à travers des graves et conduit au phare de Galantry. En sus de cette dizaine de kilomètres de route, on ne trouve plus que des chemins rocailleux, à peine tracés dans la Montagne et suivis uniquement par les bestiaux et les voitures à bœufs qui transportent en ville quelques fagots, quelques pierres.

Le long de la route du Savoyard se succèdent deux douzaines de petites maisons de campagne, — des bastides, dirait un Méridional, — qui servent de but de promenade à leur propriétaire le dimanche. En été, le déjeuner sur l'herbe, le plaisir de la balançoire sont la saine récompense du labeur de la semaine! Autour de quelques-unes d'entre elles on a transformé en prairie 5 ou 6 hectares de terrain limités aux pentes toutes proches des collines qui ne peuvent admettre entre leurs roches que de la brousse.

Aux extrémités de chacun des chemins de l'île, on trouve un groupe de cabanes habitées l'été par les pêcheurs de l'île aux Chiens qui viennent là pour être plus à proximité de leurs lieux de pêche. En hiver, ces cabanes sont presque toutes abandonnées.

L'Administration de notre colonie est des plus simples. A sa tête, un gouverneur, homme politique changeant assez fréquemment et vivant peu au milieu de ses administrés. Il est assisté d'un conseil privé de trois membres qui est en même temps conseil d'administration. Ces trois membres sont le chef

des services administratifs, le chef du service judiciaire et un conseiller privé choisi parmi les commerçants ou armateurs influents. A côté du gouverneur se trouve le service de l'intérieur chargé de la police générale, de la perception des contributions et impôts de toutes sortes, de l'ordonnancement des dépenses de la colonie. Enfin, la justice est représentée par un conseil d'appel, un tribunal criminel, un tribunal de première instance, un tribunal de commerce et des juges de paix.

Le personnel est heureusement fort réduit; les mêmes juges se trouvent parfois être membres des juridictions successives.

L'administration maritime, dont l'importance est considérable, y est représentée par un commissaire de première classe des colonies. Les douanes, l'administration des phares, l'assistance publique, l'instruction publique... ont chacun leur service en fonctionnement et ne laissant rien à désirer.

Aridité du sol, austérité de l'existence; en résumé, rien de riant dans ce pays. Malgré cela, une population entreprenante, intelligente, active et travailleuse vit sur ce rocher perdu de l'exploitation de la mer. Bretons, Normands, Basques y apportent leurs qualités si diverses et maintiennent dans ces parages du monde les nobles traditions des grands ancêtres des siècles passés qui sont la gloire de la France.

La mer est partout. De tous côtés, on la voit, on la sent, on l'aime, car elle crée la vie. Transplantez ce rocher au milieu des riches plaines de France et pas un homme ne consentira à y planter sa tente. Perdu au contraire dans cette mer brumeuse et sauvage, 5 à 6.000 âmes l'hiver, 10.000 l'été, y trouvent sur ce rocher à gagner leur vie et celle de milliers d'autres existences, car il est le centre d'exploitation de la plus riche mine du monde.

*
* *

LES LIEUX DE PÊCHE

Les principaux emplacements où se capture actuellement la morue sont les bancs dits de Terre-Neuve. Ils tiennent ce nom de la grande île dont ils sont à proximité. Ces bancs sont de très vastes plateaux sous-marins sur lesquels la sonde donne moins de 100 mètres d'eau, tandis que tout à leurs alentours la sonde accuse des fonds de 500 mètres; et quelques milles marins[1] plus loin, des fonds de 3 à 4.000 mètres.

Quand on vient de France et que l'on navigue par une lati-

[1] Un mille marin vaut 1.852 mètres.

tude très Nord, on rencontre un petit banc dit « le Bonnet flamand » par 47° de longitude et 47° de latitude. Ce haut fond est renommé par la grosseur des morues que l'on y pêche. Mais son éloignement de Saint-Pierre, la grande profondeur de l'eau qu'on y trouve (150 à 200 mètres d'eau) qui nécessite de très longues touées de câble ne permettent guère qu'à de grands navires de la pratiquer. Quelques trois-mâts de Fécamp s'y arrêtent parfois au début de la saison.

Plus loin dans l'Ouest, le navigateur rencontre le « Grand Banc » qui s'étend entre le 51e et le 57e degré de longitude, le 44e et le 47e degré de latitude. Ce vaste plateau a la forme générale d'un triangle et couvre environ 115.000 kilomètres carrés. Les fonds y varient entre 50 et 100 mètres. C'est le lieu de pêche le plus fréquenté.

Puis, continuant de courir vers l'Ouest, on rencontre des bancs de petite étendue; ce sont le « Banc à Vert », le « Banc de Saint-Pierre » au Nord duquel se trouve notre colonie, le « Banc de Misaine », puis plus au Sud le « Banquereau » et le banc de l'île de Sable.

Ces hauts fonds successifs sont séparés les uns des autres par des fossés de 150 à 300 mètres de profondeur que les pêcheurs ne fréquentent presque jamais.

Bien entendu, nous sommes ici en pleine mer où la liberté est la plus complète. Anglais, Américains, Français s'y rencontrent. Chaque place est au premier occupant. Il y a place pour tous.

Comme lieux de pêche en pleine mer, on doit ensuite citer le golfe du Saint-Laurent, c'est-à-dire toute l'étendue d'eau comprise entre les côtes du Labrador, de Terre-Neuve, de l'île du Cap-Breton, de l'île du Prince-Edouard et d'Anticosti. Les goélettes de Saint-Pierre fréquentent ces parages au début de la saison, lorsque le mauvais temps est encore trop à craindre sur les bancs. Elles suivent le poisson dans ses déplacements jusque sur la côte du French Shore, trouvent au besoin dans les baies de cette côte un abri autorisé et poissonneux. Elles appellent cela « défiler le golfe ».

Viennent ensuite les eaux territoriales : en première ligne, la bande de 3 milles de mer qui entoure nos possessions de Saint-Pierre et de Miquelon, et dans laquelle tous droits de pêche sont très strictement réservés à nos nationaux sans contestation possible. En second lieu, le French Shore, ou Rivage français de l'île anglaise de Terre-Neuve. C'est une longue étendue de côte d'environ 1.000 kilomètres qui comprend toute la côte Ouest de Terre-Neuve et la côte Est

de la grande presqu'île Nord. Sur le French Shore, notre droit de pêche est exclusif, indéniablement, dans la bande de 3 milles d'eau territoriale. Au surplus, suivant les traités, nos pêcheurs ont le droit d'installer à terre des habitations, des sécheries, des ateliers, bref, ont la possibilité de désarmer leurs navires sans que les autorités anglaises aient le droit de venir s'enquérir de quoi que ce soit; à la condition cependant que les lois et stipulations de traités ne soient pas enfreintes. Et cela arrive parfois, paraît-il, lorsque cédant à des motifs divers, nos pêcheurs vendent aux Terre Neuviens de l'alcool en contrebande. Nos installations ne peuvent être que temporaires.

*
* *

LA MORUE. — SA PRÉPARATION

Avant de parler des dispositifs de capture, il est bon, nous semble-t-il, de dire quelques mots sur la préparation nécessaire à faire subir à la morue, pour la rendre susceptible de se conserver propre à l'alimentation, en quelque climat qu'on la transporte, et pendant un an ou deux.

La morue est un poisson malacoptérygien assez répandu, puisque l'on en trouve en Norvège, en Islande, à Terre-Neuve, au banc d'Arguin sur la côte d'Afrique, ainsi qu'à l'île Saint-Paul au milieu de la partie Sud de l'océan Indien. Elle atteint assez souvent encore la taille de 1m10, mais la morue moyenne ne dépasse plus guère 70 centimètres aujourd'hui.

Les grandes qualités nutritives de sa chair, la facilité de sa conservation l'ont toujours fait rechercher, non seulement en Europe, mais aussi par les gens de couleur des Antilles et du golfe du Mexique. D'autre part, rien à peu près n'est perdu dans ce poisson; et les issues des morues, c'est-à-dire les parties séparées du corps du poisson pendant la préparation, sont conservées. Ces issues sont : la tête, les viscères, la langue, la rogue, le foie, la raquette.

La tête est utilisée journellement à faire la soupe des pêcheurs et aussi à boetter les casiers à homards sur le French Shore aussi bien que les casiers à coucous[1] sur le Banc. Malgré cette utilisation, une partie des têtes de morue est rejetée à la mer ainsi que les intestins. En revanche, la langue, soit fraîche, soit conservée dans le sel, est de vente

[1] Escargot de mer qui sert d'appât à défaut de harengs, d'encornets ou de capelans.

courante parmi les pêcheurs. Elle constitue à leurs yeux un mets délicat. La raquette, ou partie de l'épine dorsale enlevée, sert à faire de la soupe de poisson. On la conserve dans le sel également. Beaucoup d'armateurs laissent à leurs marins, comme bénéfices supplémentaires, la raquette et la langue des morues qu'ils ont prises. La rogue n'est autre chose que la masse des œufs de morue. C'est un produit recherché sur nos côtes pour la pêche de la sardine, il y acquiert parfois des prix fort élevés. Sa vente constitue par là même un bénéfice important pour l'armateur. Le foie est soigneusement retiré et mis dans des barils où de sa décomposition sort l'huile médicinale si renommée. Les huiles de deuxième qualité servent dans la tannerie.

Dès que les embarcations ont rallié avec leur capture, soit les cabanes à terre, soit le bateau à la mer, les marins se mettent à trancher la morue. L'opération se pratique sur une table et demande deux hommes et un mousse. Le mousse apporte un poisson au premier pêcheur, qui d'un coup de couteau lui ouvre le ventre de l'anus à la tête et jette d'un côté le foie, de l'autre la rogue et laisse glisser sous lui les viscères. La morue est aussitôt saisie par le deuxième pêcheur qui brise la colonne vertébrale au sommet de la tête, puis d'un coup de couteau donné à plat détache l'arête du collet à la hauteur de l'anus et termine le travail en enlevant les résidus qui pourraient encore adhérer à la chair.

La morue, ainsi habillée, est jetée au saleur, généralement le second du navire, qui dispose à fond de cale le poisson bien à plat et le couvre d'une épaisse couche de sel. Le poisson peut rester ainsi plusieurs mois sans se gâter le moindrement. Ce travail a besoin d'être bien fait suivant les règles, car le prix du poisson baisse vite dès qu'une malfaçon s'est produite.

En cet état de salaison, la morue est dite « verte » et constitue un mets que beaucoup préfèrent à la morue fraîche, souvent trouvée fade.

Aussitôt le navire arrivé à Saint-Pierre, ou en France, la morue est débarquée, puis de suite lavée à grande eau de mer et enfin mise à sécher, soit au soleil sur les graves du French Shore ou de Saint-Pierre, soit dans des sécheries à vapeur comme à Bordeaux. Les graves sont des champs de galets spécialement disposés à cet usage, à proximité même du quai de débarquement et des magasins.

La morue subit d'ordinaire trois « soleils » ; entre chacun, elle est mise en tas pour lui éviter l'humidité de la nuit. Au milieu du jour, la morue est retournée sur son lit de galets de telle façon

que la dessiccation soit bien égale partout. Puis, lorsque le poisson se tient bien raide quand on le prend par la queue, il est classé par dimensions et mis en magasins, en attendant son envoi sur les lieux de consommation.

Toutes ces manipulations sont effectuées par des enfants dits « graviers » et par des femmes, qui tous travaillent sous la direction d'un chef de grave, vieux marin, véritable chef de chantier dont le rôle est important, car de ses décisions des centaines de quintaux de morues peuvent voir leur valeur baisser de 10 à 20 %.

Tout ce travail est évidemment simple, mais il demande à être bien exécuté. Une morue qui n'est pas exactement recouverte de sel subit un commencement de décomposition; elle est alors dite *douce* et mise au rebut. Telle autre sera *échauffée* pour avoir subi un coup de soleil. Telle autre sera *mal tranchée* ou *flambée* ou *décolletée*, si le coup de couteau est mal donné. Celle-ci sera *tachée de sang*, celle-là sera *pucée* ou *rouge* ou *saumonée* ou *brisée*. Autant de raisons pour l'acheteur de refuser le poisson.

Bref, dans ce métier, comme dans tout autre, il faut posséder un certain tour de main et il ne faut surtout pas aimer ses aises ni la propreté.

LE BRETON.

LA QUESTION DU COTON

Depuis quelque temps, l'industrie cotonnière d'Europe se préoccupe des tentatives d'accaparement que méditent les Etats-Unis[1]. Les Allemands ont fondé, en 1900, sous l'égide de la Société coloniale allemande, une société d'études dont le principal représentant au Togoland, M. Callovay, a fait récemment connaître, après deux années d'expériences, à quelles conditions cette colonie pouvait produire du coton ainsi que son prix de revient; il est probable que, à raison de certaines difficultés provenant du climat à peu près continuellement pluvieux de ce pays, de nouveaux essais seront faits au Cameroun[2]. Les Anglais viennent, à leur tour, de fonder au capital de 1.250.000 francs, la *British Cotton Growing Association* dont l'objet est de poursuivre des études analogues dans les territoires dépendant de leurs diverses stations commerciales de l'Ouest africain; le gouvernement a promis son appui pour faciliter les transports terrestres, et de son côté, la puissante maison d'armement Elder, Dempster et Cie, dans le but de favoriser cette nouvelle culture en Afrique, a fait savoir que ses navires en amèneraient gratuitement les produits en Angleterre pendant les premières années.

Dans notre pays, enfin, vient de se fonder, sous les auspices d'importantes personnalités du monde industriel, l'*Association cotonnière coloniale* dont le président est M. A. Esnault-Pelterie, président du Syndicat général de l'Industrie cotonnière française; le siège social est établi, à Paris, rue Saint-Fiacre, n° 5.

L'objet de ce groupement est de se livrer, dans nos colonies, et notamment, dans les parties de notre Afrique Occidentale qui avoisinent le Haut-Dahomey et les rives du Niger, à des recherches scientifiques et pratiques, afin de déterminer les

---

[1] La production mondiale du coton est, en moyenne, de 14 millions de balles de 500 livres, sur lesquelles les États-Unis figurent, à eux seuls, pour 10.500.000 balles. Cette énorme proportion, qui grandira encore, leur permet d'aspirer à un monopole de matière première, à l'aide duquel ils espèrent inonder le monde entier de tissus qu'ils fabriqueront eux-mêmes. On va construire près de Saint-Louis du Mississipi une vaste usine qui comptera 12.000 métiers et 500.000 broches pouvant fabriquer, à elle seule, le dixième de la production totale de la France.

[2] Voir *Bulletin du Comité de l'Afrique Française*, aux « Renseignements coloniaux », une intéressante étude de M. Emile Baillaud, qui examine spécialement le résultat des tentatives allemandes dans la culture du coton en Afrique occidentale.

terrains les plus propices à raison de leur composition chimique et de leur situation climatérique, et aussi, pour arriver à découvrir les espèces y convenant et qui seront industriellement utilisables, soit en introduisant, en vue de les acclimater, des graines de coton d'Egypte et d'Amérique, soit en sélectionnant et en améliorant le coton indigène qui pousse actuellement à l'état sauvage et dont les soies, trop courtes et inégales, sont, jusqu'ici, sans intérêt pour la consommation européenne.

Pour atteindre son but, l'*Association cotonnière coloniale* se propose d'envoyer des missions et de subventionner des colons déjà au courant des choses et gens du pays. Elle n'a, par elle-même, aucun caractère d'exploitation agricole ou commerciale.

Ses moyens d'action sont étendus, eu égard à son objet, tout entier d'études, bien qu'elle ne possède pas de capital proprement dit, n'ayant pas cru devoir (et elle a bien fait) recourir à la forme de la Société anonyme. Ses adhérents prennent un engagement de six années; ce délai est considéré comme nécessaire pour obtenir des résultats probants; ils sont divisés en quatre catégories; les cotisations les plus élevées sont de 1.000 francs par an. Il va de soi que, du jour où l'on croira pouvoir, à bon escient, entreprendre en grand la culture et l'achat du coton au point de vue commercial et industriel, on sera appelé à recourir à la puissance des capitaux de la Société anonyme. Pour l'instant, la forme adoptée paraît heureuse, et en tout cas, fort bien appropriée à l'objet qu'ont en vue les créateurs de ce groupement qui, se composant exclusivement d'industriels et de commerçants, sait parfaitement ce qu'il veut et où il va.

Il semble, toutefois, que les préoccupations de l'*Association cotonnière coloniale* ne doivent pas se borner à la détermination des terrains les plus propices à la culture du coton et au choix des meilleures espèces. La question du travail indigène mérite assurément, de sa part, une étude approfondie, et pour ainsi dire, concomitante. On sait, en effet, que le noir a l'aversion de l'effort, et surtout, de l'effort régulier; or c'est précisément cette régularité qui s'impose dans toute entreprise de ce genre que l'on veut mener à bien. Les colons d'Indo-Chine avaient éprouvé cette difficulté; malgré des contrats de travail bien en règle, les indigènes désertaient leur poste, dès qu'ils avaient quelque argent ou même par pure fantaisie; des amendes, auxquelles ils s'exposaient, ils ne se souciaient guère, ne possédant rien, ou la fuite leur permettant de se soustraire à toute contrainte pécuniaire.

M. Paul Doumer emprunta donc aux législations coloniales étrangères une mesure qui, chez nous, constitue une innovation; par un décret du 27 août 1899, il décida que tout manquement, de la part d'un indigène, aux obligations découlant d'un contrat régulièrement passé devant les autorités administratives compétentes, se traduirait en une pénalité pouvant aller jusqu'à cinq jours de prison. Jusqu'ici, nos colons de l'Afrique Occidentale ne bénéficient pas d'un régime analogue, de sorte qu'ils n'ont aucun moyen de coercition à l'égard des travailleurs qu'ils emploient. Dans les toutes petites entreprises de culture, on peut encore se tirer d'affaire par des choix de personnel indigène bien faits et par une surveillance attentive. Mais, du jour où, sur des chantiers agricoles étendus, il faudra recourir à plusieurs centaines de noirs, il en sera tout différemment. Dans certaines régions, où l'*esclavage de case* existe, on s'arrangera avec les chefs; mais ailleurs? Et puis, cet esclavage de case, si doux soit-il, tendra lui-même à disparaître sous l'influence de notre civilisation. Comment procédera-t-on, par la suite, si, d'ores et déjà, l'on ne songe pas à organiser le travail indigène? Le problème de la main-d'œuvre est le principal de ceux qui intéressent l'avenir de nos colonies africaines; les pouvoirs publics ne l'ignorent donc pas; mais, sous la préoccupation de ne pas froisser des sentiments, faussement humanitaires en l'espèce, ils en reculent sans cesse la solution. C'est dans le but de hâter celle-ci que l'*Association cotonnière coloniale* sera heureusement inspirée, si elle joint ses efforts à ceux des Sociétés scientifiques et des individualités qui demandent, depuis longtemps, que le Pavillon de Flore aborde cette question capitale en confiant son examen à une commission composée, moins de négociants côtiers — que cela n'a jamais semblé beaucoup intéresser — que de colons véritables et de techniciens coloniaux.

Mais là ne paraît pas devoir, à notre sens, se borner le champ d'études de l'*Association cotonnière*. Qu'il soit récolté directement ou acheté aux indigènes, le coton sera nécessairement acheminé hors de ses lieux de production vers la France. L'examen des conditions de transport s'impose donc de lui-même. Du moins, il est à la veille de s'imposer; car dans l'état actuel, l'on ne saurait raisonnablement songer à faire venir du coton des rives du Niger, faute de moyens de locomotion faciles, rapides et bon marché. Il en sera différemment bientôt, puisque l'on annonce, pour 1905, l'ouverture totale de la ligne de Kayes au Niger.

Dans quelques années également, le Haut-Dahomey sera relié à la Côte par le chemin de fer concédé à M. G. Borelli; le

chemin de fer de la Guinée sera poussé — espérons-le — jusqu'à Kouroussa et celui de la Côte d'Ivoire dirigé vers le Baoulé. Les plantations de coton ne manqueront donc pas de moyens de transport ; le point délicat est de connaître si celui-ci pourra se faire à un prix assez bas. Voici un exemple : de Koulikoro, point terminus du chemin de fer du Soudan, la marchandise atteindra Kayes, après un parcours de 550 kilomètres; puis elle empruntera la voie fluviale du Sénégal (près de 1.000 kilomètres) pour aboutir à Saint-Louis où elle sera chargée sur des navires à destination de l'Europe, après avoir supporté 150 fr. de frais se décomposant ainsi : 1° du Niger à Kayes, 55 francs la tonne, à raison de 0 fr. 10 la tonne kilométrique; 2° de Kayes en France, *viâ* Saint-Louis, 70 francs la tonne au minimum; 3° les frais de manutention, transbordements, assurances, divers, pour 25 francs la tonne. Admettons, comme prix moyen du coton de cette provenance, le chiffre de 850 francs la tonne; il faudrait donc que celle-ci ne coûte pas plus de 700 francs, au point de départ sur le Niger. On le voit, l'étude des prix de revient sera nécessairement, à l'aide des divers éléments qui viennent d'être simplement ébauchés, le commencement des efforts de l'*Association cotonnière coloniale* dont l'initiative, née de préoccupations patriotiques, est louable à tous égards, spécialement au point de vue industriel, et doit recevoir l'approbation et le concours des véritables amis de notre expansion coloniale.

ASPE-FLEURIMONT,
Conseiller du Commerce extérieur de la France.

SITUATION ÉCONOMIQUE DE LA COTE D'IVOIRE[1]

CULTURES. — ANIMAUX. — INDUSTRIES.

La colonie a installé depuis nombre d'années un jardin d'essai à Dabou et tout récemment un autre à Bingerville. Le jardin de Dabou date de Faidherbe; il contient de très nombreux arbres fruitiers tropicaux que l'on ne retrouve nulle part ailleurs en Afrique occidentale; il a été fort utile pour les colons auxquels le jardinier chef a distribué en une année 3.000 pieds de café, 6.000 boutures de caoutchouc et 800 plants de cacao.

Dans la région des lagunes, la grande richesse du pays est le palmier qui fournit l'huile et l'amande de palme; les cultures les plus répandues sont le mil, le maïs; on trouve aussi pendant la saison sèche quelques produits maraîchers. La pêche est d'un grand rapport, car les indigènes ne vivent presque que de poissons.

Dans la zone forestière, on exploite surtout les produits de la forêt: l'acajou, le caoutchouc, la gomme et la cire; la vanille est très fréquente, mais les habitants ne savent pas la féconder et laissent perdre ce produit naturel qui pourrait être d'un bon rapport. Cette zone comprend les bassins moyens de l'Indénié, du Baoulé, de la Sasandra et du Cavally; on y retrouve les productions de la zone côtière avec en plus de l'igname et un peu d'arachide. Le terrain est riche en humus et se prête à la culture sans le moindre engrais : les indigènes se bornent à changer de temps en temps leur champ de place, de manière à permettre à la terre qui a déjà rapporté de s'amender. Dans la région de Bouaké, de suite après la forêt, on trouve, outre les cultures déjà signalées, de nombreux goyaviers, citronniers, papayers et kolatiers, des cannes à sucre et du tabac. Les légumes européens viennent très bien pendant neuf mois de l'année.

Les animaux de basse-cour et le gibier à poil, ainsi que les biches, sont nombreux, mais il y a peu de bœufs : il en existe une race très petite, mais qui ne suffit pas aux besoins locaux.

Enfin, dans la zone soudanaise (régions de Touba, d'Odjenné, de Kong et de Bondoukou), les cultures les plus répandues

[1] La première partie de cette étude a paru dans notre numéro du 15 mars (*Quest. Dipl. et Col.*, t. XV, p. 354).

sont : le riz, le manioc, le mil, l'arachide, l'igname, la banane; les arbres les plus communs sont : le kolatier, le caïlcédra, le karité, le palmier et deux arbustes qui peuvent devenir une source de richesses, le coton et l'indigo. Les légumes européens viennent à merveille et tous les postes ont de fort beaux jardins; les rivières sont poissonneuses ; enfin les bois que l'on retrouve dans la région de Kong contiennent des éléphants assez nombreux, mais qui ne sont pas chassés.

Les bœufs et les moutons vivent bien ; les chevaux sont nombreux, de petite taille, mais résistants à la fatigue.

Le coton et l'indigo, très cultivés dans d'immenses champs qui s'étendent à perte de vue, donnent lieu aux seules industries du pays : le tissage et la teinture. Chaque village a une dizaine de métiers, installés en plein air, et dont les piliers de soutien sont des arbres; les hommes font les tisserands, tandis que les femmes récoltent le coton, le cardent et le filent.

L'indigo est préparé, sur place, à la mode indigène. La couleur ainsi obtenue est d'un fort bon teint; tous les pagnes à bandes bleues et blanches que portent les habitants de la Côte d'Ivoire viennent de cette région.

***

EXPLOITATION MINIÈRE.

Au point de vue minier, on est encore dans la période d'études ; il est à peu près certain que les filons de la Gold Coast parallèles à la mer se prolongent jusqu'à la Comoë et même jusqu'au Bandama. D'après des renseignements que j'ai recueillis auprès de l'un des plus anciens prospecteurs de l'Indénié, certains filons du Swansi auraient des longueurs de plusieurs milles et seraient très inclinés, en sorte que l'extraction et le broyage n'exigeraient pas des transports coûteux. Enfin, partout ailleurs, et en particulier dans la haute Côte, on trouve de l'or d'alluvion. Pour l'exploiter, les indigènes ont creusé des trous au hasard près des marigots : lorsque le lavage de la terre extraite d'un trou ne donnait plus de rendement, ils allaient en creuser un autre plus loin et ainsi de suite. Les pépites sont assez rares, surtout si l'on tient compte que les habitants les considèrent comme des fétiches et les conservent précieusement : celles qu'on voit entre leurs mains constituent donc la production de plusieurs années. La poudre d'or était la monnaie courante employée dans tout l'intérieur avant notre arrivée, elle l'est encore dans les régions où nous n'avons pas

pénétré : dans le Baoulé et la région de Kong, les indigènes paient l'impôt en or. Cependant, à l'exportation en douanes, l'or n'a atteint que le chiffre très faible de 60.000 francs en 1900.

Quelles que soient les richesses véritables de la Côte d'Ivoire, un courant d'opinion peut-être hâtif s'est formé depuis plusieurs années pour la recherche et l'exploitation de ces richesses. Les premières Compagnies ont été formées en 1887, 1894 et 1897; enfin la découverte de riches filons dans la Gold Coast, en 1900, a produit un engouement véritable pour la côte de Guinée. Plus de mille permis de recherches ont été délivrés en 1901 et 1902; ces permis portent sur la région comprise entre la frontière de la Côte d'Or et la Bandama, sauf toutefois la zone réservée de part et d'autre du tracé de la voie ferrée projetée. En 1901, seize sociétés se sont constituées et cinq nouvelles se sont encore formées depuis le commencement de 1902. Ces sociétés ont à leur disposition un capital *nominal* de 50 millions : à signaler tout particulièrement un groupe de sociétés anglaises, nées en 1901 et 1902, et qui semblent vouloir faire le trust de l'or à la Côte d'Ivoire.

Les plus importantes sont l'*Ivory Coast consolitaded*, au capital de 12.500.000 francs, dont le siège social est à Londres, et l'*Ivory Coast goldfields*, dont le capital social *nominal* est de 15 millions : ces deux sociétés ont pour filiales l'*Ivory Coast trust*, fondé à Londres en 1902 au capital de 125.000 francs, et l'*Ivory Coast trading*, au capital de 1.250.000 francs. L'*Ivory Coast goldfields*, dont le conseil d'administration comprend deux Anglais, deux Français, un Américain, un Allemand, a acheté l'an dernier un grand nombre de permis d'exploitation de prospecteurs français; mais depuis 1902 cette société a constitué à l'aide de son personnel propre une mission d'études qui comprend six prospecteurs anglais, un ingénieur anglais et deux ingénieurs français.

Seules, les recherches en cours pourront nous renseigner sur les richesses aurifères de la Côte d'Ivoire. Tant qu'elles n'auront pas donné de résultats, nous mettrons la petite épargne en garde contre les affirmations d'explorateurs qui n'ont d'autres données que les dires toujours exagérés des indigènes, même lorsqu'ils sont de bonne foi. Si l'on se place au point de vue économique, la période de recherches dans laquelle on vient d'entrer donne un nouvel élément d'activité à la colonie par l'afflux d'un personnel nombreux. L'arrivage d'un matériel important et de prospecteurs de toutes nationalités, en vue de la campagne 1902-1903, donnera encore de la vitalité à ce pays et multipliera les chances de découvertes heureuses.

*
* *

OUTILLAGE ÉCONOMIQUE.

La colonie est en relations avec la France par des courriers postaux réguliers partant du Havre et de Marseille une fois par mois. La durée du voyage est de quatorze jours. En outre, les mêmes compagnies et des compagnies de navigation allemandes et anglaises envoient des cargo-boats qui prennent des marchandises tout le long de la côte occidentale d'Afrique. Le prix du voyage de France à Grand-Bassam est de 700 francs en première, de 500 francs en seconde et de 300 francs en troisième; le prix de la tonne de marchandises est de 35 à 45 francs.

Les moyens de débarquement sont primitifs, sauf à Grand-Bassam où depuis deux ans on utilise un wharf. Le paquebot mouille à un demi-mille du rivage environ et des canots de grande taille viennent recevoir sous palan les marchandises placées au préalable dans des tonneaux étanches; ces tonneaux sont ensuite transportés à terre par les canots et roulés naturellement par la lame jusqu'à la plage, si l'état de la barre fait chavirer les embarcations qui les portent. L'embarquement ou le débarquement des marchandises s'opère ainsi sur toute la côte, de l'embouchure du Cavally à celle de la Comoë, grâce à la présence dans tous les villages d'équipes de piroguiers habitués à franchir la barre. Pour les passagers, c'est moins facile et à certaine saison l'embarquement est même dangereux ; il vaut mieux alors ajourner son départ ou se rendre par terre à Grand-Bassam pour utiliser le wharf. Les indigènes chavirent presque toujours sans danger parce qu'ils connaissent la tactique pour recevoir les lames et ne pas se laisser entraîner; mais les Européens doivent être très prudents s'ils ne veulent pas être victimes d'accident.

J'ai débarqué à Grand-Lahou, en mars dernier, un jour où la mer était favorable, et j'ai pu me rendre parfaitement compte de ce qu'est la barre. C'est une énorme lame, dont la hauteur varie entre 1 mètre et 5 à 6 mètres, suivant l'état de la mer. Quand cette lame atteint les premiers hauts fonds, elle est brisée; mais elle va se reformer plus loin en une deuxième lame moins haute que la première, qui roule encore un certain temps et forme enfin une troisième lame, qui vient heurter la dune de sable avec force. De la plage, on dirait trois gros rouleaux d'eau qui se déroulent et se reforment sans cesse : l'habileté des piroguiers et toute leur manœuvre consistent à marcher aussi vite que la lame, d'un rouleau au rouleau suivant. Chaque canot est

monté par une douzaine de pagayeurs, assis sur des banquettes, et qui obéissent au barreur placé debout à l'arrière. Celui-ci regarde une personne, placée à terre, qui le prévient du moment où le rouleau arrive à hauteur de l'embarcation, car il est difficile de s'en rendre compte exactement sur mer. A ce signal, tous les piroguiers s'excitant de la voix font force de rame et arrivent à suivre un moment la lame; quand celle-ci les dépasse, ils cessent de ramer et attendent de se trouver à nouveau sur le rouleau pour recommencer leur manœuvre; à la troisième fois, si l'équipe est bonne, on a atteint le dernier rouleau qui s'étale sur environ 300 mètres jusqu'à la plage. Les pagayeurs multiplient leurs cris et leurs coups d'aviron et l'on a la sensation d'être entraîné rapidement sur une surface plane qui en deux ou trois secondes vous jette à terre; la sensation se termine par une brusque secousse. Tous les piroguiers sautent aussitôt à terre pour tirer l'embarcation à sec avant que la lame suivante arrive, et elle est là environ 45 secondes plus tard; il n'y a donc pas de temps à perdre.

Pour embarquer, la manœuvre est plus difficile. Le canot est d'abord traîné sur la plage, puis poussé vivement par les piroguiers au moment où la lame se retire, l'avant droit à la mer, de manière que quand le premier rouleau arrive, il se brise sans passer par-dessus l'embarcation et sans trop mouiller les voyageurs qui sont déjà dedans. Dès que le rouleau est passé, les pagayeurs sautent dans la barque et à force de rames poussent le plus vite possible sur la seconde lame qui ramène l'embarcation en arrière; dès que le mouvement en recul s'atténue, les pagayeurs se remettent à ramer en poussant droit sur le nouveau rouleau. Il faut bien une dizaine de minutes pour franchir les trois rouleaux; lorsque l'embarcation flotte au delà de la première vague, il n'y a plus rien à craindre; mais cette première vague est dure à franchir. Pour peu que le canot ne soit pas absolument droit à la lame, il est rejeté sur la plage par le travers et avec violence; le voyageur projeté sur le sable peut s'estimer heureux quand il ne reçoit qu'une douche salée : trop souvent, des Européens qui ont voulu s'embarquer malgré l'avis des piroguiers ont dû renoncer à leur projet, après avoir eu un bras ou une jambe cassés.

Quelquefois même, mais très rarement, on a constaté des accidents plus graves. La lame, arrivant avec une extrême violence, renversait la barque sur les passagers qui périssaient emprisonnés, étouffés sous cet énorme poids. Ces accidents sont dus surtout à l'imprudence de gens qui veulent s'embarquer malgré l'avis des piroguiers. En tout cas, on peut être tran-

quille pour le débarquement; dès l'instant qu'un canot a pu venir jusqu'au vapeur mouillé en mer, il lui sera possible de revenir à terre sans trop de difficulté, et le voyageur inexpérimenté en sera quitte tout au plus pour un petit bain de mer.

La barre n'est réellement difficile que pendant de courtes périodes. Les statistiques de ces dernières années établissent qu'elle est possible au moins vingt-cinq jours sur trente; c'est plus qu'il n'en faut pour permettre les transactions avec les cargo-boats qui, n'étant pas postaux, peuvent, le cas échéant, attendre deux ou trois jours mouillés au large que la mer devienne plus clémente.

Le wharf de Grand-Bassam remédie en partie à ces difficultés; son utilité est incontestable, car, grâce à lui, on peut débarquer et embarquer sans danger par tous les temps; mais sa faible longueur, et aussi l'agitation permanente de la mer qui ne permet pas aux navires d'accoster, nécessitent une double manipulation des marchandises, ce qui est encore une grande gêne.

Dans l'intention de vaincre ces difficultés, la colonie a mis à l'étude la création d'un port artificiel, puis d'un chemin de fer; le commandant du génie Houdaille a été chargé de l'étude et de l'établissement de l'avant-projet; il a depuis deux ans terminé sa mission et son projet a reçu l'approbation du Comité des travaux publics des colonies.

Une ligne télégraphique va de l'embouchure du Cavally à celle de la Comoë en suivant la mer. Cette ligne vient d'être rattachée, en mai dernier, au réseau anglais de la Côte d'Or. La Côte d'Ivoire est reliée, par un fil qui longe la Comoë et passe par Boudoukou, Dabakala et Kong, à cet admirable réseau de l'Afrique Occidentale française, qui, partant de Dakar, couvre toutes nos possessions jusqu'au Dahomey.

Les communications postales sont établies de Grand-Bassam avec tous les points occupés par des Européens.

Je dois constater qu'il s'est produit depuis quelque temps des améliorations très sensibles. Au portage à dos d'homme — seul système de transport jusqu'à présent employé et qui limite le transit des marchandises à des quantités très faibles — se substitue, sous la pression de nos fonctionnaires et de nos officiers, le transport par les ânes et les bœufs. Grâce à la route ouverte par nos troupes, le rendement du portage humain devient aussi plus considérable; les porteurs, qui ne faisaient que de 12 à 15 kilomètres par jour dans le sentier indigène, en font facilement 25 maintenant. Sur les lagunes et la partie navigable des fleuves, les bateaux à vapeur et les chalands sont plus nombreux. A Grand-Bassam, capitale commerciale de la colonie,

l'effort est nettement marqué. Outre le wharf dont nous avons parlé plus haut, une voie Decauville part de l'extrémité de l'appontement et dessert les magasins des factoreries. Depuis l'an dernier, de nombreuses maisons particulières et des magasins ont été élevés et des constructions en cours occupent encore quantité d'ouvriers et de manœuvres.

Enfin, une capitale administrative vient d'être créée dans la lagune d'Abidjean dans un site élevé et sain : les ateliers des travaux publics de la colonie y ont été installés.

*
* *

SITUATION BUDGÉTAIRE.

Le budget de 1902 pour la colonie prévoit 2.235.000 francs de recettes et de dépenses; de 1897 à 1900, il a suivi les variations suivantes :

ANNÉES	RECETTES Y COMPRIS LES PRÉLÈVEMENTS SUR LA CAISSE DE RÉSERVE	DÉPENSES
1897..	1.730.498	1.623.927
1898.....	1.771.483	1.531.176
1899.....	1.927.765	1.901.029
1900	2.002.268	2.037.998

Les excédents des recettes sur les dépenses étaient versés, en fin d'année, à la caisse de réserve qui dépassait 200.000 francs au 1er janvier 1902.

Recettes. — Les recettes sont de quatre sortes : 1° les contributions directes (impôt de capitation, de colportage et redevances pour concessions minières), 420.000 francs; 2° les produits divers (postes, imprimerie, amendes, droits de greffe et enregistrement, etc.), 70.000 francs; 3° le produit de l'aliénation des terrains domaniaux et les redevances territoriales, 15.000 francs; 4° les contributions indirectes, soit :

Taxe de consommation.....	1.678.000
Droits de sortie sur les bois.....	50.000
Droits de magasinage.....	1.000
Produit des amandes.....	1.000

L'impôt de capitation, prévu par un arrêté du 14 mai 1901, frappe les indigènes de tout sexe âgés de plus de dix ans d'une

taxe de 2 fr. 50; il est payé en réalité par un très petit nombre d'individus et on aura de la peine à recueillir les 350.000 francs inscrits au budget à ce titre.

La plus grosse ressource est celle donnée par les taxes de consommation qui sont perçues par le service des douanes. Le système douanier de la Côte d'Ivoire, comme aussi celui du Dahomey, est dominé par la convention du 14 juin 1898, qui favorise tout particulièrement l'industrie anglaise. Cet acte paralyse pour vingt-six ans encore tous les efforts que pourraient tenter nos nationaux, et nous sommes surpris que nos plénipotentiaires aient pu en accepter la rédaction et M. Hanotaux lui donner la sanction de sa signature. On n'engage pas ainsi le régime douanier de deux colonies pour une période de trente années; c'est une faute qui pèse et pèsera encore très lourdement sur la vie économique de toute l'Afrique Occidentale française. Je suis surpris, comme bien d'autres, de l'habileté avec laquelle les plénipotentiaires anglais sont arrivés à introduire une clause, purement économique, dans une convention conclue, dans le principe, pour la délimitation des possessions françaises et anglaises dans la boucle du Niger et pour la délimitation des mêmes possessions à l'Est du Niger.

Il semble que ce document n'aurait dû traiter que de frontières; mais l'article 9 et dernier s'exprime ainsi : « A l'intérieur des limites tracées sur la carte (ces limites comprennent « la Côte d'Ivoire, le Dahomey, etc.), les citoyens français et « protégés français, les sujets britanniques et protégés britanniques, pour leurs personnes comme pour leurs biens, les « *marchandises et produits naturels ou manufacturés de la* « *France et de la Grande-Bretagne* jouiront pendant trente « années, à partir de l'échange des ratifications de la convention mentionnée à l'article 5, du même traitement pour tout « ce qui concerne la navigation fluviale, le commerce, le « *régime douanier et fiscal et les taxes de toute nature.* »

Il ne s'agit plus de délimitation dans cet article et nos plénipotentiaires paraissent avoir été, dans la circonstance, d'une naïveté d'autant plus regrettable que, seuls, les produits anglais sont débités au Dahomey et à la Côte d'Ivoire, tandis qu'il n'entre pas de produits français dans les établissements anglais de la même région.

L'application de ce texte n'eut pas d'effet sur les recettes douanières, car les droits anciens furent remplacés par des taxes de consommation équivalentes le jour même de l'application de la convention. La quotité de ces taxes est fixée par le tableau suivant :

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	UNITÉS SUR LESQUELLES PORTENT LES DROITS	DROITS
Cidres, bières, limonades	hectolitre	15.00
Vins ordinaires titrant moins de 16°	—	5.00
Vins ordinaires titrant 16° et au-dessus	—	15.00
Vermouth, vins aromatisés et liqueurs	—	40.00
Vins mousseux	—	60.00
Alcool pur suivant dosage, l'alcool pur étant à 90°	—	156.00
Liqueur de traite titrant moins de 25°	—	50.00
Autres liqueurs	—	60.00
Armes de traite	la pièce	2.50
Poudre de traite	cent kilos	70.00
Plomb en barre	—	10.00
Sel marin	—	1.00
Tabacs en feuilles	—	100.00
Tabacs manufacturés	—	200.00
Pétrole	—	5.00
Matériaux de construction	7 %	
Marchandises non dénommées	10 %	

Les objets nécessaires à l'industrie (machines, treuils, rails, chaudières à vapeur, etc. ; ciment, tôles ondulées, sacs pour emballage des amandes de palme), les vivres frais et les animaux vivants ne paient pas de taxe.

Grâce aux taxes de consommation, les recettes douanières ont continué d'augmenter, ainsi que le montre le tableau ci-après :

Tableau des perceptions douanières depuis 1895.

Années 1895	1.004.485	francs.
— 1896	1.219.320	—
— 1897	1.170.847	—
— 1898	1.337.902	—
— 1899	1.548.246	—
— 1900	1.762.565	—
— 1901	1.528.577	—

Ces recettes vont augmenter encore sensiblement par suite des droits d'entrée que la Côte d'Ivoire exige, depuis cette année, à la frontière du Soudan. Une grande quantité de marchandises est en effet acheminée de Saint-Louis, par le Sénégal, la voie ferrée du Sénégal au Niger et le deuxième territoire militaire, vers la Côte d'Ivoire : ces objets entraient autrefois en franchise, mais depuis peu les maisons de commerce et les dioulas doivent acquitter les taxes de consommation, ce qui est légal et conforme à l'esprit de la convention de 1898. Mais cela ne fit pas l'affaire des négociants sénégalais et la Chambre de commerce de Saint-Louis a protesté par l'organe de son président, M. Ra-

baud, contre la double taxe dont sont frappés les objets provenant du Sénégal : droits de douane à Saint-Louis et taxe de consommation à l'entrée dans la colonie. La Côte d'Ivoire dit bien aux commerçants de se faire rendre les droits de douane à la sortie du Sénégal; mais cette dernière colonie ne l'entend pas ainsi, et depuis bientôt un an on discute à ce sujet sans pouvoir aboutir. Signalons, en passant, que c'est là un des nombreux conflits entre les colonies de l'Afrique Occidentale que le gouverneur général était mal placé pour trancher jusqu'au décret du 1er octobre dernier. Gouverneur du Sénégal, il pouvait être en effet suspect de partialité en faveur de sa colonie, quels que fussent d'ailleurs son indépendance et son autorité personnelle. La situation nouvelle, que lui crée le décret du 1er octobre 1902, lui permettra à l'avenir de solutionner tous ces petits conflits sans les laisser aussi longtemps en suspens.

Dépenses. — Les prévisions de dépenses pour 1902 sont données par le tableau suivant :

Contingents coloniaux, dettes exigibles	192.242	92
Dépenses d'administration	463.870	»
Police générale et prison	198.757	»
Frais de perception et de régie	506.726	»
Travaux publics, feux, phare, flottille	211.858	»
Services divers	207 212	19
Administration, etc., de la haute Côte d'Ivoire	231.759	20
Frais de passage, de route, de séjour	86.500	»
Vice-consulat de France à Monrovia	15.000	»
Dépenses d'ordre	106.174	69
Dépenses de colonisation	15.000	»

Ce qui frappe dans le chapitre des dépenses, c'est que cette petite colonie, encore à ses débuts, verse un contingent sérieux à la métropole. Ce contingent est formé par les dépenses détaillées ci-après :

Subvention pour les dépenses d'État	10.000	»
— à l'École coloniale	2.000	»
— au Jardin de Nogent-sur-Marne	1.500	»
— à l'Office colonial	500	»
— à la Section géographique	2.000	»
Tous les frais du vice-consulat de Monrovia	15.000	»
Annuité payée à la Compagnie de Kong	125.000	»

La conclusion est que la colonie de la Côte d'Ivoire paie tous ses frais d'administration et subventionne la métropole pour 156.000 : sa situation financière paraît donc très satisfaisante.

Un emprunt de 800.000 francs, destiné à couvrir les frais

d'installation du nouveau chef-lieu de la colonie, est amorti par annuités de 55.000 francs.

*
* *

COMMERCE.

Les premières statistiques douanières de la Côte d'Ivoire datent de onze ans, elles ont été établies sur l'ordre du regretté gouverneur Mouttet ; d'après ces documents, le mouvement commercial a, dans son ensemble, suivi une progression ascendante, que montre le tableau ci-après :

ANNÉES	IMPORTATIONS	EXPORTATIONS	TOTAUX
1890	1.127.621	1.672.270	2.799.891
1891	2.529.714	3.001.353	5.531.067
1892	1.979.578	3.738.734	5.718.312
1893	2.475.487	4.362.096	6.837.583
1894	3.124.052	4.069.400	7.193.452
1895	2.999.596	3.706.451	6.706.047
1896	4.638.413	4.701.140	9.339.543
1897	4.579.112	4.388.906	8.968.018
1898	5.527.352	5.026.641	10.553.993
1899	6.379.886	5.863.255	12.243.141
1900	9.080.873	8.074.589	17.155.462
1901	7.285.993	6.542.703	13.828.696

Le chiffre de 1901, quoique inférieur à celui de 1900, dépasse encore celui des années antérieures. Plusieurs causes expliquent du reste l'augmentation des transactions commerciales en 1900. D'une part, les commerçants, effrayés par l'épidémie de fièvre jaune de 1899, s'efforcèrent d'évacuer tous les stocks de produits du pays qu'ils avaient en magasin, dès que la levée des quarantaines permit aux bateaux de prendre des marchandises, c'est-à-dire au début de 1900. D'autre part le décret de novembre 1899, rattachant à la Côte d'Ivoire les régions d'Odjenné, de Kong et de Touba, avait fait espérer aux négociants de Bassam et de Lahou d'importants débouchés vers le Soudan et ils s'étaient approvisionnés en conséquence. Ces régions peuplées et riches devaient, pensaient-ils, leur fournir de nombreux clients: mais l'écoulement espéré n'a pu se faire. La révolte du Baoulé a, dès 1900, coupé les communications entre la Haute et la Basse Côte et les magasins sont restés encombrés, ce qui explique la diminution des importations de 1901. Mais il n'est pas douteux qu'avec la paix, le mouvement commercial vers le Soudan se produira : on peut même dire qu'il est déjà commencé, car j'ai vu au printemps dernier de

nombreux convois de porteurs circuler sur la route de Tiassalé à Kong. D'ailleurs, les statistiques douanières du premier semestre de 1902 donnent des chiffres supérieurs à ceux de la même période de 1901.

Il faut souhaiter cependant que notre commerce s'organise, ce qu'il n'a pas fait jusqu'à présent. A deux ou trois exceptions près, nos négociants suivent les errements du passé; comme les premiers traitants, ils attendent dans leurs comptoirs du littoral la venue des marchands indigènes; ils ne tentent pas de pénétrer dans l'intérieur. Seuls, MM. Dutheil de la Rochère et Audéoud ont donné sous ce rapport un exemple à suivre: ces deux intrépides colons parcourent eux-mêmes, à pied, le Baoulé et les régions de Kong et de Sikasso, installant le long des routes des magasins approvisionnés d'objets recherchés des indigènes (perles, verroteries, bijoux en métal, pagnes de tous genres, chapeaux de paille et chaussures); leurs échanges portent surtout sur le caoutchouc. Le succès a répondu à leurs efforts et leurs premières campagnes ont été très fructueuses : cela devait être. L'indigène subit la loi universelle du désir qui agit avec tant de force sur l'homme, quel que soit son degré d'intelligence et de civilisation. Pour obtenir les objets qui excitent son désir, il lui faut des produits à échanger et il travaille pour se les procurer. Ainsi, sans la moindre pression, sans aucune violence, par la seule force du désir, l'indigène est amené progressivement au travail. Partout où s'installent des magasins de traitants, les noirs arrivent en peu de temps à travailler assez pour gagner les sommes nécessaires à l'achat de boubous aux couleurs éclatantes, de verroteries et de bijoux en fer-blanc. Sur le marché de Bouaké, trois coquillages nacrés de 5 centimètres de diamètre, comme on en trouve des quantités le long de la mer, s'échangent pour un mouton; quant aux coraux et aux perles, ils se vendent à prix d'or. Malheureusement, nos commerçants manquent d'initiative ; ils sont timides, n'osent pas pénétrer dans l'intérieur et ne font aucun effort pour supplanter les importateurs étrangers.

Une constatation d'actualité après la menace de fièvre jaune qui vient d'effrayer toute la colonie, c'est que les épidémies de ce terrible fléau ne ralentissent en rien le courant commercial : l'une des plus violentes fut celle de 1899, et c'est précisément en 1899 et en 1900 que les transactions atteignirent le chiffre le plus élevé. Cela tient à ce que les maisons européennes ont à leur service des indigènes très intelligents qui suppléent les Européens même pendant une absence de longue durée. D'ail-

leurs, les aborigènes (apolloniens, jack-jack, dioulas, etc.) ont des aptitudes commerciales très développées ; sans savoir écrire, ils traitent de grosses affaires avec les commis noirs des maisons de commerce qui vont les voir chez eux. Ces commis transportent avec eux des marchandises, qu'ils donnent aux indigènes, sur la simple promesse de ces derniers qu'à telle ou telle époque ils remettront à un bateau passant sur la côte une quantité déterminée d'huile ou d'amande de palme, de caoutchouc, de cire ou de gomme. Au passage du bateau indiqué, les indigènes viennent à bord, remettent au capitaine les objets convenus et retirent, pour la forme, un reçu qu'ils ne savent du reste pas lire. Comme on le voit, c'est une organisation bien primitive : le cas d'indigènes manquant à leur parole est tellement rare que je n'ai pu arriver à m'en faire citer un seul.

Importations. — Le tableau suivant indique la marche des importations pendant les trois dernières années :

DÉSIGNATION DES ARTICLES	VALEUR DES IMPORTATIONS		
	1899	1900	1901
Animaux vivants	9.975	9.636	13.043
Produits et dépouilles d'animaux	147.983	175.999	2 8.047
Pêches	17.967	27.394	40.929
Substances animales brutes	269	953	749
Matières dures à tailler	35	1.360	3.158
Farines alimentaires	172.741	177.042	296.562
Fruits et graines	15.029	5.715	4.472
Denrées coloniales de consommation	340.656	365.421	314.862
Huiles et sucs végétaux	16.722	23.045	21.524
Espèces médicinales	1.150	1 609	»
Bois	12.622	32.636	26.653
Filaments, tiges, fruits à ouvrer	477	»	413
Produits et déchets divers	22.098	19.516	34.008
Boissons	916.878	1.360.706	941.510
Marbres, pierres, combustibles, minéraux	86.684	112.187	181.853
Métaux	85.817	152.877	97.481
Produits chimiques	144.684	175.873	151.378
Teintures préparées	1.845	3.020	365
Couleurs	15.392	17.716	22.194
Compositions diverses	173.339	219.462	171 024
Poteries	55.349	48.148	48.669
Verres et cristaux	69.562	322.381	195.132
Fils	53.451	84.715	80.969
Tissus	1.640.797	2.731.929	1.671.929
Broderies et vêtements	60.181	95.992	91.926
Papier et ses applications	11.080	21.612	26.193
Peaux et pelleteries ouvrées	23.401	32.932	40.854
Ouvrages en métaux	1.395.950	2.139 569	1.684.201
Armes, poudres et munitions	535.041	165.247	227.346
Meubles	6.237	15.656	45.495
Ouvrages en bois	216.029	336.708	442 940
Instruments de musique	9.347	25.278	17.896
Ouvrages de sparterie et vannerie	5.847	9.051	6.744
Ouvrages en matières diverses	131.301	169.588	175.470

Les principaux articles d'importation [1] sont les tissus, les boissons et les métaux. Les tissus sont en coton, de qualité inférieure, mais teints avec des couleurs éclatantes qui plaisent aux clients de ces pays. Les usines de Manchester fournissent presque exclusivement le marché; les tissus français et allemands ne se vendent pas; nos compatriotes eux-mêmes, après quelques tentatives inutiles pour introduire les toiles de la métropole, ont fini par s'approvisionner en Angleterre.

Tableau des importations de tissus de 1899 à 1901

ANNÉES	ORIGINE FRANÇAISE	ORIGINE ÉTRANGÈRE
1899.....	97.676	1.543.121
1900.....	131.194	2.600.735
1901.....	95.657	1.400.511

Je fais ici la même constatation que j'ai déjà faite il y a cinq ans à Madagascar, c'est que notre marché des toiles ne sait pas se mettre à la portée du consommateur noir et fabriquer à bon marché des articles qui lui plaisent. Il a fallu, pour introduire nos produits à Madagascar, l'énergique volonté du général Gallieni qui a protégé notre industrie nationale par tous les moyens en son pouvoir et a pu obtenir, grâce à son habileté gouvernementale, de certaines chambres de commerce françaises, la fabrication de modèles aimés des Malgaches comme dimensions, couleurs et dessins. Actuellement, un tarif douanier protecteur, maintenu malgré les protestations de l'Angleterre, permet à nos toiles de lutter avec les toiles anglaises à Madagascar. Hélas! aucun tarif protecteur ne peut être appliqué à la Côte d'Ivoire, car la malencontreuse convention du 14 juin 1898 le rendrait inutile.

L'entrée des alcools est tombée de 1.360.706 en 1900 à 941.510 en 1901; mais ici je fais une constatation satisfaisante, c'est que nos vins tiennent tout le marché local et que nos cidres, bières et limonades y occupent la première place; en revanche, les alcools purs sont presque tous étrangers.

Les métaux et les ouvrages en bois ont donné lieu à des entrées qui s'élèvent à 1.640.797 en 1899; à 2.731.929 en 1900 et à 1.684.201 kilos en 1901. Cet afflux relativement considérable a pour cause les travaux entrepris depuis trois ans et qui

[1] Ces renseignements statistiques sur le mouvement commercial de la Côte d'Ivoire n'ont encore été publiés nulle part.

attestent, mieux que toute autre chose, l'important mouvement qui se produit vers la Côte d'Ivoire.

L'augmentation des farineux alimentaires du papier, des meubles et des ouvrages en bois est consécutive à l'installation, dans une partie de la colonie, de nos troupes et des services coloniaux.

Le commerce de la poudre et des armes de traite, qui était interdit depuis de longues années, a été rendu libre au mois de mars dernier; l'entrée de ces matières vaudra à la colonie une recette annuelle de 5 à 600.000 francs de droits, mais au point de vue politique l'effet est désastreux. Dès qu'elles ont été de nouveau armées, les populations de l'intérieur n'ont pas hésité à se soulever, et les pertes si cruelles que nous avons subies depuis cette époque nous prouvent durement que la décision proclamant libre le commerce des armes et de la poudre a été prématurée.

Exportations. — Les exportations, dont nous donnons ci-dessous le tableau comparatif pour 1900 et 1901 permettent de se rendre compte des richesses naturelles de la Côte d'Ivoire. Sauf le café qui paraît devoir bien s'acclimater, tous les produits naturels sont spontanés.

DÉSIGNATION DES PRODUITS	PAYS DE DESTINATION	QUANTITÉ 1900	QUANTITÉ 1901	DIFFÉRENCE
Acajou	France	151.463	143.096	— 18.367
	Etranger	1.056.599	680.182	— 376.417
Amandes de palmes	France	208.145	212.355	+ 4.210
	Etranger	320.800	273.542	— 46.658
Café	France	56.825	62.801	+ 5.976
	Etranger	4.980	9.060	— 4.080
Caoutchouc	France	80.289	91.028	+ 10.739
	Etranger	4.652.725	2.593.372	—2.059.353
Huile de palme	France	1.200.018	1.248.914	+ 48.896
	Etranger	275.583	465.093	+ 189.510
Ivoire	France	3.783	10.734	+ 6.915
	Etranger	8.216	17.134	+ 8.918
Poudre d'or	France	13.392	39.108	+ 25.716
	Etranger	11.650	25.112	+ 03.462

L'ivoire et l'or ont subi une baisse sensible, elle provient de ce que l'indigène chasse et lave moins depuis l'occupation du

pays par nos troupes. La France, l'Angleterre et l'Allemagne profitent seules des exportations, et encore cette dernière en reçoit-elle très peu. Une constatation consolante, c'est que si l'ensemble des exportations a diminué dans une forte proportion, ce qui paraît être le résultat de l'état de guerre actuel, cette diminution a porté surtout sur le commerce étranger.

***

CONCLUSION.

Il faut reconnaître que de toutes nos colonies de l'Afrique Occidentale, c'est celle de la Côte d'Ivoire qui a le moins progressé : alors que partout ailleurs une impulsion vigoureuse était donnée tant aux opérations militaires qu'à l'organisation administrative et coloniale, la Côte d'Ivoire restait stationnaire. Les mutations incessantes du personnel colonial, les épidémies de fièvre jaune, les difficultés de pénétration de la zone forestière, l'hostilité très vive des habitants ont longtemps arrêté tout progrès. Le moment semble venu où elle va prendre son essor. Nos troupes parviennent enfin, au prix de bien cruelles pertes, à pacifier le Baoulé qui fut jusqu'à ce jour le centre de la résistance. Nul doute que derrière elles, comme cela s'est produit ailleurs, nos colons et nos commerçants viennent s'installer. Cependant nous ne saurions engager nos compatriotes de tenter une exploitation sans gros capitaux; l'Européen ne saurait, sous un pareil climat, faire autre chose que diriger ou surveiller.

La colonie est actuellement prospère, sa situation financière est bonne, son mouvement commercial progresse; enfin on y trouve une certaine main-d'œavre : on peut donc avoir pleine confiance dans son avenir, surtout si son lieutenant-gouverneur est bien décidé à aider par tous les moyens l'exploitation coloniale. J'ai tout lieu de croire que tel est le cas; je souhaite donc vivement que les capitaux français se portent vers cette colonie dont les richesses naturelles sont si nombreuses, qu'ils y luttent pied à pied contre les capitaux étrangers, malgré les conditions défectueuses dans lesquelles les place la convention de juin 1898, et que là, comme en Indo-Chine, comme à Madagascar, nous ayons bientôt une nouvelle victoire économique à enregistrer

J. Xior.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Le budget des Affaires étrangères au Sénat.* — La discussion du budget des Affaires étrangères au Sénat a été très courte, et cette fois encore nous devons répéter notre regret de la place si restreinte faite à notre politique extérieure dans les débats parlementaires. Deux orateurs seulement ont pris la parole, pour la discussion générale : M. le comte d'Aunay, qui a traité de la question de Macédoine, et M. le vice-amiral de Cuverville qui a demandé des explications sur la situation au Maroc. Au premier, M. Delcassé s'est borné à répondre qu'il n'avait rien à ajouter aux déclarations faites récemment par lui devant la Chambre des députés. Au second, le ministre a fait la réponse suivante qui ne semble pas témoigner d'un grand optimisme :

M. Delcassé, *ministre des Affaires étrangères.* — M. l'amiral de Cuverville a parlé du Maroc. Messieurs, il m'est impossible, à l'heure actuelle, quelque désir que j'en aie, de constater un changement dans la situation du Maroc. Je voudrais pouvoir dire qu'elle s'est améliorée : il semble plutôt que l'insurrection, après avoir subi un temps d'arrêt, veuille faire de nouveaux progrès.

Une longue habitude fait que le Maroc souffre moins de cet état violent d'anarchie auquel ne résisterait pas longtemps un pays organisé. Nous ne verrions pas, cependant, sans appréhension l'agitation révolutionnaire se rapprocher de notre frontière algérienne, nous obligeant ainsi à renforcer les coûteuses mesures de précaution que nous avons dû prendre à la fin du mois de décembre.

Le fanatisme musulman est contagieux, et il n'est plus douteux, à l'heure actuelle, que le mouvement insurrectionnel soit dû à un réveil du fanatisme.

Heureusement, les nouvelles de la côte et des ports continuent de représenter la tranquillité comme absolue et les étrangers comme en parfaite sécurité ; de sorte que, libres de préoccupations de ce côté, nous pouvons à l'intérieur redoubler de vigilance pour la protection éventuelle de nos intérêts exclusifs.

On a passé ensuite à la discussion des articles qui ont tous été votés très rapidement. Deux incidents cependant se sont produits qui

méritent d'être relevés. A l'occasion du chapitre IV (traitement des agents diplomatiques et consulaires), M. Clemenceau a demandé le rappel de notre ambassadeur auprès du Vatican, comme conséquence des déclarations faites précédemment, au Sénat même, par le président du Conseil lors de la discussion du budget des Cultes. M. Clemenceau a rappelé en effet que M. Combes avait déclaré que « les relations sont actuellement plus tendues qu'elles ne l'ont jamais « été depuis Napoléon Ier, entre l'Église et la République », et que le gouvernement se trouvait désarmé vis-à-vis du Saint-Siège. Le sénateur du Var a cru devoir faire observer qu'une arme cependant restait à la disposition du gouvernement, arme d'ailleurs classique, le rappel de son ambassadeur. M. Delcassé, vivement pressé de répondre, a déclaré que « rien dans les rapports entre la République et le « Saint-Siège ne lui paraissait de nature à justifier une pareille me- « sure ». M. Clemenceau a riposté, avec toute l'ironique insistance dont il est coutumier, que le ministre des Affaires étrangères lui semblait en parfaite contradiction d'opinion avec le président du Conseil. Puis le Sénat a repoussé la motion de M. Clemenceau par 192 voix contre 82.

Le second incident a été la manifestation très platonique de M. Delpech qui a réclamé la suppression des allocations aux établissements français en Extrême-Orient. Cette motion a été également repoussée, et cette fois sans débat, par 182 voix contre 77. Il est intéressant, à ce propos, de souligner l'importance de la majorité qui par deux fois s'est retrouvée, au Sénat, pour défendre notre politique traditionnelle.

— *Notre réseau télégraphique sous-marin.* — La question des câbles sous-marins vient heureusement de faire un progrès sensible. Le ministre du Commerce, M. Trouillot, a déposé le 12 mars, sur le bureau de la Chambre, un projet de loi préparé d'accord avec M. Rouvier, ministre des Finances, et M. Alexandre Bérard, sous-secrétaire d'Etat des Postes et des Télégraphes, et portant autorisation de faire figurer au budget, pendant une période de trente-cinq ans, une annuité à l'aide de laquelle l'État poursuivra l'établissement du réseau télégraphique sous-marin indispensable à la sécurité et à l'expansion commerciale et industrielle de notre domaine colonial.

De l'exposé des motifs du projet, nous détachons les passages suivants, qui en précisent la portée et qui expliquent la conduite du gouvernement en cette occasion :

On sait que le Parlement a manifesté, à diverses reprises, l'importance qu'il attache à la constitution d'un réseau national de câbles sous-marins assurant à la métropole des communications rapides et directes avec ses possessions d'outre-mer.

Les crédits spéciaux qu'il a déjà votés ont permis d'assurer la sécurité de nos relations avec l'Indo-Chine, par l'établissement du câble de Tourane à Amoy, de relier Oran à Tanger et enfin de racheter tout un réseau de câbles qui donnent à nos colonies du Sénégal, de la Guinée, de la Côte d'Ivoire, du Dahomey et du Congo, les moyens de communiquer directement entre elles par les lignes françaises.

Mais le gouvernement a pensé que ce n'était là qu'une partie de l'œuvre à accomplir.

Le câble dont l'établissement lui a paru le plus urgent et le plus désirable est celui de Brest à Dakar, qui reliera directement la France à ses colonies de la côte occidentale d'Afrique, et constituera une voie télégraphique de premier ordre, rapide, sûre, et exempte des défectuosités et des incertitudes de la voie actuelle. Le Sénégal étant relié au Brésil par un câble direct, il en résultera une amélioration sensible des relations télégraphiques entre la France et l'Amérique du Sud où les intérêts français sont si importants.

En outre, il a paru au gouvernement qu'il devait faire cesser au plus tôt l'isolement, au point de vue télégraphique, de notre colonie de la Réunion, en posant un câble entre cette île et Madagascar qui est reliée au réseau télégraphique général par le câble de Majunga à Mozambique. Afin de doubler les voies télégraphiques dont pourront disposer nos deux colonies, le gouvernement a, d'autre part, négocié avec le gouvernement anglais pour l'obtention du droit d'atterrissage à l'île Maurice d'un câble venant de la Réunion. De la sorte, ces colonies disposeront, pour atteindre le continent, de deux voies bien distinctes : la voie actuelle, par le câble de Majunga-Mozambique, et la voie Maurice-les-Seychelles-Zanzibar.

Enfin, il a été engagé avec le gouvernement hollandais des pourparlers en vue de la pose d'un câble entre Saïgon et Pontianak, dans l'île de Bornéo, avec atterrissement à l'île de Poulo-Condor, câble que le gouvernement hollandais prolongera jusqu'à Batavia.

La nouvelle ligne française, en permettant aux possessions néerlandaises de communiquer avec leur métropole sans emprunter les lignes anglaises, assurerait à nos lignes d'Extrême-Orient un trafic rémunérateur.

On connaît assez notre sentiment sur cette question des câbles sous-marins et avec quelle insistance nous avons toujours réclamé la constitution d'un réseau français autonome des communications télégraphiques sous-marines. Nous ne pouvons aujourd'hui qu'applaudir à l'établissement du câble Brest-Dakar qui est un premier pas dans la voie que nous avons si ardemment préconisée; mais nous constatons avec regret que nos communications avec la Réunion et Madagascar restent dans la dépendance absolue des réseaux anglais.

— *Fédération des industriels et commerçants français.* — Sous ce titre vient de se constituer à Paris un important groupement dont la réunion préparatoire a eu lieu le 24 mars 1903, sous la présidence

de M. Fournier, président de la Chambre syndicale du commerce d'exportation. Dans une conférence très applaudie, M. Georges Blondel, le distingué professeur de l'Ecole des Hautes Etudes commerciales, a exposé la genèse et l'organisation des grandes associations allemandes d'industrie et de commerce, dont l'action sur la vie économique de nos voisins d'outre-Rhin est devenue si puissante depuis quinze ans surtout. C'est un exemple à imiter, en l'adaptant aux besoins et au tempérament de notre pays dans lequel, faute de cohésion, les efforts des individus et des groupements (Chambres de commerce, Syndicats, etc.) restent trop souvent stériles.

L'ordre du jour suivant a été ensuite voté à l'unanimité des 500 personnes présentes :

« L'assemblée, après avoir entendu l'exposé de M. Georges Blondel sur les institutions industrielles et commerciales et les conclusions de M. Paul Fournier, président de la séance, sur la nécessité de leur adaptation aux besoins de l'industrie et du commerce de la France.

« Confie au bureau du Comité d'initiative le soin de préparer les voies et moyens pour réaliser les idées exposées et notamment de rédiger les statuts qui seront soumis à l'approbation d'une assemblée ultérieure. »

Nécrologie. — *Mort de l'explorateur Rousset.* — Un câblogramme a récemment annoncé la mort, au cap Lopez, de l'explorateur Alexis Rousset, administrateur des colonies, au moment où il rentrait d'une mission dans le bassin du Chari. Il venait de reconnaître par la rivière Fafa, affluent du Bahr Sara, qui se jette dans le Chari, une route plus courte que celle qui a été suivie jusqu'ici pour passer du bassin du Congo dans le bassin du Tchad, soit de Krébedgé (fort Sibut) à Gribingui (fort Crampel). Krébedgé étant par 5°45 et Gribingui par 7°1, le nouveau poste créé au confluent de la Fafa et de la Faba est situé par un peu moins de 6° Nord. C'est donc un gain de près de 200 kilomètres, ce qui est grandement appréciable au point de vue de la facilité des ravitaillements du bataillon du Tchad.

Antérieurement à cette exploration, M. Rousset avait parcouru toute la région du Bangui; il avait reconnu et dessiné une boucle qui, partant de Bangui, englobait Ouadda et ses collines d'arrière, avec la haute M'Poko, inexplorée jusque-là.

Pendant les opérations des trois grandes missions africaines contre Rabah, M. Rousset commandait le cercle de Krébedgé, où il assura le ravitaillement de nos troupes et fit preuve de grandes qualités.

M. Gentil venait de le choisir comme son chef de cabinet, et il allait recevoir la juste récompense qui depuis longtemps lui était due.

Allemagne. — *La Triple Alliance : les déclarations de M. de Bülow.* — On se rappelle les déclarations faites à la Chambre, le 4 juillet dernier, par M. Delcassé à l'occasion du renouvellement de la Triple Alliance.

« Nous avons acquis la certitude, disait alors notre ministre des « Affaires étrangères, que la politique de l'Italie, par suite de ses « alliances, n'est dirigée *ni directement ni indirectement* contre la « France... *et qu'en aucun cas, et sous aucune forme, l'Italie ne peut de-* « *venir ni l'instrument ni l'auxiliaire d'une agression contre notre pays.* »

A cette époque, commentant les paroles de M. Delcassé [1], nous exprimions les doutes patriotiques que cette assurance ne parvenait pas à dissiper, et nous ajoutions que « l'expression des senti- « ments et des vues du gouvernement italien, dont M. Delcassé se « faisait ainsi l'interprète, aurait dû se retrouver tout au moins « dans un *document* diplomatique émanant de la Consulta ».

Depuis lors aucun document confirmant les paroles de M. Delcassé n'a été publié par le gouvernement italien. Tout récemment même, le 16 mars, M. Baccelli, ministre intérimaire des Affaires étrangères en l'absence de M. Prinetti, ayant l'occasion de s'expliquer sur les relations franco-italiennes, s'est borné à faire des déclarations relatives aux questions méditerranéennes mais qui se taisent soigneusement sur le point précis qui nous intéresse le plus, c'est-à-dire la coopération éventuelle de l'Italie avec l'Allemagne en cas de guerre contre la France.

Par contre, quelques jours plus tard, le 20 mars, M. de Bülow s'expliquait, devant le Reichstag, sur la politique extérieure de l'Empire, et la précision de ses déclarations, sur cette question même de la Triple Alliance, forme un contraste saisissant avec le silence inquiétant du ministre italien. Voici en effet comment s'est exprimé M. de Bülow :

Le renouvellement en temps voulu de la Triple Alliance est une preuve qu'elle ne repose pas sur une installation politique accidentelle, passagère ou artificielle, mais sur des intérêts et des besoins permanents, existant également pour les trois puissances contractantes. La Triple Alliance n'impose à une extension extérieure de chacun de ses membres aucune autre limite que celles qui résultent du maintien du *statu quo* et, par là même, du maintien de la paix.

Son renouvellement ne s'est pas effectué sans embarras ni sans difficulté, car, en Autriche-Hongrie et en Italie, la Triple Alliance a des adversaires qui ont été soutenus par des courants de l'extérieur hostiles à celle-ci. On a maintenu à l'alliance, en la renouvelant, son caractère défensif. Nous restons fidèles à la Triple Alliance avec une fidélité tout alle-

[1] *Quest. Dipl. et Col.*, 15 juillet 1902, t. XIV, p. 114 et suiv.

mande, mais nous avons aussi toutes les garanties possibles, nous assurant que nos alliés resteront fidèlement à nos côtés.

La Triple Alliance n'a rien à voir avec les questions douanières et de politique commerciale.

Nous avons à cette alliance un intérêt qui n'est pas moindre que celui des autres puissances, mais qui n'est pas plus considérable de la valeur même d'un atome. Cette affirmation que la Triple Alliance a perdu de son importance n'est qu'une plaisanterie inoffensive à laquelle nous laissons bien volontiers se livrer ceux qui caressaient l'espoir que l'alliance ne serait pas renouvelée.

La Triple Alliance n'a changé, en effet, ni de caractère ni d'importance. Elle maintiendra le même équilibre international qu'elle a maintenu jusqu'à présent.

Parlant ensuite de la déclaration faite le 4 juillet dernier par M. Delcassé à la Chambre française, M. de Bülow a ajouté :

Le baron de Hertling a commenté aussi la réponse qu'a faite M. Delcassé, à la Chambre française, à une interpellation au sujet du renouvellement de la Triple Alliance. Lorsque, à cette occasion, M. Delcassé a affirmé que l'Italie n'était pas obligée de participer à une attaque contre la France, mon honoré collègue des Affaires étrangères a simplement voulu dire que la Triple Alliance était une alliance pacifique dont personne n'avait à craindre une attaque injustifiée. Il y a longtemps que l'opinion publique en Allemagne est convaincue de cela. Nous ne pouvons cependant que nous réjouir de voir cette conception du caractère pacifique de la Triple Alliance s'imposer en France.

Il n'est pas besoin d'insister davantage sur l'importance rectificative de ces déclarations. On voit par là combien nous avions raison de faire toutes nos réserves au sujet d'un optimisme qui nous semblait plutôt inspiré par les nécessités d'une politique ministérielle que par les réalités de la situation.

Turquie. — *La question de Macédoine.* — C'est, pour le moment, la crise ministérielle bulgare qui est le point le plus important dans l'ensemble des questions se rattachant aux affaires de Macédoine. Le général Paprikof, ministre de la Guerre de Bulgarie, a donné sa démission, parce que, en vue de complications possibles, il était partisan de préparatifs militaires estimés exagérés par le reste du gouvernement. A propos de son remplacement, il y a lutte entre deux influences contraires, l'une plus belliqueuse, l'autre plus pacifique. On voudrait, naturellement, que ce fût cette dernière qui l'emportât. Par malheur, elle est contrecarrée, au profit de la tendance opposée, par l'espèce de temps d'arrêt qui semble s'être produit dans la mise à exécution des réformes.

Le grand vizir, dans une interview avec le correspondant du *Novoïe*

Vremia, a bien insisté sur les résultats obtenus et sur la bonne volonté du gouvernement ottoman à réformer dans le sens de la note austro-russe. Mais on voudrait que des actes suivissent ces paroles. Or, on ne peut que regretter que, malgré les demandes instantes des ambassadeurs de Russie et d'Autriche-Hongrie, la Porte n'ait pas encore remis le règlement des réformes sur la base du memorandum austro-russe, ce qui entretient le soupçon qu'elle n'exécuterait ces réformes qu'à contre-cœur. Des troubles continuent d'être signalés, d'autre part, sur différents points de la Macédoine ; il semblerait qu'il y eût là une raison d'enlever tout prétexte aux agitateurs.

II. — AFRIQUE.

Afrique Occidentale française. — *L'emprunt de 65 millions.* — M. Doumergue, ministre des Colonies, a déposé le 24 mars sur le bureau de la Chambre le projet autorisant le gouvernement général de l'Afrique Occidentale à emprunter, à un taux d'intérêt qui n'excédera pas 3,50 %, une somme de 65 millions remboursables en cinquante ans. Ces 65 millions seraient ainsi répartis :

1° Travaux d'assainissement	5.450.000 fr.
2° Travaux d'aménagement des ports	12.600.000 —
3° Travaux d'ouverture des voies de pénétration :	
a) Etudes du chemin de fer reliant Kayes à la ligne Dakar-Saint-Louis et amélioration des fleuves Sénégal et Niger	5.500.000 —
b) Chemin de fer de la Guinée	17.000.000 —
c) Chemin de fer de la Côte d'Ivoire	10.000.000 —
4° Capital restant à rembourser pour les emprunts de 8 millions et 4 millions contractés par la colonie de la Guinée en 1899 et en 1901 pour la construction de son chemin de fer, y compris les indemnités dues pour remboursement anticipé.	11.648.053 —
5° Capital restant à rembourser sur l'emprunt de 5 millions contracté en 1892 par la colonie du Sénégal.	2.654.662 —
6° Divers et à valoir	147.285 —
Total	55.000.000 fr.

Maroc. — *La situation.* — Le *Temps* a reçu de Tanger la correspondance particulière suivante qui présente un exposé intéressant et très exact, semble-t-il, de la situation actuelle au Maroc :

Tanger, 17 mars.

La situation, qui semblait récemment s'être quelque peu modifiée à l'avantage du makhzen, apparaît actuellement aussi incertaine qu'avant le

combat du 29 janvier, dans lequel les forces chérifiennes avaient réussi à disperser les partisans du prétendant. Si le manque de cohésion des rebelles et les difficultés de ravitaillement qu'ils éprouvent dès qu'ils quittent leur pays montagneux, écartent l'hypothèse d'un second coup de main contre Fez, la situation des troupes du sultan n'est pas, il faut en convenir, beaucoup plus brillante. L'esprit des soldats n'est rien moins que favorable à une offensive vigoureuse contre les insurgés et la position choisie par ces derniers dans la région montagneuse du territoire des Senhadja, la plus inaccessible à la cavalerie, paralyse les mouvements de la colonne expéditionnaire. On est convaincu maintenant que l'assurance donnée à diverses reprises par le ministre de la Guerre de la capture imminente du prétendant n'avait pour but que de calmer l'impatience de son souverain et que de contrecarrer en somme les agissements de quelques vizirs trop enclins à profiter de son absence pour le supplanter dans les bonnes grâces de Mouley Abd El Aziz. Après avoir opéré sans résultat quelques razzias contre les fractions les plus faibles de la tribu de Hiaïna, El Menehebi, fort découragé, vient d'ailleurs de rentrer avec une partie des troupes à Fez où il essaie, dit-on, de convaincre ses collègues du makhzen du bon effet que produirait la présence du sultan à la tête de la colonne expéditionnaire. En attendant, Bou-Hamâra, qui semble plus confiant que jamais dans le triomphe final de sa cause, ne cesse d'envoyer aux populations rurales de toutes les régions du Maroc des proclamations dans lesquelles après avoir fait, en termes assez mesurés d'ailleurs, le procès du makhzen, il sollicite, au nom de l'Islam, leur intervention pour renverser le régime actuel. Aucune des tribus habitant la partie du Maroc soumise de fait au sultan n'a encore répondu par un concours effectif à son appel, mais ces excitations incessantes, s'exerçant sur des populations d'un loyalisme douteux, ont pour effet d'accentuer tous les jours davantage l'état latent d'anarchie qui sévit d'un bout à l'autre du pays.

...Il paraît que les événements de la région de Tâza passionnent vivement, à l'heure qu'il est, les populations de la frontière algéro-marocaine. Le prétendant maintient, dit-on, une correspondance très active avec le vieil agitateur Bou Amama et avec les chefs des tribus les plus turbulentes de la région. On assure même que c'est à la suite de ses excitations que la tribu de Zenaga se serait déclarée en révolte ouverte contre le pacha de Figuig et l'aurait obligé à relâcher des prisonniers. Enfin on ajoute que la révolution du Maroc ne serait pas étrangère à la récente série d'attaques de convois français par des nomades marocains.

Telle est, en somme, la physionomie actuelle de la situation. Elle n'est pas certainement très flatteuse pour le makhzen, mais elle n'est pas susceptible non plus d'une crise aiguë immédiate. Comme je l'ai déjà dit, elle peut se prolonger pendant quelques mois encore sans s'aggraver...

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Le commerce des colonies en* 1901. — Le *Journal officiel* a publié le 20 mars de nombreux tableaux sur le mouvement, en 1901, du commerce général des colonies et pays de protectorat qui relèvent du ministère des Colonies. Ce mouvement s'est élevé à une somme totale de 839.129.459 fr. C'est une augmentation de 58.719.746 fr. sur 1900 et de 237.146.546 francs sur la moyenne de la période quinquennale antérieure à 1901.

A l'importation, les valeurs ont atteint le chiffre de 474.610.977 fr. Elles ont été ainsi supérieures de 38.586.837 francs à celles de l'année précédente, et de 157.230.720 francs à la moyenne quinquennale.

Les exportations ont atteint le chiffre de 364.518.482 francs, en augmentation de 20.132.910 francs sur l'année précédente, et de 76.915.826 francs sur la moyenne quinquennale.

Allemagne. — *Le budget colonial.* — Le projet de budget pour 1903, soumis actuellement aux délibérations du Reichstag, comprend les prévisions suivantes pour les diverses possessions (en marks) :

	Recettes	Dépenses	Subvention gouvernementale
Togo	1.095.500	1.095.500	»
Cameroun	2.082.900	3.665.500	1.582.600
Sud-Ouest-Africain	2.172.380	8.431.400	6.260.020
Est-Africain	3.096.700	8.771.500	5.614.800
Nouvelle-Guinée	107.500	990.000	882.500
Carolines et Mariannes	50.950	428.600	377.650
Samoa	291.000	541.000	250.000
Kiao-tchéou	455.000	12.876.000	12.421.000
	9.350.930	36.759.500	27.388.570

Par comparaison avec 1902, ces prévisions présentent les augmentations et diminutions suivantes :

	Recettes	Dépenses	Subvention
Togo	+ 460.500	— 554.500	— 1.015.000
Cameroun	+ 51.400	— 571.100	— 629.500
Sud-Ouest-Africain	+ 347.380	— 1.027.500	— 1.374.880
Est-Africain	— 89.596	+ 660.004	+ 749.600
Nouvelle-Guinée	+ 7.500	+ 168.000	+ 160.500
Carolines et Mariannes	+ 17.850	+ 90.500	+ 72.650
Samoa	+ 20.000	+ 99.600	+ 79.600
Kiao-tchéou	+ 95.000	+ 472.000	— 378.000
	+ 910.034	— 662.996	— 1.577.030

Les ressources propres aux colonies sont évaluées à 910,034 marks en plus; les dépenses sont en diminution de 662.996 marks et la subvention gouvernementale est en conséquence inférieure de 1.573.030 marks à celle de 1902.

Suivant leur nature, les dépenses se décomposent comme suit :

	Dépenses permanentes	Dépenses extraordinaires	Fonds de réserve
Togo	966.964	116.600	11.936
Cameroun	3.255.707	399.000	10.793
Sud-Ouest-Africain	6.762.123	1.654.860	14.417
Est-Africain	7.379.239	1.317.000	15.261
Nouvelle-Guinée	875.535	109.500	4.965
Carolines et Mariannes	284.205	142.500	1.895
Samoa	348.170	184.200	8.630
Kiao-tchéou	5.345.316	7.470.000	60.684
	25.216.259	11.393.660	128.581

L'administration centrale demande 831.261 marks (en plus 128.457 marks); un crédit nouveau de 70.000 marks (dont 40.000 de fonds extraordinaires) est prévu pour des travaux de cartographie.

II. — AMÉRIQUE.

Pérou et Chili. — *Les mines au Pérou; les intérêts français au Chili.* — Un de nos correspondants nous écrit de Sarmiento à la fin de février :

Nous avons visité plusieurs villes du Chili et du Pérou. Dans ce dernier pays notamment, les Américains sont en voie d'accaparer complètement les mines de cuivre. Actuellement, il existe un chemin de fer reliant le Callao à la Oroya. Ce voyage que j'ai fait est des plus intéressants, car on suit, dans des gorges abominablement sauvages et nues, la vallée du Rima pour arriver à franchir les Andes sous un tunnel situé à 4.776 mètres

d'altitude, et pour descendre sur le versant oriental des Andes, à 3.770 mètres (à la Oroya). Cette voie ferrée ne transporte les voyageurs que deux fois par semaine, mais par contre, plusieurs trains circulent journellement pour descendre le minerai en sacs aux quais d'embarquement du Callao.

Cette voie ne suffira plus au trafic quand les Américains exploiteront la mine de cuivre du Cerro de Pasco; aussi un chemin de fer s'embranchant, près de la Oroya, sur la voie actuelle, est dès maintenant en construction. J'ai vu les travaux au Cerro de Pasco; on se tient à des altitudes variant de 4.000 à 5.000 mètres. La mine actuelle de cuivre du Cerro est l'ancienne mine d'argent qui a rendu le Pérou si célèbre; comme toujours ici, après l'argent, on trouve la poche de cuivre, et cette dernière peut permettre une exploitation intensive de cent ans. On peut dire d'une façon générale que le Pérou n'est qu'une vaste mine, quoique le développement agricole puisse espérer un bel avenir dans une terre qui, comme en Egypte, n'a besoin que d'être irriguée pour produire tout ce que l'on veut. Il n'y a plus de guano.

Nous avons trouvé au Chili et au Pérou le meilleur accueil et j'ai eu personnellement l'honneur de dîner chez les présidents de ces deux républiques. Le Chili paraît las de la domination de l'Allemagne, qui règne en maîtresse sur le marché de Valparaiso (qui est en somme une ville allemande) et sur l'armée chilienne par ses instructeurs. La France ne semble vouloir faire aucun effort de ce côté, et j'ai partout entendu les plaintes les plus vives sur l'abandon où les pays étaient laissés par nous. Songez qu'il n'y a pas une ligne française de navigation à vapeur qui double le cap Horn ou Magellan; le Pacific Steam et le Cosmos règnent en maîtres et font des prix de fret exorbitants.

Guyane. — *La production de l'or.* — La quantité d'or déclarée à l'entrée à Cayenne pendant l'année 1902 a été de 4.643 kilog. 983, contre 4.021 kilog. 442 pendant l'année 1901.

Les placers les plus productifs pendant l'année 1902 ont été ceux du Haut-Maroni (Inini) qui figurent dans le total ci-dessus pour 2.108 kilog. 342, ceux de la Haute-Mana (1.058 kilog. 653), ceux de l'Approuague (629 kilog. 535), etc.

Dans le courant des mois de janvier et février, 30 familles de cultivateurs sinistrés de la Martinique, comprenant 71 adultes et 58 enfants, ont été installées sur des terrains du domaine de l'Etat dans l'île de Cayenne (Baduel, Montabo, Montjoly). Chaque famille a été pourvue d'une concession de 1 ou 2 hectares de bonnes terres, propres à la petite culture. Les travaux de débroussaillement et d'aménagement définitif des terrains se sont effectués avec le concours de la main-d'œuvre pénale.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à :
M. Prosper Lecomte, *consul* de Guatemala au Havre;
M. Macario Grisolia, *consul* d'Italie à Fort-de-France;
M. Tejedor, *consul* de la république de Cuba, à Saint-Nazaire;
M. Guillermo Petriccione, *consul* de la république de Cuba, à Marseille;
M. Guido de Lucchi, *vice-consul* d'Italie à Sousse.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

INFANTERIE

Oasis sahariennes. — M. le *lieut.* Camon, de l'infant., est affecté aux affaires indigènes du Gourara.

CAVALERIE

Afrique Occidentale. — Sont affectés :
M. le *capit.* Aguttes, au 2e escadron, et M. le *lieut.* Plassereaud, au 1er escadron de spahis sénégalais.

Oasis sahariennes. — M. le *lieut.* Rousseau, du 2e spahis, est affecté à la comp. du Gourara.

GÉNIE

Madagascar. — Sont mis à la disposit. du ministre des Colonies pour le service des trav. publics à Madagascar :
MM. les *capit.* Ribard, Girod et Bachellery; le *lieut.* Rogez, le *sous-lieut.* Maubernard et l'*offic. d'admin.* Kernaves.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Afrique Occidentale. — M. le *colonel* Belin et M. le *capit.* Maillaud sont désig. pour servir au 1er sénégalais;
M. le *capit.* Galland est désig. pour serv. à l'état-maj. partic.;
MM. le *capit.* Bonnin de Fraysseix et le *lieut.* Simon sont désig. pour servir à l'état-maj. partic. à Saint-Louis;
M. le *capit.* Clouscard est désig. pour servir au bataill. de la Côte d'Ivoire.

Guyane. — MM. le *capit.* Lagrange et le *lieut.* Régnier sont désig. pour servir au bataill. de la Guyane.

Indo-Chine. — M. le *capit.* Galand est nommé offic. d'ordonn. de M. le général Clamorgan, command. la 2e brig. au Tonkin;
M. le *capit.* Vache est nommé major de la 3e brig. en Cochinchine;
M. le *capit.* Evrard est affecté à la 2e comp. du 11e rég.
Sont désignés pour servir en Cochinchine :
MM. les *capit.* Cahen et Dupeuble, les *lieut.* Deguilloux, Chauvet, Dô, Malafosse, Duhamel et Richard;
M. le *lieut.* Pelissier de Féligonde est affecté à la 2e comp. du rég. de tiraill. annam.;
M. le *lieut.* Roux est désig. pour servir au 18e colonial au Tonkin;
M. le *lieut.* Dario est désig. pour servir au bataillon de Quang-tchéou-Wan.
Sont désig. pour servir au Tonkin :
MM. les *capit.* Revol, Giudicelli, Bastide, Salmon et Hugues;
MM. les *lieut.* Fauchon, Saint-Gès, Bonnet, Schnéegans;
M. le *sous-lieut.* Bertin.

Sont affectés :

M. le *capit.* Hasselot, à la suite du 10e rég. ;

M. le *capit.* de Rauglaudre, à la suite du 2e tonkinois ;

M. le *capit.* Lahache, au bat. de tiraill. chinois comme capit.-major ;

M. le *lieut.* Gilbert est nommé au command. de la sect. de discipline de l'Indo-Chine ;

M. le *lieut.* Lacome, à la 16e comp. du 2e tonkinois ;

M. le *lieut.* Pommier, à la 16e comp. du 10e rég. ;

M. le *lieut.* Selmer, à la 2e comp. du 10e rég. :

M. le *lieut.* Beigbeder-Calay, à l'état-major partic. et est nommé chancelier du cercle de Lang-Son ;

M. le *lieut.* d'Alverny, à l'état-major partic. et est nommé officier de renseig. du 1e territ. milit. ;

M. le *sous-lieut.* Ruaux, au bataillon de tiraill. chinois, comme offic. comptable ;

M. le *capit.* Révéron, à la suite du 2e tonkinois ;

M. le *capit.* Treille, à la 12e comp. du 9e rég. ;

M. le *chef de bat.* Lunet de la Jonquière, au 4e bat. du 3e tonkinois ;

M. le *capit.* Danoux, à la 2e comp. du 1er tonkinois ;

M. le *capit.* Driard, à la 15e comp. du 2e tonkinois :

M. le *capit.* Hesse, au 9e rég. comme adjudant-major au 3e bat. ;

M. le *capit.* Leroux, à l'état-major des troupes de l'Indo-Chine ;

M. le *lieut.* Edel, à la suite du 10e rég. ;

M. le *lieut.* Lacoste, à la 3e comp. du 2e tonkinois ;

M. le *sous-lieut.* Defert, à la suite du 10e rég. ;

M. le *sous-lieut.* Arnould (E.-C.-H.), à la 12e comp. du 10e reg. ;

M. le *sous-lieut.* Raynaud, à la 1re comp. du 9e rég. ;

M. le *sous-lieut.* Marquer, à la 5e comp. du 3e tonkinois ;

M. le *sous-lieut.* Braconnier, à la 10e comp. du 4e tonkinois.

Madagascar. — Sont désignés pour servir à Madagascar :

MM. les *capit.* Guillaumet, Oudart, Thibaut et Duchan ; MM. les *lieut.* Maugeard, Barbaza, Lefranc et Planche ; MM. les *sous-lieut.* Vallin et Janiaud.

Sont affectés :

Au 3e sénégalais, comme adj.-maj., M. le *capit.* Mas ;

Au conseil de guerre de Tananarive, comme rapport., M. le *capit.* Fortin ;

A la 9e comp. du 1er malgaches, M. le *capit.* Thibaut ;

Au 15e colonial, comme adjoint au trésorier, M. le *lieut.* Ganet ; comme offic. d'habill., M. le *lieut.* Greusard ;

Au 3e sénégalais, M. le *lieut.* Castel ;

M. le *capit.* Cardon est placé à l'état-major du corps d'occupation.

Nouvelle-Calédonie. — M. le *lieut.* Faucon est désig. pour servir au bataillon de la Nouvelle-Calédonie.

ARTILLERIE

Indo-Chine. — Sont affectés :

A la direct. d'artill. de Hanoï, M. le *chef d'escad.* Perroud et M. le *capit.* Bianchi ;

A la 4e batt. du groupe des batt. de réserve de Chine au Tonkin, M. le *capit.* Schultz ;

A la suite du rég. du Tonkin, à Hanoï, M. le *capit.* Debats ;

Au service géogr. de l'Indo-Chine, M. le *capit.* Bierlé ;

A la 15e batt. du rég. du Tonkin à Hué, M. le *lieut.* Rodallec ;

A la 7e batt. du rég. du Tonkin à Ha-giang, M. le *lieut.* Madec.

Madagascar. — M. le *lieut.-col.* Deviterne est nommé command. du groupe des batteries de Diégo-Suarez.

Sont affectés :

A la 8e batt. à Diégo-Suarez, MM. les *capit.* Dumont et Laguarigue de Survilliers :

A la 2e batt. à Diégo-Suarez, M. le *capit.* Charbonnel ;

Capit.-major du groupe des batt. de Diégo-Suarez, M. le *capit.* Joseph :

A la 3e batt. à Tananarive, M. le *capit.* Chéruy.

SERVICE DE SANTÉ

Martinique. — M. le *méd.-maj. de* 1re *cl.* Rimbert est désig. pour remplir les fonctions de direct. du service de santé à la Martinique.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Atlantique. — Sont désig. pour embarq. sur le *Tage* à Fort-de-France :

M. le *capit. de frégate* Lejay, comme second; M. le *lieut. de vaiss.* Millault et M. le *mécanic. ppal de 1re cl.* Demore.

Cochinchine. — M. le *lieut. de vaiss.* Brandily est nommé direct. des mouvements du port à Saïgon.

Crète. — Sont désig. pour embarq. sur le *Condor* :

MM. le *lieut. de vaiss.* Bienaymé et l'*enseig. de vaiss.* Féral.

Levant. — M. le *mécanic. ppal de 2e cl.* Rousseau est désig. pour embarq. sur le *Vautour* à Constantinople.

Océan Indien. — Sont désig. pour embarq. sur l'*Infernet* :

MM. le *capit. de frégate* Allemand; le *lieut. de vaiss.* Roussel; l'*enseig. de vaiss.* Wursthorn et le *mécanic. ppal* Thomas.

Sénégal. — M. l'*enseig. de vaiss.* Fröchen est désig. pour embarq. sur le *Goëland*.

MINISTÈRE DES COLONIES

Par arrêté du ministère des Colonies en date du 17 mars 1903, M. Massol (Georges-Charles), commis principal du secrétariat général de Mayotte, a été inscrit d'office à la suite du tableau d'avancement de l'année 1903, pour l'emploi de sous-chef du bureau de 2e classe des secrétariats généraux des colonies.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

La Belgique commerciale sous l'empereur Charles VI. La Compagnie d'Ostende, par MICHEL HUISMAN, docteur en droit, docteur en philosophie et lettres. — Bruxelles, chez Henri Lamertin : — Paris, chez A. Picard et fils.

Cet ouvrage expose d'une manière très complète les difficultés inextricables au milieu desquelles se débattaient les Pays-Bas espagnols, au point de vue économique, sous l'empereur Charles VI, et jette un jour des plus curieux sur la vie commerciale et industrielle de l'Europe aux XVIIe et XVIIIe siècles. La lecture de ce livre fait admirer et aimer ce vaillant peuple belge qui ne renonça pas à lutter pour son développement économique dans des conditions que l'incurie de l'Autriche et la jalousie de la Hollande et de l'Angleterre aggravaient de jour en jour. Cette constance et cette ténacité promettaient et ont produit la prospérité et la richesse de la Belgique industrielle et commerciale du XIXe siècle.

O. CABÉ.

La Question de la Vieille-Serbie, par PAUL ORLOVITCH. — Paris. Hachette, 1903. br. in-8° de 49 pages.

C'est une brochure toute d'actualité que présente au public français M. Paul Orlovitch, qui adjure ses lecteurs d'avoir pitié des souffrances de la Vieille-Serbie. Voici sa thèse : L'auteur rêve d'une plus grande Serbie qui engloberait la Macédoine tout entière, et il demande la dissolution de la Ligue albanaise, auxiliaire dévouée de la politique turque. Les Vieux-Serbes sont dans une situation de tous points intolérable, et M. Orlovitch ne croit pas pouvoir mieux la comparer qu'à celle des Arméniens en Asie-Mineure, vers 1875-1876. La lutte des deux nationalités.

serbe et albanaise, est très vive autour de Kossovo; les Serbes perdent du terrain au profit des Albanais, — ce qui ne veut pas dire que l'influence turque y gagne quelque chose. Les puissances européennes voisines, l'Autriche et l'Italie, cherchent naturellement à pêcher en eau trouble et à diriger le mouvement albanais. Il y a tendance chez les Albanais à réclamer du Sultan l'érection en province autonome, sous un vali albanais, des vilayets de Kossovo, Scutari, Monastir et Janina : jamais les Serbes ne se soumettront à une pareille confiscation de leur nationalité; les 200.000 individus de leur race qui vivent dans le district de Kossovo réclament l'intervention de la Russie pour les protéger à la fois contre les cruautés albanaises et contre les menées autrichiennes.

La Traite des Blancs, *roman de mœurs coloniales*, par MICHEL MATHEY. 1 vol. in-18 de 300 pages. Chez Juven, éditeur, 1902.

Sous ce titre, qui vise évidemment à attirer l'attention, l'auteur, qui signe d'un pseudonyme — et cela se comprend eu égard aux vérités un peu dures qu'il prodigue, — fait le procès de l'expansion congolaise. Il évoque des spectacles bien navrants et de trop cruelles réalités : erreurs de l'administration, manœuvres plus ou moins effrontées de spéculateurs sans scrupules, imprudences d'un personnel souvent mal choisi, etc., etc. En tout état de cause, ce livre fait comprendre, sans les justifier, pourquoi des esprits sérieux se sont tenus à l'écart du mouvement congolais. Il faut seulement regretter divers passages, un peu poussés de ton, où les critiques, contre tout et contre tous, vont vraiment trop loin; il est fâcheux d'opposer entre eux administrateurs et militaires, missionnaires et commerçants, attendu que tous doivent contribuer, chacun suivant son rôle, à l'expansion coloniale de la France et à son bon renom : les commerçants par intérêt bien compris, les missionnaires par vocation civilisatrice, les militaires et les administrateurs par les bienfaits d'une domination ferme, sans doute, mais paternelle et tutélaire, se donnant pour tâche l'établissement d'un régime de justice et de paix parmi des populations sauvages ou barbares, jusqu'alors décimées par leurs perpétuelles et sanglantes querelles, et que nous trouvons presque partout en proie aux pires misères physiques et morales.

Sauf ces réserves, le livre est bien écrit et d'une lecture intéressante pour les hommes faits.

A.-F.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

La France au dehors. Les missions catholiques françaises au XIXe siècle, publiées sous la direction du P. PIOLET, avec la collaboration de toutes les sociétés de missions. — Illustrations d'après des documents originaux. — Tome VI et dernier. *Missions d'Amérique*. Les 91e et 92e livraisons viennent de paraître. Paris, 1903, librairie A. Colin.

Cartes publiées par le service géographique du ministère des Colonies et éditées par la maison A. Challamel.

I. *Carte de la Guinée française*, dressée par A. MEUNIER. Echelle : 1/500.000. — En quatre feuilles.

II. *Carte du Tonkin et du Haut-Laos*, dressée par le commandant FRIQUEGNON. Echelle : 1/500.000. — En quatre feuilles.

III. *Carte de Madagascar*, dressée sous la direction de EMILE GAUTIER. Echelle : 1/500.000. Une feuille.

Les ports maritimes de l'Amérique du Nord sur l'Atlantique, par le baron QUINETTE DE ROCHEMONT, inspecteur général des ponts et chaussées, et H. VÉTILLART, ingénieur en chef des ponts et chaussées. Deux vol. in-8° et un atlas in-folio. Vve Ch. Dunod, éditeur. Paris, 1903.

Les lois et coutumes de la guerre sur terre, d'après le droit international moderne et la codification de la conférence de La Haye de 1899, par A. MÉRIGHNAC. Un vol. in-8°. A. Chevalier, Marescq et Cie, éditeurs. Paris, 1903.

L'œuvre de la France à Madagascar : La conquête, l'organisation, le général Gallieni, par LOUIS BRUNET, député de la Réunion. Un vol. grand in-8° de 594 pages avec plans et gravures. A. Challamel, éditeur. Paris, 1903.

Sibérie et Californie, par ALBERT BORDEAUX. Un vol. in-16 de 340 pages avec gravures et carte. Plon-Nourrit et Cie, éditeurs. Paris, 1903.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Annales des sciences politiques (*mars*). M. B. : L'armée italienne. — FRANÇOIS MAURY : Anvers : Belges, Allemands, Français. — PAUL MATTER : Le Code pénal et la clémence. — RENÉ HENRY : Le Congrès slave de Prague (1848).

Annales coloniales (15 *mars*). CHARLES RIVIÈRE : Ce que coûte une colonie : L'Algérie. — GASTON BORDAT : La Perse et l'Europe.

Armée et Marine (22 *mars*). La médaille de Chine : un oubli à réparer. — GABRIEL CLUZELAUD : Le costume militaire depuis un siècle. — MAURICE ROUX Saint-Nazaire, la nouvelle entrée du port. — (29 mars). GEORGES TOUDOUZE : La puissance maritime de la Grèce et les espérances panhelléniques. — Manœuvres combinées de terre et de mer. — L'expédition arctique du Dr Jean Charcot.

Bulletin du Comité de l'Afrique Française (*mars*). AUGUSTE TERRIER : La politique française en Ethiopie. — NAUTILUS : La prise commerciale de Kano. — ED. PAYEN : L'Algérie d'il y a quarante ans et l'Algérie d'aujourd'hui. — La délimitation de Liberia.

Bulletin du Comité de l'Asie Française (*mars*). ROBERT DE CAIX : La France et le Siam. — Le traité franco-siamois. — La politique étrangère à la Chambre des députés. — J. I. T. : Les intérêts français dans l'Asie Occidentale. — Le *Livre jaune* sur l'évacuation de Changhaï. — J. F. : La situation monétaire en Extrême-Orient : Siam, Philippines, Indo-Chine. — RENÉ MOREUX : La situation politique au Japon. — JULES LEGRAS : Les infériorités de la société sibérienne.

Quinzaine coloniale (10 *mars*). Le régime forestier de l'Algérie. — (25 *mars*). La proposition Suchetet.

Réforme économique (15 *mars*). J. DOMERGUE : La question du Zollverein européen. — T. LALOUVET : La Convention de Bruxelles. — (22 mars). D. AUBRY : La question douanière. — P. VERGNE : Le régime des sucres et le budget de l'Algérie. — J. DESMETS : L'Industrie métallurgique au Canada.

Revue Bleue (28 *mars*). L. DELPON DE VISSEC : Les affinités franco-américaines.

Revue commerciale de Bordeaux. — (13 *mars*). HENRI BENOIST ; Les chemins de fer en Russie. — J. LAGLER-PORQUET : La genèse d'une colonie.

Revue générale des Sciences (15 *mars*). ED. DOUTTÉ : Les Marocains et la société marocaine.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues belges.

Belgique coloniale (22 *mars*). EM. CAMMAERTS : Le Transmandchourien.

Bulletin de la Société d'études coloniales (*mars*). Ethnographie de la côte nord-est de la Nouvelle-Guinée. — Les sociétés secrètes dans l'Afrique Occidentale.

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

APERÇU DE QUELQUES SOMMAIRES

Sommaire du n° 138

*** : Le livre jaune et les affaires de Siam. — **E. Peyralbe** : France et Simplon. — **Paul Labbé** : La région du fleuve Amour.

Cartes et gravures : I. Graphique comparatif des projets Frasne-Vallorbe et de la Faucille. — II. Carte des voies d'accès au Simplon.

Sommaire du n° 139

Notre enquête : A propos des affaires de Siam : Opinions de MM. Godin, le Comte d'Aunay, Berthelot, Le Myre de Vilers, Denys Cochin, Flourens, Senart, et du journal *Le Temps*. — **Maurice Buret** : Les villes de santé dans nos Colonies. — **Georges Bohler** : La lutte tchèque-allemande.

Cartes et gravures : Répartition des nationalités en Autriche-Hongrie.

Sommaire du n° 140

Notre enquête : A propos des affaires de Siam ; opinions de MM. François Deloncle, le baron d'Estournelles, de Constant, Gerville-Réache, H. Cordier, Marcel Monnier, Charles Lemire. — *** : L'œuvre française en Afrique occidentale. — **Paul Labbé** : La région du fleuve Amour, la province Maritime.

Cartes et gravures : I. Les nouvelles délimitations des colonies de l'Afrique occidentale. — II. La région du fleuve amour.

Sommaire du n° 141

Saint-Germain, sénateur d'Oran : La question du Maroc. — **Le Myre de Vilers**, ancien député de la Cochinchine : La crise de l'argent en Indo-Chine. — *** : Le conflit anglo-germano-vénézuélien. — **René Basset**, directeur de l'École supérieure des Lettres d'Alger : Le XIIIe congrès international des orientalistes à Hambourg. — **René Pinon** : Les missions catholiques françaises au XIXe siècle. — **L. Brunet**, député de la Réunion : Madagascar. — Les territoires militaires.

Cartes et gravures : Carte du Maroc. — Carte du Vénézuéla.

Sommaire du n° 142

*** : Notre expansion coloniale et les partis politiques. — **René Henry** : La question de la Macédoine. — **X.** : La question du Maroc. — **Notre Enquête** : A propos des affaires de Siam ; opinions de M. G. Chastenet, d'un collaborateur d'Extrême-Orient de M. Robert de Caix (*Journal des Débats*) ; protestation de l'Association des écrivains militaires, maritimes et coloniaux, *Président*, M. H. Houssaye.

Cartes et gravures : I. Péninsule des Balkans : indications orographiques. — II. La Turquie d'Europe. — III La Péninsule des Balkans d'après le traité de San-Stefano.

Sommaire du n 143

Auguste Terrier : La délimitation de l'Ethiopie. — **René Henry** : La question de Macédoine. — — **Alexandre Guasco** : Le paludisme et l'initiative privée en Corse. — **J. Denais-Darnays** : Fédéralisme et socialisme en Australasie. — **René Moreux** : Le traité franco-siamois et l'opinion allemande.

Cartes et gravures : I. Frontière entre le Soudan Anglo-Egyptien et l'Ethiopie. — II. Délimitation de l'Afrique Orientale.

Sommaire du n° 144

E. Fallot : Le commerce du Sahara. — **Georges Bohler** : La question du Vénézuéla. — **Gonzalès Figueiras** : Une première occupation allemande au Vénézuéla (XVIe siècle). — **Gabriel Louis-Jaray** : La presse politique en Bohême, Moravie et Silésie.

Cartes et gravures : Carte du Sahara

Sommaire du n° 145

Henri Bohler : Le chemin de fer de Bagdad : Les intérêts français et allemands en Turquie. — **Alexandre Guasco** : Les Boxeurs et les trouble du Se-tchouan. — **Aspe-Fleurimont** : Le projet d'emprunt du gouvernement général de l'Afrique occidentale française. — **E. Peyralbe** : Le Congrès national des travaux publics.

Cartes et Gravures : I. Le chemin de fer de Bagdad. — II. La ville de Tcheng-tou-fou.

Sommaire du n° 146

Casimir Pralon : Les affaires macédoniennes. — *** : La question du Congo. — **J. Xior** : Situation économique de la Côte d'Ivoire. — **Maurice Buret** : Quatre plaies coloniales. **Henri Hantich** : La Bohême en deuil.

Cartes et gravures : La Côte d'Ivoire.

PRIMES A NOS ABONNÉS

L'administration de la Revue se charge, à titre gracieux, de tous les achats et expéditions de livres, cartes géographiques, aux prix de Paris, pour ses abonnés de province, des colonies et de l'étranger : s'adresser directement à l'administrateur de la Revue, 19, rue BONAPARTE, Paris, VIe.

DENTIFRICES

ÉLIXIR, POUDRE et PÂTE
des RR. PP.

BÉNÉDICTINS

de l'Abbaye de SOULAC

A. SEGUIN, BORDEAUX

MEMBRE DU JURY, HORS CONCOURS
Exposition Universelle Paris 1900

MODÈLE du FLACON

OLIVER

MACHINE à ÉCRITURE VISIBLE

DERNIER MODÈLE
AMÉRICAIN

SYSTÈME MODERNE
PERFECTIONNÉ

LA PLUS SIMPLE
500 PIÈCES

Catalogue franco à demande

2, rue Laffitte, 2
PARIS

CONSTIPATION Guérison certaine EN 10 JOURS PAR L'EMPLOI de la DÉLICIEUSE POUDRE LAXATIVE ROCHE
Une cuillerée à café dans un demi-verre d'eau le matin en se couchant. — Le Flacon pour une cure 2 fr. 50 franco
GUINET, Pharmacien, 1, Rue Michel-le-Comte, Paris

Vin Désiles

Cordial Régénérateur

Il tonifie les poumons, régularise les battements du cœur, active le travail de la digestion.
L'homme débilité y puise la force, la vigueur et la santé. L'homme qui dépense beaucoup d'activité s'entretient par l'usage régulier de ce cordial, efficace dans tous les cas, éminemment digestif et fortifiant et agréable au goût comme une liqueur de table.

7e Année. N° 148 — 15 Avril 1903

HARVARD COLLEGE LIBRARY
MAY 6 1903
CAMBRIDGE, MASS.

QUESTIONS Diplomatiques et Coloniales

REVUE DE POLITIQUE EXTÉRIEURE

PARAISSANT LE 1er ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

SOMMAIRE

		Pages
Isimir Pralon	Les affaires macédoniennes	465
sing Sun	L'évolution de la politique intérieure et extérieure du Japon	483
uis Jadot	Le contesté boliviano-brésilien : le territoire de l'Acre	497
Franconie	Le congrès colonial de 1903	504
Révoil, ...verneur général de l'Algérie.	Les Tribunaux répressifs et la question des indigènes en Algérie. — *Discours prononcé à la Chambre des députés, le 4 avril 1903*	509

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

Renseignements politiques	532
Renseignements économiques	538
Nominations officielles	540
Bibliographie — Livres et Revues	544

CARTES ET GRAVURES

— La frontière boliviano-brésilienne	498
— Le territoire contesté de l'Acre	500 et 501

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

19, RUE BONAPARTE — PARIS, 6e

Abonnement annuel

France et Colonies, 15 francs ; Etranger et Union postale, 20 francs.

La Livraison : *France* : 0,75 ; *Etranger* : 1 fr

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE

DE PARIS

Capital : 150 millions de francs

ENTIÈREMENT VERSÉS

SIÈGE SOCIAL : 14, rue Bergère

SUCCURSALE : 2, Place de l'Opéra, Paris

Président du Conseil d'administration :
M. Émile MERCET, O. ✻.

Directeur général administrateur ; M. Alexis ROSTAND, O. ✻.

OPÉRATIONS DU COMPTOIR :

Bons à échéance fixe, Escompte et Recouvrements, Comptes de Chèques, Lettres de Crédit, Ordres de Bourse, Avances sur Titres, Chèques, Traites, Envois de fonds en Province et à l'Etranger, Garde de Titres, Prêts hypothécaires maritimes, Garantie contre les risques de remboursement au pair, Paiements de Coupons, etc.

AGENCES

BUREAUX DE QUARTIER DANS PARIS

A. 147, boul^d St-Germain ;
B. 108, rue de Rivoli ;
C. 23, boul^d Diderot.
D. 11, rue Rambuteau ;
E. 16, rue de Turbigo ;
F. 21, pl. de la République ;
G. 24, rue de Flandre ;
H. 2, rue du 4-Septembre ;
I. 84, boul^d Magenta ;
K. 92, b^d Richard-Lenoir ;
L. 86, rue de Clichy ;
M. 87, avenue Kléber ;
N. 35, avenue Mac-Mahon ;
O. 71, b^d Montparnasse ;
P. 27, f^g Saint-Antoine ;
R. 53, b^d Saint-Michel ;
S. 2, rue Pascal ;
T. 1, avenue de Villiers ;
U. 49, av. Champs-Elysées ;
V. 83, avenue d'Orléans ;
X. 69, rue du Commerce ;
Y. 124, f^g Saint Honoré.
Z. 89, B^d Haussmann.

BUREAUX DE BANLIEUE

Asnières : 8, rue de Paris - *Charenton* : 50, rue de Paris, *Enghien* : 47, Grande-Rue. *Levallois-Perret* : 3, place République. *Neuilly-sur-Seine* : 92, avenue de Neuilly.

AGENCES EN PROVINCE

Abbeville, Agen, Aix-en-Provence, Alais, Amiens, Angoulême, Arles, Avignon, Bagnères-de-Luchon, Bagnols-sur-Cèze, Beaucaire, Beaune, Belfort, Bergerac, Béziers, Bordeaux, La Bourboule, Caen, Calais, Cannes, Carcassonne, Castres Cavaillon, Cette, Chagny, Chalon-sur-Saône, Châteaurenard, Clermont-Ferrand, Cognac, Condé-sur-Noireau, Dax, Deauville-Trouville, Dieppe, Dijon, Dunkerque, Elbeuf, Epinal, Firminy, Flers, Gray, Le Havre, Hazebrouck, Issoire, Jarnac, La Ferté-Macé, Lésignan, Libourne, Lille, Limoges, Lyon, Manosque, Le Mans, Marseille, Mazamet, Mont-de-Marsan, Le Mont-Dore, Montpellier, Nancy, Nantes, Narbonne, Nice, Nîmes, Orange, Orléans, Périgueux, Perpignan, Reims, Remiremont, Roanne, Roubaix, Rouen, Royat, Saint-Chamond, Saint-Dié, Saint-Etienne, Salon, Toulouse, Tourcoing, Vichy, Villefranche-sur-Saône, Villeneuve-sur-Lot, Vire.

AGENCES DANS LES COLONIES ET PAYS DE PROTECTORAT

Tunis, Sfax, Sousse, Gabès, Majunga, Tamatave, Tananarive, Diégo-Suarez, Mananjary.

AGENCES A L'ÉTRANGER

Londres, Liverpool, Manchester, Bombay, Calcutta, San-Francisco, New-Orléans, Melbourne, Sydney, [illegible]r.

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Le Comptoir tient un service de coffres-forts à la disposition du public, 14, *rue Bergère*, 2, *place de l'Opéra*, 14, *Saint Germain*, et dans les principales Agences.

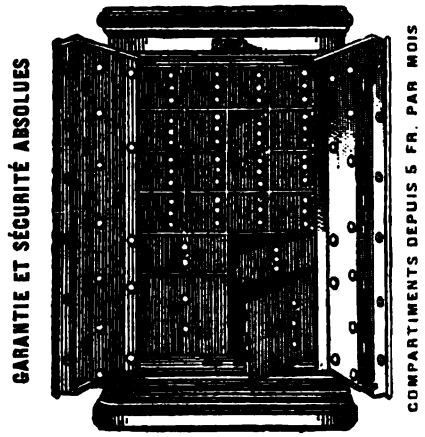

Une clef spéciale unique est remise à chaque locataire. — La combinaison est faite et changée à son gré par le locataire — Le locataire peut seul ouvrir son coffre.

BONS A ÉCHÉANCE FIXE

Intérêts payés sur les sommes déposées :

De 6 mois jusqu'à 1 an. 1 1/2 %
De 1 an jusqu'à 18 mois. 2 %
De 18 mois jusqu'à 2 ans. 2 [illegible]
A 2 ans et au delà..... [illegible]

Les Bons, délivrés par le COMPTOIR NATIONAL aux taux d'intérêts ci-dessus, sont à ordre ou au porteur, au choix du Déposant. Les intérêts sont représentés par des *Bons d'intérêts* également à ordre ou au porteur, payables semestriellement ou annuellement, suivant les convenances du Déposant. Les *Bons de capital et d'intérêts* peuvent être endossés et sont par conséquent négociables.

VILLES D'EAUX, STATIONS BALNÉAIRES

Le COMPTOIR NATIONAL a des agences dans les principales *Villes d'eaux* : Nice, Cannes, Vichy, Dieppe, Trouville, Deauville, Dax, Royat, Le Havre, La Bourboule, Le Mont-Dore, Bagnères-de-Luchon, etc. ; ces agences traitent toutes les opérations, comme le siège social et les autres agences, de sorte que les Etrangers, les Touristes, les Baigneurs peuvent continuer à s'occuper d'affaires pendant leur villégiature.

LETTRES DE CRÉDIT POUR VOYAGES

Le COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE délivre des *Lettres de Crédit* circulaires payables dans le monde entier auprès de ses agences et correspondants ; ces Lettres de Crédit sont accompagnées d'un carnet d'identité et d'indications et offrent aux voyageurs les plus grandes commodités, en même temps qu'une sécurité incontestable.

Salons des Accrédités, Branch office, 2, place de l'Opéra

Special department for travellers and letters of credit. Luggages stored. Letters of credit cashed and delivered throughout the world. — Exchange office.

THE COMPTOIR NATIONAL receives and sends on parcels addressed to them in the name of their clients or beneficiaries credit.

QUESTIONS
DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

HARVARD COLLEGE LIBRARY
MAY 6 1903
CAMBRIDGE, MASS.

LES AFFAIRES MACÉDONIENNES[1]

Après l'expérience de tant d'années, où, pour toute réponse aux remontrances de l'Europe, le gouvernement ottoman a accumulé les faux-fuyants, les atermoiements, les promesses vaines, on comprend que beaucoup de bons esprits mettent en doute, ou même nient, la possibilité d'amender sérieusement l'administration turque.

Cependant la diplomatie, dont c'est le devoir d'être patiente, n'a pas voulu se laisser rebuter par tant de preuves successives de mauvaise foi : aussi longtemps qu'une lueur d'espérance permettait encore de croire à la réalisation des réformes, elle n'a pas voulu écarter la solution la plus simple, la plus logique du problème macédonien. Avant de se lancer dans l'inconnu d'un démembrement de la Turquie d'Europe, avant de prononcer en Macédoine la déchéance du Sultan, elle lui a donné, une dernière fois, les moyens de se réhabiliter, et en modifiant ses procédés de gouvernement, de ressaisir l'autorité prête à lui échapper. Seulement, instruite par ses précédentes écoles, elle ne se contente pas aujourd'hui de promesses vagues ; elle a soumis à la Porte un programme de réformes précis et l'a mise en demeure de l'exécuter.

Les lecteurs des *Questions* connaissent déjà ce programme : nous y reviendrons tout à l'heure, mais auparavant il est nécessaire de rappeler en quelques mots les événements et les négociations qui en ont précédé la rédaction et la présentation.

La lecture du premier *Livre jaune* publié par notre ministère des Affaires étrangères montre que la question macédonienne, qui a commencé à émouvoir l'opinion publique seulement dans les derniers jours de l'année 1902, préoccupait déjà depuis plusieurs mois les gouvernements européens. C'est, en particulier, avec une satisfaction légitime que nous devons constater l'intervention

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.*, n° du 15 mars.

très active du gouvernement français, dès le mois de mars 1902, auprès des puissances étrangères et de la Porte pour amener un règlement amiable des affaires macédoniennes. Il convient aussi de louer nos agents diplomatiques en Orient, tant pour l'énergie de leurs réclamations en faveur des populations macédoniennes que pour l'intelligence et l'impartialité avec lesquelles ils se sont appliqués à tracer les bases d'un plan d'action auprès de la Porte et à définir les réformes à exiger d'elle. Le rapport de notre consul à Salonique du 15 décembre 1902, où sont exposés, après les causes du mal macédonien, les remèdes à y apporter d'urgence, est un modèle de clarté, de logique. Toutes les réformes édictées dans la note austro-russe du 21 février s'y trouvent déjà indiquées ; et l'on ne peut que regretter que les rédacteurs de ladite note n'aient pas adopté dans sa totalité le programme de M. Steeg : ils ne se fussent pas exposés à voir le leur taxé d'insuffisance. Ainsi, par son gouvernement, par ses agents, la France a bien jusqu'ici joué le rôle que lui traçaient ses traditions en Orient, son devoir de co-signataire du traité de Berlin, sa situation de grande puissance démocratique, éprise de liberté et d'humanité.

La Russie et l'Autriche avaient dans les Balkans des intérêts trop considérables pour ne s'être pas, dès le début, émues des troubles de Macédoine. Il était naturel qu'elles apportassent une sollicitude toute particulière à surveiller et à modérer l'agitation, et qu'elles prissent la tête d'un mouvement européen en vue d'établir en Turquie d'Europe un régime de paix durable.

Absorbée par la liquidation de la guerre sud-africaine, l'Angleterre ne pouvait accorder aux affaires d'Orient qu'une attention distraite. Cependant elle ne s'en est pas désintéressée et nous verrons même que, tout en donnant à l'intervention de la Russie et de l'Autriche l'appui de son adhésion, elle a jalousement évité de paraître suivre à la remorque ces deux puissances et formellement réservé sa liberté d'action.

Il est une puissance dont le rôle, si effacé jusqu'ici dans les pourparlers relatifs aux troubles de Macédoine, ne peut manquer d'étonner : c'est l'Allemagne. On connaît l'intimité des rapports qui depuis quelques années se sont établis entre les deux empires, allemand et ottoman. On sait la place que tiennent à Constantinople les agents allemands, diplomates, fonctionnaires et militaires au service de la Turquie, banquiers, commerçants, industriels. On se rappelle les manifestations de sympathie, justement illustrées par nos caricaturistes, des deux souverains l'un envers l'autre. Il y avait pour Guillaume II, dans les affaires de Macédoine, une belle partie à jouer. C'était

le moment de montrer que la politique allemande, si brutale à l'égard des petits débiteurs insolvables ou récalcitrants, savait, à l'occasion, se faire généreuse et s'intéresser à une noble cause; que les démonstrations sensationnelles d'amitié à l'égard du Sultan étaient autre chose que pur cabotinage, que simple réclame d'un courtier avide d'écouler sa pacotille. En usant de son influence pour amener le Sultan à effectuer spontanément les réformes que la volonté de l'Europe lui impose aujourd'hui, l'empereur d'Allemagne eût probablement fait preuve de clairvoyance et servi utilement les intérêts de son pays, car il eût ainsi légitimé et consolidé cette influence elle-même, et avec les sympathies des habitants de la Macédoine, gagné au commerce allemand une nombreuse clientèle. Le gouvernement de Berlin a préféré rester, ou paraître rester, indifférent aux souffrances de la Macédoine, et cette indifférence s'est reflétée jusqu'en ces derniers temps dans la sécheresse et la brièveté des entrefilets que la presse allemande, sans doute bien stylée, leur consacrait. Peut-être faut-il chercher la cause de cette attitude dans la crainte de compromettre, en irritant la Porte, l'entreprise du chemin de fer de Bagdad. Quoi qu'il en soit, l'Allemagne regrettera peut-être un jour son effacement dans cette circonstance. N'annonce-t-on pas déjà qu'à Constantinople l'autorité de son ambassadeur décline, éclipsée par celle du représentant de la Russie?

Mais arrivons à l'exposé des faits. Nos lecteurs se souviennent[1] des tentatives d'insurrection qui se produisirent en octobre dernier en Macédoine, particulièrement dans le vilayet de Monastir et dans la vallée de la Strouma au nord de Serès. L'insuffisance de la préparation, le mauvais choix du moment, surtout l'hostilité réciproque des comités condamnaient le mouvement à un échec : il n'aboutit qu'à une série de troubles locaux, où les Turcs devaient forcément, au prix, il est vrai, parfois de pertes sérieuses, finir par l'emporter, d'autant plus que le gouvernement ottoman avait pris, sans tarder, des mesures sérieuses pour enrayer et réprimer la révolte : à ses troupes actives, normalement réparties en Macédoine il avait ajouté l'appoint de nombreux bataillons de rédifs spécialement convoqués dans les régions troublées.

Pendant ce temps la diplomatie européenne était entrée en action, morigénant à la fois le gouvernement bulgare et le gouvernement ottoman, pressant le premier de s'opposer à la constitution des bandes sur le territoire de la principauté et aux menées des comités Zontchew, le second de supprimer,

[1] Article de M. René Henry du 15 février.

par l'octroi de réformes appropriées, les causes du mécontentement des populations macédoniennes.

Du côté bulgare, le gouvernement du prince Ferdinand, présidé par M. Danew, protestait de sa bonne volonté, de son désir de désarmer les bandes, mais arguait d'impuissance : et de fait, nous devons reconnaître qu'il se trouvait, sans en être entièrement responsable, dans une situation bien embarrassante. C'est au moment où la présence du grand-duc Nicolas, envoyé spécial du tsar, aux fêtes de Chipka, où la visite du roi de Roumanie aux champs de bataille de Plewna réveillait l'enthousiasme populaire, que l'Europe venait lui enjoindre de refréner cet enthousiasme. Il était pourtant invraisemblable que les toasts échangés sur le terrain des combats de 1877 ne rappelassent pas aux Bulgares, avec le souvenir des victoires des Russes et des Roumains, celui des déceptions qui avaient suivi, le souvenir de cette Grande Bulgarie mort-née, et qui depuis vingt-cinq ans aspire à revivre. Il était impossible que la présence aux fêtes de Chipka du général russe Ignatiew, le plus actif promoteur du panslavisme, venu à la suite du grand-duc Nicolas, ne donnât pas lieu à de bruyantes démonstrations en faveur de la Macédoine libre.

Aussi, pour donner aux injonctions de l'Europe une apparence de satisfaction, M. Danew mettait officiellement aux arrêts dans sa maison le général Zontchew, revenu blessé de Macédoine, et annonçait sa prochaine traduction devant les tribunaux; il faisait désarmer quelques membres des bandes et arrêter quelques chefs particulièrement compromis; en même temps il affirmait à la tribune le désintéressement de la Bulgarie dans la question macédonienne, son respect de l'autorité du Sultan, sa volonté de laisser les grandes puissances régler avec ce dernier le sort de ses sujets chrétiens. Mais le général Zontchew, en dépit de ses arrêts, devenait l'objet de continuelles ovations; les comités redoublaient d'activité, et trouvaient dans la nécessité de secourir les nombreux Macédoniens, accourus chaque jour en Bulgarie chercher un refuge contre la répression turque, un prétexte utile pour couvrir leurs agissements; enfin le gouvernement bulgare se voyait obligé non seulement d'autoriser les quêtes, représentations, concerts de charité en faveur des réfugiés, mais même de venir directement en aide à ces malheureux et de demander à cet effet un crédit au Sobranjé, toutes mesures qui, si légitimes qu'elles fussent, ne pouvaient qu'entretenir et développer parmi le public bulgare les sentiments d'hostilité à l'égard de la Turquie.

Du côté ottoman, les remontrances des ambassadeurs avaient

fini par émouvoir la Porte : le 3 décembre, elle faisait paraître un iradé relatif à l'administration des vilayets de la Turquie d'Europe et chargeait deux commissions de surveiller, l'une sur place, en Macédoine même, l'autre à Constantinople, l'application des mesures prescrites. C'était, pourrait-on croire, faire acte de bonne volonté; en réalité, incompétence, inertie ou mauvaise foi, les mesures édictées apparaissaient à l'examen fort insuffisantes. Sans doute l'iradé du Sultan ordonnait la réorganisation de la gendarmerie, de la police, des tribunaux, avec introduction d'éléments chrétiens, prescrivait la création d'écoles et attribuait quelques fonds à des travaux publics; mais il ne touchait ni au mode de perception de la dîme, ni à l'irrégularité du paiement des fonctionnaires et agents de tout ordre, ces deux plaies de l'administration turque unanimement reconnues et signalées comme les plus douloureuses et dangereuses. Rien non plus n'était changé au système de centralisation excessive en vigueur dans tout l'Empire ottoman; les valis continuaient à relever étroitement d'Yldiz-Kiosk et demeuraient, ainsi que l'inspecteur général créé par l'iradé, révocables à merci.

Il n'est donc pas surprenant que ces mesures n'aient satisfait personne et qu'en Macédoine la déception d'un espoir trompé, bien loin d'apaiser le mécontentement, en ait déterminé un redoublement. D'ailleurs, contrairement à l'attente générale, la mauvaise saison, si exceptionnellement rigoureuse pourtant, n'avait pas totalement interrompu les agissements des bandes : celles-ci avaient renoncé aux entreprises à grande envergure, mais continuaient à affirmer leur vitalité par des attentats isolés, meurtres, pillages, par de petits engagements contre les troupes turques. Enfin l'autorité judiciaire graciait à la vérité un grand nombre des révoltés d'octobre, mais les paysans ainsi libérés ne rentraient chez eux que pour trouver leurs foyers dévastés et incendiés ou pour servir à nouveau de victimes aux violences de la gendarmerie et de la troupe, qui, sous prétexte de rechercher les armes, se livraient aux pires exactions, aux plus odieuses brutalités.

Aussi chacun, tant dans la péninsule que dans les gouvernements européens, comprenait l'inanité de la prétendue réorganisation ordonnée par le Sultan, et l'imminence d'une insurrection générale, inévitable au printemps, si des mesures énergiques ne venaient de suite la rendre inutile et la faire avorter. C'est alors que, renonçant à prolonger, par l'intermédiaire de son ambassadeur à Constantinople, un échange inutile de pourparlers et de discussions avec la Porte, le gouver-

nement russe se décida à une action plus vigoureuse et plus directe. Le 13 décembre il affirmait dans un communiqué officiel sa double volonté de maintenir dans les Balkans le *statu quo* politique, mais d'obtenir pour les chrétiens de Turquie d'Europe un régime administratif tolérable. Le 22 du même mois, le comte Lamsdorff se mettait en route, pour aller étudier sur place, à Belgrade et Sofia, puis concerter et arrêter définitivement à Vienne avec le comte Goluchowski les moyens d'atteindre ce double but.

Tandis que, revenu à Saint-Pétersbourg, le ministre russe s'occupait de donner aux conclusions de ses entretiens avec son collègue d'Autriche-Hongrie une forme concrète, le mois de janvier s'écoulait sans incident nouveau. Troubles locaux, incendies, pillages, assassinats, se poursuivaient en Macédoine et en Vieille-Serbie, mais sans sortir du cadre ordinaire des faits-divers auxquels depuis tant d'années ces malheureux pays sont accoutumés à servir de théâtre. Cependant, au milieu de cette accalmie relative, une rumeur s'élevait qui, peu à peu, prenait corps et venait réveiller la nervosité générale : la Turquie mobilise, elle appelle ses régiments d'Asie ! et de son côté la Bulgarie s'arme, elle envoie ses soldats garnir la frontière de Macédoine ! En même temps d'Autriche-Hongrie, de Russie venaient des bruits de mouvements de troupes, d'appels de réservistes. Qu'y avait-il au juste de fondé dans ces nouvelles à sensation ? Il est difficile de le distinguer au milieu des nouvelles contradictoires qui s'entremêlaient : naturellement chacun des gouvernements intéressés faisait démentir formellement les mesures belliqueuses qu'on lui attribuait ; mais c'est si bien la procédure classique de la part d'Etats qui s'apprêtent à la guerre que l'opinion publique ne prenait au sérieux ni leurs dénégations, ni leurs explications justificatives. Et toujours, de plus en plus haut, montait la clameur des comités macédoniens : « L'insurrection au printemps prochain ! » de telle sorte que l'Europe voyait déjà la paix balkanique à la merci d'une fonte de neiges prématurée.

Enfin, avec le mois de février, après une gestation de plusieurs semaines, l'œuvre des chancelleries russe et austro-hongroise vit le jour. Dans la première quinzaine de ce mois, les gouvernements de Saint-Pétersbourg et de Vienne soumettaient à l'examen des puissances signataires du traité de Berlin un programme précis de réformes à imposer au Sultan, pour les trois vilayets de Macédoine, puis, leur approbation obtenue, présentaient à la date du 21 février ledit programme au gouvernement ottoman dans une note commune. Le 23, Tewfik

pacha, ministre des Affaires étrangères, notifiait aux ambassadeurs de Russie et d'Autriche-Hongrie l'acceptation du Sultan ; quelques jours après, on apprenait que ce dernier, allant plus loin encore, s'apprêtait à étendre aux vilayets d'Albanie (Janina, Scutari) et à la Thrace (vilayet d'Andrinople) les réformes exigées de l'Europe pour la Macédonie seule.

Le gouvernement bulgare n'avait pas voulu le céder à la Turquie en docilité à l'égard de l'Europe, ou plus exactement de la Russie : le 12 février, le ministère Danew avait proclamé l'illégalité et prononcé la dissolution des comités macédoniens et ordonné l'arrestation d'un grand nombre de leurs membres les plus influents, entre autres des deux chefs de l'organisation, le général Zontchew et le professeur Mikhaïlowsky.

Ainsi, du jour où la volonté des grandes puissances s'est imposée d'une manière formelle et dans un sens bien défini, elle a été obéie : pourtant ce serait faire preuve d'un optimisme excessif que d'envisager la question macédonienne comme définitivement résolue, et la paix dans les Balkans comme assurée. Deux causes paraissent avoir déterminé la prompte soumission des gouvernements ottoman et bulgare, et si l'une de ces deux causes ne peut éveiller qu'une satisfaction sans mélange, on n'en saurait dire autant de la seconde. La première de ces deux causes, c'est l'unanimité et la cordialité de l'entente entre les grandes puissances. Entre la présentation aux différents cabinets du programme austro-russe et la notification par ceux-ci de leur approbation, il ne s'écoula que le délai strictement indispensable de trois jours, et si l'un des gouvernements consultés, le gouvernement anglais, crut devoir formuler quelques réserves, ce ne fut nullement sur le principe même ou sur le sens de l'intervention austro-russe, mais sur le détail des réformes proposées. Il ne suffisait pas que cette communauté de vues se révélât dans le secret des correspondances entre les chancelleries : il fallait qu'elle s'affirmât publiquement ; il fallait surtout qu'elle s'exprimât assez hautement devant le Sultan pour convaincre son scepticisme et impressionner son obstination. Aussi, le jour même où les ambassadeurs de Russie et d'Autriche-Hongrie remettaient leur memorandum à la Porte, les représentants des autres puissances, France, Allemagne, Angleterre, Italie, recevaient-ils l'ordre d'en appuyer énergiquement les revendications. En outre, depuis lors, soit dans leurs réponses à des interpellations au Parlement, soit dans des communiqués officiels à la presse, chacun des gouvernements intéressés a trouvé, ou fait naître,

une occasion d'exposer sa politique balkanique, sans que jusqu'ici aucune divergence de vues ait apparu. Puisse ce sextuor se poursuivre ainsi sans fausse note jusqu'au point d'orgue final où retentira le cri d'allégresse d'une Macédoine réorganisée et pacifiée!

La deuxième cause de la prompte acceptation par la Porte du programme austro-russe est moins flatteuse pour la diplomatie européenne et moins suggestive d'espérance pour l'avenir. Elle réside en effet dans la modestie même des réformes exigées. On sait que celles-ci se résument dans les cinq principaux points suivants : 1° nomination d'un inspecteur général pour un délai de trois ans, avec autorité supérieure sur les valis et droit de réquisitionner les troupes; 2° réorganisation de la police et de la gendarmerie avec l'aide de spécialistes européens, ainsi que du corps des gardes champêtres; 3° répression du brigandage des Albanais ; 4° amnistie pour les faits se rapportant aux troubles récents; 5° création de budgets provinciaux, administrés par la Banque ottomane, en vue d'assurer le paiement régulier des traitements aux fonctionnaires et aux troupes, et modification du système de perception de la dîme par l'abolition de l'affermage.

Passons en revue ces différents points. En ce qui concerne l'inspecteur général, la durée de ses fonctions paraît bien courte pour lui permettre d'acquérir une réelle autorité et de l'employer à une action efficace. Mais voici qui est plus grave : cet inspecteur général, nommé par le Sultan seul, est un musulman ; comme tel, il aura vraisemblablement les yeux tournés vers Constantinople plutôt que vers les populations placées sous son administration; son intérêt personnel le maintient dans une dépendance étroite d'Yldiz Kiosk, lui commande de ne rien faire qui puisse déplaire au Palais; et pour peu qu'il ait médité sur les mésaventures de Berowitch pacha en Crète [1], il se sentira peu enclin à imiter le zèle de ce fonctionnaire trop libéral. Puis son autorité est mal définie : les valis doivent obéir à ses instructions, dit la note austro-hongroise; mais elle ne spécifie aucune sanction à l'appui de cette prescription ; sans pouvoir disciplinaire sur les valis, sans le droit de les destituer, comment l'inspecteur général fera-t-il respecter et exécuter ses ordres ? On peut se demander si la création d'un nouveau fonctionnaire n'aura pas pour résultat d'alourdir encore la machine administrative turque, et en

[1] Berowitch pacha, gouverneur de Crète en 1896, avait cherché à satisfaire les populations chrétiennes et à concilier leurs intérêts avec ceux des populations musulmanes. Disgracié brutalement, il dut s'exiler de Turquie et vit aujourd'hui misérablement à Venise d'une petite pension que lui sert la Crète.

augmentant l'éparpillement des responsabilités, d'accroître l'anarchie et de favoriser l'action dissolvante des intrigues du Palais. Peut-être aussi eût-il été sage d'édicter, pour les valis comme pour l'inspecteur général, des mesures propres à rehausser leur situation, tout en les plaçant sous le contrôle de l'Europe, et en leur donnant une certaine indépendance à l'égard du gouvernement central.

La réorganisation de la police et de la gendarmerie par des spécialistes européens ne peut qu'être approuvée, sous réserves que ces spécialistes seront pris de préférence parmi les nationaux d'Etats neutres, et non, comme le Sultan paraissait tout d'abord disposé à le faire, parmi des officiers allemands déjà engagés au service de la Turquie, c'est-à-dire doublement suspects. Mais on doit s'étonner que le même paragraphe, relatif aux agents de police, aux gendarmes, aux gardes champêtres, n'ait rien spécifié à l'égard de la justice. Il semble pourtant qu'à côté des organes de répression, ou même avant ceux-ci, on doive se préoccuper de la force qui les fera mouvoir, et s'attacher à ce que cette force soit intelligente, impartiale, éclairée, désintéressée, toutes qualités dont les tribunaux, en pays ottoman, demeurent déplorablement dépourvus.

La note austro-hongroise recommande la répression du brigandage albanais. Voilà qui paraît bien timide. Depuis des années tous les rapports des consuls en Vieille-Serbie, tous les récits des voyageurs qui ont parcouru les régions occidentales des vilayets de Monastir et d'Uskub relatent mille faits de banditisme sauvage à l'actif de ceux qu'on a appelés les Kurdes d'Europe : et l'on se contente d'inviter la Porte à « chercher sans « retard les moyens propres à faire cesser cet état de choses » ! Il semble que les diplomates auraient pu préciser davantage, parler plus ferme et ordonner purement et simplement le désarmement des Albanais résidant ou voyageant dans les trois vilayets de Macédoine. C'eût été les mettre sur le même pied que les chrétiens, auxquels le port des armes est interdit et qui se voient ainsi exposés sans défense aux pistolets, sabres, poignards dont l'accumulation à sa ceinture fait de tout bon Arnaute un arsenal ambulant.

De l'amnistie rien à dire, sinon qu'elle comporte, dans un pays aussi profondément troublé, certains tempéraments : il importe de ne pas rendre au banditisme les criminels de métier, qui, sous couvert de politique, vivent de brigandage, ni les agitateurs sans scrupules qui cherchent dans l'insurrection l'intérêt de leurs ambitions personnelles. Et voilà encore où apparaît la nécessité de tribunaux impartiaux, aptes à choisir, d'après

les seules considérations d'équité, parmi la tourbe innombrable qui encombre les geôles turques, les victimes inoffensives à libérer, et les individus dangereux à maintenir incarcérés.

La note austro-russe prescrit l'abolition de l'affermage de la dîme. Sans aucun doute, cet impôt est celui qui pèse le plus lourdement sur les populations et dont la perception donne lieu aux pires abus; mais il suffit de lire le rapport de M. Steeg auquel nous avons fait allusion pour voir que l'impôt foncier, l'impôt sur les salaires ou revenus, l'impôt sur les troupeaux, la corvée, etc., ne sont guère plus équitablement répartis. En réalité, il semble qu'une revision complète de l'assiette des contributions s'imposerait, et que cette revision devrait être sinon effectuée, du moins contrôlée par des inspecteurs financiers européens.

Et ceci nous amène à une autre réforme, dont le programme austro-russe ne fait pas mention, qui pourtant paraît être d'une importance capitale, à savoir la participation à l'administration des populations intéressées. On sait que le statut organique de 1880, rédigé pour la Macédoine, par la commission de la Roumélie Orientale, en application de l'article 23 du traité de Berlin, avait prévu et réglementé cette participation : des conseils administratifs élus devaient seconder et contrôler les valis (gouverneurs de vilayets), les mutessarifs (préfets de sandjaks), les kaïmakams (sous-préfets de cazas), les mudirs (chefs des nahiès, correspondant à nos cantons), les moukhtars (maires). En réalité, ce n'est guère que dans la commune que fonctionnent les conseils ainsi institués : le nahiè, ou canton, n'a jamais eu d'existence que sur le papier; dans les circonscriptions supérieures, les conseils administratifs sont sans autorité; ils se composent d'individus choisis par le fonctionnaire même dont ils seraient appelés à contrôler les actes, et se recrutent d'ailleurs uniquement dans la ville où ce dernier réside, en sorte que les habitants des campagnes, de beaucoup la majorité, n'y sont pas représentés. On comprend que, dans l'état d'anarchie où se trouve la Macédoine, les diplomates européens ne se soient pas souciés d'accroître les chances de désordre en accordant aux populations des libertés politiques pour lesquelles elles n'étaient pas préparées; mais n'eût-il pas été légitime et sage de les admettre à collaborer à la direction d'une administration dont elles font tous les frais et dont le bon fonctionnement est leur premier intérêt ?

Nous venons d'énumérer les principales critiques que l'on peut adresser au programme austro-russe : on voit qu'elles justifient les paroles de lord Lansdowne à la Chambre des communes, le

13 mars : « Ce projet est loin d'être complet ou parfait ; mais il « a du moins le mérite de contenir des dispositions très utiles « et d'avoir produit une détente dans la situation intolérable « qui avait été créée dans la péninsule des Balkans. »

Que faut-il au juste penser de cette détente ? Nous n'oserions rien prononcer à cet égard ? Le projet austro-russe n'a certainement suscité aucun grand enthousiasme dans la péninsule : proclamé insuffisant à Sofia, à Belgrade, à plus forte raison en Macédoine par les chrétiens, il a par contre paru intolérable aux Albanais, jaloux des concessions faites aux « raïas ». Et si déplorable est la réputation que vingt-sept ans de despotisme sans contrôle ont valu à Abdul-Hamid, que beaucoup de bons esprits ont cru découvrir, sous les manifestations d'hostilité des Albanais au projet austro-russe, les machinations du Sultan lui-même ; celui-ci chercherait à démontrer l'impossibilité des réformes en tirant les ficelles de l'épouvantail albanais. Nous ne croyons pas à tant de duplicité ; ce serait, dans la circonstance, de la part d'Abdul-Hamid, jeu trop dangereux. L'Europe a senti trop profondément l'humiliation de s'être laissé duper en 1896 en Arménie pour renouveler aujourd'hui ses fautes d'alors. Si le Sultan veut conserver la Macédoine, et avec elle ses possessions d'Europe, il n'a qu'un moyen : obéir franchement aux injonctions austro-russes. Au reste, il semble bien que ce soit le parti qu'il ait pris : l'homme qu'il a désigné pour présider à l'accomplissement des réformes en qualité d'inspecteur général, Hussein-Hilmi pacha, passe pour bon, intelligent, courageux ; il s'est mis à l'œuvre sans tarder, et si l'insurrection prédite en Macédoine pour le printemps qui s'ouvre peut être évitée, il semble qu'Hilmi pacha soit l'homme propre à l'empêcher d'éclater.

Mais l'insurrection peut-elle être évitée ? Telle est la question que l'Europe entière se pose avec angoisse, et que les nouvelles arrivant quotidiennement de la péninsule rendent malheureusement de plus en plus obscure. Nous avons déjà dit que le gouvernement bulgare avait fait arrêter les chefs des comités macédiens organisés sur son territoire, et qu'il surveillait la frontière pour empêcher les mouvements des bandes. Mais les comités dits « intérieurs », qui travaillent la Macédoine sous la direction de Boris Sarafof, sont plus remuants que jamais ; chaque jour nous apporte le récit de nouveaux méfaits commis par leurs adhérents. En Bulgarie même, malgré l'attitude correcte du gouvernement, la population continue à se passionner en faveur des frères macédoniens ; et forcément les rapports demeurent tendus entre Constantinople et Sofia : dans cette dernière capitale, l'opinion publique est divisée ; tout un parti envisage

avec pessimisme l'avenir immédiat, à tel point que le ministre de la Guerre a cru devoir démissionner sur le refus de ses collègues d'autoriser une demande de crédits pour l'armée, et qu'une grave crise ministérielle en est résultée.

Le champ reste donc malheureusement ouvert à toutes les hypothèses. Ou le gouvernement ottoman, s'appliquant loyalement à la tâche que lui a tracée la diplomatie européenne, y réussira, et par l'introduction en Macédoine d'un régime administratif tolérable, calmera l'irritation des populations chrétiennes, contiendra les musulmans, ruinera le crédit des bandes, et avec l'ordre ramènera dans le pays la prospérité : la diplomatie n'aurait alors qu'à poursuivre son œuvre en continuant à donner au Sultan l'appui de ses conseils et de son autorité modératrice sur les petits Etats balkaniques limitrophes de la Macédoine. Ou les réformes échoueront : en ce cas, le devoir de l'Europe varierait avec les causes de l'échec, selon que la responsabilité en devrait être imputée au gouvernement ottoman ou aux populations macédoniennes elles-mêmes. Il nous reste, pour clore cet exposé de la question macédonienne, à examiner rapidement ces deux hypothèses..

Voici la première. Après plusieurs semaines[1] d'attente, la diplomatie européenne acquiert la conviction que le gouvernement ottoman cherche encore une fois à la jouer, et que, sous des apparences de soumission, il résiste à ses ordres; ou encore, les efforts sincères mais malheureux de ce même gouvernement achèvent de démontrer son incapacité à se régénérer et à réaliser les réformes promises. Dans l'un comme dans l'autre cas, l'Europe, responsable du sort des chrétiens en Macédoine, se voit acculée à une issue unique : émanciper ces populations du joug turc. Quelle forme prendrait cette émancipation? Nous l'avons dit dans notre article précédent : la seule qui nous paraisse admissible serait l'autonomie, la constitution de la Macédoine en un Etat, tributaire de la Turquie si l'on veut, mais ayant une organisation politique propre, et à sa tête un gouvernement désigné par les grandes puissances. Par quel moyen l'Europe réaliserait-elle cette émancipation? Pacifiquement, cela va de soi, si la chose était possible, par la réunion d'un Congrès européen appelé à corriger et compléter l'œuvre de celui de Berlin; mais au besoin, si le Sultan s'avisait de tenir tête à l'Europe, par la force.

[1] A la date où nous écrivons, la Porte n'a pas encore, en dépit des demandes réitérées des ambassadeurs russe et austro-hongrois, communiqué à ceux-ci les règlements destinés à préciser les mesures d'application des réformes en Macédoine.

Quels seraient, dans ce cas extrême où les puissances se verraient contraintes de recourir à l'*ultima ratio*, les moyens de coercition qu'elles pourraient mettre en œuvre contre l'Empire ottoman? Nous avons déjà, précédemment, mentionné les causes qui excluent l'emploi d'une armée internationale. D'autres considérations nous paraissent interdire également la participation à la guerre des armées des petits États balkaniques; appeler ceux-ci à coopérer à la libération de la Macédoine, ce serait ouvrir le champ à leurs ambitions égoïstes et rivales, et préparer, pour l'heure du règlement des comptes, une liquidation des plus difficiles. L'émancipation de la Macédoine, ordonnée par un congrès des grandes puissances, ne nous paraît pouvoir être effectuée que par la, ou les, armées d'une ou de deux de ces puissances, déléguées à cet effet par les quatre ou cinq autres. L'armée russe serait certes de taille à accomplir seule cette tâche; mais dans l'état politique actuel de l'Europe, où double et triple alliances se contiennent et se jalousent réciproquement, il est douteux qu'une entente se fasse en vue de donner carte blanche à la Russie pour une action isolée, tandis qu'il ne paraît pas impossible d'obtenir l'adhésion générale à une coopération des armées russe et austro-hongroise. Ce serait d'ailleurs la suite logique des événements antérieurs, le prolongement de l'action combinée des deux grands Empires orientaux.

Nous sommes donc amenés à envisager l'éventualité d'une guerre de la Russie et de l'Autriche-Hongrie alliées contre l'Empire ottoman. Une telle guerre aurait forcément pour théâtre d'opérations principal la Macédoine et la Thrace, où sont déjà rassemblées une grande partie des forces ottomanes, et d'où l'on menacerait l'Empire à la tête, dans sa capitale. L'armée russe serait sans doute chargée des opérations de ce côté. Dans l'impossibilité où la flotte turque se trouverait de prendre la mer, les troupes du tsar pourraient en toute sécurité être transportées d'Odessa, de Kherson, de Sébastopol à Varna et Bourgas, têtes des voies ferrées qui se réunissent dans la vallée de la Maritsa, d'où l'armée russe se porterait soit vers la vallée de la Strouma, soit plus vraisemblablement sur Andrinople et Constantinople. De son côté la flotte russe pourrait atteindre directement cette dernière ville après avoir ruiné les ouvrages défensifs du Bosphore. Pendant ce temps l'armée austro-hongroise aurait pour mission de détruire les forces turques restées en Vieille-Serbie, et vers Monastir, et en outre de contenir les populations musulmanes, surtout d'empêcher les Albanais de venir ravager la vallée du Vardar, les plaines de

Kossovo, de Monastir et d'Ochrida : rôle ingrat et difficile dans ces régions extrêmement accidentées, pauvres et dépourvues de routes, mais non moins indispensable que le rôle dévolu aux troupes russes. Les armées autrichiennes auraient à leur disposition les chemins de fer de Belgrade à Uskub et Salonique, ainsi que la route, médiocre mais carrossable, qui, venant de Sarajewo, tête du réseau bosno-herzégovinien [1], traverse le sandjak de Novi-Bazar et rejoint à Mitrowitza la ligne d'Uskub-Salonique. Nous admettons, on le voit, que les armées russe et austro-hongroise emprunteraient pour leurs mouvements les territoires de la Serbie et de la Bulgarie : les armées de ces deux Etats, tenues, comme nous l'avons dit, en dehors des opérations actives, seraient occupées à la garde strictement défensive de leurs frontières respectives.

Tel nous paraît pouvoir être, dans ses lignes essentielles, le plan d'une action militaire de la Russie et de l'Autriche-Hongrie contre la Turquie. Nous donnons dans une annexe quelques indications sur les forces que cette dernière puissance pourrait mettre en ligne.

La deuxième hypothèse que nous avons envisagée est celle d'un insuccès des réformes causé par l'opposition des populations macédoniennes elles-mêmes. Cette hypothèse n'est malheureusement que trop vraisemblable dans l'état d'exaspération passionnée auquel des années de souffrances et la propagande des comités ont amené ces populations. Il existe parmi les chrétiens de Macédoine un nombreux parti qui rejette formellement toute idée de réconciliation avec le gouvernement ottoman, et qui se refuse à admettre, avec une réforme de l'administration ottomane, un renforcement du lien qui les attache à la Turquie. Que ces adversaires irréductibles du Sultan, prêts à tout risquer pour conquérir leur indépendance, l'emportent, et c'est demain l'insurrection partout. L'Europe se trouverait alors en face d'un dilemme cruel : comment apaiser la révolte sans verser des flots de sang? Donner carte blanche au Sultan pour la répression, on sait trop ce que cela signifie lorsque le souverain en exercice s'appelle Abdul-Hamid, lorsqu'il a sur la conscience une part des atrocités bulgares de 1876 et les massacres d'Arménie de 1896. D'un autre côté, l'empêcher d'agir ne serait-ce pas favoriser l'insurrection et avec elle livrer la Turquie d'Europe à toutes les horreurs des guerres de races et de religions? Dans une pareille conjoncture, deux déterminations, nous semble-t-il, s'imposeraient au choix des grandes puissances : ou adopter le projet d'une occupation internationale de

[1] Réseau à voie de 0m76.

la Macédoine, comme autrefois de la Crète, en répartissant les troupes des différentes nations suivant un plan analogue à celui de M. Povolni rappelé ici dans l'article de M. René Henry du 15 janvier; ou, ce qui serait plus simple, moins onéreux, mais moins efficace aussi, obliger le Sultan à adjoindre à ses corps de troupes, chargés de réprimer l'insurrection, des commissaires européens ayant pour mission de surveiller et de contrôler leurs opérations et de s'opposer à toute rigueur injustifiée.

Nous en avons fini avec cet exposé de la question macédonienne, où nous nous sommes efforcés de conserver une impartialité complète tant dans le récit succinct des événements passés que dans l'indication des éventualités à prévoir, des difficultés à surmonter et des solutions possibles. On a vu qu'à l'heure actuelle le problème macédonien continue à faire peser sur l'Europe un redoutable inconnu; nous croyons avec toute la diplomatie qu'il est du plus haut intérêt de le résoudre pacifiquement; mais nous croyons surtout qu'*il faut* le résoudre. En 1878, les puissances ont pris à Berlin l'engagement d'assurer aux chrétiens de Macédoine un régime de tolérance et d'équité; vingt-cinq années durant, elles ont failli à leurs promesses; aujourd'hui, talonnées par l'exaspération des Macédoniens, elles se décident à esquisser un commencement d'action; il ne leur est plus permis de s'arrêter avant d'avoir achevé l'œuvre entreprise. Laisser se perpétuer plus longtemps dans le Balkan ottoman, avec les pratiques abominables d'une administration oppressive et imbécile, l'anarchie qu'elle engendre, ce ne serait pas seulement fournir aux politiciens qui nient la possibilité du concert européen un prétexte à de nouveaux sarcasmes, ce serait, chose plus grave, conserver dans le flanc de l'Europe un foyer d'incendie toujours prêt à se rallumer et, dans sa conflagration, à embraser le continent entier.

CASIMIR PRALON.

ANNEXE

Nous donnons ci-après quelques indications sur les forces militaires des différents Etats balkaniques. Ces renseignements sont tirés de l'ouvrage annuellement publié à Berlin sous le nom de *V. Lœbell's Jahresberichte*, édition de 1901.

EMPIRE OTTOMAN

On sait que le service militaire est dû par les musulmans seuls. Encore ceux-ci peuvent-ils se racheter au bout de trois mois de services moyen-

nant une somme de 50 livres turques : il y a en outre d'assez nombreuses exceptions à l'obligation du service militaire.

Les hommes appelés servent 6 ans dans l'armée active, dont 3 ans sous les drapeaux (nisams) et 3 ans dans la réserve (ichtiats); ils passent ensuite, sous le nom de redifs, 8 ans dans l'armée de réserve, armée qui a des cadres organisés dès le temps de paix (jusqu'au grade de général de division inclus) et recrutés sur les mêmes bases que les cadres de l'armée active. Enfin les redifs libérés passent dans l'armée territoriale (mustahfizs) où ils demeurent 6 ans. On forme en outre, avec l'excédent des contingents, des bataillons de dépôts (ilavehs) dont les cadres seuls existent en temps de paix.

Sur le pied de paix, l'armée ottomane comprend 7 corps d'armée, dont 3 en Europe, plus 2 divisions indépendantes.

Les corps d'armée d'Europe sont :

	NISAMS			REDIFS		ILAVEHS	MUSTAHFIZS
	Bataillons	Escadrons	Batteries	Bataillons	Escadrons	— Bataillons	
1er corps (Garde) : *Constantinople* (2 div. d'inf., 1 de cav.)	20	23	39	64	16	124	Aucune organisation en temps de paix : on constitue les corps de mustahfizs au moment du besoin.
2e corps : *Andrinople* (2 div. d'inf., 1 de cav.)	34	30	49	64	16	147	
3e corps : *Salonique* (5 div. d'inf., 1 de cav.)	80	37	77	64	16	169	

Les autres corps d'armée sont : 4e Ersinghian (Arménie), 5e Damas, 6e Bagdad, 7e Yémen. Les 2 divisions indépendantes sont celles de Tripoli et du Hedjaz.

L'effectif de paix est d'environ 260.000 hommes : 500 hommes par bataillon, 100 chevaux par escadron, 6 pièces par batterie. L'infanterie des 3 corps d'Europe est armée d'un Mauser à chargeur de 7mm65 : celle des autres corps, d'un Mauser à répétition de 9mm5, ou d'un Martini-Henri de 11mm4. Le matériel de l'artillerie de campagne est formé de canons Krupp de 90mm (batteries montées), 80mm (batteries à cheval) et 70mm (batteries de montagne) et d'obusiers Krupp de 120mm.

Sur le pied de guerre, l'armée turque doit constituer 8 corps d'armée de nisams (par le dédoublement du 3e corps), 12 corps de redifs et 5 corps de mustahfizs. Mais l'expérience a démontré qu'en Turquie l'organisation préparée durant le temps de paix subit toujours de sérieuses modifications à la mobilisation. Lors de la guerre turco-grecque, on trouvait dans un même régiment des hommes de toutes les classes et provenant de corps de troupes différents. L'armée turque mobilisée devrait mettre sur pied environ 1 million de combattants; en réalité, le nombre des hommes instruits ne dépasse pas 505.000 fantassins, 25.000 cavaliers, 68.000

hommes des autres armes ou services, dont la mobilisation totale exigerait 2 à 3 mois. Il faut y ajouter environ 90.000 gendarmes, dont 20.000 montés.

Mais dans le cas d'une guerre dans les Balkans, la Turquie ne pourrait songer à dégarnir l'Arménie, ni ses provinces lointaines d'Asie ou d'Atrique. Lœbell estime à 355.000 fusils, 14.000 sabres, 1.044 canons les forces disponibles pour une campagne dans la péninsule. Ce chiffre se grossirait sans doute de l'effectif des volontaires albanais, formés en « bannières » de 400 à 600 hommes et atteignant un total de 30.000 à 40.000.

Lœbell estime que la mobilisation et la concentration de ces forces en Turquie d'Europe ne demanderait pas plus de 3 semaines. Ce délai nous paraît bien court; mais on ne doit pas perdre de vue que, d'après les renseignements fournis par la presse, le Sultan aurait déjà convoqué un grand nombre de bataillons de redifs, tant dans les vilayets d'Europe qu'en Asie Mineure, qu'il aurait donné des ordres pour la remise en état des vaisseaux de la Compagnie de navigation Mahsusseh, en vue de transports de troupes, et que peut-être même ces transports auraient déjà commencé. Si difficile qu'il soit de démêler la vérité au milieu des nouvelles contradictoires et des démentis officiels plus ou moins sincères, il semble que les forces régulières (non compris la gendarmerie), actuellement réunies en Macédoine, s'élèvent au moins à 80.000 fantassins et 3.000 cavaliers.

BULGARIE

Service militaire obligatoire : dans l'armée active, 10 ans dont 2 (infanterie) ou 3 (autres armes) sous les drapeaux; dans l'armée de réserve 7 ans; dans l'armée territoriale, 8 ans (4 ans dans chaque ban).

Pied de paix : Effectif, 35.000 hommes répartis en 6 divisions (48 bataillons, 48 cadres de bataillons de réserve, 20 escadrons, 63 batteries).

Pied de guerre : Première ligne : 6 divisions d'infanterie actives, 1 division de cavalerie, 6 divisions d'infanterie de réserve; en tout, 174 bataillons, 28 escadrons, 115 batteries à 6 pièces.

Deuxième ligne : 6 brigades d'infanterie de réserve (24 bataillons, 6 escadrons, 18 batteries).

Troisième ligne : 48 bataillons de territoriale.

L'effectif des combattants atteint :

Première ligne : 100.000 fusils, 4.500 sabres, 312 canons.

Deuxième et troisième lignes : 88.000 fusils, 2.500 sabres, 120 canons.

Armement : Infanterie, Mannlicher à répétition de 8^{mm}. Artillerie, canons Krupp de 87^{mm} (batteries attelées) et 75^{mm} (batteries de montagne), et obusiers de campagne du Creusot.

SERBIE

Service militaire obligatoire : 11 ans dans le premier ban, dont 18 mois (infanterie) ou 2 ans (autres armes) sous les drapeaux (en réalité, pour des raisons budgétaires, le temps de présence se réduit en moyenne à 14 ou 15 mois, beaucoup d'hommes ne font que 5 mois de service actif) — deuxième ban, 6 ans — troisième ban, 8 ans — arrière-ban, 5 ans.

Pied de paix : Effectif théorique, 23.000 hommes organisés en 5 divisions d'infanterie et 1 de cavalerie.

Pied de guerre :

	Bataillons	Escadrons	Batteries (à 4 pièces)	Fusils	Sabres	Canons
1re ligne : 5 divisions d'infanterie et 1 de cavalerie.....	90	26	46	58.000	1.700	276
2e ligne : 5 divisions de réserve.....	60	10	20	56.000	1.700	120
3e ligne.....	45	5		40.000	800	

Un rapport de l'attaché militaire russe Léontschew, cité par Lœbell, évalue à un chiffre plus fort, à 250.000 hommes, les forces que la Serbie pourrait mettre sur pied, mais ce chiffre paraît exagéré.

Armement : La Serbie posséderait 120.000 fusils neufs à répétition à petit calibre; l'ancien armement se composait de Mauser de 10mm15 et de fusils russes système Berdan. Artillerie : canons de Bange de 80mm.

GRÈCE

Service militaire obligatoire, avec de nombreuses exemptions. Service actif, 2 ans (pour les dispensés, 3 mois seulement). Service dans la réserve, 8 à 12 ans, suivant les armes et la catégorie de recrutement. Service dans l'armée territoriale, 8 ans; dans la réserve de l'armée territoriale, 10 ans.

Pied de paix : Effectif théorique 25.000 hommes, effectif réel environ 14.000, répartis en 3 divisions (20 bataillons d'infanterie, 8 d'evzones (infanterie légère), 12 escadrons, 14 batteries).

Pied de guerre : Première ligne (armée active et réserve) : 6 divisions, comprenant 55 bataillons, 18 escadrons, 29 batteries (à 6 pièces), soit 61.000 fusils, 2.700 sabres, 174 canons.

Deuxième ligne : Armée territoriale et sa réserve, environ 170.000 hommes, pour lesquels aucune organisation n'est prévue et qui serviraient sans doute surtout de réservoir aux troupes de première ligne.

En raison de l'insuffisance des mesures préparatoires de la mobilisation, il est d'ailleurs bien douteux que les chiffres officiels donnés ci-dessus puissent être atteints.

Armement : Infanterie, fusil Mannlicher à répétition, dont 60.000 ont été achetés; pour le reste, fusil Gras modèle 1874. Artillerie, canons Krupp de 87 et 75mm.

L'ÉVOLUTION

DE LA

POLITIQUE INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE DU JAPON

Le journal japonais *Japan Weekly Mail*, un des organes les plus sérieux de Yokahama, nous a fait l'honneur, dans deux de ses derniers numéros, de consacrer cinq de ses colonnes à l'examen critique des études publiées par les *Questions*, les 1er mars, 15 avril, 15 juin et 1er août 1902, sur l'alliance anglo-japonaise, l'alliance franco-russe en Extrême-Orient et la politique intérieure du Japon. L'honorable rédacteur s'est quelque peu formalisé de la sévérité de nos appréciations, et tout en reconnaissant que les bases de la politique russe en Extrême Orient avaient été exactement définies, a déclaré que les *Questions*, « revue sérieuse et réputée bonne observatrice », étaient très insuffisamment renseignées sur le Nippon, qu'elles avaient complètement dénaturé le caractère désintéressé de l'alliance anglo-japonaise et exagéré à plaisir la gravité de la situation financière du Japon au moment de la conclusion de l'accord.

Nous ne pouvions évidemment espérer du louable patriotisme et de l'amour-propre du *Japan Weekly Mail* la reconnaissance de l'éventualité de la banqueroute que le vicomte Watanabé, ministre des Finances dans le dernier Cabinet Ito, avait franchement proclamée à la tribune ; nous n'avions pas non plus la prétention de l'amener à adhérer à nos conclusions, qui sont cependant souvent les siennes, et à convenir que les finances japonaises avaient besoin d'être restaurées par les capitaux anglais. Notre confrère reconnaîtra cependant que les faits ont confirmé toutes nos prévisions : l'évacuation partielle de la Mandchourie par les troupes russes, sage mesure que nous avions prédite le 1er mars 1902, s'est réalisée trois ou quatre mois plus tard ; l'emprunt auquel nous faisions allusion a été contracté en octobre 1902 sur la place de Londres ; le montant exact de cet emprunt et les nécessités auxquelles il devait faire face avaient été annoncés dans notre article du 1er août dernier.

Les *Questions* paraissent donc mieux renseignées que ne le croit le *Japan Weekly Mail*, dont notre correspondant est d'ailleurs un lecteur assidu. Il est en outre puéril de croire et d'écrire que nos observations sont dictées par un esprit de parti pris et d'hostilité à l'égard du Japon. La correspondance que nous publions ci-dessous montrera d'ailleurs amplement que, si nous sommes prêts à blâmer les actes que nous estimons fâcheux pour le maintien de la paix en Extrême-Orient et la marche du Japon vers le progrès, nous n'hésitons pas, par contre, à signaler ceux qui sont à l'honneur d'une puissance aux succès de laquelle nous avons largement contribué et applaudi, et avec laquelle nous entretenons les plus cordiales relations. N. D. L. R.

Tokio, le 25 janvier 1903.

La Chambre des députés, élue au mois d'août 1902 et convoquée le 9 décembre dernier, n'aura pas siégé longtemps : après quelques jours d'existence, un décret impérial a renvoyé devant le corps électoral les 376 représentants coupables de s'être énergiquement opposés à une augmentation des charges pu-

bliques résultant du projet d'accroissement naval, dont la Revue a déjà parlé, dans le 15 juin 1902[1]. Cet événement est gros de conséquences.

L'opinion publique japonaise, bien que faiblement représentée par 970.000 électeurs, sur une population évaluée à plus de 46 millions d'habitants[2], semble vouloir s'affranchir aujourd'hui de la folie impérialiste qui s'est emparée de ses hommes d'Etat, du clan militaire des Satsouma en particulier, au lendemain des victoires faciles de la guerre sino-japonaise. La froide interprétation des clauses du traité d'alliance anglo-japonaise a eu le bon effet de lui faire entrevoir les périls auxquels une solidarité trop étroite avec l'Angleterre pouvait exposer le pays. La période de réflexion pratique a succédé à celle des fanfaronnades belliqueuses de la première heure, et nombre de personnages politiques se demandent, à l'heure actuelle, s'il ne serait pas plus sage de préparer un rapprochement loyal et sincère avec la Russie, rapprochement qui n'a tenu qu'à un fil, au lieu de ruiner la nation dans le seul but désintéressé de tirer les marrons du feu pour l'Angleterre fortement échaudée par l'aventure sud-africaine.

Les récentes tournées en Europe et en Amérique du prince Komatsu, du marquis Ito, du comte Matsukata, du vicomte Watanabé et du baron Shibusawa, les entretiens que ces hautes personnalités ont eus avec les ministres et les hommes influents des grandes puissances, les discours comptes rendus qu'ils ont prononcés à leur rentrée au Japon devant les diverses sociétés politiques et commerciales dont ils font partie, ont calmé les esprits les plus montés contre l'Occident et confirmé l'opinion publique dans l'orientation nouvelle que lui avait déjà indiquée son simple bon sens.

Tokio sait actuellement que le Japon est et sera désormais pris au sérieux, et que personne en Europe ne songe à lui contester, ni son avènement au rang de grande puissance, qu'il justifie par ses progrès et ses succès économiques, ni la part

[1] Consulter dans les *Questions* : *Politique du Japon*, par Far-East, 15 mars 1901; *Politique intérieure du Japon*, par H. Daurys, 15 août 1901; *Le traité anglo-japonais*, 1er mars 1902; *L'alliance franco-russe en Extrême-Orient*. 15 avril 1902; *La situation en Extrême-Orient*, 15 juin 1902; *La politique intérieure du Japon*, par Rising-Sun, 1er août 1902. Lire en outre *Le Japon politique, économique et social*, par H. Dumolard. Arm. Colin. — *N. D. L. R.*

[2] Pour être électeur, il faut payer un impôt annuel de 25 fr. (10 yen) au minimum. Le maréchal Yamagata, dont les tendances conservatrices sont manifestes, avait reconnu cependant la nécessité de développer le suffrage restreint et déposé avant 1899, lors de son dernier ministère, un projet plus radical que la loi de 1900. Devait être électeur tout citoyen payant 5 yen d'impôt foncier, ou 3 yen d'impôt sur le revenu, ou encore 3 yen de patente commerciale. Avant la loi de 1900 qui a régi les dernières élections, il fallait payer 37 fr. 50 d'impôt pour être électeur.

qui semble lui revenir équitablement dans l'œuvre d'exploitation internationale entreprise dans l'Empire du Milieu.

Ce point étant acquis, les députés japonais, guidés par deux chefs d'élite, le marquis Ito et le comte O'Kuma, ont compris qu'il était opportun de mettre un terme au terrible surmenage imposé au pays depuis 1896, de réaliser les réformes intérieures sans cesse ajournées, de développer le commerce et l'industrie, de proportionner les futurs armements aux ressources de la nation et de diminuer enfin les charges exceptionnelles pesant sur le contribuable depuis 1898. Mais ils se sont heurtés à l'entêtement du général Katsura [1] qui, docile aux volontés de Londres, n'a pas su ou pu se dégager de l'engrenage impérialiste et saisir l'évolution irrésistible qui s'est accomplie dans les idées en matière de politique intérieure et extérieure, évolution que ne peut enrayer une dissolution de Parlement et qui aura finalement raison du ministère.

Il est intéressant de retracer cette évolution et d'en examiner les causes.

***

La campagne électorale du mois d'août 1902 s'était déroulée, contrairement à l'habitude, dans le plus grand calme. Le gouvernement avait pris en effet des mesures énergiques pour sauvegarder la sincérité du vote et supprimer les désordres sanglants provoqués jadis par les *Soshi*, bandes d'assommeurs à la solde des candidats tarés [2]. Le marquis Ito, de son côté, avait adressé à ses adeptes, les *Seiyukaï*, de rigoureuses instructions pour la préparation honnête des élections.

« Le parti Seiyukaï, disait-il dans son manifeste, doit « donner le bon exemple aux candidats des autres partis et « s'abstenir avec soin de toute pression illégale sur les élec- « teurs. Une Chambre saine ne peut être engendrée que par « un corps électoral et des comités sains. »

Les nouveaux députés, dont le nombre avait été porté de 300 à 376 par application d'une nouvelle loi sur les districts électoraux, étaient ainsi répartis :

Seiyukaï (constitutionnels libéraux)	192
Mushozoku (indépendants)	36
Kensei-honto (progressistes)	92
Teikokuto (impérialistes)	17
Divers (Jininkai et Doshikai)	39

[1] Le cabinet Katsura est en fonctions depuis le mois de mai 1901.

[2] Il n'y a eu que 1.200 arrestations à l'occasion des élections. Le tiers à peine des inculpés a été condamné à des peines légères. Dans les campagnes électorales antérieures, il y avait eu jusqu'à 15 ou 20.000 arrestations et des centaines de victimes. Le gouvernement a dépensé 300.000 francs pour la police des élections.

Il y avait eu 750 candidats.

Ainsi qu'on le voit, le parti Seiyukai, débarrassé par les comités électoraux des éléments de moralité douteuse, avait maintenu ses positions, c'est-à-dire la majorité absolue, et cela, grâce à l'action personnelle de son chef et au remarquable manifeste électoral élaboré par ce dernier. Les déclarations aussi sensées que patriotiques du vieil homme d'Etat avaient eu raison de la mauvaise impression produite par les malversations éhontées de feu Hoshi Toru et consorts. Elles se résumaient en quatre termes : sauvegarde de la moralité administrative, développement économique du pays, bonnes relations avec les puissances étrangères, harmonie entre les dépenses militaires et les ressources de la nation[1].

La nouvelle Chambre se trouva bientôt en face de délicats problèmes posés par le Cabinet Katsura.

Le parti Seiyukai apprit, dans les premiers jours d'octobre, que l'amiral Yamamoto, ministre de la Marine, avait élaboré un nouveau plan d'accroissement de la flotte, comportant, pendant six années et à partir de 1904, une dépense annuelle de 50 millions de francs. Au même moment, une note officieuse du gouvernement faisait connaître que la flotte de guerre japonaise, défalcation faite des navires démodés et sans valeur, ne comptait plus qu'un tonnage véritablement efficace de 180.000

[1] Pour bien saisir l'état d'âme de la nouvelle génération politique, il est indispensable de donner les caractéristiques principales du programme du marquis Ito : Observer strictement la Constitution de l'Empire, maintenir l'exercice du pouvoir souverain dans le sens constitutionnel, de façon à sauvegarder les droits et les libertés de chacun. — Reconnaître au Mikado le droit absolu de choisir ses ministres, soit dans les partis, soit dans les clans, soit en dehors. — Développer la prospérité et la civilisation du pays. — Afin d'assurer le travail harmonieux de la machine administrative et d'y maintenir l'équité et la justice, surveiller activement la conduite des fonctionnaires, éviter les formalités administratives inutiles, définir clairement les devoirs et les responsabilités de chaque emploi; maintenir une stricte discipline dans les services; recruter les fonctionnaires parmi les sujets instruits et expérimentés *sans distinction d'opinion*. — Ne vouloir en principe que des hommes inféodés à tel ou tel parti politique conduisant souvent à prendre des gens douteux et incapables, il faut rompre définitivement avec cette pratique. — S'efforcer d'entretenir de bonnes relations avec les puissances étrangères; veiller au bien-être des sujets étrangers résidant dans l'Empire et leur étendre tous les bienfaits accordés à la nation. — *Compléter la défense nationale conformément à la marche des événements à l'intérieur et à l'extérieur; assurer, dans les limites des ressources de la nation, la protection effective des droits et des intérêts de l'Empire*. — Encourager et développer l'instruction; élever le caractère de la nation de façon que ses qualités morales soient en rapport avec la grandeur des devoirs qui lui incombent. — Renforcer les bases économiques de la vie nationale en encourageant les entreprises agricoles et industrielles, le commerce et la navigation; compléter les moyens de communication. — Développer l'autonomie de l'administration municipale. — Servir au peuple de guide éclairé et fidèle. Pour cela, *former un parti discipliné, prêt à se consacrer comme un seul homme aux intérêts publics*; éviter le retour des anciens abus. — En un mot : *paix honorable à l'extérieur, progrès bien ordonné et continu à l'intérieur*.

tonneaux sur un total de 259.573 et contre les 214.000 des escadres franco-russes d'Extrême-Orient; elle ajoutait que les récents programmes de constructions navales de la Russie et de la France faisaient prévoir, pour l'année 1907, un total de 360.000 tonneaux dans les mers de Chine et qu'il était dès lors indispensable d'augmenter la marine japonaise de 120.000 tonneaux pour être en mesure de faire face aux éventualités de l'avenir. On ne devait pas d'ailleurs en rester là ; le baron Soné, ministre des Finances, déclarait en effet, dans une allocution privée, qu'il fallait s'attendre à voir surgir un troisième et même un quatrième programme naval, lorsque les finances nationales seraient en meilleur état[1].

Ces nouvelles surprirent profondément le pays. L'élément modéré et pratique s'était déjà laissé bercer par l'idée que les armements avaient atteint la limite des ressources nationales et que l'alliance avec l'Angleterre permettrait enfin de respirer tranquillement quelques années, de remettre de l'ordre dans les finances et de développer le commerce asiatique. On pensait, avec juste raison, qu'en mettant une excellente armée de 250.000 hommes à la disposition de la nouvelle alliée, celle-ci compenserait l'insuffisance présente ou future de la flotte japonaise en renforçant, ou tout au moins en ne diminuant pas, l'escadre anglaise d'Extrême-Orient. Amère désillusion ! Au lendemain même du lancement des deux derniers bateaux prévus par le grand programme *post bellum* de 1896, le gouvernement envisageait déjà l'éventualité d'un abandon et la nécessité de ne compter que sur ses propres forces. Alors, pourquoi une alliance, pourquoi se brouiller presque avec la Russie et la France, si l'honneur déjà périlleux de donner la main à l'Angleterre se traduisait par un surcroît de charges budgétaires?

La désillusion fut encore plus vive quand on apprit par quels

---

[1] Rappelons que l'effectif de la marine japonaise a *doublé* depuis 1895 et qu'il comprend aujourd'hui 28.308 officiers et marins en service actif et une réserve de 4.000 hommes. Le tonnage a presque *quintuplé* et s'élève à 250.000 tonneaux répartis en 40 gros navires et 160 petits. La force active à mettre efficacement en ligne comprend : 6 cuirassés d'escadre filant 18 nœuds (dont 4 de 15.000 tonneaux et 2 de 12.600 tonneaux) ; 6 croiseurs cuirassés (9.800 tonneaux) filant 20 à 21 nœuds ; 7 croiseurs protégés de 1re classe (4 à 5.000 tonneaux), de 16 à 22 nœuds ; 7 croiseurs protégés de 2e classe (2.500 à 4.000 tonneaux) de 17 à 20 nœuds ; 6 avisos de 20 à 22 nœuds ; 23 torpedo-destroyers, dont 3 à moteurs turbine, de 300 tonneaux en moyenne et de 30 à 31 nœuds de vitesse ; 60 torpilleurs de 60 à 150 tonneaux et de 20 à 27 nœuds. Pour mémoire : 2 anciens cuirassés et 2 canonnières cuirassées réservées pour la défense des côtes, 12 petits croiseurs et 13 canonnières non protégées. La Compagnie de navigation à vapeur *Nippon Yusen Kaisha* met aux ordres du gouvernement, en cas de guerre, 36 vapeurs de 2.500 à 2.600 tonneaux et de 12 à 15 nœuds. Il existe 5 arsenaux maritimes. La marine japonaise manque d'enseignes et d'aspirants ; on parle de créer une autre école navale.

moyens le cabinet Katsura se proposait de faire face aux nouvelles dépenses.

Les députés crurent tout d'abord qu'elles seraient couvertes par un nouvel emprunt contracté en Angleterre. Le marché de Londres venait de souscrire en effet, dans d'assez bonnes conditions, à un emprunt japonais de 125 millions, portant intérêt à 5 %, emprunt nécessité par de graves embarras financiers[1]; il était permis d'espérer que la haute finance anglaise ne se bornerait pas à ce faible sacrifice. Il n'en fut rien.

Le gouvernement japonais, après avoir vainement battu le rappel de fonds à Londres et à New-York, dut annoncer que les conditions financières des marchés occidentaux étaient peu propices à un emprunt et que les crédits nécessaires à l'exécution du futur programme naval seraient obtenus en maintenant la surtaxe immobilière établie en 1898 par le comte Matsukata pour cinq ans et donnant un revenu annuel de 20 à 21 millions de francs[2]; la différence serait réalisée à l'aide d'économies administratives, et au besoin, par voie d'emprunt intérieur.

La perspective du maintien de la surtaxe immobilière, admise par le maréchal Yamagata et la Chambre des pairs, groupa aussitôt les Seiyukaï et les progressistes de la Chambre basse dans une protestation commune. Le marquis Ito et les comtes Okuma et Inouyé, divisés jusque-là par leurs idées politiques, se rapprochèrent momentanément, et tout en admettant à regret, et malgré l'opinion d'une grande partie de leurs adeptes, la nécessité d'un accroissement de la flotte, firent connaître au Cabinet qu'ils s'opposeraient au maintien d'un im-

---

[1] Cet emprunt fut couvert deux fois avec une prime de 2 %. Il avait pour but d'achever le programme *post bellum* de 1896 tel qu'il avait été primitivement arrêté. Il était impossible de le placer à l'intérieur : le pays était saigné à blanc; la moitié des émissions de bons du Trésor, bien que remboursables au bout de six mois et rapportant 7 %, restaient pour compte et devaient être absorbées par la Banque du Japon. Le gouvernement se trouvait dans l'alternative d'abandonner les grands travaux ou d'emprunter à l'étranger; il avait dû battre monnaie avec l'indemnité chinoise pour les troubles boxeurs et en faire état dans les recettes du budget 1902-1903. Le nouvel emprunt devait : 1° couvrir le montant des bons du Trésor non places dans le public dans la 34e période fiscale 1900-1901, soit 32 millions de francs; 2° recompléter le fonds de réserve naval largement entamé pour faire face aux dépenses du corps expéditionnaire; 3° rembourser un emprunt fait à la banque de Formose; 4° faire face à l'emprunt de Formose en 1902.

L'affaire fut conclue par le Crédit mobilier du Japon et la banque anglaise de Hongkong-Changhaï. Les conditions d'émission furent vivement critiquées par la presse japonaise. Celle-ci rappela que le comte Matsukata avait obtenu, en 1897, une émission de 4 % à 86; s'il avait placé du 5 %, il aurait obtenu vraisemblablement le taux de 107 1/2. Le Matsukata 1897 donnait du 4,65 %, le nouveau titre donnera 5,10 %, soit une majoration de 0,35 %.

[2] Cette surtaxe avait été adoptée par la Diète au cours de la session 1898-1899. La taxe sur les propriétés rurales était portée de 2 1/2 à 3 1/3 %; celle sur les propriétés urbaines, à 5 %.

pôt particulièrement lourd aux contribuables des campagnes.

Le mécontentement fut à son comble à la nouvelle que le gouvernement, non content de prévoir de nouveaux armements, élaborait encore un programme de construction de chemins de fer et de téléphones, échelonné sur une période de dix ans à partir de 1904, et portant de 75 millions à 325 millions de francs les crédits à dépenser au titre des voies ferrées, postérieurement au 31 mars 1903. Le marquis Ito déclara nettement que l'extension du réseau ferré et téléphonique ne présentait pas le même caractère d'urgence que l'accroissement naval et que le nouveau programme pouvait être d'ailleurs réalisé à l'aide des recettes des chemins de fer de l'Etat évaluées annuellement à 22 millions de francs[1]; une partie des fonds destinés aux travaux publics devait être reportée à la marine de guerre. Le parti progressiste fut moins accommodant que les Seiyukaï et annonça qu'il repousserait ce nouveau projet sans même le discuter.

Le Cabinet Katsura, très inquiet, fit appel à la bonne volonté du marquis Ito, maître de la majorité de la Chambre basse, à l'effet d'établir un compromis avant l'ouverture de la Diète. A la suite de négociations entre le chef des Seiyukaï et le maréchal Yamagata, l'homme de confiance de la Chambre des pairs et l'inspirateur, dit-on, du général Katsura, le président du Conseil consentit à réduire à 170 millions le crédit de 325 millions primitivement destinés aux chemins de fer, et admit l'éventualité d'une faible détaxe immobilière en cas d'excédent budgétaire; mais il demanda en échange l'acceptation sans restriction du programme naval et la transformation de la surtaxe temporaire de 1898 en impôt définitif. Le marquis Ito, partagé entre ses amis du *Genro* et du Cabinet, d'une part, et son parti de l'autre, refusa finalement d'entrer dans une voie que ses partisans, MM. Ozaki Yukio et Suyematsu plus particulièrement, désavouaient d'une façon formelle.

Le discours du Trône, le dépôt du budget, les allocutions prononcées par le général Katsura, les ministres des Finances et de la Marine, à l'ouverture de la session parlementaire, fixèrent alors les idées officiellement : l'imminence d'un grave conflit entre le Cabinet et la Chambre apparut aussitôt.

Le budget 1903-1904, comparé au précédent, se présentait ainsi :

---

[1] Le marquis Ito faisait observer que le programme des travaux publics *post bellum* avait été établi dans l'espoir que les emprunts intérieurs assureraient sa réalisation. L'état actuel du marché s'opposait à l'émission de tout emprunt intérieur, il devenait nécessaire de recourir désormais aux ressources ordinaires du budget.

	1903-1904	1902-1903
	(en yen = 2 fr. 50)	
Recettes ordinaires	232.466.389	226.414.613
Recettes extraordinaires	20.941.067	56.318.351
Total	253.407.456	282.432.964
Dépenses ordinaires	181.177.672	177.596.965
Dépenses extraordinaires	70.299.478	104.156.228
Total	251.877.240	281.753.193
Excédent des recettes sur les dépenses	1.930.216	679.171

Les budgets supplémentaires (fonderie nationale de Wakamatsu, 2 millions de yen; achat d'actions de la Banque sino-japonaise 3 millions, etc.) présentaient un total de 3.385.000 yen aux recettes et de 6.239.000 aux dépenses.

Le projet de budget accusait en somme une réduction globale de dépenses de 75 millions de francs environ[1]. Les députés n'avaient, à cet égard, aucune objection sérieuse à formuler; mais la satisfaction résultant de cette réduction ne pouvait se maintenir longtemps devant le dépôt de deux projets de budgets extraordinaires, l'un de 170 millions de francs pour chemins de fer et de 35 millions pour téléphones, l'autre de 250 millions pour l'accroissement de la flotte de guerre[2], soit une note totale de 455 millions représentant une annuité de 45 millions 5 pendant dix ans, 7,3 % du budget annuel.

L'amiral Yamamato donnait des renseignements précis sur les unités à mettre en chantier : 3 cuirassés de 15.000 tonnes, 3 croiseurs de 1re classe de 10.000 tonnes, 2 croiseurs de 2e classe de 5.000 tonnes, soit 8 gros navires déplaçant au total 85.000 tonnes. Le ministre de la Marine déclarait sans détours que le Japon ne devait compter que sur ses propres forces, que l'alliance anglo-japonaise n'avait pas été conclue pour permettre aux deux puissances de compléter mutuellement leurs forces navales et militaires par des appoints d'importance équivalente, et qu'il était prudent de prévoir l'éventualité d'une guerre contre une seule nation, éventualité qui n'impliquait pas d'ailleurs le concours des deux puissances contractantes.

Le Cabinet confirmait enfin le maintien de la surtaxe immobilière sous prétexte qu'elle constituait une charge facilement supportable : c'était lancer une véritable déclaration de guerre

[1] La commission du budget de la Chambre opérait de son côté une nouvelle réduction de 46.250.000 francs.

[2] 156.250.000 francs pour constructions neuves, 62.500.000 pour armements et machines, 21.250.000 pour constructions d'arsenaux.

à des députés presque tous élus sur un programme de dégrèvement d'impôts.

Le général Katsura crut pouvoir triompher de l'intransigeance de la Chambre en suspendant les séances pendant quelques jours; il pensait ainsi intimider les députés par la perspective d'une dissolution et d'une nouvelle campagne électorale onéreuse. Après de pressantes démarches faites par le baron Kodama, gouverneur de Formose, naguère ministre de la Guerre, auprès du marquis Ito, et par le prince Konouyé, président de la Chambre des pairs, auprès de M. Kataoko, président de la Chambre basse, le premier ministre proposa, à une délégation des partis constitutionnels et progressistes, d'abaisser la taxe mobilière à 3 %: l'entretien des prisons étant transféré du budget des communes au Trésor, la taxe pesant sur la population rurale se trouvait ramenée de ce fait à 2 1/2 %, c'est-à-dire à l'ancien taux. On comblerait le déficit à l'aide d'économies réalisées sur les travaux publics et l'administration. Les deux partis ne voulurent rien entendre et rejetèrent les propositions gouvernementales. Placé dans l'alternative de se démettre ou de dissoudre la Chambre, le Cabinet Katsura adopta le deuxième parti et fixa les nouvelles élections au 1er mars 1903. C'était la sixième dissolution en douze années.

Cette mesure de rigueur provoqua une nouvelle scission au sein du *Genro*, ce conseil de vieux hommes d'Etat, économistes et soldats, qui, pendant plus de trente ans, avait été le véritable maître de la situation politique. Ces vieux amis, sans rompre leurs relations cordiales, s'étaient déjà séparés une fois en deux camps lors de la chute du dernier cabinet Ito. Leur réconciliation politique n'aura été qu'éphémère. A l'heure actuelle, nous trouvons : d'un côté, le marquis Ito, les comtes Inouyé et Okuma s'appuyant sur la Chambre des représentants libérale et pacifique; de l'autre, le marquis Yamagata et le comte Matsukata, soutiens du cabinet Katsura, forts de l'appui de la Chambre des pairs conservatrice et impérialiste[1]. La prochaine consultation électorale du mois de mars décidera de la victoire.

*
* *

La résistance de la Chambre des députés aux tendances impérialistes du général Katsura provenait d'une plus saine appréciation de l'alliance anglo-japonaise.

Les maladresses officielles de langage de lord Cranborne au lendemain même de la conclusion de l'accord, les mesures prises

[1] Les deux camps comptent à la fois des représentants des clans de Satsouma et de Choshou.

contre l'immigration japonaise au Canada et en Australie, malgré les appels à la tolérance lancés par M. Chamberlain aux gouvernements de ces deux grandes colonies, avaient extrêmement mortifié et mécontenté les amis sincères de l'Angleterre [1]. Les articles de la presse européenne sur les conséquences des conflits qui pouvaient surgir éventuellement en Extrême-Orient entre l'alliance anglo-japonaise et l'alliance franco-russe n'étaient pas restés inaperçus et sans commentaires. Enfin les hautes personnalités qui avaient compté, quoi que l'on dise, sur le concours pécuniaire de la Grande-Bretagne pour remettre à flot les finances et parer aux dépenses supplémentaires d'armement imposées par la grande alliée, avaient été amèrement désillusionnées par la réserve de la haute finance anglaise et les longs pourparlers qu'il avait fallu entamer pour obtenir péniblement un prêt ridicule de 125 millions de francs.

Les esprits qui consentent à tenir compte des enseignements de l'histoire et des facteurs économiques pour se faire une opinion rationnelle sur la politique extérieure qu'il convient d'adopter pour leur pays, ne pouvaient d'ailleurs, le premier mouvement d'orgueil disparu, méconnaître le danger de se confier entièrement, de lier le sort de la patrie, à une puissance qui a toujours abandonné ses alliés au moment critique, et dont le commerce et la navigation en Extrême-Orient se heurtent à chaque pas à la concurrence japonaise souvent victorieuse. Ces esprits, de plus en plus nombreux aujourd'hui, se sont rappelés que, lors de la guerre sino-japonaise, la diplomatie anglaise a tout mis en œuvre pour arrêter le Japon dans le cours de ses triomphes, pour rendre les puissances occidentales garantes de l'intégrité de l'empire chinois et pour les entraîner dans une action collective où elle s'abstint hypocritement de figurer au dernier moment. Ils se sont rappelés aussi que l'escadre chinoise, dissimulée dans la rade de Weï-haï-veï, fut préservée d'une destruction ou d'une capture complète par les saluts intempestifs des navires de l'amiral anglais Freemantle aux croiseurs japonais arrivant par surprise, à la faveur du brouillard; que l'escadre anglaise eut encore l'impudence, quelques jours après, de venir croiser entre la côte de Weï-haï-weï et la flotte japonaise pour gêner le débarquement des troupes, et que l'amiral Ito dut l'inviter par deux fois à se retirer; qu'à la prise de Port-Arthur, les Japonais trouvèrent une liasse de dépêches

[1] Lord Cranborne avait déclaré à la Chambre des Communes que l'Angleterre était assez forte pour ne solliciter aucune alliance et avait simplement consenti à prendre une main qui s'offrait. Le Cabinet anglais avait dû réparer l'effet déplorable produit par cette fanfaronnade.

de l'amiral Freemantle, informant jour par jour Li-Hong-Tchang des mouvements de la flotte japonaise [1]; et enfin, que le 4 avril 1898, le Japon dut évacuer Weï-haï-weï pour le remettre aux mains des Anglais. Ces mêmes esprits ont dû se rappeler encore que ce fut grâce à la prudence et à l'habileté de l'amiral commandant l'escadre française dans les mers de Chine que se dénoua pacifiquement le conflit, soulevé en mai 1895 par la volte-face de l'Angleterre, entre le Japon, maître de la Mandchourie, d'une part, la Russie, l'Allemagne et la France, d'autre part, conflit dans lequel les escadres alliées pouvaient facilement anéantir la flotte naissante japonaise, et cela pour le plus grand bien de la Grande-Bretagne, la première intéressée à l'écrasement d'un rival dangereux.

Il est permis de croire que les réminiscences du passé, jointes aux constatations décevantes du présent, ont produit une influence salutaire, car les partisans de l'entente avec la Russie n'ont pas eu de peine à recruter de très nombreux adeptes. L'évacuation de la Mandchourie, bien qu'effectuée avec une sage lenteur par les troupes russes, la diminution visible de la pression russe en Corée, ont très atténué, sinon fait disparaître les seules causes de conflit et ramené bien des sympathies au gouvernement de Saint-Pétersbourg. Lors de la signature de la dernière convention mandchourienne, la Société de l'Amour (*Kokurgo-kai*), fondée autrefois dans le but de s'opposer à la mainmise de la Russie sur la Mandchourie, n'a pas hésité à exécuter une pirouette complète, et à se transformer en Société pour le développement de l'amitié russo-japonaise (*Nichi-ro-shinko-kai*), où figurent, à côté du ministre de Russie, à Tokio, président honoraire, le prince Konouyé, les comtes Matsukata, Okuma, Inouyé, le baron Kaneko, le vicomte Enomoto, M. Uchida, ministre du Japon à Pékin, et à laquelle le marquis Ito vient d'adhérer. Cette société possède actuellement deux filiales, l'une à Hakodate, l'autre à Wladivostok : elle s'est donné pour tâche d'amener les deux peuples russe et japonais à mieux se connaître et s'apprécier réciproquement, de développer leurs relations économiques et de favoriser l'étude de leur langue.

Une deuxième société analogue a été encore fondée à Moscou; elle doit chercher au Japon des marchés pour les produits russes et, en même temps, un débouché en Russie pour les

[1] Consulter à ce sujet le remarquable livre de MM. René Pinon et Jean de Marcillac *La Chine qui s'ouvre* (Perrin et Cie, 1900), dont les conclusions sont encore vraies à l'heure actuelle, et qu'il est indispensable de lire, à notre avis, pour bien saisir les dessous politiques de l'Extrême-Orient.

articles japonais; elle a obtenu récemment l'établissement d'un consulat japonais à Odessa.

Le Japon n'aura qu'à se féliciter de ce changement d'attitude, à condition toutefois que son gouvernement s'abstienne de tout acte agressif à l'égard de la Russie, et se conformant à l'évolution de l'opinion publique *éclairée*, s'affranchisse complètement de la pression anglaise.

Tout bien considéré, les intérêts respectifs de la Russie et du Japon ne se contredisent nullement. Dans les premiers jours d'octobre 1902, le comte Matsukata déclarait à l'Association économique commerciale et industrielle (*Shoko Keizaï-kaï*) que la Sibérie constituait un débouché d'une valeur inappréciable pour les articles japonais, poteries, charbon, thé, etc. La Russie, en effet, n'est pas encore suffisamment outillée, et ne le sera pas de longtemps, pour subvenir elle-même aux besoins de ses marchés de Sibérie et à plus forte raison de celui de Mandchourie, qu'elle considère à juste titre dans sa sphère d'influence et qu'elle annexera un jour, plus ou moins ouvertement, par la force même des choses. Les Japonais n'auront qu'à gagner au rétablissement de l'ordre dans ces régions; leur commerce y gênera bien plus celui de l'Angleterre et des Etats-Unis que celui de la Russie. Ils peuvent d'ailleurs s'en rendre compte par les rapports des consuls qu'ils ont établis récemment à Kharbin et à Dalny et par l'augmentation de trafic de la ligne japonaise subventionnée qui fait le service entre Tsuruga (Nord-Ouest du Japon) et Vladivostok depuis le mois de janvier 1902. Moins ils se montreront méfiants à l'égard de leur puissante voisine, plus ils trouveront de facilités et de tolérance de la part des autorités de Sibérie orientale et de l'amiral Alexieff, gouverneur du Liao-tong, qui, partisan convaincu d'une entente avec le Japon, a reconnu récemment aux négociants nippons le droit d'acquérir des terrains à Dalny, droit que le Japon refuse encore aux étrangers sur son propre territoire.

Le clan des irréductibles de Tokio, encouragé par l'Angleterre, essaie naturellement de contrarier le courant renaissant de l'amitié russo-japonaise en propageant de fausses nouvelles et en exagérant la portée des intrigues russes en Corée. C'est ainsi, par exemple, que le professeur Tomizu, de retour d'un voyage en Mongolie (octobre 1902), a révélé à ses crédules compatriotes que la Russie était souveraine maîtresse dans cette région, que des troupes considérables étaient casernées à Koulon, que le chemin de fer projeté de Kiakta à Pékin par Ourga et Kalgan était définitivement tracé et les travaux de la section Koulon-Kiakta commencés. Ces cris d'alarme n'ont pas heureu-

sement trouvé d'échos : la Mongolie n'est pas la Mandchourie! Et puis la Russie a bien le droit de construire un chemin de fer sur la Route du thé, route qui n'intéresse qu'elle et la Chine.

Enfin, les nouvelles forgées incessamment sur l'attitude agressive de la Russie en Corée ne résistent pas à un examen sur place. Depuis la récente visite à Tokio de M. Pavlow, ministre de Russie en Corée, après les déclarations franches et loyales de M. Iwolsky, son collègue au Japon, il y a accord tacite entre les deux nations jusqu'ici rivales, et cela malgré toutes les interprétations que l'on peut donner de la présence de M. Wæber dans la capitale coréenne[1]. La Russie, on ne saurait trop le répéter, reconnaît au Japon le droit de déverser en Corée le trop-plein de sa population et d'exploiter économiquement le pays sous la réserve de respecter son indépendance, du moins momentanément; ses agissements, dénaturés par les agences anglaises, n'ont d'autre but que de maintenir une influence légitime sur un voisin immédiat, quelquefois incommode, de faire apprécier au gouvernement mikadonal la valeur de sa complaisance et d'éviter la mainmise précipitée qu'une crise aiguë d'impérialisme japonais pourrait provoquer.

Les renforts envoyés actuellement à l'escadre russe d'Extrême-Orient[2] ne sauraient effrayer le Japon et détruire ses bonnes dispositions en faveur d'un rapprochement définitif. La Russie ne renforce son escadre que dans le but naturel de défendre efficacement ses domaines extrême-orientaux et d'être prête à toute éventualité tant que subsistera la provocation de l'alliance anglo-japonaise. Elle ne nourrit aucune idée agressive et se contente de développer ses moyens défensifs. La manifestation de sa force est d'ailleurs la meilleure garantie du maintien de la paix et un moyen excellent de favoriser l'éclosion d'une amitié et d'une entente qui auraient dû se prononcer depuis longtemps.

En résumé, le Japon se rend compte que l'amitié anglaise

---

[1] M. Wæber était chargé d'affaires à Séoul en 1895 lorsque l'empereur de Corée dut quitter son palais envahi par les soldats japonais et se réfugier à la légation russe où il séjourna six mois. Il est naturellement en excellents termes avec le souverain. Aussi le gouvernement russe l'a-t-il choisi pour représenter le tsar aux fêtes du 10e anniversaire du couronnement du monarque coréen. Ces fêtes ayant été ajournées, M. Wæber reste toujours à Séoul; les Japonais prétendent qu'il n'y est pas inactif.

[2] D'après le *Daily Telegraph* du 10 mars 1903, l'escadre russe d'Extrême-Orient compte 6 cuirassés, 8 croiseurs de 1re classe, 4 croiseurs de 2e, 4 croiseurs de 3e, 4 canonnières, 15 torpilleurs, soit un total de 170.000 tonneaux: l'escadre anglaise ne compterait que 4 cuirassés, 4 croiseurs de 1re, 4 croiseurs de 2e, 1 croiseur de 3e, 19 canonnières, 6 torpilleurs. L'amirauté anglaise aurait décidé d'expédier trois nouveaux croiseurs de 1re classe.

intéressée n'est et ne peut être éternelle et qu'il est prudent de préparer l'avenir. Une guerre, même heureuse, lui serait d'ailleurs particulièrement funeste, ainsi que je l'établirai dans une prochaine lettre.

RISING SUN.

Tokio, le 15 mars 1903.

L'appel au corps électoral n'a pas été favorable au Cabinet Katsura : il faut d'ailleurs reconnaître que celui-ci s'est abstenu de toute pression et s'est contenté de faire appel au patriotisme des électeurs. 534 candidats (248 Seiyukai, 131 progressistes, 108 indépendants, 26 impérialistes, 21 Jininkai) se sont présentés pour les 376 sièges de députés. Progressistes et constitutionnels s'étaient solennellement engagés à se soutenir réciproquement et à ne combattre que les candidats favorables au gouvernement. Les Seiyukai ont perdu 9 voix et ne disposent plus par suite de la majorité absolue; les progressistes ont conservé leurs 92 voix; les deux partis réunis comptent 275 voix et sont ainsi en mesure de continuer la résistance contre le Cabinet. Ce dernier semble peu disposé à recommencer les hostilités et se bornera à convoquer la Diète le 8 mai pour expédier quelques lois en souffrance; le budget ne serait même pas discuté; celui de 1902-1903 servirait par suite pour l'exercice 1903-1904. Cette situation ne pourra cependant s'éterniser ainsi : il faudra bien convoquer la Diète à l'automne 1903 pour la discussion du budget 1904-1905 et il est probable que le mécontentement actuellement comprimé se détendra avec violence. Dans le cas où le général Katsura abandonnerait ses fonctions, le Mikado appellerait alors au pouvoir le marquis Ito avec un cabinet Seiyukai-progressiste. La Chambre des Pairs entrerait aussitôt en action; le parti Yamagata, hostile au gouvernement de partis, y disposerait de 129 voix, sur un total de 209, et pourra ainsi faire preuve à l'égard du marquis Ito de la même intransigeance que la Chambre basse est en train de manifester au général Katsura. Le calme politique n'est donc pas prêt de renaître.

R. S.

LE CONTESTÉ BOLIVIANO-BRÉSILIEN

LE TERRITOIRE DE L'ACRE

Le 24 mars dernier parvenait à Paris, venant de Rio-de-Janeiro, le télégramme suivant qui enlevait provisoirement au conflit survenu entre le Brésil et la Bolivie, à propos du territoire de l'Acre, le caractère extrêmement aigu et inquiétant qu'il avait pris depuis quelques mois :

Un accord préliminaire a été signé à La Paz, le 21 de ce mois, entre le Brésil et la Bolivie, en vertu duquel le Brésil est chargé de maintenir l'ordre dans tout le territoire de l'Acre, au Nord et au Sud du 10e parallèle. Les troupes boliviennes s'arrêteront à l'Orson, pouvant établir leurs avant-postes à l'Abunan. Un corps de troupes brésiliennes ira se placer dans l'Acre méridional, entre les Acréens, en armes, et les Boliviens, dans le but d'éviter des conflits. Un délai de quatre mois est fixé pour la négociation d'un accord définitif. Si, ce délai expiré, une entente directe n'est pas intervenue, les questions seront soumises à un arbitre.

Signé : Rio Branco.

Quelle était la nature et l'histoire de ce litige ? C'est ce que nous allons expliquer brièvement.

Le 27 mars 1867, la Bolivie signa avec le Brésil un traité désastreux, par lequel elle modifiait les frontières fixées en 1777 par l'Espagne et le Portugal et abandonnait au Brésil un immense territoire de 20.000 lieues carrées environ dans le bassin de l'Amazone. Dans ce traité, fidèlement exécuté, la nouvelle frontière boliviano-brésilienne était déterminée par une ligne *oblique* partant à l'Est du Rio Madeira, à la hauteur du 10°20′ de latitude, et, à l'Ouest, des sources du Rio Javary.

En 1877, les deux pays éprouvèrent le besoin de procéder à une délimitation de frontières plus minutieuse et de dresser de cette région une carte définitive. Une commission brésilienne, divisée en deux sections, établit cette délimitation à l'Est et à l'Ouest, et la Bolivie accepta sans objection ce tracé conforme au traité de 1867. Dans le rapport présenté à ce sujet par M. Sinimbu, ministre des Affaires étrangères du Brésil, il est dit à la page 7 : « Le gouvernement bolivien a approuvé le « procès-verbal des travaux de la septième et dernière confé- « rence de la Commission mixte et aussi la carte générale de « la frontière. Dans ce procès-verbal il est déclaré que, dans « ladite carte générale, on trouvera marqué l'azimut véritable, « et sur toute sa longueur, la ligne qui va directement du Rio

« Beni (affluent du Rio Madeira qui se jette dans celui-ci au 10°
« 20′) au Rio Javary. Cette carte fixe donc bien la frontière entre
« les deux pays ». De son côté, le gouvernement bolivien envoyait le 14 novembre 1878 une note officielle à la légation du Brésil : « J'ai l'honneur, y était-il dit, de vous informer, de la
« part du Président de la République, que le Gouvernement
« bolivien approuve à son tour le procès-verbal en question,
« dans lequel, comme Votre Excellence remarquera, il est dé-
« claré que la ligne droite, qui va en droite ligne du Rio Beni
« au Rio Javary, a été tracée sur la carte, et qu'ainsi se trouve
« complétée la délimitation des frontières des deux pays ». Toutes les cartes furent donc dressées en conséquence et nos lecteurs se rendront compte, en effet, en jetant les yeux sur la

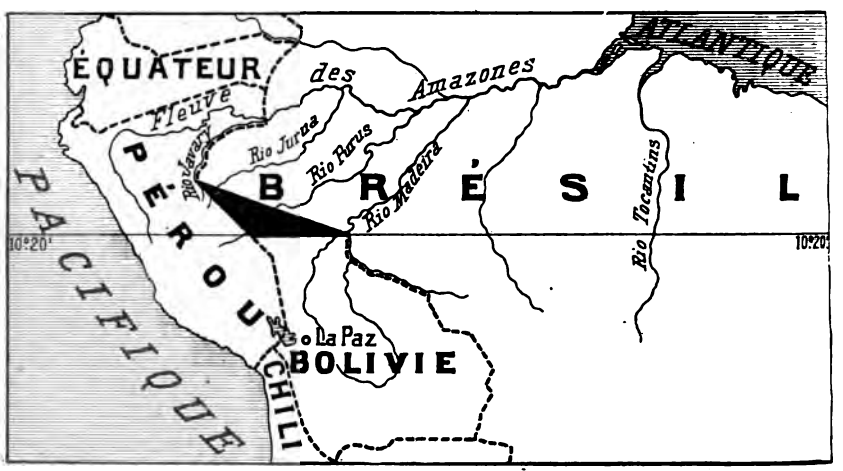

carte ci-jointe, que la frontière Nord-Ouest entre la Bolivie et le Brésil est marquée par une ligne oblique et non par une ligne droite [1].

Les travaux de la commission de 1877 avaient été purement scientifiques et abstraits. Il restait à fixer dans le détail et sur le terrain la frontière entre les deux pays. Une commission mixte fut désignée à cet effet par les deux gouvernements dans un protocole signé, le 19 février 1895, par M. de Carvalho, ministre des Affaires étrangères du Brésil, et M. Medina, ministre des Affaires étrangères de Bolivie. Les travaux se poursuivirent simultanément dans les vallées du Javary, du

[1] Nous empruntons ces citations à un article écrit par M. de Carvalho, ministre des Affaires étrangères du Brésil en 1895, pour la *Revista de Derecho, Historia y Letras*, et reproduit par la *Prensa* de Buenos-Ayres, le 4 février 1903. M. de Carvalho reconnaît à la Bolivie des droits incontestables sur le territoire de l'Acre.

Yaco et du Purus. Mais, au bout de quelque temps, le Brésil se refusa à admettre les travaux déjà faits par la commission, donnant pour raison qu'il existait une erreur dans la délimitation tracée par la précédente commission en 1877 et approuvée par le protocole de 1895. Quoique n'admettant nullement le bien fondé de cette réclamation, le gouvernement bolivien proposa d'adopter comme frontière la ligne fixée par le capitaine brésilien Cunha-Gomez, qui avait été spécialement chargé par le gouvernement brésilien d'étudier l'affaire et pensait avoir découvert une erreur de 10′ de latitude et de plus de 20′ de longitude dans les travaux jusque-là admis comme exacts.

La chancellerie brésilienne repoussa cette proposition qui lui eût cependant été favorable et demanda une nouvelle délimitation de la ligne de partage des eaux du Javary, délimitation à laquelle procédèrent les deux commissaires Ballivian et Cruls. On pouvait donc ensuite délimiter d'une façon précise toute la frontière du Javary à la Madeira, et le gouvernement bolivien le demanda avec insistance; mais le Brésil s'y refusa, en dépit des protocoles du 19 février 1895, du 30 octobre 1899 et du 1er août 1900.

Pendant ce temps il se produisait dans le territoire de l'Acre des événements importants. Ce territoire est très riche, mais peu peuplé et difficilement accessible à cause de ses nombreuses forêts. Le seul commerce important est le caoutchouc, exploité presque uniquement par des Brésiliens et exporté par la magnifique voie de l'Amazone, en traversant l'Etat brésilien des Amazones qui percevait sur ce produit un droit de 50 % *ad valorem*. Le gouvernement bolivien se décida à user de son droit de souveraineté sur ces régions et y envoya des troupes et des fonctionnaires chargés d'établir un cordon de douanes. Ceux-ci n'inquiétèrent nullement les propriétaires du sol et diminuèrent considérablement le droit qu'ils payaient jusque-là au Brésil, comme s'ils avaient été sujets brésiliens. Mais l'Etat des Amazones, mécontent de se voir supprimer ainsi un chapitre de recettes important, fomenta dans le territoire de l'Acre des troubles qui aboutirent à deux reprises à la proclamation d'une république indépendante de l'Acre, sans que les représentations de la Bolivie aient pu amener le Brésil à cesser de prêter son appui aux révolutionnaires.

Ces révoltes décidèrent en 1901 le gouvernement bolivien à confier la mise en valeur de ce territoire à un syndicat composé de nationaux des Etats-Unis. Le gouvernement brésilien protesta aussitôt avec énergie, déclara que ce syndicat était soutenu secrètement par le gouvernement de Washington et pré-

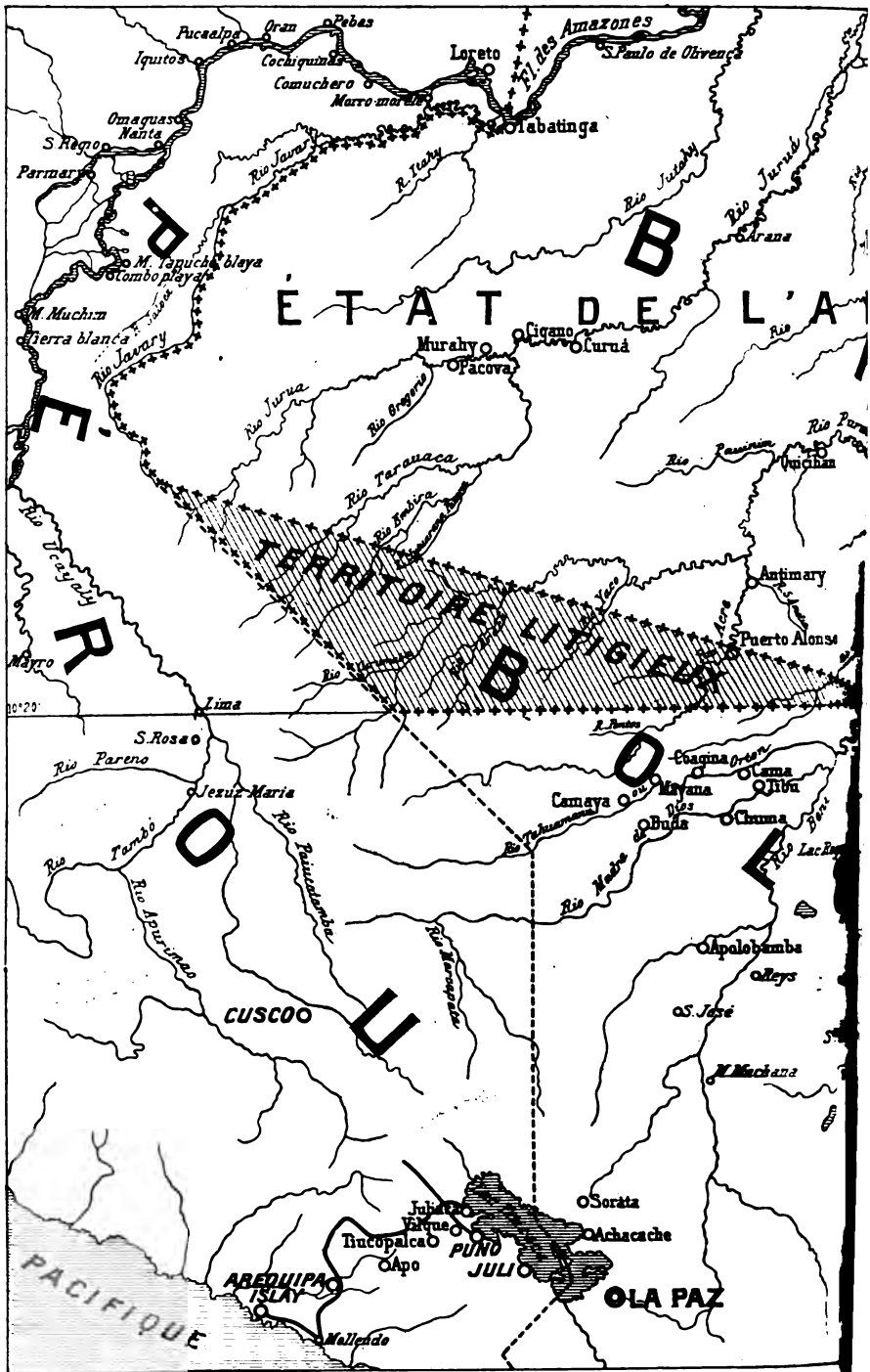
Pucalpa
Oran
Pebas
Iquitos
Cochiquinas
Loreto
El des Amazones
S.Paulo de Olivença
Comuchero
Morro-moreno
Tabatinga
Omaguas
Nanta
S.Regio
Parmario
Rio Javari
R. Itaby
Rio Jutahy
Rio Jurud
Arana
M. Tapuchi
Tombo playa
M. Muchin
Sierra blanca
Rio Javary
ÉTAT DE L'A
Murahy
Ligano
Ituruá
Pacova
Rio Jurua
Rio Gregorio
Rio Tarauaca
Rio Rauiniri
Quichan
Rio Ucayaly
TERRITOIRE LITIGIEUX
Antimary
Puerto Alonso
Mayro
Lima
S.Rosao
Rio Pareno
Jesus Maria
Rio Tambo
Rio Apurimac
Rio Paucartambo
Rio Marcapata
Coagina
Orton
Lama
Tibu
Camaya
Mayana
Buda
Chuma
Rio Madre de Dios
Apolobamba
Reys
S. José
M. Muchana
CUSCOO
Soráta
Juliaca
Vilque
Tiucopalca
Apo
PUNO
JULI
Achacache
AREQUIPA
ISLAY
Mollendo
PACIFIQUE
LA PAZ

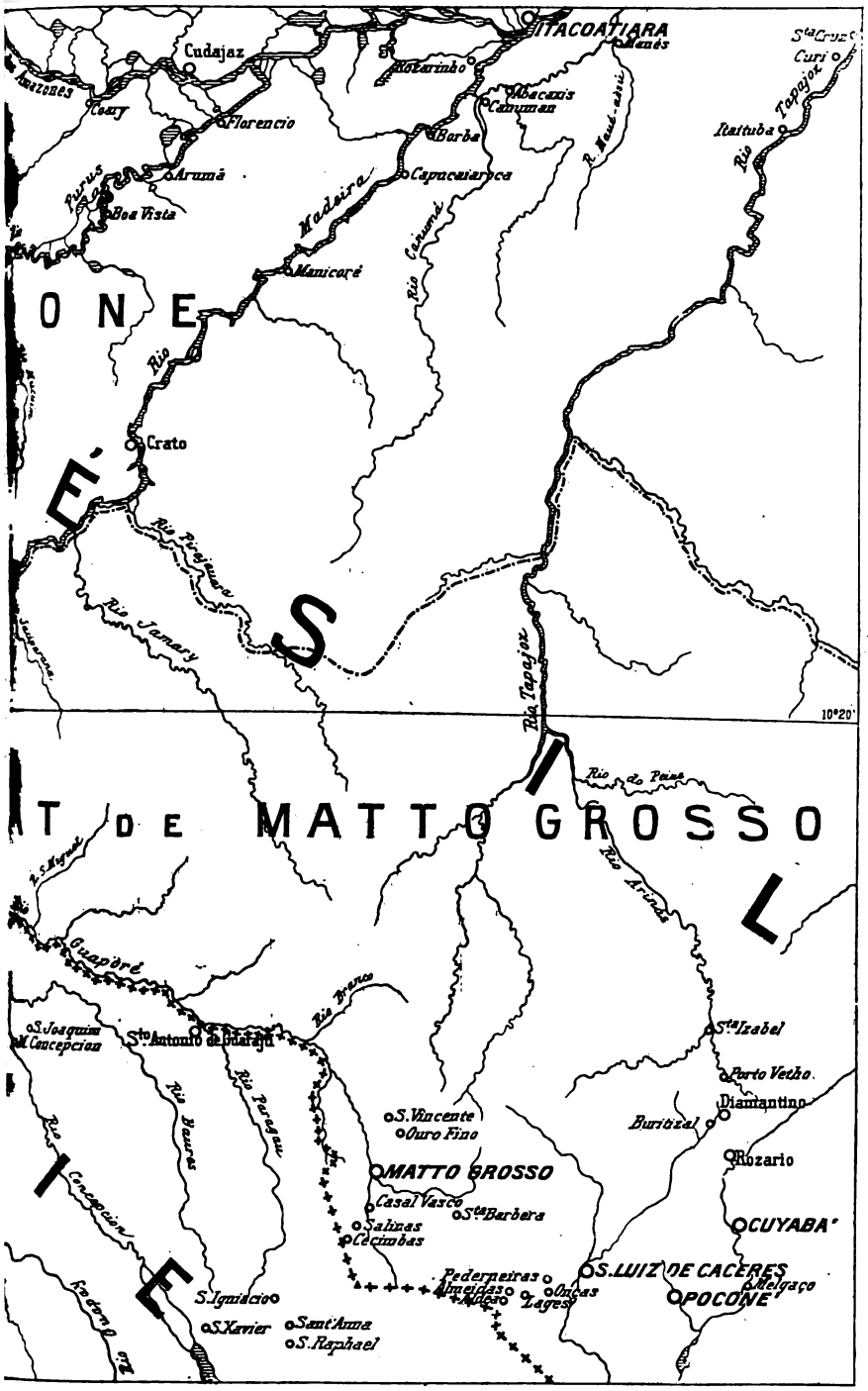
ITACOATIARA
Manés
Cudajaz
Rotarinho
Abacaxis
Canumã
Barba
Capucuiaryca
Florencio
Coary
Aruma
Boa Vista
Manicoré
Rio Madeira
Rio Canumã
Rio Tapajoz
Rattuba
Curi
Rio Jamary
Rio Pimenteiro
Crato
O N E
E'
S
I
L
T DE MATTO GROSSO
Rio do Peixe
Rio Arinos
10°20'
Guaporé
Rio Branco
S. Joaquim
Conceição
Sto Antonio de Guaraiú
Rio Paraguay
Rio Paures
Rio Conceição
Rio Sarapiquy
S. Ignacio
S. Xavier
Sant'Anna
S. Raphael
S. Vincente
Ouro Fino
MATTO GROSSO
Casal Vasco
Salinas
Cacimbas
Sta Barbara
Pedemeiras
Almeidas
Adeo
Onças
Lages
S. LUIZ DE CACERES
Melgaço
POCONE'
CUYABA'
Rozario
Buritizal
Diamantino
Porto Velho
Sta Izabel

parait une mainmise des Etats-Unis sur les républiques sud-américaines. La suite des événements a démenti ces assertions, passablement exagérées à première vue, car le syndicat manquant des fonds nécessaires dut se dissoudre sans résultat. S'il avait été soutenu par quelque gouvernement étranger, il en eût sans doute été autrement.

A ce moment le gouvernement brésilien adopta et formula des revendications, lancées peu à peu depuis quelques années par divers auteurs et publicistes brésiliens. Il déclara que le traité de 1867 fixait comme frontière Nord-Ouest entre le Brésil et la Bolivie une ligne *horizontale* partant du Rio Madeira et suivant le 10°20′ de latitude jusqu'à son intersection avec une ligne qui prolongerait le cours supérieur du Rio Javary. C'était la première fois que le gouvernement brésilien formulait ouvertement cette prétention, et il le fit à la suite du fait suivant qui vint aggraver le conflit provoqué par la question du syndicat américain. Les troupes boliviennes, peu nombreuses, et rencontrant les plus grandes difficultés pour leur ravitaillement, furent mises, à la fin de 1902, dans une situation très critique par les insurgés de l'Acre; et le général Pando, président de la République de Bolivie, prépara en décembre une expédition de 3.000 hommes, dont il résolut de prendre le commandement, pour leur porter secours en suivant le Rio Beni. Cette décision provoqua de la part du ministre des Affaires étrangères du Brésil la note suivante, télégraphiée en janvier 1903 au représentant du Brésil à La Paz :

Nous avons fait entendre à la Bolivie que le contrat d'affermage (qu'elle voulait conclure avec le syndicat américain) est monstrueux et constitue une aliénation de la souveraineté au profit d'une compagnie étrangère sans personnalité internationale. C'est une concession comme celles qui ont été données en Afrique, mais qui est indigne de notre continent, car le gouvernement bolivien a donné à cette Société le pouvoir d'administrer une région habitée exclusivement par des Brésiliens, d'y entretenir des forces sur terre et sur les voies fluviales et de disposer souverainement de la navigation sur l'Acre. Cette concession est, d'autre part, frappée de nullité, car elle constitue un acte de disposition d'un territoire litigieux. Le Brésil doit défendre la véritable interprétation du traité de 1867. La région à l'Ouest de la Madeira est litigieuse entre le Brésil, le Pérou et la Bolivie. Donc, si le général Pando marche en avant, le gouvernement est décidé à concentrer des troupes dans les Etats des Amazones et de Matto-Grosso.

Signé : Baron Rio Branco.

Le gouvernement bolivien fut extrêmement surpris de cette note, car le départ du général Pando venait justement d'être retardé de quelques jours à la suite d'une précédente déclara-

tion du baron Rio Branco. Celui-ci s'était exprimé dans les termes les plus favorables pour la Bolivie, avait déclaré qu'elle possédait sur ce territoire des droits incontestables et qu'elle pourrait l'administrer comme il lui plairait. Le gouvernement bolivien lui demanda alors de désavouer publiquement les révolutionnaires et le gouverneur du Manaos qui les appuyait. La réponse fut toute différente de ce qu'on attendait. Le ministre des Affaires étrangères de Bolivie répondit ainsi :

La Paz, 1er février 1903.

Le contrat relatif au territoire de l'Acre n'est nullement un affermage. La Bolivie conserve ses droits de souveraineté et ne confie à la Compagnie que le recouvrement des impôts. Cette Compagnie a un caractère industriel et est soumise aux lois de la République bolivienne. Cette concession ne ressemble en rien à celles qui ont été données en Afrique et qui avaient pour but d'organiser des colonies. La Bolivie avait convenu de résilier ou de modifier le contrat en échange de garanties concernant la délimitation de la frontière et la possession pacifique de ce territoire. Du reste le contrat n'est pas encore définitivement conclu et il demeurera sans effet. Le territoire d'Acre n'est pas litigieux. Les droits de la Bolivie sont établis par le traité de 1867, les protocoles ultérieurement signés et les délimitations faites par des commissions mixtes. En trente-six ans le Brésil n'a pas fait une seule démarche tendant à modifier l'interprétation des clauses du traité. La population brésilienne de l'Acre a vu tous ses droits respectés et garantis sous l'administration bolivienne. Le voyage du président Pando a pour but de délivrer la garnison du port d'Acre, de maintenir la souveraineté de la Bolivie et de défendre les intérêts de la Bolivie contre les déprédations des insurgés. La Bolivie ne cherche pas de conflit ; elle est disposée à régler tout différend sur des bases équitables, par entente directe ou par arbitrage, dans l'intérêt des bonnes relations des deux pays.

Signé : VILLAZON.

On a vu la solution provisoire donnée à cette affaire. Rappelons seulement ce qu'écrivait le 29 mars 1900 M. de Cavalho, ancien ministre des Affaires étrangères du Brésil :

« Tant que subsistera la situation actuelle au point de vue « des frontières terrestres et fluviales du Brésil, tant que n'au- « ront pas été réglées les questions internationales qui peu- « vent surgir au sujet des voies navigables du bassin de l'Ama- « zone, un gouvernement réfléchi et scrupuleux ne saurait « s'engager de sang-froid dans une tentative où il n'aurait ni « le bon droit ni la force de son côté. »

LOUIS JADOT.

LE CONGRÈS COLONIAL DE 1903

Le Congrès colonial qui vient de se réunir à Paris, sur l'initiative et au siège de l'Association syndicale des journalistes coloniaux, a tenu ses séances du 29 mars au 4 avril. Toutes les questions qui intéressent le public colonial avaient été réparties en onze sections, dont les programmes très complets, trop complets même, formaient une véritable encyclopédie coloniale. Il en est résulté que, dans presque toutes les sections, on a simplement effleuré les sujets proposés. A l'heure actuelle, les questions coloniales sont si nombreuses, si complexes, que, pour faire une besogne utile dans un congrès, il est nécessaire de limiter le nombre des sujets traités. Les spécialistes dans chaque matière peuvent alors concentrer leur attention sur quelques points particuliers, et la discussion gagne en profondeur ce qu'elle perd en étendue. Il faut enfin que les membres du congrès aient reçu quelque temps à l'avance les rapports imprimés, pour pouvoir en discuter utilement les conclusions.

Pour tous ces motifs, l'organisation d'un congrès colonial demande une assez longue période de préparation. Nous ne mettons certes pas en doute la bonne volonté des promoteurs du congrès de 1903, nous rendons même hommage aux efforts qu'ils ont faits pour réunir à Paris un grand nombre de fonctionnaires coloniaux, de colons, de commerçants, et même d'hommes politiques; mais nous constatons que l'organisation était incomplète, et que le but poursuivi, à savoir la solution des questions pendantes, n'a pas été suffisamment atteint. Ces critiques auront pour résultat, nous l'espérons, de pousser les organisateurs des congrès futurs à présenter un programme portant sur un petit nombre de questions d'actualité, sur lesquelles pourrait avoir lieu un échange de vues d'un réel intérêt.

Ces observations de détail une fois faites, nous allons passer en revue les principales questions traitées pendant le congrès.

Deux sections se sont occupées des colonies, au point de vue de l'organisation générale et de la législation.

M. Marchal, ancien député, président de la Commission d'organisation, a, dans son discours d'ouverture, puis dans un rapport ultérieur, appelé l'attention sur les vues de l'Assemblée Constituante en ce qui concerne les colonies. A l'encontre des

idées admises en général, M. Marchal prétend que la Constituante « manifestait un esprit tout à fait paternel vis-à-vis des « colonies et que nous pourrions encore maintenant nous ins- « pirer des idées émises à cette époque pour organiser la con- « sultation permanente et régulière de toutes les colonies sur « leurs besoins et leurs ressources ».

Cette consultation, M. de Pouvourville a montré qu'elle était actuellement insuffisante. Les députés coloniaux et les délégués au Conseil supérieur des colonies ne sont pas investis d'une autorité suffisante pour imposer leurs vues en matière coloniale. Aussi, d'accord avec M. Mury et M. de Montpezat qui ont soutenu la même thèse, M. de Pouvourville a fait adopter par le Congrès un vœu tendant à la création d'un Parlement colonial composé exclusivement de délégués élus, qui auraient entrée au Parlement français, avec voix consultative sur toutes les questions coloniales. Cette idée fait des progrès parmi ceux que n'aveugle pas le principe de la représentation coloniale au Parlement français; elle commence à être discutée sérieusement et mérite d'être étudiée plus profondément.

En ce qui concerne la législation, deux questions ont été examinées : 1° la situation des magistrats coloniaux — au point de vue de l'avancement, de la solde en Europe, des déplacements — appelle bien des améliorations, qui devraient au surplus être étendues à d'autres fonctionnaires : un vœu dans ce sens a été adopté; 2° le régime de la propriété foncière a fait d'autre part l'objet d'une étude intéressante de M. Coutard, qui a examiné l'introduction de l'Act Torrens en Tunisie d'abord (1885), puis successivement à Madagascar (1897), au Congo (1899), au Sénégal, en Guinée, à la Côte d'Ivoire (1900 et 1901), aux îles Marquises (1902), et a finalement réclamé l'extension de ce régime à toutes les colonies, notamment à l'Indo-Chine et à la Nouvelle-Calédonie.

La plus grande partie des séances du Congrès a été consacrée aux questions économiques : le régime douanier, qui sur tant de points déjà est attaqué, a fait l'objet d'un exposé très complet par M. Bouchié de Belle. Visant plus spécialement les questions discutées à l'heure actuelle — c'est-à-dire la franchise du commerce intercolonial, que l'on voudrait restreindre à l'égard des guinées de l'Inde, et le régime du Congo battu en brèche par les Anglais — le rapporteur a fait adopter un vœu relatif aux mesures à prendre pour combattre la concurrence étrangère, tout en maintenant le principe de la liberté du commerce entre les colonies françaises.

Mais ce qui préoccupe le plus le monde colonial en ce mo-

LE CONGRÈS COLONIAL DE

Le Congrès colonial qui vient d
tiative et au siège de l'Associa
coloniaux, a tenu ses séances d
questions qui intéressent le
ties en onze sections, dont
complets même, formaien
Il en est résulté que, d
simplement effleuré l
questions coloniales
pour faire une beso
de limiter le nom
chaque matière
quelques poin
deur ce qu'el
du congrès
imprimés

Pour
deman
mettr
con
qu
grès

voirs pu-
aucun individu
e qu'il soit ». Il n'a
production exclusive des
d main-d'œuvre est trop com-
que par des principes généraux et
colonies. Les discussions sur ce point,
surtout pour but d'amener un échange de
nes ayant habité des colonies différentes, et
communiquer ainsi mutuellement leurs obser-
est ainsi que, dans la discussion, MM. Granjux,
ville, de Pouvourville, Couput, etc., ont fait part au
du résultat de leur expérience personnelle dans divers
pays.

En l'absence d'une main-d'œuvre abondante et habile, les colons sont obligés souvent de s'adonner à l'élevage; mais ils ne peuvent pas augmenter le nombre des têtes de bétail, s'ils n'ont pas de débouchés suffisants. Les deux faces de la question ont été envisagées successivement par les rapporteurs. M. Couput a montré qu'en Algérie la race ovine avait tendance à diminuer, en raison des impôts établis par tête de mouton, de l'insuffisance des points d'eau, etc. : or, la colonie aurait tout intérêt à augmenter sa production en bétail, à cause de sa proximité de la métropole, qui lui assurerait un débouché presque illimité. Le Congrès a donc appelé l'attention du gouvernement sur les mesures à prendre pour encourager par tous les moyens possibles le développement des troupeaux de moutons, et subsidiairement des chameaux, si utiles dans le Sud algérien.

En ce qui concerne les autres colonies, l'élevage du bétail ne

ésultats que dans les régions à population
hine, où la consommation locale est
utefois copier ce qui se fait dans les
rique, où l'exportation des viandes
leterre seulement, un chiffre de
la thèse soutenue par M. Fau-
ans ce sens, en demandant
dans les colonies sur la

des questions écono-
utées : le premier a
époque de lutte
atégiques com-
grandes lignes de
, il a cité l'exemple de
ong, simples places commer-
ribué à accroître les débouchés
rivière a exposé à son tour les mé-
appliquer à l'étude des questions écono-
colonies.

gime monétaire a occupé une séance entière, pen-
quelle M. Noël Pardon a fait l'historique du système de
ndo-Chine et a réclamé la stabilisation de la piastre, suivant l'exemple de l'Inde anglaise. M. Rueff, tout en préconisant l'introduction de la pièce de 5 francs dans notre colonie asiatique, s'est rallié au vœu proposé par M. Noël Pardon, qui invitait le gouvernement à adopter en Indo-Chine un système analogue à celui introduit par les Etats-Unis aux Philippines. M. Deloncle, député, a ajouté qu'en prévision des transformations qui se préparent en Extrême-Orient en matière monétaire, il serait utile de convoquer : 1° à Hanoï une conférence intercoloniale à laquelle seraient conviés les gouvernements locaux de Singapour et de Hong-kong; 2° à Paris, une conférence monétaire internationale comprenant toutes les puissances ayant des intérêts en Extrême-Orient. Deux vœux ont été adressés dans ce sens aux pouvoirs publics.

La médecine et l'hygiène ont tenu également dans le Congrès une place importante. Tout ce qui concerne la prophylaxie des épidémies coloniales, la police sanitaire intercoloniale, les médecins sanitaires maritimes, a été passé en revue par les docteurs Le Dantec, Mondon, Granjux, et résumé dans plusieurs vœux tendant à diminuer les chances de mortalité si grandes encore dans les colonies. La discussion approfondie, qui a suivi ces rapports, a montré toute l'importance que le

corps médical attache à ces questions d'un intérêt primordial pour la colonisation future, et tout le soin qu'il apporte à résoudre la question du paludisme, de la fièvre jaune, etc.

Les œuvres de propagande et d'enseignement colonial ont eu leur défenseur naturel dans M. Marcel Dubois, qui a fait un exposé de l'enseignement colonial actuel. Puis M. Durand, administrateur colonial, a montré l'utilité de l'enseignement des langues coloniales en France et a fait adopter un vœu tendant à ce que les fonctionnaires appelés à servir aux colonies reçoivent en France les premières notions des langues indigènes.

En résumé, le Congrès a donné lieu à un grand nombre de rapports intéressants, à un nombre considérable de vœux, qui seront soumis aux pouvoirs publics ; mais il y aurait eu intérêt, suivant nous, à faire porter l'effort des discussions publiques sur un petit nombre de points importants, ce qui aurait permis d'épuiser les sujets proposés, au lieu de les effleurer, comme on l'a fait bien souvent. Dans le résumé que nous venons de faire, nous n'avons pu qu'indiquer les rapports devant intéresser plus spécialement les lecteurs de la Revue, et les conclusions auxquelles le Congrès s'est arrêté, sous forme de vœux. Nous reviendrons peut-être un jour sur quelques-unes des questions qui méritent plus particulièrement l'attention.

J. Franconie.

LES TRIBUNAUX RÉPRESSIFS EN ALGÉRIE

DISCOURS DE M. REVOIL

Avant de partir en vacances, la Chambre a tenu à discuter les interpellations relatives à l'Algérie. Ces interpellations étaient au nombre de deux, celle de M. Albin Rozet, sur la légalité des décrets des 29 mars et 28 mai 1902, instituant en Algérie les tribunaux répressifs, et celle de M. Berthet, sur les mesures que le gouvernement compte prendre pour mettre les règles de la juridiction répressive d'Algérie en harmonie avec les principes de notre droit public et le respect des droits de la défense.

La discussion a duré trois jours, le 27 mars et les 3 et 4 avril. M. Albin Rozet a ouvert le débat par un très long discours. Il a fait, avec une émotion un peu dramatique, le procès des tribunaux répressifs et a accumulé, pour les besoins de sa cause, toute une série de faits dont il avait malheureusement négligé trop souvent de vérifier l'exactitude et le bien-fondé. Il s'est efforcé d'établir, par son argumentation, que les tribunaux répressifs n'ont pas donné les résultats qu'on en attendait et a conclu que la meilleure solution était, à son avis, de remplacer ces tribunaux par un juge unique qui serait le juge de paix, avec une compétence peu étendue en matières pénales.

M. Berthet et M. Sembat, après M. Albin Rozet, ont également protesté contre l'institution des tribunaux répressifs.

M. Colin et M. Begey ont, au contraire, insisté pour le maintien d'une organisation qui peut rendre les plus grands services à l'Algérie.

M. Flandin, prenant ensuite la parole, a ainsi résumé son argumentation :

Je ne suis pas l'ennemi des tribunaux répressifs ; il faut, en Algérie, une juridiction rapide; mais il faut aussi apporter à cette organisation des amendements et des corrections nécessaires.

J'appelle l'attention de M. le garde des sceaux et de M. le gouverneur général sur une réforme modeste, mais utile; l'âme des tribunaux répressifs, ce doit être le juge de paix. Il n'y a pas de magistrat qui puisse faire plus de bien ou plus de mal en Algérie que le juge de paix; il vit en contact permanent avec les indigènes.

Les juges de paix des tribunaux répressifs sont des jeunes gens, licenciés en droit; mais le diplôme est-il une garantie sérieuse pour juger des gens dont on ne connaît ni la langue ni les coutumes?

Il faudrait améliorer la situation de ces juges de paix des tribunaux répressifs et exiger d'eux une préparation spéciale. Je demande qu'on ins-

titue au parquet de la cour d'Alger huit ou dix postes d'attachés rétribués, comme il y en a aux colonies; ils suivraient les cours spéciaux qui existent en Algérie, ils devraient apprendre la langue arabe et kabyle et le droit musulman. On ne les nommerait aux fonctions de juges suppléants rétribués que pourvus du diplôme de coutumes indigènes et possédant une connaissance au moins élémentaire de la langue arabe; ainsi ils ne seraient plus à la merci de l'interprète.

Cette réforme coûterait quelques milliers de francs; aucune dépense ne serait plus justifiée et plus profitable à l'intérêt bien entendu de la justice.

M. Revoil a pris alors la parole, en qualité de commissaire du gouvernement, et nous croyons devoir reproduire *in extenso* son discours qui a produit sur la Chambre une vive et profonde impression.

DISCOURS DE M. P. REVOIL

M. Paul Revoil, *gouverneur général de l'Algérie, commissaire du gouvernement.* — Je sollicite tout d'abord l'indulgence de la Chambre, mes forces physiques, à peine rétablies, risquant peut-être de trahir ma bonne volonté. (*Très bien! très bien! — Parlez!*)

Messieurs, ce n'est pas seulement l'institution des tribunaux répressifs que l'interpellation de l'honorable M. Albin Rozet a mise en cause. On vous a dénoncé l'esprit qui règne actuellement dans l'administration algérienne; on vous a dit que la politique du gouverneur général était autoritaire; on a presque dit qu'elle était inhumaine vis-à-vis des indigènes. On a ajouté que la condition faite aux indigènes en Algérie était si précaire que nous risquions de la voir dénoncer quelque jour comme un opprobre pour notre pays et qu'elle était en tout cas certainement au-dessous de la condition faite aux autres populations musulmanes placées sous l'autorité d'autres nations européennes.

Il me semble que de telles paroles ne doivent pas rester sans réponse. (*Très bien! très bien!*) et qu'elles m'obligent à vous montrer, d'une façon générale, quelle est en réalité la condition des indigènes en Algérie. Je m'efforcerai toutefois de ne pas prolonger le débat d'une manière indiscrète et je vous assure qu'il n'y a, dans l'accomplissement de ce devoir, la recherche ni d'une digression ni d'une diversion. Je m'expliquerai, sur les tribunaux répressifs, de la manière la plus franche et la plus complète et j'espère vous montrer que cette juridiction ne mérite pas l'anathème que M. Albin Rozet, et après lui M. Berthet, ont porté contre elle; qu'elle est utile; que, reconnue bonne dans son principe, elle peut, avec quelques retouches et ces perfectionnements dont toutes les institutions humaines sont susceptibles, rendre encore à l'Algérie de très grands services. (*Applaudissements.*)

Comme on vous l'a dit à la tribune, c'est le chef du précédent cabinet qui a fixé lui-même le programme que devait appliquer le gouverneur de l'Algérie au moment où il était pourvu au remplacement de mon éminent prédécesseur M. Jonnart. Il y a mieux, M. le président du Conseil a déve-

loppé les lignes principales de ce programme devant la Chambre qui l'a sanctionné de son approbation. Il sera donc facile de vérifier si le gouverneur général s'en est écarté ou en a trahi l'esprit.

Je ne veux pas reprendre ici une lecture qui a été faite par M. Begey ; j'appelle seulement votre attention sur ce fait que le programme de M. Jonnart énoncé par M. Waldeck-Rousseau à la tribune, renfermait, en ce qui concerne la répression des délits indigènes, l'indication qu'une justice rapide et sommaire était nécessaire si on voulait que la répression de ces délits fût efficace; M. Jonnart se proposait même de demander l'extension au territoire civil de l'institution des commissions disciplinaires qui fonctionnaient, disait-il, en territoire militaire « à la grande satisfaction des « administrateurs et des administrés ». Et je n'ai pas à vous apprendre, messieurs, que l'institution dont il s'agit est autrement sévère que les tribunaux répressifs que nous avons organisés.

La Chambre approuvait ce programme; elle l'approuvait après que M. Waldeck-Rousseau eût dit à cette tribune que le programme d'hier resterait le programme de demain et que le gouverneur général nouvellement nommé aurait à l'appliquer comme M. Jonnart se proposait de l'appliquer lui-même.

Avant le vote, M. Albin Rozet se déclarait « pleinement satisfait du dis- « cours du président du Conseil en ce qui concerne les indigènes et con- « vaincu que les indigènes qui nous sont fidèles, ceux qui liraient ce dis- « cours éprouveraient la même satisfaction »; aussi se ralliait-il à l'ordre du jour proposé par MM. Bienvenu Martin, Etienne et Thomson que la Chambre approuvait de son vote et dont je vous demande la permission de rappeler les termes :

« La Chambre, réprouvant tous les fanatismes, toutes les querelles de « race et de religion, approuve les déclarations du Gouvernement et « compte sur son action énergique pour assurer à l'Algérie la sécurité « indispensable au développement de l'œuvre de la colonisation poursuivie « dans l'intérêt des travailleurs français et indigènes. »

Le programme de M. Jonnart ne comprenait pas seulement ces réformes; il en comprenait d'autres que nous n'avons pas pu, jusqu'à ce jour, réaliser. Je les indiquerai très brièvement.

M. Jonnart se proposait de rendre la compétence civile aux cadis en matière d'affaires musulmanes; de substituer les administrateurs aux maires pour la surveillance et l'administration des douars rattachés aux communes de plein exercice. Il demandait en outre l'attribution d'une part plus importante des ressources provenant de l'impôt indigène aux besoins particuliers des douars.

Ces réformes n'étaient pas toutes également faciles à réaliser.

La restitution de la compétence civile aux cadis s'est heurtée à beaucoup d'objections; elle a rencontré la même opposition que les tribunaux répressifs et notamment, ce qui a peut-être été une des causes de son échec jusqu'à ce jour, l'opposition des hommes d'affaires.

Quant à la restitution de la police des indigènes aux administrateurs dans les communes de plein exercice et à l'affectation d'une plus grande part des ressources provenant de l'impôt payé par les indigènes aux tra-

vaux les intéressant plus particulièrement, ces réformes se sont heurtées à des difficultés prévues par M. Jonnart lui-même, quand il disait qu'elles devaient être réalisées « sans porter atteinte aux franchises dont les colons « sont à juste titre jaloux, ni à l'équilibre des budgets communaux ». En réalité, ces difficultés proviennent de l'application intégrale de la loi de 1884 aux communes algériennes, application qui rend très difficile la répartition qu'on se proposait de faire.

Ces questions n'en demeurent pas moins à l'étude, et la commission des réformes administratives que j'ai constituée quelque temps après mon arrivée à Alger les étudiera avec le désir d'en trouver la solution pratique.

Mais, si nous n'avons pas pu réaliser tout ce programme, nous avons accompli d'autres réformes nombreuses et importantes qui s'inspirent du même esprit. Jamais peut-être on n'a fait des efforts aussi méthodiques, aussi soutenus, aussi complets pour améliorer la condition matérielle et morale des indigènes, pour accroître les garanties auxquelles ils ont droit, en modifiant notre législation dans ce qu'elle avait d'excessif, de rigoureux ou d'irrationnel à leur égard.

Le gouvernement général actuel ne s'attribue certes pas le mérite exclusif de ces réformes: c'est le Parlement lui-même qui, dans les savantes enquêtes du Sénat et de la Chambre, lui en avait tracé la voie. (*Très bien! très bien!*)

La Chambre me pardonnera une énumération que je ferai aussi rapide que possible. Je crois, je le répète, qu'il est intéressant qu'elle connaisse les actes principaux de mon administration en ce qui concerne les indigènes pour se bien rendre compte de la condition qui leur est faite en Algérie.

Une des mesures le plus ardemment sollicitées par la commission d'enquête parlementaire sénatoriale était la réforme de notre code forestier.

Vous savez, messieurs, — permettez-moi l'expression, — à quelles promenades entre le Sénat et la Chambre cette malheureuse loi forestière algérienne a été condamnée pendant près de dix ans. Nous avons eu la grande satisfaction de la faire aboutir et, comme je le disais l'autre jour du banc du gouvernement, jusqu'au dernier moment nous y avons introduit toutes les mesures susceptibles de la rendre plus équitable et mieux adaptée à la condition et aux besoins des populations indigènes qui habitent dans le voisinage des forêts.

Nous avons aussi obtenu le vote d'une autre loi à laquelle son promoteur a donné son nom : la loi Flandin, qui introduit des indigènes dans le jury criminel, et qui décharge en partie au moins le colon du lourd fardeau des fonctions du jury criminel pour les crimes indigènes. Cette loi, qui avait fait également un long stage devant le Parlement, nous avons eu l'heureuse fortune de la faire enfin adopter. (*Très bien! très bien!*)

Désormais, les crimes commis par les indigènes ne sont plus jugés seulement par des Français; ils sont jugés avec l'assistance de jurés indigènes qui apportent à la justice le concours de leur connaissance spéciale de la mentalité et des mœurs de leurs coreligionnaires.

Il est probable que si le vote de cette loi était intervenu en temps utile, l'Algérie n'aurait pas éprouvé la douloureuse impression que lui a

causée le dessaisissement de la cour d'Alger, par la cour de cassation, pour cause de suspicion légitime, lorsqu'il s'est agi de juger l'affaire de Margueritte. La cour suprême aurait vu sans doute dans l'organisation du jury criminel tel que la loi Flandin le prévoyait des garanties suffisantes.

Les tribunaux répressifs constituent eux-mêmes une réforme réalisée en faveur des indigènes. Tels qu'ils sont organisés, ils complètent, en matière de répression des délits, l'institution du jury criminel spécial. M. Flandin a bien voulu le reconnaître, et je suis heureux de l'adhésion qu'il a donnée au principe de l'institution, encore qu'il ait fait une bien large part aux critiques qu'elle pouvait comporter. Elle procède du même esprit que la loi dont il avait été le promoteur.

D'autres mesures ont été prises, d'un caractère plus spécial — je l'indique d'un mot — tels que le décret sur la tutelle en Kabylie. Les coutumes kabyles donnaient aux intérêts des mineurs des garanties beaucoup moins grandes qu'en pays arabe où les cadis sont leurs tuteurs légaux. Nous avons donc organisé en Kabylie des conseils de famille sous la surveillance et le contrôle des juges de paix.

Enfin — réforme capitale à coup sûr et la plus importante — les indigènes ont été appelés à participer par leurs représentants élus à la gestion des finances de la colonie et, par voie de conséquence, au contrôle de son administration. Ils siègent dans les délégations financières au même titre et avec les mêmes droits que les représentants de la population française.

Si le gouvernement général actuel n'a pas eu l'initiative de cette réforme, il a du moins fait tous ses efforts pour qu'elle porte les meilleurs fruits, et la gestion de cette assemblée spéciale qui a déjà voté deux budgets en excédent, réalisé avec votre autorisation l'emprunt algérien, sanctionné des réformes administratives, est de nature à ne point faire regretter à la métropole l'acte de confiance aussi hardi que généreux par lequel elle attribuait une si large part d'autonomie à l'Algérie à une époque où un entraînement passager paraissait la détourner de ses véritables intérêts. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

Le gouvernement a institué, en outre, par décret, — il a cru pouvoir le faire, — ces chambres d'agriculture si impatiemment attendues en France, qui sont encore en instance devant le Parlement. Les indigènes sont représentés dans ces assemblées et sont ainsi associés aux colons pour étudier leurs intérêts communs et s'initier aux améliorations constantes des méthodes culturales. (*Très bien! très bien!*)

Nous avons constitué, comme suite à des mesures déjà prises par M. Jonnart, une direction spéciale au gouvernement général pour les affaires indigènes. Cette direction centralise toutes les questions qui intéressent les indigènes et assure un contact direct et permanent entre la population indigène et le gouvernement général auquel elle permet de servir plus efficacement les intérêts de cette population, de la mieux surveiller et aussi de mieux la protéger, de défendre ses intérêts en toutes circonstances.

Messieurs, les trois facteurs les plus puissants du progrès moral et matériel pour les indigènes sont l'instruction proprement dite, l'enseignement professionnel et l'assistance. Nous avons fait dans ces trois directions d'utiles et importantes réformes.

En ce qui concerne l'instruction, le gouvernement général a pourvu de son mieux, et autant que les ressources financières de la colonie le lui permettaient, à la réalisation du programme fixé successivement par M. Combes, lorsqu'il était ministre de l'Instruction publique, et après lui par MM. Bourgeois et Poincaré. Le nombre des élèves indigènes dans les écoles primaires a passé de 4.000 en 1883 à 25.000 dans ces dernières années.

Pour l'enseignement supérieur arabe, nous verrons tout à l'heure que le vœu exprimé par le Sénat à la suite d'un rapport de M. Combes va enfin être réalisé ; que deux medersas vont être construites à Alger et à Tlemcen, autrefois centre d'études célèbre dans le monde musulman, alors que jusqu'ici, dans le département de Constantine seul, la medersa avait une installation convenable et suffisante pour recevoir le nombre des élèves qui s'y présentaient.

Dans le même ordre d'idées, nous avons augmenté le nombre des bourses pour les indigènes de ces établissements d'enseignement supérieur.

M. Sembat me demandait à cette tribune si nous avions diminué le nombre des bourses destinées aux indigènes dans les établissements d'enseignement secondaire français. Nous ne l'avons pas diminué; mais j'ai le regret de dire que le crédit affecté à ces bourses n'est jamais épuisé, parce que nous n'avons jamais le nombre de candidats suffisants pour attribuer toutes les bourses que nous pourrions donner.

En ce qui concerne l'assistance, dix-neuf bureaux de bienfaisance spéciaux aux indigènes ont été créés dans les principales villes d'Algérie; la dotation du seul bureau qui existât précédemment à Alger a été augmentée. Une clinique pour les femmes et les enfants indigènes a été créée dans cette même ville. Nous allons organiser par les moyens les plus pratiques et les mieux appropriés l'assistance médicale apportée sur place aux populations indigènes. Cette mesure produira certainement les plus heureux résultats; car un des moyens d'action les plus propres à nous attirer la sympathie, la reconnaissance et l'affection des indigènes est de leur assurer des soins médicaux pour les maladies dont ils sont affligés et qui sont malheureusement, dans la plupart des tribus, livrées aux soins empiriques des toubibs.

Nous avons centralisé et accru les crédits épars naguère dans le budget de l'Algérie pour l'assistance musulmane : ils s'élèvent aujourd'hui à la somme importante de 439.000 francs. Les indigènes participent en outre au crédit consacré aux frais d'hospitalisation dans toute l'Algérie; seize mille indigènes en moyenne sont traités dans nos hôpitaux.

Mais la principale réforme qu'il nous a été donné d'accomplir est celle qui consacre dans les ressources du budget spécial de l'Algérie une dotation importante à des œuvres exclusivement destinées à l'amélioration du sort des indigènes. (*Très bien! très bien!*)

On se rappelle que des lois successives ont tenté de donner à la propriété indigène une assiette qui la rapproche des conditions de certitude dont jouit la propriété dans la métropole. L'œuvre n'a pas pu être pleinement réalisée. Sans critiquer l'esprit qui l'a inspirée, il faut bien recon-

naître qu'elle a abouti plutôt à un échec et qu'on a dû l'abandonner. Il y avait là des ressources importantes acquises par le moyen d'un impôt qui pesait très légèrement sur la masse de la population. Nous avons pensé qu'il serait sage de les consacrer à des œuvres exclusivement destinées à l'amélioration morale et matérielle de la condition des indigènes.

Les délégations financières consultées et plus spécialement les représentants élus des indigènes siégeant dans ces délégations ont approuvé les propositions du gouverneur et le gouvernement métropolitain a bien voulu les sanctionnner.

Il a été entendu d'autre part que l'inscription de ces crédits nouveaux ne motiverait non seulement aucune diminution des crédits anciens, mais encore aucun arrêt dans leur accroissement nécessaire.

Ainsi s'est trouvée constituée une importante ressource budgétaire spécialisée désormais au profit d'œuvres éminemment utiles pour les indigènes.

Je ne ferai de ces œuvres qu'une énumération très rapide. Nous avons pu donner des subventions pour les constructions et l'entretien de petites mosquées et zaouïas et pour la rétribution de leur personnel. Jusqu'à ce jour ces zaouïas, abandonnées et peu surveillées, risquaient d'être des points de ralliement pour certains éléments dangereux. C'est dans une fête indigène et dans une réunion de quelques khouans que l'échauffourée de Margueritte s'est préparée. Désormais ces zaouïas, qui d'ailleurs ne sont pas seulement des établissements religieux, mais aussi des maisons d'assistance et d'enseignement, des lieux de refuge pour les pauvres, seront dirigées par nous, encouragées quand il y aura lieu, au lieu d'être imitées avec une méfiance qui les éloigne de nous. (*Mouvements divers.*)

Nous pourrons, grâce à ces ressources spéciales, ouvrir des cliniques, des infirmeries et des asiles d'indigènes. Nous créerons de nouveaux postes de médecins qui parcourront les tribus et apporteront aux malades indigènes les soins médicaux sans qu'ils soient obligés de venir les chercher à la ville voisine. (*Très bien! très bien!*)

Des travaux d'utilité publique et d'hygiène intéressant les indigènes vont être également poursuivis. Nous tâcherons d'aménager chaque jour un plus grand nombre de puits et de sources et d'exécuter des travaux d'assainissement. (*Très bien! très bien!*)

J'espère que nous persuaderons aux indigènes de respecter ces travaux et d'avoir pour les sources, pour les r'dirs, pour les puits, pour les réservoirs, un peu plus de soin qu'ils n'en ont d'habitude. Ils laissent trop souvent souiller ces précieuses réserves par leurs animaux, et parfois les maladies dont ils souffrent n'ont pas d'autre origine.

Je vous disais tout à l'heure que, grâce à ces crédits, nous pourrions construire des établissements d'enseignement supérieur musulman, des medersas, que nous encouragerions également l'enseignement industriel des indigènes dans une plus large mesure.

Cet enseignement est des plus intéressants. Il tend à former des ouvriers et des ouvrières qui fabriquent les tapis algériens et qui restaurent cet art de la broderie qui a fait tant d'honneur, à une certaine époque, aux pays musulmans.

Des subventions et des encouragements seront également donnés aux industries agricoles. Il est très important d'amener, par exemple, la Kabylie à une fabrication plus perfectionnée de l'huile. La production de l'huile, en Algérie, peut être une ressource très grande pour la prospérité agricole. A l'heure actuelle, par suite des mauvais procédés de fabrication en usage, une grande quantité d'huile algérienne subit sur le marché, quand elle s'y présente, une forte dépréciation ou sert uniquement de nourriture aux indigènes. Les indigènes pourraient trouver dans une fabrication plus perfectionnée le moyen de se réserver ce qu'on appelle, dans la fabrication, les « basses huiles », de vendre à très bon prix et d'accroître le renom des huiles algériennes. (*Très bien ! très bien!*)

Le dernier progrès à la réalisation duquel nous appliquerons les ressources que je vous indique sera la création de bibliothèques arabes ouvertes dans les villes principales qui renferment des agglomérations d'indigènes, avec des livres convenablement choisis pour la vulgarisation des connaissances utiles, en vue de rompre avec les méthodes surannées d'enseignement des indigènes. (*Très bien! très bien! à gauche.*)

Messieurs, je tiens à redire que je ne m'attribue pas le mérite exclusif de ces réformes. J'ai trouvé la voie tracée par les savants travaux du Parlement et par la haute compétence de mon prédécesseur. Je n'ai eu qu'à m'y engager et à y persévérer. Ce n'a pas été, à coup sûr, la partie de la lourde tâche qui m'était confiée qui m'ait le moins séduit ou captivé. (*Très bien! très bien!*)

Comment, en effet, imaginer que l'homme auquel est confiée la haute mission de gouverner une colonie comme l'Algérie ne comprenne pas que, sans se départir un instant de la sollicitude constante qu'il doit avoir pour cette vaillante phalange des colons, représentation vivante de la patrie, il doit toujours garder les yeux fixés, je dirai presque le cœur penché, sur cette masse profonde de la population indigène, difficile à pénétrer sans doute, et bien souvent réfractaire au progrès, mais que celui qui lui parle au nom de la France doit travailler sans relâche à amener à une condition matérielle et morale meilleure. (*Vifs applaudissements.*)

Comment imaginer que l'homme auquel incombe un si noble devoir ait l'âme et l'intelligence assez basses pour le méconnaître et le trahir au point de ne voir dans la mission qui lui est confiée que l'occasion de satisfaire je ne sais quel goût pervers ou imbécile de domination et d'asservissement? (*Très bien! très bien!*) Et s'il se rencontrait, par impossible, que l'administration de l'Algérie ait été confiée à un fonctionnaire de ce niveau moral et intellectuel, comment supposer que le gouvernement pourrait un instant lui maintenir sa confiance et laisser à des mains aussi indignes une aussi haute fonction? (*Applaudissements.*)

Je crois avoir démontré que mon administration n'a pas trahi le programme que le gouvernement et la Chambre lui avaient tracé.

Je vais maintenant m'expliquer sur le point spécial de ce programme qui a motivé le débat actuel, je veux parler des tribunaux répressifs.

Dès les premiers travaux de la commission sénatoriale de 1891, l'institution d'une juridiction spéciale pour le jugement des délits indigènes était réclamée avec la plus vive insistance. Voici en quels termes

l'éminent président de la commission, Jules Ferry, s'exprimait à cet égard :

« En important en Algérie tout l'appareil de notre justice, toutes les « garanties, toutes les méthodes qui entourent chez nous la recherche des « délits, nous nous flattions d'assurer par des moyens perfectionnés la « sécurité des personnes et des biens. Et voici que de tous les coins du Tell « algérien, des rives de la mer aux confins des Hauts-Plateaux s'élève « une clameur universelle contre le fléau grandissant de l'insécurité. Le « bétail et les récoltes sont chaque nuit mis au pillage; la piraterie agri- « cole s'exerce avec impunité, perçant les murs des fermes, vidant les « écuries et les engrangements, également redoutée des cultivateurs indi- « gènes et des colons, audacieuse et toujours échappant à cette police « judiciaire à la française, qui n'a ni les moyens d'information rapides, « ni les procédés sommaires, ni les habitudes du commandement, par « lesquels on pénètre et l'on domine le monde arabe. Nous reviendrons sur « cette plaie sociale dont les Algériens n'exagèrent pas la gravité, et qui « témoigne d'une façon quelque peu humiliante, pour le conquérant, de « l'impuissance de notre code. » (*Très bien ! très bien !*)

L'Algérie devait attendre près de dix ans encore cette réforme. Aussi ne s'étonne-t-on pas de la trouver inscrite au premier rang dans le programme de l'honorable M. Jonnart.

J'ai rappelé dans quelles conditions la Chambre approuva ce programme, et on peut dire que c'est elle qui a posé le principe de l'institution des tribunaux répressifs en déclarant, dans l'ordre du jour adopté après cette discussion, « qu'elle comptait sur l'action énergique du gouvernement pour « assurer en Algérie la sécurité indispensable au développement de la « colonisation ».

Sous quelle forme l'institution était-elle prévue au programme de M. Jonnart? Il s'agissait d'étendre aux territoires civils l'institution des commissions disciplinaires qui fonctionnent en territoire militaire, — et je n'ai pas besoin de rappeler le caractère de cette institution.

Nous ne sommes pas allés si loin. Les décrets des 29 mars et 29 mai 1902 ont institué une véritable juridiction et non un instrument administratif de discipline, un vrai tribunal et non pas une commission disciplinaire.

On a dit de ces décrets qu'ils étaient l'œuvre personnelle du gouverneur général. Je ne décline pas l'initiative que j'ai prise de proposer une réforme dont le Parlement lui-même avait indiqué l'urgence; mais ce qui est vrai, c'est que ces décrets ont été l'œuvre réfléchie et étudiée du ministre de la justice du cabinet précédent, qui s'est inspiré des avis du gouverneur général et des chefs de la cour d'Alger, ainsi que de l'opinion de jurisconsultes éminents qui ont fait leurs preuves non seulement dans la connaissance du droit, mais dans le culte de la justice.

On a dit que cette œuvre personnelle, je m'efforçais aujourd'hui de la faire soutenir par un mouvement factice de presse et d'opinion. Je n'ai qu'un mot à répondre. A l'heure actuelle, presque tous les conseils municipaux d'Algérie, la plupart des sociétés d'agriculture, des syndicats et des comices agricoles, les chambres d'agriculture des trois départements, enfin les délégations financières, par une manifestation spontanée de chacun de leurs membres, toutes assemblées où figurent les représen-

tants des indigènes, demandent énergiquement le maintien de l'institution.

L'honorable M. Rozet a versé au débat des pétitions en sens contraire. J'ai le regret de ne pouvoir y attacher une importance égale à celle des manifestations que je viens de rappeler. Je ne mets pas en doute la bonne foi de l'honorable M. Rozet, mais j'ai sous la main des rapports de tous les préfets de l'Algérie qui indiquent les conditions dans lesquelles les correspondants de M. Rozet, moins recommandables parfois qu'il ne se l'imagine, ont sollicité et obtenu des signatures.

M. Albin Rozet. — Vous oubliez, monsieur le gouverneur général, les menaces qu'on leur a faites quand ils eurent signé.

M. le commissaire du gouvernement. — J'ai des déclarations émanant d'indigènes dont les noms figurent au bas de ces pétitions et qui protestent eux-mêmes contre l'abus fait d'une signature qui leur aurait été surprise.

M. Albin Rozet. — Si les choses se sont passées comme à Blidah, dans l'affaire Belgrade, je n'en fais pas compliment à vos agents!

M. le commissaire du gouvernement. — Cette institution des tribunaux répressifs a rencontré devant elle deux catégories principales d'adversaires :

Ce sont d'abord les théoriciens du droit auxquels je me permettrai d'opposer en réponse l'éloquente affirmation de M. Jules Ferry que je rappelais tout à l'heure. J'y ajouterai cette appréciation de mon prédécesseur, M. Jonnart, rappelée à la tribune par M. Waldeck-Rousseau :

« En voulant appliquer sans ménagement, sans transition, la plupart de « nos lois, nos règlements, notre procédure aux populations indigènes, « nous avons commis une faute dont les conséquences pèsent lourdement « sur la situation actuelle et que nous devons nous appliquer à réparer. » (*Très bien! très bien! à gauche.*)

La seconde catégorie d'adversaires que rencontre l'institution des tribunaux répressifs, ce sont les hommes de loi, les hommes d'affaires, atteints dans leurs intérêts professionnels, intérêts assurément respectables, mais qui sont loin d'être solidaires avec les véritables intérêts des indigènes.

Je ne veux pas reprendre dans le détail la défense de ces tribunaux après les discours si précis et si convaincants que vous avez entendus; cependant je tiens à relever brièvement quelques-unes des accusations portées contre eux par M. Albin Rozet et par M. Berthet.

Il serait difficile d'accuser M. Albin Rozet de négligence après la démonstration qu'il a faite, à cette tribune, des procédés méthodiques, patients et minutieux d'investigation et de critique qu'il a employés contre les tribunaux répressifs. Nous sommes donc fondés à croire qu'il nous a dit des tribunaux répressifs à peu près tout le mal qu'on peut en dire... (*Mouvements divers.*)

M. Albin Rozet. — Il y a bien des choses que je n'ai pas dites.

M. le commissaire du gouvernement. — Et je suis amené à opposer d'abord à son réquisitoire un argument peut-être un peu primaire, un argument de statistique qui a cependant bien son éloquence.

105 tribunaux répressifs ont rendu, depuis le 1er juin dernier jusqu'au

31 décembre, plus de 1.000 jugements par mois, soit environ 1.200 décisions; et M. Albin Rozet a relevé contre ces décisions de justice une vingtaine de griefs. Et il a poursuivi pendant quarante-cinq jours, dans les principales localités de l'Algérie, une enquête au cours de laquelle tous les cartons des parquets et de l'administration lui ont été ouverts; et il reste en relation avec des correspondants nombreux et vigilants, qui poursuivent après lui et pour son compte une enquête qui, de ce fait, M. Rozet l'a dit lui-même à la tribune, dure depuis près de neuf mois.

J'ai tenu à vérifier les griefs relevés par M. Rozet et j'ai constaté que, sur dix-neuf faits, douze sont inexacts ou incomplètement rapportés, quatre ont trait à des jugements infirmés en appel — ce qui arrive à toutes les juridictions — deux sont exacts et, pour le dernier, il s'agit d'une irrégularité de procédure.

En vérité, messieurs, y a-t-il là matière à faire le procès d'une juridiction et à prononcer contre elle la condamnation impitoyable que M. Albin Rozet vous demande de sanctionner?

M. Étienne. — Très bien!

M. le commissaire du gouvernement. — On s'est également indigné de la composition de ces tribunaux; d'un mot pittoresque et sévère, M. Albin Rozet les a traités de camelote de tribunaux. Cette critique me paraît tout à fait injuste.

M. Boutard. — Il y a la bonne et la mauvaise camelote. (*On rit.*)

M. Albin Rozet. — La camelote ne dure jamais.

M. le commissaire du gouvernement. — Cette critique me paraît, je le répète, tout à fait injuste. Est-ce donc un tribunal si mal composé qu'un tribunal présidé par un magistrat de carrière assisté de deux notables, l'un Français et l'autre indigène, ayant du milieu et des justiciables une connaissance approfondie; l'un d'eux, l'assesseur indigène, pouvant éclairer le tribunal sur la mentalité spéciale de ses coreligionnaires, et apporter une garantie de plus — ce qui a bien sa valeur — à l'interprétation des dires et de la défense du prévenu; l'action publique mise aux mains d'un fonctionnaire comme l'administrateur, très au courant de tous les faits qui se passent dans le ressort du tribunal et connaissant bien la population indigène qu'il administre?

On a proposé à cette tribune de remplacer les administrateurs par des suppléants de juges de paix. On a proposé de créer pour ces suppléants un stage auprès du parquet de la cour, stage qui leur donnera, des coutumes et des lois spéciales aux indigènes, une connaissance approfondie.

Messieurs, j'attendrai que ces écoliers aient fait leurs preuves pour les préférer aux administrateurs, et je vous demande la permission de rendre en passant hommage à cette vaillante phalange d'administrateurs de l'Algérie, dont le mandat est souvent si difficile à remplir, qui doivent avoir des qualités exceptionnelles d'endurance, de tact, de probité scrupuleuse pour vivre au milieu des indigènes, pour exercer sur eux l'autorité qui leur convient, satisfaire en même temps aux besoins de la population européenne et assurer l'accord permanent entre l'indigène et le colon. (*Applaudissements à gauche.*)

Je crois que vous vous associerez à moi pour envoyer de cette tribune à

ces modestes et précieux collaborateurs du gouvernement de la colonie, l'hommage et les remerciements qui leur sont dus. (*Applaudissements.*)

Quant au choix des juges, auquel on n'a pas davantage épargné la critique, je me bornerai à invoquer le témoignage rendu en leur faveur par M. le procureur général près la cour d'appel d'Alger :

« La composition des tribunaux répressifs, écrit ce haut magistrat, est « l'objet de très vives critiques... »

M. Albin Rozet. — Je demande la parole. (*Exclamations sur divers bancs.*)

M. le commissaire du gouvernement. — M. Albin Rozet a cité, je crois, à cette tribune des passages d'un rapport de M. le procureur général. Je lui demande de ne pas garder le monopole de ces citations et de permettre au gouverneur général de l'Algérie d'invoquer le témoignage du chef du parquet qui échappe complètement à son autorité et qui jouit de la plus complète indépendance.

« Voici en réalité, dit le procureur général, comment se font les nomi- « nations des assesseurs par le gouverneur général :

« Le préfet propose les candidats, choisis parmi les fonctionnaires ou « notables. L'honorabilité, les aptitudes, l'indépendance de ces candidats « sont appréciées d'abord par le juge de paix du canton, puis par le pro- « cureur de la République, et enfin par moi-même. Et ce n'est qu'au vu de « ces diverses appréciations, et je peux ajouter en tenant compte des obser- « vations faites par ces magistrats, que le gouverneur général rend son « arrêté nommant le titulaire et les deux suppléants français ou indigènes.

« J'ai dit dans mes précédents rapports que les choix ainsi faits par « l'administration me paraissaient présenter toutes les garanties dési- « rables. »

Et le procureur général en donne le meilleur témoignage quand il ajoute :

« Presque partout les juges de paix et mes substituts ont demandé que « les assesseurs de 1902 fussent maintenus en fonctions pour 1903. » (*Très « bien! très bien! sur divers bancs.*)

On a également critiqué le procédé de citation adopté à l'égard des indigènes. Je crains qu'il ne se soit produit une confusion — je ne voudrais pas dire dans l'esprit de M. Flandin, qui a des choses de la justice une expérience de beaucoup supérieure à la connaissance que je puis en avoir, — je crains qu'on ne se soit mépris sur la véritable portée et sur le sens de ces mots : « citation verbale. »

Voici à cet égard ce que dit encore le procureur général dans un rapport :

« L'article 7 généralise ce qui se pratique au petit parquet en matière de « flagrant délit. Le prévenu peut être cité verbalement par l'officier du « ministère public qui vient de l'interroger. J'entends que cette citation « doit se trouver mentionnée au bas de l'interrogatoire avec la signature du « prévenu et de l'officier du ministère public.

« Dans ces conditions, je ne m'explique pas les critiques dont ce mode « de citation verbale a été l'objet. L'intervention et la déclaration de « l'officier du ministère public en présence du prévenu... »

M. Albin Rozet. — Il n'y a aucun rapport !

M. le commissaire du gouvernement. — «... en présence du prévenu « lui-même, sont de nature à inspirer au moins autant de confiance que la « mention souvent erronée inscrite par l'huissier dans son exploit de cita- « tion.

« Mais il importe de ne pas confondre la citation verbale autorisée par « l'article 7 avec l'avertissement écrit qu'un agent intermédiaire se charge « plus ou moins fidèlement de remettre à la personne ou au domicile du « prévenu.

« Devant le tribunal répressif, comme devant le tribunal correctionnel, « ce n'est là qu'une tentative pour prévenir les frais d'une citation. Mais « sur ce simple avertissement, le prévenu qui ne comparait pas ne saurait « être condamné par défaut et le ministère public ne peut que demander « le renvoi pour faire citer régulièrement. »

M. Albin Rozet. — Ce n'est pas dans le texte.

M. le commissaire du gouvernement. — M. Flandin a invoqué à l'encontre des tribunaux répressifs l'opinion de M. Laferrière et j'avoue que j'ai éprouvé une vive émotion à la pensée qu'un homme, qui s'était acquis un si juste renom en matière de droit, avait condamné une institution que j'étais appelé à défendre devant vous.

Je me suis reporté aux déclarations de M. Laferrière devant les délégations financières, et je vous demande la permission de les rappeler; elles renferment son opinion motivée sur la juridiction répressive nécessaire pour les délits indigènes. Voici ce que je relève dans les procès-verbaux des délégations financières, réunion plénière du vendredi 30 décembre 1898 :

« M. le gouverneur général déclare qu'il a tenu à entendre toutes les « discussions qui viennent de se produire; c'était pour lui un moyen de « s'instruire, de s'éclairer et de rendre aussi plus profitables les obser- « vations qu'il voulait soumettre à l'assemblée.

« La principale difficulté que présente la solution de la question de la « sécurité provient de ce fait qu'il importe de concilier deux idées difficilement conciliables : il faut ménager d'une part les principes de notre « droit national relatifs aux lois d'instruction criminelle et, d'autre part, « les besoins spéciaux de l'Algérie tenant à la nature particulière des « délinquants à atteindre et au milieu où ils commettent leurs exploits...

« En ce qui touche la question des pénalités, M. le gouverneur général « constate qu'il y a accord pour reconnaître que le sentiment qui fait con- « sidérer en France l'emprisonnement comme une peine n'existe pas chez « l'indigène. Ce qui est pour nous une pénalité constitue pour eux un « repos, une douce oisiveté.. » (*Mouvements divers.*)

M. Étienne. — C'est l'exacte vérité.

M. le commissaire du gouvernement — Je place ces paroles sous la protection de la haute autorité de celui qui les a prononcées et je prie la Chambre d'observer que c'est une citation que je poursuis :

« Ce qui est pour nous une pénalité constitue pour eux une douce oisi- « veté. Il convient donc de demander à la métropole de substituer à « l'emprisonnement oisif l'obligation d'un travail fécond pour le pays et « qui fera de l'indigène coupable le collaborateur forcé du colon qu'il aura « voulu dépouiller.

« Telle est la première revendication sur laquelle il est possible d'obtenir « satisfaction.

« Sur la question de juridiction, M. le gouverneur général fait ressortir « qu'il y a également accord pour dire que la justice répressive doit être « prompte et expéditive, deux conditions qui ne peuvent être réalisées « qu'avec une nouvelle procédure pénale. Cette procédure devra supprimer « le droit d'appel afin d'éviter que le condamné, au lieu de subir immé- « diatement sa peine, use de moyens dilatoires, et se trouve pendant de « longs jours ou même des mois, transporté de geôle en geôle aux frais de « l'État.

« Le droit d'appel n'existe pas devant le jury. »

M. Albin Rozet. — Ce n'est pas le jury.

M. le commissaire du gouvernement. — Je vous prie, messieurs, de croire que je n'apporte pas de citations tronquées pour les besoins de ma cause. Je prends dans les déclarations de M. le gouverneur général Laferrière tout le développement de sa pensée.

Je demande à la Chambre de faire aux paroles de M. Laferrière le même crédit d'attention qu'elle veut bien faire aux miennes qui en sont certainement beaucoup moins dignes.

« Le droit d'appel n'existe pas devant le jury, et c'est en s'inspirant de « ce fait que M. le gouverneur général avait pensé à l'institution d'un jury « cantonal. Il reconnaît que des objections graves ont été formulées contre « cette institution. Mais il croit qu'en amendant les propositions pré- « sentées on pourrait obtenir des pouvoirs publics une juridiction en der- « nier ressort. Il suffirait en effet de transformer le tribunal correctionnel » en tribunal criminel spécial, et d'accompagner ce changement de *nom* « d'une légère modification à la composition de ce nouveau tribunal. »

Nous sommes loin, vous le voyez, du jury qui paraît à certains légistes la seule juridiction qui ne comporte pas d'appel.

« M. le gouverneur général estime que, dans une préoccupation de com- « pétence et de haute justice, ce tribunal gagnerait à l'adjonction de deux « éléments visant précisément le justiciable indigène, et comprenant l'un « l'administrateur... » — M. Laferrière n'écartait pas, vous le voyez, le concours de ce fonctionnaire — «... qui vit en contact journalier avec l'indi- « gène et connaît bien ses mœurs et ses habitudes, et l'autre un assesseur « musulman, qui serait un cadi, un adjoint indigène ou notable, représen- « tant la race à laquelle appartient le justiciable. Cette collaboration *ne* « doit pas être repoussée, car si tout le monde a trouvé juste en France « l'institution de la délégation indigène, on ne s'étonnerait nullement de « voir introduire un indigène dans la composition du nouveau tribunal. »

Il ne s'agit donc plus ici ni du jury, ni d'une juridiction semblable au jury. Cela est tellement vrai qu'après avoir entendu M. le gouverneur général Laferrière, les délégations financières émirent le vœu de voir organiser une juridiction spéciale de canton, connaissant, en dernier ressort, de tous les délits autres que les délits contraventionnels. L'instruction et la poursuite devant la juridiction de canton se feraient comme en matière de flagrant délit. Elles seraient confiées, sous la surveillance du sous-préfet de l'arrondissement, aux administrateurs adjoints désignés à cet effet chaque année par l'autorité compétente.

Je puis donc dire que le premier promoteur, le premier inspirateur des tribunaux répressifs est M. le gouverneur général Laferrière. (*Applaudissements.*)

Admettrait-on même comme fondées les critiques dont je viens de réfuter une large part, ce que personne ne peut nier et ne conteste, ce sont les avantages que les tribunaux répressifs ont procurés, dans les termes mêmes où la Chambre le demandait, en assurant une prompte et utile répression des délits commis par les indigènes, en rapprochant le juge correctionnel du justiciable et en permettant de rendre la peine effective et efficace par l'obligation du travail.

M. Édouard Vaillant. — Le travail à bon marché pour le colon !

M. le commissaire du gouvernement. — Il se peut que l'institution soit susceptible de certains perfectionnements; mais elle doit être maintenue dans son principe et, en général, dans son organisation si l'on ne veut pas décourager les travailleurs indigènes honnêtes et les colons dont l'effort prodigieux, suivant la belle expression de M. Jonnart, a contribué, à l'égal du sang de nos soldats, à nous assurer des droits imprescriptibles sur la terre algérienne.

On a encore reproché à mon administration deux actes que je vous demande la permission de défendre et de justifier devant vous.

Le premier de ces actes, c'est la circulaire que j'ai adressée le 21 août dernier aux préfets des trois départements algériens au sujet de la béchara.

J'emprunte la définition de la béchara à un rapport de M. Isaac au Sénat.

« Des voleurs dévalisent une ferme, dit M. Isaac, s'emparent des animaux ou du matériel, les transportent au loin et les mettent en lieu sûr. « Les investigations de la police locale demeurent vaines : personne ne « connaît, personne n'a vu les voleurs. Puis l'un d'eux ou un intermé- « diaire, le béchir, va trouver le propriétaire dépouillé et lui propose de le « faire rentrer en possession de ce qu'il a perdu, à la condition qu'il ver- « sera une somme d'argent, la béchara; l'offre acceptée, le propriétaire se « rend avec la somme promise dans un endroit écarté qui lui est indiqué, « il paye la rançon et on lui remet les objets et les animaux qui lui appar- « tiennent. »

Je compléterai cette définition de la béchara par l'appréciation de l'interpellateur M. Albin Rozet qui la qualifie « d'industrie de coquins ».

Il paraît que la loi est impuissante à punir cette industrie; les arrêts de la cour d'Alger le proclament non sans en exprimer le regret. Il m'a semblé que c'était là un des cas où l'administration pouvait faire l'usage le plus légitime de ses pouvoirs disciplinaires, et j'estime que j'aurai rendu un grand service au bon ordre et à la sécurité parmi les populations rurales de l'Algérie en sévissant contre le béchir qui ne peut être, en fait, que le complice du voleur, si ce n'est le voleur lui-même. (*Très bien ! très bien !*)

Le second des actes du gouverneur général qu'on a critiqué, c'est la circulaire que j'ai adressée le 31 octobre dernier aux préfets des trois départements algériens au sujet des litiges qui s'élèvent entre les indigènes. On y a vu une tentative d'empiétement sur la justice et de substitution de l'autorité administrative au pouvoir judiciaire. L'accusation me paraît si

injuste, elle me semble témoigner de telles préventions que je ne veux, pour défendre le document incriminé, que vous en lire le texte :

« *Le gouverneur de l'Algérie aux préfets d'Alger, d'Oran et de Constantine.*

« Un grand nombre d'indigènes s'adressent à l'administration pour lui « demander de trancher des litiges dont la solution ressortit normalement « aux tribunaux : c'est ainsi que les différents services administratifs sont « journellement saisis de réclamations relatives à des successions, à des « contrats entre propriétaires et khammès, à des locations, des ventes ou « des antichrèses concernant des terrains melk ou soumis à la loi française, « etc. Jusqu'à ce jour, les autorités locales ont, en règle générale, refusé « leur intervention et renvoyé les parties devant la juridiction civile.

« Une telle abstention, bien que rigoureusement conforme aux prin- « cipes de notre organisation administrative, me paraît offrir de graves « inconvénients. Elle ne peut, à mon avis, que développer chez nos sujets « musulmans des tendances fâcheuses. Il a été constaté que les indigènes « ont maintes fois été victimes de leur esprit processif et de leur inexpé- « rience, et parfois ruinés par des instances imprudemment engagées ou « occasionnant des frais disproportionnés avec la valeur de l'objet liti- « gieux.

« L'administration ne saurait se désintéresser de cet état de choses qui, « dans certaines régions, a eu une répercussion sur l'état économique de « la population indigène et sur la sécurité générale; j'estime qu'elle puise « dans le devoir de protection qui lui incombe le droit d'intervenir au « moins par ses conseils.

« Puisque, avant de se résoudre à plaider devant les tribunaux, les indi- « gènes s'adressent souvent soit à l'autorité locale, soit à la préfecture, soit « au gouvernement général, j'estime qu'il y a lieu de toujours écouter et « d'examiner leurs plaintes, et de s'attacher à donner une solution à leurs « différends, sans trop s'arrêter à des spécialisations de pouvoirs qui ne « leur sont pas familières.

« Il n'est pas douteux que les administrateurs et les maires arriveraient « très fréquemment, par leur influence, à les concilier et à leur éviter des « frais inutiles; à la rigueur, du reste, ils peuvent trouver dans l'arbitrage, « tel qu'il est organisé par les articles 1003 et suivants du Code de procé- « dure civile, un moyen légal et peu onéreux pour les plaideurs de donner « une sanction juridique à leur sentence.

« Je serais très heureux de voir les représentants de l'administration « exercer ce rôle de conseils et de conciliateurs lorsqu'il leur sera de- « mandé. »

J'en appelle, messieurs, à votre esprit de justice; y a-t-il là autre chose que le témoignage d'une sollicitude éclairée et vigilante à l'égard des indigènes? (*Applaudissements.*)

Messieurs, je vous ai exposé, avec une entière sincérité et le plus de clarté possible, les actes de mon administration pour répondre aux accusations dont elle avait été l'objet. Permettez-moi, avant de terminer ces explications et pour mieux rassurer vos consciences, d'envisager devant

vous à un point de vue plus général et plus élevé la question qui vous préoccupe si légitimement, c'est-à-dire la condition des indigènes en Algérie.

Avons-nous manqué à nos devoirs vis-à-vis des indigènes algériens ?

M. Édouard Vaillant. — Oui.

M. le commissaire du gouvernement. — Qu'est-ce que la République a fait d'eux depuis qu'elle en a la charge?

A l'extrême gauche. — Elle les a opprimés.

M. le commissaire du gouvernement. — Les chiffres, messieurs, vont faire justice de ce reproche.

En 1872, ils étaient, d'après les statistiques officielles, 2 millions; ils sont 4 millions aujourd'hui. N'est-ce pas le premier signe que le régime sous lequel ils vivent n'est pas un régime d'oppression?

L'Arabe et le Kabyle sont des races prolifiques; elles étaient jadis contenues normalement, réduites à ne jamais progresser en nombre par la famine et par la guerre. Ce qui se passe au Maroc nous est le spectacle de ce qui se passait en Algérie, de ce qui s'y passerait si nous en partions.

La paix française a tué la famine et la guerre; elle a même rendu impossible ces « nefra », querelles sanglantes qui désolaient périodiquement les marchés publics. Notre puissant appareil économique, nos institutions, notre bienfaisance ont rendu la famine impossible.

De grands empires voudraient bien avoir résolu au même degré de douloureux problèmes. (*Applaudissements.*)

M. Charles Dumont. — Nous pouvons, sans craindre de comparaison, opposer l'Algérie à l'Inde. (*Très bien! très bien!*)

M. le commissaire du gouvernement. — Les indigènes vivent et progressent en nombre; prospèrent-ils?

A entendre certains polémistes, il semblerait qu'avec le droit de s'entretuer nous leur ayons ôté le moyen de vivre, retiré les meilleures terres, clos les forêts, imposé l'obligation de vivre plus nombreux sur un domaine plus réduit. Des terres? Il est exact que nous en occupons 1.500.000 hectares. Nous en tirons pour 60 millions de vin, pour 100 millions de céréales, pour 25 millions de fruits et légumes. Nous faisons surtout vivre sur ce sol — sauvegarde et fierté de notre empire — un peuple de cultivateurs français.

Mais qu'étaient ces terres?

Il y avait d'abord les grandes plaines des régions du littoral; les indigènes, sans cesse en proie à des luttes intestines ou sous le coup d'exactions ruineuses, d'ailleurs incapables de tirer parti d'un sol profond et humide, les avaient entièrement délaissées; c'est l' « infecte Métidja », comme disait Berthezène, couverte de marais, infestée de fièvres, et parcourue par les seules razzias des Hadjoutes; aujourd'hui notre joyau, l'honneur de l'agriculture algérienne; c'est ensuite la plaine de Bône; ce sont les coteaux de l'Oranie, presque déserts lors de notre arrivée, aujourd'hui habités par une population européenne admirable de travail et de prospérité.

Ce sont ensuite de grandes régions pastorales et forestières très médiocrement peuplées, peu ou mal cultivées, où le domaine et le service forestier ont constitué, au bénéfice de l'Etat ou de la colonisation, d'importants

territoires ; ce sont le riche plateau du Tessala, grenier de l'Oranie ; la forêt du Lelagh, grande comme un département français, et dans laquelle plus de dix centres sont déjà installés ou en voie de création ; le plateau du Serson à la limite du département d'Alger et d'Oran ; puis des terres provenant du séquestre à la suite de la sanglante insurrection de 1871, seul moyen décisif et éloquent de répression dont personne, messieurs, n'oserait contester la nécessité.

Enfin, pour la part de beaucoup la plus faible, des terres achetées aux indigènes. Voilà ce qu'a enlevé aux indigènes la colonisation officielle.

Voyons maintenant, puisque la question a été posée par un des précédents orateurs, dans quelles conditions les terres sont achetées aux indigènes.

Pendant un certain temps, on a procédé par expropriation forcée. Aujourd'hui, les terres sont acquises uniquement à l'amiable. A quel prix? Elles sont payées soit en argent, soit en terres, mais en terres de préférence. Avec quelles conséquences pour les indigènes ? Le plus grand nombre est réétabli et quelquefois plus avantageusement; il se peut évidemment qu'il subsiste quelques déracinés ; l'administration n'oublie pas qu'elle a pour mission d'en diminuer le nombre le plus possible ; et je vous demande, messieurs, la permission de faire passer sous vos yeux les conclusions d'une circulaire que j'adressais il y a quelque temps aux préfets et aux administrateurs à cet égard.

« C'est le devoir des administrateurs, disais-je, de s'assurer que les opé-
« rations de recasement, de réétablissement des indigènes se sont effectuées
« régulièrement; que les ouvrages, chemins ou points d'eau indispensables
« à l'existence de la collectivité déplacée ne font pas défaut; que chaque
« intéressé est en possession de la terre de culture à laquelle il avait droit
« ou a reçu en numéraire le prix de celle qu'il a cédée, et que toute récla-
« mation légitime a obtenu satisfaction.

« De même, je voudrais que les administrateurs, conscients de la néces-
« sité de ne pas laisser se former à la suite de ces opérations un prolétariat
« de déracinés, prévinssent les indigènes ayant touché de l'argent contre
« des entraînements irréfléchis, en leur donnant des indications utiles
« pour leur permettre d'acheter d'autres terres et de s'y installer rapide-
« ment. Leur connaissance parfaite des mœurs des indigènes et de leurs
« besoins, ainsi que des ressources en terre qu'offre la commune mixte, ne
« pourra qu'accroître la valeur et l'autorité de leurs conseils.

« Cette mission, où la sollicitude et l'ingéniosité de l'administration peu-
« vent se manifester sous tant de formes, je désire de la façon la plus for-
« melle qu'elle ne soit pas négligée, et je vous saurai gré de m'en rendre
« compte par des rapports circonstanciés se référant à chaque création de
« centre. »

La création de centres constitue d'ailleurs une brusque transformation de pays à laquelle les indigènes sont inévitablement associés. Il se peut qu'elle les effarouche parfois ; et il est certain qu'elle peut entrainer pour eux quelque gêne ; lorsque l'indigène voit se constituer près de lui la propriété européenne, qu'il voit le soin que le colon met à clore son champ, il se prend à apprécier lui-même ces utiles précautions, et le même pro-

priétaire, qui se montrait jadis très indulgent et très libéral pour la vaine pâture, met aujourd'hui des clôtures à son champ et supprime ainsi à ses coreligionnaires une ressource que consacrait l'usage.

Il appartient à l'administrateur de rassurer les indigènes et de leur montrer quels avantages appréciables ils tirent de la création d'un centre : amélioration des voies de communication, marché élargi pour la vente des produits de leurs terres et surtout salaires mis à leur portée.

Et pour vous rendre compte de l'importance de ces salaires, permettez-moi de vous citer quelques chiffres.

L'hectare de broussailles, qui ne rapportait pas 5 francs par an à l'indigène, coûte, planté en vignes, comme culture annuelle à l'Européen, de 4 à 500 francs, sur lesquels 200 francs au moins de salaires vont à l'indigène. C'était exactement le cas de la commune de Margueritte. Veut-on un exemple de l'importance de ces salaires ? Il y a telle commune mixte, la Soummam, dans laquelle, leur entretien payé, les indigènes qui, au nombre de 10.000 environ, passent le printemps et l'été chez les colons, rapportent chez eux 1 million et demi à 2 millions d'argent comptant.

Pour les vendanges, on peut dire que l'indigène n'a rien à dépenser de son salaire. Il se nourrit de raisin; on estime jusqu'à 10 kilogrammes par jour la quantité qu'il en consomme, et bien des propriétaires trouvent avantage à donner aux indigènes la farine nécessaire pour faire du pain afin de diminuer ce prélèvement. Le propriétaire fournit l'abri pour la nuit. Les vendanges faites, l'indigène peut rapporter chez lui l'intégralité de son salaire.

Mais, dira-t-on, vous avez fait des indigènes des prolétaires. Ils cultivent pour autrui, non pour eux. C'est là une erreur : si les espaces de terres mis à la disposition des indigènes ont un peu diminué, leurs cultures ont augmenté fortement de rendement et d'étendue.

M. le baron de Boissieu. — Ce n'est pas la question.

Voix nombreuses à gauche et au centre. — Mais si! Parlez!

M. le commissaire du gouvernement. — On me dit : ce n'est pas la question. J'ai demandé la permission à la Chambre — et je n'abuserai pas de son attention — de lui exposer quelle est la condition actuelle des indigènes en Algérie, et leur condition économique est à coup sûr un des renseignements les plus importants que je puisse donner au Parlement. (*Applaudissements.*)

En 1870, ils cultivaient 1.500.000 hectares et récoltaient 10 millions de quintaux de céréales; à l'heure présente, ils cultivent 2 millions et demi d'hectares, et ils ont récolté dans la dernière campagne 16.700.000 quintaux de céréales. Pendant ce temps leur matériel agricole passait d'une valeur de 1.500.000 francs à une valeur de 6 millions. Est-ce là l'indice d'un appauvrissement?

Tous les indigènes, je le reconnais, ne participent pas à cet accroissement de ressources. Mais est-ce la faute de l'administration ou des colons?

Non, il y a là une question de différence de races dans la population indigène, différence que connaissent bien ceux qui ont habité l'Algérie. D'une part, les indigènes d'origine berbère, Kabyles des montagnes ou de

la plaine, laborieux, âpres au gain, qui ne se contentent pas de cultiver jusqu'à la moindre parcelle de terre sur les pentes abruptes de la région qu'ils habitent, mais qui transportent dans deux des trois départements leur activité laborieuse et leur esprit d'économie. Et, ce qui est moins heureux, au point de vue économique, ce ne sont pas seulement ces Berbères de l'Algérie qui profitent des salaires payés par la colonisation.

Dans le département d'Oran, ce sont les Kabyles marocains qui viennent chercher ces salaires et rapportent chez eux les douros de France; mais on peut ajouter peut-être qu'ils y rapportent aussi l'estime d'un ordre de choses pacifique et juste, ce qui n'est pas la plus mauvaise propagande que la France puisse faire au Maroc. (*Applaudissements.*)

Puis, juxtaposé à cette race laborieuse, il y a l'Arabe pasteur, nomade, fixé sur le sol presque malgré lui, nonchalant, incapable d'un effort soutenu, travaillant deux jours de la semaine, le temps de gagner ce qui est nécessaire à son entretien jusqu'à la semaine suivante, laissant cueillir par le Kabyle et le Berbère laborieux, venus de loin, les salaires que les colons les plus proches de son douar dépensent pour leurs cultures.

C'est cette race de l'Arabe pasteur qui semble incapable d'autre chose que de pousser devant lui un maigre troupeau de chèvres ou de moutons.

Et si l'on voulait de son incurie et de son imprévoyance un exemple saisissant : dans les communaux indigènes des communes mixtes, il y a, à l'heure présente, presque 5 millions de pieds d'oliviers sauvages, rejetons des anciennes forêts de la colonisation romaine, qu'il suffirait de quelques soins et de quelque labeur, avec l'aide des primes que les délégations financières ont votées à cet effet, pour rendre productifs, et nous aurions ainsi un accroissement de la production oléicole considérable. Or les administrateurs ne parviennent pas à décider les indigènes à mettre même partiellement en défense ces communaux, à empêcher leurs chèvres et leurs moutons d'y faire des ravages constants et à permettre, en somme, à l'olivier mis en valeur de devenir la source de revenus qu'il devrait être. (*Très bien! très bien!*)

Cette partie de la population indigène est difficile à transformer, je vous l'ai dit, et cependant des symptômes certains indiquent que la généralité de la population indigène s'enrichit.

Voyez les prix qu'offrent les propriétaires kabyles des concessions françaises qu'ils trouvent à leur convenance et qui sont abandonnées par les colons n'ayant pas réussi.

Dans le département de Constantine, il y a plusieurs communes où la terre passe progressivement des mains des Européens à celles des indigènes parce que, aux prix offerts, les Européens ne tireraient pas de leurs propriétés un intérêt correspondant.

Interrogez les gens du pays, ils vous diront qu'il se fait depuis plusieurs années chez les Arabes non des bas de laine, mais des cachettes rebondies; dans bien des cas, l'indigène est en meilleure situation que le colon. En veut-on des indices certains? Les impôts arabes qui sont proportionnels, on le sait, aux surfaces cultivées, au bétail possédé, aux palmiers en rapport — et qui, par parenthèse, n'ont pas été augmentés alors que les impôts pesant sur la population européenne ont subi, à plusieurs reprises,

des aggravations — les impôts arabes, dis-je, ont plus que doublé de rendement en trente ans; pour la seule part de l'État, ils se sont élevés de 3 millions 500.000 francs, en 1870, à 8 millions 200.000 francs en 1900 et ils rentrent avec une facilité que souhaiterait n'importe quel ministre des Finances. (*Rires approbatifs.*)

Veut-on un autre indice d'enrichissement de la population musulmane? Les sociétés indigènes de prévoyance et d'assistance, cette institution qui fait si grand honneur à l'administration algérienne, fondées en 1886, comptaient, en 1891, 200.000 sociétaires et possédaient 4 millions; en 1902, le nombre des sociétaires est de 400.000, il a doublé en quinze ans, et l'actif est passé à 10 millions et demi, soit une proportion encore supérieure.

Messieurs, est-ce donc le colon, est-ce l'administration qui sont pour l'indigène un danger, une cause de dépression? Ce n'est pas le colon, qui est son associé naturel, et qui, s'il est très sensible aux habitudes de vol et de maraude de l'indigène oisif, le comprend et l'estime lorsqu'il est travailleur.

M. Étienne. — Très bien!

M. le commissaire du gouvernement. — Disons-le en passant, un des bienfaits de l'institution des tribunaux répressifs sera justement, en garantissant mieux la sécurité, de faire disparaître la seule cause sérieuse et permanente de mésintelligence et d'animosité entre le colon et l'indigène.

Ce n'est pas non plus l'administration, chaque jour plus souple et plus intelligente dans sa tutelle des indigènes et qui, permettez-moi de vous l'assurer, reçoit de ses chefs l'impulsion la plus nette dans le sens d'une bienveillante et attentive compréhension des intérêts indigènes.

Toutes les mesures que je vous ai indiquées au début de mes observations me paraissent en être la preuve manifeste.

L'ennemi de l'indigène, pour une grande part au moins de la population, c'est d'abord sa nonchalance, son manque de prévoyance. L'indigène n'aime pas le travail; c'est un pasteur, je vous le rappelais tout à l'heure; il n'a la notion de la responsabilité ni à son regard, ni au regard des siens ou de la collectivité. Il est, permettez-moi cette expression, comme paralysé par le fatalisme dont la formule lui revient sans cesse aux lèvres : « *Mektoub*, c'était écrit. » Pourquoi donc prévoir?

Quelle impression plus suggestive lorsqu'en pleine Mitidja on découvre tout à coup, au milieu des cultures riches, des parcelles de terrain encore envahies par le palmier nain et l'asphodèle où broute un maigre bétail! C'est la propriété d'un Arabe.

Certes, parmi les indigènes, il en est de laborieux, comme je le disais, et il est consolant de constater qu'économiquement au moins, la plus grande partie de cette population est en voie de transformation rapide. Les charrues européennes se répandent chaque jour davantage par l'intermédiaire des sociétés de prévoyance qui avancent les fonds et grâce à la propagande intelligente des administrateurs. Dans le seul arrondissement de Sétif, les indigènes possèdent près de la moitié des charrues européennes. Au cours des trois dernières années, ils ont acheté 15.000 charrues françaises d'une valeur totale de 725.000 francs. Les Kabyles plantent à force l'olivier et le figuier; les labours préparatoires commencent à se répandre.

L'ennemi de l'indigène, messieurs, c'est en second lieu l'usurier; et, disons-le, l'usurier souvent est le grand propriétaire indigène. Il ne fait pas de prêts à intérêt, non, ils lui sont interdits par le Coran. Son procédé est mille fois plus dangereux: c'est la *rahnia*, sorte de nantissement immobilier. La terre qui sert de gage au prêt reste entre les mains du prêteur, qui en perçoit les revenus, que ces revenus soient ou non supérieurs à l'intérêt du prêt consenti.

Le débiteur privé du revenu de sa terre ne peut plus se libérer; de grosses fortunes se forment ainsi de la ruine d'imprévoyants ou de misérables. C'est là peut-être le plus grand danger pour le fellah algérien.

Ce prêteur, cet usurier a son associé naturel — le troisième ennemi de l'indigène — dans l'homme d'affaires, le courtier marron, tous les praticiens enfin, du chaouchage et du racolage judiciaire spécial à l'Algérie, tous gens qui tirent leur subsistance des frais de justice et des frais de procédure que l'indigène processif, imprévoyant ou trompé n'hésite pas à accumuler.

Cette exploitation ne serait pas possible ou du moins eût été rendue très difficile si, suivant l'exemple d'autres nations plus expertes en matière de colonisation, nous eussions donné aux indigènes les institutions et les lois qui leur conviennent, au lieu de leur appliquer, sans adaptation préalable, notre législation et notre procédure métropolitaines. (*Applaudissements.*)

Messieurs, on vous l'a dit en termes éloquents, l'Algérie a été douloureusement émue par l'interpellation que nous discutons aujourd'hui devant vous, douloureusement émue parce qu'il lui a semblé bien singulier que le dernier mot de cette affaire de Margueritte, où des colons ont trouvé la mort de la main des indigènes, fût l'accusation portée contre notre colonie d'être une terre d'oppression et de servitude pour la population musulmane.

L'Algérie, revenue après un entraînement passager à ses traditions de fidélité républicaine, l'Algérie laborieuse et pacifiée se demande avec anxiété si son régime administratif et judiciaire, fruit de si longues informations et de si savantes enquêtes, est voué à une perpétuelle mobilité, si elle doit se voir retirer, le lendemain, les institutions qu'on lui a données la veille. Je souhaite ardemment que l'issue de ce débat la rassure et la réconforte. (*Applaudissements.*)

On vous a signalé, comme un péril pour les libertés publiques, dans notre colonie, « l'ivresse du pouvoir absolu qui se serait emparée du gouverneur général ». (*Mouvements divers.*)

Je demande la permission de répondre à ce reproche, car c'est bien celui que m'a adressé M. Albin Rozet.

M. Gauthier (de Clagny). — Il a voulu parler de la France! (*Rires à droite.*)

M. le commissaire du gouvernement. — L'une des causes de cet enivrement serait l'étendue des attributions qu'on a conférées au gouverneur général.

Mais en vérité à qui va le reproche ainsi formulé, si ce n'est au Parlement lui-même qui a, pendant dix années, manifesté sa volonté persévé-

rante d'étendre les pouvoirs attribués au gouverneur de l'Algérie, tant en ce qui concerne le choix et la direction du personnel administratif de la colonie qu'en ce qui touche le règlement des affaires qui l'intéressent. Ces pouvoirs, je ne les ai pas sollicités; ils étaient tous ou à peu près tous conférés au gouverneur général au moment où m'a été confiée, je pourrais presque dire imposée...

M. Millerand. — C'est vrai.

M. le commissaire du gouvernement. — ... la haute mission que je remplis, et ceux qui me connaissent savent qu'il n'est ni dans mon tempérament ni dans mon caractère d'exercer ces pouvoirs autrement qu'avec la modération qui en est le contrepoids nécessaire. (*Applaudissements.*)

Vous ne vous laisserez donc pas émouvoir, messieurs, par ce péril imaginaire, comme vous saurez faire un juste départ entre les critiques dont la juridiction des tribunaux répressifs a été l'objet. Vous vous refuserez à ne voir dans cette juridiction que l'instrument de justice grossier et sommaire que MM. Albin Rozet et Berthet vous ont dénoncé et à le condamner en bloc comme ils vous y ont convié.

Vous vous souviendrez que cette institution, perfectible assurément, a pour origine même l'ordre du jour par lequel la Chambre demandait au gouvernement « d'assurer en Algérie la sécurité indispensable au dévelopement de l'œuvre de la colonisation poursuivie dans l'intérêt des « travailleurs français et indigènes ».

Vous n'oublierez pas que, créée dans ce but, la juridiction des tribunaux répressifs est également tutélaire pour chacune des deux races qui vivent côte à côte sur le sol algérien, et que, protégeant leurs intérêts communs, elle maintient et consolide entre eux, entre le colon et l'indigène, le véritable élément de solidarité humaine, le lien qui peut le mieux les unir : la fraternité du travail. (*Vifs applaudissements.*)

Pour conclure le débat, M. Vallé, ministre de la Justice, a couvert le gouverneur général de l'Algérie; mais ne voulant pas, d'autre part, mécontenter les interpellateurs, il a promis de nommer une commission qui écoutera les plaintes provoquées par ces tribunaux.

La Chambre a alors voté l'ordre du jour suivant :

La Chambre, prenant acte de l'engagement du gouvernement d'apporter, sans retard, à l'organisation des tribunaux répressifs les modifications nécessaires pour assurer aux inculpés les garanties inséparables de toute justice, et comptant sur lui pour assurer, en même temps, en Algérie, la sécurité, qui est indispensable au développement de la colonisation, passe à l'ordre du jour.

Ainsi tout le monde a reçu satisfaction.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Le voyage du Président en Algérie.* — *La démission de M. Revoil.* — Au moment où M. le Président de la République se disposait à partir pour Alger, et alors que l'Algérie tout entière se disposait à lui faire un accueil enthousiaste et cordial, M. Revoil, gouverneur général de l'Algérie, s'est vu contraint de remettre sa démission au président du Conseil, qui l'a acceptée.

Voici la lettre que M. Revoil a adressée, le 12 avril, à M. Bertrand, président doyen des Délégations financières algériennes, pour l'informer de sa décision et dans laquelle il expose les raisons de sa démission avec une généreuse réserve et une fière sérénité :

Mon cher Président,

J'ai donné ma démission des fonctions de gouverneur de l'Algérie.

Depuis le jour où je suis entré dans la carrière administrative, c'est-à-dire il y a plus de dix-sept ans, tous les chefs que j'ai successivement servis m'ont honoré non seulement de leur confiance, mais de leur amitié.

Ayant acquis la certitude que j'étais placé aujourd'hui dans une situation toute contraire, je ne pouvais songer à conserver un instant de plus les fonctions que le précédent ministère m'avait confiées dans les conditions que je rappelais, il y a quelques jours à peine, à la tribune de la Chambre.

Je ne pouvais songer davantage, dans la position qui m'était faite, à recevoir M. le Président de la République et à l'accompagner au cours de son voyage en Algérie.

Enfin, le souci des intérêts dont j'avais la garde plus encore que le sentiment de ma dignité personnelle me commandait la résolution que j'ai prise. Que cette résolution me soit extrêmement pénible, je n'ai aucune fausse honte à l'avouer. J'éprouve un regret profond à me séparer de l'Algérie, à abandonner une œuvre à laquelle je m'étais consacré tout entier et que tant de concours dévoués m'aidaient à accomplir.

A l'heure même où je vous quitte, la solidarité la plus étroite s'est formée entre les représentants de la colonie à tous les degrés et le gouverneur général.

Je n'oublierai jamais, d'autre part, les témoignages que les assemblées municipales et les corps constitués de la colonie m'ont prodigués au cours des récentes épreuves qui m'ont frappé, moi et les miens.

De tels liens ne se brisent pas sans une vive et poignante douleur.

J'ai, du moins, la consolation de penser que l'Algérie, engagée, après une période troublée, dans la voie pacifique et laborieuse tracée par la loi qui lui a octroyé une si large part d'autonomie, y persévérera résolument et répondra chaque jour davantage à la confiance que lui a témoignée la métropole.

Le crédit moral et matériel, condition essentielle du développement et de la prospérité, est à ce prix.

L'Algérie va recevoir la visite du Président de la République. Elle accueillera le chef vénéré de l'État, incarnation vivante de la patrie, avec les témoignages de respect et d'affection qui seront le meilleur gage de son royal attachement, de son entière fidélité à la France et à la République.

Je forme du fond du cœur le souhait que ce voyage soit fécond en heureux résultats pour notre colonie. Je ne doute pas que le Président de la République et les membres du gouvernement qui l'accompagnent n'en rapportent des souvenirs et des impressions qui seront tout à l'honneur et au profit de l'Algérie.

Veuillez agréer, mon cher Président, l'assurance de mes sentiments affectueusement dévoués.

REVOIL.

Le moins que l'on puisse dire de cette démission si regrettable, c'est qu'elle est, à tous égards, un événement grave dont le retentissement sera considérable. On peut déjà s'en rendre compte à l'émotion qu'elle a soulevée dans toute la France et surtout en Algérie, aux nombreux témoignages de sympathie et de regret que reçoit M. Revoil, enfin aux protestations énergiques qui se font entendre de toutes parts.

— *Le traité franco-siamois.* — La question du traité franco-siamois, déjà si malencontreusement engagée, vient encore de se compliquer étrangement de par la regrettable attitude du ministre des Affaires étrangères. On se rappelle dans quelles conditions la commission des affaires extérieures, chargée d'examiner le traité, avait suspendu ses travaux *sine die*, sur la demande formelle de M. Delcassé. Le 6 avril, la commission, qui n'avait reçu aucun avis du ministre depuis cette dernière communication, se réunit en séance plénière et chargea M. Étienne, son président, de déposer sur le bureau de la Chambre le rapport suivant qui exposait la situation résultant de la non-prorogation des délais de ratification du traité :

Messieurs,

Le 7 octobre 1902, M. le ministre des Affaires étrangères a conclu avec le plénipotentiaire de Siam à Paris une convention dont l'article 10 était ainsi conçu :

« La présente convention sera ratifiée dans un délai de quatre mois à « partir du jour de la signature, ou plus tôt, si faire se peut. »

M. le ministre des Affaires étrangères a déposé la convention sur le bureau de la Chambre le 6 décembre suivant; elle a été renvoyée à la commission des affaires extérieures, des protectorats et des colonies, et le projet a été distribué à la Chambre le 13 janvier 1903.

La commission s'est mise aussitôt à l'œuvre pour que le débat pût venir à temps, avant le 7 février, date à laquelle expirait le délai de quatre mois imparti par l'article 10. Néanmoins les hautes parties contractantes convinrent de proroger ledit délai jusqu'au 31 mars dernier. La commission poursuivit l'examen de la convention et se mit en mesure d'être prête pour la rapporter et la soumettre à la Chambre avant l'expiration du nouveau délai.

Mais le 24 février, M. le ministre des Affaires étrangères écrivait à M. le Président de la commission la lettre suivante :

« Paris, le 24 février 1903.

« Monsieur le Président,

« M. le Ministre des Colonies vient de me communiquer, en me le « recommandant, un projet de M. le Gouverneur général de l'Indo-Chine, « projet dont l'exécution exigerait des négociations préalables avec le gou- « vernement siamois.

« J'ai écrit à M. Doumergue pour le prier de vouloir bien me fournir « sur ce projet certaines précisions qui me permettront de prendre une « résolution.

« Dans ces conditions, je vous serai obligé de demander à la commission « d'attendre, pour me convoquer, que je sois en mesure de lui apporter des « renseignements définitifs.

« Veuillez agréer, etc. DELCASSÉ. »

Depuis cette époque, la commission n'a reçu aucune communication de M. le Ministre des Affaires étrangères et le délai de ratification, qui expirait le 31 mars, n'a pas été prorogé.

Dans ces conditions, la commission croit devoir faire connaître à la Chambre qu'à son avis la convention avec le Siam est devenue caduque.

Le gouvernement ne crut devoir faire aucune observation lors du dépôt de ce rapport à la Chambre. Mais le lendemain, le 7 avril, on eut la surprise de lire dans le compte rendu officiel du conseil des ministres, remis à la presse, les quatre lignes suivantes :

M. Delcassé, que son état de santé a empêché de se rendre au Conseil, a fait savoir à ses collègues que le délai pour la ratification de la convention franco-siamoise du 7 octobre 1902 a été, sur la demande du ministre du Siam à Paris, reportée au 31 décembre 1903.

Ce laconique communiqué ne pouvait manquer de soulever une légitime protestation, et nous tenons à nous associer très nettement aux regrets unanimes qu'a provoqués cet étrange procédé du ministre. Il y a là un manque de déférence tout à fait surprenant vis-à-vis de la commission, et surtout une grave atteinte portée aux

droits du Parlement, que la commission représentait directement en cette affaire.

La prorogation du traité n'a pu être improvisée; en tout cas, elle devait être publiée dans les délais prévus, et la Chambre devait en être informée en temps utile. Si le ministre l'avait obtenue régulièrement, légalement, il devait en aviser immédiatement la Chambre. Son silence, au contraire, autorise les plus pénibles, les plus fâcheuses réflexions. Pour avoir manqué d'une façon aussi formelle à ses devoirs de ministre parlementaire, il faut que M. Delcassé y ait été contraint par les circonstances. S'il n'a pas annoncé, en temps voulu, c'est-à-dire avant le 31 mars, la prorogation du traité au Parlement, c'est qu'il ne le pouvait réellement pas, c'est qu'il n'a obtenu l'acquiescement du Siam que trop tard, et lorsque le rapport de la commission avait déjà enregistré la caducité de la convention. On se demande donc, avec inquiétude, au prix de quels sacrifices, de quelles concessions cette prorogation a pu être signée!

Nous savons, d'autre part, que la commission n'avait chargé M. Etienne de déposer son rapport du 6 avril qu'après avoir à maintes reprises fait demander à M. Delcassé ce qu'il était advenu du traité du 7 octobre. Chaque fois, le ministre avait fait répondre officieusement que le Siam refusait toute prorogation. Le jour même de sa dernière réunion, le 6 avril, la commission avait fait prévoir au ministre ses résolutions; le ministre ne daigna pas lui envoyer un avis quelconque. La prorogation cependant devait être acquise depuis au moins une semaine, les délais légaux expirant le 31 mars.

Tout cela prouve, à l'évidence, combien irrégulière, pour ne pas employer un mot plus exact, a été l'attitude du ministre. La Chambre se doit à elle-même et elle doit au pays de ne pas sanctionner, par son approbation, un tel procédé. Ce serait une véritable abdication. D'ailleurs la commission est décidée, paraît-il, à ne tenir aucun compte de la communication trop tardive du ministre. Pour elle, le traité du 7 octobre, non prorogé le 31 mars, n'existe plus. Si M. Delcassé veut l'en saisir de nouveau, il devra le faire revivre et le déposer une seconde fois sur le bureau de la Chambre.

Angleterre. — *La visite du roi Edouard VII au Président de la République.* — Une information officielle vient d'annoncer que le roi d'Angleterre arrivera à Paris le 1er mai pour rendre visite au Président de la République. Cette nouvelle a généralement été enregistrée avec satisfaction en France et en Angleterre. Nous estimons, pour notre part, que les deux pays ont en effet tout intérêt à discuter et à résoudre à l'amiable toutes les délicates questions qui les intéressent et les divisent. La visite du roi d'Angleterre peut très efficacecement contribuer à ce résultat, d'autant mieux qu'Edouard VII a

tenu à faire précéder son voyage d'une importante manifestation sympathique. Il a décidé qu'une escadre anglaise viendrait spécialement à Alger saluer M. Loubet. Il est maintenant à souhaiter que notre diplomatie sache tirer profit des bonnes dispositions des pouvoirs britanniques et qu'elle ne se laisse pas, au contraire, éblouir et leurrer inutilement par quelques belles paroles et quelques flatteuses prévenances.

Turquie. — *Les affaires de Macédoine.* — Les Albanais de la Vieille-Serbie viennent de se soulever, compliquant ainsi davantage la crise macédonienne. Il y a eu des désordres graves à Mitrovitza et à Voucitra, et M. Chtcherbina, consul russe de Mitrovitza, grièvement blessé en repoussant les insurgés albanais, a succombé à ses blessures après quelques jours de souffrances. Ce déplorable événement a produit partout une vive émotion.

II. — AFRIQUE.

Algérie. — *Attaques d'un convoi français par les Oulad-Djerir.* — Un regrettable incident vient de se produire le 29 mars dans le Sud Oranais. Un convoi escorté par des tirailleurs a été attaqué par les Oulad-Djerir entre Fendi et Ksar-el-Azoug. Les Oulad-Djerir étaient au nombre de 150 environ, très bien approvisionnés de munitions. Le combat dura de 11 heures du matin à 6 heures du soir, et fut très mouvementé.

Le lieutenant Ruffier, de la légion étrangère, fut blessé en ramenant un soldat atteint par une balle sous le feu de l'ennemi ; le sergent-fourrier Lavy, des tirailleurs, qui se distingua par sa bravoure, fut tué quand il passait au fil de la baïonnette un Oulad-Djerir.

Des tirailleurs, des légionnaires, puis le capitaine Normand, du génie, arrivèrent sur les lieux du combat ; mais les munitions manquèrent et on se battit corps à corps.

Le capitaine Normand a dû battre en retraite après avoir inutilement rallié et avoir fait preuve d'une grande bravoure. Les Oulad-Djerir restèrent maîtres du terrain.

Les ennemis prirent 40 chameaux et quelques fusils.

Le lieutenant Ruffier et les autres blessés, échappés au massacre, sont rentrés la nuit, un par un, au Ksar-el-Azoug, très fatigués. Ils ont été dirigés sur l'hôpital d'Aïn-Sefra.

Les Oulad-Djerir ont laissé huit morts sur le terrain. Les autres morts ont été emportés, avec les blessés, sur les chameaux capturés.

Le *Temps* fait à ce sujet les réflexions suivantes :

Le pays situé au Sud des Hauts-Plateaux est essentiellement le domaine des nomades, campant n'importe où, au hasard des pâturages et des points

d'eau. Tels les Oulad-Djerir, les Douï-Menia et les Beni-Ouil. Pour avoir barres sur eux, les châtier à l'occasion, il faut pouvoir les frapper dans leurs intérêts ; mais ces intérêts, leurs troupeaux, sont toujours en mouvement. Il faut donc, pour les atteindre, disposer, à proximité, de troupes ayant une très grande mobilité. Or, qu'avons-nous fait dans la région où nomadisent ces tribus? Nous nous sommes bornés à occuper et à fortifier d'une manière permanente un certain nombre de points de notre ligne de communication avec les oasis sahariennes; entre ces points, ces tribus circulent librement et impunément.

Ce n'est cependant pas d'aujourd'hui qu'on sait qu'un fort ne commande jamais que dans un rayon très court autour de son enceinte; ce n'est pas hier seulement qu'a été démontrée la nécessité d'avoir sur les marches sahariennes des unités très légères et très mobiles, parcourant sans relâche le pays. Tout cela résulte des enseignements de la guerre d'Afrique, et le maréchal Bugeaud en a fait le premier — on sait avec quel succès — l'application pendant la formidable insurrection de 1845. Pourquoi n'étendons-nous pas à tout le Sud algérien le système, si logique, en même temps qu'économique, des compagnies mixtes, préconisé par le commandant Frisch? Ce système a été jugé rationnel pour les oasis sahariennes, où il a été appliqué par décret du 1er avril 1902; il le serait ailleurs aussi.

Qu'on ne s'y trompe pas! Nous n'aurons de tranquillité relative dans les parages de Figuig et d'Igli que si deux ou trois compagnies mixtes y nomadisent en permanence d'octobre à la fin de mai; autrement, nos postes et nos convois de ravitaillement auront périodiquement à répondre à des attaques du genre de celle du Ksar-el-Azoug, et probablement même à de plus importantes et de plus dangereuses.

Maroc. — *La situation.* — L'événement important est l'invasion des Maures auprès de Mélilla. Leur nombre s'élèverait à 4.000 environ et ils ont livré un assaut à la forteresse de Frajana, dans lequel ils ont eu 11 tués et plusieurs blessés.

Mouley-Amrani, commandant des troupes du Makhzen dans le Riff, qui avait pressenti à ce sujet le commandant de la place de Mélilla il y a quelques jours, vient de se réfugier dans cette ville après avoir battu en retraite devant les troupes du prétendant Bou-Hamara, contre lequel combat encore nne partie de ses troupes. Bou-Hamara a envoyé un parlementaire à la place de Mélilla pour demander de le reconnaître comme sultan et de refuser asile à Mouley-Amrani. Le commandant militaire a refusé et lui a fait savoir que s'il venait sur le territoire espagnol, il le recevrait à coups de fusil.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — AFRIQUE.

Maroc. — *Le commerce extérieur.* — Le *Handels Museum* donne d'intéressants renseignements sur le commerce extérieur du Maroc.

L'Angleterre et la France sont les seules puissances dont les intérêts commerciaux, au Maroc, aient une impotrance supérieure à ceux de l'Allemagne. Mais, tandis que, depuis sept ans, on constate une augmentation ininterrompue du mouvement commercial et maritime de l'Allemagne au Maroc, on observe, au contraire, une diminution du chiffre des échanges de la France avec l'empire chérifien. C'est du moins ce qu'on est en droit de conclure d'un parallèle entre les maisons de commerce allemandes et françaises existant au Maroc.

A l'égard des premières, voici le relevé qu'on en a fait, il y a deux ans : à Tanger, huit maisons principales et trois succursales; à Casablanca, six établissements commerciaux; à Saffi, cinq; à Mogador, quatre; à Mazagran, trois; à Larache, une; à Rabat, deux; et, dans l'ensemble, un personnel comprenant 200 sujets allemands. Depuis 1900, ces chiffres ont éprouvé une sensible augmentation.

En 1900, les navires anglais entrés dans les ports du Maroc jaugeaient, au total, 394.132 tonneaux, y compris le trafic entre Gibraltar et la côte marocaine; la marine commerciale allemande était représentée par 254.570 tonneaux, et la marine française par 201.088 tonneaux.

De 1892 à 1900, l'exportation du Maroc en France a passé de 6.900.000 francs à 9.000.000. Les mêmes échanges avec l'Allemagne se sont élevés de 1 million à 7.600.000 francs [1].

L'exportation allemande au Maroc n'a pas progressé dans les mêmes proportions : elle s'élevait, en 1892, à 1.130.000 marks, et, après quelques fluctuations, elle atteignait, en 1901, 1.460.000 marks.

Le commerce d'exportation de l'Allemagne au Maroc consiste surtout en étoffes de coton (509.000 marks en 1901), sucre (184.000 marks), quincaillerie (163.000 marks), alcool en fûts (35.000 marks), teinture minérale (30.000 marks), etc.

Le mouvement des échanges entre l'Allemagne et le Maroc va prendre encore du développement, grâce aux nouvelles lignes de

[1] Les marchandises marocaines exportées en Allemagne consistent principalement en amandes, huile d'olive, cire, peaux et cuirs, œufs, etc.

navigation créées en avril 1902, notamment par les services qu'ont établis l'*Oldenburg-portugiesische Dampfschiffrhederei*, et la *Vörmann Linie*. Les vapeurs de ces compagnies font escale deux fois par mois dans les ports marocains. Les subventions de l'État jointes aux entreprises des capitalistes ont fortement contribué à donner au commerce allemand au Maroc le remarquable essor qu'il a pris depuis quelques années.

Dahomey. — *Le commerce en* 1902. — Le mouvement commercial du Dahomey s'est élevé en 1902 à 30.759.600 francs en augmentation de 4.528.000 francs sur 1901. Un fait très important et qui est tout de suite à noter, c'est que c'est aux exportations qu'on doit la plus large part de cette augmentation. Tandis que les importations s'élevaient de 1.337.736 francs, passant de 15.752.650 francs en 1901, à 17.090.386 francs en 1900, les exportations croissaient de 3.190.300 francs, passant de 10.478.916 francs à 13.669.216 francs.

Ce sont surtout les huiles et amandes de palme qui ont provoqué cette belle augmentation des exportations. Il a été exporté 29.778.000 kilog. en chiffres ronds d'amandes de palme contre 24.212.000 kilog. en 1901, et 12.676.000 kil. d'huiles de palme contre 11.291.000 en 1901. Les exportations de coprah se sont aussi notablement développées ayant passé de 185.000 kilog. à 352.000 kilog. en chiffres ronds.

Seul le caoutchouc a présenté une sérieuse diminution de 4.315 kil., ce qui a réduit les exportations de cette matière première à 1.575 kilog. La presque totalité des amandes de palme est expédiée en Allemagne. C'est avec l'étranger, du reste, que le Dahomey fait la plus grande partie de son commerce. Sur les 30.660.000 francs de ce commerce, 22.724.000 francs sont faits avec l'étranger, 7.914.000 fr. avec la France et 91.000 francs environ avec les colonies.

Cette belle progression du commerce du Dahomey a amené une progression notable dans les recettes de cette colonie, qui se sont élevées de 3.580.000 francs en 1901 à 4.427.000 francs. Ce mouvement ascendant va probablement continuer, grâce au chemin de fer dont les 88 premiers kilomètres sont déjà en exploitation et dont le prolongement vers l'intérieur se poursuit avec rapidité.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à :
M. Léon Sauvan, *consul* du Montenegro à Nice ;
M. Luis Zalles, *consul général* de Bolivie en France.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

ARTILLERIE

Oasis sahariennes. — M. le *lieut.* Mussel est désig. pour servir à la comp. du Touat.

GÉNIE

Afrique Occidentale. — M. le *lieut.* Quillacq est désig. pour le service des travaux publics au Dahomey.

GENDARMERIE

Guadeloupe. — M. le *lieut.* Burgat est désig. pour servir à la Basse-Terre.
Océanie. — M. le *lieut.* Bonnemaison est désig. pour serv. à Papeete (Tahiti).

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Afrique Occidentale. — Sont affectés :
Au 1er sénégalais, M. le *capit.* Ruby ; au 2e sénégalais, M. le *capit.* Boucher, à l'état-maj. partic. de la colonie, MM. les *capit.* Mène et Quilichini et le *lieut.* Georg.
Chine. — M. le *lieut.* Vernier est désig. pour l'état-maj. du corps d'occupat.
Indo-Chine. — Sont affectés :
M. le *colonel* Ytasse, au 2e tonkinois;
M. le *colonel* Gouttenègre, au 4e tonkinois ;
M. le *lieut.colon.* Diguet, au 3e tonkinois ;
M. le *lieut.-colon.* Mondon, au 1er tonkinois;
M. le *lieut.-colon.* Louvel, à la suite du 1er tonkinois;
MM. les *chefs de bataill.* Cassier, au 10e rég. et Régnier, au 5e tonkinois;
M. le *capit.* Gagnepain, à la 4e comp. du 3e tonkinois;
M. le *capit.* Salmon (P.-F.), à la 10e comp. du 3e tonkinois;
M. le *capit.* Heurtebize, au 10e rég. comme adjudant-major au 4e bat.;
M. le *capit.* Montégu, au 18e rég. comme adjudant-major;
M. le *capit.* Gérente, au 4e tonkinois comme capitaine-major;
M. le *lieut.* Imbert (H.-C.) à l'état-major partic., chancelier du cercle de Ha-giang;
M. le *lieut.* Mignot, au 2e rég. de tirailleurs tonkinois;
M. le *lieut.* Kermorvant, à la 8e comp. du 2e tonkinois;
M. le *lieut.* Sautel, à la 3e comp. du 1er tonkinois;
M. le *lieut.* Varache, à la 14e comp. du 18e rég. :
M. le *lieut.* Crabos, au 11e rég.
Les officiers ci-après en service au Tonkin ont été placés, savoir :
M. le *capit.* Paponnet, à la 7e comp. du 10e rég.;
M. le *capit.* Delahaye, comme adjudant-major au 3e bat. du 3e tonkinois;
M. le *lieut.* Triol (C.-M.), à la 12e comp. du 4e tonkinois;
M. le *lieut.* Laguerre, à la 2e comp. du 2e tonkinois;
M. le *lieut.* Popp, au 1er tonkinois;
M. le *sous-lieut.* des Garets, à la 11e comp. du 9e rég.;
M. le *sous-lieut.* Pravaz, à la 12e comp. du 9e rég.;
M. le *sous-lieut.* Bouédron, à la 5e comp. du 10e rég.;
M. le *sous-lieut.* Guillon, à la 14e comp. du 10e rég.;

M. le *sous-lieut.* Lasseron, à la 8e comp. du 1er tonkinois;
M. le *sous-lieut.* Petitjean, à la 12e comp. du 1er tonkinois ;
M. le *sous-lieut.* Prévost, à la suite du 1er tonkinois;
M. le *sous-lieut.* Pellé de Quéral, à la 6e comp. du 3e tonkinois ;
M. le *sous-lieut.* Amalric, à la 10e comp. du 3e tonkinois ;
M. le *sous-lieut.* Charleuf, à la 8e comp. du 4e tonkinois ;
M. le *capit.* Durand est désig. pour servir au Tonkin.
Les officiers ci-après en service en Cochinchine ont été placés, savoir :
M. le *capit.* Letendre, à la 12e comp. du 11e rég. ;
M. le *capit.* Lemoine, à la 1re comp. du rég. de tirailleurs annamites;
M. le *capit.* Jacobi (G.-C.), à la 3e comp. du rég. de tirailleurs annamites;
M. le *lieut.* Guillermeau, à la 8e comp. du 11e rég.;
M. le *lieut.* Caveng, à la 2e comp. du rég. de tirailleurs annamites;
M. le *lieut.* Rivière (J.-M.), à la 7e comp. du rég. de tirailleurs annamites;
M. le *sous-lieut.* Ducrocq, à la 2e comp. du 11e rég.;
M. le *sous-lieut.* Delafond, à la 4e comp. du 11e rég.;
M. le *sous-lieut.* Guilleminet, à la 11e comp. du 11e rég.;
M. le *sous-lieut.* Lhuinte, à la 12e comp. du 11e rég. ;
M. le *sous-lieut.* Leroy (M.-E.-E.), à la 4e comp. : M. le *sous-lieut.* de Choiseul-Praslin, à la 5e comp.; M. le *sous-lieut.* Hayez, à la 8e comp.; M. le *sous-lieut.* Detanger, à la 11e comp. du rég. de tirailleurs annamites.
M. le *chef de bat.* Ballet-Baz est affecté au rég. de tiraill. annamites.
MM. les *lieut.* Régnier et Bianchi sont désig. pour servir en Cochinchine.

Madagascar. — M. le *chef de bataill.* Lucciardi, de l'état-major partic., est promu lieut.-colonel.
M. le *chef de bat.* Michard est affecté au 2e malgaches;
M. le *capit.* Bourgeron est nommé capit.-major du 3e sénégalais;
M. le *capit.* Lagrange est désig. pour servir à Madagascar;
M. le *lieut.* Maignan est affecté à la 1re comp. du 15e colonial.
Sont affectés :
M. le *capit.* Simonin, à la 1re comp. du bataillon sénégalais de Diégo;
M. le *lieut.* Petitjean, à la 1re comp. du 2e malgaches;
M. le *lieut.* Eckert, à la 1re comp. du 15e rég.;
M. le *lieut.* Bachellez, à la 8e comp. du 15e rég.;
M. le *lieut.* Scheer, à la 2e comp. du 1er malgaches;
M. le *lieut.* Modest, à la section de télégraphistes;
M. le *lieut.* Cérisola, au 13e rég., comme adjoint au trésorier.
Les officiers ci-après en service à Madagascar ont été placés, savoir :
M. le *capit.* Sarran, à la 2e comp. du 13e rég.;
M. le *capit.* de Goesbriand, à la 10e comp. du 13e rég.;
M. le *capit.* Saphore, à la 11e comp. du 15e rég.;
M. le *capit.* Royer, comme adjudant-major au 2e malgaches;
M. le *capit.* Jagniatkowski, comme adjudant-major au 2e malgaches ;
M. le *capit.* Jottras, comme adjudant-major au 3e sénégalais;
M. le *lieut.* Cros (P.-G.), à la 2e comp. du 13e rég.;
M. le *lieut.* Rayet, à la 14e comp. du 13e rég.;
M. le *lieut.* Gressard, à la 10e comp. du 15e rég.;
M. le *lieut.* Laurent (P.-E.), à la 14e comp. du 3e sénégalais;
M. le *lieut.* Burgeat, à la 6e comp. du 3e sénégalais;
M. le *sous-lieut.* Floransan, à la 3e comp. du 13e rég.;
M. le *sous-lieut.* Lacourrière, à la 8e comp. du 13e rég.;
M. le *sous-lieut.* Bournique, à la 9e comp. du 13e rég.;
M. le *sous-lieut.* Lemoine, à la 8e comp. du 15e rég.;
M. le *sous-lieut.* Marcaire, à la 10e comp. du 2e malgaches;
M. le *sous-lieut.* Bruand, à la 4e comp. du 3e sénégalais;
M. le *sous-lieut.* Gillette, à la 14e comp. du 3e sénégalais;
M. le *sous-lieut.* Bührer, à la 15e comp. du 3e sénégalais.

ARTILLERIE

Etat-major. — M. le *command.* Debon, sous-chef d'état-maj. du corps d'armée des troupes coloniales, est promu lieut.-col.

Afrique-Occidentale. — M. le *chef d'escadron* Esmenjaud est désig. pour servir en Afrique Occidentale;

M. le *lieut.* Quérillac est désig. pour la compag. de conduct. sénégalais;

M. le *sous-lieut.* Lallemant est affecté à l'état-maj. des batteries comme officier de détail.

Indo-Chine. — M. le *chef d'escadron* Lecostey est désig. pour servir au Tonkin.

Sont désig. pour servir :

A la 1re batterie du rég. du Tonkin à Hanoï, M. le *sous-lieut.* Lepoix ;

A la 3e batterie de ce rég. à Hongay, M. le *sous-lieut.* Chabard;

A la 4e batterie de ce rég. à Lang-Son, M. le *sous-lieut.* Pouvreau ;

A la 8e batterie de ce rég. à Moncay, M. le *sous-lieut.* Brodin;

A la 1re batterie du rég. de Cochinchine à Saïgon, M. le *sous-lieut.* Rossignol;

A la 5e batterie de ce rég. au cap Saint-Jacques, M. le *sous-lieut.* Launey.

M. le *chef d'escadron* Pocard du Cosquer de Kerviler est affecté au rég. de Cochinchine.

Madagascar. — M. le *colonel* Sordoillet est nommé au command. de l'artillerie de la colonie à Tananarive.

M. le *capit.* Peyrègne est placé à l'état-maj. partic. à Diégo-Suarez.

Martinique. — M. le *capit.* Sudan-Chevaley est désig. pour servir à la Martinique.

CORPS DU COMMISSARIAT

Afrique Occidentale. — M. le *commiss. ppal de* 2e *cl.* Mange est désig. pour servir en Afrique Occidentale.

Congo. — MM. les *commiss. de* 2e *cl.* Sabatier et Thonnard du Temple sont désig. pour servir au Congo.

Indo-Chine. — M. Monge, *commiss. ppal de* 3e *cl.*, est nommé chef du secrétariat du direct. des services administ. à Hanoï.

Madagascar. — M. Archer, *commiss. de* 2e *cl.*, est désig. pour servir à Tananarive.

Agents.

Indo-Chine. — M. Soulié, *agent de* 1re *cl.*, est désig. pour servir en Indo-Chine.

CORPS DE SANTÉ

Afrique Occidentale. — M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Pellan est désig. pour servir H. C. à la Côte d'Ivoire.

M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Charezieux est désig. pour servir au Soudan.

M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Prouvost est désig. pour servir à la mission du chemin de fer du Dahomey.

Sont désig. pour servir :

Hors cadres en Casamance, M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Thirion;

A l'ambulance de Kati, M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Durand;

A Ouagadougou, M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Duperron.

Chine. — Sont désig. pour servir au corps d'occupat. :

MM. le *méd.-maj. de* 1re *cl.* Bellard; le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Chartres; le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Couderc.

M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Onimus est placé H. C. à la légation de France à Pékin.

Congo. — M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Grandmaire est désig. pour servir au Congo.

Guyane. — MM. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Le Strat et le *pharm.-maj. de* 2e *cl.* Birard sont désig. pour servir à la Guyane.

Indo-Chine. — Sont désig. pour servir en Indo-Chine :

MM. les *méd.-maj. de* 1re *cl.* Reboul et Pujol;

MM. les *méd. aides-maj. de* 1re *cl.* Rousseau, Lartigue et Lacour;

MM. les *méd.-maj. de* 2e *cl.* Paucot et Ganducheau sont désig. pour servir au Tonkin;

M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Guitard est désig. pour servir en Cochinchine.

Madagascar. — M. le *méd.-maj de* 1re *cl.* Neiret est désig. pour servir à l'Institut Pasteur de Tananarive;

M. le *méd.-maj. de* 1re *cl.* Lévrier est désig. pour servir à Madagascar.

Les *méd.-maj. de 2e cl.* dont les noms suivent sont désig. pour servir :
Au 15e colonial à Diégo-Suarez, M. Lairac;
Au service local à Mananjary, M. Gautier;
A l'ambulance de Morondava, M. Binard;
A l'hôpital de Tananarive, M. Legendre.
Les *méd. aides-maj.* dont les noms suivent sont désig. pour servir :
A l'hôpital de Majunga, M. Petit;
A l'hôpital de Tananarive, M. Le Strat;
A l'ambulance de Moramanga, M. Bireaud;
Au 2e malgaches, M. Franceschetti;
Aux batteries d'artill. de Tananarive, M. Eberlé;
A l'hôpital de Tamatave, M. Poux.
M. le *pharm.-maj. de 2e cl.* Claverin est désig. pour l'hôpital de Tananarive.
M. le *pharm. aide-maj. de 1re cl.* Boin est affecté au service local de Tananarive.
Nouvelle-Calédonie. — MM. les *méd.-maj. de 2e cl.* Renault et Delabaud sont désig. pour servir en Nouvelle-Calédonie.
Océanie. — M. le *méd.-maj. de 1re cl.* Alquier est désig. pour servir à Tahiti.
Réunion. — M. le *méd.-maj. de 2e cl.* Lafont est désig. pour servir à la Réunion.

Agents comptables.

Réunion. — M. Vivaldy, *agent comptable de 1re cl.*, est désig. pour servir à la Réunion.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Pacifique. — Sont désig. pour embarq. sur le *Protet* :
MM. les *lieut. de vaiss.* Tadié et Pirot, l'*enseig. de vaiss.* Vinsot et les *mécanic. ppaux de 2e cl.* Vallon et Brunel.
Atlantique. — M. le *mécanic. ppal de 1re cl.* Halter est désig. pour embarq. sur le *Troude*.
Indo-Chine. — M. l'*enseig. de vaiss.* Roussel est désig. pour embarq, sur le *Kersaint*, station locale d'Annam et Tonkin.
Mers d'Orient. — M. le *mécanic. ppal de 1re cl.* Le Roch est désig. pour embarq. sur le *Pascal*.

SERVICES ADMINISTRATIFS

Cochinchine. — M. Girousse, *commis de 3e cl.*, est désig. pour servir à l'arsenal de Saïgon.

MINISTÈRE DES COLONIES

Sont nommés :
Président du tribunal sup. de Papeete (Océanie), M. Muston;
Juge au tribunal sup. de Konakry (Guinée française), M. Clavius-Marius;
Conseiller à la Cour d'appel de Madagascar, M. Mausencal;
Juge président du tribunal de 1re instance de Tamatave, M. Lelong;
Juge président du tribunal de 1re instance de Diégo-Suarez, M. Jouin;
Procureur de la République du tribunal de 1re instance de Majunga, M. Camouin;
Procureur de la République à Libreville (Congo français), M. Gilbert Desvallons;
Présid. du tribunal sup. à Libreville, M. de Mérona;
Procur. de la République à Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), M. Delestrée;
Procur. de la République à la Basse-Terre (Guadeloupe), M. Potier;
Juge au tribunal sup. de Libreville (Congo), M. André;
Juge auditeur au tribunal sup. de Libreville, M. Roul de la Hellière;
Juge suppléant au tribunal de 1re instance de Brazzaville (Congo), M. Lefèvre;
Juge d'instruction au tribunal de 1re instance de Saint-Denis (Réunion), M. Martin;
Juge d'instruct. au tribunal de 1re instance de Saint-Pierre (Réunion), M. Digeon;
Juge au tribunal de 1re instance de Saint-Pierre (Réunion), M. Delacroix;
Juge au tribunal de 1re instance de Fort-de-France (Martinique), M. Garnier;
Juge suppléant au tribunal de 1re instance de Cayenne (Guyane), M. Sainte-Luce;
Greffier-notaire du tribunal de 1re instance de Porto-Novo (Dahomey), M. Latreuille.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Un Bagne russe. *L'île de Sakhaline*, par M. PAUL LABBÉ. Librairie Hachette.

Un Bagne russe est le compte rendu de la mission que M. Paul Labbé a accomplie pour le ministère de l'Instruction publique en Extrême-Orient dans l'île de Sakhaline ou Saghalien.

Notre voyageur a étudié avec grand soin et longuement les conditions d'existence des forçats russes dans les colonies pénitentiaires, dans les prisons et dans les villages de l'île. Son récit est plein d'observations prises *de visu*, sur le fait, et grâce à sa connaissance de la langue russe, il a pu nous mettre en quelque sorte sous les yeux l'image même de la vie des forçats avec ses tristesses et ses écœurements.

Puis M. Paul Labbé pénétra dans l'île et vécut au milieu des Guilikis et des Aïnos, populations jusqu'alors à peine étudiées. La vie de ces sauvages, qui peu à peu disparaissent, est vivement racontée et dépeinte à l'aide d'un grand nombre d'anecdotes amusantes, de traits de mœurs et d'aventures. Le dernier chapitre décrit la fameuse fête de l'ours, pleine de détails aussi pittoresques qu'inattendus.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

La France au dehors. Les missions catholiques françaises au XIXe siècle, publiées sous la direction du P. PIOLET, avec la collaboration de toutes les sociétés de missions. — Illustrations d'après des documents originaux. — Tome VI et dernier. *Missions d'Amérique*. Les 93e et 94e livraisons viennent de paraître. Paris, 1903, librairie A. Colin.

Etude sur les relations économiques des principaux pays de l'Europe continentale avec l'Extrême-Orient, par EDOUARD CLAVERY, consul de France. Une brochure in-8° de 64 pages. Léautey, éditeur. Paris, 1903.

Les Lazaristes à Madagascar au XVIIe siècle, par HENRI FROIDEVAUX. Un vol. in-16 de 256 pages. Ch. Poussielgue, éditeur. Paris, 1903.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Armée et Marine (5 *avril*). M. : L'artillerie moyenne des cuirassés en chantiers ou à flot en France et à l'étranger. — A. COLOMBIER : L'Ecole des mousses et novices de Cette. — Les turbines appliquées à la propulsion des navires. — E. L. : Les paquebots allemands et le tourisme. — (12 *avril*). Z. : La légion étrangère — Dr VICTOR SÉGALEN : Vers les sinistrés : cyclone des îles Tuamotou.

La Quinzaine coloniale (10 *avril*). La politique indigène et l'administration de la justice. — Le commerce des colonies. — L'emprunt du gouvernement général de l'Afrique Occidentale.

Revue coloniale (*nov.-déc.* 1902). Lieutenant DUBOC : La mission du golfe de Guinée. — La mission Vigoureux (Océanie). — Capitaine VICTOR MAHIEU : Haut-Oubanghi.

Revue générale des Sciences (30 *mars*). EDM. DOUTTÉ : Les Marocains et la société marocaine. Troisième partie : La Religion.

Revue politique et parlementaire (10 *avril*). RENÉ MILLET : Les Affaires étrangères et le Parlement. — *** : Nos communications avec l'Algérie : Le passage du détroit de Gibraltar.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues belges.

Le Mouvement géographique (5 *avril*). A.-J. W. : La « Discovery » au Pôle Sud. — (12 *avril*). A.-J. WAUTERS : Les territoires pris à bail du Haut-Nil.

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

APERÇU DE QUELQUES SOMMAIRES

Sommaire du n° 139

Notre enquête : A propos des affaires de Siam : Opinions de MM. Godin, le Comte d'Aunay, Berthelot, Le Myre de Vilers, Denys Cochin, Flourens, Senart, et du journal *Le Temps*. — **Maurice Buret** : Les villes de santé dans nos Colonies. — **Georges Bohler** : La lutte tchèque-allemande.

Cartes et gravures : Répartition des nationalités en Autriche-Hongrie.

Sommaire du n° 140

Notre enquête : A propos des affaires de Siam ; opinions de MM. François Deloncle, le baron d'Estournelles, de Constant, Gerville-Réache, H. Cordier, Marcel Monnier, Charles Lemire. — ******* : L'œuvre française en Afrique occidentale. — **Paul Labbé** : La région du fleuve Amour, la province Maritime.

Cartes et gravures : I. Les nouvelles délimitations des colonies de l'Afrique occidentale. — II. La région du fleuve amour.

Sommaire du n° 141

Saint-Germain, sénateur d'Oran : La question du Maroc. — **Le Myre de Vilers**, ancien député de la Cochinchine : La crise de l'argent en Indo-Chine. — ******* : Le conflit anglo-germano-vénézuélien. — **René Basset**, directeur de l'École supérieure des Lettres d'Alger : Le XIIIe congrès international des orientalistes à Hambourg. — **René Pinon** : Les missions catholiques françaises au XIXe siècle. — **L. Brunet**, député de la Réunion : Madagascar. — Les territoires militaires.

Cartes et gravures : Carte du Maroc. — Carte du Vénézuéla.

Sommaire du n° 142

******* : Notre expansion coloniale et les partis politiques. — **René Henry** : La question de la Macédoine. — **X.** : La question du Maroc. — **Notre Enquête** : A propos des affaires de Siam ; opinions de M. G. Chastenet, d'un collaborateur d'Extrême-Orient, de M. Robert de Caix (*Journal des Débats*) ; protestation de l'Association des écrivains militaires, maritimes et coloniaux, *Président*, M. H. Houssaye.

Cartes et gravures : I. Péninsule des Balkans : indications orographiques. — II. La Turquie d'Europe. — III La Péninsule des Balkans d'après le traité de San-Stefano.

Sommaire du n 143

Auguste Terrier : La délimitation de l'Ethiopie. — **René Henry** : La question de Macédoine. — — **Alexandre Guasco** : Le paludisme et l'initiative privée en Corse. — **J. Denais-Darnays** : Fédéralisme et socialisme en Australasie. — **René Moreux** : Le traité franco-siamois et l'opinion allemande.

Cartes et gravures : I. Frontière entre le Soudan Anglo-Egyptien et l'Ethiopie. — II. Délimitation de l'Afrique Orientale.

Sommaire du n° 144

E. Fallot : Le commerce du Sahara. — **Georges Bohler** : La question du Vénézuéla. — **Gonzalès Figueiras** : Une première occupation allemande au Vénézuéla (XVIe siècle). — **Gabriel Louis-Jaray** : La presse politique en Bohême, Moravie et Silésie.

Cartes et gravures : Carte du Sahara.

Sommaire du n° 145

Henri Bohler : Le chemin de fer de Bagdad : Les intérêts français et allemands en Turquie. — **Alexandre Guasco** : Les Boxeurs et les trouble du Sc-tchouan. — **Aspe-Fleurimont** : Le projet d'emprunt du gouvernement général de l'Afrique occidentale française. — **E. Peyralbe** : Le Congrès national des travaux publics.

Cartes et Gravures : I. Le chemin de fer de Bagdad. — II. La ville de Tcheng-tou-fou.

Sommaire du n° 146

Casimir Pralon : Les affaires macédoniennes. — *******: La question du Congo. — **J. Xior** : Situation économique de la Côte d'Ivoire. — **Maurice Buret** : Quatre plaies coloniales. **Henri Hantich** : La Bohême en deuil.

Cartes et gravures : La Côte d'Ivoire.

Sommaire du n° 147

Gabriel Louis-Jaray : Les finances d'État en Allemagne. — **Le Breton** : La question de Terre-Neuve. Saint-Pierre et Miquelon. — **Aspe-Fleurimont** : La question du coton. — **J. Xior** : Situation économique de la Côte d'Ivoire.

Cartes et gravures : Ile de Saint-Pierre et Miquelon.

PRIMES A NOS ABONNÉS

L'administration de la Revue se charge, à titre gracieux, de tous les achats et expéditions de livres, cartes géographiques, aux prix de Paris, pour ses abonnés de province, des colonies et de l'étranger : s'adresser directement à l'administrateur de la Revue, 19, rue BONAPARTE, Paris, VIe.

DENTIFRICES

ÉLIXIR, POUDRE et PÂTE
des RR. PP.

BÉNÉDICTINS

de l'Abbaye de SOULAC

A. SEGUIN, BORDEAUX

MEMBRE DU JURY, HORS CONCOURS

Exposition Universelle Paris 1900

MODÈLE du FLACON

OLIVER

MACHINE à ÉCRITURE VISIBL

DERNIER MODÈLE
AMÉRICAIN

SYSTÈME MODERNE
PERFECTIONNÉ

LA PLUS SIM
500 PIÈC

Catalogue franco

2, rue Lafitte
PARIS

CONSTIPATION

Guérison certaine EN 10 JOURS PAR L'EMPLOI de la DÉLICIEUSE POUDRE LAXATIVE R
Une cuillerée à café dans un demi-verre d'eau
couchant. — Le Flacon pour une cure, 2 fr. 50
GUINET, Pharmacien, 1, Rue Michel-le-Comte

Vin Désiles

Cordial Régénérateur

Il tonifie les poumons, régularise les battements du cœur, active le travail de la digestion.
L'homme débilité y puise la force, la vigueur et la santé. L'homme qui dépense beaucoup s'
l'entretient par l'usage régulier de ce cordial, efficace dans tous les cas, éminemment di
fortifiant et agréable au goût comme une liqueur de table.

DÉPÔT CENTRAL : 80, Rue Réaumur. Paris, ET TOUTES PHARMACIES.

M. L. DEBROAS, 10, rue Nouvelle, Paris (IXe), est seul chargé de la p
commerciale, industrielle et financière des *Questions Diplomatiques et C*

ne Année N° 149 — 1er Mai 1903

QUESTIONS
Diplomatiques et Coloniales

REVUE DE POLITIQUE EXTÉRIEURE

PARAISSANT LE 1er ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

SOMMAIRE

		Pages
...ori Lorin, Professeur de géographie coloniale à l'Université de Bordeaux.	Les pays du Tchad et l'Europe	545
...briel Louis-Jaray	Une révolution légale en Irlande	573
...thur Girault, Professeur d'Economie politique à la Faculté de droit de Poitiers.	La représentation des colonies au Parlement	585

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

Renseignements politiques 590
Renseignements économiques 600
Nominations officielles 604
Bibliographie — Livres et Revues 606

CARTES ET GRAVURES

...rte des pays du Tchad 531

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

19, RUE BONAPARTE — PARIS, 6e

Abonnement annuel

France et Colonies, 15 francs; Etranger et Union postale, 20 francs.

La Livraison : *France* : 0,75; *Etranger* : 1 fr

OLIVER
MACHINE à ÉCRITURE VISIBLE

DERNIER MODÈLE
AMÉRICAIN
—
SYSTÈME MODERNE
PERFECTIONNÉ

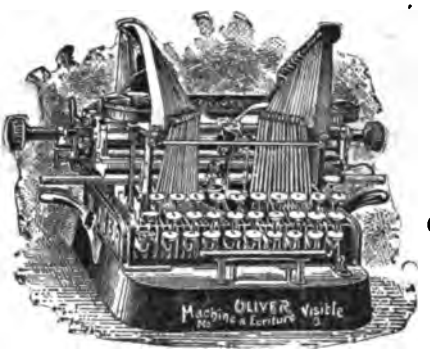

LA PLUS SIMPLE
500 PIÈCES
—
Catalogue franco s. demande
—
2, rue Laffitte, 2
PARIS

Excellents Livres nouveaux à donner en Prix.

Georges CHAMEROT, Editeur,
4, Rue de Furstenberg, PARIS

PETIT LARIVE et FLEURY

DICTIONNAIRE FRANÇAIS. — *Le plus RÉCENT, le plus COMPLET, le mieux ILLUSTRÉ.*

Édition Scolaire
57.000 mots (9.000 de plus que dans les Dictionnaires similaires). *Dans un élégant cartonnage toile.* **3fr. 50**

Édition des Adultes
73.000 mots (25.000 de plus que dans les Dictionnaires similaires) *Dans un élégant cartonnage toile :* **5fr.**

HISTOIRE de la GUERRE de 1870-71

par le PAUL et VICTOR MARGUERITTE

Illustrée de 52 Portraits et 24 Plans de bataille. — Récit aussi exact qu'émouvant des événements de l'année terrible.
PRIX : Broché 2f ; Cartonné 2f50

APPAREILS pour imprimer soi-même, sans aucune préparation ni lavage, imprimant en noir, soit automatiquement, soit au rouleau à main. (Ces derniers depuis **25** francs complets).
Envoi *franco* du Catalogue et spécimen.

MARIE BRIZARD & ROGER

ANISETTE
Superfine douce.
ANISETTE EXTRA-DRY
(plus forte en Alcool et moins sucrée).
TOPAZE *Curaçao à la Fine-Champagne*, **CHERRY-BRANDY**
Cognacs et Vieille Fine Champagne.

MIGRAINES — NÉVRALGIES

La **CÉRÉBRINE** agit instantanément contre les Névralgies faciales, intercostales, rhumatismales, sciatiques, le Vertige stomacal et surtout contre les Coliques périodiques. E. FOURNIER (Pansodun), *Pharmacien*, 21, Rue de St-Petersbourg, Paris. — Détail dans tes les Phies. *Flacon, 5 fr. ; fco gare, 5f 60. Notice fco.*

ASTHME

Bronchite Chronique
EMPHYSÈME
et toutes les OPPRESSIONS

Guérison par POUDRE et CIGARETTES ESCOUFLAIRE
M. Le BRUNEAU, *Pharmacien à Lille*, envoie GRATIS et FRANCO une BOITE D'ESSAI avec NOMBREUX CERTIFICATS DE GUÉRISONS

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LES PAYS DU TCHAD ET L'EUROPE

Par une série d'accords intervenus de 1890 à 1899, la France, l'Angleterre et l'Allemagne ont délimité à grandes lignes leurs sphères d'influence dans l'Afrique centrale, mais les domaines ainsi assignés ne sont pas entièrement appropriés, en ce commencement de l'année 1903. Il peut arriver que, le détail de la géographie et de l'ethnographie de ces régions étant aujourd'hui mieux connu, des remaniements soient apportés aux textes précédemment rédigés. La possibilité de telles modifications est admise, non seulement chez nous, mais en Allemagne et même en Angleterre. Le moment est donc opportun de rechercher, d'après les données les plus récentes, ce que sont ces pays du Tchad et comment la prise de possession en pourra être définitivement accomplie par les puissances copartageantes[1].

***

Le lac Tchad occupe sensiblement le fond d'une dépression évidée dans les plateaux de l'Afrique centrale; à l'Est, les ter-

[1] Bibliographie (nous n'indiquons ici que les documents les plus récents). Foureau, *D'Alger au Congo par le Tchad*. Paris, 1902; — Gentil, *La chute de l'Empire de Rabah*, Paris, 1902; — Bruel, *L'occupation du bassin du Tchad et la région du Haut Chari*, Moulins, 1902; — Marcel Dubois et Auguste Terrier, *Un siècle d'expansion coloniale*, Paris, 1902; cet ouvrage contient, très bien classés, les textes officiels des conventions internationales. — *La Géographie* (Prins, *Vers le Tchad*, 1900, 177-196; Gentil, *Occupation et organisation des territoires du Tchad*, 1901, 333-368; Capitaine Joalland, *De Zinder au Tchad et conquête du Kanem*, 1901, 369-380; et les récentes études (1903) du colonel Destenave et de ses collaborateurs). — La *Revue coloniale*, nouvelle série, I, juillet-août 1901. *Rapports sur le 3e territoire militaire de l'Afrique Occidentale*, notamment celui du capitaine Moll sur le Zinder. — Enfin la collection de l'excellent *Bulletin du Comité de l'Afrique française*, où l'on trouve des informations complètes sur les colonies étrangères (Extraits des rapports de sir Frédéric Lugard; — traduction in-extenso du rapport du lieutenant-colonel Pavel, etc...) et des documents de premier ordre sur les territoires français (missions Huot-Bernard, Loefler, Lenfant; articles sur les Sénoussis, etc...) Cf. aussi la *Deutsche Kolonialzeitung*.

rasses du Ouadaï descendent lentement de 800 à 4 ou 500 mètres; au Sud-Est, on cote environ 700 mètres, aux sources du Bamingui, l'un des bras supérieurs du Chari ; au Sud, 520 mètres sur la route de portage qui joint le Gribingui (Chari) au versant de l'Oubangui et du Congo, 700 mètres sur les savanes qui séparent l'Ouom (Chari) de la Bali (Congo) ; vers l'Ouest, le sol se relève aux approches des hauteurs de l'Adamaoua, puis, après une coupée profonde où coulent le Mayo-Kebbi et la Bénoué, par 280 à 300 mètres, s'étale en plateaux qui regagnent environ 700 mètres au Nord-Ouest de Kouka ; au Nord seulement, le Tchad n'est pas exactement placé au fond de cette vaste cuvette; tandis que son niveau moyen se soutient à 270 mètres d'altitude, le Bodélé, au pied des monts du Tibesti, serait encore d'une trentaine de mètres plus bas.

Ces plateaux bordures sont parfois traversés de pointements montagneux qui accidentent brusquement le relief; nous connaissons mal encore les monts Marras, qui s'élèvent entre le Ouadaï et le Darfour; Nachtigal nous a décrit les massifs volcaniques du Tibesti, dont les sommets culminent à 2.600 et 2.700 mètres. M. Prins, qui a étudié le Baguirmi avec beaucoup de soin et d'intelligence, rapporte avoir vu, au loin à l'Est du Chari, des montagnes auxquelles il attribue 2.000 mètres; entre le Chari et le Congo, les explorations récentes n'ont pas relevé d'accidents aussi notables : le passage est insensible de l'un à l'autre bassin et de même, au pied de l'Adamaoua, les sources qui vont au Logone ou au Congo voisinent et s'embrouillent. L'Adamaoua possède de véritables montagnes; Mizon et Maistre nous en ont parlé, et tout récemment, le lieutenant-colonel Pavel, chargé d'établir la souveraineté allemande dans l'hinterland du Cameroun.

L'Adamaoua constitue certainement une des régions les plus intéressantes de cette partie de l'Afrique ; ses montagnes, directement exposées aux vents pluvieux du golfe de Guinée, sont un château d'eau comparable au Fouta-Djallon; le niveau moyen des plateaux doit être de 12 à 1.300 mètres, altitude observée par Mizon près de Ngaoundéré, et par le colonel Pavel non loin de Garoua. Là-dessus s'enlèvent des ressauts qui atteignent 2.400 mètres (Pavel) ; sur ces plateaux les nuits sont fraîches et contrastent avec celles des vallées du Congo et de la Bénoué; la chaleur y est au contraire accablante dans la journée. Mizon y a parfois noté des températures nocturnes de + 3° ; les porteurs de Maistre, habitués aux étuves des forêts équatoriales, non munis de vêtements de laine, souffrirent beaucoup de ces froids. Les montagnes de l'Adamaoua sont probablement

les mêmes que celles qui, sous le nom de monts Mendifs, bordent au Nord la dépression de la Bénoué. Cette zone se prolonge à l'Ouest par les plateaux du pays des Aros, coupés de vallées abruptes et boisées, au Nord-Est par les hauteurs ondulées de Saria et de Baoutchi, dont les terrasses bordent, au Sud, le Bornou; on peut en retrouver les caractères dans les rochers qui emprisonnent le bas Niger autour de Lokodja.

C'est dire que, pour pénétrer du fond du golfe de Guinée vers le Tchad, on doit franchir un relief assez tourmenté, sauf en suivant la ligne fluviale Niger-Bénoué. Au contraire on passe aisément de l'Oubangui au Chari et de même, à l'Ouest du lac, la transition est lente entre le Sokoto, dont les rivières vont au Niger en amont de Boussa, et la Komadougou-Yobé, tributaire du Tchad; la descente d'Ouest en Est se fait par des pentes doucement ménagées, sur lesquelles des chapelets de marigots, communiquant pendant les crues, dessinent en creux très accusés une hydrographie superficielle intermittente; le sol, constitué principalement par des grès, est parsemé de blocs de granit; les arbres se réfugient au bord des étangs et des rivières; les cuvettes des petits lacs, ordinairement marquées par des dépôts de natron, s'enfoncent dans le plateau de 5 à 6 mètres, entre des berges raides.

Autour du Tchad sont accumulées des couches de sable argileux, couvrant de vastes superficies, et parmi lesquelles le réseau fluvio-lacustre se développe sans déterminations rigoureuses. Il est vraisemblable que ces formations se rattachent à celle des dunes, accumulées au Nord et au Nord-Est du Tchad par les vents alizés, et dont le progrès a dû séparer du lac principal le petit lac Fitri et la dépression plus septentrionale du Bodélé. Foureau, dont la mission contourna le Tchad pendant la saison sèche (fin janvier et février), a observé que le versant méridional de ces dunes était fixé par de grands arbres espacés, groupés comme pour le plaisir des yeux, tandis qu'entre le pied de ces collines et la laisse des basses eaux règne une zone de lagunes, à la vase craquelée en saison sèche, hantées par des légions de moustiques et piquetées çà et là de bosquets de doums. On ne doit donc pas dire que le Sahara confine immédiatement au Tchad; mais il en est tout voisin. Très près de Nguigmi, à l'angle Nord occidental du lac, commence la brousse à gommiers, balayée par des vents brûlants du Nord-Est, où le voyageur est souvent déçu par le mirage.

Le Tchad est alimenté par deux groupes fluviaux de très inégale importance, celui du Chari et celui de la Komadougou-

Yobé. La répartition du relief et des pluies explique cette inégalité. Sans vouloir forcer les analogies, il semble bien qu'ici joue un mécanisme pareil à celui des moussons de l'Inde : les plateaux du centre africain, très échauffés en été, deviennent un puissant foyer d'appel, qui attire les nuées pluvieuses du golfe de Guinée ; la direction normale des alizés, qui soufflent du Nord-Est au Sud-Ouest, en est déviée et presque exactement renversée, du Sud-Ouest au Nord-Est. Les vents guinéens, arrêtés par les hauteurs de l'Adamaoua, déposent là presque toute l'humidité dont ils sont chargés. Ainsi se forment la Bénoué et ses affluents, les rivières tributaires du Niger en aval de Boussa, celles qui viennent tomber directement au fond du golfe de Guinée (Sannaga, etc.), enfin le réseau du Logone. Vers le Nord ne passent que des pluies peu abondantes, qui suffisent à remplir temporairement les marigots et à constituer d'une part la Komadougou-Yobé, de l'autre les *dallols* du Sokoto, dont les ravins tombent dans le Niger. Le nom de Komadougou signifierait « grand amas d'eau » dans la langue du Bornou : cette désignation rappelle celle des nombreux Oued el Kébir (le grand fleuve) du littoral de l'Afrique Mineure, grands seulement pour ceux qui n'ont jamais vu de manifestations hydrographiques plus imposantes. La Komadougou-Yobé n'a pas moins de 600 kilomètres de long, entre des berges boisées, hautes de 4 à 5 mètres ; en fait, c'est une pauvre rivière que l'on pourrait comparer au Chéliff algérien.

Très différent est le Chari, dont le cours s'étend sur 1.300 à 1.400 kilomètres, beau fleuve permanent, sujet à des crues comme tous les cours d'eau des tropiques, mais que tout indique comme pouvant devenir une voie navigable fréquentée, même en saison sèche. Au Sud de l'Adamaoua et des massifs volcaniques qui bordent la côte du Cameroun, les vents du Sud-Ouest pénètrent sans obstacles sur les plateaux où naissent les sources du Chari. Des pluies copieuses sont précipitées chaque année sur ces grès, partiellement recouverts de granits, où coulent les hauts tributaires de ce fleuve. A laquelle de ces rivières doit-on, dès l'origine, attribuer le nom de Chari ? Cette question a fait l'objet de controverses récentes, dont l'intérêt est théorique plutôt que pratique. Les rivières de l'Ouest, plus voisines de l'Atlantique, plus immédiatement nourries des pluies guinéennes, sont certainement les plus abondantes, celles par conséquent qui contribuent le plus efficacement à former et à soutenir le Chari. La transition serait marquée, d'Ouest en Est, par l'Ouom (Bahr Sara [1]), le Gribingui et le

[1] Cette identification a été établie par la belle mission de MM. Huot et Bernard, dans l'automne de 1900.

Bamingui vers les fleuves moins constants du Ouadaï, qui sont des oueds du type de ceux du Bornou inférieur; elle s'accuserait également du Sud au Nord : à Laï, sur le Logone, Maistre a rencontré des bouquets de palmiers serrés autour de puits.

Tout le domaine du Chari appartient donc au régime des pluies périodiques de printemps et d'été. Nous n'avons pas encore une série suffisamment longue d'observations météorologiques pour connaître exactement le détail de ce régime; cependant nous pouvons estimer que la division générale indiquée par Gentil est exacte dans l'ensemble : entre 5° et 6°45′, rareté des pluies du 15 novembre au 15 mars, averses intermittentes ensuite, dont les indigènes profitent pour les semailles, jusqu'au 15 juin; saison humide, avec précipitations abondantes, du 15 juin au 15 octobre, puis disparition progressive des pluies jusqu'à l'établissement de la saison sèche; entre 6°45′ et 9°, cette dernière se prolonge pendant cinq mois; de 9° à 13°, c'est-à-dire dans la zone du bas Chari et du Tchad, on compte huit mois de saison sèche et seulement quatre mois de pluies, du 15 juin au 15 octobre. Au poste de Gribingui ou Fort-Crampel, du 1er novembre 1899 au 1er novembre 1900, on recueillit 1.275 millimètres de pluie, avec chute maximum en juillet (274 millimètres).

Ainsi le Chari apporte au Tchad un tribut d'eau considérable : en août, la crue du Gribingui n'est pas inférieure à 6 mètres, tandis qu'en février le lit est presque à sec. Au confluent de cette rivière, d'après Prins, le Chari aurait 100 mètres de large et sa profondeur ne tomberait jamais au-dessous de 2 mètres. C'est en août et septembre que, sur le moyen Chari, la crue atteint son maximum; elle s'élève alors à 8 mètres au-dessus de l'étiage, malheureusement le cours est instable. La rive droite, généralement plus basse, est sans cesse remaniée par l'irruption d'eaux temporaires; les courbes, sur une surface à peine inclinée, sont de faible rayon. Enfin plus on avance vers le Tchad et plus les bois sont rares, même sur les rives; le chauffage des machines, sur les bateaux à vapeur, est donc un problème difficile à résoudre, tandis qu'il est à peu près impossible, du moins aux basses eaux, d'éviter des échouages sur des hauts-fonds et des bancs d'huîtres.

Le delta commence à 60 kilomètres du Tchad et forme un dédale d'îles à demi noyées qui se prolongent, tour à tour couvertes et découvertes par les crues, assez avant dans le lac lui-même. Le Logone, qui vient mêler ses eaux à celles du Chari, paraît avoir, dans des conglomérats siliceux, un cours plus fixe que celui du bas Chari. Des communications intermittentes sont

établies, pendant les crues, entre le Ouom et le Logone; en cette saison, un bras détaché du Chari, à droite, se rapproche de Massénia, capitale du Baghirmi; c'est le Bahr-Erguieg, reconnu par Gentil, lors de son premier voyage auprès de notre allié Gaourang. Alors aussi, les marais de Toubouri s'étendent entre le Logone et le Mayo-Kebbi, tributaire de la Bénoué. Le capitaine Loefler a établi, dans sa remarquable exploration du printemps de 1901, qu'un chenal continu se forme, pendant les crues, entre ces deux rivières; des pirogues circulent alors sur cette nappe unique, par où le Tchad est en relations directes avec la mer, mais il n'est pas sûr qu'une communication fluviale régulière, fût-elle limitée à quelques mois de l'année, puisse être assurée par cette voie. Tous ces cours d'eau de la plaine sont très poissonneux; et les indigènes riverains y naviguent, pêchant et commerçant, dans de grandes barques qui ont jusqu'à 20 mètres de long.

Alimenté par un fleuve aussi peu constant que le Chari, le lac Tchad doit lui-même présenter des variations de niveau d'une certaine amplitude. Etait-il jadis plus vaste qu'aujourd'hui? L'opinion de Barth, de Rohlfs, de Nachtigal, est qu'il englobait autrefois toute la dépression du Bodélé, donc qu'il recouvrait une partie au moins du Kanem; le Bahr-el-Ghazal, ravin d'oued qui lui arrive à l'Est, serait la trace encore subsistante de cette ancienne extension. Nous avons nous-même admis cette hypothèse[1], avant la publication des dernières explorations; aujourd'hui, d'après Foureau et le capitaine Joalland, il paraît plus probable que le Bahr-el-Ghazal est, non pas un affluent, mais simplement un golfe allongé, dans lequel les eaux du Tchad montent, pendant les crues, jusqu'à 70 ou 80 kilomètres de la laisse des basses eaux. Le littoral oriental du lac est aussi peu précis que le delta du Chari; sur les roseaux de ce sol très plat, Foureau relevait une hauteur de 1m20 entre le niveau du lac en février et la trace visible des eaux majeures. Si intense que l'on suppose l'évaporation estivale, il n'est donc pas probable que le Tchad recule annuellement; il reçoit plus d'eau qu'il n'en perd et l'on peut attribuer à ses infiltrations les puisards du Kanem, au Nord-Est.

Tout récemment, des renseignements inédits sur le Tchad ont été publiés, d'après les reconnaissances du colonel Destenave, du capitaine Truffert et de l'enseigne de vaisseau d'Huard: le lac, long de 300 kilomètres, large de 130, se déplace vers l'Ouest, où l'on trouve des profondeurs de 7 à 8 mètres; il est parsemé d'îles nombreuses, dont les plus méridionales sont

[1] *L'Afrique à l'entrée du* xxe *siècle*, Paris 1901, p. 238.

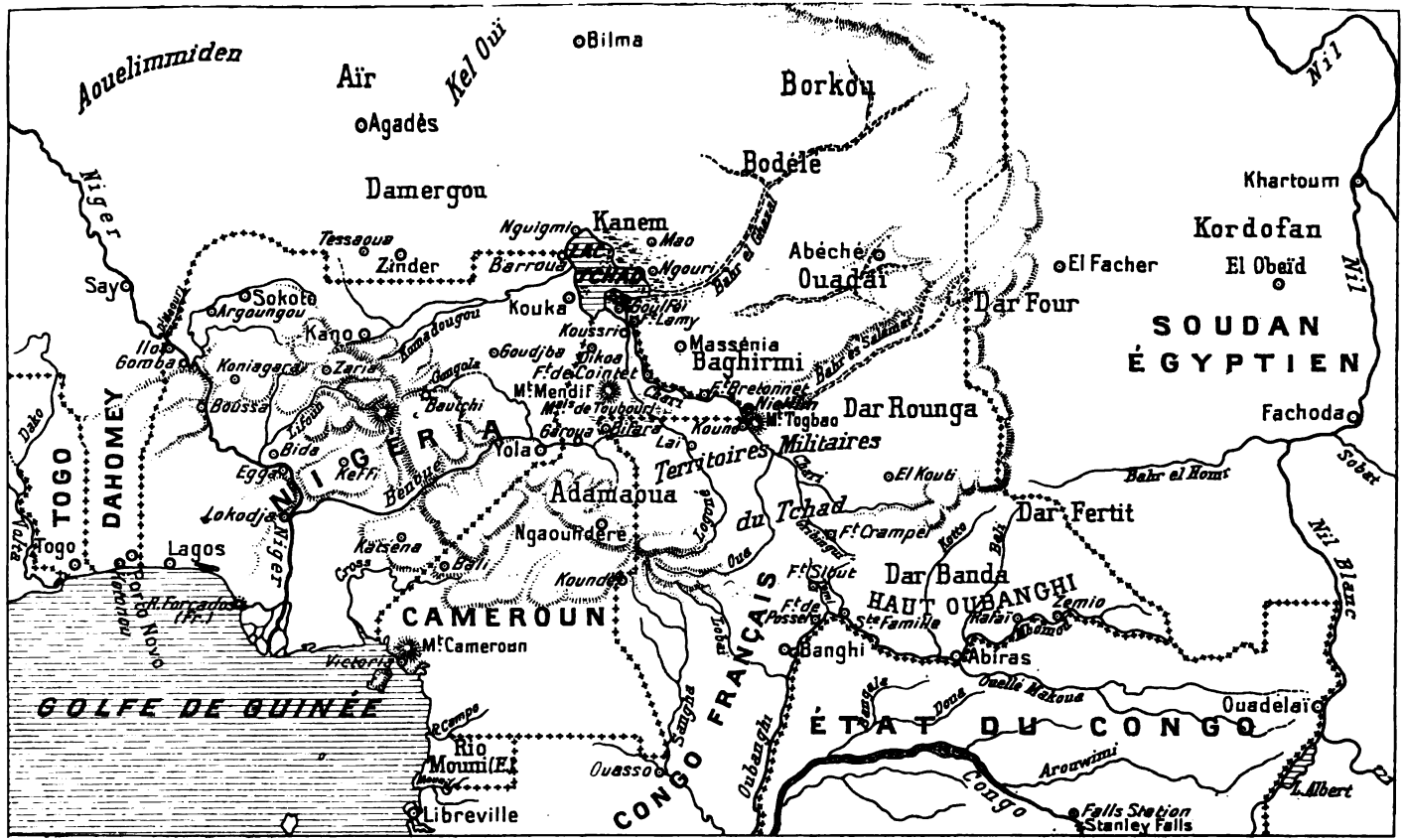

CARTE DES PAYS DU TCHAD

habitées et couvertes de cultures de mil; les plus septentrionales portent des pâturages, d'autres, plus au Nord encore, sont d'une aridité toute saharienne. La navigation sur le Tchad est périlleuse, car les eaux en sont agitées comme celles de la mer; il faudra en tenir compte pour construire la flottille qui ne devra comprendre que des bateaux pontés et munis de quille.

L'inégale distribution des pluies permet de distinguer dans les pays du Tchad plusieurs régions naturelles; au Sud-Ouest du lac, l'Adamaoua et le Yacoba, intermédiaires entre le domaine du Tchad et celui du golfe de Guinée, puis le Bornou, le Zinder et le Sokoto par lesquels on passe du Soudan au Sahara; au Nord et à l'Est, le Kanem, déjà plus saharien, le Baguirmi qui ressemble au bas Bornou, et que dominent les terrasses du Ouadaï; au Sud-Est enfin, la zone du moyen et du haut Chari, qui conduit au bassin du Congo. Jusqu'ici, les explorateurs qui ont atteint les bords du Tchad ont, pour la plupart, tourné les hauteurs de l'Adamaoua, soit par le Chari, soit par le Soudan de Sokoto et Kano; plus récemment, des expéditions allemandes et anglaises, parties de la côte du Cameroun et du Lagos, ont pénétré plus directement, à travers une zone de montagnes assez difficile, que divise en deux la vallée plus humide et moins saine de la Bénoué. Ces explorations ont démontré que l'Adamaoua et ses prolongements occidentaux constituaient bien une barrière, ethnique et climatique; ils sont habités par des populations fétichistes, que l'Islam travaille sous nos yeux, et tous leurs fonds sont tapissés d'un épais revêtement de forêts.

Au commencement de 1902, le gouvernement anglais de la Nigéria a soumis, par la destruction de leur capitale, les populations Aros qui habitent ces montagnes, barbares à la religion sanguinaire, mais qui restaient le gibier de prédilection des musulmans du Nord, chasseurs et marchands d'esclaves; de même le colonel Pavel a rencontré au Sud de la Bénoué, dans des districts de haut relief, des tribus belliqueuses, très peu accueillantes pour les Européens, et dont il a dû châtier plusieurs villages. Une observation semblable a été faite par la mission économique de M. Bauer, envoyée dans le haut Adamaoua en 1902 par le comité colonial allemand. Ces indigènes n'avaient jamais été soumis par les Foulanes musulmans et pillaient volontiers les commerçants haoussas, quand ils pouvaient les surprendre; les sédentaires de Dikoa ne pouvaient assez remercier le colonel Pavel d'avoir rouvert les routes par la défaite de ces brigands; ainsi des sultans comme celui de Yola, jadis l'hôte et l'ami de Mizon, n'étendaient sur

l'intérieur du pays qu'une domination précaire, se bornant à l'occupation de quelques forteresses, telle Ngaoundéré, et à la protection rémunérée des transactions des Haoussas.

L'appropriation par les Foulanes de l'Adamaoua et des pays de la Bénoué paraît donc beaucoup moins avancée que celle du Fouta-Djallon; c'est dire que la conquête de l'Islam y est aussi beaucoup moins complète, et que l'intervention des Européens, dans l'espèce Allemands et Anglais, n'aura pas à tenir compte des mêmes susceptibilités musulmanes que la nôtre dans le Fouta-Djallon. Cette considération ne manque pas d'importance, si l'on songe que les plateaux de Baoutchi, de Saria (Nigéria anglaise), de Bamenda (Cameroun allemand) sont, par leur altitude, à l'abri de l'humidité chaude des côtes et se prêtent par conséquent à l'établissement de sanatoriums précieux pour le personnel blanc de villes littorales. Il convient d'ajouter que l'Adamaoua méridional, autour de Ngaoundéré, est très peuplé, bien cultivé et fait déjà un commerce de caoutchouc important avec les postes français de la Sanga.

Nous n'aurions pas à parler plus longuement de cette région, excentrique aux pays du Tchad proprement dits, si elle n'était traversée par la route fluviale de la Bénoué, que l'on considère parfois comme la meilleure voie d'accès du Tchad. Le capitaine Lenfant, après avoir remonté le Niger jusqu'à Say, si heureusement que l'on se demande si cette route ne deviendra pas commercialement praticable [1], rapporte qu'il a interrogé sur la Bénoué les piroguiers les plus expérimentés et que tous s'accordent à déclarer la rivière facilement navigable. « Si l'expérience réussissait, ajoute cet officier, les caisses de vivres pourraient être portées par la Bénoué ou le Mayo-Kebbi à une journée de marche du Logone, qui... permet d'aborder directement le Chari. » La mission Bauer a déterminé les sources de la Bénoué et trouvé que, même en saison sèche, la rivière mesurait très peu en aval 5 à 10 mètres de large. Rappelons toutefois que l'expérience de Mizon paraît opposer quelques objections à un optimisme trop confiant : tandis qu'aux crues, pendant le mois de septembre, la Bénoué coule à pleins bords entre ses rives et mesure 8 à 12 mètres de profondeur dès en amont d'Yola, plus bas elle s'étale et prête aux échouages; en février, la navigation ne commencerait qu'en aval d'Ibi (Maistre).

En avant des montagnes où coule la Bénoué, se déploient

[1] Cet exploit vient d'être renouvelé (décembre 1902 — janvier 1903) par le capitaine Foureau, avec un convoi portant près de 100 tonnes de vivres.

les plateaux du Sokoto, du Kano, du Bornou qui descendent par gradins jusqu'au Tchad. Tous les Etats indigènes de cette partie de l'Afrique ont été profondément troublés par les conquêtes et les pillages de Rabah ; mais ce sont, à n'en pas douter, des pays fertiles, où la paix aura vite fait de reconstituer une population dense, où l'établissement de sultanies musulmanes a déjà substitué une organisation politique rudimentaire à l'anarchie toute primitive des populations noires restées païennes. Le Kano et le Sokoto forment ce que l'on nomme plus particulièrement le Haoussa. Kano doit être, encore aujourd'hui, l'une des grandes villes de l'Afrique centrale ; les alentours ont été désolés par des guerres récentes, cependant la variété des produits, l'industrie des habitants font de Kano un marché considérable, à la lisière du Soudan et du Sahara. Chaque année, des caravanes, venant du Nord et du Sud, y échangent le sel de Bilma contre des noix de kola, des étoffes, de la bimbeloterie européenne ; les commerçants qui ont traversé le Sahara viennent terminer leur voyage à Kano ; là sont fabriquées des poteries dont la réputation est établie jusqu'au Maroc ; d'autres indigènes tissent et teignent le coton, cultivent le manioc, le riz, les légumes. Et pourtant Kano est une ville malsaine, épandue comme un camp sur un sol à marigots, formée d'une agglomération de bourgades sans voirie autour de la forteresse où réside le sultan.

Quelle hiérarchie locale est établie entre le Sokoto et le Kano, entre ces deux Etats musulmans et leurs voisins, le Damergou qui englobe les oasis de Zinder, le Gando qui se prolonge en plateaux ondulés jusque dans notre arrière-Dahomey? Nous n'en savons exactement rien à l'heure présente ; les changements de personnes ou de dynasties sont si fréquents, en ces pays de luttes perpétuelles, qu'il serait imprudent de poser des précisions. Il semble que le Sokoto a jadis payé tribut à des sultans de l'Adamaoua, dont il est certainement affranchi aujourd'hui. Tout ce que l'on peut affirmer, c'est que Sokoto, comme Kano, est le siège d'un Etat indigène où des musulmans guerriers et pasteurs ont réduit en esclavage ou en vassalité des tribus païennes qu'ils ont peu à peu converties. Suivant la valeur individuelle des chefs de cette féodalité de Foulanes, suivant leurs aptitudes à se servir pour des fins politiques des Haoussas, métis indigènes islamisés, qui sont les commerçants de tous les pays du bas Niger, la puissance de l'un ou de l'autre a dominé parmi ses voisins ; mais il n'est pas probable qu'une hiérarchie régulière, autour d'un centre de souveraineté toujours le même, se soit jamais constituée dans cette région.

Le Bornou est l'Etat où Rabah plaça sa dernière capitale, après une carrière aventureuse, qui l'amena des bords du Nil à ceux du lac Tchad ; il nous est mieux connu que le Kano et le Sokoto, ayant été partiellement parcouru par les troupes françaises, à la poursuite de Rabah et de son fils Fadel-Allah, puis traversé du Sud au Nord-Ouest par le capitaine Joalland, rentrant au Soudan. Passant une première fois dans le bas Bornou, pendant la saison sèche, Gentil s'inquiétait de trouver un sol plat, sans eau, d'aspect presque saharien ; cependant le pays paraissait peuplé de nombreux petits villages, avec réduits fortifiés, indiquant à la fois la densité des indigènes et le régime de conquête qui pesait sur eux ; l'eau, trouble et blanchâtre, teignait le café d'une couleur de lait. C'étaient les mêmes impressions de tristesse qui assaillirent, deux ans plus tard, en cette même saison sèche, les compagnons européens de Morland, puis ceux de Pavel. Mais, dès que les premières pluies sont tombées, tout ce désert s'anime ; les habitants sortent de leurs villages pour ensemencer ; quelques semaines après avoir désespéré d'un pays qui lui semblait si pauvre, Gentil reconnaissait, au contraire, qu'il porte en abondance des moissons de mil, de riz, de légumes et convient à l'élevage du gros bétail.

Là s'élevait une ville indigène, Kouka, dont Rabah fit un monceau de ruines : 30.000 hommes y auraient été massacrés. Foureau, puis des officiers anglais venus depuis la mort de Rabah, racontent que l'on trouve, épars sur le sol et brisés, les instruments des teinturiers, corporation jadis puissante de Kouka. Du mil, des arbres poussent librement dans les anciennes cours ; la tranquillité du hameau de noirs qui niche dans ces décombres est souvent troublée par le rugissement proche des lions. Kouka, cependant, ne tardera pas à renaître ; elle est au bord du Tchad, à un endroit où le littoral serait dégagé des roselières et permet d'espérer l'établissement d'un port. Quant à Dikoa, quartier général de Rabah, puis de son fils, c'était, nous assure Gentil, une cité remarquablement propre, dont le centre était occupé par les résidences fortifiées du sultan et de ses lieutenants. Depuis l'installation de Rabah, Dikoa était devenue le foyer d'un commerce actif ; on y voyait, outre les indigènes bornouans, des caravaniers haoussas et des commerçants tripolitains. Avec la fortune étaient venus le luxe et la débauche ; les fils de Rabah, sinon Rabah lui-même, que l'âge avait calmé, se distinguaient par leur ivrognerie et leurs aventures galantes ; et l'on pense par quels excès abominables de violence bestiale et sanglante ces nègres assouvissaient leurs passions.

La richesse de Dikoa était faite de la misère de provinces

entières, razziées et dépeuplées; si l'on ne peut refuser à Rabah des qualités d'administrateur et un incontestable courage personnel, il faut bien avouer que des chefs de cette trempe ressemblent d'assez près aux « fléaux de Dieu » de l'époque barbare; on comprend la terreur des populations indigènes du Logone, accueillant à coups de flèche la mission Maistre, parce qu'elles croyaient avoir affaire à « des Arabes » ! Tout autour de Rabah, et sans doute pour approvisionner son harem et son armée, des bandes de chasseurs d'esclaves battaient la lisière des forêts équatoriales et les districts les plus accessibles de l'Adamaoua : tel ce Mallam Gibrilla, dont le colonel Morland termina les exploits, dans son expédition du printemps dernier. La disparition de la puissance rabiste va permettre sans trop de peine la formation d'un Bornou très différent de l'ancien, partagé entre des sultans indigènes protégés de gouvernements européens ; il n'y a plus de conquête à faire, puisque la France s'en est chargée pour l'Allemagne et pour l'Angleterre, il n'y a plus qu'à organiser la paix et la mise en valeur ; on ne verra plus là d'autres souverains indigènes que ceux que les maîtres européens voudront bien conserver ou investir.

De part et d'autre du Bornou en tournant autour du Tchad d'Ouest en Est, nous trouvons le Damergou, le Kanem, le Ouadaï et le Baguirmi, tous pays qui tombent dans la zone d'influence de la France et sont, sauf le Ouadaï, effectivement occupés par nos soldats; en amont du Baguirmi, vers notre Congo, s'étagent les territoires civils du haut Chari. Quelle est la condition présente de ces divers pays? Comme le Bornou, le Baguirmi a subi le joug de Rabah et se trouve délivré par la disparition du conquérant noir. Il marquait, au moment du premier voyage de Gentil, en 1895, la limite de la pénétration des musulmans vers le Sud; c'est à Kouno que Foureau, remontant le Chari, remarqua les premiers rochers depuis le delta de ce fleuve; on peut donc assigner assez exactement la frontière géographique des plateaux entre Congo et Chari et des plaines du bas Chari aux rochers de Togbao, qui dépassent de 100 à 150 mètres le niveau des bords du fleuve; ils avaient été choisis comme une forteresse naturelle, à l'extrême pointe des territoires équatoriaux du Chari, par le malheureux Bretonnet.

Le Baguirmi n'a plus les forêts épaisses des plateaux d'amont; les galeries d'arbres se resserrent aux bords des rivières, et l'on passe progressivement à la savane, coupée de bouquets d'arbres, mais généralement couverte d'une haute brousse de graminées, et l'un des pays les plus giboyeux du monde. Les

chevaux circulent sans peine dans cette région, car ils y trouvent des grains; plus haut, ils souffrent beaucoup et l'escorte de la mission saharienne, ramenée par le commandant Reibell, perdit ainsi le long du Chari plusieurs des animaux qu'elle avait pris dans le Bornou; mais le Baguirmi, très irrégulièrement cultivé, avait été ravagé par Rabah, entre le premier et le deuxième voyage de Gentil; sans la chasse, qui fournissait en abondance de la viande fraîche, au point qu'un coup de fusil abattait parfois deux antilopes, nos troupes et surtout nos auxiliaires baguirmiens seraient littéralement morts de faim pendant la campagne de 1899. Rabah avait en effet profité du départ des Français, après la pointe audacieuse poussée par le *Léon-Blot* jusqu'au Tchad, pour envahir le Baguirmi et faire durement expier à son souverain, Gaourang, l'alliance dès lors ébauchée avec nous. Pendant que la France faisait un accueil de sympathique curiosité aux envoyés baguirmiens qui furent exhibés notamment à la revue du 14 juillet, leur pays était mis à feu et à sang par les bandes rabistes; dès le retour de Gentil et la marche en avant de nos troupes, qui ne purent arriver à temps pour sauver Bretonnet, Gaourang s'efforça de rejoindre Gentil; il lui amena une horde affolée, embarrassée de femmes et d'enfants, de blessés, tous sans vivres, presque nus, fuyant éperdument devant les vainqueurs; nous eûmes beaucoup de mal à remettre un peu d'ordre dans cette déroute.

Peu de temps après, la réunion des trois missions du Chari, de l'Afrique occidentale (Joalland-Meynier) et saharienne (Foureau-Lamy) permettait à Gentil, directeur général des opérations, de prendre l'offensive; Rabah fut, on s'en souvient, battu et tué à la bataille de Kousseri (22 avril 1900) et les pays du Chari furent dès lors divisés en région civile, confiée à l'administrateur Bruel, et région militaire, dont le premier gouverneur fut le commandant Robillot. M. Bruel, aussi prompt à payer de sa personne qu'habile à gagner la confiance des indigènes, sut rapidement pacifier et organiser la région qui lui était confiée; il a trouvé le temps de recenser approximativement la population de ces territoires qu'il évalue à 7-10 habitants au kilomètre carré, et créé entre Oubangui et Chari un service de portage qu'adoucira prochainement l'ouverture d'une piste praticable aux charrois. Les Bandas, Mandjias et Saras qui peuplent ces pays sont tous païens, plus intelligents et travailleurs que beaucoup de nègres du Congo et pourront, bien dirigés, nous fournir des miliciens et des agents commerciaux pour nos compagnies congolaises. A Kousseri, Prins observait en 1899 une population active de pêcheurs et de tisserands;

des Arabes ou des noirs islamisés sont pasteurs, parmi ces fétichistes sédentaires; on en rencontre jusqu'à la hauteur de Bousso.

Dans la région militaire, qui englobe le Baguirmi, Gaourang avait été rétabli comme sultan; il avait d'ailleurs signalé cette restauration par des représailles cruelles contre tous ceux qu'il soupçonnait de l'avoir précédemment trahi. Au cours de l'année 1902, nous avons certainement amélioré notre établissement auprès de Gaourang; il n'est pas douteux que le colonel Destenave, hier encore commandant de ces territoires, n'y ait fait de bonne besogne; mais nous sommes réduits là-dessus à des conjectures, vu le silence à peu près complet des renseignements publiés. Ce pays paraît intéressant; Kousseri aurait eu, vers la fin de la domination de Rabah, 12.000 habitants; Mara est un gros bourg, centre de riches pêcheries; Goulféï posséderait des tisserands et des teinturiers indigènes.

Nous n'avons, pour ainsi dire, plus entendu parler non plus du Dar Rounga, qui remonte en terrasses au Sud-Est du Baguirmi, et doit être approximativement le domaine du sultan Snoussi, le meurtrier de Crampel; c'est encore, avec le Ouadaï tout proche, un des coins restés mystérieux de l'Afrique. Le Dar Rounga marque vraisemblablement la province la plus méridionale atteinte de ce côté par la conquête islamique; c'est là aussi, vers 8° Nord, que le manioc du Congo est remplacé par le mil dans l'alimentation journalière des indigènes, et que cesse l'aire du caoutchouc; Snoussi, sultan du Dar Rounga, est musulman; il prélève un tribut sur les caravanes qui passent chaque année du Ouadaï dans les sultanats du haut Oubangui et ne devaient guère différer, avant notre établissement, des colonnes de chasseurs d'esclaves qu'étudia Schweinfurth dans le Bahr-el-Ghazal; il convient de ne pas confondre, malgré la similitude des noms, le sultan du Dar Rounga avec le chef de la secte des Sénoussis, dont les émissaires n'ont jamais pénétré si loin dans le Sud; le sultan Snoussi a toujours déclaré qu'il fut contraint par Rabah d'arrêter et de tuer Crampel[1].

Faute d'informations détaillées récentes, nous nous contenterons sur le Ouadaï de celles que nous ont transmises les anciens explorateurs, et surtout Nachtigal. Le Ouadaï est habité par des pasteurs arabes ou islamisés, belliqueux, réfractaires aux Européens, et par des cultivateurs nègres. On croit que les districts les plus méridionaux sont suffisamment arrosés pour permettre la culture du coton; mais l'étude même de ces possi-

[1] Ceci vient d'être confirmé par des lettres de M. Auguste Chevalier, arrivées en France pendant l'impression de cet article, et qui donnent des renseignements nouveaux et précieux sur le Dar Rounga.

bilités économiques est subordonnée à l'établissement de relations politiques entre nos possessions du bas Chari et les émirs musulmans du Ouadaï; ceux-ci disposeraient de forces militaires très notables, et nous devons nous enquérir soigneusement, avant de dessiner vers le Ouadaï une action quelconque, militaire ou même commerciale. La capitale, Abech, est bâtie sur une colline, au centre d'une campagne cultivée où l'on creuse des puits pour avoir de l'eau; plus au Nord commencent les conditions sahariennes, avec cultures concentrées dans des oasis, et pâturages instables parmi lesquels des nomades promènent leurs troupeaux transhumants.

Mieux encore que le Ouadaï, ou plutôt par des traits dès maintenant mieux connus de nous, le Kanem et le Damergou s'annoncent comme limitrophes du Sahara; les eaux superficielles s'y font rares, sauf par taches sporadiques, et l'élément touareg apparaît de plus en plus important parmi les populations noires de sédentaires; c'est aussi dans le Kanem que nous nous sommes heurtés pour la première fois à la secte des Sénoussis qui a lié partie avec les Touareg. Les missions Joalland et Foureau, qui ont traversé le Kanem dans l'hiver de 1899-1900, ont trouvé le pays désert, les habitants ayant fui devant les pillages des Ouled-Slimans. Ceux-ci, bergers et brigands, mais probablement adversaires des Touareg et des Sénoussis, venaient fréquemment razzier des champs de mil et des cultures de dattiers; l'anarchie était générale, entre le Ouadaï, suzerain nominal du Kanem, qui n'avait garde d'intervenir, les Arabes métissés de noirs qui sont les habitants des villages dépouillés par les nomades, les Touareg, les Ouled-Slimans, eux-mêmes divisés en deux *sofs*, et les Tebbous de Bilma, probablement de même race, qui vont du Tchad au Fezzan tour à tour conducteurs et voleurs de caravanes. En somme, le sol peut nourrir des populations assez denses; il a de l'eau, soit par les pluies d'été qui se condensent volontiers au-dessus de la masse lacustre du Tchad, soit par des puits dont la ligne indique vers le Nord les infiltrations du lac; le Sahara proprement dit ne commence que plus loin de l'équateur.

Nguigmi, à la pointe Nord occidentale du Tchad, est une position importante; un peu au Sud, aussi sur le lac, est situé le village de Barroua, d'où part la limite assignée par le traité de 1890 entre les zones d'influence française et anglaise; là vivent des indigènes cultivateurs qui habitent aux basses eaux des paillottes sur la laisse des inondations, et pendant les crues, se retirent sur des collines de sable, hautes de 5 à 8 mètres, à quelque distance dans l'intérieur. Ces noirs cultivent le mil

et le coton ; ils ont des chameaux, des bœufs et des moutons ; Foureau a relevé près de Nguigmi une baie libre de roseaux, où il serait, sans doute, facile d'aménager un port. Il est donc permis d'affirmer, dès maintenant, que ces pays ne sont pas dénués de ressources, que par la paix, par une protection assurée contre les déprédations des nomades, les populations locales multiplieront et s'enrichiront rapidement. Ici, nous ne sommes plus dans le domaine administratif du Chari, mais bien dans le 3e territoire militaire de l'Afrique Occidentale française.

Entre le Tchad et Zinder, on ne rencontre presque plus de points habités ; quelques groupes d'indigènes campent autour des marigots où, pendant la saison sèche, se pressent des myriades de poissons. Ils les pêchent et vont les porter sur les principaux marchés de la région, notamment à Zinder ; mais ce demi-désert manque d'eau, il faut le traverser vite, ainsi que l'ont fait, à quelques jours d'intervalle, en 1899, les missions Afrique occidentale et saharienne. Zinder est tout au contraire l'agglomération centrale d'un district riche et relativement peuplé ; elle se compose d'une enceinte fortifiée, résidence du sultan, et d'une ville ouverte où se ressemblent les caravanes et se traitent les affaires. Zinder reçoit régulièrement de Bilma du sel et des dattes ; on y rencontre des Haoussas, des Kanouris, des Foulbés, divers groupes de Touareg ; le commerce est aux mains de négociants de Tripoli et du Touat, qui ont des relations à travers tout le Sahara ; on peut donc considérer Zinder comme un des ports méridionaux de la « mer saharienne ».

Zinder a des champs de mil, où l'on sème vers le 15 juin, pour moissonner dans la deuxième quinzaine de septembre ; on y remarque la transition entre les types d'habitation du Soudan et des oasis du Sahara : les paillottes, à toit conique de chaume voisinent avec les huttes en briques sèches, couronnées d'une terrasse rectangulaire ; une propreté parfaite règne dans la plupart de ces demeures. Il est visible que des fortunes existent à Zinder, elles ont été acquises surtout dans le commerce. En 1899, le grand négociant de la ville était un Touareg Kéloui, Mallem Yaro, fier comme tous ses congénères et qui disait à Foureau, parlant du sultan noir, que « pareil à tous les nègres, cet homme-là n'avait pas de pensée ». Sur le marché, on voit des articles de sellerie assez soignés, des bijoux et toutes sortes de denrées vivrières ; mais le pays est assez sec pour permettre l'industrie des marchands d'eau ; la plupart des paiements se font en cauris, quoique, depuis l'établissement du poste français, l'usage de la monnaie se répande rapidement.

A quatre journées de marche au Nord de Zinder, le Damergou est le dernier district soudanien. Le possesseur du Damergou tient à merci les Touaregs Kélouis, maîtres du pays jusqu'au territoire des Hoggars. Les Kélouis forment plusieurs tribus, plus ou moins nomades suivant que le mélange avec les populations noires est plus ou moins avancé ; ils ont une sorte de mandataire commun qui réside dans l'Aïr, et avec lequel doivent être entamées toutes négociations relatives à la circulation des hommes et des marchandises à travers la Sahara. Le colonel Péroz, naguère, commandant du 3e territoire militaire, avait ouvert avec eux des relations amicales. Les Touareg Aouellimidens nomadisent à l'Ouest des précédents, divisés eux aussi en plusieurs groupes indépendants les uns des autres ; ils étendent leurs parcours jusqu'au moyen Niger, où les ont rencontrés, après Barth, nos explorateurs Hourst et Toutée ; ceux-là seraient plus fermés que les Kélouis à l'influence française Enfin, dans l'Est du Damergou, les oasis de Bilma sont le berceau des Tebbous, tour à tour caravaniers, cultivateurs, chercheurs et marchands de sel ; d'après le capitaine Moll, l'action de Sénoussis s'exercerait aujourd'hui dans les oasis de Bilma.

Le Sahara pénètre, à l'Ouest du Damergou, jusqu'aux limites du Sokoto. Pour gagner de Zinder le Niger français, en restant systématiquement en dehors du cercle tracé par la frontière de 1898, autour de Sokoto pris pour centre, on traverse une zone d'une aridité complète, où plusieurs étapes consécutives doivent être faites sans eau ; tout au contraire, le Sokoto, laissé à l'Angleterre par cette convention, possède des lignes de puits, même quelques oasis analogues au groupe de Zinder, et par conséquent n'oppose pas aux communications d'Ouest en Est un obstacle comparable à celui des territoires qui nous ont été assignés. Les études les plus récentes ont, d'ailleurs, démontré que la ligne bizarre fixée mathématiquement par les négociateurs de 1898 coupait plusieurs Etats indigènes dont l'existence n'était même pas soupçonnée il y a trois ans, le Gober, le Goummel, etc..., donc comportait des remaniements réglés sur l'expérience acquise. Les populations sur cette lisière du Soudan et du Sahara étaient encore païennes du temps de Barth ; elles sont aujourd'hui presque toutes musulmanes, mais peu fanatiques, bien que le sultan de Sokoto s'intitule *Emir el moumenin*, Commandeur des croyants. L'incertitude politique la plus confuse règne dans tous ces Etats, surtout depuis la conquête du Bornou par Rabah, puis la dislocation de la puissance rabiste ; il paraît donc vain de prétendre, pour tel ou tel d'entre eux, une supériorité historique sur ses voisins ; aux

copartageants européens d'établir, s'ils le jugent à propos, une hiérarchie qu'ils sauront faire respecter.

Tel sont, dans leur ensemble, les pays du Tchad. Les principaux traités qui les ont découpés entre la France, l'Allemagne et l'Angleterre ont été signés à une époque où il n'était pas encore possible d'en donner la description sommaire qui précède. La France a, la première, effectivement occupé les territoires qui lui étaient dévolus. Dès 1890, les fondateurs du *Comité de l'Afrique française* avaient désigné le lac Tchad comme le carrefour où devraient se rencontrer les explorations parties du littoral méditerranéen, du Sénégal et du Congo. Patiemment, avec une persévérance dont on nous refuse trop souvent le mérite, ce programme a été de point en point exécuté; la jonction sur les bords du Tchad, en 1900, des missions Foureau, Joalland et Gentil, consacre le triomphe de cette expansion méthodique et doit prendre rang parmi les faits les plus expressifs de la période contemporaine; en même temps, cette concentration de troupes françaises, se ralliant comme à point nommé, a rendu à l'humanité tout entière un service éminent, en avançant la fin de Rabah. Le terrain étant ainsi déblayé par nos soins, l'Allemagne et l'Angleterre se sont décidées à reconnaître, elles aussi, l'étendue totale de leurs domaines et à jalonner de postes nouveaux le cadre encore vide de leurs zones d'influence. Où en sont-elles aujourd'hui de ce progrès?

***

En 1890, lorsque nous signâmes le traité qui bornait à la ligne Say-Barroua l'Afrique Occidentale française, nous pensions que les Anglais avaient déjà fait acte de possession dans les territoires plus méridionaux, dans le Sokoto et le Kano particulièrement. Or l'Angleterre était alors représentée dans le golfe de Guinée par la *Royal Niger Society*, et sa pénétration, même économique, était bornée au bas fleuve et aux districts avoisinants; toutes les tentatives pour s'établir plus loin avaient échoué; l'agent Mac Intosh n'avait pu demeurer à Kouka; même à Yola, la Compagnie n'était que tolérée; bref, nous fûmes victimes d'un véritable *bluff*. Mais c'est là de l'histoire accomplie, récriminer serait du temps perdu; bornons-nous à revendiquer ce que la complaisance des Anglais voulut bien alors nous reconnaître, c'est-à-dire un passage *pratique* du Niger au Tchad.

Aussi bien ce qui n'était qu'une fiction en 1890 devient-il peu à peu une réalité depuis que la Compagnie du Niger, rachetée par le gouvernement anglais, n'est plus qu'une société commerciale. L'organisation de la Nigéria a été confiée à un

homme dont les procédés parfois sommaires ne nous empêcheront pas de proclamer la haute intelligence, sir Frédéric Lugard. Au cours des années 1900-1901, pendant que les troupes rabistes étaient encore engagées contre nous, sir Frédéric a « donné de l'air » à sa colonie; ainsi qu'il l'a constaté lui-même, la Compagnie du Niger avait tout laissé à faire au régime qui lui succéderait. A quelques étapes du Niger, des chefs foulanes chassaient encore l'esclave dans les tribus païennes, la désolation était partout, et cependant la richesse du pays, où la kola notamment vient en abondance, laissait espérer une prompte renaissance, dès que la paix serait rétablie. Progressivement, les postes anglais furent poussés vers le Nord : Yola, sur la Bénoué, fut occupée non sans quelques escarmouches préparatoires; les garnisons du Niger furent renforcées, particulièrement Lokodja, au confluent de la Bénoué; de là diverses missions fondèrent successivement des postes à Koniagora, Saria, Baoutchi, c'est-à-dire aux points stratégiques principaux des plateaux qui bordent au Nord le couloir de la Bénoué.

A la fin de 1901, la frontière de la Nigéria effectivement occupée était portée à 100 kilomètres de Kano; des émirs vassaux de l'Angleterre avaient été investis, dans les pays nouvellement conquis. Très sagement, sir Frédéric Lugard se rangeait à la pratique du protectorat; il intéressait à la souveraineté anglaise des petits chefs foulanes, remplaçant seulement ceux qui refusaient de renoncer à leurs razzias d'esclaves; il prescrivait à ses lieutenants de négocier plutôt que de combattre, et tenait à garder toujours en main une force militaire imposante, à la montrer pour n'avoir pas besoin de s'en servir. On sait que c'est précisément la méthode de nos meilleurs « Soudaniens », qui font ainsi école parmi les administrateurs étrangers. Pour 1902-1903, le programme de sir F. Lugard comportait l'organisation définitive des provinces de Yola, Baoutchi, Bassa et aussi du Bornou; la pacification en paraissait d'autant plus intéressante, que l'on espérait y découvrir des mines.

En 1902, la marche en avant a continué; le Bornou a été occupé jusqu'au lac Tchad, et cette occupation a mis en contact Anglais et Allemands autour de Dikoa; mais, pour comprendre ce dernier épisode, il est nécessaire de revenir de quelques mois en arrière et de raconter la fin de la lutte des Français contre Fadel-Allah, fils de Rabah. Après la mort de Rabah devant Kousseri (22 avril 1900), une colonne légère commandée par le capitaine Reibell fut immédiatement lancée vers l'Ouest, à la poursuite de Fadel-Allah; celui-ci fuyait, nos chefs le savaient, en territoire réservé à l'Allemagne; mais comme le

poste allemand le moins éloigné se trouvait alors à plus de 600 kilomètres de nos troupes, il ne fallait pas songer à se mettre d'accord avec les Allemands pour achever d'urgence, si c'était possible, l'œuvre de civilisation si bien commencée. Reibell, par des marches forcées, très remarquables en pleine saison sèche, s'empara du camp et de l'armée de Fadel-Allah, qui avait évacué Dikoa en toute hâte; Fadel-Allah lui-même s'était sauvé, mais il était mis dans l'impossibilité de nuire, du moins pour quelque temps. Par un scrupule peut-être excessif, nous ne laissâmes même pas de troupes à Dikoa, où nous avions reconnu sultan un chef nommé Guerbaï.

Dans l'hiver de 1900-1901, Fadel-Allah entra en relations avec les autorités anglaises récemment établies à Yola; il se ravitailla en armes et munitions, et l'on parla sérieusement, en Angleterre, d'une alliance avec ce chef de brigands. Pour l'honneur de l'Angleterre, ces négociations furent rompues du fait même de Fadel-Allah. Sur les instances de Guerbaï attaqué une première fois en janvier 1901, nous envoyâmes une petite garnison à Dikoa, où Fadel-Allah venait de rentrer et qu'il abandonna sans combat; en juillet suivant, une nouvelle attaque de Fadel-Allah ne réussit pas mieux; bien plus, le capitaine Dangeville, commandant de Dikoa, fut assez heureux pour surprendre et tuer Fadel-Allah lui-même à Goudjba; deux jours après, le dernier fils de Rabah, Niébé, se rendait aux autorités françaises avec 1.500 soldats armés de fusils. Comme l'avait prédit le malheureux de Béhagle, le jour où Fadel-Allah lui avait annoncé sa condamnation à mort (il fut pendu sur le marché de Dikoa), les Français n'avaient pas tardé à venir le venger.

Dès lors, deux faits étaient certains : l'un que nous avions seuls supporté les charges d'une opération de police qui délivrait tous les pays au Sud du Tchad d'un joug barbare, l'autre que ces opérations mêmes avaient été terminées en territoire non français. Que se passa-t-il depuis dans le Bornou? Il nous est difficile de le savoir par des documents français, dont la concision officielle est quelque peu déconcertante; heureusement que des renseignements étrangers nous permettent d'y suppléer, surtout le très intéressant rapport du colonel allemand Pavel. Les Anglais, après la disparition de Fadel-Allah, se sont avancés sans encombre jusqu'au Tchad : sir William Wallace et le colonel Morland, partis de Lokodja en janvier 1902, gagnèrent rapidement Baoutchi, puis Goudjba et Kouka; ils proclamèrent, sur les plateaux, l'affranchissement des populations fétichistes et organisèrent le Bornou. Là se placent des incidents sur lesquels nous sommes encore mal fixés : pour des raisons qui

nous échappent, Guerbaï, installé par nous à Dikoa, a transporté sa capitale en territoire anglais, c'est-à-dire plus à l'Ouest; une importante fraction des gens de Dikoa l'aurait suivi, et nous aurions alors installé à Dikoa un nouveau sultan, Omar Scinda; les relations étaient assez tendues entre les deux groupes indigènes, une rupture même paraissait menaçante, lorsque les Allemands arrivèrent devant Dikoa, aux ordres du colonel Pavel.

Car les Allemands, eux aussi, s'avançaient progressivement, depuis deux ans, dans l'hinterland du Cameroun. Le lieutenant Dominik avait fondé le poste de Garoua, sur la haute Bénoué; une société commerciale participait pour 100.000 marks aux frais des expéditions vers le Tchad, et le 25 avril 1902, après une traversée pénible des plateaux forestiers au Sud de la Bénoué, le colonel Pavel entrait à Garoua; il ne tardait pas à en partir pour le Tchad et le delta du Chari. Tandis que les autorités anglaises contrariaient sourdement les progrès des Allemands en entravant la circulation des caravanes, les officiers français de Dikoa faisaient acte au contraire non seulement de correcte neutralité, mais de cordiale coopération : conformément aux traités, le pavillon allemand fut hissé à Dikoa, puis nos troupes se retirèrent sur le Chari. Ainsi la question du partage du Bornou reste aujourd'hui localisée entre l'Allemagne et l'Angleterre. Le colonel Pavel, suivant l'exemple de sir F. Lugard, veut administrer économiquement ses nouvelles provinces, en s'appuyant sur des chefs indigènes; il s'occupe, d'accord avec plusieurs sociétés allemandes, d'étudier les voies de communication du haut Cameroun avec la côte. Aux dernières nouvelles, une commission de délimitation anglo-allemande allait procéder à la reconnaissance de la frontière; Dikoa était définitivement placée dans la zone allemande, et en attendant les décisions dernières, un *modus vivendi* fort acceptable avait été adopté sur place entre Allemands et Anglais. Le lieutenant Dominik rentre en Europe, où ses indications seront précieuses au gouvernement allemand pour rédiger le traité définitif.

Sir Frédéric Lugard est maintenant en train d'achever sa tâche par l'occupation du Kano et du Sokoto. Un résident anglais ayant été massacré à Keffii, le meurtrier s'était réfugié à Kano, dont le sultan refusait de le livrer; il y avait donc là une raison d'intervenir; des tentatives d'entente amiable échouèrent, une colonne fut aussitôt formée à Saria, sous les ordres du colonel Morland; elle comprenait environ douze cents hommes de troupes sûres, avec sept mitrailleuses; des réserves étaient échelonnées en arrière. La marche a été vive-

ment menée; on vient en effet de recevoir en Europe la nouvelle de la prise de Kano (3 février), bientôt suivie de celle de Sokoto (15 mars). Nous n'avons encore que peu de détails sur cette campagne si vigoureusement acheveé. Vraisemblablement, sir F. Lugard avait eu la précaution de faire éclairer le colonel Morland par quelques escadrons de la persuasive « cavalerie de Saint-Georges »; en ces pays de *sofs*, encore troublés par le contrecoup des récentes vicissitudes de Rabah, il n'est probablement pas difficile d'acheter des concours indigènes.

La conquête ainsi terminée tant par l'Angleterre que par l'Allemagne, le moment est venu pour nous de nous entendre avec ces puissances pour l'établissement des *frontières scientifiques* de nos domaines respectifs. Du côté de l'Allemagne, nous pouvons désirer la possession complète du delta du Chari et des pays entre Chari et Logone; c'est ce que souhaitait l'an dernier M. Charles Dupuy, rapporteur du budget des colonies devant le Sénat. M. Paul Bourdarie, dans de très remarquables articles récents de la *Dépêche Coloniale*, demande plus encore, l'accès du Tchad méridional réservé à la France seule. Ce serait une solution évidemment excellente et l'Allemagne nous indemniserait ainsi, en quelque manière, du service que nous lui avons rendu en détruisant Rabah et Fadel-Allah; mais peut-être est-il imprudent de compter sur une telle libéralité de reconnaissance internationale. Retenons cependant des études de M. Paul Bourdarie le vœu très légitime que la délimitation future ne coupe pas en deux des groupes d'indigènes déjà constitués, et s'inspire de considérations ethnographiques autant que proprement géographiques; si les Allemands rectifiaient la frontière à notre avantage sur le bas Chari, nous pourrions aisément leur accorder en compensation soit des concessions territoriales sur d'autres points de notre colonie congolaise, soit des facilités de circulation et de commerce pour atteindre par le Sud-Est l'arrière-pays du Cameroun.

Quant aux Anglais, la question de frontière posée entre eux et nous est toute différente; ils ont cru nous donner et nous avons cru recevoir, de bonne foi, des territoires à travers lesquels nous pouvions communiquer en tous temps du moyen Niger au Tchad. Or l'expérience a démontré que telles n'étaient pas les conditions naturelles; l'arc de cercle tracé avec un rayon de 160 kilomètres (100 milles) autour de Sokoto englobe tous les points d'eau pratiquement accessibles entre le Niger de Say et le Zinder. Il est donc évident, et c'est ce qu'admettent en Angleterre nombre de coloniaux et d'hommes politiques,

que les négociateurs du traité de 1899 ont signé, Anglais comme Français, autre chose que ce qu'ils voulaient, donc qu'une novation est de droit, dont l'objet précis est de conformer la lettre d'une délimitation effectuée sur place à l'esprit du traité antérieur. Des commissaires français sont déjà partis pour procéder sur place à la fixation de cette frontière; nous devons supposer, bien que nous n'ayons vu publier là-dessus aucun avis officiel, que les pouvoirs s'étendent expressément à cette rectification nécessaire. Il est possible qu'il y ait plus à faire, un échange de droits ou de territoires, par exemple, entre cette partie de l'Afrique et d'autres colonies où la France et l'Angleterre ont des intérêts dissidents; mais ces négociations ne pourront être utilement engagées que lorsque nous aurons d'abord réglé la frontière du Sokoto suivant les intentions des rédacteurs du traité du 14 juin 1898. La dépêche de sir F. Lugard annonçant la prise de Sokoto signalait également l'arrivée dans cette ville de la commission française; on peut donc espérer que la solution définitive ne tardera pas. D'un autre côté, entre le Ouadaï et le Darfour, une autre section de la frontière anglo-française reste à déterminer; nous en reparlerons plus loin.

***

Désormais, tandis que les Anglais et les Allemands poursuivent chez eux, et suivant leur libre initiative, la « mise en valeur » de leurs colonies, nous avons à procéder de même pour notre Afrique centrale. Nous voudrions qu'il fût de pratique constante que les Européens, dans ces pays encore à demi barbares, sont tous solidaires; que l'Angleterre fît la police du Darfour comme nous faisons celle du Zinder pour empêcher l'introduction d'armes dans le Ouadaï comme nous dans le Kano. La théorie est aujourd'hui abandonnée des Etats tampons que les puissances européennes interposeraient entre leurs domaines; ce sont des frontières précises qu'il leur faut, des frontières qu'elles s'obligent à surveiller, au dedans desquelles elles contiennent les empiètements de leurs administrés ou de leurs résidents.

Mais nous supposons que, sur ce point, l'accord sera facile. Que nous reste-t-il donc à faire pour aborder l'ère de l'exploitation économique ? Avant tout, organiser et consolider notre occupation; régler nos relations présentes sans rien compromettre de l'avenir, avec le Ouadaï, les Sénoussis, les Touareg du Sud saharien; procéder à l'inventaire des ressources de notre domaine. Sans annexions militaires, sans guerres, par

conséquent sans grands frais, ce programme modeste doit suffire à occuper notre activité pendant plusieurs années.

Notre occupation ne sera solide et définitive, croyons-nous, que lorsque le 3e territoire militaire, rattaché aux pays du Nord du Tchad et du Chari, relèvera de la même autorité, celle d'un gouverneur ou commissaire général de l'Afrique Centrale française. Cette réforme ne comporte aucune création d'emploi, simplement un remaniement tout administratif de la hiérarchie des fonctionnaires; la limite des grandes concessions congolaises serait celle aussi du ressort du Congo. Notre représentant supérieur s'occuperait immédiatement d'améliorer le réseau de ses communications ; à l'Ouest, il aurait, après règlement de la frontière anglo-française, à lier Zinder au Niger par une série de bordjs et de points d'eau ; vers le Sud, il compléterait l'œuvre si intelligemment commencée par M. Bruel. En même temps, il ferait construire une flottille pour tenir en relations perpétuelles le bas Chari et le Nord-Ouest du Tchad ; on pourra vraisemblablement baliser un chenal sur le Chari ; quant au lac, nous avons vu qu'il est navigable [1] et même présente les dangers d'une petite mer : les pirates Boudoumas, qui habitent les îles du Sud-Ouest, n'oseraient pas, avec leurs barques en joncs, s'attaquer à des chaloupes à vapeur et l'apport des vivres frais du Chari, pays moins saharien que le Zinder et le Kanem, serait utile au ravitaillement économique de nos postes du Nord et de l'Ouest du Tchad.

Avec les Touareg, la meilleure politique et la moins chère est celle des *raids*, autrement dit des rondes de police ; les succès des lieutenants Cottenest et Guillo-Lohan en ont fait la preuve tout à fait concluante l'année dernière, dans le Sud algérien. Les chameaux ne manquent pas dans le Kanem et le Damergou pour constituer deux compagnies de méharistes, que l'on placera sous les ordres d'officiers spécialistes, formés dans le Touat, par exemple. Nous recruterions les soldats parmi les Ouled Slimans, qui paraissent déjà ralliés à notre cause et ne demandent qu'à nous servir contre les Touareg. L'aire d'inspection de ces gendarmes sahariens s'étendrait jusqu'aux oasis de Bilma et de l'Aïr ; une des compagnies pourrait être affectée au Damergou, avec résidence de repos à Zinder ; la seconde aurait ses points d'appui à Nguigmi, sur le Tchad, et dans le Kanem où nous sommes solidement établis aujourd'hui. La mobilité de ces patrouilles préviendrait les coups de main des nomades dissidents et tout porte à croire que ceux-ci, découragés de lutter

[1] Contrairement à ce que nous-même disions, d'après des renseignements encore incomplets, dans l'*Afrique à l'entrée du* XXe *siècle*, page 243.

contre un ennemi modelé sur eux-mêmes, deviendraient peu à peu ce qu'ils doivent être, les caravaniers pacifiques du Sahara.

Que sont au juste les Sénoussis ? quelle attitude adopteront-ils si nous en venons à un contact permanent, voilà ce que l'on ne peut dire encore avec certitude. Une seule fois jusqu'ici, à Bir-Alali près Mao, dans le Kanem (novembre 1901), nos troupes se sont trouvées aux prises avec eux; depuis lors, nous ignorons si nous les avons de nouveau rencontrés, au cours des quelques *djichs* signalés par de rares dépêches. Toutefois, il ressort de correspondances arrivées par la Méditerranée orientale au *Journal des Débats* qu'un chef ou mokaddem sénoussi, Mohammed Lemmi, intriguerait au Ouadaï pour s'emparer du pouvoir; on ne saurait donc, à l'heure présente, séparer la question des Sénoussis de celle du Ouadaï. Pendant la deuxième moitié du XIXe siècle, le chef des Sénoussis tint sa résidence dans les oasis de Djaraboub, entre l'Egypte et la Tripolitaine; en 1895, le mahdi en exercice vint habiter à Koufra, puis, après l'accord franco-anglais de 1899, qui nous livrait la souveraineté sur la plus grande partie du Sahara, il émigra de nouveau pour se fixer dans le Borkou; il envoya bientôt un représentant dans le Kanem, presque au moment où nous y pénétrions nous-mêmes; il acquit de là une grande autorité sur le Ouadaï et l'on vit même ses missionnaires paraître dans le Baguirmi.

Nous ne savons pas précisément si les Sénoussis sont une secte de musulmans fanatiques, de puritains exaspérés dont l'objet est l'éviction des infidèles, ou si, peu occupés de soucis mystiques, ils ne visent pas surtout aux bénéfices d'une puissance toute temporelle; établis en force dans les oasis de Bilma, ils y auraient été, dit-on, l'avant-garde d'une garnison turque aujourd'hui arrivée; le mahdi sénoussi entretiendrait des intelligences avec le Sultan pour nous empêcher d'atteindre, au Sud de la Tripolitaine, la limite que nous assigne la convention franco-anglaise de 1899 et qui n'a pas dû être modifiée, nous en exprimons ici la confiance, par l'accord franco-italien en vue de l'occupation éventuelle de la Tripolitaine par l'Italie; reculant toujours devant la conquête européenne, voyant l'Afrique du Nord française, l'Egypte occupée par les Anglais, il voudrait, avec l'appui de Constantinople, maintenir du moins une zone d'islam indépendant sur le continent africain; l'œuvre des Sénoussis n'aurait d'ailleurs rien de commun avec les conquêtes brutales d'un mahdi de Khartoum et d'un Rabah, elle serait toute de prosélytisme et de colonisation; les Sénoussis seraient les « frères armés » de l'Islam, défricheurs d'oasis et directeurs de caravanes, agriculteurs comme nos moines du

moyen âge, à peine plus batailleurs que les chevaliers Teutoniques ou plus commerçants que les Templiers.

Quoi qu'il en soit de leurs intentions véritables, ils constituent aujourd'hui pour nous une inconnue; la plus extrême prudence est de rigueur à leur égard, d'autant que toutes les informations concordent à les représenter comme fortement organisés. La rencontre de Bir-Alali n'est sans doute qu'un incident; nous devons souhaiter qu'elle n'ait pas déterminé chez les Sénoussis une hostilité fondamentale, qui nous obligerait à des précautions certainement dispendieuses. Quant au Ouadaï, cet État musulman n'est pas exclusivement dominé par les Sénoussis; il est en proie à une anarchie violente, troublé et probablement ensanglanté par les querelles de deux prétendants; même on peut croire que le rôle joué par le mokaddem sénoussi Mohammed Lemmi ne servira guère les intérêts de sa secte au Ouadaï, car ce personnage a tout fait pour brouiller les cartes, pour exciter la jalousie des héritiers qui se disputent le royaume du feu sultan d'Abêch, Ibrahim; et l'on parle d'une sorte de mouvement nationaliste qui expulserait du même coup les deux prétendants et le malencontreux inspirateur de leurs discordes. En même temps, les Touareg convertis au sénoussisme auraient été attaqués dans le Kanem par la puissante tribu réfractaire des Ouled-Slimans, si bien que le mahdi, quittant le Borkou, serait en retraite vers le Nord et reprendrait ses anciens quartiers à Koufra.

La confusion même de cette situation, pour autant que nous puissions l'apprécier de France, serait favorable à une intervention discrète et toute diplomatique. Le colonel Destenave, lorsqu'il commandait les territoires militaires du Chari, n'aura pas manqué de tirer parti de ces avantages. Le recul des Sénoussis vers le Nord éloignerait de nous une force capable, même si elle ne se tourne pas contre nous, de donner aux indigènes de cette partie de l'Afrique une cohésion défavorable à la pénétration française. Au Ouadaï, d'autre part, si les Sénoussis sont reniés par les habitants comme de dangereux agitateurs, il nous appartient de montrer, par la renaissance du Kanem, du Baguirmi, des autres Etats du Tchad occupés par nous, combien notre souveraineté, pacifique et peu tracassière, comporte d'avantages et de garanties; quelques libéralités judicieuses nous assureraient certainement, au Ouadaï, des partisans assez dévoués pour préparer les voies à un protectorat prochain, très large et très souple, tout ce que nous devons raisonnablement souhaiter. Dès maintenant, nous pourrions vraisemblablement et sans grands frais résoudre à notre avantage

la question du Ouadaï; peut-être suffirait-il d'envoyer, vers la zone frontière entre le Ouadaï et le Darfour anglais, une mission de délimitation fortement escortée et appuyée par quelques échelons de troupes prêtes à intervenir le cas échéant; il paraît très vraisemblable qu'il n'y aurait là qu'une marche militaire, et que la petite colonne française pourrait presque à jour fixe prendre rendez-vous sur la frontière avec des commissaires anglais, après avoir laissé des garnisons sur tous les points stratégiques. Au fond, l'important pour nous dans l'Afrique centrale est de briser l'ardeur d'expansion de l'Islam. Nous ne disons pas, ce qui est tout différent, de combattre la religion musulmane, individuellement pratiquée par tels ou tels de nos sujets; il faut l'accepter comme un fait, là où elle se présente, mais ne jamais lui accorder l'appui de nos cadres administratifs. Le Ouadaï protégé par nous, les Sénoussis réfugiés au Nord de notre empire et tenus en respect, l'Islam aura perdu dans l'Afrique centrale tout pouvoir interne de croissance; nous resterons maîtres de le guider et pourrons nous en servir avec profit par une action en ordre dispersé dont nous garderons seuls la direction.

Enfin, nous avons encore à reconnaître la valeur économique de nos territoires; M. Auguste Chevalier, déjà distingué par ses beaux travaux sur le Soudan, est parti en mai dernier, conduisant une mission scientifique vers le Tchad; nous sommes autorisés à attendre beaucoup de M. Chevalier et des collaboteurs d'élite qu'il a su s'adjoindre, MM. le Dr Decorse, Courtet et Martret. L'amélioration des voies navigables et la substitution d'un chemin de fer au portage de Bangui au Gribingui (ou de la Bali à la Ouom) devront être étudiées parallèlement, la facilité des transports étant une des conditions principales de l'activité du commerce, sauf pour des produits très riches que peuvent frapper des frets lourds. Pour l'instant, il ne faut pas oublier que le 3e territoire militaire tout entier, le Kanem, le Ouadaï et probablement une partie des pays du Chari relèvent économiquement, non pas du Congo, mais de Tripoli. Aussi ne saurions-nous trop vivement approuver le capitaine Moll d'avoir essayé, pendant son séjour à Zinder, de combiner son action avec celle du consul général de France à Tripoli; c'est là, ou peut-être à Gabès, dans le Sud tunisien, que nous devons nous attacher à créer, avec toutes les faveurs douanières utiles, des entrepôts de marchandises françaises à destination de l'Afrique centrale. Les indigènes apprécient vite nos tissus, plus solides que ceux des Anglais, nos savons de

Marseille, nos pipes, etc., encore faut-il les leur faire connaître; aujourd'hui presque tous les produits d'importation européenne à Zinder et Kano sont anglais. Il importe, d'autre part, de prévoir, comme complément de l'occupation de Kano par les Anglais, la construction d'un chemin de fer de la Nigéria, déjà projeté par sir Frédéric Lugard, et de pousser activement notre voie ferrée du Dahomey, qui prend de ce chef une valeur tout impériale. Enfin, si la route fluviale de la Bénoué, qui est libre pour tous les pavillons, était reconnue praticable jusque dans nos territoires, il y aurait lieu de ne pas la négliger pour le ravitaillement du bas Chari ; une mission d'études devrait sans tarder rechercher si le port de Bifara, que les traités nous ont laissé sur le Mayo-Kebbi, peut être le terminus d'une voie tout au moins temporairement navigable.

Voilà donc l'Afrique centrale presque entièrement appropriée par l'Europe; sur les fleuves tributaires du Tchad, dont les noms mêmes étaient ignorés des géographes il y a vingt ans, des bateaux à vapeur circulent, et l'on parle de lancer des chemins de fer à travers des pays connus d'hier. Après avoir, par ses campagnes, ouvert ces régions de l'Afrique aux activités européennes, la France en garde pour elle-même la partie, sinon la plus riche, du moins la plus étendue : elle y continuera son œuvre de régénération par la paix; bientôt elle sera d'accord avec l'Allemagne et l'Angleterre sur ses frontières définitives; elle souhaite, et pense que ses voisines souhaiteront comme elle, fonder la prospérité de cette Afrique centrale nouvelle sur le respect des populations indigènes et la concurrence loyale de leurs maîtres européens.

Henri Lorin,

Professeur de géographie coloniale
à l'Université de Bordeaux.

UNE RÉVOLUTION LÉGALE EN IRLANDE

Il se prépare, pour l'Irlande, une réforme d'une portée si incalculable, qu'on peut sans exagération la taxer de révolution : non pas qu'elle n'ait été préparée par un certain nombre de mesures prises depuis une trentaine d'années, non pas qu'elle doive se réaliser brusquement et en un jour ; mais le nouveau projet de loi est d'une telle importance sociale et politique, qu'il peut véritablement « révolutionner » l'Irlande, c'est-à-dire changer de fond en comble sa situation présente.

Le discours du trône lu le 17 février 1903 portait ces mots annonciateurs : « Vous serez saisi d'un projet de loi qui complé-« tera, je l'espère, la série des mesures qui ont déjà beaucoup « contribué à substituer la propriété unique aux conditions « coûteuses et fâcheuses qui se rattachent encore à la tenure des « terres agricoles dans une grande partie de l'Irlande. » Le projet ainsi indiqué pouvait être un nouveau texte ajouté à tant d'autres, dont il n'y aurait nul besoin de parler. Mais le bill agraire de M. Wyndham est autre chose que cela et le texte que la Chambre des communes a déjà voté en première lecture mérite qu'on s'y arrête : aussi voudrions-nous envisager l'aspect social, financier et politique de la solution qu'il apporte à cette question ouverte depuis deux siècles, la question irlandaise.

*
* *

Le projet de loi, comme nombre des lois qui l'ont précédé, présente un aspect révolutionnaire et étatique qu'on est étonné au premier abord de rencontrer en Angleterre ; mais il suffit de se souvenir des conditions exceptionnelles dans lesquelles se pose la question d'Irlande. On se trouve en présence d'un pays où deux classes sont aux prises, les landlords ou seigneurs fonciers et les tenanciers ; entre eux, aucune classe moyenne et aucun autre intermédiaire que ces gérants plus durs encore que les propriétaires absentéistes. C'est le régime des latifundia toujours féconds en troubles sociaux et cause de faiblesse dans un Etat : il y a pour un pays un intérêt national si prédominant à posséder une classe de petits propriétaires que les gouvernements les plus conservateurs n'ont pas hésité parfois, au nom de cet intérêt national même, à prendre des mesures légales pour la créer. C'est ainsi que la Russie a opéré le rachat de terres

seigneuriales, après l'abolition du servage, pour la revendre aux anciens serfs. Cette même situation existe en Irlande, mais elle se double d'une circonstance aggravante : le landlord n'est que le successeur, le descendant du conquérant qui, sous Jacques Ier, Cromwell, ou Guillaume III, a confisqué la terre, en se substituant à l'ancien chef de clan celte et en établissant, à la place du droit vague que le régime semi-collectif de la terre conférait à celui-ci, un droit de propriété pleine, arraché par la conquête. Depuis lors, le tenancier n'a jamais oublié qu'il a été dépouillé de ses droits, et cela n'est point pour simplifier la complexité du problème. Qu'a-t-on fait et que veut-on faire pour le résoudre?

Jusque vers 1870, on s'attacha peu au côté agraire de la question irlandaise ; on se contenta de renoncer à quelques mesures trop favorables aux grands propriétaires fonciers, comme on le fit par la loi de 1849 qui supprimait l'inaliénabilité de certains grands domaines, ou par celles de 1860 et de 1865. Mais ces réformes furent sans conséquence sérieuse : ce n'est qu'à partir de 1870 qu'une véritable législation agraire fut créée pour l'Irlande[1]. On n'essaya pas d'abord de résoudre la difficulté par la base et l'on crut préférable de s'en tenir à un compromis. Les *Land Act* de Gladstone, de 1870 et de 1881, ne prétendent qu'à consolider la situation du tenancier : on étend d'abord à toute l'Irlande la coutume de l'Ulster, grâce à laquelle le fermier pouvait obtenir une *fair indemnity*, c'est-à-dire une équitable indemnité pour les améliorations foncières, par une sorte de droit de copropriété sur sa ferme ; le tenancier avait le droit de vendre à son successeur son droit de tenancier, en quelque sorte son droit à un bail perpétuel. En 1881, on alla plus loin encore dans cette voie. L'agitation agraire, sous la direction de Parnell, battait alors son plein dans l'Irlande et le programme du parti était celui des trois F : *fixity of tenure* (fixité de la tenure), *fair rents* (fermage équitable), *free sale* (liberté de cession du bail) : c'était en somme demander que la loi reconnaisse, sur une même terre, à côté du droit du landlord, le droit réel stable du tenancier qui pourrait disposer de son bail, être à l'abri du renvoi et obtenir un prix de fermage juste. Gladstone l'accorda et créa à

[1] Sur l'histoire de la question irlandaise, voir : Paul Fournier, *la Question agraire en Irlande*, 1882 ; E. Hervé, *la Crise irlandaise*, 1885 ; de Pressensé, *l'Irlande et l'Angleterre*, 1889 ; Nemours Godier, *la Bataille du Home rule*, 1890 ; O'Connor et Mac Wade, *Gladstone, Parnell and the Irish struggle*, 1888. Sur la nouvelle loi, voir des correspondances anglaises au *Messager de Paris*, 30 mars 1903, à la *Liberté*, 25 mars et 1er avril 1903 ; nous avons lu aussi avec beaucoup de profit des notes de remarquables conférences faites, à l'Ecole des sciences politiques, sur l'Angleterre contemporaine, par M. Elie Halévy.

cet effet les fameuses commissions agraires, *land commissions* : c'étaient elles qui fixaient le prix du bail, et sur la demande des partis, le revisait tous les quinze ans. Cette intervention extraordinaire de l'Etat dans les rapports du propriétaire et du fermier reste encore la base des relations agraires de l'Irlande.

Mais ce n'était là que consolider le droit du tenancier, ce n'était pas en faire un petit propriétaire : il ne semble pas cependant qu'il y ait une action plus marquée de l'Etat dans une opération de rachat, que dans une fixation d'autorité des prix. Cela est vrai; mais l'Angleterre, qui avait accordé à regret les premières réformes, aurait vu, avec un déplaisir plus vif encore, qu'on retirât aux grands propriétaires anglo-saxons l'autorité locale qui s'attache à la possession de la terre, qu'on engageât les finances anglaises et qu'on imposât la Grande-Bretagne pour favoriser « l'île sœur ».

Toutefois le gouvernement anglais sentit si bien la nécessité de marcher dans la voie de la « démocratisation des terres » que dès 1869 quelques mesures furent prises en ce sens : on « désétablissait » alors l'église anglicane d'Irlande et l'Etat vendait les biens d'Eglise; il voulut les faire revenir à des fermiers cultivateurs, mais ceux-ci étaient dans une situation trop obérée pour posséder des ressources suffisantes à un achat de terres. Aussi le gouvernement adopta-t-il le système suivant : le fermier ne paierait qu'un quart du prix; quant aux trois autres quarts, ils seraient remboursables par annuités en 32 ans, comprenant l'amortissement et les intérêts à 4 %, et le paiement en serait garanti par une hypothèque prise au profit de l'Etat. Ce premier essai réussit, et sur 8.500 fermes achetées, les trois quarts le furent par des tenanciers.

Les conservateurs imitèrent les libéraux, et pendant un court passage au pouvoir en 1885, lord Salisbury fit voter l' « Ashbourne Act ». Par cette loi, le fermier pouvait s'entendre avec le landlord en vue de l'achat d'un domaine; quand ils étaient d'accord sur la vente et le prix, on soumettait le contrat à la *land commission* que nous avons déjà vue fonctionner; celle-ci examinait s'il était équitable et payait le prix au propriétaire, puis se récupérait sur le fermier qui devenait débiteur vis-à-vis d'elle d'annuités pendant 49 ans; mais pour régler immédiatement le landlord, il fallait de l'argent et c'est l'Etat qui mettait à la disposition de la commission, en 1885, 125 millions de francs, puis en 1887, 125 autres millions. Grâce à ces mesures, la petite propriété se fondait assez rapidement, trop même au gré des landlords, qui craignaient pour leur influence politique, et du Parlement, qui répugnait à de trop fortes avances. On

vota alors la loi de 1891 qui restreignit la faculté d'appel à l'Etat, tout en mettant une nouvelle somme à la disposition de la commission. Les achats diminuèrent; cependant on évalue à 500 millions de francs les avances faites par l'Etat depuis l'origine et à 31 millions le revenu des terres ainsi acheté par les fermiers; mais on estime qu'il reste encore en Irlande, aux landlords, des terres représentant un revenu d'environ 150 millions de francs : ce sont celles-ci que vise le nouveau projet de rachat.

Nous indiquerons plus loin les causes nombreuses qui ont amené le gouvernement conservateur à prendre cette initiative : mais deux d'entre elles tiennent aux dispositions des lois antérieures elles-mêmes. Celles-ci ne pouvaient, en effet, qu'exciter les tenanciers non propriétaires et favoriser l'agitation irlandaise. Qu'on se représente en effet leur état d'esprit : à côté d'eux, certains fermiers ont pu profiter des avances de l'Etat et ont eu affaire à un landlord qui voulait bien vendre; ceux-là n'ont plus à payer à l'Etat qu'une annuité généralement moindre que leur ancien fermage et dans un certain nombre d'années ils seront propriétaires absolus. Eux, au contraire, restent sans le moindre espoir d'améliorer ou de changer leur situation généralement assez triste. Ces lois mécontentent aussi vivement les landlords et les atteignent dans leurs intérêts matériels. Ils se plaignent de la fixation périodique des fermages : tous les quinze ans leurs fermiers peuvent demander une nouvelle fixation; beaucoup l'ont fait en 1881 lors du vote de la loi, puis en 1896, et la plupart ont obtenu d'importantes réductions. D'autre part, depuis la loi de 1891, les landlords rachetés sont payés non plus en argent, mais en consolidés au pair : or ces consolidés ont baissé considérablement (de 114 à 91) et à partir du 1er avril 1903 ne rendent plus que 2 1/2 au lieu de 2 3/4. De cela résulte un mécontentement général, et sous l'influence de circonstances favorables, M. Wyndham prépara son nouveau projet de loi.

*
* *

Les traits essentiels de ce bill agraire sont le caractère de généralité qu'il affecte et la participation considérable, et en partie définitive, des finances anglaises dans la réforme. Nous ne nous trouvons plus en présence d'une mesure de détail, et d'une pure faculté laissée au landlord; il s'agit d'un rachat général des terres et tous les landlords auront intérêt à y consentir, grâce à un avantage que leur accorde le Trésor anglais.

Voici, dans ses grandes lignes, l'économie de la loi : elle s'applique à toutes les terres dont les fermiers paient un fermage de moins de 75.000 francs, c'est-à-dire à 411.000 sur 490.000[1]. Pour ces propriétés, le prix d'achat est fixé non par l'entente des landlords et des tenanciers, mais sur la base d'un forfait légal, correspondant au revenu des 31 dernières années. Mais ce revenu a été variable en bien des cas, quand la *land commission* a réduit les fermages en 1881 et en 1896 : dans ce cas, le prix d'achat sera basé sur le revenu fixé au second terme, c'est-à-dire en 1896. Quant aux fermiers qui n'ont pas fait arbitrer leur bail à ces époques, ils obtiennent une diminution légale de 20 à 40 %, pour égaliser leur situation avec celle faite à leurs voisins plus prévoyants ou plus processifs. Sur ces bases légales, les deux parties contractent et font homologuer leur accord par une cour administrative créée spécialement par la loi. Cette cour a une très grande importance; c'est elle qui doit présider à toute cette opération et naturellement avec une très grande liberté d'allure; il était donc intéressant de connaître sa composition. En réponse à une interpellation du leader irlandais, M. Redmond, M. Wyndham fit savoir à la Chambre des communes les noms de ceux qui la composeraient. Les Irlandais se sont montrés satisfaits des choix décidés : si l'un des trois membres de la cour est l'homme lige des landlords, les deux autres leur donnent toute garantie, en particulier M. Finncane, qui appliqua les lois agraires au Bengale et en qui on voit le bras droit de sir Antony Macdonnell, sur la personnalité duquel nous reviendrons.

Le prix à payer par le tenancier est ainsi fixé, mais ce n'est qu'une annuité égale ou inférieure au fermage actuel et qui devra être payée en partie pendant 68 ans, en partie à perpétuité, mais à l'État : ainsi, si le fermage de 1896 est de 800 francs par an, le tenancier aura à payer pendant 68 ans à l'Etat ces 800 francs plus une fraction pour l'amortissement, et au bout de ce temps il sera devenu plein propriétaire; après ce laps de temps, il continuera à payer à perpétuité à l'Etat 100 francs, en quelque sorte comme un impôt foncier.

Mais que recevra le landlord? il recevra de l'Etat, et *de suite*, un capital ; ce capital représentera pour partie ses annuités capitalisées à 2 3/4 %, pour partie une bonification que l'Etat lui accorde comme compensation, car il pourra souvent recevoir moins que ses fermages (dans les cas de diminution légale), comme consolation, pour la perte de son influence et de ses

[1] Le fermage moyen est de 250 francs.

terres, et comme invitation aussi, pour le pousser à accepter le rachat.

Quant à l'Etat, c'est lui qui sert d'intermédiaire entre les uns et les autres. Il remboursera en capital au propriétaire et recevra les annuités des tenanciers ; mais entre le prix de vente des uns et le prix d'achat des autres, il y a une différence : c'est la bonification ; celle-ci est calculée d'après le prix d'achat du tenancier, et varie entre 5 à 15 %, inversement proportionnelle à la superficie des terres cédées. D'après les calculs de M. Wyndham, voici à quels résultats d'ensemble on arrivera. Le total des ventes nécessitera un *capital de 2 milliards et demi de francs*, représentant les annuités des tenanciers ; ceux-ci paient en effet annuellement 2 3/4 % du prix d'achat, c'est-à-dire exactement la base du prix d'achat (et c'est au même taux que l'on compte le capital versé au landlord) et en plus pour l'amortissement 1/2 % des 7/8 du prix d'achat[1]. Cette partie de l'opération doit donc se suffire à elle-même, l'Etat donne d'une main aux propriétaires un capital, reçoit de l'autre des fermiers une annuité ; elle n'a que l'avance à faire et M. Wyndham doit l'opérer, grâce à un grand emprunt de consolidés, à 2 3/4 %, de 2 milliards et demi ; mais il ne croit pas pouvoir effectuer l'opération d'un seul coup et en bloc : il se propose de n'emprunter que 75 millions annuellement pendant trois ans, puis d'accélérer les ventes de façon que le rachat entier soit terminé en quinze ans. Il est d'autant plus nécessaire de répartir l'opération sur un assez grand nombre d'années, que le marché des consolidés est toujours flottant, n'a pu encore absorber toutes les émissions faites depuis deux ou trois ans et s'attend d'un jour à l'autre à couvrir deux emprunts attardés, résultat de la guerre du Transvaal, et quelques autres moindres, mais le tout ne devant pas s'éloigner de 2 milliards et demi. On comprend donc que la plus grande prudence soit commandée actuellement pour ne point faire déprécier outre mesure les cours des consolidés.

Telle est la première partie de l'opération qu'effectue l'Etat ; mais il lui reste à payer aux landlords une bonification ; M. Wyndham en estime le montant global à 300 millions, dont la charge annuelle se monterait à 9.750.000 francs ; c'est cette charge que l'Angleterre supporte définitivement, sans en

[1] Le projet de loi interdit aux tenanciers de se libérer par anticipation, tant on redoute que le fermier emprunte pour rembourser et retombe sous le joug de l'emprunt. Et pendant ce laps de temps de soixante-huit ans, il restera un véritable tenancier de l'Etat, ne pouvant ni vendre, ni emprunter, ni hypothéquer. On espère ainsi le mettre à l'abri des usuriers et acheteurs de biens, qui se seraient joués de sa candeur.

être remboursée par les tenanciers. Il semble que c'est en quelque sorte le prix d'achat de l'union réelle avec l'Irlande et il faut avouer que ce ne serait pas payer trop cher cette entente, quand on songe que la guerre transvaalienne lui aura coûté près de 7 milliards. Mais, dans la réalité, elle coûterait à l'Angleterre moins encore, car le projet de M. Wyndham énumère les ressources par lesquelles il ferait face à ces charges annuelles : c'est d'une part 4.600.000 francs que l'Angleterre doit payer à l'Irlande en vertu de l'*Education Act* de l'an dernier et que le projet désaffecte; c'est, d'autre part, 6.200.000 fr. que M. Wyndham se fait fort d'économiser en trois ans par des réformes dans l'administration intérieure de l'Irlande : il est évident que l'Irlande pacifiée ne réclamerait plus les imposantes forces de police qu'on y doit maintenir.

***

Tel est l'ensemble de la réforme projetée. L'Angleterre ne fait pas des sacrifices aussi forts qu'il semble au premier abord; cependant elle y engage ses finances et son crédit pour 2 milliards et demi; elle renonce à la domination politique des landlords anglo-saxons et abandonne la terre d'Irlande aux Irlandais. Il y a là un sacrifice d'amour-propre et d'impérialisme, plus cruel encore peut-être pour le peuple anglais que le sacrifice matériel lui-même. Quand on pense que, depuis un temps immémorial, les Anglais n'étaient en rien touchés par les horreurs des évictions irlandaises; quand on songe qu'ils ont contemplé froidement l'émigration dépeuplant le pays, la misère s'y installant, les révoltes ensanglantant la contrée, la révolution à certaines heures en permanence; quand on se rappelle que, naguère encore et depuis 1894, les unionistes au pouvoir ne parlaient que de gouvernement fort, de répression, d'ordre et de police, on se demande quelle est la cause de cette volte-face, d'où provient ce changement à vue, ce qui se passe derrière les apparences qu'on nous montre.

Il semble qu'il y ait à ceci des causes très complexes et d'ordres très divers. Si l'on en croit les indiscrétions des journaux étrangers, l'influence des personnes s'est fait sentir : le roi Edouard VII serait partisan d'une réconciliation avec l'île sœur, comme il a désiré une entente des races sud-africaines et l'établissement de la paix; il a encouragé M. Wyndham à agir en ce sens et il a annoncé, dès avant son départ pour Lisbonne, par l'intermédiaire de celui-ci, qu'il irait visiter l'Irlande avec la reine en juillet et en août prochain, pour montrer ses sentiments à son égard.

Il a trouvé pour obéir à sa politique deux hommes qui ont pu la réaliser : sir Antony Macdonnell, le sous-secrétaire d'Etat pour l'Irlande, et M. Wyndham, secrétaire d'Etat pour l'Irlande. Le premier est un ancien gouverneur de l'Hindoustan dont on vante la largeur de vues et l'intelligence. Un journal américain a raconté, sans être démenti, que, présenté au roi par lord Lansdowne, il lui aurait dit : « Je suis un Irlandais, un catho-« lique, un nationaliste et un home-ruliste. Si maintenant, « sachant qui je suis et le but que je poursuis, vous désirez « que j'aille en Irlande, je suis prêt à y aller. » L'appui que lui aurait donné le roi ne pouvait que l'encourager dans cette voie.

Quant à M. Wyndham, c'est un aristocrate anglais de grande famille en même temps qu'un lettré, auteur d'une œuvre sur les sonnets de Shakespeare : il a mis son honneur et son amour-propre à résoudre, si possible, la question agraire pour le plus grand bien, croyait-il, de l'hégémonie anglo-saxonne et de l'avenir de son parti. Aurait-il réussi là où avait échoué M. Plumkett, l'ancien secrétaire de l'agriculture pour l'Irlande, que son parti désavoua ; aurait-il pu convaincre les deux vice-rois successifs de l'Irlande, ses supérieurs nominaux, lord Cadogan et lord Dudley ; serait-il arrivé à présenter aux Chambres son projet, malgré tant de mauvaises volontés contraires et l'opinion anglaise défavorable, s'il n'avait été soutenu par en haut et servi par les circonstances ? C'est au moins douteux.

Mais les conditions politiques étaient telles que plusieurs causes militaient en faveur d'une telle tentative. Les récentes élections partielles ont montré qu'en Angleterre l'opinion publique semblait se détacher de l'unionisme : les conséquences financières de la guerre, la loi sur l'éducation, diverses mesures ont influé sur elle. Le gouvernement, ayant conscience de cette disposition des esprits, ne crut mieux faire, pour consolider sa situation, que de signer avec M. John Redmond un pacte rappelant l'ancien conclu entre les Irlandais et les libéraux. Ainsi, ce que le ministre perdait du côté de la classe moyenne et industrieuse anglaise, inquiète du fléchissement de la rente et de l'augmentation des budgets, il comptait le conquérir d'autre part en gagnant à sa cause, moyennant cette compensation, les 84 députés irlandais qui manœuvrent comme un seul homme sous l'habile direction de M. John Redmond.

Car ce parti, si divisé longtemps en groupes hostiles et comme fratricides, a depuis quelque temps retrouvé sa belle unité du temps de O'Connell ou de Parnell. Par sa discipline même, il est devenu un élément actif et parfois décisif dans la

bataille parlementaire. Il importait de se l'assurer. Cela importait d'autant plus que la force du nationalisme irlandais s'est augmenté récemment de nouvelles recrues. En 1881 ou en 1888, lors des grandes agitations, la lutte se circonscrivait entre landlords et fermiers catholiques. Les fermiers protestants de l'Ulster, au nord de l'Irlande, avaient refusé de prendre part à la lutte, et leurs sentiments l'avaient emporté sur leurs intérêts. Aujourd'hui il n'en est plus de même : les deux partis de l'Irlande populaire, la minorité protestante du Nord et la majorité catholique, ont fait alliance et M. T. W. Russell, membre du cabinet Salisbury, a naguère donné sa démission pour se mettre à leur tête, prêcher le rachat universel et mobiliser tout le peuple orangiste d'Irlande contre le *landlordisme* ennemi. Il devenait urgent d'aviser et la situation semblait plus critique que jamais, avec le renouveau d'agitation qui se créait.

En même temps s'élevaient, comme nous l'avons vu, les plaintes devenues plus vives des très nombreux tenanciers non rachetés et des grands propriétaires. Ne pouvait-on contenter les uns et les autres? M. Wyndham le crut et l'événement prouva qu'on pouvait concilier les intérêts rivaux : aux conférences, dites de la Table Ronde, où les landlords, tels que lord Dunraven, s'asseyaient en compagnie des délégués des tenanciers, on vit qu'un terrain d'entente était possible à trouver. Il suffisait de faire les uns propriétaires et de donner aux autres un bon prix de leur terre. Or c'est là tout le projet : il attribue aux grands propriétaires une bonification, il leur promet un versement immédiat en capital, représentant le fermage capitalisé à 3 % environ, alors que souvent on avait estimé que cette opération ne devait se faire que sur le pied d'une capitalisation d'environ 6 % ; la situation du landlord est donc pleinement sauvegardée, même avantagée et tranquillisée sur les réductions de fermage dans l'avenir et les révoltes des tenanciers. Si l'on va donc au fond des choses, on voit que le gouvernement conservateur tente encore cette alliance de l'aristocratie et du peuple, que Disraëli prônait, et dont les frais étaient payés par la classe industrielle et commerçante. Dans la circonstance présente, cela est d'autant plus habile que c'est pour réaliser une mesure que les libéraux ont longtemps réclamée et qu'ils ne peuvent réellement point combattre, quel que soit le peu d'intérêt qu'ils y portent, depuis la mort de Gladstone et le moment où ils se sont vus abandonnés des Irlandais, mieux servis par les unionistes que par leurs anciens alliés.

Si donc il paraît étonnant au premier abord que les landlords,

— au moins les plus intelligents d'entre eux — se prêtent à une mesure qui n'est après tout qu'un coup porté à leur puissance territoriale et à leur influence directe, on voit qu'ils en tirent compensation; et sans doute ils se disent qu'il vaut mieux faire acheter aujourd'hui leur bonne volonté que la laisser extorquer sans avantage plus tard. Aussi croient-ils habiles de profiter d'un gouvernement aristocratique et agrarien pour faire réaliser une réforme selon leurs vues.

***

Toutes ces circonstances expliquent la volte-face des unionistes. Ils ont pu aussi réfléchir aux conséquences de première importance qu'une réforme profonde pouvait amener: une réconciliation avec l'Irlande, ce serait la paix dans le Royaume-Uni, les institutions parlementaires retrouvant leur équilibre; la prospérité pourrait renaître dans la « verte Erin »: l'émigration cesser ou du moins diminuer; ce peuple, qui a vu son nombre baisser de moitié en un siècle, pourrait se reformer et s'accroître. Quels résultats l'Angleterre et la politique impériale ne tireraient-elles pas de là? Ce serait peut-être une solution du problème de l'approvisionnement de l'Angleterre en temps de guerre; et l'Irlande bien cultivée, rénovée, grâce à cette vaste organisation par l'Etat de crédit agricole, pourrait devenir le grenier de l'Angleterre. Son sol fertile produirait tout le blé dont l'Angleterre aurait besoin et ainsi une des craintes et des faiblesses de l'impérialisme disparaîtrait. En même temps, l'Irlande peuplée fournirait aux flottes et aux armées anglaises les hommes dont elles ont tant besoin. Ces Celtes, soldats braves et aventureux, sont déjà aujourd'hui le réservoir où l'Angleterre puise pour ses expéditions coloniales : hélas! il est trop peu rempli; quelle force ne lui donnerait pas une Irlande où 12 ou 15 millions d'habitants, au lieu de 5 ou 6, lui fourniraient les troupes dont elle a besoin !

Une réconciliation des deux peuples pourraient faire sentir son action jusque dans la politique internationale : les 14 millions d'Irlandais américains, qui ne veulent à aucun prix d'une alliance anglo-saxonne, seraient peut-être alors plus disposés à une entente cordiale qu'actuellement, et ce facteur n'est point à mépriser pour l'Angleterre qui cherche, comme on sait, avec passion, à ne point s'aliéner les Etats-Unis.

M. Wyndham paraît bien penser à ces questions quand il soutient son projet, en disant que c'est « pour sauver de la ruine « l'agriculture irlandaise et arrêter le courant de l'émigration ».

Et les journaux qui le défendent, comme le *Standard*, assurent que « jamais nous ne payerons trop cher une réconciliation avec l'Irlande ». C'est qu'au fond l'Angleterre sent confusément l'élément de faiblesse qu'elle porte en elle-même et elle croirait avoir fait un bon placement, si au prix de quelques sacrifices elle achetait la paix et le calme en Irlande. Les Celtes irlandais ont trouvé sans conteste « la manière de vaincre » : c'est de lasser, par une opposition continue, acharnée, sans merci, l'égoïsme anglo-saxon ; c'est de lui prouver par les faits que son intérêt bien compris est d'accorder ces satisfactions que l'opinion publique anglaise jusqu'à présent a toujours résolument refusées.

Mais je crois l'esprit anglais trop positif pour ne pas s'apercevoir un jour ou l'autre de son erreur. Lui qui tient compte avant tout des réalités ne peut qu'être frappé de l'évolution fatale qui depuis soixante-quinze ans a arraché peu à peu les concessions réclamées par l'Irlande : c'est en 1829, puis en 1869, les difficultés religieuses résolues par l'égalité des catholiques et le désétablissement de l'Eglise anglicane ; c'est de 1870 à nos jours la lutte mi-agraire, mi-politique qui a amené toutes les lois dont il a été parlé plus haut et les projets de home rule de 1886 et 1893. Le parti conservateur a eu souvent, dans l'histoire anglaise, le privilège de venir réaliser les réformes dans ce qu'elles avaient d'opportunité, après les avoir combattues avec vigueur, quand le parti libéral les avait lancées dans la lutte politique. Il semble que le même phénomène se reproduise en ce moment : cette opération colossale de rachat des terres et de démocratisation de la propriété en Irlande est proposée par un ministère unioniste, où M. Chamberlain est le vivant symbole des défiances qu'excitaient jadis dans son propre parti les réformes de Gladstone.

Et ce n'est peut-être que le premier pas. La question agraire résolue, il restera la question nationale et politique proprement dite, l'ancienne question du Home rule, l'autonomie réclamée de l'Irlande. Déjà on murmure qu'il se prépare quelque chose ; déjà on prévoit de prochains projets. Il semble qu'un accord des plus étendus se soit établi entre les Irlandais et le gouvernement conservateur. Naguère M. Balfour se disait « passionnément convaincu » de l'utilité d'établir une Université catholique irlandaise à Dublin, à côté de l'Université protestante ; il déclarait le gouvernement prêt à la subventionner et l'on vit le ministère s'appuyer à tel point sur les prêtres catholiques irlandais, qu'il considérait comme les chefs de leur peuple, et les soutenir si résolument pour les gagner à lui, qu'un récent

mouvement catholique anticlérical est né en Irlande, et né de l'exaspération du nationalisme non encore satisfait.

Quant au Home rule, s'il est très éloigné de toute réalisation sous sa forme ancienne d'un parlement irlandais élu à la façon de celui de Westminster — soit remplaçant ce dernier pour l'Irlande, comme dans le projet de 1886, soit superposé à celui-ci, comme dans le projet de 1893 — du moins semble-t-il que par en bas l'autonomie locale monte peu à peu, pour un jour prochain s'épanouir en une assemblée irlandaise nommée par les conseils de comité, électifs depuis 1898, à la façon du gouvernement local de l'Angleterre proprement dite. Sans rien changer à l'extérieur des choses, si ce n'est par une lente évolution qui transforme sans tapage, on voit là encore la démocratie bourgeoise et le petit cultivateur remplacer peu à peu l'aristocratie et le régime aristocratique local. Il semble donc que l'Irlande marche vers une autonomie démocratique, dont le projet de loi sur le rachat des terres est l'aspect social; peut-être, avant qu'il soit longtemps, l'aspect politique nous sera-t-il révélé par quelque projet sur la constitution d'une assemblée locale, chargée de délibérer sur les affaires purement irlandaise, et l'aspect religieux par la création d'un grand centre universitaire et catholique irlandais à Dublin.

La politique anglaise, qui nous semble manquer de principe en agissant ainsi, est en réalité dominée par le souci des faits et des nécessités. L'impérialisme aspire à l'Angleterre forte; et c'est peut-être l'impérialisme, par un étrange paradoxe, qui amènera l'Angleterre à tenter de résoudre la question d'Irlande.

GABRIEL LOUIS-JARAY.

LA REPRÉSENTATION DES COLONIES

AU PARLEMENT

M. Arthur Girault, professeur d'économie politique à la Faculté de droit de Poitiers, membre de l'Institut colonial international, a été chargé de faire, en vue de la session qui s'ouvrira à Londres le 26 mai 1903, le rapport préliminaire sur la question fondamentale des *Rapports politiques entre métropole et colonies* qui sera discutée à cette session.

Nous sommes heureux de pouvoir extraire de ce rapport le passage suivant relatif à la question de la représentation coloniale au Parlement, si discutée dans notre pays depuis quelques années.

N. D. L. R.

La présence des députés coloniaux dans le Parlement métropolitain n'est pas seulement une grande tradition libérale : elle est tout à fait en harmonie avec le système de la *représentation des intérêts*, cher à certains publicistes, et qui est aujourd'hui à la mode. Les intérêts coloniaux sont considérables et il est choquant qu'ils n'aient pas dans un parlement des défenseurs autorisés. Sans doute, il existe bien certains députés de la métropole qui, par ambition, par goût ou par snobisme, font profession de s'intéresser aux choses coloniales ; mais outre que cette mode peut passer et que de pareils députés peuvent très bien ne pas se rencontrer dans une assemblée, il faut observer qu'ils jugent les choses coloniales surtout au point de vue métropolitain et que, par suite, les intérêts proprement coloniaux risquent de trouver en eux plutôt des adversaires que des défenseurs. Les hommes politiques de la métropole, hypnotisés par les intérêts locaux de leurs circonscriptions respectives, sont pour la plupart d'une ignorance regrettable en ce qui concerne les affaires extérieures et coloniales. Pendant longtemps, les députés des colonies ont été à peu près les seuls à se préoccuper des intérêts que la France avait en dehors de l'Europe.

A la présence des députés coloniaux au sein du Parlement métropolitain, on fait deux objections qui, au fond, ne valent

rien. On dit, en premier lieu, que ces députés seront appelés à voter des lois sans intérêt pour leurs électeurs et que leur intervention pourra par suite modifier, c'est-à-dire fausser les résultats des différents scrutins. A cela il est facile de répondre qu'il en est de même des députés métropolitains qui, eux aussi, votent très souvent des lois qui n'intéressent nullement leurs électeurs. On a vu en France, en 1884, les députés de Paris voter la loi municipale du 5 avril qui, cependant, n'était pas applicable à la capitale. Les députés des ports ne sont pas les seuls à voter les lois relatives à la marine marchande. Si demain on votait un projet de loi sur l'industrie extractive, les députés élus par les nombreuses circonscriptions où il n'y a pas de mines ne se croiraient point obligés de s'abstenir. Légalement d'ailleurs, un député est le représentant de la nation tout entière et non celui d'une circonscription déterminée.

On ajoute encore que la représentation coloniale est inutile pour les colonies elles-mêmes, parce que les députés coloniaux ne pourront jamais être assez nombreux pour constituer une majorité. Benjamin Franklin répondait déjà à cette objection : « Ce n'est pas que je me figure qu'on accorde aux colonies un « nombre assez grand de représentants pour qu'ils puissent par « leur nombre peser fortement dans la balance ; mais ils pour- « raient du moins parvenir à faire étudier avec plus d'impar- « tialité les lois qui concernent les colonies. » L'essentiel, c'est que chaque colonie ait, dans le Parlement, un avocat sur lequel elle puisse compter pour défendre sa cause. C'est déjà beaucoup que de ne pas pouvoir être sacrifié sans avoir été entendu. En fait, d'ailleurs, la qualité des représentants importe plus que la quantité au point de vue de l'influence. Le profit que retire aujourd'hui l'Algérie de la situation considérable qu'un de ses représentants a su acquérir au sein du Parlement français est certainement bien plus grand que celui que pourrait lui donner un nombre double ou triple de représentants.

Les adversaires de la représentation coloniale se placent en général sur un autre terrain, qu'ils croient très solide : celui de la composition hétérogène de la population des colonies. Ou bien, disent-ils, les députés coloniaux seront élus uniquement par les colons et les Européens (ce qui est le cas en Algérie et en Cochinchine), et alors ils seront les défenseurs non pas de l'intérêt général, mais des intérêts particuliers d'une oligarchie tyrannique. Les indigènes seront sacrifiés. Ou bien, au contraire, on admettra à voter les hommes de couleur et les indigènes (c'est ce qui a lieu aux Antilles, à la Réunion, au Séné-

gal et dans l'Inde française), et ce sera le tour d'une minorité de blancs d'être opprimée par une majorité d'hommes incultes et grossiers. Les scandales électoraux de l'Inde française sont devenus, pour la presse métropolitaine, un sujet de plaisanteries faciles. Bien des personnes croient qu'il suffit de les rappeler pour fermer la bouche aux défenseurs de la représentation coloniale. Ces idées, à force d'être répétées, ont fini par pénétrer peu à peu dans l'opinion. Il y a quelques années, un député français a déposé une proposition de loi portant suppression de la représentation de l'Inde, de la Cochinchine, de la Guyane et du Sénégal. Pour certains coloniaux de la métropole, la représentation coloniale c'est l'obstacle à toutes les réformes, c'est l'ennemi qu'il faut abattre.

Il y aurait beaucoup à dire sur tous ces points. La pruderie avec laquelle nous nous voilons la face devant les opérations électorales aux colonies, ne va pas sans une certaine hypocrisie. Quand on veut se montrer sévère pour les autres, il faudrait tout d'abord n'avoir rien à se reprocher à soi-même. D'un autre côté, il est excessif de s'autoriser d'un abus pour réclamer la suppression d'un droit. Il n'y a pas une seule de nos libertés publiques qui pourrait tenir contre un pareil raisonnement. Mais c'est là une discussion dans laquelle on peut très bien refuser de s'engager parce que *quand bien même les adversaires du suffrage universel aux colonies auraient raison, cela ne prouverait rien contre le principe même de la représentation coloniale.*

Ce sont là, en effet, deux questions absolument différentes. Autre chose est la question de savoir si, oui ou non, il est bon que le Parlement comprenne des députés coloniaux, autre chose celle de savoir comment et par qui ces députés devraient être nommés. On comprend très bien, en raison, que les représentants des colonies et ceux de la métropole ne soient pas soumis au même mode d'élection. En Europe, le suffrage restreint a précédé et préparé le suffrage universel. Pourquoi n'en serait-il pas de même hors d'Europe? Partant de ce point de vue, on aperçoit la possibilité de donner des représentants même à des colonies neuves. Il s'agit simplement d'organiser un corps électoral, représentant les intérêts généraux et permanents de la colonie, dont la base, assez restreinte, au début, pourrait être ensuite progressivement élargie. C'est là le terrain d'entente que l'on peut offrir à des opinions en apparence inconciliables. Si l'on va au fond des choses, on aperçoit que le mode de nomination des députés coloniaux a beaucoup moins d'importance que leur présence dans le Parlement. L'essentiel est

que chaque colonie possède un représentant pouvant monter à la tribune pour défendre ses intérêts. La manière dont ce représentant sera nommée est secondaire. En cette matière encore, il n'est pas nécessaire que la législation coloniale soit copiée sur la législation métropolitaine.

L'existence d'une représentation coloniale est le lien moral le plus fort qui puisse unir les différentes parties de l'Empire. Elle intéresse les colons aux grandes questions d'intérêt général qui agitent le pays tout entier. Elle leur prouve que, malgré l'éloignement, ils comptent toujours dans la grande unité de la patrie. Refuser aux habitants des colonies leur part légitime d'influence sur les destinées du pays, c'est les pousser vers la séparation. Dissolution de l'empire ou représentation des colonies : il faut choisir entre ces deux solutions.

Mais, dira-t-on, la représentation coloniale, c'est le trait caractéristique de la politique d'assimilation et cette politique est condamnée par l'expérience !

Le grand philosophe Leibnitz disait un jour : « Un peu de « science éloigne de Dieu, mais beaucoup de science y ramène. » Parodiant cette réflexion, on pourrait écrire : « Un peu de « réflexion éloigne de l'assimilation, mais beaucoup de réflexion « y ramène. »

Il existe une conception *a priori* et enfantine, qui ne tient aucun compte ni des besoins réels des colonies ni de la nature des choses, qui transporte sans discernement les institutions européennes hors d'Europe, qui ferait des colonies autant de caricatures de la métropole, qui réserverait les plus amères désillusions aux nations assez ignorantes ou assez folles pour l'adopter comme règle de conduite. L'assimilation ainsi comprise serait insensée, et je ne crois pas qu'un seul être raisonnable puisse la préconiser.

Il suffit d'une observation même superficielle pour apercevoir les différences considérables qui séparent la société coloniale de la société métropolitaine. Il y a là des oppositions tranchées qui sautent aux yeux. Mais quand on réfléchit longtemps, on aperçoit sous les différences apparentes les ressemblances profondes. Aux colonies comme en Europe, on a affaire *à des hommes* qu'il faut gouverner par des moyens humains, des hommes qui ont des intérêts à défendre, des hommes qui sont sensibles à l'idée de justice, des hommes qui sont prêts à s'insurger si on froisse leurs intérêts ou leurs sentiments, des hommes qui sont ambitieux et qui cherchent à satisfaire leurs ambitions; le gouvernement métropolitain qui tient à conserver ses colonies doit agir en conséquence. Il faut

donner aux colonies les moyens de sauvegarder leurs intérêts. Il faut les traiter avec justice. Il faut ouvrir aux créoles, en fait comme en droit, la carrière des emplois et des honneurs et les placer, à ce point de vue, sur un pied d'égalité complète avec les habitants de la métropole. C'est là une soupape de sûreté indispensable. A l'homme que nous empêchons d'être le premier dans son pays, parce que son pays est une colonie, il faut offrir en échange la possibilité d'être le premier chez nous. Aux hommes auxquels nous voulons interdire le patriotisme local, il faut inoculer l'amour de la patrie commune, le culte de l'Empire. Donnez à cette politique l'épithète d'assimilative, appelez-la politique impériale. Le mot au fond importe peu. C'est la politique qui a pour idéal un état de choses où il n'y aurait plus une métropole et des colonies, mais simplement la *Nation*, comme disait autrefois la France révolutionnaire; l'*Empire*, comme disent aujourd'hui les Anglo-Saxons.

ARTHUR GIRAULT,

Professeur d'Economie politique
à la Faculté de droit de Poitiers.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Le voyage du président de la République en Algérie.* — Comme nous l'indiquions dans notre dernière chronique, le voyage du président de la République commençait dans de pénibles conditions, par suite de la démission si profondément regrettable qui a été imposée à M. Revoil et qui a si vivement froissé toute l'Algérie. Et de fait, les débuts de ce voyage ont été marqués, de part et d'autre, par une certaine gêne. Heureusement, de part et d'autre aussi, on a su faire preuve d'une prudence et d'un tact très méritoires, dictés par un sentiment de patriotisme très élevé et très digne. Ce sont d'ailleurs les représentants algériens qui ont, les premiers, donné l'exemple. La veille de l'arrivée du Président, les députés et sénateurs de l'Algérie, réunis en conseil à la Chambre de commerce d'Alger, après avoir entendu les explications fournies par M. Eug. Étienne sur les incidents qui avaient provoqué la détermination de M. Revoil, votaient la résolution suivante sur la proposition de M. Thomson :

Les représentants de l'Algérie, sénateurs, députés, membres des délégations financières, de la Chambre de commerce et d'agriculture, conseillers généraux et municipaux, réunis aujourd'hui à la Chambre de commerce, ont été heureux de constater l'unanimité des sentiments de respectueuse sympathie et de profonde gratitude avec lesquels les populations algériennes s'apprêtent à recevoir le chef de l'État. Aucune autre préoccupation ne saurait nous détourner de ce patriotique devoir. Nous aurons à demander les raisons pour lesquelles on a brusquement privé l'Algérie du concours et de l'expérience d'un gouverneur qui possédait toute sa confiance; nous aurons à insister pour qu'aucun changement ne soit apporté à la politique algérienne actuellement suivie et qui peut seule sauvegarder les intérêts économiques de ce pays.

Aujourd'hui, fidèle à son esprit politique et à sa traditionnelle hospitalité, l'Algérie ne songe qu'à remercier de l'honneur que lui fait et de la bienveillance que lui témoigne l'éminent citoyen qui est son hôte pour

quelques jours, et elle veut acclamer dans sa personne la France et la République.

Ce vote indiquait de façon très nette quelles devaient être la signification et la portée du voyage du président de la République.

De son côté, M. Loubet a su, avec toute la discrétion que lui imposaient les circonstances, mais aussi avec le sentiment très mesuré de ses droits constitutionnels, laisser comprendre son sentiment personnel et se placer sur le terrain patriotique, comme il convenait. Accueilli d'abord par la population algérienne avec une certaine réserve qu'expliquaient les regrets unanimes causés par l'absence du gouverneur général, M. Loubet a indiqué, dès la première heure, par quelques paroles adressées à M. Étienne, et aussi par un silence que l'on devinait sympathique vis-à-vis de diverses manifestations non moins significatives que courageuses, qu'il entendait représenter en Algérie la France elle-même, la Patrie, la République, et pour le moment sans aucune autre préoccupation.

L'Algérie a compris; et le sentiment de gêne, qui avait d'abord prévalu, s'est vite dissipé pour faire place à un sentiment de confiance réciproque qui a produit les meilleurs résultats. Les Algériens ont montré ce qu'ils désirent, ce qu'ils entendent être : c'est-à-dire citoyens français d'une grande colonie autonome. La principale impression qui se dégage de cette visite solennelle du président de la République, c'est, en effet, de la part de l'Algérie, l'affirmation très haute de sa réelle personnalité, la volonté très formellement exprimée de pouvoir travailler en paix à la prospérité générale de la colonie, sans être troublée par l'intervention indiscrète et passionnée de politiciens métropolitains.

L'Algérie, en somme, veut continuer, en toute sécurité d'esprit, l'œuvre que lui a tracée l'initiative éclairée et féconde de M. Lafferrière. Elle se sent aujourd'hui dans la bonne voie; elle a pu déjà reconnaître les avantages de cette politique; elle entend les poursuivre jusqu'à complète réalisation; et nous ne pouvons certainement que l'en féliciter.

Après avoir visité en détail les principales villes et tous les grands centres algériens, et avoir assisté à une très imposante revue de nos troupes régulières et de nos milices indigènes au Kreider, le président de la République s'est rendu en Tunisie où il a été reçu avec enthousiasme par la population.

— *Les récompenses de la Société de Géographie.* — La Société de Géographie de Paris vient de décerner les prix suivants :

Grande médaille d'or de la Société : M. Auguste Pavie, pour ses explorations en Indo-Chine (1879-1895). (Des médailles d'argent sont accordées aux collaborateurs de M. Pavie.)

Prix Pierre-Félix Fournier (médaille spéciale et 1.300 francs) : M. Jean Brunhes, professeur, pour son ouvrage « L'irrigation, ses conditions géographiques, ses modes et son organisation dans la péninsule ibérique et dans l'Afrique du Nord ».

Prix Ducros Aubert (médaille d'or et 1,400 francs) : M. Emile Gautier, professeur, pour ses travaux de géographie physique sur Madagascar.

Prix Henri Duveyrier (médaille d'or) : le commandant Deleuze, pour ses explorations et ses travaux scientifiques dans le Sahara (1900-1902).

Prix Alexandre de La Roquette (médaille d'or) : M. O. Sverdrup, pour son exploration de l'Archipel polaire américain (1898-1902).

Prix Jules Girard (médaille d'or) : M. A. Hautreux, pour ses travaux océanographiques (1877-1902).

Prix Léon Dewez (médaille d'or) : le baron Edmond de Mandat-Grancey, pour ses relations de voyages (1884-1902).

Prix Auguste Logerot (médaille d'or) : M. Paul Labbé, pour sa mission dans l'Asie russe et le Japon (1900-1902).

Prix Louise Bourbonnaud (médaille d'or) : M. Emile Baillaud, pour sa participation à la mission Trentinian et son ouvrage « Les routes du Soudan ».

Prix Conrad Malte-Brun (médaille d'or) : le professeur Cvijic, pour ses explorations scientifiques dans la presqu'île des Balkans (1888-1903).

Prix Erhard (médaille d'or) : M. Henry Barrère, pour ses publications topographiques et géographiques.

Prix Charles Maunoir (médaille de vermeil) : le lieutenant Jean Tilho, pour ses travaux géographiques sur le moyen Niger (1890-1902).

Prix Juvénal Dessaignes (médaille de vermeil) : le professeur Augustin Bernard, pour ses publications géographiques sur l'Afrique du Nord.

Prix J. Janssen (grande médaille d'argent) : M. Georges Bruel, administrateur colonial, pour son exploration du Haut-Chari (1896-1901).

Prix William Huber (grande médaille d'argent) : M. Paul Privat-Deschanel, pour ses études sur le Beaujolais.

Prix Francis Garnier (médaille d'argent) : le marquis Pierre de Barthélemy, pour ses explorations en Indo-Chine (1894-1902).

Prix Alexandre Boutroue (grande médaille d'argent) : M. Gabriel Ferrand, pour son ouvrage « Les Musulmans à Madagascar et aux Comores ».

Prix A. Molteni (grande médaille d'argent) : le baron de Baye, pour ses collections photographiques de Russie et d'Asie russe.

Prix Alphonse Milne-Edwards (grande médaille d'argent) : Mme la comtesse du Bourg de Bozas, pour son tour du monde.

Prix Alphonse de Montherot (grande médaille d'argent) : Mme O. Coudreau, pour ses voyages au Trombetos et au Cumina (1899-1900).

Médaille d'argent de la Société : le R. P. Piolet, pour son histoire des missions catholiques.

Médaille d'argent de la Société : M. Paul Lemosof, pour son ouvrage « Le livre d'or de la Géographie ».

Prix Charles Grad (grande médaille d'argent) : le capitaine Robert Normand, pour sa carte de Konakry au Niger (1899-1901).

Prix Jomard (monuments de la Géographie), à M. J. Chavanon, pour ses études historiques et géographiques.

Angleterre. — *Le budget de l'exercice* 1903-1904. — Le chancelier de l'Échiquier, M. Richtie, a présenté, le 23 avril, à la Chambre des communes, le budget de l'exercice 1903-1904. Les chiffres en sont singulièrement suggestifs et devraient être, pour nous, d'un puissant enseignement.

Le budget des dépenses pour 1903-1904 est de 143.954.000 livres sterling. Le budget des recettes est de 154.770.000 livres sterling. Le budget présente donc un surplus de recette de 10.816.000 livres.

L'impôt sur le revenu est diminué de 4 pence, ce qui constitue une décharge de 8 millions et demi de livres sterling. Le droit sur les blés est supprimé, soit une décharge de 2 millions de livres sterling. Les droits sur les sucres, sur les charbons et sur les thés sont maintenus. Le chancelier de l'Échiquier dit que le coût total des guerres du Transvaal et de Chine a été de 217 millions de livres sterling, soit plus de quatre fois celui de la guerre franco-allemande. Le contribuable anglais se trouve de ce fait grevé de 67 shillings 4 pence par tête.

La dette nationale entre dans le budget pour 27 millions de livres sterling. Si la dette n'est pas augmentée, elle sera complètement amortie dans cinquante ans.

Une somme de 6.300.000 livres sterling est portée au fonds d'amortissement. Cette somme sera peut-être portée à 9 millions, en raison des payements à effectuer par le Transvaal, qui doivent s'élever à 4 millions cette année.

M. Richtie, après avoir exprimé sa conviction que les dépenses militaires et navales élevées sont indispensables, conclut :

Ce n'est pas la jalousie à l'égard d'une autre puissance qui me pousse à dépenser de plus en plus pour notre marine ; notre marine doit se développer tant que se développent les autres marines. Je vois avec plaisir qu'il ne manque pas d'indices que certains de nos voisins désirent mettre un terme à leurs dépenses navales. Ces indices de leur part sont les bienvenus, et nous pouvons leur affirmer que s'ils adoptent et observent cette politique, nous sommes prêts à les suivre loyalement.

Italie. — *Le Roi d'Angleterre en Italie.* — Nous avons annoncé, dans notre dernier numéro, le voyage du Roi d'Angleterre en France ; il devait être, comme on sait, précédé de son voyage en Italie. Edouard VII a été en effet reçu, à Naples et à Rome, par d'enthousiastes démonstrations. On a remarqué qu'au banquet où les deux Rois ont échangé officiellement les compliments d'usage, le Roi Victor-Emmanuel a prononcé son toast, non pas en français, comme la tradition diplomatique semblait le prescrire, mais en italien.

C'est là, peut-être, une façon un peu nouvelle de souligner, du côté de l'Italie, la sincérité du rapprochement franco-italien.

— *La démission de M. Prinetti.* — L'Italie possède, depuis le 22 avril, un nouveau ministre des Affaires étrangères. M. Prinetti, qui était entré à la Consulta au mois de janvier 1901, c'est-à-dire au moment où le ministère Zanardelli-Giolitti avait succédé au ministère Saracco, avait été soudainement frappé par la maladie, il y a quelques mois, et avait dû abandonner temporairement ses fonctions. Il ne s'agissait encore pour lui que d'un congé, sa santé ne paraissant pas suffisamment atteinte pour nécessiter qu'il démissionnât, et l'amiral Morin, ministre de la Marine, avait été chargé de le remplacer par intérim. Mais, bien que l'état du ministre titulaire n'empirât pas, son rétablissement se faisait attendre plus longtemps qu'on ne l'avait supposé. Placé ainsi dans la nécessité ou bien de compromettre sa santé en reprenant prématurément le travail, ou bien de prolonger encore l'intérim, M. Prinetti a préféré abandonner complètement ses fonctions. Il a donc offert sa démission au roi, qui, étant données les circonstances, ne pouvait pas insister pour qu'il la retirât. Victor-Emmanuel III l'accepta donc et lui donna comme successeur l'amiral Morin lui-même, l'intérimaire, et nomma à la Marine le contre-amiral Bettolo.

Turquie. — *La question macédonienne.* — La situation reste sensiblement la même en Macédoine et ne semble pas s'améliorer. Le jour du Sélamlik, les ambassadeurs des puissances ont été reçus par le Sultan et lui ont présenté des réclamations identiques de leurs gouvernements respectifs concernant l'application d'une politique énergique dans les Balkans. Le Sultan a répété ses coutumières assurances d'une bonne volonté, toujours impuissante d'ailleurs.

D'autre part, le correspondant du *Temps* à Constantinople lui télégraphie, à la date du 20 avril :

Pendant deux jours et deux nuits, la commission militaire extraordinaire a délibéré au Palais de Yildiz au sujet des mesures militaires à prendre pour étouffer la rébellion albanaise et poursuivre les bandes macédoniennes. Le règlement élaboré à cet effet était télégraphié à l'inspecteur général à Uskub au fur et à mesure qu'il était arrêté.

Il est très complet. Il divise la Macédoine et l'Albanie en divers districts militaires sous la direction de chefs qui seront rendus responsables de tout ce qui s'y produira. Ces chefs, ayant les coudées franches, devront agir avec la dernière rigueur contre tout révolutionnaire et ne permettront pas à la population de se joindre aux troupes pour se livrer à des représailles. Un district militaire pourra combiner une action commune avec un district voisin. Le tout est arrangé de telle façon que l'on croit qu'il sera mainte-

nant assez difficile aux bandes d'échapper à la poursuite qu'on leur fera impitoyablement.

Quant à la rébellion albanaise, on a finalement compris au Palais que les amabilités n'ont plus de prise sur les Albanais et que la parole est au canon.

La situation actuelle, une des plus difficiles dans lesquelles se soit jamais trouvée la Turquie, se complique encore par le manque d'argent. L'appel des réserves et des auxiliaires, leur transport, leur entretien sur le pied de guerre, les énormes dépenses amenées par l'application plus ou moins bonne des réformes engloutissent chaque jour des sommes considerables, de sorte que bientôt on ne saura plus à quel saint se vouer au point de vue financier.

II. — ASIE.

Siam. — *La mort de M. de Coulgeans.* — M. Durousseau de Coulgeans, consul de France et commissaire du gouvernement de la République pour les provinces de Battambang et d'Angkor, vient de succomber à Battambang à une attaque de dysenterie.

C'était un de nos meilleurs agents d'Extrême-Orient où il comptait près de trente années de séjour. Ancien membre de la mission de Pavie, il avait rempli successivement les fonctions de vice-résident et de résident de France en Indo-Chine. Il était titulaire du consulat de France à Korat, et depuis un an et demi était en mission dans les anciennes provinces cambodgiennes de la frontière. La France et l'Indo-Chine perdent en lui un serviteur précieux, un homme profondément désintéressé, profondément dévoué à son devoir, de la race des Doudart de Lagrée et Francis Garnier ; comme eux il tombe au champ d'honneur.

Perse. — *Rivalité anglo-persane.* — Le *Journal des Débats* vient de publier la correspondance suivante de Bombay :

Bombay, mars 1903.

La rivalité qui s'est élevée en Perse entre l'Angleterre et la Russie, loin de disparaître, tend au contraire, surtout depuis quelque temps, à devenir de plus en plus ardente.

D'après les bruits qui circulent ici, les agents des deux pays s'efforcent d'affirmer à tout propos la supériorité de la nation qu'ils représentent. Il faut, toutefois, convenir que, jusque dans ces derniers mois, la diplomatie moscovite l'emportait sur sa concurrente dans cette course au clocher. Le recent voyage effectué par le Chah en Europe avait laissé, disait-on, dans l'esprit de ce souverain des souvenirs favorables à la cause russe. A en juger par des rumeurs parvenues jusqu'aux Indes au sujet de déplacements de dignitaires persans, dont les sentiments anglophiles étaient connus, le

gouvernement iranien ne paraissait plus se soucier de témoigner ostensiblement ses préférences pour son grand voisin du Nord.

Mais les derniers incidents qui se sont produits sur la frontière du Seistan à la suite de la violation du territoire persan par des troupes indiennes, ont fourni à l'Angleterre l'occasion de reconquérir une partie de son influence. Ils ont permis au gouvernement des Indes d'envoyer sur les confins de la Perse une colonne militaire commandée par le major Mac-Mahon, qui, de concert avec une commission persane, sera appelée à régler sur place, et probablement en faveur de l'Angleterre, la question de la délimitation du Seistan.

La mission britannique, composée de nombreux fantassins et d'une forte escorte de cavalerie, est surtout destinée, vu sa puissance imposante, à impressionner l'imagination des Persans. Il est certain que, en faisant prévaloir les vues du gouvernement indien dans le règlement de cette question délicate de la frontière de Seistan, le major Mac-Mahon rétablira du coup dans le Sud de l'empire iranien et dans les pays limitrophes le prestige britannique que les récentes entreprises de la Russie en Perse et dans le golfe Persique avaient réussi à amoindrir. Néanmoins ce résultat n'aurait pas été atteint si, comme on l'a raconté ici, le gouvernement persan avait adjoint à ses commissaires, en qualité de délégués techniques, un certain nombre d'officiers russes, car dans ce cas il eût été difficile aux agents du gouvernement indien de cacher complètement à ceux qui ont un si grand intérêt à les connaître et à les combattre les tendances de la politique que l'Angleterre poursuit dans le Seistan.

Dans nos milieux politiques, on attribue généralement à l'habileté du ministre britannique de Téhéran le brusque changement survenu dans les dispositions du gouvernement du Chah et son renoncement à confier à des officiers du génie russe le soin de seconder ses délégués de leurs conseils.

Ce premier succès, qui est incontestablement important, sera sans doute un puissant encouragement pour les Anglais. Il faut donc s'attendre à les voir persévérer en Perse avec plus d'ardeur que jamais dans la lutte obstinée contre l'influence russe que, jusqu'à présent, ils avaient soutenue, il est vrai, avec plus de ténacité que de bonheur.

III. — AFRIQUE.

Maroc. — *La situation.* — D'après les dernières dépêches, le prétendant est toujours aux environs de Tetouan. Quelques Maures et et 500 Askaris ont fait acte de soumission au Rogui, qui refuse d'admettre plusieurs bandes d'agitateurs venant du côté de l'Algérie car il désire maintenir de bonnes relations avec les puissances européennes.

D'autre part, les dernières nouvelles de Fez sont satisfaisantes. Les Européens remplissant des fonctions subalternes ont été priés de quitter la cour.

Aux environs de Mequinez, l'agitation a nécessité l'envoi immédiat de plusieurs centaines de cavaliers de Fez.

L'armée du sultan compte, à l'heure actuelle, une dizaine de mille hommes environ, et c'est à peu près l'effectif que peut mettre en ligne le prétendant. Toutefois, les contingents de l'un et de l'autre sont très instables, et soit d'un côté, soit de l'autre, il faut s'attendre à des défections au moment d'un combat. C'est, d'ailleurs, cette incertitude dans les dispositions de leurs troupes qui fait que chacun des deux adversaires ne met pas un grand empressement à prendre contact avec l'autre.

Région du Tchad. — *La mission scientifique du Chari et du Tchad.* — Le ministre de l'Instruction publique vient de recevoir les meilleures nouvelles de la mission scientifique au Chari et au lac Tchad. Par une lettre datée de Ndellé, le 6 janvier dernier, M. Chevalier, le chef de la mission, nous apprend qu'il a trouvé un accueil excellent auprès du sultan Mohammed es Snoussi, dans la capitale duquel il est arrivé le 12 décembre dernier.

Notre résident, M. Grech, prévenu de son arrivée, s'est mis à sa disposition, et par son intermédiaire, M. Chevalier a pu recueillir de la bouche du fils de Koubeur, ancien sultan du Dar Kouti, des renseignements sur les circonstances encore inconnues dans lesquelles la mission Crampel avait été massacrée.

L'agression fut ordonnée par Rabah ou un de ses lieutenants. Elle avait pour but de s'emparer des armes de la mission. Crampel fut assassiné à Djangara, près Chah, au moment où il allait entrer dans le Dar-Rounga, par un nommé El Kharifin, qui est mort en 1902, étranglé par un lion.

Après l'exploration du massif montagneux d'où descendent les affluents de droite du Chari, M. Chevalier rejoindra le territoire militaire du Chari et gagnera le lac Tchad, qu'il ne compte atteindre que dans le courant de juillet prochain.

Une seconde lettre du 6 février annonce que cette exploration s'est accomplie avec l'appui du sultan Snoussi et a amené notamment la découverte du point de convergence probable des trois bassins : Chari, Congo (Oubangui) et Nil et d'un grand lac de « Mamoun ».

Madagascar. — *La situation.* — Un de nos correspondants de Madagascar nous adresse les nouvelles suivantes :

Un phénomène peu commun vient de modifier, de la façon la plus inattendue, le régime hydrographique de toute une région de l'île. La Mahanjamba, ayant son embouchure dans la vaste baie du même nom, était avec la Betsiboka, et jusqu'à ces derniers jours, le fleuve le plus important de la côte nord-ouest de Madagascar. Son bassin était séparé de celui de la Betsiboka par un seuil étroit et peu élevé contre lequel ses eaux venaient

buter. Sur le versant opposé se trouvaient de vastes marécages d'où sortaient le Kamoro, affluent important de la Betsiboka, d'environ 150 kilomètres de parcours. Or, les crues qui ont suivi le dernier cyclone ont emporté ce seuil, et les eaux de la Mahajamba ayant ainsi trouvé une issue vers une région plus basse se déversent aujourd'hui en totalité dans le Kamoro et delà dans la Betsiboka.

Ce phénomène aura des conséquences pratiques intéressantes.

C'est ainsi que plusieurs prospecteurs explorent en ce moment l'ancien lit, probablement très aurifère, de la Mahajamba, et y ont planté déjà de nombreux signaux de recherches.

D'autre part, les eaux grossies du Kamoro ont rendu cette rivière navigable sur près de 100 kilomètres, qui pourront former ainsi, dans la région de l'Est, le prolongement de la voie fluviale de la Betsiboka.

Les études hydrographiques se poursuivent autour de Madagascar, notamment sur la côte Ouest, où on a relevé récemment les mouillages de deux petits ports dans la province de Tulear : Androka et Itampobo, que quelques navires ont visités dans ces temps derniers.

Les études hydrographiques faites sous la direction du ministère de la Marine sont en général laborieuses à Madagascar, où elles sont souvent entravées et même complètement interrompues par les gros temps.

D'après différents renseignements concordants reçus du Transvaal, le nouveau gouvernement commencerait sous peu l'extension du réseau des voies ferrées, et se proposerait de s'approvisionner à Madagascar des traverses nécessaires. Cette nouvelle, si elle vient à se confirmer, est de nature à stimuler les entreprises forestières à Madagascar, notamment sur la côte Ouest où plusieurs concessions ont été demandées dans ces derniers temps.

Un nouveau cyclone, le troisième depuis quatre mois, et en même temps le plus violent et le plus désastreux, s'est déchaîné le 22 mars sur la côte Est de l'île et a causé des dégâts considérables à Tamatave, Andevorante, Mahatsara, Vatamandry et Mahamoro.

Dans ces différents ports, plusieurs bâtiments d'assez fort tonnage et un grand nombre d'embarcations plus petites ont été jetés à la côte ou sur les récifs. Le gros village de Mahanoro a été rasé par la tempête. Les lignes télégraphiques sont restées interrompues dans toutes les directions pendant plusieurs jours. A Tananarive, la violence du vent et l'abondance des pluies ont amené l'écroulement de plusieurs maisons indigènes. Les communications télégraphiques venant seulement d'être rétablies, on est encore sans nouvelles d'un grand nombre de régions où l'on craint que plusieurs accidents plus ou moins graves se soient produits.

D'autre part, les sauterelles ont endommagé les récoltes dans plusieurs provinces. Des vols considérables ont été signalés en particulier, dans la province de Manjakandriana, à 40 kilomètres à l'Est de Tananarive.

Au dernier moment, on annonce que les travaux du chemin de fer ont parfaitement résisté au dernier cyclone.

Somaliland. — *La campagne anglaise au Somaliland.* — Les Anglais ne sont pas heureux, dans ce moment, au Somaliland. On sait que

deux colonnes avaient été lancées contre le mullah. La première et la plus importante était partie de Berbera sur le golfe d'Aden, la seconde d'Obbia sur l'océan Indien.

L'objectif des deux colonnes était la région de Mudug où se trouvent les puits et principalement Gerlogoubi, un centre important de caravanes.

Le mullah s'était toujours habilement dérobé et ne s'était pas un instant départi de sa tactique, qui était de se retirer continuellement devant les Anglais afin de les entraîner dans des régions sans eau qu'ils ne connaissaient pas.

Le mois dernier, il était à Mudug, à 320 kilomètres dans l'intérieur. Lorsque les Anglais arrivèrent sur ce point, il était parti pour Galadi à 100 kilomètres plus loin.

Le général Manning envoya alors dans la direction de Galadi un fort détachement sous le commandement du colonel Cobbe. Or, le 18 avril, l'avant-garde de ce détachement, sous les ordres du colonel Plumkett, se heurta, à Gumburru, à des forces ennemies supérieures et fut anéantie. Cent quatre-vingt-onze hommes, dont 11 officiers, y compris le colonel Plumkett, tombèrent sous les coups des soldats du mullah et deux mitrailleuses Maxim furent prises. Par suite de ce désastre, la colonne Cobbe se trouvait dans une situation critique. Le général Manning partit alors à son secours et il paraîtrait qu'il réussit à la dégager. Mais les dépêches sont assez obscures et même contradictoires sur ce point.

Par contre, ce qui est bien précis, c'est qu'une seconde colonne volante, sous les ordres du major Gough, a eu un engagement avec les forces du mullah, au Sud-Ouest de Danop, et que, manquant de munitions, elle a dû battre en retraite vers ce point, après avoir eu deux capitaines tués, cinq officiers blessés, treize hommes tués et vingt-huit blessés.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — GÉNÉRALITÉS.

La production de l'argent dans le monde. — Les statistiques ci-après ont été réunies par le *Chemical Trade Journal*, de Manchester, d'après des données puisées à diverses sources américaines et anglaises :

Production en milliers d'onces.

Années	Etats-Unis	Mexique	Australie	Autres pays	Total
	onces	onces	onces	onces	onces
1891	58.330	35.719	10.000	33.916	137.965
1892	63.500	39.504	13.439	36.496	152.939
1893	60.000	44.370	20.501	41.228	166.100
1894	49.500	47.038	18.073	53.140	167.752
1895	55.726	46.962	12.507	53.983	160.180
1896	58.834	45.718	12.238	40.268	157.061
1897	53.860	53.903	11.878	44.431	164.073
1898	54.438	56.738	10.491	51.560	173.227
1899	54.764	55.612	12.686	44.161	167.224
1900	57.647	57.437	13.340	44.413	172.838
1901	55.214	57.656	13.049	49.078	174.998
1902 (estimation)	58.566	58.000	13.100	49.200	178.866

Il est à remarquer que les chiffres de l'année qui vient de finir ne sont encore qu'approximatifs; il n'en pourrait être autrement à une date si peu avancée. Les modifications qu'ils sont susceptibles de subir ne seront cependant pas fort importantes, si l'on peut se fonder sur l'exactitude relative des estimations des années antérieures.

En 1901, les résultats des Etats-Unis accusaient une assez grande différence en moins (4 millions d'onces), par rapport aux évaluations; mais ce déficit a été comblé par le surplus de production indiqué sous la rubrique « autres pays ».

Il ressort du tableau ci-dessus que la production de l'argent suit une marche progressive, sinon rapide, du moins régulière. Le total estimatif de 1902 est le plus élevé qu'on ait obtenu jusqu'ici et il indique une augmentation de 4 millions d'onces, attribuable aux Etats-Unis et au Mexique.

Il est reconnu que les usages industriels de l'argent se développent constamment, grâce à l'abaissement des cours, mais il est certain aussi que la demande de métal blanc pour les besoins monétaires diminue d'une façon notable, surtout en Chine et aux Indes.

Les quantités d'argent produites depuis onze ans se sont accrues

dans une proportion de 29 % ; la valeur commerciale de ces mêmes quantités, comme on le verra ci-après, s'est aussi modifiée, mais dans un sens bien différent :

Valeur de la production des métaux précieux dans le monde.

Années	argent	or
	Liv. st.	Liv. st.
1891	22.900.276	26.702.669
1892	25.370.513	29.912.251
1893	24.655.510	32.602.967
1894	20.226.410	36.765 652
1895	21.059.416	40.999.778
1896	19.959.882	41.713.715
1897	18.885.500	48.780.611
1898	19.488.135	59.538.652
1899	19.161.112	64.652.663
1900	20.344.575	53.105.239
1901	19.824.057	54.774.769
1902	17.988.101	62.588.228

La valeur de l'or jeté sur le marché, l'année dernière, représente donc environ trois fois et demie celle de l'argent ; elle la dépassait à peine il y a onze ans. Ajoutons, pour terminer, que les quantités totales d'or livrées au commerce ont monté, dans le même espace de temps, de plus de 133 %.

Le pétrole dans le monde. — Le service géologique des États-Unis a publié un mémoire sur la production du pétrole dans le monde. Nous extrayons de ce travail la statistique suivante où les chiffres expriment des barils de 42 gallons, c'est-à-dire de 190 litres :

Production du pétrole dans le monde

PAYS	1900		1901	
	BARILS	POURCENTAGE	BARILS	POURCENTAGE
Etats-Unis	63.620.529	42.95	69.389.194	41,95
Canada	692.650	0,47	704.872	0,43
Pérou	102.976	0,07	72.261	0 04
Russie	75.779.417	51,16	85.168.556	51,50
Galicie	2.346.505	1,58	3.251.544	1,97
Sumatra, Java et Bornéo	1.967 700	1,33	3.038.700	1,84
Roumanie	1.628.535	1,10	1.406.160	0,85
Inde	1.078.264	0,73	1.438.710	0,86
Japon	528.000	0,36	600.005	0.36
Allemagne	358.297	0,24	313.630	0,19
Italie	12.102	0,01	10.100	0 01
TOTAUX	148.114.975	100	165.385.733	100

II. — EUROPE.

Belgique. — *Commerce avec la France.* — Le commerce de la Belgique avec la France est en diminution sensible pour l'année 1901. Alors qu'il avait atteint en 1900, au commerce général, le chiffre de 1.340.984.000 francs, il n'atteint en 1901 que 1.224.933.000 francs: chiffre inférieur même à celui de 1899, qui était de 1.310.618.000 fr.

La diminution que nous venons de constater s'est d'ailleurs également produite dans les échanges avec les autres pays voisins de la Belgique.

Pour la France, les plus fortes diminutions ont porté sur les matières premières que nous fournissons à la Belgique et que son industrie met en œuvre.

Le ralentissement s'est accusé principalement par des moins-values dans l'importation de nos produits textiles et de nos produits métallurgiques.

Il y a aussi une diminution pour les peaux brutes ou apprêtées et pour le caoutchouc et les vins.

Les importations de quelques-uns de nos produits ont augmenté: ce sont celles des graines oléagineuses, chanvre, étoupe et crin, bijouterie, fruits, drogueries, etc.

Remarquons que, pour une des branches les plus importantes de notre fabrication nationale, les soieries, nous nous trouvons en Belgique sérieusement concurrencés par l'Allemagne et la Suisse. En ce qui concerne la passementerie de soie, l'Allemagne arrive même la première avec 22.795 francs contre 4.458 francs à la France.

Pour la rubannerie, elle suit de près, avec 72.662 francs, la France représentée par 98.370 francs (la Suisse étant troisième avec 13.285 francs).

Nous reprenons un avantage marqué avec les tulles, blondes et dentelles (129.410 francs contre 27.557 à l'Allemagne et 10.143 à l'Angleterre). Nous le gardons encore pour les tissus de soie non dénommés (6.899.742 francs contre 2.124.494 à l'Allemagne et 1.130.265 à la Suisse), mais nous ne saurions nous dissimuler que de ce côté, et surtout pour les étoffes bon marché, la concurrence de l'Allemagne et de la Suisse ne devienne chaque jour plus intense.

L'exportation des produits belges ou nationalisés en France, qui s'élevait en 1900 à 426.000.000, a été, en 1901, de 350 millions 6, soit une diminution de 75 millions 5, ou de 18 %.

La première et la plus importante de ces diminutions porte sur les voitures de chemins de fer et de tramways, 30.582.000 francs de moins qu'en 1900. Les mécomptes survenus dans un trop grand

nombre d'entreprises de traction, et, par suite, le ralentissement de cette industrie, en sont sans doute la cause.

Toutes les autres diminutions s'expliquent par la crise industrielle qui n'a pas épargné notre pays, surtout au point de vue métallurgique ; telles sont les diminutions sur la houille (11.399.000), sur le coke (6.634.000), sur les machines (5.730.000), sur le plomb (2.833.000), sur l'acier ouvré (2.597.000), sur le chanvre, étoupes et lin (2.530.000), sur le zinc (2.279.000), sur le fer battu, l'acier en barres, le cuivre, le nickel, etc... Ajoutons-y pour les primes de construction une diminution de 4.292.000 et pour les viandes une de 3.420.000.

III. — OCÉANIE.

Nouvelle-Calédonie. — *Commerce en* 1902. — Le mouvement commercial de la colonie s'est élevé, en 1902, à 25.729.000 francs, dont 13.446.000 francs pour les importations et 12.283.000 francs pour les exportations.

C'est le café et les mines qui sont les deux éléments les plus importants des exportations. Pour le café, les expéditions augmentent chaque année dans d'assez grandes proportions, comme le montrent les chiffres suivants afférents aux cinq dernières années :

1898	141.189 kil.
1899	306.197 —
1900	275.929 —
1901	443.726 —
1902	548.305 —

Des minerais qu'on extrait du sol calédonien, c'est le minerai de nickel qui est de beaucoup le plus important. Les exportations de ce minerai ont été, en 1902, un peu inférieures à ce qu'elles avaient été en 1901, mais elles sont encore restées à un très bon niveau. Voici les chiffres des exportations du nickel depuis sept ans :

1896	37.254.000 kil.
1897	57.639.424 —
1898	74.613.767 —
1899	101.908.748 —
1900	100.318.685 —
1901	132.814.356 —
1902	129.653.090 —

Les exportations de cobalt, qui n'avaient été que de 3.123.150 kilog. en 1902, ont atteint 7.512.220 kilog. en 1902. Celles de chrome sont tombées de 17.451.192 kilog. en 1901 à 10.281.000 en 1902.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à :

M. Georges Tomaezewski, consul de Russie à Alger ;

M. Lemaître-Feret, consul de Turquie à Rouen.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

SERVICE DE SANTÉ

Madagascar. — M. le *méd.-maj. de 2e cl.* Thiébaut est désig. pour le bataill. étranger de Diégo-Suarez.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Chine. — M. le *lieut.-col.* Aublet est désig. pour servir à Quang-tchéou-ouan ;

MM. le *capit.* Revol et les *lieut.* Bianchi et Duhamel sont désig. pour servir au 16e rég.

Afrique Occidentale. — M. le *capit.* Duchemin est désig. pour servir à l'état-maj. des troupes, en qualité de chef du service géographique ;

M. le *capit.* Chaput est désig. pour servir au 1er sénégalais ;

M. le *capit.* Gadel est désig. pour servir au 2e sénégalais, comme cap.-major ;

M. le *lieut.* Desplagnes est désig. pour servir du 2e sénégalais ;

M. le *lieut.* Haberer est désig. pour servir au bat. de Zinder, comme lieut.-comptable ;

M. le *lieut.* Larroque est désig. pour servir au bat. de la Côte d'ivoire ;

M. le *lieut.* Drot est désig. pour servir au 1er sénégalais.

Congo. — MM. le *lieut.* Mazoyer et les *sous-lieut.* Ripert et Boudry sont désig pour servir au rég. indigène du Congo.

Inde française. — M. le *lieut.* Fromenty est désig. pour servir à la comp. des cipahis.

Indo-Chine. — Sont désignés pour servir en Cochinchine :

M. le *col.* Prudhomme ; MM. les *capit.* Lionnet, Delord, Saillard et Legrand ; MM. les *sous-lieut.* Arnaud, Hemmet, Rogard et At.

Sont désignés pour servir au Tonkin :

MM. les *capit.* Monnoye, Favier, Vanwtberghe, Millet, Velle, Labaysse, Laflotte ; MM. les *lieut.* Devaux, Corncloup, Marchant (E.-H.), Tajasque et M. le *sous-lieut.* Dubois.

M. le *capit.* Sautès st désig. pour le 10e rég. ;

M. le *lieut.* Goigoux pour le 3e tonkinois ;

M. le *lieut.* Féraud pour le 18e rég. ;

M. le *lieut.-col.* Chenagon est désig. pour command. le 18e rég.

M. le *cap.* Péroux est affecté au 5e tonkinois.

Madagascar. — Sont désig. pour servir à Madagascar :

M. le *col.* de Pélacot ; MM. les *cap.* Pérès, Gremillet, Lambert et Mauvillain ; MM. les *lieut.* Dardenne (C.-J.), Dupuy, Hegelbacher ; M. le *sous-lieut.* Samalens.

Les officiers ci-après en service à Madagascar ont été placés, savoir :

M. le *chef de bat.* Millot, au 3e sénégalais (cercle de Morondava) ;

M. le *capit.* Dietrich, à la 1re comp. du bataillon de Diégo-Suarez ;

M. le *capit.* Disdier, comme adjudant-major au 13e rég. ;

M. le *lieut.* Brousseaux, à la 1re comp. du 13e rég. ;

M. le *lieut.* Chevet, à la 5e comp. du 1er malgaches ;

M. le *lieut.* Croll, à la 1re comp. du 2e malgaches ;

M. le *lieut.* Cellier, à la 16e comp. du 3e sénégalais ;

M. le *sous-lieut.* Tiret, à la 5e comp. du 13e rég. ;

M. le *sous lieut.* Pelud, à la 9e comp. du 1er malgaches ;

M. le *sous-lieut.* Lherrou, à la 5e comp. du 2e malgaches ;

M. le *sous-lieut.* Garron, à la 7e comp. du 2e malgaches ;

M. le *sous-lieut.* Jadard, à la 11e comp. du 2e malgaches;
M. le *sous-lieut.* Masson, à la 12e comp. du 3e malgaches;
M. le *sous-lieut.* Jeux, à la 12e comp. du 3e sénégalais;
M. le *sous-lieut.* Leborgne, à la 1re comp. du bat. de Diégo-Suarez.
M. le *chef de bataill.* Savy, au 1er malgaches;
M. le *capit.* Simonin, à la 8e comp. du 15e rég,
M. le *capit.* Quinet, au 3e sénégalais (2e compagnie).

ARTILLERIE

Afrique Occidentale. — M. le *cap.* Saulnier est nommé sous-direct. à Saint-Louis (Sénégal);

M. le *lieut* Sugot est affecté à la compag. de conducteurs sénégalais à Dakar.

Indo-Chine. — M. le *chef d'escadron* Brand est désig. pour servir en Cochinchine.

Madagascar. — M. le *lieut.* Rouanet est dés. pour la 4e batt. à Tananarive.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. le *cap. de frég.* de Lartigue est désig. pour embarquer sur le *Montcalm* comme officier en second;

M. le *lieut. de vaiss.* de Stabenrath est désig. pour embarq. sur le *Redoutable*;

M. le *lieut. de vaiss.* Demarne est désig. pour embarq. sur le *Pascal*;

M. le *lieut. de vaiss.* Lavissière est chargé du poste de la marine de Tong-Kou;

MM. les *enseig de vaiss.* Cloître, Maquet et Richard sont désig. pour embarq. dans l'escadre d'Extrême-Orient.

Levant. — M. l'*enseig. de vaiss.* de Laurens-Castelet est désig. pour embarq. sur la *Mouette* à Constantinople.

Pacifique. — M. le *lieut. de vaiss.* Moysan est désig. pour embarq. sur le *Protet.*

CORPS DU COMMISSARIAT

Extrême-Orient. — M. le *commiss. de* 2e *cl.* Poton est désig. pour embarq. sur le *Bugeaud.*

CORPS DE SANTÉ

Madagascar. — M. le *méd. de* 2e *cl.* Cassien est désig. pour embarq. sur la *Nièvre* (mission hydrographique à Madagascar).

Pacifique. — M. le *méd. de* 2e *cl.* Guibaud est désig. pour embarq. sur la *Meurthe.*

SERVICES ADMINISTRATIFS

Cochinchine. — M. Formal, *agent des construct. navales*, est désig. pour l'arsenal de Saïgon.

MINISTÈRE DES COLONIES

Par décret en date du 7 avril 1903, ont été nommés :

Conseiller à la Cour d'appel de l'Indo-Chine, M. Farel;

Procureur de la République du tribunal de première instance de Vinh-Long, M. Auber;

Juge-président du tribunal de première instance de Long-Xuyen, M. Regnault;

Juge au tribunal de première instance de Saïgon, M. Maugain;

Lieutenant de juge au tribunal de première instance de Haïphong, M. Sasias;

Lieutenant de juge au tribunal de première instance de Bentré, M. Gueyffier;

Juge suppléant au tribunal de première instance de Saïgon, M. d'Auxion;

Juge-président du tribunal de première instance de Bentré, M. Bourayne;

Juge au tribunal de première instance de Saïgon, M. Dain;

Juge de paix à compétence étendue de Rach-Gia, M. Lacouture;

Lieutenant de juge au tribunal de première instance de Travinh, M. Moisson;

Juge suppléant de la justice de paix à compétence étendue de Tourane, M. Guiselin;

Juge suppléant au tribunal de première instance de Bingerville (Côte d'Ivoire), M. Michellet (André-Edmond).

M. Dusson, (Jean-Marie-Joseph-Henri), docteur en droit, a été nommé attaché au parquet du procureur général de l'Indo-Chine.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Notre Colonie de la Côte d'Ivoire, par VILLAMUR et RICHAUD. 1 vol. in-12 de 400 pages, avec une carte et de nombreuses photogravures. — Challamel, 1903.

Il y a quelques mois, MM. Clozel et Villamur ont publié, avec le concours de plusieurs administrateurs de la Côte d'Ivoire, un livre fort remarquable sur les *Coutumes indigènes de la Côte d'Ivoire* auquel la Société de géographie commerciale a décerné récemment un de ses prix, si justement appréciés. Mais le cadre, bien que vaste, était strictement limité. Aujourd'hui M. Villamur, en collaboration avec M. Richaud, vient de faire paraître un ouvrage d'aspect plus modeste, mais qui, pour la variété de ses informations, malheureusement peu étendue au point de vue économique et commercial, intéressera cependant un bien plus grand nombre de lecteurs. La majeure partie du volume (les auteurs, d'ailleurs, ne le cachent pas) analyse ou reproduit des études antérieures de M. Villamur, très goûtées des spécialistes. Deux chapitres, le second (*Organisation administrative, financière et politique*) et le septième (*Régime foncier, Concessions territoriales. Mines*, etc., etc.), sont dus exclusivement à M. Richaud, un de nos jeunes administrateurs coloniaux ayant le plus d'avenir. On les lira avec fruit. La *Conclusion* de l'ouvrage est commune aux deux auteurs; il faut les féliciter d'avoir conservé une prudente réserve au sujet de l'engouement minier, qui sévit actuellement là-bas, et que rien, jusqu'ici, n'est venu justifier; la spéculation semble, en effet, y avoir une part beaucoup plus grande qu'une mise en œuvre sérieuse et positive.

A.-F.

L'Œuvre de la France à Madagascar, par M. LOUIS BRUNET, député de la Réunion. Un vol. in-8° de 590 pages. — A. Challamel, éditeur. Paris, 1903.

L'ouvrage que vient de faire paraître M. Brunet est intéressant, instructif et fort bien documenté. Il est le fruit de patientes recherches et de consciencieuses études.

Au reste, nous avons eu la bonne fortune de pouvoir publier dans notre fascicule du 1er janvier dernier l'un des chapitres les plus intéressants de ce livre, alors inédit.

La seule lecture de ces quelques pages a permis à nos lecteurs de se rendre compte de la valeur et de la portée d'un ouvrage sur les mérites duquel il ne nous semble pas utile d'insister davantage.

Atlas des Colonies françaises, dressé par ordre du ministère des Colonies, par PAUL PELET. 27 cartes et 50 cartons en 8 couleurs, avec texte explicatif et index alphabétique de 34.000 noms. Un vol. in-4° colombier. — A. Colin, éditeur, Paris.

Nous avons déjà appelé l'attention de nos lecteurs sur cette remarquable publication dont la valeur scientifique et l'exécution matérielle font également honneur à l'auteur et aux éditeurs qui ont su mener à bonne fin ce travail considérable.

L'*Atlas des Colonies françaises* est aujourd'hui complètement achevé. Les

cartes dont il se compose ont été établies avec beaucoup de méthode et un grand souci de l'exactitude. Elles abondent en renseignements nouveaux puisés dans les documents rapportés par nos explorateurs, nos administrateurs et nos officiers.

Les cartes sont accompagnées d'un texte qui donne sur l'ensemble de nos colonies et sur chacune d'elles en particulier des renseignements détaillés et précis du plus grand intérêt.

Tous ces renseignements, dispersés dans une foule de documents plus ou moins accessibles ou même inédits, se trouvent ici méthodiquement classés et condensés dans un volume d'un format maniable, qui constitue un tableau d'ensemble de nos possessions d'outre-mer. Ajoutons que le caractère officiel de cette publication en consacre l'importance.

Annuaire des Troupes coloniales, Almanach illustré du Marsouin. par NED NOLL. Un vol. in-8°, colombier. — H. Charles-Lavauzelle, éditeur. Paris, 1903.

Cette publication annuelle, qui est attendue, chaque année, avec une vive impatience par un grand nombre de lecteurs et d'amateurs, obtient un succès qui va toujours grandissant.

L'*Almanach de* 1903 comprend, comme les années précédentes, un résumé de l'année militaire coloniale où nous relevons notamment d'excellents récits de la campagne de Figuig, de celle du Baoulé, de l'occupation du Zinder et du Tchad, des opérations du Sud de Madagascar.

Le texte est accompagné de cartes et croquis géographiques qui en facilitent la lecture ; il est en outre enrichi de nombreuses photographies.

Comme par le passé, cet intéressant almanach est suivi d'un annuaire de l'armée coloniale, soigneusement tenu à jour. Ce document permet de se rendre compte des unités qui occupent chaque colonie et de l'affectation des officiers ou assimilés qui font partie de ces unités.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Atlas des Colonies françaises, dressé par ordre du ministère des Colonies, par PAUL PELET. La librairie Colin vient de mettre en vente la 9e et dernière livraison de cette belle publication. Cette 9e livraison contient, outre la fin du texte des notices et un index alphabétique : 1° un planisphère donnant une vue d'ensemble des colonies françaises (n° 1); 2° carte de l'Afrique française (n° 2); 3° carte des points d'appui de la flotte (n° 27).

Mission Marchand (1re partie). Carte de l'itinéraire de la mission, dressée et dessinée par le commandant BARATIER. Echelle 1 : 1.000.000e. — Quatre feuilles grand-aigle en couleurs, gravure sur pierre. Henry Barrère, éditeur. Paris, 1903.

Histoire de la France contemporaine (1871-1900), par GABRIEL HANOTAUX, de l'Académie française. — Tome I, Le gouvernement de M. Thiers. Un vol. grand in-8° de 640 pages. Ancienne librairie Furne, Combet et Cie, éditeurs. Paris, 1903.

Notre colonie de la Côte d'Ivoire, par ROGER VILLAMUR et LÉON RICHAUD. Un vol. in-18 de 396 pages, avec nombreuses photogravures hors texte et une carte en couleurs. A. Challamel, éditeur. Paris, 1903.

En Danemark, par CHARLES BERCHON. Un vol. in-16 de 250 pages, illustré de 52 gravures. Hachette et Cie, éditeurs. Paris, 1903.

A travers la Tripolitaine, par H.-M. DE MATHUISIEULX. Un vol. in-16 de 302 pages, illustré de 63 gravures Hachette et Cie, éditeurs. Paris, 1903.

Relations économiques entre l'Angleterre et l'Extrême-Orient, par EDOUARD CLAVERY, consul de France. Une brochure in-8° de 32 pages. Léautey, éditeur. Paris, 1903.

A travers l'Amérique équatoriale : L'Amazonie, par AUGUSTE PLANE. Un vol. in-16 de 286 pages, avec carte et gravures. Plon-Nourrit et Cie. Paris, 1903.

Notre Politique au Maroc, par le général LUZEUX. Un vol. in-8° de 156 pages, avec croquis dans le texte. H. Charles-Lavauzelle. Paris, 1903.

Annuaire des troupes coloniales. Almanach illustré du Marsouin, par NED NOLL. Un vol. grand in-8° de 188 pages avec nombreuses cartes et gravures. Augustin Challamel, éditeur. Paris, 1903.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Armée et Marine (19 *avril*). Lieutenant ALBERT MISTREL : De l'enseignement des langues dans l'armée. — H. V. : De Takou à Paris en chemin de fer. — Le voyage du président de la République. — (26 *avril*). J. B. : Le championnat annuel du cheval d'armes. — Notre escadre de la Méditerranée. — Le voyage du président de la République (*suite*).

Annales coloniales (15 *avril*). NED NOLL : La mise en état de notre empire colonial. — RENÉ DELAPORTE : Avantages économiques des Comores.

Bulletin du Comité de l'Afrique française (*avril*). AUGUSTE TERRIER : L'emprunt de l'Afrique Occidentale française. — EUG. ETIENNE : Voyages au Maroc. — ANDRÉ MEYREUIL : La prise de Kano et de Sokoto.

Bulletin du Comité de l'Asie française (*avril*). ROBERT DE CAIX : Questions de chemins de fer indo-chinois. — Les tribulations du traité franco-siamois. J. N. : La prorogation de la convention franco-siamoise. — Les chemins de fer au Siam et les rivalités anglo-allemandes. — J. F. : La question monétaire en Extrême-Orient.

Bulletin de la Société de Géographie d'Alger (1er *trim.* 1903). Commandant RINN : Les grands tournants de l'histoire de l'Algérie. — TORRÉ : Notes sur la zaouïat Erregania. — DEMONTÈS : Guyotville. — BARUCH : Les affaires de Tunisie et la division Delbecque en Kroumirie en 1881. — PELLEPORT : Rôle de l'Algérie vis-à-vis de la France. — Lieutenant DESCHAMPS : Histoire de la délimitation de la frontière franco-anglaise entre Niger et Tchad.

Bulletin de la Société de Géographie commerciale de Paris (1903-1 et 2). GEORGES BLONDEL : Les transformations politiques et économiques de l'Allemagne. — C. DESLIONS : L'Etat et la ville de São-Paulo (Brésil) avec croquis et carte.

La France coloniale (15 *avril*). COUPUT : De la main-d'œuvre en Algérie. — BLACHE : De la fabrication aux colonies des pâtes à papier.

La Ligue maritime (*avril*). DE LA RONCIÈRE : Notre marine inconnue. — VERSEAU : Les sous-marins en France et à l'étranger.

Quinzaine coloniale (25 *avril*). CHAILLEY-BERT : La démission de M. Revoil. un enseignement.

La Réforme économique (26 *avril*). DOMERGUE : Les grandes idées d'un grand peuple. — SINCENY : Le gouvernement français et l'exportation du bétail russe.

Revue de Madagascar (1er *avril*). Lieutenant GAUBERT : François Couche. — P. LEMOINE : L'Extrême-Nord de Madagascar; étude géologique (8 gravures et 2 cartes).

Revue générale des Sciences (15 *avril*). DOUTTÉ : Les Marocains et la Société marocaine (*suite*).

Revue commerciale de Bordeaux (*avril*). LAGLER-PARQUET : La genèse d'une colonie (Nouvelle-Calédonie).

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues belges.

Etudes coloniales. — Ethnographie de la côte nord-est de la Nouvelle-Guinée. — Les sociétés secrètes dans l'Afrique Occidentale.

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE EN FRANCE

Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 30 mars 1903.

actionnaires de la Société Générale se réunis, le lundi 30 mars, au siège de la té : 1° en Assemblée ordinaire pour sta- sur les comptes de l'exercice 1902 ; 2° en nblée extraordinaire pour vérifier la dé- tion de souscription et de versement à mentation du capital, constater l'augmen- n définitive et modifier, en conséquence, le 6 des statuts.

— Les comptes présentés à l'Assemblée rale *ordinaire*, par le Conseil d'adminis- on, montrent la progression constante des tions de la Société, l'augmentation de sa le et aussi de ses bénéfices. Le mouve- de la Caisse s'est élevé de 38 milliards à lliards ; celui du Portefeuille commercial augmentation de 700 millions et se e à 37.193.041 effets représentant plus de lliards, ce qui fait ressortir une moyenne 5 francs par effet ; les encaissements de ns se sont élevés à 486.851.838 francs, gmentation de près de 34 millions, et les s de Bourse au comptant, qui ont aug- de plus de 300 millions, se chiffrent par liards 106 millions. Le solde des Comptes ques qui, au 31 décembre 1901, était de 71.989 francs représenté par 101.383 tes, s'élève, au 31 décembre 1902, à 67.385 francs, représenté par 108.469 tes ; le solde de ces mêmes comptes, vrier 1903, se monte à 275.625.617 fr. 96.

rapport, après avoir rappelé les circons- es qui, en 1899, ont motivé la transforma- de la Société et l'augmentation du capital l, ait ressortir les résultats avantageux es mesures, et constate que le bilan de la té, lequel va dépasser le milliard, a aug- té de 300 millions depuis le 31 décembre , ce qui justifie l'augmentation de capital sée en deux fois avec un brillant succès. ombre des actionnaires est aujourd'hui de 00.

Société a, en 1902, créé onze bureaux : à asson, Avesnes, Bagnères-de-Bigorre, Briey, guan, Menton, Morez-du-Jura, Orthez, Sainte- la-Grande, Vendôme et Vitré ; érigé en ces les bureaux de Brignoles et de Chinon ; rt à Paris un bureau de quartier à Belle- et, dans la banlieue, des bureaux à Leval- Perret et Montreuil-sous-Bois.

rapport indique que la Société s'est inté- ée à la plupart des affaires importantes qui ont traitées dans le cours de l'année, et notamment : la souscription aux actions velles de la Compagnie internationale des tons-Lits ; les émissions d'obligations de prunt Chinois 5 0/0 1898, de la Société rale des Sucreries et de la Raffinerie d'Egypte, du Gouvernement de l'Algérie, du Gouvernement général de l'Indo-Chine, du Gouvernement Princier de Bulgarie, du Gouvernement Tunisien, la Conversion des obligations des Douanes Ottomanes, la Conversion de la Rente Française 3 1/2 0/0, les émissions de Bons et d'Obligations du Trésor Français, etc.

La Société poursuit le recouvrement du surplus de sa créance dans l'affaire de la Participation Guano, dont la liquidation est encore loin d'être terminée, et sait pouvoir compter sur l'appui du Gouvernement français. Les produits du Port du Callao ont permis de faire face à l'annuité prévue pour l'amortissement et ont laissé un excédent de bénéfices.

Les bénéfices nets de la Société, y compris le reliquat de l'exercice précédent, se sont élevés à 5.359.078 fr. 08, sur lesquels 2 millions ont été payés aux actionnaires, le 1er octobre 1902. Le Conseil a proposé de distribuer, à partir du 1er avril 1903, 9 fr. 11 par action, soit, après déduction de l'impôt sur le revenu, 8 fr. 50 nets, et de mettre à la réserve 265.016 fr. 87 cent.

Cette répartition porte le rendement de l'exercice à 6,14 % du capital versé.

Le rapport des Censeurs-commissaires constate le développement continu et important de la Société, l'accroissement de ses moyens d'action et de ses affaires, ainsi que la sécurité que procure à sa clientèle la façon dont sont tenus ses principaux services. Il s'associe aux propositions du Conseil, pour la répartition du solde bénéficiaire, et demande aux actionnaires d'approuver le bilan et les comptes qui leur sont présentés.

L'Assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1902, et adopté la proposition du Conseil relative au dividende. Elle a réélu administrateurs, MM. le baron de Crazannes et de Sainte-Anne. Elle a nommé administrateurs MM. J. Bourget et Maxime Duval ; et censeur, M. le comte R. de Matharel. Enfin, elle a nommé commissaires pour l'exercice 1903, MM. Lavallée, de Matharel et Thirria.

Ces résolutions ont été votées à l'unanimité.

II. — Le rapport présenté par le Conseil à l'Assemblée générale *extraordinaire* se réfère d'abord aux explications données à l'Assemblée ordinaire sur les raisons qui ont amené le Conseil à porter le capital social à 200 millions, et expose ensuite que les actionnaires sont réunis en Assemblée extraordinaire pour rendre définitive l'augmentation de capital décidée par le Conseil en exécution de l'article 6 des statuts.

L'Assemblée générale, conformément à la proposition du Conseil, a approuvé l'augmentation de 40 millions du capital social, reconnu la sincérité des souscriptions et de la déclaration de versement sur les actions souscrites. Elle a déclaré définitive l'augmentation de 40 millions portant désormais le capital social à 200 millions de francs, et modifié, en conséquence, l'article 6 des statuts.

Ces résolutions ont été votées à l'unanimité

DENTIFRICES

ÉLIXIR, POUDRE et PÂTE
des RR. PP.

BÉNÉDICTINS

de l'Abbaye de SOULAC

A. SÉGUIN, BORDEAUX

MEMBRE DU JURY, HORS CONCOURS
Exposition Universelle Paris 1900

MODÈLE du FLACON

Créé en 1866

LE MEILLEUR DES TONIQUES ET APÉRITIFS

BYRRH

VIN GÉNÉREUX ET QUINQUINA

HORS CONCOURS — EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1900

Le **BYRRH** est une boisson savoureuse, éminemment tonique et hygiénique.

Il est fait avec des vins vieux exceptionnellement généreux, mis au contact de Quinquina et d'autres substances amères de premier choix. Il emprunte à toutes ces substances un arôme agréable et de précieuses propriétés cordiales, et il doit aux vins naturels qui seuls servent à sa préparation sa haute supériorité hygiénique.

On le consomme à toute heure : soit pur à la dose d'un verre à Bordeaux ; soit dans un grand verre, étendu d'eau ordinaire ou d'eau de seltz. Il devient alors une boisson très agréable et rafraîchissante, sans perdre aucune de ses propriétés hygiéniques.

Exiger la Marque

VIOLET FRÈRES, à THUIR (Pyrénées-Orientales)

CONSTIPATION Guérison certaine EN 10 JOURS PAR L'EMPLOI de la DÉLICIEUSE **POUDRE LAXATIVE ROCHE**
Une cuillerée à café dans un demi-verre d'eau le soir en couchant. — Le Flacon pour une cure, 2 fr 50 franco.
GUINET, Pharmacien, 1, Rue Michel-le-Comte, PARIS

Vin Désiles

Cordial Régénérateur

Il tonifie les poumons, regularise les battements du cœur, active le travail de la digestion.
L'homme debilité y puise la force, la vigueur et la santé. L'homme qui dépense beaucoup d'activité l'entretient par l'usage régulier de ce cordial, efficace dans tous les cas, éminemment digestif, fortifiant et agréable au goût comme une liqueur de table.

DÉPÔT CENTRAL : 80, Rue Réaumur, Paris, ET TOUTES PHARMACIES.

M. L. DEBROAS, 10, rue Nouvelle, Paris (IXe), est seul chargé de la publicité commerciale, industrielle et financière des *Questions Diplomatiques et Coloniales*

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ RUE CASSETTE. 17

7me Année N° 150 15 Mai 1903

CAMBRIDGE

QUESTIONS Diplomatiques et Coloniales

REVUE DE POLITIQUE EXTÉRIEURE

PARAISSANT LE 1er ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

SOMMAIRE

Pages

ean Imbart de la Tour.. Le Chemin de fer de Bagdad et l'opinion anglaise 609

ouis Jadot..... L'Émigration italienne en Tunisie 615

aul Labbé..... Les Russes en Extrême-Orient..... 623

e Breton..... La Question de Terre-Neuve. — Saint-Pierre et Miquelon..... 640

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

Renseignements politiques 655

Renseignements économiques 665

Nominations officielles..... 668

Bibliographie — Livres et Revues..... 671

CARTES ET GRAVURES

rte du Chemin de fer de Bagdad..... 611

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

19, RUE BONAPARTE — PARIS, 6e

Abonnement annuel

France et Colonies, 15 francs Etranger et Union postale, 20 francs.

La Livraison *France* : 0,75 ; *Etranger* : 1 fr.

PRIMES A NOS LECTEURS

Le régisseur des annonces de la *Revue des Questions diplomatiques et Coloniales*, toujours désireux d'être agréable aux abonnés et lecteurs de cette revue, vient, dans ce but, de passer un important traité avec une des plus fortes maisons de Paris, afin de pouvoir offrir, à un *prix défiant toute concurrence*, un excellent appareil de photographie.

Le DETECTIVE 9×12, que nous présentons, est un appareil des plus perfectionnés ; il permet de faire les instantanés les plus rapides, ou les clichés avec pose, tout comme un photographe dans son atelier. Il convient à tous les genres : portraits, paysages, marine, sujets animés, etc.

Cet appareil, aussi solide qu'élégant, est en noyer gainé en peau de chèvre noire ; l'escamotage des douze plaques qu'il peut contenir est automatique avec compteur. Il est muni de deux niveaux, deux viseurs à capuchon, deux écrous au pas du congrès, d'un obturateur toujours armé pour la pose ou l'instantané, de diaphragmes tournants, de bonnettes d'approche pour faire des portraits à un, trois à six mètres, d'un objectif supérieur des premières maisons françaises.

Prix franco de port et d'emballage : 40 francs

Sac en toile avec courroie : 3 fr. 75

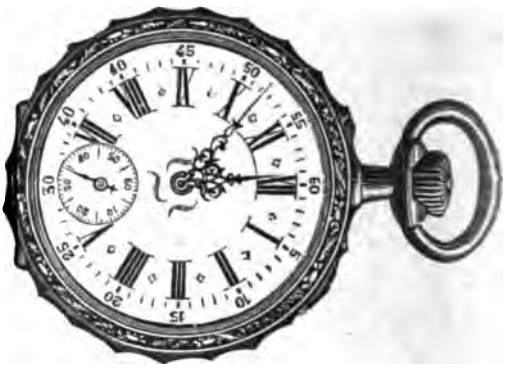

Nos 1 et 2. Montres d'homme, acier ardoise, garantie contre toute oxydation et usure, 18 ou 16 lignes, à cylindres, 8 ou 10 rubis, trotteuse avec cadran, aiguilles Louis XV.

Cette merveilleuse montre, vendue dans le commerce de 26 à 30 fr., est offerte aux abonnés des *Questions Diplomatiques* à **18** fr. **75**, *franco de port et d'emballage*.

La même en *argent*, double cuvette (24 gr.), ciselée et gravée, fantaisie riche, **28** fr.

N° 3. Montre de dame et fillette, acier ardoise garantie contre oxydation et usure, 11 lignes, à cylindres, 8 rubis, aiguilles Louis XV.

Cette petite et merveilleuse montre, vendue dans le commerce de 25 à 30 fr., est offerte aux lecteurs des *Questions Diplomatiques* pour le prix de **19** fr. **75**, *franco de port et d'emballage*.

La même en *argent*, double cuvette ciselée et gravée fantaisie riche, **28** fr.

NOTA. — Les lecteurs qui désireraient profiter des primes offertes ci-dessus sont priés de bien vouloir envoyer leur *mandat-poste à* M. DEBROAS, régisseur des Annonces, 10, rue Nouvelle (près la place Clichy), Paris, IXe. Les montres sont garanties 5 ans contre tout vice de construction, d'une marche parfaite et régulière à la livraison.

OLIVER

MACHINE à ÉCRITURE VISIBLE

DERNIER MODÈLE
AMÉRICAIN

SYSTÈME MODERNE
PERFECTIONNÉ

LA PLUS SIMPLE
500 PIÈCES

Catalogue franco s. demande

2, rue Laffitte, 2
PARIS

QUESTIONS
DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

CAMBRIDGE, MA

LE CHEMIN DE FER DE BAGDAD
ET
L'OPINION ANGLAISE

Il a été beaucoup parlé, pendant ces dernières semaines, chez nos voisins d'outre-Manche, du chemin de fer de Bagdad. Des déclarations ont été faites à la Chambre des Communes, et des commentaires dans la presse ; il y a eu des revirements successifs d'opinion en même temps que des affirmations catégoriques. Le monde des affaires, comme celui de la politique, s'en est ému. Et l'on comprendra que tout ce mouvement ait donné un regain d'actualité, peut-être même un aspect nouveau, à une entreprise aussi souvent ajournée que décidée, complexe et changeante, portant au plus haut point ce caractère insaisissable et ces allures dilatoires qui marquent les affaires turques.

A vrai dire, les sentiments britanniques ne s'étaient point encore expliqués sur le fait précis de la construction du chemin de fer de Bagdad. On connaissait l'initiative allemande, la participation française et belge, l'hostilité russe. On savait que la participation française avait pour origine le besoin de trouver des capitaux suffisants ; et que l'hostilité russe s'expliquait par l'appréhension du renforcement de la puissance militaire de la Turquie en Asie Mineure et par les desseins analogues que la chancellerie de Saint-Pétersbourg a conçus en Perse. Mais de l'Angleterre, on ignorait exactement la pensée. Tout au plus, par son redoublement d'activité dans le golfe Persique, et son essai récent sur Koueït, avait-elle montré le désir de s'assurer le débouché éventuel du nouveau réseau. Il était certain cependant que, maîtresse des Indes, ayant des intérêts et de vastes ambitions dans les eaux arabiques et persanes, et par le seul jeu de sa politique toujours et partout présente, la Grande-Bretagne prendrait une attitude.

L'occasion lui en a été tout naturellement donnée par un appel à la participation des capitaux anglais. Dans le but d'éviter toutes difficultés qui auraient pu s'élever sur le point terminus de la voie ferrée, les Allemands offrirent en effet aux capita-

listes anglais de s'associer à l'entreprise. D'après la convention précédemment intervenue, les parts avaient été distribuées dans une proportion que l'on n'a pas oubliée : 40 % aux Allemands, 40 % aux Français, 20 % aux autres nations, notamment aux Belges. Les Anglais acceptèrent, en principe, l'offre qui leur était faite, sous la réserve d'égalité d'intervention ; et le nouveau projet comportait 30 % aux Allemands, 30 % aux Français, 30 % aux Anglais et 10 % de disponibilités. En retour, le groupe financier de Londres devait obtenir l'appui de son gouvernement pour l'exécution du chemin de fer. Cet appui fut demandé au cabinet présidé par M. Balfour sous trois formes : assentiment de l'Angleterre à une majoration raisonnable des droits perçus par les douanes ottomanes; passage de la malle des Indes, par la nouvelle voie, suivant des conditions à déterminer; bons offices pour l'établissement d'une station terminus sur le golfe Persique.

En se prononçant sur l'objet et les conditions de cette demande, le gouvernement d'Edouard VII était nécessairement amené à préciser son attitude dans la question du chemin de fer de Bagdad.

On put, tout d'abord, le croire entièrement favorable, d'après les premières déclarations faites aux Communes par M. Balfour. Prenant prétexte des négociations engagées, l'honorable M. Gibson Bowles, très documenté sur les affaires de l'Asie Occidentale, s'était prononcé contre toute coopération et même contre tout encouragement de la Grande-Bretagne à l'entreprise. En lui répondant, le premier ministre soutint, au contraire, qu'une opposition de l'Angleterre ne serait pas un obstacle insurmontable à la réalisation du projet. Il en conclut qu'il serait regrettable qu'une route aussi importante, conduisant aux Indes, fût ouverte exclusivement par une association franco-allemande et restât sous sa seule direction. Il rappela des conversations d'ordre officieux où lord Lansdowne, secrétaire d'Etat au Foreign Office, avait affirmé des sentiments amicaux pour cette affaire, si elle était nettement internationale et faisait aux Anglais une place équivalente à celle déjà attribuée à d'autres nations. Et tout en réservant, avant de prendre une attitude définitive, l'examen des conditions indiquées plus haut, M. Balfour émit ainsi, dans ce premier débat, une opinion qu'on put considérer comme favorable.

La presse allemande s'empressa de la souligner avec satisfaction. Mais, sur des nouvelles venues de Constantinople et présentant l'entreprise comme exclusivement germanique par ses origines, sa direction et ses résultats, la presse anglaise

CHEMIN DE FER
DE
BAGDAD
Odessa
Rostow
Bucarest
Danube
Sébastopol
Novorossiysk
Kouban
Volga
Varna
MER NOIRE
Caucase
CONSTANTINOPLE
Haïdar Pacha
Ismid
Sinope
Vladikaukaz
Poti
Batoum
Tiflis
Mondania
Brousse
Soma
Eskicheher
Anatolie
TURQUIE D'ASIE
Trébizonde
Alexandropol
Magnésie
Angora
Erzeroum
Kars
Kura
Endemich
Afroun-Kara-Hissar
Siyas
Kizil-Irmak
Erivan
Bergas
Diner
Arménie
Araxe
Djoulfa
Konia
Khoi
Tebriz
Eregli
Adana
Marach
Biredjik
Ourfa
Mardin
Nisibin
Cutmia
PERSE
Alep
Tellkabesch
Harran
Mésopotamie
Mosoul
Tigre
Chypre
Hamah
Homs
Euphrate
Tekrit
Khanekin
Hamadan
MÉDITERRANÉE
Beirout
Damas
Sadiyé
Hit
Bagdad
Kirmanchahan
Mezarib
Caïfa
Derat
Désert de Syrie
Alexandrie
Jaffa
Jérusalem
Moussèyib
Kerbela
Port Said
LE CAIRE
Suez
Basra
ÉGYPTE
Akaba
Koweit
Nil
Ligne anglaise projetée
Ligne turque de la Mecque
ARABIE
dont la concession a été refusée
Médine
Légende
Lignes en exploitation
" concédées
" en construction ou projetées
Limite d'Etat

s'éleva avec viguenr contre les tendances qui s'étaient manifestées en haut lieu. Elle fut presque unanime à joindre ses protestations à celles des hommes politiques qui n'avaient cessé de s'opposer au projet. Un véritable courant d'opinion hostile se créa, en quelques jours, dans ce public si attentif aux questions extérieures et si passionné pour elles. Et l'on vit apparaître, avec une égale ardeur, le souci de la défense des intérêts britanniques et l'expression d'une invincible méfiance pour une combinaison venue d'Allemagne.

Il est permis de penser que cette démonstration de sentiments ne fut pas étrangère aux décisions nouvelles que le ministère anglais ne tarda pas à prendre et à exposer au Parlement. M. Balfour avait fait un pas en avant; il en fit deux en arrière. A la suite d'une nouvelle question de M. Gibson Bowles, il reconnut que la convention entre la Porte et la Compagnie des chemins de fer d'Anatolie plaçait sous la domination allemande toutes les voies ferrées projetées à travers l'Asie Mineure jusqu'au golfe Persique. L'Angleterre n'adhérerait jamais à une pareille convention. Aussi les propositions qui venaient de lui être faites pour soumettre le chemin de fer de Bagdad à un contrôle international, où elle aurait eu sa part, ne présentaient pas des garanties suffisantes. Le gouvernement de Sa Majesté ne pouvait, dans ces conditions, donner les assurances qu'on sollicitait de lui pour l'augmentation des droits de douane, le passage de la malle des Indes et le choix d'un point terminus. Ces déclarations de M. Balfour recueillirent l'approbation marquée des honorables membres des Communes : l'appui officiel de la Grande-Bretagne était courtoisement refusé.

Les mêmes vues furent exposées de nouveau, à la Chambre des Lords, par le marquis de Lansdowne. Le secrétaire d'Etat au Foreign Office s'étendit même sur toute la politique anglaise dans le golfe Persique; et revendiquant plus nettement encore qu'il ne l'avait fait à différentes reprises les droits de la Grande-Bretagne, il rappela qu'il s'opposerait à toute tentative d'établissement d'une base navale sur les rives du golfe.

Ces événements se sont déroulés pendant ces trois dernières semaines, et les journaux européens n'ont pas encore cessé de les commenter.

En Allemagne, on ne s'est pas mépris sur les sentiments anti-amicaux qui dominaient dans l'opinion anglaise, et sur l'influence que celle-ci avait exercée à son tour dans l'attitude du cabinet. Mais on s'est efforcé d'atténuer les conséquences que l'échec d'une participation anglaise pourrait avoir

pour l'exécution du projet, soit en considérant la rupture comme momentanée, soit en estimant que les difficultés qu'elle est de nature à susciter ne seraient pas insurmontables. La note donnée par la presse d'outre-Rhin a été, à dessein, exempte de mauvaise humeur. La *National Zeitung* a vu dans le discours de lord Lansdowne une menace plutôt contre la Russie que contre l'Allemagne qui n'a pas d'ambition dans le golfe Persique, et s'est réjouie, pour les intérêts germaniques, de la perspective d'un conflit entre Londres et Saint-Pétersbourg. La *Gazette de Voss* de son côté, en constatant le refus de l'Angleterre de s'associer à l'Allemagne, a fait observer que cette attitude des Anglais avait pour but, mais n'aurait pas pour résultat, d'améliorer leur position vis-à-vis des Russes. C'est ainsi que les journaux ou les périodiques allemands, non sans habileté, cherchent à mettre en relief, dans les dernières déclarations des ministres anglais, ce qui peut sembler faire échec aux vues de la Russie, pour diminuer l'importance de ce qui fit si nettement échec aux desseins de l'Allemagne.

La tendance inverse a tout naturellement prévalu dans la presse russe. Toujours hostile à l'exécution du chemin de fer de Bagdad, pour les raisons que l'on sait, elle s'est félicitée de l'abandon de la participation anglaise. Ayant, d'autre part, accueilli avec froideur, et même avec une irritation très marquée, la coopération des capitalistes français, elle espère que ceux-ci, instruits par l'exemple de l'Angleterre, modifieront leur attitude. Dans un article assez long, le *Novoié Vremya* a invoqué, pour soutenir cette thèse qui n'a rien d'étonnant dans ses colonnes, à la fois les intérêts particuliers d'ordre économique et politique de la France, et ses devoirs vis-à-vis de son alliée du Nord.

Assurément, nul côté de la question ne saurait nous toucher davantage. Sous l'empire des préoccupations qui avaient dicté les premières déclarations de M. Balfour, nous avons nous-mêmes exposé[1] simplement les raisons qui pouvaient engager la France à participer au chemin de fer de Bagdad. Nous avons cru devoir indiquer que notre situation dans l'Asie Occidentale nous portait à ne pas laisser s'exécuter sans nous une si considérable entreprise, et qu'il était de notre intérêt d'accepter de prendre part aux charges, pour obtenir une part égale dans la direction et dans les bénéfices politiques. A cet égard, ni l'attitude de l'Angleterre, ni les instances de la Russie ne sauraient suffire à modifier par elles seules notre manière de voir. Il

[1] H. Bohler, Le chemin de fer de Bagdad (*Quest. Dipl. et Col.*, 1er mars 1903, t. XV, p. 273 et sq.).

faudrait, en effet, dans l'attitude de l'Angleterre, tenir compte du degré d'antipathie allemande, et dans les avis de la Russie, considérer ce qu'il y aurait d'exagéré à prétendre nous interdire de tenir notre place naturelle dans une entreprise de cette nature.

Mais il convient d'avouer que les derniers événements ne sont pas très rassurants à cet égard. Quelle que soit la proportion de sentiment qui ait inspiré l'opinion anglaise, il est difficile d'admettre qu'elle n'ait pas une raison plus positive. Cette raison se trouve, si l'on en juge par les déclarations officielles, dans l'insuffisance des garanties qu'offre la combinaison proposée, au point de vue international. Les Anglais se retirent parce que l'affaire leur paraît purement allemande. Or ce motif, plus encore que le geste de l'Angleterre, est de nature à nous inquiéter. Si une entreprise où nous devions prendre 40 % des charges est purement allemande, il en résulte qu'on ne nous réserve à peu près rien de la direction et des profits. Les garanties, que nos voisins trouvent trop faibles, seront-elles, les trouverons-nous suffisantes pour nous? Est-ce décidément à une œuvre germanique, pour des intérêts exclusivement germaniques, qu'on nous a demandé de nous associer, et non à une œuvre sincèrement collective et internationale où l'argent français aurait représenté et servi les vrais intérêts français? La question a trop glissé du domaine financier dans le domaine politique pour qu'on ne s'en explique pas prochainement à la tribune, avec plus de précision que précédemment. Il faut qu'on sache quel rôle on nous prépare, avant de l'accepter.

Nous avons assez montré que nous étions sans parti-pris en cette question, pour nous permettre ces réserves que tout concourt à rendre nécessaires. Aucun esprit vraiment prévoyant et impartial ne contestera que, dans l'état actuel des choses, notre adhésion ne doive rester en suspens. Il ne s'agit pas pour nous, par cette expectative, de servir les intérêts de l'Angleterre contre ceux de l'Allemagne, de même que notre coopération n'avait pas pour but de servir les intérêts de l'Allemagne contre ceux de la Russie. Dans une affaire aussi spéciale, la plus entière liberté d'action doit être admise. Mais, désagréable hier à la Russie, suspecte aujourd'hui à l'Angleterre, l'entreprise se présente sous de fâcheux auspices à la France. Et plus les avantages et les garanties, qu'elle semblait offrir, diminuent, plus nous devons nous montrer circonspects et exigeants, à bon escient, avant de nous y associer.

JEAN IMBART DE LA TOUR.

L'ÉMIGRATION ITALIENNE EN TUNISIE

L'attention du public français a été attirée à plusieurs reprises sur l'augmentation rapide de la population italienne en Tunisie, et dans le remarquable rapport qu'il a déposé à la Chambre, il y a quelques semaines, sur le budget des Protectorats, M. Étienne Flandin, député de l'Yonne, formulait à ce sujet les appréhensions que M. André Berthelot avait déjà exposées, en 1901, à la tribune de la Chambre. Dans l'étude de toute question, il importe d'entendre les deux parties intéressées, et nous nous proposons ici de faire connaître également le point de vue italien, quelque peu négligé jusqu'à présent, d'après le rapport que vient de publier M. Carletti, consul d'Italie à Tunis. Ce rapport contient, sur quelques points, des indications plus complètes, que nous reproduisons, et renferme des données parfois divergentes, que nous comparons à celle de l'honorable rapporteur.

Il a existé de tout temps, en Tunisie, une colonie italienne importante, qui, en 1881, atteignait même 25.000 âmes suivant M. Flandin, 11.000 suivant M. Carletti. Le chiffre importe assez peu et c'est le caractère de cette colonie qu'il est intéressant de préciser. Jusqu'en 1881, la colonisation italienne en Tunisie avait un caractère *essentiellement commercial*, car jusqu'en 1868 l'agriculture était restée aux mains des indigènes, les Européens ne pouvant acquérir de propriétés foncières en Tunisie, et l'industrie n'y existant pas. Le traité italo-tunisien de 1868 et les conventions spéciales conclues ultérieurement par la Tunisie avec les puissances étrangères autorisèrent les Européens à acquérir la propriété foncière, mais en l'entourant, comme nous le verrons plus loin, de si peu de garanties, que les Italiens demeurèrent jusqu'à notre occupation concentrés dans les villes de la côte, plus favorables au négoce.

La transformation de la Tunisie sous le protectorat français vint modifier complètement le caractère de la colonisation italienne. De 1881 à 1900, on a construit en Tunisie plus de 1.600 kilomètres de routes et environ 600 kilomètres de voies ferrées; on a créé le port de Tunis, on a transformé Bizerte en port de guerre, on a agrandi les ports de Sousse et de Sfax; on a construit nombre d'édifices publics; les constructions privées se sont multipliées; et tous ces travaux ont exigé une main-d'œuvre abondante, que l'on a trouvée à bon compte chez les

DENTIFRICES

ÉLIXIR, POUDRE et PÂTE
des RR. PP.

BÉNÉDICTINS

de l'Abbaye de SOULAC

A. SEGUIN, BORDEAUX

MEMBRE DU JURY, HORS CONCOURS
Exposition Universelle Paris 1900

MODÈLE du FLACON

Créé en 1866

LE MEILLEUR DES TONIQUES ET APÉRITIFS

BYRRH

VIN GÉNÉREUX ET QUINQUINA

HORS CONCOURS — EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1900

Le **BYRRH** est une boisson savoureuse, éminemment tonique et hygiénique.

Il est fait avec des vins vieux exceptionnellement généreux, mis au contact de Quinquina et d'autres substances amères de premier choix. Il emprunte à toutes ces substances un arôme agréable et de précieuses propriétés cordiales, et il doit aux vins naturels qui seuls servent à sa préparation sa haute supériorité hygiénique.

On le consomme à toute heure : soit pur à la dose d'un verre à Bordeaux ; soit dans un grand verre, étendu d'eau ordinaire ou d'eau de seltz. Il devient alors une boisson très agréable et rafraîchissante, sans perdre aucune de ses propriétés hygiéniques.

Exiger la Marque

VIOLET FRÈRES, à THUIR (Pyrénées-Orientales)

CONSTIPATION Guérison certaine EN 10 JOURS PAR L'EMPLOI de la DÉLICIEUSE POUDRE LAXATIVE ROCHE
Une cuillerée à café dans un demi-verre d'eau le soir en se couchant. — Le Flacon pour une cure. 2 fr 50 franco
GUINET, Pharmacien, 1, Rue Michel-le-Comte, PARIS

Vin Désiles

Cordial Régénérateur

Il tonifie les poumons, régularise les battements du cœur, active le travail de la digestion. L'homme debilité y puise la force, la vigueur et la santé. L'homme qui dépense beaucoup d'activité entretient par l'usage régulier de ce cordial, efficace dans tous les cas, éminemment digestif, fortifiant et agréable au goût comme une liqueur de table.

DÉPÔT CENTRAL : 80, Rue Réaumur, Paris, ET TOUTES PHARMACIES.

M. L. DEBROAS, 10, rue Nouvelle, Paris (IXe), est seul chargé de la publicité commerciale, industrielle et financière des *Questions Diplomatiques et Coloniales*.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ RUE CASSETTE. 17

N° 150 15 Mai 1903

CAMBRIDGE

QUESTIONS Diplomatiques et Coloniales

REVUE DE POLITIQUE EXTÉRIEURE

PARAISSANT LE 1er ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

SOMMAIRE

		Pages
ean Imbart de la Tour..	Le Chemin de fer de Bagdad et l'opinion anglaise	609
.ouis Jadot.....	L'Émigration italienne en Tunisie	615
'aul Labbé.....	Les Russes en Extrême-Orient.....	623
.e Breton.....	La Question de Terre-Neuve. — Saint-Pierre et Miquelon.....	640

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

Renseignements politiques	655
Renseignements économiques	665
Nominations officielles.....	668
Bibliographie — Livres et Revues.....	671

CARTES ET GRAVURES

'arte du Chemin de fer de Bagdad.....	611

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

19, RUE BONAPARTE — PARIS, 6e

Abonnement annuel

France et Colonies, 15 francs Etranger et Union postale, 20 francs.

La Livraison *France* : 0,75 ; *Etranger* : 1 fr.

propriété n'est pas démembrée. Le nouvel *enzéliste* hérite en effet de tous les droits et de toutes les obligations de l'ancien et se substitue entièrement à lui. Enfin il peut devenir propriétaire en versant une somme égale à seize fois le prix du fermage.

Le Sicilien a des défauts que personne ne conteste, M. Carletti moins que tout autre : il est ignorant, méfiant, violent et impulsif; mais c'est un travailleur obstiné, admirable de ténacité, de sobriété, d'économie. Grâce à ces qualités, avec des ressources infimes, il s'implante dans le pays et y réussit à passer de la misère à l'aisance.

Voici l'histoire d'un agriculteur sicilien, qui est, en fait, l'histoire de tous. Débarquant en Tunisie, le Sicilien s'emploie d'abord comme ouvrier. Du 1er octobre à la fin de janvier, époque du déboisement, de la plantation de la vigne, etc., il pourra gagner de 2 francs à 2 fr. 50 par jour; il gagnera 2 francs dans les mois suivants. En Tunisie, la vie n'est pas chère, et sur les 60 à 75 francs qu'il gagne par mois, il en met 30 à 40 de côté. Au bout de trois à quatre ans, il a économisé ainsi un millier de francs. Il sait alors où se trouvent les bonnes terres et il en loue à *enzel* à raison de 15 francs l'hectare, par exemple, le prix variant entre 4 et 20 francs. Il prend environ 10 hectares, soit 150 francs par an, et en plante 5 en vignes. Dans les intervalles des vignes, et sur les autres 5 hectares, il fait pousser des céréales ou des légumes. Tandis que sa vigne pousse, il vit du produit et de la vente de ses légumes, et emploie son temps de liberté à travailler sur les propriétés voisines. On peut donc facilement admettre que, pendant les cinq premières années, il arrive à équilibrer son budget. Ce temps écoulé, ses 5 hectares de vignes sont en bonne production; or l'hectare de vigne produit en Tunisie de 40 à 50 hectolitres de vin. Mettons seulement 40; nous aurons donc, la cinquième année, le budget suivant :

5 hectares à 40 hectolitres, soit 200 hectolitres à 20 fr., ci....	4.000 fr.
A déduire un tiers pour frais de plantation, matériel, etc....	1.333 »
	2.667 fr.

Les années suivantes, la vigne produit davantage et les frais diminuent; notre Sicilien gagne donc environ 3.000 francs par an, tout en continuant à vivre et à payer son *enzel* avec ses légumes et le produit de son travail. Vers la septième ou huitième année après son arrivée en Tunisie, mettons la dixième en supposant quelques mauvaises années, il aura un capital de 5 à 6.000 francs. Comme il est partisan fervent de la propriété

individuelle, il rachète ses 10 hectares moyennant seize fois le prix du fermage, soit 2.400 francs. Il lui reste de quoi continuer et s'agrandir, et c'est alors qu'il remplace sa cabane par une maisonnette plus confortable.

Nous trouverons à chaque pas des centres italiens ainsi constitués, si nous traçons une ligne partant d'un peu au-dessus de Sousse, Enfidaville, Reyville et Bou-Fiscia, puis montant, par Hammamet et Nabeul jusqu'à Kelibia, de là se dirigeant de nouveau vers le Sud, s'infléchissant par Grombalia et Zaghouan, remontant de Zaghouan vers Tunis et Bizerte, puis, de Bizerte, redescendant sur Mateur, Beja, Teboursouk, Souk-el-Arba, jusqu'au Kef.

Des capitalistes siciliens ont compris tout le parti qu'il y avait à tirer des qualités de leurs compatriotes et ont acquis des terres à Borg-el-Amri, Farsina, Tingia, Zaghouan, Hammamet, pour y installer des Siciliens. Leur système est généralement le suivant : ces capitalistes divisent leurs terres en portions de 5 à 10 hectares qu'ils donnent à cultiver à des colons siciliens, pendant trois ans, en leur avançant environ un millier de francs. Au bout de trois ans, on partage la terre, désormais en rapport; le propriétaire choisit sa moitié et l'autre moitié est la propriété du colon, qui doit rembourser sans intérêt les avances faites; mais s'il ne peut le faire de suite, le propriétaire lui accorde un délai assez long, à condition de prendre sur la terre du colon une hypothèque et de lui compter 5 % d'intérêt.

L'heureuse simplification qui a été apportée au régime foncier en Tunisie par la loi du 1er juillet 1885 [1] a été très favorable à l'extension de la colonisation agricole en général et italienne en particulier. Avant 1881, la propriété foncière individuelle existait bien en Tunisie, mais elle était des plus précaires, étant basée sur un titre dont l'authenticité n'était jamais certaine, et qui ne pouvait garantir contre les évictions. Il était impossible de savoir si la propriété n'était pas grevée de servitudes ou de droits réels. La loi du 5 juillet 1885 a introduit en Tunisie le système dénommé *Act Torrens*, qui fut inauguré en 1858 dans la colonie de l'Australie du Sud sous le nom de *Real Property Act*. Il consiste en substance en ceci : chaque propriétaire adresse au directeur de l'enregistrement une demande

[1] Nous n'avons pas à parler ici du décret beylical du 13 novembre 1898, par lequel l'administration des domaines a obtenu la location de biens de mainmorte en vue d'attirer en Tunisie les colons français, auxquels elle les louait à bas prix. Cette excellente initiative, qui, malheureusement, a produit peu de résultats, ne concerne en rien la colonisation italienne, puisqu'elle n'est applicable qu'aux Français.

avec plan du terrain et pièces à l'appui. Ses titres sont examinés par une commission (en Tunisie, tribunal mixte composé de magistrats français et indigènes) qui décide sans appel sur les contestations relatives à chaque parcelle. On établit ensuite deux certificats identiques de propriété contenant la description de l'immeuble avec l'état des charges (baux, hypothèques, servitudes, etc.). Une copie en est laissée au propriétaire; l'original est conservé et déposé chez le directeur de l'enregistrement. L'immatriculation une fois faite rend inattaquable le titre du propriétaire et aucune action en revendication, en déclaration d'hypothèques, de servitudes ou de charges réelles quelconques, ne peut être reçue en dehors de celles indiquées sur le certificat. Si l'action est recevable en elle-même, elle ne donne droit qu'à une demande de dommages-intérêts contre l'administration. La vente s'opère par l'envoi d'une formule de vente, dûment remplie et signée, au directeur de l'enregistrement, qui annule alors le certificat du vendeur et délivre à l'acheteur un nouveau titre dans la même forme. On a prétendu à tort que ces titres étaient transmissibles par simple endossement, comme par exemple nos warrants agricoles; la mobilité de la propriété foncière ne va pas jusque-là. L'emploi de ce système est facultatif en Tunisie, mais il offre de tels avantages que 800.000 hectares sont déjà immatriculés. Cette heureuse réforme de M. Cambon a pu permettre à des colonisateurs aussi peu instruits que les immigrants siciliens de se passer de l'intermédiaire ruineux des agents d'affaires.

Une dernière cause du changement de caractère de l'émigration italienne est le renchérissement de la vie dans les agglomérations urbaines. L'affluence régulière de la main-d'œuvre, dès que se présentent quelques travaux importants, empêche les salaires de s'élever et l'ouvrier sicilien, bien que préféré à l'ouvrier français comme plus sobre, plus résistant au travail, moins exigeant, plus discipliné, et aussi moins spécialisé, ne saurait plus se contenter de ce monopole de fait. La Tunisie exporte de grandes quantités de légumes, qui deviennent ainsi plus chers dans le pays. A la suite des conventions de 1896, les importations des nations autres que la France ont été soumises au tarif minimum français, alors que les produits français, souvent plus chers, entraient seuls en franchise ; pour combler le déficit résultant de la réforme douanière, on a exigé une prestation de trois journées de travail rachetables et l'on a imposé le sucre et l'alcool. La population pauvre se sent donc naturellement attirée vers la campagne où l'existence est plus facile et plus féconde.

Les œuvres italiennes ont porté aussi leurs efforts vers le développement de la colonisation rurale et il s'est fondé en 1900 une *Banque italienne coopérative de crédit*, qui, dans les six premiers mois, a fait un chiffre d'opérations de 4.300.571 francs. La constitution de centres presque exclusivement italiens contribue naturellement aussi à faire disparaître les hésitations des immigrants à s'enfoncer dans l'intérieur. De nombreuses écoles, fréquentées par 4.500 enfants italiens, entretiennent dans ces petits centres l'esprit national. Il y a donc là tout un ensemble de causes qui expliquent l'évolution dont nous nous occupons et amènent M. Carletti à penser qu'elle ira nécessairement en s'accentuant. M. Carletti évalue à 1 million et demi d'hectares la surface de bonnes terres qui reste à défricher et à un demi-million la surface dont la productivité pourrait être considérablement augmentée par de meilleurs procédés de culture. Il prévoit d'ici 15 à 20 ans une colonisation italienne exclusivement agricole.

Dès lors se pose incontestablement la question déjà soulevée par MM. Berthelot et Flandin : n'y a-t-il pas là un réel danger? *Au point de vue politique*, il ne semble pas, du moins pour le moment encore, que, vu la complexité des événements internationaux qui peuvent se produire à une époque quelconque, on doive formuler un jugement en cette matière, sinon avec les plus grandes réserves. *Au point de vue commercial*, il semble qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter, car le régime protectionniste actuel paralyse les échanges avec l'Italie et M. Carletti renonce à espérer aucune augmentation du chiffre des échanges. *Au point de vue économique*, la question se pose sur un autre terrain. Pour notre part, nous ne la formulons pas ainsi : est-il ou non fâcheux que la petite propriété tombe de plus en plus aux mains des Italiens? Elle nous paraît se poser comme ceci : y a-t-il possibilité qu'il en soit autrement? Malheureusement non. Le colon français est rare et n'a pas en général la ténacité du Sicilien dont nous avons donné plus haut quelque idée. Il y a en Tunisie une œuvre de défrichement à accomplir et il vaut encore mieux qu'elle soit accomplie par des Siciliens que de n'être pas accomplie du tout. Les économistes et publicistes français sont unanimes à reconnaître le Sicilien comme une nécessité pour le développement agricole de la Tunisie. Dès lors il ne s'agit plus que de savoir comment on pourra transformer et assimiler cet élément italien. Les moyens proposés sont multiples : institution d'une sorte de nationalisation tunisienne dispensant les Italiens du service militaire ; propagande active en France en faveur de la moyenne coloni-

sation en Tunisie ; et surtout, multiplication des écoles françaises. C'est là le seul point sur lequel nous insisterons et le rapport de M. Carletti nous fournit à ce sujet d'utiles indications. Il évalue à 3.500 le nombre des enfants italiens fréquentant les écoles primaires ou secondaires françaises, et comme on le voit, les écoles italiennes ne l'emportent que d'un millier.

La cause en est, non pas que les Italiens désirent particulièrement faire apprendre le français à leurs enfants, mais que ces écoles françaises sont tenues pour la plupart par des congréganistes. Or, la question religieuse, aux yeux des Siciliens, non seulement du peuple, mais de la bourgeoisie, ainsi que le signale avec regret M. Carletti, passe avant toutes les autres. On voit par là que toutes les mesures qui viendraient à être prises contre les écoles congréganistes en Tunisie ne pourraient que contrarier le développement de l'influence française.

Cette œuvre d'assimilation demande évidemment beaucoup de tact et un entier respect du caractère, des mœurs et des habitudes d'esprit de l'élément étranger. Superficielle d'abord, elle ne saurait s'affermir que progressivement et lentement, et il importe, en pareille matière, de se garder des violences et des imprudences. A ce point de vue, le récent voyage du président de la République en Tunisie a fort heureusement contribué à calmer les appréhensions soulevées dans la colonie italienne par certaines campagnes inconsidérées. Le président, dans un toast à la colonie italienne, déclara qu'il ne pouvait pas ne pas comprendre, dans les vœux de prospérité qu'il formait pour les habitants de la Tunisie, les Italiens « qui, silen- « cieusement et avec ténacité, travaillent à mettre en va- « leur le sol de la Régence ». En le remerciant, Dar El Bey déclara que « l'assimilation n'est pas une condition nécessaire « à l'union des peuples, lesquels peuvent toujours trouver, dans « le respect mutuel des traditions de leur race, un terrain « d'entente pacifique, durable et fécond ! »

LOUIS JADOT.

LES RUSSES EN EXTRÊME-ORIENT

ACHÈVEMENT DES VOIES FERRÉES

La ligne de Mandchourie est aujourd'hui terminée, sauf sur un point : le long tunnel qui doit traverser les monts Khinganes n'est pas encore achevé. On a remédié déjà à cet inconvénient, en construisant en zigzags une voie provisoire : les trains, qui montent ou descendent lentement la pente dangereuse et escarpée, sont munis à chaque bout de locomotives, qui se trouvent tour à tour en arrière et en avant. Il y aura aussi des tunnels sur la ligne en construction autour du lac Baïkal; dans tout le parcours de la Sibérie, au contraire, les ingénieurs ont toujours tourné les difficultés et les obstacles naturels pour éviter de construire des tunnels.

On peut donc aller directement aujourd'hui de Paris à Vladivostok ou à Port-Arthur; seul, le passage du lac Baïkal nécessite un transbordement et se fait en bateau pendant l'été, et pendant l'hiver, en traîneau.

Le trajet entre Londres et Changhaï par l'Amérique exige 30 ou 31 jours de voyage, il n'en faut que 18 1/2 par la Sibérie; on met pour aller de Changhaï à Hambourg 37 jours en passant par le canal de Suez, et 17 1/2 seulement si on prend le Transsibérien.

Les statistiques officielles et les journaux russes se plaisent à publier ces chiffres : les Russes constatent fièrement les résultats qu'ils ont obtenus déjà dans leur difficile entreprise, et leur orgueil est parfaitement légitime. Ceux même qui n'avaient pas prévu l'importance future de la grande ligne d'Asie et qui lui avaient prédit un formidable échec — et ces gens-là furent nombreux, non seulement en Europe occidentale, mais en Russie et même dans les milieux officiels de l'Empire — sont tentés, après n'avoir vu dans le Transsibérien qu'une ligne d'intérêt uniquement stratégique, de s'exagérer aujourd'hui son rôle et son avenir économique au point de vue du commerce international.

Il est évident que les commerçants, désireux et souvent forcés de voyager le plus rapidement possible, préféreront le

Transsibérien aux lignes maritimes; mais les marchandises au contraire suivront bien rarement la voie ferrée : les transports par bateau seront toujours les moins chers. En outre, un train de marchandises, pour parcourir les dix mille kilomètres qui séparent Vladivostok de Saint-Pétersbourg, mettra beaucoup plus de temps qu'il n'en faut pour le bateau de Vladivostok à Odessa. Les commerçants trouveront grand avantage à confier leurs marchandises aux compagnies maritimes, il y aura pour eux une économie de temps, ce qui n'est pas négligeable, et surtout une économie d'argent, ce qui est plus important encore. Ce sont là des faits évidents que les journaux russes passent sous silence, mais que les étrangers ne doivent pas oublier de noter. L'importance de la voie ferrée, qui réunit la Russie à l'Extrême-Orient, n'est pas diminuée par ces constatations et le Transsibérien n'en reste pas moins une ligne stratégique et économique de tout premier ordre. Je tiens à répéter ici, une fois encore, — car on a parfois mal traduit et surtout mal interprété mes articles en Russie — qu'il est digne de toute admiration. J'ai fait des réserves et émis des critiques, à cette même place, dans les *Questions Diplomatiques et Coloniales*, mais je n'ai point caché mon opinion, qu'on a tenu peut-être à dénaturer : une œuvre aussi grandiose que le Transsibérien, accomplie si rapidement et si hardiment, ne pouvait être parfaite sur tous les points; malgré ses défauts, qui sont réparables, elle est une entreprise gigantesque et qui a brillamment réussi.

Le transport des marchandises de Mandchourie en Europe durera des mois, et il est évident qu'aujourd'hui ce transport est plus difficile encore et partant plus long qu'il ne le sera dans deux ans. La ligne qui contournera le lac Baïkal dans sa partie méridionale ne sera terminée qu'à la fin de 1904, si l'on en croit les ingénieurs, en 1905 plus vraisemblablement. En ce moment, on constate de grands et d'inévitables retards. Les transports sont assurés l'été par le bateau, l'hiver par le traîneau; ils s'effectuent toujours péniblement. L'intérieur du bateau qui sert au transport ressemble à une gare de chemin de fer : à l'extrémité de la ligne, sur la rive même du lac, un pont s'abaisse qui réunit la voie du Transsibérien au bateau; le pont et le bateau sont munis de rails; des manœuvres poussent les wagons un par un sur le bateau qui doit les transporter jusqu'à la rive opposée. Il n'y a donc pas, en été, de déchargements de marchandises sur les bords du lac Baïkal; mais il y a toujours encombrement de wagons. Le bateau ne fait en effet qu'une traversée et demie par jour; il transporte à chaque voyage 27 wagons, ce qui donne la moyenne quotidienne très insuffisante de 40 wa-

gons ; des brouillards et des tempêtes occasionnent en outre beaucoup de retard, et sur les deux rives, les marchandises s'entassent et attendent longtemps leur tour.

Le bateau, qui ne sert qu'en été, avait été construit pour l'hiver : il devait briser la glace, mais son éperon, bien que très puissant, n'était pourtant pas assez fort pour casser une couche qui a parfois 5 mètres d'épaisseur. On est obligé, en hiver, de décharger les wagons et de transporter les marchandises en traîneau. Quelques spécialistes, effrayés par les dépenses que nécessiterait une ligne autour du lac, avaient proposé la construction d'un ou deux nouveaux bateaux, mais ils ne supprimaient qu'en partie les difficultés. Les trains de la voie nouvelle marcheront nuit et jour en toute saison. Dans les conditions actuelles, au contraire, la circulation est arrêtée, complètement, deux fois par an, en mai et en décembre, à l'époque de la prise et de la débâcle des glaces. L'arrêt de la circulation pour les voyageurs a été, d'après les documents officiels récemment publiés, de 18 jours pendant l'hiver 1900-1901, de 29 au printemps 1901, de 4 seulement pendant l'hiver 1901-1902, et enfin de 8 jours au printemps suivant; pour les marchandises, l'arrêt fut chaque fois plus long encore.

La ligne qui doit contourner le lac comprendra une succession d'ouvrages d'art de premier ordre. Les ingénieurs ont à vaincre toutes les difficultés que peut opposer la nature dans un pays montagneux : il faudra jeter des ponts hardis de rochers en rochers au-dessus de torrents et de précipices, et percer de nombreux tunnels. La dépense totale est estimée à 53.625.745 roubles[1], soit par verste[2] près de 600.000 francs (219.777 roubles). Aucune des autres sections du Transsibérien n'aura coûté une pareille somme, on peut le voir par le tableau suivant :

Lignes	Total général	Total moyen par verste
	roubles	roubles
Sibérie Occidentale	51.110.367	38.487
Sibérie Centrale	101.481.382	59.173
Taïga à Tomsk	2.573.198	28.912
Irkoutsk au Baïkal	3.171.555	49.565
Baïkal à Srétensk	79.942.702	77.170
Karymskaïa à la frontière mandchoue	31.564.349	97.421
Frontière à Nikolski	8.113.987	73.529
Ligne de l'Oussouri	46.267.088	64.529
Ligne contournant le Baïkal	53.625.745	219.777
Services des radeaux	6.744.340	
Allocations diverses	94.320.660	

[1] Un rouble = 2 fr. 70.
[2] Une verste = 1067 mètres.

Le coût total du Transsibérien, depuis l'Oural, sur une distance de 5.628 verstes, serait, d'après les chiffres officiels récemment publiés, de 384.604.743 roubles, soit, en monnaie française, un peu plus d'un milliard de francs. Les dépenses qu'occasionnera la construction de la ligne autour du Baïkal sont comprises dans ce chiffre.

10.321.582 roubles ont été alloués à des travaux corollaires de la construction du Transsibérien (navigation fluviale, port de Vladivostok, etc.); 30.646.582 roubles ont été affectés à la colonisation de la région traversée par le chemin de fer (stations médicales, ambulances, instruments agricoles, dépôts de semences); 908.562 roubles ont été donnés pour couvrir les frais des explorations géologiques, et 1.574.917 pour faciliter les exploitations minières. Enfin le fonds institué en 1894 par l'empereur Alexandre III a servi à construire dans la zone du Transsibérien 190 églises et 184 écoles.

Le Transsibérien aboutit à la ville de Srétensk, sur la Chilka, qui prend plus loin le nom de fleuve Amour : il devait être continuée le long du fleuve, lorsqu'on décida de faire passer la voie ferrée à travers la Mandchourie. La ligne nouvelle traverse d'abord la Transbaïkalie et elle entre en terre chinoise à la station frontière qui porte, elle aussi, le nom de Mandchourie.

Le point de raccordement des deux lignes est à 120 kilomètres de Tchita, chef-lieu de la province de Transbaïkalie, à la station de Karymskaïa.

LE TRANSMANDCHOURIEN

La ligne qui réunit le Transsibérien au Transmandchourien a une longueur de 300 kilomètres environ. Sur les plans publiés par les administrations, elle semble presque droite comme celle de la Sibérie Occidentale, par exemple : à la vérité, les courbes y sont aussi hardies que nombreuses ; il y a des pentes difficiles ; en un mot, pour éviter de percer des tunnels, les ingénieurs russes ont contourné les obstacles et les difficultés.

La température de la région est toujours excessive. En été, la chaleur est souvent intolérable et des orages formidables se succèdent, avec des pluies torrentielles, qui transforment en torrents infranchissables les petits cours d'eau de la province, même les moins profonds : j'ai dû parfois, au cours de mon dernier voyage en Transbaïkalie, camper entre deux ruisseaux qu'une pluie d'orage avait grossis et dont les gués étaient

devenus impraticables. En hiver, la température descend jusqu'à — 50°. Le savant professeur Jules Legras, qui a publié sur la Sibérie tant d'intéressantes études, y a noté —57° pendant l'hiver de 1901-1902; en général, la moyenne de janvier est de — 40°. Chose curieuse, la neige est très rare dans la région, et le traînage n'y peut pas être établi chaque année.

Vu du train, le pays est d'aspect le plus souvent monotone. On traverse de grandes steppes, des plateaux sablonneux, vallonnés, infertiles où l'émigration des colons ne s'est pas encore portée : d'ailleurs, ces vastes espaces semblent avoir été destinés à la vie nomade, et les hommes qui y vivent, les Bouriates, de religion bouddhique pour la plupart et qui appartiennent à la race mongole, sont des pasteurs et des conducteurs de troupeaux.

La flore et la faune de Sibérie se modifient sensiblement lorsqu'on a franchi les monts Stanovoï dans la province de Transbaïkalie : on voit apparaître, dans la région traversée par la ligne qui nous occupe, les plantes de l'extrême-orient de la zone tempérée asiatique. Aux animaux communs à toute la Sibérie viennent s'ajouter ici ceux des steppes de Mongolie et de Mantchourie, les grands fauves et une incroyable variété d'oiseaux. Les poissons qui vivent dans les rivières traversées par la ligne sont très différents de ceux qu'on trouve dans l'Ob, le Baïkal ou la Léna.

Les gares sont petites et semblent perdues au milieu du désert; quelquefois, près d'elles, on a construit déjà quelques maisons habitées par les chefs des différents services des Voies et Communications. Les stations ont été débaptisées et portent aujourd'hui, pour la plupart, des noms russes : les dénominations primitives, qui avaient été empruntées à la langue bouriate, étaient autrement intéressantes, autrement pittoresques. On se plaît beaucoup aujourd'hui, en Russie, à donner aux villages nouvellement fondés toujours et partout les mêmes noms : c'est par centaines que l'on peut compter les Alexandrowski, Nikolski, Petrovski, Semenovski, ou les villages qui portent le nom de grandes fêtes religieuses, Trinité, Assomption, Résurrection, Ascension. Quelquefois aussi, les stations reçoivent le nom d'un des ingénieurs constructeurs de la ligne.

Les Russes qui habitent dans les steppes mongoles sont rares : il y a quelques commerçants, qui volent les nomades et vivent d'usure; les uns sont russes, les autres chinois. On trouve en outre des fonctionnaires subalternes, qui ont été créés, la plupart du moins, pour le malheur des Bouriates. Les nomades ne savent que trop ce que c'est qu'un pot-de-vin et ils sont

obligés d'en offrir plus souvent qu'ils ne le voudraient. Dans un monastère où je vivais en compagnie de lamas, moines de la religion bouddhique, le vétérinaire de l'endroit se présente un jour : il annonça aux moines qu'une épidémie de peste épouvantable venait d'éclater dans les environs et qu'il devait examiner toutes les bêtes appartenant au monastère ; le bétail contaminé devait être immédiatement abattu. Je travaillais dans une chambre voisine, et j'entendais la discussion, plaignant les malheureux dont le troupeau était l'unique fortune et que la peste allait ruiner en quelques jours. Le chérétoui, chef du monastère, ne se troubla pas ; il savait ce que voulait le vétérinaire et il lui offrit un billet de 100 roubles. C'était bien cela que le fonctionnaire était venu, sous un faux prétexte, chercher au monastère : le bétail, qu'il disait malade, fut aussitôt guéri par ce procédé, très simple quoique peu scientifique. Et ce n'est pas là d'ailleurs la seule histoire que j'aurais à raconter, le seul fait de ce genre dont j'aie été témoin.

Il y a, non loin des stations d'Aga et d'Onone, deux monastères bouddhiques très importants. Les temples y sont très beaux et renferment de grandes richesses. De nombreux lamas y vivent entourés de leurs élèves, et m'y ont offert une hospitalité très cordiale. J'ai vu là un jeune homme, qui passe pour être une des incarnations de Bouddha, et devant lequel les Bouriates viennent tour à tour se prosterner. Depuis son enfance, il est l'objet d'une vénération qui ne s'est pas démentie.

Les accidents de chemin de fer sur la ligne de Transbaïkalie, section mandchourienne, sont évidemment nombreux, pas plus cependant qu'en Sibérie centrale ou sur l'autre ligne de Transbaïkalie : ils tiennent à la fois aux choses et aux gens. Il y a des éboulements à la fonte des neiges ou après les pluies torrentielles d'été; la locomotive s'enfonce alors dans les amas de terre ou de neige, tombés sur la voie qu'ils obstruent. C'est là un plaisir qui ne m'a pas été épargné. D'autres fois le train déraille, et cet accident est le plus souvent causé par l'imprudence d'un mécanicien ivre, assisté d'un chauffeur non moins gris. Le personnel, dont on est malheureusement obligé de se servir, n'offre aucune garantie et ne peut inspirer confiance : on paie d'ailleurs assez mal les mécaniciens et les chauffeurs et quand on ne peut avoir les employés que l'on désire, on doit se contenter de ceux qu'on a. On cache le plus souvent les accidents de chemin de fer, mais le public les apprend; et comme nul ne reçoit de renseignements exacts, chacun exagère et dénature le peu qu'il sait : un simple déraillement devient alors un accident épouvantable. Il y a même des accidents qui sont

assez comiques, tel le suivant que j'ai éprouvé deux fois, et qui m'a, la seconde fois, bien moins amusé que la première.

Subitement entre deux stations le train s'arrêta : l'arrêt se prolongeant, j'envoyai mon guide bouriate demander ce qui se passait. Il revint quelques minutes après :

« Que t'a dit le chef de train? demandai-je.

— Il m'a dit : Va t'en au diable, chien malade! »

Je descendis, et le chef de train fut avec moi plus respectueux : l'accident n'avait, disait-il, aucune importance, ce n'était pas même la peine de s'en occuper. A la station précédente, où l'on s'était arrêté très longtemps, le mécanicien avait simplement oublié de prendre de l'eau pour sa machine.

« Comment a-t-il pu faire cet oubli? m'écriai-je.

— Oh! c'est bien naturel, il était tout à fait ivre... moins que « le chauffeur pourtant! »

J'allai jusqu'à la machine : les deux employés abrutis nous regardaient, comprenant à peine ce qui se passait.

Le chef de train décida de détacher la locomotive, qui, n'ayant plus à traîner de wagons, pourrait peut-être atteindre la station suivante où elle prendrait de l'eau et d'où elle reviendrait nous chercher. La locomotive nous abandonna donc dans la steppe, mais nous la vîmes s'arrêter elle-même à deux kilomètres plus loin et nous attendîmes pendant de longues heures le train de secours qu'on nous envoya assez tard dans la soirée.

De chaque côté de notre locomotive qui s'était ainsi arrêtée deux mille mètres après nous, le chauffeur et le mécanicien s'étaient endormis du sommeil des justes, sur l'herbe odorante de la steppe...

***

La station de Mandchourie a toute l'importance d'une station frontière : c'est là qu'est la douane, et si en général les objets rapportés de Chine passent assez facilement, les bibelots japonais sont frappés de droits très lourds et le public doit payer toujours beaucoup plus cher qu'il ne le voudrait.

Le pays dans lequel on entre alors, et où viennent de s'établir très solidement les Russes, a reçu son nom de la tribu des Mandchous, tribu guerrière s'il en fut. Il porte aussi le nom, en Chine du moins, de Khe-loun-tsan-chen, ce qui signifie « les Trois Provinces Orientales ». La Mandchourie comprend en effet, au point de vue administratif, trois provinces; sa superficie est d'environ 650.000 kilomètres carrés; la température y est très dure, et les grands cours d'eau comme la Nonni et le Soungari

sont recouverts pendant l'hiver d'une couche de glace épaisse de 3 mètres. La débâcle a lieu toujours assez tard.

Chaque province est administrée par un gouverneur général: on trouvera plus loin quelques détails et quelques anecdotes sur le gouverneur de Moukden.

Il est très difficile de donner le nombre exact des habitants de la Mandchourie, de 15 à 16 millions environ. Tous ne sont pas des Mandchous; ceux-ci ne sont pas même les plus nombreux, il y a beaucoup de Chinois établis dans les villes et s'occupant de commerce; on trouve aussi des Coréens, et si l'on en croyait les dépêches tendancieuses publiées en ce moment par les journaux anglais, de nombreux Japonais se seraient établis depuis un an dans le pays pour s'occuper ouvertement de commerce et secrètement d'espionnage, des Japonais viendraient même en cachant leur nationalité. Tout cela doit être exagéré, avec une grande part de vérité cependant : les Japonais sont grands maîtres en matière d'espionnage. Outre les peuples que nous venons de citer, nous trouvons dans la province des populations primitives et sauvages, les mêmes que celles que nous avons décrites [1] dans nos précédents articles : ce sont des Toungouses, des Orotchones, des Goldes, auxquels nous ajouterons, spéciaux à la province, les Solones, les Daours, les Tchiptchines. Ces populations sont païennes et chamanistes, tandis que les autres habitants appartiennent en général aux différentes sectes du bouddhisme. Il y a en Mantchourie, comme en Transbaïkalie, en Mongolie ou au Thibet, d'assez nombreuses lamaseries où vivent des moines, entourés de leurs élèves.

On ne peut pas passer sous silence les fameux Khounkhouzes ou Khoungouzes, qui sont les brigands de la province et qui terrorisent tous les habitants.

Ce qui m'a toujours surpris, c'est que ces misérables n'aient pas encore tenté quelque grande entreprise contre le chemin de fer : peut-être que, pour eux, la crainte de la Russie est le commencement de la sagesse. Cette année pourtant, un des grands bateaux sur la Soungari fut pillé par des Khounkhouzes qui s'y étaient embarqués à l'insu du capitaine et de la police. J'avoue que j'ai de grands doutes à ce sujet. La police chinoise de Mandchourie ne voit rien et n'est dangereuse que quand elle a vu; on pourrait la diviser en deux groupes, la bonne et la mauvaise : la première est composée de gens inoffensifs et ridicules, qui se sauvent dès qu'ils entendent appeler au secours; la seconde, qui est de beaucoup la plus nombreuse, accourt au contraire en pareil cas, s'unit aux brigands contre le malheu-

[1] *Quest. Dipl. et Col.*, 15 nov. et 15 déc. 1902, t. XIV, pp. 610 et 746.

reux voyageur et partage ensuite avec eux le butin conquis par la force.

On ne prête qu'aux riches, et c'est pourquoi peut-être tous les méfaits qui se passent en Mandchourie sont mis au compte des Khounkhouzes : il n'en est pas moins vrai qu'ils existent et qu'ils le prouvent très cruellement aux gens qu'ils attaquent. Ils se livrent à des malversations sur le territoire russe même, et sur les frontières de Corée. Pendant mon passage en Mandchourie, ils ont fait disparaître un marchand chinois de Moukden, ils ont attaqué un poste mal gardé près de Niou-tchouang : et ce sont là malheureusement choses trop fréquentes. Un jour le mécanicien arrêta notre train : près de la voie, un soldat russe était étendu dans une mare de sang, un poignard enfoncé dans la poitrine. Il avait été assassiné par les Khounkhouzes.

Un des officiers supérieurs de l'armée russe en Mandchourie me disait un jour :

« Au fond, il ne faut pas nous plaindre de toutes les malver-
« sations des brigands : ces gens-là nous rendent service ; ils
« nous fourniraient au besoin un bon prétexte pour rester
« en Mandchourie, afin de défendre notre chemin de fer et nos
« résidents, si on voulait nous forcer à une évacuation ! »

La Russie trouverait d'ailleurs bien d'autres raisons, dans les traités même qu'elle a passés avec la Chine. Le gouvernement chinois a d'ailleurs attribué plus d'une fois aux brigands des méfaits commis par l'armée régulière et sous sa propre instigation.

Le 27 août 1876, une convention fut conclue entre le gouvernement chinois et la Banque russo-chinoise, qui permit l'organisation d'une compagnie de l'Est-Chinois pour la construction et l'exploitation d'un chemin de fer ; on y stipulait que les travaux devaient être commencés en août 1897 au plus tard ; l'écartement des voies serait égal à celui qu'avait adopté la Russie pour le Transsibérien. La ligne devait aller, à travers la Mandchourie, de la frontière de Transbaïkalie à celle de la Province Maritime, et réunir Irkoutsk et la Russie d'Europe à Vladivostok. Le 15 mars 1898, après la cession de Port-Arthur, la Chine accorda à la Russie le droit de construire et d'exploiter l'embranchement de Port-Arthur. Trente-six ans après la mise en exploitation, la Chine pourrait, d'après la convention, racheter la ligne et rembourser les sommes dépensées, les frais corollaires et les intérêts accumulés. Au bout de 80 ans, la Chine prendrait de plein droit possession de la ligne : que de choses se passeront d'ici là !

Le matériel nécessaire à la construction des deux lignes fut

en partie amené à Port-Arthur et transporté pour la plupart au centre même de la Mandchourie, par des bateaux qui remontèrent le fleuve Soungari, affluent de l'Amour. C'est dans ce but que fonctionna la Compagnie des bateaux dite « du chemin de fer de Mandchourie ». Cette Compagnie a aujourd'hui de bons navires qui font le service entre la Sibérie, la Corée, le Japon et la Chine. Un service régulier existe entre Vladivostok, Gensane et Fousane en Corée, Nagasaki, Tchémoulpo, Port-Arthur, Takou, Tchéfou et Changhaï; d'autres bateaux de la même Compagnie vont à Sakhaline et à l'embouchure de l'Amour, et pénètrent jusque dans les ports de la mer d'Okhotsk et du Kamtchatka. La Compagnie du chemin de fer de Mandchourie a l'intention de créer une nouvelle ligne entre l'Amérique et la Russie d'Asie.

D'après le rapport publié par le ministre des Finances sur son voyage en Extrême-Orient, la construction du chemin de fer fut — et cela est très exact — admirablement organisée par l'ingénieur Krebedz : on posa les rails le plus rapidement possible en épargnant les travaux de terrassement longs et dispendieux, en contournant les obstacles par les pentes les plus raides que puisse gravir une locomotive, et l'on se servit de telles voies provisoires pour le transport des ouvriers et des matériaux de construction.

Parmi les ouvrages d'art, longs et difficiles à exécuter, il faut citer les ponts jetés par les ingénieurs sur les rivières de Mandchourie ; les plus grands sont véritablement imposants et ne le cèdent en rien à ceux de la Sibérie qui sont merveilleux. Citons en Sibérie les ponts sur le Tobol, près de Kourgane (462 mètres ; 6 travées), sur l'Ichime à Petropavlovsk (253 mètres; 3 travées), sur l'Irtych à Omsk (676 mètres ; 6 travées), sur l'Ob à Krivostchokovo (782 mètres ; 7 travées), sur la Tome à Potomochnaïa (504 mètres ; 6 travées), sur la Kia, après Marinsk (315 mètres ; 4 travées), sur la Tchouline à Atchinsk (273 mètres ; 2 travées), sur l'Iénisséi à Krasnoiarsk (912 mètres; 6 travées), sur la Kane (252 mètres ; 3 travées). Il y a en Mandchourie 14 ponts de plus de 250 mètres ; l'un, sur la Soungari, est plus long même que celui de l'Iénisséi : il a près d'un kilomètre de longueur, mais ne vient pourtant qu'au troisième rang parmi les ponts russes, puisque celui de la Volga a 1.485 mètres et celui de l'Amou-Daria 2 kilomètres environ. Les ponts de Mandchourie sont tous à peu près terminés. L'an dernier, lorsque j'ai traversé au mois d'avril la Nonni, le grand pont de fer n'était pas encore livré à la circulation et les ouvriers chinois poussaient un à un les wagons sur un pont de

bois qui n'inspirait aux ingénieurs qu'une confiance très limitée. Il y a 9 grands ponts, dont un de plus de 900 mètres, entre la frontière et Kharbine; 11 grands ponts sur la ligne de Vladivostok; 30 sur celle de Port-Arthur dont un de 900 mètres et deux de plus de 400.

La plus grande œuvre exécutée par les ingénieurs russes est le percement d'un tunnel de 3 kilomètres dans les monts Khinganes, que l'on ne pouvait pas tourner. C'est seulement en 1901, après les troubles de Chine, que ce travail a été commencé; il n'est pas probable qu'il soit terminé avant 1904, quoi qu'on en ait dit. Les monts Khinganes forment une barrière naturelle s'étendant dans le sens même du méridien, sur une distance de plus de 1.000 kilomètres : ils ont, avec leurs nombreuses ramifications, une largeur de 300 kilomètres environ.

La ligne de Mandchourie, depuis la frontière jusqu'à la ville de Kharbine, a 960 kilomètres. Là, elle continue jusqu'à la frontière de la Province Maritime sur un parcours de 360 kilomètres; de Kharbine à Port-Arthur, elle a 1.000 kilomètres. Elle est munie de rails lourds pesant 24 livres russes[1] le pied courant; on n'a pas voulu renouveler la faute commise en Sibérie, où l'on a dû recommencer un travail achevé et remplacer les rails trop légers qui avaient causé de nombreux déraillements. L'approvisionnement d'eau est partout assuré, bien que les travaux pour la pose des conduites soient loin d'être terminés. Des ateliers de réparation pour le matériel roulant ont été construits temporairement aux stations d'Inkoo et de Soungari. A l'époque actuelle, on peut aller en quatre jours de la frontière de Sibérie jusqu'à Port-Arthur.

La première station importante est la petite ville de Khaïlar, qui peut avoir aujourd'hui de 4 à 5.000 habitants; puis on traverse un vaste plateau de 300 kilomètres environ. Le train gravit ensuite le Khingane : c'est à cet endroit que l'on construit le tunnel dont il a été parlé déjà. Le train suit une ligne provisoire, puis descend dans la vallée de la Nonni par la voie en zigzags, curieusement et habilement établie. Le train descend lentement la première ligne des zigzags, il va jusqu'au bout et s'arrête : la locomotive de queue alors l'entraîne sur la deuxième ligne et ainsi de suite jusque dans la vallée. La rivière Nonni est traversée à 18 kilomètres de Tsitsikar, grande ville aux temples riches et curieux, qui, comme toutes les villes de Mandchourie, a été laissée à l'écart lors de la construction du Transmandchourien. Elle est occupée, elle aussi, par l'armée russe.

[1] Une livre russe = 409 grammes.

On arrive enfin à Kharbine, à l'embranchement des deux lignes de Mandchourie. Kharbine a été le principal centre de l'administration et de la construction du chemin de fer. Une ville russe s'est élevée à quelques kilomètres de la ville chinoise; elle a pris déjà une grande importance et le voyageur qui la parcourt peut se croire dans un des chefs-lieux de district de Sibérie. Prévoyant l'avenir destiné à Kharbine, l'administration a acquis une grande étendue de terrains, et la ville peut s'étendre aujourd'hui sur une surface de plus de 33 kilomètres carrés. Kharbine comprend en quelque sorte trois villes bien distinctes: Vieux-Kharbine qu'habitent les indigènes, Nouveau-Kharbine, la ville neuve et officielle, et enfin le Port sur les bords de la Soungari, où se sont ouvertes déjà des maisons de commerce importantes, spéciales à Kharbine ou succursales d'établissements de Port-Arthur et de Vladivostok. En juillet dernier, 255 lots de terrains ont été affermés à des particuliers. La superficie en était de 200.000 mètres carrés et les enchères ont produit 1.000.000 de francs. Une nouvelle vente est annoncée déjà.

Après Kharbine, la ligne de Vladivostok entre dans un pays montagneux, et le trajet est intéressant et souvent pittoresque; la ligne de Port-Arthur est beaucoup plus longue, elle traverse un pays plat et passe près de quelques villes importantes. Je ne puis oublier le wagon dans lequel j'ai voyagé entre Moukden et Kharbine : c'était un vieux wagon de marchandises, transformé en wagon de voyageurs; une cloison le divisait en deux compartiments, nous étions entassés les uns sur les autres, les banquettes étaient sales et le parquet n'avait pas été balayé depuis longtemps. On sait la familiarité qui règne toujours entre les voyageurs en Russie : au bout d'une heure, je connaissais tout le monde; une voisine m'offrait du thé sur sa banquette où dormaient, au milieu de linges et de paquets, deux petits chiens ; un autre voyageur m'invitait à m'asseoir dans le coin qu'il occupait avec quelques serins qu'il rapportait à sa femme. Malgré le peu de confort, nous passâmes gaiement notre temps. On sait combien aimables sont les Russes en voyage.

La ville la plus curieuse que l'on puisse visiter dans la région est Moukden. Elle s'élève à une distance de 30 kilomètres de la gare, mais on construit une autre ligne qui conduira presque aux portes de la ville. J'ai gagné Moukden en voiture, sous la garde de trois soldats russes que le commandant du détachement de la gare avait tenu à me donner. La route est comme toutes les routes chinoises, c'est-à-dire épouvantable; s'il a plu, le

voyageur doit rester embourbé de longues heures dans des fondrières; s'il fait sec, la voiture roule invisible dans le nuage de poussière qu'elle soulève. A chaque cahot, on se demande de quel côté on va verser. A l'entrée de la ville, près d'un grand arc de triomphe en bois, est une riche lamaserie qui renferme quelques beaux objets fabriqués au Thibet; puis on passe sous d'énormes portes qui ressemblent à des citadelles; les rues principales sont larges et les boutiques bien achalandées, une foule grouillante les remplit, de lourds chariots y roulent, traînés par des chevaux, des bœufs ou des mulets; les fonctionnaires chinois passent gravement en chaises à porteurs, tandis que, bousculant tout le monde, des soldats russes chevauchent comme en pays conquis. Malgré tout, le soldat russe, bon enfant, s'entend assez bien avec le Chinois; les casernes sont des maisons, et quelquefois d'anciens temples ou des palais abandonnés. Un soir, j'entrai dans une maison où des Russes chantaient en chœur : c'étaient des soldats, qui, dans un casernement, jadis temple rempli de divinités chinoises, disaient en chœur, avant de se coucher, les prières du soir de la religion orthodoxe.

Je n'ai pas l'intention, et ce n'est pas le lieu, de décrire la ville de Moukden. Je ne dirai qu'un mot des deux principales curiosités : le tombeau impérial et le palais.

Le tombeau se trouve dans un vaste jardin quadrangulaire, planté d'admirables cèdres; l'allée centrale est très large, et de chaque côté de cette allée sont d'énormes bêtes en pierre sculptée, chevaux, dragons, chameaux, animaux réels ou fabuleux. Le soleil de midi faisait étinceler devant moi les toits bizarres du temple, jaunes, rouges et verts, et rendait plus fantastiques encore, en les enveloppant d'un rayon ardent, les bêtes monstrueuses qui semblaient endormies. Le temple, la porte et l'escalier, tout était admirable de goût, de sculpture fine et savante.

Le palais contenait d'admirables collections qu'on laissait, lors de ma visite, pourrir dans la saleté : je croyais marcher sur un tapis, tant était épaisse la poussière sur le parquet. Au moment de la guerre, des objets avaient été volés ou perdus, d'autres volontairement brisés. Les poteries étaient entassées les unes sur les autres, et les belles et précieuses étoffes chinoises, maculées, déchirées, jetées en tas, étaient mangées par les vers. Je visitai le palais, accompagné par des Russes et des Chinois : l'un de ces derniers qui, élégamment habillé, se tenait constamment à l'écart, me voyant arrêté devant un brûle-parfum merveilleux et qui semblait avoir été déformé

à coups de marteau, s'avança et me dit, s'associant à ma pensée :

« Voilà ce qu'est la guerre ! »

Puis il ajouta :

« Je préfère encore ceux qui ont volé nos objets précieux à « ceux qui les ont détruits, en barbares qu'ils étaient. »

Puis, gravement, le Chinois me fit une révérence et s'éloigna.

Je fis aussi une visite au gouverneur général chinois : celui-ci m'accueillit solennellement au milieu de ses soldats qui me présentaient les armes; il m'offrit une collation, composée de sardines, de fruits et de gâteaux, arrosée de cassis qui venait de France, et de champagne qui avait été fabriqué avec toute autre chose que du raisin par quelque chimiste de Changhaï. La conversation, traduite par l'interprète russe, fut peu intéressante. Le gouverneur éludait mes questions et y répondait par des paroles aimables et banales.

Se conformant aux règles du protocole, le gouverneur général me conduisit jusqu'au perron où nous nous fîmes nos adieux.

L'interprète me dit alors tout bas :

« Sa Haute Excellence veut bien vous accompagner jusqu'au « second perron ! »

Les salutations et les révérences recommencèrent, puis l'interprète reprit :

« Sa Haute Excellence vous fait l'honneur de vous accom- « pagner jusqu'à la porte de la rue ! »

C'était là, en effet, paraît-il, un suprême honneur : les soldats présentèrent les armes, et devant la porte la foule s'était amassée dans la rue. Je pensais que les gouverneurs des temps passés auraient été bien surpris de voir leur successeur accompagner, avec tant de respect apparent, un Français dans Moukden occupé militairement par les Russes !... Il y a un agent diplomatique russe à Moukden; et je souhaite à mes compatriotes qui passeront en Mandchourie, de trouver auprès de M. Kolokolnikof un accueil meilleur que celui qui me fut réservé.

Après Moukden, la station la plus importante est celle d'Inkoo, d'où l'on peut gagner la ligne anglaise qui conduit à Pékin, et dont l'importance grandit très vite.

On entre ensuite dans le Kouan-toun, où se trouvent, d'après les derniers chiffres publiés, 3.286 Russes, 192.457 Chinois, 67.576 Mandchous, 241 Japonais, 387 Coréens, 194 Européens. Les Chinois de la province s'adonnent au commerce et à la culture ; ils cultivent le mûrier et le millet ; ils ont aussi de vastes champs de haricots dont les cosses sont envoyées au Japon, où on les transforme en engrais. Autour des fermes de Mandchou-

rie, il y a toujours des petits jardins où les Chinois cultivent des légumes et des fruits, choux, radis, oignons, concombres, pastèques, melons et potirons. Ils aiment beaucoup les fleurs avec lesquelles ils parent l'entrée de leurs maisons. Même dans les campagnes, les sociétés secrètes, qui conspirent en silence, et sans grand succès d'ailleurs, contre la Russie, sont très nombreuses.

Enfin la voie ferrée aboutit à Port-Arthur : à la station qui précède cette ville, une ligne se détache qui conduit à Dalny.

Le voyageur, qui entend toujours parler de Port-Arthur et qui s'attend à visiter un port de guerre formidable, est très déçu dès son arrivée : Port-Arthur ne semble pas être encore la forteresse inexpugnable dont parlent sans cesse les journaux anglais. La ville est sale et malsaine, les Chinois y vivent dans des conditions d'hygiène déplorables, les travaux dans le port sont loin d'être achevés, et il me fut facile de comprendre l'an dernier combien était naturelle l'émotion qu'avait fait naître l'alliance anglo-japonaise en Russie. Il y a des étrangers qui se sont établis à Port-Arthur ; inutile de dire que les Français sont loin d'y être les plus nombreux. L'explorateur Chaffaigon s'y consacre au commerce, et un nouveau comptoir français vient de s'y établir. Après un bon essai à Irkoutsk des Français bien inspirés ont fondé des succursales à Port-Arthur et à Vladivostok.

On peut dire que la ville de Dalny, voisine de Port-Arthur, et qui doit devenir le grand port russe d'Extrême-Orient, a été créée de toutes pièces par la Russie. Celle de Vladivostok a été très émue par la création de ce nouveau port, et les commerçants ont pensé qu'ils seraient facilement ruinés par ceux de Dalny, surtout maintenant que Vladivostok a cessé d'être un port franc.

M. Witte, ministre des Finances, s'est occupé récemment de cette question ; il pense, avec juste raison, que l'avenir économique et commercial de la Russie est en Extrême-Orient et que dans les vastes possessions russes, que baignent l'océan Pacifique et les mers qui en sont tributaires, il y a place pour plusieurs ports de premier ordre. Vladivostok ne pouvait être l'unique grand port d'Extrême-Orient russe ; sans doute la baie, au bord de laquelle est située la ville, est admirable et offre aux bateaux de guerre et de commerce un abri incomparable ; elle est en outre défendue par des fortifications naturelles, dont le génie militaire a tiré un merveilleux profit ; mais elle est loin des mers de Chine, où doivent s'établir les nations européennes qui tiennent à compter en Extrême-Orient, et des glaces l'encom-

brent chaque année pendant l'hiver : on n'y peut alors pénétrer qu'avec l'aide du bateau brise-glaces. Dalny, dit le rapport officiel du ministre, est une ville russe au même titre que Vladivostok et il n'est pas admissible de sacrifier la première à la seconde : il est vrai que les commerçants d'Extrême-Orient disent que, pour ne pas commettre cette injustice, c'est le contraire que l'on a fait.

Le ministre prétend concilier les intérêts des deux villes et pouvoir délimiter, dès aujourd'hui, la sphère d'influence commerciale répartie à chacune d'elles, de façon à empêcher entre les ports rivaux une concurrence inutile et dont les conséquences seraient désastreuses.

Les maisons qu'on a construites à Dalny sont très belles, et je ne sais pas de ville où les fonctionnaires sont plus confortablement et quelquefois plus magnifiquement logés. Les dépenses occasionnées par la création de Dalny ont atteint déjà 18.850.000 roubles; mais elles dépasseront de beaucoup ce chiffre : on veut faire grand, et comme partout en Mantchourie, on dépense sans compter. On a vendu aux enchères, au mois de novembre, 425.027 roubles de terrain, à 25 roubles la sajène carrée. On se propose d'en vendre à nouveau, et si le prix de la sajène restait à 25 roubles — ce qui n'est pourtant qu'un minimum — le produit de la vente prochaine dépasserait 15 millions de roubles : or l'étendue des terrains désignés pour la vente prochaine représente seulement le quart du territoire qui sera vendu par la suite.

L'avenir de Dalny sera brillant, et le ministre des Finances, qui veut activer encore les travaux commencés, est plein de mépris pour toutes les critiques et pour toutes les difficultés suscitées par des rivalités sans fondement sérieux, à son avis : ce sont là, pour lui, des choses temporaires et partant secondaires, car « l'histoire, dit-il avec raison, compte par siècles et non pas par années ». On peut se rendre compte de l'état actuel des travaux, quand on lit dans le rapport de M. Witte que la vie du port et de la ville ne pourra guère commencer que dans un an.

***

Si l'on examine avec attention les chiffres qui ont été cités au cours de cette étude, si l'on réfléchit au travail colossal entrepris par les Russes et accompli si rapidement, on peut à peine se faire une idée des sommes d'argent dépensées et des vies sacrifiées en Mantchourie.

Pense-t-on que la question de l'évacuation des provinces soit

aujourd'hui simple et facile à résoudre? Les Russes veulent-ils, comme l'annoncent tant de dépêches qu'on publie journellement et qui sont de source tantôt anglaise et tantôt japonaise, et pensent-ils même s'arrêter dans leur marche en avant? C'est ce que nous étudierons dans la seconde partie de ce travail. Qu'est-ce que les Japonais doivent penser actuellement de la convention russo-chinoise et des promesses d'évacuation? La Russie est restée fidèle à ses intentions premières et persévérante dans ses efforts : le temps a travaillé déjà et travaille encore pour elle, tandis que chaque mois qui s'écoule est un insuccès pour ses rivaux. J'étais en Extrême-Orient, au Japon, au moment où fut conclue l'alliance anglo-japonaise, en Mandchourie aux jours où devint publique la convention russo-chinoise, qui ne fut à vrai dire qu'une réponse à la déclaration d'alliance, réponse très habile et qui calma un peu les ardeurs japonaises et les esprits trop surexcités. Les Japonais crurent que la Russie avait peur et qu'elle reculait. On le répéta même dans les journaux européens.

Que la Russie ait été très émue par les déclarations d'alliance anglo-japonaise, cela semble évident, et l'émotion régna aussi bien dans le haut commandement de Mandchourie que dans les sphères officielles de Saint-Pétersbourg ; on ne se sentait pas prêt en effet et on craignait quelque démonstration japonaise. Contre toute attente, le Japon est resté tranquille et rien n'est venu entraver l'œuvre des Russes : le danger qui les menaçait leur donna des forces nouvelles, mais ne les fit pas sortir de leur calme ; ils ont gagné du temps, et c'est là tout ce qu'il leur fallait. Les Japonais avaient accueilli comme une victoire la convention russo-chinoise ; sont-ils toujours du même avis ? Ils pourraient pourtant apprendre de leurs amis les Anglais, qui occupent toujours l'Egypte, quelle est l'exacte valeur d'une promesse d'évacuation.

PAUL LABBÉ.

SAINT-PIERRE ET MIQUELON[1]

L'ARMEMENT

Armer un navire, c'est posséder une coque, mettre cette coque en état de naviguer dans un but déterminé, enfin lu donner un équipage et un matériel indispensable à la vie du bord.

Armer en guerre, armer en yacht, armer en pêche, armer au long cours, armer au cabotage, telles sont les différentes manières d'utiliser un navire.

A première vue, il semble devoir être aussi aisé d'envoyer un homme pêcher la morue que d'embaucher un ouvrier sur un chantier quelconque. C'est un marché à passer, un prix à débattre. Mais il n'en est pas ainsi en France. Des textes nombreux sont là qui réglementent la chose et lient l'Etat, l'armateur et le marin, à l'avantage de ces derniers. Avantages qui ne vont pas sans quelques inconvénients, surtout lorsque les prescriptions sont appliquées aux uns et non aux autres, comme cela s'est vu dans la grève désastreuse de Marseille.

Les avantages sont nombreux : pour l'armateur, c'est la stabilité, l'impossibilité de grève; pour les marins, c'est la protection contre une exploitation toujours possible et aussi une retraite assurée pour lui, sa veuve et ses enfants, après un certain nombre d'années de mer.

Une remarque en passant : il est curieux de voir si fort décrier la marine et l'inscription maritime par les hommes, dits à principes avancés, lorsque cette marine, d'allure si réactionnaire, paraît-il, est la première organisation française qui ait admis et pratiqué le principe socialiste des retraites aux vieux travailleurs et à leur famille — travailleurs non employés de l'Etat, bien entendu — principe que ces hommes avancés veulent, et non sans raison, généraliser à tous les Français. Mais point n'est l'heure à la politique.

[1] Voir Le Breton, La question de Terre-Neuve (*Quest. Dipl. et Col.*, 1er avril 1903, t. XV, p. 411 et sq.).

Enfin, quoi qu'il en soit, l'armement pour Terre-Neuve se divise en :

Armement métropolitain pour le banc, sans sécherie;
Armement métropolitain pour le banc, avec sécherie;
Armement pour la côte;
Armement pour les îles Saint-Pierre et Miquelon;
Armement local ou Saint-Pierrais.

Les quatre sortes d'armement métropolitain peuvent se résumer en deux : Armement, avec ou sans sécherie.

J'ai dit précédemment quelques mots sur la préparation de la morue, sur ce qu'était une grève, quel était son but.

Armement sans sécherie. — C'est armer un navire qui partira de France en mars ou en avril, se rendra sur les bancs, y séjournera toute la saison et reviendra en France en octobre, sans avoir touché terre parfois. Il passera six mois à rouler, à tanguer sur son ancre dans les parages brumeux de Terre-Neuve, occupé seulement à capturer et saler des morues par milliers.

Ces bâtiments, armés avec salaison à bord, autrement dit sans sécherie, peuvent avoir le nombre d'hommes qu'il plaît à l'armateur ou au capitaine de mettre à leur bord. Ils sont en général de forte taille — 300 tonneaux — et appartiennent en grande partie au port de Fécamp. Ils emportent de France tout ce qui leur est nécessaire en fait de vivres, eau, sel, et n'ont en principe jamais à relâcher à Saint-Pierre. Cependant rares sont ceux qui n'y vont pas une fois ou deux pendant la saison, soit pour déposer un malade, soit pour renouveler la provision d'eau, soit pour débarquer la morue si la cale est pleine.

Là nous touchons un point encore réglementé.

« Un navire armé sans sécherie doit ramener en France le « produit de sa pêche. Mais, comme il était inadmissible de « faire perdre à un navire un ou deux mois de pêche en fin de « saison, sous prétexte qu'il lui était interdit de vider sa cale « pleine, un nouveau texte a autorisé le débarquement à Saint-« Pierre de la morue prise, ou plutôt, non la mise à terre, mais « le transbordement direct de la cargaison sur un long cour-« rier. »

Les morues doivent être séchées en France. Mais s'il n'y a pas de long courrier disponible? Alors, la chose est prévue par le décret du 23 mars 1888. Le navire armé sans sécherie est autorisé à débarquer temporairement, à Saint-Pierre, le produit de sa pêche qui attend ainsi sa réexpédition.

Armement avec sécherie. — L'armateur métropolitain qui envoie un navire armé, avec sécherie, possède à Saint-Pierre un représentant. Celui-ci est à la tête de ce que l'on nomme « l'habitation » : une villa, entourée de magasins, hangars, graves, situés à proximité d'un appontement ; puis, en rade, des chalands, embarcations, etc. C'est à l'habitation que le navire viendra, trois fois par saison, déposer le produit de sa pêche et qu'il y trouvera de la boëtte, des vivres, du matériel de rechange. Aussitôt le déchargement terminé, le plein des soutes achevé, le navire reprend le large et le gérant s'occupe de sécher la morue, de l'emmagasiner, de l'expédier, de la vendre.

Saint-Malo, Granville, Binic arment avec sécherie à Saint-Pierre. Le départ de tous ces navires a lieu en général dans la deuxième quinzaine de mars, et ils peuvent commencer leurs opérations dès leur arrivée sur le banc.

On peut armer avec sécherie au French-Shore. La grave est alors sur la côte française de Terre-Neuve, dans quelque baie abritée. Le navire pêche dans les environs de la baie, y revient déposer son poisson, puis repart en pêche. L'habitation n'existe pas aussi complète qu'à Saint-Pierre. Une mauvaise baraque la remplace et sert d'abri aux deux pêcheurs laissés à terre pour surveiller et sécher la morue. En fin de pêche, le navire réembarque tout son poisson.

La disparition partielle de la morue de la côte a amené la disposition de cette sorte d'armement.

Armement avec sécherie pour le French-Shore. — Le French-Shore se divise en deux parties, appelées la côte Est et la côte Ouest.

La côte Est est cette partie du French-Shore qui s'étend du cap Saint-Jean au détroit de Belle-Ile, à l'Est de la grande presqu'île qui termine au Nord l'île de Terre-Neuve. La côte ouverte est la partie de côte qui fait face au Labrador et au Saint-Laurent.

Les navires, armés pour la côte Est, viennent directement de France à Terre-Neuve et s'en retournent sans passer par Saint-Pierre. Ce sont de grands navires, largement approvisionnés pour toute leur campagne. L'expédition compte même parfois l'envoi de 2 navires et de 100 hommes. Ils quittent leur port d'attache après le 20 avril, pour n'arriver qu'au début de juin ; car avant cette époque tous les havres sont encombrés de glaçons qui rendent inutile toute arrivée plus hâtivé.

Aussitôt parvenu dans la baie, choisie par avance, comme nous le verrons plus loin, le capitaine mouille son navire,

l'affourche au besoin et le désarme, c'est-à-dire qu'il met à terre ou à fond de cale tout son gréement, tout son matériel, qui ne pourraient que se détériorer à rester six mois inutilement exposés aux intempéries du climat. Tandis qu'une partie de l'équipage désarme le navire, l'autre partie répare les cabanes, hangars, chauffands et appontements qui ont servi l'année précédente. Des arbres sont abattus dans le bois voisin ; les cloisons consolidées, les toitures en prélarts rétablies, celles en chaume réparées. Dès que les cabanes sont à même d'abriter de la pluie, on y dépose tout le matériel : voilure des embarcations, filets, hameçons, avirons, objets de toute espèce, sans oublier, bien entendu, la garde-robe — oh! combien rudimentaire et malpropre ! — de nos braves Bretons et Normands. Si le temps est favorable, ce travail demande une huitaine et l'on commence la pêche aussitôt que possible, car elle seule paye.

Sur la côte Ouest, il en est identiquement de même. Mais alors les navires appareillent de France plus tôt que ceux de la côte Est, et ils passent en général à Saint-Pierre à l'aller comme au retour. Les uns et les autres transportent eux-mêmes le produit de la pêche. Parfois, quand celle-ci est fructueuse, le capitaine, pour se débarrasser du surplus du poisson, demande au représentant de sa maison à Saint-Pierre l'affrètement d'une goélette. Opération parfois mal aisée, car tout navire qui peut tenir la mer est en principe en pêche.

Sur la côte Ouest, on rencontrait encore, il y a quelques années, des goélettes armées avec sécherie, mais sans que l'emplacement de cette sécherie fût assigné par avance. Ces petits navires, uniquement saint-pierrais, sont dits armés en « dégrat ». Au début de la saison, dans le golfe du Saint-Laurent, ils recherchent la morue en quête du hareng, et reviennent faire sécher leur poisson en quelque baie inoccupée de la côte. Mais cette pratique n'est plus guère en usage, et les goélettes saint-pierraises qui défilent le golfe pendant la fin des mauvais temps de l'Océan, s'en vont à Saint-Pierre déposer leurs morues et reprennent bien vite la mer, pour passer sur les bancs les mois d'été.

Beaucoup de goélettes américaines et anglaises recherchent aussi la morue dans le golfe et la préparent, soit au Canada, soit aux Etats-Unis.

Armement pour Saint-Pierre. — C'est l'armement pratiqué par les propriétaires qui envoient leurs navires porter du sel à Saint-Pierre et leur font rapporter la morue. Longs-courriers, beaux voiliers chargés de réapprovisionner les magasins de

notre colonie et de transporter la morue aux Antilles, en France, en Méditerranée.

L'Armement local ou saint-pierrais a pris, depuis une vingtaine d'années, un développement considérable. Il entre pour une part très importante dans l'armement français et consiste presque uniquement en goélettes de 90 tonneaux armées avec sécherie à Saint-Pierre. Les armateurs peuvent, s'ils le désirent, occuper les places de pêche du French-Shore et le tirage au sort est prévu en cas de compétition; bien entendu, les emplacements laissés disponibles par les métropolitains sont seuls mis à la disposition des Saint-Pierrais. Ce tirage au sort n'a jamais été nécessaire, et un seul emplacement, celui de l'île Rouge, fut occupé en 1902.

On trouvera plus loin quelques détails sur ces places de pêche de la côte et leur distribution.

Petits pêcheurs. — Dans le but de maintenir nos droits sur Terre-Neuve, le gouvernement a autorisé les pêcheurs saint-pierrais à s'y installer, sans qu'un navire de mer soit obligatoirement attaché à leur établissement. Dès 1894, date du premier essai, 108 pêcheurs sont allés par groupe de 2 et 4 avec une ou deux embarcations en quelques points de la côte Ouest.

Les résultats furent satisfaisants et depuis lors, chaque printemps, des Français quittent leur famille pour aller pêcher la morue sur la côte française de la colonie anglaise. Le nombre de ces pêcheurs a été successivement de 108, 146, 156, 117, 157, 111, 140, 103, et de 149 en 1902.

Le principe de ce déplacement est bon, car au début de la saison la morue est abondante sur la côte et rare aux environs de notre île. C'est la raison qui fait que les goélettes défilent le golfe, ainsi que nous l'avons vu. La plupart de nos petits pêcheurs (60 %) rallient Saint-Pierre au début de juillet et rapportent quelques dizaines de quintaux par homme, tandis que leurs camarades, plus casaniers, en sont encore à pêcher leur premier quintal.

En juillet, l'encornet arrive à Saint-Pierre et la morue donne; inutile alors d'aller la chercher au loin lorsqu'on la trouve en abondance à sa porte.

Ces petits pêcheurs ne vont guère s'établir au Nord de la baie des Iles. Leurs emplacements préférés sont ceux de l'île Rouge, de Port à Port et des différentes îles de la baie des Iles. La durée de la pêche fructueuse est ainsi augmentée pour les Saint-Pierrais, sans que soient encourus les risques dus à la mauvaise saison qui se prolonge plus longtemps à Saint-Pierre que sur la côte.

En résumé, ces différents armements mettent en mouvement le nombre de navires suivant :

Armement métropolitain.	1901	1902[1]
Navires	206	219
Jaugeant	30.812 tonneaux	37.708 tonneaux
Montés par	6.214 hommes	6.774 hommes

	Armement local.	1901	1902
Pour la grande pêche	goélettes	200	208
	montés par	3.606 hommes	3.925 hommes
	aidés par	326 graviers	434 graviers
Pour la petite pêche en 1902	63 embarcations	149 hommes pour la côte Ouest.	
	450 embarcations	1.000 hommes à Saint-Pierre.	

Au total, 420 navires de plus de 90 tonneaux, montés par 11.000 hommes, représentent l'effort principal de la France dans l'exploitation des pêcheries de Terre-Neuve.

Le produit total du travail des 12.000 hommes qui pratiquent effectivement la grande et la petite pêche s'élève à environ une trentaine de mille tonnes de morues au vert, à 150 tonneaux de rogue, et à 500 tonneaux d'issues dont 350 d'huile. Le prix total de cette richesse peut monter à une vingtaine de millions.

Toute la morue pêchée n'est pas expédiée en France. Une partie est directement envoyée aux Antilles pour y être consommée sur place; une autre est envoyée à Boston où elle s'américanise pour être vendue au Brésil; le reste enfin est dirigé sur France, à Bordeaux et Cette, d'où elle est distribuée en Europe, en Italie, en Grèce. Dans ces deux ports sont installées de grandes sécheries à vapeur qui préparent la morue de la plupart des banquiers métropolitains armés sans sécheries. Elles accomplissent régulièrement le travail que font les graviers et le soleil incertain de Saint-Pierre.

C'est à Bordeaux que se trouve le grand marché de la morue, et ses fluctuations se font sentir sur toutes les rives atlantiques et méditerranéennes.

LE FRENCH-SHORE

Nous avons vu ce qu'était le French-Shore. Longue étendue de côte de plus de 1.000 kilomètres de long s'étendant du cap

[1] L'augmentation a presque entièrement été fournie par Saint-Malo.

de Raye (pointe Sud-Ouest de Terre-Neuve) au cap Saint-Jean sur la côte Est. Sur cette longue côte, très découpée, on compte environ 70 havres, dont 21 sur la côte Ouest et 49 sur la côte Est. Dans ces havres, on a déterminé 208 places de pêche et 12 places de saumonerie; c'est à ces places que se rendent directement les navires armés avec sécherie pour la côte.

Anciennement, l'armement pour le French-Shore fut très actif et les meilleurs havres étaient toujours les plus recherchés par les armateurs.

Au début du siècle, 400 navires, de faible tonnage il est vrai, étaient expédiés en France annuellement. 80 étaient destinés aux bancs, 80 exploitaient le golfe, et 250 environ stationnaient sur la côte. Dans ces conditions, la recherche des bonnes places était ardente. Longtemps elles restèrent au premier occupant. Pour s'en assurer la possession, les armateurs n'hésitèrent pas à faire partir leurs navires en plein hiver, les exposant ainsi à des coups de vent désastreux. Il y eut des rixes entre équipages et des abus de toutes sortes, dont les résultats furent toujours des pertes de vies humaines. Le gouvernement dut intervenir, et pour éviter tout conflit, empêcher tout départ trop hâtif, dut réglementer le choix des emplacements.

Il fut décidé que, tous les cinq ans, dans les premiers jours de janvier, un tirage au sort des places de pêche aurait lieu au commissariat de la Marine, à Saint-Servan, devant les armateurs intéressés. La chose ainsi réglée donne de très bons résultats et voici comment l'on procède encore aujourd'hui.

Les armateurs donnent la liste des navires qu'ils veulent envoyer. Ceux-ci, suivant leur tonnage, sont répartis en trois catégories :

1re catégorie.....	Navires de plus de 150 tonneaux montés par au moins 30 hommes.
2e —	Navires de 90 à 150 tonneaux montés par au moins 25 hommes.
3e —	Navires de moins de 90 tonneaux n'ayant que 20 hommes à bord.

Puis on tire au sort les places par catégories.

Malheureusement toute cette réglementation est tombée en désuétude à l'heure actuelle.

En 1887....	9 places seulement furent occupées.
En 1892....	16 places furent occupées par 18 navires.
En 1902....	5 places seulement furent utilisées par leurs propriétaires momentanés.

La maison Véry occupa, sur la côte Est, la baie du cap Rouge où dans le temps passé on rencontrait trois établissements distincts, en ruines aujourd'hui. Sur la côte Ouest, les maisons Lemoine et Guibert occupèrent deux places au Nouveau Port au Choix ; la maison Saint-Mleux s'en fut à l'île Saint-Jean ; enfin, une maison de Saint-Pierre s'installa sur l'île Rouge.

Nos armateurs français n'abandonnent pas la pêche, mais réfèrent les bancs à la côte.

Bien entendu, lorsque les demandeurs sont si peu nombreux, e tirage au sort n'a pas lieu et l'arrangement se fait à l'amiable. Le tirage au sort effectué, l'armateur est tenu d'envoyer la première année le navire présenté, ou un autre de la même catégorie, à l'endroit qui lui a été affecté. Faute de quoi il est passible d'une forte amende.

Les années suivantes, il peut se dispenser d'occuper le lieu de pêche. Une autre obligation lui incombe ; il est tenu d'entretenir en bon état et de réparer les établissements à terre : maisons, cabanes, graves, appontements... afin que le successeur ne trouve pas en trop mauvais état les « temporary buildings », les constructions passagères. Cette obligation, contre-partie de l'assurance que donne l'Etat à l'armateur de tenir libre le lieu de pêche, est évidemment tout à l'avantage des armateurs qui sont assurés ainsi de trouver toujours des locaux pas trop endommagés. Ces locaux sont gardés, durant l'hiver, par quelque malheureux Terre-Neuvien, français déserteur souvent, qui, moyennant une très faible rétribution, empêche la neige, la glace, les tempêtes de tout détruire, en faisant séance tenante les consolidations courantes nécessitées par les avaries et les accidents dus aux intempéries.

Tout cela est du temps passé. La côte Est n'a plus de morues, ou du moins n'a plus de morues en quantité suffisante pour permettre l'envoi de ces grosses expéditions de 2 navires et de 80 à 100 hommes. Les petites goélettes nomades font encore des saisons fructueuses ; mais pour le moment c'en est fait de la grande industrie de la pêche sédentaire.

Le seul établissement français du cap Rouge (côte Est) ne couvrit, en 1902, guère plus que ses frais. Son capitaine eut à lutter contre les Terre-Neuviens des environs qui venaient lui disputer son poisson sur son lieu de pêche. Ils venaient, ces malheureux, de fort loin, 8 et 10 milles en doris, pour pêcher de quoi nourrir eux et leur famille, là seulement où il y avait encore quelques morues, c'est-à-dire dans l'étendue de mer réservée à l'établissement français.

Si, à ces disputes continuelles avec l'habitant, on joint la

difficulté qu'éprouve le capitaine à régler son travail de pêche et de sécherie suivant le temps — car la morue doit être séchée avant l'appareillage pour France; — l'anxiété constante dans laquelle il est de se procurer de la boëtte, dans le cas où celle-ci, harengs, capelans ou encornets, ne viendrait pas d'elle-même se faire prendre dans les eaux de son établissement; enfin la disparition de la morue, on s'explique pourquoi la côte Est est abandonnée pour les bancs, malgré les avantages que les hommes trouvent à être installés à terre, tant pour leur vie matérielle que pour leur sécurité personnelle en cas de mauvais temps. Le capitaine du navire armé pour le banc a son plan de travail tout tracé. Partant de France avec de la boëtte conservée, il utilise les longues journées de la traversée à disposer ses lignes et apparaux divers; puis, parvenu à l'endroit choisi, il mouille, et une demi-heure après, les douze doris sont à l'eau à élonger leurs harouelles. Les relever, les remouiller, trancher et saler le poisson, sera l'occupation journalière des hommes. Si la boëtte vient à manquer, le capitaine fait pêcher sur place du bulot, du capelan ou de l'encornet, ou décide l'appareillage pour Saint-Pierre. Si le mauvais temps vient, si la morue ne donne pas, le capitaine appareille pour attendre le beau temps ou chercher de meilleurs fonds. Puis, l'automne venu, il reprend la route de France.

Combien plus simple pour le capitaine, mais combien plus pénible pour les marins, cette existence de six mois passée toujours les mains dans l'eau, soit dans de frêles embarcations, soit sur un navire étroit, encombré, puant et toujours ballotté!

Les quatre établissements de la côte Ouest sont mieux partagés. Ils sont moins ennuyés par les Terre-Neuviens; la morue est restée abondante, le climat est moins dur, la saison de pêche plus longue. Il y a donc lieu d'espérer que quelques armateurs affirmeront toujours nos droits sur cette partie du French-Shore, par leur seule présence.

Lorsque plusieurs navires français se trouvent réunis quelque part, pour quelque raison que ce soit, le plus ancien capitaine est investi, de par le fait de son ancienneté, d'une magistrature toute momentanée. Il prend le nom de « capitaine prud'homme », et le cas échéant, peut remplir le rôle d'arbitre, de conciliateur, de témoin assermenté, et fixer parfois les points litigieux dans les conflits qui se jugeront par la suite à Saint-Pierre ou en France.

Le grand traité, dans lequel sont stipulés nos droits, accorde au Français un droit exclusif de pêche. Le gouvernement terre-neuvien n'est jamais allé jusqu'à discuter nos droits, mais seu-

lement la qualité exclusive de ces droits que le quai d'Orsay interprète ainsi : interdiction de pêche à tout autre qu'à nous.

Au début du siècle nous avons vu nos navires métropolitains s'établissant par centaines sur le French-Shore même. La morue s'en est allée dans les mers lointaines, nos navires l'ont suivie et le French-Shore s'est trouvé abandonné comme centre de pêche. Mais qui vous dit que ce poisson nomade n'y reviendra pas et que nos armateurs ne voudront pas renvoyer leurs navires aux anciennes places?

De cette possibilité naît l'obligation de réserver l'avenir; en l'espèce, de maintenir nos droits.

LA BOËTTE

Parallèlement à l'abandon relatif du French-Shore, s'est développée grandement l'exploitation des bancs, et nous voyons actuellement 12.000 hommes occupés pendant six ou huit mois de l'année à capturer des morues aux environs de Terre-Neuve. Mais, pour cette capture, un appât est indispensable; il varie avec les saisons et se prend pour une grande part sur la côte de l'île anglaise. C'est de l'obligation pour nous d'aller nous approvisionner sur l'île voisine que naît l'importance capitale que nos pêcheurs accordent à la possession de cette île, ou plutôt à la possibilité de pêcher librement dans ses eaux territoriales et sur ses grèves.

Matériellement, il était difficile à notre gouvernement et à ses représentants sur les lieux, les commandants des navires de guerre, d'empêcher les malheureux établis sur la côte de prendre de la morue pour leur subsistance; car ce pays est si pauvre, si froid, que tout autre moyen de vivre est pour ainsi dire inconnu. Petit à petit cette pêche s'est développée; mais il ne semble pas qu'elle ait été la cause primordiale du départ des morues, toute réserve faite cependant sur l'emploi des filets appelés « trappes à morues », emploi interdit par les deux gouvernements, mais dont l'usage est encore assez répandu parmi les Anglais.

Ces pêcheurs en fraude nous rendaient même service lorsqu'ils venaient à Saint-Pierre apporter des harengs, seule boëtte du printemps dont ils trouvaient toujours dans notre colonie un écoulement assuré et rémunérateur. Mais le gouvernement de Saint-Jean, contrairement à l'opinion du Foreign Office, contrairement à l'esprit et à la lettre des traités, dans le but inavoué d'arrêter l'essor de notre armement, décréta son fameux « bait-bill » de 1887, qui lui occa-

sionna de lourdes dépenses et ruina les habitants de toute la côte Sud. Ces habitants réclamèrent et leurs députés interpellèrent le gouvernement; des élections se firent sur cette question. Mais tout cela sans succès. Les pêcheurs ne trouvèrent qu'un moyen de ne pas mourir de faim devant leurs navires pleins de harengs, celui de passer outre au décret et de venir en fraude à Saint-Pierre écouler leur marchandise. Pour réprimer cette contrebande, Saint-Jean arma des gardes-pêche, et grâce à eux, réussit après quelques années à arrêter toute sortie de poissons pouvant servir à boëtter les lignes à morues.

Ainsi, en avril 1891, 36 goélettes anglaises, bravant les rigueurs du blocus, sont venues apporter du hareng à Saint-Pierre. Le vapeur terre-neuvien n'a pu agir contre un si grand nombre de bateaux, qui étaient du reste décidés à lutter contre lui, si l'un d'eux était capturé. Ils naviguèrent de conserve au retour comme à l'aller.

Et ce ne fut réellement pas banal de voir des voiliers anglais venant se réfugier à l'abri de nos eaux et des canons de nos stationnaires. Malheureusement tout cela date de plus de vingt ans et pour le moment, non seulement les Terre-Neuviens ne peuvent plus venir vendre leur poisson à Saint-Pierre, mais nos navires ne peuvent plus aller s'approvisionner sur la côte anglaise. Des règlements draconiens interdisent toute vente de boëtte à tous navires étrangers : canadiens, américains, français. Il s'ensuit donc pour nous l'obligation inéluctable d'aller nous approvisionner nous-mêmes de harengs au French-Shore, à la baie Saint-Georges particulièrement. Cette baie se trouve dans le sud de la côte Ouest, à petite distance de Saint-Pierre. Elle est le point d'atterrissage du hareng. C'est sur ces grèves qu'il vient, par bandes innombrables, se jeter à la côte.

L'apparition de ce précieux poisson a lieu en général vers la fin d'avril. On le pêche simultanément dans la baie des Iles et à Saint-Georges, aussi bien que sur tous les rivages de cette côte ; mais c'est aux environs de Saint-Georges que les bandes arrivent les plus nombreuses. Un village de pêcheurs s'est donc créé, par la force même des choses, et il compte aujourd'hui 2.000 habitants, ne vivant que de la mer. Le hareng n'arrive pas chaque année à la même date ; il ne se présente pas en une seule fois, mais bien par bandes espaçant leur venue de plusieurs jours, plusieurs semaines parfois, pendant les mois d'avril et mai.

Un navire, qui vient pour se boëtter, possède les sennes nécessaires pour capturer le hareng. Tout est pour le mieux s'il

tombe au moment de la présence du poisson dans la baie ; mais si la malchance veut qu'il arrive à une époque où le hareng est rare, il devra attendre longtemps peut-être, tandis que la veille de sa venue, des bancs de harengs couvraient la baie. Dans ces conditions, de nombreux capitaines et armateurs préfèrent acheter leur boëtte et se mettre sans plus tarder en quête de morues.

Plus avantageusement placé que nos capitaines, le pêcheur de Saint-Georges est toujours sur les lieux. Il est sûr d'écouler sa pêche, soit fraîche, aux Français, Américains, Anglais, présents au mouillage ; soit conservée, à Halifax et Boston. Bref, il n'a qu'à attendre la venue du poisson, à le capturer, à le vendre au plus offrant. Les Saint-Georgeais nous font donc là une concurrence directe, contraire aux stipulations des traités qui nous reconnaissent un droit de pêche exclusif. Ils le savent, et n'ont jamais fait de difficultés pour céder leurs places aux capitaines français désireux de donner un coup de senne. Le bon vouloir des Terre-Neuviens de Saint-Georges va même parfois plus loin. Entre deux navires, l'un français, l'autre étranger, recherchant du hareng, ils donnent souvent la préférence au navire français, et cela dans l'espérance, il est vrai, de voir le commandant de notre stationnaire ne pas se montrer trop rigoureux dans la défense de nos droits, qui vont jusqu'à la possibilité de faire lever les filets à tout pêcheur non français.

D'autre part, les commandants anglais s'emploient parfois à amener les détenteurs de harengs à vendre leur poisson à certains de nos banquiers arrivés en retard ou en de mauvais moments. Bref, à Saint-Georges, nous ne sommes pas trop mal vus, ainsi que vont encore le prouver les quelques dépêches suivantes échangées à l'époque de la promulgation du « bait-bill ».

Dépêches échangées entre les habitants de Saint-Georges représentés par M. F. Howley, préfet apostolique, et M. Carty Rond, du gouvernement de Saint-Jean :

26 avril 1887.

Une corvette française est ici. Elle s'informe au sujet du hareng. La confirmation du « bait-bill » par la Reine apportera une ruine et un désastre complets chez tous vos constituants.

Signé : HOWLEY.

26 avril 1887.

Le gouvernement ne peut pas empêcher les Français de se procurer de la boëtte entre les caps Rage et Saint-Jean, tant que les traités seront en

vigueur. Ne pensez-vous pas que la ratification du traité de la boëtte tendrait à faire bénéficier le district de sommes importantes, répandues annuellement parmi les habitants pour l'achat de la boëtte.

Signé : CARTY.

27 avril 1887.

Les Français n'achèteront pas, mais prendront le hareng ici. Ils ne laisseront pas les nôtres le prendre. Ils feront enlever aussi tous les magasins et le reste à Sandy-Point pour se faire de la place.

Signé : HOWLEY.

27 avril 1887.

Une corvette française est ici; elle menace de ne pas laisser les nôtres prendre un seul hareng l'an prochain. Les Français s'approvisionneront eux-mêmes et feront enlever aussi tous les magasins à Sandy-Point. La confirmation du bill apportera une ruine complète de tout le littoral.

Signé : HOWLEY.

28 avril 1887.

Il est très croyable que le capitaine de la corvette rit à l'idée de Saint-Jean empêchant les Français de se procurer de la boëtte. La France est disposée à n'épargner aucune dépense pour acheter des sennes et des armements de pêche. Le Gouvernement français supporte toutes les dépenses. 15.000 francs ont été votés pour les recherches et les informations nécessaires cette année[1]. Le hareng est à Saint-Georges le seul moyen d'existence pour la plupart. Si on l'enlève, qu'est-ce que Saint-Jean est disposé à faire pour nous? Enfin 40.000 personnes du French-Shore, de Plaisance, de Fortune dépendent des Français directement ou indirectement. Le « bait-bill » est simplement pour le profit d'un petit nombre de personnes de Saint-Jean et de la côte Est.

Signé : HOWLEY.

L'importance du French-Shore apparaît donc clairement. Mais quelques chiffres fixeront le degré de son importance.

Une goélette saint-pierraise de 6 doris consomme environ 80 barils de harengs, du début de la pêche à l'arrivée du capelan, c'est-à-dire jusqu'aux premiers jours de juin. Un fécampois, de 300 tonneaux et 14 doris, consommera 200 barils; et un grand établissement à terre sur la côte, employant 100 hommes, utilisera 60 barils par jour. Chaque baril porte 400 poissons environ.

Or, la France arme plus de 200 goélettes saint-pierraises et plus de 200 métropolitains, ainsi que nous l'avons vu plus haut.

Il est vrai de dire que tous ne fréquentent pas Saint-Georges.

---

[1] Renseignement faux, mais qui n'a pu que fort bien faire pour la défense de nos intérêts.

La plupart des banquiers métropolitains arrivent de France avec du hareng conservé pour leur première pêche.

D'autres trouvent à Saint-Pierre du hareng apporté par les uns ou les autres. Enfin une soixantaine seulement de navires français vont chaque année à Saint-Georges, soit pêcher du hareng pour leur approvisionnement propre, soit pour approvisionner le marché de Saint-Pierre.

Après le hareng, la boëtte employée est le capelan. Celui-ci fait son apparition au commencement de juin, aussi bien sur la côte Est que sur la côte Ouest. Et pour lui encore les banquiers cessent la pêche de la morue, dès que leur approvisionnement de hareng est épuisé. Ils vont sur le French-Shore ou à Saint-Pierre remplir leurs barils vides.

Ainsi la côte française de Terre-Neuve nous est indispensable pour fournir d'appâts les navires, pendant les deux premiers tiers de la saison de pêche. Car, durant le dernier tiers, l'encornet est seul employé et se prend en quantité considérable dans la rade même de Saint-Pierre.

Parmi les animaux pouvant servir d'appât, il ne faut pas compter le bulot ou escargot de mer, inventé par le *Fécampois* en 1885 et dont l'usage nous fût d'un si grand secours pendant les années qui suivirent la mise en vigueur du « bait-bill », puisqu'il nous permit de supporter aisément le coup mal dirigé de Saint-Jean. Le bulot est, en effet, presque totalement délaissé aujourd'hui, car il donne des résultats très médiocres comme boëtte, après avoir fait faire au début des pêches très convenables. A quoi cela tient-il? Personne ne le sait... Mais n'importe; nos pêcheurs savent posséder sur les bancs un animal de capture aisée et capable d'amorcer leurs lignes le jour où, itérativement, nos aimables voisins tenteraient de ruiner notre industrie.

A voir comment les choses se passent, on ne peut que trouver peu politiques les décisions du Parlement de Saint-Jean. En s'abstenant d'émettre le bill d'interdiction de vente de la boëtte, il laissait ouvert à ses ressortissants l'important débouché de Saint-Pierre, capable d'absorber la plus grande partie des produits de leur industrie, marché qui ne pouvait que se développer et dont ils auraient été les seuls fournisseurs. Et par surcroît, il éloignait nos navires de la baie Saint-Georges. Car ceux-ci, trouvant à se boëtter contre espèces sonnantes à Saint-Pierre même, ne seraient plus allés perdre leur temps à quérir le hareng là où il se trouve sur la côte terre-neuvienne.

Le gouvernement a mis son budget en déficit par l'armement de gardes-pêche et l'entretien d'un corps de douaniers; et il a

ruiné en partie ses ressortissants en leur enlevant leur plus sûr gagne-pain dans ce pays de très maigres ressources. Tout cela sans nous causer grands préjudices.

Pour nous résumer : le French-Shore nous est indispensable pour fournir de boëtte nos très nombreux navires banquiers.

Il nous est indispensable pour continuer d'y pêcher la morue, le homard et le saumon. La valeur du produit total de la pêche de ces deux espèces d'animaux étant relativement faible, eu égard à la valeur de la morue, nous ne nous appesantirons pas sur ces industries secondaires, bien qu'elles ne fassent qu'accroître l'intérêt qu'il y a pour nous à conserver intacts nos droits, bien qu'elles viennent à l'appui de notre thèse : soutenir le gouvernement dans la protection de nos droits.

LE BRETON.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Le nouveau gouverneur général de l'Algérie.* — Au premier conseil des ministres qu'il a présidé après son retour en France, le 5 mai, M. Loubet a signé la nomination de M. Jonnart au gouvernement général de l'Algérie. M. Jonnart avait déjà occupé ces hautes fonctions du 3 octobre 1900 au 11 mai 1901. De même qu'à cette époque, M. Jonnart conserve son mandat de député et est investi d'une délégation de six mois, renouvelable il est vrai.

La personnalité de M. Jonnart est trop connue et trop appréciée de tous les amis de l'Algérie pour que nous ayons besoin de commenter longuement le choix du gouvernement. Nous ne pouvons mieux faire que répéter les quelques lignes que nous écrivions ici même, le 15 octobre 1900, et qui se retrouvent de toute actualité :

La sympathie respectueuse que nous avons témoignée à M. Laferrière ne fera pas défaut à son successeur, M. Jonnart. Ce dernier va en Algérie en « mission temporaire ». Peut-être cette étiquette ne fera-t-elle pas très bon effet sur les Algériens, qui ont eu quatre gouverneurs en quatre ans et se plaignent avec raison des inconvénients d'une pareille instabilité. Ils se consoleront en pensant qu'en France il n'y a que le provisoire qui dure...

... M. Jonnart a rempli autrefois d'importantes fonctions en Algérie et il n'a pas cessé de s'occuper de la situation de ce pays... On ne pouvait certes pas faire un meilleur choix. M. Jonnart connaît les choses d'Algérie et on connaît ses idées sur l'Algérie...

Notre opinion aujourd'hui n'a point varié. De même que nous le faisions en 1900, nous regrettons encore que M. Jonnart ait préféré ne recevoir qu'une délégation de six mois. Ce regret est même peut-être plus vif actuellement, car, plus que jamais l'Algérie réclame — et à juste raison — un gouvernement stable et suivi. L'œuvre de réforme et d'organisation qui s'accomplit dans notre grande colonie africaine, et qu'a si heureusement avancée M. Revoil, est de celles qui ne peuvent s'accommoder du provisoire. En outre, nous craignons qu'en conservant son mandat de député, en restant sous l'empire des préoccupations parlementaires et des combinaisons ministérielles, M. Jonnart n'ait pas toujours toute la liberté d'esprit qu'exigent ses hautes fonctions. Nous souhaitons vivement qu'il en soit autrement,

et cela dans l'intérêt supérieur de l'Algérie ; mais notre appréhension nous paraît, en tout état de cause, assez légitime.

Il est d'ailleurs curieux de remarquer que le souci que nous exprimons ici ne nous est pas particulier ; il a été formulé dans la presse française, très nettement, et nous le retrouvons indiqué avec une singulière précision par un journal, bien désintéressé dans la question, ce qui ajoute encore à l'intérêt de son commentaire. Au lendemain de la nomination de M. Jonnart, le *Journal de Genève* écrivait en effet les lignes suivantes :

Le conseil des ministres a soumis ce matin à la signature du Président de la République la nomination de M. Jonnart au poste de gouverneur général d'Algérie. M. Jonnart avait bien débuté il y a deux ans et demi. Mais de douloureuses circonstances de famille l'avaient obligé à quitter Alger, au bout de neuf mois. Maintenant sa femme, la fille de M. Aynard, député de Lyon, est morte. Il va reprendre l'expérience au point où l'avait laissée M. Revoil, disparu si inopinément, après avoir obtenu toutes sortes de succès à la Chambre.

Le choix du ministre est excellent, et les amis de l'Algérie peuvent se féliciter de l'acceptation de M. Jonnart. Mais une chose sans doute les contrarie, moins pour elle-même que pour ce qu'elle pourrait présager : ne voulant pas renoncer à son siège de député, le nouveau gouverneur n'est délégué que pour six mois. Son mandat, sans doute, est indéfiniment renouvelable; mais en gardant un pied à la Chambre, M. Jonnart a l'air de vouloir être en mesure, tous les six mois, de préférer à son mandat de gouverneur celui de député. Or, s'il est un besoin que les récents événements aient fait sentir à tous les Algériens, sans exception, c'est celui de la stabilité dans le gouvernement.

N'est-il pas intéressant de voir cette opinion ainsi formulée par un organe aussi indépendant des préoccupations de notre politique intérieure ?

— *Le voyage du roi d'Angleterre en France.* — Le roi d'Angleterre, en quittant l'Italie où nous signalions son passage il y a quinze jours, est venu à Paris et a été notre hôte pendant trois jours, du 1er au 4 mai. La ville de Paris lui a fait un accueil parfaitement digne et courtois. Cette visite, très officielle et très diplomatique, n'a d'ailleurs été marquée d'aucun incident, et s'est accomplie correctement, suivant toutes les règles du protocole. Le Roi et le Président ont échangé les compliments d'usage, et les toasts qu'ils ont prononcés, au dîner officiel du dimanche 3 mai, ont été d'une solennelle insignifiance.

Le Président de la République a pris le premier la parole en ces termes :

SIRE,

Je lève mon verre en l'honneur de Votre Majesté. Je vous remercie cordialement de votre visite et de cette manifestation des relations amicales

qui existent si heureusement entre nos deux pays et qui doivent se resserrer encore pour le développement de tant d'intérêts communs et pour la paix du monde.

A Sa Majesté le Roi, à Sa Majesté la Reine, à toute la famille royale, à leur bonheur et à la prospérité de la Grande-Bretagne !

Le roi Édouard VII a répondu au Président de la République :

Les paroles, Monsieur le Président, que vous venez de prononcer m'ont vivement touché, et c'est à moi de vous remercier pour la belle réception que j'ai eue ici.

Je connais Paris depuis mon enfance ; j'y suis revenu bien des fois et j'ai toujours admiré la beauté de cette ville unique et l'esprit de ses habitants.

Je n'oublierai jamais l'accueil que j'ai reçu de vos mains, Monsieur le Président, de votre gouvernement et du peuple. Je suis heureux de cette occasion, qui resserrera les liens d'amitié et contribuera au rapprochement de nos deux pays dans leur intérêt commun. Notre grand désir est que nous marchions ensemble dans la voie de la civilisation et de la paix.

Je lève mon verre en l'honneur du Président de la République et pour la prospérité et la grandeur de la France.

Il est certain que les paroles adressées par Édouard VII au roi d'Italie, au dîner officiel de la cour, avaient été autrement précises et chaleureuses. Le roi d'Angleterre s'était alors exprimé ainsi :

Je peux vous assurer, sire, qu'il m'a été bien agréable de venir une fois encore à Rome et de vous rendre ainsi visite. J'ai pleine confiance que les sentiments de mutuelle amitié qui ont depuis si longtemps existé dans mon pays et dans le vôtre ne cesseront jamais. Nous aimons tous les deux la liberté et les libres institutions et ayant ses grands objectifs devant nous, nous avons marché ensemble dans les voies de la civilisation et du progrès, nous employant en même temps au maintien de la paix universelle.

Il n'y a pas longtemps que nous avons combattu côte à côte et, quoique j'aie la confiance qu'une autre occasion ne doive pas se présenter, j'ai la certitude que nous serons toujours unis pour la cause de la liberté et de la civilisation, ainsi que pour le bien universel et la prospérité de toutes les nations.

Les deux toasts du Roi sont évidemment parallèles, mais la différence n'en est pas moins significative.

Les seules déclarations politiques un peu importantes d'Édouard VII, à Paris, sont celles qu'il a faites à l'occasion de la réception des membres de la Chambre de commerce anglaise de Paris. Aux souhaits de bienvenue de ses sujets, le Roi a répondu en effet par les paroles suivantes :

MESSIEURS,

C'est avec un vif plaisir que j'ai entendu l'adresse empreinte de loyalisme et de respect que vous m'avez présentée de la part de la Chambre de

commerce anglaise de Paris et je vous remercie des assurances que vous me donnez de votre attachement à ma personne.

Il est à peine besoin que je vous dise avec quel plaisir sincère je me trouve une fois de plus dans ce Paris auquel, vous le savez, j'ai fait, par le passé, de très fréquentes visites, avec un plaisir toujours plus grand, pour lequel j'éprouve un attachement fortifié par tant d'heureux souvenirs que le temps ne pourra jamais effacer.

Je me rends parfaitement compte de l'importance des intérêts que vous représentez, intérêts qui, je suis heureux de le penser, croîtront d'année en année et qui tendent à rendre plus intenses les sentiments d'amitié et de respect mutuel qui ont heureusement caractérisé les relations entre ce pays et le mien depuis plus d'un siècle.

Les jours d'hostilité entre les deux pays sont, j'en ai la ferme confiance, heureusement finis, et j'espère que, dans l'avenir, l'histoire, quand elle étudiera les relations anglo-françaises pendant le siècle où nous sommes, ne pourra trouver qu'une amicale émulation dans le domaine commercial et industriel; j'espère que, dans l'avenir, comme dans le passé, la France et l'Angleterre pourront être regardées comme les champions et les pionniers de la civilisation et du progrès pacifique.

Je ne connais pas deux pays dans le monde dont la prospérité mutuelle dépende plus l'un de l'autre. Il a pu y avoir des malentendus et des causes de dissension dans le passé, mais tout cela est, je le sais, heureusement fini et oublié.

L'amitié des deux pays est l'objet de mes constantes préoccupations et je compte, Messieurs, sur votre compagnie, sur vous tous qui jouissez de l'hospitalité française dans cette ville magnifique pour m'aider à atteindre ce but.

Ces paroles du roi d'Angleterre ne sauraient se passer d'un court commentaire. D'abord il faut remarquer que le Roi a préféré faire devant ses propres sujets les déclarations qui, dans sa pensée, devaient préciser la portée de son voyage en France. En quoi, il a fort bien agi, car, prononcés devant un auditoire français, certains passages de ce discours auraient été vraiment un peu durs à entendre.

Nous ne sommes certes pas des adversaires de parti pris et irraisonnés de l'Angleterre. Nous reconnaissons parfaitement les avantages très réels qu'aurait pour notre pays, aussi bien d'ailleurs que pour l'empire britannique, et pour les progrès de la civilisation dans le monde, une politique d'entente sincère et loyale. Mais les paroles d'Édouard VII nous paraissent cependant empreintes d'un optimisme quelque peu exagéré. Quand le roi d'Angleterre déclare que les malentendus du passé sont heureusement finis et oubliés, il nous semble aller un peu vite. Nous savons très bien qu'il est dans la nature humaine — des rois, comme des simples particuliers — de pardonner aisément et d'oublier plus aisément encore les torts que l'on a eus, les injustices que l'on a commises et les coups que l'on a portés, mais

il est sage de garder une certaine réserve dans l'expression de cette trop philosophique générosité.

Encore une fois, nous sommes tout disposés à chercher, dans un esprit amical, à résoudre les questions pendantes entre nous et l'Angleterre; mais nos voisins devraient reconnaître que, nous aussi, nous avons à sauvegarder et à défendre des intérêts et des droits, pour lesquels il nous faut de sérieuses garanties et des solutions équitables.

Allemagne. — *Le voyage de l'empereur Guillaume en Italie.* — A peine Édouard VII avait-il quitté Rome, en route pour Paris, que Guillaume II arrivait en Italie, pour y rendre à Victor-Emmanuel III la visite que celui-ci lui avait faite à Berlin, après son avènement. C'était donc, à première vue, d'une visite purement protocolaire qu'il s'agissait, et dont la portée politique ne pouvait pas être très considérable. Effectivement, les toasts échangés, au Quirinal, entre le Roi et l'Empereur, ne se sont distingués par rien de caractéristique, si ce n'est par la non-mention de l'Autriche-Hongrie. On y a affirmé solennellement le maintien de l'alliance entre l'Allemagne et l'Italie, toujours sur les mêmes bases, ce qui ne fait que confirmer une fois de plus l'opinion que nous avons maintes fois exprimée ici, malgré toutes les affirmations officieuses.

En somme, on pourrait dire que la visite du souverain allemand au roi d'Italie aurait passé, cette fois, presque inaperçue, si elle n'avait eu pour pendant une démonstration très significative en l'honneur de la papauté. On aurait même pu croire que la visite au Roi n'était, pour Guillaume II, qu'un prétexte, son but principal étant, si l'on peut s'exprimer ainsi, d'aller faire sa cour à Léon XIII. Il l'a faite, cette fois-ci, avec une ardeur très marquée et visiblement calculée. Il faut reconnaître qu'il agissait ainsi conformément à sa politique constante, qui est, à l'intérieur, de se rapprocher du Centre catholique, et à l'extérieur, de faire de l'Allemagne une puissance aussi bien catholique que protestante, dans le but de profiter du prestige et de l'influence qui peuvent résulter de la propagande des missions.

Nous avons, à plusieurs reprises, insisté sur ce que cette politique allemande avait de dangereux et de menaçant pour nos droits traditionnels et pour nos intérêts les plus directs, les plus élevés. Cette fois le danger est apparu encore plus réel et plus immédiat. C'est là un sujet qu'il nous est véritablement pénible d'aborder, mais que le devoir patriotique nous interdit également d'éviter. L'influence de l'Allemagne auprès du Vatican ne peut se développer qu'au détriment de notre influence propre, et il est malheureusement évident que, par notre faute, l'influence allemande progresse d'une manière redoutable. Du reste, pour montrer combien nos

appréhensions sont légitimes, nous ne pouvons mieux faire que citer ici l'opinion du correspondant romain du *Journal de Genève*, organe protestant, comme on sait, qui commentait ainsi le voyage de Guillaume II :

Le « clou » de ce troisième voyage à Rome de Guillaume II a été certainement sa visite au Pape. Le cortège impérial, avec ses quatorze voitures, son escorte de piqueurs et de cuirassiers, les brillants uniformes de l'Empereur, des princes impériaux et de toute la suite de Guillaume II, du comte de Bülow, du maréchal de Waldersee, etc., etc., était d'une splendeur incomparable. Durant mes vingt-deux ans de séjour à Rome, j'ai rarement vu quelque chose de plus impressionnant et surtout de plus suggestif. Personne ne pouvait croire que ce fût là un souverain protestant qui allait au Vatican accomplir un acte de courtoisie à l'égard de Léon XIII. On eût dit un nouveau Charlemagne se rendant à Saint-Pierre pour se faire couronner par le Pape empereur d'Occident. Les Romains étaient dans le ravissement.

Guillaume II est entré au Vatican en triomphateur, et on l'y a reçu non comme un souverain hérétique, mais presque comme un protecteur attitré du catholicisme, comme une de ces Majestés apostoliques ou très chrétiennes que les papes comblaient jadis de témoignages de leur amitié et de leur déférence. C'est que, en effet, cette visite de Guillaume II à Léon XIII, que l'Empereur a tenu à entourer d'un éclat extraordinaire, se produit à un moment psychologique. C'est à l'heure même où la France, la fille aînée de l'Église, se dispose ou tout au moins semble prête à rompre avec la papauté ses liens séculaires, que l'empereur d'Allemagne a tenu à affirmer de la façon la plus ostensible, la plus sensationnelle, son amitié étroite avec le chef de l'Église catholique. Ce contraste ne déplaît pas à Guillaume II et peut-être même est-il prémédité. On assiste ainsi, dans ce déclin du pontificat de Léon XIII, à un étrange renversement des situations.

Quand Léon XIII ceignit la tiare, le Kulturkampf sévissait encore en Allemagne. Aujourd'hui, il a passé le Rhin. C'est la France qui déclare la guerre au catholicisme, et un empereur allemand et protestant — que ce soit par calcul politique, peu importe — se pose comme son protecteur et son allié. J'aurai l'occasion de revenir sur les questions religieuses agitées avec le Vatican au cours de ce voyage de Guillaume II. Je me borne aujourd'hui à vous signaler l'immense impression produite dans tout le monde catholique romain par la pompe triomphale dont l'Empereur a entouré sa visite à Léon XIII.

Du Vatican, Guillaume II a passé presque sans transition au Mont-Cassin, cette fameuse abbaye où l'idée monastique a brillé d'un si vif éclat, et qui fut constamment aussi, il faut le reconnaître, un foyer de libéralisme. Bien plus qu'une simple visite politique, on dirait que Guillaume II, dans ce troisième voyage en Italie, accomplit une sorte de pèlerinage mystique. Et c'est là surtout ce qui nous paraît en constituer l'intérêt et l'originalité.

J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec un haut personnage qui assistait

au dîner offert à l'Empereur à la légation de Prusse, avant son départ pour le Vatican. Il m'a dit combien il avait été frappé de l'élévation morale de Guillaume II, de ses idées profondément religieuses et chrétiennes, de la force et de la sollicitude avec lesquelles il ne craint pas de les exprimer. Au cours de la conversation, la question biblique est venue sur le tapis et Guillaume II a saisi l'occasion de faire une profession de foi franchement chrétienne, qui a profondément impressionné tous les assistants, parmi lesquels se trouvaient trois cardinaux et plusieurs prélats.

D'ailleurs, dans les cercles du Vatican, on ne dissimule pas la satisfaction profonde qu'a causée au Souverain Pontife et à son entourage l'éclat inusité de la visite de Guillaume II; les multiples attentions que l'Empereur a prodiguées à la cour pontificale sont l'objet des commentaires les plus favorables. Et c'est ce qui devrait être, de la part de nos gouvernants, l'objet des plus sérieuses réflexions.

Angleterre. — *Projet d'un arbitrage permanent entre la France et l'Angleterre.* — Un certain mouvement d'opinion, dû principalement à l'initiative de M. Barclay, ancien président de la Chambre de commerce anglaise de Paris, vient de se manifester chez nos voisins d'outre-Manche, particulièrement dans les grandes villes manufacturières, commerçantes et maritimes du Nord-Ouest de l'Angleterre, en faveur d'un projet de traité instituant d'une façon permanente entre la France et la Grande-Bretagne la procédure de l'arbitrage international pour la solution de toutes les difficultés et de tous les litiges, actuels ou futurs, depuis longtemps pendants ou pouvant survenir entre les deux nations.

Comme on le voit, les questions que soulève un pareil projet ne sont pas de mince importance, ni peu compliquées; et l'affaire mérite d'être mûrement considérée avant de se laisser prendre à l'apparente générosité ou séduire par les problématiques bienfaits d'un tel projet. Nous nous proposons de l'étudier à fond et sans parti pris, mais dès à présent on peut remarquer qu'il aurait pour effet de faire de la France une quantité négligeable toutes les fois que des conflits internationaux viendraient à surgir entre d'autres nations et l'Angleterre, la France se trouvant liée par l'effet du traité dont il s'agit, et condamnée à l'immobilité.

Turquie. — *La question macédonienne.* — La situation s'est encore compliquée ces jours derniers, par suite des troubles sanglants qui ont éclaté à Salonique. Quelques insurgés ont parcouru la ville, jetant des bombes partout sur leur passage et incendiant les principaux monuments, notamment la Banque impériale ottomane. L'émotion a été considérable, et la répression atroce. La France, l'Italie, l'Autriche ont aussitôt envoyé des bâtiments de guerre dans

les eaux de Salonique pour assurer la sauvegarde de leurs nationaux. La Turquie a cherché à rejeter sur les Bulgares toute la responsabilité de ces déplorables événements. On comprend trop bien l'intérêt qu'elle a à agir ainsi, pour faire diversion aux difficultés que lui cause la situation en Albanie. Mais il faut espérer que l'attitude énergique des puissances saura remettre les choses au point et maintenir l'ordre, sans prendre le change sur les véritables responsabilités de chacun.

II. — AFRIQUE.

Tunisie. — *Le voyage du Président de la République.* — Nous n'avons pu, il y a quinze jours, que signaler le voyage de M. Loubet en Tunisie, puisque ce voyage s'accomplissait au moment même où nous devions paraître. Nous croyons devoir y revenir aujourd'hui et reproduire ici le discours prononcé par le Président de la République au banquet officiel que lui offrit le Bey de Tunis. Voici le texte de ce document :

Je remercie Votre Altesse des paroles qu'elle vient de prononcer. Je les recueille au nom du gouvernement de la République comme un nouveau et solennel témoignage de la sincérité avec laquelle Votre Altesse s'associe à nos efforts. Par vingt années d'un règne paisible, votre vénéré père, Sidi Ali Bey, dont le souvenir respecté vit dans nos mémoires, a marqué à ses successeurs la voie qu'ils doivent suivre. Votre Altesse a compris, à son exemple, qu'en se plaçant à nos côtés, loyale et confiante, la dynastie husseinite n'a rien à redouter du protectorat devenu sa plus sûre garantie. Je suis heureux de constater son accord intime avec le gouvernement de la République pour la réalisation progressive de l'œuvre entreprise dans ce pays désormais indissolublement lié à la France.

Je porte la santé de Son Altesse Sidi Mohamed el Hadi Bey, et je forme les vœux les plus ardents pour sa prospérité et celle de la dynastie husseinite.

MESSIEURS,

Il y a vingt ans, à peine, que le protectorat s'est constitué sous l'impulsion première de Jules Ferry, et cependant, à mesurer le chemin parcouru et les résultats obtenus, il semble qu'il y aurait fallu plus d'un demi-siècle.

L'ordre public, la sécurité des biens et des personnes exactement assurés; la propriété immobilière fondée sur un régime qu'envient à la Tunisie les législations de la vieille Europe; les finances conduites avec une sagesse telle que depuis dix années les budgets de la Régence se soldent par des excédents annuels de 2 à 4 millions ; grâce à cette heureuse politique financière, et avec les ressources qu'elle a créées, l'outillage économique constitué : 2.500 kilomètres de routes et quatre grands ports créés de toutes pièces, le réseau des voies ferrées porté de 230 à près de 1.000 kilomètres; enfin et parallèlement, le mouvement des échanges s'élevant en vingt ans de 20 millions de francs à plus de 100 millions.

Tel est le résumé économique du régime auquel la France a apporté son concours et son autorité.

Sans doute votre œuvre n'est pas finie, Messieurs; mais ce qui est fait nous est un sûr garant de l'avenir, et je suis heureux d'apporter au nom de la mère patrie, à la colonie française de Tunisie, mes remerciements, mes félicitations et mes vœux.

Nos vœux et nos encouragements vont aussi à la population indigène. Soigneusement avertie de nos intentions, assurée du respect de ses traditions et de ses croyances, la population tunisienne s'est loyalement associée à l'œuvre de restauration. Elle n'a pas tardé à constater combien lui était profitable cette coopération à laquelle on l'avait invitée et quelle part le gouvernement du protectorat lui gardait dans ses préoccupations pour la satisfaction des besoins économiques et législatifs qui lui sont propres. Son exemple démontrera que l'assimilation n'est pas la condition nécessaire de l'union, et que, pour être fondées sur le respect mutuel des traditions de races, les associations de peuples n'en sont pas moins paisibles, durables et fécondes.

Comment oublierais-je, Messieurs, la colonie étrangère? Comment oublierais-je surtout ces nationaux d'une puissance amie venus en nombre sur ces rivages et qui prennent silencieusement la part que vous savez à la mise en valeur du sol. La Tunisie est heureuse de leur offrir l'hospitalité et le gouvernement français n'a d'autre désir que de voir régner toujours la bonne intelligence entre cette colonie étrangère et les autres éléments de la population.

Tous ces concours, Messieurs, auxquels je viens de rendre hommage, il les fallait coordonner afin de leur faire produire, sans heurts et sans agitations contraires, leur plein effet. Ce fut l'œuvre de ces administrateurs qui, à Paris et à Tunis, par une étude attentive des milieux, des temps, des hommes et des choses, par une appréciation éclairée des besoins et des moyens, ont conçu la méthode du protectorat, l'ont appliquée et progressivement conduite à son entier développement.

Avec le haut appui de S. A. le Bey, avec la coopération de vos éminents chefs de services, et de la colonie française devenue chaque année plus nombreuse, vous continuez, Monsieur le Résident général, à veiller avec sollicitude sur les destinées de la Tunisie. Vous les conduirez avec prudence et modération, dans un accord commun, sans agitations ni divisions stériles. Et, de son côté, le gouvernement de la République, dans l'exercice de sa tutelle sur l'État protégé, continuera d'affirmer son respect des libres initiatives qui ont fait la prospérité et doivent demeurer le fondement du protectorat.

Je bois, Messieurs, à la Tunisie, au protectorat qui la fait chaque jour plus prospère et plus forte.

Je bois à la colonie française, à la population tunisienne, à la colonie étrangère.

Je bois aux administrations civiles, aux armées de terre et de mer.

Je bois à l'union de tous, chaque jour plus étroite et plus féconde autour du représentant du gouvernement de la République et de la Régence.

Algérie. — *Dans le Sud-Oranais.* — Une nouvelle attaque de convoi vient de se produire dans le Sud-Oranais : ce convoi était insuffisamment protégé par un détachement du corps spécial de police

indigène qui a été récemment créé et dont l'organisation, incomplète ou malheureusement entravée, aurait mal fonctionné.

Voici comment s'est produite cette dernière attaque :

Le convoi français, comprenant 50 hommes et 500 chameaux environ, parti le 3 mai pour Taghit, a été enlevé le 6 par une troupe de 1.500 Berabers.

C'est à la séance que le conseil général d'Oran a tenue le 7 mai que la nouvelle a été donnée. M. Carrafang, conseiller général de Saïda, a fait connaître, pour appuyer un vœu tendant au prolongement du chemin de fer au delà de Ben-Ounif, qu'il venait d'être informé, par dépêche de Duveyrier, qu'un convoi avait été complètement enlevé à 25 kilomètres de Taghit par une harkha de 600 cavaliers et 900 fantassins, et qu'il y avait de nombreux morts.

Questionné à ce sujet, le colonel Chevreau, représentant le général de division, a déclaré qu'il lui était impossible de donner des explications. Il croit seulement pouvoir dire que le convoi ne circulait pas sous escorte militaire, mais bien avec une escorte de makhazeni.

Le convoi libre était composé de 500 chameaux portant 500 quintaux de farine, 200 hectos de vin, du sucre, du café, des vivres, des vêtements; le tout a été complètement enlevé par une harkha ou forte troupe de 1.500 hommes, à 25 kilomètres de Taghit. La harkha tua 30 sokhars et en blessa 18 ; elle ne put nullement être inquiétée, vu son nombre, ni par le poste de Moungar et d'El-Merra, ni par l'escorte qui était à ce moment entre Morba et Moungar. La harkha fit deux voyages pour enlever les marchandises et campa dans la nuit en plein territoire français, aux abords de la Zousfana, allumant des feux.

La nouvelle du départ du convoi avait été donnée à Figuig, et fut portée à la harkha par un indigène de Beni-Guil.

Des mesures énergiques, a ajouté le colonel Chevreau, vont être prises pour empêcher ces attaques, qui se renouvellent d'une façon inquiétante depuis quelque temps.

Nous ne saurions trop insister sur la nécessité qu'il y a à organiser promptement la défense et la sécurité de nos territoires du Sud-Oranais. Nous aurons, d'ailleurs, l'occasion de revenir sur ce sujet.

Maroc. — *La situation.* — Les dernières dépêches annoncent que tous les Kabyles des environs de Tetouan, au nombre d'environ 12.000, se sont unis pour cerner la ville qui est assiégée. Le représentant du sultan à Tanger a décidé d'envoyer à Tetouan les troupes et les munitions de guerre disponibles pour aider les habitants à défendre la ville, dont la situation est critique.

Il règne, depuis, une certaine émotion dans les sphères diplomatiques de Tanger à cause de ces faits.

D'autre part, une dépêche de Sidi-bel-Abbès au *Heraldo* annonce que le prétendant menace de peines sévères les Maures d'Algérie qui pénétreraient sur le territoire marocain, et les Maures du Maroc qui entreraient sur le territoire algérien.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — GÉNÉRALITÉS.

Les grandes compagnies maritimes européennes. — Nous trouvons dans *Engineering* de très intéressants détails sur le nombre des passagers transportés à New-York par les différentes compagnies de navigation européennes.

On remarquera que, en 1902, les deux grandes compagnies allemandes ont eu, à elles seules, le même nombre de passagers de cabines que les cinq compagnies anglaises et le double de passagers d'entrepont.

Ces chiffres en disent long sur la concurrence que fait la marine allemande à la marine anglaise.

NOMS DES COMPAGNIES	PASSAGERS DE CABINES	PASSAGERS D'ENTREPONT
Norddeutscher Lloyd	27.767	110.697
Hambourg-Amérique	20.698	98.988
White Star	18.402	40.225
Cunard	16.308	23.650
American	14.456	20.658
Compagnie Transatlantique	8.634	49.498
Anchor	8.324	35.712
Holland-American	7.099	32.526
Red-Star	6.878	47.119
Atlantic Transport	3.843	»
Allan-State	2.427	1.999
Scandinavian	1.816	10.524
Italiana	1.304	31.439
La Veloce	483	20.226
Ligne portugaise (Oporto)	157	3.818
Empreza (Lisbonne)	122	2.367
Fabre	91	21.664
Compania Transatlantica	80	1.474
Prince	62	14.784

Il n'est pas sans intérêt de rappeler à ce propos que les compagnies allemandes améliorent sans cesse leurs services et que leurs paquebots sont les transatlantiques les plus rapides.

Nous empruntons encore à *Engineering* tous les détails qui nous permettent de donner dans le tableau suivant les caractéristiques des meilleurs paquebots. On pourra ainsi se rendre compte plus facilement de la supériorité des navires allemands.

NOM DU PAQUEBOT	Longueur Largeur Profondeur	Tonnage brut (tonneaux)	Passagers de 1re classe	Passagers de 2e classe	Passagers de 3e classe	Vitesse maximum (en nœuds)
Kaiser Wilhelm II.. (1902—N. Ll.)	215m34 21.94 16.05	20.000	775	343	770	23 ½ — 24
Kronprinz Wilhelm. (1901—N. Ll.)	202.07 20.12 13.10	15.000	650	350	600	23 ¼ — 23 ½
Deutschland..... (1900 Hamb.-Amer.)	208.48 20.42 13.41	16.502	693	302	288	23 ¼ — 23 ½
Kaiser Wilhelm der Grosse..... (1898—N. Ll.)	197.70 20.11 13.11	14.349	590	354	640	22 ½ — 23
Campania et Lucania (1893—Cunard)	189.58 19.88 12.65	12.500	600	400	700	22,01
Océanic..... (1899—White-Star)	214.58 20.85 14.93	17.274	410	300	1000	20,72
St-Paul et St-Louis.. (1895 American Line)	170.14 19.20 12.80	11.629	320	200	800	21,08
Lorraine et Savoie,.. (1900—Cie Transatl.)	177.20 18.47 13.25	11.869	440	120	400	21,9 (aux essais)

II. — AFRIQUE.

Algérie. — *La pêche côtière.* — La pêche côtière a employé, en 1902, 1.106 bateaux et 4.710 hommes, soit 53 bateaux et 324 hommes de plus qu'en 1901.

Le rendement de la pêche, qui était de 2.762.349 francs en 1901, s'est élevé à 2.879.191 francs en 1902, d'où une augmentation de 116.842 francs. Cette augmentation se répartit ainsi :

Dans le quartier d'Oran, elle s'est élevée à 79.392 francs ; elle a été réalisée surtout par la pêche au filet bœuf.

Dans celui de Philippeville, elle a été de 120.000 francs. Toutes les

espèces, sauf l'anchois, qui a fait totalement défaut, ont contribué à cette augmentation. Les espèces migratrices, telles que sardines, allaches, bonites, ont été en effet très abondantes. D'autre part, les friteries et ateliers de salaisons de Philippeville ont été en pleine activité pendant la campagne sardinière.

L'augmentation a été de 20.567 francs dans le quartier de Bône. Mais la pêche à la sardine n'a pas contribué à cette augmentation, car elle a été complètement infructueuse dans les eaux de Bône.

Dans le quartier d'Alger, il s'est produit une diminution de 103.117 francs, constatée surtout dans les produits de la pêche au bœuf et au tartanon. La pêche aux filets dits sardinal et lamparo, ainsi que la pêche aux palangres et aux nasses, et les madragues ont donné, au contraire, des recettes supérieures à celles des années précédentes.

La pêche au corail n'a pas été pratiquée en 1902 dans la zone ouverte à l'exploitation par le décret du 15 mars 1889 et qui s'étend de la frontière tunisienne au cap de Fer. L'abstention des armateurs de ce genre de pêche doit être attribuée à ce fait que les bancs dévastés par une exploitation effrénée de plusieurs années ne se sont pas reconstitués, et à la dépréciation du corail dans le commerce.

La réglementation actuelle de la pêche côtière en Algérie, établie en 1894 à la suite d'une enquête sérieuse, paraît devoir être maintenue dans son intégralité. Elle concilie, dans la mesure du possible, les intérêts souvent contradictoires des diverses catégories de pêcheurs, et assure la conservation des fonds et la reproduction des espèces.

La question des marsouins a préoccupé en Algérie, comme en France, l'autorité maritime. Tous les modes de destruction essayés, armes à feu, harpons, aiguilles Belot, appâts empoisonnés, n'ont donné que de faibles résultats. Seul, le système d'allocations aux pêcheurs d'indemnités pour pertes de matériel de pêche, a été jusqu'ici assez efficace. Le taux des indemnités allouées varie de 20 à 25 francs, suivant l'importance des dégâts occasionnés par la capture des marsouins.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

M. Basset (René), directeur de l'Ecole supérieure des lettres d'Alger, et M. Gsell, professeur à la même école, sont promus chevaliers de la Légion d'honneur.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à :
M. Vicente Agliani, consul du Guatemala, à Menton.

Sont promus dans la Légion d'honneur :

Au grade d'officier.

MM.
Roy (J.-B.-B.), consul général de France, secrét. général du gouvern. tunisien ;
Ducroquet (P.-M.-A.), direct. des finances au gouvern. tunisien.

Au grade de chevalier.

MM.
Léal (C.-H.), direct. de la sûreté publique en Tunisie ;
Hugon (H.-L.-L.), direct. de l'agriculture et du commerce en Tunisie ;
De Carnières (V.), présid. de la Chambre d'agriculture du Nord, présid. de l'Association des travailleurs français ;
Gauvry (T.-E.), gérant du domaine de Potinville ;
Delmas, direct. du collège Sadiki, profess. à la chaire publ. d'arabe ;
Gueydan (A.), avocat défenseur à Tunis ;
Picard (F.-L.), ingén. des ponts et chaussées de 1re classe à Bizerte.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

CAVALERIE

Afrique Occidentale. — MM. les *lieut.* Solar et Aymé sont affectés au 2e escad. de spahis sénégalais.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Afrique Occidentale. — M. le *capit.* Duchemin est affecté au 1er sénégalais ;
M. le *lieut.* Citerne est affecté à la 2e comp. du bataill. de la Côte d'Ivoire.

Indo-Chine. — MM. les *lieut.* Sautel et Martin sont affectés au service géogr. de l'Indo-Chine.
MM. les *capit.* Renart et Cazalas sont désig. pour servir en Cochinchine.
M. le *capit.* Grézel est affecté au rég. de tirailleurs annamites.
M. le *lieut.* Paul est désig. pour servir au Tonkin.
Sont affectés :
M. le *chef de bat.* Bouland, au 9e rég. comme major ;
M. le *chef de bat.* Mayeur, au 3e tiraill. tonkinois, 3e bat. ;
M. le *chef de bat.* Pansier, au 2e tiraill. tonkinois, 1er bat. ;
M. le *capit.* Marchal, au 9e rég. comme capitaine-trésorier ;
M. le *capit.* Jarty, au 4e tiraill. tonkinois, 3e comp. ;
M. le *cap.* Courtin, au 1er tiraill. tonkinois, 12e comp. ;
M. le *capit.* Heurtebize, au 9e rég. comme adjudant-major et commissaire rapp. près le 1er conseil de guerre ;
M. le *capit.* Ibos, au 4e tiraill. tonkinois (suite), service géogr. ;
M. le *capit.* Vinet, au 3e tiraill. tonkinois, 8e comp. ;
M. le *lieut.* Lecanu, au 3e rég. tonkin. comme officier d'habillement et d'armement ;
M. le *lieut.* Masson, à l'état-maj. partic., chancelier du cercle de Bao-Ha ;
M. le *lieut.* Legras, à l'état-maj., officier de renseign. du 2e territ. milit. ;
M. le *lieut.* Girardet, à l'état-maj., chancelier du cercle de Lao-Kay ;

M. le *lieut.* Edon, à l'état-maj., chancelier du cercle de Cao-Bang;
M. le *lieut.* Robert, à la 6e comp. du 2e tonkinois;
M. le *lieut.* Lesquer, à la 8e comp. du 2e tonkinois;
M. le *lieut.* Diesnis, à la 10e comp. du 2e tonkinois;
M. le *lieut.* Lucquet, à la 1re comp. du bat. de tirailleurs chinois;
M. le *capit.* du Reau, à la 1re comp. du 9e rég.;
M. le *capit.* Bénézech, à la 2e comp. du 9e rég.;
M. le *capit.* Civet, à la 10e comp. du 9e rég.;
M. le *capit.* Irigaray, à la 12e comp. du 10e rég.;
M. le *capit.* Nicolle, à la 10e comp. du 3e tonk.;
M. le *lieut.* Peri, à la 2e comp. du 1er tonk.:
M. le *lieut.* Badin, à la 3e comp. du 1er tonk.;
M. le *lieut.* Fagot, à la 12e comp. du 1er tonk.;
M. le *lieut.* Pierre (A.-A.), à la 5e comp. du 4e tonk.:
M. le *sous-lieut.* Frech, à la 3e comp. du 9e rég.;
M. le *sous-lieut.* Charbonnier, à la 2e comp. du 2e tonk.:
M. le *sous-lieut.* Bailly, à la 3e comp. du 3e tonk.:
M. le *sous-lieut.* Jourdy, à la 11e comp. du 3e tonk.

Madagascar. — M. le *capit.* Destoup est désig. pour servir à Madagascar.

Nouvelle-Calédonie. — M. le *lieut.* Facon est nommé officier comptable du bat. de la Nouvelle-Calédonie.

ARTILLERIE

Afrique Occidentale. — M. le *capit.* Cavrois est nommé chef du service géogr. de l'A. O. F.

Indo-Chine. — M. le *capit.* Danchaud est désig. pour le service des travaux milit. au Tonkin.

Sont désignés pour servir :
A la direction d'artillerie à Hanoï, M. le *lieut.-col.* Mallié;
A la 3e batt. du rég. du Tonkin à Hanoï, M. le *capit.* Bruyère;
A la suite du rég. du Tonkin à Hanoï, M. le *lieut.* Madec;
A la place du Cap Saint-Jacques, M. le *lieut.-col.* Bonfils;
M. le *lieut.-col.* Le Bigot est nommé au command. du rég. de Cochinchine à Saïgon.

Madagascar. — M. le *col.* Ruault est nommé command. de la défense de Diégo-Suarez.

Réunion. — M. le *capit.* Lemoine est nommé adjoint au command. sup. des troupes de la colonie.

SERVICE DE SANTÉ

Afrique Occidentale. — M. le *méd.-aide-maj. de* 1re *cl.* Percheron est désig. pour servir h. c. en Guinée;

M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Barot est désig. pour servir H. C. en Afrique Occidentale.

Sont affectés :
A l'hôpital de Saint-Louis, M. Merveilleux, *méd.-ppal. de* 2e *cl.*;
Au chemin de fer de Kayes au Niger, M. Frontgous, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*;
Au bat. de Zinder à Sorbo-Haoussa, M. Mongie, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*;
Au poste de Kaédi, M. Thézé, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*

Guadeloupe. — Sont affectés :
A l'ambulance de Basse-Terre, M. Sarrat, *méd.-maj. de* 2e *cl.*;
A l'ambulance de Pointe-à-Pitre, M. Lamy, *méd.-maj. de* 2e *cl.*;
Au bat. d'infant., M. Thélème, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*

Indo-Chine. — Sont affectés :
A l'hôpital de Quang-Yen, M. Laurent, *méd-ppal. de* 2e *cl.*;
A l'hôpital de Quang-Yen, M. Arami, *méd.-maj. de* 1re *cl.*;
A l'ambulance de Sontay, M. Dumas, *méd.-maj. de* 1re *cl.*;
A l'ambulance de Lang-Son, M. Fortoul, *méd.-maj. de* 1re *cl.*;
Au service de santé de la Cochinchine, M. Ilbert, *méd.-maj. de* 1re *cl.*;
A l'ambulance de Fort-Bayard, M. Depied, *méd.-maj. de* 1re *cl.*;
A l'ambulance de Moncay, M. Brau, *méd.-maj. de* 2e *cl.*;
A l'ambulance de Yen-Bay, M. Lecomte, *méd.-maj. de* 2e *cl.*;

Au rég. d'artill. coloniale au Tonkin, M. Morel, *méd.-maj. de 2e cl.*;
A l'ambulance de Ha-Giang, M. Lafaurie, *méd.-maj. de 2e cl.*;
Au poste médical de Vinh, M. Morin, *méd.-maj. de 2e cl.* (H. C.);
A la direction du service de santé à Hanoï, M. Gaide, *méd.-maj. de 2e cl.*;
Au poste médical de Nam-Dinh, M. Micholet, *méd.-maj. de 2e cl.*;
A l'ambulance de Tuyen-Quang, M. Pélissier, *méd.-maj. de 2e cl.*;
A l'hôpital de Hanoï, M. Tanvet, *méd.-maj. de 2e cl.*;
Au 2e bat. du 18e rég. à Haïphong, M. Huot, *méd.-maj. de 2e cl.*;
Au 18e rég. à Taï-Nguyen, M. Magunna, *méd. aide-maj. de 1re cl.*;
Au 10e rég. à Taï-Nguyen, M. Imbert (J.-M.); *méd. aide-maj. de 1re cl.*;
Au 2e rég. de tiraill. tonk. à Tien-Yen, M. Lenoir, *méd. aide-maj. de 1re cl.*;
A l'hôpital de Quang-Yen, M. Kernéis, *méd. aide-maj. de 1re cl.*;
A l'hôpital de Hanoï, M. Duran, *méd. aide-maj. de 1re cl.*;
A l'hôpital d'Haïphong, M. Laurenti, *méd. aide-maj. de 1re cl.*;
A l'hôpital de Hanoï, M. Dourne, *méd. aide-maj. de 1re cl.*;
Au 1er rég. de tiraill. tonk., M. Hermant, *méd. aide-major. de 1re cl.*;
A l'hôpital de Hanoï, M. Gensollen, *méd. aide-maj. de 1re cl.*;
A l'hôpital de Hanoï, M. Léger, *méd. aide-maj. de 1re cl.*;
A l'hôpital de Quang-Yen, M. Sallet, *méd. aide-maj. de 1re cl.*;
Au 10e rég. à Phu-Lang-Thuong, M. Sarrailhé, *méd. aide-maj. de 1re cl.*,
Au 10e rég. à Hué, M. Meslin, *méd. aide-maj. de 1re cl.*;

Madagascar. — Sont affectés :
A l'hôpital de Tamatave, M. Carmouze, *méd.-maj. de 1re cl.*;
A l'ambulance de Fort-Dauphin, M. Dérobert, *méd.-maj. de 2e cl.*;
Au 13e rég., M. Maurras, *méd.-maj. de 2e cl.*;
A l'hôpital de Diégo-Suarez, M. Escande de Messières, *méd.-maj. de 2e cl.*;
Au bat. sénégalais de Diégo-Suarez, M Haelewyn, *méd. aide-maj. de 1re cl.*;
A Mahanoro, M Devy, *méd. aide-maj de 1re cl.*;
Au 1er rég. de tiraill. malgaches, M Boucher, *méd. aide-maj. de 1re cl.*;
Au chemin de fer (service local), M. Poux, *méd. aide-maj. de 1re cl.*;
Au 15e rég., M. Esserteau. *méd. aide-maj. de 1re cl.*
Sont désignés pour servir à Madagascar :
MM. les *méd-maj. de 2e cl.* Martel, Lesueur-Florent et Bailly; les *méd. aide-maj. de 1re cl.* Ferris et Gallet de Santerre; le *pharm.-maj. de 2e cl.* Garnaud.

CORPS DU COMMISSARIAT

Afrique Occidentale. — M. le *commiss. de 1re cl.* Morin est nommé sous ordonnateur à Kati; M. le *commiss. de 1re cl.* Croll est affecté au service administratif à Kayes; M. le *commiss. de 2e cl.* Lasne-Desvareille est nommé sous-ordonnateur à Tombouctou.

Indo-Chine. — Sont désig. pour servir en Indo-Chine.
MM. le *commiss. ppal. de 3e cl.* Blineau; le *commiss. de 1re cl.* Jouannet; les *commiss. de 2e cl.* Richard, Grenier, Crane et Thonnard du Temple.

Congo. — M. le *commiss. de 2e cl.* Dubois est désig. pour servir au Congo.

Agents comptables.

Nouvelle-Calédonie. — M. Daguerre, *agent compt. de 2e cl.*, est désig. pour servir à la Nouvelle-Calédonie.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Sénégal. — M. le *lieut. de vaiss.* Veissier est nommé direct. du port de Dakar.

CORPS DU COMMISSARIAT

Océan Indien. — M. le *commiss. de 2e cl.* Vignole est désig. pour embarq. sur la *Nièvre*.

MINISTÈRE DES COLONIES

Par décret en date du 4 mai 1903, M. Roberdeau (Henry-Charles-Victor-Amédée), gouverneur de 2e classe des colonies, lieutenant gouverneur de la Côte d'Ivoire, a été nommé gouverneur de 1re classe;

M. Clozel (Marie-François), secrétaire général de 1re classe des colonies, a été nommé gouverneur de 3e classe des colonies et chargé, en cette qualité, du gouvernement de la Côte d'Ivoire.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Hambourg et l'Allemagne contemporaine, par P. DE ROUSIERS. Paris, Colin.

M. de Rousiers, dont on connaît les savantes et intéressantes études sur les États-Unis, a porté depuis quelque temps ses recherches sur l'Allemagne industrielle. Le nouveau livre qu'il vient de publier a pour but de faire un tableau vivant et complet du développement économique de l'Allemagne, dont la synthèse se trouve à Hambourg. A l'heure actuelle, Hambourg est le plus grand port de l'Allemagne. C'est le Liverpool de l'Europe septentrionale, mais avec un hinterland beaucoup plus étendu, grâce au réseau fluvial et ferré de la Prusse, qui permet de drainer vers la mer du Nord les produits de la Bohême et même du bassin du Danube. Mais il ne faut pas oublier que si Hambourg s'est développé avec cette étonnante rapidité, cela tient à son union de plus en plus étroite avec l'Empire, depuis son entrée dans le Zollverein; à la facilité des transactions opérées dans le port franc, ce qui attire les navires du monde entier; enfin à la hardiesse des compagnies de navigation allemandes, qui n'ont pas craint de multiplier leurs services réguliers, ni de renouveler fréquemment leur flotte.

Un seul point noir paraît dans ce tableau si séduisant : la situation précaire de l'ouvrier du port, mal logé, mal nourri, soumis à un travail excessif par moments, ou à un chômage prolongé. M. de Rousiers nous fait ainsi toucher du doigt une des conséquences des transformations brusques qui se produisent dans l'évolution du commerce et de l'industrie modernes; il nous ramène par là aux études sociales, dans lesquelles il s'est fait justement apprécier; il porte un jugement plutôt sévère sur les défauts du mouvement syndical en Allemagne, qui manque d'organisation, de discipline, et vise plutôt un but politique que pratique. Ne pourrions-nous pas, hélas! en dire autant chez nous!

J. FRANCONIE.

A travers les Indes, par EUGÈNE GALLOIS. — Fort volume, orné de nombreux dessins, photographies, cartes et plans de l'auteur. Société d'éditions, 4, rue Antoine-Dubois.

M. Eugène Gallois est, comme on sait, un infatigable voyageur ; depuis des années il court le monde, et il a consacré de longs mois à l'étude de la vaste presqu'île de l'Indoustan, la région sans contredit la plus intéressante, la plus captivante que l'on puisse voir. Aussi n'a-t-il rien négligé pour chercher à la faire connaître. Il a voulu d'abord donner un aperçu des multiples religions qui se partagent les trois cents millions d'êtres humains qui peuplent cet immense empire de l'Inde. Il a dépeint à grands traits la variété originelle des populations qui s'y coudoient, mais qui, d'une façon générale, restent unies et paisibles, malgré leur diversité, sous l'énergique et habile domination de l'Angleterre.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Dans le sud de Madagascar : Pénétration militaire, situation politique et économique 1900-1902, par le colonel LYAUTEY. Un vol. in-8° de 398 pages avec nombreuses photographies et cartes dans le texte et hors texte. H. Charles-Lavauzelle, éditeur. Paris, 1903.

Situation internationale de l'Egypte et du Soudan, par JULES COCHERIS, docteur en droit. Un fort vol. in-8°. Plon-Nourrit et Cie, éditeurs. Paris, 1903.

L'Afrique nouvelle, par E. DESCAMPS, professeur à l'Université de Louvain. Un fort vol. in-8° de 624 pages. Hachette et Cie, éditeurs. Paris, 1903.

Six semaines à Lisbonne et à Madrid, par A. Vallet de Brugnières. Un vol. de 200 pages. Albert Wolff, éditeur. Paris, 1903.

Répertoire bibliographique de la librairie française (1902), par D. Jordell. Un vol. in-8° de 260 pages. Librairie Nilsson. Paris, 1903.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Armée et Marine (3 *mai*). La Jeffa et le transport des soldats malades à dos de chameaux. — Le voyage du Président de la République. — L'escadre de la Méditerranée en tournée présidentielle. — (10 *mai*). Pierre d'Hugues : Le championnat militaire d'épée. — La Valette : L'importance stratégique de Bizerte. — G. Toudouze : Questions de Macédoine.

Annales coloniales (1er *mai*). Jules Legras : La colonisation russe en Sibérie. — René Delaporte : Avantages économiques des Comores. — E. Buron : La progression des Canadiens-Français.

Bulletin trimestriel de Géographie et d'archéologie d'Oran (1er *trim.*). Camille Fidel : Les intérêts économiques de la France au Maroc. — Paul Prieux : Conférence sur l'Economie générale du Soudan. Les captifs. La monnaie homme.

Mois colonial (*mai*). Delaisi : Le chemin de fer de Bagdad. — Chastaing : La main-d'œuvre à Madagascar.

Quinzaine (1er *mai*). J. Delaporte : Comment fut fondé l'empire allemand (d'après les révélations du grand-duc Frédéric de Bade).

Quinzaine coloniale (10 *mai*). J. Chailley-Bert : Réglementation et uniformité administrative. Nécessité de souplesse et de variété aux colonies. — V. G. : L'avenir du commerce à Madagascar.

La Réforme économique (3 *mai*). Desmets : Le parti ouvrier en Angleterre. — (10 *mai*). Georgeot : La Tunisie.

Revue des Deux Mondes (1er *mai*). Emile Ollivier : Sadowa. — *** Le régime de l'Algérie au début du xxe siècle. La situation économique, la colonisation.

Revue française de l'Etranger et des colonies et Exploration (*mai*). Gamard : Les câbles télégraphiques sous-marins. — H. Faure : Mozambique : Un épisode héroïque.

Revue coloniale (*janvier-février*). Dr Cureau : Rapport sur les travaux de la mission française de délimitation Congo-Cameroun. — Chemin-Dupontès : Les compagnies de colonisation en Afrique Occidentale sous Colbert.

Revue commerciale de Bordeaux et du Sud-Ouest. Henri Lorin : Bordeaux garnison coloniale. — Eugène Buhan : Un programme économique.

Revue de Madagascar (10 *mai*). Lieutenant Gaubert : François Cauche (*suite*). — Piret : L'élevage des vers à soie dans le centre de Madagascar.

Revue politique et parlementaire (10 *mai*). Claude Pilgrim : Problèmes sud-africains. — H. Lorin : L'Italie et la Tripolitaine.

Revue générale des Sciences (30 *avril*). — Dr Weisgerber : Voyage de reconnaissance au Maroc.

Revue des troupes coloniales (*avril*). Général Voyron : Rapport sur l'expédition de Chine. — Capitaine Mleneck : Notes sur les mitrailleuses. — Lieutenant Pruneau : La Mandchourie.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues belges.

Belgique coloniale (3 *mai*). L'irrigation dans l'Afrique orientale anglaise. — (10 *mai*). R. V. : Maroc, Macédoine, Mandchourie.

Mouvement géographique (3 *mai*). Les communications entre Londres et le continent; la situation de la route belge. — (10 *mai*). L'Etat du Congo et les tribunaux belges.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

nptoir National d'Escompte

DE PARIS

sc nblée générale annuelle des action-
s est tenue au Siège social, le samedi
l, sous la présidence de M. Mercet, Pré-
du Conseil d'Administration.
s avoir entendu les rapports du Conseil
inistration de la Commission de Con-
t des Commissaires des Comptes, elle a
ve les comptes de l'exercice 1902, qui se
t par un bénéfice net de 8 millions
fr.95 et décidé la répartition de 27 fr.50
ion et de 1 fr.093 par part de fondateur.
a ratifié la nomination comme membre
nseil d'Administration, de M. Albert de
r: réélu administrateurs, MM. J. Ch.
et Calixte Carraby. M. G. Martin a été
nembre de la Commission de Contrôle,
. Blondeau et Bourgois nommés Com-
res pour l'examen des Comptes de
ice 1903.
lepit des conditions, généralement défa-
s, du marché financier, le Comptoir
al a encore développé dans une mesure
erable, au cours de l'exercice 1902, son
professionnelle de Banque dans toutes
nches, comme en témoigne l'augmenta-
es chapitres caractéristiques du Bilan.
mble de la situation au 31 décembre 1902
fre par 867 millions; le montant des Ef-
Commerce entrés dans le portefeuille
9 milliards 42 millions: le mouvement
des Caisses a dépassé 35 milliards 1/2,
ée et à la sortie, en accroissement de
2 milliards 1/2 sur 1901. Le total des
s de Dépôts et Comptes Courants at-
92 millions, soit 35 millions de plus qu'au
mbre 1901.

Il y a également progrès marqué pour les services des Titres, des Coupons, des Ordres de Bourses et des Coffres-Forts.

Le réseau des bureaux de quartier dans Paris et des Agences de province se développe suivant le programme d'expansion dont le Conseil d'Administration poursuit l'application méthodique.

Le Comptoir possède actuellement 32 sièges d'exploitation à Paris et dans la banlieue; 88 Agences et 5 bureaux de quartier en province; 20 Agences hors de France, dont 9 dans les colonies et les pays de protectorat.

Enfin, l'Etablissement a acquis dans le monde international des affaires une situation qui lui permet de ne demeurer étranger à aucune des grandes opérations financières intéressant le marché français, et même d'en prendre l'initiative.

Le Comptoir a participé, en 1902, aux émissions de l'Emprunt de l'Indo-Chine 3 0/0, de l'Emprunt Algérien 3 0/0, de l'Emprunt Tunisien 3 0/0 et du complément de l'Emprunt Chinois destiné à payer les travaux du chemin de fer de Pékin-Hankow, qui doit servir si efficacement les intérêts français en Chine.

Il a donné un large concours à la conversion du 3 1/2 0/0 français et à la conversion des Obligations des Douanes Ottomanes. Enfin, il a placé dans sa clientèle des Obligations 4 1/2 0/0 des Chemins de fer Méridionaux du Portugal, des Obligations du Chemin de fer de la Camargue et des Obligations des Tramways de Bordeaux et de Nice.

Cette rapide analyse du rapport du Conseil d'Administration suffit à caractériser l'activité du Comptoir National d'Escompte, qui ne cesse de s'appliquer à tous les objets de nature à intéresser sa clientèle de plus en plus nombreuse et fidèle, et de servir, dans toute la mesure possible, les intérêts généraux du pays.

nts Livres nouveaux à donner en Prix.

Georges CHAMEROT, Éditeur, 4, Rue de Furstenberg, PARIS

PETIT LARIVE et FLEURY

ONNAIRE FRANÇAIS. — Le plus RÉCENT, le plus COMPLET, le mieux ILLUSTRÉ.

Édition Scolaire
) mots (9,000 de plus que dans les Diction-similaires). Dans un élégant cartonnage toile. 3fr. 50

Édition des Adultes
73,000 mots (25,000 de plus que dans les Dictionnaires similaires). Dans un élégant cartonnage toile : 5fr.

STOIRE de la GUERRE de 1870-71
M. PAUL et VICTOR MARGUERITTE

Illustrée de 52 Portraits et 24 Plans de bataille. — Récit aussi exact qu'émouvant des événements de l'année terrible.
PRIX : Broché 2f ; Cartonné 2f50

CRÉDIT CANADIEN

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.500.000 FRANCS
41, Boulevard Haussmann, Paris.

VENTE et ACHAT de toutes
VALEURS CANADIENNES
PRUNTS d'ÉTAT, de PROVINCES, de VILLES; ACTIONS et OBLIGATIONS
de CHEMINS de FER; VALEURS MINIÈRES et INDUSTRIELLES

DENTIFRICES

ÉLIXIR, POUDRE et PÂTE
des RR. PP.

BÉNÉDICTINS

de l'Abbaye de SOULAC

A. SÉGUIN, BORDEAUX

MEMBRE DU JURY, HORS CONCOURS

Exposition Universelle Paris 1900

MODÈLE du FLACON

Créé en 1866

LE MEILLEUR DES TONIQUES ET APÉRITIFS

BYRRH

VIN GÉNÉREUX ET QUINQUINA

HORS CONCOURS — EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1900

Le **BYRRH** est une boisson savoureuse, éminemment tonique et hygiénique.

Il est fait avec des vins vieux exceptionnellement généreux, mis au contact de Quinquina et d'autres substances amères de premier choix. Il emprunte à toutes ces substances un arôme agréable et de précieuses propriétés cordiales, et il doit aux vins naturels qui lui servent à sa préparation sa haute supériorité hygiénique.

On le consomme à toute heure : soit pur à la dose d'un verre à Bordeaux ; soit dans un grand verre, étendu d'eau ordinaire ou d'eau de seltz. Il devient alors une boisson très agréable et rafraîchissante, sans perdre aucune de ses propriétés hygiéniques.

Exiger la Marque

VIOLET FRÈRES, à THUIR (Pyrénées-Orientales)

CONSTIPATION Guérison certaine EN 10 JOURS PAR L'EMPLOI de la DÉLICIEUSE **POUDRE LAXATIVE ROCHE**
Une cuillerée à café dans un demi-verre d'eau le soir en couchant. — Le Flacon pour une cure, 2 fr. 50 (port...)
GUINET, Pharmacien, 1, Rue Michel-le-Comte, PARIS

Vin Désiles

Cordial Régénérateur

Il tonifie les poumons, régularise les battements du cœur, active le travail de la digestion.
L'homme débilité y puise la force, la vigueur et la santé. L'homme qui dépense beaucoup d'énergie l'entretient par l'usage régulier de ce cordial, efficace dans tous les cas, éminemment digestif, fortifiant et agréable au goût comme une liqueur de table.

DÉPÔT CENTRAL : 80, Rue Réaumur, Paris, ET TOUTES PHARMACIES.

M. L. DEBROAS, 10, rue Nouvelle, Paris (IXe), est seul chargé de la publicité commerciale, industrielle et financière des *Questions Diplomatiques et Coloniales*

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEYÉ, RUE CASSETTE, 17

7me ANNÉE N° 151 1er JUIN 1903

QUESTIONS
Diplomatiques et Coloniales

REVUE DE POLITIQUE EXTÉRIEURE

HARVARD COLLEGE LIBRARY JUN 16 1903 CAMBRIDGE, MASS.

PARAISSANT LE 1er ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

SOMMAIRE

		Page
René Henry	L'intérêt français en Asie occidentale. — Le chemin de fer de Bagdad et l'alliance franco-russe	673
Gabriel Louis-Jaray	L'opinion grecque et la question de Macédoine	689
J.-H. Franklin	Les affaires d'Algérie	701
Le Breton	La question de Terre-Neuve. — Les primes à l'armement; les salaires	714

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

Renseignements politiques	721
Renseignements économiques	730
Nominations officielles	732
Bibliographie — Livres et Revues	736

CARTES ET GRAVURES

Ile de Terre-Neuve : le French Shore	716

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

19, RUE BONAPARTE — PARIS, 6e

Abonnement annuel

France et Colonies, 15 francs Etranger et Union postale, 20 francs.

La Livraison : *France* : 0,75 ; *Etranger* : 1 fr.

« elles, les trouverons-nous suffisantes pour nous? Est-ce déci-
« dément à une œuvre germanique, pour des intérêts exclusi-
« vement germaniques, qu'on nous a demandé de nous associer,
« et non à une œuvre sincèrement collective et internationale
« où l'argent français aurait représenté et servi les vrais intérêts
« français?... Il faut qu'on sache quel rôle on nous prépare
« avant de l'accepter[1]. »

Je voudrais dire aujourd'hui pourquoi je ne puis me rendre aux raisons très complètement et très clairement exposées par M. Bohler en faveur de sa thèse.

*
* *

Je tiens d'abord à rappeler une de ses opinions, que je partage entièrement : les rails atteindront ou n'atteindront pas Bagdad et le golfe Persique suivant que la finance française interviendra ou n'interviendra pas.

« Le devis se monte à 600 millions de francs, écrit M. Bohler :
« de l'avis même des Allemands les plus chauvins, il ne peut
« être réalisé sans la coopération des capitaux français[2]. »

La Russie, à qui l'Allemagne — « ce qui pouvait être considéré comme une plaisanterie » — a offert de céder ses 40 %, a péremptoirement refusé. Le gouvernement anglais vient de se déclarer hostile.

Or, l'Allemagne ne veut pas et ne peut pas s'engager seule.

Loyalement M. Bohler ne cherche point à dissimuler qu'elle n'a pas confiance dans l'affaire et voudrait même réduire la part qui lui est assignée[3].

D'ailleurs, voulût-elle risquer les 600 millions nécessaires, elle serait en peine pour s'en dessaisir. Nouvelle venue à la vie économique intense, déjà engagée dans de multiples directions,

---

[1] V. *Quest. Dipl.*, n° 150. — Je ne lis ce numéro que le jour où je corrige les dernières épreuves, c'est pourquoi j'ai le regret de ne pouvoir qu'indiquer la thèse très intéressante soutenue par M. Imbart de La Tour. Au fond, cette thèse est la même que celle de M. Bohler : si l'affaire est bonne et si nous sommes sûrs de jouer le rôle qui nous revient dans l'entreprise, il faut nous engager. Mais M. Imbart de La Tour, sans parti pris, préoccupé avant tout des intérêts français, tient compte des faits qui se sont produits et surtout des courants d'idée qui se sont dessinés depuis deux mois et demi. Il ne croit pas que nous ayons dans « la direction et les profits » une part proportionnelle à notre contribution financière. D'où le bon conseil de nous montrer « circonspects et exigeants ». — La thèse que je soutiens est bien différente : nous devons nous abstenir de collaborer à l'œuvre de Bagdad, quels que soient les avantages qu'on nous offre. L'intérêt français en Asie Occidentale et l'intérêt que nous avons à ne pas entrer en conflit avec la Russie — surtout au moment et dans la région où elle se trouve en face de l'Allemagne — nous le commandent.

[2] *Quest. Dipl.*, n° 145, p. 273.

[3] *Ibid.*, p. 289.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

HARVARD COLLEGE LIBRARY
JUN 15 1903
CAMBRIDGE, MASS.

L'INTÉRÊT FRANÇAIS EN ASIE OCCIDENTALE

LE CHEMIN DE FER DE BAGDAD
ET
L'ALLIANCE FRANCO-RUSSE

Je profite de ce que la tradition de cette Revue est de laisser toute liberté à ses collaborateurs.

Chacun peut indiquer la méthode qu'il croit la mieux faite pour servir les grands intérêts nationaux. La vérité doit se dégager de la libre discussion.

C'est ainsi que j'ai pu déjà qualifier ici l'entreprise de Bagdad d' « œuvre purement allemande et antirusse »; regretter la présence de financiers français dans la nouvelle société qui va exécuter les travaux de Konieh à Bagdad; indiquer l'influence de l'expansion asiatique sur les politiques russe et allemande et esquisser le parti que nous pourrions en tirer [1]. — C'est ainsi que M. Henri Bohler a pu, au contraire, conseiller aux capitalistes français de « marcher avec l'Allemagne dans l'affaire de Bagdad » à la condition, bien entendu, « d'exiger pour le présent et l'avenir des avantages en rapport avec l'importance de notre coopération financière et une part sérieuse dans l'exploitation économique de la Mésopotamie et de la Babylonie régénérées par la locomotive [2] ». — C'est ainsi que M. Jean Imbart de La Tour, après avoir exposé les raisons pour lesquelles la presse, l'opinion et le gouvernement anglais viennent de se montrer hostiles au chemin de fer de Bagdad, constate sans ambage que, « désagréable hier à la Russie, suspecte aujourd'hui à « l'Angleterre, l'entreprise se présente sous de fâcheux auspices « pour la France ». Il pose nettement la question suivante : « Les garanties que nos voisins trouvent trop faibles, seront-

[1] *Quest. Dipl.*, n° 136 et 143.
[2] *Ibid.*, n° 145.

mettront fin à toute concurrence non allemande » et feront de la Turquie « une province allemande ». Pour empêcher cet accaparement, on nous propose de traiter avec les Allemands et d'être partout, en Asie Occidentale, de moitié avec eux.

En raisonnant ainsi, on paraît oublier que les Allemands manquent d'argent. Abstenons-nous : l'expansion allemande dans l'*hinterland* de l'Asie Occidentale sera arrêtée. Nous n'aurons donc à craindre l'établissement d'aucun monopole.

En second lieu, — et accessoirement, —il est vrai que nous avons à défendre dans l'Empire Ottoman des intérêts moraux et matériels considérables contre des concurrents hardis et soutenus par leurs gouvernements. Mais l'Empire Ottoman est vaste. Sans doute, on ne peut pas dire de lui — depuis quelques années surtout — qu'il n'est qu'une expression géographique : le Sultan, l'Islam et l'armée unissent étroitement ses différentes parties. Toutefois il se compose de régions géographiquement et ethnographiquement bien distinctes, économiquement indépendantes les unes des autres. Or, les intérêts français sont concentrés en Turquie d'Europe, en Palestine et en Syrie, et dans la région méditerranéenne de l'Asie Mineure maritime. Sur le plateau d'Anatolie, nous n'avons rien à défendre. En Mésopotamie, nos clientèles de Mossoul, de Bagdad et de Bassora — si intéressantes qu'elles soient — n'ont qu'une importance secondaire. Dans ces mêmes régions — entre Konieh et le golfe Persique, — les intérêts allemands actuels sont nuls. Sous le bénéfice de ce qui précède, on peut dire que le chemin de fer qu'il s'agit de construire traversera des pays qui, au point de vue français et surtout au point de vue allemand, sont des pays neufs. Nous ne sommes pas tenus, sous peine d'être détrônés, de suivre dans l'entreprise de Bagdad notre jeune concurrent allemand. Il s'avance vers des territoires sur lesquels nous ne régnons point.

*
* *

Il n'en fut pas toujours ainsi.

De 1894 à 1899, la Russie et la France, — alors toutes deux menacées par le chemin de fer de Bagdad et étroitement unies, — ont défendu contre l'Allemagne leurs intérêts solidaires et ont eu gain de cause[1]. Le tracé primitivement adopté passait par le nord du plateau d'Anatolie : d'où la voie qui existe jusqu'à Angora. La Russie craignait pour sa frontière caucasienne trop proche. Les lignes côtières françaises de Smyrne-Cassaba, de

[1] Voir dans le premier numéro du *Bulletin du Comité de l'Asie française* l'article de M. de Peyerimhoff.

Mersina et de Beyrouth [1] n'auraient jamais été raccordées à la grande voie ferrée trop lointaine : pauvres déversoirs en décadence, elles se seraient toujours arrêtées à quelque station perdue de l'intérieur, tandis que le courant des affaires aurait été détourné et la vie créée vers le nord. Nous prétendions, au contraire, drainer le chemin de fer nouveau [2]. La France et la Russie demandèrent à Constantinople une déviation du tracé vers le Sud, par Konieh. Elles l'obtinrent le jour où la France offrit un concours financier à l'Allemagne qui manquait déjà de capitaux.

Jusque-là tout était au mieux ; le danger couru par la Russie était atténué, et l'avenir de nos lignes côtières semblait définitivement assuré. De plus, l'entreprise de Bagdad, au lieu d'être entre les mains d'une société purement allemande, dépendait dès lors d'une société internationale, — sorte de fiction derrière laquelle luttaient d'influence la *Deutsche Bank*, c'est-à-dire l'Allemagne, et la Banque Ottomane, c'est-à-dire la France. Nous pouvions à ce moment tout enrayer. — Nous avons, au contraire, tout activé et favorisé, et nous sommes sur le point de fournir l'argent nécessaire à l'exécution des travaux.

*
* *

Quel puissant intérêt pouvons-nous bien avoir à ce que le chemin de fer se fasse?

M. Bohler, après avoir parlé de notre influence à sauvegarder dans l'Empire Ottoman, — et je viens de m'expliquer sur ce

---

[1] Les lignes de la *Compagnie ottomane des chemins de fer économiques de Syrie* — qui desservent Beyrouth et Damas — n'ont qu'une largeur de 1m05 (voie nouvelle 1m44) : ce serait là un grave obstacle à une jonction avec le chemin de fer de Bagdad.

[2] Aujourd'hui, la ligne de Smyrne-Cassaba rejoint à Afioun Karahissar la ligne de Haïdar Pacha à Konieh. Il est entendu que le chemin de fer de Bagdad passera par Adana où aboutit actuellement le chemin de fer de Mersina. On parle d'une voie qui, par Alep, réunirait le chemin de fer de Beyrouth au chemin de fer de Bagdad, le jour où ce dernier aurait dépassé le Taurus. Je note seulement pour mémoire les regrets de ceux qui souhaitaient, ou disent après coup avoir souhaité, la construction d'une ligne française par Smyrne-Cassaba, Adana, Alep et Beyrouth : une ligne parallèle à la côte et sans objectif plus lointain n'aurait guère pu lutter contre la concurrence maritime. Les craintes exprimées par ceux qui pensent que le chemin de fer de Bagdad aura un caractère purement allemand, et que ce chemin de fer absorbera les lignes côtières, sont autrement sérieuses. Déjà, deux administrateurs des chemins de fer d'Anatolie sont entrés dans le conseil d'administration du chemin de fer de Smyrne, — comme, il est vrai, deux administrateurs du chemin de fer de Smyrne sont entrés dans le conseil d'administration du chemin de fer d'Anatolie. Si le chemin de fer de Konieh à Bagdad est allemand, l'équilibre sera rompu : le chemin de fer de Smyrne sera bien vite annexé. De même ensuite, les autres voies côtières. Abstenons-nous, et le désastre redouté sera évité : la compagnie de Smyrne continuera à traiter sur un pied d'égalité avec celle d'Anatolie. Les deux autres resteront dans le *statu quo*.

point, — insiste subsidiairement sur l'importance financière et économique de l'affaire et de l'exploitation connexe des régions traversées.

Sans doute, un pays comme la France, — dont plus de 30 milliards sont placés à l'étranger et dont les capitaux tendent de plus en plus à émigrer, — ne peut se désintéresser d'aucune des grandes affaires ébauchées dans le monde : il ne doit pas laisser échapper une occasion de placement avantageux.

Or, à ce point de vue, je ne puis faire mieux que de laisser le lecteur juger de ce que vaut l'affaire par ce qu'en dit[1] — sans rien dissimuler ni atténuer, je le reconnais — M. Bohler, qui est pourtant d'avis de la conclure, et par ce qu'en pensent ceux qui en ont pris l'initiative et qui la lancent : les Allemands, dont il rapporte scrupuleusement l'opinion :

« Le marché allemand ne semble pas jusqu'ici disposé à fournir les 40 % qui lui reviennent : *il n'a pas grande confiance dans la réussite de l'entreprise*. Les actionnaires de la Compagnie d'Anatolie ont même clairement spécifié, à l'assemblée du 24 juin 1902, qu'ils entendaient rester en dehors de la nouvelle compagnie et refuser toute coopération qui pourrait tourner à leur détriment. L'Allemagne a aussitôt cherché à se concilier les bonnes grâces de la Russie en lui offrant ses 40 %[2]. »

Les Allemands, s'ils ne peuvent faire autrement, finiront par fournir, bien qu'à contre-cœur, les 40 %, qu'ils sont tenus de verser. Mais on peut prévoir, étant donné leur attitude actuelle, qu'ils se débarrasseront au plus vite des actions, quitte à les racheter plus tard, quand elles seront tombées.

Pour les capitalistes français, il s'agit, en somme, de faire un placement à 4 % sous garantie turque, — comme en souscrivant les emprunts russes ils ont fait un placement à 4 %, servant lui aussi (en grande partie du moins) à exécuter des chemins de fer asiatiques, mais avec engagement direct de l'Etat russe. Dans le cas présent, les intérêts à attendre ne sont pas plus élevés[3] que ceux payés par la Russie. L'aléa, au contraire, est plus grand, à moins qu'on ne soutienne que le crédit turc vaut le crédit russe[4].

---

[1] *Quest. Dipl.*, n° 145, pages 290 à 292.

[2] *Ibid.*, page 289.

[3] « Pouvons-nous compter sur un rendement supérieur à 4 %, en d'autres termes, « sur une plus-value de nos futures actions? C'est bien douteux. » Henri Bohler, p. 290.

[4] « L'Empire Ottoman, toujours branlant, secoué actuellement par une insurrection « très dangereuse des nationalités chrétiennes opprimées, présente ce paradoxe que « ses rentes, au lieu de fléchir, sont en hausse de 15 %, la série C passant de « 28 fr. 07 c. à 32 fr. 55 c. et la série D de 26 francs à 30 fr. 30 c. ; d'après les con- « ditions actuelles, on capitalise ses fonds turcs à 3,30 % environ; c'est bien peu

Je sais bien qu'on nous parle d'une part problématique réservée au personnel et au matériel français, — ce qu'on n'a naturellement pas à attendre de M. de Witte en pleine création d'une industrie nationale russe. « A un boulon allemand, dit M. Bohler, doit correspondre un boulon français. » Mais cela suffit-il pour rétablir l'équilibre et tenter les capitaux français, devenus prudents par expérience?

*
* *

A un point de vue plus élevé, il ne suffit pas de savoir comment jouera le mécanisme du chemin de fer lui-même, et si l'on veut, de ses annexes industriels, miniers et autres. Il faut avant tout déterminer quel sera le rôle joué en Asie Occidentale par le chemin de fer, ou — pour parler comme les Allemands — quelle sera sa fonction dans l'économie et dans la politique mondiales.

Le chemin de fer de Bagdad, — qu'on appelle déjà le Petit Transasiatique, — jouera un rôle analogue à celui du Transsibérien.

Ce sont des chemins de fer de transit. — Ils ne transporteront pas seulement des marchandises d'une des stations terminus à une station de l'intérieur et inversement, et d'une station de l'intérieur à une station de l'intérieur. Les voyageurs pressés, ou désireux d'éviter la traversée de la mer Rouge, préféreront le chemin de fer de Bagdad à la voie d'eau pour aller dans l'Inde et l'Extrême-Orient méridional, ou en revenir. De même, les expéditeurs de marchandises de spéculation, ou légères et peu encombrantes, leur feront prendre la route la plus courte.

Mais ces chemins de fer sont, avant tout, des voies stratégiques et de colonisation.

Le Transsibérien a été hâtivement et grossièrement terminé, afin de pouvoir mettre au plus vite la Russie en communication avec ses ports de l'océan Pacifique, — la première mer libre qu'elle ait atteinte. Sans le Transsibérien, les Russes n'auraient pas pu jeter en Mandchourie des centaines de mille hommes et agir comme ils l'ont fait avec la Chine et les puissances.

Le chemin de fer de Bagdad jouera, lui aussi, un rôle straté-

« pour un empire en conflagration ; on compte, il est vrai, sur une augmentation de « revenu, l'intérêt devant être porté de 1 franc à 1 fr. 25 c.; mais, au cours actuel « ce ne serait pas encore du 4 % plein...; si obstinée que soit depuis un demi-siècle « la vitalité de la Turquie, malgré les démantèlements et les démembrements succes- « sifs, il semble que ce soit une gageure de porter si haut les fonds de ce pays dans « un moment pareil. » M. Paul Leroy-Beaulieu : *Économiste français*, 16 mai 1903, p. 698.

gique de premier ordre. M. Bohler ne le cache pas : « Des gares militaires et des quais d'embarquement seraient établis pour une somme de 4 millions de francs[1]. »

Il est vrai qu'il trouve « puéril de s'exagérer la portée militaire du futur chemin de fer : son utilisation permettra de gagner quinze jours à peine dans la concentration à Erzeroum du 6e corps (Bagdad) et du 5e (Damas). On ne saurait considérer cet avantage comme un danger sérieux[2] ». Dans cette hypothèse spéciale d'une concentration sur Erzeroum, il me paraît incroyable, jusqu'à preuve du contraire, que les deux mobilisations — avec ou sans chemin de fer — ne diffèrent que par un délai aussi court. Je suis bien plus disposé à partager l'opinion exposée dans la revue militaire allemande, *Uberall*, par un officier, M. von Bieberstein : il s'agit de rénover le vieil organisme turc; de pouvoir concentrer et transporter rapidement sur un point quelconque le 4e corps (Erzeroum), le 5e (Damas) et le 6e (Bagdad), ainsi que 64 bataillons de *rédifs* actuellement disséminés en Asie, immobilisés et comme perdus. A-t-on donc oublié que, lors de la guerre turco-russe, des troupes turques ne purent arriver dans la région des opérations que tardivement, décimées et épuisées ? Pense-t-on que la concentration des troupes d'Asie en Turquie d'Europe se ferait actuellement si vite, sans les trains qui les prennent à partir d'Angora et de Konieh ? On fait l'unité stratégique de l'Empire Ottoman. On lui donne la cohésion militaire qui lui manquait.

On dote cet étrange organisme d'une artère et d'un nerf qui vont lui permettre de puiser, sur le plateau turc d'Anatolie et dans les régions en grande majorité musulmanes de Mésopotamie, des réserves de sang depuis longtemps stagnant et d'énergie encore latente.

Cette résurrection d'une partie presque morte de l'Empire turc ne doit d'ailleurs pas être seulement militaire.

M. Bohler a montré comment il s'agit d'exploiter le pétrole et la naphte, de créer des industries, de cultiver le plateau d'Anatolie où peuvent vivre et travailler des Européens. Plus tard on tentera de refaire peu à peu ce réseau de canaux d'irrigation qui, au temps des Abbassides, faisait qu' « un oiseau pouvait voltiger de jardin en jardin de Bagdad à Bassora ». On aura alors créé un gigantesque champ à blé et à coton.

Toutes ces richesses nouvelles permettront d'établir des Européens en Mésopotamie comme chefs de culture, en Asie

---

[1] *Quest. Dipl.*, n° 145, page 286.
[2] *Ibid.*, p. 294.

Mineure comme colons cultivateurs, dans les deux pays comme ingénieurs et chefs d'industrie.

*
* *

La fonction du futur chemin de fer de Bagdad ainsi déterminée, est-il désirable, au point de vue français, que ce chemin de fer soit construit ?

Quand le trafic d'Extrême-Orient en Europe sera en partie détourné de la voie de Suez, Marseille et les chemins de fer français seront dépossédés au profit des voies de l'Europe centrale.

La formation d'un nouveau grenier à blé dans le monde ne peut pas être souhaitée par nos agriculteurs, déjà écrasés par la concurrence des pays neufs; l'exploitation de mines nouvelles de pétrole par ceux qui espèrent arriver à l'emploi industriel de l'alcool; la création d'immenses champs de cotonniers par le syndicat qui tente actuellement de cultiver le coton dans les colonies françaises.

La Turquie est diplomatiquement et militairement inféodée à l'Allemagne. M. Bohler l'a montré avec faits à l'appui. La liste des visites allemandes faites à Constantinople s'est même allongée depuis qu'il l'a dressée : le Kronprinz et son frère cadet viennent d'être les hôtes d'Abdul-Hamid II. L'armée turque, dont l'Europe, dès 1878, a découvert avec étonnement la valeur et le fanatisme persistants, est aujourd'hui armée par les Krupp, organisée et instruite par les von der Goltz. En cas de conflagration générale, l'Empire Ottoman serait, vraisemblablement, pour l'Empire Allemand un compagnon de combat au moins aussi sûr que ses amis tripliciens. Or, il s'agit de créer en Asie la machine à mobiliser devenue nécessaire à la Turquie, depuis qu'elle se prépare à faire la guerre de la façon la plus européenne, la plus moderne et la plus scientifique. Il s'agit donc, sans aucun doute, de travailler pour le roi de Prusse.

Enfin, il est aisé de voir qui profitera de la création d'un vaste et riche pays à coloniser. Ce n'est point nous : nous n'avons plus d'excédent de population ; nous n'émigrons guère; nous avons mieux à faire dans les colonies françaises que nous n'arrivons même pas à mettre en valeur. Les Allemands ont, au contraire, besoin d'une région où leur émigration ne se perdrait pas comme aux Etats-Unis : 5 millions des leurs s'y sont déjà, depuis 1820, peu à peu noyés dans l'élément anglo-saxon. Le plateau d'Anatolie serait préférable au lointain Chantoun,

trop peuplé, à l'Amérique du Sud, où menace la doctrine de Monroe. Ces nouveaux colons, — certaines résistances religieuses une fois vaincues, — seraient les bienvenus. D'après von der Goltz, « personne plus que le sultan Abdul-Hamid II ne désire l'établissement de colons européens, *et surtout allemands !* Ils s'installeraient le long des voies ferrées et, comme l'a dit le Sultan dans une audience à von der Goltz, ils acquerraient profit et bien-être, pendant que le pays profiterait du capital d'intelligence et de connaissances qu'ils apporteraient avec eux. Le Sultan chargea von der Goltz de rapporter ses paroles à Berlin [1]. »

Les colons allemands n'auraient pas seulement l'immense avantage de s'installer dans un Etat bien disposé en leur faveur : ils seraient sur la prolongation du *Drang nach Osten* et le continueraient à leur grand bénéfice comme à celui de l'Empire Allemand [2].

***

En somme, en nous associant à l'entreprise de Bagdad, nous nous engageons dans une partie de l'Empire Ottoman où nous n'avons aucune situation essentielle à défendre. Nous courons les risques d'une affaire qui pourrait bien ne pas être bonne. Nous allons à l'encontre d'intérêts français respectables, et nous rendons, au contraire, des services signalés à un associé nouveau, que plus d'un s'étonnera de nous voir choisir : l'Empire allemand.

Il est évident que « l'alliance franco-russe ne doit pas signifier servilité » — ni complète ni partielle — « de la France à l'égard de la Russie [3] ». Mais je ne vois rien dans l'entreprise de Bagdad qui nous oblige — ce qui est toujours dangereux — à léser gravement les intérêts de notre allié.

---

[1] Max Schlaginweit : *Die Bagdadbahn und die deutschen Interessen in Kleinasien.*

[2] On lit dans une *lettre d'Italie* publiée par le *Temps* du 23 mai : En ce qui concerne le protectorat officiel des catholiques d'Orient, « ce que l'Allemagne demande au Saint-Siège, c'est la délimitation de certaines sphères d'influence. La France conserverait dans plusieurs régions son protectorat traditionnel, l'Italie serait protectrice ailleurs, l'*Autriche-Hongrie le deviendrait dans les Balkans et l'Allemagne voudrait l'être en Asie Mineure.* » L'empereur allemand a-t-il abandonné la prétention de protéger purement et simplement ses nationaux allemands catholiques dans tout l'Orient? A-t-il reconnu que le protectorat supposerait un protecteur résolu et soutenant, sans considération de nationalités, les intérêts collectifs dont il a la garde? C'est possible. Ce qui est, ici, intéressant à noter, c'est le choix des deux sphères d'influence attribuées, dans le projet de Guillaume II, à l'Empire allemand et à l'Autriche-Hongrie considérée comme l'alliée fidèle de l'Empire allemand : les Balkans et l'Asie Mineure, c'est-à-dire tous les territoires nécessaires au *Drang*.

[3] Henri Bohler, p. 293.

Il ne faut pas oublier qu'en opérant dans l'Asie Occidentale nous agissons dans le voisinage de la Russie.

Nous faisons quelque chose d'analogue à ce qu'elle ferait si elle s'unissait à l'Angleterre et à l'Allemagne pour lutter, au Maroc, contre notre influence, — ou, afin de choisir une comparaison géographiquement analogue, si elle nous suscitait des difficultés au sud des Pyrénées, ce Caucase de l'Ouest. Nous allons rendre plus vulnérable une frontière sur laquelle elle n'avait jusqu'ici à veiller, en cas de guerre, que pour prendre, — si elle le jugeait bon, — l'offensive. Nous allons nous avancer sur le « terrain de chasse » de nos alliés, en ennemis, et coude à coude avec notre adversaire éventuel dans une grande guerre européenne toujours possible. Les Allemands disent hautement[1] qu'ils veulent faire évanouir le rêve qu'ont fait les Russes de s'établir dans l'Arménie turque et de s'ouvrir un débouché sur la Méditerranée, non plus par le Bosphore, mais sur le golfe d'Alexandrette.

Qu'on ne dise pas qu'il s'agit d'empêcher l'asservissement par les cosaques des malheureux Arméniens. Nous travaillons à superposer au pouvoir des Turcs et à l'hostilité des Kurdes, — déjà si lourds pour eux, — l'influence allemande.

Nous allons aider la plus grande Allemagne à triompher de la plus grande Russie.

« Reste, dit M. Bohler, la concurrence faite au chemin de fer Tiflis-Tabris-Bender-Boucheir. Malgré toute notre bonne volonté, nous n'apercevons pas de concurrence possible... » Ici, il y a confusion. — La Russie projette en effet de construire un chemin de fer partant de Transcaucasie ou du Transcaspien, et se dirigeant, vers le golfe Persique ou l'océan Indien, sur Boucheir, Bender Abbas, ou Tchabar. Ce chemin de fer est, comme le dit M. Bohler, une ligne « à portée politique, un moyen de déboucher en mer libre ». En ce qui le concerne, la Russie ne craint guère la concurrence du chemin de fer de Bagdad, mais bien l'hostilité allemande dans le golfe Persique, résultat de la construction du chemin de fer dont la tête de ligne désirée est Koueit. L'hostilité anglaise suffisait. — C'est pour d'autres chemins de fer russes que le chemin de fer de Bagdad est un concurrent commercial à redouter. Plus d'un voyageur, qui serait revenu de Chine par le Transsibérien, reviendra, — la voie allemande une fois achevée, — par le golfe Persique. D'autre part, la Russie est décidée à construire un embranchement du Transsibérien qui a l'Inde pour objectif : le chemin de Bagdad est son concurrent direct.

[1] *Uberall*, art. cit.

On lit dans cet article du *Messager des finances* russe, inspiré par M. de Witte, et lu à la tribune de la Chambre des députés par M. Deloncle :

« Le grand Transsibérien nous a coûté beaucoup de peines et « d'argent. On est en train de tracer par Orenbourg, Taschkend « et Kouschk, la voie la plus directe vers la frontière de l'Inde. « Est-il possible, maintenant où la ligne traversant l'Asie sur « toute sa longueur est terminée et la construction de l'autre voie « ferrée proche de sa réalisation, que le gouvernement russe, « sans tenir compte des conditions géographiques et contraire- « ment à des vœux traditionnels, dépense de l'argent pour la « construction d'*une ligne destinée à nous faire concurrence* « *et qui se dirigera vers l'Inde en passant sur un territoire* « *étranger* [1]. »

Sans doute, l'alliance franco-russe ne doit pas signifier « servilité de la France à l'égard de la Russie » ; mais il n'y aurait aucune servilité à nous abstenir, — au besoin un peu par amitié pour notre allié, — d'une initiative que notre intérêt bien entendu suffirait en somme à nous empêcher de prendre.

*
* *

Il est des régions de l'Asie où les politiques française et russe sont, ou ont été, forcément en conflit : — depuis bien longtemps, en Palestine, où le protectorat rudimentaire des orthodoxes, que tend à exercer et à développer la Russie, gêne sur bien des points le vieux protectorat catholique de la France [2] ;

[1] Il faut aussi avoir présente à l'esprit la « déclaration d'un intérêt considérable » faite aussitôt après le passage précédent dans l'organe de M. de Witte : « On affirme qu'une pareille ligne (une ligne vers l'Inde au delà des limites de la Russie) nous placerait face à face avec l'Angleterre, ce qui pourrait être la cause de grands dangers et de complications. Mais cette objection, plus surannée que justifiée, est plutôt basée sur une méfiance traditionnelle réciproque avec l'Angleterre que sur la réalité exempte de préjugés. La Russie et l'Angleterre ne sont, quant à présent, pas des concurrents l'une à l'égard de l'autre sur le marché universel, et il n'existe presque nulle part entre elles des intérêts qui ne puissent être délimités. Dans le domaine universel du commerce et de l'industrie, l'Angleterre a plutôt à craindre la concurrence de l'Allemagne. Quant à la Russie et à l'Angleterre, c'est plutôt de loin qu'elles se semblent réciproquement dangereuses, parce qu'elles se connaissent peu l'une et l'autre. De près, le jour où les frontières des deux puissances seront mises en contact par une ligne traversant Hérat, et quand auront été établies, au moyen de ce chemin de fer, des relations de frontière, le brouillard des anciens malentendus et des appréhensions sera promptement dissipé, et le nœud gordien de la méfiance réciproque, qui gît maintenant dans le Pamir, sera tranché. » *Journal officiel*, séance de la Chambre des députés du 11 mars 1903, p. 1102, col. 1 et 2.

[2] La « Société de Palestine », dont le centre est à Moscou, s'appuie sur toute la Russie orthodoxe tournée vers les villes saintes. Elle semble être assez forte pour pouvoir imposer ses volontés à un gouvernement qui voudrait lui résister. — Depuis 1890, l'action des Russes a commencé à s'exercer en Syrie, dans les districts de Tibériade et de Tripoli.

il y a quelques années, en Arménie, où la politique passive de la Russie a entravé une action désintéressée de la France.

Mais il est d'autres régions où l'indépendance des deux alliés l'un à l'égard de l'autre, ou l'abstention de l'un d'eux, est possible, et serait peut-être préférable à la ligne de conduite adoptée.

On se souvient que, le 20 mars 1902, les représentants diplomatiques de la France et de la Russie ont donné communication de la déclaration suivante aux ministres des Affaires étrangères des puissances signataires du protocole de Pékin du 7 septembre 1901.

« Les gouvernements alliés de la France et de la Russie « ayant reçu communication de la convention anglo-japonaise du « 30 janvier 1902,... obligés d'envisager, eux aussi, le cas où, « soit l'action agressive des tierces puissances, soit de nouveaux « troubles en Chine, mettant en question l'intégralité et le libre « développement de cette puissance, deviendraient une menace « pour leurs propres intérêts, se réservent d'aviser éventuelle- « ment aux moyens d'en assurer la sauvegarde. »

En Extrême-Orient, la France et la Russie sont donc étroitement liées, en face de l'Angleterre et du Japon. La situation est grosse de danger. Aujourd'hui où les *leaders* les plus influents de la majorité parlementaire parlent si souvent de faire disparaître toutes les causes possibles de conflit, il semblerait naturel de s'en inquiéter. Nous pouvons être automatiquement entraînés dans une guerre pour un intérêt exclusivement russe.

Toutefois, il faut distinguer.

S'il y a eu, le 20 mars 1902, simple divulgation partielle du pacte primitif d'alliance, il n'y a rien à dire : les avantages généraux de garantie franco-russe peuvent suffisamment justifier cette clause particulière, quelque lourde qu'elle puisse être.

Mais, s'il y a pacte nouveau [1], c'est le cas de dire qu'il y a

[1] Il est impossible de trouver aucun éclaircissement dans les explications données au printemps de 1902 par M. Delcassé, notamment à la tribune du Sénat. A la séance de la Chambre des députés du 11 mars 1903 (*J. off.*, p. 1109, col. 3), la question a été incidemment posée. M. Ribot venait de dire : « Ce qui fait la force, ce qui fera la durée de cette alliance (l'alliance franco-russe), c'est précisément que nous avons gardé le droit à une indépendance égale dans toutes les questions qui n'ont pas été prévues... Quand deux pays sont liés comme la France et la Russie, ils doivent dans toutes les questions, même dans celles qui sont étrangères aux traités ou aux conventions intervenus, se mettre d'accord ; cela est une force pour la politique commune qu'ils pratiquent, mais il faut que cela résulte de conversations où chacun garde sa liberté, sa dignité, son indépendance, nul ne pouvant être engagé dans une action politique dont il n'aurait pas déterminé librement le but et mesuré l'étendue. » M. Jaurès interrompit : « Vous blâmez alors la convention de Corée ? » Et le

non pas « servilité », mais sûrement inégalité entre alliés.

Il y aurait bien égalité : si la France avait actuellement sur la Chine méridionale des prétentions analogues à celles de la Russie sur la Mandchourie. Les deux alliés, prétendant faire, — en dépit de l'alliance anglo-japonaise ou tout autre adversaire — l'un une plus grande Sibérie, l'autre une plus grande Indo-Chine, se seraient réciproquement cautionnés.

Mais M. Delcassé s'est toujours élevé contre l'idée de porter atteinte à l'intégrité de la Chine. M. Doumergue, adversaire acharné des idées d'expansion de M. Doumer, quand ce dernier était gouverneur général de l'Indo-Chine, est ministre des Colonies. Enfin, ce n'est vraiment pas quand le ministre des Affaires étrangères avait, dans ses négociations avec le Siam, accepté le projet de traité que l'on sait, qu'il est permis de prêter au gouvernement français des idées d'expansion territoriale en Extrême-Orient. — Alors?

Alors, tout se paie en ce monde, surtout quand on a affaire à une diplomatie aussi peu nonchalante et bonace que la diplomatie russe. L'entreprise franco-allemande de Bagdad prenait corps au moment de la notification de mars 1902. Si l'un des faits est la cause de l'autre, — hypothèse vraisemblable, mais qui ne pourra, je l'avoue, être vérifiée avant longtemps, — il faut bien avouer que collaborer avec le roi de Prusse coûte cher!

***

Enfin, à cause de notre intervention inopportune en Asie occidentale, nous allons gâter une situation d'où, sans que nous ayons à nous en mêler, nous aurions pu tirer des avantages inespérés.

On sait que, depuis longtemps, la Russie est peu active en Europe et que, parallèlement à l'alliance franco-russe, les rapports russo-allemands — surtout grâce aux efforts constants de Berlin — sont excellents.

De là, dans l'alliance franco-russe, non point certes un germe de mort, mais une certaine lourdeur, une attitude passive et une situation difficile pour la France.

Or, la Russie, son Transsibérien une fois terminé, a pu s'accorder, malgré les difficultés pendantes au bord du Pacifique, un moment de repos, d'entr'acte, pour scruter la politique mondiale.

---

ministre des Affaires étrangères déclara de sa place : « Il n'y a pas de convention ! » Il n'y a pas de convention. Peut-on en conclure qu'il y a eu simplement notification d'une clause du traité primitif? Non; car, s'il y a fait nouveau résultant d'une notification aux puissances après un simple échange de vues, on peut à la rigueur, jonglant avec les mots, dire qu'il n'y a pas « convention ». — L'obscurité reste complète.

Elle a aussitôt aperçu que l'Allemagne vient de miner l'Asie Occidentale. « Dans la lutte intense pour le commerce et les territoires, qui devient de jour en jour plus féroce et plus sauvage, écrit le publiciste anglais qui signe Calchas dans la *Fortnightly Review*, chaque point saisissable de la carte est menacé de plus d'un côté à la fois. Là où une puissance a attendu pour entrer en possession toute naturelle, elle est exposée à découvrir, en s'éveillant un beau matin, qu'un voisin entreprenant, — prêt à fournir les explications les plus plausibles, — a planté des bornes... pendant la nuit. La Russie commence à s'apercevoir que, tandis qu'elle attendait la chute spontanée des fruits en Orient, son formidable voisin a commencé à secouer la branche[1]. Le *Drang nach Osten*, qui ne la préoccupait guère à sa source, lui nuit à son embouchure.

Le seul moyen sérieux de prévenir les dégâts d'un torrent est de le régulariser à son origine, et non de lui opposer des digues là où il est déjà impétueux.

Voilà donc l'attention de la Russie enfin attirée sur l'Europe centrale, en même temps que son action opposée à celle de l'Allemagne. J'ai développé cette idée dans de précédents articles[2].

Mais, au moment où le conflit s'engage, au moment où la force des choses travaille pour nous, au moment où l'Angleterre, après avoir hésité, semble se ranger résolument du côté de la Russie[3], nous ne gardons pas une habile réserve ! Pour notre malheur, nous prenons place parmi les concurrents. Et ce n'est

---

[1] *Fortnightly Review*, juillet 1901, p. 126.

[2] *Quest. Dipl. et Col.*, n° 136, *passim*; n° 143, p. 148-156. — Voir aussi *Revue bleue*, 24 mai 1902 : *Influence de l'expansion asiatique sur les politiques russe et allemande*.

[3] M. Gabriel Hanotaux écrit : « Le ministre des Affaires étrangères anglais, « lord Lansdowne, sans même attendre que le roi Edouard soit rentré dans sa capi- « tale, prononce à la Chambre des Lords ces paroles... : « Je n'ai aucune hésitation « à déclarer, dit-il, que le gouvernement britannique regarderait l'établissement d'une « base navale et d'un port fortifié sur le golfe Persique, par une autre puissance, « comme une grave menace pour les intérêts anglais, et qu'il s'opposerait à son éta- « blissement *par tous les moyens en son pouvoir*. » Voilà un coup de trompette, ou « nous nous trompons fort. A bon entendeur, salut... Or, quelles sont, en dehors de « l'Angleterre, les puissances intéressées directement à l'avenir du golfe Persique ? « La Russie d'abord. C'est la vieille rivale de l'Angleterre en ces lieux. Et, d'autre « part, l'Allemagne, qui, depuis quelque temps, paraît jeter les yeux sur l'Asie « Mineure et l'Asie Centrale. Est-ce à l'adresse de la Russie ? Est-ce à l'adresse de « l'Allemagne que sont prononcées les paroles de lord Lansdowne ? La partie liée « autour du chemin de fer de Bagdad peut servir à nous éclairer. Dans une affaire « décisive, l'Angleterre, après mûre réflexion, s'est rapprochée de la Russie ; par « conséquent, elle s'est opposée à l'Allemagne. — Concluez. » Et dans le même article : « En Asie Mineure et en Perse, la question du chemin de fer de Bagdad. « celle de Koueit ont mis aux prises quatre grandes puissances... : l'Allemagne et « la France appuyant le projet de chemin de fer, la Russie et l'Angleterre le combat- « tant énergiquement. »

pas pour permettre à la Russie d'esquisser une sorte de triplice à but spécial et de prononcer son attitude; mais bien pour prendre position contre elle, à côté de l'Allemagne; pour assurer au *Drang* un débouché en Asie et en augmenter ainsi en Europe la violence et les ravages.

*
* *

Si l'entreprise de Bagdad compte de nombreux partisans en France, c'est qu'aux financiers intéressés à son lancement se sont joints beaucoup de nos coloniaux.

A leurs yeux, le cheminement de l'Allemagne, à travers l'Europe centrale et balkanique, vers l'Asie occidentale, ne présente aucun inconvénient : le pangermanisme tourne le dos à la France, et « veut bien pour le moment affecter vis-à-vis de « nous plus de dédain que de colère. Ce sont là des dispositions « excellentes pour nous permettre de surveiller impartialement « les progrès de la doctrine : c'est aux Etats éventuellement « lésés qu'il appartient, s'il leur convient, de ressentir la menace; « aux races condamnées par le germanisme de comprendre la « nécessité de la cohésion[1]. »

Les progrès du *Drang* continental rassurent même bon nombre de coloniaux français. Ils espèrent qu'une Allemagne qui grandit sur terre finira par oublier ses vastes projets de domination maritime et ne prendra pas part avec trop d'âpreté à la curée coloniale.

Ce sont là des idées qui étaient, il y a un ou deux ans, celles de ces grands coloniaux que sont les Anglais : ils en ont, depuis, reconnu la vanité.

Je me propose d'examiner, dans un prochain article, si les progrès de l'Allemagne vers l'Est et les progrès de l'Allemagne sur l'eau, loin d'être contradictoires, ne sont pas complémentaires, — les uns comportant et entraînant les autres.

Aujourd'hui nous sommes encore libres d'empêcher les locomotives allemandes de traverser le Bosphore sur le pont gigantesque dont les plans sont déjà dressés et d'atteindre le golfe Persique. — Demain, si nous avons collaboré avec les Allemands, nous ne serons plus libres de nous opposer à ce que de nouveaux paquebots et de nouveaux cuirassés allemands sillonnent les mers d'Asie et la Méditerranée.

RENÉ HENRY.

---

[1] *Journal des Débats*, 31 août 1902.

L'OPINION GRECQUE

ET

LA QUESTION DE MACÉDOINE

Nous ne voulons point revenir sur la question macédonienne envisagée en elle-même : les articles de MM. René Henry et Casimir Pralon, publiés par les *Questions*, ont montré à nos lecteurs les divers aspects du problème. Ce que nous voudrions esquisser ici, c'est seulement l'état d'esprit d'un des principaux intéressés, de l'élément grec.

Il n'est pas besoin d'insister sur l'importance que présente la connaissance exacte des divers facteurs locaux : savoir avec certitude à quoi aspirent, ce que veulent et rêvent les diverses nationalités antagonistes des Balkans, c'est assurément entrer assez avant dans l'étude de la question de Macédoine, toujours pendante, tantôt assoupie, tantôt renaissante, dont l'Europe aura à s'occuper, tant qu'elle ne sera pas résolue.

Aussi voudrions-nous décrire l'état d'âme de l'opinion grecque, la manière dont elle considère le problème macédonien, la politique qu'elle commande au gouvernement d'Athènes. Pour ce faire, quoi de mieux que d'être l'écho de Grecs intelligents et avisés, qui connaissent bien les aspirations de leur nation, en critiquent quelques-unes, se font l'avocat des autres, et tout compte fait, nous renseignent admirablement sur la pensée publique de leur pays. Précisément un jeune homme de la société grecque de Paris, M. Périclès Argyropoulo, vient de faire deux conférences très suggestives à cet égard [1]. Très au courant de la vie politique hellène, il a retracé, avec un talent d'exposition incontestable, la situation de la Macédoine et de son propre pays. Nous ne pouvons en ces pages résumer tous ses développements; aussi, retenant seulement quelques points, nous voudrions esquisser : 1° de quelle façon la Grèce envisage la situation actuelle de la Macédoine ; 2° quelle politique ses intérêts et ses sentiments l'ont amenée à suivre vis-à vis des Turcs et des Bulgares, principalement; 3° quelle solution elle préconise.

Naturellement *nous ne serons ici qu'un écho*, sympa-

[1] Conférences du 11 mai 1903 à la Bodinière sur la « Macédoine » et du 13 mai 1903 à l'Ecole des sciences politiques sur « l'opinion grecque et les solutions de la question macédonienne ».

thique comme le commandent les sentiments traditionnels de la France pour la Grèce, mais sans vouloir aucunement prendre parti. Au reste, ce qu'il importe ici, c'est de savoir, non pas seulement la vérité en elle-même, mais encore comment elle est aperçue par l'opinion hellène : c'est à cela uniquement que tend cette transcription d'un auditeur [1].

***

Quelle est, d'après l'opinion grecque, la situation actuelle en Macédoine ? La Macédoine souffre d'un mal chronique et d'un mal aigu : le mal chronique, c'est une administration, un gouvernement, régime d'arbitraire, contrôlé par l'espionnage et fondé sur la corruption. La misère est profonde, l'insécurité complète ; les impôts sont perçus selon le bon plaisir du percepteur, qui est parfois le grand propriétaire turc lui-même dont vous êtes le fermier ; le pays est tellement surchargé de taxes que le brigandage y fleurit et n'est pas réprimé : bakchisch et brigandage, c'est le régime ordinaire de la Macédoine et le seul moyen de n'y être pas malheureux est, pour les chrétiens, de se faire brigand.

Quant au contrôle du gouvernement, il est malfaisant et dissolvant : c'est le produit d'un mal séculaire auquel est venue s'ajouter l'empreinte d'Abdul-Hamid. Le Sultan est aujourd'hui la source de ce mal chronique, la corruption des agents et des fonctionnaires, qui a empoisonné son empire ; les provinces que l'on veut régénérer, il n'y a pas d'autres remèdes que de les isoler de lui.

Mais si l'administration turque est un mal, elle est surtout le prétexte à un autre mal, celui-ci aigu et actuel ; c'est l'invasion des bandes bulgares qui sèment la terreur autour d'elles. Dans cette Macédoine, carrefour et lieu de passage historique, vivent sept peuples (Grecs, Bulgares, Turcs, Serbes, Koutzo-Valaques, Juifs et Albanais) qui se livrent entre eux à une lutte implacable, à la fois nationale, sociale et religieuse. Ces éléments, sollicités par des forces divergentes, le Bulgare veut se les asservir ou les chasser : plus que tous autres, il vise le Grec, le plus nombreux et le plus influent. Quelque temps il se contenta de la propagande pacifique et bienfaisante par les écoles, mais il échoua ; impuissant, il se tourna vers l'action brutale, il forma des comités.

Toute l'action de ces comités est dominée par leur caractère révolutionnaire ; ils se souviennent du coup de main de la Rou-

[1] Nous remercions MM. Clado et Argyropoulo d'avoir bien voulu, avant qu'elle ne paraisse, revoir l'expression de leur pensée.

mélie Orientale, exécuté avec audace par Alexandre de Battenberg, et reconnu comme fait accompli par l'Europe; ils espèrent résoudre toutes les questions par ce même procédé, toute leur œuvre est commandée par cette pensée. De plus, les Bulgares sont, dans l'âme, des socialistes révolutionnaires : la plus prolétaire des nations des Balkans, de naturel brutal, ce peuple n'a que le sentiment de son besoin et de son désir; en lui donc gît une prédisposition à résoudre tous les conflits par la force.

Aussi la révolution est-elle devenue pour lui une solution naturelle : les Bulgares y ont été poussés par l'exarchat bulgare lui-même qui, constatant son impuissance à triompher par la propagande pacifique de l'école, a conseillé la conquête à main armée [1]; ils y ont été poussés par les Turcs, qui, considérant les Grecs comme leurs pires ennemis après la guerre de 1897, les ont excités contre eux, sans prévoir qu'ils faisaient le jeu des révolutionnaires bulgares.

Ceux-ci ont d'autant mieux « marché » que les Grecs étaient pour eux tout à la fois l'adversaire politique, le peuple le plus nombreux en Macédoine, et aussi l'adversaire social, car l'Hellène y est l'élément le plus riche, le plus instruit, le plus civilisé, citadin et commerçant, tandis que les Bulgares et les Slaves en général sont plutôt paysans, pauvres et frustes, payant difficilement sur leurs récoltes les 63 % que demandent le grand propriétaire turc et le fisc impérial.

Aussi les comités résolurent-ils, il y a environ un an, d'agir en Macédoine et... en Europe [2]. En Macédoine, ils firent une véritable campagne de brigandages, de meurtres, commis sur les Grecs comme sur les Turcs, extorquant de l'argent par la terreur, recrutant leurs partisans par l'intimidation, supprimant leurs adversaires. Après avoir ensanglanté le pays, ils s'imposèrent à lui. Mais leur œuvre brutale était factice : il fallait agir au plus vite pour empêcher l'échafaudage de crouler, la population macédonienne bulgare ne les suivant qu'en partie et toujours à contre-cœur. Ils décidèrent l'insurrection pour ce printemps ; mais cette insurrection n'est qu'une *invasion* : ce

---

[1] Cela résulte d'une brochure que cite le conférencier : *la Macédoine*, édition de Philippopoli, 1885, publié par l'exarchat à propos du millénaire de saint Méthode. Dès la page 3, on y lit : « Notre avenir en Macédoine gît dans le soulèvement » ; et toute la brochure respire cet esprit.

[2] Le conférencier caractérise ainsi les comités et leurs tendances : celui de Michaïlowsky est dominé par le rêve politique, veut l'annexion de la Macédoine à la Bulgarie, a de fortes attaches officielles : c'est l'organe du « secret du prince » Ferdinand; celui de Sarafof, violent, révolutionnaire et démocratique, aspire à une Macédoine indépendante et prolétarienne dont la Bulgarie ne serait que l'annexe. Le comité de l'organisation intérieure est plus effacé et plus honnête : son but est la victoire sociale du prolétariat, engendrant la victoire politique des Bulgares, qui le composent en majorité au Nord.

sont des bandes de Bulgares venus de Bulgarie qui « révolutionnent » le pays, et c'est une invasion d'anarchistes et de révolutionnaires, qui n'ont pris à la civilisation occidentale que des ferments de haine et d'envie. Le mouvement n'a pu se généraliser; les paysans rendent les armes qu'on leur a distribuées, voire s'en servent contre les bandes. Les documents impartiaux, les rapports consulaires constatent tous ce fait [1]. La population paisible n'est pas avec les révolutionnaires, elle ne les suit pas, elle les subit, elle subit leurs *atrocités bulgares* : la révolution macédonienne est une invasion de révolutionnaires venus de Bulgarie qui, unis à des brigands du pays, ont commis leurs *atrocités bulgares* et ont espéré, tout à la fois, s'enrichir, forcer la population à se révolter, et faire croire à l'Europe qu'elle devait intervenir en leur faveur.

Aussi ont-ils tout fait pour gagner l'Europe à leur cause : ils ont agi par tous les moyens, campagne de presse, conférences, etc. Ils ont voulu démontrer que la Macédoine était bulgare et que, les réformes s'étant fait attendre, les Macédoniens n'avaient plus d'autres ressources que de se soulever en masse : l'Europe devait les y aider ou, du moins, garder à leur égard une neutralité amicale et leur permettre de recommencer le coup de main de la Roumélie Orientale.

Pour arriver à cette fin, ils n'ont pas craint de tuer, brûler et voler, de soulever les représailles turques, contre-coup direct de la propagande « par le fer et par le feu » des Bulgares; on a dû concentrer des troupes, le fanatisme a été excité et aux « atrocités bulgares » ont répondu des « atrocités turques »; on a arrêté les innocents, canonné, volé, assassiné, et les Bulgares comptaient là-dessus pour déterminer l'Europe à intervenir, en surexcitant l'opinion publique occidentale.

***

Cette façon d'envisager la situation actuelle en Macédoine explique la politique suivie aujourd'hui par la Grèce vis-à-vis de la Turquie et de la Bulgarie. Le gouvernement et une partie de l'opinion publique se sont dit : Nous avons à nous plaindre en Macédoine du Turc et du Bulgare, mais le Turc, c'est le mal

[1] Cf. le *Blue Book*, p. 66, 79, 98, 107, 136, 141, 152, 176, 211, 215, 230, etc.; *Livre jaune*, 1re public., p. 4; M Choublier (bulgarophile cependant, dit le conférencier) écrit dans sa dépêche du 4 mars 1902 : « Les chefs du comité sentent approcher le jour où ils devront agir coûte que coûte, sous peine de voir toute leur organisation s'effondrer... Les bandes seront-elles suivies si peu que ce soit par les populations? Rien n'est moins probable. » Le *Temps* et la *Neue freie Presse* pensent qu'il faut armer les habitants contre leur libérateur; la *Tribuna*, sous la signature de Ricciotti Garibaldi, conclut que c'est un mouvement bulgare et non macédonien.

chronique. Le Bulgare, c'est le danger actuel et en fait plus redoutable que le Turc : depuis quatre ans il nous assassine et c'est nous principalement que le Bulgare veut éliminer en Macédoine. Or, nous craignons plus de voir le Bulgare s'installer en Macédoine que le Turc y rester. La domination turque s'effrite et l'Empire Ottoman c'est un peu notre chose ; un grand nombre de nos frères y vivent, il y a un Etat grec (le Patriarchat) dans l'État turc ; nous nous regardons comme ses héritiers présomptifs et nous n'aimons pas que d'autres touchent à cet héritage. Le Bulgare, c'est l'autre larron. La vie, du reste, sous la domination bulgare, serait tout à fait intenable pour le Grec de Macédoine : l'exemple de la Roumélie Orientale est probant à cet égard. Nous y pouvions encore vivre sous le Turc ; avec le Bulgare, nous ne le pouvons plus et nous devons fuir l'oppression bulgare. Enfin, nous ne voulons pas de la solution bulgare, l'autonomie, à cause précisément de l'exemple de la Roumélie Orientale : nous craignons le « coup de main ». Ainsi, dans ce conflit turco-bulgare, *le gouvernement et l'opinion grecque sont contre le Bulgare, donc pour le « statu quo » et par conséquent pour le Turc.*

A vrai dire, si l'opinion publique est poussée seulement par ces motifs sentimentaux et ne va pas au delà dans l'expression de ses pensées, le gouvernement grec d'une part, certains hommes politiques d'autre part, vont plus loin dans cette voie.

Le gouvernement est en coquetterie avec la Sublime Porte, car il a des raisons actuelles, extérieures à la question macédonienne, de se conduire ainsi. Il est avec le gouvernement turc en instance de traité de commerce (et il y a 80.000 sujets du royaume en Turquie), de traité pour la pêche des éponges sur la côte de Cyrénaïque (plusieurs îles de l'Archipel vivent de cette pêche), de traité pour le raccordement des chemins de fer grecs avec les turcs (pour faire rejoindre à la voie Athènes-Larissa la ligne de Salonique qui va bientôt être rattachée directement à l'Europe centrale) et de traité sur la naturalisation des Grecs de Turquie comme sujets du royaume (il y en a 6 millions en Turquie). Le cabinet athénien s'est donc vu obligé de ménager le gouvernement turc, et il a profité de la question de Macédoine pour faire « les affaires » de la Grèce, comme les Bulgares avaient profité des événements de Crète pour faire les leurs en Macédoine (affaire des bérats).

Il y eut donc, en quelque sorte, marché de gouvernement à gouvernement, et l'Hellène a adopté vis-à-vis des insurrections une attitude défavorable, fermant sa frontière à tout passage d'armes, conseillant à tous les Grecs de ne jamais se joindre aux

Bulgares. Telle est l'explication du « flirt turco-grec » actuel, que l'opinion ne combat pas, parce qu'elle en sait les bénéfices.

Certains hommes politiques sont allés plus loin encore et ont prôné une véritable alliance gréco-turque. Le souvenir de Byzance demeure vivace en Grèce, d'autant plus qu'il y a en Orient deux Etats grecs, le royaume et l'empire : l'Empire turc contient en effet un véritable état sacerdotal, ayant autant de sujets que le royaume, s'étendant sur tout l'Orient, reste de Byzance, et seulement le vassal de l'Etat musulman. De là est né ce rêve de fusion turco-grecque, à l'image de celle des Romains et des Grecs dans l'Empire byzantin. C'est une des formes du panhellénisme contemporain. On comprend toute la splendeur de cette idée, surtout pour un peuple qui a les grands souvenirs, le vieux passé du peuple hellène et qui, pour réaliser un avenir digne de cette tradition, n'a que le petit nombre d'habitants que l'on sait.

Aussi quelques esprits ont vu une manière de réaliser ce rêve grâce à l'affaire macédonienne. Attaqués par le Bulgare, Grecs et Turcs s'unissaient en tout et pour tout et peu à peu on assisterait à la transformation de cette alliance en un Etat gréco-turc, qui serait maître de l'Orient. Or, dans cet Etat le Grec, supérieur en civilisation, en culture et en richesse au Turc, « mènerait » ce dernier un peu à la façon des Hongrois en Autriche-Hongrie. En se faufilant dans l'Empire, le royaume en deviendrait le maître.

Ce rêve, où l'on sent l'empreinte du passé, M. Périclès Argyropoulo le laisse aux illuminés qui s'en sont faits les apôtres[1] : ce serait, dit-il, la réannexion de la Grèce à l'Empire Ottoman et cet essai de revivification de l'Empire serait vain, ou il serait l'abandon du principe des nationalités qui prédomine en Orient au profit d'une conception impériale de domination et de paix romaine. Mais n'est-il pas curieux que six ans après la guerre gréco-turque, la puissance des splendeurs perdues, la force du passé ait tant d'attraits, qu'elle puisse faire naître de pareils projets.

*
* *

Étant donné ces conditions, il est aisé de deviner quelle solu-

[1] Un de ses partisans est le député grec Dr Bello, dont le projet d'empire helléno-turc a démenti les pensées occidentales : il est allé à Constantinople parler d'une union analogue à celle des Etats allemands et de la Prusse. Le Sultan deviendrait Empereur de Byzance, il n'y aurait qu'un ministre de la Guerre et un ministre des Affaires étrangères à Constantinople, un ministre de la Marine à Athènes : on n'a pas compris en Occident que c'était là une manifestation, une déviation — néfaste, selon le conférencier, — du panhellénisme.

tion la Grèce peut préconiser pour le problème macédonien : elle pense : vous êtes incapables de gouverner ce pays, nous ne voulons pas que nos rivaux s'en chargent, mais bien volontiers nous en assumerions la responsabilité. Mais si c'est là la pensée commune, il y a la manière : celle de M. Aygropoulo est des plus conciliantes, parmi celles que les Grecs proposent. Le mal, dit-il, a deux causes : le contrôle néfaste du Sultan et les luttes intérieures. L'action européenne, et particulièrement austro-russe, s'est efforcée seulement d'exercer une pression à Sofia, où sans doute l'on pourrait surveiller plus qu'on ne fait, mais qui n'est cependant maître que d'un comité sur trois. Elle agit près de la Sublime Porte pour faire introduire des réforme administratives; mais ces réformes sont absolument insuffisantes, car elles ne tarissent pas la source du mal qui est l'intervention du Sultan. La seule réforme efficace consiste à substituer à la souveraineté effective d'Abdul-Hamid le contrôle de l'Europe. En dehors de cela, rien ne sera sérieux. Voyez le résultat actuel des réformes : les administrés n'en veulent pas, car ils n'ont pas confiance et la corruption a trop fait son œuvre pour qu'une réforme administrative opérée par les agents de la cour puisse réussir. Par exemple, on a pris l'habitude de payer le juge, et comme rien de fondamental n'est changé, on n'a aucune confiance de gagner son procès honnêtement. Les Bulgares n'en veulent pas, car cela les empêcherait de pêcher en eau trouble (ils font tout pour empêcher le recrutement de la gendarmerie); les Albanais les repoussent de la façon qu'on sait : ils croient servir le Padischah en lui désobéissant et ils ont répondu aux tentatives par les « atrocités albanaises » récentes — assassinat de M. Tcherbina; pillage de Voutchina; enlèvement de douze gendarmes chrétiens; siège de Mitrovitza le 31 mars; la mission des réformes cernée à Ipek le 16 avril; deux juges arméniens et juifs assassinés à Scutari le 20 avril, etc. — Les réformes ont échoué et échoueront parce qu'on n'a pas su, ou plutôt voulu, voir la cause profonde des troubles.

Il faut, pour arriver à un résultat sérieux, introduire l'autonomie, faire de la Macédoine une Egypte où l'Europe jouerait le rôle de l'Angleterre. Mais elle ne résoudrait que la moitié du problème : l'Europe intervenant, on ne pourrait lui demander de laisser des milliers d'hommes pour maintenir la paix entre les nationalités. Il faut donc, le Sultan éliminé, donner la majorité à un des éléments en conflit? Naturellement M. Argyropoulo conclut en faveur de la Grèce, et il nous présente les justifications suivantes : Nous sommes certainement la majorité dans la bande Sud de la Macédoine et sur la côte; les Bulgares peut-

être dans la bande Nord ; au Centre, les populations sont mêlées. Naturellement nous faisons abstraction de la Vieille-Serbie et de la plaine de Kossovo, qui reviendrait à la Serbie sans conteste, de l'Albanie et de l'Epire. Quant au reste, nous avons le choix entre une autonomie soumise à l'influence bulgare (comprenant le Nord et le Centre) avec l'annexion du Sud à la Grèce, ou d'une autonomie soumise à l'influence grecque (composant le Sud et le Centre) avec une annexion du Nord à la Bulgarie. La première solution est inacceptable : ce serait rendre la vie impossible aux très nombreux Grecs habitant cette région. Nous, au contraire, chacun sait avec quelle douceur nous traitons les dissidents, qui sont presque favorisés (le président de la cour de cassation de Crète est un Turc ; nous violons la constitution en faveur des Koutzo-Valaques de nos montagnes, en n'exigeant pas d'eux le service militaire ; les musulmans qui avaient fui la Thessalie y sont en partie revenus, car nous les laissons libres et leurs représentants siègent avec leur costume national dans notre parlement) ; nous ne molestons jamais, dès que nous avons partie gagnée, et nous n'empruntons pas au Patriarchat certains des procédés dont se plaignent parfois les nationalités dissidentes qui sont placées sous son hégémonie. Il semble bien qu'il y ait là une forte considération en faveur de la préférence à nous donner. Ce n'est pas tout : nous ne pourrions supporter une autonomie bulgare, car nous nous rappelons trop le coup de main de la Roumélie Orientale. Nous, au contraire, nous respecterions la souveraineté nominale du Sultan ; nous la respecterions d'autant plus, que nous craindrions moins d'être chassés par un rival entreprenant ; et c'est pour cela que nous envisageons comme la meilleure solution l'autonomie du Centre et du Sud de la Macédoine sous un prince grec, qui fournirait les cadres de la nouvelle administration nécessaire, avec le contrôle de l'Europe pour les finances et quelques autres matières, et sous la suzeraineté de la Sublime Porte.

Mais la Grèce ne se fait aucune illusion sur ce qu'elle doit espérer de l'Europe. Réformer l'Empire, c'est le démembrer, sinon nominalement, du moins effectivement. Une telle solution, on doit l'imposer au Sultan et par la force des armes. Or l'Europe a peur de toute intervention militaire, elle fera tout pour l'éviter. Elle ne s'y résoudra que forcée par un « déplorable accident », comme fut qualifiée par un ministre anglais, aux Communes, la bataille de Navarin. C'est en cela que les Comités bulgares voient juste : ils veulent créer l'accident, et à la faveur des idées répandues par eux ils espèrent que l'Europe leur accor-

dera alors une Macédoine bulgare. Contre cela nous protestons : si le « déplorable accident » survient, la Grèce ne veut pas être frustrée de l'influence à laquelle elle a le droit.

***

Il était intéressant d'obtenir confirmation de l'exposé de ce point de vue grec auprès du Dr Clado, une des personnalités les plus connues de la société grecque de Paris. Très au courant de tous les événements des Balkans, véritable centre d'informations pour ses compatriotes, le Dr Clado déplore l'inaction que les Hellènes ont gardée jusqu'à présent pour combattre la propagande bulgare en Occident Il est absolument d'accord sur tous les points essentiels avec son compatriote, M. Argyropoulo. Il n'est pas douteux, dit-il, tout indique que nous avons assisté non à une insurrection, mais à une invasion préparée depuis 1899 : la vraie raison est d'ailleurs indiquée dans la lettre confidentielle suivante adressée par M. Rizow, agent commercial, en Macédoine, au prince Ferdinand, le 26 avril 1899 :

C'est un aveuglement du ministère Grécow (alors au pouvoir) et qui porte en soi la ruine du bulgarisme, de croire qu'il soit possible d'augmenter les succès remportés jusqu'ici par les Bulgares en Macédoine, au moyen du système ecclésiastique et scolaire. L'activité de la Bulgarie est arrêtée dans cette direction. *Nous ne pouvons plus rien par l'église et l'école. Plus la situation actuelle se prolongera, plus nos adversaires* (les Grecs) *gagneront du terrain* et plus nous serons en mauvaise posture. Toutes les concessions amicales que nous pouvons espérer de la Turquie ont été obtenues. Une nouvelle faveur de la Porte, si elle était jamais possible, nous rapporterait plus de dommage que de profit, car elle nous détournerait du but principal qui doit être de *nous préparer à affranchir purement et simplement les Macédoniens.* (Lettre confidentielle de M. Rizow au prince Ferdinand.)

Ce sont, pour la plupart, des bandits venus de Bulgarie comme Sarafof et autres, comme les auteurs de l'attentat de Salonique, qui ont organisé cette invasion. Il n'est guère niable qu'ils ont trouvé appui auprès de la cour de Sofia : on leur laissait voler 60.000 fusils dans les arsenaux ; à la frontière, on fermait les yeux. Le prince, comme tout le peuple, était leur complice. Quand le ministre Danef, sous la pression austro-russe, en arrêtait, le prince les faisait relâcher. En réalité, le prince aspire à jouer dans les Balkans le rôle d'un Victor-Emmanuel dont les chefs de comité seraient les Garibaldi. Sa pensée constante tend à une plus grande Bulgarie : toutes les ressources de l'Etat passent à l'armée.

Instruction, travaux publics, etc., aucun service n'est développé; mais à l'armée il consacre tous ses soins. Le Bulgare est donc, dans les Balkans, notre ennemi-né et bien plus que le Turc. Heureusement, pour l'instant, leur invasion en Macédoine paraît terminée : leurs exploits de Salonique, à la Banque ottomane et au *Guadalquivir* sont leur chant du cygne. Ils n'ont plus de ressources; ils espéraient en trouver au trésor de la Banque ; sans argent, ils ne peuvent rien; ils ont perdu la première manche et le nouveau ministère bulgare négocie avec Constantinople pour se faire acheter par quelques concessions la cessation des troubles qu'ils sont pour le moment impuissants à continuer. Jusqu'à quand l'accalmie? on l'ignore. Mais ce qu'il importe, c'est de fixer les responsabilités. La plus grande partie doit en retomber sur les Bulgares, peut-être aussi sur leurs partisans d'Europe, qui, illusionnés par eux, ont gémi sur leur malheureux sort et ont tenu des meetings contre le Turc pour le Bulgare. Celui-ci a pris grand soin de faire savoir partout que la France les soutenait, par conséquent la Russie, qu'il suffisait de faire naître un déplorable accident et ils n'ont pas hésité : si seulement les musulmans, exaspérés, au lieu de faire la salutaire opération de police que l'équipage du *Guadalquivir* louait, avaient massacré par représailles tous les « roumis » de Salonique, quelle espérance en une intervention à laquelle on aurait acculé l'Europe!

Nous allons donc rentrer dans une période de calme... jusqu'à ce que des exploits turcs, bulgares ou albanais recommencent. Il faudra bien cependant une solution. Pour moi, celle que présente mon ami Argyropoulo est trop modérée : sur 2 millions d'habitants en Macédoine, nous sommes 945.000[1], les Turcs 100.000, les Bulgares 200.000; nous formons donc la grande majorité, comme il est facile de s'en rendre compte par la carte allemande de Kiepert. Les voyageurs s'y trompent parfois, car le bulgare est une langue très simple, que l'on apprend pour les relations commerciales, que l'on parle dans les marchés entre nationalités différentes, comme un volapük, moyen nécessaire et commode de communication. Mais, en réalité, nous représentons la moitié de la population et assurément la partie la plus riche et la plus civilisée. Aussi ne voyons-nous que deux solutions : il faut éviter que Constantinople soit coupée de ses possessions de l'Ouest, l'Albanie, l'Epire. Aussi, pour rester en communication (car il ne faut pas poser toutes les questions à la fois), faut-il ou que la Macédoine reste sous la suzeraineté turque (et alors tout entière autonome sous un prince

[1] Patriarchistes.

grec), ou qu'elle soit annexée purement et simplement à la Grèce, en réservant la zone Nord qui, avec la Vieille-Serbie, serait le lieu de passage entre les deux parties de l'Empire.

Il n'y aurait rien là qui soit essentiellement contraire aux intérêts de l'Autriche, par exemple. Elle tend à rejoindre Salonique : politiquement, la Russie ne le permettrait pas; commercialement, nous lui ferons les conditions les plus favorables, nous ne demanderons pas mieux. Quant à la France, son intérêt est d'être avec nous; la sympathie de notre pays pour le vôtre n'est pas douteuse. Cela est même une des causes qui ont occasionné la grande colère de Guillaume II contre nous; quand il vint à Athènes pour le mariage de sa sœur, nos acclamations se portèrent plus sur la mission française que sur lui : *inde iræ*. Dans toutes nos écoles de Grèce et de Macédoine, le français est seul obligatoire avec le grec. Cela vous assure une influence morale, et quand vous voudrez, commerciale, qui n'est pas à dédaigner. Aussi avons-nous ressenti cruellement la partialité de votre *Livre jaune*, imprégné de bulgarophilie et dont on vient de vous récompenser à Salonique.

Nous n'indiquons nos prétentions que pour maintenir nos droits, ne pas les laisser se prescrire. A tout autre changement que celui-ci, nous préférons de beaucoup le *statu quo*, avec, seulement, pour le rendre supportable, le doublement par des chrétiens de tous les postes, sans qu'en fait, par des membres de droit, on donne aux Turcs la majorité, comme actuellement[1]. Nous savons très bien qu'avec le *statu quo*, par la force propre de notre développement, nous hellénisons peu à peu l'Empire; nous conquérons peu à peu la richesse, le commerce, les propriétés; en Macédoine, en Asie Mineure, nous formons de plus en plus la classe cultivée, influente et fortunée. Aussi comptons-nous que le temps marche avec nous. L'Empire turc, l'homme malade, quand il mourra, ne pourra avoir d'autres héritiers présomptifs que nous et l'œuvre du temps, en facilitant l'hellénisation de l'Empire, facilitera par cela même la liquidation de la succession. Aussi ne pouvons-nous comprendre les illuminés qui parlent de fusion gréco-turque aujourd'hui. Il y a, entre ces deux éléments, un antagonisme profond de race et d'instinct. Moi-même, qui suis un Grec de l'Empire, élevé à Smyrne, qui ai connu dans la maison de mon père les hauts fonctionnaires turcs de la ville, je ressens ce quelque

[1] Ou mieux encore il faudrait mettre fin à ce qui est au fond de la question macédonienne latente : l'insécurité créée par les dilapidations. Si toutes les ressources qu'on tire de la Macédoine ne sortaient pas du pays, cette terre, bien douée entre toutes, serait parfaitement prospère.

chose d'invincible qui indique la complète antinomie des deux races. Et croyez bien que l'opinion publique grecque est telle : que notre gouvernement conte fleurette à celui de Constantinople, pour obtenir quelques avantages matériels, on laisse faire sans enthousiasme, par intérêt, bien entendu; mais aller plus loin, que non! Nous estimons le Bulgare notre plus dangereux adversaire, parce qu'il est le plus entreprenant et celui qui paraît devoir se faire, par la force, un avenir; mais le Turc est aussi et restera notre ennemi : nous ne pouvons être frères, mais seulement successeurs...

***

Il y a, me semble-t-il, quelque chose de tout à fait frappant, quand on voit le fond des aspirations de ces peuples balkaniques et de la Grèce en particulier. On pourrait croire que l'impérialisme est un sentiment réservé aux grands peuples, orgueilleux et conscients de leur force : il n'en est rien. Il n'y a pas que l'Angleterre qui rêve de « la plus grande Angleterre » et l'Allemagne de « la plus grande Allemagne ». La Bulgarie a toute sa politique actuelle dirigée par cette idée de « la plus grande Bulgarie » et la Grèce, de même, ne songe qu'au panhellénisme, à « la plus grande Grèce ». Les plus pressés des Hellènes la veulent réaliser sous cette étrange forme d'Empire gréco-turc de même apparence que l'Allemagne; les plus réalistes rejettent dans le lointain leur idéal, mais se désignent déjà comme les héritiers naturels de l'Empire turc. L'Empire grec chez les uns, la grande Bulgarie du traité de San-Stéfano avec le souvenir du coup de main de la Roumélie Orientale chez les autres, dominent leurs préoccupations présentes, guident leur pensée, leurs sentiments, leur politique : ce sont ces longs espoirs qui rendent si malaisée la solution de la question macédonienne, mais nous ne pouvons nier qu'ils sont en eux-mêmes le signe d'une vie nationale intense. C'est pour un peuple une réserve d'énergie, quand ces souvenirs d'antan, cette force du passé, disciplinent et unissent les aspirations populaires.

GABRIEL LOUIS-JARAY.

LES AFFAIRES D'ALGÉRIE

La marche des affaires algériennes est en ce moment particulièrement intéressante à suivre. Nous avons, sans doute, la satisfaction de constater que la crise si profondément regrettable, ouverte à la veille même du départ du président de la République pour l'Algérie, peut désormais être considérée comme terminée. C'est du moins ce que tend à établir la note officieuse suivante, communiquée ces jours derniers à la presse :

La démission de M. Revoil, en qualité de gouverneur général de l'Algérie, avait produit il y a un mois une émotion qui devait se traduire par une interpellation de M. Étienne devant la Chambre. On annonce que la nomination de M. Jonnart, comme successeur de M. Revoil, et la promesse formelle qu'une ambassade serait donnée à ce dernier dès la première vacance, terminent l'incident.

Mais, malgré tout, la question algérienne continue de soulever d'assez vives discussions dans la presse et dans le monde parlementaire. Aussi, pour permettre à nos lecteurs de se faire une opinion impartiale et raisonnée sur ces affaires d'Algérie, toujours si controversées et si complexes, nous nous contenterons simplement aujourd'hui d'exposer les traits essentiels de la politique intérieure et extérieure de la colonie — et cela, d'après les renseignements et documents que nous fournissent les journaux qui s'en sont occupés dès l'arrivée à Alger du nouveau gouverneur général.

***

En ce qui concerne d'abord la politique intérieure de l'Algérie, le très distingué président doyen des délégations, M. Bertrand, a pris soin, en ouvrant la session, de rappeler, dans son discours d'usage, les idées si souvent professées par M. Jonnart « qui, « quoique jeune encore, a-t-il ajouté, est déjà un vieil Algérien, « ayant la vision claire des institutions spéciales qui convien- « nent à la jeune colonie , si différente à tous les points de vue « de notre vieille France.

« C'est son programme, si nettement exposé dans son remar- « quable rapport du budget algérien de 1893, qui doit inspirer « toutes nos réformes. C'est son programme que M. Revoil a suivi « pendant deux ans; c'est ce même programme que M. Jonnart « veut appliquer. Nous n'avons aucune appréhension à conce- « voir; nous n'avons aucune surprise à redouter. »

On se rappelle, en effet, que, rapporteur du budget de l'Algérie en 1893, M. Jonnart saisit cette occasion de formuler, avec une précision qui ne pouvait laisser place à aucune équivoque et qui par conséquent l'engageait formellement pour l'avenir, tout un programme de gouvernement pour notre grande colonie d'Afrique.

L'Algérie, écrivait alors M. Jonnart, n'est pas une colonie dans le sens habituel du mot, non plus qu'une simple agrégation de départements français.

Elle a un caractère intermédiaire qui n'a pas de nom ni d'exemple dans notre système politique.

Le régime qui lui convient n'est pas l'assimilation, et ce n'est pas l'autonomie...

. . . . . .

L'Algérie n'est pas une. Les départements qui la composent ont des tendances divergentes; dans les limites mêmes de chaque province, on se heurte à une grande diversité de besoins et d'intérêts, à des jalousies vivaces et des divisions profondes. Nulle part l'esprit local n'a plus de force.

Le gouvernement général intervient pour imprimer à l'organisme algérien une impulsion générale, suivant des vues d'ensemble. Il réalise l'unité administrative.

En présence d'une population européenne de 500.000 habitants à peine, comprenant les éléments les plus divers, sans cohésion entre eux, n'ayant ni la même langue ni les mêmes aspirations, vit et se développe une population indigène de 3 millions et demi de sujets dont les éléments sont également dissemblables par l'origine, par les mœurs et les intérêts.

Ces races diverses doivent être gouvernées avec des idées propres à chacune d'elles et avec des nuances particulières, mais suivant l'intérêt dominant la patrie française...

. . . . . .

L'unité de vues et de direction dans le gouvernement de l'Algérie s'est toujours imposée; elle s'impose avec plus de force que jamais.

La tâche de l'administration algérienne, en effet, grandit avec les ambitions ou plutôt les nécessités de notre politique coloniale.

Notre diplomatie ne saurait avoir d'auxiliaire plus utile, et non seulement dans son action au Maroc, en Tunisie, dans le Nord de l'Afrique, mais encore dans la pénétration des régions inexplorées du Centre africain, objet des convoitises de l'Europe entière.

Suivant l'heureuse expression du chef actuel de l'administration algérienne, M. Cambon : « Le gouvernement général ne représente pas unique-« ment l'intérêt des Français d'Algérie, il représente l'intérêt de la « France. »

Il est à Alger le régulateur éminent, l'arbitre nécessaire du conflit d'intérêts qui fatalement met aux prises la colonisation européenne avec les usages et les droits de la race indigène.

Sa mission n'a jamais été plus justifiée, car à aucune époque le gouvernement de nos sujets musulmans n'a réclamé plus de fermeté et d'esprit de suite, de justice et de bienveillance.

Oui, le gouvernement général doit être maintenu, mais pour qu'il accomplisse son œuvre il faut qu'il soit fort et qu'il soit libre.

Or, il existe, mais dépourvu d'autorité et d'initiative !

L'abus de la centralisation en a faussé les rouages...

Or, ce qu'écrivait en 1893 le rapporteur du budget algérien, le gouverneur général de 1903 a tenu à le répéter au moment d'aller prendre possession de son poste. Voici en effet, d'après l'*Echo d'Oran*, le résumé des déclarations que M. Jonnart a faites le 12 mai à M. Saint-Germain, sénateur d'Oran, avec qui il s'était rencontré à Lyon.

M. Saint-Germain crut devoir appeler d'abord l'attention du nouveau gouverneur sur la situation fâcheuse du Sud-Oranais.

M. Jonnart répondit que sa première préoccupation serait de prendre les mesures que comportent les faits survenus récemment. Il convoquera immédiatement à Alger le général O'Conor, commandant la division d'Oran, et aura avec lui et le commandant du 19e corps, une consultation dans laquelle seront examinées et discutées toutes les dispositions nécessaires pour mettre un terme aux attentats dont sont victimes continuellement les convois des tribus indigènes sur les frontières marocaines.

L'Algérie peut compter sur la fermeté du gouverneur pour assurer la sécurité et le respect de nos territoires.

Diverses autres questions ont été ensuite traitées, notamment celles des tribunaux répressifs, et du rachat des chemins de fer algériens.

En ce qui concerne les tribunaux répressifs, M. Jonnart réclamera énergiquement leur maintien; il acceptera néanmoins, pour donner toute satisfaction possible aux opinions qui se sont manifestées dans les milieux parlementaires, certaines modifications inspirées par des idées de justice et de droit, telles que l'abaissement de la limite de la durée des condamnations donnant le droit d'interjeter appel. Il adhérera également à ce que les nominations des assesseurs français et musulmans, représentants auxiliaires du ministère public, soient faites sur les propositions de la Cour d'Alger. Il espère que la commission qui doit être organisée par le ministre de la Justice pour étudier la réforme de l'institution s'inspirera d'idées de sagesse et exclura le parti pris pour rechercher et préconiser les réformes reconnues nécessaires et équitables.

M. Jonnart viendra au surplus devant la commission comme interprète autorisé des desiderata des populations algériennes dont il saura défendre les préférences; puis la commission comprendra des personnalités capables de soutenir le gouverneur.

En feront partie les représentants de l'Algérie: MM. Etienne et Saint-Germain pour le département d'Oran; MM. Albin Rozet, Flandin et de Pressensé, représentants de la Chambre; M. Loew, président de chambre à la Cour de Cassation, récemment mis à la retraite; MM. Viviani, Le Poitevin et divers magistrats de la Cour de Paris.

M. Jonnart est persuadé qu'avec de tels éléments, la commission ne prendra que des résolutions mûrement réfléchies, prudentes et conformes

aux intérêts de la sécurité dans la colonie, du respect de la justice et de l'humanité.

Relativement au rachat des voies ferrées, M. Jonnart n'a pas encore arrêté son opinion définitive. Il est impossible, du reste, que la question vienne à la prochaine session des Délégations qui doit commencer lundi prochain. Le bureau du ministère des Travaux publics n'a pas achevé l'étude du dossier et cette affaire est d'une trop grosse importance pour pouvoir être tranchée sans que les Délégations possèdent des éléments absolument complets d'information, de façon à pouvoir se prononcer en toute connaissance de cause. Pour lui, il examinera minutieusement toutes les solutions sans parti pris, en recherchant seulement celle qu'il jugera la meilleure pour les intérêts algériens, les progrès de la colonisation, les avantages du commerce et de l'agriculture.

Le choix devra être fait entre l'exploitation par deux Compagnies concessionnaires, l'une ayant le réseau de l'Est, l'autre le réseau de l'Ouest et Alger étant le point de démarcation entre les deux exploitations, ou l'exploitation directe par la colonie, subrogée aux droits de l'État.

Ce dernier système doit être minutieusement étudié ; il aurait de sérieux avantages, rendrait l'Algérie maîtresse des tarifs, des horaires, du prolongement des lignes, des améliorations des services et pourrait aussi, à un moment donné, procurer d'importants bénéfices.

L'expérience de l'exploitation directe du réseau franco-algérien indique que la colonie peut tirer, en exploitant elle-même, de considérables profits, mais en supposant que la colonie dût recourir à la rétrocession à deux Compagnies fermières, il faudra voir si ne doit pas être innové, à cette occasion, un nouveau système consistant à astreindre les Compagnies concessionnaires à prendre en charge simultanément le transport par terre et le transport maritime des marchandises, de façon que les colons, en remettant leurs produits à une gare de chemin de fer quelconque, n'aient plus à s'inquiéter du transport dans la métropole.

Les Compagnies algériennes de chemin de fer assumeraient la responsabilité complète de faire parvenir les marchandises à destination. Ce serait à elles de s'entendre avec les Compagnies de navigation, actuellement existantes, pour réaliser la combinaison.

En tout cas, ce projet mérite un sérieux examen de la part des Délégations. M. Jonnart assure qu'elles l'étudieront avec l'attention que comporte l'importance de la solution.

M. Jonnart se déclare enfin partisan résolu du maintien de l'organisation administrative existante : conseils généraux, préfectures et sous-préfectures, mais il désire poursuivre la réalisation des idées qu'il avait précédemment émises lors de son premier séjour à Alger, c'est-à-dire : large décentralisation, augmentation des pouvoirs des préfets et des conseils généraux, rôle actif des sous-préfets et des administrateurs pour l'amélioration du contrôle permanent et rigoureux des populations indigènes.

M. Jonnart espère fermement rencontrer parmi les colons et les assemblées élues, à tous les degrés, un ferme et confiant appui.

Il ne va pas en Algérie pour quelques mois, il veut rester longtemps à la tête du gouvernement général, et il estime que la conservation de son mandat de député lui permettra de mettre au service de la colonie l'auto-

rité des relations parlementaires qu'il possède dans divers milieux du Palais-Bourbon. Toutefois si, à un moment donné, après des renouvellements successifs de la durée de sa mission, il était contraint d'abandonner son siège législatif pour conserver ses fonctions gubernatoriales, il n'hésiterait pas à sacrifier sa qualité de député pour mener à bien l'œuvre entreprise; mais il croit fermement que la conservation de son siège législatif ne peut qu'être utile à la prompte solution des affaires de la colonie. C'est pourquoi il le conserve.

En terminant, M. Jonnart a répété combien il était heureux de revenir dans notre pays. Dès qu'il connut la démission de M. Revoil, il apprit que M. Combes avait proposé sa succession à M. Pichon qui allait accepter. C'est alors qu'il fit connaître au président du Conseil qu'il serait disposé à reprendre sa tâche, jadis interrompue.

M. Combes déféra aussitôt à son désir et acquiesça à sa demande. C'est ainsi que fut signée la nomination.

L'*Echo d'Oran*, après avoir ainsi rapporté cette intéressante conversation concluait :

Nous pouvons ajouter que M. Jonnart est d'accord absolument avec le gouvernement sur tous les points de son programme. Aucun dissentiment ne semble pouvoir survenir entre le gouverneur et le pouvoir central.

M. Jonnart prendra donc possession de ses fonctions dans des conditions exceptionnellement favorables de stabilité.

***

En ce qui concerne la politique extérieure de l'Algérie, on a vu par l'exposé qui précède quels étaient les intentions du nouveau gouverneur. M. Jonnart a soumis en effet au gouvernement, qui l'a ratifié, tout un programme d'action immédiate dont une note *Havas* vient de préciser ainsi les grandes lignes :

Les mesures prises par le gouverneur général de l'Algérie, d'accord avec le général commandant en chef le 19e corps d'armée, en vue d'assurer la sécurité dans le Sud-Oranais, consistent principalement dans l'utilisation des forces indigènes de harkas, de goums qui, comme les bandes de pillards marocains, sont extrêmement mobiles.

Les mouvements de ces groupes seront appuyés par deux colonnes qui renforceront nos postes du Sud-Oranais et qui occuperont les points d'où il est le plus aisé de surveiller les rassemblements des Marocains et d'empêcher la concentration des bandes.

Les ksours du territoire marocain, qui recueillent habituellement nos agresseurs, seront châtiés.

Il ne s'agit pas d'occuper un point quelconque du territoire marocain, mais d'exercer le droit de suite dans toute sa rigueur, de façon à décourager les pillards.

Au surplus, le gouvernement marocain sera certainement reconnaissant au gouvernement français de tous les efforts qui tendront à rétablir l'ordre et la sécurité dans cette région, où il n'y a plus ni administration ni

police, et où, par suite de la disette des récoltes, les razzias sont d'autant plus à craindre.

Commentant cette note, le *Temps* a publié, le 26 mai, les réflexions suivantes :

Comme on le voit, on a dû se résoudre à diriger des colonnes vers la région de la Saoura, pour y ramener un peu de tranquillité ; car la saison est beaucoup trop avancée pour qu'il soit possible, sans exposer aux plus grands dangers la santé des troupes, d'entreprendre aucune opération active d'une certaine envergure.

Les erreurs commises eussent pu être facilement évitées si les mesures convenables avaient été prises à temps Les avis et les propositions dans ce sens n'ont cependant pas manqué, et nous nous félicitons notamment de nous être rencontre avec l'unanimité de la presse algérienne et coloniale et de la presse militaire, pour faire ressortir les côtés pratiques et économiques, à la fois, du système des compagnies mixtes, préconisé par un ancien officier des affaires arabes, le commandant Frisch, système qui a d'ailleurs reçu l'approbation du gouvernement, puisqu'il a été appliqué aux oasis sahariennes, où il donne les meilleurs résultats.

Le Sud-Oranais est un pays particulièrement propice à la guerre de surprises. Accidenté et cependant sans mouvements de terrain trop violents, il présente une série de petits plateaux favorables aux rencontres et séparés par des ondulations assez douces pour ne pas entraver la marche des goums, mais assez accentués pour abriter à de courtes distances des forces relativement considérables. Les populations qui l'habitent ont une mobilité extraordinaire et la lutte ne peut y être autre chose qu'un jeu, souvent pénible, bruyant et dangereux, de finesse et d'à-propos : la promptitude dans l'exécution des opérations est la première condition du succès.

Or, quand un parti ennemi est signalé sur un point ou en mouvement dans une direction donnée, s'il faut rassembler à grande distance de là et mettre en route plusieurs bataillons, escadrons et batteries, donner à cette colonne un chef, un état-major, des vivres, des munitions et des moyens de transport, presque toujours on *arrivera trop tard*; la bande aura « fait son coup », puis elle aura mis un grand nombre de kilomètres entre elle et les troupes envoyées à sa poursuite. Il faudra ensuite plusieurs semaines, quelquefois des mois entiers, pour tirer vengeance de l'acte ou des actes criminels accomplis. C'est là un très grave inconvénient, non seulement au point de vue de l'augmentation considérable des dépenses, mais surtout au point de vue de notre prestige sur les indigènes, qui taxe nos lenteurs de faiblesse et de pusillanimité.

La plupart des insurrections nationales n'ont pas eu d'autres causes immédiates ; ce qui se comprend chez des peuples qui ne s'inclinent que devant la force brutale et la répression immédiate.

Au contraire, des compagnies mixtes judicieusement réparties sur la surface du territoire, organisées de manière à se suffire à elles-mêmes et dont tous les éléments sont constamment groupés et presque toujours en mouvement, peuvent, au contraire, partir une heure après la réception de

la nouvelle, accomplir au besoin une ou deux marches forcées, atteindre l'ennemi avant que celui ci ait eu seulement connaissance de leur mouvement et, par conséquent, empêcher des événements désastreux de se produire : en un mot, châtier immédiatement des coupables ou « étouffer une insurrection dans l'œuf ».

Être la terreur des maraudeurs et des pillards, faire des reconnaissances rapides en se montrant partout, pousser même des pointes hardies jusque dans le désert, apparaître inopinément au milieu des tribus soupçonnées de sentiments ou de desseins hostiles, voilà le rôle que peuvent remplir les compagnies mixtes dans le Sud Algérien. Il est facile de comprendre, après ce rapide exposé, quels services nombreux et importants peuvent rendre des troupes de cette nature, parfaitement entraînées et acclimatées, connaissant à fond le pays et les indigènes, toujours en alerte. Chaque compagnie remplacerait avantageusement plusieurs bataillons non habitués au climat et aux longues marches sous un soleil de feu et dont la présence peut être utile ailleurs.

Au point de vue budgétaire, c'est par millions que se chiffreraient annuellement les économies résultant de leur organisation.

Sous le prétexte d'éviter des difficultés imaginaires du côté du Maroc, nous nous sommes obstinés jusqu'à présent à respecter jusqu'au ridicule une frontière que nous avons eu la naïveté de créer nous-mêmes, puisque l'article 6 du traité de délimitation entre le Maroc et la France, du 18 mars 1825, dit formellement que « le pays au Sud des Ksour étant inhabitable, parce qu'il n'y a pas d'eau et que c'est le désert proprement dit », la délimitation en est superflue.

La politique d'inaction, dont M. Étienne a, avec sa grande autorité, dénoncé à plusieurs reprises l'illusion et le danger, semble heureusement abandonnée; malheureusement l'approche des grandes chaleurs va rendre impossible toute action décisive contre les tribus de l'Oued-Guir. Il nous semble qu'il serait prudent dès lors de profiter du répit forcé dont nous disposons pour essayer de l'organisation proposée par le commandant Frisch, de manière que, dès octobre prochain, deux ou trois compagnies mixtes puissent circuler entre la Saoura et l'Oued-Guir.

Le gouvernement marocain, nous dit la dépêche de l'*Agence Havas*, sera certainement reconnaissant au gouvernement français de tous les efforts qui tendront à rétablir l'ordre et la sécurité dans cette région. Ce ne peut être qu'une supposition, car le Makhzen n'a cure de la région située à l'Est du Tafilelt; il a, d'ailleurs, bien d'autres « chiens à fouetter » en ce moment. Quant à nous, l'article 7 du traité précité a reconnu à chacun des deux États le droit de poursuivre et de châtier à sa guise les fauteurs de désordre sur le territoire de l'autre. Les compagnies mixtes nous paraissent tout indiquées pour ce rôle et seules elles sont capables de le remplir aux moindres pertes et aux moindres frais.

A propos de cette même question du Sud-Oranais, il est intéressant de rappeler ici l'échange de lettres qui a eu lieu entre M. Eug. Etienne et le président du Conseil. Voici le texte de ces importants documents :

I. — Lettre de M. Eug. Étienne a M. Combes.

Paris, 11 mai 1903.

Monsieur le Président du Conseil,

Au lendemain des attaques dont nos convois et nos postes dans le Sud-Oranais étaient l'objet, j'ai eu l'honneur de vous demander de donner des ordres immédiats pour que des mesures de répression soient exercées sur l'heure à l'égard des assaillants. Je vous faisais remarquer que l'impunité dont jouissaient les bandes pillardes aurait pour effet de soulever les tribus marocaines voisines de nos territoires qui sont toujours prêtes à fondre sur nous dès que notre vigilance et notre fermeté paraissent se relâcher. L'événement qui vient de se produire à quelques kilomètres de Taghit, confirme, hélas ! ces tristes prévisions.

Il ne s'agit plus en effet d'un djich, c'est-à-dire d'une bande de voleurs et d'assassins qui attaque les sentinelles de nos postes ou les petites caravanes sans escorte, mais bien d'un contingent de 1.500 hommes appartenant aux puissantes tribus marocaines des Oulad-Djerir, des Beni-Guil et des Berabers. Le convoi était destiné au ravitaillement de nos troupes; il était important tant par le nombre d'hommes et de chameaux qui le composaient que par la valeur des denrées. Les hommes ont été tués ou blessés; les marchandises et les chameaux enlevés. Demain, si le gouvernement ne se décide pas à agir, la situation ne fera qu'empirer.

Pour avoir voulu éviter d'exécuter des opérations de police indispensables, et de poursuivre jusque chez eux, ainsi que nous en avions le droit par le traité de 1845, les coupeurs de routes qui ont déjà fait trop de victimes, nous nous trouvons en face d'événements graves. Encore quelques jours et le gouvernement se trouvera acculé à une véritable expédition.

J'ajoute que les tribus fidèles éprouvent une vive anxiété. Elles se demandent si la France n'est plus assez forte pour faire respecter son territoire et protéger les biens et les personnes. Si, malheureusement, cette douloureuse impression venait à pénétrer l'esprit de nos indigènes, il faudrait nous attendre aux plus cruelles déceptions. C'est dans le but de nous épargner de pénibles surprises et d'empêcher de coûteuses et ruineuses opérations de guerre, que je ne cesse depuis longtemps déjà, de vous signaler mes inquiétudes et de vous prier d'agir sans répit. A l'heure actuelle, l'émotion est grande dans toute la province d'Oran. Vous en avez l'écho par la délibération du Conseil général qui reflète très exactement l'état de l'opinion.

J'ai l'espoir que vous voudrez bien me faire savoir que les instructions les plus précises ont été adressées au Gouverneur général de l'Algérie.

Veuillez agréer, etc...

Eug. Étienne, *député d'Oran.*

II. — Lettre de M. Combes a M. Eug. Étienne.

Paris, 12 mai 1903.

Monsieur le député,

Par lettre du 11 mai courant, vous avez bien voulu me signaler la néces-

sité de faire parvenir d'urgence des instructions précises au gouverneur général d'Algérie pour mettre fin aux incursions sur notre territoire des bandes de pillards marocains.

Me rappelant les conseils que vous avez bien voulu me donner précédemment à cet égard, vous paraissez supposer qu'il n'a dépendu que de moi d'éviter, en les suivant, la regrettable agression qui vient d'avoir lieu aux environs de Taghit. Je ne saurais, monsienr le député, accepter une pareille responsabilité.

Si j'ai tenu fermement la main à ce qu'aucune expédition militaire, aucune création de poste, aucune occupation territoriale nouvelle ne soit ordonnée ou poursuivie à l'insu et sans l'autorisation expresse du gouvernement, je n'ai jamais cessé de me montrer favorable à toutes les mesures de protection qui m'ont été signalées comme indispensables à la tranquillité de notre frontière Sud-Ouest.

Sans vouloir rappeler que, sur les instances les plus pressantes de M. Revoil et des officiers de sa maison militaire qui l'inspiraient, je suis allé jusqu'à autoriser la création des postes de Tit et d'Inzize, dans l'Extrême-Sud touatien, autorisation qui, d'ailleurs, a dû être retirée à la suite des renseignements apportés au conseil des ministres par le général André, je me bornerai à vous signaler que le 6 avril, notamment, il s'est bien agi d'une action à entreprendre en dehors des limites de l'Algérie.

M. Revoil, avec mon assentiment, adressait au commandant du 19e corps des instructions télégraphiques, tendant à poursuivre les Marocains « dans le rayon nécessaire de défense et de protection de nos postes, c'est-à-dire à contourner Bechar et à fouiller le massif du Moumen », mais en conservant à ces opérations un caractère exclusif de police.

Plus récemment, le 8 courant, M. Jonnart, d'accord avec moi, a donné des ordres pour l'application des mesures de répression nécessaires à la sécurité de nos postes.

Si j'ajoute que répondant à la question de renforcer l'effectif de ces postes par des éléments indigènes, le gouvernement général a reconnu qu'il convenait de « se limiter aux postes actuels déjà bien assez nombreux »; que, d'autre part, en ce qui concerne les conditions désavantageuses que nous imposerait la configuration de la vallée Zousfana, il l'avait déclarée excellente en 1899, vous voudrez bien reconnaître, monsieur le député, que la responsabilité des événements qui se déroulent dans le Sud-Ouest algérien ne saurait en aucune manière incomber au gouvernement et en particulier au ministre de l'intérieur.

Veuillez agréer, monsieur le député, l'expression de ma haute considération.

Le Président du Conseil,
COMBES.

III. — LETTRE DE M. EUG. ÉTIENNE A M. COMBES.

Monsieur le président du conseil,

Je reçois votre lettre du 12 courant. Elle me fait connaître qu'à la date du 6 avril dernier, et à celle du 8 mai, le gouverneur général de l'Algérie, avec votre assentiment, a donné les instructions nécessaires au commandant du 19e corps pour répondre aux agressions des bandes marocaines.

Quelque tardifs qu'ils soient, j'enregistre avec une vive satisfaction les ordres qui ont été donnés, mais vous me permettrez de vous faire remarquer que, du 1er septembre 1901 au 1er avril 1903, nous avons eu, dans ces attaques répétées de nos postes et convois, 56 tués et 43 blessés.

Si, au début, le gouvernement avait pris les mesures qu'il prescrit aujourd'hui, il est à présumer que la paix régnerait depuis longtemps dans le Sud-Oranais et que nous n'aurions pas à enregistrer le dernier et sanglant épisode de Taghit.

Veuillez agréer, monsieur le président du conseil, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

EUGÈNE ÉTIENNE,
Vice-président de la Chambre.

Ces documents ont donné lieu, dans la presse, à d'intéressants commentaires. Nous nous bornerons à citer ici l'opinion de l'*Eclair* et celle du *Temps* qui nous semblent, l'une et l'autre, dégager excellemment la moralité de l'incident.

Voici d'abord ce qu'écrivait l'*Eclair*, le 19 mai, le lendemain de la publication des lettres :

Il vient de s'échanger entre le président du conseil et M. Étienne, au sujet des affaires de la frontière marocaine, deux lettres singulièrement instructives. Nous apprenons, en effet, par les propres aveux de M. Combes, que, bien que prévenu en temps utile par le député d'Oran des dangers que couraient nos détachements des environs de Figuig, le gouvernement a tenu la main à ce qu'aucune action militaire ne fût engagée ni aucun poste installé dans cette région, sans son autorisation expresse.

Quel usage le gouvernement a-t-il fait du pouvoir qu'il s'était réservé de décider seul des opérations de police destinées à assurer la protection de notre frontière du Sud? La lettre ne le dit pas en termes très explicites. Elle reconnaît cependant, et le fait est particulièrement suggestif, que certaines mesures de défense, proposées par M. Revoil et d'abord autorisées, ont été rapportées bientôt après sur l'intervention personnelle du général André. D'ailleurs, les réticences de M. Combes ne sauraient faire illusion à personne et les faits parlent assez haut pour dissiper toute équivoque. La lettre ministérielle se complait à constater que M. Jonnart a, depuis le 8 mai dernier, toutes autorisations qu'il lui faut pour appliquer les mesures nécessaires; mais ce n'est pas le 8 mai dernier que le péril a surgi; il s'était déjà manifesté par des faits graves, dès le mois de septembre 1901. Or, de cette date au 1er avril 1903 (la démission de M. Revoil est du 10) les attaques incessantes et non réprimées des Arabes contre nos convois et nos postes nous ont coûté, ainsi que le fait observer, dans sa verte réponse, M. Étienne, 56 tués et 43 blessés.

Le même soir, le *Temps* publiait à son tour l'entrefilet suivant :

Les lettres que viennent d'échanger M. le président du conseil et M. Eugène Étienne, au sujet de la protection de notre frontière algérienne, visent à la fois le passé et l'avenir. Elles sont plus fâcheuses, d'ailleurs, pour le passé que rassurantes pour l'avenir. Et le jour qu'elles jettent sur les méthodes gouvernementales est passablement inquiétant.

Nous avons dit, au moment de la démission forcée de M. Revoil, ce que nous pensions du procédé brutal appliqué à ce haut fonctionnaire. Et nous nous sommes émus de ce procédé, moins encore parce qu'il atteignait un homme dont nul ne contestait les services, que parce qu'il témoignait d'une méconnaissance étrange de l'intérêt public. Depuis lors, il est vrai, la nomination de M. Jonnart a apporté aux Algériens une garantie, qui leur a été précieuse. Mais quand le ministre de l'Intérieur, au cours des incidents que l'on sait, a acculé M. Revoil à démissionner, il n'était pas plus sûr de l'acceptation de M. Jonnart qu'il n'était soucieux des vœux de l'Algérie. Il agissait donc dans un mouvement de nervosité injustifié et sans doute injustifiable, — si nous en croyons le silence qui s'est fait depuis lors sur la prétendue enquête, d'où devait sortir, affirmait-on, la démonstration de la complicité de M. Revoil avec un journal de province hostile au président du conseil.

La lettre de M. Étienne est grave. Elle émane d'un homme dont les meneurs du bloc hésiteront à suspecter la bonne foi et le loyalisme. Cette lettre, cependant, est formelle, et sous une forme polie, elle condamne sans appel possible le ministère de l'Intérieur. M. Combes avait écrit au député d'Oran que le 6 avril et le 8 mai dernier le ministère avait autorisé le gouverneur général (M. Jonnart) « à donner au commandant du 19e corps les instructions nécessaires pour répondre aux agressions des bandes marocaines ». M. Étienne réplique que ce n'est pas le 6 avril ni le 8 mai qu'il avait signalé ces attaques, et il rappelle, en termes couverts mais d'une netteté parfaite, ce que tout le monde sait — ce qui résulterait officiellement d'un débat public sur la question — à savoir que, pendant les derniers mois de son administration, M. Revoil n'a pu obtenir du gouvernement les autorisations qu'on accorde aujourd'hui à M. Jonnart.

Nous nous félicitons, pour M. Jonnart et pour l'Algérie, que ces autorisations soient acquises, et nous sommes sûrs que l'éminent gouverneur général fera l'usage le plus heureux de la liberté qui lui est donnée. Il nous est, par contre, impossible d'apercevoir, dans la lettre embrouillée de M. le président du conseil et parmi les récriminations obscures dont elle est pleine, une seule raison qui ait pu le déterminer à empêcher M. Revoil, malgré ses instances répétées, de mettre fin à un état de choses qui a coûté la vie à plus de cinquante de nos soldats. Et il ne nous est pas moins impossible, après avoir lu ces deux lettres, de ne point constater que l'hostilité personnelle, dont M. Revoil fut la victime, est antérieure de plusieurs mois aux incidents que tout le monde connaît.

S'il en eût été autrement, nous pensons, avec M. Étienne, « que la paix régnerait depuis longtemps dans le Sud-Oranais, et que nous n'aurions pas eu à enregistrer le dernier et sanglant épisode de Taghit ». Des rancunes, peut-être, n'auraient pas été satisfaites; mais l'Algérie — et la France — y auraient gagné.

***

Dans nos prochaines livraisons, nous continuerons de suivre ainsi les affaires d'Algérie avec toute l'attention qu'elles méritent, en prenant soin de faire connaître les appréciations dont elles sont l'objet dans la presse et au Parlement.

J.-H. Franklin.

LA QUESTION DE TERRE-NEUVE

LES PRIMES A L'ARMEMENT[1]

D'autres ont dit tous les obstacles apportés à notre industrie par les Terre-Neuviens, obstacles qu'ils n'ont jamais opposés d'une manière directe aux pêcheurs américains et canadiens par exemple.

Oh ! ce n'est pas par pure francophobie. Mais simplement parce que nos pêcheurs sont favorisés par des primes du gouvernement, primes qui leur permettent de vendre la morue à bas prix et de faire encore des bénéfices suffisants. Pour employer l'expression anglaise, il n'y a pas *fair play* ; il n'y a pas égalité entre pêcheurs français et anglais et c'est cela qui les chagrine. Nos amis protestent bien haut de leurs sentiments d'égalité dans la lutte de la concurrence, quand la non-égalité est à leur détriment. Mais quand elle est à leur profit, ils défendent, et avec raison, cette non-égalité. Témoin : la haute barrière de douanes qui entoure Terre-Neuve.

Ces primes, cause du bon marché du produit, empêchent les capitalistes terre-neuviens de placer leurs fonds dans l'armement de pêche; ces placements, en effet, ne seraient pas suffisamment rémunérés. C'est là le gros grief. Les Anglais pêchent quand même, et les Canadiens et les Américains ; mais pour leur patrie respective où ils sont plus ou moins protégés. En dehors, ils peuvent difficilement venir nous concurrencer. Sur les marchés méditerranéens entre autres, ils sont obligés de subir les prix dépréciés que nos armateurs peuvent consentir, grâce à l'aide puissante du gouvernement.

Si cette aide venait à disparaître, notre industrie métropolitaine serait probablement tuée, pour la raison que les Terre-Neuviens, comme les Saint-Pierrais, qui sont sur les lieux mêmes, ayant moins de frais, auraient plus de marge pour consentir des rabais tout en couvrant leurs dépenses.

Les primes ont été accordées par tous les gouvernements qui se sont succédé depuis 1816 ; et il y a lieu de penser qu'aucun gouvernement français ne consentira à satisfaire à la demande

[1] Voir les deux précédents articles : Le Breton, la Question de Terre-Neuve (*Quest. Dipl.*, t. XV, 1er avril 1903, p. 411 et sq. ; 15 mai 1903, p. 640 et sq.).

du gouvernement de Saint-Jean : il jetterait dans la misère 80 à 100.000 personnes et tarirait la source du recrutement de notre marine.

Les primes sont comprises sous deux dénominations qui s'expliquent par les considérations suivantes :

1° La prime à l'armement accordée pour favoriser l'armement de navires, faciliter l'apprentissage et entretenir les qualités des marins de nos navires de guerre ;

2° La prime sur les produits pour permettre à nos pêcheurs de soutenir la concurrence étrangère sur les marchés étrangers.

Actuellement les primes sont ainsi réglées :

Primes à l'armement. — Cinquante francs par homme d'équipage pour la pêche avec sécherie, soit à la côte, soit à Saint-Pierre et Miquelon.

Cinquante francs par homme d'équipage pour la pêche sans sécherie en Islande.

Trente francs par homme d'équipage pour la pêche sans sécherie sur les bancs de Terre-Neuve.

Primes sur les produits de pêche. — Ces primes ne sont acquises qu'aux morues séchées de pêche française expédiées soit des lieux de pêche, soit des entrepôts de France. Elles sont de 20 francs, 16 francs et 12 francs par quintal métrique, suivant le lieu de destination : pays étranger ou colonie française sur les rives de l'Atlantique, de la Méditerranée ou de l'océan Indien.

Vingt francs sont acquis par quintal métrique de rogue que les pêcheurs rapporteront en France du produit de leur pêche.

Prime pour la réoccupation du French-Shore. — Indépendamment des primes d'armement, une prime de 50 francs par homme est allouée sur les fonds du budget local aux petits pêcheurs dont il a été parlé ci-dessus. En outre, une somme de 4.000 francs a été accordée de nouveau en 1901 par la marine pour être répartie entre les embarcations de petite pêche qui se sont rendues au French-Shore.

Ces primes ne peuvent être modifiées avant juin 1911. Ainsi en a ordonné la loi de décembre 1900, au plus grand profit de cette industrie qui, comme toute autre, demande de la stabilité.

Enfin, le décret du 17 septembre 1881 a étendu aux armements de Saint-Pierre les bénéfices de la prime d'armement de 50 francs. Le fait est qu'on ne comprendrait pas pourquoi des Français qui se sont expatriés ne jouiraient pas des mêmes avantages que leurs compatriotes plus casaniers.

Malheureusement cette manière d'agir n'est pas commune en

France et la plupart de nos colonies demandent non pas des avantages par rapport aux Français de France, mais demandent simplement à n'être pas considérées comme des colonies étrangères. C'est à grand'peine que ce dû leur est accordé. Cette prime de 50 francs, dont bénéficient les goélettes saint-pierraises, ne va pas sans l'obligation d'une durée de pêche de 120 jours effectifs.

Pour empêcher toute fraude, la colonie, parallèlement à l'octroi de cette prime, a interdit l'introduction dans la colonie de toute morue de toute issue ne provenant pas de pêche française. La confiscation du bateau, de tout ce qu'il porte et des amendes sont la sanction de ce règlement.

En France, la morue étrangère paye de 48 à 63 fr. 60 les 100 kilogrammes de droit de douane suivant les pays d'origine. C'est un tarif nettement prohibitif, protecteur, assurant à nos pêcheurs seuls, islandais et terre-neuviens, la fourniture des 35.000 tonnes (1.000 kilogrammes) de morues que consomme la France.

LES SALAIRES

Les marchés passés entre les employeurs et les employés ne sont pas absolument identiques dans les différents ports. Quels qu'ils soient, ils doivent toujours être enregistrés par le commissaire de l'inscription maritime qui, au nom de l'Etat, assume le devoir de faire respecter le contrat par les parties.

Une pratique est générale : le pêcheur est directement intéressé au succès de l'entreprise.

Lorsque l'on arme les navires, les marins se présentent soit aux armateurs, soit aux capitaines; les choix sont faits, les prix débattus de gré à gré.

Voici comment, approximativement, la chose est réglée :

Du produit de la vente totale des fruits de la campagne de pêche, les deux tiers ou les trois quarts sont prélevés par l'armement, le dernier tiers ou le dernier quart est réservé à l'équipage. Cette fraction du produit est répartie par « part » entre les marins, et c'est dans la manière qu'est faite cette répartition que gît la différence.

Ainsi un navire de Fécamp, dont le quart de la valeur de la cargaison totale est réservé à l'équipage, verra un cinquième de ce quart attribué à son capitaine et les quatre autres cinquièmes répartis également entre tous les marins.

Tel autre navire, de Saint-Malo, par exemple, verra le tiers du produit réparti en 27 parts ainsi attribuées :

Le capitaine.....	2 2/4	parts.	*Report*.....	9 3/4	parts.
» second.....	2	»	7 patrons de doris..	7	»
» subrécargue.....	3	»	9 avants.....	9	»
» maitre.....	1 1/4	»	1 novice.....	0 3/4	»
» saleur.....	1	»	1 mousse.....	0 2/4	»
A reporter....	9 3/4	parts.	Total.....	27	parts.

Les armateurs des petits bâtiments métropolitains et les goélettes saint-pierraises procèdent parfois différemment, bien que tous respectent le principe : « Tant vaut la pêche, tant vaut le salaire. »

Les marins sont payés au « grand mille », c'est-à-dire qu'ils touchent 35, 40 ou 45 francs par mille de morues qu'ils ont prises [1]. Le capitaine, bien que ne pêchant pas effectivement, touche son « grand mille » et, en sus, 1 franc, 1fr. 10 ou 1 fr. 20 par quintal.

Tels sont les deux grands systèmes en usage pour établir le salaire d'un homme embarqué sur un terre-neuvien.

Ces chiffres établis entre l'armateur et le marin, tout n'est pas dit; le plus difficile reste à faire.

Le jour de l'embauchage, il est d'usage que l'armateur fasse, sur les bénéfices espérés, des avances aux marins. Avances inscrites au traité déposé à l'Inscription maritime et qui seront remboursées en fin de campagne. Ces avances servent à faire vivre les familles des pêcheurs pendant l'été. Elles varient de 4 à 700 francs pour les marins et de 6 à 900 francs pour les capitaines, seconds et subrécargues.

En sus de cette avance, et cette fois en dehors de l'Inscription maritime, l'armateur fait, toujours le jour de l'embauchage, à tout son équipage, un véritable cadeau dit « Denier à Dieu » ou « purdon ». Il donne de 60 à 100 francs au capitaine, de 50 à 80 francs aux patrons de doris, de 30 à 60 francs aux avants de doris et de 20 à 25 francs aux novices et mousses.

C'est sur la quotité de ces sommes que s'élèvent le plus de discussions. Un marin, connu comme bon pêcheur, élèvera ses prétentions. L'armateur, au contraire, cherchera à diminuer des débours qui peuvent ne lui rien rapporter.

Car si le navire se perd et que l'assurance paye peu ; si le soir même de l'engagement le marin en état d'ivresse se tue ; s'il manque le départ de son navire; ou s'il est malade et ne peut pêcher pendant partie ou totalité de la saison, l'armateur se trouve avoir déboursé une somme parfois élevée sans profit

[1] Le mille de morues de moyenne taille pèse au vert 13 quintaux. Le quintal vaut à Saint-Pierre environ 17 francs.

France et la pl ... laquelle il n'y a plus aucun avantages par ... comment la gendarmerie simplement à ... gères. C'est ... prime de ... raises, ne ... 120 jour ...

Pour ... troi de ... toute ... La c ... son ...

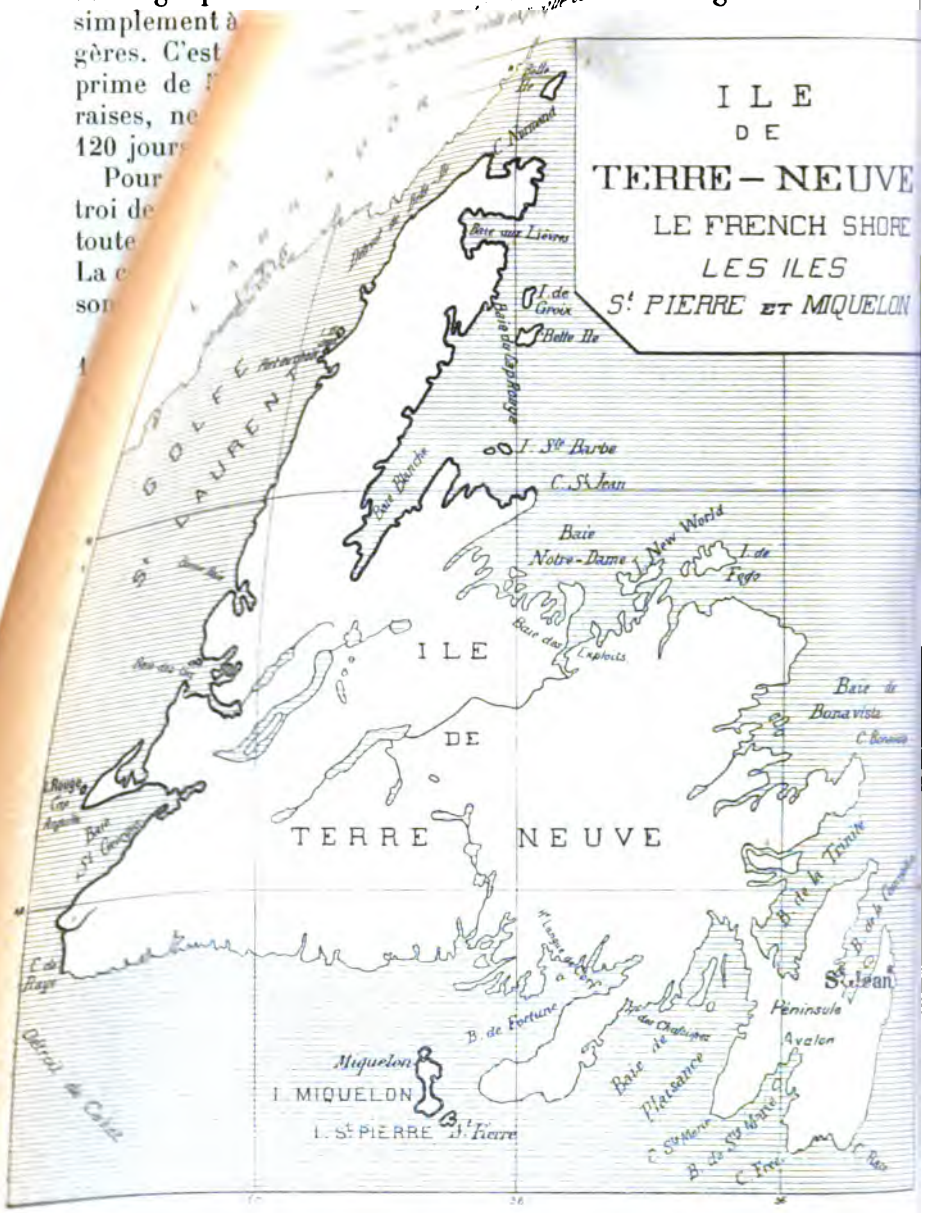

intervient dans l'armement de nos navires de commerce et comment les hommes soumis aux règlements de l'inscription maritime ne peuvent se réclamer du droit commun. Car en leur

sur les armateurs ont consenti des avances sur la foi de la promesse faite par l'Etat de tenir la main à l'exécution du contrat.

Il est incontestable que si ces contrats officiels ne sont plus exécutés, la modalité des salaires sera changée et probablement aussi la quotité ; car les nouveaux risques encourus de ce fait éloigneront les capitaux de l'industrie de la pêche. D'où une baisse inéluctable du nombre des offres d'emploi.

Cette participation aux bénéfices, c'est du socialisme bien compris. Il serait malheureux de toucher trop brutalement aux textes qui règlent ces matières ; car ces textes sont le fruit d'usages séculaires ; ils se modifient lentement, comme ces usages, par la force même des choses.

Il est assez difficile de connaître exactement les sommes reçues par chaque marin d'un navire ; de même il n'est pas aisé de consulter les livres d'un armateur. Mais nous pourrons fixer les idées, grâce à un petit opuscule écrit par M. Louis Légasse, de Saint-Pierre. Il nous donne les sommes payées aux différents hommes formant l'équipage de la goélette *la Navarraise*. Ce bâtiment (90 tonneaux) fut armé pendant six mois et neuf jours en 1899, du 10 avril au 19 octobre. Il captura 3.400 quintaux de morues de bonne qualité. Ce résultat peut être considéré comme celui d'une bonne pêche moyenne et la vente atteignit 61.000 francs dont 27.224 allèrent à l'équipage. La répartition fut ainsi faite :

Le capitaine de la goélette toucha	5.451	francs
Le second	1.492	—
Le premier maître	1.359	—
Le deuxième maître	1.273	—
Le saleur	1.265	—
Un patron de doris	1.228	—
—	1.210	—
—	1.202	—
—	1.176	—
—	1.042	—
Un avant de doris	1.158	—
—	1.133	—
—	1.109	—
—	1.062	—
—	1.050	—
—	1.015	—
—	1.002	—
—	976	—
Un novice	789	—
Un mousse	532	—
Un cuisinier (salaire fixe)	700	—
	27.224	

Ces salaires sont, à peu de chose près, ceux que touchent tous les marins ; qu'ils soient embarqués sur un grand trois-mâts métropolitain ou sur une goélette locale.

Le capitaine du trois-mâts aura seul un traitement bien plus considérable que le capitaine du petit bâtiment et cela va de soi. Les responsabilités sont plus grandes. Dans un cas, le capitaine commande un navire de 3 à 400 tonneaux, monté par 30 ou 40 hommes; dans l'autre, son navire ne jauge que 60 à 100 tonneaux et n'est monté que par une quinzaine d'hommes. Le chargement, les ustensiles, le gréement, la coque représentent une valeur dix fois plus forte dans un cas que dans l'autre, entraînant pour l'homme qui en a la charge une plus forte rémunération. Celle-ci peut atteindre 8 et 10.000 francs si la pêche est bonne. Si, une année, le capitaine du métropolitain ne touche que 6.000 francs, c'est que la pêche aura été mauvaise. Alors l'armateur aura perdu de l'argent.

Quelques armateurs accordent encore des primes à leurs deux ou trois meilleurs pêcheurs. Ces primes varient de 50 à 100 francs et sont attribuées soit à ceux qui ont capturé le plus grand nombre de poissons, soit à ceux qui se sont montrés le plus exact en service.

Somme toute, un marin se fait environ 1.200 francs pendant une saison de pêche qui n'est ni bonne ni mauvaise. Cette saison de pêche effective dure six mois. Mais, pour un navire métropolitain, il y a lieu d'ajouter deux mois pour le voyage, aller et retour, et l'armement du navire en France. Autrement dit, notre homme gagnera 1.200 francs en huit mois (5 francs par jour) pendant lesquels il est nourri, éclairé, chauffé. Ses dépenses ne seront autres que celles qu'il fera pour l'entretien de sa garde-robe, — hélas, combien rudimentaire! — pour l'achat de son tabac et lors de ses longues et abrutissantes séances dans les cabarets de Saint-Pierre pendant les relâches.

Les 2.500 ou 3.000 marins de France qui vont chaque année chercher du travail dans notre colonie sont pour une grande partie engagés ferme avant l'embarquement par les représentants des armateurs saint-pierrais ; et dès l'arrivée du vapeur, leur goélette entre en armement. L'autre partie de ces marins part « à la pouche », c'est-à-dire sans engagement. Aussitôt débarqués, ces marins « à la pouche » se présentent au bureau de l'Inscription maritime ou aux armateurs et l'embauchage se fait.

Tous ces marins gagnent autant les uns que les autres, s'ils déploient la même ardeur, mais ils doivent payer leur passage

sur le vapeur-transport, d'où une dépense de 300 fr. (150 fr. par voyage). A cette dépense est une contre-partie. Les marins gagnent une partie du temps de la traversée du voilier... En huit jours le vapeur effectue chacun de ses voyages et les dates d'appareillage sont fixées de telle sorte que tous les marins peuvent partir, après désarmement de leur goélette, sans perte de temps appréciable. De sorte que les marins de France, qui arment les goélettes saint-pierraises, gagnent leurs 1.200 francs en sept mois (6 mois de pêche, 15 jours de traversée et 15 jours de grâce). Notre homme a donc encore cinq mois de son année à travailler chez lui. Il ne serait certes pas malheureux, s'il n'avait des habitudes d'intempérance et de paresse contre lesquelles la lutte est peu organisée.

Un salaire de 5 francs par jour et la nourriture constituent à l'heure actuelle la rémunération normale d'un travail qui ne demande pas un long apprentissage, ni beaucoup d'adresse. En revanche, cette rémunération mériterait d'être augmentée, si l'on envisage la dureté excessive de l'existence du pêcheur banquier et les dangers qu'il court. Encore n'y a-t-il pas lieu de se les exagérer outre mesure. Cependant ils sont plus grands que tous ceux auxquels sont exposés les ouvriers à terre à quelque corps de métier qu'ils appartiennent. Sur les bancs de Terre-Neuve, comme dans les mines, ou sur le faîte d'une maison, l'habitude du danger fait oublier de prendre les précautions indispensables les plus simples et bien souvent les pêcheurs sont victimes de leur insouciance, de leur imprévoyance, du mépris qu'ils professent pour les règlements tutélaires édictés par la marine.

C'est une éducation à faire, des mœurs à réformer, une œuvre de longue haleine à laquelle s'emploient quelques armateurs éclairés et tous les commandants des navires de guerre en station dans ces parages.

Le « petit pêcheur » de Saint-Pierre est incontestablement plus heureux. Possesseur de son doris, ayant son fils comme « avant », il pêche à proximité de son habitation et revient chaque soir dans sa famille. A l'abri de tout danger, il peut prendre très aisément dans sa saison 100 quintaux de morues que sa femme et ses enfants sécheront. S'il profite d'une bonne occasion, il vendra sa pêche 16 francs ou 18 francs le quintal, soit 1.600 à 1.800 francs de bénéfices nets. La mise de fonds qu'il aura dû consentir s'élèvera à 200 francs : un doris, 50 fr.; ustensiles de pêche, 100 fr.; installations à terre, 50 fr., et ce sera tout.

Ils sont nombreux les habitants de Saint-Pierre et de l'île

aux Chiens, qui ayant commencé avec un doris sont maintenant possesseurs d'une petite goélette.

CONCLUSION

A Terre-Neuve, 12.000 Français pratiquent la pêche. Sans exagération, l'on peut avancer que 90.000 autres personnes en vivent, si l'on songe que les familles de pêcheurs sont nombreuses et que cette industrie nécessite l'existence de plusieurs autres industries telles que celles de la construction navale, de la voilerie, de la corderie, de la saunerie. Bref, 100.000 Français vivent de l'exploitation de la mine quasi inépuisable qu'est la mer, sans l'intervention de nos sociétés financières lanceuses de mines qui n'ont que trop souvent enrichi les lanceurs.

L'industrie de la pêche ne nécessite pas de gros capitaux. Tout homme travailleur et sobre qui la pratique peut devenir possesseur de ses instruments de travail.

Par ailleurs, les lois qui lient employeurs et employés mettent les uns et les autres à l'abri de ces secousses sociales si désastreuses aux colossales entreprises terriennes, tant minières que métallurgiques, tout en assurant l'avenir aux uns et aux autres par des bénéfices suffisants et des retraites.

En deux mots, l'industrie de la pêche remplit en partie les desiderata socialistes.

LE BRETON.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Les négociations avec le Siam.* — Aucune information n'a été fournie par le ministère des Affaires étrangères sur l'état des négociations avec le Siam, depuis le communiqué du 7 avril qui annonçait la prorogation au 31 décembre 1903 du délai de ratification de la convention du 7 octobre 1902. Il est cependant à présumer que les négociations se poursuivent; autrement on ne comprendrait pas pourquoi le gouvernement a tant tenu à écarter toute solution définitive et a, contre toute attente, dessaisi la commission parlementaire compétente. La situation ne s'est pas améliorée au Siam, que nous sachions; s'il était indispensable, il y a six mois, de prendre des mesures pour sauvegarder nos intérêts gravement atteints par les agissements de la cour de Bangkok, l'urgence de ces mesures protectrices n'a pu que devenir plus pressante avec le temps. Et qu'on ne vienne pas nous dire que des difficultés plus immédiates, celle du Maroc par exemple, absorbent actuellement l'attention du ministre. Les difficultés nouvelles ne sauraient faire disparaître les anciennes et ce n'est pas parce qu'un nouveau danger menace à droite que l'on peut négliger celui qui nous harcèle à gauche. Un ministre des Affaires étrangères ne saurait sérier à sa guise les questions. Il doit avoir l'œil à tout et être toujours en action. Le pilote du navire ne peut se laisser absorber par un accident quelconque de la route : son regard doit toujours embrasser l'ensemble de l'horizon et son sang-froid et sa présence d'esprit ne doivent qu'augmenter avec le péril.

Au surplus, si l'on garde une si absolue réserve au quai d'Orsay, cela ne veut pas dire que l'on n'ait rien à communiquer. Nous savons, en effet, que le ministre des Affaires étrangères et le président de la commission des Affaires extérieures et coloniales de la Chambre des députés se sont mis d'accord sur de nouvelles conditions à obtenir du Siam et que ces conditions, si elles étaient obtenues, pourraient mettre fin au conflit. Cette entente est des plus heureuses et ne peut qu'être approuvée, mais encore faut-il qu'elle soit suivie d'effet.

En tout cas, il serait nécessaire de renseigner l'opinion, autrement que par des indiscrétions forcément incomplètes. M. Delcassé, en annonçant qu'il remettait sur le métier son infortuné projet, a avoué par cela même qu'il s'était trompé une première fois. Or, cela n'est pas pour nous inspirer une confiance aveugle en l'avenir; nous voudrions être sûrs qu'il ne va pas se tromper une seconde fois. Et c'est pourquoi nous réclamons un peu de lumière.

— *Fédération des industriels et des négociants français.* — L'assemblée constitutive de cette Association, dont nous avons parlé dans notre livraison du 1er avril dernier, a eu lieu le 18 mai 1903, sous la présidence de M. André Lebon, qui, devant une nombreuse assistance, a prononcé, en termes élevés, un discours-programme, dans lequel il a indiqué les questions principales qui allaient tout d'abord faire l'objet des travaux de la *Fédération* : création d'une école de commis voyageurs, organisation du crédit à six mois et à un an pour les affaires d'exportation, création d'un contrôle international privé du crédit, etc.

Les statuts, préparés par les soins du Comité d'initiative, avec le concours d'éminents jurisconsultes, et basés sur la loi du 1er juillet 1901 sur les associations, ont été approuvés et le bureau constitué.

La *Fédération* se compose de fondateurs, donateurs, sociétaires, adhérents et correspondants. Elle créera, en France et dans nos colonies, des comités régionaux. D'ores et déjà, et pour donner à leurs travaux une méthode rigoureuse, non moins que pour aboutir rapidement à des résultats pratiques sur les diverses questions qui vont leur être soumises, les membres de la *Fédération* se sont répartis en un certain nombre de sections dont voici l'énumération :

1° Section du commerce intérieur;
2° Section du commerce extérieur et des conventions commerciales;
3° Section industrielle;
4° Section de législation et d'économie sociales;
5° Section coloniale;
6° Section des renseignements commerciaux internationaux et de protection mutuelle contre les mauvais débiteurs;
7° Section de l'instruction technique, industrielle et commerciale;
8° Section des transports et communications par terre et par eau;
9° Section de propagande.

Le nombre et la nature des sections pourront être modifiés suivant les besoins.

L'assemblée a ensuite procédé à la constitution de ses organes administratifs par la désignation des membres du *Conseil général*, dans le sein duquel ils ont eux-mêmes choisi le *Comité directeur*, composé d'un président, dix vice-présidents, un trésorier, un tré-

sorier adjoint, un archiviste-bibliothécaire et dix secrétaires.

M. André Lebon, ancien ministre du Commerce et des Colonies, président des conseils d'administration de la Compagnie des Messageries maritimes et du Crédit foncier agricole d'Algérie, administrateur du Crédit foncier de France, a été nommé président de la Fédération. Le siège social de celle-ci est actuellement rue de Provence, 59.

II. — AFRIQUE.

Algérie. — *L'arrivée de M. Jonnart; le discours du gouverneur général aux Délégations financières.* — M. Jonnart, gouverneur général de l'Algérie, est arrivé à Alger le 14 mai et la population lui a fait un accueil des plus sympathiques. Aux souhaits de bienvenue que lui adressait le maire d'Alger, M. Altairac, M. Jonnart a répondu en précisant en quelques paroles ses intentions et son programme.

« Mon ambition, Messieurs, a-t-il conclu, c'est de faire appel à « toutes les forces vives de la colonie, au concours de toutes les « intelligences et de toutes les bonnes volontés, et l'institution répu- « blicaine ayant poussé ici des racines indestructibles, d'orienter de « plus en plus les efforts et les énergies de la nouvelle France vers « l'étude des problèmes économiques et sociaux, vers les solutions « fécondes destinées à provoquer l'élan des initiatives, à favoriser « les entreprises de la colonisation et de la pénétration fran- « çaises. »

Ces déclarations ont produit une vive impression et ont été très applaudies.

Quatre jours plus tard, le 18 mai, le gouverneur général a ouvert la session ordinaire des Délégations financières pour l'année 1903 et il a prononcé, à cette occasion, un éloquent discours dans lequel il a dit que la sagesse, la clairvoyance politique, dont les Délégations ont fait preuve, est la justification de la politique de décentralisation qu'il a toujours préconisée.

Cette décentralisation, ajoutait-il, ne saurait en aucune façon détendre les liens indissolubles qui unissent l'Algérie à la mère patrie. Mais j'ai pu me rendre compte par un long séjour au milieu de vous que les abus et les fautes dont on faisait un grief à l'Algérie, non sans exagération parfois, étaient le fait des institutions plutôt que des hommes, et que les vices du système préjudiciaient à tout le monde, tant à nos sujets musulmans qu'à la colonie européenne. De là mon insistance à réclamer pour ce pays une administration et une législation originales, appropriées à ses mœurs, au génie des races qui s'y coudoient, qui, insensiblement, se pénètrent sans arriver à se fondre complètement.

Telle est donc l'idée maîtresse qui a présidé aux réformes accomplies

dans ces dernières années. Ces réformes ne sont autre chose que l'application du principe de décentralisation.

Au point de vue administratif et financier, l'œuvre de décentralisation n'est pas complète, mais elle est très avancée.

Au point de vue économique, elle est à peine ébauchée. Il est temps d'aboutir. Plus que jamais, les chemins de fer apparaissent comme le meilleur instrument, l'indispensable outil de la colonisation française.

Un projet préparé par mon honorable prédécesseur a pour but de remettre à l'Algérie, à la condition qu'elle consente un sacrifice immédiat, la plénitude des pouvoirs en matière de chemins de fer. M. le ministre des Travaux publics a approuvé ce projet et j'ai obtenu qu'il en saisisse M. le ministre des Finances. Je demande à M. Rouvier de vouloir bien me faire connaître le plus tôt possible les résolutions définitives de son département, ayant le vif désir de soumettre à vos délibérations ce projet dont vous connaissez déjà les tendances et l'économie générales. On peut, à coup sûr, envisager différentes solutions de cette importante question, la plus pressante qui se dresse devant nous; mais le but auquel nos communs efforts doivent tendre a été clairement défini : il faut arriver à l'unification des réseaux et des tarifs, cette œuvre comportant l'abaissement gradué et la simplification des tarifs et aussi des combinaisons nouvelles qui assurent à l'importation et à l'exportation algériennes toutes les facilités et les garanties désirables aussi bien pour les transports des marchandises sur mer que pour les transports dans la colonie et sur le continent.

Je ne crois pas ce programme trop ambitieux. Doter l'Algérie d'organes nouveaux, se pliant aux exigences de la vie économique, déterminant la mise en valeur plus rapide et plus rationnelle des ressources de son sol, l'extension progressive de sa sphère d'influence et de son action commerciale, est-il une tâche qui sollicite plus activement le concours de vos lumières et de vos bonnes volontés?

. . . . . .

Le développement de l'outillage économique de la colonie est non moins important; il a d'ailleurs été l'objet de vos constantes préoccupations et vous estimez, sans doute, avec moi que les travaux d'hydraulique agricole devront tenir une place de plus en plus grande dans notre programme de travaux publics.

. . . . . .

Une autre partie de notre tâche, non moins capitale que considérable à réaliser, c'est le peuplement du pays par les Français.

Le moyen le plus pratique d'atteindre ce résultat, c'est l'attribution de la terre aux familles françaises, soit par vente, soit par concessions gratuites, avec résidence obligatoire dans les deux cas. « Nos fils d'abord! » a dit M. le président de la République, synthétisant les exigences de la politique algérienne. Il est entendu que partout où la vente est possible, le Gouvernement général, désireux d'acclimater et d'étendre le système de vente, projette d'heureuses modifications au décret de 1878, qui n'autorise pas la vente à bureaux ouverts. Mais pour l'accomplissement du programme habilement conçu par mon prédécesseur, qui tend à reculer les limites de la colonisation par l'utilisation de territoires qui lui étaient

jusqu'ici fermés, le système de la concession gratuite ne saurait être dès à présent abandonné.

Vous connaissez à merveille les difficultés d'acclimatation et d'adaptation, bientôt surmontées, mais qui peuvent au début décourager ceux qui débutent dans ce pays. Vous ne serez donc pas surpris de m'entendre exprimer cette opinion que dans la répartition des concessions une part légitime revient aux fils de colons,et vous m'approuverez aussi de décider, en principe, qu'il y a lieu d'attacher de plus en plus à l'attribution gratuite, réservée par nos règlements aux fils de colons, la signification d'une prime aux familles nombreuses.

. . . . . .

La colonisation doit s'appuyer sur des finances solides; les modifications fiscales doivent être entreprises avec circonspection. Ces considérations ont déterminé le Gouvernement à vous proposer un dégrèvement des sucres moindre qu'en France. En ce qui concerne les sucres, en effet, l'exposé des motifs du projet de budget fait ressortir que la détaxe de consommation votée par le Parlement pour la métropole aurait pour résultat de nous priver d'une recette de plus de 6 millions. Ce chiffre paraît exagéré à ceux qui escomptent, en cas d'abaissement du droit à 25 francs, le développement de la consommation et surtout la diminution de la fraude. Quoi qu'il en soit, la moins-value serait considérable et vous aurez à vous demander s'il n'est pas plus sage de vous en tenir provisoirement à un dégrèvement modéré de la taxe de consommation sur les sucres.

. . . . . .

Mais surtout notre œuvre a besoin de sécurité. Les progrès du banditisme ont nécessité l'établissement des tribunaux répressifs. On les a critiqués et assurément toute institution est perfectible, mais tous les indigènes honnêtes comme les colons réclament une justice simple et rapide.

L'expérience, en effet, paraît avoir donné raison à ceux qui depuis dix ans ont conseillé l'application en Algérie d'une politique nouvelle. Il faut prendre garde que l'Administration soit vouée à un perpétuel recommencement et qu'après avoir souffert des errements anciens, la colonie ne soit exposée à les voir revivre. Je me permets d'affirmer encore une fois, fidèle à d'anciennes opinions, que c'est une erreur grave et un danger que de mêler et de confondre l'Administration des Européens et des indigènes et de vouloir appliquer en bloc à ces derniers des institutions et des règlements qui conviennent aux pays de civilisation plus avancée et de mentalité bien différente.

Je n'hésite pas à confesser, du reste, qu'il vaut mieux prévenir que réprimer et que le droit de conquête implique des responsabilités et des devoirs. Je maintiens que notre entreprise de colonisation sera d'autant mieux affermie et plus prospère que nous aurons exercé sur la population indigène une tutelle plus généreuse et plus bienveillante. Montrons-nous très fermes vis-à-vis de nos sujets musulmans, mais aussi très humains et particulièrement soucieux de leur condition morale et matérielle. La réforme administrative dont j'ai pris l'initiative, et que M. Revoil a complétée par la création d'une Direction des Affaires indigènes, tend précisément à assurer une surveillance plus active des territoires indigènes

en même temps qu'une gestion plus étroite et plus vigilante de leurs intérêts.

J'ai à cœur de vous rendre cette justice, Messieurs, que mon prédécesseur vous a trouvés, en toute circonstance, disposés à seconder ses louables efforts pour l'amélioration du sort des indigènes. Dans le domaine de l'Assistance, tout ou presque tout était à organiser ; il reste beaucoup à faire ; cependant la création récente de dix-neuf bureaux de bienfaisance spéciaux aux musulmans dans les principales villes de l'Algérie et de cliniques pour les femmes et les enfants, la participation des indigènes aux crédits consacrés aux frais d'hospitalisation, sont des actes qui vous font honneur en même temps qu'à l'Administration algérienne.

Je vous sais gré, notamment, d'avoir approuvé l'affectation à des œuvres d'assistance, de bienfaisance et d'utilité publique intéressant exclusivement les populations musulmanes, des ressources provenant des centimes additionnels antérieurement prélevés au profit de la constitution de la propriété. Une notable partie de ces ressources va nous permettre d'accorder de sérieux encouragements aux arts et métiers musulmans, à la restauration des industries arabes jadis florissantes et d'édicter des mesures plus efficaces dans l'intérêt de l'hygiène et de la santé de nos sujets. Les maladies d'yeux, dans les quartiers arabes de nos villes et les douars, et la mortalité enfantine ont particulièrement retenu notre attention et vont faire l'objet de mes plus prochaines instructions au personnel des Affaires indigènes. Grâce à vous, l'argent ne fait point défaut ; je compte maintenant sur l'élan des volontés et des cœurs pour réaliser ici l'œuvre d'humanité et de bonté si éloquemment évoquée il y a quelques jours par M. le Président de la République, et qui répond en tous points aux vues généreuses et aux traditions séculaires de la France.

Notre rôle est, avant tout, un rôle d'éducation. M. le Président du Conseil, comme rapporteur de la Commission sénatoriale d'enquête, présidée naguère par Jules Ferry, a écrit sur l'instruction des indigènes des pages décisives et n'a pas cessé de témoigner de sa vive sollicitude pour le développement de l'enseignement supérieur et de l'enseignement primaire et professionnel, tant au profit des Arabes que des Kabyles. Il m a invité à ne rien négliger pour donner une nouvelle impulsion à ces deux ordres d'enseignement. C'est une tâche à laquelle je ne faillirai pas. Deux medersas vont être construites, vous le savez, à Alger et à Tlemcen : celle de Constantine sera agrandie. Quant à l'enseignement primaire, il sera de plus en plus nettement orienté dans le sens professionnel. M. le recteur de l'Académie d'Alger retrace, en quelques lignes singulièrement instructives et réconfortantes, les résultats obtenus dans les écoles indigènes par une élite remarquable d'instituteurs dont l'action sociale s'exerce avec autant de fruit que l'acte pédagogique. Tout le monde s'accorde à dire qu'il convient d'encourager surtout l'enseignement agricole, plutôt pour les adultes encore que pour les enfants, par la création de champs d'expérience, de cours de greffage, et la vulgarisation des meilleurs procédés pour la fabrication de l'huile, etc.

Durant votre session, du reste, la question de l'enseignement en Algérie occupera une place prépondérante à votre ordre du jour.

Ce n'est pas chez les indigènes seuls que le service de l'enseignement

primaire est en souffrance, M. Revoil, dont je m'empresse de reprendre les propositions, vous a expliqué qu'un cinquième des enfants d'âge scolaire de l'Algérie, non compris les musulmans, n'a fréquenté aucune école pendant la dernière année scolaire; plus de vingt mille sur cent six mille n'ont reçu aucune instruction, et le plus grand nombre habite des grandes villes. Pour remédier à ce déplorable état de choses, il sera nécessaire de créer 379 classes nouvelles. Mon prédécesseur vous a demandé d'accomplir cet effort considérable en cinq années, à partir de 1904. Je suis prêt à soutenir devant vous le projet élaboré par l'Administration. Je veux espérer que vous autoriserez son exécution. Vous ajouterez ainsi une belle page à l'histoire des Délégations, commencée hier, et déjà si bien remplie.

Il s'agit, en effet, d'un côté, d'amener les indigènes à mieux nous comprendre et par suite à mieux nous aimer, et d'un autre côté, de faire définitivement de ce pays une nouvelle France, en conservant précisément une âme française à nos enfants et en imprégnant de nos sentiments et de notre idéal les jeunes étrangers qui, pour la plupart, n'auront d'autre patrie que la nôtre.

Je viens aujourd'hui vous répéter, Messieurs, que ma collaboration la plus cordiale et la plus dévouée vous est acquise. Travaillons ensemble à l'épanouissement des forces vives, à la mise en valeur des admirables ressources et au bon renom de cette Algérie qui tient chaque jour une plus grande place dans les affections et les espérances nationales.

La fin de ce discours a été accueillie par les applaudissements unanimes de l'assemblée.

— *Dans le Sud-Oranais.* — On a reçu le rapport officiel concernant l'enlèvement à Taghit, par une bande marocaine, le 6 mai dernier, du convoi libre destiné à ravitailler quelques postes de l'Extrême-Sud; ce rapport constate que l'autorité militaire avait donné pour escorte au convoi une compagnie montée de la légion.

Le représentant de l'entrepreneur du convoi, arrivé au Ksar-el-Aroug, déclara au chef de l'escorte que les chameliers du convoi, appartenant à la tribu des Doui-Menia, se refusaient à suivre la route de Zousfana, se croyant plus en sûreté, même sans escorte, en inclinant vers l'Est, à travers l'Erg.

Une partie du convoi, portant des vivres pour les caravansérails de la route de Zousfana, suivit cette route avec l'escorte et ne fut pas inquiétée. Le reste, qui, malgré l'avis du commandant de l'escorte, avait pris une autre direction, fut attaqué le lendemain par une forte harka.

Commentant ces jours-ci ces derniers événements du Sud, le *Temps* donnait sur la question des aperçus intéressants que nous croyons devoir reproduire ici :

La situation dans le Sud-Oranais, disait le *Temps*, est devenue subitement inquiétante; il est même à craindre, comme nous le disions déjà le 4 avril

dernier, que nous n'ayons avant peu des événements très graves à enregistrer, si des mesures énergiques et rationnelles ne sont pas prises au plus tôt. Car, enfin, il nous faut faire un aveu qui n'est pas flatteur pour nous, c'est que, en moins de trois mois, nos postes n'ont pas subi moins de cinq attaques sérieuses, dont aucune n'a été réprimée. Or, rien ne peut enhardir davantage les turbulentes tribus de l'Oued-Guir, rien n'exalte autant le fanatisme des Arabes que ces succès impunis. Si l'on n'y met ordre, ils risquent même d'avoir la plus fâcheuse répercussion sur nos grandes tribus nomades du Sud-Oranais ; et peut-être alors, faute d'avoir pris à temps nos précautions, aurons-nous une véritable insurrection sur les bras. N'oublions pas que, dans ces régions et avec les populations si impressionnables qui les habitent, il suffit d'une étincelle pour mettre le feu aux poudres : les insurrections de 1864 et de 1881 l'ont prouvé.

Nous le répétons donc à nouveau : aussi longtemps que notre système de défensive passive sera maintenu, il n'y aura aucune tranquillité relative possible aux environs de Figuig.

En effet, les fractions de troupes disséminées sur notre longue ligne de caravansérails qui va de Duveyrier à Beni-Abbès sont trop faibles numériquement et ne sont pas outillés pour agir en dehors de leurs murs d'enceinte. Elles sont réduites à l'immobilité absolue en face de l'adversaire le plus mobile qu'il y ait.

En fait, nous faisons volontairement litière de tous les enseignements de la guerre d'Afrique, desquels il résulte qu'on ne peut espérer aucun succès dans ce pays si l'on n'est pas aussi mobile que l'ennemi. Les « sahariens » les plus compétents ont signalé les dangers auxquels nous exposaient les errements actuels. Il y a quelques années déjà, l'un d'eux, le commandant Frisch, dans une étude très remarquée sur la défense de l'Algérie-Tunisie, proposait la création de sortes de *marches* sahariennes qui seraient occupées en permanence par des colonnes mobiles composées de deux ou trois compagnies mixtes comprenant les trois armes, vivant sur le pays et toujours en mouvement en dehors de la période des grandes chaleurs. Dans une brochure plus récente, cet officier supérieur développait son idée première et l'appliquait aux oasis sahariennes et à la région de Zousfana, nouvellement occupées.

Son projet pour les oasis sahariennes a été adopté; il n'y avait pas de motif pour ne pas en faire autant plus au Nord. L'expérience démontre qu'il avait raison.

Avec ces compagnies mixtes sans cesse en mouvement, les troupes à entretenir dans le Sud-Oranais pouvaient être très réduites par rapport à ce qu'elles sont aujourd'hui, parce qu'on suppléait à la faiblesse des effectifs par le mouvement; tirant du pays tout le gros de leur subsistance, elles n'avaient nul besoin de ces convois de ravitaillement qui coûtent si cher.

Les circonstances actuelles vont probablement nous forcer à organiser et à mettre en route une colonne avec son énorme et indispensable convoi, sans compter tous les ravitaillements par la base d'opération : coût, un nombre respectable de millions, comme en 1901. Encore cette colonne ne pourra-t-elle être en état d'agir sur le théâtre des opérations avant plusieurs semaines, alors que les compagnies mixtes seraient toujours sur place,

mobilisées et pouvant se suffire à elles-mêmes sans aut onvoi que leurs moyens de transport habituels.

On voit combien ce système est rationnel et économique ; espérons qu'on finira par l'étendre à la région si dangereuse du Sud-Oranais, puisqu'on l'a trouvé pratique pour celle des oasis sahariennes, qui est moins exposée.

On a vu plus haut quelles décisions le gouvernement a prises pour assurer la sécurité de notre territoire, et les commentaires auxquels ces décisions ont donné lieu dans la presse.

Maroc. — *La situation.* — Les nouvelles du Maroc ont été, ces jours derniers, moins mauvaises. Les craintes qu'avait inspirées le siège de Tétouan ne se sont pas, heureusement, réalisées. L'échec éprouvé par les rebelles lors de leur première attaque contre la ville avait été assez grave pour les immobiliser. De cette façon, les renforts envoyés de Tanger par voie de mer eurent le temps d'arriver à destination. Tétouan, ainsi renforcé et ravitaillé, n'avait guère plus rien à craindre. Les rebelles, déjà démoralisés par leur première défaite, se sont rendu compte qu'un nouvel assaut serait inutile. Il ne leur restait plus qu'à lever le siège et à retourner dans leurs foyers en attendant une meilleure occasion. C'est ce qu'ils viennent de faire. Tétouan se trouve donc à l'heure actuelle complètement délivré.

Ce résultat positif et certain reste définitivement acquis. Il n'en est pas de même de la nouvelle de l'entrée des troupes du sultan à Tazza. Il y a quelques jours les dépêches avaient signalé que le ministre de la guerre avait enfin entrepris la fameuse marche depuis longtemps annoncée contre le centre d'opérations du prétendant.

Certains correspondants, allant trop vite en besogne, l'ont fait ensuite entrer à Tazza après un combat sanglant. Or, s'il est certain que le ministre El Menebi ait quitté Fez avec l'intention d'aller à Tazza, on a appris par la suite qu'il s'était arrêté en route, à quelques kilomètres de Fez. Bien plus, on ne saurait pas très bien à quelle date il pourrait reprendre sa marche, à cause d'une mutinerie qui aurait éclaté parmi les soldats restés dans la capitale.

Ainsi donc, il faut rayer de l'actif du sultan la prétendue victoire de Tazza. Le prétendant dispose toujours de son centre d'opérations. Cependant, l'inaction prolongée de Bou-Hamara est un signe manifeste de faiblesse. Tout, d'ailleurs, semble indiquer que la cause du prétendant est plutôt en baisse, malgré l'apathie de ses adversaires.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — GÉNÉRALITÉS.

Production du fer et de l'acier dans le monde. — Il résulte d'une statistique, que nous avons sous les yeux, que la production du fer et de l'acier dans le monde entier a énormément augmenté dans la deuxième moitié du XIXe siècle.

La production du fer brut a décuplé, passant de 4.401.415 tonnes anglaises à 40.087.616 tonnes, comme le démontre le tableau suivant :

Années.	Tonnes.	Années.	Tonnes.
1855.....	6.150.000	1880.....	17.950.000
1860.....	7.400.000	1885.....	19.100.000
1865.....	9.250.000	1890.....	27.157.000
1870.....	11.900.000	1895.....	28.871.000
1875.....	13.675.000	1900.....	40.087.616

En 1900, la production du fer se répartissait, entre les divers pays, de la façon suivante :

	Tonnes.
États-Unis.....	13.789.242
Grande-Bretagne.....	8.959.691
Allemagne et Luxembourg	8.381.373
Russie.....	2.859.815
France.....	2.669 966
Autriche-Hongrie	1.431.989
Belgique	1.00 .872
Suède.....	518.263
Espagne.....	259.315
Canada.....	86.090
Italie, Japon, Mexique, etc.....	100.000
Total.....	40.087.616

Il est curieux de voir combien la production de l'*acier* était faible en 1850. On en était encore réduit à le préparer au creuset, par la cémentation ou le puddlage, en très petites quantités à la fois, et à grands frais. C'est l'introduction du procédé Bessemer et l'emploi du foyer ouvert qui ont développé la production. En 1857, la fabrication Bessemer fut introduite en Angleterre, le procédé Siemens-Martin y apparut en 1864, et quatre ans plus tard aux États-Unis.

En 1850, la production de l'acier dans le monde n'était que de 80.000 tonnes; elle augmenta surtout à partir de 1875 :

Années.	Tonnes.	Années.	Tonnes.
1855.....	120.000	1880.....	4.274.000
1860.	200.000	1885.....	6.147.000
1865.....	350.000	1890.....	12.231.000
1870.....	700 000	1895.....	16.149.000
1875.....	2.000.000	1900.....	27.130.815

En 1900, la part de production des divers pays fut la suivante :

	Tonnes.
États-Unis	10.188.329
Allemagne et Luxembourg.....	6.257.745
Grande-Bretagne.....	5.050.000
Russie	1.800.366
France.....	1.569.481
Autriche-Hongrie.....	1.126.942
Belgique	644.132
Suède.....	295 636
Espagne.....	148.184
Canada et autres pays.....	50.000
Total.....	27.130.815

Ajoutons que dans le premier semestre de 1902, la production du *fer brut* s'est notablement accrue, si on la compare à celle de la période correspondante de l'année précédente. Dans ces six premiers mois, l'augmentation a été de 1.133.961 tonnes aux États-Unis; dans les neuf premiers mois, elle a été de 303.376 tonnes en Allemagne; de janvier à septembre, de 223.710 tonnes en Belgique; pour les six premiers mois, de 62.780 tonnes au Canada; elle est également notable en Angleterre. Seules, la France et la Suède présentent pour les six premiers mois un recul de 95.531 et de 27.000 tonnes.

II. — EUROPE.

Turquie. — *Commerce avec la France en* 1901. — Les importations turques en France se sont élevées à 105.601.000 francs, contre 107.785.000 en 1900; la diminution est donc de 2 %. Les exportations françaises en Turquie ont atteint le chiffre de 47.365.000 francs contre 49.768.000 en 1900, ce qui fait une décroissance appréciable de 2.400.000 francs.

L'année 1901 a donc été en général plutôt mauvaise pour le commerce franco-ottoman.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à :

MM. ·

E. Carrance, *consul* du Venezuela à Agen.
José Kœhler Aubian, *consul* du Paraguay à Bordeaux.
Julio Balbas y Perez, *vice-consul* d'Espagne à Nantes.
E. Lesage, *consul* de Belgique à Melun.
J. Haemers, *consul* de Belgique à Rouen.
Hermann Verspreuven, *consul* de Belgique au Havre.
T. Boyeux, *consul* de Belgique à Chartres.
L. Petitjean, *consul* de Belgique à Compiègne.
Émile Coppens, *vice-consul* de Belgique à Montataire.
Ed. Delaître, *vice-consul* de Belgique à Meaux.

MINISTÈRE DU COMMERCE

Ont été nommés ou promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

Au grade d'officier.

M. Giraud (J.-M.-J.), président de la Chambre de commerce d'Oran.

Au grade de chevalier.

MM.

Picard (P.-Ant.), inspecteur des postes et des télégraphes à Paris.
Castan (L.-P.), président de la Chambre de commerce d'Alger.
Tessier (Albert), président de la Chambre de commerce de Philippeville.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

SERVICE VÉTÉRINAIRE

Tonkin. — M. Blot, *vétér. en* 2e, est désig. pour servir à l'artillerie coloniale au Tonkin.

Troupes coloniales.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Cochinchine. — M. *le général* de Beylié, command. la brigade de Cochinchine, est nommé command. de la défense de Saïgon-Cap Saint-Jacques.

INFANTERIE

Afrique Occidentale. — Sont affectés :

M. le *capit.* Dauvillier à l'état-major part. de l'A. O. F.; M. le *lieut.* Mongelous à l'état-major part. de la Côte d'Ivoire; M. le *lieut.* Albin à la 2e comp. du 1er sénégalais.

M. le *lieut.* Duboc est désigné pour servir au bat. de la Côte d'Ivoire.

M. le *lieut.* Jigaudon est désig. pour serv. à l'état-maj. des troupes de l'Afr. occid.

Congo. — Ont été désignés pour servir au rég. indigène du Congo :

M. le *chef de bat.* Morel (M.-E.); le *capit.* Mahieu, et le *sous-lieut.* Barthe.

Chine. — Ont été désignés pour servir au 16e rég. :

M. le *chef de bat.* Lemoel; MM. les *capit.* Chautard, et Audié; MM. les *lieut.* Fontaine (G.), Laurent (A.-E.), Mongodin, Pourchet, Mégnou, et M. le *sous-lieut.* Ramspacher.

Cochinchine. — Sont désignés pour servir en Cochinchine :

MM. les *capit.* Bouet et Thiéry, le *lieut.* Fromenty, et les *sous-lieut.* Estève et Legrand.

Sont affectés :

M. le *chef. de bat.* Bullier, au rég. de tiraill. annamites, 1er bat.;
M. le *chef de bat.* Grimaud, au 11e rég., 1er bat.;
M. le *capit.* Monziols, à la 5e comp. du rég. de tirail. annamites;
M. le *capit.* Cailleau, à la 3e comp. du 11e rég.;

M. le *capit.* Dubois de la Villerabel à la comp. Cambodgienne ;
M. le *lieut.* Crabos à la 6e comp. du rég. de tiraill. annamites;
M. le *lieut.* Mahieu, à la 12e comp. du rég. de tiraill. annamites;
M. le *lieut.* Morel, à la comp. cambodgienne;
M. le *lieut.* Chaumont, à la 7e comp. du 11e rég.;
M. le *lieut.* Veillat, à la 10e comp. du 11e rég.;
M. le *lieut.* Giraud (A.-J.), à la 5e comp. du 11e rég.;
M. le *sous-lieut.* Grégoire, à la 12e comp. du 11e rég.;
M. le *sous-lieut.* Gilquin, à la 1re comp. du 11e rég.;
M. le *sous-lieut* Chauffin, à la 11e comp. du rég. de tiraill. annamites;
M. le *sous-lieut.* Fouques, à la 9e comp. du rég. de tiraill. annamites.

Tonkin. — Sont affectés :
M. le *lieut-col.* Louvel, au 10e rég.;
M. le *capit.* Hesse, à la 11e comp. du 2e tonkinois;
M. le *capit.* Pauvrehomme, à la 2e comp. du 9e rég.;
M. le *lieut.* Caillette est nommé comptable du bat. de tiraill. chinois;
M. le *lieut.* Ruaux, à la 2e comp. de 1er tonkinois;
M. le *lieut.* Simonet (A.), à l'état-major part. comme officier de renseig. du 2e territ. milit.;
M. le *lieut.* Legras, à la 6e comp. du 10e rég.;
M. le *lieut.* Weissemburg, à la 1re comp. du 18e rég.;
M. le *lieut.* Péri est nommé lieutenant trésorier au 1er tonkinois.

Ont été désignés pour servir au Tonkin :
M. le *chef de bat.* Scal; MM. les *capit.* Cadet, Forestier et Rouvin; MM. les *lieut.* Marty (A.-J.), Bonaccorsi et Ringue; MM. les *sous-lieut.* Tirveillot et Dessemond.

Pour servir au 18e rég. :
MM. les *capit.* Doudoux et Lionnet.

Pour servir au 5e tonkinois :
MM. les *capit* Manet, Fautrat, Lapouble et M. le *lieut.* Langlois.

Madagascar. — M. le *chef de bat.* Imhaus est désign. pour servir au 2e malgaches.

M. le *capit.* de Rostang est désig. pour la 14e comp. et M. le *capit.* Vialatte pour la 15e comp. du 3e sénégalais.

Ont été désignés pour servir à Madagascar :
M. le *chef de bat.* Buat, M. le *capit.* Gautheret; MM. les *lieut.* Elegœt, Mahé et MM. les *sous-lieut.* Leroy (L.-H.) et Forgeron.

Sont affectés :
M. le *chef de bat.* Feldmann, au 2e malgaches;
M. le *lieut.* Pichon, à la 3e comp. du 3e sénégalais;
M. le *lieut.* Boennec, à la 9e comp. du 2e malgaches;
M. le *sous-lieut.* Noël, à la 5e comp. du 15e rég.;
M. le *lieut.* Bloin, à la 3e comp. du 1er malgaches;
M. le *lieut.* Bornand, au 1er malgaches, comme officier d'habill. et d'arm.
M. le *lieut.* Suzzoni à la 16e comp. du 3e sénégalais.
M. le *lieut.* Gressard est nommé officier d'habill. au 3e sénégalais.

Martinique. — M. le *lieut.* Dehaye est nommé lieut. comptable au bat. de la Martinique.

M. le *lieut.* Miallier est affecté à la 3e comp. du bat. de la Martinique,

ARTILLERIE

Cochinchine. — Sont désignés pour servir en Cochinchine :
MM. le *chef d'escad.* Bernard, les *capit.* Lambert, Taupiac et Charlier.

Tonkin. — Sont désignés pour servir au Tonkin : MM. les *capit.* Le Divellec et Bizard.

Officiers d'administration.

Afrique Occidentale. — MM. Gay, *offic. d'admin. de* 1re *cl.*, Mathieu et Dracon, *offic. d'admin. de* 2e *cl.*, sont désig. pour servir au Sénégal.

Madagascar. — M. Lignon, *offic. d'admin. de* 2e *cl.*, est désig. pour venir à Madagascar.

Tonkin. — M. Charbonnier, *offic. d'admin. de* 1re *cl.*, est désig. pour servir au Tonkin.

SERVICE DE SANTÉ

Afrique Occidentale. — M. le *méd. ppal de* 1re *cl.* Rangé est nommé directeur du service de santé de l'A. O. F.;

M. le *méd.-maj. de* 1re *cl.* Layet est affecté à l'hôpit. colonial de Dakar;

M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Ribot est affecté à la direction du service de santé de Saint-Louis;

M. le *pharm.-maj. de* 2e *cl.* Guilloteau est placé à l'hôpital colonial de Saint-Louis.

Congo. — M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Kérandel est désig. pour servir au Congo;

M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Doumenjou est désig. pour servir au Chari.

Océanie. — M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Violle est désig. pour servir à Tahiti.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. le *lieut. de vaiss.* Maïha est désig. pour embarq. sur le *Bugeaud;*

M. le *mécanic. ppal de* 2e *cl.* Simonneau est désig. pour embarq. sur le *Châteaurenault.*

Levant. — M. l'*enseig. de vaiss.* Beaugé est désig. pour embarq. sur le *Vautour.*

CORPS DU COMMISSARIAT

Extrême-Orient. — M. le *commiss. de* 2e *cl.* Le Hir est désig. pour embarq. sur le *Bugeaud.*

Océan Indien. — M. le *commiss. de* 2e *cl.* Huau est désig. pour embarq. sur la *Nièvre.*

SERVICE DE SANTÉ

Extrême-Orient. — M. le *méd. en chef de* 1re *cl.* Abelin est désig. pour embarq. sur le *Montcalm*, comme médecin de l'escadre.

MINISTÈRE DES COLONIES

M. *Decazes* (E.-L.-F.), administr. en chef de 1re cl. des colonies, est délégué dans les fonct. de secrét. génér. du gouvern. du Dahomey. — M. *Martin* (J.), administr. en chef de 1re cl. des colonies, est délégué dans les fonct. de secrét. génér. du gouvern. de la Côte d'Ivoire. — M. *Richard* (J.-L), secrét. général de 2e cl. des colonies, est nommé secrét. général du gouvern. de la Martinique. — M. *Angoulvant* (G.), secrét. général de 1re cl. des colonies, est nommé secrét. général du gouvern. de la Guadeloupe. — M. *Noufflard* (C.-H.-A.), secrét. général de 2e cl. des colonies, est nommé secrét. général du gouvern. du Congo. — M. *Lejeune* (H.-A.-J.), administr.-adjoint de 2e cl. des colonies, est inscrit d'office à la suite du tableau d'avanc. de l'année 1903, pour l'emploi d'administr.-adjoint de 1re cl.

A l'occasion de l'exposition d'Hanoï ont été promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

Au grade de commandeur.

MM. *Rodin* (F.-A.-R.), sculpteur; membre du jury des Beaux-Arts à l'exposit. de Hanoï. — *Marx* (R.), inspect. général des musées des départ.

Au grade d'officier.

MM. *Bigard-Fabre* (Ed.-A.-E.), chef de bureau au minist. de l'Instr. publique. — *Martin* (H.-J. G.), peintre; membre du jury des Beaux-Arts à l'exposit. de Hanoï. — *Pointelin* (A.-E.), peintre, exposant. — *Quost* (Ernest), peintre; membre du jury des Beaux-Arts à l'exposit. de Hanoï. — *Desmoulin* (Fernand), graveur. — *Bellan* (D.-L.), fabricant de tulles perlés et de broderies. — *Dupuis* (J.-B.-L.), maître de forges. — *Domange* (L.-H.-J.-A.), manufacturier. — *Duboulox* (J.-A.), industriel. — *Pinard* (M.-L.-D.-A.), maître de forges. — *Kahn* (Paul), fabricant de vêtements en gros pour garçonnets. — *Violet* (Lambert), négociant. — *Poupinel* (E.-P.), négociant en bois de sciage. — *Niclausse* (E.-P. J.), industriel. — *Mildé* (C.-F.-G.-A.-M), fabricant d'appareils électriques et d'automobiles. — *Thinet* (J.-M.-J.-F.), fabricant de coutellerie. — *Darracq* (P.-A.), industriel. — *Jourdan* (A.-D.), libraire-éditeur. — *Schweizer* (Alfred), commissionnaire en marchandises. — *Cognacq* (Th.-E.), négociant. — *Getten* (M.-M.-A.), ingénieur en chef des ponts

et chaussées, direct. général de la comp. franç. des ch. de fer de l'Indo-Chine et du Yunnan. — *Brou* (P.-H.-N.), direct. général adj. des postes et des télégr. en Annam et au Tonkin. — *Baille* (V.-L.-Ch.-F.), inspect. des services civils de l'Indo-Chine; maire de la ville de Hanoï. — *Capus* (Guillaume), direct. de l'agric. et du comm. en Indo-Chine. — *Hardouin* (Charles), chef de cabinet du gouvern. général de l'Indo-Chine.

Au grade de chevalier.

MM. *Duvent* (C.-J.-V.), artiste-peintre. — *Rousseau* (J.-J.), artiste-peintre. — *Allègre* (R.-L.), artiste-peintre. — *Fourié* (A.-A.), artiste-peintre. — *Lebourg* (A.-M.), artiste-peintre. — *Redon* (Odilon), peintre et graveur. — *Moncel* (A.-E.), sculpteur. — *Carabin* (F.-R.), sculpteur et décorateur. — *Laporte* dit *Laporte-Blairsy* (L.-M.-V.), sculpteur et décorateur. — *Fournereau* dit *Fournereau-Yon* (L.-L.-M.), architecte, inspect. de l'enseign. du dessin et des musées. — *Fonteneau* (J.-E.-A.), sous-chef de bureau au ministère des Colonies. — *Baignol* (M.-F.-A.), industriel. — *Bergougnan* (C.-R.), industriel. — *Baudry* (H.-A.), manufacturier. — *Eydoux* (J.-F.), industriel. — *Chameroy* (E.-A.), industriel. — *Butin* (F.-O.), industriel. — *Jacquot* (E.-C.-A.), luthier.

Freund Deschamps (Charles), industriel. — *Mantoux* (J.-G.), éditeur. — *Simon* (Paul), négociant. — *Bayle* (C.-F.), industriel. — *Roy* (H.-L.), industriel. — *Blin* (Jules), industriel. — *Bord* (A.-G. dit *Antonin*), fabricant de pianos. — *Bloche* (A.-D.), industriel. — *Picard* (Alcide), imprimeur-libraire-éditeur. — *Drouelle* (E.-F.), négociant. — *Curlier* (F.-J.), négociant en vins et eaux-de-vie. — *Nitot* (Edouard), industriel. — *Chastenet* (H.-L.), négociant exportateur. — *Storck* (A.-A.), imprimeur-éditeur. — *Cornélius* (Edouard), négociant. — *Mercier* (E.-P.), doreur et relieur artistique. — *Vert* (Baptiste), distillateur. — *Porcabœuf* (A.-L.), imprimeur d'art en taille-douce. — *Baudoin* (A.-P.-A.), joaillier. — *Motte* (A.-M.-J.), industriel. — *Haas* (Edmond), industriel.

Gagneur (A.-F.), négociant. — *Nony* (L.-A.), éditeur. — *Desbief* (M.-M.-E.), industriel. — *Paz* (E.-D.), constructeur électricien. — *Vuillaume* (F.-E.), ingénieur constructeur. — *Altézin* (E.-L.-E.), armateur. — *Rotival* (J.-E.), présid. du conseil d'admin. et direct. tech. de la comp. des wagons-réservoirs. — *Bureau* (C.-B.-G.), ingénieur. — *Pirou* (E.-L.), photographe. — *Campagne* (Henri), courtier de marchandises assermenté au trib. de comm. de la Seine. — *Barrault* (P.-E.), négociant. — *Le Gouey* (J.-E.), industriel. — *Robin* (M.-L.-M.), industriel chimiste. — *Blais-Misseron* (J.-A.), industriel. — *Havy* (A.-L.-G.), négociant. — *Dorvault* (F.-D.-M.), chimiste agronome. — *Moret* (J.-T.), industriel. — *Cauvin* (L.-P.-A.-L.), industriel, administr. de la maison Cauvin-Yvose.

Schwob (Georges), industriel, trésorier du syndicat profess. l' « Union des tramways de France ». — *Conza* (M.-A.), négociant exportateur. — *Vibaux* (A.-J.), industriel, filateur de coton et de laine, à Roubaix. — *Fontaine* (A.-R.), industriel. — *Lecœur* (J.-J.-B.), négociant. — *Massol* (Pierre), direct de la Société nouvelle des caves de Roquefort (Aveyron). — *Auricoste* (Noël), direct. de l'Office national. — *Cuniac* (E.-F.-J.-B.), maire de Saïgon. — *Denis* (Alphonse), chef de la maison Denis frères de Bordeaux. — *Godard* (Sébastien), négociant à Hanoï. — *De Larminat* (Louis), ingén. en chef de 2e cl. des ponts et chaussées. — *Dupuy* (O.-F.-B.), ingénieur civil. — *Ajalbert* (Jean), publiciste, homme de lettres. — *Chérouvrier* (G.-A.), sous-chef de bureau de 2e cl. au minist. des Col., adjoint au directeur de l'Office colonial.

Berthelot (P.-J.-L.), secrétaire d'amb. de 2e cl., chargé de mission en Indo-Chine. — *Finot* (Louis), directeur de l'école française d'Extrême-Orient. — *Ducamp* (G.-R.), inspect. des eaux et forêts, chef du service forestier en Indo-Chine. — *Mettetal* (Frédéric), avocat défenseur, premier adjoint au maire de Hanoï. — *Lecacheux* (Louis), vice-président de la Chambre d'agriculture du Tonkin. — *Schneider* (F.-H.), imprimeur-éditeur au Tonkin. — *Saint-Port-Mortier* (M.-X.J.), ingénieur civil, a dirigé tous les travaux de constr. et de montage du pont de Hanoï. — *Berthelot* (J.-P.), publiciste, délégué du journal la *Petite Gironde* à l'exposition de Hanoï. — *Engel* (Eugène), industriel. — *Ruffier*, peintre orientaliste, à Saïgon. — *Bussy* (A.-L.), inspect. de 3e cl. des bâtiments civils.

Larue (V.-B.), industriel à Saïgon. — *Viterbo* (J.-V.), industriel, entrepreneur de travaux publics, à Hanoï. — *D'Abbadie* (Jules), directeur des messageries fluviales de l'Indo-Chine. — *Vandelet* (O.-A.), présid. de la Chambre mixte d'agric. et du

commerce du Cambodge. — *Jolibois* (P.-A.), conducteur des ponts et chaussées. — *Ogliastre* (Antoine), négociant à Saïgon. — *Guillaume*, entrepreneur à Hanoï, ancien présid. de la Ch. de comm. de Saïgon. — *Dauphinot* (Georges), attaché commercial à la légation de Bangkok. — *Schnéegans* (E.-J.), présid. de la Ch. de commerce de Saïgon. — *Bourgoin-Meiffre*, filateur et tisseur. — *Leroux* (A.-J.), industriel-agriculteur à la Réunion. — *Manard*, entrepreneur de travaux publics à Hanoï. — *Claude* (L.-J.), imprimeur-éditeur en Cochinchine.

Sont également promus ou nommés dans la Légion d'honneur pour services exceptionnels rendus à l'occasion des catastrophes de la Martinique :

Au grade d'officier.

MM. *Lemaire* (J.-B.-P.), gouvern. de 2e cl. des colonies, gouvern. de la Martinique: — *Bouvier* (J.-H.-J.-A.), méd. de 1re cl. de la marine en retr., méd. du serv. local à la Martinique. — *Dain* (V.-C.-E.), colonel d'infanterie coloniale. — *Joulia* (Alphonse), capitaine de frégate. — *Herbay* (L.-E.), chef d'escadron de gendarmerie. — *Lidin* (L.-A.-G.), méd. ppal de 2e cl. des tr. coloniales, direct. du service de santé de la Martinique.

Au grade de chevalier.

MM. *Lacroix* (F.-A.-A.), profess. au Muséum d'histoire naturelle. — *Sévère* (Victor), maire de Fort-de-France. — *Grelet* (Félix), maire de la commune du Prêcheur. — *De Montaigne* (P.-E.), conduct. de 3e cl. des ponts et chaussées à la Martinique. — *Mathieu* (J.-A.-P.), médecin en second de l'hôpital civil de Fort-de-France. — *Evanno* (J.-L.-V.), capitaine d'artillerie coloniale. — *Renaud* (C.-X.-J.), lieutenant de 1re cl. à la comp. de gendarm de la Martinique. — *Roussel* (A.-A.), lieutenant d infanterie coloniale. — *Damian* (L.-J.-M.), méd.-major de 2e cl. des tr. coloniales à la Martinique. — *L'Herminier* (P.-L.-J.-F.), méd.-major de 2e cl. des tr. coloniales.

Est promu au grade d'officier de la Légion d'honneur :

M. *Assaud* (S.-G.-E.), procur. général, chef du service judiciaire en Indo-Chine.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

En Danemark, par M. CHARLES BERCHON, membre de la Société de Géographie. — Un volume in-16, illustré de 52 gravures. Hachette et Cie, Paris, 1903.

L'aimable peuple que ce peuple danois! Ardent, généreux, patriote, hospitalier en même temps, ouvert à tous les progrès, à la fois vertueux et prospère, idéaliste et industrieux : telle est du moins l'idée que nous en donne M. Berchon dans son vivant récit, et l'on sent que le portrait est exact et sincère.

LES REVUES

REVUES FRANÇAISES

Annales des sciences politiques (*mai*). R. WAULTRIN : Le rapprochement dano-allemand et la question du Schleswig. — STÉPHANE PIOT : Deux années d'agitations agraires en Italie (1901-1902). — A. POISSON : La politique douanière de l'empire allemand. Le prince de Bismarck, etc.

Armée et Marine (17 *mai*). Le roi d'Angleterre en France. — L'escadre de la Méditerranée sur la côte d'Afrique. — M. C. : L'immigration étrangère à Madagascar. — (24 *mai*). L. DE SAINT-FÉGOR : Les loisirs du soldat. — GAB : Les colonies et les dépenses navales anglaises : L'Australie et le Canada. — Marine de guerre de l'Australie.

Bulletin du Comité de l'Afrique française (*mai*). La démission du gouverneur général de l'Algérie. Nomination de M. Jonnart. — Les Cheurfa d'Ouezzan. — La situation dans l'Extrême-Sud algérien. — La navigation commerciale du Niger.

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

PRIMES A NOS LECTEURS

Le régisseur des annonces de la *Revue des Questions diplomatiques et Coloniales*, toujours désireux d'être agréable aux abonnés et lecteurs de cette revue, vient, dans ce but, de passer un important traité avec une des plus fortes maisons de Paris, afin de pouvoir offrir, à un *prix défiant toute concurrence*, un excellent appareil de photographie.

Le DETECTIVE 9×12, que nous présentons, est un appareil des plus perfectionnés ; il permet de faire les instantanés les plus rapides, ou les clichés avec pose, tout comme un photographe dans son atelier. Il convient à tous les genres : portraits, paysages, marine, sujets animés, etc.

Cet appareil, aussi solide qu'élégant, est en noyer gainé en peau de chèvre noire ; l'escamotage des douze plaques qu'il peut contenir est automatique avec compteur. Il est muni de deux niveaux, deux viseurs à capuchon, deux écrous au pas du congrès, d'un obturateur toujours armé pour la pose ou l'instantané, de diaphragmes tournants, de bonnettes d'approche pour faire des portraits à un, trois à six mètres, d'un objectif supérieur des premières maisons françaises.

Prix franco de port et d'emballage : 40 francs

Sac en toile avec courroie : 3 fr. 75

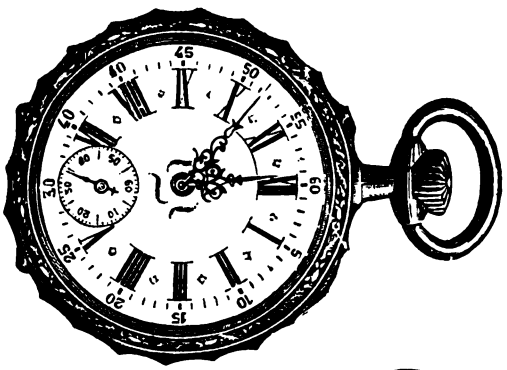

1 et 2. Montres d'homme, acier ar-
e, garantie contre toute oxydation et
e, 18 ou 16 lignes, à cylindres, 8 ou 10 ru-
trotteuse avec cadran, aiguilles Louis XV.
ette merveilleuse montre, vendue dans le
merce de 26 à 30 fr., est offerte aux
nés des *Questions Diplomatiques* à
fr. **7 f.**, *franco de port et d'emballage.*
a même en *argent*, double cuvette (24 gr.),
lée et gravée, fantaisie riche, **25** fr.

3. Montre de dame et fillette, acier ardoise
antie contre oxydation et usure, 11 lignes,
ylindres, 8 rubis, aiguilles Louis XV.
ette petite et merveilleuse montre, vendue dans le commerce de
30 fr., est offerte aux lecteurs des *Questions Diplomatiques* pour
prix de **10** fr. **7 f.**, *franco de port et d'emballage.*
a même en *argent*, double cuvette ciselée et gravée fantaisie riche,
fr.

OTA. — Les lecteurs qui désireraient profiter des primes offertes
essus sont priés de bien vouloir envoyer leur *mandat-poste à*
DEBROAS, régisseur des Annonces, 10, rue Nouvelle (près la place
hy), Paris, IXe. Les montres sont garanties 5 ans contre tout vice
construction, d'une marche parfaite et régulière à la livraison.

CRÉDIT CANADIEN

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.500.000 FRANCS

41, Boulevard Haussmann, Paris.

VENTE et ACHAT de toutes

VALEURS CANADIENNES

EMPRUNTS d'ÉTAT, de PROVINCES, de VILLES ; ACTIONS et OBLIGATIONS de CHEMINS de FER ; VALEURS MINIÈRES et INDUSTRIELLES

RENSEIGNEMENTS GRATUITS

DENTIFRICES

ÉLIXIR, POUDRE et PÂTE
des RR. PP.

BÉNÉDICTINS

de l'Abbaye de SOULAC

A. SÉGUIN, BORDEAUX

MEMBRE DU JURY, HORS CONCOURS
Exposition Universelle Paris 1900

MODÈLE du FLACON

Créé en 1866

LE MEILLEUR DES TONIQUES ET APÉRITIFS

BYRRH

VIN GÉNÉREUX ET QUINQUINA

HORS CONCOURS — EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1900

Le **BYRRH** est une boisson savoureuse, éminemment tonique et hygiénique.

Il est fait avec des vins vieux exceptionnellement généreux, mis au contact de Quinquina et d'autres substances amères de premier choix. Il emprunte à toutes ces substances un arôme agréable et de précieuses propriétés cordiales, et il doit aux vins naturels qui seuls servent à sa préparation sa haute supériorité hygiénique.

On le consomme à toute heure : soit pur à la dose d'un verre à Bordeaux ; soit dans un grand verre, étendu d'eau ordinaire ou d'eau de seltz. Il devient alors une boisson très agréable et rafraîchissante, sans perdre aucune de ses propriétés hygiéniques.

Exiger la Marque

VIOLET FRÈRES, à THUIR (Pyrénées-Orientales)

CONSTIPATION Guérison certaine EN 10 JOURS PAR L'EMPLOI de la DÉLICIEUSE **POUDRE LAXATIVE ROCHER**
Une cuillerée à café dans un demi-verre d'eau le soir en se couchant. — Le Flacon pour une cure. 2 fr. 50 franco.
GUINET, Pharmacien, 1, Rue Michel-le-Comte, PARIS.

Vin Désiles

Cordial Régénérateur

Il tonifie les poumons, régularise les battements du cœur, active le travail de la digestion. L'homme débilité y puise la force, la vigueur et la santé. L'homme qui dépense beaucoup d'activité entretient par l'usage régulier de ce cordial, efficace dans tous les cas, éminemment digestif et fortifiant et agréable au goût comme une liqueur de table.

DÉPÔT CENTRAL : 80, Rue Réaumur, Paris, ET TOUTES PHARMACIES.

M. L. DEBROAS, 10, rue Nouvelle, Paris (IXe), est seul chargé de la publicité commerciale, industrielle et financière des *Questions Diplomatiques et Coloniales*

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ RUE CASSETTE, 17

7me Année N° 152 15 Juin 1903

QUESTIONS
Diplomatiques et Coloniales

REVUE DE POLITIQUE EXTÉRIEURE

PARAISSANT LE 1er ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

HARVARD COLLEGE
JUL 7 1903
CAMBRIDGE, MASS.

SOMMAIRE

Pages

Eug. Etienne ..... Notre politique africaine. — Algérie et Maroc..... 737
Député d'Oran.

Cte Ch. de Moüy..... La Macédoine, la Grèce et l'intérêt français..... 754
Ambassadeur de France.

Henri Froidevaux ..... Les derniers travaux de l'Institut Colonial international..... 759
Agrégé d'histoire et de géographie, docteur-ès-lettres.

Aspe-Fleurimont..... Les employés coloniaux de nos possessions d'Afrique. 771
Conseiller du commerce extérieur.

J.-H. Franklin ..... Les Affaires d'Algérie. — Les incidents de Figuig.... 784

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

Renseignements politiques 799
Renseignements économiques 807
Nominations officielles..... 810
Bibliographie — Livres et Revues..... 811
Table des Matières du Tome XV (1er semestre 1903)..... 814

CARTES ET GRAVURES

I. — Tribus de la frontière Sud-Ouest algérienne..... 740-741
II. — L'Ouest-Africain français 748-749
III. — Environs de Figuig..... 787
IV. — Confins du Sud-Ouest algérien..... 792-793

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

19, RUE BONAPARTE — PARIS, 6e

Abonnement annuel

France et Colonies, 15 francs Etranger et Union postale, 20 francs.

La Livraison : *France* : 0,75 *Etranger* : 1 fr

OLIVER
MACHINE à ÉCRITURE VISIBLE

DERNIER MODÈLE
AMÉRICAIN

SYSTÈME MODERNE
PERFECTIONNÉ

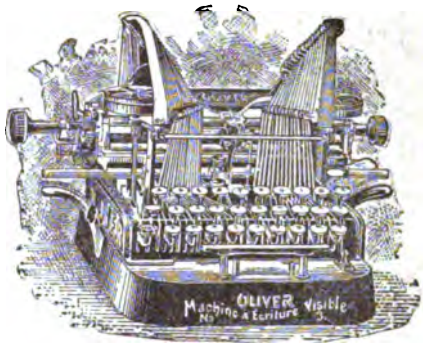

LA PLUS SIMPLE
500 PIÈCES

Catalogue franco s. demande

2, rue Laffitte, 2
PARIS

Excellents Livres nouveaux à donner en Prix.

Georges CHAMEROT, Éditeur,
4, Rue de Furstenberg, PARIS

PETIT LARIVE et FLEURY

DICTIONNAIRE FRANÇAIS. — *Le plus RÉCENT, le plus COMPLET, le mieux ILLUSTRÉ.*

Édition Scolaire
57.000 mots (9,000 de plus que dans les Dictionnaires similaires). *Dans un élégant cartonnage toile.* 3 fr. 50

Édition des Adultes
73.000 mots (25.000 de plus que dans les Dictionnaires similaires) *Dans un élégant cartonnage toile :* 5 fr.

HISTOIRE de la GUERRE de 1870-71

par MM. PAUL et VICTOR MARGUERITTE

Illustrée de 52 Portraits et 24 Plans de bataille. — Récit aussi exact qu'émouvant des événements de l'année terrible.
PRIX : Broché 2f ; Cartonné 2f50

APPAREILS pour imprimer soi-même, sans aucune préparation ni lavage, imprimant en noir, soit automatiquement, soit au rouleau à main. (Ces derniers depuis **25** francs complets).
Envoi *franco* du Catalogue et spécimen.

MARIE BRIZARD & ROGER

ANISETTE
Superfine douce

ANISETTE EXTRA-DRY
(plus forte en Alcool et moins sucrée).

TOPAZE *Curaçao à la Fine-Champagne*, **CHERRY-BRANDY**

Cognacs et Vieille Fine Champagne.

MIGRAINES — NÉVRALGIES

La **CÉRÉBRINE** agit instantanément contre les Névralgies faciales, intercostales, rhumatismales, sciatiques, le Vertige stomacal et surtout contre les Coliques périodiques. H. FOURNIER (Pansodun), *Pharmacien*, 21, Rue de St-Pétersbourg, Paris. — Détail dans tous les Phcies. *Flacon, 5 fr. ; fco gare, 5f 60. Notice fco.*

ASTHME

Bronchite Chronique
EMPHYSÈME
et toutes les OPPRESSIONS

Guérison par POUDRE et CIGARETTES ESCOUFLAIRE
M. L. BRUNEAU, *Pharmacien à Lille*, envoie GRATIS et FRANCO une BOITE D'ESSAI avec NOMBREUX CERTIFICATS DE GUÉRISONS

QUESTIONS
DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

NOTRE POLITIQUE AFRICAINE

ALGÉRIE ET MAROC

JUL 7 1903

Les événements, dont le Sud-Oranais vient d'être tout récemment le théâtre, sont présents à toutes les mémoires, et l'émotion qu'ils ont excitée, quand on la dégage des questions de personnes, paraît due principalement au manque de notions précises sur l'origine de l'état de choses actuel et sur ses périls, aussi bien que sur la diversité des vues touchant la meilleure manière d'y porter remède, sans risquer de compromettre notre prépondérance légitime dans l'Afrique du Nord-Ouest, sans risquer non plus de nous lancer de nouveau dans d'inutiles et onéreuses dépenses militaires.

On veut savoir d'où l'on vient et où l'on va.

Il me semble, quant à moi, que le moment est venu de donner de définitifs éclaircissements sur le vrai caractère de notre politique africaine et de ses moyens d'action. C'est certainement la meilleure manière d'éviter le retour des fautes commises, et de refaire l'accord des esprits sur une question qui touche de si près aux intérêts vitaux de la France et de l'Algérie.

Certes, le plus souvent, il n'est guère avantageux de produire dans un débat public les motifs particuliers d'une politique d'ensemble; il est cependant nécessaire que le Parlement et l'opinion publique soient tenus au courant des questions générales dans lesquelles la politique du pays se trouve engagée.

Relativement au Sud algérien, cet exposé de notre politique est rendu aujourd'hui plus nécessaire que jamais par les incidents qui viennent de se produire; mais je me hâte d'ajouter qu'il paraît sans péril, car il n'est pas au monde de politique

plus franche, plus loyale, plus prudente et plus respectueuse des droits d'autrui et des traités, que la politique poursuivie par la France et par l'Algérie dans le Nord-Ouest africain.

Souvent j'ai regretté que le gouvernement n'en fît pas connaître les vues générales et l'idée directrice, aussi vais-je aujourd'hui essayer d'en esquisser les traits principaux, tels qu'ils me sont apparus; il sera facile à chacun d'en déduire et les devoirs de notre politique actuelle, et la meilleure manière de la faire aboutir, sans risques nouveaux et sans dépenses nouvelles.

Cette politique, on me permettra de la considérer dans son ensemble, à l'occasion des récents incidents de Figuig, mais en prenant le recul nécessaire pour en bien marquer les lignes générales; je rechercherai donc sommairement quelle a été au cours de ces dernières années notre politique africaine : au Sahara, sur les Confins marocains, et au Maroc même.

AU SAHARA

Et d'abord, devions-nous avoir une politique saharienne?

Beaucoup de bons esprits n'ont pas craint de poser cette question; ils se sont demandé si, pour éviter de perdre notre temps et de consacrer des dépenses excessives à l'occupation de territoires peu rémunérateurs, il ne convenait pas de renoncer à toute politique saharienne; s'il ne valait pas mieux réserver toute notre activité politique et toutes nos forces pour les questions marocaines, qui sont vitales pour la France et l'Algérie, au point que si elles devaient être résolues contre nous, elles compromettraient notre situation dans l'Afrique du Nord.

Ils ajoutaient que nous risquions de lâcher la proie pour l'ombre, et surtout, par une action maladroite, d'engager malgré nous la question marocaine à une heure défavorable pour nos intérêts.

D'autres bons esprits également pensaient, au contraire, que la sécurité du Sahara algérien, la nécessité de marquer nettement l'unité de notre empire africain — dont la grandeur même indique de la façon la plus nette quelle place prépondérante la France compte prendre dans l'Afrique de l'Ouest — et par-dessus tout, l'inconvénient qui résulterait de sa prise de possession par d'autres, étaient autant de raisons qui ne permettaient pas de différer une extension que l'on pouvait faire si facilement, sans dépenses et sans risques.

Ils ajoutaient que cette politique, bien conduite, ne pouvait

créer aucune difficulté avec le Maroc, et que la mesure même de notre action dans ces régions marquerait bien plus nettement notre modération qu'une inaction dangereuse, nous laissant à la merci d'incidents que l'on pourrait mal interpréter.

Ils ajoutaient enfin que les entreprises incessantes du gouvernement chérifien, qui, à l'instigation de l'étranger, nous invitait sans cesse à évacuer nos postes, nous obligeaient à agir, en guise de riposte, et que cette riposte était nécessairement une action saharienne.

Or, cette question a été tranchée depuis longtemps par le gouvernement, qui, par une série d'actes successifs, a engagé depuis 1890 une politique saharienne tendant à l'unification de notre domaine national en Afrique.

Une observation attentive permet même de dégager facilement la méthode suivie, dont mille incidents quotidiens ont pu malheureusement nous faire perdre de vue l'unité.

Le programme que le gouvernement s'est imposé paraît avoir compris les points suivants :

1° Créer politiquement le Sahara français;

2° Le parcourir et le policer;

3° L'administrer d'une façon adéquate à son caractère particulier, et le plus économiquement possible.

Reprenons ces différents points :

L'unité politique du Sahara français ne pouvait évidemment être obtenue que si son caractère de territoire français était reconnu par les puissances européennes et par le Maroc.

Dès 1891, la convention Say-Barroua, puis la convention de délimitation qui suivit l'incident de Fachoda, puis le traité de délimitation du Rio de Oro, conclu avec l'Espagne, échelonnèrent toute une série d'actes politiques, par lesquels le gouvernement de la métropole fit connaître sa décision de considérer le Sahara comme français et d'unifier notre empire africain.

Le couronnement logique de cet édifice devait être naturellement l'acceptation de cette situation par le gouvernement chérifien, et son acquiescement s'est manifesté au cours des accords intervenus récemment entre la République française et le Maroc, puisque nos agents ont été assez heureux pour obtenir du sultan la reconnaissance définitive de nos droits sur le Sahara, désormais terre française.

Le premier point était ainsi acquis.

Cette terre devenue française, la France se devait de la reconnaître aussitôt, et de la policer de telle manière que les attentats, caractéristiques de la vie habituelle des peuplades qui l'habitent, fussent supprimés et remplacés par l'activité commerciale.

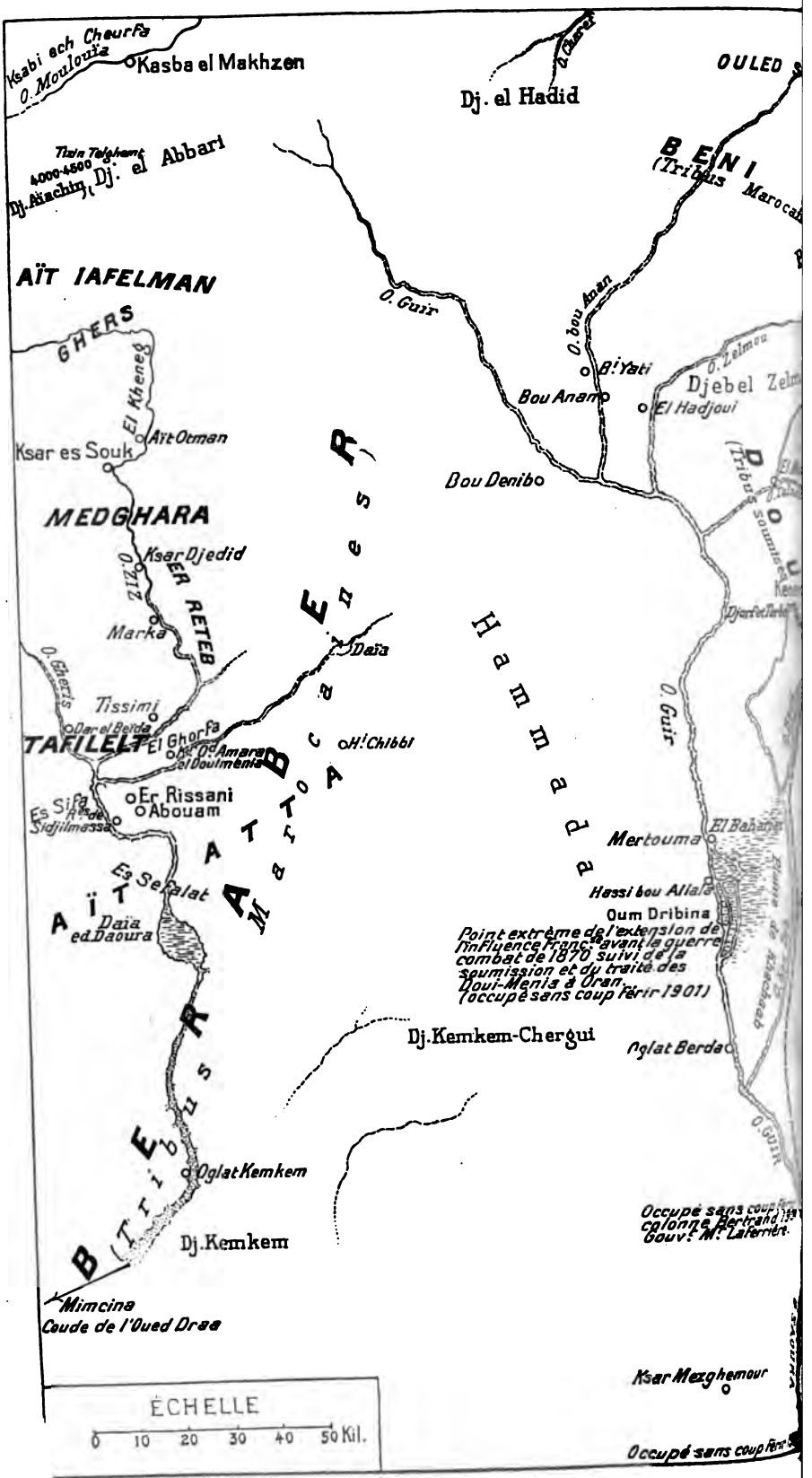
Ksabi ech Cheurfa
O. Moulouïa
Kasba el Makhzen
Dj. el Hadid
OULED
Tizin Telghemt
4000-4500
Dj. Aïachiu
Dj. el Abbari
BENI
(Tribus Marocai
AÏT IAFELMAN
O. Guir
O. bou Anan
B. Yati
Bou Anan
El Hadjoui
Djebel Zelm
GHERS
El Kheneg
Aït Otman
Ksar es Souk
Bou Denibo
MEDGHARA
Ksar Djedid
O. Zaïz
Marka
KSER RETEB
Daïa
Hammada
O. Guir
O. Gheris
Tissimi
Dar el Beïda
TAFILELT
El Ghorfa
Aït Ou Amara
el Doulmenia
H. Chibbi
Er Rissani
Abouam
Sifa
Es Sidjilmassa
Mertouma
El Bahane
Hassi bou Allala
Oum Dribina
Point extrême de l'extension de l'influence franç. avant la guerre
combat de 1870 suivi de la soumission et du traité des Oouï-Menia à Oran.
(occupé sans coup frir 1901)
Es Seïalat
AÏT ATTA
Daïa ed Daoura
Dj. Kemkem-Chergui
Oglat Berda
(Tribus
Oglat Kemkem
Dj. Kemkem
Occupé sans coup
colonne Bertrand
Gouv. Mr Lafferrière
Mimcina
Coude de l'Oued Draa
Ksar Mezghemour
ÉCHELLE
0 10 20 30 40 50 Kil.
Occupé sans coup

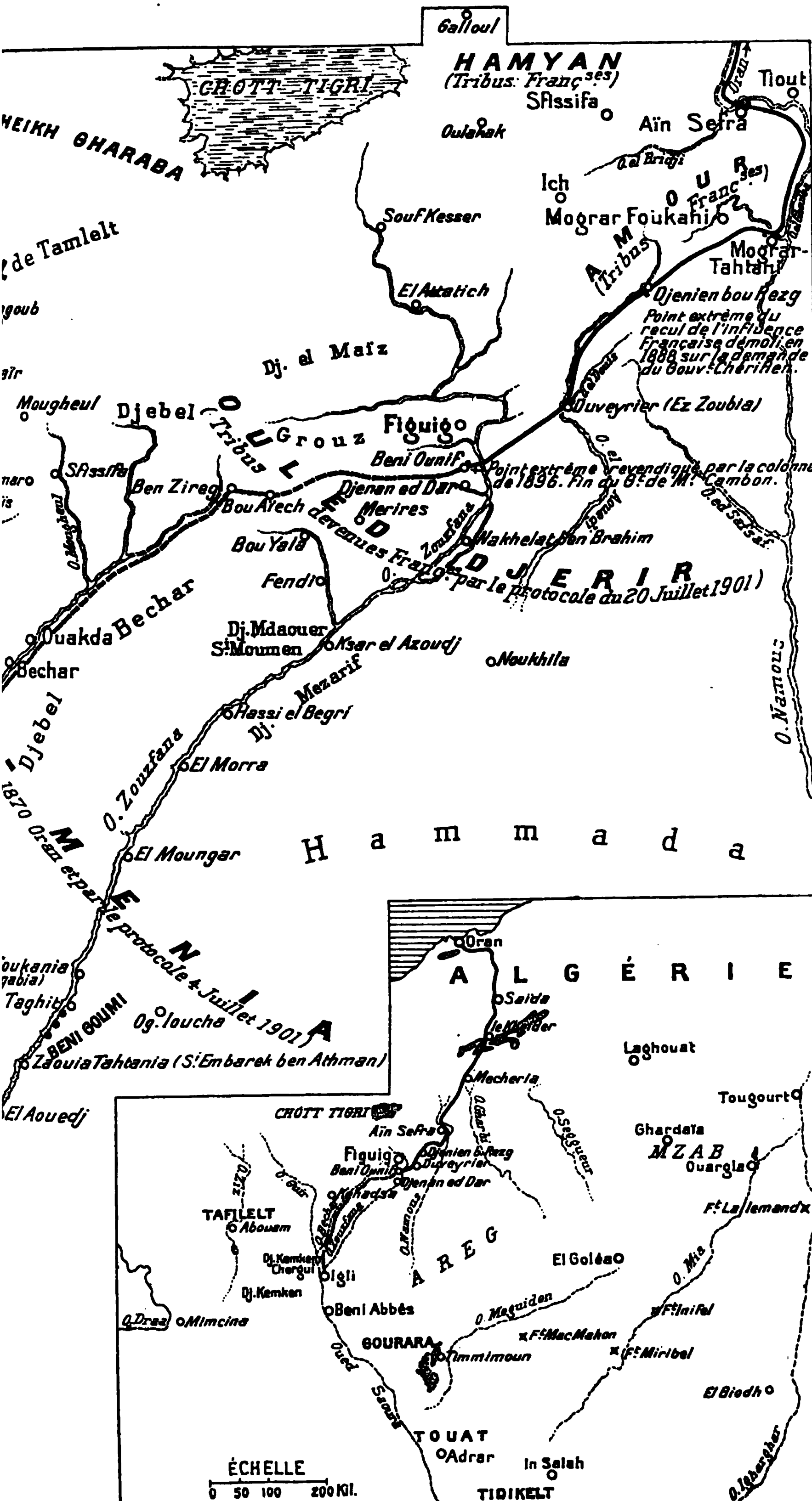
Galloul
HAMYAN
(Tribus: Françses)
CHOTT TIGRI
Tiout
Sfissifa
Oulakak
Aïn Sefra
Oran
Ich
Mograr Foukani
Mograr-Tahtani
AMOUR
(Tribus Françses)
Souf Kesser
de Tamlelt
El Attatich
Djenien bou Rezg
Point extrême du recul de l'influence Française démoli en 1888 sur la demande du Gouv. Chérifien.
Dj. el Maïz
Mougheul
Djebel Grouz
Figuig
Duveyrier (Ez Zoubia)
Beni Ounif
Point extrême revendiqué par la colonne de 1896. Fin du Gt de M. Cambon.
Ben Zireg
Djenan ed Dar
Bou Ayech
Merires
OULED DJERIR
(Tribus devenues Franç par le protocole du 20 Juillet 1901)
Bou Yala
Wakhelat ben Brahim
Fendi
O. Zousfana
O. Namous
Bechar
Ouakda
Dj. Mdaouer
St Moumen
Ksar el Azoudj
Noukhila
Djebel Bechar
Dj. Mezarif
Hassi el Begri
El Morra
El Moungar
Hammada
MENIA
1870 Oran et par le protocole 4 Juillet 1901
Taghit
BENI GOUMI
Og. Iouche
Zaouia Tahtania (St Embarek ben Athman)
El Aouedj
Abbès
Oran
ALGÉRIE
Saïda
le Kreider
Mecheria
Laghouat
Tougourt
CHOTT TIGRI
Aïn Sefra
O. Seggueur
Ghardaïa
MZAB
Figuig
Djenien b. Rezg
Beni Ounif
Duveyrier
Ouargla
Djenan ed Dar
Kenadsa
TAFILELT
Abouam
Ft Lallemand
AREG
El Goléa
Dj. Kemken Chergui
Igli
Dj. Kemken
Beni Abbès
O. Messeguiden
Ft Inifel
O. Draa
Mimcina
Ft MacMahon
GOURARA
Timmimoun
Ft Miribel
Oued Saoura
El Biodh
TOUAT
Adrar
In Salah
TIDIKELT
ÉCHELLE
0 50 100 200 Kil.

Elle se devait, en un mot, de faire concorder son action gouvernementale avec ses vues politiques.

Ce programme de conquête et de police fut à l'origine conçu de deux manières différentes. On voulut d'abord explorer et reconnaître le Sahara par une série de missions destinées à le parcourir en tous sens et à marquer du même coup notre souveraineté.

C'est à ce système que se rattache le plan grandiose qui devait faire converger sur le Tchad les missions Foureau-Lamy, Gentil, et Voulet-Chanoine. C'est à ce système également que se rattachait la mission Flamand, lorsqu'il fut prescrit à ce savant par le ministre de l'Instruction publique de reconnaître le Tadmait et le Mouydir, et par le ministre des Colonies d'explorer les routes de Tombouctou.

Mais peu après, on reconnut la nécessité de modifier cette manière de faire, de compléter ces héroïques traversées de l'Afrique, admirables, mais onéreuses, et ne laissant pas grand résultat derrière elles, par l'occupation progressive et économique du Sahara, marquant cette occupation par les étapes suivantes :

Prise de possession du Touat;

Pacification du pays Touareg;

Enfin, jonction avec le Soudan.

La première étape fut faite dans des conditions que chacun sait. Je reviendrai naturellement tout à l'heure sur les fautes qui ont marqué l'occupation des Oasis et la prise de possession du Touat, quand j'examinerai le mode nécessaire de notre action dans ces régions.

La deuxième étape, la pacification du pays Touareg, a été parcourue d'une façon admirable sous le gouvernement de M. Revoil; et l'on ne saurait trop louer les efforts du commandant Laperrine, des lieutenants Cottenest et Guilho-Lohan, qui, sans coûter un sou, presque sans coup férir, ont résolu la question Touareg, vengé les missions Flatters et Morès dont ils recueillirent les épaves, étendant ainsi notre domination et la paix française jusqu'au Sud du Hoggar, et même jusqu'aux portes de Tombouctou.

Restait la troisième étape : elle devait faire la jonction avec le Soudan, chose facile, de pure forme pour ainsi dire, grâce aux mesures précédentes, et sans risques d'aucune sorte: ni financiers, ni politiques, ni militaires. Cette jonction fut décidée d'abord par le gouvernement de l'Afrique Occidentale qui engagea les dépenses nécessaires, mit en mouvement des troupes, mais la vit arrêtée par le gouvernement. Elle fut de nouveau engagée par l'Algérie, presque sans dépenses cette

fois, d'après le type précédemment appliqué pour la pacification des pays Touareg, mais encore arrêtée par le gouvernement dans des conditions qui sont présentes à toutes les mémoires.

Sans ces arrêts, aussi onéreux que l'exécution même, et sans les erreurs qui ont marqué l'occupation du Touat, le programme dont je parlais tout à l'heure eût réalisé l'occupation rationnelle et économique du Sahara, presque sans coup férir, sans dépenses spéciales, et en moins de trois ans, par les trois étapes que j'ai indiquées plus haut.

A ces vastes territoires, que l'Europe et le Maroc nous reconnaissaient et que nous occupions successivement, il fallait nécessairement une administration nouvelle et économique, les délivrant des réglementations ou entraves métropolitaines, et correspondant aux ressources médiocres du sol. Cette initiative salutaire fut prise par le Parlement, lorsqu'il invita le gouvernement à déposer, et qu'il vota lui-même dernièrement la loi qui jette les bases d'une administration appropriée et distincte des territoires qui nous intéressent.

Il paraît bien qu'il ne pouvait guère être fait œuvre d'un caractère plus méthodique, plus avisé ni plus grandiose.

Je reviendrai tout à l'heure sur les erreurs qui ont été commises dans l'application. Mais il est seulement équitable de se rendre compte, que si elle n'avait pas été contrariée par des circonstances regrettables, une politique saharienne aussi prudente, aussi méthodique et aussi réservée ne pouvait que nous procurer des avantages nombreux, sans inconvénients d'aucune sorte.

SUR LES CONFINS MAROCAINS

Notre politique quant à notre frontière marocaine offre un caractère remarquable : elle fournit le rare exemple d'une frontière commune entre un puissant Etat européen et un faible Etat musulman, restée telle que le premier jour, après soixante ans de voisinage.

Certes, aux écrivains étrangers qui nient la modération de la France et son respect séculaire des traités, je ne connais pas de meilleure réponse à faire que de leur dire : Regardez notre frontière marocaine; est-il un seul pays qui, au bout d'un pareil temps et dans de semblables conditions de voisinage, puisse témoigner d'un pareil respect de la parole donnée ?

La situation qui nous est faite par ce voisinage remonte au traité de 1845 ; elle vient d'être récemment précisée jusqu'au Sahara, de telle manière que la mesure apportée à notre action soit une plus haute affirmation de notre sagesse que l'inaction même.

La politique qui se trouve définie par ces précisions, ou accords, se heurte à des difficultés particulières. Le pays limitrophe de notre territoire, en effet, est en réalité indépendant du sultan ; et cependant par nos traités, par nos cartes et par nos traditions, c'est l'autorité du sultan que nous reconnaissons dans ces contrées.

En présence d'une situation aussi complexe, d'où naissaient chaque jour des attentats incessants contre le commerce et les personnes, trois politiques étaient possibles :

L'inaction ;
L'entente avec les tribus ;
L'entente avec le sultan.

Quant à la valeur respective de ces trois politiques, quant à l'influence qu'elles ont exercée sur nos relations avec le Maghzen et sur la pacification de ces régions, il est facile d'en juger, car elles ont été tour à tour, et pour ainsi dire successivement, suivies depuis la fondation de la République.

La guerre de 1870, en effet, était venue troubler une politique d'entente particulière avec le Maroc, pendant laquelle nous nous étions chargés de la police de ces régions insoumises, presque jusqu'aux régions administrées directement par le sultan ; et à plusieurs reprises, le gouvernement chérifien avait manifesté sa satisfaction d'un état de choses qui maintenait l'ordre sur ses confins, sans qu'il eût de dépenses à faire ni de risques à courir. Les colonnes des Beni Snassen, de l'Oued-Za, de l'Oued-Guir en sont la preuve parmi beaucoup d'autres.

La guerre de 1870 fut suivie d'une période d'inertie, d'abstention, de reculs successifs, et de malentendus que la politique de ces dernières années s'est efforcée d'effacer.

Il est bien évident, en effet, que toutes les fois qu'une grande nation subit une défaite, cette défaite ne s'arrête point à la signature du traité qui met fin à la guerre ; jusqu'à ce qu'elle ait de nouveau montré sa force et repris son rang dans le monde, le *Væ victis!* lui vaut d'autres défaites morales ou économiques sur tous les points du globe.

Il en fut ainsi en Algérie. Nous fûmes condamnés, par la prudence, à une politique de réserve et d'effacement qui non seulement ne nous permit pas d'appliquer immédiatement

l'accord particulier qui, dès 1870, mettait sous notre juridiction les Douï-Menia dont il est question aujourd'hui, mais encore nous créa la gêne laplus forte, lorsque la répression de l'insurrection des Ouled-Sidi-Cheikh nous conduisit de nouveau aux environs de Figuig ou de l'Oued-Zelmou.

Cette politique systématiquement défensive facilitait évidemment les intrigues étrangères qui, dès lors poussèrent constamment le Maroc à nous susciter des difficultés. Nous en vinmes à ce point, qu'en 1888 le Maroc obtenait de nous la destruction de notre poste de Djenien-bou-Resk, et émettait la prétention de nous faire reculer jusqu'à l'Oued-Namous. Le malentendu qui s'éleva à ce sujet faillit dégénérer en un conflit des plus graves.

La politique d'effacement et de prudence excessive qui nous avait conduits à cette humiliation, à une insurrection, à des menaces de complications extérieures, venait ainsi de se révéler comme l'une des plus périlleuses.

Il faut donc, dans ces régions, une politique vigilante, une politique de police, évitant les incidents, mais restant une politique d'action, cette action, bien entendu, devant être exercée avec mesure et avec sagesse. En raison des circonstances particulières exposées tout à l'heure, elle peut ou s'appuyer sur les tribus, ou s'appuyer sur le sultan.

Quelle est de ces deux lignes de conduite la meilleure à suivre? C'est une question qui pourrait paraître malaisée à trancher, si l'expérience ne l'avait déjà résolue, en démontrant par les faits les avantages particuliers et les conséquences locales de l'une ou de l'autre entente. En effet, depuis que nous avons renoncé à la politique d'inaction, la politique d'entente avec les tribus a été exclusivement suivie jusqu'à la fin du gouvernement de M. Laferrière ; et la politique d'entente avec le sultan a été mise en pratique, exclusivement aussi, par le gouvernement de M. Revoil, il est donc facile de les comparer.

La politique d'entente avec les tribus nous donna rapidement des résultats très précieux. Il est à peine besoin de rappeler qu'elle nous permit de pousser notre chemin de fer jusqu'à Beni-Ounif; c'est grâce à elle, grâce à l'entente momentanée avec Bou Amama, qui exerce sur les tribus du Sud-Ouest une influence considérable, que le général Bertrand, admirablement secondé par le capitaine Nocher, put prendre possession de toute la Zousfana et d'Igli, sans tirer un coup de fusil, à une époque où le Sud était singulièrement troublé et où cette opération pacifique était un véritable tour de force.

C'est que cette politique répond à la réalité même des choses

dans le Sud-Oranais; dès qu'on s'est entendu avec les tribus d'un pays où les tribus sont toutes-puissantes et où l'autorité du sultan est précaire, on peut par cette entente faire régner le bon ordre et la sécurité à très peu de frais et dans les meilleures conditions possibles [1].

Ainsi, nous avons pu d'un seul coup rétablir toute notre influence presque jusqu'au point où elle avait été portée en 1870; nous disons *presque*, puisque nous n'avons pas encore entièrement replacé sous notre allégeance tous les Douï-Menia.

Cette politique a cependant des inconvénients : les intrigues étrangères, qui se sont multipliées depuis quelque temps au Maroc, et qui ont tout osé, jusqu'à tenter de lui faire signer des engagements menaçant notre situation, cherchaient alors à profiter de notre entente avec les tribus insoumises pour nous représenter comme hostiles à l'établissement de l'autorité du sultan dans ces régions, et pour lui offrir à tout propos, et hors de propos, un appui contre nos prétendues menées.

C'est évidemment la raison pour laquelle M. Revoil — qui, pendant son court passage à Tanger, avait su, d'une situation mise en péril et à relations défiantes, faire une situation d'entente et de confiance réciproque entre le gouvernement marocain et le gouvernement français, situation qu'il devait bientôt corroborer par nos conventions de frontière — crut devoir remplacer la politique d'entente particulière avec les tribus par la politique d'entente officielle avec le sultan.

A cette nouvelle politique sont dus les récents accords qui, au moins en principe, résolvent si heureusement les difficultés de ce voisinage si complexe.

Mais cette politique, surtout si elle est poursuivie d'une façon exclusive, ne peut évidemment réussir qu'à la condition que nous aidions le sultan à ranger les tribus insoumises dans le devoir; elle ne peut réussir qu'à la condition que notre autorité s'établisse sur les Douï-Menia et les Ouled-Djerir qui sont nos sujets, et dont nous sommes responsables, tandis que l'autorité du sultan doit s'établir et s'exercer sur les Beni-Guil et les Beraber. En d'autres termes, elle ne peut exister que si nous appliquons loyalement les accords intervenus entre les parties, et qui comprennent la poussée de notre chemin de fer jusqu'à Igli par Kenadsa. C'est à cette condition d'action, et à cette condition seulement, que l'ordre peut régner dans ces régions. Or, si le sultan a fait son devoir dans la mesure où ses moyens le lui permettaient jusqu'à ce jour, il n'apparaît pas que nous ayons fait le nôtre; et c'est certainement à cette hésitation, dont j'ai souvent signalé tout le danger, que nous

devons l'état troublé qui risque d'entraîner aujourd'hui des complications si onéreuses.

Et ceci est encore vrai, mais dans une mesure différente, si l'on prétend substituer — comme les accords conclus par M. Revoil le permettent aujourd'hui — à l'une ou à l'autre des deux politiques exclusives, alternativement suivies, une politique qui vise à la fois et le sultan et les tribus, et qui cherche à maintenir entre ces deux forces souvent hostiles l'entente et la paix. C'était la tâche que, dès la signature des accords, le précédent gouverneur demandait à entreprendre. Nul doute que M. Jonnart ne s'y consacre avec succès.

Il est bien entendu que le mot de « politique exclusive », ne saurait avoir ici ni le sens ni la portée d'une critique à l'adresse des deux éminents gouverneurs dont j'ai rappelé l'action méthodique.

Les circonstances, la force et la raison des choses ont toujours dicté leur politique : le premier, parce que la non-coordination des efforts entre Alger et Tanger, et surtout l'attitude agressive du sultan à notre égard, l'y obligeaient; le second, parce que, au contraire, les débuts d'une politique d'entente entre Alger et Tanger, qui avait permis de déjouer les intrigues étrangères, l'y poussaient nécessairement. Mais les accords que signa M. Revoil avaient pour but de rétablir l'équilibre dans ces régions, et par une définition exacte des devoirs réciproques de chacun, promettaient de restituer l'état de choses qui nous avait donné avec le Maroc trente-cinq ans de paix et d'entente, jusqu'en 1870.

J'en ai dit assez pour que notre devoir dans la circonstance soit très nettement tracé.

Appliquer le plus rapidement possible toutes les conditions de l'entente politique et commerciale, qui vient d'être si heureusement conclue sur la base même des anciens traités et qui les confirme de nouveau, poursuivre, au vu et au su du monde entier, notre politique d'accord avec le sultan et de police vis-à-vis des tribus, c'est là le caractère nécessaire de l'action que nous devons conduire dans ces régions, c'est là la base et la mesure des sévérités auxquelles les derniers événements nous obligent.

La paix sera assurée par cette politique.

Nous examinerons plus loin comment nous pouvons atteindre ce but pacifique, sans dépenses excessives et sans complications à redouter.

CARTE
DU
SAHARA
Echelle
0 200 400 600 Kil.
Tanger
FEZ
MAROC
Mogador
C. Guir
Tafilelt
Iles Canaries (Esp.)
Tabelbalet
O. Drâa
Territoire des Oasis
Tanezrouft
RIO DE ORO (ESP.)
Sebkha d'Idjil
Chinguetti
C. Blanc
ADRAR
S A H
Taoudeni
Bir Oran
Araouan
Tichit
Oualata
AFRIQUE OCC.
SÉNÉGAL
Sénégal
Timbouktou
Niger
St LOUIS
C. Vert
Dakar
Nioro
Kayes
SÉNÉGAMBIE
GAMBIE (A.)
Badombé
Kita
Koulikoro
Bammako
Bissao
GUINÉE PORTSE
GUINÉE FRANÇAISE
Kouroussa
Ouagadougou
Konakry
SIERRA LEONE
Free Town
Kong
TOGO
Volta
Koumassi
Togo
Monrovia
LIBÉRIA
Grand Bassam
CÔTE D'IVOIRE
Bingerville
CÔTE DE L'OR
Cape Coast
C. Palmas
GOLFE DE G
ATLANTIQUE

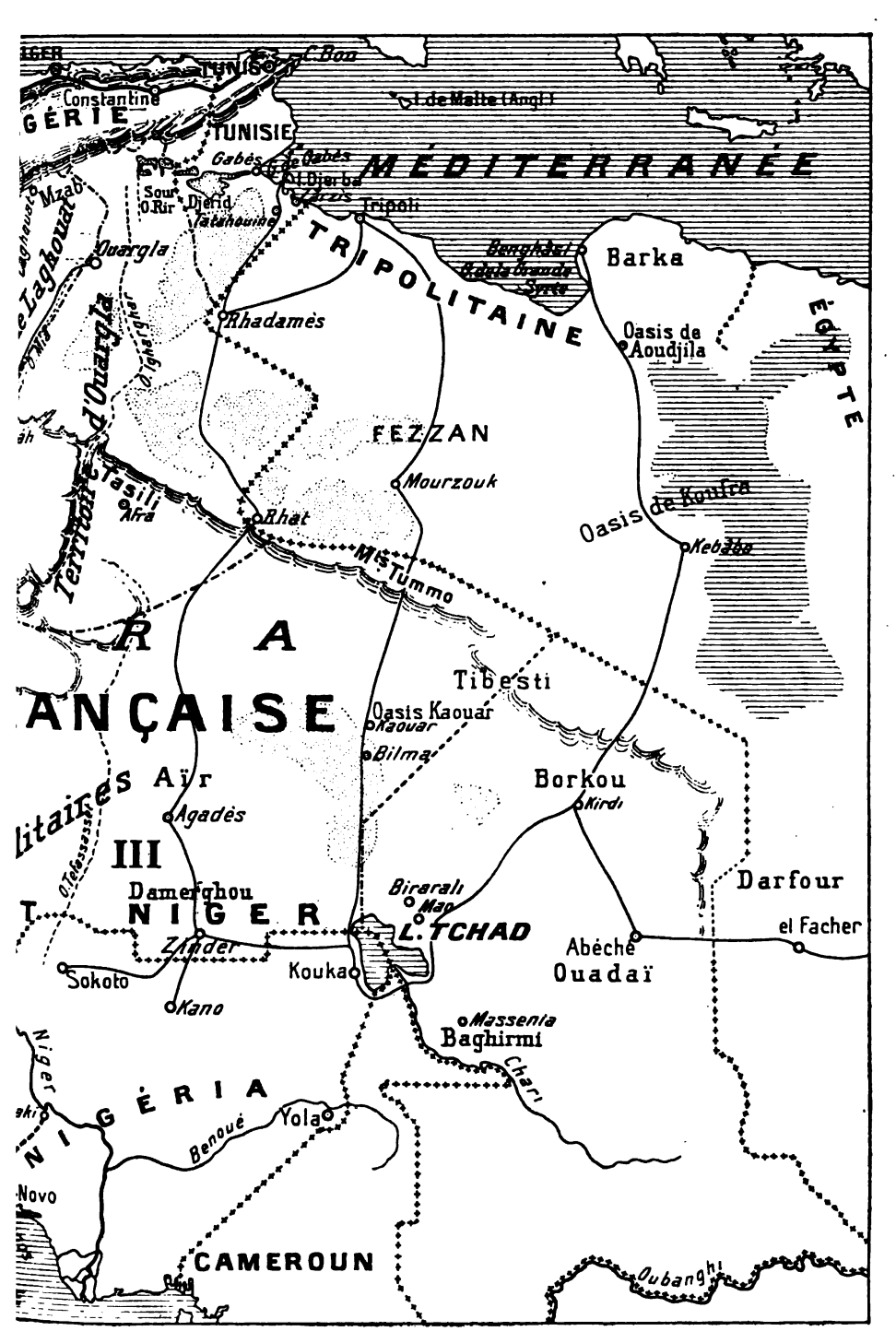
TUNISIE
C. Bon
Constantine
GÉRIE
TUNISIE
I. de Malte (Angl.)
MÉDITERRANÉE
Gabès
Djerba
Sour
O. Rir
Djerid
Tataouine
Tripoli
TRIPOLITAINE
Ouargla
Benghazi
Barka
Rhadamès
Oasis de
Aoudjila
ÉGYPTE
FEZZAN
Mourzouk
Tassili
Afra
Rhat
Oasis de Koufra
Kebabo
Ms. Tummo
R A
ANÇAISE
Tibesti
Oasis Kaouar
Kaouar
Bilma
Aïr
Agadès
Borkou
Kirdi
III
Damergou
NIGER
Zinder
Biraraï
Mao
L. TCHAD
Darfour
el Facher
Abéché
Ouadaï
Sokoto
Koukao
Kano
Massenia
Baghirmi
Chari
NIGÉRIA
Niger
Benoué
Yola
Novo
CAMEROUN
Oubangui

AU MAROC

Le troisième point, que je ne puis qu'effleurer, évidemment, a trait à la politique marocaine.

Il me sera permis de dire cependant que l'expédition du Touat, et surtout l'attitude énergique et vigoureuse que le gouvernement, sur la demande de M. Revoil, a su adopter lors de l'affaire Pouzet, ont eu pour le relèvement de notre influence et de notre crédit au Maroc, et pour écarter les intrigues dirigées contre nous dans ce pays, la plus heureuse efficacité.

L'amitié aime à s'appuyer sur la force ; et la force que nous avons montrée dans ces circonstances récentes, aussi bien que la force qui doit aujourd'hui aider le sultan à rétablir l'ordre sur nos confins, est la meilleure garantie que nous puissions donner au gouvernement chérifien de notre amitié et de notre ferme volonté de défendre l'intégrité de son empire. C'est la plus sûre manière de maintenir la paix, et le Maghzen s'en rend parfaitement compte. Le Maroc sait très bien que nous ne le *protégeons* contre personne, tandis que n'importe quelle puissance le *protégerait* contre nous.

Les représentants que le sultan avait à Alger, ou qu'il a envoyés lors du voyage en Algérie du Président de la République, ont demandé à resserrer encore les liens d'amitié si heureusement renoués, et qui deviennent son plus ferme appui. Sachons répondre à cet appel et témoigner notre faveur aux interprètes d'une politique aussi féconde.

Quels que soient les troubles qui ensanglantent aujourd'hui le Maroc, notre politique vis-à-vis du Maghzen ne peut changer ; elle s'inspire de principes supérieurs et des traités, et non d'intrigues particulières et personnelles à tel ou tel souverain.

Il est à souhaiter que les événements ultérieurs nous mettent chaque jour davantage en mesure de la développer et de faire reconnaître ainsi les services qu'elle peut rendre. L'enthousiasme avec lequel on a appris, à Fez, que nous nous décidions à mettre d'accord nos paroles avec nos actes, nous est le plus sûr garant que cette politique est la bonne.

***

J'ai cru intéressant de parcourir ainsi sommairement et de mettre en lumière les grandes lignes de notre action politique dans l'Afrique du Nord, si méthodiquement menée, malgré les incohérences qui l'ont traversée.

Comme je le disais en commençant, elles peuvent éclairer

d'une vive lumière, non seulement le passé, mais les résolutions que nous commande l'heure présente.

Il s'agit seulement de forcer à l'application des traités et au respect des accords internationaux les éléments de trouble, qui combattent à la fois le sultan et la France, et qui cherchent à maintenir sur nos frontières un état de brigandage intolérable, absolument incompatible avec le moindre sentiment de dignité nationale.

Quel sentiment doit éprouver l'Europe en face de ces mesures? Soixante ans de voisinage et de traités fidèlement observés et respectés suffisent à répondre.

Voyons maintenant rapidement, sans quoi cet exposé bien succinct ne serait pas complet, comment les opérations doivent être conduites. Je n'ai certainement pas la prétention de donner, sur les opérations militaires à poursuivre, des indications techniques; mais il est nécessaire de répondre aux allusions souvent faites touchant les dépenses invraisemblables et exagérées qui ont terminé l'affaire du Touat, et de montrer comment, cette fois-ci, il me paraît nécessaire que notre action soit conduite.

Il y a toujours une grande difficulté à se garder également de ces deux extrêmes, l'aveuglement téméraire et le bon sens trop timide, et il semble que trop souvent nous ne puissions échapper à un défaut que pour retomber dans un autre.

Entre l'inaction et la guerre, il y a un moyen terme, la police; il est pourtant démontré qu'une police active, alerte, encouragée, soutenue, évite la guerre onéreuse et les catastrophes qui suivent l'inaction.

Il est certain que c'est pour ne pas avoir compris cette distinction, et pour avoir trop tôt renoncé à la police, afin d'utiliser les troupes, que les erreurs de l'affaire du Touat ont été commises; elles peuvent encore se commettre aujourd'hui.

Il est bien évident que, si le gouvernement avait permis au commandant Baumgarten d'en finir avec la question du Touat, en remontant rejoindre la colonne Bertrand qui allait se porter au-devant de lui et qui occupait la Zousfana sans coup férir, l'affaire du Touat serait restée à très peu de chose près dans les limites financières qu'avait prévues M. Laferrière, et que le gouvernement avait acceptées, quitte à en fixer ultérieurement la date d'exécution.

Au lieu de cela, la conduite des opérations a été retirée au gouvernement général pour être donnée au 19e corps, très insuffisamment préparé à ces questions sahariennes, et l'on a accumulé inutilement, dans ces régions pauvres, les inutiles, lourds et onéreux effectifs de troupes régulières qui ne peuvent sub-

sister dans ces espaces qu'au prix d'énormes sacrifices d'argent et d'animaux, au lieu de s'en tenir simplement à des procédés de police exécutés par des éléments sahariens.

De même, il semble que, pour n'avoir pas voulu appliquer dans le Sud-Oranais les mesures de police que réclamait le précédent gouverneur général, nous risquons aujourd'hui de nous engager dans des dépenses excessives et peut-être inefficaces par l'emploi devenu nécessaire des troupes de la guerre.

Disons-le franchement, de pareilles erreurs ne doivent plus se renouveler; elles ne sont pas pardonnables, alors qu'à l'appui de la méthode contraire on a l'exemple de la soumission et de la pacification de régions énormes, presque aussi grandes que la France, policées sans dépenser un sou, avec de légers sacrifices, par le commandant Laperrine et les lieutenants Cottenest et Guilho-Lohan.

Il est temps de ne plus paralyser de semblables tentatives et de ne plus arrêter le président du Conseil au moment où, sans dépenses, il allait nous donner enfin l'unité de notre empire africain.

Je sais bien que, du côté de l'Ouest, la situation est différente de celle des Oasis, et qu'on ne peut combattre les Beraber et les Douï-Menia comme les Touareg; mais le principe est le même, et il est nécessaire que les troupes régulières de la guerre se bornent à servir de point d'appui — mais d'appui efficace, si cela est nécessaire — aux opérations de police faites par les officiers des affaires indigènes et des compagnies sahariennes.

Depuis longtemps une quatrième compagnie saharienne devrait être créée à Beni-Abbès.

Cette compagnie saharienne aurait pour objet de faire face aux incursions des Beraber du Sahara et d'empêcher, avec beaucoup moins de frais, et avec beaucoup plus d'efficacité que les nombreux postes établis le long de la Zousfana, les incursions que les Beraber n'ont pas craint de pousser, il y a deux ans, jusque sur nos postes du Touat.

Pour que son action soit efficace, il faut qu'elle soit libre et qu'elle puisse parcourir sans entraves toutes ces régions infestées de coupeurs de routes, qu'elle puisse remonter l'Oued-Guir aussi haut que cela sera nécessaire, et aussi haut que nous en avons le droit de par les accords récemment conclus avec le Maroc et les traditions qui nous ont fait trouver une première fois, sur ces rives, le secret de la paix du Sud-Ouest.

Pour que son action s'exerce avec sécurité, les troupes européennes et l'artillerie doivent être seulement maintenues à Aïn-

Sefra, à Beni-Ounif, à Ben-Zireg provisoirement, puis, s'il y a lieu, vers Kenadsa, c'est-à-dire le long du chemin de fer qui les ravitaille à peu de frais, avec des détachements très mobiles pouvant, dans un rayon déterminé et avec des convois aussi légers que possible, prêter un appui efficace à l'action de police dirigée et conduite principalement par nos troupes sahariennes ainsi que par nos goums indigènes sous la conduite des officiers des affaires indigènes.

Certes, il n'est pas dans ma pensée d'opposer les officiers des affaires indigènes aux officiers des corps de troupes; mais il me sera bien permis de dire que les seconds doivent seulement prêter leur appui à l'action de police conduite par les premiers, que c'est faute d'avoir suivi cette méthode réclamée par MM. Laferrière et Revoil — et qui, dans tous les pays, fait que l'armée ne doit pas se substituer à la police, mais toujours lui prêter main-forte — que nous avons eu des mécomptes si onéreux, suivis d'une inaction si chargée d'incidents douloureux.

C'est en mesurant l'action des troupes européennes, toujours onéreuses à utiliser, et qu'il ne faut mettre en mouvement qu'à bon escient, c'est en multipliant, par contre, l'action des troupes indigènes commandées par les officiers des affaires indigènes, et qui ne coûtent rien ou presque rien à mobiliser, c'est ainsi que nous arriverons à rétablir, s'il n'est pas trop tard, l'ordre et la sécurité dans ces régions.

Ce sera la partie la plus délicate de notre politique. Bien menée et couronnant la punition si brillamment infligée au coupe-gorge de Zenaga par le général O'Connor, elle instaurera une paix féconde pour l'honneur de notre drapeau et au grand avantage d'un commerce qui rend déjà productif le chemin de fer de Figuig.

C'est le sens des propositions faites par tous les gouverneurs généraux qui se sont succédé depuis cinq ans en Algérie.

Je veux croire que c'est enfin le sens des ordres donnés par le gouvernement et je veux être le premier à l'en féliciter.

EUG. ÉTIENNE,

Député d'Oran.

LA MACÉDOINE, LA GRÈCE ET L'INTÉRÊT FRANÇAIS

Il nous a semblé intéressant de soumettre l'étude que nous avons faite ici sur « l'opinion grecque et la question de Macédoine[1] » à l'appréciation d'un diplomate, toujours fort préoccupé des choses grecques. M. le comte Charles de Moüy, ambassadeur de France, fut autrefois notre représentant à Athènes pour le plus grand avantage des intérêts français. Nul n'était mieux désigné que lui pour marquer de quelle façon nous devions envisager les événements de Macédoine. Plutôt que de nous inspirer simplement dans un article de ses déclarations, nous avons cru préférable de les reproduire dans leur netteté. Nous devons en retenir surtout la conception qu'il nous indique des intérêts français dans la question, particulièrement en présence du *Livre jaune;* celui-ci donnait à notre diplomatie une apparence bulgarophile, en passant sous silence le facteur grec; on sait l'émotion qu'il souleva chez les Hellènes et qui se traduisit par la conversation de M. d'Ormesson, notre représentant actuel à Athènes, avec le ministre des Affaires étrangères de Grèce, conversation reproduite ultérieurement dans une dépêche. M. de Moüy exprime le souhait qu'une tout autre direction soit donnée à notre diplomatie, si tant est que ce soit volontairement que celle-ci soit ou semble être engagée aujourd'hui dans une voie opposée à celle qu'il indique. Nos lecteurs jugeront sans doute que ces déclarations se suffisent à elles-mêmes et valaient la peine d'être transcrites sans commentaires.

GABRIEL LOUIS-JARAY.

Résoudre la question de Macédoine par la diplomatie est une parfaite impossibilité, une chimère : certes je suis le premier à reconnaître la haute valeur de l'action diplomatique, ses services pour la cause de la paix, mais il ne faut pas lui demander l'irréalisable. Comment en effet nous apparaissent les facteurs en présence? Voici d'une part la Macédoine et les Macédoniens, c'est-à-dire des entités. Je cherche en vain une Macédoine, je voudrais trouver un peuple macédonien; il me faut pour cela remonter jusqu'aux époques antiques de Philippe et d'Alexandre. Il y avait alors un Etat macédonien, qui semble bien grec : Alexandre était hellène, sinon de naissance et de race, au moins d'éducation, ayant été élevé par Aristote, et c'est la civili-

[1] *Quest. Dipl. et Col.*, 1er juin 1903.

sation grecque que lui et ses armées répandirent dans une partie du monde. Depuis lors, ce peuple macédonien, à la race incertaine, en tout cas hellénisé, a peut-être subsisté dans les couches profondes de la population macédonienne, mais il ne nous apparaît plus. L'apparence, c'est un embrouillement de races; les cartes du jeu ont été mélangées, au point qu'on ne peut s'y reconnaître. Prenez toutes les cartes ethnographiques : les hachures qui désignent telles ou telles nationalités ne sont jamais aux mêmes endroits. Il est en effet souvent difficile de savoir à quelle race reporter un village : la langue, la religion, l'école ne sont pas toujours des indications exactes; il faudrait étudier tour à tour la civilisation et les sentiments de chaque agglomération, besogne impossible ! Nous ne pouvons juger que sur des présomptions, des vraisemblances. A cet égard, il semble bien que ce soient encore les Grecs qui dominent en Macédoine : le *Messager d'Athènes*, organe d'un Français résidant depuis longtemps en Grèce, a publié sur ce point une série d'articles qui me paraissent très suggestifs. D'autres indices me font pencher vers la même conclusion. Mais il n'en demeure pas moins que la Macédoine comprend aujourd'hui le résidu de toutes ces nations qui peu à peu se sont détachées de l'Empire ottoman. La diplomatie est impuissante à faire à chacun sa part; elle ne peut dire à chaque nationalité : voici votre morceau réservé; le morceau est toujours trouvé trop petit par l'une, trop grand par les autres.

Et ce n'est pas tout. Il y a le Sultan. Croit-on que celui-ci se laissera enlever, sinon de force, ses territoires? Sans doute, on prétend réserver son pouvoir, mais l'obliger à des réformes. Ah ! les réformes ! la diplomatie ne peut mieux faire actuellement : il n'y a donc qu'à l'approuver d'agir en ce sens; mais il faut bien se rendre compte que les réformes ne sont pas un remède curatif, c'est tout au plus un calmant momentané. Dans le mal chronique, on fait une piqûre de morphine, et c'est tout. Il ne faut pas se le dissimuler : la seule solution est celle qui a permis de faire la Grèce, la Roumanie, la Serbie, la Bulgarie, etc. ; de même que jadis le Turc rongea peu à peu l'Empire grec jusqu'à s'en emparer tout entier, de même aujourd'hui la chrétienté suit la même voie, mais en sens inverse. Les réformes sont le palliatif que met en avant une diplomatie embarrassée qui ne veut pas la guerre; le Sultan n'en fera aucune de réelle et profonde : les Turcs de Macédoine n'en veulent pas. Rien de durable ne peut se fonder par cette méthode. La seule efficace est rendue quasi impossible aujourd'hui, car les puissances n'ont pas devant elles une nation à qui l'on rendrait

la liberté de ses destinées. Nous ne pouvons donc qu'attendre et souhaiter qu'un peuple se révèle, qu'on puisse libérer.

A vrai dire, Grecs et Bulgares travaillent, mais par des moyens différents : les premiers plus civilisés, plus instruits, aussi plus timides depuis leurs récentes défaites, essaient d'helléniser la Macédoine par la puissance de leur culture et la propagande des idées. Les seconds, race encore fruste, très inférieurs aux Grecs en civilisation, veulent lutter par le coup de main, le meurtre et la terreur. Quant à moi, je crois que, sur le terrain purement pacifique, les Grecs s'assimileraient les populations. Leur force à cet égard a toujours été incontestable : depuis les temps antiques, où ils ont quasi hellénisé Rome victorieuse, jusqu'au jour présent où la grécisation se marque en Asie Mineure et dans l'Albanie du Sud, le peuple grec s'est toujours montré un remarquable assimilateur. C'est sur cette faculté qu'ils peuvent compter, s'ils s'en donnent la peine, pour faire un empire ottoman à leur image et par là prendre des gages pour l'avenir.

Mais il n'y a pas que la force de l'idée et de la culture ; la force des armes doit entrer en jeu et c'est cela qui peut faire échec à la propagande grecque. On comprend que la Grèce n'aspire présentement qu'à la paix et veuille se ménager les bonnes grâces de la Sublime Porte, car pacifiques et non-combattus, les Grecs ont dans l'Empire les atouts dans leur jeu. C'est ce que sentent très bien les Bulgares : leur action brutale en Macédoine n'a d'autres buts que de contrecarrer l'action pacifique des Grecs, de reconquérir sur eux par la force ce que ces derniers ont pris par leur développement pacifique.

Que pouvons-nous actuellement, sinon laisser le Sultan rétablir l'ordre troublé par les Bulgares, nous efforcer, par une action diplomatique vigilante d'empêcher toutes représailles injustes, endormir le mal pendant un temps par l'espérance de réformes ou par leur réalisation qui ne sera jamais que très fragmentaire. Le reste ne dépend pas de nous, mais des circonstances, de l'événement. Le feu peut être mis aux poudres à l'improviste et l'Europe peut être contrainte à intervenir.

Dans cette occurrence, quel est notre intérêt, à nous autres Français? A mon sens, il est clair et non douteux : nous devons nous faire les protecteurs des Grecs, leur obtenir par notre action tout ce qu'il sera possible. Sans doute, nous n'avons aucun motif de nous poser en adversaires des autres nationalités, nous devons au contraire souhaiter leur force, leur indépendance, nous devons vouloir que les Balkans soient leur domaine réservé, sur lequel n'empiètent pas les grandes

puissances. Mais, parmi elles, notre intérêt est de favoriser les Grecs. Pourquoi ? il ne s'agit point ici de sentiment, quoique incontestablement les philhellènes de France se rappellent toujours ces vieux souvenirs de la littérature, de l'art et de la beauté hellènes, avec lesquels nos cerveaux ont été pétris ; il ne s'agit pas seulement de suivre une tradition bientôt séculaire, car la France fut la première à vouloir et à favoriser l'indépendance grecque ; il ne s'agit même pas de se laisser prendre au charme de ce peuple et de répondre aux sentiments amis que j'ai pu apprécier là-bas. C'est notre intérêt qui nous commande d'agir en ce sens. De toutes les nationalités des Balkans, c'est la seule qui ne soit pas sous le protectorat moral des voisins du Nord. Des autres, nous ne pouvons espérer faire nos clientes : la place est prise. La Grèce, au contraire, peut servir l'influence française, en échange des services que nous lui rendons. C'est là seulement que nous pouvons espérer posséder une action prépondérante. Dès aujourd'hui nous tenons une large place en Grèce : notre langue est parlée partout ; pendant les six ans que j'ai passés à Athènes, j'ai pu, et dans la capitale et dans les grandes villes, trouver partout une société parlant le français. Cette situation, nous devons aspirer à la consolider ; et quelle politique meilleure que celle qui répond tout à la fois à nos sentiments traditionnels, à des souvenirs toujours chers, au progrès de la civilisation, en même temps qu'à l'intérêt français, guide de notre action ?

Il n'est donc pas douteux que si quelque événement, — qu'on doit toujours prévoir, — venait forcer l'Europe à tenir un nouveau Congrès de Berlin, il nous faudrait jouer partie liée avec la Grèce. En 1878, sans vouloir une grande Bulgarie, le Congrès favorisa cependant l'extension de la principauté bulgare créée par l'invention de la Roumélie orientale. Je me rappelle encore au Congrès lord Salisbury se levant : grand, chauve, l'image d'un *ecce homo*, il nous dit avec son intonation d'Anglais, la merveilleuse trouvaille qu'il proposait. On savait à quoi s'en tenir. Un congrès est une scène où chacun débite plus ou moins bien son rôle. Et quelques années après, l'Europe laissa faire et la Bulgarie se doubla de la Roumélie. La malheureuse Grèce fut moins favorisée. J'eus plus tard la délicate mission de lui faire entendre raison, de lui montrer le beau morceau qu'après tout on lui avait accordé en lui donnant la Thessalie, de la convaincre qu'il y avait maldonne dans la promesse de l'Europe de lui remettre cette Epire, qui est cependant toute grecque et que mes efforts avaient contribué à lui faire promettre. Elle a droit à quelques compensations

et nous devrions obtenir pour elle l'Epire, le sud de l'Albanie et le plus possible de la Macédoine.

Mais quand le pourrons-nous, et le pourrons-nous? Nul ne le sait. Tout dépendra des circonstances dans lesquelles la question d'Orient se posera. C'est pour nous l'inconnu. Qui aurait dit, il y a cent ans, que les Balkans seraient divisés en petits Etats et ne seraient pas la proie de la Russie. Sait-on ce qui s'y prépare, avec les ambitions italiennes en Albanie, l'Autriche qui surveille la plaine du haut de la Bosnie, la Russie qui ne se désintéresse point de Constantinople, l'Allemagne qui y joue son rôle? On peut rêver de Confédération balkanique, d'Empire grec, d'Unité comme dans la péninsule voisine, qui certes en était éloignée il y a seulement un siècle. Mais cela sort du domaine des prévisions actuelles. Présentement, au jour où notre diplomatie aurait de nouveau à décider du sens de son action, il me paraît que ses efforts devraient tendre à favoriser une « plus grande Grèce ».

CHARLES DE MOÜY,

Ambassadeur.

LES DERNIERS TRAVAUX

DE

L'INSTITUT COLONIAL INTERNATIONAL

Il n'est pas nécessaire de dire aux lecteurs des *Questions Diplomatiques et Coloniales* ce qu'est l'Institut Colonial international; mieux qu'une longue étude, l'article que M. Charles Noufflard a publié ici même sur la session tenue à La Haye en 1901 [1] leur a fait connaître à quel genre de travaux se livrent au moins tous les deux ans, dans des réunions plus ou moins espacées, mais qui tendent à se multiplier et à devenir annuelles, les membres de cette association exclusivement scientifique et dépourvue de tout caractère officiel. Fondé en 1894, sur l'initiative de M. J. Chailley-Bert, le secrétaire bien connu de l'Union Coloniale française, par MM. Léon Say, J. D. Fransen Van de Putte, le grand ministre réformateur des colonies néerlandaises, et Van der Lith, pour « faciliter et répandre « l'étude comparée de l'administration et du droit des colo- « nies [2] », l'Institut Colonial international est vraiment, comme on l'a dit, — grâce à la présence de personnages qui ont marqué d'une manière éminente leur place dans l'administration de leur patrie et de différentes colonies, — une admirable école d'enseignement mutuel, du moins pour les plus jeunes de ses membres, pour ceux qui se rendent aux sessions avec le désir de bénéficier de l'expérience d'autrui et d'obtenir de chacun des indications précises sur tel ou tel point encore peu étudié, sur telle ou telle expérience coloniale récente, sur les conséquences réelles de telle ou telle modification dans la législation ou l'administration d'une colonie déterminée. Commencées dans la salle des séances, dans des discussions suscitées par l'examen

---

[1] *L'Institut colonial international et la session de La Haye* (*Quest. Dipl. et Col.*. t. XII, 1er juillet 1901, pp. 29 41).

[2] Rappelons ici le passage essentiel de l'article 1er des *Statuts* de l'Institut Colonial international. Cette Compagnie, dit le texte, « a pour but : 1° de faciliter et de répandre « l'étude comparée de l'administration et du droit des colonies; en particulier : des « différents systèmes de gouvernement des colonies (possessions, protectorats, etc.); de « la législation coloniale, en tant qu'elle peut intéresser, soit plusieurs colonies déter- « minées par des mesures arrêtées en commun, soit toutes les colonies par l'importance « des problèmes résolus; des ressources des diverses colonies, de leur régime écono- « mique et commercial, etc.; 2° de créer des relations internationales entre les per- « sonnes qui s'occupent d'une façon suivie de l'étude du droit et de l'administration « des colonies — hommes politiques, administrateurs, savants, — et de faciliter « l'échange des idées et des connaissances spéciales entre hommes compétents; « 3° d'organiser le plus rapidement possible un bureau international de renseigne- « ments... »

de rapports soigneusement étudiés, les conversations se poursuivent en dehors d'elle, fécondes en enseignements multiples, grâce à la bienveillance de ceux qui, sans se lasser, mettent à la disposition de collègues plus jeunes, membres effectifs ou associés, les trésors de leurs observations et de leur expérience.

Ainsi s'explique que les sessions de l'Institut Colonial international, en dépit du petit nombre et de la dispersion de ses membres, soient de plus en plus fréquentées. Jamais peut-être n'avait-on vu encore réunion pareille à celle de Londres; était-ce pour fêter cette sorte de consécration que donnait à la nouvelle association le fait de tenir pour la première fois, moins de dix ans après sa naissance, une session en Angleterre? La chose n'est nullement invraisemblable; en tout cas, dans une des salles de l'India Office, non moins historique[1], mais beaucoup plus austère que la belle salle de Trèves du Binnenhof, que de personnages éminents rassemblés aux côtés de lord Reay, ancien gouverneur de Bombay, ancien sous-secrétaire d'Etat pour les Indes, président de l'Instiut Colonial international, et de M. Camille Janssen, gouverneur général honoraire de l'Etat indépendant du Congo, secrétaire général! C'était S. A. le duc Jean Albert de Mecklembourg, président de la « Deutsche Kolonial Gesellschaft », le prince A. d'Arenberg, président du Comité de l'Afrique Française, M. Paul Cambon, l'ambassadeur actuel de France à Londres, ancien résident général en Tunisie, M. F. de Martens, l'éminent jurisconsulte dont l'autorité est universelle, M. N.-G. Pierson, ancien ministre des Finances des Pays-Bas, sir Alfred Lyall, ancien lieutenant-gouverneur des provinces du Nord-Ouest, membre du Conseil des Indes, sir Hubert Jerningham, ancien gouverneur de Maurice et de Trinidad, M. L. Bodio, le statisticien italien bien connu, le colonel Thys, MM. J. Chailley-Bert, Karl von der Heydt, Vohsen, le P. Piolet, d'autres encore dont nous aurions plaisir à citer les noms, si nous ne craignions d'abuser de la patience de nos lecteurs par une de ces énumérations dont, naguère, le bon Homère a su presque seul éviter la sécheresse et la monotonie.

Aussi bien n'est-ce pas là ce qu'il convient de faire à cette place, pas plus qu'il ne convient d'analyser l'excellent discours par lequel lord Reay a ouvert la session de 1903; bornons-nous donc à indiquer brièvement, avant la publication définitive du compte rendu sténographique des séances et des rap-

[1] Dans cette salle ont été transportés, en effet, et sont soigneusement conservés les portraits, les tableaux, les meubles de l'ancienne salle des directeurs de la Compagnie des Indes.

ports qui y furent présentés, quelles questions furent discutées à la récente session de Londres, et quelles idées émirent les différents orateurs qui prirent successivement la parole sur les questions mises à l'ordre du jour, vraiment très chargé, de la réunion.

***

Des cinq sujets sur lesquels des rapports avaient été distribués aux membres de l'Institut Colonial international, le premier, relatif au régime foncier, avait déjà été brièvement abordé en 1899 à la session de Bruxelles, et avait fourni à la session de La Haye de 1901 matière à une discussion très brillante et très approfondie; maintenue à l'ordre du jour de la session de Londres, la question du régime foncier aux colonies a retrouvé dans M. le Dr G.-K. Anton, professeur à l'Université d'Iéna, un rapporteur aussi érudit et aussi précis qu'auparavant[1]. Après avoir examiné, à l'aide des documents publiés par l'Institut Colonial au tome V de la série des textes relatifs au régime foncier, quel est ce régime même dans les colonies anglaises tropicales de l'Océanie et de l'Afrique, et avoir éclairé ces documents à l'aide des données que fournissent la géographie et l'ethnographie, M. Anton en a dégagé de la manière la plus claire ce qui est « spécifiquement anglais », à savoir « cette disposition qui, dans toutes les concessions de terres de la Couronne, stipule des réserves au profit des routes, des chemins de fer, et en général de tous les moyens de communication », et cette autre disposition encore qui, « pour « l'octroi de concessions de terres, ne fait aucune diffé- « rence entre les Anglais et ceux qui ne le sont pas ». C'est en s'inspirant des faits relevés par lui au cours de son étude que le savant professeur d'Iéna s'est trouvé amené à formuler les trois thèses suivantes, dont nous reproduisons scrupuleusement le texte :

I. — *a*) Toutes les terres destinées aux indigènes doivent être réservées comme telles et exceptées de la liberté des transactions.

b) Les cultures des indigènes et leur méthode de travail doivent être développées d'une façon rationnelle; il y a lieu éventuellement d'en introduire de nouvelles en faisant connaître aux indigènes les plantes appropriées et en les initiant au travail nécessaire à leur culture.

---

[1] On se rappelle que différentes études du Dr Anton ont naguère été publiées dans les *Questions Diplomatiques et Coloniales*, notamment son *Parallèle entre la colonisation ancienne et la colonisation moderne, démontré par les colonisations française et anglaise du Canada*, en 1898 (t. III, p. 355-365, 432-438 et 487-495), et son travail sur *le Régime foncier dans l'État indépendant du Congo*, en 1900 (t. X, p. 156-167 et 212-223).

II. — *a*) Ce n'est pas le capital privé seul qui constitue le facteur le plus approprié pour la mise en valeur des terres de la Couronne dans les régions tropicales; l'Etat et les communes peuvent également s'y employer avec plein succès.

b) Les terres de la Couronne dans les régions tropicales ne doivent pas être cédées aux sociétés et aux particuliers en pleine propriété, mais en jouissance temporaire seulement.

III. — *a*) Pour la colonisation nouvelle de régions tropicales, l'Acte Torrens est, de toutes, la meilleure forme de constatation du droit immobilier : par contre, sa substitution à un système de droit immobilier existant dépend de la valeur de celui-ci.

b) Le droit immobilier, si excellent qu'il soit, ne suffit pas à créer une situation saine d'agriculture : il faut qu'à côté de lui fonctionne un crédit foncier colonial approprié.

Dans la discussion qui a suivi ont été fournis de très précieux renseignements sur ce qui se passe au point de vue du régime foncier dans différentes colonies néerlandaises (Java et Sumatra), dans les nouvelles colonies américaines, etc. ; mais ce n'est peut-être pas tant dans ces exposés substantiels dus à MM. van Deventer et A.-W. Greely, ni dans celui fait par M. A.-L. van Hasselt, professeur à l'Ecole de Delft, sur les coutumes des Malais de Sumatra, que dans l'examen de ce que peuvent faire les indigènes qu'a résidé l'intérêt du long échange de vues auquel se sont livrés les membres de l'Institut Colonial international.

M. le Dr C.-Th. van Deventer avait débuté par demander à M. Anton de modifier certaines de ses expressions (pour lui, toutes les terres destinées aux indigènes doivent être exceptées de la liberté des aliénations aux non-indigènes) et par montrer comment la création d'une section spéciale pour les indigènes au célèbre Jardin botanique de Buitenzorg répondait à un desideratum formulé par son collègue allemand. Placée sur ce terrain, la discussion s'est continuée pleine d'intérêt pendant plusieurs heures. M. Janssen, qui se refuse à voir dans les indigènes autre chose que des mineurs, ne pouvait pas critiquer la première thèse du Dr Anton ; il a par contre, sur la thèse suivante, exprimé quelques réserves, montré comment peut intervenir l'Etat dans la protection des terres indigènes, et recherché comment pourraient être pratiquement appliqués dans les colonies tropicales les principes posés par lui précédemment. Aucun des essais dont il a connaissance n'a réussi, et cela parce que : 1° le travail permanent n'est pas encore entré dans les habitudes des indigènes ; 2° le salaire est généralement trop fort; 3° le blanc même ne peut pas cultiver la terre dans les contrées tropicales ; aussi faut-il amener l'indi-

gène à mettre lui-même le sol en valeur. M. Janssen a terminé en préconisant l'introduction dans les colonies tropicales d'un système de métayage, de cheptel, susceptible de maintenir aux indigènes l'usage des terres dont ils avaient auparavant l'usage.

A l'encontre ou à l'appui de ce qu'avait dit M. C. Janssen, M. Ernest Vohsen a apporté un certain nombre de faits précis relatifs au développement de la culture du cacao à Lagos par les indigènes, et aux cultures entreprises au Cameroun avec le concours des naturels du pays dont (a-t-il dit en propres termes) « M. Wœrmann est enchanté ». Quant à faire de l'indigène l'associé du colon, c'est ce qu'on a essayé de réaliser dans le Sud-Ouest africain allemand sous forme de cheptel ; un premier essai n'a certainement pas abouti, mais il semble qu'une seconde tentative ait donné de bons résultats.

Sur l'invitation de M. Chailley-Bert, le colonel Thys a expliqué comment il avait procédé à l'égard des indigènes du Congo, et comment, à l'heure actuelle, les noirs employés aux travaux du chemin de fer de Matadi à Léopoldville, se pliaient d'eux-mêmes à la besogne et comprenaient la nécessité et les avantages du travail. Rien de plus intéressant que cette communication du colonel Thys, complémentaire de celles que l'Institut Colonial avait déjà entendues naguère dans ses sessions de Berlin et de Paris, et permettant de suivre une des plus curieuses évolutions auxquelles il puisse être donné d'assister ; aussi l'assemblée tout entière a-t-elle témoigné de la façon la plus manifeste, le plaisir que lui avait causé cet exposé sociologique plein de faits de la plus haute importance[1].

Prenant l'indigène à un stade plus élevé de son développement, M. le Dr Pierson (auquel on a dû d'autre part un magistral exposé du célèbre système Van den Bosch) a recherché les causes de l'endettement des indigènes de l'Inde anglaise, signalé leur ignorance, l'exaction de l'impôt, la rigueur de la perception, et, revenant sur certaines constatations faites naguère à la session de La Haye, insisté sur les dangers que présente l'usure faite par certains indigènes à leurs compatriotes. Sir Alfred Lyall et lord Reay ont confirmé l'exactitude des renseignements donnés par M. Pierson ; ils ont expliqué pourquoi on a dû, à cause de l'usure, renoncer à créer à Bombay des banques hypothécaires, et comment il conviendrait d'y

[1] M. Charles Noufflard a exposé, sur le même sujet, les faits qu'il avait pu récemment observer sur les chantiers de construction des chemins de fer de Madagascar et de l'Ethiopie, et a ainsi apporté à la réunion de précieuses confirmations des paroles du colonel Thys.

créer des banques d'épargne ; le président de l'Institut Colonial a également indiqué pourquoi il est inexact de critiquer la rigueur de l'impôt, son exagération à Bombay, mais comment l'indigène souffre, durant les années de famine, de sa fixité ; ce qu'il conviendrait et ce qu'on s'efforce de faire, c'est, dans les années mauvaises, de donner plus de souplesse à l'impôt.

Il semble bien, au total, que M. J. Chailley-Bert ait, de cette discussion dont nous ne pouvons qu'esquisser à grands traits les principaux points, dégagé la véritable conclusion quand, après avoir montré comment MM. Pierson et Anton différaient d'opinion sur un même point, — sur la vente des terres indigènes, — parce qu'ils pensaient à des cas différents, et après avoir exposé ce qui avait été fait en Cochinchine et au Sénégal pour la culture des terres par les indigènes ; il a formulé les deux propositions suivantes : 1° tant que la chose sera possible, il conviendra de ne pas entraver la liberté des transactions ; 2° il ne faut pas s'en tenir à une thèse unique, mais bien avoir des solutions variables suivant les cas. Et telle est bien, en effet, la vraie solution scientifique de la question ; il est impossible, dans un problème aussi complexe que celui du régime foncier, de recourir à une seule règle générale ; là où le sol est bon, les indigènes pourront certainement, comme l'ont déclaré lord Reay et M. Chailley-Bert, produire du coton, du riz, du blé, sans que l'Européen ait besoin d'intervenir en aucune façon ; en sera-t-il de même ailleurs?

Les excellents rapports présentés par le Dr Anton aux différentes sessions de 1899, 1900, 1901 et 1903 seront (ainsi en a-t-il été décidé sur la proposition de M. Chailley-Bert) réunis avec les discussions qu'ils ont suscitées dans une publication spéciale dont nous ne saurions trop, d'ores et déjà, recommander la lecture à tous ceux qui s'intéressent aux questions coloniales. Ils y trouveront une foule de renseignements précieux et de vues instructives, et quand, arrivés à la fin du volume, ils le fermeront, ils concluront sans doute que de tels rapports, de semblables discussions, font honneur à l'Institut Colonial international.

*
* *

Beaucoup moins importantes ont été les discussions soulevées par la question, soit des rapports politiques entre métropole et colonies, soit de l'enseignement colonial général.

Du consciencieux et intéressant rapport de M. Arthur Girault, nous ne dirons rien, puisque les *Questions Diplomatiques et Coloniales* en ont naguère publié une des parties les plus

importantes[1]; il nous suffira d'en donner ici les conclusions, telles qu'elles ont été formulées par l'auteur lui-même à la fin de son travail. Les voici :

I. — *Principes généraux :*

L'objectif de la politique coloniale doit être, non de préparer une séparation jugée d'avance inévitable, mais de maintenir et de fortifier les liens qui unissent les différentes parties de l'Empire.

En conséquence, la politique coloniale de la métropole doit être telle que les colonies n'aient aucun intérêt à la séparation.

II. — *Action de la métropole sur les colonies :*

La politique coloniale doit être basée sur un principe de décentralisation. En conséquence :

a) Les affaires administratives doivent être réglées sur place;

b) La direction gouvernementale doit être de préférence donnée dans la colonie;

c) Il est désirable que le pouvoir législatif impérial ou métropolitain vote pour chaque colonie une loi organique fixant les principes qui devront régir ses rapports avec la mère-patrie; mais la législation intérieure du pays doit être, autant que possible, faite dans la colonie;

d) L'organisation de la justice doit être décentralisée;

e) L'armée coloniale doit avoir une organisation autonome;

f) La législation douanière et le budget de la colonie doivent être faits sur place par les autorités locales.

— Dans les colonies de peuplement, il convient de décentraliser en étendant les attributions des assemblées représentatives.

Dans les colonies d'exploitation et dans les colonies mixtes, il convient de décentraliser en déconcentrant.

— En principe, et sauf dans les vieilles colonies de peuplement, l'autorité doit être concentrée aux colonies entre les mains d'un seul (principe d'unité d'autorité).

III. — *Action des colonies sur la métropole :*

Il est juste de reconnaître aux colonies le droit d'exercer une certaine influence sur la politique métropolitaine. Elles doivent avoir tout au moins voix au chapitre toutes les fois que leurs intérêts particuliers ou les intérêts généraux de l'empire sont en jeu.

A défaut de la constitution d'un Parlement impérial, il est désirable que les colonies soient représentées au Parlement métropolitain; mais les règles relatives à la composition du corps électoral ne doivent pas être les mêmes dans les colonies nouvelles que dans la métropole et peuvent varier suivant les colonies.

— Les habitants des colonies et ceux de la métropole doivent être placés, en fait comme en droit, sur un pied d'égalité absolu, au point de vue de l'admissibilité aux honneurs et aux fonctions publiques.

---

[1] Voir la revue du 1er mai 1903, t. XV, pp. 585-589 (*La représentation des colonies au Parlement*). Dès 1897, M. A. Girault avait fait au Congrès international colonial de Bruxelles une communication sur les *Rapports politiques entre la métropole et les colonies : Représentation des colonies* (*compte rendu*, p. 112-123).

Que de questions méritant soit un minutieux examen, soit une longue discussion, soulevées par le rapport dont on vient de lire les conclusions! En particulier sur les propositions de M. Girault relatives à l'action des colonies sur la métropole, on pouvait s'attendre à une lutte ardente; il n'en a rien été. Seul, sir Hubert Jerningham, dans un travail remarquablement composé, écrit dans un français plein de nerf et d'élégance tout à la fois, a successivement examiné une à une les différentes « positions » formulées par le rapporteur, indiquant pourquoi il adoptait un certain nombre d'entre elles, et pourquoi il rejetait les autres. Il a, comme il fallait s'y attendre, particulièrement combattu la phrase dans laquelle M. Girault déclarait considérer comme désirable que les colonies fussent représentées au Parlement métropolitain, et a donné, avec son autorité d'homme d'action et d'expérience, rompu aux affaires et n'envisageant pas seulement les choses à un point de vue théorique, son adhésion complète aux idées formulées par M. d'Estournelles de Constant sur la représentation coloniale.

Pourquoi, après ce début plein de promesses, la discussion a-t-elle perdu toute vivacité? Il est assez difficile de le dire. Sans aucun doute, les membres français de l'Institut Colonial international étaient particulièrement frappés de la leçon qui s'était dégagée pour eux dans l'intervalle, à Mansion House, de l'invitation faite par le lord maire, sir Marcus Samuel, juif de naissance, à un jésuite français, de bénir la table où la Cité de Londres conviait ses hôtes à s'asseoir; mais en était-il de même pour les autres membres de l'Institut? Avaient-ils les mêmes raisons de méditer cet acte de politesse, de tolérance et de liberté, et n'avaient-ils rien à dire, sur les questions controversées entre le rapporteur et sir Hubert Jerningham, qui n'eût déjà été dit par l'un d'entre eux? Non, sans aucun doute; mais, visiblement, on s'est réservé, attendant peut-être, pour examiner à fond les théories de M. A. Girault, que le sujet étudié par M. Chailley-Bert (« Quelle est la meilleure manière de légiférer pour les colonies? ») fût mis en discussion. Mais cette importante question a été, en dépit des efforts faits par M. de Martens pour qu'il en fût autrement, réservée pour la prochaine session, et voilà comment le travail de M. Girault n'a pas été aussi complètement étudié qu'à tous les points de vue il méritait de l'être; il le sera d'ailleurs sans aucun doute un peu plus tard, car la question des rapports politiques entre métropole et colonies demeure, comme plusieurs autres, à l'ordre du jour des futures sessions de l'Institut, et elle ne tardera pas à être reprise d'une manière ou d'une autre, et à être traitée avec

toute l'ampleur que comporte un sujet aussi considérable et aussi complexe.

*
* *

En sera-t-il de même de la troisième question inscrite à l'ordre du jour de la session de Londres, celle de l'enseignement colonial général? Nous n'oserions l'affirmer. Tout le monde avait cependant été d'accord en 1900 pour la mise à l'étude de ce sujet important et délicat, que le rapporteur a débuté par définir. L'enseignement colonial général, c'est, a-t-il dit, celui qui est destiné au grand public lettré de l'une ou l'autre des métropoles européennes, à ceux qui viennent chercher auprès des maîtres de l'enseignement public des informations précises et rigoureusement contrôlées, des méthodes scientifiques et une haute culture intellectuelle. Cette définition une fois donnée, nous nous sommes efforcés d'envisager, dans les différents paragraphes de notre travail, les multiples questions qui se posent au sujet de la constitution et de l'organisation de l'enseignement colonial général; puis, après avoir présenté un bref tableau d'ensemble de cet enseignement, tel qu'il existe actuellement dans les différents pays colonisateurs de l'Europe, nous avons cru pouvoir conclure en formulant les propositions suivantes :

I. — Un enseignement colonial général doit exister dans chaque métropole, parce qu'un enseignement de ce genre est d'une réelle utilité.

II. — Cet enseignement doit être considéré comme un exercice de haute culture intellectuelle et orienté dans un sens rigoureusement scientifique et dans un but absolument désintéressé. Il doit laisser à d'autres institutions d'un caractère différent la préparation absolument spéciale, et immédiatement directe et pratique aux entreprises coloniales.

Mais il ne doit s'interdire en aucune façon de montrer les applications pratiques qui en découlent, et il ne doit même négliger aucune occasion de mettre ces applications en pleine lumière.

III. — L'enseignement colonial général doit avoir des cadres très larges et très souples; la géographie, l'ethnologie, l'histoire, les sciences physiques et naturelles en constitueront les cadres.

Quant à l'étude des langues indigènes, à celle du droit et des différentes sciences, en vue des applications que ces sciences peuvent immédiatement trouver dans les pays neufs, etc., elle sera réservée pour un autre enseignement pratique, préparatoire et spécial aux différentes carrières coloniales.

IV. — L'enseignement colonial général doit être donné dans les Universités existant dans chaque métropole.

V. — Il devra varier d'importance, non seulement suivant les pays, mais même à l'intérieur de chaque pays, suivant les régions, et pourra, suivant les intérêts locaux et les relations de différentes régions avec les colonies et avec l'étranger, s'attacher particulièrement à l'étude d'une

partie déterminée de la terre, sans perdre pour cela son caractère scientifique et désintéressé.

VI. — Dans certaines métropoles européennes, l'enseignement colonial général, tel qu'il a été défini plus haut, n'existe encore en aucune manière; dans d'autres, l'initiative gouvernementale et l'initiative privée travaillent avec persévérance à l'organiser. Mais le plan d'ensemble a commencé par faire défaut, de telle sorte que, jusqu'à présent, un tel enseignement n'existe encore nulle part d'une manière complète.

VII. — Impossible à constituer entièrement du jour au lendemain, il peut, dès maintenant, l'être systématiquement en partie. Les lacunes se combleront peu à peu, par suite de la formation d'hommes aptes à remplir chaque chaire.

VIII. — Alors pourront être créées dans les Universités des sections coloniales, formées par la réunion des différentes chaires existantes et douées de leur individualité propre. Ce jour-là seulement, l'enseignement colonial général atteindra son plein et entier épanouissement.

De ces propositions, aucune n'a été discutée à fond par les membres présents de l'Institut Colonial, contrairement à l'attente du rapporteur, à qui certaines divergences d'opinion avaient naguère semblé promettre, — lorsque, à la fin de la session de La Haye, en 1901, il avait dû faire un exposé succinct de ses idées, — un échange de vues opposées, et, selon l'expression de M. Chailley-Bert, des luttes courtoises, mais terribles. Il serait toutefois très injuste de dire que l'examen du rapport sur l'enseignement colonial général ait été sans intérêt; M. L. Nocentini, professeur à l'Université de Rome, a donné de précieuses indications sur les sérieux efforts faits en Italie pour créer un enseignement colonial; M. Van Hasselt, après avoir rectifié certaines idées trop optimistes du rapporteur relatives à la connaissance que possède le peuple néerlandais des questions coloniales, a esquissé tout un système d'enseignement colonial, en débutant par les écoles élémentaires. Enfin, le P. Piolet a, de son côté, brièvement exposé ses vues sur l'organisation complète de l'enseignement colonial en France, depuis l'école primaire jusque dans les Facultés; il a terminé en demandant quelque chose de plus : la création, au Collège de France, de cette chaire de science coloniale, pour laquelle la Chambre des députés a refusé les crédits qu'avait naguère demandés le groupe colonial, sur l'initiative du prince A. d'Arenberg, d'accord avec le ministre de l'Instruction publique [1]. Notons aussi — avec un échange de vues entre M. Von der Heydt, président de la Société allemande de l'Est de l'Afrique, et M. Chailley-Bert sur ce qu'est la science et sur la science

[1] Nous ne pouvons qu'applaudir à cette proposition, que nous avions nous-mêmes formulée naguère, dans notre rapport préliminaire à la session de La Haye de 1901.

coloniale — que M. Augustin Bernard, à propos de la troisième proposition dont on vient de lire le texte, a demandé, en appuyant sa demande sur de sérieux motifs, l'introduction des langues indigènes dans les cadres de l'enseignement colonial général.

Telles sont les principales observations qu'a motivées le rapport préparatoire à la dernière des questions discutées par l'Institut Colonial international dans sa session de Londres; un certain nombre d'autres points du rapport (la place de l'histoire dans l'enseignement colonial général, par exemple), abordés seulement dans des conversations particulières, pourront être repris à une des prochaines réunions de l'Institut, lorsque les progrès réalisés dans les différentes métropoles européennes par l'enseignement colonial général nécessiteront une nouvelle étude de la question, qui a d'ailleurs été maintenue à l'ordre du jour.

* * *

Peut-on dire, au reste, que l'Institut Colonial, après avoir étudié à fond une question déterminée, après avoir publié sur elle une série de documents, la laisse de côté et s'en désintéresse ? Nullement. Rien n'en fournit mieux la preuve que la proposition faite par le Dr N.-G. Pierson et par ses collègues néerlandais[1] de constituer dans chaque pays une commission composée de membres de l'Institut Colonial, dont la tâche serait de se tenir au courant des nouveaux documents importants se rapportant aux colonies relevant de ce pays et relatifs à des sujets déjà traités dans les publications de l'Institut, puis de signaler au président de la Compagnie, avec un exposé des motifs, les documents dont elle jugerait la publication utile. L'Institut Colonial a accepté avec empressement cette proposition, qui était précédé de ce très court, mais décisif exposé des motifs :

« Dans la séance de l'Institut tenue à La Haye le 28 mai 1901, « notre collègue M. Chailley-Bert, en parlant des publications « relatives au régime foncier, faisait l'observation qu' « aucune « collection de documents ne peut être close : celles que nous « considérons aujourd'hui comme définitives seront vieillies « dans cinq ans. »

« Cette observation peut être appliquée à tout ce que notre « Institut a publié jusqu'ici. Dans cinq ans, et peut-être plus « tôt, une grande partie de ces travaux n'aura qu'une valeur « historique; les publications donneront un tableau de la légis- « lation telle qu'elle était autrefois, et ceux qui les consulte-

[1] MM. J.-H. Fransen Van de Putte, C.-Ph. van Deventer et A.-L. van Hasselt

« ront pour y trouver la législation existante courront grand « péril de se tromper.

« Il n'y a qu'un moyen d'écarter le danger, c'est de continuer « à publier les documents se rattachant aux sujets traités dans « les publications antérieures. »

Ainsi l'Institut Colonial international s'achemine peu à peu vers la publication de cette *Revue Coloniale internationale*, contenant des articles d'un intérêt général pour les colonies de toutes les nations, dont, dès le premier jour, l'article 2 de ses *Statuts* a envisagé la création ultérieure [1]. Cette publication nouvelle, qui ne saurait manquer de rendre les plus grands services, constituera sans aucun doute dès son apparition le digne pendant de la *Bibliothèque Coloniale internationale* dans les six séries de laquelle ont déjà été publiés dix-sept volumes de documents de la plus haute importance sur la main-d'œuvre, les fonctionnaires coloniaux, le régime foncier, le régime des protectorats, les chemins de fer aux colonies et dans les pays neufs, le régime minier [2]. A l'énorme travail que représente la réunion des matériaux nécessaires pour la composition de ces dix-sept volumes, le choix à faire entre les documents, la traduction en français des textes étrangers, ajoutez la rédaction des rapports préliminaires à la discussion de chaque question mise à l'ordre du jour [3], la publication de six volumes de comptes rendus des sessions, la création d'un bureau international de renseignements et d'une bibliothèque coloniale, et vous comprendrez pourquoi l'excellent président de l'Institut Colonial, lord Reay, pouvait dire le 26 mai dernier, dans son magistral discours d'ouverture, que la Compagnie est vraiment sortie de l'enfance et peut dès maintenant tirer honneur de l'œuvre qu'elle a accomplie.

HENRI FROIDEVAUX.

---

[1] « Pour atteindre ce but (le but défini dans l'article 1er des *Statuts*), l'Institut : « ... 2° préparera, aussitôt qu'il sera d'avis que le moment est propice, une *Revue* « *Coloniale internationale* contenant des articles d'un intérêt général pour les colo- « nies de toutes les nations. »

[2] Voici l'état actuel de ces publications : 1re série, *la Main-d'œuvre aux colonies*, 3 vol.; 2e série, *les Fonctionnaires coloniaux*, 2 vol.; 3e série, *le Régime foncier aux colonies*, 5 vol.; 4e série, *le Régime des protectorats*, 2 vol.; 5e série, *les Chemins de fer aux colonies et dans les pays neufs*, 3 vol.; *le Régime minier aux colonies*, 2 vol. — A ces différentes séries s'ajoute, hors cadre, la série des comptes rendus des six sessions tenues à Bruxelles en 1894 et en 1899, à La Haye en 1895 et en 1901, à Berlin en 1897 et à Paris en 1900 (6 vol.).

[3] Trois des rapports distribués aux membres de l'Institut Colonial avant la session de Londres n'ont pas été discutés; ce sont ceux de MM. J. Chailley-Bert sur la meilleure manière de légiférer aux colonies, de Valroger sur le régime minier dans les trois Guyanes, et de l'illustre Sir Alfred Lyall sur l'irrigation dans l'Inde. Ces rapports seront examinés dans la prochaine session, qui aura lieu à Wiesbaden en 1904 sous la présidence du duc Jean-Albert de Mecklembourg, durant la semaine qui précédera la Pentecôte.

LES EMPLOYÉS COLONIAUX

DE NOS POSSESSIONS D'AFRIQUE

Voilà un sujet qui pourrait sembler peu digne d'être traité dans une Revue, du genre de celle-ci, aux yeux des personnes (et le nombre en va heureusement diminuant sans cesse), qui pensent que les questions, qui s'y rattachent, n'ont qu'une importance à peine équivalente à la matière des emplois dans la métropole. Mais, pour ceux qui sont plus familiarisés avec les choses d'outre-mer, il en est tout différemment; s'ils estiment que l'avenir de notre domaine africain dépend de la façon dont sera, en fin de compte (il faudra bien y arriver un jour ou l'autre, et le plus tôt sera le mieux), résolu le problème de la main-d'œuvre indigène, ils considèrent, aussi, que le choix des agents et employés, qui sont appelés à diriger cette main-d'œuvre et à représenter sur place des grandes sociétés coloniales, est d'un intérêt capital pour leur avenir, et que celui-ci est intimement lié à la manière dont le personnel sera *recruté*, *traité* et *surveillé*. On peut donc, semble-t-il, parler utilement du choix des auxiliaires à envoyer au loin, des conditions et avantages qui leur sont ou doivent leur être faits, des procédés divers à employer à leur égard, de la direction à imprimer à leurs efforts, du contrôle de leurs actes et des récompenses à ne pas marchander, lorsqu'elles sont méritées. Il importe, en effet, d'éclairer l'opinion publique que les tendances de publications récentes pourraient égarer, si l'on s'abstenait de mettre toutes choses au point. Parmi les maisons de commerce et les sociétés coloniales, possédant des intérêts en Afrique, il s'en trouve malheureusement plusieurs dont les chefs ignorent ou dédaignent l'art de choisir leurs employés, les traitent là-bas presque inhumainement, ou bien encore ont besoin, pour la réalisation de leurs spéculations en Europe, de gens souples, mais tarés, qu'on écarte impitoyablement lorsqu'ils ne peuvent plus servir à rien; pour ne pas souffrir de révélations possibles, on les charge, au bon moment, de tous les péchés d'Israël; on

exploite leur passé douteux et leurs vices. Quand on peut arriver jusqu'à les affamer, c'est tout profit : moyennant un maigre subside, on se fait rendre les armes — c'est-à-dire les pièces — qui pouvaient nuire. Mais, à côté de ces coloniaux, se disant tels tout au moins, exploiteurs malhonnêtes de leurs semblables (employés modestes de factoreries ou gros actionnaires européens), il existe des maisons sérieuses qui font de leur mieux pour se recruter un personnel trié sur le volet, dont le souci est de sélectionner sans cesse les éléments divers qu'il renferme, dont, enfin, la préoccupation constante est de mettre chacun à la place qui convient le mieux à ses capacités, de récompenser les efforts sincères, d'améliorer la situation de tous, raisonnablement, pour qu'aucun ne soit fondé à se dire mécontent. Ainsi donc, il convient d'examiner : 1° la conduite à tenir à l'égard des candidats qui se présentent pour remplir les emplois vacants qu'ils se croient dignes de remplir; 2° les stipulations contractuelles à faire avec eux, leur raison d'être, leur légitimité et leurs sanctions possibles; 3° les diverses modalités d'engagement et la manière de les exécuter; 4° les conditions de confort et d'hygiène à adopter; 5° les relations des employés avec les agents principaux et les rapports des uns et des autres avec leur maison d'Europe, soucieuse de savoir exactement ce qui se passe, mais désireuse de maintenir la discipline, et non moins préoccupée de la défense de ses intérêts que de la situation et de l'avenir de chacun de ses auxiliaires. Car, aux colonies plus qu'en Europe, la paix sociale, disons aussi la paix économique, n'est possible que par l'union du capital et du travail, par leur entente équitable, par leur coopération constante : l'un, le capital, a le droit incontestable à une large rémunération pour les risques certains auxquels il s'expose ; l'autre, le travail, est fondé à obtenir non pas seulement un fort traitement (en nature ou en argent), eu égard aux risques spéciaux de santé qu'il fait courir, mais encore des compensations grandissantes avec les résultats qu'il donne, quand ceux-ci sont bien et réellement acquis, c'est-à-dire déduction faite d'un certain nombre d'éléments qui, trop souvent, figurent sur les inventaires, alors qu'ils constituent plus que des aléas : des pertes plus ou moins différées, bien que certaines. Il faut, en un mot, que capital et travail, suffisamment et également éclairés sur leurs intérêts respectifs, ne les croient pas opposés entre eux et que, en conséquence, un même esprit de solidarité ne cesse de les animer.

DU CHOIX DES EMPLOYÉS

A. *Conditions physiques.* — Pour qui connaît l'effet déprimant du climat tropical (action de la chaleur et de l'humidité) et les modifications, que produisent dans l'organisme divers changements dans l'alimentation (privation presque totale des légumes verts, etc.), et dans les habitudes, la nécessité de ne recruter les employés coloniaux que parmi des hommes sains et formés s'impose inéluctablement. Une visite préalable à un médecin consciencieux est donc obligatoire ; par là, l'on saura que le candidat n'a ni affection cardiaque, ni scrofule, ni rachitisme, ni tuberculose, ni maladie de foie. Pour le reste, ainsi que pour l'estomac et les intestins, la santé de l'intéressé dépendra de sa conduite, de son hygiène et de sa sobriété. S'il était toujours possible de choisir pour le mieux, il conviendrait de n'engager que des tempéraments moyens, ni trop bilieux, ni trop sanguins, ni trop nerveux. Quant à l'âge, je n'hésite pas à exclure les jeunes gens ayant moins de vingt ans et les hommes qui, n'ayant jamais vécu dans les pays chauds, dépassent trente-cinq ans; chez les premiers, il y a souvent insuffisance de formation physique ; chez les seconds, l'inconvénient contraire est fréquent. La meilleure période de la vie est donc vers la vingt-cinquième année, qui concorde à peu près avec la libération du service militaire. Il est évident que, si le séjour aux colonies dispensait de celui-ci, ainsi que de bons esprits le souhaitent, on pourrait y envoyer les jeunes hommes un peu plus tôt, à condition toutefois de leur éviter les moins bons endroits, afin de leur faciliter l'acclimatation ; cette observation, d'ailleurs, est d'ordre général et ne doit jamais être perdue de vue par les chefs de maisons : elle se rattache, au surplus, à la question très importante du milieu moral duquel il sera parlé plus loin.

B. *Conditions intellectuelles.* — Entre ceux, que leurs fonctions appellent à renseigner le public *sur ce qu'on peut faire aux colonies*, et des jeunes gens, désireux de s'expatrier, s'engage fréquemment le colloque suivant : « Je veux aller aux « colonies. — Dans laquelle ? — Cela m'est indifférent. — Pour « quoi y faire ? — Tout ce qu'on voudra ! » Voilà un homme de bonne volonté, pensera-t-on ! Non pas : c'est une pure non-valeur.

Combien je préfère l'individu qui vient dire : « J'ai fait mon « service militaire au Sénégal, au Soudan ; je me suis familia-

« risé avec les dialectes indigènes; j'ai observé le caractère et « la nature des gens; je crois avoir saisi les idées et les manières « qui conviennent à leur tempérament; si j'avais une place « sérieuse, assurée, il me semble que je me débrouillerais. » A celui-là, il ne faut pas demander grand'chose de plus; s'il a de la conduite et de la santé, il réussira; il convient seulement de ne pas le laisser partir, avant qu'il possède des notions de bonne comptabilité, lui permettant au moins de calculer ses prix de revient et de raisonner ses opérations. La connaissance d'une langue étrangère, l'anglais surtout, sera, sinon partout indispensable, du moins de la plus grande utilité.

C. *Conditions morales.* — La disposition d'esprit, dans laquelle partent les jeunes employés coloniaux, est de la plus grande importance, eu égard aux luttes morales qu'ils auront à soutenir là-bas, loin de leur famille, loin, souvent aussi, de tout contrôle sérieux, sans le frein du milieu civilisé, dans lequel nous vivons ici, qui étreint nos instincts parfois désordonnés, et aux exigences duquel nous conformons, volontairement ou même à notre insu, notre manière d'être. Le chef de maison, que vient solliciter un candidat, doit donc faire porter spécialement ses investigations sur le côté moral : la situation de sa famille, le nombre de ses frères et sœurs, l'école où il a étudié, son degré d'instruction, ce qu'il a fait depuis la fin de ses classes, les motifs qui l'invitent à partir si loin de sa patrie : autant de questions, la dernière surtout, qui appellent un examen approfondi. A son tour, le chef de maison expliquera ce qu'est la vie du commerçant, du colon, aux colonies; d'après celle où le candidat devra se rendre, il lui dira la dureté de l'existence, faite de labeur et de privations, sous un climat pénible, au milieu de populations à peu près sauvages, sans distractions intellectuelles en dehors du travail; il le désillusionnera sur les récits, parfois fantaisistes, de certains voyageurs qui, le péril et les ennuis passés, ne s'en souviennent plus guère dans leurs écrits; les actions d'éclat, pour le commun des mortels, c'est du roman; les chasses magnifiques, c'est du rêve; le trantran quotidien est plus monotone et ce trantran-là doit durer près de trois années avant qu'on puisse venir se refaire l'esprit et le corps dans le monde civilisé. En un mot, si la peinture doit rester exacte, il vaut mieux en foncer un peu les tons.

Il faut, en effet, tout prévoir et tout dire à celui qui veut partir; la solitude dangereuse, l'isolement néfaste, l'ennui démoralisateur, le découragement provenant de la maladie, du marasme des affaires, d'échecs immérités, d'ambitions hâtives, prématurées, inassouvies; il faut le prémunir, aussi, contre les

mauvais conseils, toujours plus ou moins intéressés; il faut le garder de ces inimitiés enfantines, inexplicables, qui énervent et nuisent à tout et à tous; il y a là une fâcheuse tendance, trop générale, contre laquelle il est nécessaire de réagir sans cesse; est-il raisonnable de voir, comme cela se produit souvent, quatre ou cinq blancs divisés en deux... camps, passer leur temps à s'observer mutuellement du matin au soir et à s'irriter jusqu'au paroxysme par des milliers de coups d'épingle indignes d'un être intelligent?

Quand, après tous ces avertissements, le chef de maison se sera, en dernière analyse, rendu bien compte qu'il a été compris, que le candidat ne demande pas à partir *n'importe où pour y faire n'importe quoi*, par suite d'une contrariété de famille, d'une histoire d'amourette, de mauvaise conduite ou de dissipation, mais parce qu'il *veut faire son trou* plus facilement qu'en France où la vie matérielle, absorbant de maigres salaires, empêche de réaliser la moindre économie, alors, mais alors seulement, il pourra espérer qu'il a devant lui un homme de volonté et décidé à obéir et à bien faire, mieux peut-être au loin qu'il n'aurait pu dans la métropole, parce que sa personnalité aura davantage l'occasion de s'y manifester, de s'y épanouir plus à l'aise. Quelques conseils au sujet de la conduite à tenir à l'égard du personnel féminin de là-bas ne seront pas déplacés : tout le monde y pense, en partant; mais l'hypocrisie de nos mœurs fait que personne n'en parle. Cela est mauvais.

Les dépenses d'un employé colonial, en dehors du point absolument secondaire (il doit rester tel toujours) qui vient d'être visé, sont de fort minime importance, puisque, généralement, il est défrayé de tout, sauf de son habillement qui, étant de coton blanc ordinaire, coûte bien peu par année; l'économie est donc presque forcée; de cet argent, l'intéressé fera, sans doute, deux parts : l'une sera laissée au siège de sa maison en compagnie, qui l'emploiera en achetant pour lui des valeurs de tout repos, d'où sécurité mutuelle; l'autre fera l'objet d'une délégation à sa famille qui, de la sorte, suivra ses efforts et saura régulièrement ce qu'il devient par la voie du chef de sa maison, du directeur de sa Société. Il n'y a pas à hésiter à engager un jeune homme qui, de lui-même, fixe ainsi le sort de son avenir; son intention de bien faire est évidente et sincère et si, au cours de son emploi, il a quelque défaillance de bon vouloir, des moments de lassitude dus à des désillusions, on ne lui ménagera pas les encouragements; le soutenir sera même un devoir, à condition toutefois que ces bonnes dispositions ne l'amènent pas à abuser.

Mais si le sujet est bon, le fait se produira rarement et sa bonne conduite lui gagnera rapidement l'estime et la confiance de ses chefs.

DES STIPULATIONS CONTRACTUELLES ET DE LEUR EXÉCUTION

Je suis résolument partisan du contrat écrit, bien en règle, tout au moins pour la première fois que l'on traite; malgré tout, on se connaît peu; il est bon de s'étudier; de plus, les jeunes gens ont souvent besoin d'être retenus par quelque chose de plus que la pure raison; enfin, il est nécessaire que chacun connaisse bien la nature et l'étendue de ses droits et de ses devoirs.

Voici les points principaux qui doivent faire l'objet de précisions bien nettes :

M) Taux et mode de règlement du salaire; éléments complémentaires de rémunération.

N) Frais de voyage et rapatriement; maladies, etc., etc.

O) Inhibitions relatives à l'acceptation d'emploi dans la même colonie.

M. *Taux et modes de rémunération.* — Il était d'usage, jadis, dans les maisons commerçant au Sénégal et dans les Rivières du Sud, de traiter sur des bases très larges avec un homme au courant du pays; on lui confiait une pacotille importante; il édifiait, à ses frais, les installations qui lui étaient nécessaires pour la traite de la gomme et des arachides à laquelle il se livrait. Ses produits d'exportation étaient réalisés par les soins de sa maison d'Europe et les bénéfices nets de la campagne se partageaient généralement par moitié; l'agent intéressé était alors responsable des auxiliaires qu'il avait sous ses ordres; la difficulté et la lenteur des communications par les navires à voiles raréfiaient la concurrence, maintenaient de bons prix, faisaient réaliser de très gros bénéfices couvrant facilement tous les aléas. Le développement de la navigation à vapeur modifia cette situation et permit l'arrivée de nouveaux venus; alors qu'auparavant le commerce colonial n'était possible qu'aux grandes maisons d'armement, il devint accessible à de plus nombreuses initiatives; les gains diminuèrent et il fut impossible de faire aux employés la part aussi belle; en dehors d'appointements fixes modiques, les uns reçurent un tantième sur leur chiffre d'affaires, les autres sur le bénéfice net annuel de leur comptoir; ces deux procédés ont du bon; mais chacun présente un inconvénient : avec le premier,

l'on peut craindre que, pour grossir son chiffre d'affaires, l'employé vende à trop bas prix; avec le second, il peut naître, entre lui et sa maison, des difficultés sur la manière d'obtenir le bénéfice net, des discussions peuvent surgir sur les valeurs (marchandises avariées ou démodées, créances aventurées) devant figurer à l'inventaire et sur la façon d'établir le bilan annuel. Dans certaines maisons, dont le genre des affaires rend la chose possible, on alloue tant par kilogramme de caoutchouc acheté, tant par bille d'acajou expédiée, tant par tonne d'amandes ou d'huile de palme exportée, en spécifiant, par avance, les prix d'achat nécessaires qui ne devraient pas être dépassés.

Mais toutes ces conditions ne peuvent concerner que les employés principaux ; aux jeunes gens, qui arrivent et qui doivent tout apprendre de l'apprentissage qu'ils vont faire, on ne peut offrir qu'un salaire mensuel fixe peu élevé au début, mais appelé à grandir suivant les qualités et les services de chacun. Il ne faut pas perdre de vues, en effet, que le débutant coûte à la maison qui l'emploie beaucoup plus qu'il ne lui rapporte; c'est d'ailleurs le cas des apprentis chez nous dans bon nombre de métiers ; à ceux-ci, très souvent, l'on ne donne aucune rétribution; parfois même on exige d'eux une indemnité dite d'apprentissage ou d'entretien. Il n'en saurait être ainsi aux colonies pour de multiples raisons. Mais, pour la fixation des appointements, cet élément d'appréciation doit être pris en considération. On a estimé que, pour un engagement de trois ans, un débutant ne produit un travail réellement profitable qu'au bout de la seconde année; c'est dire que, lors de l'expiration du contrat, c'est à peine si son concours a compensé à sa maison le coût, la valeur de l'apprentissage qu'il a fait chez elle. Ce qui précède suffit à expliquer pourquoi l'on voit débuter des jeunes gens à raison de 125 ou de 150 francs par mois, en sus du logement, de la nourriture, avec ou sans frais de blanchissage. Les chiffres, qui précèdent, s'appliquent, bien entendu aux jeunes gens qui ne savent rien faire, qui n'ont pas de spécialité; il va de soi que la connaissance des langues et de la comptabilité appelleront des offres plus élevés; d'ailleurs, on ne doit pas le laisser ignorer aux intéressés, sans ce bagage de début, ils feront difficilement leur chemin; faute de pouvoir établir des prix de revient et raisonner les opérations d'un comptoir, ils resteront dans les emplois inférieurs de boutiquiers, surveillant, copiste, etc.

Toutefois, il convient de reconnaître que, dans certaines maisons, il y a une tendance fâcheuse à offrir des salaires dérisoires. On procède ainsi en partant de cette idée démoralisante

que l'employé, au loin, à l'abri de toute surveillance, arrive toujours à se payer très largement lui-même. J'ai, pour ma part, toujours protesté contre un pareil système; si celui, qui désire entrer chez vous, n'a pas votre entière confiance, ne l'engagez pas; dans le contraire, vous n'avez pas le droit de douter, *à priori*, de l'honnêteté de quelqu'un que vous prenez à votre serviec; autrement, il y a là un germe morbide qui ne peut que se développer par l'éloignement et que l'esprit de suspicion transforme vite en crise aiguë. Quelqu'un a dit que l'honnêteté devait se payer, comme on le fait pour un objet de réelle valeur. Il y a du vrai sous cet aphorisme un peu brutal : un honnête homme, conscient de ses mérites, voudra qu'on le paie ce qu'il veut, parce qu'il défendra les intérêts des chefs de sa maison comme les siens propres; le coquin n'a pas de ces scrupules ; ce qu'il lui faut, c'est la place; il acceptera n'importe quel salaire, qu'il a l'intention de décupler par de multiples sources de profit inavouables. Je n'hésite donc pas à dire qu'il est juste, donc nécessaire, de calculer les émoluments des employés, de manière qu'un bon sujet — et il s'en trouve heureusement — puisse, au bout de quinze à vingt ans de séjour colonial, se retirer avec des économies lui permettant de vivre et de jouir d'un repos bien mérité.

Mais chacun doit être récompensé selon ses œuvres; le défaut des débutants, c'est de s'impatienter des lenteurs de leur avancement; je leur conseille d'attendre sagement; la patience pour eux, c'est, à leur insu, du temps gagné. J'ai connu des employés qui, au bout de sept ou huit ans d'Afrique, ne touchaient en tout mensuellement, que 300 à 400 francs; puis, tout d'un coup, ils sont devenus chefs de comptoirs importants; leur situation était assurée avec des économies annuelles de 8 à 10.000 francs. Ils avaient su attendre, sans dévier de la ligne droite; leur intelligence, leur honnêteté, leur expérience étaient leurs seuls moyens d'action, sans compromission avec personne. Ils sont arrivés; ce sont des heureux par leurs seuls mérites, et non pas, comme des jaloux ne manqueraient pas de le dire, parce que ce seraient de simples veinards. Il faut donc, sans cesse, prêcher la patience aux jeunes, dans leur propre intérêt; ils s'en apercevront d'ailleurs, bien vite s'ils savent réfléchir, voir et comprendre.

N. *Frais de voyage et rapatriement.* — Une des raisons, pour lesquelles les émoluments de début des jeunes employés sont modiques, consiste en la nécessité de leur consentir presque toujours des avances avant leur départ, notamment pour les frais de leur voyage. Or l'expérience prouve que, dans la pro-

portion de 50 % environ, les chefs de maison ne peuvent presque jamais rentrer dans ces débours relativement élevés, soit qu'ils se trouvent dans l'obligation de congédier, au bout de peu de temps, l'employé devenu une mauvaise tête ou une non-valeur, à divers titres, soit que l'état de sa santé nécessite son rapatriement; à cet égard, il convient de ne point passer sous silence les fâcheuses complaisances de médecins locaux qui, trop souvent, facilitent, au moyen de certificats presque toujours identiques, le retour en Europe, aux frais de leur maison, aux jeunes gens qui s'aperçoivent que la vie coloniale manque de plaisirs ou d'avenir pour leurs ambitions, ou bien même sont très heureux d'avoir pu faire un voyage lointain de quelques mois *aux frais de la princesse*. On conçoit donc que les chefs de maison s'efforcent de se prémunir, dans la mesure du possible, contre les conséquences pécuniaires de pareils abus. Ces brèves considérations expliquent la nature, la portée et le but de la clause suivante qui, à de légères variantes près, est devenue de style dans les contrats des employés allant en Afrique.

La Société X... fait à M. ..... l'avance de ses frais de voyage d'aller en deuxième classe (en première classe, s'il s'agit de bateaux allemands, où le confort est rudimentaire); la Société s'en remboursera au moyen de retenues mensuelles sur ses appointements, à raison de.... par mois, de façon qu'elle soit couverte lors de l'expiration de la première année du contrat; si l'employé cesse d'appartenir à la Société avant l'accomplissement de sa période conventionnelle de trois ans, il perd, de plus, tout droit à son rapatriement, quel que soit le motif — sauf le cas de maladie — de la cessation de son emploi; si, au contraire, l'employé a exécuté entièrement ses obligations, la Société lui paiera les frais de son voyage de retour et, de plus, lui fera remise, à son arrivée en France, d'une somme égale à celle de ses frais de voyage d'aller.

Cette combinaison a un double objet : *a*) éviter que l'employé — comme cela avait lieu fréquemment jadis — n'ayant pas voyagé, *à ses frais*, de Marseille à Cotonou, par exemple, quitte le comptoir ou s'en fasse renvoyer un mois après son arrivée, afin de pouvoir entrer dans une maison concurrente avec des appointements mensuels immédiatement plus élevés, celle-ci n'ayant pas à amortir d'abord 7 ou 800 francs de frais de voyage et pouvant ainsi payer de suite plus cher; *b*) encourager le jeune homme à faire ses trois ans, par l'attrait de ce qu'on pourrait appeler une *prime de retour*.

La clause, rappelée ci-dessus, est donc infiniment sage; elle ne peut être critiquée que par ceux qui partent avec une intention autre que celle de remplir fidèlement leur emploi.

O. *Inhibitions relatives à l'acceptation d'emplois dans la même colonie.* — C'est un sujet qui a donné naissance à bien des polémiques, voire même à des procès et, cependant, il devrait être de la plus grande simplicité, si les conflits d'intérêts, la mauvaise foi ou le défaut de probité ne le compliquaient pas parfois singulièrement. En France, un patron a-t-il le droit de convenir avec l'employé auquel il confie ses intérêts, les secrets commerciaux, ou simplement les procédés d'affaires de sa maison, qu'il initie à la connaissance de sa clientèle, que, s'il le quitte volontairement ou s'il se fait congédier, il lui sera interdit, pendant un délai de trois, cinq ou dix ans, soit d'entrer dans une maison rivale de la même localité ou région, soit de créer une entreprise concurrente? Oui évidemment et les tribunaux ont continué de faire respecter une semblable stipulation qui, en elle-même, est absolument licite, puisqu'elle est limitée à un périmètre et à une durée déterminés. Il en doit être ainsi, *a fortiori*, dans les affaires coloniales. En Afrique, ce n'est guère la maison d'Europe que connaît la clientèle noire, mais surtout l'employé de factorerie auquel elle a contume d'acheter, que ce soit à Porto-Novo, à Grand-Lahou ou à Boké. Si donc cet employé quitte sa factorerie et s'en va dans une voisine, les indigènes le suivent, plutôt que de s'adresser à un nouveau venu qui ne connaît pas grand'chose de leur langage, de leurs habitudes et de leurs besoins. De plus, l'employé — quittant sa maison pour entrer dans une autre ou, parfois, pour s'établir à son compte avec une commandite européenne, ou encore, dans les moments d'engouement, ainsi qu'on l'a constaté à Konakry, il y a trois ans, pour devenir l'agent d'une nouvelle Société — possède des indications précieuses qu'il a recueillies au cours de son apprentissage, et à l'aide desquelles il peut faire le plus grand tort à ses anciens patrons. Il est donc de la plus vulgaire prudence de se prémunir contre de tels dangers et de la plus élémentaire moralité d'obtenir la sanction judiciaire d'une stipulation aussi licite, lorsqu'elle est raisonnable quant à son étendue et à sa durée; il va de soi qu'il serait enfantin, par exemple, d'interdire à un agent ayant travaillé au Setté-Cama, dans l'Ogoué, au Kouilou-Niari, — le tout au Congo français, — d'engager ses services dans le Haut-Oubanghi. En cette matière, tout est une question de mesure. Mais, en elle-même, l'inhibition est légitime; on doit l'insérer dans les contrats, de façon à pouvoir s'en réclamer si besoin est. La liberté du travail n'a rien à faire en pareille occurrence, pas plus aux colonies qu'en Europe. Il s'agit de sauvegarder des droits importants et de déjouer des manœuvres fréquemment malhonnêtes; rien de plus.

*
* *

Si, du chef des clauses contractuelles relatives aux inhibitions, dont il vient d'être question, et aussi aux frais de voyage, les doléances assez fréquentes, parce que inconsidérées, des employés ne sont point légitimes, il en est tout autrement, à mon avis du moins, des plaintes qu'on leur entend souvent formuler au sujet du DÉFAUT DE CONFORT DE L'HABITATION, du MANQUE D'HYGIÈNE et de l'INSUFFISANCE DE L'ALIMENTATION. Ce sont là des choses dont on ne s'est presque jamais préoccupé; chez les administrateurs de Sociétés, qui n'ont pas voyagé dans la brousse, c'est faute de savoir, sans doute; chez d'autres, c'est par économie mal entendue. En tout état de cause, il y a là des faits d'inhumanité trop fréquents dont on doit souhaiter la disparition. A notre époque, la médecine coloniale a réalisé suffisamment de progrès pour qu'on sache qu'il est imprudent d'établir les locaux d'habitation près des cours d'eaux, de refuser aux employés le confortable conforme aux lois de l'hygiène, de ne pas varier leur alimentation en leur donnant la possibilité d'avoir des légumes frais dans des potagers bien soignés. Cela coûte cher, c'est vrai; mais la santé s'en trouve bien et l'on évite — sinon totalement — de trop fréquents et dispendieux rapatriements.

*
* *

Malgré toutes les précautions de *diagnostic moral* dont il a été question aux pages précédentes, malgré de bons procédés, il arrive, hélas! trop souvent, que, sous l'influence malheureuse d'un climat déprimant ou d'autres causes moins avouables (liaisons fâcheuses, appétits pécuniaires immodérés, etc., etc.), l'on voit des jeunes gens, partis de France bons sujets, se gâter dans la colonie. Tantôt ils sont seuls fautifs; tantôt leurs chefs immédiats manquent d'équité ou même simplement d'adresse à leur égard. La conduite à tenir vis-à-vis du personnel est fort délicate lorsqu'on vit sous les tropiques. L'éloignement de l'Europe nécessite une discipline absolue, une obéissance passive aux ordres de l'agent-chef; car celui-ci peut parfois se tromper ou être trompé, avoir des préférences injustifiées et commettre des injustices, jamais bien graves au demeurant, mais que la chaleur du soleil et l'isolement des nuits grossissent démesurément. Si donc une hiérarchie aussi rigoureuse offre quelques inconvénients possibles, elle a, tout compte établi, beaucoup plus d'avantages dans l'intérêt commun. La direction d'Europe doit, d'ailleurs, ne pas

manquer de recourir, de temps en temps, à une inspection bien faite.

L'AVENIR DES EMPLOYÉS

Je viens d'indiquer *ce qui devrait être;* cela revient à dire que tout n'est pas pour le mieux, tant s'en faut, du côté du personnel des employés attachés aux maisons ou Sociétés possédant des intérêts en Afrique. Il y a, toutefois, de notables et heureuses exceptions, et j'ai eu l'occasion d'écrire ailleurs tout le bien que j'en pensais. En général, on constate une insuffisance de qualités intellectuelles et une tendance morale fâcheuse de dénigrement des supérieurs, d'égoïsme aveugle souvent malhonnête, d'ambition bête, d'âpreté pécuniaire déraisonnable, de fourberie invincible ; que cela tienne à un recrutement défectueux ou à des procédés fâcheux, il n'en est pas moins triste d'être obligé de reconnaître que nous avons beaucoup de progrès à réaliser dans cet ordre d'idées, et c'est précisément parce que les hommes d'affaires (au bon sens du mot) savent à quoi s'en tenir à cet égard qu'ils se montrent si réservés dans les créations d'entreprises nouvelles. Qu'arrive-t-il? Les rares *bons* agents ou employés ne chôment jamais de places; les anciennes maisons les connaissent; aux nouvelles, il ne reste que les *autres*, beaux parleurs sans doute, mais dépourvus de savoir réel et d'honnêteté; ils roulent de comptoir en comptoir — essayant de *faire leur pelote* partout où ils passent — au grand détriment des intérêts qui leur sont confiés et qui périclitent rapidement. Il y a, ainsi, un stock de personnel flottant, qui vit des affaires coloniales, mais qui les démonétisent, soit par leurs actes, soit par leurs propos. Les cadres administratifs se sont beaucoup améliorés dans les colonies; il est temps, pour celles-ci, qu'on s'emploie au même but pour les cadres commerciaux.

L'opinion publique, en France, a fini par s'incliner devant les nécessités politiques de posséder un domaine d'outre-mer. Si des hommes pratiques, faisant le décompte de ce que coûte cet état de choses à notre budget par rapport à la modicité des profits qu'en retirent notre commerce et notre industrie, s'efforcent d'amener les pouvoirs publics à faciliter, à encourager, par tous les moyens, l'utilisation économique de nos possessions lointaines, où presque tout est à faire, il ne semble pas que, dans l'ensemble de la société française, les choses de la colonisation aient fait, jusqu'ici, beaucoup de progrès.

L'établissement de quelques comptoirs de plus, sur la côte africaine, ne peut pas être considéré comme la manifestation d'un courant nouveau et sérieux.

La bourgeoisie a toute une éducation à faire en cette matière. Elle ne se préoccupe pas — ou fort peu — des nouvelles branches d'activité qui, de ce côté, s'offrent à ses enfants; souvent même elle boude les *coloniaux* qu'elle tient généralement en médiocre estime, soit parce qu'elle a entendu parler de spéculations malhonnêtes (où n'en trouve-t-on pas?), soit parce que, dans son esprit, s'est incrustée cette idée que, aux colonies françaises, on ne rencontrait que des fruits secs de la métropole ou des gens tarés. Il est fâcheux qu'elle n'ait pas voulu ou pu se rendre compte que toute chose mérite examen; de celui-ci, fait sérieusement, elle aurait acquis la conviction que le mal n'est pas aussi général, aussi absolu, qu'elle se l'imagine et qu'il y avait place honorable à prendre pour des hommes de bien.

Du jour où cette pensée aura pénétré dans l'esprit de la bourgeoisie (car malgré les calomnies dont nous sommes l'objet, les gens travailleurs et honnêtes sont chez nous en immense majorité), ses fils iront au loin étudier les entreprises nouvelles possibles ; ses capitaux viendront aux mieux conçues; ses principaux membres donneront, en outre, à celles-ci le concours de leur expérience et de leur honorabilité. A ce moment-là, les enfants du peuple n'hésiteront plus à s'expatrier, parce qu'ils sauront qui dirigera leurs efforts [1]. Pour atteindre ce but, qu'on se résolve enfin à ne plus prendre les épaves de la vie, mais des organismes vigoureux et sains physiquement et intellectuellement; il y aura des sacrifices pécuniaires à faire, c'est vrai; mais on ne devra pas hésiter à y consentir, eu égard aux avantages sérieux qui en découleront. De la sorte, à chacun, au capital et au travail, reviendra une part équitable et socialement moralisatrice.

ASPE-FLEURIMONT,

Conseiller du commerce extérieur.

---

[1] Il existe plusieurs sociétés ou institutions s'occupant du placement des employés en France, à l'étranger et dans les colonies ; chacune dans sa sphère, comme l'*Office Colonial* et la *Société des Employés du commerce d'exportation*, est appelée à rendre de réels services aux intéressés ; il est regrettable que l'état de nos mœurs fasse que leurs efforts ne les mettent pas à même de faire mieux, malgré leur zèle fort louable.

LES AFFAIRES D'ALGÉRIE

LES INCIDENTS DE FIGUIG

Les événements se sont précipités ces jours derniers, au Figuig, nécessitant de promptes résolutions. On sait que M. Jonnart avait décidé d'aller se rendre compte par lui-même de la situation dans le Sud. Les instructions que le gouverneur général avaient reçues du gouvernement avant son départ envisageaient, en effet, dans la région de Figuig, une double action. D'une part, conformément aux stipulations du traité de 1845, une colonne militaire, que devaient précéder des *goums* de Douï-Menia ralliés à la France, devait accomplir au Sud-Ouest de Figuig, en passant par Taghit, où eut lieu l'attaque du 5 mai dernier, et en contournant le Djebel-Béchar, une opération de police destinée à rétablir l'ordre. D'autre part, il était convenu que les gens de Zénaga, coupables des violences les plus caractérisées, seraient l'objet d'une répression particulière.

En allant étudier, sur place, les moyens les plus pratiques de répondre aux vues du gouvernement, M. Jonnart avait pour but de se rendre compte de la configuration de la région frontière, du meilleur tracé qu'il convient d'adopter pour le prolongement très urgent de la voie ferrée, et enfin de régler sur les lieux l'organisation de l'opération de police reconnue nécessaire, de façon que les vues du gouvernement ne fussent pas dépassées.

Certes, nous reconnaissons que, du moment que M. Revoil, le précédent gouverneur général, très au courant de la situation délicate des affaires du Sud, était brusquement remplacé, il était utile que le nouveau gouverneur allât se renseigner sur place. M. Revoil l'avait fait, de même que M. Cambon et M. Laferrière qui, eux aussi, étaient allés à Djenien-bou-Resk ; si M. Jonnart se fût contenté d'aller à Beni-Ounif, entre deux séances des Délégations, il n'y aurait eu qu'à l'approuver.

Mais il en fut tout autrement de l'affaire de Zénaga, comme le montre assez sévèrement l'*Eclair* :

L'attaque qui s'est produite devait être prévue ; elle l'était, l'importance numérique des troupes composant l'escorte suffirait à en faire foi.

Dans ces conditions, il est permis de se demander si le gouverneur géné-

ral, en se transportant aux abords de Figuig, était seulement mû par le désir de constater de ses propres yeux un état de trouble que les sanglants épisodes de ces dernières semaines avaient déjà amplement fait connaître, et s'il n'y était pas venu avec cette pensée de derrière la tête que peut-être sa présence donnerait aux événements qui ne pouvaient manquer d'éclater, une importance et un retentissement susceptibles de frapper les cabinets européens et de justifier à leurs yeux les opérations militaires, que depuis longtemps on dit le gouvernement français résolu à entreprendre dans cette partie de l'Afrique.

Quoi qu'il en soit, cette démarche du gouverneur général provoqua les incidents regrettables dont le *Temps* a donné le récit suivant, le 1er juin :

On sait que le gouverneur général, désireux de se rendre compte par lui-même des mesures qu'il est nécessaire de prendre pour éviter les incursions fréquentes, sur notre territoire, des pillards marocains, a entrepris une excursion le long de la frontière marocaine. M. Jonnart est accompagné du général O'Connor, commandant la division d'Oran.

Nous avons annoncé, hier, que le gouverneur général, arrivé au point extrême de son voyage, avait assisté à un dîner que lui offraient les officiers à Djenan-ed-Dar, l'un de nos postes situés à 4 kilomètres au Sud de Beni-Ounif, terminus du chemin de fer du Sud-Oranais, situé lui-même à 6 kilomètres au Sud des ksour de Figuig.

Hier, à sept heures du matin, M. Jonnart quittait Djenan-ed-Dar en voiture et revenait au poste de Beni-Ounif. Son intention était de pousser une reconnaissance aux portes de l'oasis de Figuig.

M. Jonnart était accompagné du général O'Connor, de M. Aynard, directeur de son cabinet, de M. Gérente, sénateur, de plusieurs officiers, et de membres de la presse algérienne. Arrivé à Beni-Ounif, il quitta sa voiture, monta à cheval avec sa suite pour aller dans la direction du col de Zénaga où il devait se rencontrer avec l'amel de Figuig.

Le cortège du gouverneur, encadré de spahis, de tirailleurs et de légionnaires, s'achemina alors vers le col de Zénaga.

Quand il fut à proximité de ce col, M. Jonnart rencontra l'amel de Figuig avec lequel il s'entretint au sujet des mesures de police à prendre sur la frontière marocaine, grâce au contingent de soldats chérifiens qui viennent d'arriver de Tanger.

L'amel assura le gouverneur des bonnes dispositions de son gouvernement à l'égard du maintien de l'ordre sur la frontière.

Après l'avoir renseigné sur les motifs de sa visite, M. Jonnart dit qu'il regrettait de constater que cette bonne volonté ne produisait aucun résultat effectif; on ne saurait donc s'étonner si le gouvernement français était amené prochainement à faire la police de la frontière par ses propres moyens, tout en respectant l'intégrité du territoire marocain.

L'amel reconnut que les circonstances actuelles ne permettaient pas au Maghzen de faire obéir Figuig. Il déclara que le gouvernement marocain était prêt à seconder les intentions du gouvernement français.

L'amel ne dissimula pas les craintes qu'il avait de ne pouvoir, malgré la

présence de ses soldats, réprimer les incursions sur notre territoire des ksouriens de Figuig. Il insista pour que le cortège poursuivit sa route par la vallée de Zénaga jusqu'aux portes de Figuig, cette reconnaissance devant avoir, suivant lui, une certaine portée sur l'esprit des indigènes des oasis.

M. Jonnart et son escorte, toujours encadrés par les spahis, s'avancèrent ainsi jusque sur une hauteur dominant Figuig à une distance d'environ 500 mètres.

L'agitation était extrême dans le ksar. Tous les habitants semblaient garnir les murs de l'enceinte et l'on voyait briller des armes. Cette effervescence ne présageait rien de bon et M. Jonnart, prenant congé du pacha, décida de revenir en arrière.

Sur l'avis du général O'Connor — dont les événements qui suivirent ont prouvé la perspicacité — le cortège ne suivit pas au retour le même trajet qu'à l'aller, la vallée de Zénaga, pleine de ravins et de palmeraies, ne semblant pas assez sûre aux officiers de l'escorte.

Le cortège n'avait pas fait 500 mètres que des coups de feu de plus en plus rapprochés se faisaient entendre dénonçant la présence de véritables embuscades organisées par les Marocains.

Tandis que le cortège continuait sa route, les tirailleurs et les légionnaires se déployaient sur les flancs de la colonne et engageaient le feu à leur tour contre les agresseurs.

Les assaillants étaient si rapprochés par endroits que de véritables corps-à-corps se produisirent. Un légionnaire abattit un Marocain d'un coup de baïonnette après avoir essuyé un coup de feu et s'empara de son fusil qu'il a ensuite offert à M. Jonnart.

Dès la première attaque de la colonne, le général O'Connor dépêcha à Djenan-ed-Dar pour réclamer des renforts. Une compagnie de tirailleurs se mit à son tour en embuscade dans les palmeraies tandis que trois compagnies des 1er et 2e étranger allaient occuper le col de Zénaga.

Le gouverneur général et sa suite regagnent Beni-Ounif pendant que des civières sont envoyées de ce poste pour ramener nos blessés qui sont au nombre de treize. Parmi eux se trouvent l'adjudant Martel, qui a le genou emporté; le sergent-major Neuendorff, de la légion étrangère, est atteint à la cuisse : un légionnaire a la joue traversée. M. Jonnart leur rend visite et leur prodigue des consolations.

Les Figuiguiens s'étaient embusqués, pour le passage de M. Jonnart et de sa suite, dans les plis du terrain. Il est certain que plusieurs ont tiré à moins de 300 mètres à droite et à gauche au moment du passage du gouverneur et c'est miracle que personne du groupe, comprenant des civils et une trentaine d'officiers, n'ait été atteint, car, lorsque les légionnaires firent un feu continu, les balles des Figuiguiens isolés, cachés dans les palmiers, partaient en même temps. Mais le groupe de la tête à la queue avait 250 à 300 mètres ; il était flanqué par des spahis qui ne pouvaient pas tirer sur les Marocains cachés, ni en l'air pour éloigner les bandits, car ils craignaient d'effrayer nos montures dans un passage horriblement difficile.

On croit que les pertes marocaines sont considérables, car, en plusieurs endroits, les légionnaires tirèrent à bout portant.

Il résulte des renseignements recueillis que si le retour s'était effectué

par la vallée de la Zénaga, le cortège du gouverneur courait le plus grand risque d'être anéanti.

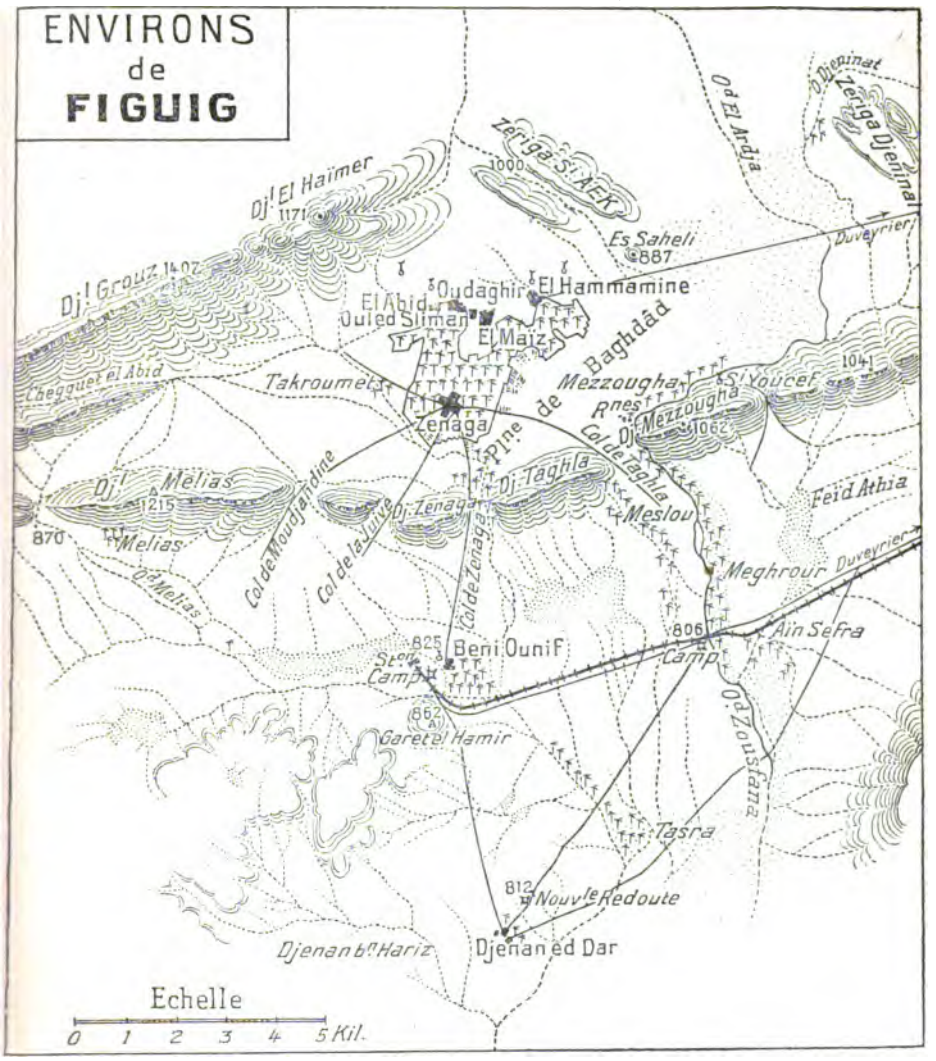

Après la fusillade des Figuiguiens, l'amel a fait remarquer au gouverneur que cet incident justifiait ce qu'il lui avait dit de l'état des esprits qui règne à Figuig.

L'amel, d'ailleurs, après cette attaque, n'a pas osé regagner sa résidence, et il hésite encore à se rendre à Figuig.

Interrogé sur les événements qui venaient de se dérouler, M. Jonnart a déclaré :

« Je sais maintenant ce que je désirais savoir sur l'état des esprits dans

« cette région entière. Je constate que les gens de Zénaga sont irréduc-
« tibles et que les autorités marocaines sont absolument impuissantes à
« rétablir l'ordre et la sécurité dans cette région. »

Dès le lendemain, en effet, le gouverneur général, après avoir échangé de nombreux télégrammes avec le président du Conseil, arrêtait les mesures à prendre à Beni-Ounif, et le 4 juin, à la Chambre des députés, M. Combes faisait les déclarations suivantes, en réponse à une demande d'interpellation de M. Firmin Faure :

M. Emile Combes, *président du Conseil, ministre de l'Intérieur et des Cultes.* — Je demande à M. Firmin Faure de ne pas insister pour la discussion de son interpellation. Ce que je pourrais dire n'ajouterait guère à ce que la Chambre connaît déjà et ne serait pas sans inconvénient pour l'exécution des décisions que le gouvernement a prises.

J'espère donc que la Chambre voudra bien se contenter d'une très courte déclaration.

Messieurs, depuis quelques mois, nos possessions du Sud-Oranais, dans le voisinage du Maroc, ont été le théâtre de divers attentats contre les personnes et les biens qui attestent l'audace, tous les jours croissante, de leurs auteurs.

M. le lieutenant-colonel Rousset. — Il y a vingt ans que cela dure !

M. le président du Conseil, ministre de l'Intérieur et des Cultes. — Aux crimes isolés ont succédé des attaques par bandes armées plus ou moins nombreuses, dont l'avant-dernière a été marquée par la destruction ou l'enlèvement d'un grand convoi destiné à nos postes de la frontière.

A la suite de cette violation de notre territoire, le gouvernement a résolu d'aller chercher les pillards jusque dans leurs repaires.

Le gouverneur général de l'Algérie, désireux de se rendre compte par lui-même de l'état des choses, des dangers de la situation, et aussi de réconforter par sa parole et sa présence les chefs indigènes et les tribus qui nous sont soumises, a entrepris une tournée et s'est avancé du côté de Figuig en compagnie de l'amel qui représente dans cette oasis le sultan du Maroc. Il a été assailli traîtreusement par plus de 500 bandits et il n'a échappé au péril que grâce à l'intelligence du général commandant l'escorte et à la bravoure des soldats. (*Applaudissements.*)

Ainsi, Messieurs, le devoir s'impose plus que jamais au gouvernement de punir sévèrement les tribus coupables et d'empêcher par des rigueurs exemplaires le renouvellement de pareils attentats. Les ordres donnés à cet effet depuis plusieurs jours s'exécutent rapidement.

Les troupes jugées nécessaires se hâtent vers les cantonnements qui leur ont été assignés. Dès que leur concentration, qui ne saurait tarder, aura été effectuée, la campagne sera menée avec vigueur.

Rien ne saurait d'ailleurs nous arrêter. Le traité conclu en 1845 avec le Maroc nous reconnaît le droit de suite en territoire marocain. Nous en userons d'autant plus librement, Messieurs, que nous entendons bien conserver à notre action militaire le caractère d'une opération de police. Tout

le monde sait que nous avons pour principe dirigeant de notre politique, dans cette partie de l'Afrique, l'intégrité de l'empire marocain.

Nous nous garderons, en conséquence, de donner prise aux soupçons sur les intentions qui nous animent dans les circonstances actuelles. Nous ne rêvons ni d'une conquête, ni d'une prise de possession plus ou moins temporaire. Ce sont simplement des représailles contre des bandits et des pillards que nous voulons exercer, comme nous en avons le droit, et nous les exercerons dans la limite des traités et conventions que nous avons signés avec le Maroc.

Aucun doute sur ce point ne peut et ne doit exister dans l'esprit du gouvernement marocain et surtout dans celui des puissances de l'Europe intéressées à maintenir le *statu quo* territorial de cet empire.

Ainsi, Messieurs, rassurés sur nos sentiments, ce gouvernement et ces puissances applaudiront, nous en sommes sûrs, à tout acte de vigueur de notre part, qui vengera les méfaits commis et qui ôtera à leurs auteurs, sinon pour toujours, du moins pour longtemps, l'envie de recommencer. (*Applaudissements sur un grand nombre de bancs.*)

L'opération, indiquée par le président du Conseil, fut strictement exécutée. Le 8 juin, le général O'Connor, commandant la division d'Oran, procédait au bombardement du ksar de Zénaga.

Voici d'ailleurs le récit officiel de cette opération :

Beni-Ounif, 8 juin.

Au lever du jour, le général O'Connor sortait de Beni-Ounif où avaient été concentrées toutes les troupes qui devaient prendre part à l'action, c'est-à-dire 3 bataillons de la légion étrangère, 3 escadrons de cavalerie, dont 2 de chasseurs d'Afrique et 1 de spahis, plus 1 batterie d'artillerie comprenant 4 pièces de 75 nouveau modèle, 2 pièces de 80 d'artillerie de montagne et une batterie de pièces de 95 sur affût de campagne. En tout, 3.500 hommes environ.

Le général O'Connor avait l'intention d'effectuer une reconnaissance, et de garder et de prendre au besoin les trois cols de la Juive, de Zénaga et de Tarlat qui, sur la frontière franco-marocaine, donnent accès aux oasis de Figuig. Voyant la situation propice, le général décida de commencer l'attaque.

L'artillerie passa par le col de la Juive, se portant à 1.200 mètres environ des premiers remparts de Zénaga. Ces remparts sont en pisé, c'est-à-dire formés de terre et de boue comprimées; au centre de l'enceinte, à 1.000 mètres de ces fortifications rudimentaires, s'élèvent les habitations des Figuiguiens, également construites en pisé.

L'artillerie, comme si elle défilait en parade, arriva sur un petit plateau et exécuta avec une correction parfaite le mouvement de feu en avant en batterie. Les disciplinaires, sans armes, remplissaient l'office de servants.

A cinq heures dix, le général O'Connor donna l'ordre d'ouvrir le feu en lançant des obus à la mélinite dans les remparts extérieurs de Zénaga de façon à faire une brèche pour découvrir l'horizon et démasquer les habi-

tations. Lorsque la muraille fut tombée, le feu fut dirigé sur l'intérieur du ksar, à 2.200 mètres environ.

L'effet fut foudroyant; les obus éclataient à l'intérieur des habitations qui formaient caisse à air, et faisaient tout sauter. Quelques obus furent ensuite lancés sur différentes oasis, notamment sur l'oasis d'Oudaghir, à une grande distance, de façon à laisser voir aux Marocains la puissance et la portée de nos canons.

Pour terminer, le feu fut dirigé sur le minaret de la mosquée située à l'intérieur de Zénaga. Cette mosquée était très vénérée, sa destruction fera une grande impression sur les Figuiguiens.

Grâce à la précision de notre tir, le minaret a été coupé en deux, et les ailes de droite et de gauche éventrées.

Ce sont principalement les pièces de 95 qui ont coopéré à la destruction, pendant que les pièces de 75 à tir rapide surveillaient les mouvements des Figuiguiens; ces derniers avaient fait des retranchements devant leurs remparts et se tenaient derrière leurs murs. Au moment où le bombardement commença, ils s'enfuirent tous devant les obus.

Les Marocains embusqués dans la palmeraie, entre le col de la Juive et le col de Zénaga, tirèrent les premiers sur les artilleurs. Ni les hommes ni les chevaux ne furent atteints.

A onze heures, le général O'Connor donna l'ordre de cesser le feu et fit rentrer toutes les troupes d'infanterie à Beni-Ounif et les troupes d'artillerie à Djenan-ed-Dar.

A part un goumier indigène qui a été tué au col de Zénaga, nous n'avons subi aucune perte; nous n'avons pas de blessés.

On ignore le nombre des tués et des blessés marocains; on ne connaît, pour le moment, ni l'impression que cet acte de police a produite chez les Figuiguiens, ni quelles sont leurs intentions.

Le général O'Connor attend que les Figuiguiens viennent à composition. Toutes les femmes et tous les enfants de Zénaga avaient fui depuis plusieurs jours.

L'effet du bombardement fut celui que l'on pouvait attendre. Les ksouriens, terrifiés, demandèrent aussitôt à faire leur soumission. Le général O'Connor reçut, le 10 juin, les représentants des djemmaa des sept ksour de Figuig et leur imposa ses conditions. Là encore, nous avons recours aux dépêches officielles, pour exposer les faits.

Beni-Ounif, 10 juin.

Dès la première heure du jour, suivant les conditions imposées par le général O'Connor, les représentants des djemmaa des sept ksour de Figuig se rendent sur le territoire français pour faire leur soumission.

Ils s'arrêtent au marabout de Sidi Sliman bou Smaha, situé dans le ksar de Beni-Ounif, à 2.500 mètres du col de Zénaga. C'est l'agha Si Moulay, du cercle d'Aïn-Sefra, en résidence à Tiout, qui ménage l'entrevue qui doit avoir lieu à dix heures du matin entre les djemmaa et le général O'Connor. Une tente appartenant à l'agha Si Moulay est dressée près du marabout; des chaises et une table sont installées sous cette tente.

C'est là que les conditions de soumission vont être imposées aux Figuiguiens.

Les djemmaa des deux ksour d'Oudhghir et d'Oulah-Sliman, qui n'ont jamais participé aux attaques dirigées contre nous, se tiennent à part, voulant montrer qu'elles ne se solidarisent pas avec les cinq autres ksour.

En attendant l'arrivée du général O'Connor, les membres des djemmaa sont assis sur le petit mur en pierre qui borde le marabout de Sidi-Sliman ; un groupe de maghzani et de goumiers en armes forme le cercle autour d'eux.

Les membres des djemmaa entrent ensuite dans le marabout où ils restent en prière pendant près d'une heure.

Ils en ressortent sans parler, avec cette impassibilité des musulmans qui fait que tout ce qui les entoure semble les laisser indifférents.

A dix heures moins le quart, est arrivée à la redoute une compagnie de tirailleurs, clairons sonnants, tambours battants. La compagnie s'est partagée en deux, formant, à droite et à gauche de la tente, une haie d'honneur.

A dix heures précises, le général O'Connor, à cheval, arrive à son tour, en grand uniforme. Il est escorté de tous ses officiers d'ordonnance et des officiers des affaires indigènes. Au milieu du peloton se détache un spahi qui porte le fanion de la division, rayé blanc et rouge.

A ce moment, le spectacle est vraiment imposant. Le général, ganté de blanc, salue militairement, pendant que les clairons et les tambours des tirailleurs sonnent et battent aux champs. Devant la tente du général se tiennent, rangés à l'alignement, nos soldats et tous les membres des djemmaa qui viennent de sortir du marabout. Derrière, sur une seconde ligne, sont rangés les cavaliers du Maghzen, superbement drapés dans leurs manteaux bleus, et de nombreux goumiers de la région.

Le général O'Connor met pied à terre et rentre sous la tente avec l'agha Si Moulay, auquel il serre la main. L'interprète militaire de 1re classe Hamet, de la division d'Oran, dit alors aux représentants des djemmaa de s'avancer. Ceux-ci se rangent en cercle sur le bord de la tente. Un membre de la djemmaa de Zénaga dit alors :

« Nous désirons vivre en bonne intelligence et en bon voisinage avec les « Français. »

Le général O'Connor l'arrête, et, fièrement campé devant les représentants de Figuig, les deux bras croisés sur la poitrine, le regard haut et la voix ferme, prononce avec énergie, en scandant les mots et en appuyant sur les passages importants, l'allocution suivante où il impose ses conditions :

ALLOCUTION DU GÉNÉRAL O'CONNOR

La France est patiente, parce qu'elle est juste et parce qu'elle est forte. Mais elle entend rester toujours la maîtresse de l'heure. Depuis plus de vingt ans, les Algériens s'efforcent de vivre avec vous en bons voisins. Vous, vous n'avez employé à leur égard que des procédés mauvais et injustes : vol, pillage, assassinat. Le Figuig est devenu, depuis deux ans surtout, un véritable repaire de bandits. Il faut que cela cesse, et cela cessera, je vous l'affirme.

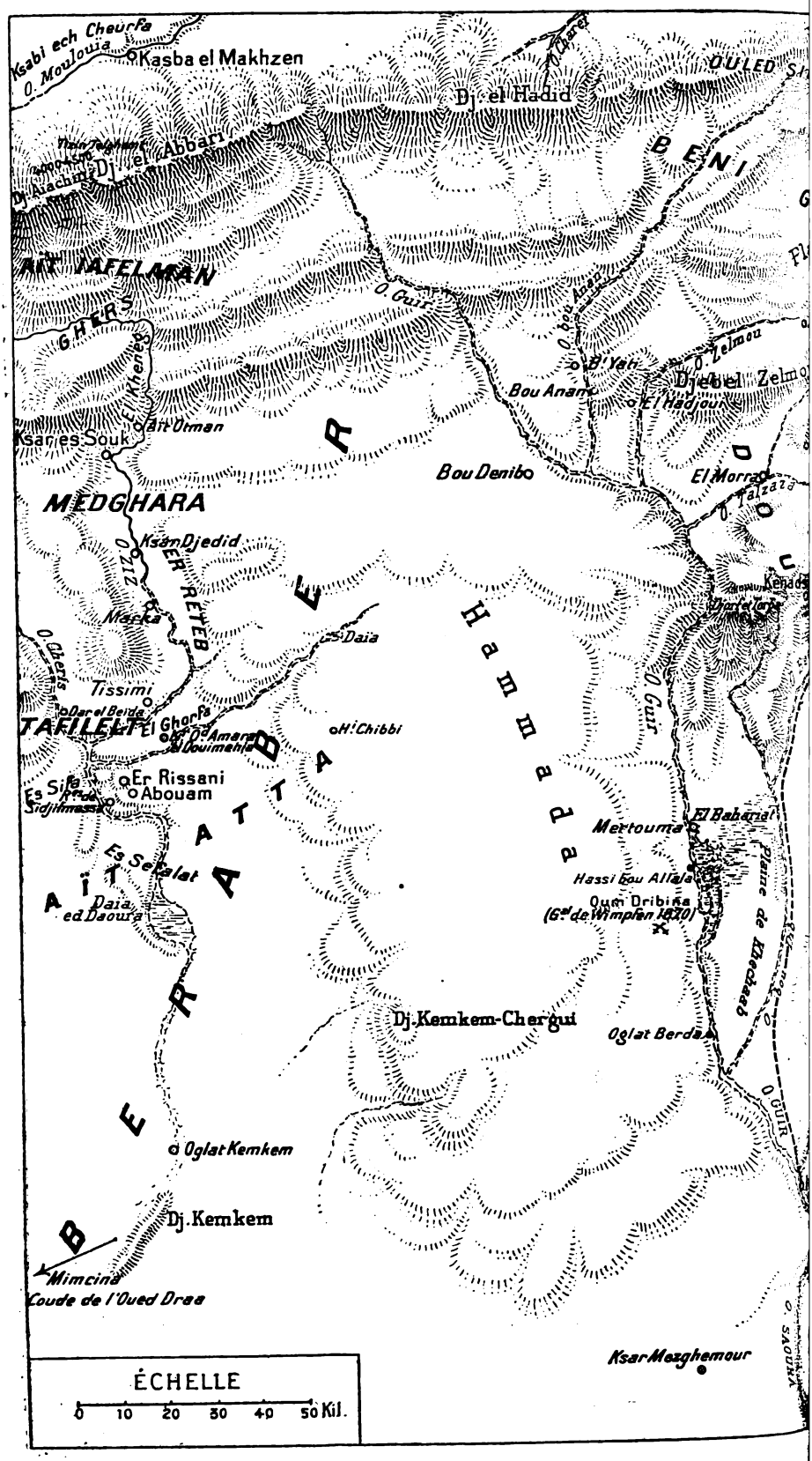
Ksabi ech Cheurfa
O. Moulouia
Kasba el Makhzen
Dj. el Hadid
OULED
BENI
Dj. el Abbari
Dj. Aiachi
AIT IAFELMAN
GHERS
O. Guir
O. Bou Anam
B. Yati
O. Zelmou
Djebel Zelmou
Bou Anam
El Hadjou
El Kheneg
Ait Otman
Ksar es Souk
Bou Denibo
El Morra
MEDGHARA
Ksar Djedid
O. Zizi
Meska
Daia
Hammada
Tissimi
Dar el Beida
TAFILELT
El Ghorfa
Dar Amara
Ouimehia
Hi Chibbi
Es Sifa
Er Rissani
Abouam
Sidjilmassa
Mertouma
El Baharel
Es Sekalat
Daia ed Daoura
Hassi bou Allala
Oued Dribiña
(Gd de Wimpfen 1870)
Plaine de Bloches
Dj. Kemkem-Chergui
Oglat Berda
O. GUIR
Oglat Kemkem
Dj. Kemkem
Mimcina
Coude de l'Oued Draa
Ksar Mezghemour
O. SAOURA
ÉCHELLE
0 10 20 30 40 50 Kil.

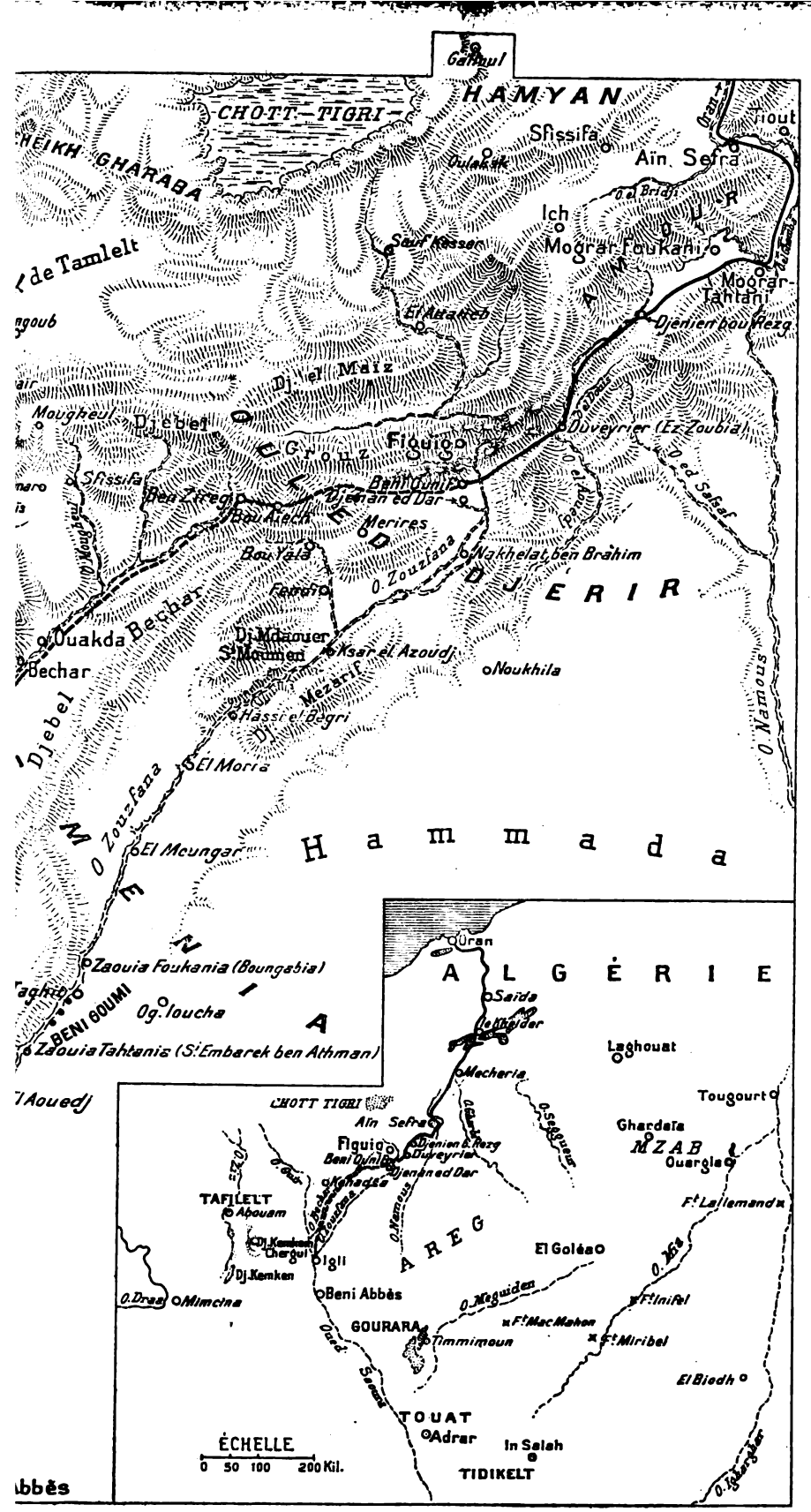
Gamoul
HAMYAN
CHOTT-TIGRI
CHEIKH GHARABA
Sfissifa
Ain Sefra
Ouakak
Ich
Mograr Foukani
Mograr-Tahtani
Sour Kesser
El Ahmed
Djenien bou Rezg
Djebel Maiz
Mougheul
Djebel
Figuig
Duveyrier (Ez Zoubia)
Sfissifa
Beni Ounif
Djenan ed Dar
Merires
Bou Yala
Nakhelat ben Brahim
O. Zouzfana
DJERIR
Ouakda
Bechar
Djebel Mezarif
Ksar el Azoudj
Noukhila
Hassi el Begri
El Morra
O. Namous
Hammada
El Meungar
Zaouia Foukania (Boungabia)
Og. Ioucha
Zaouia Tahtania (St Embarek ben Athman)
Aouedj
Oran
ALGÉRIE
Saida
Laghouat
Mecheria
Tougourt
CHOTT TIGRI
Ain Sefra
Figuig
Ghardaïa
MZAB
Ouargla
TAFILELT
Apouam
Ft Lallemand
AREG
El Goléa
Igli
Beni Abbès
Mimcina
Ft Inifel
GOURARA
Timmimoun
Ft Mac Mahon
Ft Miribel
El Biodh
TOUAT
Adrar
In Salah
TIDIKELT
ÉCHELLE
0 50 100 200 Kil.

Avant-hier, j'ai infligé comme premier avertissement pour tous les ksour un commencement de châtiment au ksar de Zénaga, et suis prêt à continuer s'il est nécessaire.

Des gens mal intentionnés vous ont dit que la France vous punissait parce que beaucoup d'entre vous s'étaient déclarés pour le prétendant et contre le sultan Abdul-Aziz. C'est faux; ils vous ont trompés.

Jamais la France ne fait acte de parti en intervenant chez ses voisins; de même les djemmaa de vos ksour conservent toutes leurs libertés et toute leur autorité.

Mais qui dit autorité dit responsabilité. Elles supporteront donc toute la responsabilité des actes répréhensibles commis par les leurs ou par ceux qu'elles reçoivent. Lorsque Allah veut châtier ses serviteurs qui sont sortis du droit chemin, il donne pour les punir la force à qui il veut, et vous savez qu'il vous est ordonné de vous incliner devant sa volonté.

Non seulement la France ne désire pas l'abaissement ni la ruine de Figuig, mais tout au contraire sa prospérité. Si vous savez comprendre et faire le nécessaire grâce au chemin de fer que nous venons de pousser à vos portes, le Figuig doit devenir le grand entrepôt du Sud-Ouest et arriver à une prospérité qu'il n'a jamais connue jus qu'à ce jour; mais la première condition est la sécurité. Je suis venu pour l'assurer, et je l'assurerai sans reculer devant aucun moyen, s'il est nécessaire.

Mon mandataire va vous donner connaissance des conditions que j'exige de vous, comme réparation d'abord, puis surtout comme garantie pour l'avenir. Je n'admets pas qu'elles soient discutées.

Ce discours est traduit en arabe phrase par phrase par l'interprète militaire. Il produit une profonde impression sur les assistants. Pendant le temps que durent l'allocution du général O'Connor et la traduction de l'interprète, les Figuiguiens restent immobiles et silencieux. Le général ajoute : « Maintenant, je vais vous laisser avec mes mandataires qui vous feront connaître quelles sont mes conditions. »

A ce moment, un représentant de Zénaga avance la main pour la tendre au général; celui-ci la repousse d'un geste et sort de la tente sans saluer. Tous les Figuiguiens s'inclinent et portent la main à la hauteur de leur front, en faisant le salut militaire.

Le général, escorté de ses officiers d'ordonnance, remonte à cheval, se dirigeant au trot vers la redoute de Beni-Ounif, pendant que les clairons et les tambours sonnent et battent aux champs.

Les Figuiguiens entrent alors sous la tente, et le capitaine Fariau, chef des affaires indigènes de la division d'Oran, transmet aux Figuiguiens les conditions imposées par la France.

« Un délai de vingt-quatre heures leur a été accordé pour conférer avec leurs mandants et faire connaître leur réponse, ces conditions étant à accepter ou à refuser en bloc sans modifications.

Les vingt-quatre heures écoulées, les représentants des sept ksour de Figuig arrivaient au marabout de Sidi-Sliman et déclaraient qu'ils acceptaient sans discussion les conditions fixées dont voici le détail :

1° Relations de bon voisinage;

2° L'accès des ksour est interdit aux fauteurs de troubles;

3° La liberté et la sécurité sont assurées aux Français se rendant dans les ksour;

4° La responsabilité des méfaits et livraison des malfaiteurs sur la demande des autorités françaises.

5° L'interdiction de franchir les cols en armes sans autorisation;

6° Les ksouriens devront aviser les autorités françaises des événements importants;

7° Une indemnité de guerre de 60.105 francs est imposée à l'ensemble des ksour qui devront en outre livrer un certain nombre d'armes et remettre 14 otages.

En échange, la France confirme la liberté, la sécurité et les droits de propriété sur son territoire.

Le même soir, 11 juin, à cinq heures, le général O'Connor passa une grande revue de toutes les troupes actuellement à Beni-Ounif: il félicita vivement les officiers et les hommes de leur superbe attitude; puis les troupes regagnèrent leur camp.

L'incident de Zénaga peut donc être considéré comme réglé. A vrai dire, l'on a été généralement surpris d'une solution si prompte, qui ne semble comporter que de très médiocres réparations pour le passé et de trop faibles garanties pour l'avenir. C'est ce qu'exprime ainsi l'*Eclair* :

A l'issue, cette affaire de Figuig nous apparaît comme une vaste fumisterie. Elle avait mieux débuté. L'opération militaire semble avoir été remarquablement conduite. L'effet nous en a bien été un peu gâté par des dépêches d'une emphase déplacée; mais c'est un mérite, non méprisable en somme, que d'avoir su obtenir, sans verser une goutte de sang français, le résultat qu'on avait en vue. Je dis : résultat tactique; quant à l'autre, le politique, on ne l'aperçoit pas. Et c'est l'étonnement universel que le médiocre profit qu'on a tiré de la rapide victoire de nos troupes.

On nous avait vanté la parfaite connaissance qu'avait le général O' Connor du caractère des Arabes, la sage méfiance où il se tenait de leur perfidie, de leur facilité à violer les engagements les plus solennels. Et le langage ferme que nous lui avons vu tenir confirmait bien cette appréciation. Qui donc alors a dicté les étonnantes conditions qu'on nous a fait connaître de la capitulation consentie aux oasis? Les Figuiguiens nous « promettent » d'entretenir avec nous « des relations de bon voisinage », d'interdire l'accès des ksour aux fauteurs de troubles, d'assurer la sécurité des Français, de livrer à nos autorités les auteurs des agressions éventuelles, de ne pas franchir en armes les cols sans notre autorisation,

de nous aviser de tous les événements importants et de nous payer une indemnité de guerre de 60.000 francs. Un point, c'est tout.

Les Figuiguiens nous donnent de bonnes paroles et nous nous en contentons. C'est nous qui paierons les frais de la guerre. Il est évident que nous ne verrons jamais un sou des 60.000 francs qu'ils s'engagent à nous verser. Et, d'ailleurs, quelle garantie prenons-nous contre leur mauvaise foi? Aucune. On devait les désarmer; on ne le fait même pas. Ils livreront pour la forme « un certain nombre d'armes ». Sans doute, il n'eût pas été d'une bonne politique d'annexer Figuig et personne ne le demandait. Mais tout le monde pensait que, sans nous emparer de la redoutable oasis, nous allions y établir et y assurer l'autorité du sultan, sous la protection de nos canons. Il est impossible de comprendre pourquoi nous ne l'avons pas fait.

Toutefois il est juste de reconnaître que d'autres esprits ont apprécié les faits d'une façon plus optimiste. C'est ainsi que nous lisons dans le *Journal des Débats* la note suivante ;

Les dernières dépêches de Beni-Ounif présentent comme définitive la soumission des habitants de ksour de Figuig. Ceux-ci, par l'entremise des membres des djemmâa, se sont inclinés devant les conditions, très précises, que le général O'Connor leur avait imposées au nom du gouvernement général. Ce sont des conditions assez dures pour l'amour-propre des indigènes, qui livrent des otages et se voient empêchés de circuler dans une certaine zone sans notre autorisation. Elles sont, d'autre part, assez onéreuses (stipulant une forte indemnité) pour que le souvenir en pèse lourdement sur les habitants les plus frappés et leur enlève toute velléité de nouveaux guet-apens. Il y a donc lieu d'espérer que l'affaire se terminera là. « L'opération de police » que M. Jonnart avait désiré voir s'accomplir, selon un programme qu'il avait nettement délimité, n'a entraîné de notre côté aucune perte d'hommes; elle s'arrête sur un premier exemple, à un point précis qui paraît ne devoir pas être dépassé. On évite les fatigues et les sacrifices d'une expédition qui, à cette époque de l'année, était particulièrement inquiétante. L'honneur en revient aussi bien au gouverneur général qui, même après l'attentat de Zénaga, a conservé tout son sang-froid et la fermeté de ses desseins, qu'au général O'Connor, qui a exécuté ses instructions en faisant preuve de la grande connaissance de l'état d'esprit des indigènes et d'une superbe crânerie militaire.

Quoi qu'il en soit, la soumission des ksouriens de Figuig n'est pas une solution définitive. Il reste à résoudre toute la question des tribus qui nous ont enlevé nos convois, tandis que les Figuiguiens n'ont guère été que leurs recéleurs et n'avaient jusqu'ici sur la conscience que quelques coups de fusil isolés sur nos postes et nos factionnaires à Beni-Ounif et à Duveyrier.

Le plus aisé est fait; le plus malaisé reste à faire.

Or, il est certain que la nouvelle attitude prise par le gouvernement en Algérie n'est pas de nature à faciliter notre action.

Le programme, arrêté par M. Revoil pour mettre à la raison ces turbulentes tribus, consistait à créer à Beni-Abbès une 4e compagnie saharienne, en faisant remonter vers le Nord les troupes de la guerre qui, dans le Sahara, ne peuvent rendre d'utiles services. On multipliait ainsi les troupes sahariennes, troupes légères, dans ces régions, et l'on réservait l'emploi des troupes de la guerre seulement comme appui et de préférence le long de la voie ferrée où elles ne coûtent pas plus cher qu'en station. C'est en effet la seule solution pratique. Toute autre disposition entraînerait des difficultés inextricables pour atteindre et poursuivre ces insaisissables malfaiteurs.

En outre, cette action doit être menée de façon très délicate, pour ne pas encourager les intrigues étrangères à Fez et ne pas effaroucher le Maghzen. M. Revoil avait su, comme après lui M. Saint-René Taillandier, très habilement préparer les voies, en renouant, entre le Maghzen et nous, des rapports sincèrement amicaux. Le représentant du sultan, Si Mohammed el Guebbaz, était même venu en Algérie, où il est encore, pour fixer avec nous les derniers points qui restaient à régler.

Or, on a pu craindre malheureusement de voir abandonner cette sage politique. Une partie notable de l'opinion oranaise paraît disposée à ne tenir aucun compte de l'entente féconde conclue entre le Maghzen et nous. Il suffit, pour s'en rendre compte, de relire certains articles de journaux locaux qui, comme l'*Echo d'Oran*, ne craignent pas d'appeler l'incident de Figuig l'*incident libérateur*.

L'incident libérateur : n'est-ce pas ainsi qu'il conviendra de désigner l'attaque que M. le Gouverneur général et son escorte ont subie en vue de Figuig, au col de la Juive, s'il a pour conséquences heureuses de nous délivrer de tous les ambassadeurs et chefs de mission que nous avons été pompeusement chercher à Tanger, et que nous entretenions largement à Alger aux frais des contribuables français?

N'est-il pas temps, en effet, de renvoyer d'où ils viennent ces négociateurs du sultan de Fez — et non du Maroc qui ne lui appartient pas — qui viennent de nous démontrer jusqu'à quel point ils sont dépourvus d'autorité sur les tribus qui nous avoisinent ?

N'était-ce pas humiliant de voir présenter solennellement à Tlemcen au Président de la République cet amel fugitif d'Oudjda — fonctionnaire marocain *in partibus infidelium?* — Aurait-on jamais imaginé de faire recevoir par le Roi d'Italie le sous-préfet de Sisteron ou celui de Barcelonnette, si ces honorables fonctionnaires avaient été chassés de leur sous-préfecture et s'étaient réfugiés en Italie?

Ne peut-on poser utilement aujourd'hui à M. Mohammed el Guebbaz, que nous avons institué diplomate pour le plaisir de discuter avec lui, le

dilemme suivant : ou le sultan de Fez et vous-même ainsi que votre amel de Figuig aviez une autorité quelconque sur les gens de cette oasis, et alors vous êtes complices de l'attentat qu'ils ont commis, et, par suite, vous n'avez qu'à rejoindre votre illustre maître ; ou le sultan de Fez, vous et votre amel n'aviez aucune autorité sur les Figuiguiens, et alors de quel droit discutiez-vous avec nous la question de la gare de Beni-Ounif, le tracé de notre chemin de fer et les rapports pouvant exister entre nous et les populations de cette région? Dans ce cas encore, retournez au plus vite auprès de votre puissant maître.

De toute façon, cessez de vous occuper de nos affaires et regagnez Tanger. Nous saurons bien, sans votre assentiment inutile, régler nos différends avec les tribus de notre frontière.

Et ainsi l'incident de Beni-Ounif nous aura délivrés d'une politique néfaste, et ce sera, comme nous le disions, un fait *libérateur*.

Est-ce à cet état d'esprit qu'obéissait le gouverneur de l'Algérie, lorsqu'une première fois il « refusait de recevoir Si « Mohammed el Guebbaz venu à Saïda pour lui exprimer ses « regrets de l'incident de Beni-Ounif ».

Cette résolution inattendue devait émouvoir notre ministre des Affaires étrangères, et c'est certainement la raison pour laquelle M. Jonnart, modifiant à Alger son attitude, est allé rendre visite à l'envoyé chérifien, comme l'annonce la dépêche suivante :

Alger, 9 juin (par dépêche).

Le gouverneur général, accompagné de M. Aynard, directeur de son cabinet, et du lieutenant de Tilly, de sa maison militaire, s'est rendu cet après-midi auprès de Mohammed el Guebbaz, chef de la mission marocaine qui est revenue à Alger.

M. Jonnart a remercié Mohammed el Guebbaz de la démarche que représentant du Maroc a faite auprès de lui, à Saïda, le lendemain de l'attentat de Zénaga, pour lui exprimer les vifs regrets du sultan.

Il n'y a plus lieu d'insister; on n'aurait pu que déplorer des mesures qui pouvaient compromettre tout le parti français au Maroc et placer notre ministre à Tanger dans la situation la plus fausse.

Les puissances européennes, et notamment l'Angleterre, ne craignaient qu'une chose : notre entente avec le sultan; ne rêvaient qu'une chose de notre part : des actes imprudents et bruyants qui leur permissent d'intervenir. On juge de leur joie en présence de l'incident de Zénaga qui posait de nouveau bien inopportunément, devant l'Europe entière, la question du Maroc.

J.-H. Franklin.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *M. Loubet à Londres et le roi d'Italie à Paris.* — Deux communiqués de l'*Agence Havas* viennent de donner un caractère définitif et officiel aux projets de voyage de M. Loubet en Angleterre et du roi d'Italie en France.

La visite du Président de la République au roi d'Angleterre est fixée au 6 juillet. M. Loubet arrivera à Londres dans l'après-midi et en partira le jeudi 9 dans la matinée. Il sera accompagné de M. Delcassé. Durant son séjour, M. Loubet sera l'hôte du roi au palais de Saint-James ; mais il offrira au roi un dîner de gala qui aura lieu à l'ambassade de France.

Quant à la visite du roi d'Italie, elle est fixée au 16 juillet. Le roi descendra au ministère des Affaires étrangères et sera notre hôte durant trois jours. Pour accentuer encore le caractère de sa visite et lui donner plus de portée, le roi, ajournant au mois de novembre son voyage en Angleterre, viendra directement de Rome à Paris et rentrera directement à Rome. L'amiral Morin, ministre des Affaires étrangères, accompagnera le roi, de manière à bien préciser l'importance politique de ce voyage.

— *Groupement des forces militaires dans les colonies.* — Un décret, rendu sur la proposition des ministres de la Guerre et des Colonies, institue un système de groupement de toutes les forces militaires stationnées aux colonies.

En effet, pour tirer le meilleur parti de ces forces disséminées sur toute l'étendue de notre domaine colonial, pour pouvoir les concentrer plus rapidement, s'il était nécessaire, sur les points les plus importants que leur situation stratégique, économique ou politique, exposerait plus particulièrement aux tentations de l'ennemi, il y avait le plus grand intérêt à grouper dans une même organisation militaire et à placer sous un seul commandement celles qui, par leur voisinage ou la facilité de leurs communications, pourraient, en cas de guerre, se prêter un mutuel appui et coopérer à la défense du point le plus menacé.

Il est formé dans ce but, en dehors de l'Algérie et de la Tunisie, cinq groupes de colonies, dans chacun desquels toutes les forces

militaires sont réunies sous un même commandement supérieur.

1er groupe : Indo-Chine.

2e groupe : Afrique occidentale (Sénégal, territoire de la Sénégambie et du Niger, territoires militaires de l'Afrique occidentale française, Guinée française, Côte d'Ivoire, Dahomey, Congo français et territoire du Tchad).

3e groupe : Madagascar (colonie principale), la Réunion, les Comores.

4e groupe : les Antilles (Martinique, Guadeloupe et dépendances, Guyane).

5e groupe : Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Tahiti).

Voici les autres dispositions principales du décret :

Chaque groupe aura un conseil de défense unique.

L'organisation et la composition des forces militaires affectées à chaque groupe, ainsi que leur répartition entre les colonies du groupe, sont arrêtées par le ministre des Colonies, après avis demandé au ministre de la Guerre.

Dans chaque groupe, le commandement supérieur de l'ensemble des forces militaires, ainsi que des services ou établissements qui leur sont affectés, est exercé, sous la haute autorité du gouverneur général ou gouverneur de la colonie principale, par un officier général ou supérieur qui prend le titre de commandant supérieur des troupes du groupe.

Les détachements stationnés dans les colonies autres que la colonie principale du groupe sont placés sous le commandement de l'officier d'infanterie ou d'artillerie coloniales le plus ancien dans le grade le plus élevé. Cet officier prend le titre de commandant du détachement ou des détachements, selon le cas.

Il est sous la haute autorité du gouverneur de la colonie, à l'égard duquel il est responsable de l'emploi des troupes dans l'intérieur de la colonie.

Le gouverneur de chaque colonie continue à correspondre directement avec le ministre des Colonies pour tout ce qui concerne l'emploi des troupes stationnées dans la colonie qu'il est chargé d'administrer.

En temps de guerre, les troupes et services stationnés dans une des colonies d'un groupe, y compris les réserves locales, peuvent être appelés, en totalité ou en partie, à rallier la colonie principale ou toute autre colonie du groupe sur l'ordre du ministre des Colonies, ou, en cas de nécessité, sur réquisition du gouverneur général ou gouverneur de la colonie principale, prise sur la proposition du commandant supérieur des troupes et après avis conforme du conseil de défense. Il en est rendu compte au ministre des Colonies.

Angleterre. — *Libre-échange ou protection.* — Depuis longtemps les tendances protectionnistes de M. Chamberlain ne sont un mystère pour personne. La protection est d'ailleurs le corollaire obligé de l'impérialisme et certaines mesures fiscales destinées à protéger le commerce colonial ont déjà prouvé que M. Chamberlain accepte sans hésitation les conséquences économiques de sa politique. Toutefois la question n'avait pas encore été posée franchement, brutalement devant le pays. C'est ce qui a été fait, il y a quelques jours, le 10 juin, à la Chambre des Communes, à propos de la taxe sur les blés. L'opposition avait choisi ce prétexte pour mettre le gouvernement au pied du mur. M. Chaplin, en demandant au ministre des Finances s'il entendait maintenir longtemps encore une taxe purement fiscale, conséquence essentiellement temporaire de la guerre du Transvaal, mettait en cause toute la politique gouvernementale. Personne ne s'y est trompé, et M. Richtie, ministre de l'Intérieur, moins que tout autre, car il crut devoir se séparer nettement sur le terrain économique de son collègue M. Chamberlain et faire une solennelle profession de foi libre-échangiste.

Ces déclarations, appuyées par des déclarations analogues de M. Hicks Beach, l'ancien ministre des Finances, et par les discours très catégoriques des principaux leaders de l'opposition, produisirent une très vive sensation. Le bruit courut même que M. Chamberlain allait donner sa démission et que le ministère ne pourrait survivre à ce choc. Il n'en a rien été. M. Balfour, en effet, par un expédient, qui ne pouvait faire illusion à personne, a réussi à écarter un débat décidément trop dangereux. Il semble certain maintenant qu'il n'y aura pas de crise ministérielle avant les vacances. Mais la question n'en reste pas moins nettement posée. Il faudra un jour prochain — un jour qui ne peut être loin — la résoudre dans un sens ou dans l'autre.

Italie. — *Le mouvement irrédentiste en Italie.* — Des manifestations hostiles aux étudiants italiens se sont récemment produites à Innsbrück et ont provoqué en Italie des manifestations contraires, d'un caractère particulièrement violent, qui mettent de nouveau en lumière les causes de différends existant entre l'Autriche et l'Italie.

La source primitive et permanente de l'hostilité des Italiens contre l'Autriche est l'ensemble des revendications qui ont donné naissance au mouvement irrédentiste : Trieste et le Trentin, peuplés en majorité d'Italiens, sont demeurés séparés de la mère patrie et, de plus, sont soumis à un régime passablement oppressif. Si les irrédentistes tournent exclusivement les regards vers cette région, au lieu de les diriger, par exemple, vers la Corse ou le Tessin, qui se trouvent exactement dans la même situation ethnographique, c'est que la

main de l'Autriche s'y fait sentir lourdement, dans le domaine administratif ou particulier. Elle refuse au Trentin toute autonomie et ne veut pas accorder satisfaction au désir assez légitime, exprimé par ses sujets italiens, d'avoir tout au moins une Faculté de droit italienne à Trieste, puisque des chaires où l'enseignement est donné en italien existent déjà à l'Université d'Innsbrück. Ces revendications déjà anciennes prennent, du fait des récents événements, un caractère d'acuité assez grave, et les changements qui se produisent peu à peu dans la situation générale de ces provinces contribuent, d'autre part, à exaspérer les irrédentistes. A l'influence *autrichienne* se substitue en effet de plus en plus l'influence *allemande*, représentée surtout par le parti pangermaniste. Le *Schulverein* allemand, subventionné de Berlin, y fonde des écoles allemandes de tous côtés; on établit dans ces régions pittoresques des hôtels et restaurants allemands; on germanise jusqu'à l'alpinisme. Le parti allemand militant empêche la construction des voies ferrées qui relieraient les centres italiens et cherche à interposer entre eux, par l'orientation des lignes de chemin de fer, des centres allemands. Ainsi donc, non seulement l'Italie ne voit aucun moyen de réunir à elle ces provinces, mais elle a de plus à craindre d'avoir à entreprendre une véritable conquête morale, par suite des changements qui se seront produits dans la population, dans sa langue, dans son esprit général, si jamais le rêve irrédentiste se réalisait.

A la question irrédentiste s'ajoutent les difficultés d'ordre général pendantes entre l'Autriche et l'Italie.

Tout d'abord la question d'Albanie. L'Autriche déclare ne chercher en Albanie que des débouchés commerciaux et n'ambitionner, *pour la plus grande partie* de cette province, que l'autonomie, le jour où elle se séparerait de la Turquie. Nous disons « pour la plus grande partie », car l'Autriche entend bien occuper cependant la partie de l'Albanie qui s'étend au Sud de la Bosnie jusqu'un peu au delà de Mitrovitza, cette région constituant, pour un pays appelé à intervenir dans les questions balkaniques, une position stratégique de premier ordre. Quant au reste de l'Albanie, elle entend le voir demeurer libre. L'Italie préconise, au contraire, une politique de partage. Sans doute, elle a signé avec l'Autriche une convention maintenant le *statu quo* en Albanie, mais elle voudrait que cette convention soit revisée dans le sens d'un partage que l'Autriche se refuse à admettre, car ce serait presque faire de l'Adriatique un lac italien.

La question économique intervient également. L'Autriche-Hongrie a dénoncé son traité de commerce avec l'Italie et il est extrêmement douteux qu'elle consente à lui continuer le traitement de faveur accordé jusque-là à ses vins, car la Hongrie, productrice importante

de vins, voudrait se réserver le marché autrichien. Le préjudice serait considérable pour l'Italie et le gouvernement italien se voit forcé de préparer un projet de tarifs très élevés, constituant une véritable arme de guerre contre l'Autriche.

Enfin l'Italie redoute les tendances politiques de l'archiduc François-Ferdinand, héritier présomptif du trône d'Autriche. Déjà l'empereur François-Joseph a vivement mécontenté les Italiens en ne rendant jamais au roi Humbert la visite que celui-ci lui avait faite à Vienne (l'entrevue de Venise ne saurait, en effet, être comptée comme un équivalent). L'héritier présomptif a toujours évité de passer par Rome, et sa femme, la princesse Hohenberg, assiste à des réunions où sont votées des résolutions tendant au rétablissement du pouvoir temporel. On sait qu'aucune question ne tient plus à cœur aux Italiens que la reconnaissance sans restrictions des événements qui ont parachevé, en 1870, la création de leur jeune royaume, et l'attitude de l'empereur et de l'archiduc est de nature à provoquer, sinon des appréhensions concrètes, tout au moins une grande méfiance.

Il est assez caractéristique de voir des journaux comme le *Corriere della Sera* et le *Giornale d'Italia* — qui, il y a quelques semaines, préconisaient une union plus étroite avec l'Autriche en vue d'une intervention active de la politique italienne dans la question des Balkans — se joindre, malgré tout et quoique à regret, au courant d'opinion qui soulève leur pays. Le gouvernement italien, à qui, au début, ces manifestations ne semblaient pas déplaire et qui laissait volontiers passer dans la presse officielle des attaques contre l'Autriche, vient de se ressaisir et semble disposé à arrêter le mouvement. Le comte Nigra, ambassadeur d'Italie à Vienne, dont on annonçait la prochaine retraite, reste à son poste dans ces circonstances difficiles, et tout porte à croire que l'agitation va s'apaiser. Mais il serait superficiel de qualifier de feu de paille ce mouvement d'opinion, car il a pour origine des causes permanentes qui peuvent, à chaque instant, le faire renaître. Le gouvernement autrichien pourrait, avec quelque complaisance, faire disparaître ou atténuer certaines de ces causes de conflits. Il n'y semble guère disposé, non pas sans doute par hostilité de principe, mais, forcé de satisfaire aux revendications aussi acharnées que contradictoires formulées par les éléments qui composent l'Autriche-Hongrie, il doit être lui-même embarrassé tout le premier. L. J.

Serbie. — *L'assassinat du roi et de la reine de Serbie.* — Un drame terrible a ensanglanté, dans la nuit du 10 au 11 juin, le palais royal de Belgrade et mis fin à la dynastie des Obrénovitch. Le roi Alexandre et la reine Draga ont été massacrés et avec eux les deux

frères de la reine, Nicodème et Nicolas Liunievitza, le président du Conseil, Zinzar Markovitch, le ministre de la Guerre, Milovan Pavlovitch, et plusieurs officiers de la garde.

Le complot a été exécuté par de jeunes officiers, mais les fils en ont été tenus certainement par des hommes politiques. Préparé de longue date, il ne devait pas éclater encore. Mais il a été hâté par le bruit qui courait que la nouvelle Skoupchtina, élue sous une terrible pression électorale, sans un seul opposant, et réduite, par là, à être une simple Chambre d'enregistrement royal, allait régler définitivement la question de la succession au trône en consentant à reconnaître Liunievitza, frère de la reine Draga, comme héritier présomptif. Ce bruit, répandu à tort ou à raison, précipita les choses.

Leur détestable besogne une fois accomplie, les conjurés, suivant un plan établi d'avance, ont immédiatement constitué un nouveau gouvernement ainsi composé :

Yovan Avakoumovitch, président du Conseil, sans portefeuille;
Ljoubomir, ministre des Affaires étrangères;
Stojan Protitch, ministre de l'Intérieur;
Georges Gentchitch, ministre du Commerce;
Le général Yovan Atanazkovitch, ministre de la Guerre;
Voïslav Velkovitch, ministre des Finances;
Le colonel Alexandre Machine, ministre des Travaux publics;
Le professeur Ljoubomir Atoïanovitch, ministre des Cultes;
Ljoubomir Ghivkovitch, ministre de la Justice.

Le nouveau gouvernement a fait afficher aussitôt la proclamation suivante :

AU PEUPLE SERBE

Cette nuit, ont été fusillés le roi et la reine. Dans ce moment anxieux pour les destinées de la Serbie, les amis de la patrie et du peuple se sont unis pour former un nouveau gouvernement.

En annonçant ce fait au peuple serbe, le nouveau gouvernement est convaincu que le peuple serbe se groupera en masse autour de lui et l'aidera à maintenir dans tout le pays l'ordre et le respect du droit.

Le gouvernement fait savoir, par la présente proclamation, qu'à partir de ce jour, la Constitution du 6 avril 1901 entre en vigueur. La représentation nationale dissoute par proclamation du 24 mars est convoquée pour le 15 juin à Belgrade.

Le 15 juin, la Skoupchtina, réunie ainsi en séance extraordinaire, a élu roi, à l'unanimité, Pierre Karageorgevitch; celui-ci a accepté la couronne et a pris le nom de Pierre Ier.

Il est pour le moment très difficile d'apprécier les conséquences possibles de ce drame qui reste encore essentiellement d'ordre intérieur. Mais il est possible qu'il ait quelque prochaine répercussion

sur la politique européenne et nous ne saurions partager l'optimisme de notre ministre des Affaires étrangères qui déclarait au lendemain de ces tragiques événements que la France n'avait pas à s'en préoccuper, n'ayant pas d'intérêts directs en Serbie.

II. — AFRIQUE.

Algérie. — *Les tribunaux répressifs.* — M. Vallé a présidé la première séance, qui s'est tenue le 9 juin, de la commission qu'il a constituée pour examiner les modifications à apporter aux décrets ayant constitué les tribunaux répressifs indigènes en Algérie. Le garde des sceaux, dans une allocution d'ouverture, a rappelé les termes de l'ordre du jour de la Chambre où celle-ci engageait le gouvernement « à assurer aux inculpés les garanties inséparables de toute justice « et, en même temps, aux colons, la sécurité indispensable ».

M. Vallé s'étant retiré, la commission a immédiatement commencé ses travaux. Nous en reparlerons ultérieurement.

Afrique Occidentale. — *Délimitation de nos territoires.* — Le dernier courrier de la côte d'Afrique apporte de bonnes nouvelles de la mission franco-anglaise chargée d'opérer la délimitation de la frontière située entre le Niger et le Tchad, frontière résultant de la convention signée en juin 1898. Cette mission a déjà, paraît-il, établi le point exact de Sokoto, ignoré jusqu'alors. Or, on se souvient que ce point a une importance considérable, puisque c'est autour de lui que court le rayon de 100 milles, qui est appelé à servir de frontière entre les possessions anglaises et françaises.

D'après ce que nous croyons savoir, les études de la mission modifieraient beaucoup la situation actuelle. C'est ainsi que certains points qui, à l'Ouest, se trouvaient en territoire anglais, vont se trouver compris en territoire français; par contre, à l'Est, notre position perdrait plusieurs points assez importants.

La mission, au reste, poursuit activement ses études, non sans de grandes difficultés, la région de Sokoto étant en effervescence à la suite des récentes opérations anglaises contre le sultan du pays.

D'autre part, le 8 juin, est arrivé à Marseille le Dr Maclaud, administrateur des colonies, chargé par le ministère de diriger les opérations de délimitation entre la Guinée portugaise et nos possessions de l'Afrique Occidentale. Ces travaux de délimitation, interrompus par la mauvaise saison, dureront vraisemblablement encore une année.

Le lieutenant Brocard, de l'infanterie coloniale, second de la mission, rentrera par le prochain courrier.

En même temps est également arrivée la section française de la commission de délimitation qui vient de fixer la frontière entre la colonie anglaise de la Côte d'Or et nos colonies de la Côte d'Ivoire et du deuxième territoire du Soudan ; elle comprenait l'administrateur Delafosse, chef de mission ; le capitaine Bouvet, de l'artillerie coloniale, et le lieutenant Lafargue, de l'infanterie coloniale.

Les opérations de délimitation se sont effectuées sans incident et, grâce à la bonne harmonie qui n'a cessé de régner durant ces dix-huit mois de voyage entre les commissaires anglais et français, toutes les questions litigieuses ont pu être réglées d'une façon satisfaisante.

Madagascar. — *Instructions sanitaires du général Gallieni.* — Le général Gallieni vient d'adresser au directeur du service de santé et aux administrateurs des différentes provinces de l'île des instructions sanitaires très détaillées ayant pour objet de préserver les grands ports de la colonie des épidémies pestilentielles fréquentes dans les possessions européennes de l'hémisphère austral et, notamment, dans les colonies anglaises des Indes, de Maurice et du Cap où elles causent, chaque année, de grands ravages.

Ces instructions, qui constituent un véritable programme de mobilisation sanitaire en cas de peste, de choléra ou de fièvre jaune, confirment et généralisent les mesures sanitaires qui, à Tamatave, en 1897 et 1898, et à Majunga, en 1902, ont permis d'enrayer rapidement les dernières épidémies et d'en limiter les effets sur la population européenne et indigène.

En exécution de ces instructions et en attendant la promulgation dans la colonie de la loi de 1902, des conseils sanitaires et des commissions des logements sont institués en permanence pour veiller à la santé publique et empêcher la contamination par voie maritime.

Des mesures analogues sont prises pour les provinces de l'intérieur.

Un service télégraphique d'observations météorologiques maritimes ayant pour objet la prévision des tempêtes et des cyclones vient d'être organisé entre l'Afrique du Sud et les principaux ports de Madagascar et Tananarive.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — AFRIQUE.

Madagascar. — *Le commerce des vins.* — La consommation du vin a suivi, depuis 1897, une progression constante, ainsi qu'on peut s'en rendre compte par le tableau suivant qui donne la valeur des vins importés :

1897	1.018.724	fr.
1898	1.164.341	»
1899	2.171.653	»
1900	2.322.911	»
1901	2.512.535	»
1902	3.345.658	»

Cette consommation ne peut que progresser au fur et à mesure de l'accroissement de la population européenne de l'île. D'ailleurs, dans plusieurs régions, les indigènes se mettent peu à peu à boire du vin.

Toutefois, le *Bulletin économique de Madagascar*, auquel nous empruntons ces renseignements, signale la mauvaise qualité de certains produits importés dans la colonie, et les conséquences fâcheuses qu'elle pourrait avoir, en amenant une réduction dans la consommation.

Il n'est presque pas vendu de vin blanc à Madagascar.

Le vin de coupage est consommé par les indigènes de la côte, à cause de la modicité de son prix et de sa forte teneur en alcool ; il revient à 60 centimes environ, la bouteille, prise à Tamatave.

La barrique de 225 litres de vin rouge ordinaire, rendue à Tamatave, revient à 115 francs ; le blanc est vendu 140 francs. Les vins fins arrivent par caisses de 12 à 24 bouteilles et sont vendus, au détail, à raison de 2 fr. 50 à 5 francs la bouteille.

Les prix ci-dessus subissent évidemment une majoration, lorsque les marchandises sont transportées à l'intérieur de l'île. Mais, grâce à la mise en service de nouveaux modes de transport, à l'ouverture de nouvelles routes et aux améliorations des anciennes voies de communication, le tarif des transports a subi une baisse importante, qui a eu sur le prix des marchandises une heureuse répercussion.

Égypte. — *Le canal de Suez.* — Il ressort des intéressantes statistiques publiées par le *Bulletin décadaire* de la Compagnie de Suez que le mouvement maritime a atteint, en 1902, un niveau qui n'avait

pas encore été égalé, ainsi qu'il ressort de la comparaison triennale ci-après :

Années	Nombre de navires	Tonnage gross	Tonnage net
1900...	3.441	13.699.238	9.738.152
1901...	3.699	15.163.233	10.823.840
1902...	3.708	15.694.359	11.248.413

Les recettes perçues sur le tonnage des navires sont passées de 87.243.568 francs en 1900, à 97.110.154 francs en 1901 et à 101.067.535 francs en 1902. Durant ces trois exercices, les recettes totales perçues en Égypte ont été comme suit : 91.849.255 francs; 101.743.686 francs; 105.383.877 francs.

La décomposition du mouvement maritime par catégories de navigation s'établit de la manière suivante pendant les deux dernières années :

Catégories	1901	1902
	Tonnage net	Tonnage net
Navires de commerce.....	7.456.022	7.996.514
Navires postaux.....	2.786.279	2.864.938
Navires d'État.....	208.340	180.831
Navires affrétés par les gouvernements.	265.245	141.161
Navires sur lest.....	107.954	64.969
	10.823.840	11.248.413

Par pavillons, le mouvement de 1902 se décompose comme suit :

Pavillons	Nombre de navires	Tonnage net
Allemand.....	480	1.707.322
Américain.....	21	47.390
Anglais.....	2.165	6.772.911
Austro-Hongrois.....	139	417.826
Danois	14	42.425
Egyptien	6	3.306
Espagnol	30	95.840
Français.....	274	769.110
Hellénique.....	14	19 011
Italien.....	85	167.213
Japonais.....	61	232.052
Néerlandais.....	218	520.030
Norvégien	41	74.966
Ottoman.....	38	41.031
Portugais.....	3	2.662
Russe	110	328.548
Siamois	2	800
Suédois.....	7	5.970
Totaux.....	3.708	11.248.413

La part proportionnelle du pavillon anglais dans le tonnage net transité dépasse 60 %. Le pavillon allemand vient ensuite avec plus de 15 %. Nous ne venons qu'au troisième rang avec 6,8 %. Arrivent ensuite les marines néerlandaise (4,6 %), austro-hongroise (3,7 %), russe (2,9 %), japonaise (2,1 %), etc.

Le nombre de passagers a été de 223.658 contre 270.607. La diminution porte exclusivement sur les militaires.

II. — AMÉRIQUE.

Mexique. — *Le commerce des fils de fer pour clôtures. — Fourniture éventuelle de traverses en acier.* — Il résulte d'une communication de la Légation de Belgique à Mexico, au *Bulletin Commercial*, de Bruxelles, que, par suite des progrès de la colonisation et de la création de nombreux ranchos, il se fait au Mexique une consommation considérable de clôtures métalliques. L'article connu sous le nom de ronce artificielle est surtout très demandé.

Pour obtenir des commandes, les tréfileries devraient se faire représenter sur place et envoyer à leurs agents des échantillons avec prix courants, etc. Elles trouveraient bientôt un débouché important sur le territoire de la République. Dans les États de Vera-Cruz et d'Oaxaca, le premier soin des propriétaires, après l'achat d'un terrain, est de le clôturer; les propriétés étant d'ordinaire d'une grande étendue, la consommation des fils de fer nécessaires atteint des chiffres fort élevés.

Il est à présumer également que, dans quelques années, toutes les compagnies exploitant des voies ferrées situées en terres chaudes seront forcées de renouveler leurs traverses, lesquelles ne résistent pas à plusieurs saisons de pluies consécutives. Comme le prix du bois, par suite du déboisement systématique et continuel (qui ne trouve pas de contre-partie) est destiné à s'élever de plus en plus, les compagnies finiront très probablement par adopter les traverses en acier. Il ne serait donc pas inutile de faire parvenir dès maintenant aux principaux directeurs des chemins de fer mexicains les conditions de vente des traverses en acier.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à :

MM.

Pablo Amespil, *consul* de la République Argentine à Dunkerque.

Walter Risley Hearn, *consul général* de Sa Majesté britannique au Havre, avec juridiction sur les départements de la Seine-Inférieure, du Calvados, de l'Orne et de l'Eure.

Pablo Bolognesi, *agent consulaire* d'Italie à Hyères (Var).

Georges R. Corbett, *vice-consul* de Sa Majesté britannique à Hyères.

E. Thomas, *consul* de Belgique à Longwy.

Luis Marinas y Lavaggi, *consul général* d'Espagne à Alger.

Salvador Ortega, *consul général* de Guatemala à Paris.

R.-D.-G. Macdonald, *consul* de Sa Majesté britannique à Bordeaux.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Un décret en date du 26 mai dernier détermine comme suit l'organisation des forces militaires stationnées dans les colonies ou pays de protectorat, autres que l'Algérie ou la Tunisie, qui sont réparties en cinq groupes et, dans chacun d'eux, réunies sous un même commandement supérieur.

1er GROUPE (GROUPE DE L'INDO-CHINE)

Indo-Chine.

2e GROUPE (GROUPE DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE)

Afrique Occidentale. — Colonie principale.

Sénégal.
Territoires de la Sénégambie et du Niger.
Territoires militaires de l'Afrique Occidentale française.
Guinée française.
Côte d'Ivoire.
Dahomey.

Congo français.

Congo.
Territoires du Tchad.

3e GROUPE (GROUPE DE L'AFRIQUE ORIENTALE)

Madagascar (colonie principale).
Réunion.
Les Comores.

4e GROUPE (GROUPE DES ANTILLES)

Martinique (colonie principale).
Guadeloupe et dépendances.
Guyane.

5e GROUPE (GROUPE DU PACIFIQUE)

Nouvelle-Calédonie (colonie principale).
Tahiti.

Troupes métropolitaines.

INFANTERIE

Sahara. — M. le *capit.* Métois est désig. pour prendre le command. de la compag. des oasis sahariennes du Tidikelt.

Troupes coloniales.

ARTILLERIE

Cochinchine. — M. le *capit.* Haïss est affecté à l'état-major du régiment à Saïgon.

M. le *capit.* Nicaise est désig. pour la 6e batterie du régiment au cap Saint-Jacques.

Afrique Occidentale. — M. le *capit.* Thiébaux est désig. pour servir au chemin de fer de Kayes au Niger.

Madagascar. — M. le *lieut.-col.* Deviterne est nommé directeur de l'artillerie à Diégo-Suarez.

M. le *capit.* Galy-Aché est affecté à la 4e batterie de montagne à Tananarive.

M. le *capit.* Bourrat est nommé adjoint au directeur de l'artillerie de Tananarive.

Martinique. — M. le *lieut.* Petitjean est affecté au détachement d'ouvriers de la Martinique.

CORPS DU COMMISSARIAT

Indo-Chine. — M. le *commiss. ppal de* 2e *cl.* Augé est désigné pour servir en Indo-Chine.

Cochinchine. — M. le *commiss. de* 1re *cl.* Véron est désigné pour servir à Saïgon.

Tonkin. — M. le *commiss. de* 1re *cl.* Varangot est désigné pour servir à Haïphong.

M. le *commiss. de* 1re *cl.* Piquemal est affecté à la brigade de réserve de Chine au Tonkin.

Madagascar. — M. le *commiss. de* 1re *cl.* Théodore est désig. pour servir à Majunga.

MM. les *commiss. de* 2e *cl.* Sossotte et Bousquet sont désig. pour servir à Tamatave.

SERVICE DE SANTÉ

Afrique Occidentale. — M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Doumenjou est désig. pour servir à la Guinée française.

Congo. — M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Percheron est désig. pour servir au Chari.

MINISTÈRE DE LA MARINE

CORPS DU COMMISSARIAT

Madagascar. — M. le *commiss. de* 1re *cl.* Verrier est désigné pour remplir les fonctions de chef des services administratifs de Diégo-Suarez.

Services administratifs.

Cochinchine. — M. Wauscoor, *commis de* 2e *cl.*, est désigné pour servir à l'arsenal de Saïgon.

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Mayer est nommé, pour une période de quatre années, membre suppléant du Conseil privé de la Cochinchine.

Par décret en date du 27 mai 1903, ont été nommés :

Greffier du tribunal de première instance de Saïgon (Indo-Chine), M. Jacquey.

Greffier du tribunal de première instance de Mytho, M. Baptiste.

Greffier du tribunal de première instance de Pnom-Penh, M. Boutier.

Greffier du tribunal de première instance de Chaudoc, M. Lebreton.

Greffier de la justice de paix à compétence étendue de Bac-Lieu, M. Ganofsky.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

La Bohême d'aujourd'hui, par M. Henri Hantich. Une brochure de 40 p., Paris, édition de la *Revue hebdomadaire.*

Malgré l'apparence de son nom, l'auteur de cette intéressante brochure est un Tchèque, professeur à l'Ecole de commerce de Prague. Il a voulu, comme il le dit, faire une œuvre de vulgarisation et esquisser le mouvement littéraire, artistique, économique et politique dans la Bohême contemporaine. En matière politique, il n'a qu'indiqué le principe des revendications tchèques et défendu le droit d'Etat ; en matière économique, il a crayonné à grands traits le développement des sociétés et des industries

tchèques (en 1901, les sociétés anonymes en Bohême étaient, les tchèques au nombre de 122 avec 122 millions de couronnes comme capital, les allemandes au nombre de 143 avec 438 millions); la partie de son étude la plus étendue et aussi la plus neuve pour un public français est celle où il présente le tableau de la floraison littéraire et artistique tchèque depuis le début du XIXe siècle jusqu'à l'heure présente. Nous ne pouvons que répéter le conseil que donne l'auteur à ses compatriotes, en terminant son panégyrique bien présenté, et redire avec lui la parole du grand historien Palacky : « Dans le travail et dans le savoir est votre salut. » Ceux qui portent intérêt aux Tchèques croient voir en cela, avec leurs grands ancêtres, la voie à suivre plus féconde en heureux résultats que les tapages, les exagérations et les enfantillages, comme de vouloir changer Carlsbad en Karlovy-Vary ou Marienbad en Marianské-Lázne !

GABRIEL LOUIS-JARAY.

Sibérie et Californie, par M. ALBERT BORDEAUX. Paris, 1903, in-16. Plon-Nourrit.

En qualité d'ingénieur, M. Albert Bordeaux a fait plusieurs voyages d'études dans les régions où se trouvent des mines d'or, au Transvaal, en Californie, et l'année dernière en Sibérie. — C'est donc surtout au point de vue minier qu'il a décrit les pays explorés par lui, et de fait il a réuni dans ce volume des données historiques et statistiques très intéressantes sur les mines de Sibérie ; mais, au lieu de les présenter sous la forme aride des publications officielles, il a su les encadrer dans son récit de voyage, plein d'humour, de fines observations sur les choses et les gens. Avec l'auteur, nous pénétrons dans la vie intime des populations qui vivent de l'exploitation des mines, en Sibérie et Californie, et nous pouvons faire une comparaison entre le caractère, le genre d'existence des mineurs dans ces deux pays. — Enfin, M. Bordeaux a fait une description très vivante et très précise du parcours suivi par le Transsibérien, qu'il a examiné en touriste, en ingénieur et aussi en artiste.

J. F.

A travers la Tripolitaine, par M. H.-M. DE MATHUISIEULX, chargé de mission par le ministre de l'Instruction publique, avec une préface de M. L. BERTRAND. — Un volume in-16 illustré de 63 gravures. Hachette et Cie, à Paris, 1903.

Depuis la conquête de la Tunisie par la France et l'occupation de l'Egypte par l'Angleterre, les Turcs interdisent formellement l'accès de la Tripolitaine aux étrangers. Hormis les renseignements du colonel Monteil, qui traversa cette région à son retour du Tchad, nous ne connaissons que peu de choses du grand vilayet africain, que M. de Mathuisieulx vient d'explorer.

Grâce à une faveur exceptionnelle accordée par le gouvernement ottoman, M. de Mathuisieulx a pu parcourir des régions où les anciens voyageurs n'avaient pu pénétrer. Il en a rapporté un récit auquel on ne pourra refuser l'attrait de l'inédit. Sans être un voyage de grandes découvertes, l'itinéraire de notre narrateur a traversé des régions dont les habitants, les produits et le sol offrent des particularités aussi intéressantes que peu connues.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Le Niger : Voie ouverte à notre empire africain, par le capitaine LENFANT, avec une préface de M. E. Etienne. Un vol. in-8° de 250 pages avec 113 illustrations et une carte hors texte. Hachette et Cie, éditeurs. Paris, 1903.

La Transformation de l'Egypte, par ALBERT MÉTIN. Un vol. in-16 de 310 pages. Félix Alcan, éditeur. Paris, 1903.

En Mongolie, par le comte DE LESDAIN, attaché à la Légation de France à Pékin. Un vol. petit in-4° de 200 pages, avec nombreuses illustrations hors texte. A. Challamel, éditeur. Paris 1903.

Rénovation celtique, par SERGE SCULFORT DE BEAUREPAS. Deux forts vol. in-8° d'environ 600 pages chacun. H. Champion, éditeur. Paris, 1903.

Pacte colonial nouveau et réciprocité de franchise. Etude sur les relations économiques des colonies françaises avec la métropole, par ERNEST CARRÉ, docteur en droit. Un vol. in-8° de 208 pages. Charles Valin, éditeur. Caen, 1903.

Compagnies et Sociétés coloniales allemandes, par PIERRE DECHARME, docteur en droit et docteur ès lettres. Un vol. in-8°. Masson et Cie, éditeurs. Paris, 1903.

Problèmes algériens et tunisiens, par PAUL MELON. Une brochure in-8° de 167 pages. A. Challamel, éditeur. Paris, 1903.

L'Algérie et l'assimilation des indigènes musulmans, par le capit. PASSOLS. Une brochure in-8° de 118 pages. Henri Charles-Lavauzelle, éditeur. Paris-Limoges, 1903.

L'Ile de Peregil. Son importance stratégique, sa neutralisation, par E. ROUARD DE CARD. Une brochure in-8° de 22 pages. A. Pedone, Paris. Ed. Privat, Toulouse, 1903.

Côte d'Ivoire et Libéria. Variations cartographiques relatives à ces contrées, par le capitaine D'OLLONE. Une brochure in-8° de 20 pages. A. Colin, éditeur. Paris, 1903.

Annuaire du ministère des Colonies pour 1903. Un fort vol. de 808 pages. Henri Charles-Lavauzelle, éditeur. Paris, 1903.

LES REVUES

REVUES FRANÇAISES

Armée et Marine (31 *mai*). L'hôpital militaire thermal de Vichy. — UD. YALACH : L'ambassade marocaine à bord du *Du Chayla*. — (7 *juin*). Les officiers d'état-major de la réserve et de l'armée territoriale : l'école d'instruction ; voyage d'état-major en 1903. — Le bi-centenaire de Saint-Pétersbourg. — H. S. : Une excursion à Figuig. — (14 *juin*). ERNEST LAUT : Douaniers de France. — Les affaires de Figuig.

Bulletin du Comité de l'Asie française (*mai*). ROBERT DE CAIX : Les intérêts français en Chine. — Les négociations avec le Siam. — J. I. T. : La politique anglaise dans l'Asie Occidentale. — L'Angleterre et le golfe Persique : les déclarations de lord Lansdowne. — HENRY BIDOU : L'affaire de Niou-Tchouang et la question de la Mandchourie. — L. E. : Les puissances européennes en Chine. — CHARLES MOUREY : L'Angleterre, l'Inde et l'Afghanistan.

La Ligue maritime (*mai*). LÉON BERTHAUT : Les départs pour Terre-Neuve. — VERSEAU : Les marines des pays balkaniques.

Quinzaine coloniale (25 *mai*). L'emprunt du gouvernement de l'Afrique Occidentale. — Les chemins de fer du Tonkin. — La question des Nouvelles-Hébrides.

La Réforme économique (31 *mai*). J. MÉLINE : Ententes industrielles. — P. V. : Le bétail étranger en France. — J. DESMETS : La fin du libre échange en Angleterre. — CH. GEORGEOT : Notre commerce au Siam.

Revue commerciale de Bordeaux (30 *mai*). P. CARLE-DAUTEG : Autour du programme de l'Association cotonnière coloniale.

Revue générale des Sciences (15 *mai*). J. CHAILLEY-BERT : L'irrigation dans les Indes anglaises. Première partie : Les diverses méthodes d'irrigation. — Dr WEISGERBER : Voyage de reconnaissance au Maroc. Deuxième partie : Climat, flore, faune, population. — (30 *mai*). J. CHAILLEY-BERT : L'irrigation dans les Indes anglaises. Deuxième partie : Résultats de l'irrigation par les canaux permanents. — Dr F. WEISGERBER : Pathologie et thérapeutique marocaines.

Revue de Madagascar. — Les voies de communications à Madagascar.

Revue politique et parlementaire (10 *juin*). RENÉ GOBLET : Où allons-nous?

TABLE DES MATIÈRES DU TOME QUINZIÈME

1er JANVIER — 15 JUIN 1903

LIVRAISON DU 1er JANVIER 1903

La question du Maroc, par SAINT-GERMAIN 1
La crise de l'argent en Indo-Chine, par LE MYRE DE VILERS 8
Le conflit anglo-germano-vénézuélien, par *** 18
Le XIIIe Congrès international des orientalistes à Hambourg, par René BASSET 25
Les missions catholiques françaises au XIXe siècle, par René PINON 33
Madagascar : Les territoires militaires, par L. BRUNET 42
Renseignements politiques 49
Renseignements économiques 57
Nominations officielles 60
Bibliographie. — Livres et Revues 62
Cartes et gravures : *I. Carte du Maroc* 3
II. Carte du Vénézuéla 21

LIVRAISON DU 15 JANVIER 1903

Notre expansion coloniale et les partis politiques, par *** 65
La question de la Macédoine, par René HENRY 82
La question du Maroc, par X 105
Notre Enquête : A propos des affaires de Siam : Opinions de M. G. Chastenet, d'un collaborateur d'Extrême-Orient, de M. Robert de Caix (*Journal des Débats*). — Protestation de l'Association des écrivains militaires, maritimes et coloniaux ; *Président*, M. H. Houssaye 108
Renseignements politiques 116
Renseignements économiques 122
Nominations officielles 125
Bibliographie. — Livres et Revues 127
Cartes et gravures : *I. Péninsule des Balkans : indications orographiques* 84
II. La Turquie d'Europe ..... 87 et 88
III. La Péninsule des Balkans d'après le traité de San-Stefano 91

LIVRAISON DU 1er FÉVRIER 1903

La délimitation de l'Ethiopie, par Auguste TERRIER 129
La question de Macédoine, par René HENRY 143
Le paludisme et l'initiative privée en Corse, par Alexandre GUASCO 157
Fédéralisme et socialisme en Australasie, par J. DENAIS-DARNAYS 167
Le traité franco-siamois et l'opinion allemande, par René MOREUX 184
Renseignements politiques 188
Renseignements économiques 199
Nominations officielles 202
Bibliographie. — Livres et Revues 207
Cartes et gravures : *I. Frontière entre le Soudan anglo-égyptien et l'Ethiopie.* 132
II. Délimitation de l'Afrique Orientale 133

LIVRAISON DU 15 FÉVRIER 1903

Le commerce du Sahara, par E. FALLOT 209
La question du Vénézuéla, par Georges BOHLER 226
Une première occupation allemande au Vénézuéla (XVIe siècle), par GONZALÈS-FIGUEIRAS 240

La presse politique en Bohême, Moravie et Silésie, par Gabriel LOUIS-JARAY... .. 245
Renseignements politiques..... 259
Renseignements économiques..... 265
Nominations officielles..... 268
Bibliographie. — Livres et Revues..... 271
Cartes et gravures : *Carte du Sahara*..... 212 et 213

LIVRAISON DU 1er MARS 1903

Le chemin de fer de Bagdad : Les intérêts français et allemands en Turquie, par Henri BOHLER..... 273
Les Boxeurs et les troubles de Se-tchouan, par Alexandre GUASCO..... 296
Le projet d'emprunt du gouvernement général de l'Afrique Occidentale Française, par ASPE-FLEURIMONT,..... 305
Le Congrès national des travaux publics, par E. PEYRALBE..... 311
Renseignements politiques..... 317
Renseignements économiques..... 328
Nominations officielles..... 332
Bibliographie. — Livres et Revues..... 334
Cartes et gravures : *I. Le chemin de fer de Bagdad*..... 287
II. La ville de Tcheng-tou-fou..... 299

LIVRAISON DU 15 MARS 1903

Les affaires macédoniennes, par Casimir PRALON..... 337
La question du Congo, par ***..... 346
Situation économique de la Côte d'Ivoire, par J. XIOR..... 354
Quatre plaies coloniales, par Maurice BURET..... 363
La Bohême en deuil, par Henri HANTICH..... 374
Renseignements politiques..... 376
Renseignements économiques..... 392
Nominations officielles..... 395
Bibliographie. — Livres et Revues..... 399
Cartes et gravures : *La Côte d'Ivoire*..... 357

LIVRAISON DU 1er AVRIL 1903

Les finances d'Etat en Allemagne, par Gabriel LOUIS-JARAY..... 401
La question de Terre-Neuve : Saint-Pierre et Miquelon, par LE BRETON..... 411
La question du coton, par ASPE-FLEURIMONT..... 429
Situation économique de la Côte d'Ivoire, par J. XIOR..... 433
Renseignements politiques..... 449
Renseignements économiques..... 457
Nominations officielles..... 460
Bibliographie. — Livres et Revues..... 462
Cartes et gravures : *Ile de Saint-Pierre et les Miquelon*..... 415

LIVRAISON DU 15 AVRIL 1903

Les affaires macédoniennes, par Casimir PRALON..... 465
L'évolution de la politique intérieure et extérieure du Japon, par RISING SUN..... 483
Le contesté boliviano-brésilien : le territoire de l'Acre, par Louis JADOT..... 497
Le Congrès colonial de 1903, par J. FRANCONIE..... 504
Les tribunaux répressifs et la question des indigènes en Algérie : *Discours prononcé à la Chambre des députés, le 4 avril* 1903, par P. REVOIL..... 509
Renseignements politiques..... 532
Renseignements économiques..... 538
Nominations officielles..... 540
Bibliographie. — Livres et Revues..... 544
Cartes et gravures : *I. La frontière boliviano-brésilienne*..... 498
II. Le territoire contesté de l'Acre.....500 et 501

LIVRAISON DU 1er MAI 1903

Les pays du Tchad et l'Europe, par Henri Lorin 545
Une révolution légale en Irlande, par Gabriel Louis-Jaray 573
La représentation des colonies au Parlement, par Arthur Girault 585
Renseignements politiques 590
Renseignements économiques 600
Nominations officielles 604
Bibliographie. — Livres et Revues 606
Cartes et gravures : *Carte des pays du Tchad* 551

LIVRAISON DU 15 MAI 1903

Le chemin de fer de Bagdad et l'opinion anglaise, par Jean Imbart de la Tour ... 609
L'émigration italienne en Tunisie, par Louis Jadot 615
Les Russes en Extrême-Orient, par Paul Labbé 623
La question de Terre-Neuve : Saint-Pierre et Miquelon, par Le Breton 640
Renseignements politiques 655
Renseignements économiques 665
Nominations officielles 668
Bibliographie. — Livres et Revues 671
Cartes et gravures : *Carte du chemin de fer de Bagdad* 611

LIVRAISON DU 1er JUIN 1903

L'intérêt français en Asie occidentale : Le chemin de fer de Bagdad et l'alliance franco-russe, par René Henry 673
L'opinion grecque et la question de Macédoine, par Gabriel Louis-Jaray 689
Les affaires d'Algérie, par J.-H. Franklin 701
La question de Terre-Neuve : Les primes à l'armement; les salaires, par Le Breton 714
Renseignements politiques 721
Renseignements économiques 730
Nominations officielles 732
Bibliographie. — Livres et Revues 736
Cartes et gravures : *Ile de Terre-Neuve : le French Shore* 716

LIVRAISON DU 15 JUIN 1903

Notre politique africaine : Algérie et Maroc, par Eug. Etienne 737
La Macédoine, la Grèce et l'intérêt français, par le comte Ch. de Moüy 754
Les derniers travaux de l'Institut Colonial international, par Henri Froidevaux 759
Les employés coloniaux de nos possessions d'Afrique, par Aspe-Fleurimont 771
Les affaires d'Algérie : les incidents de Figuig, par J.-H. Franklin 784
Renseignements politiques 799
Renseignements économiques 807
Nominations officielles 810
Bibliographie. — Livres et Revues 814
Cartes et gravures : *I. Tribus du Sud-Ouest algérien* ..... 740 et 741
II. L'Ouest Africain français ..... 748 et 749
III. Environs de Figuig 787
IV. Confins du Sud-Ouest algérien ..... 792 et 793

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

PRIMES A NOS LECTEURS

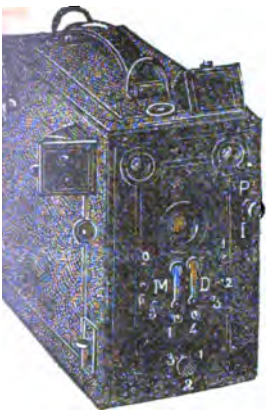

Le régisseur des annonces de la *Revue des Questions diplomatiques et Coloniales*, toujours désireux d'être agréable aux abonnés et lecteurs de cette revue, vient, dans ce but, de passer un important traité avec une des plus fortes maisons de Paris, afin de pouvoir offrir, à un *prix défiant toute concurrence*, un excellent appareil de photographie.

Le DETECTIVE 9×12, que nous présentons, est un appareil des plus perfectionnés ; il permet de faire les instantanés les plus rapides, ou les clichés avec pose, tout comme un photographe dans son atelier. Il convient à tous les genres : portraits, paysages, marine, sujets animés, etc.

Cet appareil, aussi solide qu'élégant, est en noyer gainé en peau de chèvre noire ; l'escamotage des douze plaques qu'il peut contenir est automatique avec compteur. Il est muni de deux niveaux, deux viseurs à capuchon, deux écrous au pas du congrès, d'un obturateur toujours armé pour la pose ou l'instantané, de diaphragmes tournants, de bonnettes d'approche pour faire des portraits à un, trois à six mètres, d'un objectif supérieur des premières maisons françaises.

Prix franco de port et d'emballage : 40 francs

Sac en toile avec courroie : 3 fr. 75

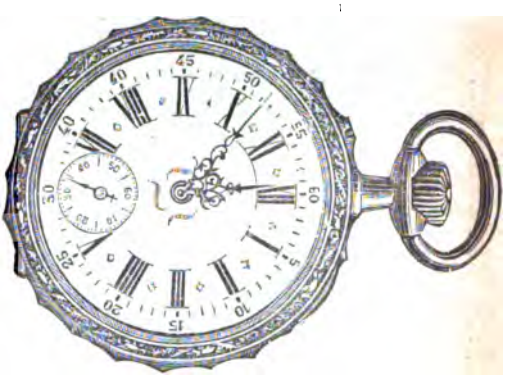

Nos 1 et 2. Montres d'homme, acier ardoise, garantie contre toute oxydation et usure, 18 ou 16 lignes, à cylindres, 8 ou 10 rubis, trotteuse avec cadran, aiguilles Louis XV. Cette merveilleuse montre, vendue dans le commerce de 26 à 30 fr., est offerte aux abonnés des *Questions Diplomatiques* à **8** fr. **75**, *franco de port et d'emballage.*

La même en *argent*, double cuvette (24 gr.), ciselée et gravée, fantaisie riche, **25** fr.

N° 3. Montre de dame et fillette, acier ardoise garantie contre oxydation et usure, 11 lignes, cylindres, 8 rubis, aiguilles Louis XV. Cette petite et merveilleuse montre, vendue dans le commerce de à 30 fr., est offerte aux lecteurs des *Questions Diplomatiques* pour prix de **19** fr. **75**, *franco de port et d'emballage.*

La même en *argent*, double cuvette ciselée et gravée fantaisie riche, **5** fr.

IOTA. — Les lecteurs qui désireraient profiter des primes offertes dessus sont priés de bien vouloir envoyer leur *mandat-poste à* DEBROAS, régisseur des Annonces, 10, rue Nouvelle (près la place Pigalle), Paris, IXe. Les montres sont garanties 5 ans contre tout vice de construction, d'une marche parfaite et régulière à la livraison.

CRÉDIT CANADIEN

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.500.000 FRANCS

41, Boulevard Haussmann, Paris.

VENTE et ACHAT de toutes

VALEURS CANADIENNES

EMPRUNTS d'ÉTAT, de PROVINCES, de VILLES ; ACTIONS et OBLIGATIONS de CHEMINS de FER ; VALEURS MINIÈRES et INDUSTRIELLES

RENSEIGNEMENTS GRATUITS

DENTIFRICES

ÉLIXIR, POUDRE et PÂTE
des RR. PP.

BÉNÉDICTINS

de l'Abbaye de SOULAC

A. SÉGUIN, BORDEAUX

MEMBRE DU JURY, HORS CONCOURS

Exposition Universelle Paris 1900

MODÈLE du FLACON

Créé en 1866

LE MEILLEUR DES TONIQUES ET APÉRITIFS

BYRRH

VIN GÉNÉREUX ET QUINQUINA

HORS CONCOURS — EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1900

Le **BYRRH** est une boisson savoureuse, éminemment tonique et hygiénique.

Il est fait avec des vins vieux exceptionnellement généreux, mis au contact de Quinquina et d'autres substances amères de premier choix. Il emprunte à toutes ces substances un arôme agréable et de précieuses propriétés cordiales, et il doit aux vins naturels qui servent à sa préparation sa haute supériorité hygiénique.

On le consomme à toute heure : soit pur à la dose d'un verre à Bordeaux ; soit dans un grand verre, étendu d'eau ordinaire ou d'eau de seltz. Il devient alors une boisson très agréable et rafraîchissante, sans perdre aucune de ses propriétés hygiéniques.

Exiger la Marque

VIOLET FRÈRES, à THUIR (Pyrénées-Orientales)

CONSTIPATION Guérison certaine EN 10 JOURS PAR L'EMPLOI de la DÉLICIEUSE **POUDRE LAXATIVE ROCH**
Une cuillerée à café dans un demi-verre d'eau le soir en conchant. — Le Flacon pour une cure, 2 fr. 50 franco
GUINET, Pharmacien, 1, Rue Michel-le-Comte, Paris

Vin Désiles

Cordial Régénérateur

Il tonifie les poumons, régularise les battements du cœur, active le travail de la digestion. L'homme débilité y puise la force, la vigueur et la santé. L'homme qui dépense beaucoup d'énergie entretient par l'usage régulier de ce cordial, efficace dans tous les cas, éminemment digestif, fortifiant et agréable au goût comme une liqueur de table.

DÉPÔT CENTRAL : 80, Rue Réaumur, Paris, ET TOUTES PHARMACIES.

M. L. DEBROAS, 10, rue Nouvelle, Paris (IXe), est seul chargé de la publicité commerciale, industrielle et financière des *Questions Diplomatiques et Coloniales*

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ RUE CASSETTE, 17

~~DUE RET 7 33~~

~~DUE RET 17 41~~

3 2044 083 536 235